

2018

Fiches descriptives du fonctionnement des ouvrages de traitement des eaux usées



Établissement public du ministère chargé du développement durable



	Numero Agence	Site	Type Station	Capacité en (HE)	Année	Agences
1	0472308S0001	ALENCON	BAAP	75 000	2004	Loire Bretagne
2	036100202000	ALMENECHES	BAAP	600	1995	Seine Normandie
3	036100603000	ARGENTAN "LE GRAND BEAULIEU"	BAAP	35 000	1995	Seine Normandie
4	036142201000	ASPRES (LES)	BAAP	700	1992	Seine Normandie
5	036100702000	ATHIS DE L'ORNE	BAAP	2 100	2004	Seine Normandie
6	0461022S0001	BAGNOLES DE L'ORNE	BAAP	9 000	1995	Loire Bretagne
7	036102402000	BANVOU La Gaussière	PHRG	350	2008	Loire Bretagne
8	0461250S0001	BAROCHE SOUS LUCE (LA)	BAAP	300	1995	Loire Bretagne
9	036102801000	BAZOCHEs AU HOULME	LNAT	290	2007	Seine Normandie
10	036102802000	BAZOCHEs AU HOULME La Guilberdière	DBIO	40	2007	Seine Normandie
11	0461029S0001	BAZOCHEs SUR HOENE	BAAP	1 300	2010	Loire Bretagne
12	0461035S0001	BEAUVAIN	PHRG	160	2004	Seine Normandie
13	0461037S0001	BELLAVILLIERS	LNAT	100	2009	Loire Bretagne
14	0461038S0002	BELLEME	BAAP	9 000	2007	Loire Bretagne
15	0461040S0001	BELLOU EN HOULME	BAAP	600	1989	Seine Normandie
16	0461043S0001	BERD'HUIS	BAAP	1 300	1997	Loire Bretagne
17	036104401000	BERJOU	PHRG	320	2008	Seine Normandie
18	0461050S0001	BOISSY MAUGIS	DBIO	585	2010	Loire Bretagne
19	036105301000	BONSMOULINS	DBIO	170	2009	Seine Normandie
20	036105501000	BOUCE	BAAP	600	1989	Seine Normandie
21	036105701000	BOURG ST LÉONARD (LE)	BAAP	600	1999	Seine Normandie
22	036105702000	BOURG ST LÉONARD (LE) FOUGY	PHRG	160	2010	Seine Normandie
23	0461061S0001	BRETONCELLES	BAAP	1 200	1993	Loire Bretagne
24	036106301000	BRIOUZE	BAAP	3 000	1987	Seine Normandie
25	036106901000	CAHAN	PHRG	60	2007	Seine Normandie
26	0461074S0001	CARROUGES	BAAP	1 000	2009	Seine Normandie
27	0461075S0001	CEAUCE	BAAP	1 200	1998	Loire Bretagne
28	0461079S0001	CETON	BAAP	2 000	1979	Loire Bretagne
29	036108101000	CHAILLOUE	BAAP	950	2008	Seine Normandie
30	036108301000	CHAMBOIS	DBIO	1 050	2009	Seine Normandie
31	0461091S0001	CHAMPSECRET	BAAP	500	2001	Loire Bretagne
32	036109201000	CHANDAI	BAAP	700	1989	Seine Normandie
33	0461096S0002	CHAPELLE D'ANDAINÉ (LA)	BAAP	1 600	2018	Loire Bretagne
34	0461097S0001	CHAPELLE MONTLIGÉON (LA)	BAAP	1 000	1985	Loire Bretagne
35	036109801000	CHAPELLE PRÉS SEÉS (LA)	PHRG	760	2008	Loire Bretagne
36	0461099S0001	CHAPELLE SOUEF (LA)	PHRG	280	2005	Loire Bretagne
37	0461110S0001	CHATELLIER (LE)	LNAT	190	2003	Loire Bretagne
38	0461107S0002	CIRAL	LNAT	250	2006	Loire Bretagne
39	036110801000	CISAI SAINT AUBIN	PHRG	150	2016	Seine Normandie
40	0461111S0001	COLOMBIERS LES LANDES	DBIO	70	2005	Loire Bretagne
41	0461112S0002	COLONARD CORUBERT	FSL	45	2004	Loire Bretagne
42	0461112S0001	COLONARD CORUBERT	PHRG	160	2004	Loire Bretagne
43	0461116S0001	CONDE SUR HUISNE	BAAP	1 500	1987	Loire Bretagne
44	0461117S0002	CONDE SUR SARTHE Les Brosses	DBIO	60	2004	Loire Bretagne
45	0461113S0001	CONDEAU	DBIO	275	2007	Loire Bretagne
46	0461121S0001	COULIMER	PHRG	350	2009	Loire Bretagne
47	036112401000	COULONCHE (LA)	PHRG	220	2005	Loire Bretagne
48	0461126S0001	COULONGES LES SABLONS	PHRG	150	2015	Loire Bretagne
49	0461128S0003	COURCERAULT	PHRG	190	2008	Loire Bretagne
50	0461129S0001	COURGEON	PHRG	310	2005	Loire Bretagne
51	0461130S0001	COURGEOUST	PHRG	220	2005	Loire Bretagne

	Numero Agence	Site	Type Station	Capacité en (HE)	Année	Agences
52	0461133S0001	COURTOMER	BAAP	700	1988	Loire Bretagne
53	0461135S0001	COUTERNE	BAAP	1 000	1973	Loire Bretagne
54	036113901000	CROUTTES	DBIO	150	2007	Seine Normandie
55	036114001000	CRULAI	LNAT	500	1989	Seine Normandie
56	0461144S0001	DANCE	LNAT	200	1991	Loire Bretagne
57	0461145S0002	DOMFRONT	BAAP	7 000	2007	Loire Bretagne
58	0461146S0001	DOMPIERRE	LNAT	250	2004	Loire Bretagne
59	036114801000	DURCET	FS	125	1998	Seine Normandie
60	0461149S0001	ECHALOU	PHRG	320	2006	Loire Bretagne
61	036115001000	ECHAUFFOUR	BAAP	500	1986	Seine Normandie
62	036115301000	ECOUCHE	BAAP	2 500	2013	Seine Normandie
63	0461156S0001	ESSAY	BAAP	650	1999	Loire Bretagne
64	036115701000	EXMES	BAAP	500	1990	Seine Normandie
65		FEINGS	PHRG	90	2016	Loire Bretagne
66	0461163S0001	FERRIERE AUX ETANGS (LA)	BAAP	2 400	1997	Loire Bretagne
67	0461166S0001	FERRIERES LA VERRERIE	PHRG	145	2009	Loire Bretagne
68	036116702000	FERTE FRESNEL (LA)	BAAP	1 000	1993	Seine Normandie
69	0461168S0003	FERTE MACE (LA)	BAAP	12 000	1998	Loire Bretagne
70	036116902000	FLERS "Le Landis"	BAAP	60 000	1999	Seine Normandie
71		FONTENAI LES LOUVETS	PHRG	120	2014	Loire Bretagne
72	036117401000	FORET AUVRAY (LA)	FS	120	1995	Seine Normandie
73	036129201000	FRENES MONTSECRET	BAAP	900	1994	Seine Normandie
74	036117901000	FRESNAYE AU SAUVAGE (LA)	DBIO	150	2010	Seine Normandie
75	036118101000	GACE	BAAP	9 000	2015	Seine Normandie
76		GANDELAIN	PHRG	250	2016	Loire Bretagne
77	036118301000	GAPREE	PHRG	125	2009	Seine Normandie
78	036118401000	GAUVILLE	LNAT	300	1991	Seine Normandie
79	0461186S0001	GENESLAY	PHRG	190	2004	Loire Bretagne
80	036118901000	GIEL COURTEILLES	LNAT	620	2001	Seine Normandie
81	036119101000	GLOS LA FERRIERE	LNAT	600	1981	Seine Normandie
82	036119401000	GOULET	LNAT	400	2005	Seine Normandie
83	036119501000	GRAIS (LE)	DBIO	150	2002	Seine Normandie
84		GUE DE LA CHAINE	DBIO	50	2013	Loire Bretagne
85	036119801000	GUERQUESALLES	FT	15	2007	Seine Normandie
86	036119901000	HABLOVILLE	DBIO	300	2012	Seine Normandie
87	0461200S0002	HALEINE	DBIO	220	2001	Loire Bretagne
88	0461201S0001	HAUTE CHAPELLE (LA)	PHRG	100	2004	Loire Bretagne
89	0461202S0001	HAUTERIVE	PHRG	340	2007	Loire Bretagne
90	0461203S0001	HELOUP	LAER	1 500	1983	Loire Bretagne
91	036120501000	HEUGON	DBIO	160	2014	Seine Normandie
92	0461207S0001	IGE	BAAP	800	1983	Loire Bretagne
93	036120801000	IRAI	PHRG	250	2017	Seine Normandie
94	0461209S0001	JOUE DU BOIS	BAAP	200	2004	Loire Bretagne
95	0461211S0002	JUVIGNY SOUS ANDAINE	BAAP	1 000	1999	Loire Bretagne
96		LACELLE (LA)	DBIO	210	2012	Loire Bretagne
97	036145601000	L'AIGLE	BAAP	20 000	2002	Seine Normandie
98	0461215S0001	LALEU	DBIO	220	2002	Loire Bretagne
99	036122001000	LANDE SUR EURE (LA)	DBIO	125	2007	Loire Bretagne
100	036122101000	LANDIGOU	BAAP	600	1991	Seine Normandie
101	036122201000	LANDISACQ	BAAP	600	1993	Seine Normandie
102	0461223S0001	LARCHAMP	PHRG	250	2006	Seine Normandie

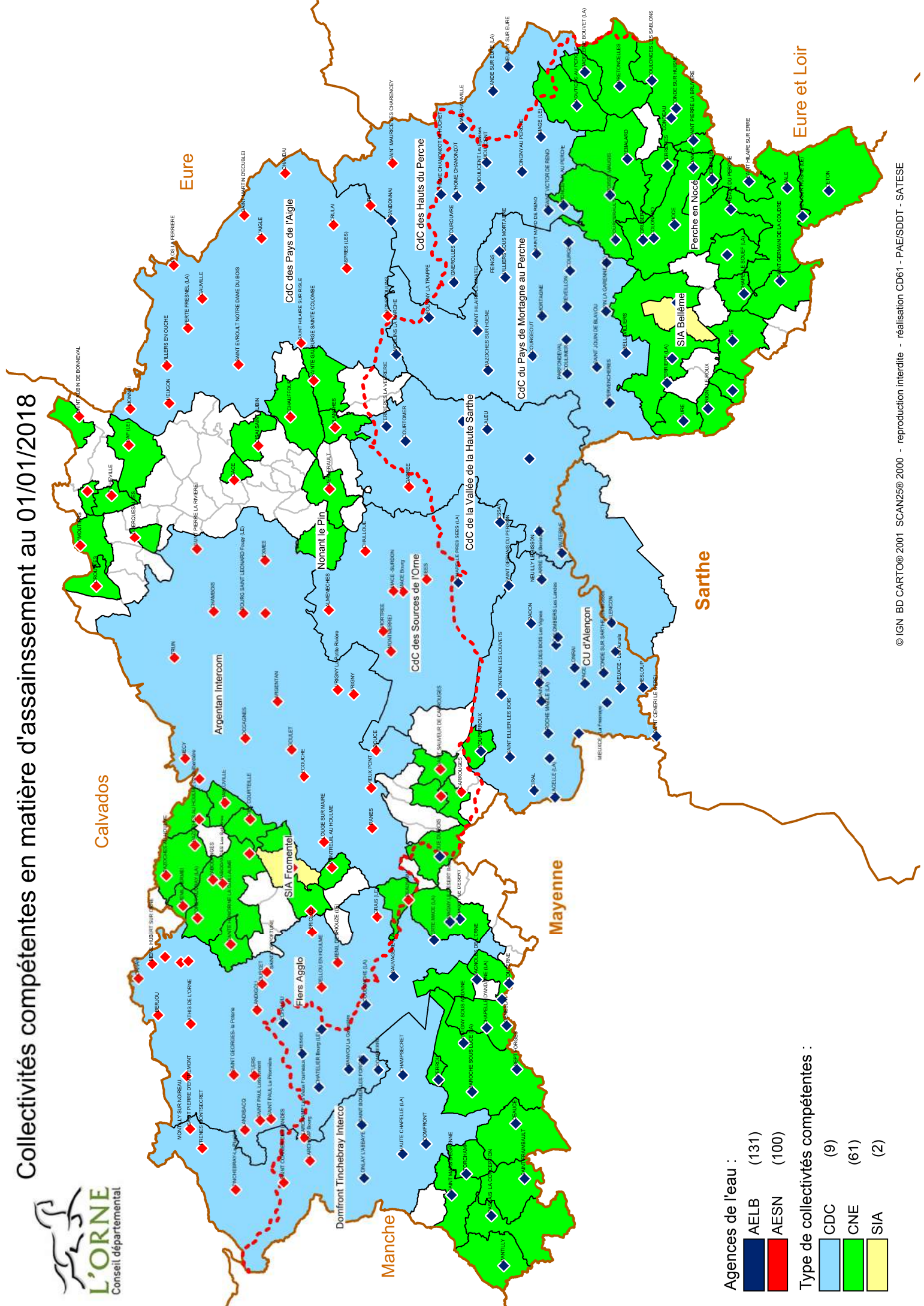
	Numero Agence	Site	Type Station	Capacité en (HE)	Année	Agences
103	0461223S0002	LARCHAMP Les Vieux Fourneaux	FS	60	2006	Seine Normandie
104	0461224S0001	LARRE	LBFC	50	1982	Loire Bretagne
105	0461206S0001	L'HOME CHAMONDOT	BAAP	100	2004	Loire Bretagne
106	0461206S0002	L'HOME CHAMONDOT Mt HUCHET	BAAP	50	2004	Loire Bretagne
107	0461226S0001	LIGNEROLLES	DBIO	220	2005	Loire Bretagne
108	036123002000	LONGNY AU PERCHE	BAAP	2 050	2001	Loire Bretagne
109	0461231S0001	LONLAY L'ABBAYE	LNAT	600	1991	Loire Bretagne
110	0461234S0001	LONRAI	BAAP	70	2002	Loire Bretagne
111	036123701000	LOUGE SUR MAIRE	BAAP	200	1992	Seine Normandie
112	036124002000	MACE Bourg	PHRG	190	2002	Seine Normandie
113	036124001000	MACE -SURDON	BAAP	300	1993	Seine Normandie
114	0461241S0001	MADELEINE-BOUVET (LA)	FS	250	1994	Loire Bretagne
115	0461242S0001	MAGE (LE)	LNAT	260	1988	Loire Bretagne
116	0461243S0002	MAGNY LE DESERT	LNAT	500	1993	Loire Bretagne
117	0461243S0003	MAGNY LE DESERT Bourg	PHRG	200	2002	Loire Bretagne
118	0461246S0001	MALE	PHRG	400	2004	Loire Bretagne
119	0461248S0001	MANTILLY	BAAP	400	1978	Loire Bretagne
120	0461250S0001	MARCHAINVILLE	DBIO	120	2004	Loire Bretagne
121	0461255S0001	MAUVES SUR HUISNE	BAAP	850	1994	Loire Bretagne
122	0461258S0001	MELE SUR SARTHE (LE)	BAAP	2 500	2004	Loire Bretagne
123	036126001000	MENIL DE BRIOUZE (LE)	DBIO	170	2002	Seine Normandie
124	036126701000	MENIL HERMEI (LE)	DBIO	175	2003	Seine Normandie
125	036126901000	MENIL HUBERT SUR ORNE	PHRG	275	2003	Seine Normandie
126	036126902000	MENIL HUBERT SUR ORNE - Rouvrou	PHRG	330	2009	Seine Normandie
127	036127501000	MERLERAULT (LE)	BAAP	1 055	2008	Seine Normandie
128	0461278S0001	MESSEI	BAAP	2 500	1992	Loire Bretagne
129		MIEUXCE - La Fresnaye	DBIO	70	2016	Loire Bretagne
130	0461279S0001	MIEUXCE - Les Aunais	PHRG	90	2010	Loire Bretagne
131	0461280S0001	MONCEAUX AU PERCHE	BAAP	75	2003	Loire Bretagne
132	036128201000	MONNAI	DBIO	170	2011	Seine Normandie
133	036128701000	MONTILLY SUR NOIREAU	BAAP	750	1994	Seine Normandie
134	036128801000	MONTMERREI	DBIO	450	2006	Seine Normandie
135	036129001000	MONTREUIL AU HOULME	PHRG	60	2009	Seine Normandie
136	0461414S0003	MORTAGNE	BAAP	12 000	2011	Loire Bretagne
137	036129401000	MORTREE	DBIO	1 200	2011	Seine Normandie
138	0461296S0001	MOULICENT	LNAT	120	2005	Loire Bretagne
139	0461296S0002	MOULICENT Les Epasses	PHRG	60	2010	Loire Bretagne
140	036129701000	MOULINS LA MARCHE	BAAP	950	2016	Loire Bretagne
141	0461300S0001	MOUTIERS AU PERCHE	LNAT	440	2007	Loire Bretagne
142	036130301000	NECY	DBIO	250	2005	Seine Normandie
143	0461304S0001	NEUILLY LE BISSON	DBIO	310	2005	Loire Bretagne
144	036130501000	NEUILLY SUR EURE	BAAP	400	1991	Loire Bretagne
145	036130801000	NEUVY AU HOULME	DBIO	150	2009	Seine Normandie
146	0461309S0001	NOCE	BAAP	600	1986	Loire Bretagne
147	036131001000	NONANT LE PIN	DBIO	600	2015	Seine Normandie
148	036131401000	OCCAGNES	DBIO	950	2009	Seine Normandie
149	0461319S0001	ORIGNY LE ROUX	PHRG	250	2000	Loire Bretagne
150		PACE	PHRG	190	2014	Loire Bretagne
151		PARFONDEVAL	PHRG	150	2016	Loire Bretagne
152	0461324S0001	PASSAIS LA CONCEPTION	BAAP	1 000	1992	Loire Bretagne
153	0461325S0001	PERRIERE (LA)	LNAT	600	1982	Loire Bretagne

	Numero Agence	Site	Type Station	Capacité en (HE)	Année	Agences
154	0461326S0001	PERROU	BAAP	700	1981	Loire Bretagne
155	0461327S0001	PERVENCHERES	BAAP	400	1993	Loire Bretagne
156	0461239S0001	PIN LA GARENNE (LE)	BAAP	650	1983	Loire Bretagne
157	036133001000	PLANCHES	PHRG	180	2013	Seine Normandie
158	036133301000	PONTCHARDON	DBIO	460	2009	Seine Normandie
159	0461337S0001	PREAUX DU PERCHE	BAAP	400	1991	Loire Bretagne
160	036133902000	PUTANGES PONT ECREPIN	BAAP	1 500	1994	Seine Normandie
161	036134001000	RABODANGES	DBIO	180	2007	Seine Normandie
162	036134002000	RABODANGES Les Saffrières	DBIO	30	2007	Seine Normandie
163	0461341S0001	RADON	BAAP	1 700	2001	Loire Bretagne
164	036134301000	RANDONNAI	BAAP	1 100	1987	Loire Bretagne
165	036134401000	RANES	BAAP	1 200	1984	Seine Normandie
166	0461345S0001	REMALARD	BAAP	2 000	1981	Loire Bretagne
167	0461348S0001	REVEILLON	FS	250	2001	Loire Bretagne
168		ROCHE MABILE (LA)	PHRG	240	2012	Loire Bretagne
169	036135201000	RONAI	DBIO	350	2016	Seine Normandie
170	0461357S0001	ROUPERROUX	DBIO	110	2008	Loire Bretagne
171	036136601000	SAINT AUBIN DE BONNEVAL	PHRG	125	2009	Seine Normandie
172	0461369S0001	SAINT BOMER LES FORGES	BAAP	500	1988	Loire Bretagne
173	0461372S0001	SAINT CENERI LE GEREI	DBIO	300	2006	Loire Bretagne
174	036137701000	SAINT CORNIER DES LANDES	BAAP	400	1992	Seine Normandie
175	0461379S0001	SAINT CYR LA ROSIERE	PHRG	150	2004	Loire Bretagne
176	0461382S0001	SAINT DENIS SUR SARTHON	BAAP	1 200	1994	Loire Bretagne
177	0461384S0001	SAINT ELLIER LES BOIS	FS	100	1993	Loire Bretagne
178	036138601000	SAINT EVROULT ND BOIS	BAAP	400	1978	Seine Normandie
179	0461387S0001	SAINT FRAIMBAULT	BAAP	600	1990	Loire Bretagne
180	0461388S0001	SAINT FULGENT DES ORMES	LNAT	75	2002	Loire Bretagne
181	036139102000	SAINT GEORGES la Poterie	BAAP	2 500	1988	Seine Normandie
182	0461394S0001	SAINT GERMAIN DE LA COUDRE	LNAT	440	1987	Loire Bretagne
183	0461397S0001	SAINT GERMAIN DU CORBEIS	BAAP	80	2002	Loire Bretagne
184	036140001000	SAINT GERVAIS DU PERRON	LNAT	470	2005	Loire Bretagne
185	036140201000	SAINT HILAIRE DE BRIOUZE	FC	220	2004	Seine Normandie
186	0461404S0001	SAINT HILAIRE LE CHATEL	BAAP	750	1997	Loire Bretagne
187	0461405S0001	SAINT HILAIRE SUR ERRE	LNAT	500	1986	Loire Bretagne
188	036140601000	SAINT HILAIRE SUR RISLE	DBIO	350	2011	Seine Normandie
189	0461411S0001	SAINT JOUIN DE BLAVOU	PHRG	170	2011	Loire Bretagne
190	0461418S0001	SAINT MARD DE RENO	LNAT	250	2000	Loire Bretagne
191	0461421S0002	SAINT MARS D'EGRENNE	DBIO	400	2015	Loire Bretagne
192	036142301000	SAINT MARTIN D'ECUBLEI	BAAP	500	1991	Seine Normandie
193	036142901000	SAINT MAURICE LES CHARENCEY	BAAP	450	1977	Seine Normandie
194	0461433S0001	SAINT NICOLAS DES BOIS	DBIO	60	2007	Loire Bretagne
195		SAINT NICOLAS DES BOIS - Les vignes	FT	50	2009	Loire Bretagne
196		SAINT NICOLAS DES BOIS - Pinchèvre	FT	50	2009	Loire Bretagne
197	036144301000	SAINT PAUL - La Pilonnière	BAAP	50	2002	Seine Normandie
198	036144302000	SAINT PAUL Lotissement	BAAP	50	2002	Seine Normandie
199	036144501000	SAINT PIERRE D'ENTREMONT	BAAP	600	1988	Seine Normandie
200	0461448S0001	SAINT PIERRE LA BRUYERE	BAAP	500	1993	Loire Bretagne
201	036144901000	SAINT PIERRE LA RIVIERE	PHRG	100	2010	Seine Normandie
202	036145301000	SAINT SAUVEUR DE CARROUGES	DBIO	195	2009	Seine Normandie
203	036145801000	SAINT VICTOR DE RENO	FS	150	1998	Loire Bretagne
204	036138901000	SAINTE GAUBURGE-STE-COLOMBE	DBIO	1 700	2014	Seine Normandie

	Numero Agence	Site	Type Station	Capacité en (HE)	Année	Agences
205	036140801000	SAINTE HONORINE LA GUILLAUME	PHRG	150	2002	Seine Normandie
206	0461419S0001	SAINTE MARGUERITE DE CARROUGE	PHRG	150	2007	Seine Normandie
207	036143601000	SAINTE OPPORTUNE	LBFC	100	2007	Seine Normandie
208	0461454S0001	SAINTE SCOLASSE SUR SARTHE	BAAP	500	1976	Loire Bretagne
209	0461459S0001	SAIRES LA VERRERIE	DBIO	220	2009	Loire Bretagne
210	036146001000	SAP (LE)	BAAP	1 200	1991	Seine Normandie
211	0461463S0001	SAUVAGERE (LA)	BAAP	700	1996	Loire Bretagne
212	036146401000	SEES	BAAP	8 450	2006	Seine Normandie
213	036146502000	SEGRIE FONTAINE - La Bagotière	FS	50	1997	Seine Normandie
214	036146501000	SEGRIE-FONTAINE - le bourg	FS	250	1997	Seine Normandie
215	0461469S0001	SEPT FORGES	BAAP	250	1990	Loire Bretagne
216	0461475S0001	SOLIGNY LA TRAPPE	LAER	500	1981	Loire Bretagne
217	0461476S0001	SURE	PHRG	250	2006	Loire Bretagne
218	0461484S0002	THEIL SUR HUISNE (LE)	BAAP	3 500	2011	Loire Bretagne
219	036148501000	TICHEVILLE	DBIO	240	2010	Seine Normandie
220	036148603000	TINCHEBRAY La Plurière	BAAP	5 500	1993	Seine Normandie
221	0461487S0001	TORCHAMP	DBIO	260	2009	Loire Bretagne
222	036149101000	TOUROUVRE	BAAP	1 500	1991	Loire Bretagne
223	036149401000	TRUN	BAAP	2 370	2013	Seine Normandie
224	0461497S0001	VALFRAMBERT	FT	30	2005	Loire Bretagne
225	0461501S0001	VERRIERES	DBIO	400	2009	Loire Bretagne
226	036150301000	VIEUX PONT	PHRG	170	2003	Seine Normandie
227	036150601000	VILLERS EN OUCHE	FS	300	1996	Seine Normandie
228	0461507S0001	VILLIERS SOUS MORTAGNE	PHRG	125	2010	Loire Bretagne
229	036150801000	VIMOUTIERS	BAAP	5 400	2013	Seine Normandie
230	036151101000	VRIGNY	DBIO	450	2006	Seine Normandie
231	036151102000	VRIGNY La Petite Rivière	PHRG	45	2006	Seine Normandie

382 315

Collectivités compétentes en matière d'assainissement au 01/01/2018



Agences de l'eau :

◆ AELB	(131)
◆ AESN	(100)

Type de collectivités compétentes :

■ CDC	(9)
■ CNE	(61)
■ SIA	(2)

Station :	ALENCON	Exploitant :	Eaux de Normandie	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	Communauté Urbaine d'Alençon	Maître d'Œuvre :	BCEOM	Norme de rejet :	arrêté 30/01/03
Milieu récepteur :	La Sarthe	Constructeur :	DEGREMONT	Capacité nominale EH :	75 000
Bassin versant :	Sarthe	Année de construction :	2004	Raccordés :	50 000
Agence de l'Eau :	Loire -Bretagne	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal :	12 700 m ³ /jour

OBSERVATIONS:

Charge : la moyenne des résultats de charge des dernières années figure dans le tableau ci-après.

En 2018, la charge hydraulique moyenne calculée en entrée de station est de 9 646 m³/jour (soit 76 % de la capacité nominale). Par ailleurs, la charge organique moyenne de l'année est de 2 504 kg de DBO₅ soit 55 % de la capacité nominale (-26% par rapport à 2016).

Cette **réduction de la pollution entrante** est confirmée et elle est due à la mise en place de prétraitements par l'industriel ARIAKE fin 2016.

Plusieurs dépassements de charges nominales ont été observés en entrée de station : 5 en MES (maximum représentant 139 % du nominal) et 8 en DCO (maximum représentant 174 % du nominal) et 1 en DBO5 (maximum représentant 149 % du nominal).

De plus, le débit maximal, enregistré le 13 juin, est de 20 916 m³/jour avec 70 mm de pluie soit 165 % du débit nominal.

Le débit maximum représente le double du débit moyen reçu. Le débit nominal a été dépassé 38 fois contre 4 fois en 2017.

Un diagnostic permanent est en cours et il est composé de 9 débitmètres électromagnétiques + le suivi de 22 postes de refoulement (avec étalonnage de pompe) + 2 pluviomètres + 1 suivi de nappe. Ce diagnostic permettra de sous sectoriser le réseau.

Il serait intéressant qu'une synthèse annuelle des données de ce diagnostic permanent soit effectuée.

Un schéma directeur d'assainissement à l'échelle du territoire de l'agglomération est en cours de réalisation par le bureau d'études Bourgois.

Traitement :

Les différentes pollutions ont été correctement éliminées et les normes de rejet ont toutes été respectées.

Boues :

1 720 tonnes de matières sèches ont été épandues (31 % de siccité)



2018	ALENCON	Sarthe	C.U.A.	04 72 308 S 0001
------	---------	--------	--------	------------------

RESULTATS D'AUTOSURVEILLANCE
STATION D'EPURATION D' ALENCON

ANNEE 2018



* rendements minimums à atteindre selon l'arrêté du 21 juillet 2015

date	Débit		Effluent ENTREE station													Effluent SORTIE station													Rendements en %							
	Entrée m³	Sortie m³	Pluie mm	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO kg/l	NGL mg/l	NTK mg/l	PT mg/l	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NGL kg/l	NTK kg/l	PT mg/l	MES kg/l	DBO ₅ kg/l	DCO kg/l	NGL mg/l	NTK mg/l	PT mg/l	MES kg/l	DBO ₅ kg/l	DCO kg/l	NGL kg/l	NTK kg/l	PT kg/l	MES	DBO ₅	DCO	NGL	DCO	NGL	PT		
																																			90%	80%
mar 02 janv	12480	11822	4,0	580	7238	1142	14252	56,6	706	56,6	9144	56,6	699	7,5	94	30	365	15	181	85	1028	5	60	10	64	0,4	5	98,8%	99%	97%	96%	90%	80%	95%		
ven 05 janv	10960	10184	1,2	300	3288	210	2302	619	6784	619	6784	619	684			4,5	46	3,0	35	29,0	224	224	3,0	35	5,4	0,4		98,8%	99%	97%	96%	90%	80%	95%		
mer 10 janv	11040	10506	0,8	290	3202	220	2429	536	5917	5917		62,6	691			3,6	38	3,0	32	32,0	336	4,2	44	7,6	80			98,8%	99%	94%	94%	88%				
ven 12 janv	10340	9772	0,0	380	3929	260	2688	870	8996	8996		62,6	691			3,0	29	3,0	29	32,0	264	264	3,0	29	3,0	29			99,2%	99%	97%	97%				
sam 20 janv	16130	15380	8,3	220	3549	190	3065	442	7129	7129		62,6	831			4,8	74	3,0	46	28,0	431	431	3,0	46	5,9	75			97,8%	98%	94%	94%	91%			
jeu 25 janv	13270	12671	0,4	250	3318	210	2787	534	7086	7086		62,6	831			2,3	29	3,0	32	27,0	342	342	3,0	32	5,9	75			99,1%	99%	98%	94%	94%			
dim 28 janv	10950	10511	0,2	190	2081	130	1424	420	4599	4599		62,6	831			4,2	44	3,0	32	25,0	263	263	3,0	32	41,0	436			97,8%	98%	94%	94%	94%			
mar 30 janv	10920	10624	0,6	280	3058	240	2621	634	6923	6923		55,6	597			3,2	34	3,0	32	41,0	436	436	3,0	32	41,0	436			98,9%	99%	94%	94%	94%			
sam 03 févr	10737	11300	1,6	220	2362	170	1825	530	5691	5691		55,6	597			3,8	43	3,0	30	34,0	316	316	3,0	30	21	21			98,3%	98%	96%	96%	90%	95%	95%	
mar 06 févr	10654	11090	4,0	280	2955	200	3061	700	7388	7388		55,6	597			3,6	39	3,0	32	29,0	313	313	3,0	32	29,0	313			98,3%	99%	96%	96%	90%	95%	95%	
lun 12 févr	11914	12400	0,2	320	3812	290	3455	742	8840	8840		60,6	722			3,1	48	3,0	37	26,0	322	322	3,0	38	5,8	72			99,0%	99%	96%	96%	90%	94%	94%	
jeu 15 févr	15100	15690	2,6	240	3624	200	3020	517	7807	7807		60,6	722			3,0	47	3,0	47	28,0	439	439	3,0	47	28,0	439			98,8%	99%	95%	95%				
dim 18 févr	11744	11444	0,8	250	2936	160	1879	472	5543	5543		60,6	722			3,2	39	3,0	37	27,0	329	329	3,0	37	27,0	329			98,7%	98%	94%	94%				
mer 21 févr	11960	12200	0,0	470	5631	270	3235	850	10183	10183		63,6	649			5,8	60	3,0	37	27,0	329	329	3,0	37	27,0	329			99,6%	99%	97%	97%				
lun 26 févr	10326	10340	0,0	340	3511	270	2788	670	6918	6918		63,6	649			2,8	24	3,0	31	32,0	331	331	3,0	31	32,0	331			98,3%	99%	95%	95%				
mar 27 févr	10197	10460	0,0	290	2957	190	1937	622	6343	6343		63,6	649			11,0	115	4,0	42	34,0	356	356	4,0	42	34,0	356			98,2%	98%	95%	95%	89%			
dim 04 mars	10778	11210	3,4	170	1832	210	2263	379	4085	4085		52,6	567			2,7	28	3,0	31	28,0	290	290	3,0	31	28,0	290			98,4%	99%	93%	93%	91%			
mar 06 mars	11447	11800	4,6	570	6525	320	3663	1102	12615	12615		52,6	567			2,0	21	3,0	31	25,0	262	262	3,0	31	25,0	262			99,6%	99%	98%	98%	91%			
ven 09 mars	11836	12190	4,0	240	2841	150	1775	454	5374	5374		52,6	567			2,0	22	3,0	34	27,0	303	303	3,0	34	27,0	303			99,2%	99%	94%	94%	90%			
mer 14 mars	11914	12130	9,3	340	4051	230	2740	645	7685	7685		57,6	686			3,2	38	3,0	35	27,0	319	319	3,0	35	27,0	319			99,1%	99%	96%	96%	90%			
lun 19 mars	12632	12690	0,4	310	3916	200	2526	618	7807	7807		57,6	686			3,5	43	3,0	37	30,0	366	366	3,0	37	30,0	366			98,9%	99%	95%	95%				
jeu 22 mars	11353	11530	0,2	280	3179	240	2725	600	6812	6812		57,6	686			2,2	27	3,0	36	27,0	328	328	3,0	36	27,0	328			99,2%	99%	96%	96%				
dim 25 mars	10485	10540	1,0	230	2412	110	2202	521	5463	5463		53,6	672			2,1	27	3,0	38	28,0	355	355	3,0	38	28,0	355			99,1%	99%	95%	95%	88%			
mer 28 mars	12543	12620	2,2	220	2759	150	1881	520	6522	6522		53,6	672			3,3	42	3,0	38	31,0	391	391	3,0	38	31,0	391			98,5%	98%	94%	94%	88%			
jeu 29 mars	11969	12140	3,8	240	2873	180	2154	416	4979	4979		46,6	559			3,1	38	3,0	36	27,0	328	328	3,0	36	27,0	328			98,7%	98%	94%	94%	94%			
lun 02 avr	11996	12130	3,4	86	1032	100	1200	264	3167	3167		46,6	559			2,7	28	3,0	30	36	24,0	241	241	3,0	30	36	24,0			97,3%	97%	91%	91%	91%		
mer 04 avr	14156	14150	5,0	380	5379	220	3114	637	9017	9017		46,6	559			2,1	30	3,0	42	42,0	594	594	3,0	42	42,0	594			99,4%	99%	93%	93%	93%			
dim 08 avr	12885	13030	0,2	290	3737	180	2319	668	8607	8607		59,6	698			5,3	69	3,0	39	27,0	352	352	3,0	39	27,0	352			98,2%	98%	96%	96%	93%			
jeu 12 avr	11719	11760	0,0	310	3633	220	2578	804	9422	9422		59,6	698			2,0	24	3,0	35	26,0	306	306	3,0	35	26,0	306			99,4%	99%	97%	97%	89%			
lun 16 avr	10857	10960	0,2	460	4994	290	3149	825	8957	8957		59,6	698			5,9	65	3,0	33	32,0	351	351	3,0	33	32,0	351			98,7%	99%	96%	96%	93%			
jeu 19 avr	10490	10690	0,2	350	3672	200	3147	628	6588	6588		66,6	681			3,1	33	3,0	32	30,0	321	321	3,0	32	30,0	321			99,1%	99%	95%	95%	91%			
mar 24 avr	10221	10410	0,0	370	3782	280	2862	706	7216	7216		66,6	681			6,3	66	3,0	31	32,0	333	333	3,0	31	32,0	333			98,3%	99%	95%	95%	91%			
ven 27 avr	10040	10040	0,0	300	2931	270	2638	624	6096	6096		66,6	681			2,0	20	3,0	30	30	23,0	231	231	3,0	30	23,0	231			99,3%	99%	96%	96%	92%		
mer 02 mai	10019	10360	0,0	310	3106	270	2705	597	5991	5991		60,6	692			2,0	21	3,0	31	24,0	249	249	3,0	31	24,0	249			99,4%	99%	96%	96%	92%			
sam 12 mai	10902	11120	13,3	430	4688	160	1744	750	8177	8177		60,6	692			3,7	41	3,0	33	30,0	334	334	3,0	33	30,0	334			99,1%	98%	96%	96%	92%			
mar 15 mai	9578	9830	0,0	450	4310	340	3257	902	8639	8639		57,6	537			3,3	32	3,0	29	28,0	275	275	3,0	29	28,0	275			99,3%	99%	97%	97%	86%			
jeu 17 mai	9322	9630	0,0	460	4288	270	2517	795	7411	7411		57,6	537			3,9	38	3,0	29	28,0	270	270	3,0	29	28,0	270			99,2%	99%	96%	96%	86%		</	



RESULTATS D'AUTOSURVEILLANCE
STATION D'EPURATION D' ALENCON

ANNEE 2018

* rendements minimums à atteindre selon l'arrêté du 21 juillet 2015

date	Débit		Effluent ENTREE station																Effluent SORTIE station								Rendements en %			
	Entrée m3	Sortie m3	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NGL mg/l	NTK mg/l	PT kg/j	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/j	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/j	MES %	DBO ₅ %	DCO %	NGL %	PT %					
Normes	12 700	7790	5214	4549	3743	9144	170	30	365	15	181	85	1028	1	1	1	1	1	1	1	90%	80%	75%	90%	80%					
sam 18 août	6660	7790	210	1265	562	72.6	48.4	72.0	480	7.5	50	2.4	19	3.0	23	19.0	148	2.3	18	4.7	37	0.4	3	96.9%	98%					
dim 19 août	7150	8460	0.0	260	1859	230	1645	614	4390	7.6	54	2.0	17	3.0	25	23.0	195	2.0	17	4.2	36	0.3	3	99.2%	99%					
mer 22 août	7350	7430	0.0	330	2426	300	2205	980	7203	7.7	57	2.0	15	3.0	22	25.0	186	2.0	13	4.2	28	0.5	3	99.4%	97%					
sam 25 août	6660	6720	0.2	340	2264	280	1865	908	6047	77.6	517	77.0	513	8.8	59	2.0	13	4.2	28	0.5	3	99.4%	99%	97%	94%					
mer 28 août	7410	7430	0.0	380	2816	230	1704	966	7158	80.6	597	80.0	593	9.6	71	2.0	15	3.0	22	20.0	149	1.8	13	99.5%	99%					
jeu 30 août	7510	7640	0.2	500	3755	390	2929	740	5557	82	69	2.3	18	3.0	23	24.0	183	2.0	14	4.2	31	0.5	4	99.5%	99%					
dim 02 sept	6880	6950	0.0	440	3027	240	1651	708	4871	73.6	506	73.0	502	9.2	24	2.4	167	1.9	13	3.6	25	0.6	4	99.3%	98.8%					
jeu 06 sept	7680	7810	0.0	410	3149	350	2688	833	6397	86.6	665	86.0	660	9.4	72	2.0	16	2.4	19	5.2	41	0.5	4	99.5%	99.1%					
dim 09 sept	7360	7510	0.2	400	2944	280	2061	818	6020	9.5	70	22.0	165	3	23	24	180	2.4	19	5.2	41	0.7	5	94.5%	98.9%					
sam 15 sept	6750	6960	0.0	460	3105	360	2430	1070	7223	10.0	68	2.7	19	3	21	27	188	2.4	18	4.6	34	0.4	3	99.4%	99.2%					
dim 17 sept	7390	7300	0.0	460	3399	340	2513	952	7035	83.6	618	83.0	613	10.0	74	3.2	23	2.4	18	4.6	34	0.4	3	99.3%	99.1%					
mer 20 sept	7320	7500	0.0	430	3148	340	2489	972	7115	86.6	634	86.0	630	10.0	73	2.0	15	3.0	23	24	180	2.0	4.5	34	0.3	2	99.5%	99.1%		
ven 21 sept	7670	7910	0.0	600	4602	460	3528	1174	9005	101.0	775	100.0	767	12.0	92	2.1	17	3.0	24	26	206	1.7	13	4.8	38	0.3	2	99.5%	99.3%	
ven 24 sept	7450	7450	0.0	500	3725	460	3427	1072	7986	91.6	682	91.0	678	11.0	82	2.0	14	3.0	21	5.8	41	0.6	4	99.6%	99.3%					
jeu 27 sept	7360	7160	0.0	790	5814	500	3680	1248	9185	13.0	96	2.0	12	3	18	10	62	2.9	21	5.8	41	0.2	1	99.7%	99.4%					
dim 30 sept	6520	6450	0.0	380	2478	250	1630	842	5490	86.6	565	86.0	561	9.0	59	2.8	181	2.9	19	7.0	45	0.4	3	99.5%	98.8%					
jeu 04 oct	6950	7250	0.0	540	3753	420	2919	1508	10481	4.2	30	5	36	40	290	4.2	30	5	36	40	290	4.2	30	5	36	40	290			
mar 09 oct	7190	7300	0.2	520	3739	360	2588	938	6744	4.8	35	3	22	31	226	4.8	35	3	22	31	226	4.8	35	3	22	31	226			
jeu 11 oct	9280	8600	0.1	370	3434	730	6774	1714	15906	14	129.9																			
sam 13 oct	6670	6900	0.2	350	2335	280	1868	766	5109	9.0	598	8.9	594	3.6	25	3	21	31	214	4.7	32.4	11.7	80.7	1.1	9	96.9%	99%			
dim 14 oct	6460	6560	0.6	360	2326	280	1809	756	4884	8.5	547	8.4	543	2.6	17	3	20	31	203	4.7	30.8	9.5	62.3			99.0%	99%			
mer 17 oct	7150	7300	0.0	560	4004	310	2217	1084	7751	4.0	29	3	20	31	203	4.7	30.8	9.5	62.3							99.3%	99.0%			
ven 19 oct	6630	6910	0.0	510	3381	520	3448	1126	7465	5.4	37	3	21	30	207	5.4	37	3	21	30	207	5.4	37	3	21	30	207			
mer 24 oct	6860	7030	0.2	420	2881	390	2675	1006	6901	9.8	670	9.7	665	3.1	22	3	21	30	211	2.4	16.9	7	49.2			99.3%	99%			
ven 09 nov	6730	7350	2.4	420	2827	370	2490	818	5505	92.3	621	92.0	619	9	61	2.9	21	3	22	27.0	198	2.1	15	5.4	40	0.6	4	99.3%	99.2%	
mar 13 nov	7310	7950	0.2	430	3143	410	2997	965	7054	9.0	72	3	24	22.0	175	9.0	72	3	24	22.0	175	9.0	72	3	24	22.0	175			
mer 14 nov	7210	7860	0.2	380	2740	330	2379	692	4989	4.2	33	3	24	23.0	181	4.2	33	3	24	23.0	181	4.2	33	3	24	23.0	181			
sam 17 nov	6410	6990	0.0	380	2436	320	2051	811	5199	92.3	665	92.0	663	4.0	28	3	21	28.0	196	2.0	16	5.5	43			98.9%	99%			
dim 19 nov	6770	7280	0.2	210	1422	290	1963	742	5023	2.0	15	3	22	30.0	218	2.0	15	3	22	30.0	218	2.0	15	3	22	30.0	218			
jeu 22 nov	7050	7050	2.0	380	2679	380	2679	1150	8108	2.7	21	3	23	29.0	223	2.7	21	3	23	29.0	223	2.7	21	3	23	29.0	223			
sam 24 nov	6950	7630	0.6	300	2085	330	2294	574	3999	72.3	502	72.0	500	7.4	51	5.6	43	4	31	35.0	267	2.9	22	6.1	47	0.6	5	98.1%	99%	
ven 30 nov	7400	8060	0.6	440	3256	370	2738	908	6719	4.7	38	3	24	30.0	242	4.7	38	3	24	30.0	242	4.7	38	3	24	30.0	242			
dim 02 déc	11650	12520	15.2	350.0	4078	190	2214	628	7316	3.5	44	3	38	30	376	3.5	44	3	38	30	376	3.5	44	3	38	30	376			
jeu 06 déc	8420	9190	0.2	310.0	2610	300	2526	628	5288	2.4	22	3	28	30	276	2.4	22	3	28	30	276	2.4	22	3	28	30	276			
dim 10 déc	8290	8920	0.0	150.0	1244	230	1907	718	5952	78.3	649	78.0	647	8.1	67	8.1	67	8.1	67	8.1	67	8.1	67	8.1	67	8.1	67	8.1		
mer 12 déc	8390	8770	0.0	380.0	3188	330	2769	984	8256	6.5	57	3	26	33	289	6.5	57	3	26	33	289	6.5	57	3	26	33	289			
sam 15 déc	10320	10800	13.0	320.0	3302	250	2580	532	5490	4.9	53	3	32	31	335	4.9	53	3	32	31	335	4.9	53	3	32	31	335			
mer 19 déc	9710	10250	3.2	300.0	2913	280	2719	650	6312	3.2	33	3	31	30	308	3.2	33	3	31	30	308	3.2	33	3	31	30	308			
ven 21 déc	13760	14430	10.0	260.0	3578	240	3302	766	10540	4.0	58	3	43	32	462	4.0	58	3	43	32	462	4.0	58	3	43	32	462			
moyenne	9 632	10 032		349	3 240	274	2 504	742	6 826	71	625	71	586	8	69	3	34	3	31	27	267	2.6	26	5.2	50	0.5	5	96.9%	99%	
mini	5 358	6 160		86	823	45	337	177	1 324	38	402	37	0	3	25	2	12	3	18	10	62	1.5	13.2	2.4	21	0.2	1	94.5%	93%	
maxi	20 916	21 660		790	7 238	730	6 774	1 174	15 906	111	831	110	823	14	130	22	165	5	65	42	594	5.8	59	11.7	84	1.3	14	99.7%	99.5%	
**Normes : 1,5 mgPl du 01 juin au 30 septembre sur échantillon journalier et 1mgPl en moyenne annuelle																														
Nombre d'analyses réalisées : 104													Nombre d'analyses à réaliser : 104																	
Nb de non conformités													Nb de non conformités tolérées																	
104													52																	
0													9																	
9													5																	
104													52																	
104													52																	
0													1																	
9													5																	

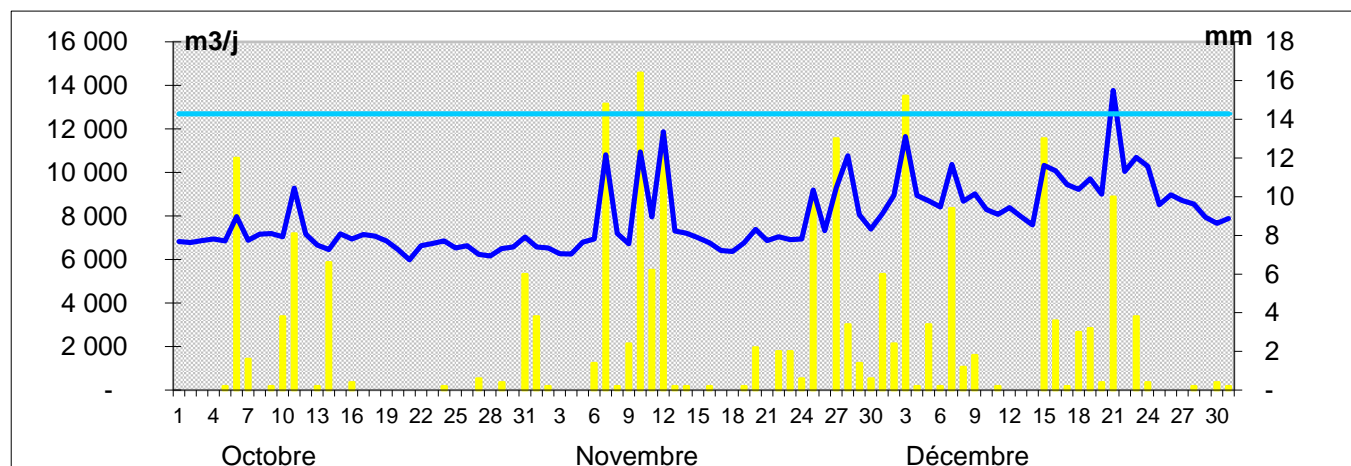
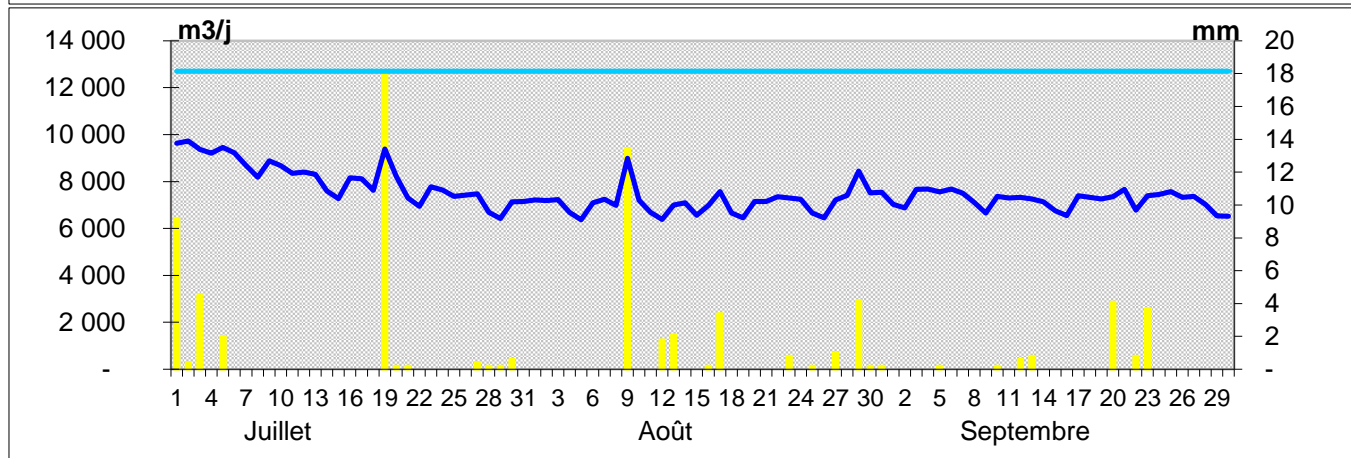
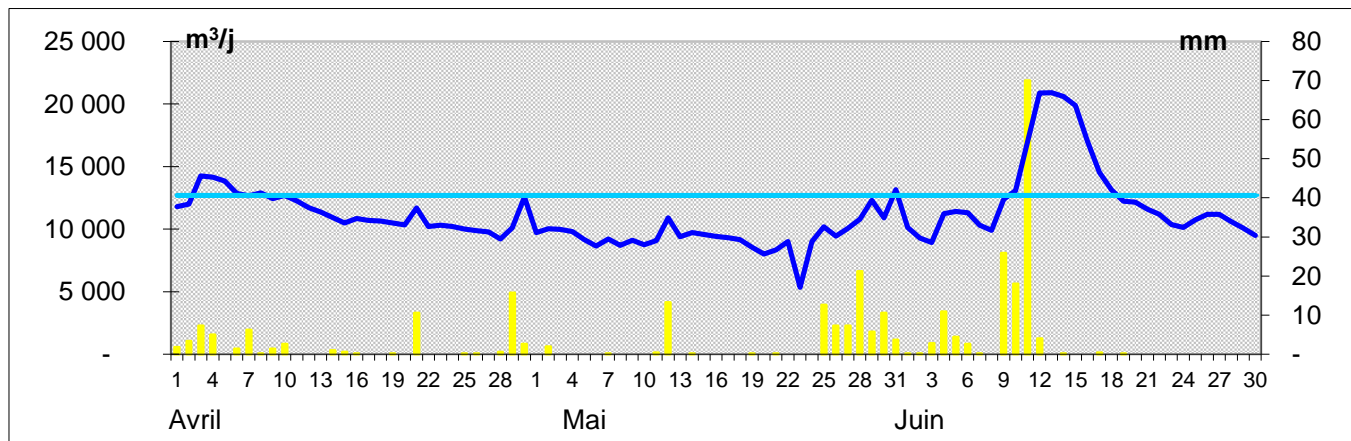
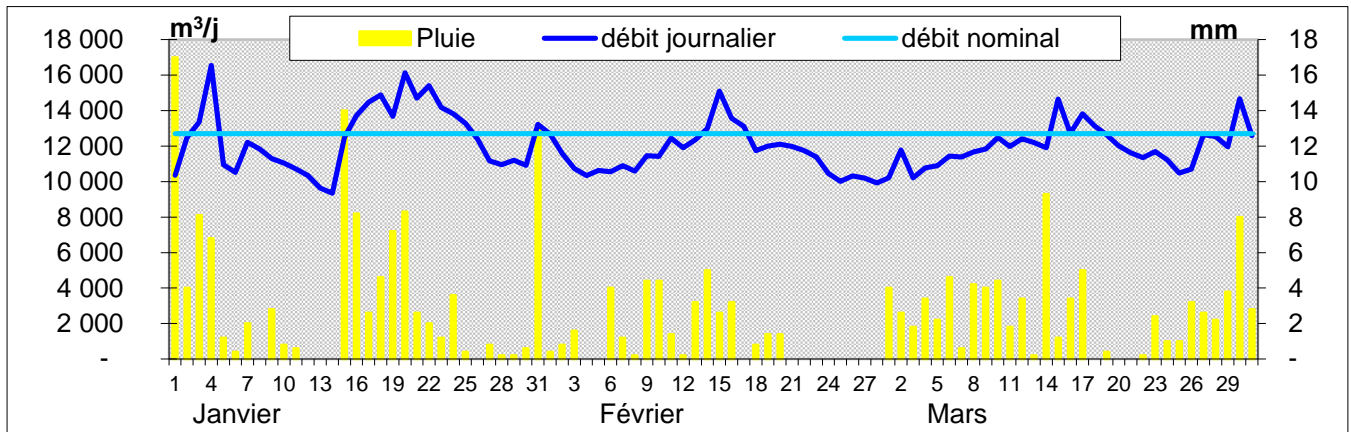
Validation		le 22 août 2018	
Respect du calendrier			
Alternance des jours			
Laboratoire			
L.E.Lab'Eau (au Pecq sur Seine 78)			
Remarque			

Validation		le 22 août 2018	
Respect du calendrier			
Alternance des jours			
Laboratoire			
L.E.Lab'Eau (au Pecq sur Seine 78)			
Remarque			



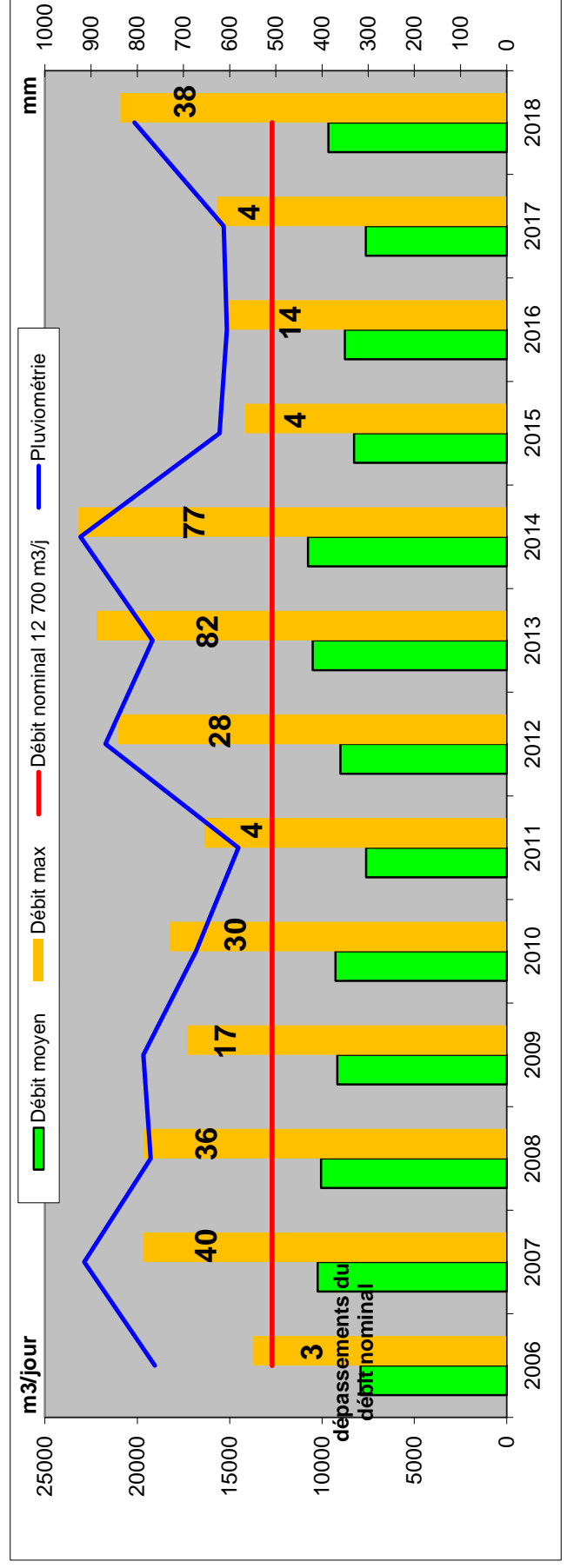
STATION D'EPURATION DE **ALENCON**
ANNEE 2018

Débit journalier d'entrée et pluviométrie



ALENCON 2006-2018 (75 000 EH)

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy	Q max	Volume	Boues Evacuées		Pluvio	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
									m3	TMS		
2006	2 958	2 300	5 989	586	84	7910	13741	2 887 150	4 855	1 221	762	3
2007	3 316	2 463	6 348	603	81	10240	19683	3 737 600	3 942	1 043	915	40
2008	3 367	2 397	3 484	618	77	10053	19662	3 679 398	5 205	1 045	771	36
2009	3 325	2 349	6 217	578	73	9177	17279	3 349 605	4 639	1 215	787	17
2010	3 326	2 266	5 635	572	69	9269	18254	3 383 185	5 502	1 506	673	30
2011	3 284	2 138	5 868	588	67	7608	16372	2 776 920	4 350	1 284	581	4
2012	3 251	2 104	5 675	574	68	9000	21025	3 294 000	3 820	984	869	28
2013	3 464	2 457	6 331	602	72	10496	22189	3 831 040	-	1 381	767	82
2014	4 341	3 489	8 397	655	78	10756	23184	3 925 940	-	1 425	923	77
2015	4 193	3 564	8 512	688	83	8267	14190	3 017 455	-	1 710	622	4
2016	4 245	3 373	8 438	671	77	8757	15259	3 205 062	6 113	1 860	606	14
2017	3 632	2 811	7 032	649	71	7623	15680	2 782 395		1 472	613	4
2018	3 240	2 504	6 826	586	69	9646	20916	3 520 790	5 514	1 720	806	38
Moyenne en kg/j	3534	2632	6519	613	75							377
Charge en EH	50 486	43 865	54 328	47 160	18 635	9139	23184					dépassements
						Moyenne	MAX					



Station Maître d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	ALMENECHES CdC des Sources de l'Orne Le Don Seine Normandienne L'Orne de sa source au confluent de l'Ure (inclus)	Exploitant Maître d'œuvre Constructeur Année de construction	CdC SDO/prestation Eau de Normandie Direction Départementale Equipement SFA 1995	Type de station Niveau de traitement Capacité nominale EH Code SANDRE Type de réseau	BAAP Arrêtés du 21/07/15 et R. 02/03/94 600 036100202000 Séparatif
---	--	---	--	--	---



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		Amont	Aval	η	Amont	Aval	η
	Valeur	η						
Qmoyen m ³ /j	90		175	175		112	112	
MES mg/l	30	50%	76	2	97,4%	150	5	96,7%
DBO ₅ mg/l	35	60%	100	3	97,0%	170	14	91,8%
DCO mg/l	200	60%	281	13	95,4%	336	24	92,9%
NTK mg/l	10		37,1	3,2	91,4%	50	5,4	89,2%
NGL mg/l			37,1			50,1	5,8	88,4%
NH ₄ mg/l			31	2,6	91,6%	36	4,4	87,8%
NO ₂ mg/l								
NO ₃ mg/l								
Test NH ₄ mg/l								
Test NO ₃ mg/l								
Pt mg/l			3,8	1,5	60,5%	8,1	5,6	30,9%
Limpidité cm								
pH						7,7	8,2	

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	29/06/18	10/12/18
Cadmium Cd	10	1,49	1,33
Chrome Cr	1000	20,9	30,8
Cuivre Cu	1000	233	442
Mercurie Hg	10	0,53	0,87
Nickel Ni	200	23,1	26,3
Plomb Pb	800	29,0	29,9
Sélénium Se			
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1060	1740
7 principaux PCB	0,8		
Fluoranthène	5,0		
Benzo(b)fluoranthène	2,5		
Benzo(a)pyrène	2,0		

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE :

Nominal	90 m ³ /j
Moyen mensuel	340,5 m ³ /j
Mini mensuel	101,0 m ³ /j
Maxi mensuel	671,0 m ³ /j
Débit annuel	124 283 m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	kWh
Consommation moyenne:	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : D'après les relevés réalisés sur la station le débit moyen collecté dans l'année par jour serait de 340,5 m³/j pour un nominal de 90 m³/j soit 378 % de son débit nominal. Il semble que le débit mesuré en entrée de station soit surestimé. Les canalisations de refoulement des pompes ne possèdent pas de clapet anti-retour ce qui peut expliquer cette surestimation. Il est envisagé l'installation d'un débitmètre électromagnétique.

Il est à noter une absence de données pour le second semestre due au changement de prestataire.

Comme prévu une partie du réseau et le poste de refoulement ont été réhabilités.

⇒ La station : Les seuils de qualité exigés sont atteints. Les résultats de la station sont satisfaisants.

Une mesure fiable du débit entrant sur la station permettrait d'apprécier l'effet des travaux réalisés.



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

RPQS commun à Almenèches, Chailloué, La Chapelle-Près-Sées, Macé, Montmerrei et Mortrée

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	392	D201.0
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,76	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	1,9	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

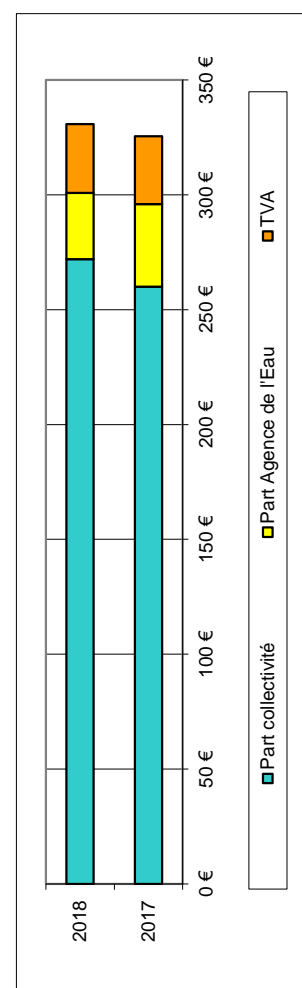
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	--	14 756	14 113	13 689	14 329
Volume eaux usées	21 535	--	32 485	111 654	61 411
Pluviométrie (mm)	887	1 019	634	718	647,8



Prix de l'assainissement

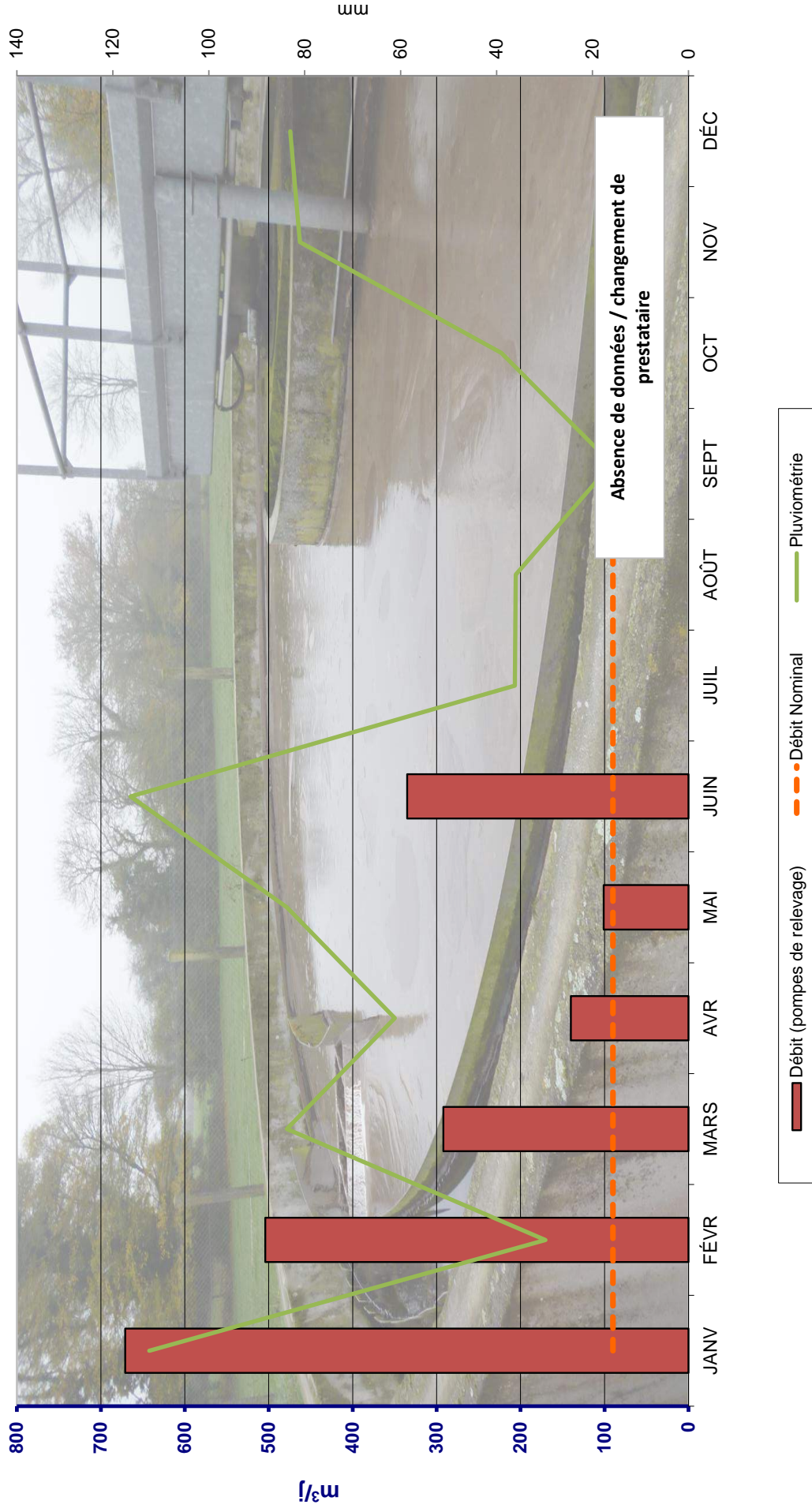
Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	80,00 €	80,00 €	0,0%
Part variable HT	1,50 €	1,60 €	6,7%
Part revenant à la collectivité HT	260,00 €	272,00 €	4,6%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	29,60 €	30,08 €	1,6%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	325,60 €	330,88 €	1,6%
Coût au m³ TTC	2,71 €	2,76 €	1,6%



Observations :
 Encore une fois, la mesure du volume d'eaux usées semble sur-estimée.
 La Communauté de communes a adopté un règlement d'assainissement en date du 23 octobre 2014.
 Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).
 A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA, pour l'année 2017, a été effectuée par le SATESE, en date du 26 octobre 2018. Le RPQS a été approuvé par délibération du 31 octobre 2018. Sa mise en ligne date du 20 novembre 2018.



Effluents collectés en 2018 par la station d'ALMENECHES (données exploitant)



La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France sur la commune de Sées

Station :	ARGENTAN "LE GRAND BEAULIEU"	Exploitant :	Nantaise des eaux / SUEZ (01/01/18)	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	CdC Argentan Intercom	Maître d'Œuvre :	Direction Départementale Agriculture	Niveau de traitement :	AP du 25/07/18
Milieu récepteur :	L'Orne	Constructeur :	OTV	Capacité nominale EH :	35 000
Bassin versant :	Orne	Année de construction :	1995	Raccordés :	16 500
Agence de l'Eau :	Seine Normandie	Type de réseau :	Pseudo Séparatif	Débit nominal :	5 250 m ³ /jour

Un tableau de synthèse ci-joint présente les données des charges polluantes et les débits reçus par la station depuis 2006. Excepté les 2 non-conformités (1 en MES et 1 en NTK), les performances minimales des arrêtés (préfectoral du 25/07/18 et ministériel du 21/07/15) ont été respectées.

Le nouvel arrêté d'autorisation des rejets a été établi à la date du 25 juillet 2018 et un arrêté complémentaire a été pris pour la première campagne de recherche des micropolluants en entrée, en sortie et dans les boues. Le laboratoire Inovalys est chargé de réaliser cette campagne en 2019. Le débit moyen de l'année est de 3 070 m³/j (soit 58% du débit nominal) et le débit maximum a atteint 13 484 m³/j le 14 juin avec 36 mm.

Les éléments ci-dessus témoignent que le réseau collecte en partie des eaux claires météoriques.

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sur le territoire d'Argentan Intercom (titulaire du marché : Altereo), les résultats du diagnostic permanent mis en place par le délégué Nantaise des eaux seront présentés. Les premières conclusions de ce diagnostic permanent devront cibler les zones où des investigations complémentaires seront à mener.

Boues : 337,7 tonnes de Matières Sèches ont été épandues.



SATESE

2018	ARGENTAN	Orne	CdC Argentan Intercom	03 61 006 03 000
-------------	-----------------	-------------	------------------------------	-------------------------

* MES, DBO₅, DCO = en moy journalière
**NGL = 15 mg/l en moy an
***NTK = 8 mg/l en moy an
****Pt = 2 mg/l en moy an avec 1 mg/l en moy étage du 1er juillet au 31 août)

* Rendements d'élimination de l'autorisation du 25 juillet 2018

date	Débit		Effluent ENTREE station										Effluent SORTIE station										Rendements en %							
	Entrée m ³	Sortie m ³	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT mg/l	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT mg/l	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT mg/l	MES	DBO ₅	DCO	NGL	PT					
Normes	5250	5250		2100											20*	15*	60*	8***	15**	2****						90%	80%	80%	70%	80%
jeu 11 janv	3 256	3 054	0,6	944	718	2338									3,3	10	22	67								98,9%	97,1%	98,2%	96%	97%
mer 17 janv	4 426	4 299	2,6	974	170	752	444	1965	54	239	54,0	7,4	33		6,4	28	13	19	82	5,3	7,5	0,2	0,9	0,9	97,1%	98,2%	98,8%	96%	97%	
jeu 25 janv	4 275	4 159	0,4	310	1325	250	1069	800	3420	61	261	61,0	7,5	32	3,8	16	3,0	12	29	121	5,6	6,5	0,6	2,5	98,8%	98,8%	96%	89%	92%	
dim 28 janv	3 672	3 502	0,2	470	1728		930	3420							2,9	10	20	70							99,4%		98%			
ven 02 févr	4 080	3 935	0,8	300	1224	160	653	440	1795	73	298	73,0	7,6	31	2,7	11	3,0	12	20	79	5,4	6,7	0,3	1,2	99,1%	98%	95%	91%	96%	
lun 05 févr	3 677	3 529	0,0	260	956		564	2074							2,6	9			22	78					99,0%		96%			
mer 14 févr	4 303	4 205	5,0	230	990	170	732	486	2134	51	219	51,2	7,3	31	12,0	50	3,0	13	17	71	5,1	6,4	0,3	1,3	94,8%	98%	97%	88%	96%	
mar 20 févr	4 187	4 121	1,4	220	921		434	1817							3,9	16			27	111					98,2%		94%			
dim 04 mars	3 182	3 058	3,4	330	1050		680	2164							2,7	8			25	76					99%		96%		95%	
lun 12 mars	3 592	3 308	3,4	280	1006	240	862	614	2205	58,0	208	58,0	8,4	30	4,8	16	3,0	10	26	86	12,0	12,0	0,4	1,3	98%	99%	96%	79%	95%	
sam 17 mars	3 772	3 457	5,0	230	868		540	2037							2,0	7			19	66					99%		96%			
mer 21 mars	3 334	3 000	0,0	430	1434		592	1974							2,0	6			25	75					99,5%		96%			
lun 26 mars	3 165	2 822	3,2	330	1044	260	823	708	2241	73,2	232	73,2	8,3	26	3,0	8	3,0	8	11	31	5,1	6,8	0,3	0,8	99%	99%	98%	91%	96%	
sam 31 mars	3 733	3 388	2,8	280	1045	200	747	486	1852	59,9	224	59,9	6,6	25	2,0	7	3,0	10	16	54	4,5	6,2	0,2	0,7	99%	99%	99%	90%	97%	
sam 07 avr	3 510	3 247	6,2	310	1088		642	2253							2,0	6			21	68					99,4%		97%			
dim 15 avr	3 188	2 936	0,6	370	1180	290	925	716	2283	84	268	84	8,7	28	2,0	6	3,0	9	14	41	2,8	3,9	0,4	1,2	99,5%	99%	98%	95%	95%	
lun 23 avr	3 015	2 731	0,0	380	1146		632	1905							3,0	8			21	57					99,2%		97%			
sam 28 avr	2 819	2 552	0,6	250	705	270	761	744	2097	80	226	80	8,6	24	2,0	5	3,0	8	25	64	7,4	8,0	0,4	1,0	99%	99%	95%	90%	95%	
mer 02 mai	3 253	3 114	0,8	300	976		514	1672							4,0	12			19	59					98,7%		96%			
lun 07 mai	2 881	2 589	0,2	360	1037	290	835	800	2305	81,0	233	81,0	11,0	32	2,0	5	3,0	8	21	54	2,7	3,4	0,3	0,8	99,4%	99,0%	97%	95,8%	97%	
dim 13 mai	2 890	2 591	0,0	340	983		680	1965							2,0	5			20	52					99,4%		97%			
dim 20 mai	2 539	2 295	0,0	360	914	310	787	704	1787	82,0	208	82,1	10,0	25	4,0	9	3,0	7	24	55	3,5	4,0	0,7	1,6	98,9%	99,0%	97%	95,1%	93%	
mar 29 mai	4 747	5 210	5,7	260	1234		672	3190							2,0	10			23	120					99%		97%			
mar 05 juin	4 458	4 721	4,4	290	1293		560	2496							3,0	14			23	109					99,0%		96%			
mer 20 juin	3 327	3 309	0,0	220	732		608	2023							2,0	7			19	63					99,1%		97%			
mer 27 juin	2 918	3 034	0,0	90	263	160	467	382	1115	75	219	75,2	8,4	25	3,0	9	3,0	9	22	67	3,4	3,8	0,4	1,2	96,7%	98,1%	94%	95%	95%	
sam 07 juil	2 637	2 488	0,0	310	817		628	1656							4,0	10			22	55					98,7%		96%			
lun 13 juil	2 637	2 346	0,0	390	1028	320	844	852	2247	85,0	224	85,2	14,3	38	3,0	7	3,0	7	19	45	2,3	2,7	0,5	1,2	99,2%	99%	98%	97%	97%	
ven 16 juil	2 605	2 403	0,0	380	990		1180	3074							4,0	10			16	38					98,9%		99%			
sam 21 juil	2 444	2 401	0,2	220	538	240	587	648	1584	77,0	188	77,2	7,9	19	6,0	14	3,0	7	38	91	4,3	4,7	1,1	2,6	97,3%	99%	94%	94%	86%	
jeu 26 juil	2 515	2 448	0,0	170	428		496	1247							7,0	17			31	76					96%		94%			
sam 04 août	2 327	2 330	0,0	580	1350		1070	2490							5,0	12			30	70					99%		97,2%			
dim 12 août	2 150	2 309	1,6	94	202	95	204	260	559	54	116	54,2	4,8	10	3,0	7	3,0	7	17	39	0,9	1,9	0,3	0,7	96,8%	96,8%	93%	96%	94%	
ven 17 août	2 473	2 540	0,0	350	866		738	1825							5,0	13			25	64					98,6%		97%			
ven 21 août	2 377	2 493	0,2	390	927	300	713	798	1897	88	209	88,2	9,9	24	5,0	12	3,0	7	24	60	3,6	4,2	0,5	1,2	98,7%	99,0%	97%	95%	95%	
mar 28 août	2 342	2 551	5,4	520	1218		840	1967							6,0	15			28	71					98,8%		97%			
mar 04 sept	2 330	1 958	0,0	380	885	310	722	648	1510	91,0	212	91,2	11,0	26	2,0	4	3,0	6	10	20	0,9	5,0	0,3	0,6	99,5%	99%	98%	95%	97%	
jeu 13 sept	2 346	2 039	0,8	390	915		764	1792							9,0	18			32	65					97,7%		96%			
mar 18 sept	2 307	2 012	0,0	440	1015	380	877	976	2252	100,0	231	100,0	15,2	35	5,0	10	3,0	6	23	46	2,7	3,4	1,0	2,0	98,9%	99%	98%	97%	93%	
ven 21 sept	2 701	2 365	0,0	500	1351		912	2463							5,0	12			29	69					99,0%		97%			
jeu 27 sept	2 472	2 158	0,0	270	667	270	667	680	1681	93	230	93,2	10,2	25	6,0	13	3,0	6	26	56	3,8	4,3	0,6	1,3	97,8%	99%	96%	95%	94%	
mar 04 oct	2 446	2 181	0,0	440	1076	340	832	948	2319	110,0	269	110,0	13,6	33	4,0	9	3,0	7	23	50	3,1	3,8	0,5	1,1	99%	99,1%	98%	97%	96%	
jeu 09 oct	2 391	2 179	0,2	370	885		886	2118							3,3	7			19	41					91,1%		98%			
ven 19 oct	2 375	2 175	0,0	400	950	360	855	862	2047	100,0	238	100,0	10,9	26	2,0	4	3,0	7	22	48	2,6	3,1	0,5	1,1	99,5%	99,2%	97%	97%	95%	
ven 26 oct	2 408	2 261	0,0	440	1060		1040	2504							2,0	5			19	43					99,5%		98%			
ven 02 nov	2 329	2 134	0,0	440	1025		878	2045							2,0	4			17	36					99,5%		98%			
jeu 08 nov	2 425	2 278	0,0	360	873	240	582	796	1930	92	223	92,2	11,5	27,9	4,0	9	3,0	7	26	59	3,8	4,8	0,9	2,1	99%	98,8%	97%	95%	92%	
mer 14 nov	2 481	2 352	0,2	420	1042		930	2307							3,0	7			21	49					99,3%		98%			
mar 20 nov	2 422	2 276	3,8	380	920	290	702	908	2199	98	237	98,2	10,9	26,4	4,0	9	3,0	7	24	55	6,1	6,9	0,6	1,4	98,9%	99,0%	97%	93%	94%	
dim 02 déc	3 118	3 011	0,8	410	1278	320	998	800	2494	90	281	90,2	10,9	34,0	5,0	15	3,0	9	26	78	5,9	6,3	0,5	1,5	98,8%	99,1%	97%	93%	95%	
dim 09 déc	2 954	2 873	3,2	310	916		668	1973							4,0	11			22	63					98,7%		97%			
lun 17 déc	2 612	2 489	0,0	350	914	340	888	816	2131	89	232	89,2	10,2	26,6	2,0	5	3,0	7	26	65	2,5	5,5	0,5	1,2	99,4%	99,1%	97%	94%	95%	
jeu 20 déc	2 543	2 456	3,5	410	1043		924	2350							2,0	5			14	34					99,5%		98%			
ven 28 déc	2 569	2 408	0,0	150	385	210	539	500	1285	95	244	95,2	8,3	21,3	3,0	7	3,0	7	27	65	9,6	11,2	0,4	1,0	98,0%	9				



STATION D'EPURATION DE **ARGENTAN (35 000 EH)**
 RESULTATS D'AUTOSURVEILLANCE **ANNEE 2018**

Modification Arrêté du 25 juillet 2018

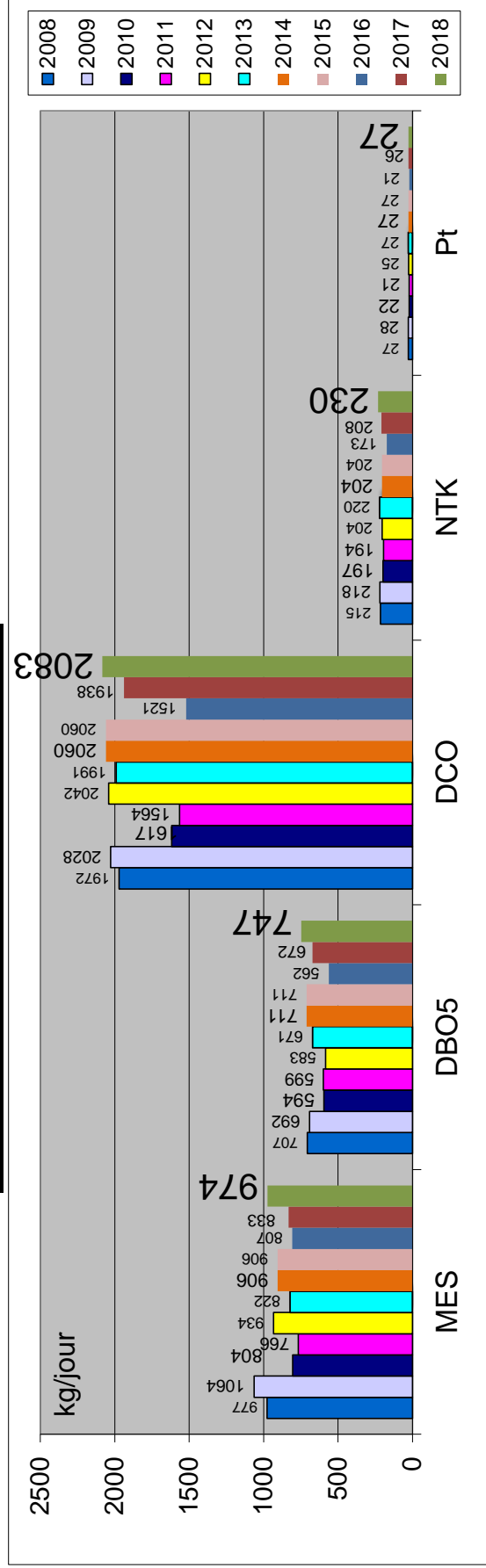
* MES, DBO5, DCO = en moy journalière
 **NGL = 15 mg/l en moy an
 ***NTK = 8 mg/l en moy an
 ****Pt = 2 mg/l en moy an avec 1 mg/l en moy étiage du 1er juillet au 31 août)

*** Rendements d'élimination de l'autorisation du 25 juillet 2018**

date	Débit		Effluent ENTREE station										Effluent SORTIE station										Rendements en %									
	Entrée m³	Sortie m³	MES mg/l	DBO5 kg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT mg/l	MES kg/j	DBO5 kg/j	DCO kg/j	NTK kg/j	NGL mg/l	PT mg/l	MES mg/l	DBO5 kg/l	DCO kg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT mg/l	MES	DBO5	DCO	NGL	PT							
Normes	5250	5250		2100									15*	60*	15**	2****					90%	80%	80%	70%	80%							
moyenne	2 999	2 853	333	974	261	747	714	2 083	81	230	81	26	12	12	10	27	4,3	12	8	3,0	8	22	63	4,5	5,5	0,49	1,3	99%	99%	97%	93%	95%
mini	2 150	1 958	0	202	95	204	280	559	51	116	51	4,8	10,3	4	3,0	5,9	10	20	0,9	1,9	0,2	0,59	91%	97%	93%	79%	86%					
maxi	4 747	5 210	6	580	1 728	380	1 069	1 180	3 420	110	298	110	15	38	33,0	72	3,0	13	3,0	1,1	2,6	99,5%	99,2%	99%	97%	97,3%						
Nb analyses réalisées			54	26	54	26	26	26	26	26	26	26	26	26	54	54	54	26	26	26	26	54	54	54	26	26						
Nb analyses à réaliser			52	24	52	12	12	12	12	12	12	12	12	12	52	24	24	12	12	12	12	52	24	24	12	12						
Nb de non conformités															1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0						
Nb de non conformités tolérées															5	3	5	2	2	2	2	5	3	5	2	2						

Validation	04/09/2018
Respect du calendrier	
Alternance des jours	oui
Laboratoire	Labo EUROFINIS
Remarque	

Evolution des charges reçues

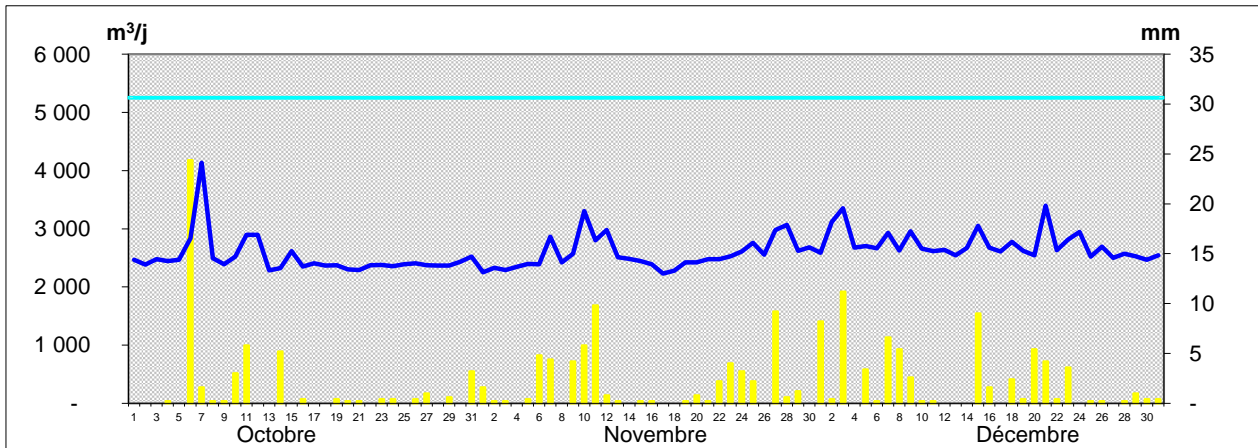
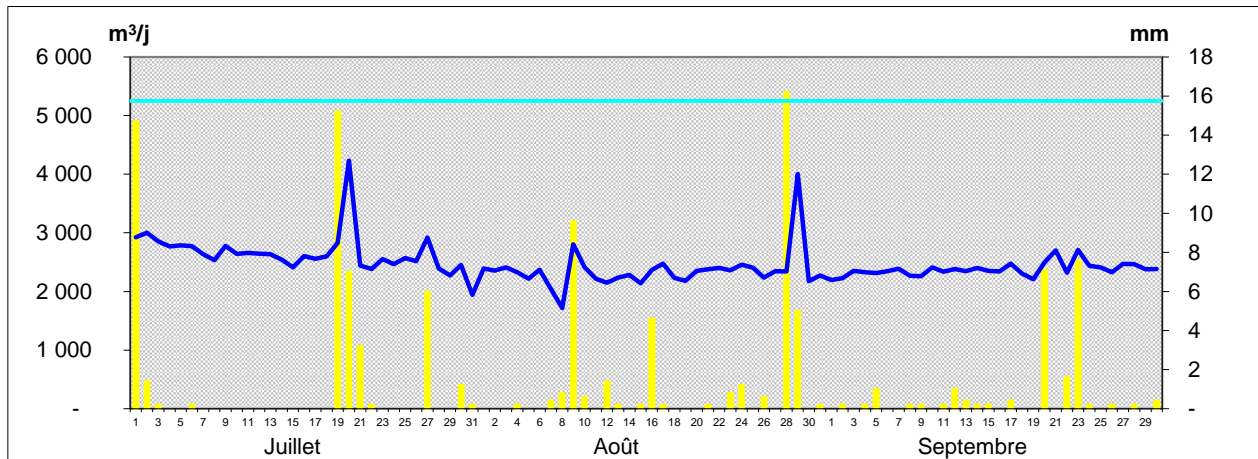
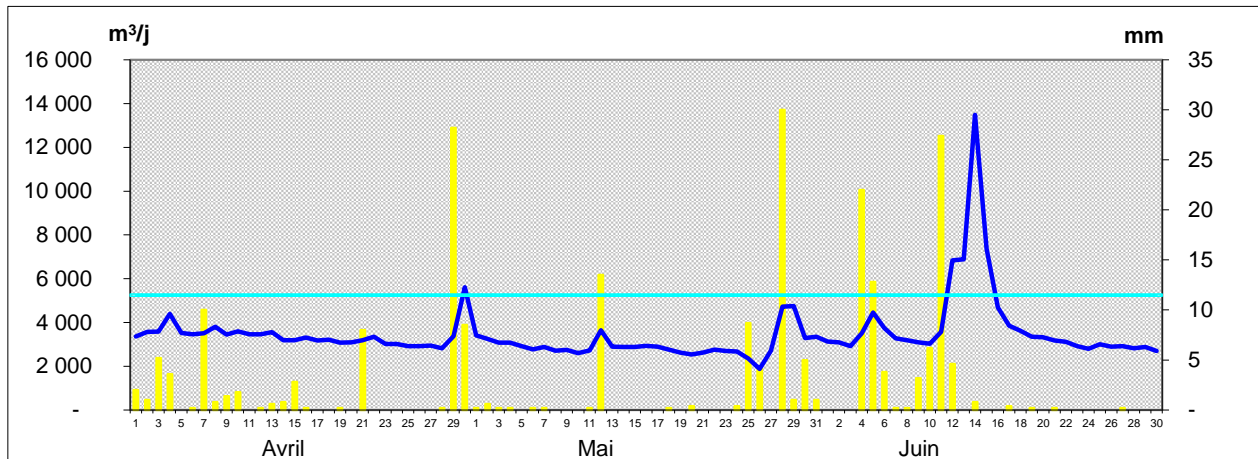
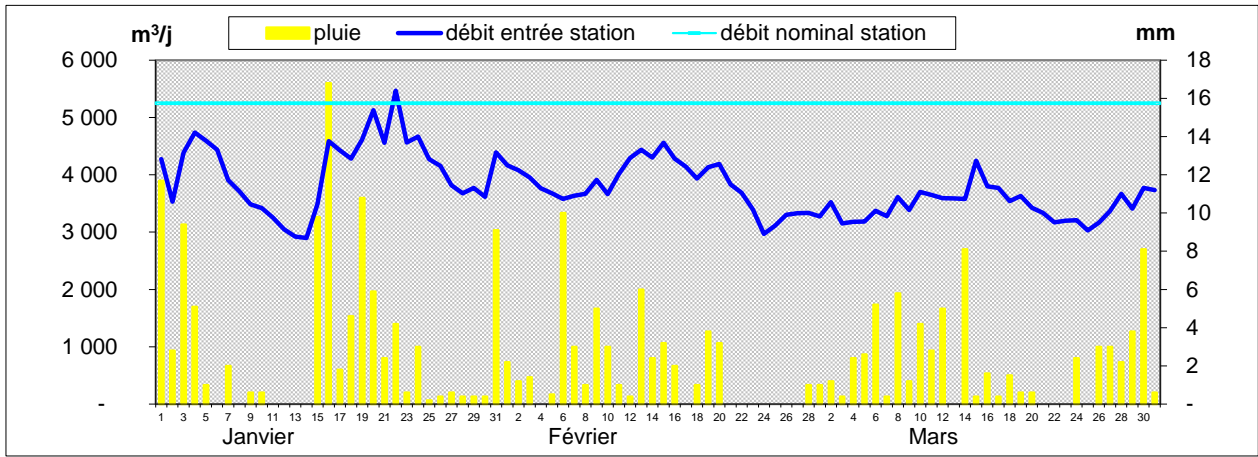




STATION D'EPURATION DE
ANNEE 2018

ARGENTAN

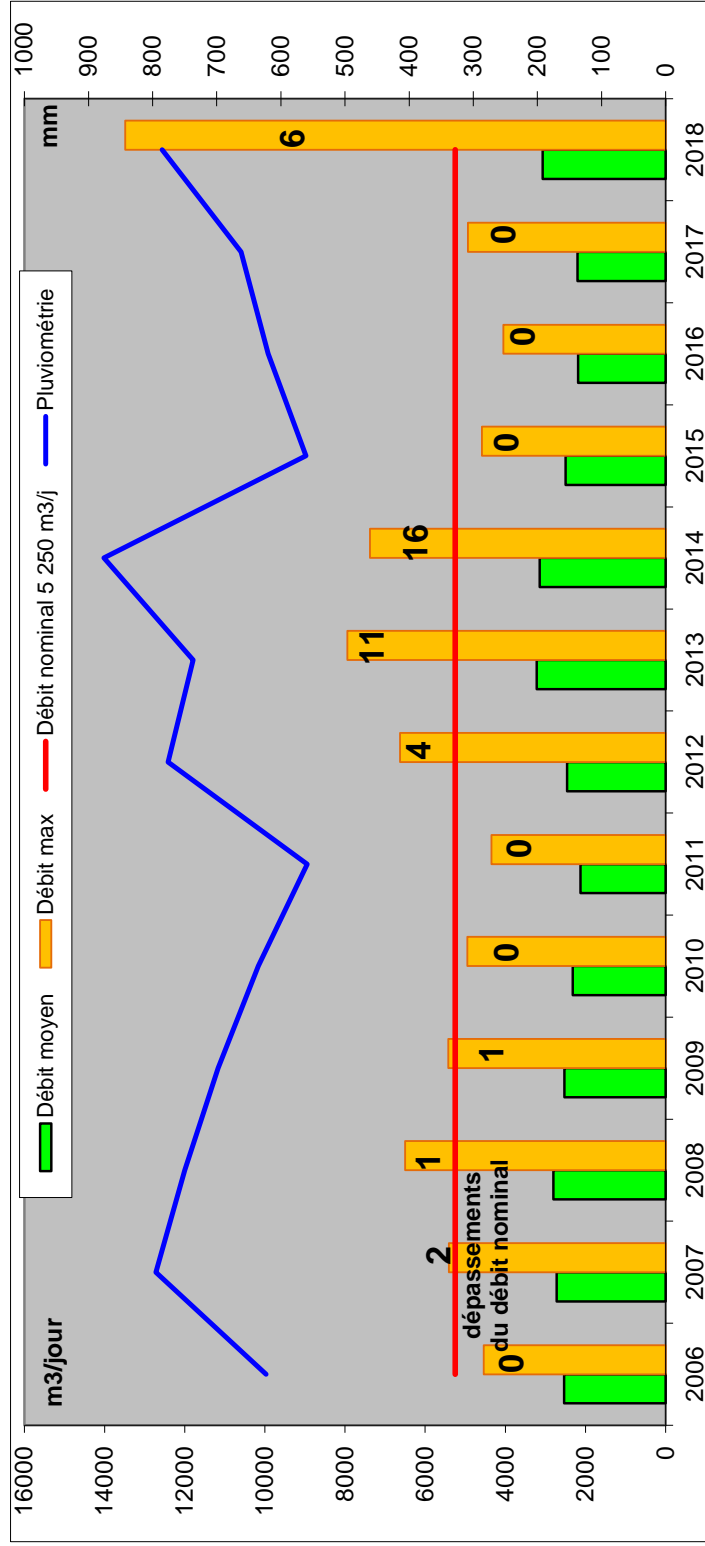
Débit journalier d'entrée et pluviométrie



ARGENTAN 2006 - 2018 (35 000 EH)

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy	Q max	Volume	Pluvio	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2006	1001	851	2 089	222	28	2532	4542	924 180	623	0
2007	1105	882	2 205	233	31	2720	5411	992 800	795	2
2008	977	707	1 972	215	27	2800	6499	1 024 800	750	1
2009	1064	692	2 028	218	28	2527	5421	922 355	698	1
2010	804	594	1 617	197	22	2318	4948	846 070	635	0
2011	766	599	1 564	194	21	2125	4348	775 625	559	0
2012	913	586	2 028	204	25	2462	6626	901 092	776	4
2013	822	671	1 991	220	27	3215	7940	1 173 475	737	11
2014	906	711	2060	204	27	3143	7379	1 147 195	876	16
2015	841	705	1953	206	26	2496	4584	911 040	561	0
2016	807	562	1521	173	21	2187	4047	800 442	620	0
2017	833	672	1938	208	27	2200	4930	803 000	662	0
2018	974	747	2083	230	27	3070	13484	1 120 550	785	6
Moyenne en kg/j	909	691	1927	210	26					
Charge en EH	12 981	11 512	16 057	13 969	6 481					
						2600	13484			41
						Moyenne	MAX			dépassements

A N N E E



Station	LES ASPRES	Exploitant	Régie	Type de station	BAAP
Maître d'ouvrage	CDC DES PAYS DE L'AIGLE	Maître d'œuvre	Direction Départementale	Niveau de traitement	Arrêtés du 15/01/92 et 21/07/2015
Milieu récepteur	L'iton	Constructeur	SOAF	Capacité nominale	EH 700
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	1992	Code SANDRE	036142201000
Masse d'eau	L'iton de sa source à sa perte karstique			Type de réseau	Séparatif



SATESE

QUALITE DU REJET							
Date de la visite	11-12/04/2017			15-16/05/2018			
Déclarant	SATESE			SATESE			
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Révisé le 15/01/1992	Valeur	η	Amont	Aval	η	Amont
		105		39	31	64	36
		50%		360	5	98,6%	270
		35	60%	300	3	99,0%	250
		200	60%	594	41	93,1%	690
		10		123	5,4	95,6%	97,6
					8,1		
					0,68		3,4
					12		1,9
				14,5	9,6	80,0%	9,3
					70		2,6
				8,5	8		8,4

QUALITE DES BOUES			
Paramètres	Seuil*	10/03/17	03/07/18
Cadmium Cd	10	1,38	1,00
Chrome Cr	1000	18,9	25,4
Cuivre Cu	1000	355	389
Mercuré Hg	10	0,50	0,31
Nickel Ni	200	16,0	19,8
Plomb Pb	800	25,6	26,5
Sélénium Se		< 4,80	< 5,13
Zinc Zn	3000	705	749
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 095	1 183
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:	
Nominal	105 m ³ /j
Moyen mensuel	98,1 m ³ /j
Mini mensuel	41,7 m ³ /j
Maxi mensuel	250,3 m ³ /j

CONSUMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	11 702 kWh
Consommation moyenne :	32,1 kWh/j

Observations :

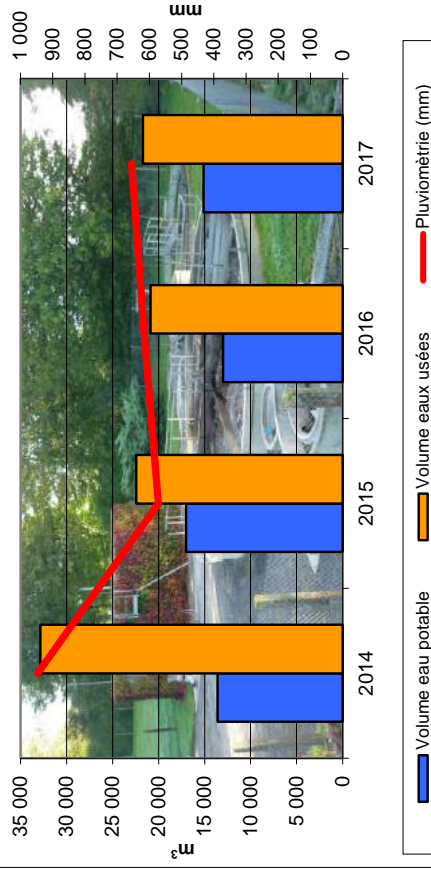
⇒ Le réseau : Le débit moyen mensuel sur l'année 2018 est de 98 m³/j soit 93 % du débit nominal de la station. En janvier, le débit moyen mensuel a atteint 250 m³/j (soit 238 % du débit nominal de la station pour 121 mm de pluie). Les courbes de débit mettent en évidence une augmentation significative des arrivées à la station, en particulier en période de nappes hautes et de pluviométrie importante. Suite à l'étude diagnostic de 2016, un programme de travaux de réhabilitation a été proposé.

⇒ La station : La qualité du rejet respecte les obligations réglementaires. Pour rappel, il convient d'adapter les réglages de l'aération en fonction des tests de terrain, afin d'éviter les pics ponctuels d'ammonium ou de nitrates.

Le SATTEMA a procédé au paramétrage du débitmètre à ultrasons en sortie de station afin de pouvoir exploiter les données.

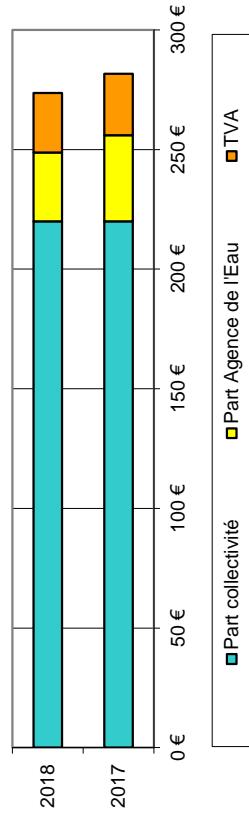
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	13 580	17 008	13 000	15 115
Volume eaux usées	32 832	22 423	20 873	21 709
Pluviométrie (mm)	947	572	616	655



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	70,00 €	70,00 €	0,0%
Part variable HT	1,25 €	1,25 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	220,00 €	220,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % en 2014)	25,6 €	24,9 €	-2,8%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	281,60 €	273,68 €	-2,8%
Coût au m³ TTC	2,35 €	2,28 €	-2,8%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	558	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,28	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	4,3	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0,0422	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 25 mars 1992.

Il est une nouvelle fois constaté une différence entre le volume d'eau potable facturé et les volumes d'eaux usées collectés par la station. Cela est dû à la collecte d'eaux claires parasites.

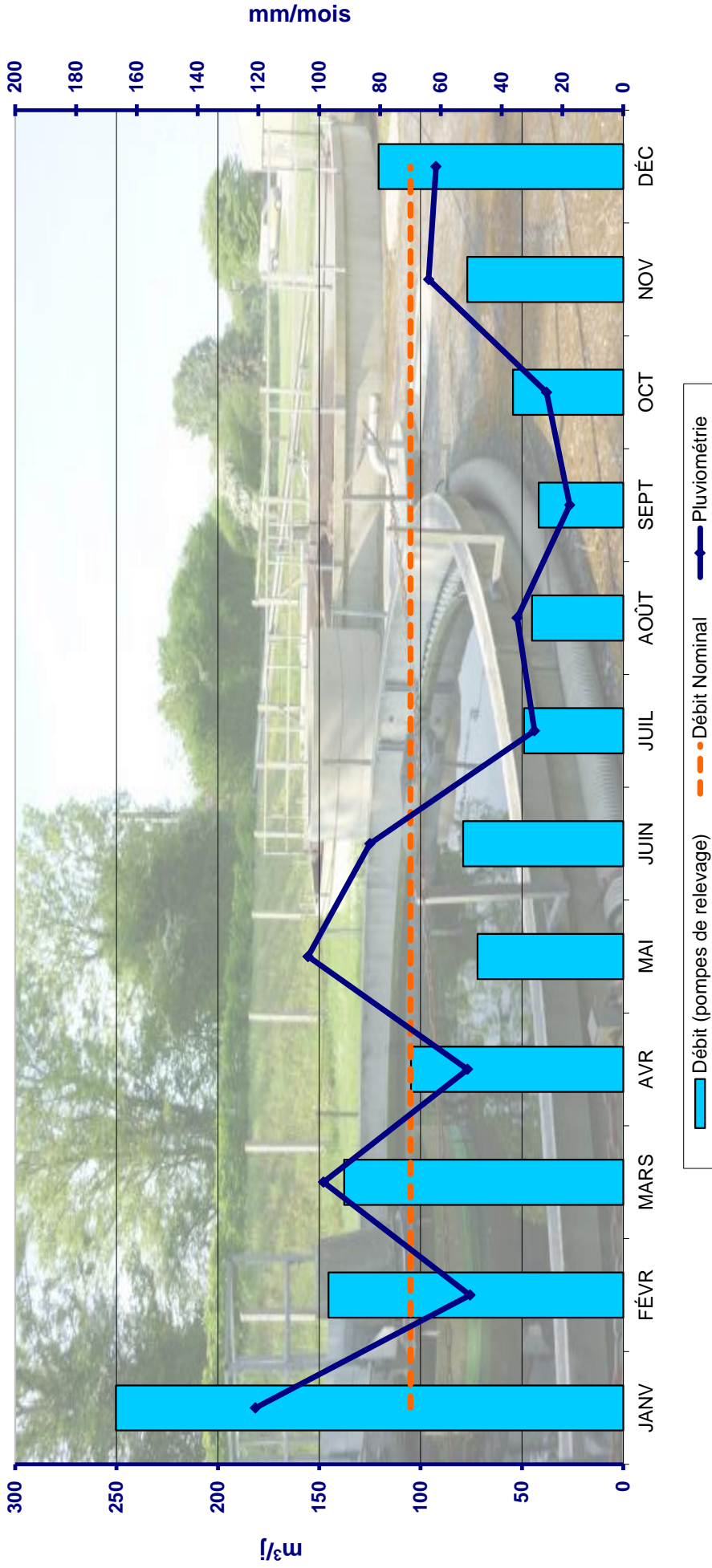
Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015). Le document a été présenté au conseil et mis en ligne. La saisie dans SISPEA a été effectuée.

La baisse de la tarification est due à la diminution de la redevance modernisation des réseaux.

Une harmonisation du règlement de service et de la tarification doit être engagée par la CDC des Pays de L'Aigle, compétente depuis le 1^{er} janvier 2018.



Effluents collectés en 2018 par la station des ASPRES



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie est celle relevée sur la station MétéoFrance de L'Aigle

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	3	1	-	4	3	5	4	5	4	4	5	3
Nitrates	3	1	1	4	3	5	4	5	4	4	5	3

x = nombre de tests

x Bonne qualité

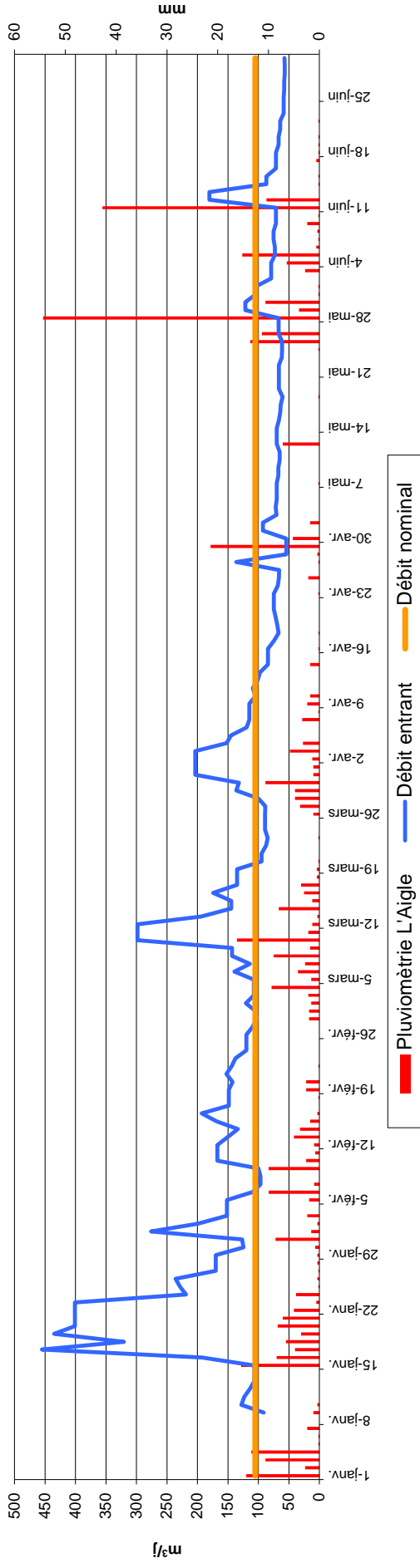
x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

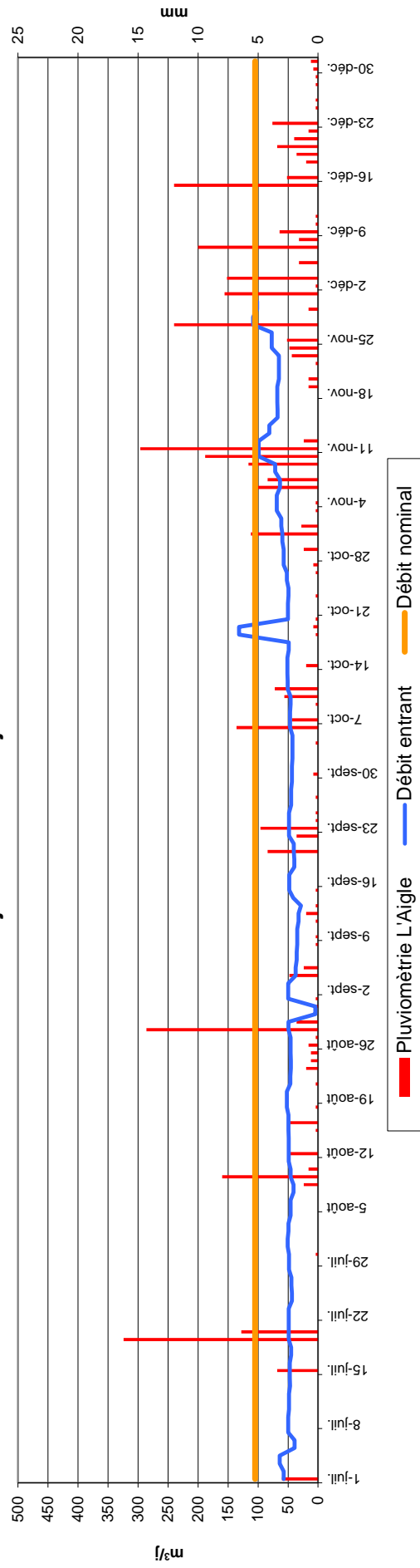
-- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station des ASPRES :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Station :	ATHIS DE L'ORNE	Exploitant :	FLERS Agglo	Type de station:	BAAP
Maitre d'ouvrage :	FLERS Agglo	Maitre d'Œuvre :	Saunier-techna	Niveau de traitement :	arrêté 11/07/2002
Milieu récepteur :	La Courteille	Constructeur :	MSE	Capacité nominale EH :	2 100
Bassin versant :	L'Orne	Année de construction :	2004	Raccordés :	
Agence de l'Eau :	Seine Normandie	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal Temps sec:	400 m ³ /jour

OBSERVATIONS :

Un tableau de synthèse ci-joint présente les données des charges polluantes et les débits reçus par la station depuis 2006. Les données analytiques des bilans 24 h indiquent 4 non conformités en NTK dues en partie à une panne moteur d'une turbine du 25 avril au 14 mai. Par ailleurs, le phosphore est correctement éliminé car la norme de 2 mg/l en moyenne annuelle n'est pas dépassée (1,2 en moyenne pour 2018). La moyenne des débits reçus par la station en 2018 est de 303 m³/jour soit 55% de la capacité hydraulique par temps de pluie. Le débit maximum reçu par la station a représenté 2,9 fois le débit moyen entrant (max = 871 m³/j le 5 janvier avec 20 mm de pluie en 2 jours). D'un point de vue organique, la station est chargée à 57% (moyenne 2006-2018).

Boues: 513 m³ ont été épandus soit 28,21 tonnes de matières sèches.

La validité de l'arrêté préfectoral de la station a expiré en 2017.



SATESE

2018

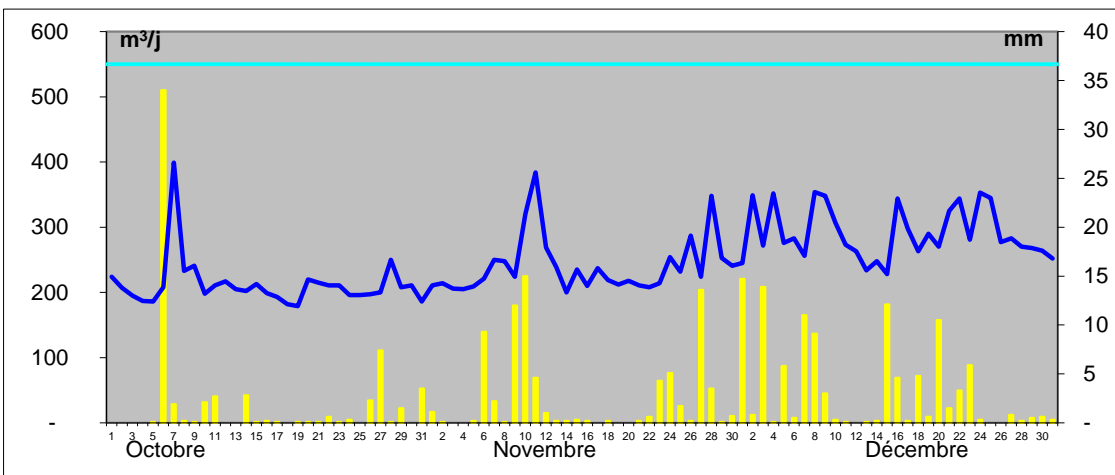
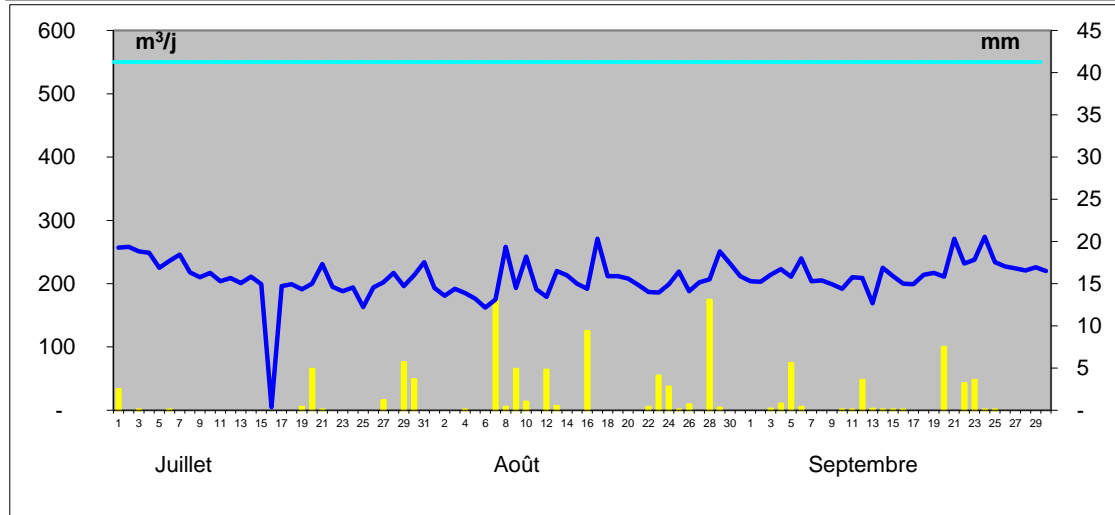
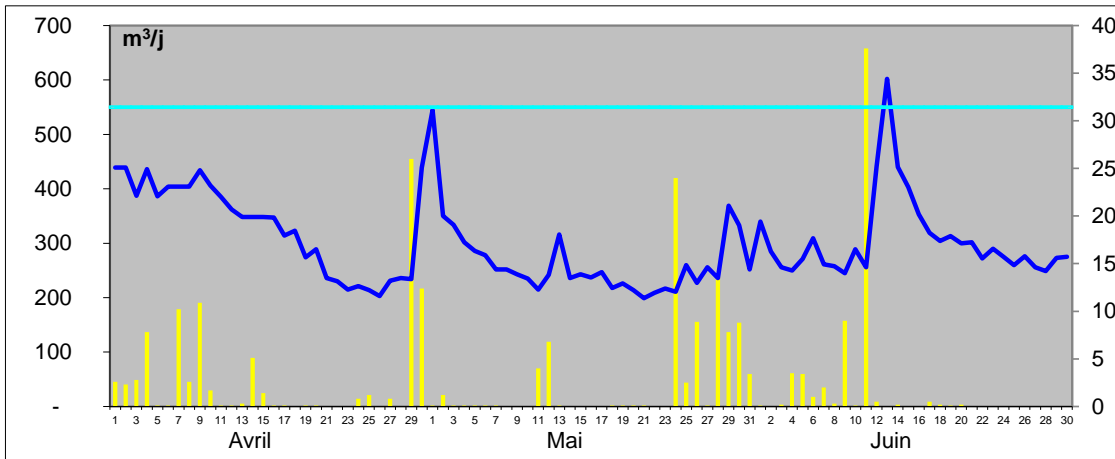
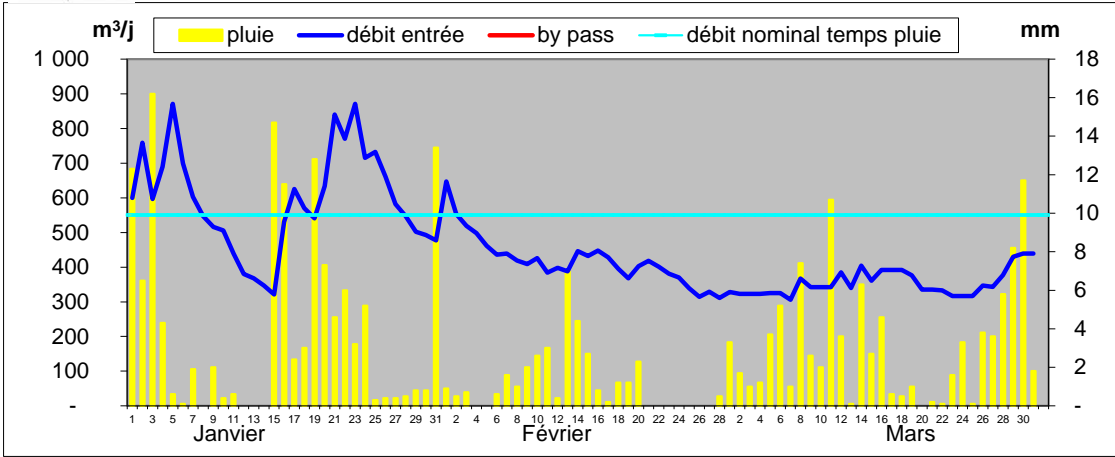
ATHIS DE L'ORNE

Orne

CA de FLERS Agglo

03 61 007 02 000

Courbes de débit sortie et pluviométrie

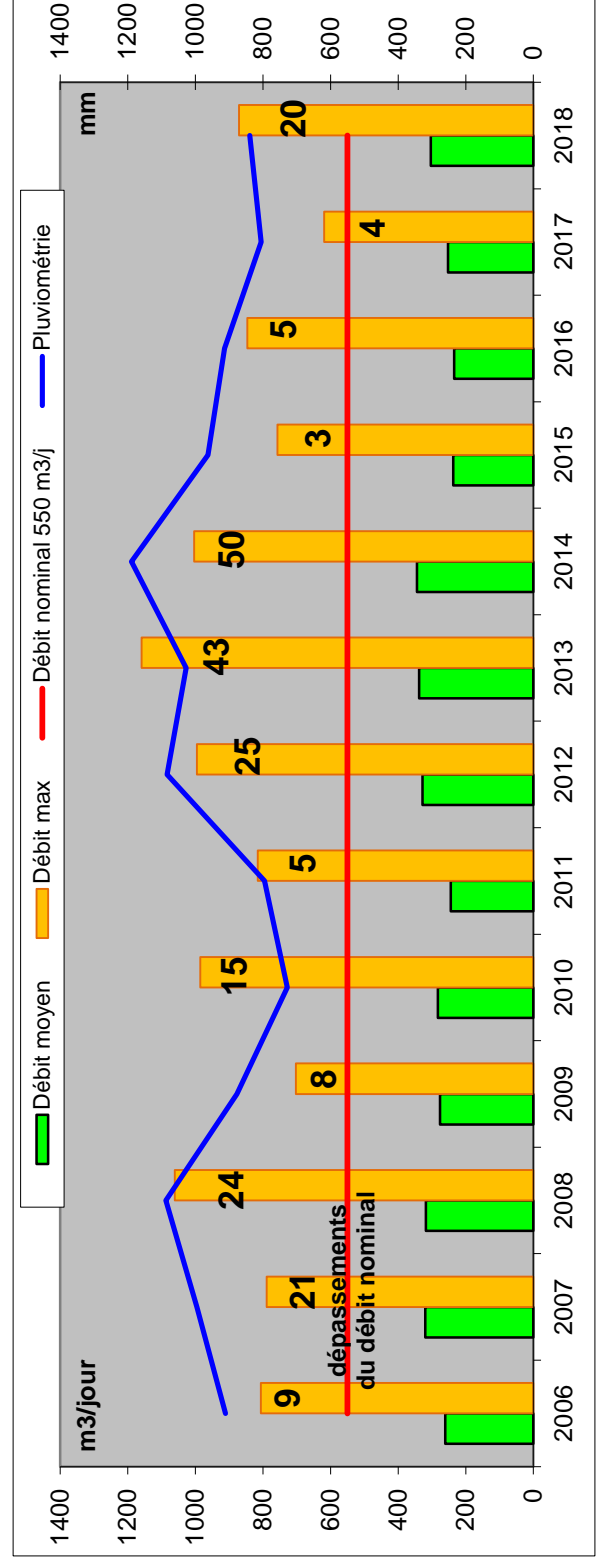


ATHIS de l'Orne 2006 - 2018 (2 100 EH)

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy	Q max	Volume	Pluvio	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2006	73	66	163	16	2,4	261	806	95 265	911	9
2007	72	64	155	16	2,3	320	789	116 800	995	21
2008	76	79	187	17	2,2	318	1061	116 388	1087	24
2009	80	66	182	17	2,4	276	703	100 740	877	8
2010	81	65	176	17	2,1	282	985	102 930	728	15
2011	85	68	194	18	2,2	244	815	89 060	795	5
2012	93	68	230	19	2,2	328	995	120 048	1084	25
2013	102	61	171	17	2,2	338	1159	123 370	1027	43
2014	115	56	169	17	2,1	344	1004	125 560	1189	50
2015	128	65	195	19	2,2	237	757	86 505	962,5	3
2016	116	56	164	17	2,0	234	846	85 644	914	5
2017	128	66	197	21	2,4	252	619	91 980	805	2
2018	117	160	301	26	2,7	303	871	110 595	839	20
Moyenne en kg/j	97,4	72,3	191,1	18,2	2,3					
Charge en EH	1082	1205	1592	1215	566	287 Moyenne	1159 MAX			230 dépassements

A
N
N
E
E

Travaux sur réseaux terminés en 2015
Q moyen entrée à compter de 2015



Station :	BAGNOLES DE L'ORNE	Exploitant :	Régie Eau Assainissement	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	Bagnoles de l'Orne Normandie	Maître d'Œuvre :	Techna	Niveau de traitement :	déclaration 18/01/2016
Milieu récepteur :	La Vée	Constructeur :	Ternois Epuration	Capacité nominale EH :	9 000
Bassin versant :	Mayenne	Année de construction :	1995	Raccordés :	2 400
Agence de l'Eau :	Loire Bretagne	Type de réseau :	Mixte	Débit nominal tps sec NB / tps pluie NH :	1 535 m ³ /jour - 4 320 m ³ /jour

OBSERVATIONS:

Un tableau de synthèse ci-joint présente les données des charges polluantes et les débits reçus par la station depuis 2003.

En 2018, le débit moyen en entrée s'est élevé à 1 946 m³/j soit 45 % du débit nominal temps pluie en nappe haute (4 320 m³/j).

Le débit journalier maximal en entrée a été enregistré le 14 juin (71 mm de pluie en 2 jours) avec 3 882 m³/j (soit 90% du débit nominal temps pluieux nappe haute) .
54 347 m³ ont été by-passés soit 7% du volume total représentant 70 by-pass.

Malgré les nombreux dépassements de la capacité hydraulique (temps sec nappe basse), les performances minimales de traitement en concentration ont été respectées.

Le réseau (linéaire de 34 340 m dont 30 070 m en gravitaire) est à 60% séparatif et comporte 6 déversoirs d'orage.

La charge hydraulique collectée par le réseau est très affectée par les eaux claires parasites de nappe qui représentent près de 75% du volume global entrant à la station.
De plus, par temps de pluie, la charge hydraulique est augmentée par des eaux pluviales (estimation de la surface active à 11,92 ha sur le territoire de Bagnoles de l'Orne).

La commune nouvelle prévoit la réalisation de travaux du réseau en 4 tranches quinquennales (concomitantes pour les 2 et 3) :

Tranche 1 (2016-2019) : aménagements et restructuration des déversoirs (5 DO) pour collecter des données

Tranche 2 (2020-2025) : restructuration de la canalisation d'amenée à la station d'épuration

Tranche 3 (2020-2025) : refonte du quartier Pierre Vivet/Eglise en concertation avec la commune pour la partie eaux pluviales

Tranche 4 (2026-2030) : après 5 ans de mesures sur les déversoirs, travaux sur le réseau de collecte et aménagements de la station (traitement de 95% du débit)

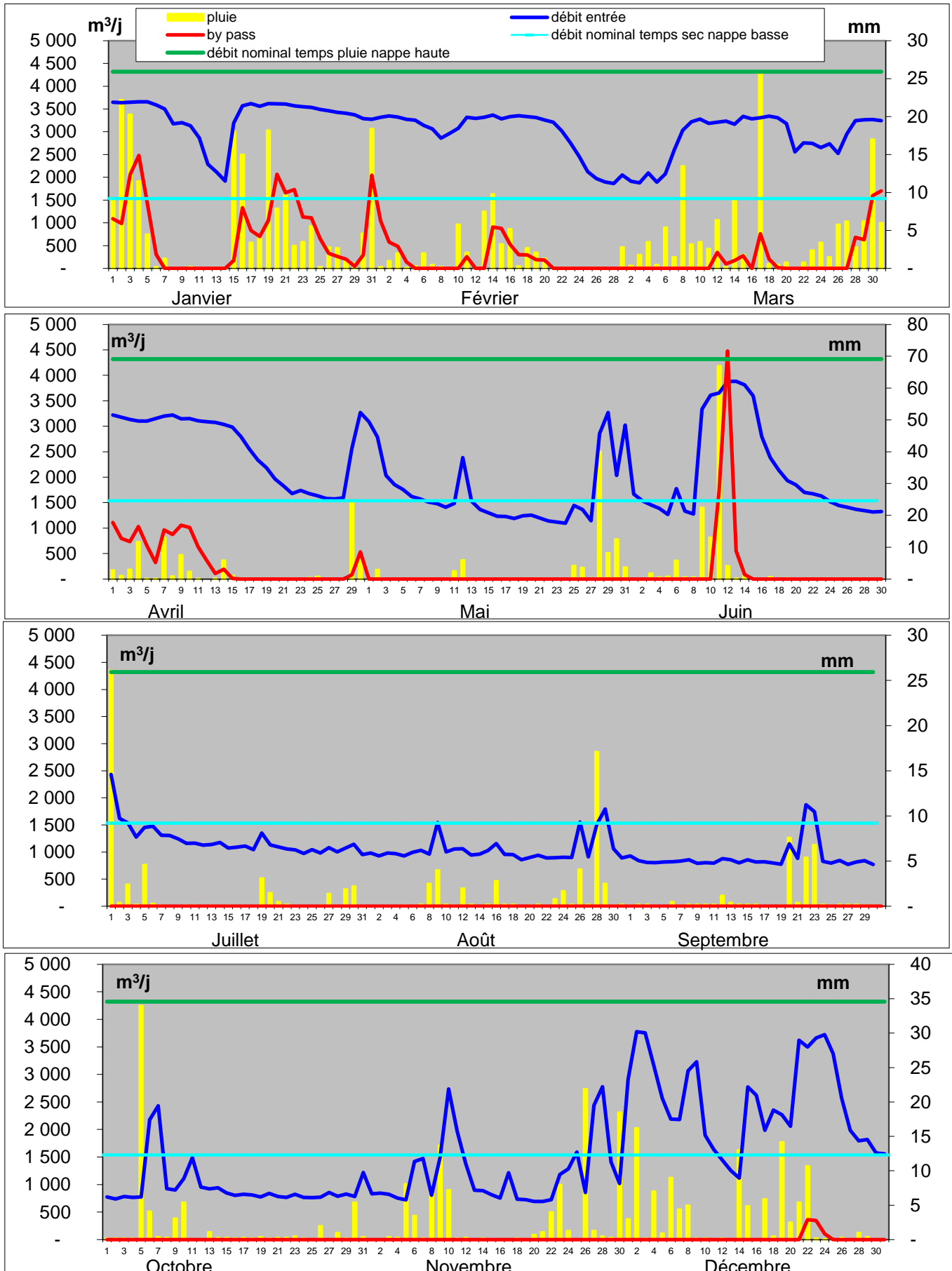
Enfin, l'aménagement du point A1 au poste "Pont de Couterne" a été finalisé en 2018. Au 1er trimestre 2019, le calage de la loi Hauteur / débit par Jousse est en cours.

Boues : 43,868 tonnes de matières sèches ont été produites.



2018	BAGNOLES	Mayenne	Syndicat Intercommunal	04 61 022 S 0001
-------------	-----------------	----------------	-------------------------------	-------------------------

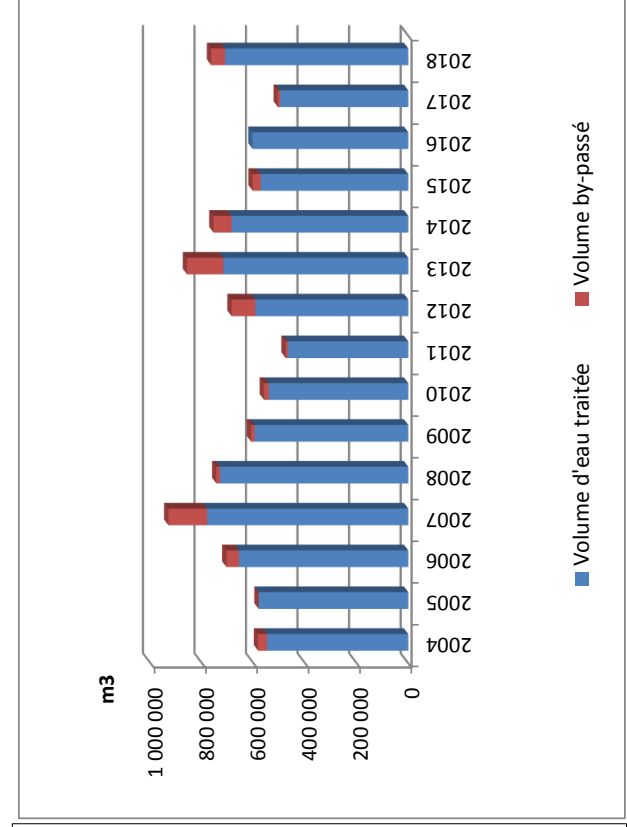
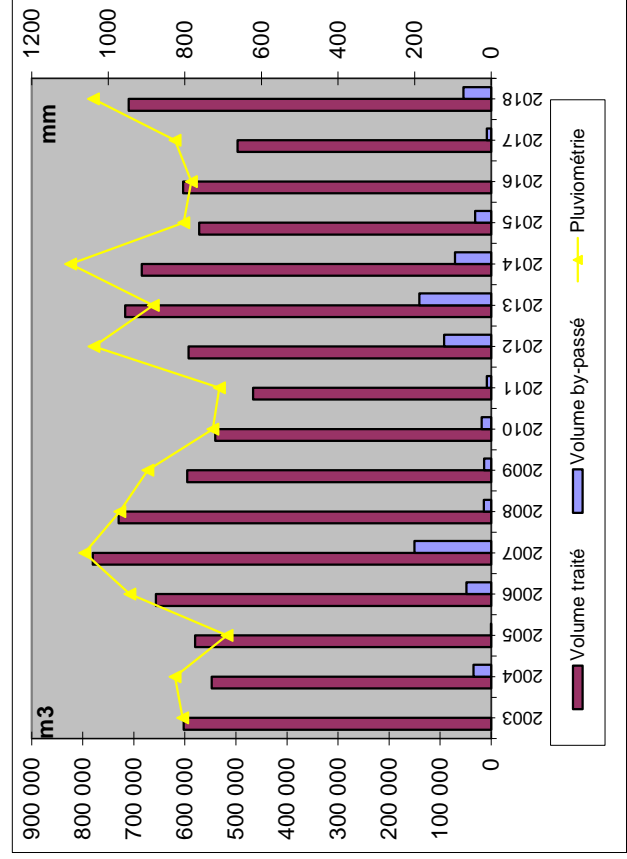
COURBES DE DEBIT D'ENTREE



Paramètre en kg/j

Années	MES	DBO5	DCO	NTK	Q moy	Q max	Volume	by-pass	Total	% Q by-passé	Pluvio	Nb de by-pass
2003	142	163	305	44	1650	4000	602 250	?			806	
2004	138	138	294	35	1500	3840	547 500	34 640	582 140	5,95%	826	
2005	152	104	300	34	1589	4236	579 985	212	580 197	0,04%	690	
2006	216	154	398	45	1799	4132	656 635	48 583	705 218	6,89%	944	36
2007	143	137	339	46	2138	3998	780 370	150 227	930 597	16,14%	1062	88
2008	197	168	414	59	2000	4301	730 000	14 511	744 511	1,95%	970	17
2009	177	170	386	46	1631	4788	595 315	14 145	609 460	2,32%	897	12
2010	183	160	387	47	1481	3874	540 565	18 857	559 422	3,37%	727	11
2011	228	189	469	55	1278	3864	466 470	8 675	475 145	1,83%	710	7
2012	223	174	475	55	1624	3909	592 760	92 197	684 957	13,46%	1038	37
2013	232	190	464	53	1965	3812	717 225	140 779	858 004	16,41%	883	80
2014	242	128	468	40	1876	3778	684 740	70 925	755 665	9,39%	1099	59
2015	239	140	405	50	1567	4118	571 955	31 325	603 280	5,19%	803	27
2016	314	140	433	40	1654	4142	603 710		603 710	0,00%	783	
2017	319	208	565	59	1361	3886	496 765	8 718	505 483	1,72%	826	11
2018	270	153	390	51	1946	3882	710 290	54 347	764 637	7,11%	1039	70
Moyenne en kg/j	213	157	406	47	1691	4788				6,12%		455
Charge en EH	3 049	2 621	3 381	3 163								

Moyenne **1691** **4788** **MAX**



Station	BANVOU La Gausnière	Exploitant	FLERS AGGLO (Régie)	Type de station	PHRG
Maître d'ouvrage	FLERS AGGLO	Maître d'œuvre	SOGETI	Niveau de traitement	A du 21/07/15 et R du 02/06/06
Milieu récepteur	Zone d'infiltration	Constructeur	TTA	Capacité nominale EH	350
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2008	Code SANDRE	0461024S0002
Masse d'eau	La Varenne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Egrenne	La Varenne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Egrenne		Type de réseau	Séparatif



QUALITE DU REJET

Date de la visite		24-25/10/2017		25-26/04/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	52,5	22,5	22,5	17	19
MES mg/l	50	3300	3,7	99,9%	840
DBO ₅ mg/l	35	1010	5	99,5%	21
DCO mg/l	200	4160	69	98,3%	1444
NTK mg/l		278	33,8	87,8%	166
NGL mg/l			69		90
NH ₄ mg/l			42		44
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l			156		221
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l		50,8	11,4	77,6%	17,5
Limpidité cm					14,3
pH		7,6	7		8,5

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0,8
7 principaux PCB	5,0
Fluoranthène	2,5
Benzo(b)fluoranthène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les filtres)

Plan d'épandage:

Non réalisée

Production de matières sèches:

Volume: -- m³
 Annuelle: -- Tonnes
 Journalière: -- kg
 Soit: -- g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	52,5	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	--	m ³ /j			
Maxi mensuel	--	m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/j

Observations :

Le bilan 24h réalisé en avril respectait l'arrêté national du 21 juillet 2015. En revanche, le récépissé de déclaration du 02 juin 2006 est dépassé pour le paramètre NTK.

Pour rappel, la station n'a jamais respecté la norme en NTK imposée par le récépissé. En effet, celle-ci semble difficilement accessible au vu des retours des stations du même type sur le département.

De plus, il convient de réaliser un désherbage manuel régulier sur toute la surface des massifs, notamment avant la période de repousse des roseaux.

Des travaux ont été réalisés sur la station :

- Deux points d'alimentation en eau potable ont été créés
- Les fossés de finition ont été refaits.



* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		19-20/04/2017		27-28/06/2018	
	Valeur	η	Aval	η	Aval	η
Qmoyen m ³ /j			12	10	14	10,5
MES mg/l	50%		608	8,4	790	2,5
DBO ₅ mg/l	35	60%	420	11	540	3
DCO mg/l	200	60%	1136	66	1504	34
NTK mg/l			131	22,4	127	5
NGL mg/l						5
NH ₄ mg/l				24		4,4
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l				0		0
Pt mg/l			15	3,8	13,8	5,2
Limpidité cm						62,3%
pH			8,7	7,9	8,9	7,8

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	02/02/17	09/01/18
Cadmium Cd	10	1,37	1,30
Chrome Cr	1000	22,9	19,7
Cuivre Cu	1000	517	461
Mercurure Hg	10	0,78	0,50
Nickel Ni	200	25,3	22,8
Piomb Pb	800	24,0	22,7
Sélénium Se		< 4,70	< 4,61
Zinc Zn	3000	963	849
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 528	1 353
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	45 m ³ /j	Min journalier	7	m ³ /j
Moyen mensuel	21,6 m ³ /j	Maxi journalier	87	m ³ /j
Mini mensuel	12,8 m ³ /j	Débit annuel	7 811	m ³
Maxi mensuel	54,2 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	8 643	kWh
Consommation moyenne :	23,68	kWh/hj

Observations :

⇒ Le réseau : Les relevés mensuels indiquent des variations du débit entrant, entre 7 et 87 m³/j, en fonction de la pluviométrie et de la profondeur de la nappe.

Pour rappel, l'intrusion d'eaux claires parasites dans le réseau peut entraîner des dysfonctionnements de la station, comme des départs de boues vers le milieu naturel.

Le plan du réseau a été mis à jour par le bureau d'études SCE, lors du diagnostic réseau à Juvigny sous Andaine.

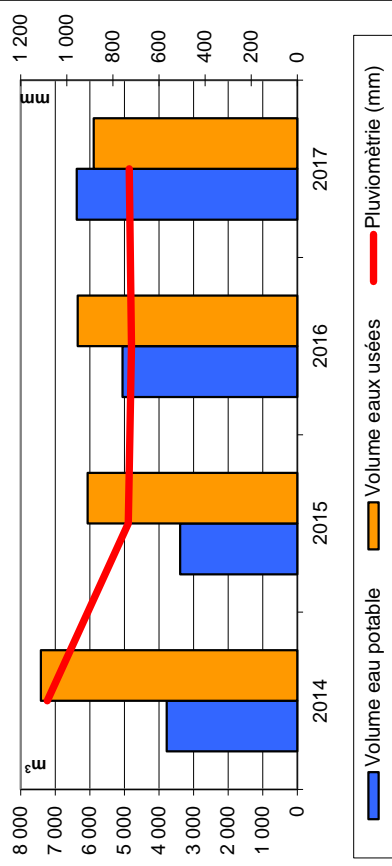
⇒ La station : Le bilan 24h de la station réalisé en juin 2018 respectait le récépissé de déclaration et l'arrêté national. Cependant, le poids de boues était élevé. Il a une nouvelle fois été recommandé d'augmenter les extractions pour éviter les départs de boues.

Des infiltrations d'eaux claires parasites ont été observées lors du bilan 24h par les réhausses du poste de relevage. Il est conseillé de l'inspecter entièrement et de refaire son étanchéité.

Les roues du pont racleur ont été remplacées en janvier 2018 par l'entreprise Véolia. De plus, les barres de guidage du poste de relevage et du poste de recirculation ont été remplacées par l'entreprise AEIC fin 2018.

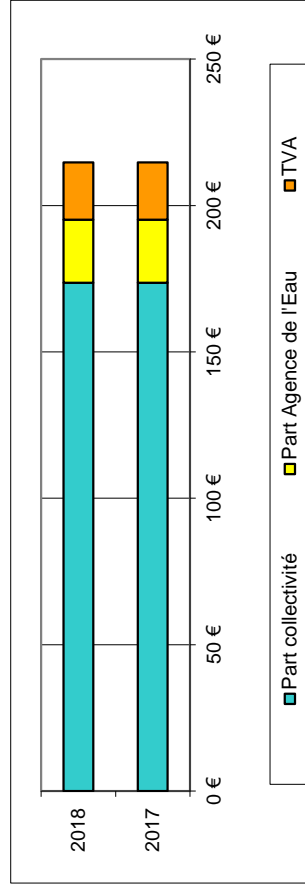
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	3 775	3 384	5 054	6 381
Volume eaux usées	7 415	6 064	6 348	5 884
Pluviométrie (mm)	1 085	733	719	729



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	20,00 €	20,00 €	0,0%
Part variable HT	1,28 €	1,28 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	173,60 €	173,60 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	19,52 €	19,52 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	214,72 €	214,72 €	0,0%
Coût au m³ TTC	1,79 €	1,79 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

* Valeurs pour l'ensemble de la commune nouvelle

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	146	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	97,9	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,79	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	2,1	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La commune déléguée de la Baroche sous Lucé avait un règlement d'assainissement datant du 29 juin 2015. La compétence « assainissement » ayant été transférée au 1^{er} janvier 2016 à Juvigny Val d'Andaine, il convient d'harmoniser les règlements d'assainissement au niveau de la commune nouvelle.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). La saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée pour 2017.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée.



Effluents collectés en 2018 par la station de LA BAROCHE-SOUS-LUCE



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de la station d'épuration

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	4	3	5	4	3	4	4	5	4	4	5	4
Nitrates	4	3	5	4	3	4	4	5	4	4	5	4

x = nombre de tests

x Bonne qualité

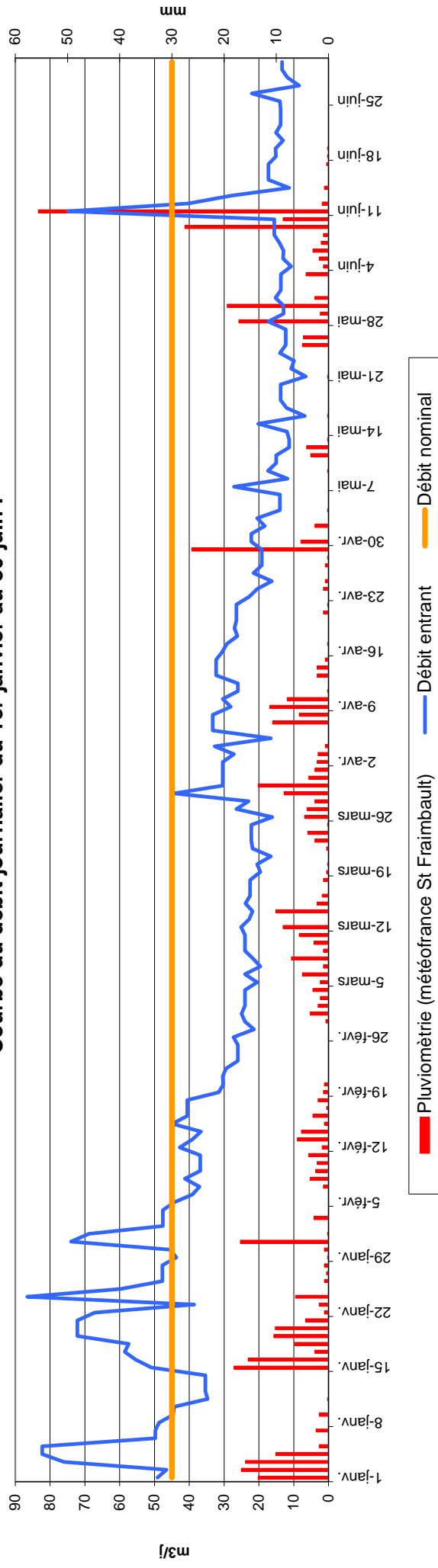
x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

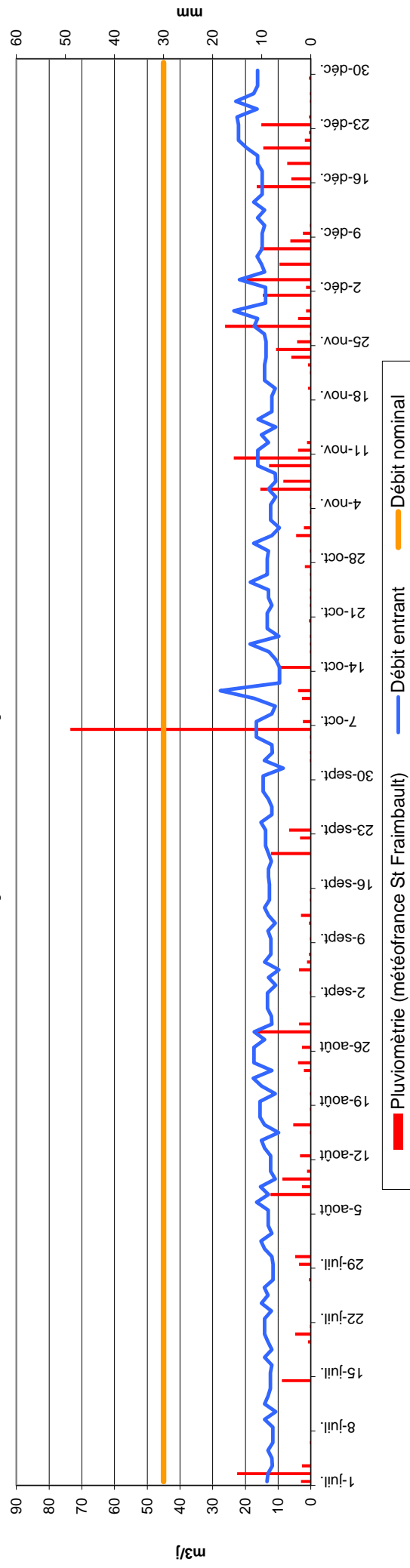
-- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de la Baroche sous Lucé :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Station	BAZOCHE AU HOULME Bourg	Exploitant	Régie
Maitre d'ouvrage	BAZOCHE AU HOULME	Maitre d'œuvre	SOGETI
Milieu récepteur	Zone de dispersion	Constructeur	Routière PEREZ
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2006
Masse d'eau	La Baize de sa source au confluent de l'Orne		
Type de station	LNAT	Niveau de traitement	A du 21/07/15 et R du 07/04/05
Capacité nominale	EH 290	Code SANDRE	036102801000
Type de réseau	Séparatif		SATESE

DEBIT COLLECTE:

Nominal	43 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	-- m ³ /j			
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	0 kWh
Consommation moyenne :	0 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : La totalité des effluents arrive gravitairement à la station. Le réseau est curé une fois par an.

Comme déjà recommandé, il est conseillé d'installer un dégrilleur en amont du canal. En effet, beaucoup de déchets arrivent en entrée de station et gênent la réalisation d'une mesure de débit fiable.

⇒ La station : La présence d'algues dans le rejet, entraîne un dépassement des seuils de qualité très restrictifs exigés localement. L'effluent s'infiltrant dans une zone de rejet végétalisée, l'impact sur le milieu doit être faible.

Le décanteur est vidangé tous les 6 mois par un vidangeur spécialisé. Il est rappelé que les matières retirées sont considérées comme des matières de vidanges, étant donné l'absence de dégrilleur en entrée de station, et que leur évacuation doit faire l'objet d'une destination spécialisée et adaptée.

Le curage de la première lagune est préconisé après 10 ans de fonctionnement. Néanmoins, au vu des charges arrivants sur la station, ce curage peut avoir lieu plus tardivement. Il convient toutefois de prévoir ce coût important dans le budget assainissement.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		27/04/2017		26/03/2018			
Déclarant		SATESE		SATESE			
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses				Visite avec analyse	
Arrêté du 21 juillet 2015		Récépissé du 07 avril 2005					
Valeur	η	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j		34					
MES mg/l	50%	50		470	7,1	98,5%	
DBO ₅ mg/l	60%	30		380	12	96,8%	
DBO5 filtré mg/l	35				11		
DCO mg/l	60%	90		1064	123	88,4%	
DCO filtré mg/l	200				108		
NTK mg/l		10		200	22,6	88,7%	
NGL mg/l							21
NH ₄ mg/l							
Test NH ₄ mg/l				0			
Test NO ₃ mg/l				10			
Pt mg/l						15,7	8,3
Limpidité cm							47,1%
pH						8,7	8,3

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0.8
Fluoranthène	5.0
Benzo(b)fluoranthène	2.5
Benzo(a)pyrène	2.0

Pas d'évacuation de boues (stockage dans les lagunes)

Plan d'épandage: Non réalisée

Production de matières sèches:

Volume: -- m³

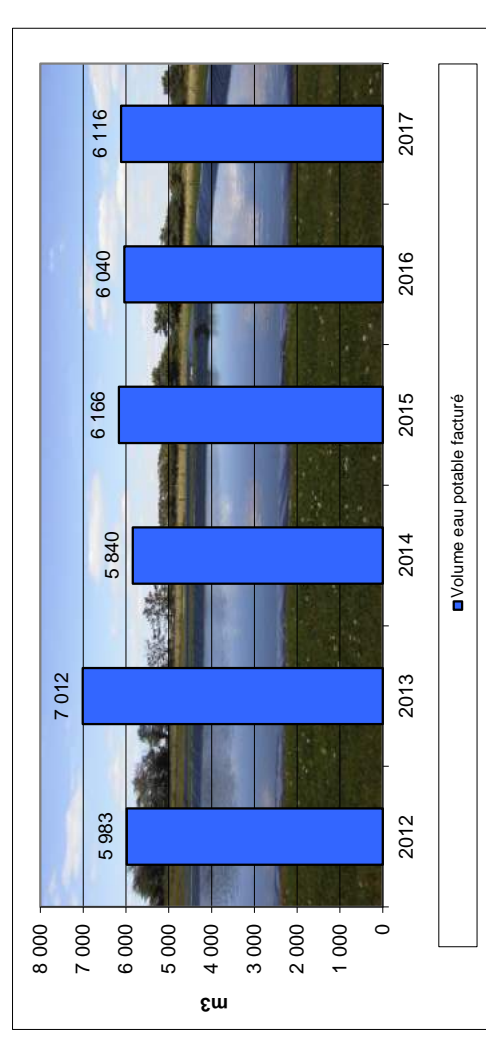
Annuelle: -- Tonnes

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable facturé aux usagers AC

Données pour la commune de Bazoches au Houleme (2 stations)

m ³	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable facturé	5 983	7 012	5 840	6 166	6 040	6 116



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

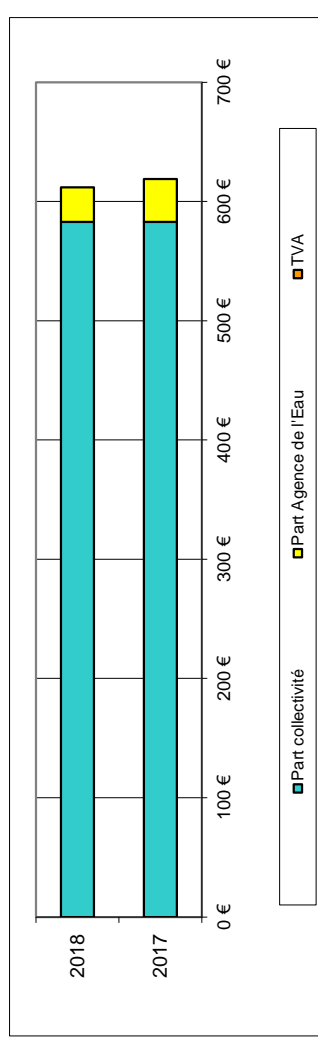
Données pour la commune de Bazoches au Houleme (2 stations)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	212	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	1	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	5,1	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	Pas d'analyse	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter /les boues

Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	175,00 €	175,00 €	0,0%
Part variable HT	3,40 €	3,40 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	583,00 €	583,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10% depuis le 01/01/2014)	Pas assujettis		--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	619,00 €	611,80 €	-1,2%
Coût au m³ TTC	5,16 €	5,10 €	-1,2%



Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 16 novembre 2006.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 02 juillet 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 03 juillet 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil communal en date du 09 octobre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 19 novembre 2018.

Le prix de l'assainissement a diminué suite à la baisse de la taxe modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau.



Station	BAZOCHE AU HOULME La Guilberdière	Exploitant	Régie
Maitre d'ouvrage	BAZOCHE AU HOULME	Maitre d'œuvre	SOGETI
Milieu récepteur	Zone de dispersion	Constructeur	AEIC
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2006
Masse d'eau	La Baize de sa source au confluent de l'Orne		
Type de station	DBIO	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Capacité nominale EH	60	Code SANDRE	036102802000
Type de réseau	Séparatif		



SATESE

QUALITE DU REJET / **DEBIT COLLECTE:**

Date de la visite	27/04/2017		26/03/2018	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	--			
Paramètres	Valeur	η	Amont	Aval
Qmoyen m³/j		9		
MES mg/l	50%			
DBO ₅ mg/l	35	60%		
DCO mg/l	200	60%		
NTK mg/l				
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l			0	60
Test NO ₃ mg/l			100	50
Pt mg/l				
Limpidité cm				
pH				

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

Nominal	9 m³/j
Moyen mensuel	5,0 m³/j
Mini mensuel	3,5 m³/j
Maxi mensuel	12,2 m³/j
Débit annuel	1 815 m³

CONSOMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	2 270 kWh
Consommation moyenne :	6,22 kWh/j

Observations :

- Le réseau : D'après les relevés, la station reçoit en moyenne 5,0 m³/j soit 56 % de sa charge hydraulique.
- Le pic observé en janvier est certainement dû à un dysfonctionnement de pompes.
- La station : D'après les tests de terrain, la station donne des résultats insatisfaisants par rapport aux années passées. Ces mauvais résultats restent inexpliqués et seront à confirmer l'année prochaine.

Comme déjà recommandé, il est souhaitable de réaliser le curage du fossé de sortie pour, d'une part faciliter l'écoulement de l'effluent traité, et d'autre part, pour garantir l'accessibilité.

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	Plan d'épandage:
Cadmium Cd	10	--
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercurure Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Evacuation vers une autre STEP

Production de matières sèches:

Volume: ? m³
Annuelle: -- Tonnes

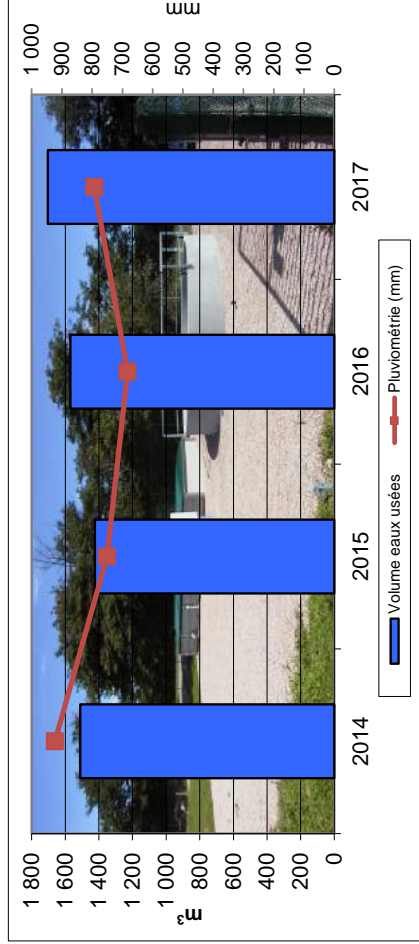


* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

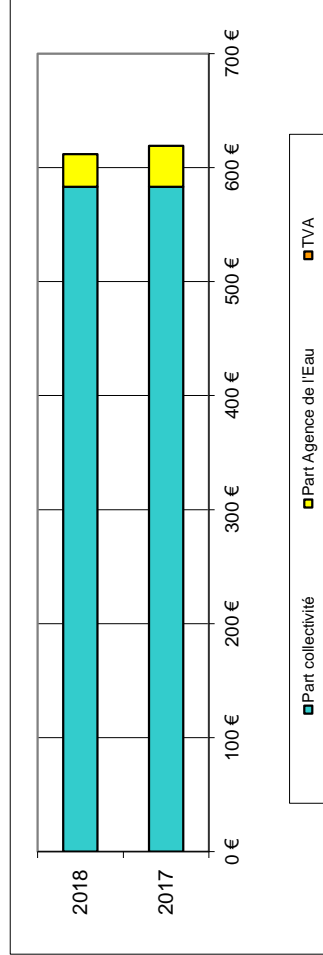
Evolution des volumes d'eau potable facturé aux usagers AC

* Données pour la commune de Bazoches au Houllme (2 stations)

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable*	5 840	6 166	6 040	6 116
Volume eaux usées	1 511	1 423	1 570	1 704
Pluviométrie (mm)	923	750	683	793

**Prix de l'assainissement**

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	175,00 €	175,00 €	0,0%
Part variable HT	3,40 €	3,40 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	583,00 €	583,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10% depuis 01/01/2014)	Pas assujéti		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	619,00 €	611,80 €	-1,2%
Coût au m³ TTC	5,16 €	5,10 €	-1,2%

**Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017**

* Données pour la commune de Bazoches au Houllme (2 stations)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données*	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	212	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	1	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	5,1	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	53 m ³	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations:

Le règlement d'assainissement a été adopté le 16 novembre 2006.

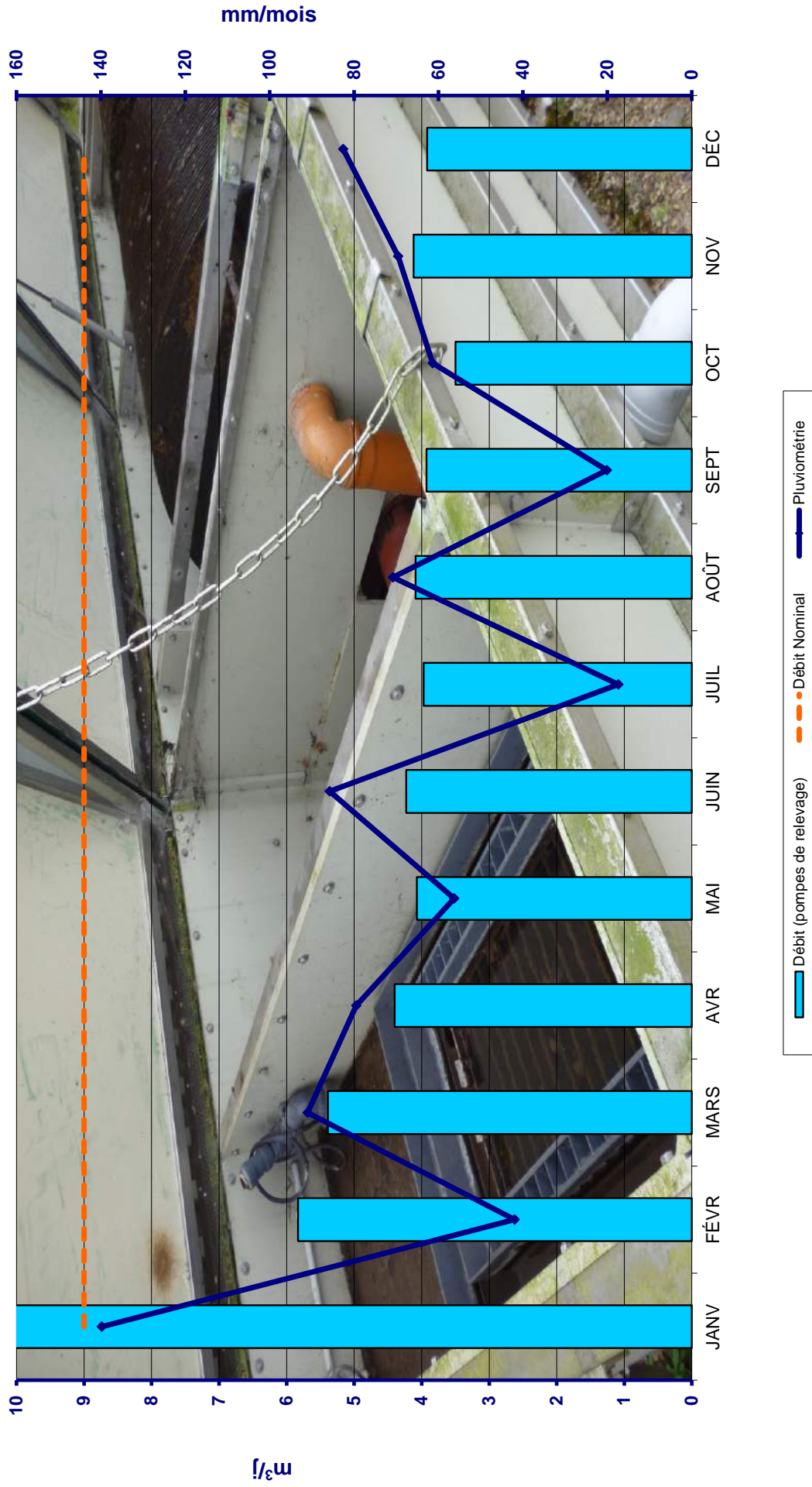
Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 02 juillet 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 03 juillet 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 09 octobre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 19 novembre 2018.

Le prix de l'assainissement a diminué de 1,2% suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.



Effluents collectés en 2018 par la station du Bazoche au Houleme - La Guilberdière



La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Bazoche au Houleme

Station	BAZOUCHES SUR HOENE	Exploitant	CDC du Bassin de Mortagne	BAAP
Maître d'ouvrage	CDC du Pays de Mortagne-au-Perche	Maître d'œuvre	G2C Environnement	Arrêtés du 21/07/2015 et 29/11/2007
Milieu récepteur	L'Hoëne	Constructeur	JOUSSE SA	1300
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2010	0461029S0002
Masse d'eau	L'Hoëne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	Séparatif		



QUALITE DU REJET

Date de la visite		23-24/05/2018	25-26/09/2018
Déclarant		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Récapitulé du 29 nov 2007	Amont	Aval
Valeur	Valeur	Amont	Aval
η	η	η	η
Qmoyen m³/j	195	65	60
MES mg/l	50%	1900	8,8
DBO ₅ mg/l	35	590	4
DCO mg/l	200	1840	38
NTK mg/l		134	3,5
NGL mg/l			3,5
NH ₄ mg/l			1,8
NO ₂ mg/l			
NO ₃ mg/l			
Test NH ₄ mg/l			
Test NO ₃ mg/l			
Pt mg/l	2	22,5	4,2
Limpidité cm			70
pH		8,4	8,2

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	28/06/17	03/07/18
Cadmium Cd	10	1,1	1,08
Chrome Cr	1000	40,5	27,7
Cuivre Cu	1000	593	516
Mercure Hg	10	0,3	< 0,3
Nickel Ni	200	28,3	22,4
Plomb Pb	800	28,9	25,2
Sélénium Se		< 5,03	< 5,22
Zinc Zn	3000	865	799
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1527	1365
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	195 m³/j	Mini journalier	55 m³/j
Moyen mensuel	88,7 m³/j	Maxi journalier	265 m³/j
Mini mensuel	68,9 m³/j	Débit annuel	32364 m³
Maxi mensuel	120,6 m³/j	Volume by-passé	328 m³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	92 034 kWh
Consommation moyenne:	251 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : La courbe de débit journalier ci-jointe permet de mesurer l'impact des précipitations sur le débit. Il en ressort qu'en 2018, le débit a varié entre 55 et 265 m³/j. Ces données mettent en évidence l'impact des précipitations sur le débit entrant (ex : du 9 au 10 novembre le débit collecté est passé de 88 à 258 m³/j avec 10.8 mm de pluie). Il est conseillé, à nouveau, de s'assurer que les usagers, dont les branchements ont été identifiés comme non conformes lors du diagnostic réseau, ont bien été informés et qu'ils ont effectué les travaux nécessaires. L'exploitation des données des différents compteurs des postes de relevage permet de sectoriser les zones à contrôler en priorité. A savoir que l'impact des précipitations sur les zones raccordées au poste route de Mondion et à celui de la Grande Lève est quasiment nul. A l'inverse, le débit du poste route de Moulins peut être doublé. La collectivité doit donc concentrer ses efforts sur les habitations raccordées à ce poste. Puis dans un second temps sur la partie gravitaire du réseau (Le Bourg). La mise à jour du diagnostic réseau effectué en 2004 est à prévoir. Cela pourrait être effectuée dans le cadre d'un schéma directeur effectué au niveau de la CdC du Pays de Mortagne.

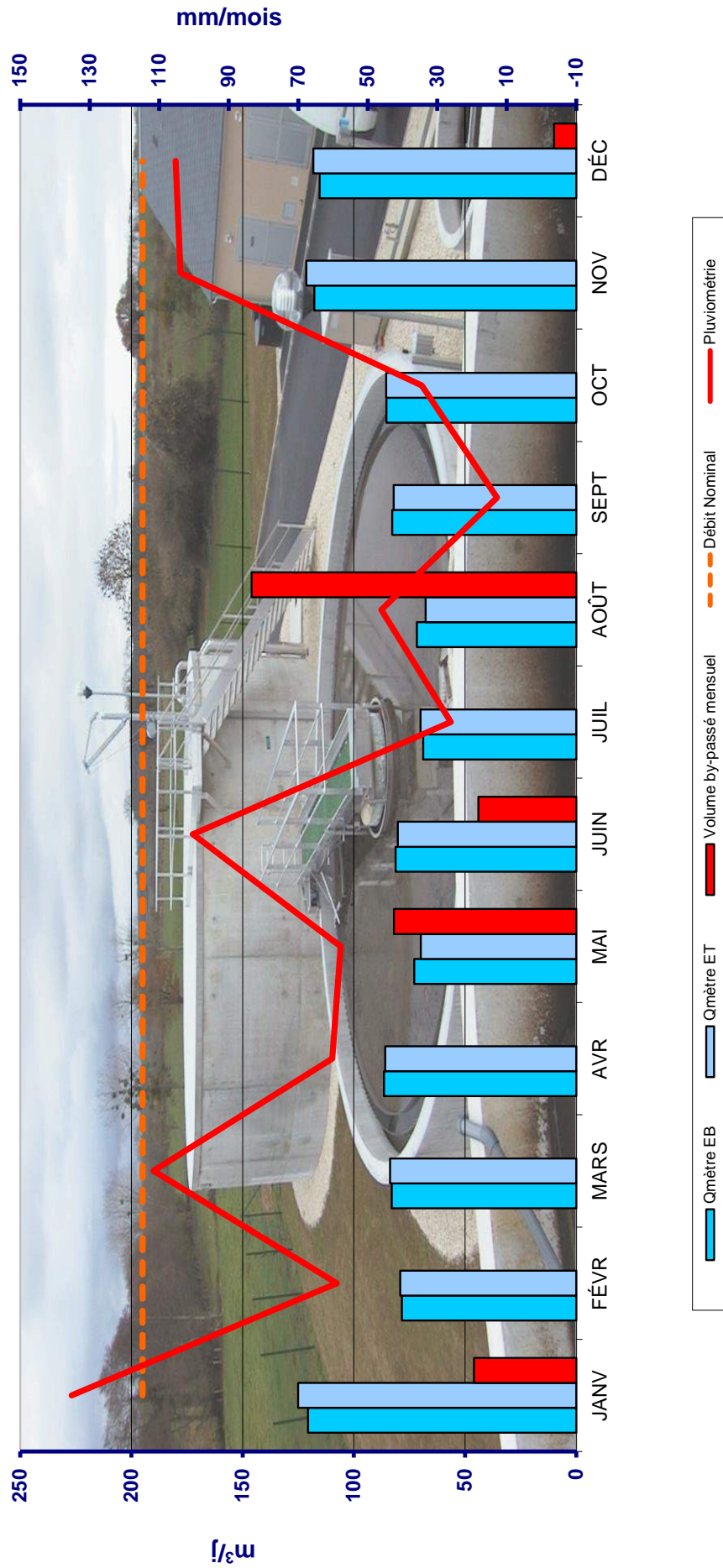
⇒ La station : La station donne de bons résultats. Les différentes pollutions sont bien éliminées. Il est à noter le dépassement du seuil en phosphore lors du 1^{er} bilan, cela s'explique par l'à-coup de pollution arrivé à la station suite au curage du réseau. La gestion du poids de boues est satisfaisante. Les pompes de chlorure ferrique ont été remplacées par Eaux de Normandie. La station est bien entretenue, mais une attention particulière est à porter sur l'entretien des postes de relevage du réseau.

2018

BAZOUCHES SUR HOENE

L'Hoëne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe

Effluents collectés en 2018 par la station de BAZOCHES SUR HOENE



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Mortagne au Perche.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	3	2	4	3	4	2	3	4	4	5	3	4
Nitrates	3	2	4	3	4	2	3	4	4	5	3	4
Phosphore	3	1	4	3	4	2	3	4	4	5	3	4

x= nombre de tests

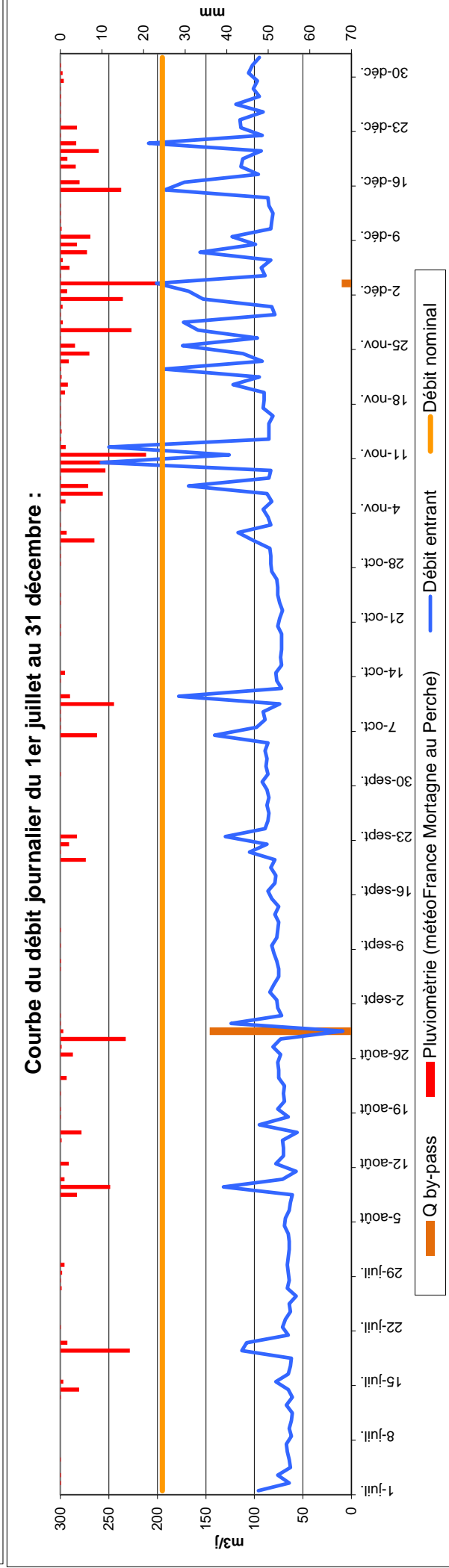
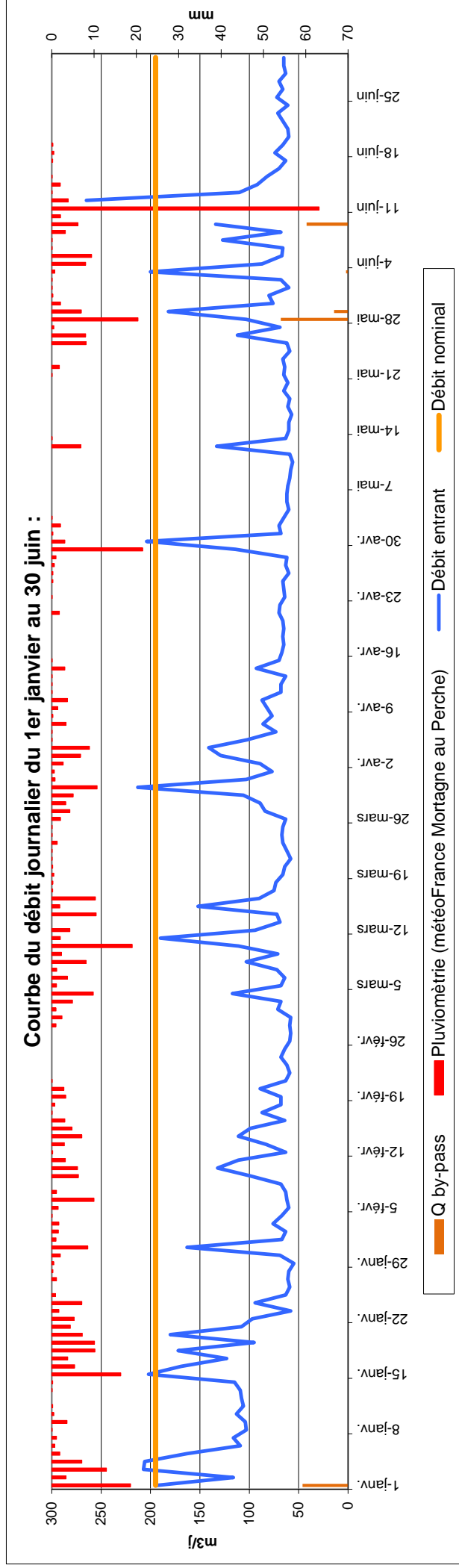
Bonne qualité

Qualité passable

Mauvaise Qualité

--' = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de Bazoches sur Hoene (SOFREL):



Date	Débit Entrée m³	Débit Sortie m³	pH	Effluent ENTREE station					Effluent SORTIE station					Rendements en %			Respect									
				MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	Pt mg/l	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT mg/l	MES	DBO ₅		DCO	NTK	PT						
Récépissé du 29 nov 2007	195	195		117	78	156	19,5	5,2	30	5,9	25	4,86	90	17,6	15	2,92	2	0,4								
Arrêté du 21 juillet 2015																							50%	60%	60%	
mercredi 26 septembre 2018	86	87	0,0	410	230	554	77,1	6,6	7,5	4,0	3,0	0,3	18,0	1,6	3,1	0,3	0,2	0,0	99%	99%	97%	96%	97%	96%	98%	98%
jeudi 24 mai 2018	65	60	0,0	1900	590	1840	119,6	134	8,7	8,8	0,5	4,0	38,0	2,3	3,5	0,2	4,2	0,3	100%	99%	98%	97%	98%	97%	98%	81%
jeudi 7 septembre 2017	51	49	0,0	570	360	1004	51,2	122	6,2	4,9	0,2	3,0	22,0	1,1	2,0	0,1	0,6	0,0	99%	99%	98%	98%	98%	98%	98%	95%
mercredi 22 mars 2017	51	49	0,0	518	330	1076	54,9	120	6,1	14,0	0,7	3,0	44,0	2,2	4,3	0,2	0,9	0,0	99%	99%	96%	96%	96%	96%	96%	92%
mercredi 5 octobre 2016	58	55	0,0	633	367	400	1120	65,0	118	6,8	12,5	0,7	4,9	3,0	2,3	0,1	2,0	0,1	99%	99%	98%	98%	98%	98%	98%	84%
mercredi 1 juin 2016	80	80	1,6	525	420	300	772	61,8	89,5	7,2	9,3	0,7	9,6	0,8	2,0	0,2	3,2	0,3	98%	99%	97%	97%	98%	98%	98%	92%
lundi 21 septembre 2015	75	74	3,4	443	332	300	820	61,5	92	6,9	11	0,8	3,5	0,3	2,2	0,2	3,5	0,3	99%	99%	97%	97%	98%	98%	98%	89%
lundi 16 mars 2015	64	61	0,0	445	285	320	940	60,2	107	6,8	11,6	0,7	11,0	0,7	3,0	0,2	6,3	0,4	98%	99%	97%	97%	97%	97%	97%	94%
lundi 3 novembre 2014	263	276	26,8	144	37,9	82	21,6	286	75,2	24,9	6,5	3,6	8,8	2,4	3,0	0,8	2,3	0,7	94%	96%	92%	89%	92%	96%	89%	83%
lundi 7 avril 2014	76	74	1,6	383	291	280	21,3	814	61,9	91	6,9	9,9	0,8	9,2	0,7	3,0	4,0	0,3	98%	99%	97%	97%	97%	97%	97%	91%
mercredi 6 novembre 2013	92	93	0,0	285	262	270	24,8	746	68,6	78,7	7,2	8,1	0,7	11,0	1,0	3,0	5,8	0,5	96%	99%	96%	96%	96%	96%	95%	53%
mardi 4 juin 2013	73	65	0,0	382	27,9	340	24,8	902	65,8	103	7,5	10,9	0,8	8,4	0,5	3,0	2,7	0,2	99%	99%	97%	97%	97%	97%	97%	95%
mardi 23 octobre 2012	78	74	0,0	829	64,7	450	35,1	2228	174	105	8,2	16	1,2	8,2	0,6	3,0	4,6	0,3	99%	99%	97%	97%	97%	97%	97%	97%
jeudi 22 mars 2012	78	74	0,0	404	31,5	370	28,9	1006	78,5	96,8	7,6	11,1	0,9	13,0	1,0	6,0	5,8	0,4	98%	98%	94%	94%	95%	95%	95%	95%
mercredi 19 octobre 2011	79	81	4,2	325	25,7	300	23,7	864	68,3	90,8	7,2	10,5	0,8	6,2	0,5	3,0	4,4	0,4	97%	98%	95%	95%	96%	96%	96%	90%
jeudi 26 mai 2011	66	58	0,0	516	34,1	400	26,4	1252	82,6	110	7,3	13,4	0,9	8,8	0,5	3,0	3,3	0,2	99%	99%	96%	96%	96%	96%	96%	90%
jeudi 3 février 2011	68	58	1,2	528	35,9	350	23,8	1152	78,3	110	7,5	12,7	0,9	9,6	0,6	3,0	2,0	0,2	99%	99%	96%	96%	96%	96%	96%	88%
mercredi 2 février 2011	60	50	0,0	528	31,7	380	22,8	996	59,8	112	6,7	12,1	0,7	8,4	0,4	4,0	2,0	0,2	99%	99%	96%	96%	96%	96%	96%	94%
mardi 1 février 2011	61	48	0,0	497	30,3	350	21,4	1072	65,4	115	7,0	12,6	0,8	9,4	0,5	3,0	1,1	0,6	98%	99%	96%	96%	96%	96%	96%	95%
moyenne	80,2	77		38,4	24,1	73,7	7,1	0,8	8,5	0,7	3,3	0,2	2,5		0,2		0,5		98%	99%	96%	96%	96%	96%	96%	90%
mini	51	48		25,7	16,8	47,6	6,1	0,6	3,5	0,2	3,0	0,1	1,1		0,1		0,2		94%	96%	92%	92%	92%	92%	92%	53%
maxi	263	276		123,5	38,4	173,8	8,7	1,5	14,0	2,4	6,0	0,8	6,3		0,7		1,3		100%	99%	98%	98%	98%	98%	98%	98%

	Effluent ENTREE station					Pt				
	MES kg/j	DBO ₅ Eh	DCO Eh	NTK Eh	Pt Eh					
moyenne	38,4	427	24,1	402	73,7	670	7,1	474	0,8	208
mini	25,7	285	16,8	281	47,6	433	6,1	408	0,6	145
maxi	#####	1372	38,4	639	173,8	1580	8,7	581	1,5	366
ratio g/hab/j	90	33%	60	31%	110	52%	15	36%	4	16%



Station	BEAUVAIN	Exploitant	Régie	Type de station	PHRG
Maître d'ouvrage	BEAUVAIN	Maître d'œuvre	Direction Départementale Agriculture et Forêt	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Infiltration	Constructeur	VOISIN	Capacité nominale EH	160
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2004	Code SANDRE	036103501000
Masse d'eau	La Gourbe et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Mayenne	Type de réseau Séparatif			



DEBIT COLLECTE:

Nominal	24	m ³ /j	
Moyen mensuel	14,0	m ³ /j	
Mini mensuel	11,1	m ³ /j	Débit annuel 5 120 m ³
Maxi mensuel	17,3	m ³ /j	

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/hj

Observations :

⇒ Le réseau : Il apparaît une différence entre les volumes facturés et les volumes arrivant à la station. Il est sans doute possible que des arrivées d'eaux claires aient lieu. Néanmoins, celles-ci ne sont pas flagrantes sur l'histogramme des débits mensuels.

⇒ La station : Lors de la visite, les résultats étaient médiocres. Il convient de continuer un désherbage manuel des lits surtout lors de la pousse des roseaux.

Comme prévu, le curage des filtres du premier étage a été réalisé en 2018. 45 m³ de boues ont été valorisés en agriculture.

Des rats sont présents sur la station. Des actions sont menées par la commune pour limiter leur venue (raticide). Il a été rappelé d'être très vigilant au respect des règles d'hygiène au sein de la station, en effet, ces animaux peuvent être porteur de maladie grave (notamment de la leptospirose). Par ailleurs, il convient de respecter les règles d'utilisation des raticides.



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		SATESE		SATESE	
	Valeur	η	Résultats d'analyses	Résultats d'analyses	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j						
MES mg/l	62					
DBO ₅ mg/l	35	50%				
DCO mg/l	200	60%				
NTK mg/l		60%				
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l	40					
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l					30	30
Test NO ₃ mg/l					500	500
Pt mg/l						
Limpidité cm						
pH					6,7	6,6

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	15/03/18
Cadmium Cd	10	0,82
Chrome Cr	1000	41,40
Cuivre Cu	1000	489,00
Mercurie Hg	10	0,84
Nickel Ni	200	21,70
Plomb Pb	800	44,80
Sélénium Se		<4,99
Zinc Zn	3000	419,00
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	951,00
7 principaux PCB	0,8	< 0,091
Fluoranthène	5,0	0,17
enzo(b)fluoranthèn	2,5	0,17
Benzo(a)pyrène	2,0	0,09

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage:

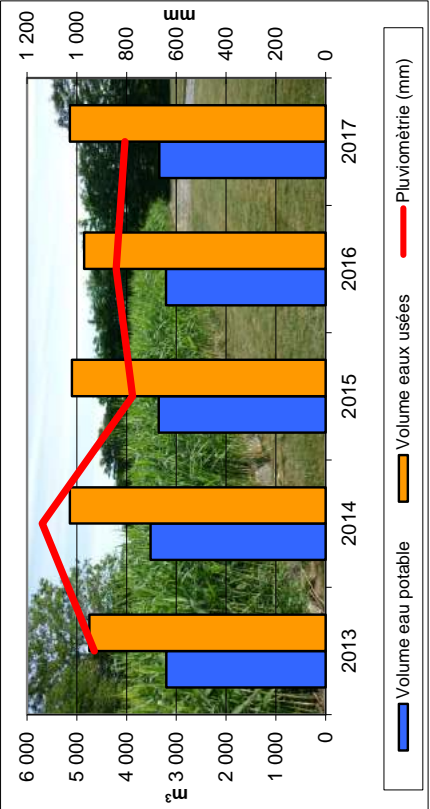
1 juin 2018

Production de matières sèches:

Volume : 45 m³
Annuelle : 17,1 Tonnes

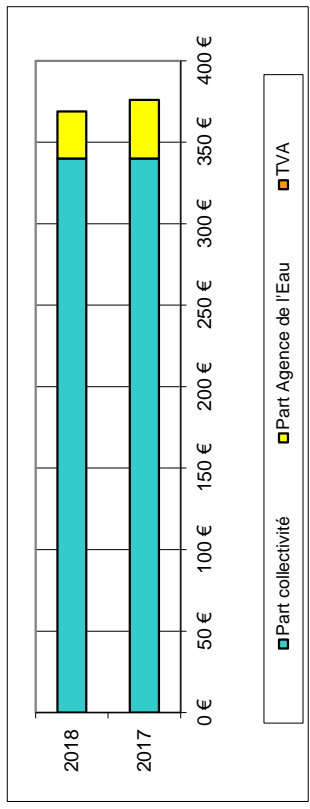
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	3 203	3 516	3 353	3 208	3 342
Volume eaux usées	4 745	5 141	5 098	4 851	5 138
Pluviométrie (mm)	930	1 139	776	842	807



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	100,00 €	100,00 €	0,0%
Part variable HT	2,00 €	2,00 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	340,00 €	340,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	Pas assujetti		--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	376,00 €	368,80 €	-1,9%
Coût au m³ TTC	3,13 €	3,07 €	-1,9%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	115	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,07	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	10	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 26 mai 2005.

Il est constaté une différence entre le volume d'eau potable facturé et les volumes d'eaux usées collectés par la station. Cela peut être dû à la collecte d'eaux claires parasites. Il convient de vérifier les raccordements ainsi que l'absence d'entrée d'eaux claires dans le réseau.

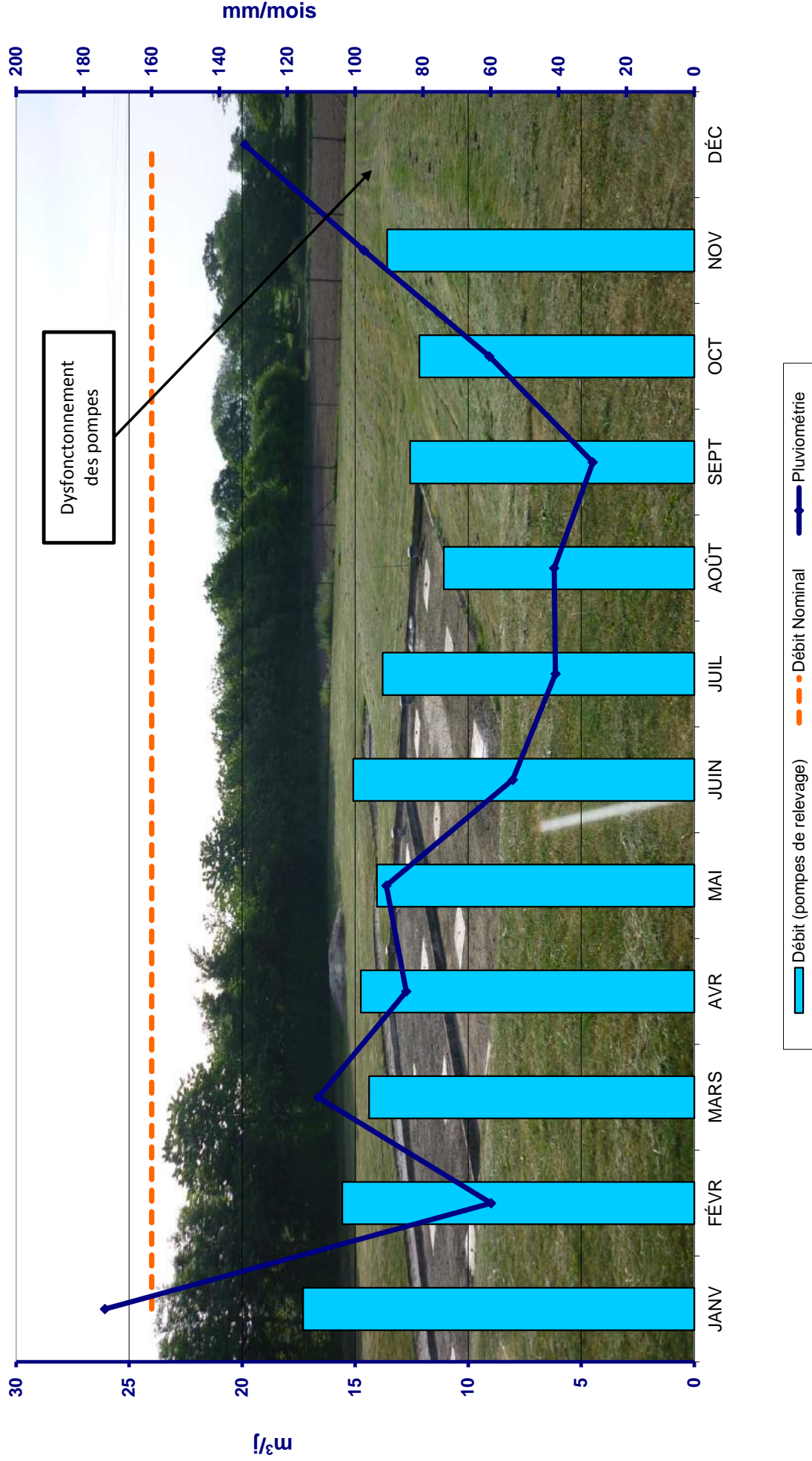
Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 03 septembre 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 04 septembre 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre. Ce dernier est disponible en ligne depuis janvier 2019.

Le prix de l'assainissement a diminué de 1,9 % suite à la baisse de la taxe de l'agence de l'eau : Modernisation des réseaux de collecte.



Effluents collectés en 2018 par la station de Beauvain



La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Rânes



QUALITE DU REJET

Date de la visite		12/10/2017		21/06/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval	Amont	Aval
Paramètres	Valeur	η		η	
Qmoyen m ³ /l	15				
MES mg/l	50%				
DBO ₅ mg/l	35				
DCO mg/l	200				
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l			3	0,5	
Test NO ₃ mg/l			0	0	
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH					7,16

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les filtres)

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	15	m ³ /j	
Moyen mensuel	--	m ³ /j	Maxi journalier
Mini mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel
Maxi mensuel	--	m ³ /j	

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle: **NC** kWh
 Consommation moyenne: kWh/j

Observations :

⇒ **Le réseau :** En l'absence de mesure de débit en continu sur la station, il n'est pas possible de connaître l'état du réseau.

⇒ **La station :** Etant surdimensionnée, il n'y a que très rarement un rejet. Les tests effectués dans les bassins ont mis en évidence une très bonne élimination de l'ammonium.

Les bassins sont recouverts de lentilles d'eau. Pour le moment cela ne perturbe pas le traitement, mais à terme, elles pourraient entraîner une asphyxie des bassins. Afin de les éliminer, les « tés » des tuyaux de vidange des bassins pourraient être retirés, afin de permettre aux lentilles de passer d'un bassin à l'autre et de les retenir dans la zone de finition.

Il est à noter que des équipements spécifiques existent pour pomper les lentilles et peuvent être loués.

Afin de limiter les résurgences vers la prairie limitrophe, la collectivité a mandaté l'entreprise Zunino pour reprofiler le fossé de finition.

Station :	BELLEME	Exploitant :	SAUR	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	SIA de Bellême	Maître d'Œuvre :	Hydratec	Niveau de traitement :	arrêté 07/08/06
Milieu récepteur :	La Même	Constructeur :	Ternois Epuration	Capacité nominale EH :	9 000
Bassin versant :	Huisne	Année de construction :	2007	Raccordés :	3 500
Agence de l'Eau :	Loire Bretagne	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal :	840 m ³ /jour

Une synthèse des résultats de mesures de charges et de débit a été effectuée depuis 2008 et figure dans le tableau ci-joint.

En 2018, le débit moyen en entrée est de 602 m³/j soit 72% de la capacité hydraulique (débit de temps sec).

Le débit maximal a été enregistré le 11 février avec 1 876m³/j (soit 3 fois le débit moyen).

50 dépassements du débit nominal (840 m³/j) ont été observés au cours de l'année.

D'un point de vue organique, la station est chargée à 25% de sa capacité (moyenne des 11 dernières années).

Les courbes de débit et de pluviométrie ci-jointes témoignent que le réseau d'assainissement collecte des eaux claires parasites en grande quantité. Aucun by-pass n'a été relevé par l'exploitant.

Le traitement biologique de la station pourrait être fiabilisé en diminuant l'apport d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.

En effet, un diagnostic permanent (installation de sondes de mesures en continu aux emplacements caractéristiques du réseau) sur plusieurs années permettrait d'identifier les actions prioritaires de réhabilitation et de les hiérarchiser (opération subventionnable par l'Agence de l'eau Loire Bretagne).

De plus, l'article 5 de l'autorisation de rejet de 2006 prévoyait un programme de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées dans un délai de 2 ans.

Les résultats analytiques des bilans 24h réglementaires ont indiqué 3 non-conformités (2 en NTK et 1 en Pt).

Concernant l'autosurveillance, depuis 2013, le SATTEMA a mis en avant la nécessité de rehausser le préleveur d'entrée.

Par ailleurs, la moyenne annuelle des écarts entre les débits entrants et sortants présentent un écart de 1,3% (20% en 2017) en entrée.

Boues : 41,583 tonnes de matières sèches (83,5 m³ et siccité moyenne de 50 %) ont été épandues.



SATTEMA

2018	BELLÊME	Huisne	SIA de Bellême	0461426S0001
-------------	----------------	---------------	-----------------------	---------------------



STATION D'EPURATION DE **BELLÈME**
 RESULTATS D'AUTOSURVEILLANCE
 ANNEE 2018

débit nominal
 temps sec =
 840 m³/j

débit
 nominal
 temps pluie

date (date 1 ^{er} jour)	débit entrée m ³	débit sortie m ³	pluie mm	Effluent ENTREE station										Effluent SORTIE station										Rendements en %						
				MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/j	MES kg/j	DBO ₅ kg/j	DCO kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	PT kg/j	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/j	MES	DBO ₅	DCO	NGL	PT				
Normes de l'arrêté du 07/08/06																														
Normes de l'arrêté du 21/07/15																														
lun 08 janv	577	645	0,0	260	150	200	115	975	563	59,5	34	59,9	6,6	4	4,4	2,8	3,0	1,9	7,1	3,0	1,9	7,1	0,5	0,3	98,3%	98,5%	98%	88,1%	92%	
mar 23 janv	796	863	1,0	192	153			352	280						2,6	2,2			13	11,2					98,6%		96,3%			
mer 07 févr	588	142	1,0	296	174	220	129	624	367	77,3	45	77,3	7,7	5	5,2	0,7	3,0	0,4	20	2,8	3,0	0,4	5,7	0,6	98,2%	98,6%	96,8%	93%	92%	
mar 20 févr	579	688	1,8	215	124			600	347						3	2,1			17	11,7					98,6%		97,2%			
jeu 08 mars	843	999	5,4	220	185	170	143	454	383	31,2	26	31,2	6,2	5	4,2	3,8	3,0	2,7	15	13,6	3,0	2,7	3,5	0,3	98,1%	98,2%	96,7%	89%	95%	
mer 21 mars	572	698	0,0	324	185			676	387						2,2	1,5			15	10,5					99,3%		97,8%			
mar 10 avr	600	724	3,2	308	185	200	120	434	260	59,8	36	59,8	6,5	4	5,6	4,1	3,0	2,2	18	13,0	3,0	2,2	3,3	1,1	98,2%	98,5%	95,9%	94%	83%	
mar 24 avr	449	562	0,0	152	68			399	179						2,4	1,3			18	10,1					98,4%		95,5%			
jeu 17 mai	458	518	0,0	464	213	280	128	856	392	71,5	33	71,5	9,0	4	6,4	3,3	3,0	1,6	22	11,4	6,1	3,2	6,40	1,9	98,6%	98,9%	97,4%	91,0%	79%	
lun 18 juil	545	546	0,2	272	148	200	109	634	346	67,7	37	67,7	7,4	4	4,6	2,5	3,0	1,6	20	10,9	6,1	3,3	6,40	1,4	98,3%	98,5%	96,8%	90,5%	81%	
mer 27 juin	464	446	0	364	169			434	201						17	7,6			19	8,5					95,3%		95,6%			
mar 10 juil	473	457	0	364	172	280	132	772	365	73,6	35	73,6	8,9	4	10	4,6	3,0	1,4	19	8,7	3,0	1,4	3,50	0,2	97,3%	98,9%	97,5%	95%	98%	
lun 23 juil	441	442	0	432	191			512	226						5,6	2,5			16	7,1					98,7%		96,9%			
mar 21 août	395	423	0	436	172			731	289						6,2	2,6			16	6,8					98,6%		97,8%			
mer 05 sept	432	449	0	332	143	420	181	692	299	75,4	33	75,4	9,2	4	5	2,2	3,0	1,3	20	9,0	3,0	1,3	7,1	1,1	98,5%	99,3%	97,1%	91%	88%	
mar 18 sept	453	467	0	148	67			662	300						4,2	2,0			15	7,0					97,2%		97,7%			
dim 07 oct	435	424	0,2	122	53	290	126	795	346	83,0	36	83,0	9,0	4	12	5,1	3,0	1,3	17	7,2	3,0	1,3	7,3	0,9	90,2%	99,0%	97,9%	91%	90%	
lun 22 oct	409	398	0,2	302	124			464	190						4,4	1,8			15	6,0					98,5%		96,8%			
lun 29 oct	499	445	0,4	344	172			630	314						2	0,9			14	6,2					99,4%		97,8%			
mar 06 nov	735	585	8,9	328	241	200	147	1244	914	56,9	42	56,9	7,0	5	2,4	1,4	3,0	1,8	15	8,8	3,0	1,8	3,8	0,2	99,3%	98,5%	98,8%	93%	97%	
lun 12 nov	655	677	1,2	222	145	170	111	831	544	49,4	32	49,4	5,9	4	3,2	2,2	3,0	2,0	12	8,1	3,0	2,0	3,6	0,2	98,6%	98,2%	98,6%	93%	97%	
mar 04 déc	897	769	0	220	197	130	117	536	481	45,8	41	45,8	5,4	5	2,4	1,8	3,0	2,3	15	11,5	3,0	2,3	3,6	0,2	98,9%	97,7%	97,2%	92%	96%	
lun 10 déc	597	585	0	248	148			426	254						3,2	1,9			15	8,8					98,7%		96,5%			
sam 29 déc	664	671	0,2	394	262			762	506						3,2	2,1			18	12,1					99,2%		97,6%			
moyenne	565	564		290	160	230	130	646	364	63	36	63	7,4	4,3	5,1	2,6	3,0	1,7	17	9	3,5	2,0	5,1	0,7	98,0%	98,6%	97,2%	92%	91%	
mini	395	142		122	53	130	109	352	179	31	26	31	5,4	3,8	2,0	0,7	3,0	0,4	12	2,8	3,0	0,4	3,3	0,2	90,2%	97,7%	95,5%	88%	79%	
maxi	897	999		464	262	420	181	1244	914	83	45	83	9,2	5,2	17,0	7,6	3,0	2,7	22	14	6,1	3,3	7,3	1,9	1,0	99,4%	99,3%	98,8%	95,2%	97,8%

Nb analyses réalisées 24
 Nb analyses à réaliser 24
 Nb de non conformités 0
 Nb de non conformités tolérées 3

12 24 24 0 3
 12 12 12 2 2
 12 12 12 2 2

Validation 28 juin 2018

Respect du calendrier

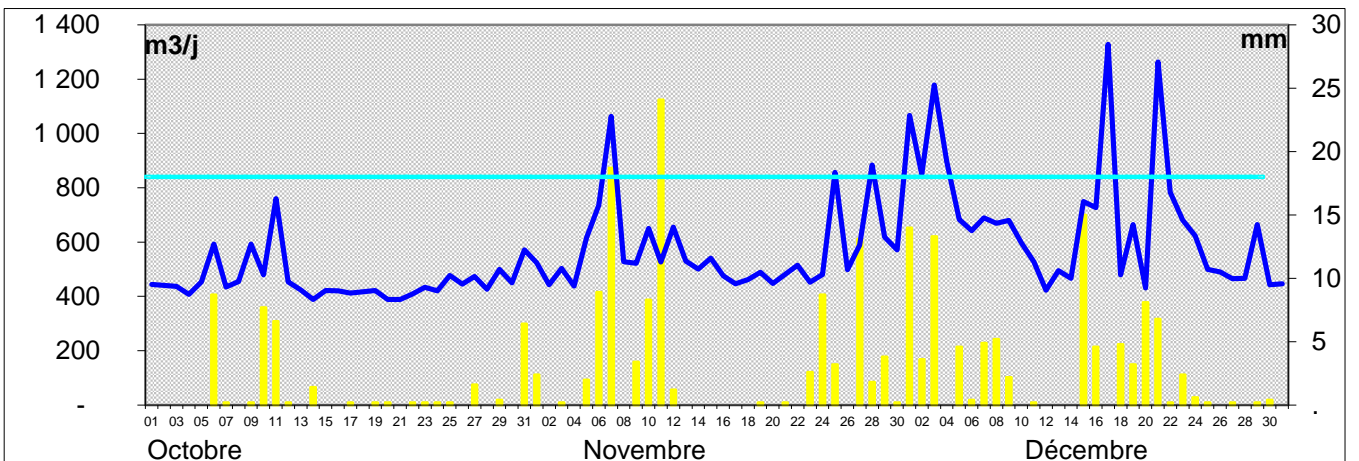
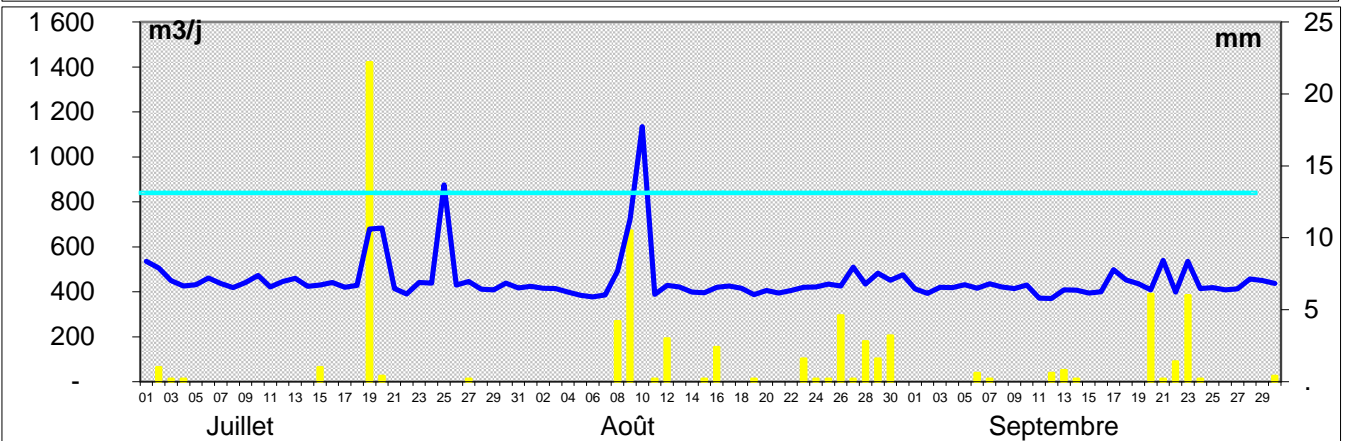
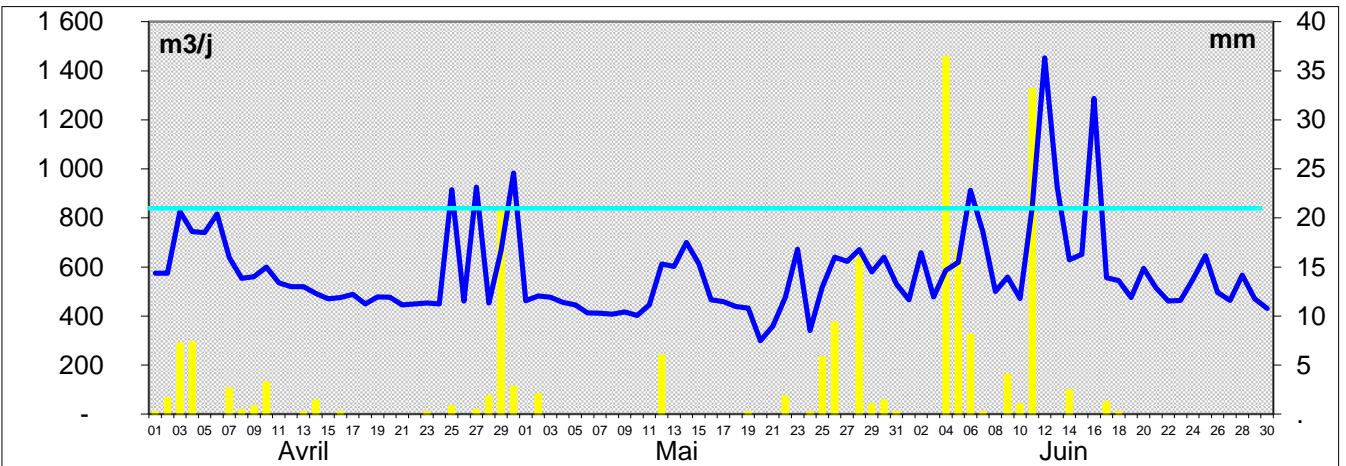
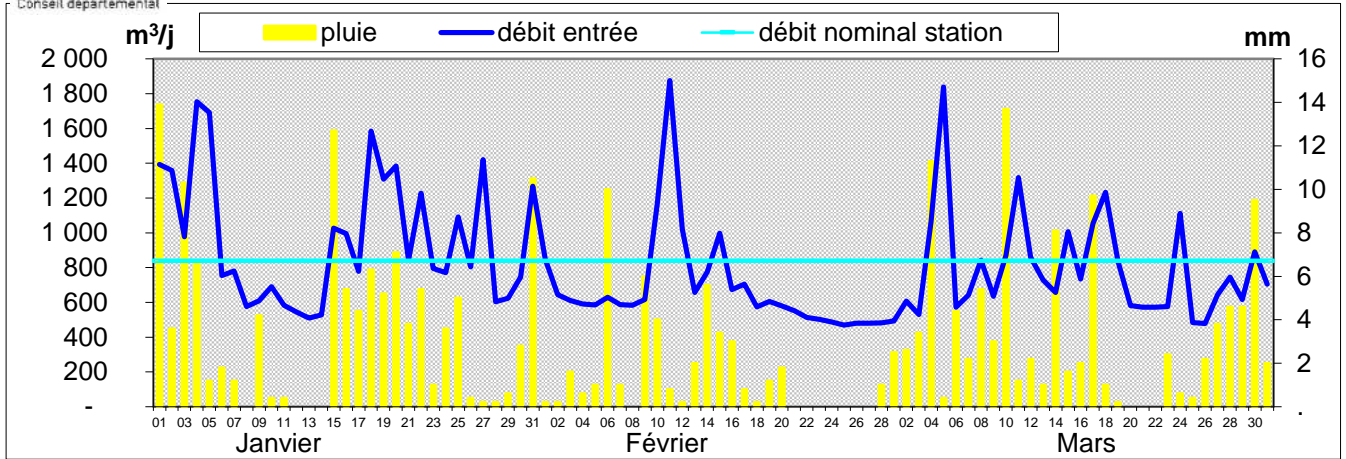
Alternance des jours

Laboratoire CARSO Lyon, accrédité COFRAC

Remarque **897** dépassement du débit nominal 840 m³/j



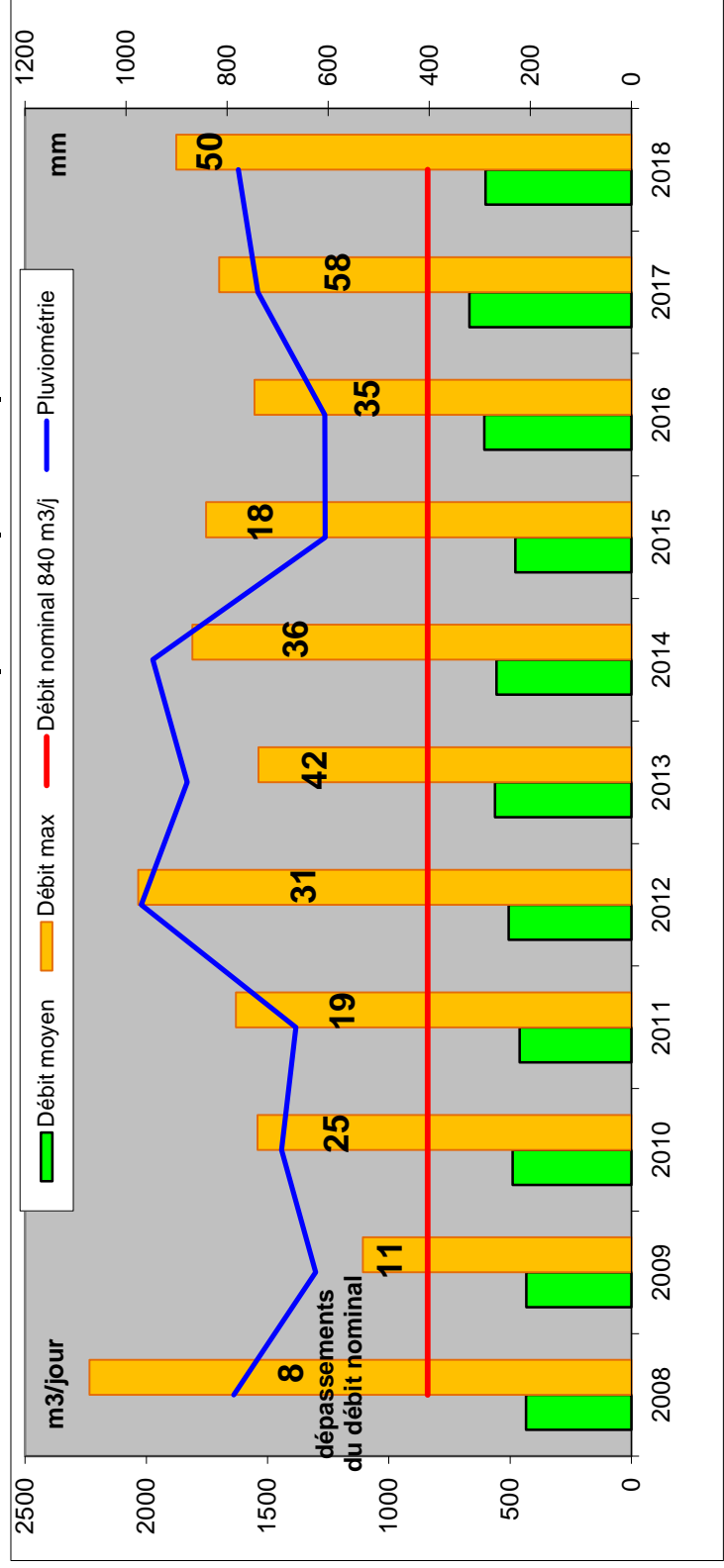
Débit d'entrée et Pluviométrie



BELLEME 2008 - 2018 (9 000 EH)

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy entrée	Q max entrée	Volume	Pluvio	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2008	180	150	370	40	3,8	435	2234	158 775	787	8
2009	192	123	372	40	3,9	433	1107	158 045	625	11
2010	184	148	412	43	4,7	490	1541	178 850	692	25
2011	173	138	354	36	3,8	461	1631	168 265	664	19
2012	172	120	368	37	4,3	506	2033	184 690	970	31
2013	216	166	411	43	5,3	563	1538	205 495	879	42
2014	161	133	320	41	4,3	556	1810	202 940	947	36
2015	134	125	304	37	4,1	479	1754	174 835	606	18
2016	108	105	268	34	4,2	607	1554	221 555	607	35
2017	194	146	453	41	5,1	668	1699	243 820	739	58
2018	160	130	364	36	4,3	602	1876	219 730	778	50
Moyenne en kg/j	170	135	363	39	4,3	527	2234			333
Charge en EH	2434	2248	3027	2594	1086		MAX			dépassements

A
N
N
E
E



DEBIT COLLECTE:

Nominal	90	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel	13955	m ³
Mini mensuel	--	m ³ /j			
Maxi mensuel	--	m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : **non relevé** kWh
 Consommation moyenne : kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Les données issues du débitmètre installé en sortie de station doivent être exploitées et comparées à la pluviométrie car historiquement des eaux claires parasites sont collectées.

⇒ La station : Le bilan 24h réalisé en avril 2018 témoigne d'un bon traitement de la pollution azotée et carbonée. Par ailleurs, il serait intéressant de déplacer le débitmètre à ultrasons vers le milieu du canal (voir rapport d'avril 2009). Enfin, le déversoir n'étant pas étanche, il est nécessaire de prévoir son remplacement par le système déjà installé sur les stations de Landigou et Montilly sur Noireau. Les données de débit de sortie serait plus fiable (à ce jour le débit moyen traité est de 41 m³/j).

QUALITE DU REJET

Date de la visite		02-03/10/2017		04-05/04/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Révisé du 16 mai 1989	Amont	Aval	η	Aval
Valeur	η	Valeur	η	Amont	η
Qmoyen m ³ /l	90	33,5	33,5	101	101
MES mg/l	50%	360	2,8	400	12
DBO ₅ mg/l	35	340	3	210	5
DCO mg/l	200	952	28	586	31
NTK mg/l		111	4	44,9	3,8
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l			2		1
Test NO ₃ mg/l			0		0
Pt mg/l		11,5	5,7	50,4%	5,5
Limpidité cm			80		90
pH		8,3	7,7	7,8	7,4

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercuré Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0,8
7 principaux PCB	5,0
Fluoranthène	2,5
Benzo(b)fluoranthène	2,0
Benzo(a)pyrène	2,0

Réalisé par FLERS AGGLO

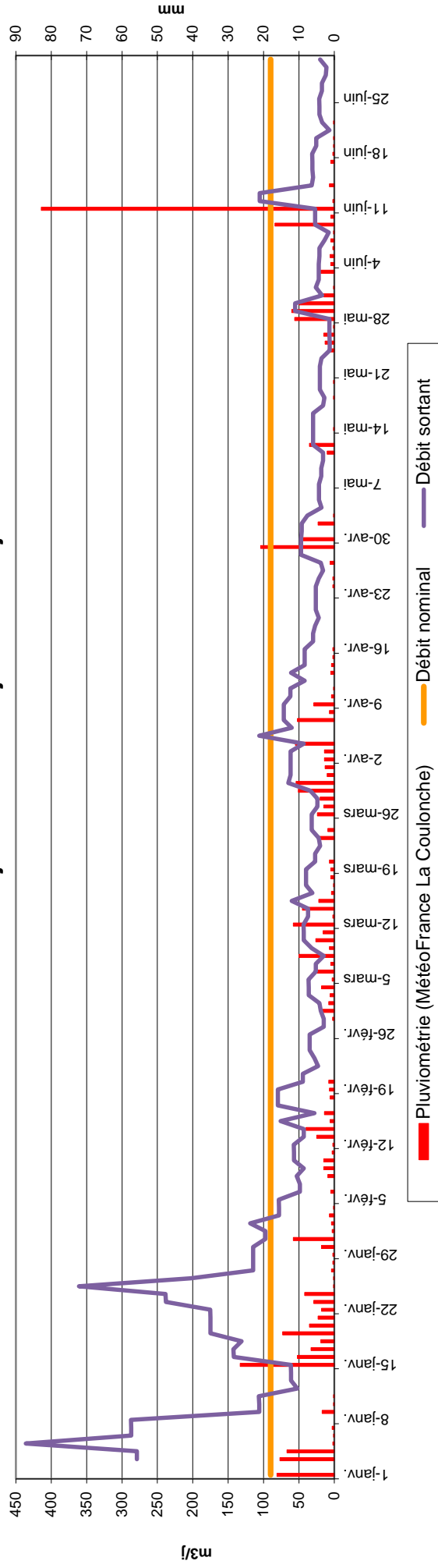
Plan d'épandage:
 Révisé du 08 août 2001

Production de matières sèches:
 Volume : 275 m³
 Annuelle : 24,4 Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/j/EH

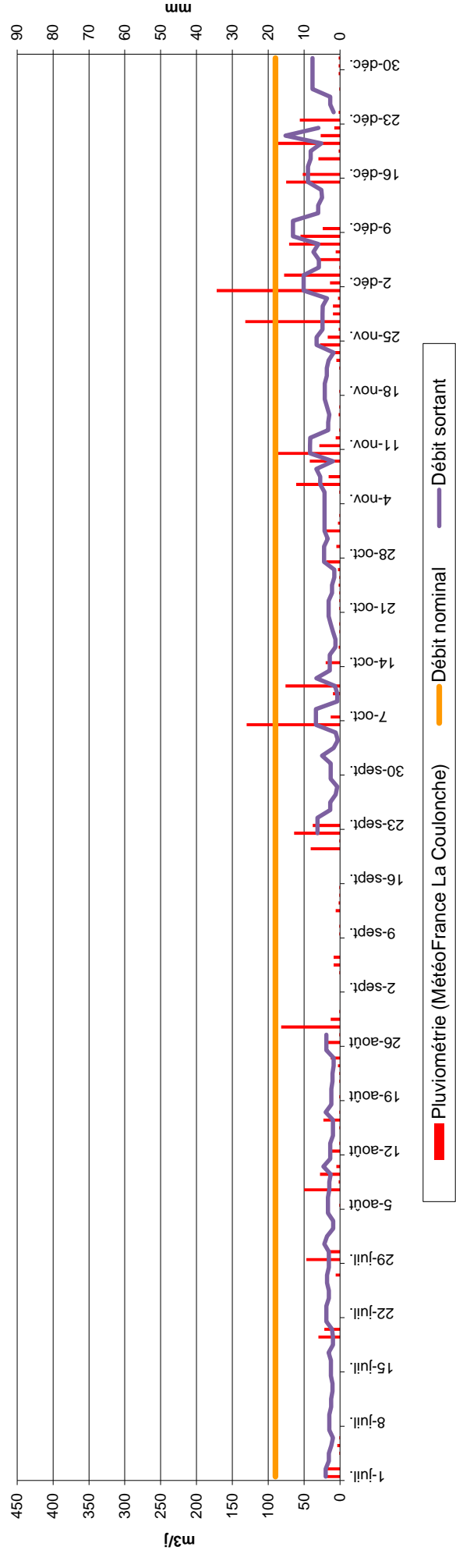
* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Débit journalier 2018 de la station de Bellou en Houlme :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :





DEBIT COLLECTE:

Nominal	195 m ³ /j	Mini journalier	45	m ³ /j
Moyen mensuel	134 m ³ /j	Maxi journalier	699	m ³ /j
Mini mensuel	92 m ³ /j	Débit annuel	48 752	m ³
Maxi mensuel	211 m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	-- kWh
Consommation moyenne :	-- kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : La station est équipée de débitmètres électromagnétiques en entrée de station. Les données transmises par VEOLIA mettent en évidence des variations importantes du débit collecté en fonction des précipitations et du niveau de la nappe. Durant l'année, le débit a été compris entre 45 et 699 m³, soit entre 22 % et 349 % de la capacité nominale de la station. Un contrôle des branchements serait à prévoir dans un premier temps, afin d'identifier les mauvais raccordements. Cette prestation est incluse dans le contrat d'affermage à hauteur de 10 par an. Le fermier doit ensuite transmettre le rapport à la commune.

Il est à noter que les données entre le 5 août et le 28 octobre sont assez étonnantes, car les valeurs affichées étaient soit 57 soit 114 m³/j. Il est possible qu'il y ait eu un dysfonctionnement des débitmètres. Il est rappelé que ces appareils doivent être contrôlés sur un banc d'essai tous les 7 ans.

⇒ La station : Les résultats des tests effectués lors de la visite ont mis en évidence un effluent traité de bonne qualité, avec un traitement complet de la pollution azotée.

Les résultats du bilan 24 heures réalisé le 10 octobre 2018 ne peuvent être validés, à cause d'une méthodologie non adaptée. En effet, les prélèvements étaient asservis au temps et non au débit. Cependant, cela s'explique par la panne du débitmètre portable de l'exploitant.

Le SATESE attire l'attention de l'exploitant sur les bruits anormaux provenant de la turbine depuis 2 ans. La vidange du moto-réducteur n'a rien changé. Il est à nouveau conseillé de procéder à un contrôle complet (moteur et moto-réducteur) de cette dernière, afin d'anticiper toute panne, qui pourrait perturber le traitement de la pollution.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		23/05/2018		10/10/2018	
Déclarant		Exploitant		Exploitant	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Récépissé du 15 juillet 1996			
Valeur	η	Amont	Aval	η	Amont
Qmoyen m ³ /j	195	112	112	114	114
MES mg/l	50%	310	12	96,1%	450
DBO ₅ mg/l	60%	380	3	99,2%	532
DCO mg/l	60%	860	50	94,2%	190
NTK mg/l		110	2,9	97,4%	83
NGL mg/l		110	4,5	95,9%	83,6
NH ₄ mg/l		78,9	0,5	99,4%	64,9
NO ₂ mg/l					1,3
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l		13,2	9,9	25,0%	14
Limpidité cm					5,2
pH		7,7	7,9		7,9

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercuré Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'information

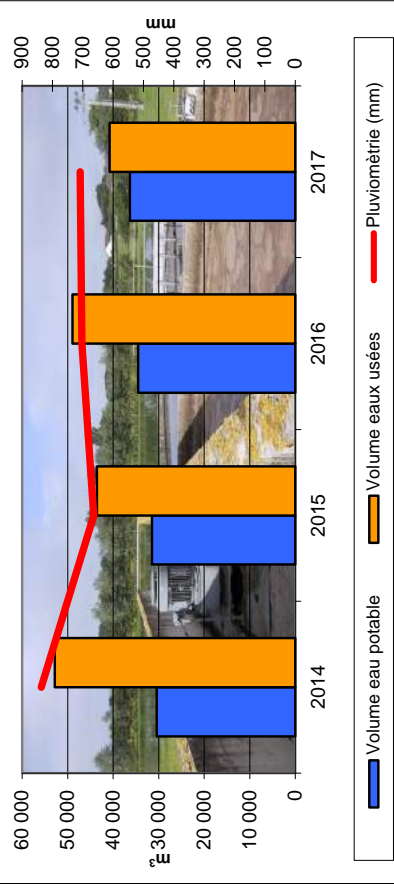
Plan d'épandage:
4 septembre 2006

Production de matières sèches:

Volume : ? m³
 Annuelle : ? Tonnes
 Journalière : ? kg
 Soit : ? g/l/EH

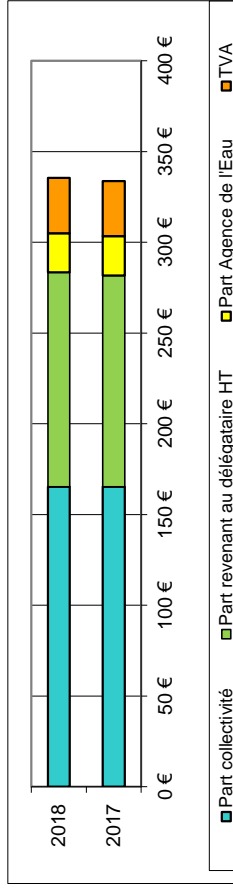
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	30 427	31 456	34 503	36 313
Volume eaux usées	52 847	43 587	48 943	40 809
Pluviométrie (mm)	837	664	703	709



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT collectivité	48,00 €	48,00 €	0,0%
Part variable HT collectivité	0,977 €	0,977 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	165,24 €	165,24 €	0,0%
Part fixe HT délégataire	33,96 €	34,46 €	1,5%
Part variable HT délégataire	0,6873 €	0,6974 €	1,5%
Part revenant au délégataire HT	116,44 €	118,15 €	1,5%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (7 puis 10 % en 2014)	30,3 €	30,5 €	0,6%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	333,60 €	335,49 €	0,6%
Coût au m³ TTC	2,78 €	2,80 €	0,6%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	789	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis/nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,8	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	25	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	13,3	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0154	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 30 décembre 2006 et nécessiterait d'être mis à jour.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

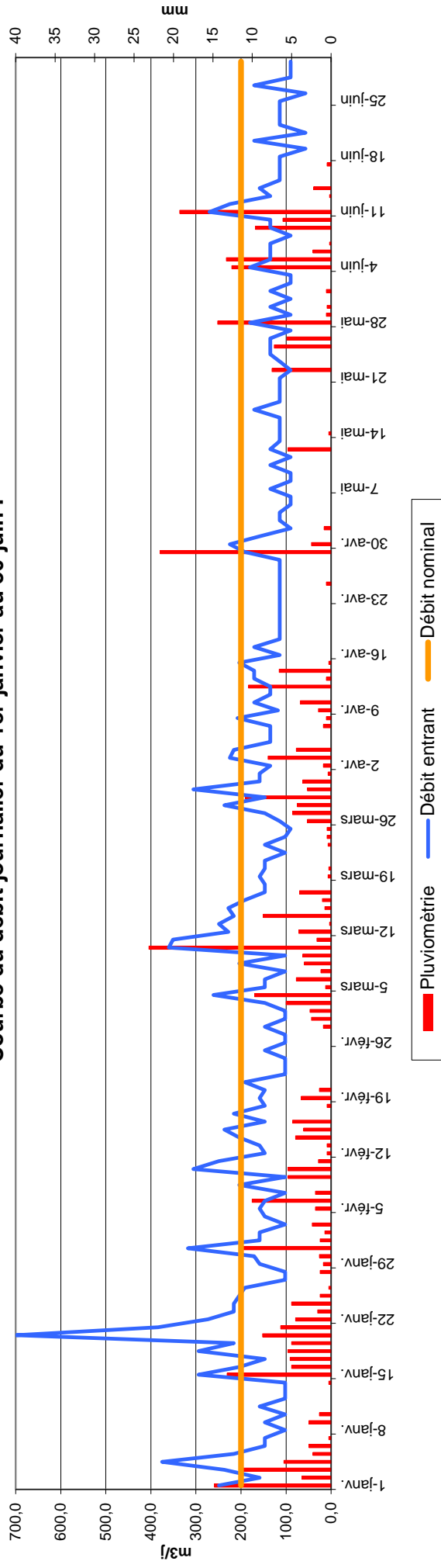
Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le changement du prix de l'assainissement s'explique par l'augmentation de la part du délégataire.

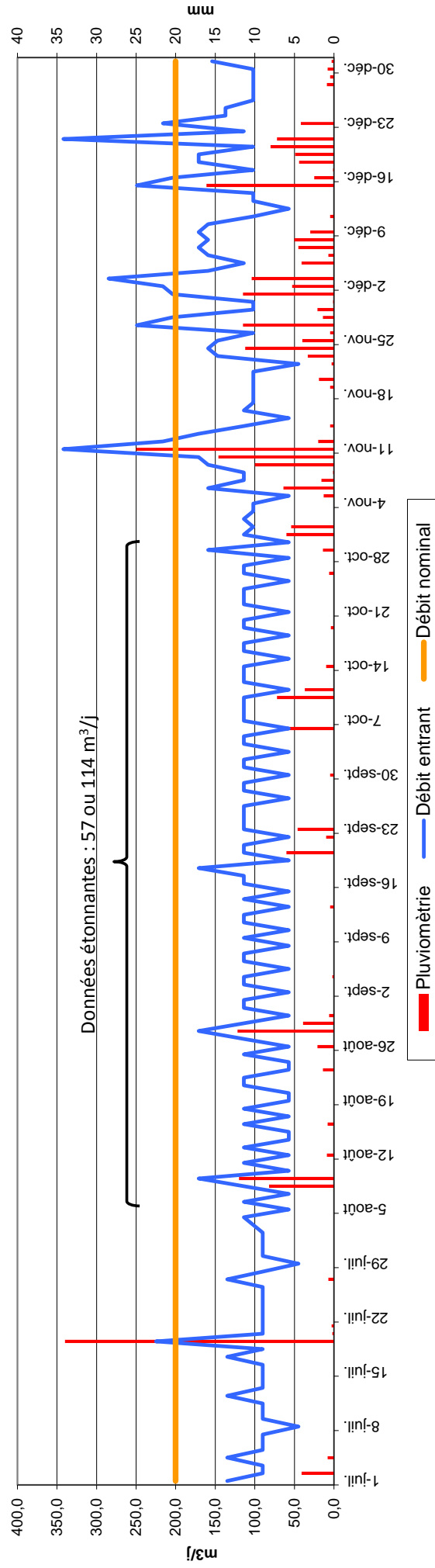


Débit journalier 2018 de la station de BERD'HUIS (VEOLIA):

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Station Maître d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	BERJOU FLERS AGGLO Ruisseau le Casse-cou Seine Normande	Exploitant Maître d'œuvre Constructeur Année de construction	Régie Direction Départementale VOISIN 2004	Type de station Niveau de traitement Capacité nominale EH Code SANDRE Type de réseau	PHRG A du 21/07/2015 et R 17/10/2006 320 036104401000 Séparatif
---	--	---	---	--	--

Le Noireau de sa source au confluent de la Druance



DEBIT COLLECTE:

Nominal	48 m ³ /j		
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	-- m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	-- m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j		

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	kWh	non relevé
Consommation moyenne :	kWh/j	

Observations :

⇒ Le réseau : Faute de transmission des données, les débits arrivant sur la station ne peuvent pas être appréciés.

La station : Les seuils de qualité exigés par l'arrêté national du 21 juillet 2015 sont atteints.

Le paramètre NTK (7 mg/l) respecte tout juste le récapitulé de déclaration du 17 octobre 2006. Il convient de rester vigilant sur ce paramètre difficilement respectable (seuil à 7 mg/l).

Le pH de 3,4 est très acide en sortie de station. Une concentration est en cours avec le constructeur Voisin, afin d'apporter une solution technique pour augmenter le pH et fiabiliser le traitement de l'azote.

En l'absence de traitement spécifique, le taux d'élimination du phosphore reste plus faible.

Par ailleurs, les plaques anti-afoulement nécessitent d'être lestées (par ex : parpaings) afin d'améliorer la dispersion des effluents et par conséquent le traitement.

La lame du regard de répartition n'est plus étanche. En effet, sous l'effet du pH acide, le béton du regard s'est trouvé attaqué. Il convient de reprendre l'étanchéité de la lame afin de conserver une recirculation de 50 % comme initialement.



QUALITE DU REJET

Date de la visite		12-13/04/2017		22-23/10/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Récupéré du 17 octobre 2006		Récupéré du 17 octobre 2006	
Paramètres	Valeur	η	Aval	η	Aval
Qmoyen m ³ /j	48		7,5	7,5	6,5
MES mg/l	50%	30	445	3,8	99,1%
DBO ₅ mg/l	60%	20	360	3	99,2%
DCO mg/l	60%	200	992	52	94,8%
NTK mg/l		7	141	10	92,9%
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l				5	
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l				100-250	
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l			14,4	12,6	12,5%
Limpidité cm					29,6
pH			8,7	3,6	8,2
					3,4

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercuré Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:
Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
Annuelle : -- Tonnes
Journalière : -- kg
Soit : -- g/l/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Station	BOISSY MAUGIS	Exploitant	Régie
Maître d'ouvrage	COUR MAUGIS SUR HUISNE	Maître d'œuvre	DDE
Milieu récepteur	Le Boiscorde	Constructeur	MSE
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2009
Masse d'eau	L'Huisne depuis Boissy-Maugis jusqu'à la Ferté Bernard		
Type de station	DBIO		
Niveau de traitement	A. du 21/07/2015 et R. du 30/03/2009		
Capacité nominale EH	585		
Code SANDRE	0461050S0001		
Type de réseau	Séparatif		



DEBIT COLLECTE:

Nominal	88 m ³ /j	Mini journalier	1 m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	160 m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel*	9530 m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j		

* Du 1er janvier au 5 septembre 2019.

CONSUMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	kWh
Consommation moyenne :	non relevé kWh/j

Observations :

⇨ Le réseau : Les données de fonctionnement, enregistrées par le SOFREL, ont été récupérées jusqu'au 5 septembre. Ensuite la connexion ne fonctionnait plus. Dans cet intervalle, le débit journalier a varié entre 1 et 160 m³/j (112 m³/j d'après le poste de relevage). Une fois encore la collecte d'eaux parasites est confirmée, dont l'origine provient du raccordement de gouttières au réseau d'assainissement, mais également de l'immersion régulière de certains postes en période pluvieuse importante.

Si la réalisation de contrôles de branchement peut se faire aisément, il semble plus contraignant de solutionner l'immersion des postes.

Concernant le SOFREL, il serait nécessaire de procéder à une vérification de fonctionnement. Tout comme celui du débitmètre, qui affiche un écart important avec le débit du poste de relevage entre mi-avril et mi-juin, puis entre début juin et début septembre.

⇨ La station : Lors du bilan, l'effluent traité était de bonne qualité, même si le seuil en phosphore était dépassé (10,3 mg/l pour un seuil à 10). La séparation eau/boues est perturbée par des dysfonctionnements à répétition des « filters » et du système de lavage. Cet équipement nécessite beaucoup de maintenance et de pièces de rechanges. Afin de limiter l'entretien, l'exploitant n'utilise qu'une seule des 2 filières, cela est possible compte tenu de la charge organique (12 %), mais peut s'avérer pénalisant au niveau hydraulique en période pluvieuse. Une attention particulière sera donc à porter sur le fonctionnement de la station notamment en période hivernale.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		19-20/04/2016		18-19/06/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	88	22	22	15,1	15,1
MES mg/l	50	345	41	98,8%	320
DBO ₅ mg/l	35	350	3	99,1%	290
DCO mg/l	200	900	43	95,2%	784
NTK mg/l	30	105	2,6	97,5%	118
NGL mg/l			48,6		62,4
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l			204		265
Test NH ₄ mg/l			0		0,5
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l	10	11,7	11,6	0,9%	9,9
Limpidité cm					10,3
pH			8,6		8,58
					7,67

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage: Non réalisée

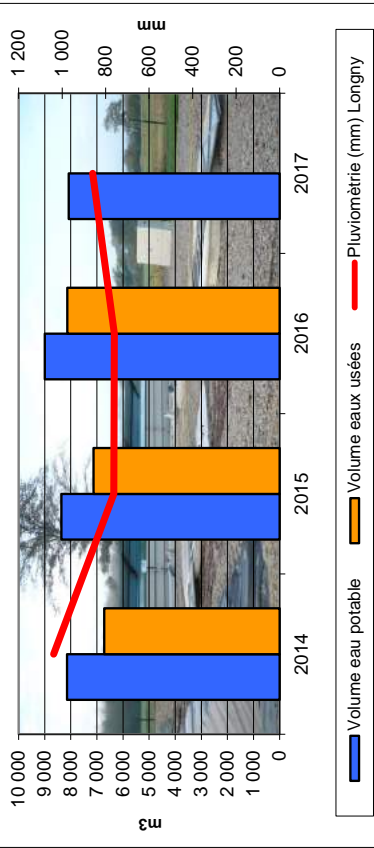
Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/l/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

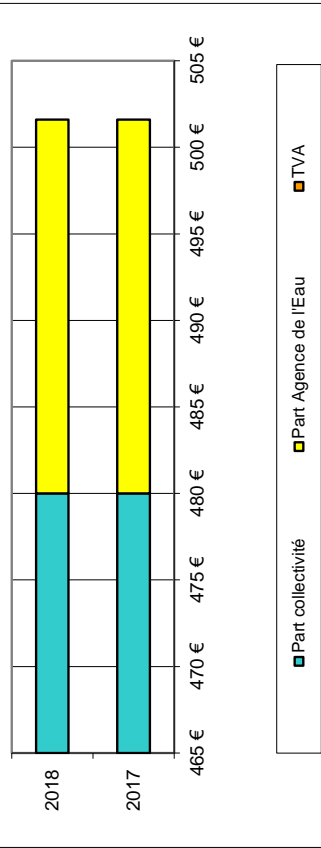
m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	8 147	8 365	9 000	8 080
Volume eaux usées	6 718	7 126	8 131	-
Pluviométrie (mm) Longny	1 039	763	760	859



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	180,00 €	180,00 €	0,0%
Part variable HT	2,50 €	2,50 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	480,00 €	480,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % en 2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	501,60 €	501,60 €	0,0%
Coût au m³ TTC	4,18 €	4,18 €	0,0%

Tarifcation de Boissy Maugis.



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Données de la commune de Cour Maugis (Boissy Maugis + Courcerault)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	391	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,18	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 22 octobre 2011.
 Conformément à l'article L.2245-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été réalisé. De plus, la saisie SISPEA a été effectuée.
 Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).
 La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée.



Station	BONSMOULINS	Exploitant	Affermage Eaux de Normandie	Type de station	DBIO
Maître d'ouvrage	CDC DES PAYS DE L'AIGLE	Maître d'œuvre	DDE	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	L'iton	Constructeur	MSE	Capacité nominale EH	170
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2009	Code SANDRE	036105301000
Masse d'eau	L'iton de sa source à sa perte karstique			Type de réseau	Séparatif
					SATESE

DEBIT COLLECTE:

Nominal	25,5 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	18,0 m ³ /j	Débit annuel	6 581	m ³
Mini mensuel	7,4 m ³ /j			
Maxi mensuel	47,7 m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	4 851 kWh
Consommation moyenne :	13,29 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Le débit moyen mensuel, sur l'année, représente 70 % du débit nominal de la station.
On peut observer une augmentation du débit arrivant à la station en période de nappes hautes (mois d'hiver). Des infiltrations d'eaux de nappes pourraient être à l'origine de ce phénomène. Cette situation est à surveiller dans les prochaines années.

⇒ La station : Les résultats des tests bandelettes ont mis en évidence une bonne élimination de la pollution azotée sous sa forme ammoniacale. Une attention particulière doit néanmoins être portée sur l'entretien du décanteur lamellaire, car des matières en suspension sont présentes sur l'effluent de sortie.

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		η
	16/11/2017	24/10/2018	
Qmoyen m ³ /j	SATESE		SATESE
MES mg/l	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses
DBO ₅ mg/l	35		
DCO mg/l	200		
NTK mg/l			
NGL mg/l			
NH ₄ mg/l			
NO ₂ mg/l			
NO ₃ mg/l			
Test NH ₄ mg/l	0	0	0
Test NO ₃ mg/l	250	250	250
Pt mg/l			
Limpidité cm			
pH	8,5	8,5	8,5

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Evacuation vers une autre STEP

Plan d'épandage:
Non réalisée

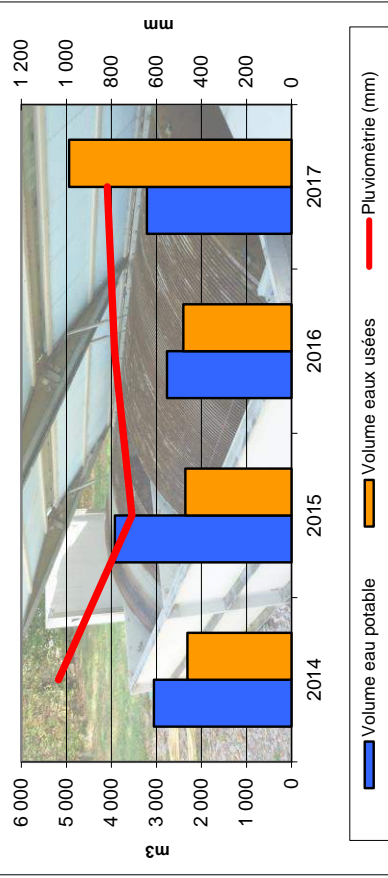
Production de matières sèches:
Volume : -- m³
Annuelle : -- Tonnes
Journalière : -- kg
Soit : -- g/l/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 Janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

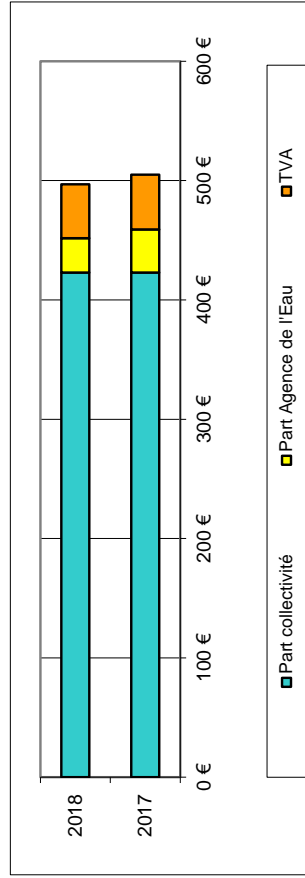
* Pluviométrie METEORFRANCE de Soigny la Trappe

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	3 053	3 923	2 768	3 210
Volume eaux usées	2 310	2 356	2 401	4 942
Pluviométrie (mm)	1 035	709	786	818



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	87,00 €	87,00 €	0,0%
Part variable HT	2,80 €	2,80 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	423,00 €	423,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % en 2014)	45,90 €	45,18 €	-1,6%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	504,90 €	496,98 €	-1,6%
Coût au m³ TTC	4,21 €	4,14 €	-1,6%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	129	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,14	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 31 mars 2010.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été réalisé et approuvé par délibération du conseil communautaire. De plus, la saisie SISPEA a également été effectuée en date du 18 juillet 2018.

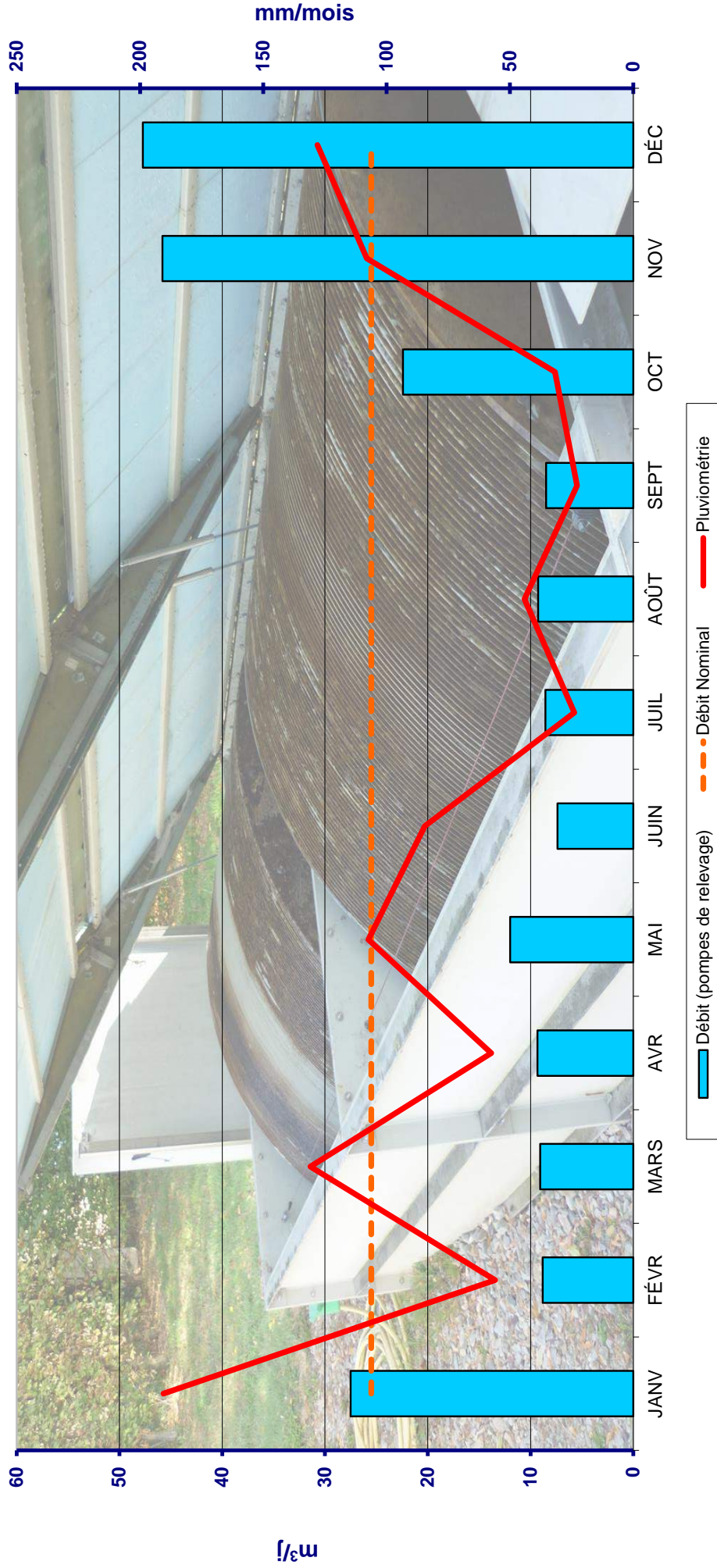
Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a diminué de 1,6% suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.

Une harmonisation du règlement de service et de la tarification doit être engagée par la CDC des Pays de L'Aigle, compétente depuis le 1^{er} janvier 2018.



Effluents collectés en 2018 par la station de BONSMOULINS



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Saigny la Trappe.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	5	4	4	4	4	5	4	5	4	5	5	4
Nitrates	5	4	4	4	4	5	4	5	4	5	5	4
Phosphore	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

x = nombre de tests

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

--- = pas de test

Station	BOUCE	Exploitant	Eaux de Normandie (affermage)	Type de station	BAAP
Maître d'ouvrage	ARGENTAN Intercom	Maître d'œuvre	D.D.A.F	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Le Merdreil	Constructeur	SABLA	Capacité nominale EH	600
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	1972	Code SANDRE	036105501000
Masse d'eau	La Cance de sa source au confluent de l'Orne (exclu)			Type de réseau	Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	120 m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j
Maxi mensuel	-- m ³ /j
Débit annuel	-- m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	-- kWh
Consommation moyenne:	-- kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Des travaux de réhabilitation ont été réalisés en 2017 : 150 ml de canalisation ont été remplacées, 250 ml ont été chemisées et 26 boîtes de branchements ont été réhabilitées.

Suite à l'étude diagnostic terminée en 2015, un programme de travaux a été proposé.

⇒ La station : Lors de la visite d'assistance technique du SATESE en octobre 2018, la station donnait de bons résultats. En effet, il ne subsistait qu'une faible concentration de nitrates dans le rejet.

Cependant, le poids de boues était un peu élevé. Il a été conseillé d'augmenter les extractions.

Les rambardes de sécurité aux abords des bassins ont été remplacées. De plus, une télégestion SOFREL a été installée en 2018.

Une synthèse de tous les travaux à réaliser (réseau+station) sera intégrée dans le schéma directeur d'Argentan Intercom.



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		22-23/11/2017		05-06/03/2018	
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	120		23	23	50	50
MES mg/l	50%		600	6,2	300	15
DBO ₅ mg/l	35		420	3	160	6
DCO mg/l	200		1080	40	404	46
NTK mg/l			100	2,8	55	3,5
NGL mg/l					56,2	9,3
NH ₄ mg/l					40,8	0,5
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l			12,9	5,93	54,0%	6,3
Limpidité cm				70		2,6
pH				7,4		58,7%

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	29/06/17	09/08/17
Cadmium Cd	10	1,64	1,69
Chrome Cr	1000	20,7	24,1
Cuivre Cu	1000	289	309
Mercuré Hg	10	0,65	0,89
Nickel Ni	200	19,0	19,7
Plomb Pb	800	36,4	42,5
Sélénium Se		--	--
Zinc Zn	3000	877	952
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 207	1 305
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage:

Récépissé du 8 nov 2001

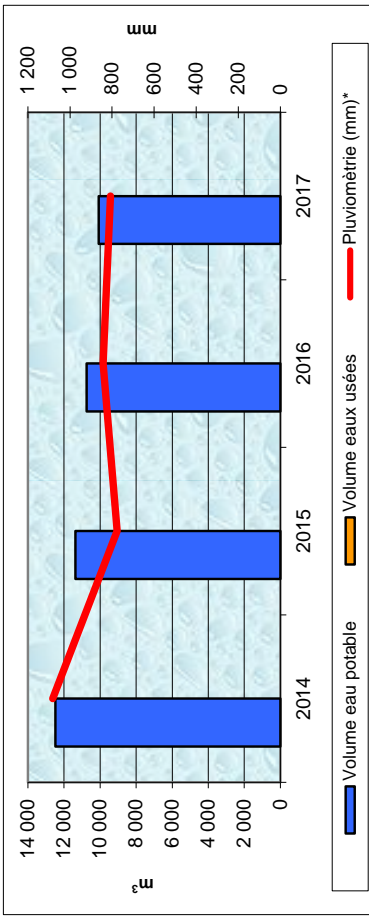
Production de matières sèches:

Volume : 112 m³
 Annuelle : 0,62 Tonnes
 Journalière : 1,70 kg
 Soit : 1,0 g/j/EH

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

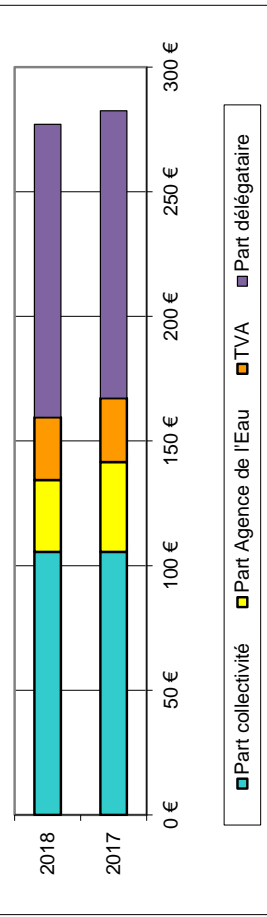
m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	12 474	11 358	10 744	10 068
Volume eaux usées	--	--	--	--
Pluviométrie (mm)*	1 082	776	842	807

* La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Rânes



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT collectivité	35,00 €	35,00 €	0,0%
Part variable HT collectivité	0,588 €	0,588 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT pour 120 m ³	105,56 €	105,56 €	0,0%
Part fixe HT délégataire	25,00 €	25,49 €	2,0%
Part variable HT délégataire	0,752 €	0,767 €	2,0%
Part revenant au délégataire HT pour 120 m ³	115,24 €	117,53 €	2,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	25,68 €	25,19 €	-1,9%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	282,48 €	277,08 €	-1,9%
Coût au m³ TTC	2,35 €	2,31 €	-1,9%



2018

BOUCE

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	301	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	96,5	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,31	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	110	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	0,91	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,02	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La mise en place d'un règlement de service communautaire pour l'ensemble du nouveau service d'assainissement collectif doit être envisagée.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a diminué de 1,9 % suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux. Cependant, les parts fixe et variable du délégataire ont augmenté.





QUALITE DU REJET

Date de la visite		23-24/08/2017		29-30/05/2018		
Déclarant		SATESE		SATESE		
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses		
Arrêté du 21 juillet 2015	Valeur	η	Amont		Aval	
			η	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	90		41,5	36,5	55	53
MES mg/l	30	50%	360	4,3	340	11
DBO ₅ mg/l	25	60%	350	3	250	3
DCO mg/l	90	60%	916	46	666	48
NTK mg/l	10		129	3,3	91,3	4,1
NGL mg/l	20			4,78		8,2
NH ₄ mg/l				1,9		1,6
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						18
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l				0		
Pt mg/l	2		12,6	7,3	42,1%	28,7
Limpidité cm						7,2
pH			8,3	8,1		8

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

DEBIT COLLECTE:

Nominal	90 m ³ /j	Mini journalier	7 m ³ /j
Moyen mensuel	48 m ³ /j	Maxi journalier	375 m ³ /j
Mini mensuel	42 m ³ /j	Débit annuel	17 472 m ³
Maxi mensuel	58 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	20 240 kWh
Consommation moyenne:	55,30 kWh/j

Observations :

⇨ Le réseau : D'après les relevés journaliers, on observe une variation du débit entrant, en particulier lors des périodes de fortes précipitations, qui est due à la collecte d'eaux claires parasites.

⇨ La station : Un bilan 24h a été réalisé en mai 2018 par le SATESE. Des remontées de boues ont été observées dans le clarificateur lors de la pose, ainsi que des dépôts vers le milieu naturel. En effet, le jour précédant, un débit entrant très important (186 m³) avait été relevé, ainsi qu'une pluviométrie importante.

Le rejet ne respecte pas la norme sur le paramètre phosphore, imposée par le nouveau récépissé de déclaration datant de 2013. Afin de répondre aux exigences réglementaires, la mise en place d'une déphosphatation est en étude dans le schéma directeur d'assainissement d'Argentan Intercom.

Suite aux raccordements de Sully en Gouffern, la capacité de stockage du silo à boues devient faible et oblige la collectivité à réaliser deux vidanges par an. Compte tenu de l'accès au site et de la problématique du cuivre, la construction d'un silo supplémentaire permettrait plus de souplesse dans la gestion des boues.

Les deux analyses de boues réalisées en 2018 montrent une nouvelle fois une teneur élevée en cuivre, sans toutefois jamais dépasser la norme. En effet, les résultats d'analyse sont de 770 et 774 mg/kg MS de cuivre pour une norme maximum de 1 000 mg/kg. Il serait donc intéressant de relancer les démarches afin d'en déterminer l'origine exacte, sachant que la qualité de l'eau potable peut être une piste de réflexion.

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	16/01/18	16/07/18
Cadmium Cd	10	0,89	0,80
Chrome Cr	1000	25,40	24,9
Cuivre Cu	1000	770	774
Mercuré Hg	10	0,34	0,27
Nickel Ni	200	21,7	20,2
Plomb Pb	800	26,4	27,0
Sélénium Se		< 4,92	< 5,03
Zinc Zn	3000	669	769
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 486	1 588
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

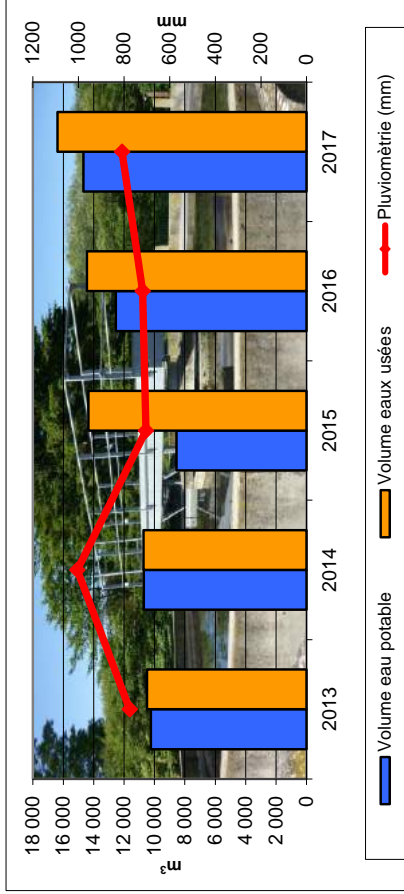
Plan d'épandage:
 Récépissé de déclaration en date du 13/01/2017

Production de matières sèches:
 Volume : 256 m³
 Annuelle : 5,7 Tonnes
 Journalière : 15,6 kg
 Soit : 26,0 g/VEH

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

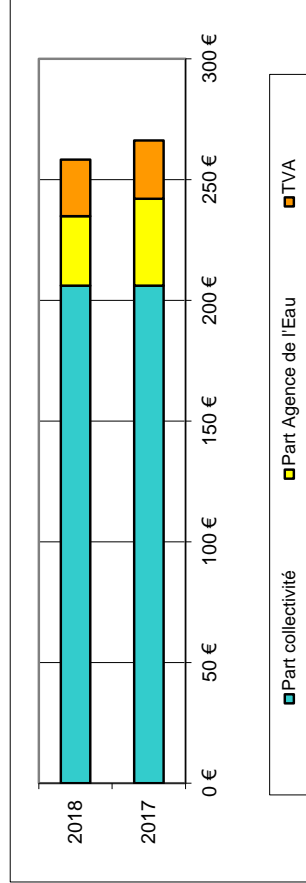
* Valeurs pour les deux stations et Silly en Gouffern

m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	10 231	10 703	8 559	12 542	14 673*
Volume eaux usées	10 494	10 714	14 354	14 435	16 379
Pluviométrie (mm)	775,3	1005	704	719	809



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	80,00 €	80,00 €	0,0%
Part variable HT	1,05 €	1,05 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	206,00 €	206,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	24,20 €	23,48 €	-3,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	266,20 €	258,28 €	-3,0%
Coût au m³ TTC	2,22 €	2,15 €	-3,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

*Valeurs pour le territoire "Régie" d'Argentan Intercom

Indicateurs obligatoires	Unité	Données*	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1805	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis/nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,34	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	70	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation**	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	13,2	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

** épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La commune du Bourg-Saint-Léonard avait un règlement d'assainissement datant du 26 juin 2012. Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité. Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom.

Depuis 2015, la hausse des volumes facturés et reçus par la station est due au raccordement du réseau de Silly en Gouffern.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

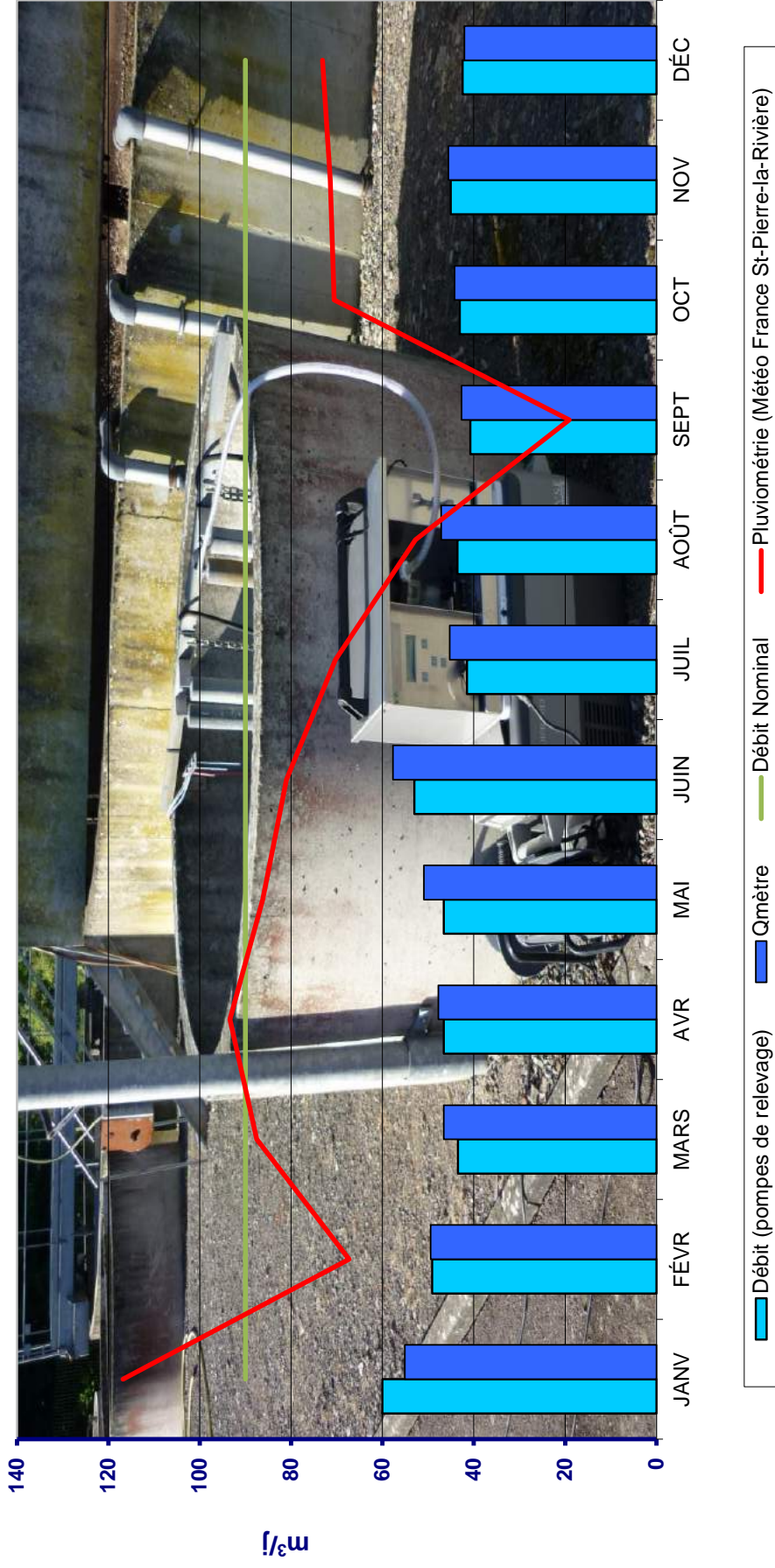
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le prix de l'assainissement a diminué suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.



Effluents collectés en 2018 par la station du BOURG-SAINT-LEONARD (Bourg)



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	10	5	6	7	6	5	7	9	4	5	5	5
Nitrates	10	5	6	7	6	5	7	9	4	5	5	5

x = nombre de tests

x Bonne qualité

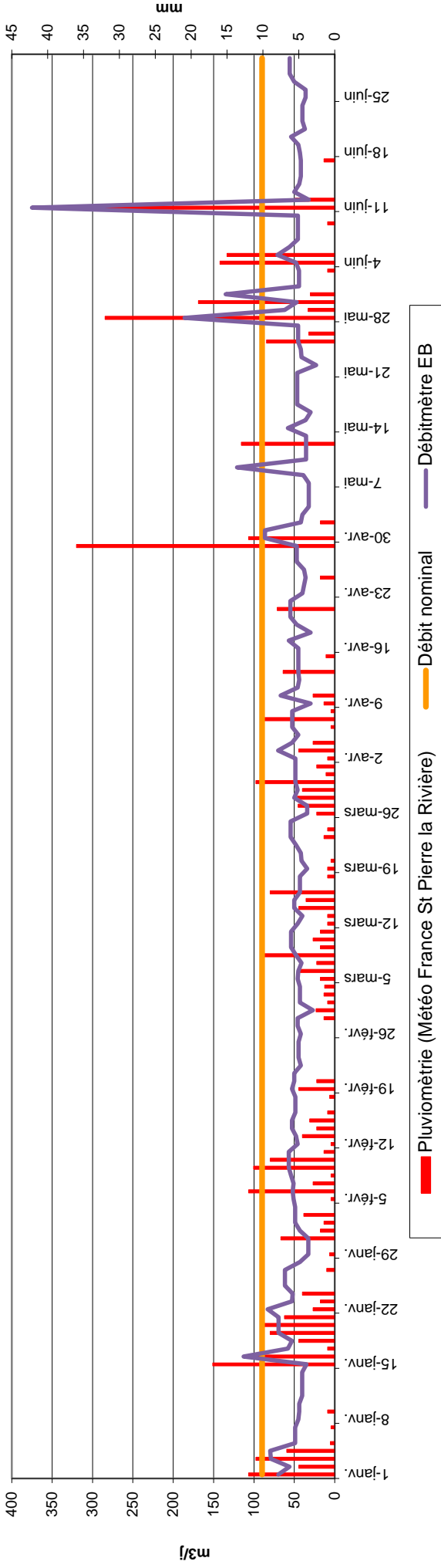
x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

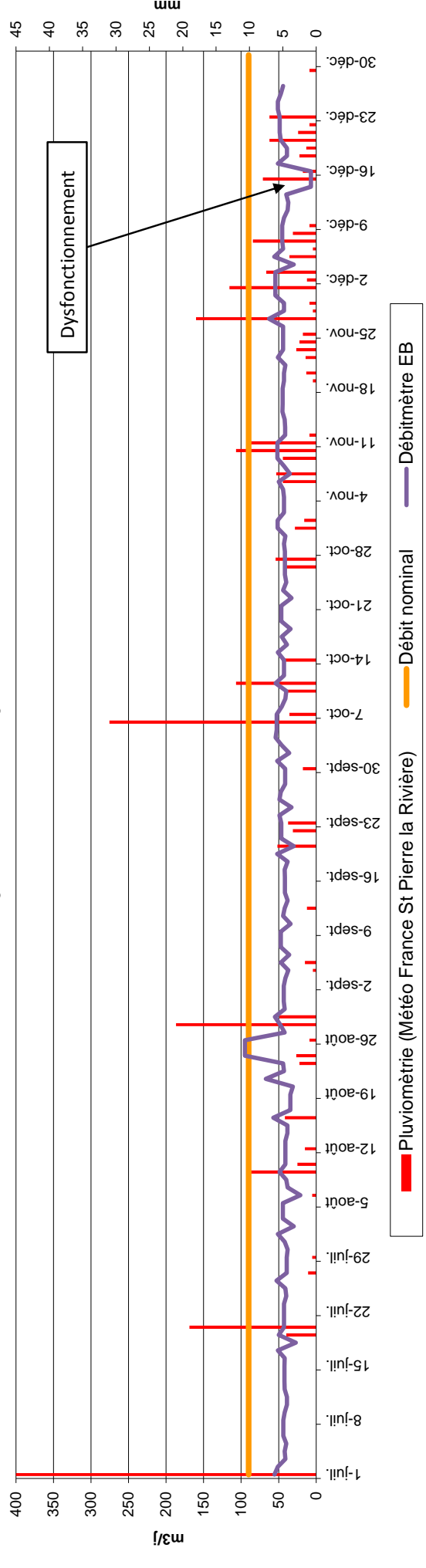
-- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station du Bourg St Léonard :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Station LE BOURG-ST-LEONARD (Fougy)	Exploitant ARGENTAN INTERCOM	Commune D.D.A.F
Maître d'ouvrage Fossé puis La Dives	Maître d'œuvre Constructeur	D.D.A.F ECO ASSAINISSEMENT
Milieu récepteur Seine-Normandie	Année de construction 2010	Arrêté du 21/07/2015
Agence de l'eau L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)		Code SANDRE 036105702000
Masse d'eau		Type de réseau Séparatif
		Type de station PHRG
		Niveau de traitement Arrêté du 21/07/2015
		Capacité nominale EH 160
		Code SANDRE 036105702000
		Type de réseau Séparatif



QUALITE DU REJET

Date de la visite		23/08/2017		24/05/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Visite d'assistance		Visite d'assistance	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	Amont	Aval	η
Qmoyen m ³ /j					
MES mg/l		50%			
DBO ₅ mg/l	35	60%			
DCO mg/l	200	60%			
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l			0		0,5
Test NO ₃ mg/l			500		250
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH			7		

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

DEBIT COLLECTE:

Nominal	24 m ³ /j	Débit moyen annuel	11,3 m ³ /j
Moyen mensuel	11,19 m ³ /j	Débit annuel	4 117 m ³
Mini mensuel	7,72 m ³ /j		
Maxi mensuel	17,27 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	777	kWh
Consommation moyenne :	2,1	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Il a été conseillé de prévoir le curage du poste de relevage ainsi que d'une partie du réseau, afin d'éviter d'éventuels dysfonctionnements et de garantir la longévité des ouvrages.

Il serait intéressant de mettre en place des barres de guidage pour le panier dégrilleur. Elles permettraient de réaliser en toute sécurité l'exploitation par les agents.

⇒ La station : Au vu des tests de terrain réalisés lors de la visite du mois de mai, la station donne de très bons résultats pour le traitement de l'azote.

Malgré la plantation de nouveaux plants de roseaux sur le 2^{ème} étage fin octobre 2017, la reprise n'a pas eu lieu au printemps 2018. Il a donc été proposé de ne pas replanter de nouveaux plants et d'entretenir le 2^{ème} étage de manière rigoureuse dans le but d'éviter le développement des mauvaises herbes.

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

Non réalisée

Production de matières sèches:

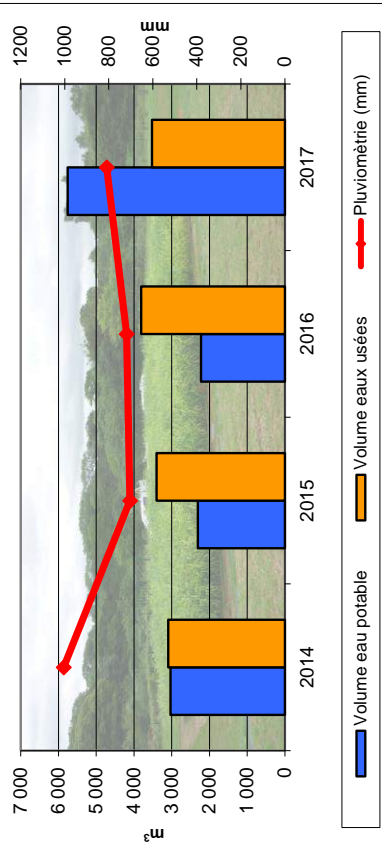
Volume :	--	m ³
Annuelle :	--	Tonnes
Journalière :	--	kg
Soit :	--	g//EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

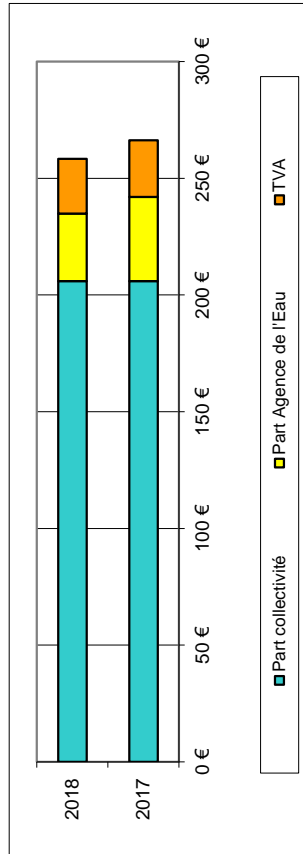
* Valeurs pour les deux stations du Bourg Saint Léonard

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	3 034	2 309	2 225	5 759*
Volume eaux usées	3 088	3 404	3 808	3 524
Pluviométrie (mm)	1005	704	719	809



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	80,00 €	80,00 €	0,0%
Part variable HT	1,05 €	1,05 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	206,00 €	206,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10% depuis 2014)	24,2 €	23,5 €	-3,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	266,20 €	258,28 €	-3,0%
Coût au m³ TTC	2,22 €	2,15 €	-3,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

**Valeurs pour le territoire "Régie" d'Argentan Intercom

Indicateurs obligatoires	Unité	Données**	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1805	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,34	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	70	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	13,2	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La commune du Bourg-Saint-Léonard avait un règlement d'assainissement datant du 26 juin 2012. Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité. Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

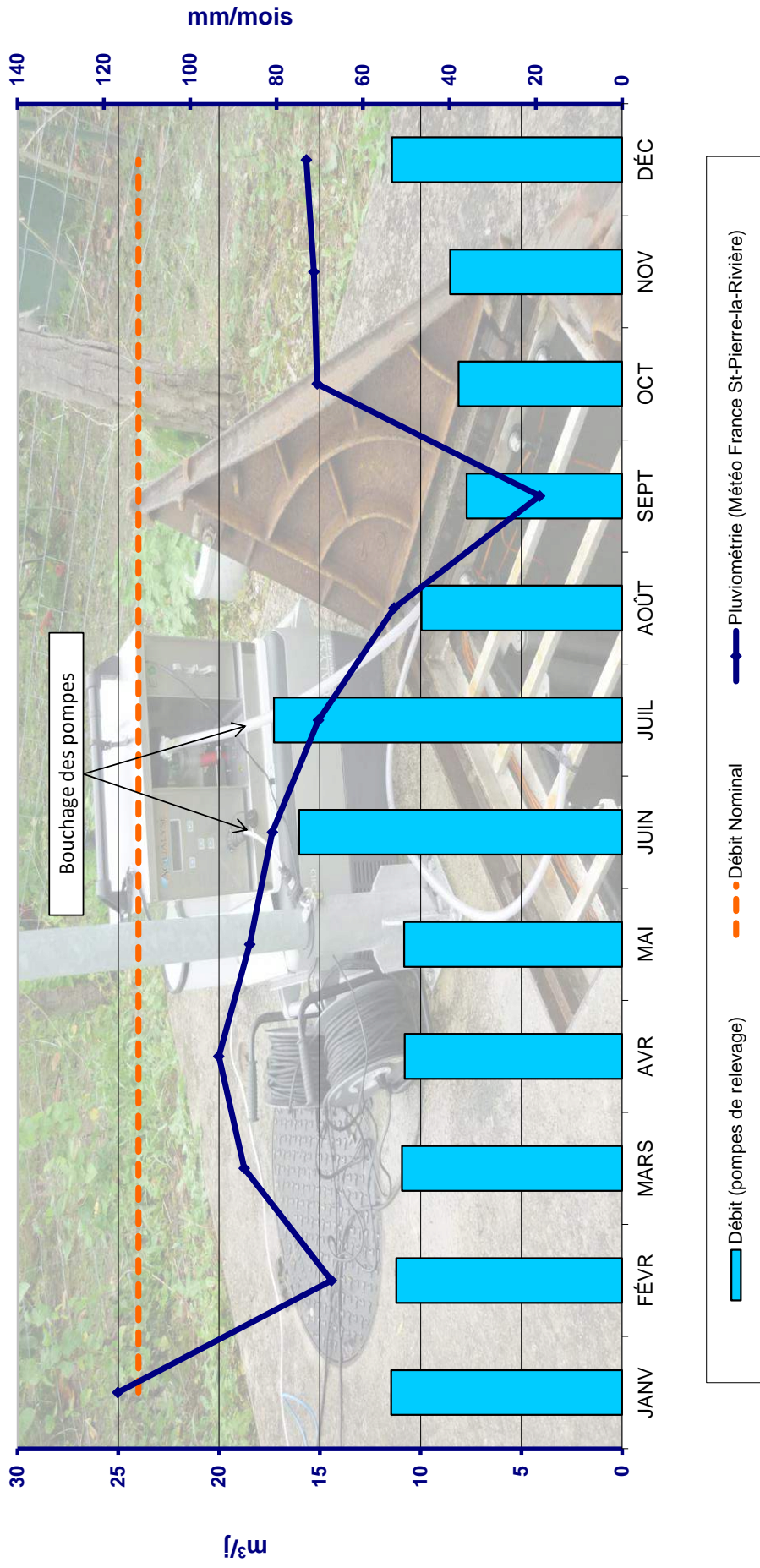
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le prix de l'assainissement a diminué suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.



Effluents collectés en 2018 par la station du BOURG-SAINT-LEONARD (Fougy)



Synthèse des tests réalisés :

Ammoniaque	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	4

x = nombre de tests

-- = pas de test

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

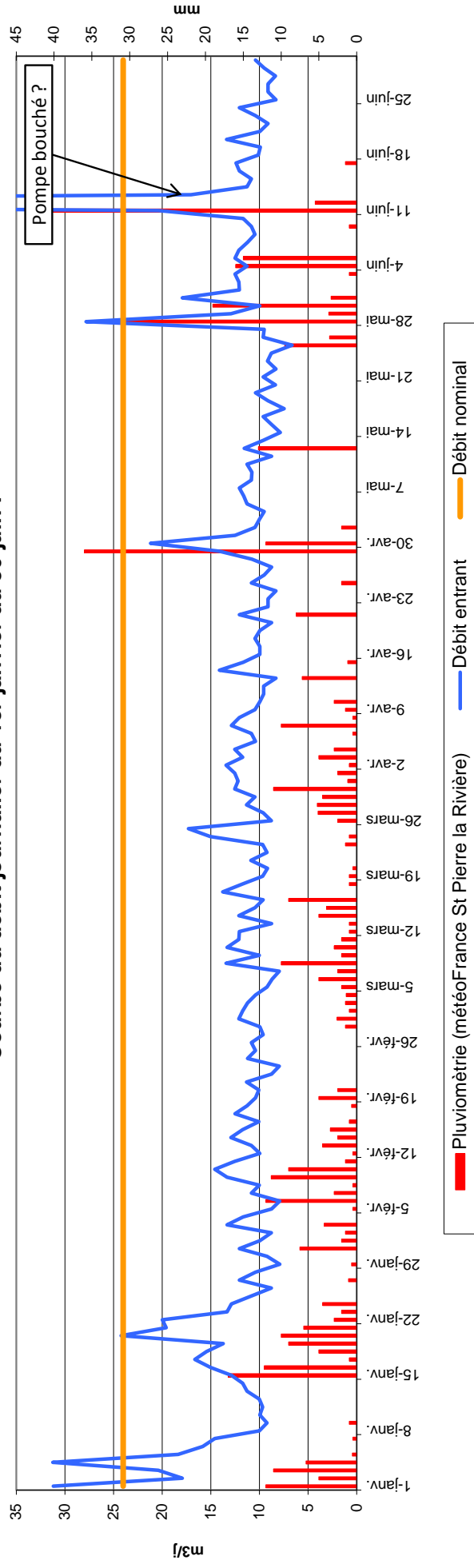
2018

LE BOURG-SAINT-LEONARD (Fougy)

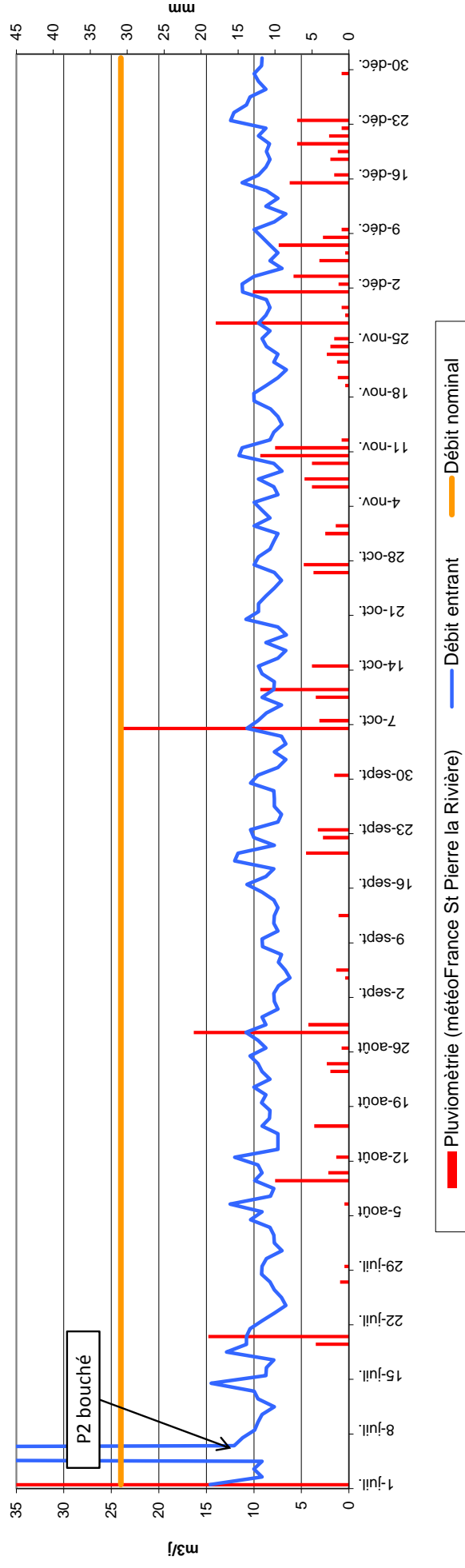
L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)

Débit journalier 2018 de la station de Bourg Saint Léonard Fougy :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :





QUALITE DU REJET

Date de la visite		01-02/08/2018		02-03/10/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Récépissé du 4 février 1994	Amont		Aval	
Valeur	η	Aval	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	180	96	89	96	85
MES mg/l	50%	282	2	99,3%	310
DBO ₅ mg/l	30	280	3	98,9%	230
DCO mg/l	200	682	21	96,9%	780
NTK mg/l	10	78,5	2,8	96,4%	83,6
NGL mg/l	20		3,6		5,7
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					16
NO ₃ mg/l			3,4		0,5
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l	5	9,6	0,5	94,8%	10,4
Limpidité cm			90		90
pH		8,16	8,03		7,91

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	27/06/17	27/06/18
Cadmium Cd	10	1,45	1,11
Chrome Cr	1000	28,1	31,6
Cuivre Cu	1000	567	531
Mercuré Hg	10	0,30	0,30
Nickel Ni	200	23,60	25,60
Plomb Pb	800	27,80	33,60
Sélénium Se		< 4,84	< 4,74
Zinc Zn	3000	915	843
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1534	1431
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	180 m ³ /j	Mini journalier	81 m ³ /j
Moyen mensuel	199,3 m ³ /j	Maxi journalier	447 m ³ /j
Mini mensuel	115,39 m ³ /j	Débit annuel	68 128 m ³
Maxi mensuel	301,41 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	45 194 kWh
Consommation moyenne :	123,82 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : La courbe de débit journalier met en évidence des dépassements du débit nominal de la station (155 en 2018), en raison des précipitations importantes de l'année : 821 mm. Les nombreux travaux entrepris par la collectivité ont permis de réduire le débit de fond, notamment en période de nappe haute. Cependant, il reste encore des zones de collecte d'eaux parasites, c'est pourquoi, la collectivité envisage de lancer prochainement des travaux rue Ernest Sagot (chemisage complet de 380 m de réseau pour 80 000 € HT). Il a également été évoqué la possibilité de remplacer 52 m de réseau dans le secteur de la Donnette (présence de sources) pour 28 000 € HT.

Plan d'épandage:

26 février 2003

Production de matières sèches:

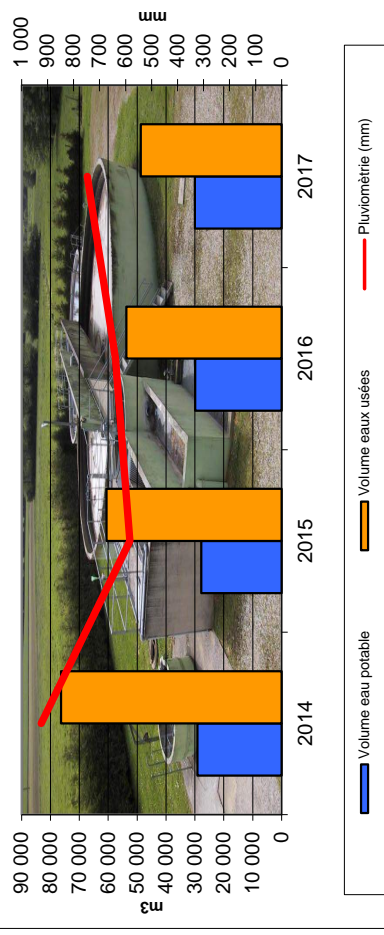
Volume : 284 m³
Annuelle : 8 Tonnes

La station est bien suivie et bien entretenue.

⇒ La station : Les 2 mesures 24 heures ont mis en évidence un effluent traité de bonne qualité. Il est observé ponctuellement des concentrations un peu plus élevées de nitrates en sortie de station, mais l'adaptation des réglages permet d'y remédier rapidement. Le taux de recirculation est un peu élevé. Il serait possible de réduire le temps de marche des pompes, afin d'optimiser la consommation énergétique.

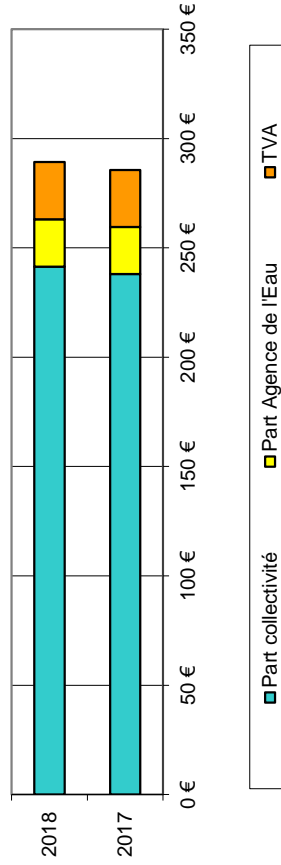
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	29 115	27 758	29 921	30 003
Volume eaux usées	76 287	60 630	53 734	48 777
Pluviométrie (mm)	925	584	639	747



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	88,00 €	89,00 €	1,1%
Part variable HT	1,250 €	1,270 €	1,6%
Part revenant à la collectivité HT	238,00 €	241,40 €	1,4%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	26,0 €	26,3 €	1,3%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	285,56 €	289,30 €	1,3%
Coût au m³ TTC	2,38 €	2,41 €	1,3%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	946	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,41	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	5,5	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0499	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La commune possède un règlement d'assainissement (adopté en 1998), il a été évoqué la possibilité de le mettre à jour.

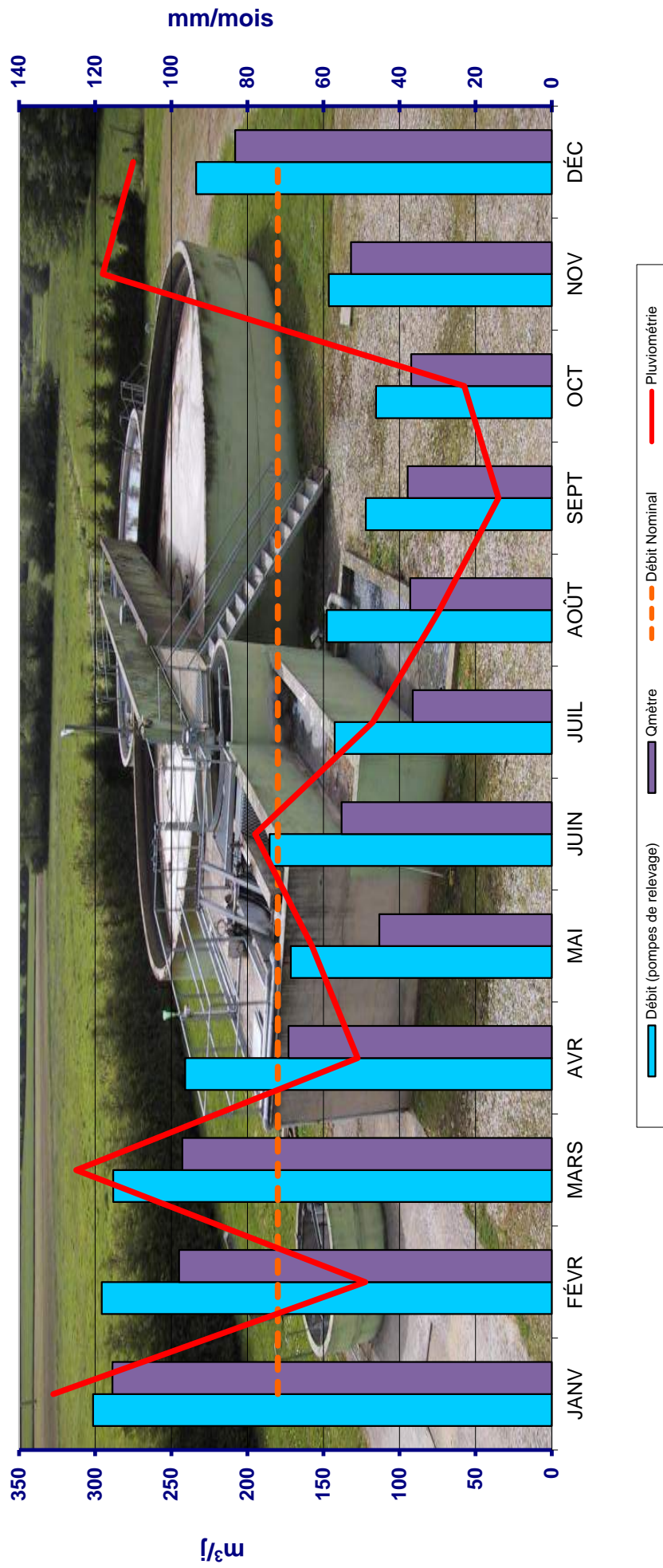
Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2016 a été réalisé. De plus, la saisie SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2017, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a évolué suite à l'augmentation des parts fixe et variable prélevées par la commune.



Effluents collectés en 2018 par la station du BRETONCELLES



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie est celle du suivi quotidien de la station de Bretoncelles.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniac	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4
Nitrates	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4
Phosphore	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4

x = nombre de tests

Bonne qualité

Qualité passable

Mauvaise Qualité

-- = pas de test

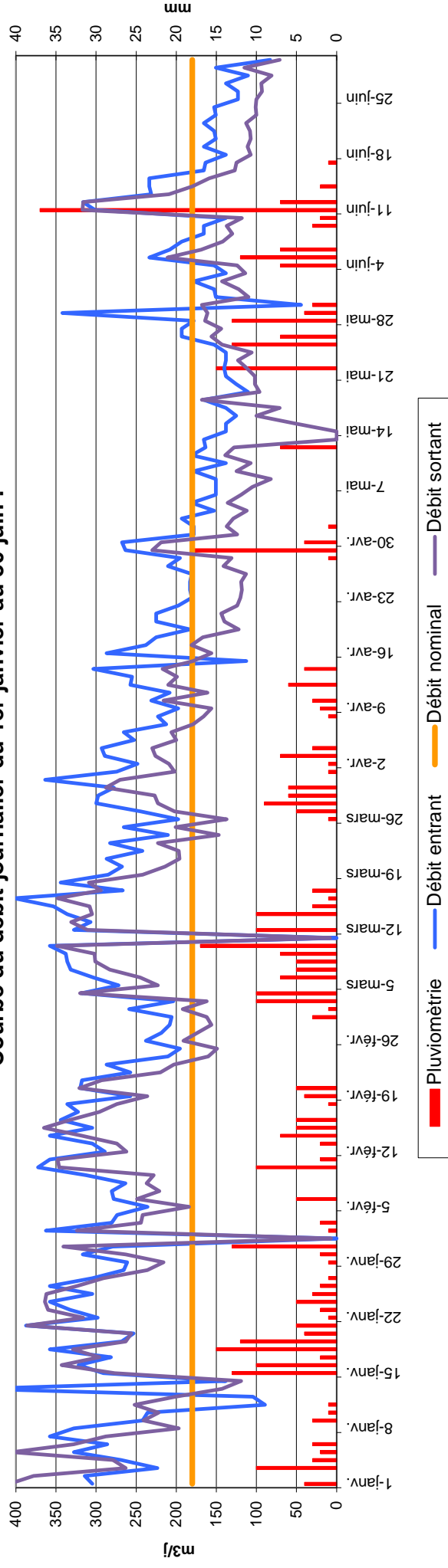
2018

BRETONCELLES

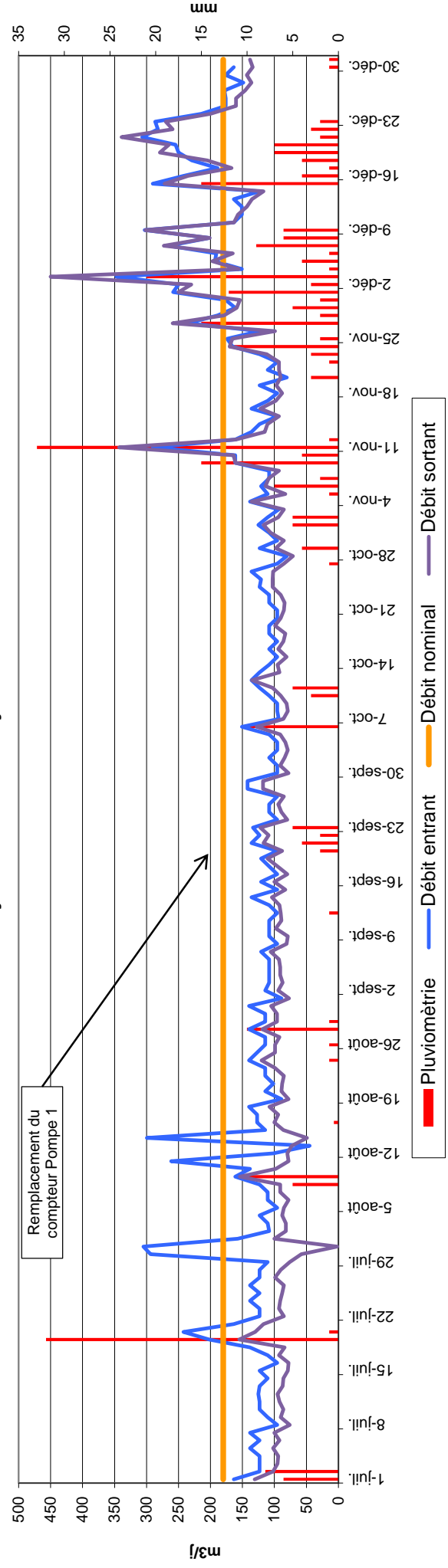
La Corbionne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Huisne

Débit journalier 2018 de la station de Bretoncelles:

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Station :	BRIOUZE	Exploitant :	FLERS AGGLO	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	FLERS AGGLO	Maître d'Œuvre :	Direction Départementale Agriculture	Niveau de traitement :	arrêté 17/07/1984
Milieu récepteur :	Le Val de Breuil	Constructeur :	STEREAU	Capacité nominale EH :	3000
Bassin versant :	Orne	Année de construction :	1987	Raccordés :	1400
Agence de l'Eau :	Seine Normandie	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal :	450 m ³ /jour

Un tableau de synthèse ci-joint présente les données des charges polluantes et les débits reçus par la station depuis 2006. Le débit maximal traité par la station est de 493 m³/jour le 13 juin (52 mm de pluie) soit 110% du débit nominal. De plus, le débit moyen journalier pour l'année est de 163 m³/jour soit 36 % de la capacité hydraulique nominale de la station. La réduction des infiltrations d'eaux claires parasites se confirme encore cette année suite aux travaux "Grande rue". Il est à noter tout de même des augmentations du débit collecté en périodes pluvieuses.

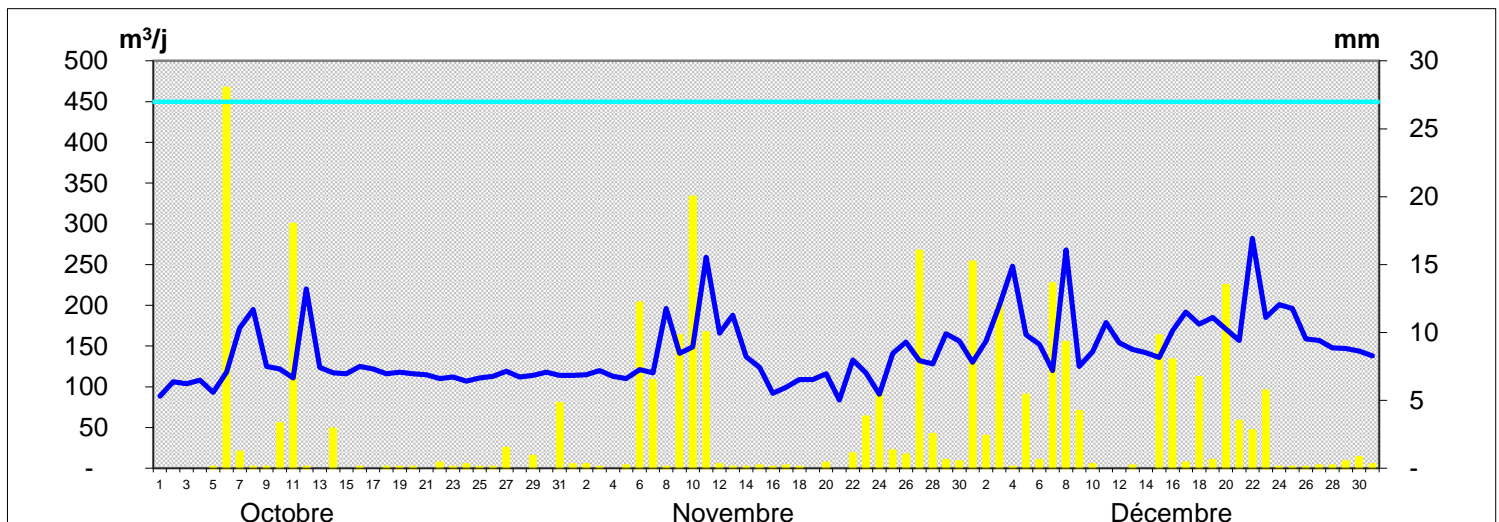
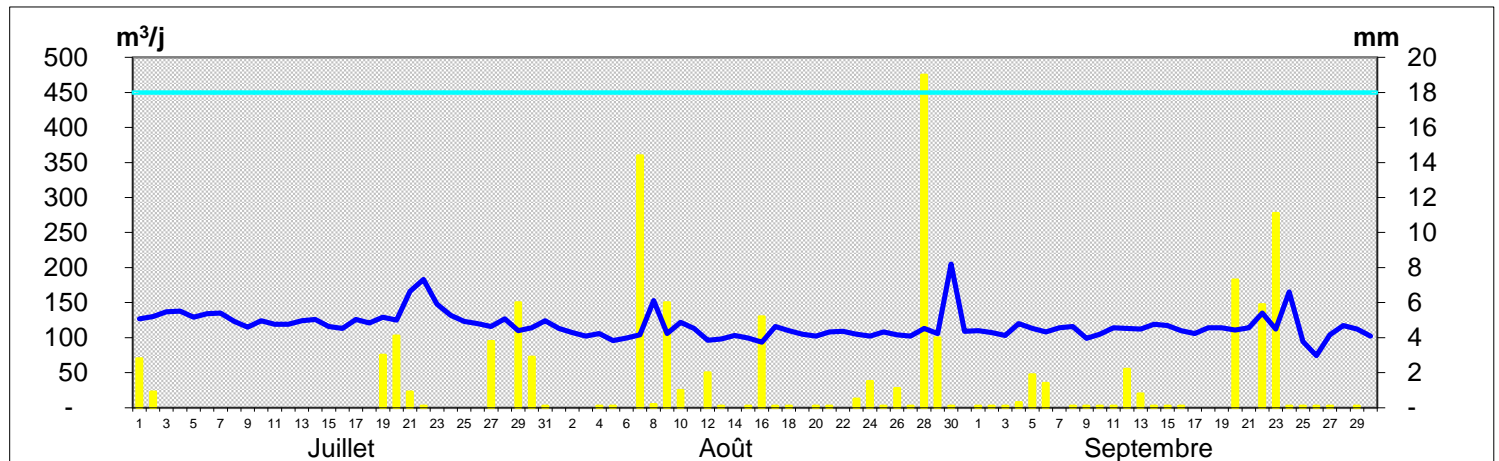
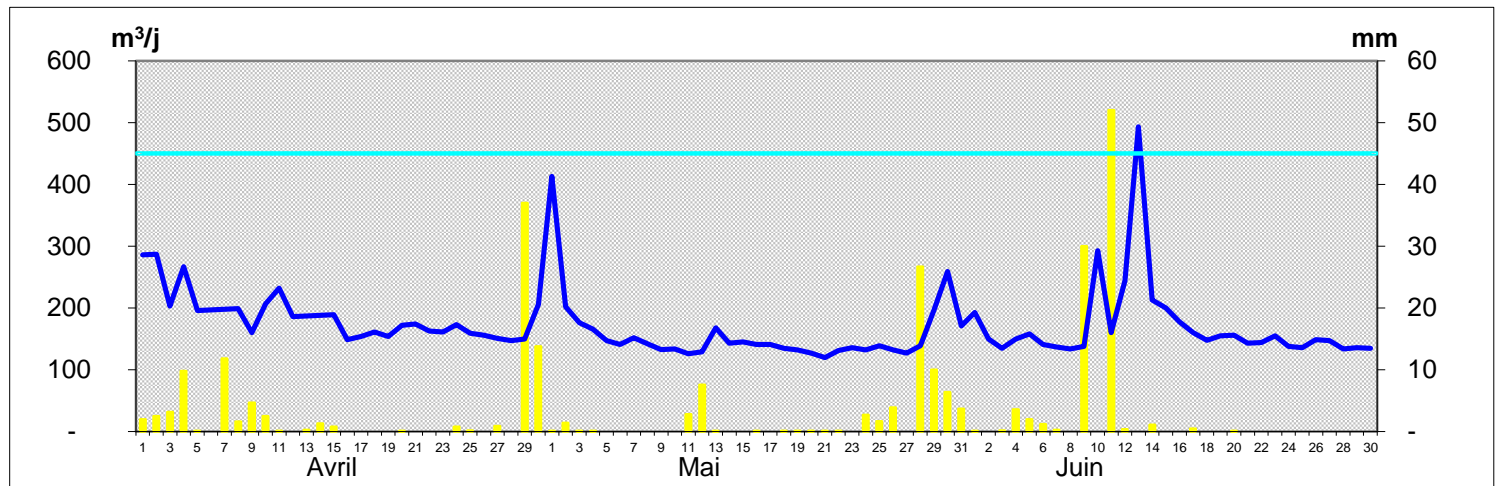
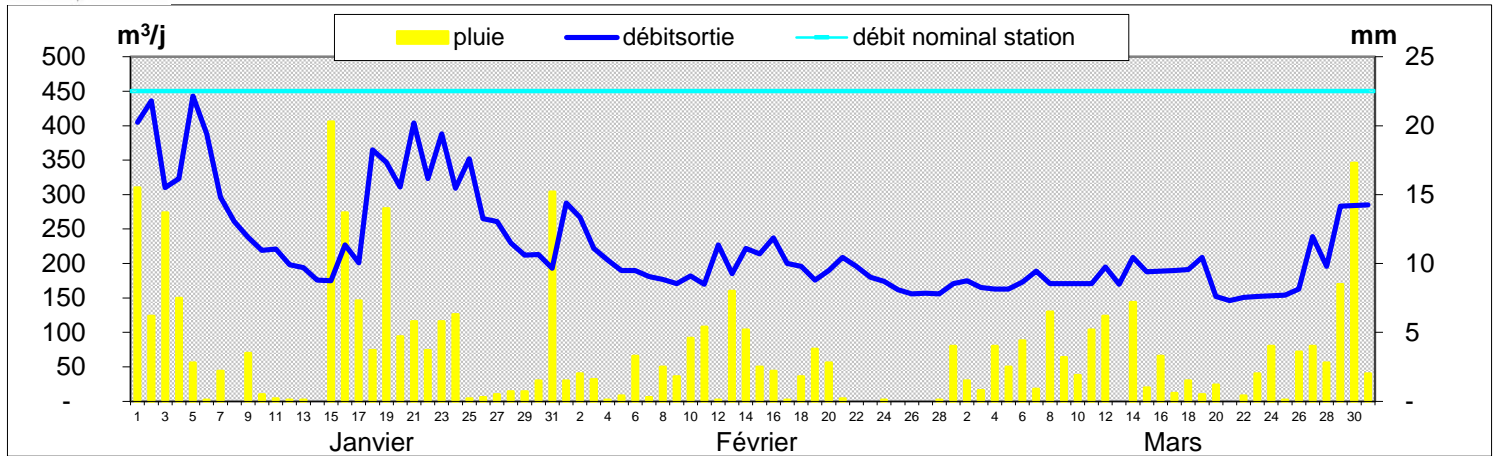
Boues : 25,71 tonnes de matières sèches ont été épandues (445 m³).

L'exploitant a prévu d'équiper le point A6 avec un débitmètre électromagnétique pour le calcul de la production de boues.



SATESE

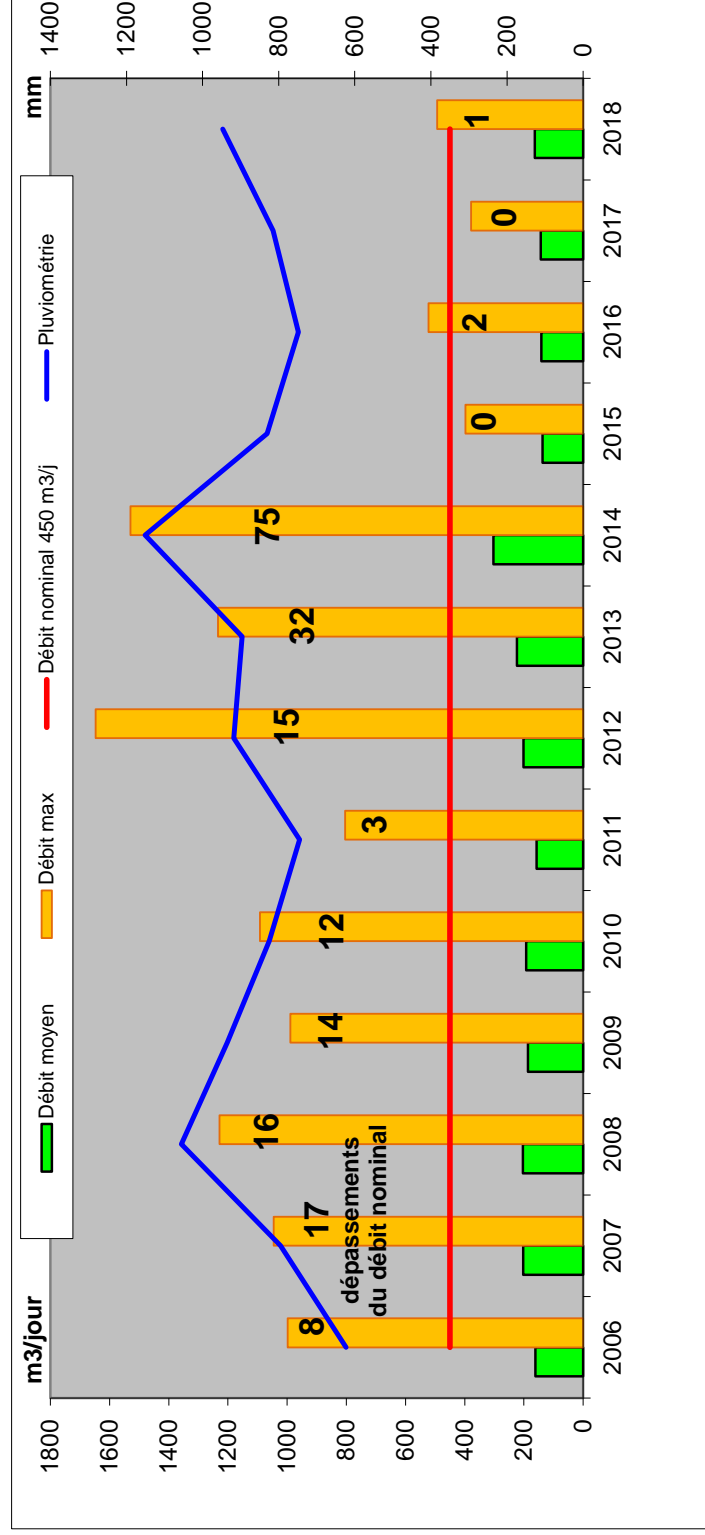
2018	BRIOUZE	Orne	FLERS AGGLO	03 61 063 01 000
-------------	----------------	-------------	--------------------	-------------------------



BRIOUZE 2006 - 2018 (3 000 EH)

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy	Q max	Volume	Pluvio	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2006	55	51	126	13	2	161	998	58 765	623	8
2007	62	36	143	14	2	202	1045	73 730	795	17
2008	81	60	164	24	3,6	203	1229	74 095	1056	16
2009	59	41	117	15	2	186	989	67 890	935	14
2010	50	43	116	20	2,4	192	1092	70 080	825	12
2011	43	35	101	12	1,9	157	804	57 305	745	3
2012	56	48	129	18	2,1	201	1647	73 365	918	15
2013	49	52	129	16	1,6	224	1234	81 760	896	32
2014	59	49	133	16	2	303	1529	110 595	1151	75
2015	55	43	124	14	1,7	137	398	50 005	830	0
2016	41	33	97	12	1,4	141	522	51 465	748	2
2017	47	40	111	13	1,6	143	379	52 195	815	0
2018	48	80	145	21	1,7	163	493	59 495	947	1
Moyenne en kg/j	54,2	47,0	125,8	16,0	2,0	186	1647	59 495	947	195
Charge en EH	775	783	1048	1067	500	Moyenne	MAX			dépassements

A N N E E



DEBIT COLLECTE:

Nominal	9 m ³ /j		
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	-- m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	-- m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle: kWh
 Consommation moyenne: kWh/j
non relevé

Observations :

D'après les tests de terrain, la station donne de bons résultats. En effet, il ne subsiste que peu d'ammoniaque dans le rejet. Par ailleurs, les volumes sortants de la station apparaissent très faibles.

Les roseaux sont bien développés.

Notons l'absence de barres anti-chutes sur le poste de relevage. Il est souhaitable de prévoir leur installation afin de garantir la sécurité des agents exploitant l'ouvrage



QUALITE DU REJET

Date de la visite	16/03/2017	22/10/2018
Déclarant	exploitant	exploitant
Seuil réglementaire	Visite d'assistance	Visite d'assistance
Arrêté du 21 juillet 2015	Amont	Aval
Paramètres	η	η
Qmoyen m ³ /j	Valeur	η
MES mg/l	9	
DBO ₅ mg/l	50%	
DCO mg/l	60%	
NTK mg/l	60%	
NGL mg/l		
NH ₄ mg/l		
NO ₂ mg/l		
NO ₃ mg/l		
Test NH ₄ mg/l	0	0
Test NO ₃ mg/l	250	500
Pt mg/l		
Limpidité cm		
pH		7,4

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume:	-- m ³
Annuelle:	-- Tonnes
Journalière:	-- kg
Soit:	-- g/l/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Station Maître d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	CARROUGES CARROUGES L'Udon Seine Normandie L'Udon de sa source au confluent de l'Orne (exclu)	Exploitant Maître d'œuvre Constructeur Année de construction	Commune Direction Départementale SAUR 2009	Type de station Niveau de traitement Capacité nominale EH Code SANDRE Type de réseau	BAAP A. 21/07/2015 et R. 10/05/2007 1000 0461074S0001 Séparatif	
---	--	---	---	--	--	--

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
	Déclarant		SATESE		SATESE	
	Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Qmoyen m ³ /j	150	210	186	448	413	η
MES mg/l	50%	4,1	169	97,6%	6	97,0%
DBO ₅ mg/l	35	3	170	98,2%	3	97,0%
DCO mg/l	200	27	498	94,6%	22	92,9%
NTK mg/l	6	2,5	36,5	93,2%	3	88,2%
NGL mg/l	15	11,1			15	
NH ₄ mg/l		1,2			1,1	
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l		7,4			12	
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l	1,5	4,4	2,1	52,3%	3,1	79,7%
Limpidité cm						
pH		8,4	8,2		8,1	7,2

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0.8
7 principaux PCB	5.0
Fluoranthène	2.5
Benzo(b)fluoranthène	2.0
Benzo(a)pyrène	2.0

Il n'y a pas d'analyse de boues car la station est équipée de lits plantés de roseaux. Les premiers épandages ne seront pas réalisés avant 2020.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	150 m ³ /j	Mini journalier	38 m ³ /j
Moyen mensuel	102,7 m ³ /j	Maxi journalier	758 m ³ /j
Mini mensuel	47,7 m ³ /j	Débit annuel	37 481 m ³
Maxi mensuel	206,1 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	Pas de relève	kWh
Consommation moyenne :		kWh/m ³

Observations :

⇨ Le réseau : La mesure réalisée lors du bilan 24h est exceptionnelle et relève d'un événement très particulier. Néanmoins cela a permis d'apprécier le fonctionnement de la station qui a tout de même réussi à respecter les seuils de qualité exigés.

Néanmoins, on observe une réaction aux eaux météoriques ainsi qu'aux eaux de nappes par rapport aux arrivées à la station d'épuration. Il convient de continuer les travaux engagés sur le réseau et d'informer les usagers concernés de leur mauvais raccordement.

⇨ La station : Les seuils de qualité exigés sont respectés.

Comme recommandé, la vanne d'isolement du poste de recirculation a été rendue accessible. Néanmoins, sa manipulation n'a pas été possible. Il convient d'y remédier.

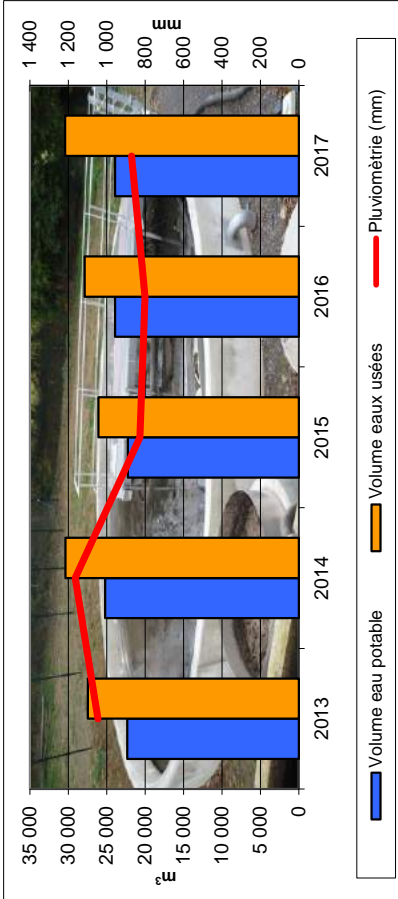
Des problèmes électriques ont été décelés lors de la vérification annuelle par l'organisme agréé. Il a été conseillé d'obtenir plus d'information auprès de l'entreprise de vérification et de solliciter le constructeur de la station.

Le débitmètre en poste fixe (SIEMENS Hydromanger 200) a été changé en août 2015. Il présentait une surestimation des débits mesurés. Comme conseillé, il a été étalonné en janvier 2019 par l'entreprise qui avait effectué son installation.

Enfin, il a été réalisé un désherbage des lits de stockage des boues. Il est conseillé d'entretenir régulièrement les abords des lits de séchage de boues afin d'éviter leurs dégradations et de garantir leur accessibilité.

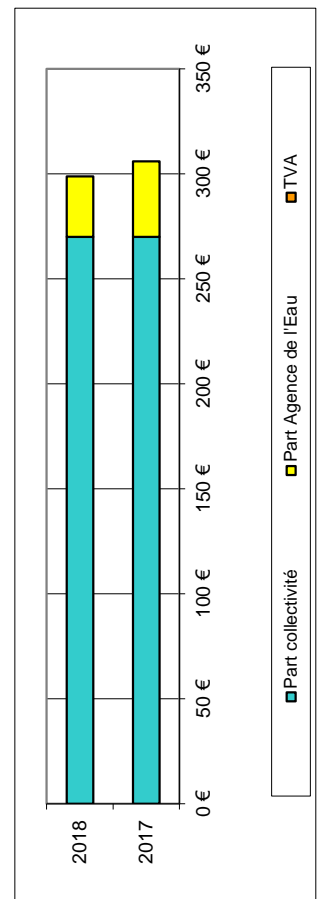
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	22 351	25 232	22 275	23 927	23 927
Volume eaux usées	27 480	30 399	26 107	27 866	30 435
Pluviométrie (mm)	1 045	1 164	828	801	871



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	18,00 €	18,00 €	0,0%
Part variable HT	2,10 €	2,10 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	270,00 €	270,00 €	0,0%
Redevance modernisation des	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % en 2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³	291,00 €	291,00 €	0,0%
Coût au m³ TTC	2,55 €	2,49 €	-2,4%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	549	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,49	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	30	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation de boues	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0310	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Un règlement d'assainissement a été adopté par le conseil municipal le 15 juin 2015. Il doit être transmis à tous les usagers actuels, puis par la suite à tous nouveaux usagers à venir.

Il est constaté une différence entre le volume d'eau potable facturé et les volumes d'eaux usées collectés par la station. Cela est dû à la collecte d'eaux claires parasites.

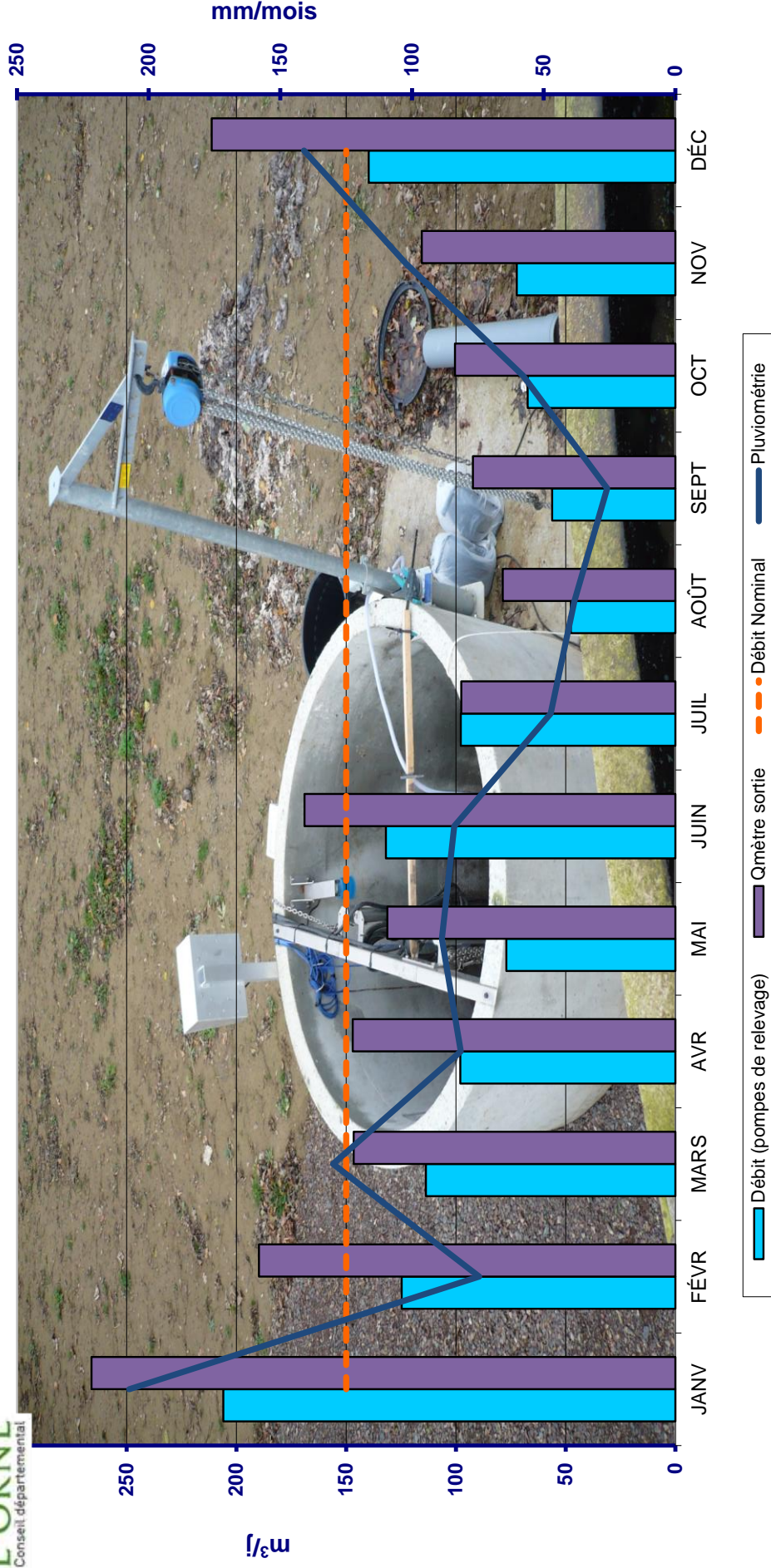
Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 21 juin 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 21 juin 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 03 juillet 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 30 juillet 2018.

Le prix de l'assainissement a diminué de 2,4% suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.



Effluents collectés en 2018 par la station de Carrouges



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Saint Eillier les Bois.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	4	1	4	4	3	3	2	3	4	5	3	2
Nitrates	4	1	4	4	3	3	2	3	4	5	3	2
Phosphore	4	1	4	4	3	2	2	3	4	5	3	2

x = nombre de tests

Bonne qualité

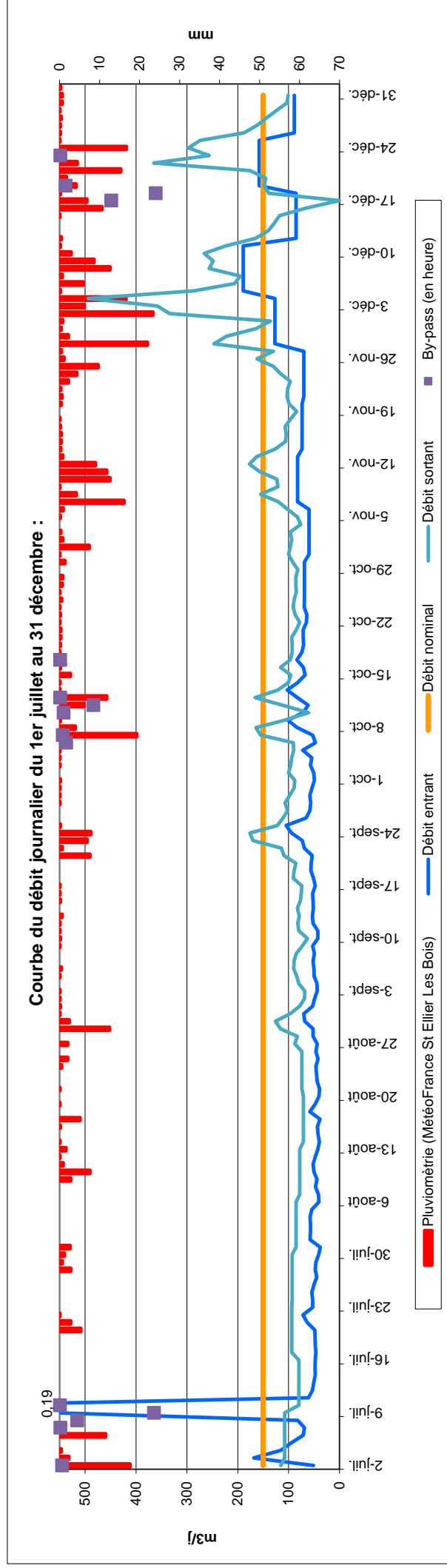
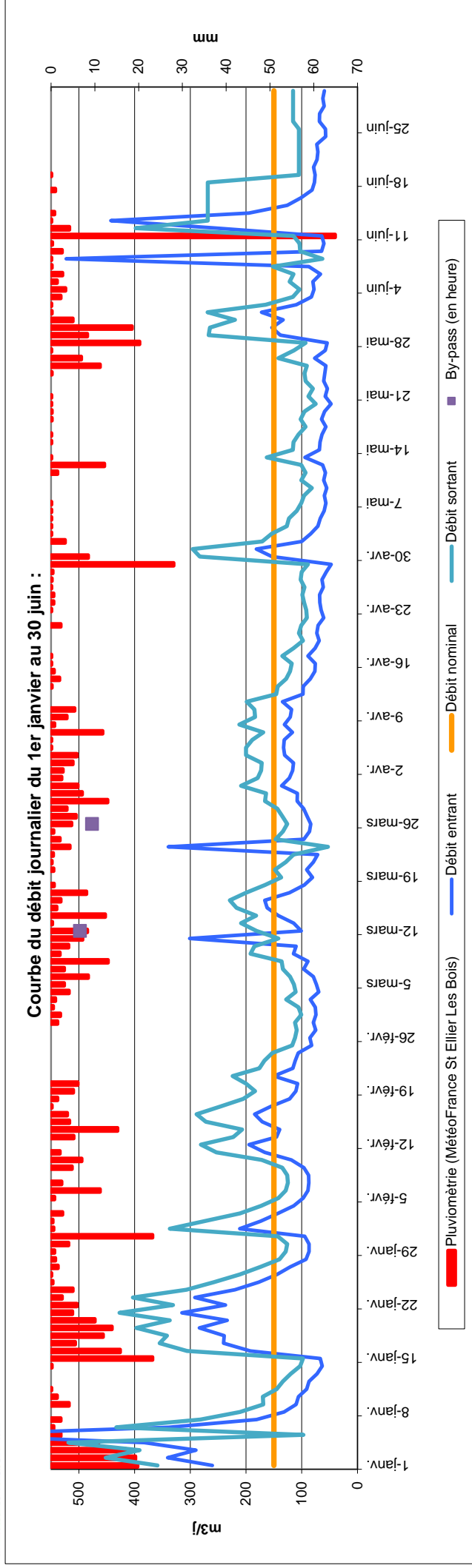
Qualité passable

Mauvaise Qualité

-- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de Carrouges :

Données enregistrées par le SOFREL. La connexion à distance ne fonctionne pas, ce qui explique le fait que les données sont incomplètes.



Date	Débit Entrée m³	Débit Sortie m³	Effluent ENTREE station					Effluent SORTIE station					Rendements en %				Respect local	Respect national														
			MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	Pt mg/l	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT mg/l	MES	DBO ₅	DCO			NTK	PT												
Récupéré du 10 mai 2007	150	150	90	60	110	15	4	25	3,75	90	13,5	6	0,9	15	2,25	1,5	0,23	50%	60%													
Arrêté du 21 juillet 2015									35	200								50%	60%													
mardi 12 juin 2018	448	413	200	89,6	100	44,8	310	138,9	25,5	11,4	3,1	1,4	6,0	2,5	3,0	1,2	22,0	9,1	3,0	1,2	15,0	6,2	0,6	0,3	97%	97%	93%	88%	80%	NON	OUI	
mardi 7 mars 2017	186	210	169	31,4	170	31,6	498	92,6	36,5	6,8	4,4	0,8	4,1	0,9	3,0	0,6	27,0	5,7	2,5	0,5	11,1	2,3	2,1	0,4	98%	98%	95%	93%	52%	NON	OUI	
jeudi 19 mai 2016	83	87	10,4	84,5	70,1	41,0	888	73,7	79,5	6,6	9,7	0,8	4,0	0,3	3,0	0,3	27,0	2,3	3,1	0,3	3,1	0,3	1,2	0,1	100%	99%	97%	96%	88%	OUI	OUI	
mercredi 23 septembre 2015	74	78	2,8	388	28,7	250	18,5	584	43,2	75,4	5,6	8,3	3,2	0,2	3,0	0,2	18,0	1,4	2,0	0,2	2,0	0,2	1,3	0,1	99%	99%	97%	97%	84%	OUI	OUI	
mardi 03 mars 2015	124	145	2,0	180	22,3	280	34,7	589	73,0	55	6,8	7,9	1,0	2,8	0,4	3,0	0,4	23,0	3,3	2,1	0,3	2,1	0,3	0,5	0,1	98%	99%	96%	96%	94%	OUI	OUI
jeudi 25 septembre 2014	58	63	0,0	654	37,7	600	34,6	2450	141,1	105	6,0	17,2	1,0	3,8	0,2	3,0	0,2	36,0	2,3	3,3	0,2	4,4	0,3	3,5	0,2	99%	100%	99%	97%	80%	NON	OUI
mercredi 12 mars 2014	58	63	2,8	392	22,6	390	22,5	912	52,5	102	5,9	17,1	1,0	2,0	0,1	3,0	0,2	29,0	1,8	4,4	0,3	4,4	0,3	1,0	0,1	99%	99%	97%	96%	94%	OUI	OUI
mardi 29 octobre 2013	100	119	0,0	183	18,3	240	24,0	567	56,7	55,9	5,6	9,4	2,4	0,3	3,0	0,4	23,0	2,7	2,8	0,3	4,2	0,5	1,0	0,1	99%	99%	96%	95%	89%	OUI	OUI	
mercredi 6 mars 2013	55	48	0,0	362	19,9	420	23,1	1006	55,3	99,6	5,5	14	2,0	0,1	3,0	0,1	27,0	1,3	3,3	0,2	7,2	0,3	1,3	0,1	99%	99%	97%	97%	91%	OUI	OUI	
jeudi 25 octobre 2012	95	100	0,0	220	20,9	270	25,7	653	62,0	63	6,0	9,7	0,9	2,0	0,2	3,0	0,3	23,0	2,3	2,2	0,2	2,4	0,2	0,5	0,1	99%	99%	96%	97%	95%	OUI	OUI
jeudi 8 mars 2012	127	129	0,0	268	34,0	240	30,5	699	88,8	64,1	8,1	8,9	1,1	4,6	0,6	3,0	0,4	49,0	6,3	4,7	0,6	5,4	0,7	1,1	0,1	98%	99%	93%	93%	88%	OUI	OUI
mardi 11 octobre 2011	70	60	0,0	323	22,6	440	30,8	1198	83,9	97	6,8	14,9	1,0	5,6	0,3	3,0	0,2	46,0	2,8	3,0	0,2	4,7	0,3	0,8	0,0	98%	99%	96%	97%	95%	OUI	OUI
mercredi 15 juin 2011	75	73	0,0	515	38,6	490	36,8	1310	98,3	107	8,0	16,4	1,2	12,0	0,9	3,0	0,2	47,0	3,4	3,8	0,3	3,8	0,3	5,0	0,4	98%	99%	96%	96%	70%	NON	OUI
mardi 14 septembre 2010	72	68	0,0	343	24,7	510	36,7	1192	85,8	108	7,8	16,9	1,2	4,4	0,3	3,0	0,2	30,0	2,0	3,2	0,2	3,2	0,2	2,0	0,1	99%	99%	97%	97%	88%	NON	OUI
mercredi 7 avril 2010	99	95	0,0	226	22,4	370	36,6	1042	103,2	82	8,1	12,9	1,3	4,4	0,4	4,0	0,4	44,0	4,2	5,4	0,5	5,4	0,5	4,4	0,4	98%	99%	96%	93%	66%	NON	OUI
mardi 17 novembre 2009	87	83	0,0	303	26,4	430	37,4	924	80,4	87	7,6	12,4	1,1	2,8	0,2	3,0	0,2	32,0	2,7	5,4	0,4	5,4	0,4	5,7	0,5	99%	99%	97%	94%	54%	NON	OUI
moyenne	116	118		33,1		31,4		83,1		7,0		1,0	4,1	0,5	3,1	0,3	3,4		0,4		0,8		0,2		0,2	99%	99%	96%	96%	83%		
mini	55	48		18,3		18,5		43,2		5,5		0,6	2,0	0,1	3,0	0,1	1,3		0,2		0,2		0,0		0,0	98%	99%	93%	93%	54%		
maxi	448	413		89,6		44,8		141,1		11,4		1,4	12,0	2,5	4,0	1,2	9,1		1,2		6,2		0,5		0,5	99%	100%	99%	97%	95%		

	Effluent ENTREE station					Pt
	MES kg/j	DBO ₅ Eh	DCO Eh	NTK Eh	Pt kg/j	
moyenne	33,1	31,4	83,1	7,0	1,0	4
mini	18,3	18,5	43,2	5,5	0,6	0
maxi	89,6	44,8	141,1	11,4	1,4	4
ratio g/hab/j	90	37%	60	52%	110	76%
				15	47%	4
						25%

Nb de bilans réalisés	16
Nb d'analyses non conforme	7
% de non-conformité	44%
	0%



Station :	Céaucé	Exploitant :	VEOLIA EAU	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	Commune	Maître d'Œuvre :	DDE	Niveau de traitement :	déclaration 08/07/97
Milieu récepteur :	l'Ortel	Constructeur :	USF	Capacité nominale EH :	1 200
Bassin versant :	Mayenne	Année de construction :	1998	Raccordés :	
Agence de l'Eau :	Loire Bretagne	Type de réseau :	Séparatif	Débit max :	180 m ³ /jour

OBSERVATIONS :

Les résultats des deux bilans 24h réalisés par l'exploitant en 2018 répondent aux seuils de concentration de l'arrêté du 21 juillet 2015 et à ceux du récépissé de déclaration du 8 juillet 1987 (excepté une non conformité pour le paramètre phosphore en Octobre).

Le débitmètre électromagnétique, de type Endress Hauser FMU90 a été vérifié par le SATESE lors de la visite du 18/10/2018.

D'après le graphique annuel du débit en fonction de la pluviométrie, on observe que le débit augmente lors d'un épisode pluvieux et en période de nappe haute. De plus, en 2018, la capacité hydraulique de la station a été dépassée 149 fois (contre 34 en 2017).

Le débit maximum relevé en sortie est de 546 m³ le 5 janvier 2018, après une période pluvieuse de 2 jours cumulant 26 mm de précipitations.

La moyenne journalière sur l'année 2018 est de 187 m³/j, soit 104% du débit nominal. Cette station collecte donc de fortes quantités d'eaux claires parasites pouvant perturber le traitement biologique de la station, augmenter les besoins énergétiques et entraîner des non-conformités.

De plus, le milieu récepteur des eaux traitées nommé "l'Ortel" est classé comme "état moyen" par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. A cet effet, un point de suivi du milieu a été mis en place en aval du rejet de la station d'épuration par l'Agence de l'eau.

Le système d'assainissement rejette dans une masse d'eau dont l'évaluation indique que le bon état n'est pas atteint et dont l'objectif environnemental est fixé à 2027.

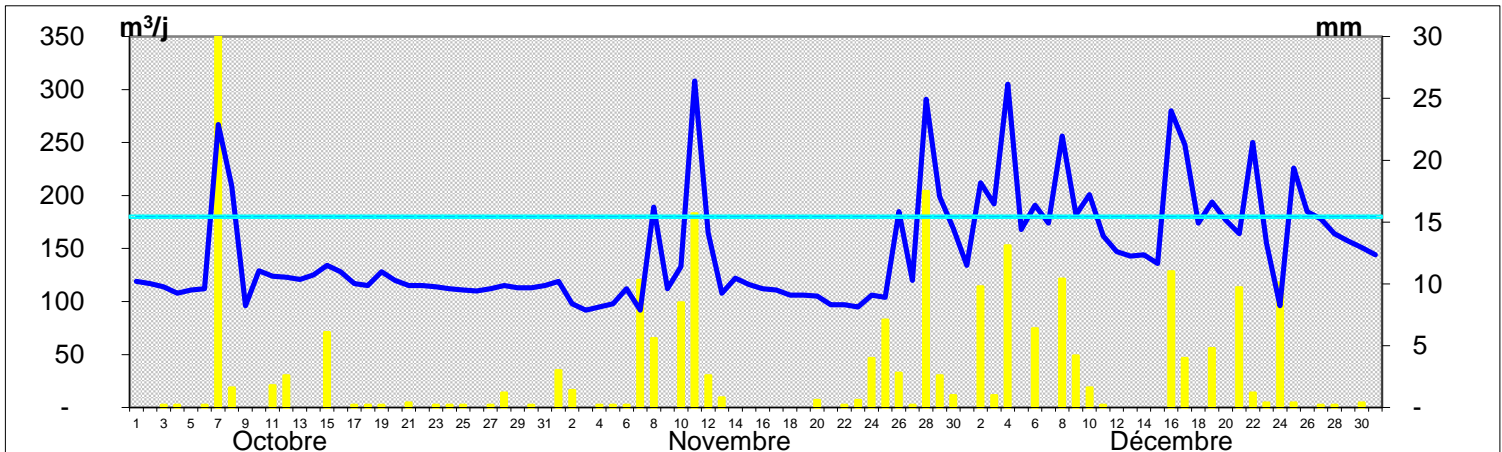
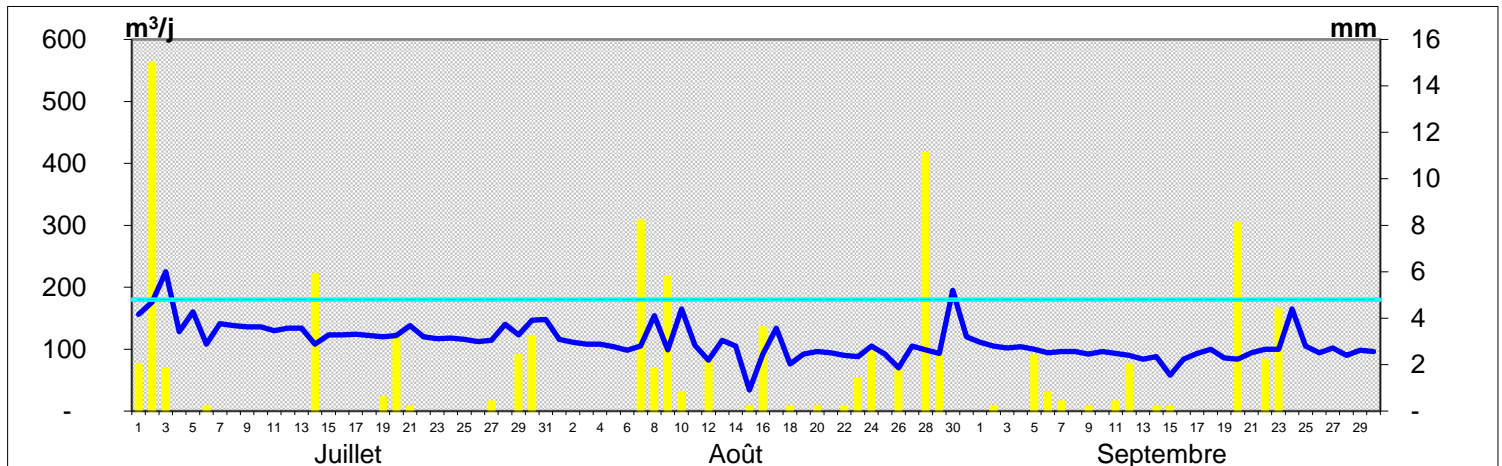
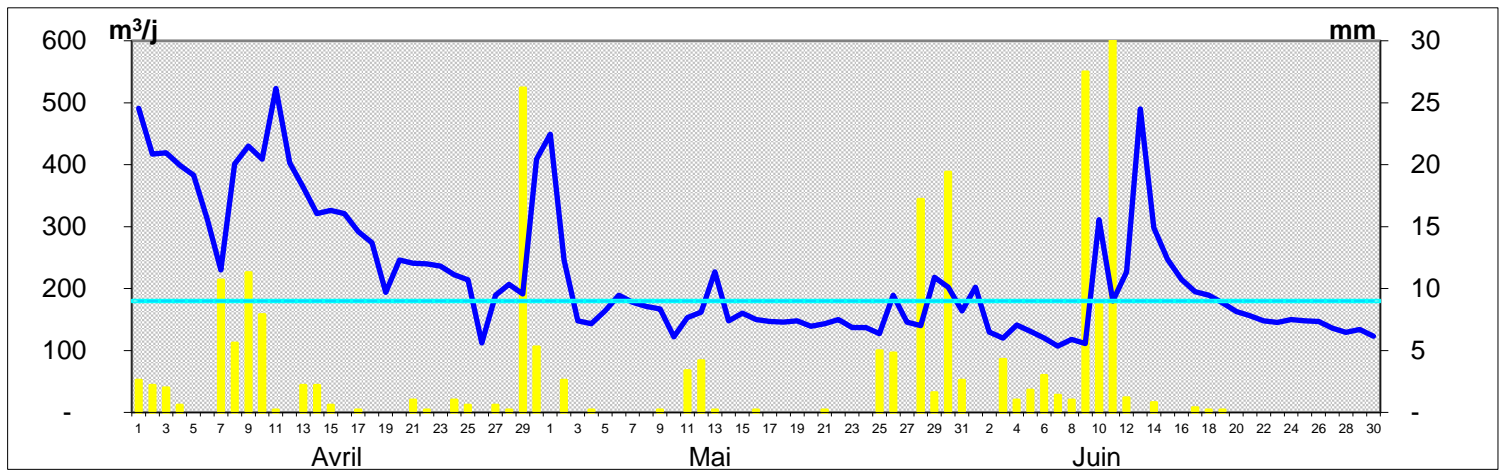
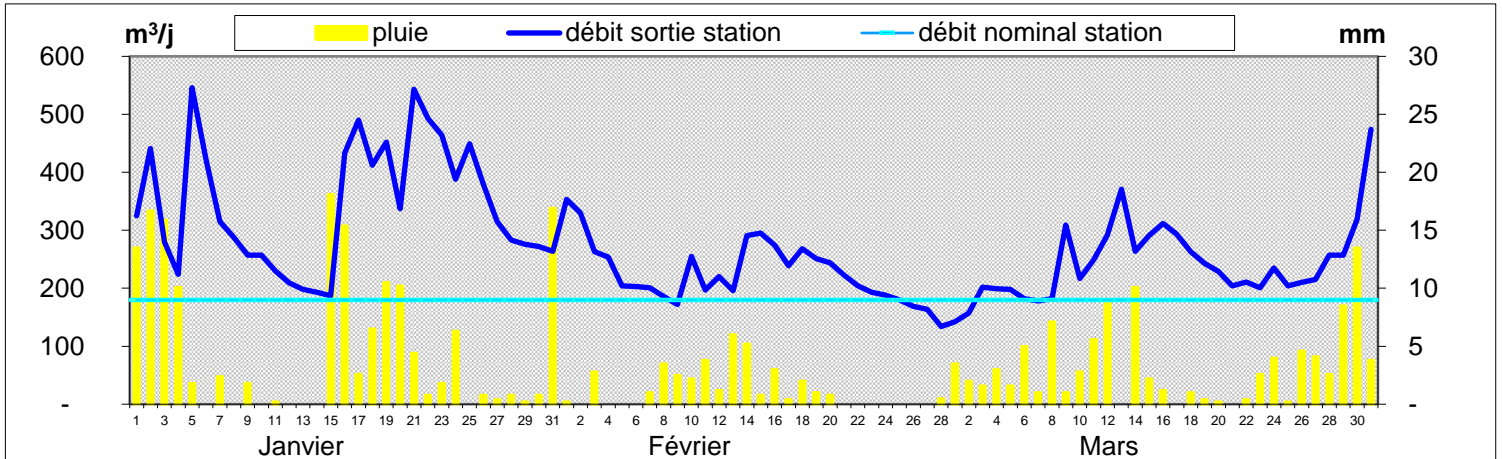
Le diagnostic du réseau a été réalisé par le bureau d'études SOGETI. La phase 4 rédigée en Octobre 2018 présente toutes les actions et les natures de travaux pouvant être menés par priorité.

La quantité de boues évacuées est de 5,7 tonnes de matières sèches (300m³).



SATESE

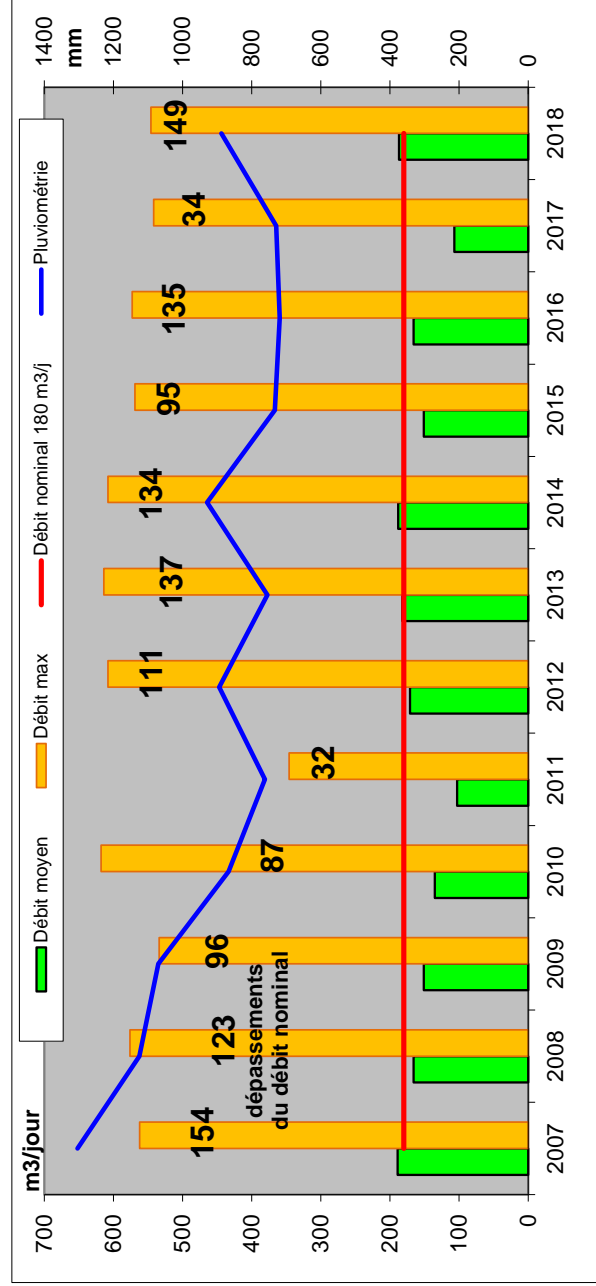
2018	CEAUCE	Mayenne	Commune	0461075S0001
------	--------	---------	---------	--------------



CEAUCE 2007-2018 (1 200 EH)

Paramètre en kg/j	Débit moyen	Débit max	Volume Total	Pluvio	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2007	189	562	68 985	1304	154
2008	166	576	60 756	1125	123
2009	151	534	55 115	1070	96
2010	135	618	49 275	867	87
2011	103	346	37 595	762	32
2012	171	608	62 586	894	111
2013	182	614	66 430	755	137
2014	188	608	68 620	929	134
2015	151	569	55 115	733	95
2016	166	573	60 756	719	135
2017	107	542	39 055	729	34
2018	187	546	68 255	888	149
	158	618			1287
	Moyenne	MAX			

A N N E E S



QUALITE DU REJET		DEBIT COLLECTE:	
Date de la visite		Nominal	300 m ³ /j
Déclarant		Mini journalier	87
Seuil réglementaire		Maxi journalier	816
Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 24 mars 1978	Débit annuel	76 411
Valeur	Valeur		
η	η		
300	300		
50%	50%		
60%	60%		
60%	60%		
NTK mg/l			
NGL mg/l			
NH ₄ mg/l			
NO ₂ mg/l			
NO ₃ mg/l			
Test NH ₄ mg/l			
Test NO ₃ mg/l			
Pt mg/l			
Limpidité cm			
pH			

CONSUMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	-- kWh
Consommation moyenne :	-- kWh/h/j

Observations :
 ⇒ Le réseau : D'après les données fournies par la SAUR (exploitant de la station), la station a reçu entre 87 et 816 m³/j, soit respectivement 29 et 272 % de sa capacité nominale. Le débit nominal (300 m³/j) a été dépassé à 48 reprises durant l'année contre 18 fois en 2017. Cette année, la station a traité 76 411 m³ (57 709 en 2017), soit une augmentation d'environ 19 702 m³. Cela peut s'expliquer en partie par les précipitations plus importantes 778 mm en 2017 contre 709 en 2016. En période de nappe basse le débit moyen est d'environ 110 m³/j, contre presque 200 en période de nappe haute, traduisant l'impact du niveau de la nappe et donc le drainage d'eaux parasites par le réseau. De plus, la courbe du débit journalier, ci-jointe, met en évidence un impact significatif des précipitations sur le débit collecté. Il est donc nécessaire d'effectuer des contrôles de branchements pour identifier les gouttières raccordées au réseau.

Rmq : ces débits sont à prendre avec prudence, car le canal n'est pas normalisé et ne permet pas une mesure fiable. De plus, lors de la validation de l'autosurveillance, le débitmètre ne respectait pas les critères d'acceptabilités. Le fournisseur (Hydroranger) met en cause la distance trop importante entre la sonde et le débitmètre (dans le local). La SAUR envisage de déplacer ce dernier au niveau du canal.

⇒ La station : Le traitement de la station est perturbé par les à-coups hydrauliques fréquents et importants, qui peuvent entraîner des départs de boues. Les casiers n°1 et 2 seront curés en 2019. Un au printemps et l'autre durant l'été. Les dernières analyses réalisées sont conformes à la réglementation.

La capacité de la station d'épuration a été revue à la baisse suite à l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2019. Dorénavant, sa capacité nominale est de 100 kg DBO₅/j (contre 120 précédemment) soit 1667 EH. Les prescriptions réglementaires sont donc revues à la baisse :

- 2 bilans 24 heures par an contre 12 ;
- Estimation des débits déversés au niveau du trop-plein, au lieu d'une mesure continue, réduisant ainsi le coût de l'équipement à mettre en place ;
- Pas de manuel d'autosurveillance à mettre en place.

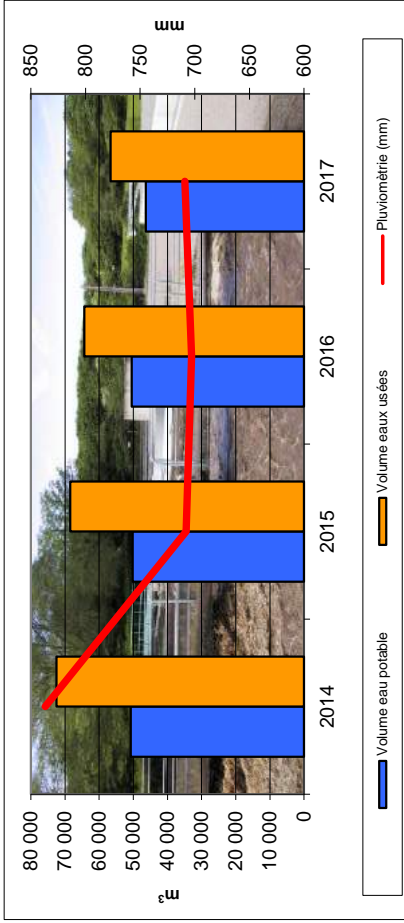
Compte tenu de la conception ancienne de cette station, il est conseillé d'envisager le lancement des études préalables à son renouvellement, dont le diagnostic réseau, indispensable pour prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

QUALITE DES BOUES	
η : rendement d'élimination	respect du seuil
η : non respect du seuil	non respect du seuil

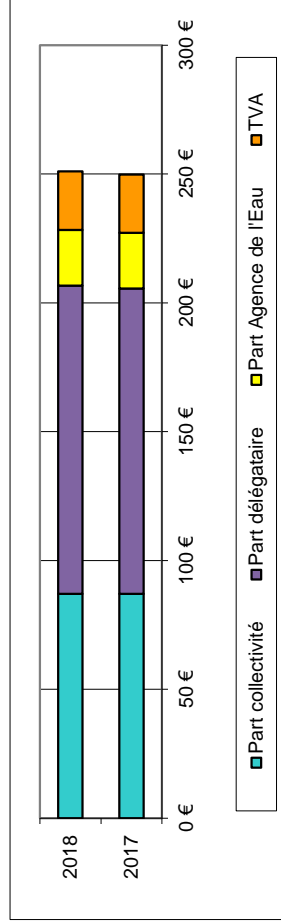
QUALITE DES BOUES		Plan d'épandage:	
Paramètres	Seuil*	05/07/18 casier 1	05/07/18 casier 2
Cadmium Cd	10	1,5	1,7
Chrome Cr	1000	29,4	32,6
Cuivre Cu	1000	599,0	625,0
Mercurie Hg	10	0,6	0,7
Nickel Ni	200	31,3	30,6
Plomb Pb	800	26,6	29,6
Sélénium Se			
Zinc Zn	3000	919,0	963,0
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1580,0	1650,0
7 principaux PCB	0,8		
Fluoranthène	5,0		
Benzo(b)fluoranthène	2,5		
Benzo(a)pyrène	2,0		
		Volume :	--- m ³
		Annuelle :	--- Tonnes

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	50 762	50 202	50 458	46 359
Volume eaux usées	72 520	68 450	64 324	56 709
Pluviométrie (mm)	837	708	703	709



Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT collectivité	36,45 €	36,45 €	0,0%
Part variable HT collectivité	0,421 €	0,421 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT pour 120 m ³	86,97 €	86,97 €	0,0%
Part fixe HT délégataire	44,02 €	44,40 €	0,9%
Part variable HT délégataire	0,621 €	0,627 €	1,0%
Part revenant au délégataire HT pour 120 m ³	118,54 €	119,64 €	0,9%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	22,71 €	22,82 €	0,5%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	249,82 €	251,03 €	0,5%
Coût au m³ TTC	2,082 €	2,092 €	0,5%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1 904	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,092	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	85	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	8,2	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,024	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter/les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 19 juin 2014.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été réalisé. De plus, la saisie SISPEA a été effectuée.

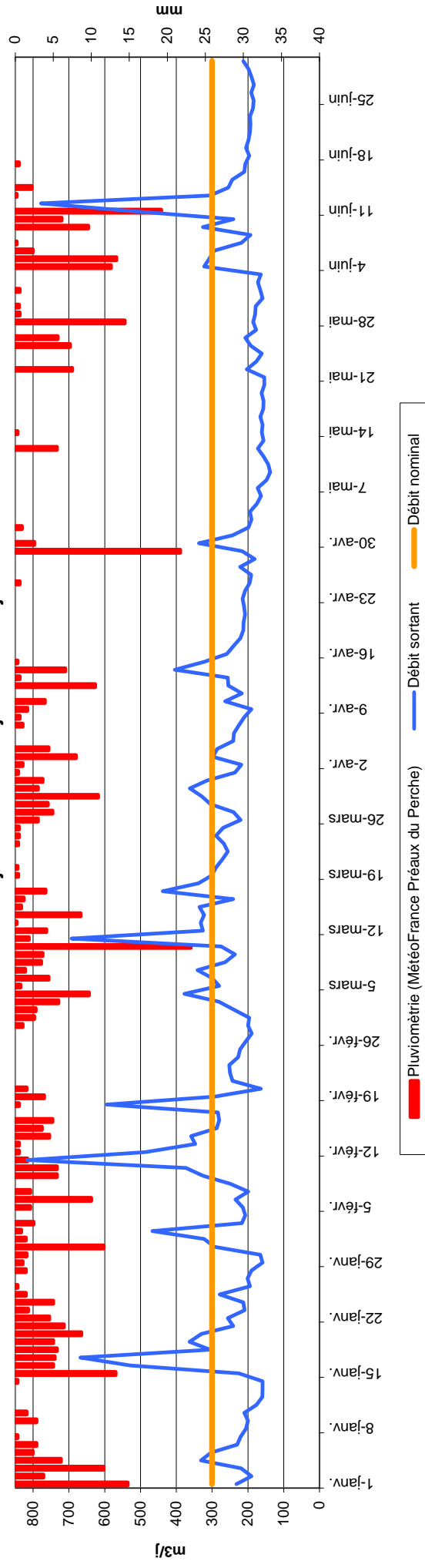
Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le prix de l'assainissement a augmenté de 0,5% suite à la hausse du montant des parts fixe et variable du délégataire.

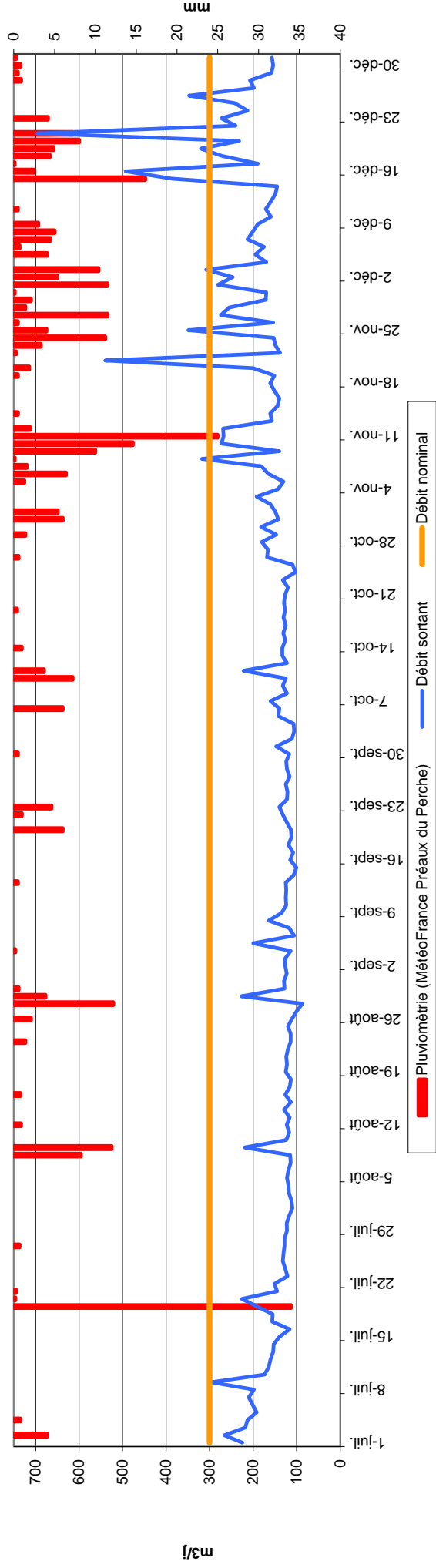


Débit journalier 2018 de la station de CETON:

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Date	Débit Entrée m ³	Débit Sortie m ³	Effluent ENTREE station					Effluent SORTIE station					Rendements en %																	
			MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	Pt mg/l	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT mg/l	MES	DBO ₅	DCO	NTK	PT												
Arrêté du 24 mars 1978	300	300	180	120	240	30																								
Arrêté du 21 juillet 2015																														
mardi 4 décembre 2018	170	170	248	42,2	210	35,7	574	97,6																						
mardi 6 novembre 2018	165	165	240	39,6	180	29,7	526	86,8																						
dimanche 7 octobre 2018	160	160	640	102,4	240	38,4	1080	172,8	83,9	13,4	10,3	1,6	6,2	1,0	5,0	0,8	38,0	6,1	14,7	2,4	4,7	0,8	99%	98%	98%	96%	54%			
mercredi 5 septembre 2018	200	200	254	50,8	210	42,0	586	117,2					9,2	1,8	3,0	0,6	26,0	5,2				96%	99%	96%						
jeudi 9 août 2018	220	220	63	13,9	110	24,2	366	80,5					5,8	1,3	3,0	0,7	23,0	5,1				91%	97%	94%						
mardi 10 juillet 2018	174	174	248	43,2	110	19,1	426	74,1					2,2	0,4	3,0	0,5	18,0	3,1				99%	97%	96%						
mercredi 20 juin 2018	198	198	46	9,1	130	25,7	244	48,3	48,9	9,7	5,3	1,0	7,4	1,5	3,0	0,6	21,0	4,2	3,0	0,6	13,2	2,6	4,2	0,8	84%	98%	91%	94%	21%	
jeudi 17 mai 2018	157	157	101	15,9	150	23,6	482	75,7	59,2	9,3	5,7	0,9	7,8	1,2	3,0	0,5	24,0	3,8	7,7	1,2	8,8	1,4	3,0	0,5	92%	98%	95%	87%	47%	
lundi 23 avril 2018	215	215	292	62,8	210	45,2	440	94,6					19,0	4,1	6,0	1,3	33,0	7,1							93%	97%	93%			
mardi 10 avril 2018	264	264	196	51,7	180	47,5	270	71,3					4,4	1,2	3,0	0,8	27,0	7,1							98%	98%	90%			
lundi 19 février 2018	293	293	156	45,7	110	32,2	259	75,9					2,0	0,6	3,0	0,9	21,0	6,2							99%	97%	92%			
lundi 8 janvier 2018	205	205	484	99,2	480	98,4	1178	241,5	108	22,1	13,8	2,8	2,0	0,4	3,0	0,6	22,0	4,5	4,1	0,8	5,1	1,0	2,8	0,6	100%	99%	98%	96%	80%	
moyenne	201,8	201,8		48,0		38,5		103,0		13,6		1,6	6,3	1,3	3,4	0,7	5,1			1,2		1,9		0,7		96%	98%	94%	90%	51%
mini	157	157		9,1		19,1		48,3		9,3		0,9	2,0	0,4	3,0	0,5	3,1			0,6		1,0		0,5		84%	97%	90%	82%	21%
maxi	293	293		102,4		98,4		241,5		22,1		2,8	19,0	4,1	6,0	1,3	7,1			2,4		2,6		0,8		100%	99%	98%	96%	80%

Nb bilans réalisés	12	12
Nb Analyses à réaliser	0	12
% de non-conformité	0%	100%

	Effluent ENTREE station					Effluent SORTIE station				
	MES kg/j	DBO ₅ kg/j	DCO kg/j	NTK kg/j	Pt kg/j	MES kg/j	DBO ₅ kg/j	DCO kg/j	NTK kg/j	Pt kg/j
moyenne	48,0	534	38,5	641	103,0	937	13,6	909	1,6	401
mini	9,1	101	19,1	319	48,3	439	9,3	620	0,9	224
maxi	102,4	1138	98,4	1640	241,5	2195	22,1	1476	2,8	707
ratio g/hab/j	90	27%	60	32%	110	47%	15	45%	4	20%



Station	CHAILLOU	Exploitant	CdC SDO/prestation Eau de Normandie	Type de station	BAAP
Maître d'ouvrage	CdC des Sources de l'Orne	Maître d'œuvre	SOGETI	Niveau de traitement	Arrêtés du 19/06/07 et 21/07/15
Milieu récepteur	Le Don	Constructeur	MSE	Capacité nominale EH	950
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2008	Code SANDRE	036108101000
Masses d'eau	L'Orne de sa source au confluent de l'Ure (inclus)			Type de réseau	Séparatif



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
	Valeur	Seuil	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	142,5		130	130	151	151
MES mg/l	50	50%	430	24	170	3,5
DBO ₅ mg/l	35	60%	150	10	64	3
DCO mg/l	200	60%	548	57	258	17
NTK mg/l	5		51,8	21,7	36	1,5
NGL mg/l			52	22,1	38,1	9
NH ₄ mg/l			35	23	26,3	0,4
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l			8,7	7,5	3,7	2,4
Limpidité cm						
pH						

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

DEBIT COLLECTE :

Nominal	142,5 m ³ /j	Mini journalier	- m ³ /j
Moyen mensuel	109,7 m ³ /j	Maxi journalier	- m ³ /j
Mini mensuel	72,0 m ³ /j	Débit annuel	- m ³
Maxi mensuel	193,0 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	--	kWh
Consommation moyenne:	--	kWh/j

Observations :

- Le réseau : D'après les données ci-après, le réseau collecte des eaux claires parasites par temps de pluies avec un maximum mensuel moyen de 193 m³/j en juin, soit 123 % du débit nominal. Il est à noter une absence de données pour le second semestre due au changement de prestataire.
- La station : Un dépassement du débit nominal a eu lieu lors du bilan 24h de février. La télégestion de la station, a été réparée et fonctionne désormais correctement.
- 2 lits de séchage plantés de roseaux ont été curés en 2018. Les 2 autres lits avaient été curés en 2017.
- Il a été observé des traces de montées en charge dans les fossés de finition. Il est conseillé de curer ces fossés. Par la suite, il est recommandé de prévoir un faucardage annuel des roseaux avec retrait des fanes, afin d'éviter un encrassement prématuré des fossés.



QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	2017	2018
Cadmium Cd	10	1,77	1,73
Chrome Cr	1000	42,5	30,6
Cuivre Cu	1000	453,0	430,0
Mercure Hg	10	0,5	0,6
Nickel Ni	200	31,5	28,4
Plomb Pb	800	43,7	48,9
Sélénium Se		--	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1538,00	1432,00
7 principaux PCB	0,8	<0,091	-
Fluoranthène	5,0	0,565	-
Benzo(b)fluoranthène	2,5	0,177	-
Benzo(a)pyrène	2,0	0,207	-

Plan d'épandage:

16 février 2017

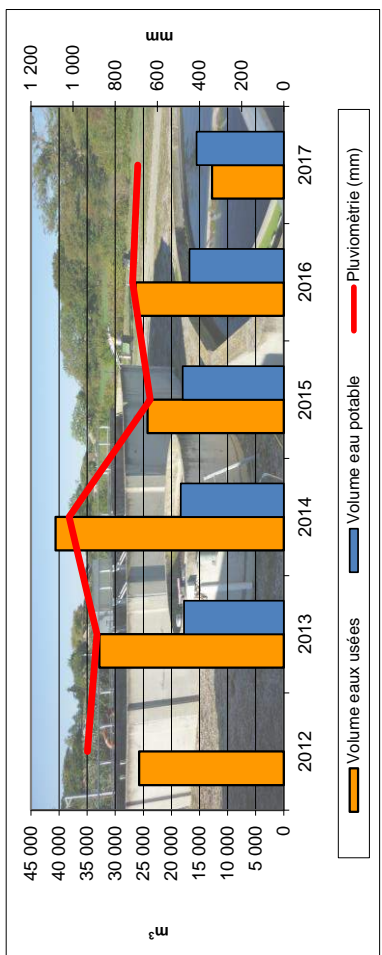
Production de matières sèches:

Volume: 68 m³
Tonnage : 8,1 TMS

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

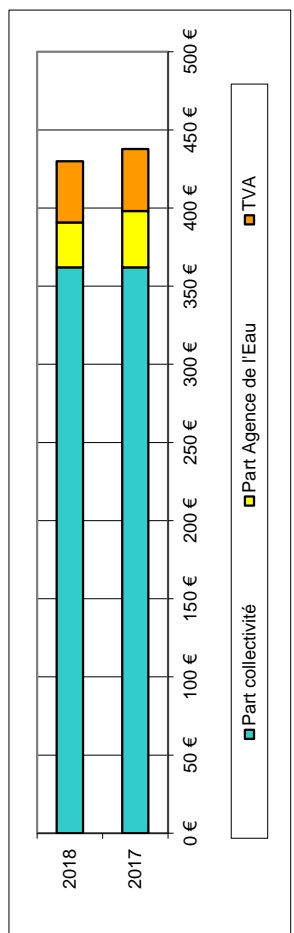
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	Non connu	17 774	18 356	17 988	16 793	15 526
Volume eaux usées	25 759	32 835	40 638	24 262	26 360	12 754
Pluviométrie (mm)	932	887	1 019	634	718	693



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	110,00 €	110,00 €	0,0%
Part variable HT	2,10 €	2,10 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	362,00 €	362,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	39,80 €	39,08 €	-1,8%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	437,80 €	429,88 €	-1,8%
Coût au m³ TTC	3,65 €	3,58 €	-1,8%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

RPQS commun à Almenèches, Chailloüé, La Chapelle-Près-Sées, Macé, Montmerrei et Mortrée

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	227	D201.0
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,58	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	0	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La Communauté de communes a adopté un règlement d'assainissement en date du 23 octobre 2014.

Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA, pour l'année 2016, a été effectuée par le SATESE, en date du 26 octobre 2018. Le RPQS a été approuvé par délibération du 31 octobre 2018. Sa mise en ligne date du 20 novembre 2018.

Le prix de l'assainissement a baissé suite à la diminution de la taxe agence de l'eau : Modernisation des réseaux de collecte.



Effluents collectés en 2018 par la station de CHAILLOUE (données exploitant)




La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France sur la commune de Sées

Station	CHAMBOIS	Exploitant	Véolia Eau	Type de station	DBIO
Maître d'ouvrage	ARGENTAN INTERCOM	Maître d'œuvre	SOGETI	Niveau de traitement	A.21/07/2015 et R.27/06/2007
Milieu récepteur	La Dives	Constructeur	MSE	Capacité nominale EH	1 050
Agence de l'eau	Seine-Normandie	Année de construction	2009	Code SANDRE	036108301000
Masse d'eau	La Dives de sa source au confluent de l'Ante			Type de réseau	Séparatif
					SATESE

QUALITE DU REJET

Date de la visite		16/04/2018		03/10/2018	
Déclarant		EXPLOITANT		EXPLOITANT	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Récépissé du 27 juin 2007	Amont	Aval	Amont	Aval
Valeur	η	Valeur	η	Valeur	η
Qmoyen m ³ /j		152		54	54
MES mg/l	50%	35		34	93,8%
DBO ₅ mg/l	60%	35		10	97,6%
DCO mg/l	60%	200		125*	89,4%
NTK mg/l		15		8,7	91,3%
NGL mg/l				33,1	66,9%
NH ₄ mg/l				4,7	94,3%
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l				12	11
Limpidité cm					8,3%
pH				8	7,8

η : rendement d'élimination
* sur échantillon filtré

 respect du seuil

 non respect du seuil

BOUES

Il s'agit de lits de séchage plantés de roseaux. Le stockage a lieu en surface des massifs. Il n'y a pas eu d'évacuation en 2018. Une analyse des boues a été réalisée en avril 2018. Les résultats sont conformes à la réglementation en vigueur,

DEBIT COLLECTE:

Nominal	152 m ³ /j	Mini journalier	44 m ³ /j
Moyen mensuel	69 m ³ /j	Maxi journalier	241 m ³ /j
Mini mensuel	52 m ³ /j	Débit annuel	25 339 m ³
Maxi mensuel	89 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	-- kWh
Consommation moyenne :	-- kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : La courbe des débits journaliers montre des pics de débit lors des journées pluvieuses. En effet, en 2018, le débit entrant dans la station a varié entre 44 et 241 m³/j, le débit maximum représentant 159% de la charge hydraulique de la station (fin avril avec 48 mm en 2 jours).

Lors de l'étude sur les branchements, réalisée par Egis Eau, le bureau d'étude a démontré que le réseau collecte des eaux parasites. Pour rappel, des travaux de réhabilitation des branchements et du réseau sont à réaliser.

Des usagers non conformes ont également été repérés et il convient de demander leur mise en conformité.

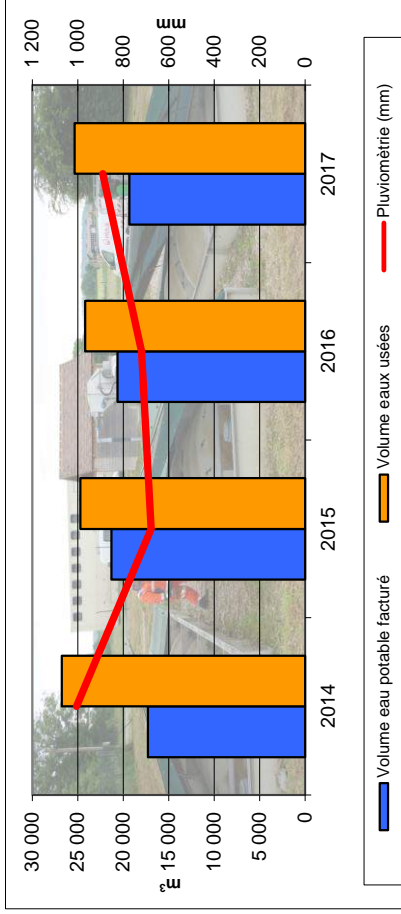
⇒ La station : Les bilans 24h réalisés par l'exploitant en 2018 respectent l'arrêté national et le récépissé de déclaration.

Lors de la visite du SATESE, il a été observé que les disques étaient peu chargés en biomasse. Les à-coups hydrauliques observés en entrée de station sont très probablement en cause.

Les échelles d'accès aux lits de séchage des boues ont été réparées.

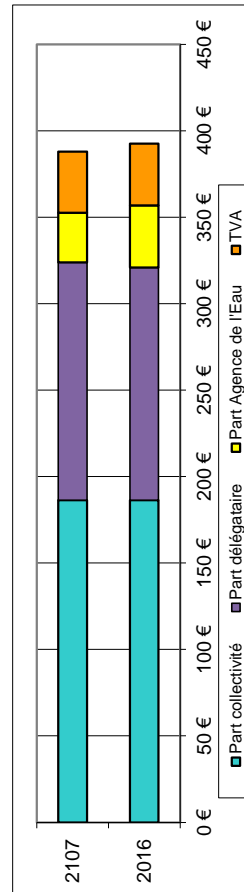
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable facturé	17 293	21 300	20 624	19 323
Volume eaux usées	26 756	24 720	24 173	25 339
Pluviométrie (mm)	1 005	678	719	890



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2016	2107	Evolution
Part fixe HT collectivité	40,00 €	40,00 €	0,0%
Part variable HT collectivité	1,22 €	1,22 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT pour 120 m ³	186,40 €	186,40 €	0,0%
Part fixe HT délégataire	45,00 €	45,98 €	2,2%
Part variable HT délégataire	0,7455 €	0,7617 €	2,2%
Part revenant au délégataire HT pour 120	134,46 €	137,38 €	2,2%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	35,69 €	35,26 €	-1,2%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	392,55 €	387,84 €	-1,2%
Coût au m³ TTC	3,271 €	3,232 €	-1,20%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	556	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,23	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	61	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation de boues	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	0	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le syndicat de Fel-Chambois avait un règlement d'assainissement datant du 29 juin 2007. Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité.

Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

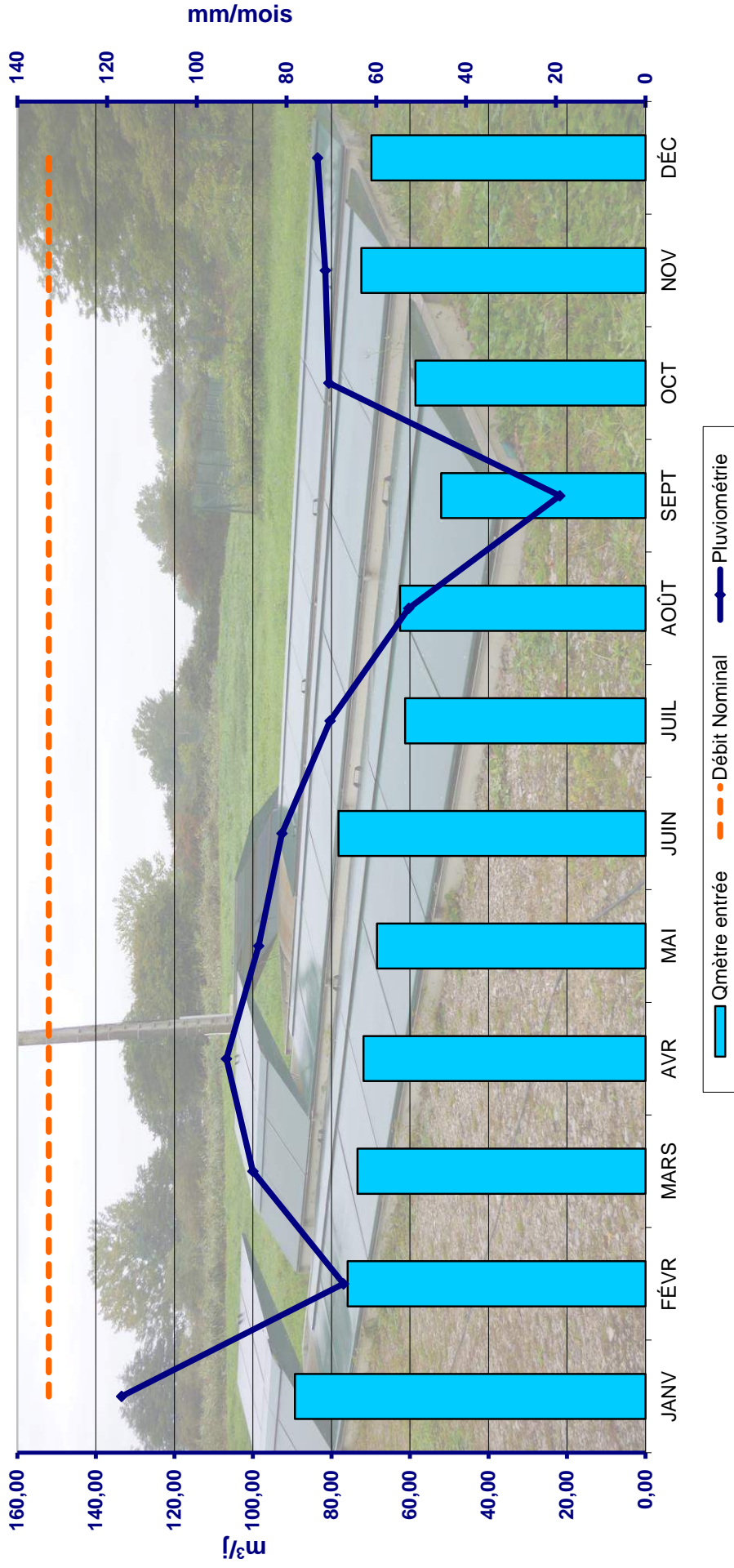
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le prix de l'assainissement a légèrement diminué de 1,20 %. Cela est dû à la baisse de la redevance Agence de l'eau.



Effluents collectés en 2018 par la station de CHAMBOIS



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Saint Pierre la Rivière

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacale	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

-- = pas de test

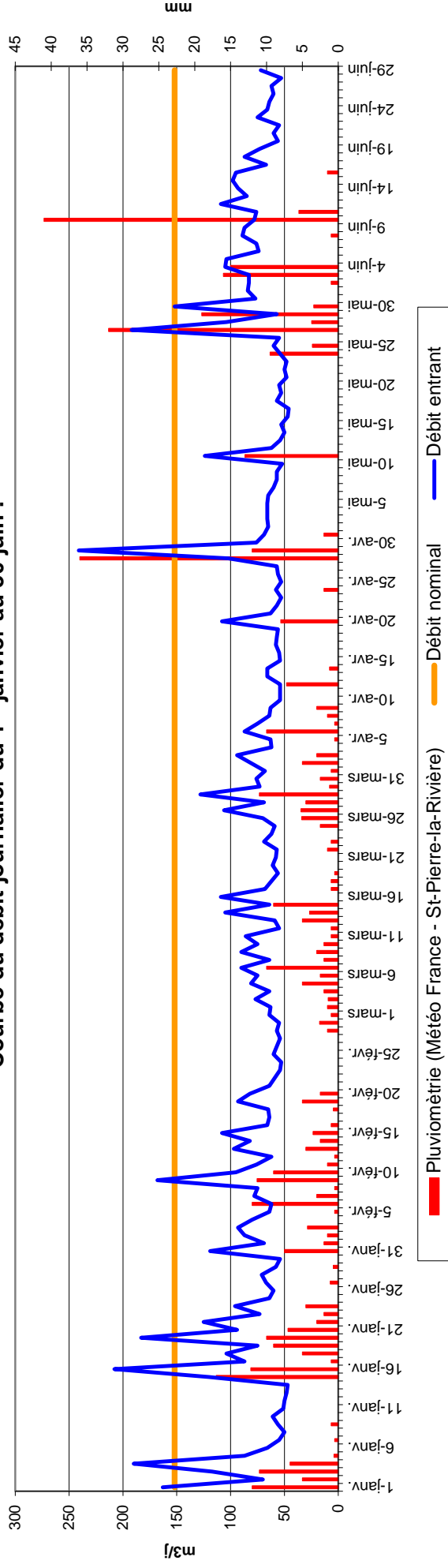
x Bonne qualité

x Qualité passable

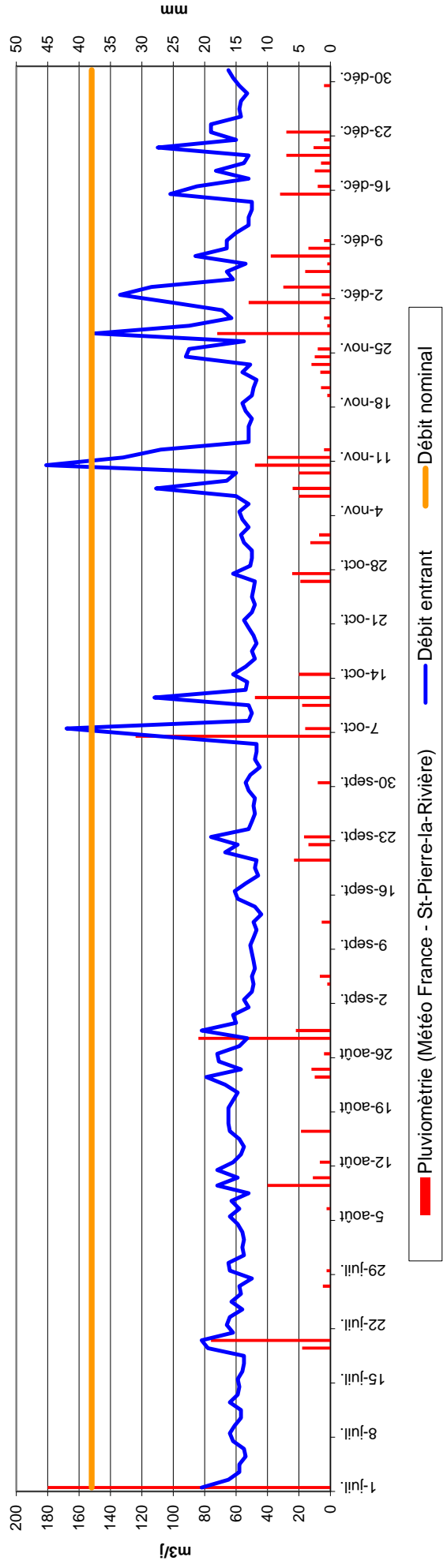
x Mauvaise Qualité

Débit journalier 2018 de la station de CHAMBOIS :

Courbe du débit journalier du 1^{er} janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1^{er} juillet au 31 décembre :



QUALITE DU REJET			
Date de la visite	14/09/2016		22-23/05/2018
Déclarant	SATESE		SATESE
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses
Arrêté du 21 juillet 2015	Récepissé du 06 juillet 2000	Amont	Aval
Valeur	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	75	32	32
MES mg/l	50%	840	5,5
DBO ₅ mg/l	35	330	4
DCO mg/l	200	1168	41
NTK mg/l	10	106	5,8
NGL mg/l	20	5,8	5,8
NH ₄ mg/l			5,1
NO ₃ mg/l			
Test NH ₄ mg/l		0,5	
Test NO ₃ mg/l		0	0
Pt mg/l	1,5		12,4
Limpidité cm		90	6,9
pH		7,8	8,3
			7,6

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES			
Paramètres	Seuil*	26/01/16	04/07/18
Cadmium Cd	10	1,13	1,29
Chrome Cr	1000	28,7	35,4
Cuivre Cu	1000	318	399
Mercurie Hg	10	0,59	1,23
Nickel Ni	200	32,4	35,1
Plomb Pb	800	33,3	29,4
Sélénium Se		< 5,04	< 5,25
Zinc	3000	640	777
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1019	1247
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:			
Nominal	75 m ³ /j	Mini journalier	-- m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	-- m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	-- m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j		

CONSOMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	16 385 kWh
Consommation moyenne :	45 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Comme déjà évoqué depuis plusieurs années, le réseau de la commune collecte des eaux claires parasites. Un diagnostic exhaustif du réseau, permettrait d'identifier l'origine de ces eaux parasites et également de les quantifier. A cet effet, l'article 25 de l'arrêté du 21 juillet 2015 précise que « le maître d'ouvrage établit, suivant une fréquence n'excédant pas dix ans, un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées ». Une réflexion globale à l'échelle de la CDC de Domfront Tinchebray Interco serait judicieuse.

⇒ La station : La qualité du rejet a répondu aux exigences réglementaires lors du bilan. Il convient néanmoins de rester vigilant sur la gestion des boues, ceci afin de préserver la qualité du cours d'eau « l'Andainette ».

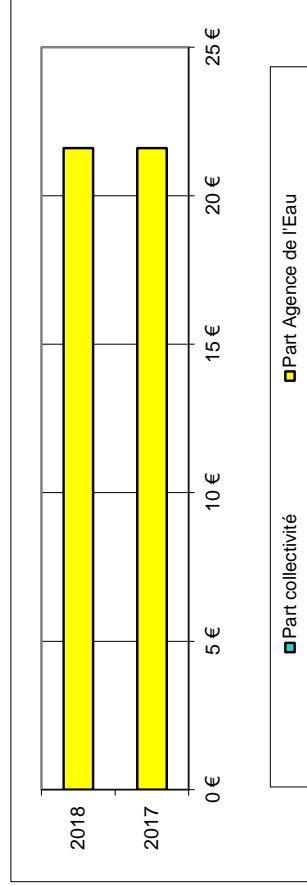
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	8 115	--	--	7 302
Volume eaux usées	Réseau gravitaire			
Pluviométrie (mm)	853	1 113	794	1 042



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	?	?	?
Part variable HT	?	?	?
Part revenant à la collectivité HT	?	?	?
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	?
TVA (10% depuis 2014)	Non assujéti	?	?
Montant d'une facture de 120 m ³ TTC	?	?	?
Coût au m³ TTC	?	1,99 €	?



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	321	D201.0
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	84,07	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,99	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2B
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	1,7	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 9 décembre 2010. Une harmonisation de ce dernier ainsi que de la tarification devra être envisagée par la CDC.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2017 a été approuvé par délibération en date du 11 octobre 2018.



Effluents collectés en 2018 par la station de CHAMPSECRET



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	9	7	8	7	8	8	9	9	7	7	7	9
Nitrates	9	7	8	7	8	8	9	9	7	7	7	9

x = nombre de tests

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

-- = pas de test



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		Aval	η	Amont	Aval	η	Amont	Aval	η
	Valeur	η								
Qmoyen m ³ /j	100		29,5		48			48		
MES mg/l	50%		308	6,4	360	97,9%		360	7,9	97,8%
DBO ₅ mg/l	35	60%	300	4	310	98,7%		310	3	99,0%
DCO mg/l	200	60%	846	41	802	95,2%		802	42	94,8%
NTK mg/l	40		115	4,3	137	96,3%		137	10	92,7%
NGL mg/l				10,2						
NH ₄ mg/l				0,5					10	
NO ₂ mg/l										
NO ₃ mg/l				5,9						
Test NH ₄ mg/l										
Test NO ₃ mg/l										
Pt mg/l			11,1	2,9	12,1	73,9%		12,1	3,4	71,9%
Limpidité cm										
pH			8,4	7,9	8			8	8,1	

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	22/02/18	03/07/18
Cadmium Cd	10	0,87	1,03
Chrome Cr	1000	16,5	20,9
Cuivre Cu	1000	353	386
Mercuré Hg	10	< 0,26	0,31
Nickel Ni	200	10,5	15,2
Plomb Pb	800	20,2	29,4
Sélénium Se		< 5,16	< 4,71
Zinc Zn	3000	639	707
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 019	1 129
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	100 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	95,7 m ³ /j*	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	50,5 m ³ /j*	Débit annuel	34 916	m ³ *
Maxi mensuel	231,9 m ³ /j*	* Somme des 2 postes principaux (Rivière et cimetière)		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	Pas de relevé	kWh
Consommation moyenne :		kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Une nouvelle fois, les courbes de débit mettent en évidence une augmentation des débits en périodes de nappes hautes et de pluviométries importantes. La collecte d'eaux claires parasites semblent donc évidente.

Pour rappel, les postes de refoulement nécessitent un entretien régulier. De plus, le poste de relevage « zone artisanale » était quasiment inaccessible lors du passage du SATESE.

Enfin, pour des raisons de sécurité et de fiabilité, les armoires électriques des postes « Le Cimetière » et « Les Masselins » nécessiteraient d'être remplacées.

⇒ La station : La qualité du rejet respecte la réglementation en vigueur. Cependant, le poids de boues dans le bassin d'aération était élevé. Le faible volume de stockage du silo n'aidant pas à une bonne gestion des boues (120 m³ actuellement alors qu'il faudrait 280 m³). Il conviendrait donc d'augmenter, dans la mesure du possible, le nombre des extractions à deux par semaine.

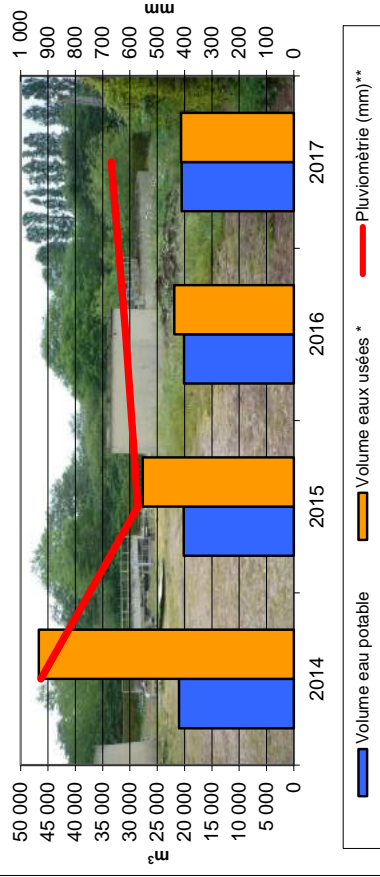
Par ailleurs, entre mai et décembre aucun test de terrain n'a été réalisé. Il est conseillé sur ce type de station de réaliser des tests deux fois par semaine.

Compte tenu de l'âge de la station, de la collecte d'eaux claires parasites et de l'arrêté du 21 juillet 2015, il est conseillé de réaliser un diagnostic complet du système d'assainissement (station + réseau), afin d'établir un programme de travaux. Cette démarche pourrait être engagée dans le cadre d'un schéma directeur d'assainissement, mené par la CDC des Pays de L'Aigle.

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

** Pluviométrie METEO France de l'Aigle

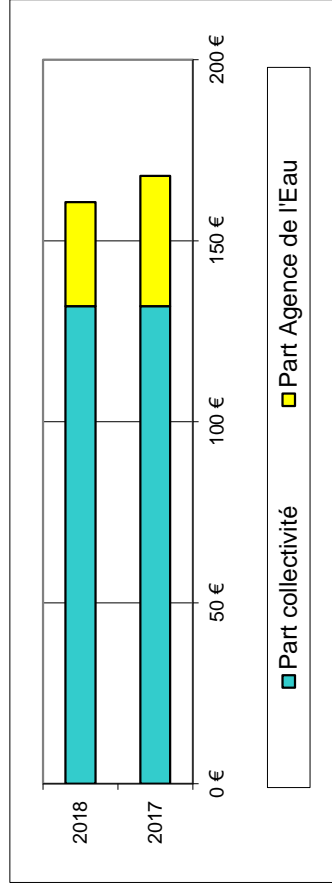
m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	20 994	20 131	20 099	20 528
Volume eaux usées *	46 657	27 660	21 873	20 637
Pluviométrie (mm)**	926	571	616	668



* volume mesuré au niveau des 2 postes principaux.

Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	58,72 €	58,72 €	0,0%
Part variable HT	0,6098 €	0,6098 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	131,90 €	131,90 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % en 2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	167,90 €	160,70 €	-4,3%
Coût au m³ TTC	1,40 €	1,34 €	-4,3%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	541	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,34	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	29	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 17 novembre 2006.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été réalisé. De plus, la saisie SISPEA a été effectuée par le SATESE.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La baisse de la tarification est due à la diminution de la redevance modernisation des réseaux.

Le tonnage de boues communiqué par la MESE, ne semble pas cohérent avec ce qui est généralement observé sur cette station (<10TMS).

Une harmonisation du règlement de service et de la tarification doit être engagée par la CDC des Pays de L'Aigle.



Effluents collectés en 2018 par la station du CHANDAI



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour l'Aigle.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Nitrates	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x = Bonne qualité

x = Qualité passable

x = Mauvaise Qualité

-- = pas de test

2018

CHANDAI

L'iton de sa source à sa perte karstique

Station	LA CHAPELLE D'ANDAINE	Exploitant	Commune (régie)	BAAP
Maître d'ouvrage	RIVES D'ANDAINE	Maître d'œuvre	SIBEO INGENIERIE	Type de station
Milieu récepteur	Ruisseau des Louvrières	Constructeur	JOUSSE SAS	Niveau de traitement
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2018	Capacité nominale EH
Masse d'eau	La Mayenne depuis la confluence de l'Ainsne jusqu'à la retenue de St Fraimbault de Prières			Code SANDRE
				Type de réseau
				Séparatif

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		SODAE		SODAE	
	11-12/11/2018	12-13/11/2018	RÉSULTATS D'ANALYSES		RÉSULTATS D'ANALYSES	
	Valeur	η	Amont	Aval	η	Amont
Qmoyen m ³ /j			138	150		122
MES mg/l			384	9,2	97,6%	404
DBO ₅ mg/l	35	60%	450	6	98,7%	490
DCO mg/l	200	60%	669	50	92,5%	1220
NTK mg/l			70,9	8,3	88,3%	73,3
NGL mg/l			70,9	8,4	88,2%	73,3
NH ₄ mg/l			67,1	8,1	87,9%	78
NO ₂ mg/l			0,1	0,36		0,1
NO ₃ mg/l			1	1		1
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l			11,6	0,5	95,7%	8,9
Limpidité cm			7,3	7,6		7,3
pH						7,7

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	23/01/18	02/07/18
Cadmium Cd	10	0,76	1,02
Chrome Cr	1000	19,8	26,2
Cuivre Cu	1000	318	336
Mercurie Hg	10	1,35	1,21
Nickel Ni	200	25,1	25,8
Plomb Pb	800	15,9	24,2
Sélénium Se		< 5,05	< 4,97
Zinc Zn	3000	379	586
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	742	974
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	370 m ³ /j	Mimi journalier	93 m ³ /j
Moyen mensuel	310 m ³ /j	Maxi journalier	905 m ³ /j
Mimi mensuel	220 m ³ /j	Débit annuel	113 198 m ³
Maxi mensuel	477 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/hj

Observations :

⇨ Le réseau : Le graphique des débits journaliers montre des dépassements réguliers du débit nominal en période pluvieuse et de nappe haute. Un maximum de 905 m³ a été observé le 12 juin le lendemain d'une journée très pluvieuse (67 mm), soit 245% du débit nominal de l'ancienne station.

⇨ La station : La construction de la nouvelle station d'épuration de type boues activées de 1 600 EH est terminée. La commune a recruté un nouvel employé communal pour exploiter cette nouvelle station. Une formation a été réalisée par le SATESE le 19 novembre 2018.

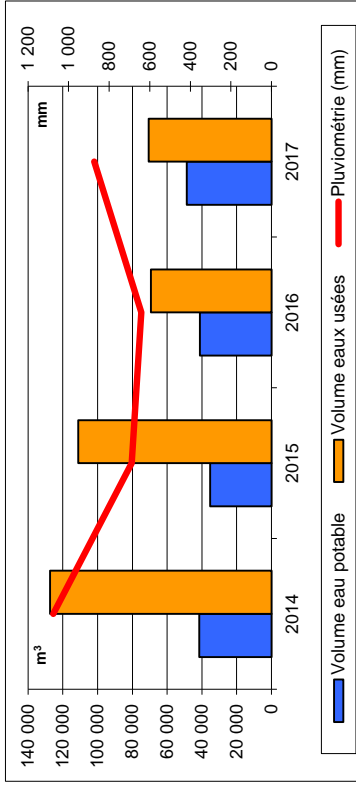
De plus, le SATESE a réalisé deux visites d'autosurveillance, le 18 septembre et 19 novembre 2018, afin de valider le canal de comptage, les débitmètres et les préleveurs d'entrée et de sortie. Celles-ci ont permis de valider l'ensemble du matériel d'autosurveillance hormis le préleveur d'eaux brutes. En effet, les tests réalisés indiquent que le préleveur ne réalise pas le nombre théorique de prélèvements. Il convient donc que le metteur en route détermine l'origine de ce problème, à savoir :

- Soit un problème d'asservissement
- Soit un problème du point d'asservissement

De plus, le point de prélèvement d'entrée est situé en aval du tamis rotatif, ce qui diminue la concentration des eaux brutes, et donc la représentativité de la mesure.

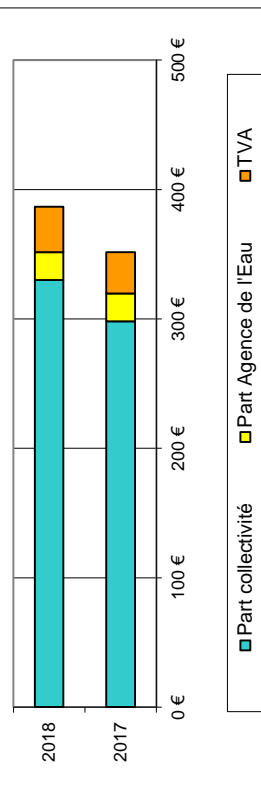
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	41 612	35 240	41 183	48 667
Volume eaux usées	127 332	111 123	69 359	70 669
Pluviométrie (mm)	1 075	689	642	874



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	70,00 €	90,00 €	28,6%
Part variable HT	1,90 €	2,00 €	5,3%
Part revenant à la collectivité HT	298,00 €	330,00 €	10,7%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	31,96 €	35,16 €	10,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	351,56 €	386,76 €	10,0%
Coût au m³ TTC	2,93 €	3,22 €	10,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1295	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	87,06	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³ (N+1)	€/m ³	3,22	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	6,14	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0108	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 26 avril 2010.

La mise en place d'un règlement de service de la commune nouvelle pour l'ensemble du nouveau service d'assainissement collectif doit être envisagée.

Il est constaté une différence entre le volume d'eau potable facturé et le volume d'eau usée collecté par la station. Cela est dû à la collecte importante d'eaux claires parasites.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été rédigé (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

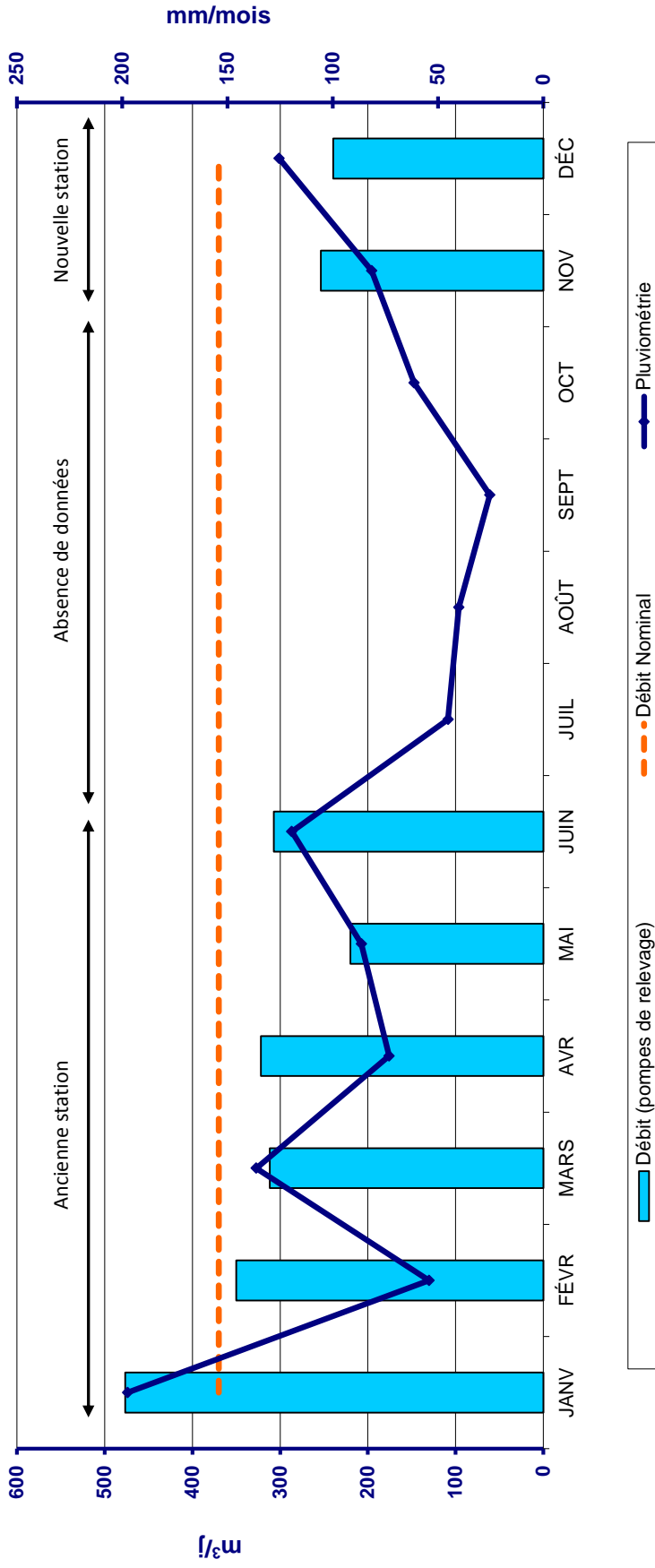
La saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été réalisée pour 2017.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

L'augmentation du prix de l'assainissement est due à la hausse de la part fixe et variable.



Effluents collectés en 2018 par la station de LA CHAPELLE D'ANDAINE



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de la station météo France Bagnoles de l'Orne

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	4	4	4	4	4	4	---	---	---	3	7	4
Nitrates	4	4	4	4	4	4	---	---	---	3	7	4
Phosphore	---	---	---	---	---	---	---	---	---	2	7	4

x= nombre de tests

Bonne qualité

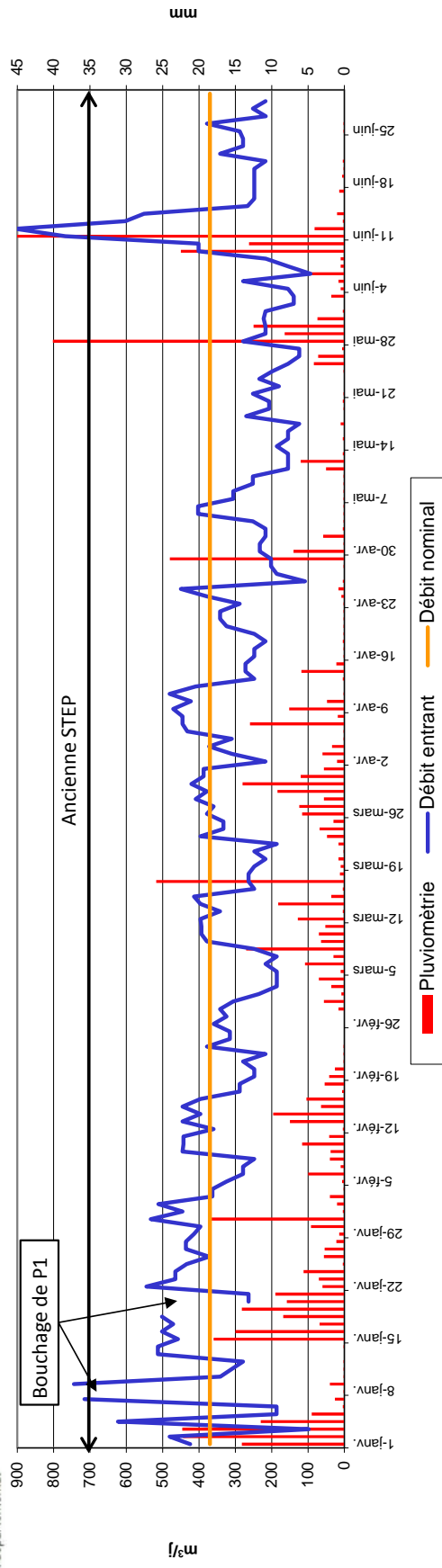
Qualité passable

Mauvaise Qualité

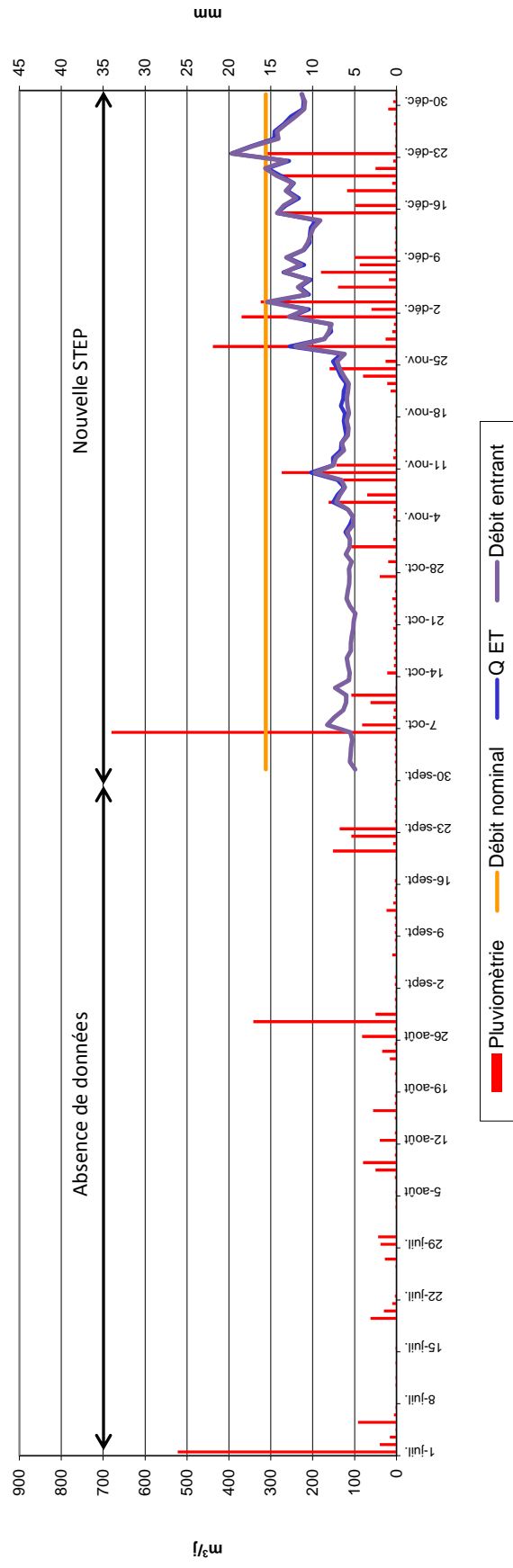
--- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de La Chapelle d'Andaine :

Courbe du débit journalier du 1^{er} janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1^{er} juillet au 31 décembre :



*Pt = 1,5 mg/l du 1er juin au 31 octobre sinon 2 mg/l

Date	Débit Entrée m ³	Débit Sortie m ³	Effluent ENTREE station						Effluent SORTIE station						Rendements en %			Respect												
			MES		DBO ₅		DCO		NTK		Pt		MES		DBO ₅		DCO		NTK		Pt									
			mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	local	national				
240 m ³ /j sec NB / 462 m ³ /j pluie NH Récépissé du 19 octobre 2015 Arrêté du 21 juillet 2015			144	96	192																									
mardi 13 novembre 2018	122	127	0,0	404	49	490	60	1220	149	73,3	8,9	8,9	1,1	8,8	1,1	4,0	0,5	4,1	5,2	8,1	1,0	8,2	1,2	0,5	0,1	98%	97%	89%	94%	
lundi 12 novembre 2018	138	150	3,2	384	53	450	62	669	92	70,9	9,8	11,6	1,6	9,2	1,4	6,0	0,9	5,0	7,5	8,3	1,2	8,4	0,8	0,5	0,1	98%	93%	88%	96%	
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION ET MISE EN EAU EN JUILLET 2018																														
jeudi 15 septembre 2016	162	146	353	57	270	44	796	129	69,9	11,3	8,5	1,4	73,0	11,8	43,0	7,0	17,9	29,0	73,3	11,9	--	--	8,0	1,3	79%	84%	78%	-5%	6%	
mercredi 18 mars 2015	265	265	0,0	188	50	180	48	532	141	47,9	12,7	10,9	2,9	10,0	2,7	8,0	2,1	46	12,2	12,2	3,2	--	--	5,7	1,5	95%	96%	91%	75%	48%
mardi 4 novembre 2014	194	194	8,2	245	48	170	33	461	89	45,3	8,8	7	1,4	49,0	9,5	6,0	1,2	78	15,1	13,3	0,6	--	--	6,4	1,2	80%	96%	83%	93%	9%
jeudi 15 mai 2014	110	110	0,0	308	34	290	32	708	78	75,4	8,3	10,6	1,2	7,6	0,8	6,0	0,7	36	4,0	15,1	1,7	--	--	1,5	0,2	98%	98%	95%	80%	86%
jeudi 19 septembre 2013	218	218	0,0	195	43	200	44	482	105	48,7	10,6	6,7	1,5	22,0	4,8	6,0	1,3	37	8,1	5,8	1,3	--	--	5,3	1,2	89%	97%	92%	88%	21%
mardi 26 février 2013	318	318	5,0	158	50	130	41	411	131	40,4	12,8	5,5	1,7	6,4	2,0	3,0	1,0	23	7,3	7,7	2,4	--	--	1,8	0,6	96%	98%	94%	81%	67%
vendredi 14 septembre 2012	248	248	10,0	364	90	322	80	835	207	77,3	19,2	13,8	3,4	13,0	3,2	6,0	1,5	65	16,1	5,4	1,3	--	--	9,7	2,4	96%	98%	92%	93%	30%
jeudi 5 avril 2012	157	157	0,0	304	48	290	46	716	112	80,8	12,7	10	1,6	7,0	1,1	4,0	0,6	44	6,9	5,4	0,8	--	--	2,0	0,3	98%	99%	94%	93%	80%
mardi 8 novembre 2011	132	132	1,0	389	51	340	45	902	119	84,4	11,1	11,7	1,5	16,0	2,1	7,0	0,9	58	7,7	28,5	3,8	--	--	5,7	0,8	96%	98%	94%	66%	51%
mardi 22 mars 2011	183	183	0,0	266	49	260	48	757	139	68	12,4	10,5	1,9	11,0	2,0	5,0	0,9	30	5,5	8,3	1,5	--	--	4,2	0,8	96%	98%	96%	88%	60%
mardi 12 octobre 2010	163	163	0,0	289	47	260	42	736	120	72,7	11,9	10,5	1,7	8,0	1,3	3,0	0,5	32	5,2	11,7	1,9	--	--	4,6	0,7	97%	99%	96%	84%	56%
mercredi 7 avril 2010	168	168	0,0	197	33	200	34	560	94	53,3	9,0	6,3	1,1	21,0	3,5	9,0	1,5	77	12,9	9,5	1,6	--	--	2,2	0,4	89%	96%	86%	82%	65%
jeudi 8 octobre 2009	121	121	5,0	453	55	350	42	1090	132	87	10,5	11,5	1,4	55,0	6,7	22,0	2,7	126	15,2	39,0	4,7	--	--	27,1	3,3	88%	94%	88%	55%	-136%
mardi 21 avril 2009	204	204	0,0	384	78	390	80	1220	249	82,7	16,9	12,4	2,5	15,0	3,1	8,0	1,6	71	14,5	17,0	3,5	--	--	5,7	1,2	96%	98%	94%	79%	54%
mardi 8 avril 2008	237	237	0,0	200	47	200	47	510	121	57,8	13,7	5,4	1,3	8,0	1,9	4,0	0,9	36	8,5	5,9	1,4	--	--	2,0	0,5	96%	98%	93%	90%	63%
mardi 16 octobre 2007	119	119	0,0	220	26	280	33	666	79	72,9	8,7	9,7	1,2	9,3	1,1	4,0	0,5	66	7,9	14,4	1,7	--	--	4,3	0,5	96%	99%	90%	80%	56%
mardi 24 avril 2007	144	144	0,0	340	49	440	63	930	134	79,4	11,4	10,6	1,5	11,0	1,6	7,0	1,0	57	8,2	30,8	4,4	--	--	3,4	0,5	96,8%	96,4%	94%	61%	66%
mardi 10 octobre 2006	155	155	3,0	264	41	370	57	788	122	86	13,3	11,0	1,7	119,0	18,4	12,0	1,9	174	27,0	14,8	2,3	--	--	8,5	1,3	54,9%	97%	78%	83%	23%
lundi 4 avril 2005	141	141	0,0	444	63	440	62	1072	151	106	14,9	13,1	1,8	158,0	22,3	34,0	4,8	213	30,0	48,0	6,8	--	--	8,5	1,2	64%	92%	80%	55%	35%
moyenne	181,0	181,0		293	50	283	48	746	129	70	12	10	1,7	30,3	5	10	1,6	73,3	12	18	3	8,3	1,0	5,6	0,9	90%	97%	90%	76%	44%
mini	110	110		158	26	130	32	411	78	40	8,3	5,4	1,1	6,4	0,8	3,0	0,5	23,0	4,0	3,3	0,6	8,2	0,8	0,5	0,1	55%	84%	78%	-5%	-136%
maxi	318	318		453	90	440	80	1220	249	106	19	14	3,4	158,0	22	43	7,0	213,0	30	73	12	8	1	27	3	98%	99%	97%	93%	96%

	Effluent ENTREE station						Pt			
	MES		DBO ₅		DCO			NTK		
	kg/j	Eh	kg/j	Eh	kg/j	Eh		kg/j	Eh	
moyenne	50	561	48,4	807	129	1173	12,1	808	1,7	430
mini	26	291	31,9	532	78	708	8,3	553	1,1	265
maxi	90	1003	79,9	1331	249	2263	19,2	1278	3,4	856
ratio g/hab/j	90	35%	60	50%	110	73%	15	51%	4	27%

Nb bilans réalisés	2	21
Nb non-conformité	0	2
% de non-conformité	0%	10%





QUALITE DU REJET

Date de la visite		14/02/2017		15/03/2018	
Déclarant		EDN		EDN	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Récapitulé du 02 sept 1985	Amont	Aval	Amont	Aval
Valeur	η	η		η	
Qmoyen m ³ /j	200	214	214	185	185
MES mg/l	50%	220	6,2	97,2%	150
DBO ₅ mg/l	35	180	5	97,2%	160
DCO mg/l	200	475	33	93,1%	408
NTK mg/l	18	100	23	77,0%	68
NGL mg/l					70
NH ₄ mg/l					46,8
NO ₂ mg/l					0,81
NO ₃ mg/l					3,1
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l					4,9
Limpidité cm					2,4
pH		8,4	7,7	8,3	8,1

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	29/01/18	20/06/18
Cadmium Cd	10	0,66	0,79
Chrome Cr	1000	16,1	19,9
Cuivre Cu	1000	404,0	476,0
Mercurie Hg	10	0,5	0,5
Nickel Ni	200	16,1	19,5
Plomb Pb	800	31,3	28,1
Sélénium Se			
Zinc Zn	3000	718,0	833,0
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1150,0	
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	200 m ³ /j	Mini journalier	77	m ³ /j
Moyen mensuel	145 m ³ /j	Maxi journalier	787	m ³ /j
Mini mensuel	103 m ³ /j	Débit annuel	52 965	m ³
Maxi mensuel	243 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	16 556	kWh
Consommation moyenne :	45,36	kWh/hj

Observations:

⇒ Le réseau: Les données fournies par Eaux de Normandie (EDN) permettent de réaliser une courbe du débit journalier. Cette dernière indique que la station a collecté entre 77 et 787 m³/j soit 38 et 393 % de sa capacité nominale. Le débit nominal a été dépassé 38 fois et cela en période pluvieuse. Le réseau semble collecter principalement des eaux claires météoriques, dont l'origine est certainement le raccordement de gouttières au réseau EU ou le drainage d'eaux de ressuyages.

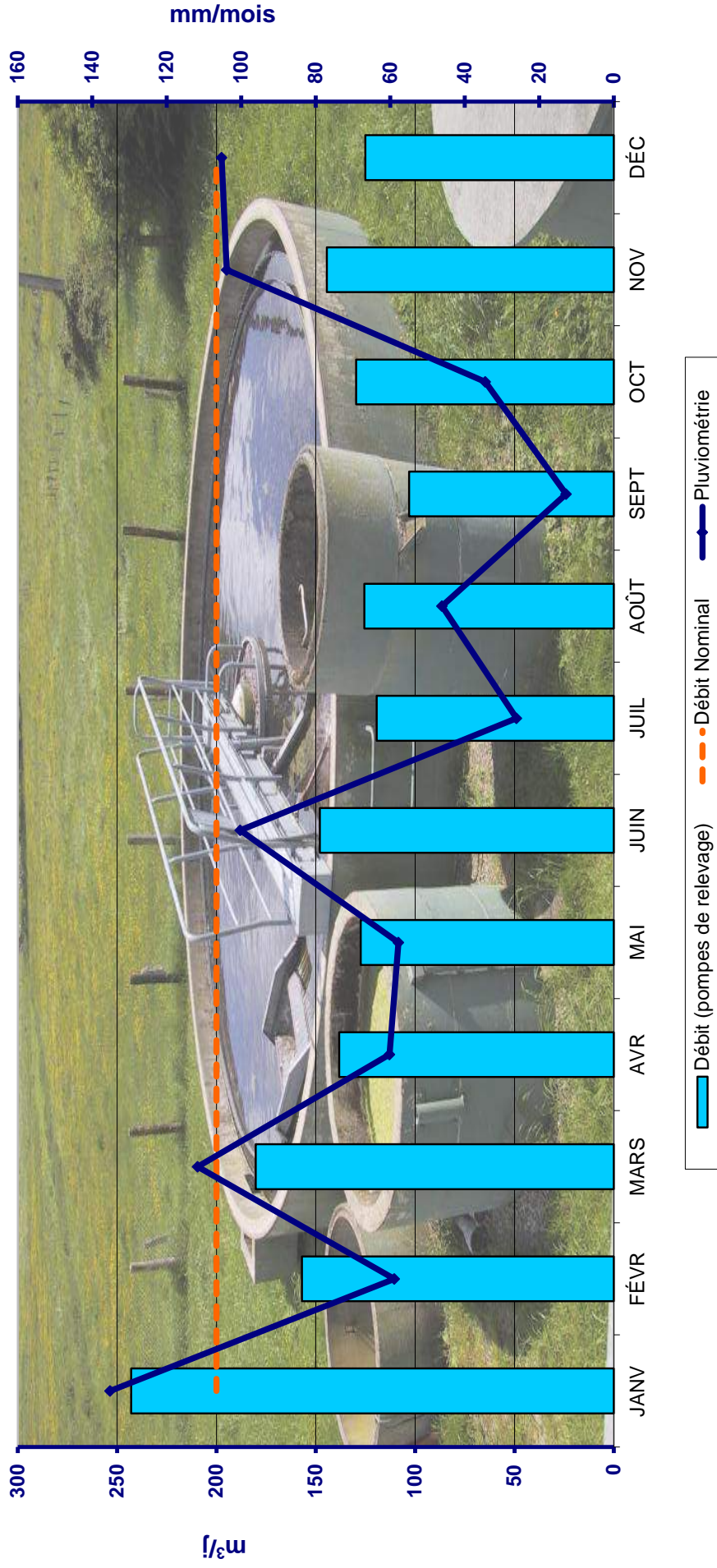
Compte tenu de l'âge de la station et du réseau, un diagnostic réseau permettrait de déterminer l'origine de ces eaux et de définir les travaux à prévoir sur plusieurs années.

⇒ La station: La station donne de bons résultats notamment sur le traitement de l'azote. Cependant, le traitement peut être perturbé par les à-coups hydrauliques.

Comme évoqué précédemment, la station a été construite en 1985 et le génie civil commence à vieillir. En effet, des fuites sont observées sur différents ouvrages, dont le dégazeur. La collectivité a prévu d'effectuer une intervention pour réhabiliter cet ouvrage.

Il est recommandé de prévoir le lancement des études de renouvellement de la station. Il est à noter que la collectivité peut bénéficier d'un taux d'aide bonifié de 10 % sur les travaux, car l'Agence de l'Eau Loire Bretagne considère cette station comme prioritaire.

Effluents collectés en 2018 par la station de LA CHAPELLE MONTLIGEON



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi METEO France DE MORTAGNE AU PERCHE

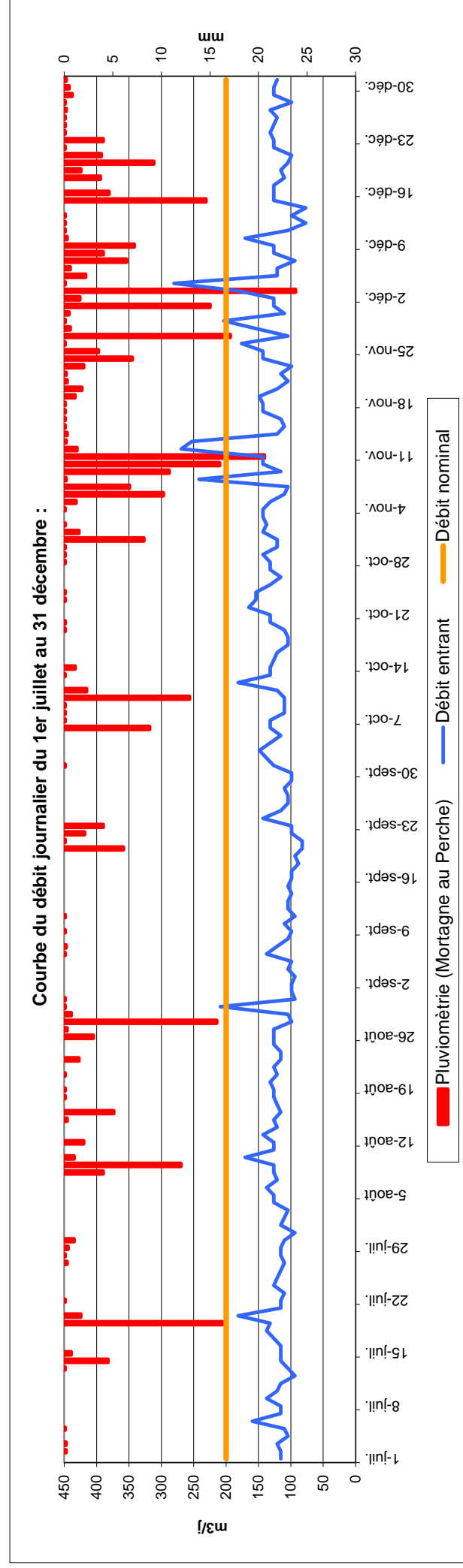
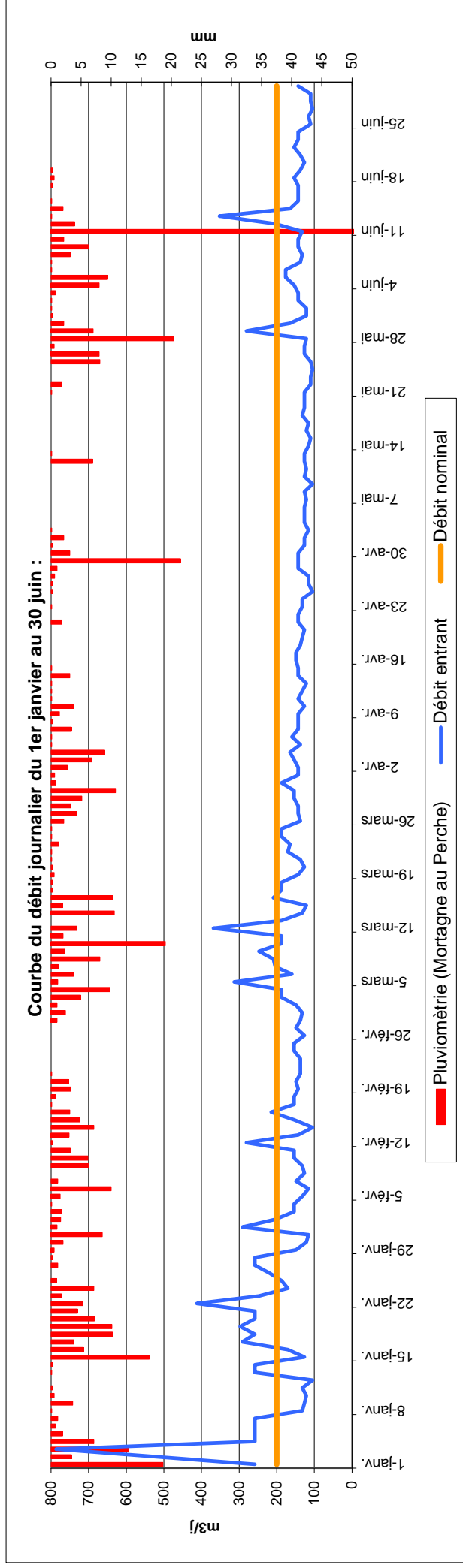
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	9	8	9	9	8	9	9	9	8	9	9	9
Nitrates	9	8	9	9	8	9	9	9	8	9	9	9
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests Bonne qualité x (Qualité passable) x Mauvaise Qualité

-- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de LA CHAPELLE MONTLIGEON:

Données fournies par EAUX DE NORMANDIE.



Station	LA CHAPELLE PRES SEES	Exploitant	CDC + Eaux de Normandie (Postes)	Type de station	PHRG
Maître d'ouvrage	CDC des Sources de l'Orne	Maître d'œuvre	SOGETI	Niveau de traitement	R. du 07/02/06 et A. du 21/07/2015
Milieu récepteur	LA VANDRE	Constructeur	MSE	Capacité nominale EH	760
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2008	Code SANDRE	036109802000
Masse d'eau	La Véronne et des affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe			Type de réseau	Pseudo-séparatif



QUALITE DU REJET

Date de la visite		19-20/06/2017		12-13/03/2018	
Déclarant		SATEMA		SATEMA	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Récépissé du 07 février 2006			
Paramètres	Valeur	η	Amont	Aval	η
Gmoyen m ³ /l	114		55	118	
MES mg/l	50	50%	273	2,6	99,0%
DBO ₅ mg/l	35	60%	190	3	98,4%
DCO mg/l	200	60%	560	2,4	95,7%
NTK mg/l			72,9	2,9	96,0%
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l			7,1	9,4	-32,4%
Limpidité cm					
pH			8,1	7,2	

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil
 * volume estimé par rapport au nombre de bâchées

DEBIT COLLECTE:	
Nominal	114 m ³ /j
Moyen mensuel	95,6 m ³ /j
Débit annuel	34 997 m ³

CONSOMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle:	0 kWh sans compter les postes de relevage
Consommation moyenne:	0 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : D'après les relevés des compteurs de bâchées, la station reçoit en moyenne 93,6 m³/j soit 82 % de son débit nominal. L'histogramme des débits mensuels collectés ne met pas en valeur d'importantes problématiques de collecte d'eaux claires parasites mais une sensibilité en période de nappe haute.

⇒ La station : La station respecte les seuils de qualité exigés. La mesure de débit effectuée lors du bilan 24h a été réalisée dans le canal de sortie et par temps pluvieux, ce qui explique la valeur importante prenant en compte les eaux météoriques drainées. Il convient de rester très vigilant concernant le désherbage manuel des filtres. La répartition de l'effluent sur le second étage ne semble pas homogène.

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chromium Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0.8
7 principaux PCB	5.0
Benzo(b)fluoranthène	2.5
Benzo(a)pyrène	2.0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes



2018

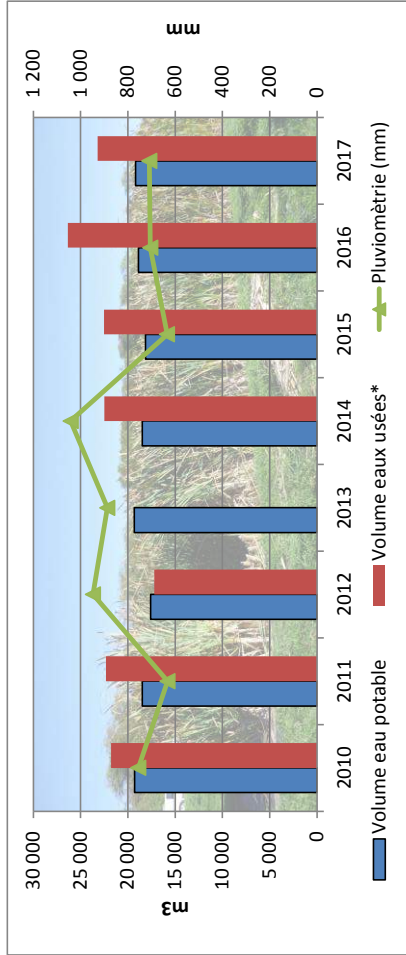
LA CHAPELLE PRES SEES

La Véronne et des affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

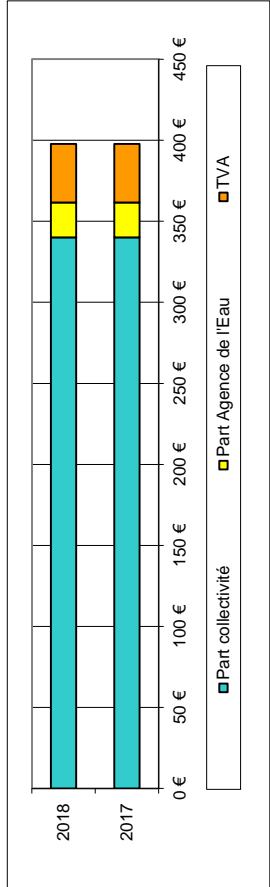
m ³	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	19 305	18 481	17 590	19 321	18 477	18 134	18 870	19 195
Volume eaux usées*	21 794	22 326	17 198	--	22 484	22 542	26 346	23 198
Pluviométrie (mm)	756	632	948	887	1 042	634	705	709



*Estimation via les compteurs de bâchées

Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	100,00 €	100,00 €	0,0%
Part variable HT	2,00 €	2,00 €	0,0%
Part revenant à la collectivité	340,00 €	340,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10% depuis 2014)	36,16 €	36,16 €	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	397,76 €	397,76 €	0,0%
Coût au m³ TTC	3,31 €	3,31 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	381	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,31	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	0	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport : l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Un règlement d'assainissement, commun à toutes les communes de la Communauté de communes des Sources de l'Orne, a été adopté le 23 octobre 2014.

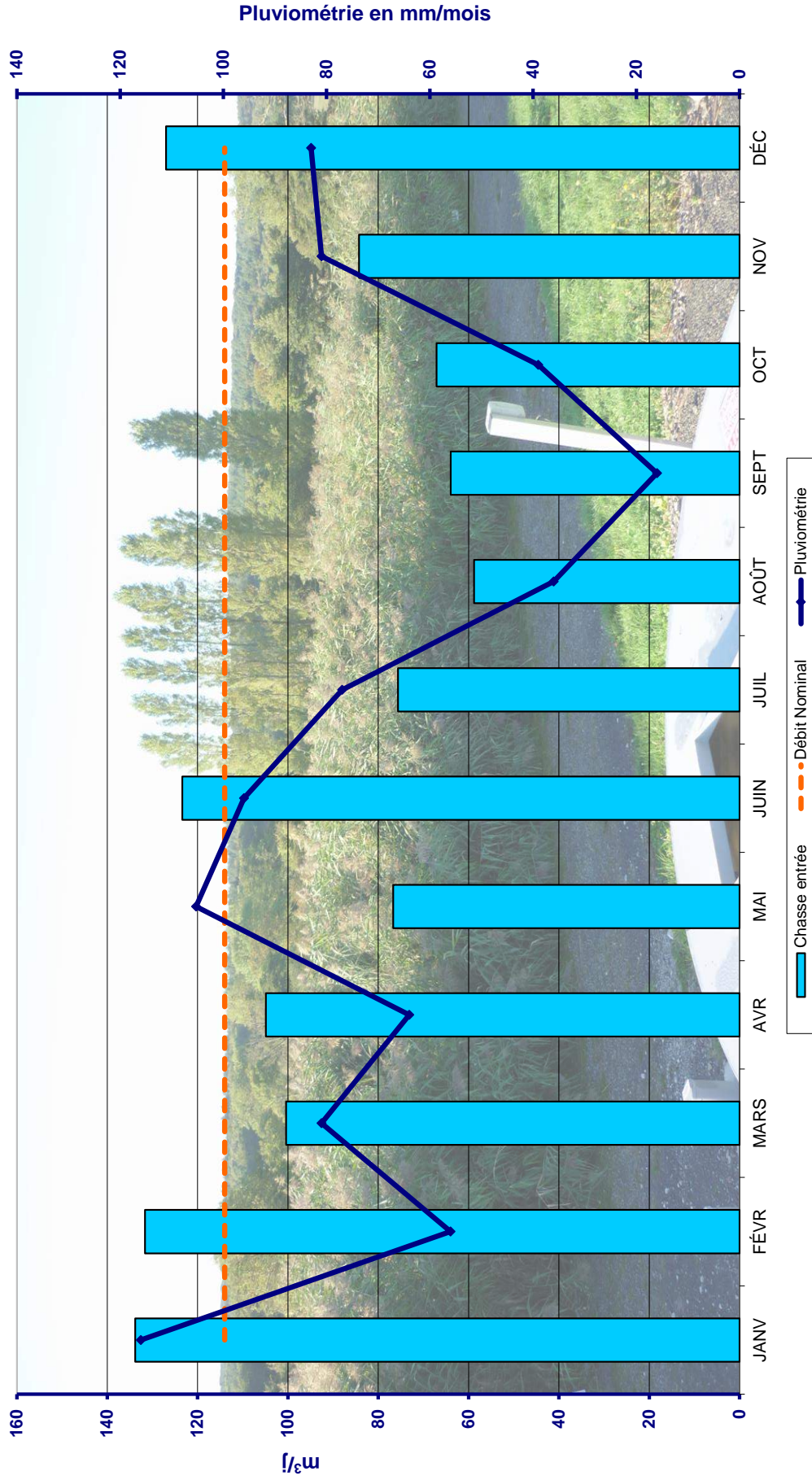
Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 26 octobre 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 26 octobre 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 31 octobre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 20 novembre 2018.

Le prix de l'assainissement n'a pas subi d'évolution.



Effluents collectés en 2018 par la station de LA CHAPELLE PRES SEES (volumes estimés par rapport au nombre de bûchées)



La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Sées

Station	CHAPELLE PRES SEES				RESULTATS DAUTOSURVEILLANCE				Type de station	PHRG	Capacité	760
---------	--------------------	--	--	--	-----------------------------	--	--	--	-----------------	------	----------	-----

Date	Débit Entrée m ³	Débit Sortie m ³	Débit Sortie l/s	Effluent ENTREE station					Effluent SORTIE station					Rendements en %				Respect							
				MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	Pt mg/l	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	PT mg/l	MES	DBO ₅	DCO	NTK		PT						
Rééplissé du 07/02/2006	114	114				91,2	11,4	3	50	5,7	25	2,85	125	14,25	10	1,14									
Arrêté du 21/07/2015									35		200						50%	60%	60%						
mardi 26 mai 2009	100	100	20,0	29,0	110	56,4	30,3	3,0	5,2	29,0	13,0	1,3	73,0	7,3	10,8	1,1	5,2	0,5	88%	87%	87%	64%	0%	OUI	
jeudi 21 octobre 2010	45	45	0,0	86,2	38,8	1399	95,2	4,3	13,6	4,0	6,0	0,3	42,0	1,9	8,8	0,4	6,2	0,3	99,5%	99%	97%	91%	54%	OUI	
jeudi 06 octobre 2011	32	32	0,0	147,4	47,2	2164	124	4,0	20,6	2,2	3,0	0,1	30,0	1,0	3,5	0,1	7,7	0,2	99,9%	99,5%	99%	97%	63%	OUI	
mardi 05 juin 2012	65	65	0,0	130,2	84,6	1608	83,4	5,4	14,5	4,4	3,0	0,2	51,0	3,3	3,5	0,2	6,0	0,4	99,7%	99%	97%	96%	59%	OUI	
mardi 24 septembre 2013	65	65	0,0	77,7	50,5	1470	77,7	5,1	12,1	5,2	4,0	0,3	38,0	2,5	4,3	0,3	9,7	0,6	99,3%	99%	97%	94%	20%	OUI	
mardi 29 septembre 2015	53	53	0,0	58,2	30,8	270	14,3	66,4	35,2	86,5	4,6	8,2	0,4	2,0	0,1	2,0	0,1	22,0	1,2	99,7%	99%	97%	98%	11%	OUI
jeudi 07 avril 2016	89	70	0,4	61,3	54,6	290	25,8	86,8	77,3	71,4	6,4	8,6	0,8	2,0	0,1	3,0	0,2	20,0	1,4	99,7%	99%	98%	94%	43%	OUI
mardi 20 juin 2017	55	55	0,0	27,3	15,0	190	10,5	560	30,8	72,9	4,0	7,1	0,4	2,6	0,1	3,0	0,2	24,0	1,3	99,0%	98%	96%	96%	-32%	OUI
mardi 13 mars 2018	118	118	4,0	240	28,3	120	14,2	428	50,5	40,7	4,8	4,9	0,6	2,0	0,2	3,0	0,4	15,0	1,8	99,2%	98%	96%	94%	35%	OUI
moyenne	69,1	67,0	2,7	712,6	42,1	333,3	19,3	1080,6	64,7	75,8	4,6	10,5	0,6	5,9	0,5	4,8	0,3	37,5	2,4	98%	98%	96%	92%	28%	OUI
mini	32	32	0	240,0	15,0	110,0	10,5	428,0	30,8	30,3	3,0	4,9	0,4	2,0	0,1	3,0	0,1	20,0	1,0	90%	88%	87%	64%	-32%	OUI
maxi	118	118	20	1474,0	84,6	660,0	29,3	2164,0	104,5	124,0	6,4	20,6	0,9	29,0	2,9	13,0	1,3	73,0	7,3	99,9%	99,5%	98,6%	97,7%	62,6%	OUI

	Effluent ENTREE station					Effluent SORTIE station				
	MES kg/j	DBO ₅ kg/j	DCO kg/j	NTK kg/j	Pt kg/j	MES kg/j	DBO ₅ kg/j	DCO kg/j	NTK kg/j	Pt kg/j
moyenne	42,1	19,3	322	64,7	588	4,6	307	0,6	158	158
mini	15,0	167	10,5	174	30,8	280	3,0	202	0,4	98
maxi	84,6	940	29,3	488	104,5	950	6,4	424	0,9	236
ratio g/hab/j	90	62%	60	42%	110	77%	15	40%	4	21%

Nb bilans réalisés	9	9
Nb Analyses non conforme	1	0
% de non-conformité	11%	0%



Station Maître d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	LA CHAPELLE SOUEF LA CHAPELLE SOUEF La Coudre Loire Bretagne La Même et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec Huisne	Exploitant Maître d'œuvre Constructeur Année de construction	Régie SAUNIER-TECHNA VOISIN 2002
Type de station Niveau de traitement Capacité nominale EH Code SANDRE Type de réseau	PHRG A. 21/07/2015 et R. 18/04/2004 280 0461099S0001 Séparatif		



QUALITE DU REJET

Date de la visite		25-26/05/2016		12-13/03/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyse		Résultats d'analyse	
Arrêté du 21 juillet 2015		Aval		Aval	
Paramètres	Valeur	Amont	η	Amont	η
Omyen m ³ /j	42	14	14,5	25,6	25,6
MES mg/l	50%	445	2	220	2,4
DBO ₅ mg/l	60%	330	3	170	3
DCO mg/l	60%	832	29	486	34
NTK mg/l		40	2,1	58,7	2,8
NGL mg/l			55,1		35,8
NH ₄ mg/l			0,14		1,3
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l			234,8		146
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l	20	10,9	7,4	6,6	8,3
Limpidité cm					
pH		8,7	7,6	8,6	7,2

η : rendement d'élimination

■ respect du seuil

■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0,8
7 principaux PCB	5,0
Fluoranthène	2,5
Benzo(b)fluoranthène	2,0
Benzo(a)pyrène	

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage:

Non réalisée

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	42 m ³ /j	Maxi journalier	-- m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	-- m ³
Mini mensuel	-- m ³ /j		
Maxi mensuel	-- m ³ /j		

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : kWh
 Consommation moyenne : kWh/j
non relevé

Observations:

⇒ Le réseau : Il est rappelé une nouvelle fois que, pour pouvoir évaluer l'état du réseau et son fonctionnement, il serait nécessaire de relever, au moins 2 fois par semaine, les compteurs des pompes du poste d'injection en amont du 2nd étage. Cela permettrait de comparer les débits collectés avec les précipitations et le niveau de la nappe et ainsi de déterminer si le réseau collecte des eaux parasites. Pour cela, ces relevés de compteurs seront à transmettre au SATESE au minimum chaque trimestre.

⇒ La station : Lors de la visite, l'effluent traité était de bonne qualité, avec un traitement complet de l'ammonium.

Les filtres plantés de roseaux du 1^{er} étage sont envahis d'orties, limitant le développement des roseaux. Il est conseillé de broyer les roseaux (à environ 15 cm du sol) en début d'année et de laisser le broyat sur place, afin d'étouffer les mauvaises et d'éviter leur repousse.

Lors du bilan 24 heures, une bathymétrie a été effectuée sur le 1^{er} étage, afin d'évaluer la quantité de boues accumulées depuis la dernière mesure effectuée en 2014. En comparant les résultats, il en ressort que le curage sera à prévoir en 2020. La collectivité doit donc programmer cette opération. Voici un planning indicatif de l'enchaînement des étapes :

- Septembre 2019 : réalisation de la bathymétrie et de l'analyse de boues ;
- Octobre 2019 : consultation des bureaux d'études pouvant effectuer le plan d'épandage ;
- Novembre 2019-janvier 2020 : réalisation du plan d'épandage (si les boues sont conformes) ;
- Mars 2020 : consultation des entreprises de curage ;
- Juillet – août 2020 : curage et épandage des boues (les travaux seront réalisés en 3 ou 4 jours).

Le coût de l'opération est estimé à environ 16 000 € HT (analyse, plan d'épandage et curage).
 Le SATESE reste à la disposition de la collectivité pour l'assister dans la réalisation de cette opération.

2018

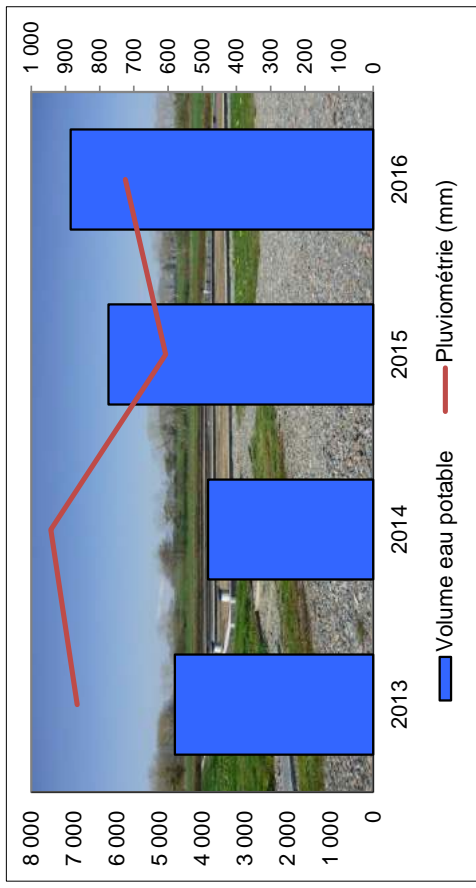
LA CHAPELLE SOUEF

La Même et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec Huisne

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

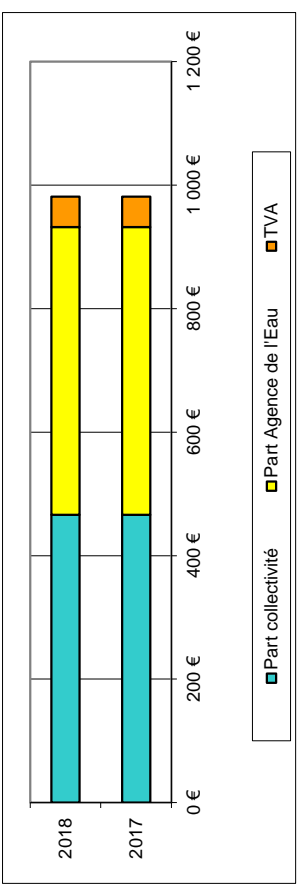
m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	4 643	3 865	6 194	7 078	7 616
Volume eau usée	--	--	--	--	--
Pluviométrie (mm)	866	943	607	725	739

La pluviométrie indiquée est celle de la station MétéoFrance de Belleme.



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	186,46 €	186,46 €	0,0%
Part variable HT	2,3308 €	2,3308 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	466,16 €	466,16 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	48,8 €	48,8 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	536,53 €	536,53 €	0,0%
Coût au m³ TTC	4,47 €	4,47 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	208	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,47	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 13 octobre 2005.
 Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.
 Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.
 Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).
 La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée.



Station	LE CHATELLIER	Exploitant	FLERS AGGLO (régie)	Type de station	LNAT	
Maître d'ouvrage	FLERS Agglo	Maître d'œuvre	SOGETI	Niveau de traitement	Arrêté 21/07/2015	
Milieu récepteur	Rivière La Varenne	Constructeur	Routière PEREZ	Capacité nominale EH	190	
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2004	Code SANDRE	0461102S0001	
Masse d'eau	La Varenne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Egrenne	Type de réseau				Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	28,5 m ³ /j	
Moyen mensuel	-- m ³ /j	
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel
Maxi mensuel	-- m ³ /j	-- m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/j

Observations :
 Un bilan 24h a été réalisé en 2018 et la station respectait l'arrêté national du 21 juillet 2015.
 D'après la bathymétrie de 2016 réalisée par le bureau d'étude Aquasol, les bassins présentaient un taux de remplissage supérieur à 20%, ce qui témoigne de la nécessité de les curer. Pour mémoire, le volume était estimé à 487 m³ de boues à épandre.
 Il a été observé des remontées de boues à proximité du cône de décantation, dans la lagune n°1. Après vidange de ce cône, il est recommandé de curer la lagune si le phénomène persiste.
 Des traces de rongeurs ont été observées dans l'enceinte de la station. Leur piégeage devient donc nécessaire.
 Pour rappel, il est conseillé de remplacer les barres de guidage des postes « Pont » et « Route de Banvou » car elles sont corrodées.



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses		η
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval	
Qmoyen m ³ /j	28,5		10,5	10,5	12	12	
MES mg/l	50%		4200	70	98,3%	1200	67
DBO ₅ mg/l	60%		620	24	96,1%	520	28
DBO ₅ filtré mg/l	35			17	97,3%		8
DCO mg/l			1996	159	92,0%	1632	144
DCO filtré mg/l	200			101	94,9%		75
NTK mg/l			199	22,7	88,6%	158	33,5
NGL mg/l							30
NH ₄ mg/l				16			30
NO ₂ mg/l							
NO ₃ mg/l							0
Test NH ₄ mg/l							
Test NO ₃ mg/l				0			
Pt mg/l			24,3	4,7	80,7%	25,2	2,7
Limpidité cm							
pH			7,6	8		9,0	8,8

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercuré Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0.8
7 principaux PCB	5.0
Fluoranthène	2.5
Benzo(b)fluoranthène	2.0

Pas d'évacuation de boues (stockage dans les lagunes)

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume:	--	m ³
Annuelle:	--	Tonnes
Journalière:	--	kg
Soit:	--	g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Station CISAI SAINT AUBIN	Exploitant SAUR	Type de station PHRG
Maître d'ouvrage CISAI SAINT AUBIN	Maître d'œuvre SOGETI	Niveau de traitement Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur Ruisseau de la Fontaine	Constructeur VOISIN	Capacité nominale EH 150
Agence de l'eau Seine Normandie	Année de construction 2015	Code SANDRE 036110801000
Masse d'eau La Touques de sa source au confluent de l'Orbiquet		Type de réseau Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	22,5 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	-- m ³ /j			
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : kWh
 Consommation moyenne : kWh/j
non relevé

Observations :

⇒ Le réseau : Une différence importante a été observée entre les valeurs du débitmètre électromagnétique (moyenne de 20 m³/j entre le 02/08/2017 et le 24/09/2018) et les volumes facturés aux usagers de l'assainissement collectif (moyenne de 4 m³/j pour l'année 2017, représentative du nombre d'abonnés).
 Des infiltrations d'eaux claires parasites ou une dérive du débitmètre électromagnétique pourraient peut-être expliquer cette différence de 500 %. Ces valeurs sont donc à surveiller.

⇒ La station : Lors de la visite, les résultats des tests de terrain indiquaient une bonne élimination de la pollution azotée sous sa forme ammoniacale.
 Par ailleurs, comme l'an dernier, un manque d'entretien manifeste des lits plantés et des abords de la station a été observé.
 La prolifération excessive d'espèces invasives (orties, liserons...) peut perturber le développement des roseaux, donc à terme le fonctionnement de la station.
 Un désherbage manuel plus régulier doit être envisagé, dans les meilleurs délais.

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
	Valeur	η	Amont	Aval	η	Aval
Qmoyen m ³ /j	22,5					
MES mg/l	50%					
DBO ₅ mg/l	35					
DCO mg/l	200					
NTK mg/l						
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l				+		
Test NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l				30		2
Test NH ₄ mg/l				100-250		100-250
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l						
Limpidité cm						
pH				7,6		8,5

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	Plan d'épandage:
Cadmium Cd	10	Non réalisé
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercuré Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0.8	
Fluoranthène	5.0	
Benzo(b)fluoranthène	2.5	
Benzo(a)pyrène	2.0	

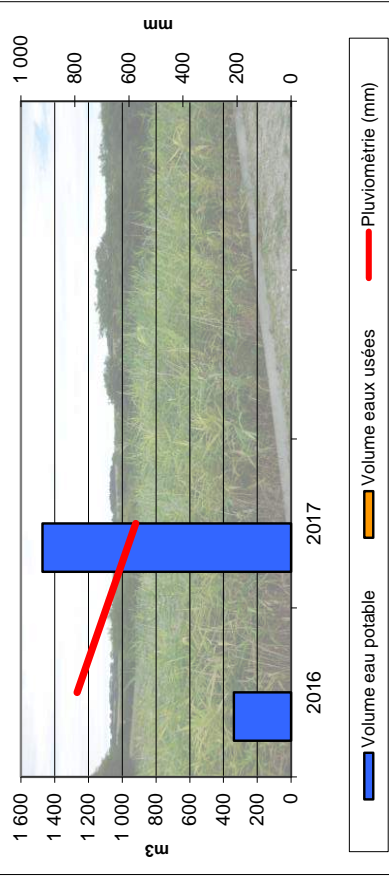
Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g//EH

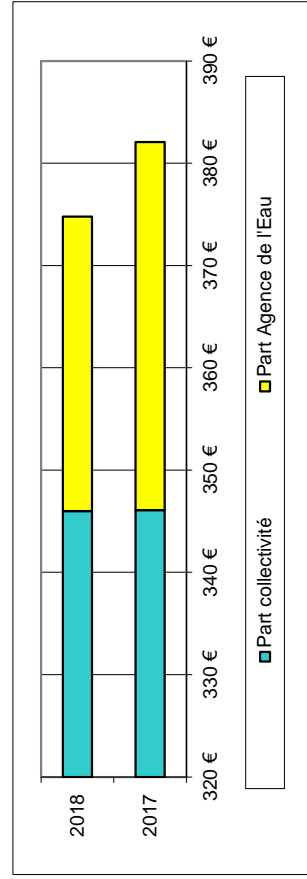
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2016	2017
Volume eau potable	339	1 472
Volume eaux usées	--	
Pluviométrie (mm)	792	575



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	98,88 €	118,00 €	19,3%
Part variable HT	2,06 €	1,90 €	-7,8%
Part revenant à la collectivité HT	346,08 €	346,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)		Non assujéti	
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	382,08 €	374,80 €	-1,9%
Coût au m³ TTC	3,18 €	3,12 €	-1,9%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	63	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,12	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	80	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Un règlement d'assainissement a été adopté par le Conseil municipal en date du 05 décembre 2017. Ce dernier devra être transmis à tous les usagers.

Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le RPQS 2017 a été approuvé par le conseil municipal en date du 11 octobre 2018 et mis en ligne sur le site de l'Observatoire de l'Eau le 15 novembre 2018.

La saisie des indicateurs dans la base SISPEA avait été effectuée le 06 juillet 2018 par le SATESE.

La baisse de la tarification est due à la diminution de la redevance modernisation des réseaux de collecte.



**Moyennes mensuelles collectées en sortie de la station de CISAI-SAINTE-AUBIN en 2018
(Données SOFREL poste de relevage)**



Nombreuses données manquantes sur l'année

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Station Maître d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	COLONARD PERCHE EN NOCE Ruisseau du Val Guillaume Loire Bretagne L'Huisne depuis Boissy-Maugis jusqu'à la Ferté Bernard	Exploitant Maître d'œuvre Constructeur Année de construction	Régie SAUNIER-TECHNA VOISIN 2002
Type de station	PHRG	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Capacité nominale	EH 160	Code SANDRE	0461112S0002
Type de réseau	Séparatif		



QUALITE DU REJET

Date de la visite	11/04/2017		29/03/2018	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Visite d'assistance		Visite d'assistance	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval	η
Paramètres	Valeur	η		
Qmoyen m ³ /j				
MES mg/l				
DBO ₅ mg/l	35	50%		
DCO mg/l	200	60%		
NTK mg/l		60%		
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l			0	1
Test NO ₃ mg/l			500	250
Pt mg/l				
Limpidité cm				
pH			6,1	6,8

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	24 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	14,7 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	5,6 m ³ /j	Débit annuel	5 352	m ³
Maxi mensuel	43,6 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	kWh
Consommation moyenne :	NC kWh/hj

Observations :

⇒ Le réseau : Le débit est estimé à partir des compteurs de chasse. La mesure n'est donc pas très précise, mais permet de donner une idée générale de l'état du réseau. La courbe du débit collecté semble suivre la même tendance que le niveau des nappes. En effet, il est plus important en période de nappe haute (décembre, janvier et février). Il est possible que le réseau ou les boîtes de branchement drainent des eaux de nappe. Pour s'en assurer, il faudrait soulever les regards en partant de la station tout en remontant le réseau et observer visuellement le débit. Cette opération est à faire en l'absence de pluie.

⇒ La station : Lors de la visite, les tests de terrain ont mis en évidence un effluent traité de bonne qualité, avec une élimination totale de l'ammonium.

Il a été constaté des difficultés d'infiltration des eaux sur l'ensemble des casiers, en raison des pluies importantes survenues les jours précédents le passage du SATESE. En période pluvieuse et de nappe haute, les rotations des filtres pourraient être réalisées 2 fois par semaine au lieu d'une, afin d'améliorer l'infiltration.

La station est bien entretenue.

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017
Les valeurs indiquées sont celles de PERCHE EN NOCE

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1288	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,91	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	3	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, la commune nouvelle de Perche en Nocé a adopté le 19 décembre 2018 le règlement d'assainissement. Ce dernier annule et remplace celui adopté par les communes déléguées.

Les différences observées entre les volumes d'eau potable et les volumes d'eaux usées arrivant sur les stations sont surement dues aux estimations faites via les compteurs de bâchées.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

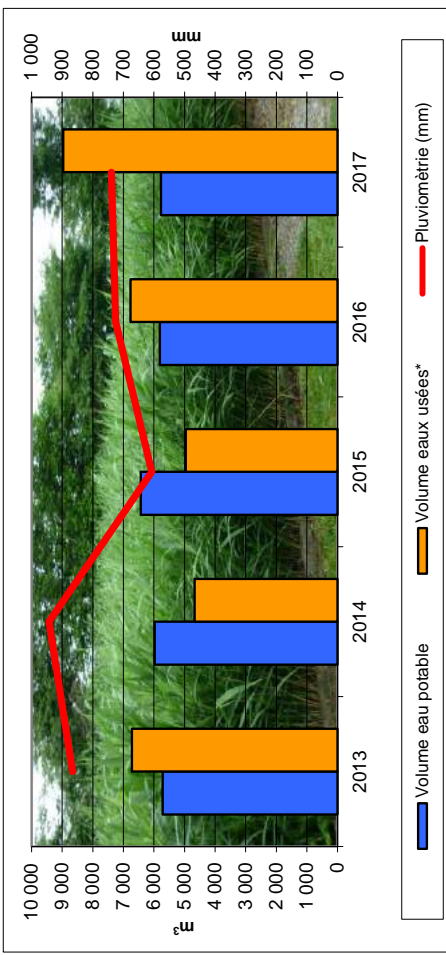
Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée.



Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées
Les valeurs indiquées sont celles pour la commune déléguée de Colonard-Corubert (2 stations)

m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	5 713	5 975	6 435	5 808	5 772
Volume eaux usées*	6 723	4 673	4 964	6 768	8 969
Pluviométrie (mm)	866	943	607	725	739

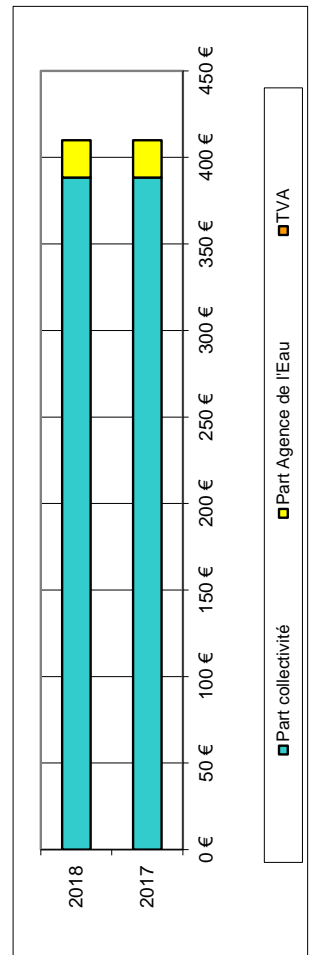


* estimation via les compteurs de chasses

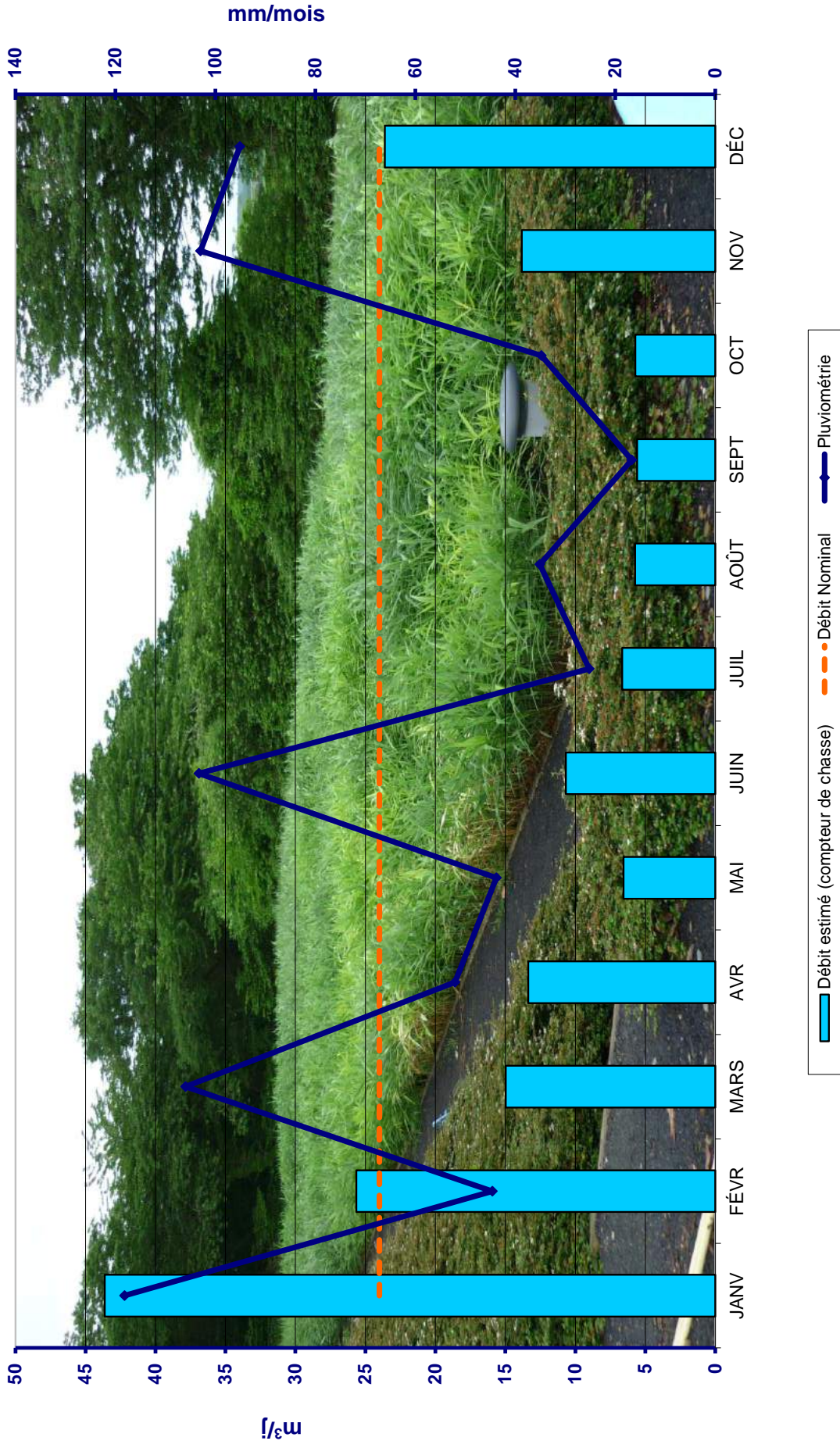
Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	80,00 €	80,00 €	0,0%
Part variable HT	2,57 €	2,57 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	388,40 €	388,40 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10% depuis 2014)	Non assujetti à la TVA		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	410,00 €	410,00 €	0,0%
Coût au m³ TTC	3,42 €	3,42 €	0,0%

Tarification de Colonard-Corubert



Effluents collectés en 2018 par la station de COLONARD



La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Bellême
Le débit est estimé grâce au compteur de bâchées d'où une incertitude des valeurs



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		28-29/05/2018		18-19/09/2018	
	Valeur	η	SATESE		SATESE	
Qmoyen m ³ /j			147	124	101	89
MES mg/l	50%		460	6,6	440	6
DBO ₅ mg/l	35	60%	260	3	260	3
DCO mg/l	200	60%	658	41	778	38
NTK mg/l			83,6	28,9	111	7
NGL mg/l				28,9		7
NH ₄ mg/l				33		
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l						3
Test NO ₃ mg/l				0		0
Pt mg/l			9,9	5,4	10,5	100,0%
Limpidité cm				60		60
pH			8,37	8,2	8,29	8,02

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	18/01/18	27/06/18
Cadmium Cd	10	0,95	1,01
Chrome Cr	1000	21,5	21,1
Cuivre Cu	1000	617	697
Mercurie Hg	10	0,27	0,33
Nickel Ni	200	20,2	21,5
Plomb Pb	800	32,7	31,1
Sélénium Se		5,13	5,09
Zinc Zn	3000	607	756
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1266	1496
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	225 m ³ /j	Mini journalier	11	m ³ /j
Moyen mensuel	154,6 m ³ /j	Maxi journalier	577	m ³ /j
Mini mensuel	107,6 m ³ /j	Débit annuel	49 430	m ³
Maxi mensuel	226,5 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	non relevé	kWh
Consommation moyenne :	non relevé	kWh/j

Observations :

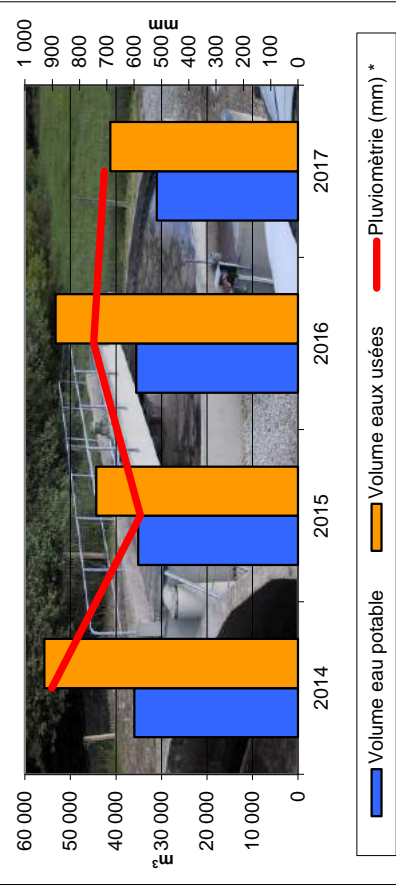
⇒ Le réseau : Suite au diagnostic, des travaux de réhabilitation seront réalisés dans la rue de la Vallée (130 000 € HT).
 Sur les 449 branchements contrôlés, 71 sont non-conformes dont 3 présentent des rejets d'eaux vannes vers le réseau d'eau pluviale. La collectivité doit prendre contact avec les personnes concernées, afin qu'elles se mettent en conformité.

⇒ La station : La station actuelle, située en zone inondable, sera remplacée par une station de type boues activées (à ce niveau du projet) d'une capacité de 910 EH. Le montant total est estimé à 975 000 € HT.

La consultation pour trouver le maître d'œuvre est en cours. Les travaux de réhabilitation des réseaux, de construction du réseau de transfert et de la station d'épuration, devraient débuter en 2020.

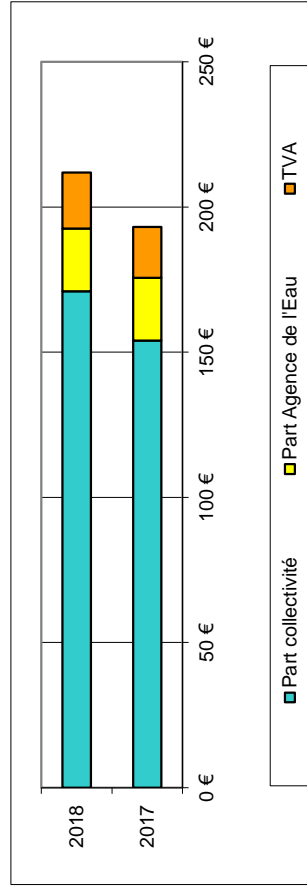
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	35 995	35 087	35 565	31 031
Volume eaux usées	55 717	44 304	53 281	41 243
Pluviométrie (mm) *	902	577	748	709



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	40,00 €	45,00 €	12,5%
Part variable HT	0,95 €	1,05 €	10,5%
Part revenant à la collectivité HT	154,00 €	171,00 €	11,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	17,6 €	19,3 €	9,7%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	193,16 €	211,86 €	9,7%
Coût au m³ TTC	1,61 €	1,77 €	9,7%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Données de Sablons sur Huisne (Condeau, Condé et Coulonges les Sablons)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1421	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,77	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	7,33	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,013	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 4 septembre 1998.

Conformément à la réglementation, la collectivité réalise le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les indicateurs 2017 ont été saisis dans la base SISPEA.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a augmenté de 9,7% suite à la hausse de la part fixe et variable.



Effluents collectés en 2018 par la station de CONDE SUR HUISNE



Synthèse des tests réalisés : La pluviométrie indiquée est celle du suivi METEO France DE PREAUX DU PERCHE

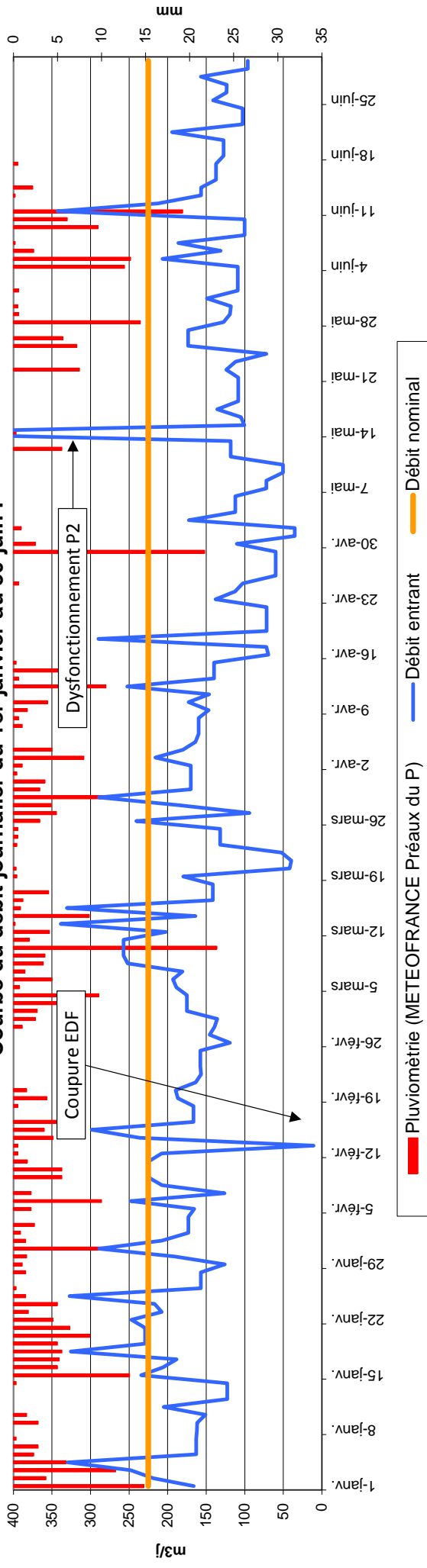
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	1	--	--	4	1	1	1	--
Nitrates	--	--	--	--	1	--	--	4	1	1	1	--
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests Bonne qualité x = Mauvaise Qualité

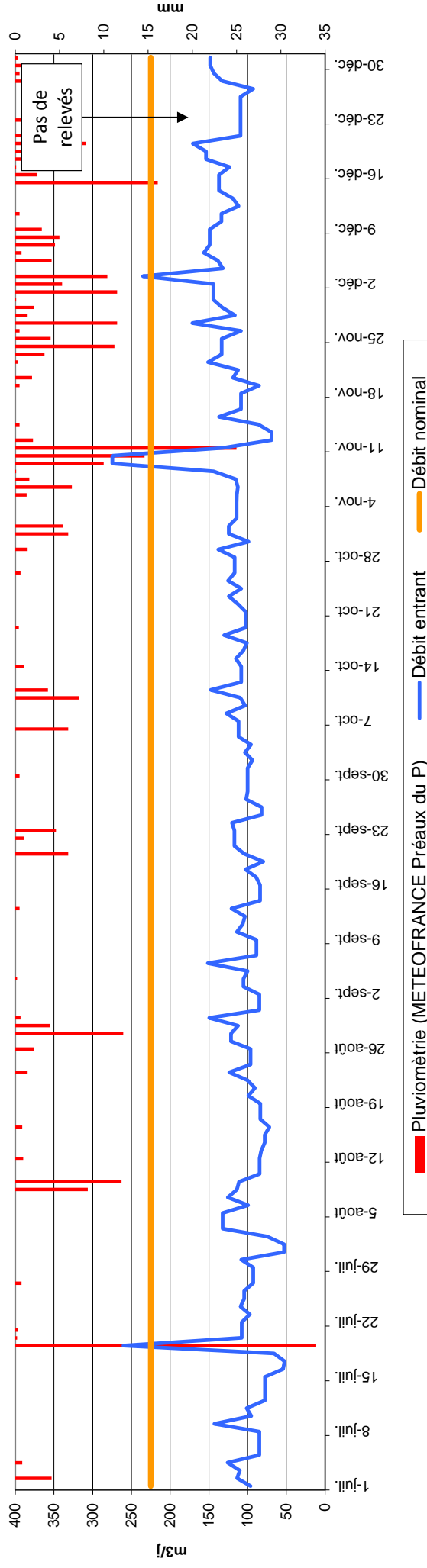
-- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de CONDE SUR HUISNE :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Station CONDEAU	Exploitant Maître d'œuvre Constructeur	Régie Direction Départementale Agricolture et Forêt	Type de station Niveau de traitement	DBIO A du 21/07/15 et R du 30/06/06
Maître d'ouvrage SABLONS SUR HUISNE		MSE	Capacité nominale EH	275
Milieu récepteur L'Huisne	Année de construction 2007		Code SANDRE	0461115S0001
Agence de l'eau Loire Bretagne			Type de réseau	Séparatif
Masse d'eau L'Huisne depuis Boissy-Maugis jusqu'à La Ferté Bernard				



DEBIT COLLECTE:

Nominal	41,25 m ³ /j	Moyen journalier	45	m ³ /j
Moyen mensuel	41,4 m ³ /j	Mini journalier	0	m ³ /j
Mini mensuel	18,2 m ³ /j	Maxi journalier	159	m ³ /j
Maxi mensuel	85,0 m ³ /j	Débit annuel	16 216	m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	6 767 kWh
Consommation moyenne :	18,54 kWh/j

Observations :
 ⇒ Le réseau : La station est équipée d'un SOFREL, système de télésurveillance, permettant le rapatriement des données de fonctionnement à distance. Le suivi journalier n'est pas très précis, en raison des retours en tête. L'exploitation des données a mis en évidence des dysfonctionnements du poste en septembre. En effet, le débit est très élevé alors que les précipitations sont très faibles, confirmant l'hypothèse d'un mauvais fonctionnement. Il est important d'entretenir et de vérifier régulièrement les poires de niveau.
 Un hydrocavage du poste de relevage est à prévoir annuellement, pour retirer la graisse, qui s'accumule dans l'ouvrage. De plus, il est recommandé de curer chaque année une partie du réseau. En effet, des blocs de graisses de tailles conséquentes sont régulièrement observés dans le dégrilleur.

⇒ La station : Le bilan 24 heures a mis en évidence un traitement satisfaisant de la pollution, puisqu'il ne subsiste plus d'ammonium en sortie de station. Au vu de la charge polluante collectée (23 % de la capacité nominale), un seul décanteur-digester (DD) est en service, permettant de réduire le temps de séjour de l'effluent et ainsi d'améliorer le traitement.

Cependant, cela nécessite **de vidanger l'ouvrage tous les 9 mois**, ce qui n'est toujours pas fait. L'agent communal est donc obligé de remettre en service le 2nd DD et de faire procéder en urgence à la vidange des DD. La gestion de la filière boues est donc à améliorer, afin de limiter les départs de boues vers les disques biologiques.

Il est à nouveau conseillé de nettoyer 2 fois par semaine le décanteur lamellaire, pour limiter les départs de MES vers le milieu naturel.
 Rappel important : les paliers (4) sont à remplacer tous les 8 ans, ce qui aurait dû être effectué en 2015. Il est donc recommandé de prendre contact avec la société MSE (constructeur), afin de réaliser un diagnostic, permettant de déterminer s'il est nécessaire de les remplacer. Le coût du remplacement est estimé à environ 7 400 € HT.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		18-19/05/2015		29-30/05/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Récapitulé du 30 juin 2006	Amont	Aval	Amont	Aval
Valeur	Valeur	η	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	41,25	19,6	6	21,3	5,5
MES mg/l	30	225	22	740	22
DBO ₅ mg/l	35	140	11	180	6
DCO mg/l	200	414	67	968	74
NTK mg/l	20	46,8	4,4	78,1	4,2
NGL mg/l			35,4		33,2
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l			607		147
Test NH ₄ mg/l			0		0,5
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l		10,6	10,3	2,8%	14,8
Limpidité cm					11,3
pH		8,3	8,2		7,75

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	14/02/17	27/06/18
Cadmium Cd	10	0,95	1,58
Chrome Cr	1000	21,6	39,0
Cuivre Cu	1000	197	417
Mercurie Hg	10	< 0,26	0,47
Nickel Ni	200	13,1	21,9
Plomb Pb	800	18,8	36,8
Sélénium Se		< 5,25	< 5,47
Zinc Zn	3000	625	1362
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	857	1840
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage:

Production de matières sèches:

Volume :	?	m ³
Annuelle :	?	Tonnes
Journalière :	?	kg
Soit :	?	g/j/EH

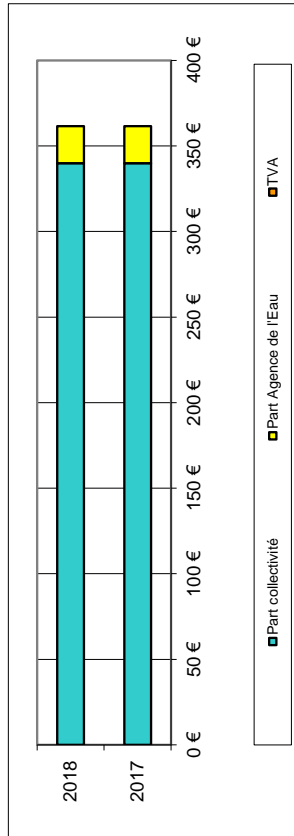
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	3 558	4 121	4 208	4 919
Volume eaux usées	17 607	14 446	8 611	8 524
Pluviométrie (mm)*	837	673	703	709



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	100,00 €	100,00 €	0,0%
Part variable HT	2,00 €	2,00 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	340,00 €	340,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10% depuis 2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	361,60 €	361,60 €	0,0%
Coût au m³ TTC	3,01 €	3,01 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Données de Sablons sur Huisne (Condeau, Condé et Coulonges les Sablons)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1421	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,77	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	7,33	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,013	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 29 juin 2007.

Il est constaté une différence entre le volume d'eau potable facturé et le volume d'eaux usées collectés par la station. Cela s'explique en partie par les nombreux retours en tête liés à la vanne des flottants et la collecte d'eaux parasites.

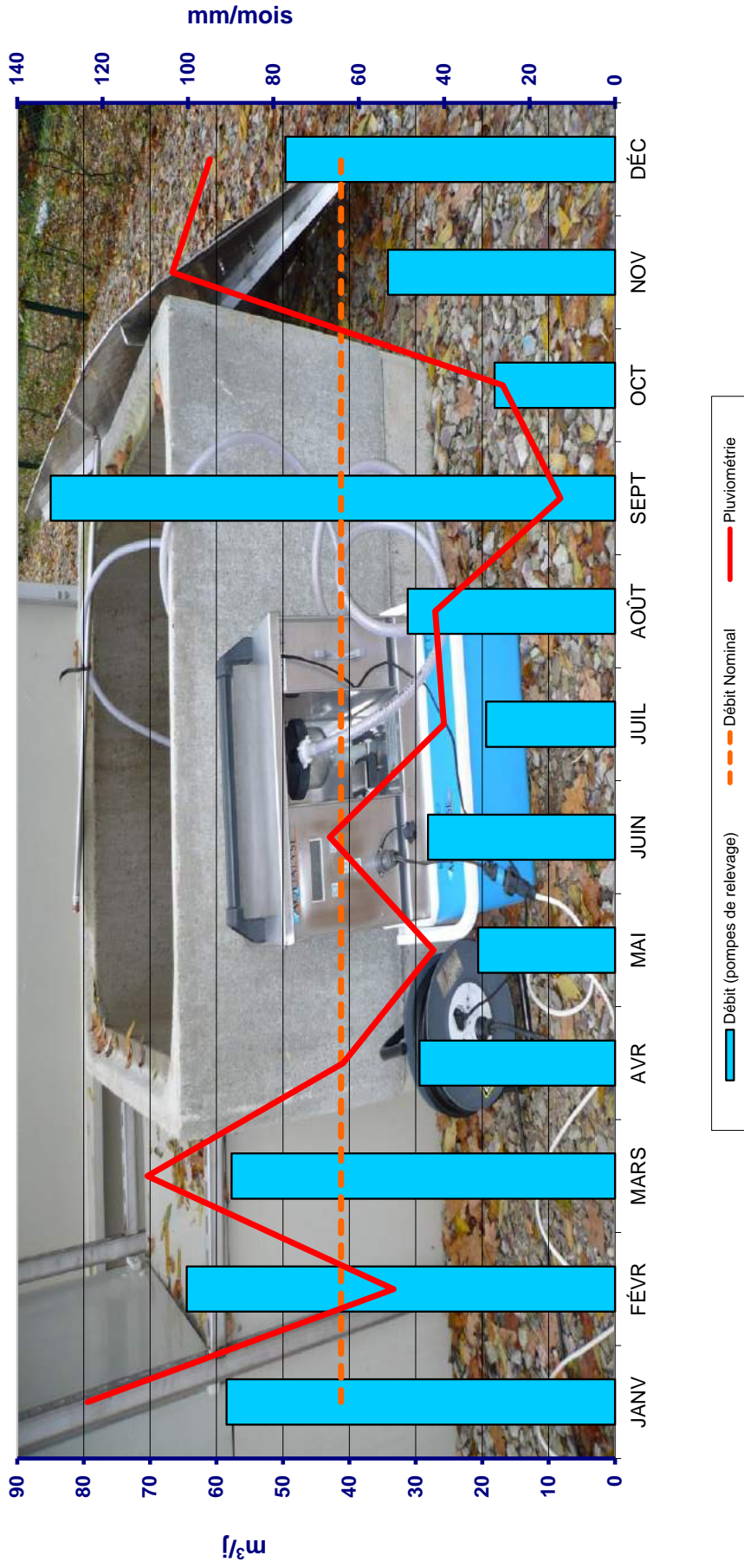
Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été réalisé. De plus, la saisie SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée.



Effluents collectés en 2018 par la station de CONDEAU



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Préaux du Perche.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Nitrates	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

x = nombre de tests

x

 Bonne qualité

x

 Qualité passable

x

 Mauvaise Qualité

--- = pas de test

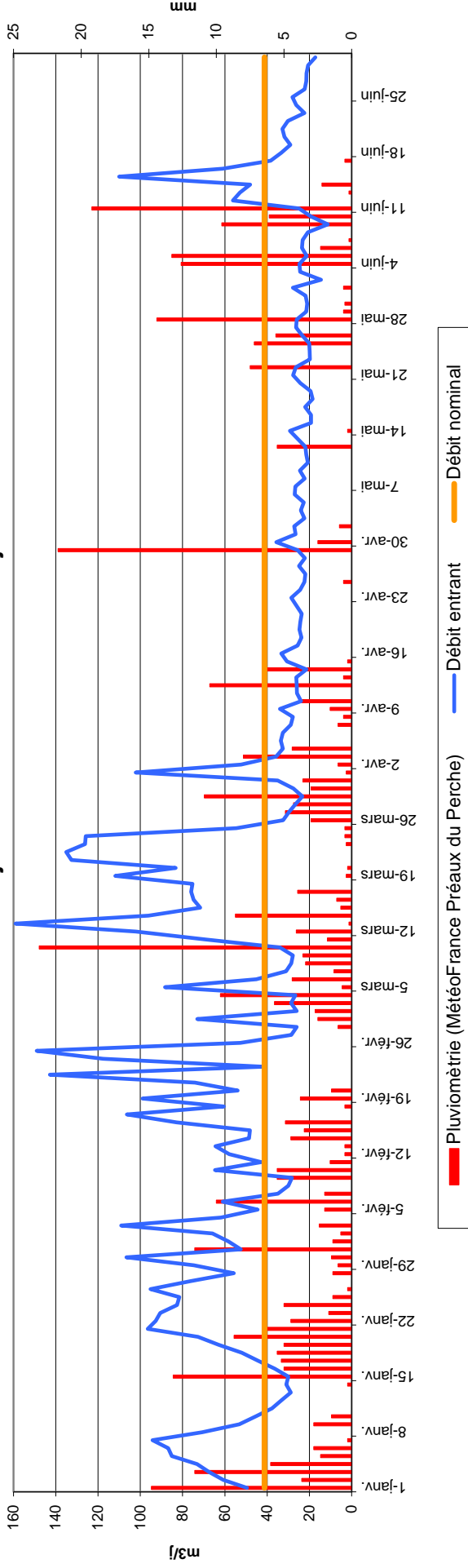
2018

CONDEAU

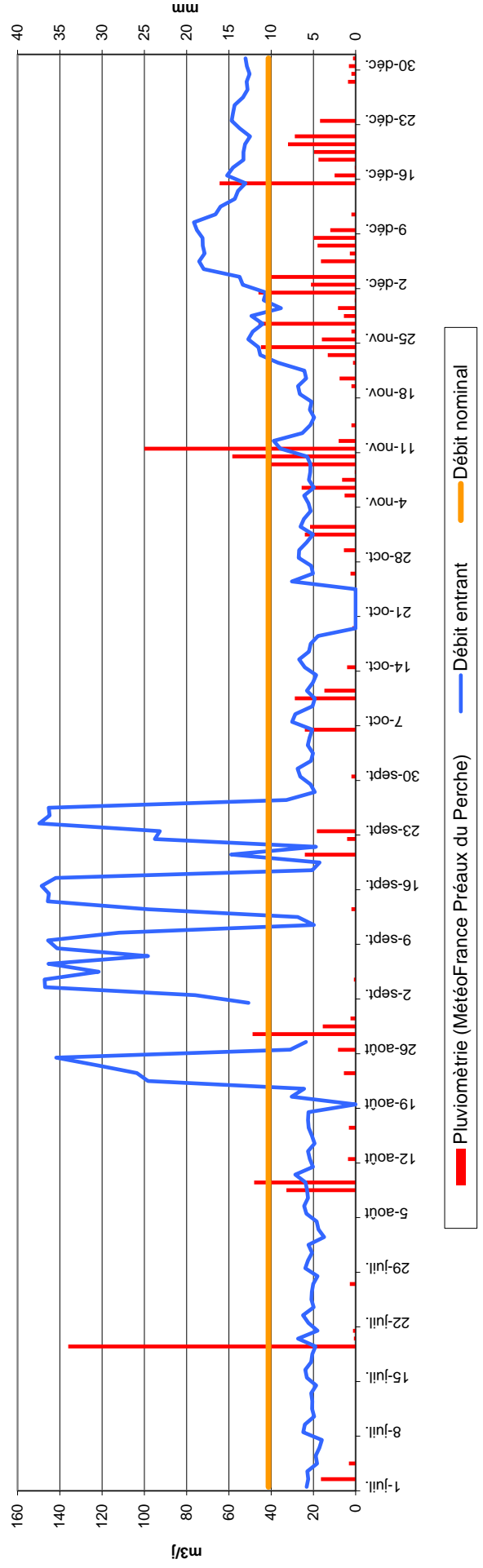
L'Huisne depuis Boissy-Maugis jusqu'à La Ferté Bernard

Débit journalier 2018 de la station de CONDEAU :

Courbe du débit journalier du 26 février au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Station	CORUBERT	Exploitant	Régie SAUNIER-TECHNA VOISIN	Type de station	FSL
Maître d'ouvrage	PERCHE EN NOCE	Maitre d'œuvre	SAUNIER-TECHNA VOISIN	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Ruisseau du Val Guillaume	Constructeur	VOISIN	Capacité nominale EH	45
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2003	Code SANDRE	0461112S0001
Masses d'eau	L'Huisne depuis Boissy-Maugis jusqu'à la Ferté Bernard			Type de réseau	Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	6,75 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	2,1 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	0,4 m ³ /j	Débit annuel	763	m ³
Maxi mensuel	8,2 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	NC	kWh
Consommation moyenne:	NC	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Le débit est estimé à partir des compteurs de chasse. La mesure n'est pas très précise. L'exploitation des données met en évidence des valeurs aberrantes. En effet, il y a un pic important de débit en février, puis à partir de juillet un débit moyen de moins de 1 m³/j, ce qui est très faible. En comparant les données avec celles de 2017, il s'avère que le nombre de bâchée a été divisé par 2. Cela peut s'expliquer par un mauvais fonctionnement du compteur (à remplacer) ou par une modification du volume de marnage de la chasse. En effet, si ce volume a été augmenté, il est normal que le nombre de bâchées diminue. Lors de la prochaine visite du SATESE, il sera nécessaire de vérifier ce volume.

⇒ La station : Les tests de terrain ont mis en évidence un effluent traité de bonne qualité, puisque la totalité de l'ammonium est transformée en nitrates. Il a été évoqué avec l'exploitant, la nécessité d'améliorer le ratisage des filtres, afin de permettre une meilleure répartition de l'effluent. La collectivité doit maintenir une vidange annuelle de la fosse, fréquence adaptée, au vu de la charge polluante. La station est bien suivie et bien entretenue.

QUALITE DU REJET

Date de la visite	11/04/2017	29/03/2018
Déclarant	SATESE	SATESE
Seuil réglementaire	Visite d'assistance	Visite d'assistance
Arrêté du 21 juillet 2015	Amont	Aval
Amont	η	η
η	η	η
Valeur	Aval	Aval
η	η	η
Qmoyen m ³ /j		
MES mg/l		
DBO ₅ mg/l	35	
DCO mg/l	200	
NTK mg/l		
NGL mg/l		
NH ₄ mg/l		
NO ₂ mg/l		
NO ₃ mg/l		
Test NH ₄ mg/l	5	3
Test NO ₃ mg/l	250	250
Pt mg/l		
Limpidité cm		
pH	7	

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0.8
7 principaux PCB	5.0
Fluoranthène	2.5
Benzo(b)fluoranthène	2.0
Benzo(a)pyrène	

Evacuation vers un autre station (Pas d'analyse)

Plan d'épandage:
Non réalisée

Production de matières sèches:
Volume: 15 m³
Annuelle: -- Tonnes
Journalière: -- kg
Soit: -- g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

Les valeurs indiquées sont celles pour la commune déléguée de Colondard-Corubert (2 stations)

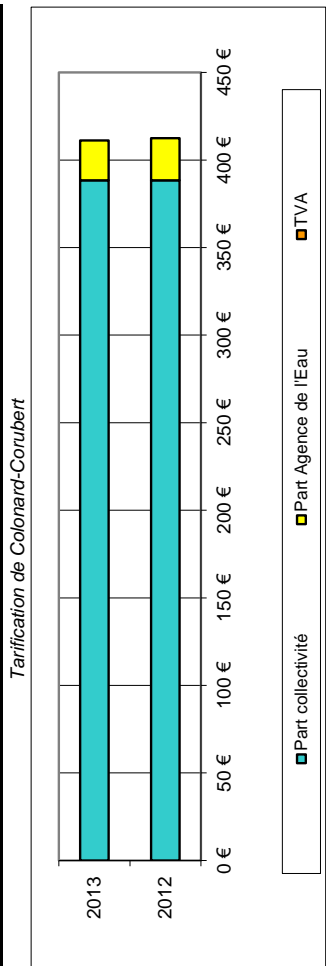
m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	5 713	5 975	6 435	5 808	5 772
Volume eaux usées*	6 723	4 673	4 964	6 768	8 969
Pluviométrie (mm)	866	943	607	725	739



* Estimation via les compteurs de bâchées

Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	80,00 €	80,00 €	0,0%
Part variable HT	2,57 €	2,57 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	388,40 €	388,40 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (5,5 puis 7 % en 2012)	Pas assujetti		--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	410,00 €	410,00 €	0,0%
Coût au m³ TTC	3,42 €	3,42 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Les valeurs indiquées sont celles de PERCHE EN NOCE

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1288	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,91	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	3	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, la commune nouvelle de Perche en Nocé a adopté le 19 décembre 2018 le règlement d'assainissement. Ce dernier annule et remplace celui adopté par les communes déléguées.

Les différences observées entre les volumes d'eau potable et les volumes d'eaux usées arrivant sur les stations sont sûrement dues aux estimations faites via les compteurs de bâchées.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

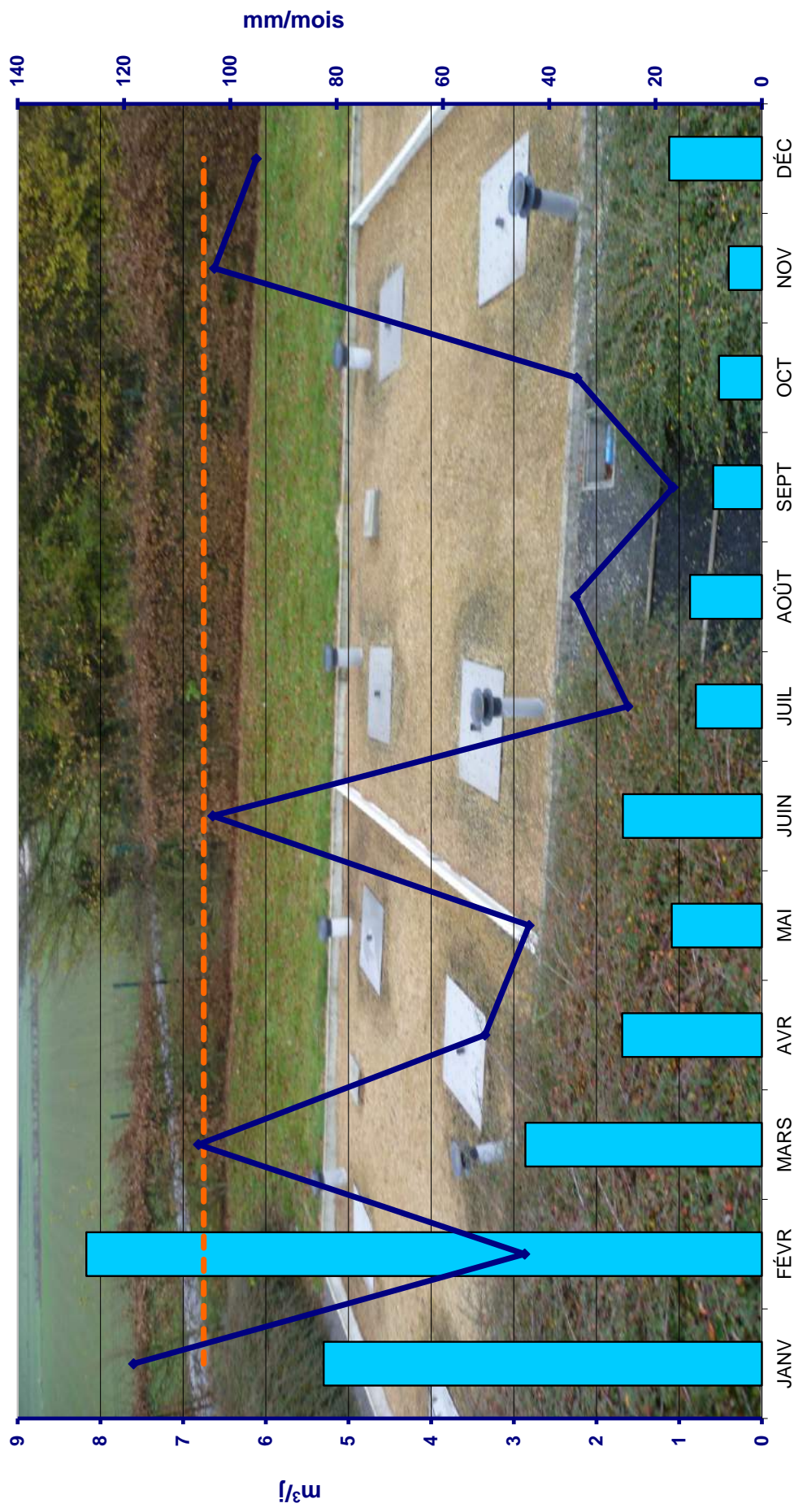
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée.



Effluents collectés en 2018 par la station de CORUBERT



■ Débit estimé (compteur de bâchée)
 —●— Débit Nominal
 —●— Pluviométrie

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Bellême
 Le débit est estimé grâce au compteur de bâchées d'où une incertitude des valeurs

Station	COULIMER	Exploitant	Eaux de Normandie	Type de station	PHRG
Maitre d'ouvrage	CDC du Pays de Mortagne-au-Perche	Maitre d'œuvre	D.D.A.F.	Niveau de traitement	A du 21/07/15 et R du 16/09/08
Milieu récepteur	Ruisseau des Tourniolles	Constructeur	ECO ASSAINISSEMENT	Capacité nominale	EH 350
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2009	Code SANDRE	0461121S0001
Masse d'eau	La Sarthe depuis la confluence de l'Hoëne jusqu'à Alençon			Type de réseau	Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	52,5 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	21,1 m ³ /j	Débit annuel	7 704	m ³
Mini mensuel	6,9 m ³ /j			
Maxi mensuel	46,7 m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	971 kWh
Consommation moyenne :	2,66 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau: L'exploitation des relevés mensuels transmis par Eaux de Normandie ne met pas en évidence d'impact des précipitations sur le débit collecté. En effet, malgré les fortes précipitations de décembre, il n'y a pas eu d'augmentation du débit, le réseau ne semble pas collecter d'eaux météoriques. En revanche, comme en 2016, le débit moyen est beaucoup plus important au 1^{er} trimestre, laissant supposer que le réseau draine des eaux de nappe. Cependant, le débit nominal n'est pas dépassé et ce type de station n'est que peu sensible aux à-coups hydrauliques.

⇒ La station: La station donne de bons résultats, même si parfois, il subsiste de l'ammonium en sortie, comme lors du bilan de février. Il est possible que le bilan ait été réalisé après une rotation de filtre, cette opération peut entraîner une baisse ponctuelle de la qualité du traitement.

La faible charge hydraulique collectée par la station ne permet pas un développement suffisant des roseaux au 2nd étage, favorisant la prolifération des mauvaises herbes. L'exploitant a fait procéder au nettoyage d'un des 2 casiers, puis a réimplanté des roseaux. Cependant, cette opération a été réalisée tardivement dans la saison et les roseaux ont eu beaucoup de mal à se développer. Une opération identique est prévue dans le 2nd casier.

Il est rappelé que les stations de type lits plantés de roseaux nécessitent un désherbage manuel hebdomadaire, indispensable pour favoriser le développement des roseaux et réduire celui des mauvaises herbes.

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		η
	27/02/2018	29/05/2018	
Déclarant		EXPLOITANT	EXPLOITANT
Seuil réglementaire		Resultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	η	Aval	Aval
	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	52,5	11,5	12,8
MES mg/l	30	3,8	150
DBO ₅ mg/l	35	25	4
DCO mg/l	200	90	34
NTK mg/l	40	82	13
NGL mg/l		82,6	47,5
NH ₄ mg/l		62,9	12,6
NO ₂ mg/l			
NO ₃ mg/l			
Test NH ₄ mg/l			
Test NO ₃ mg/l	10	6,8	4,8
Limpidité cm		7,8	7,8
pH			7,2

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

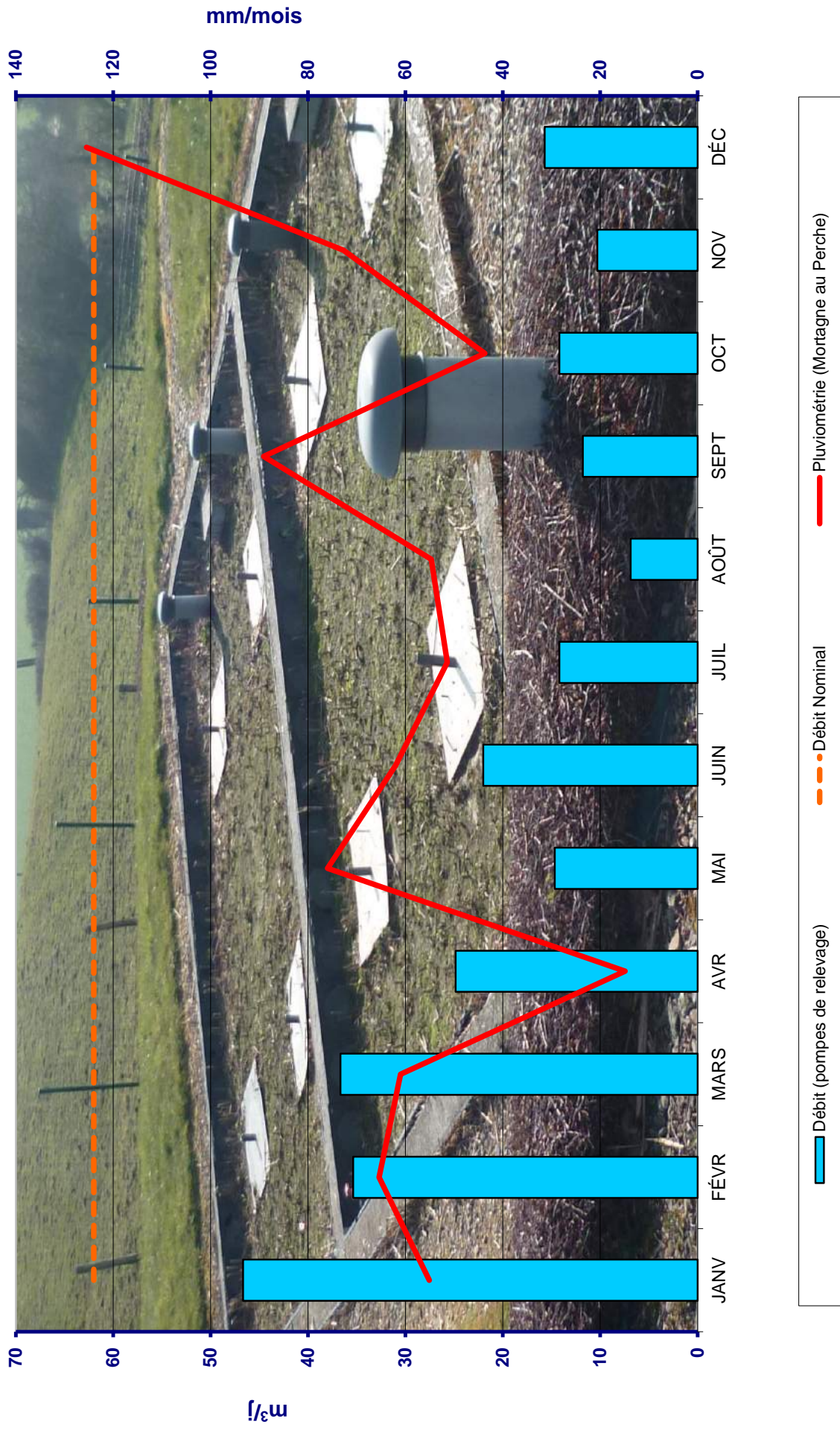
Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0.8
Fluoranthène	5.0
Benzo(b)fluoranthène	2.5
Benzo(a)pyrène	2.0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:
Non réalisé

Production de matières sèches:
Volume : -- m³
Annuelle : -- Tonnes
Journalière : -- kg
Soit : -- g/l/EH

Effluents collectés en 2018 par la station de COULIMER



- Débit (pompes de relevage)
- Débit Nominal
- Pluviométrie (Mortagne au Perche)

Station	LA COULONCHE	Exploitant	FLERS AGGLO (régie)	Type de station	PHRG
Maître d'ouvrage	FLERS AGGLO	Maître d'œuvre	SOGETI	Niveau de traitement	A du 21/07/15 et R du 24/06/04
Milieu récepteur	Ruisseau de la Buatière	Constructeur	Société Auxillaire de Travaux	Capacité nominale EH	220
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2005	Code SANDRE	0461124S0001
Masse d'eau	La Vée et ses affluents jusqu'à la confluence avec la Mayenne			Type de réseau	Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	33	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	--	m ³ /j		--	
Maxi mensuel	--	m ³ /j		--	

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : kWh
 Consommation moyenne : kWh/h/j
non relevé

Observations :

Le bilan 24h réalisé en juillet ne respecte pas le récépissé de déclaration sur aucuns paramètres. Le bassin tampon en sortie de station est probablement responsable du dépassement de la norme en MES, DCO et DBO₅.

De plus, il a été observé un écoulement en continu des chasses. Il convient donc de prévoir une intervention, ce qui pourrait également améliorer le traitement.

Depuis plusieurs années, une couche de graisse se forme dans la chasse du premier étage. Malgré les nettoyages réguliers de l'exploitant, celle-ci se reforme dès le lendemain. Il a donc été conseillé de rechercher son origine, car elle pourrait nuire au bon fonctionnement de la station.

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		SATESE		SATESE			
	18-19/10/2017	04-05/07/2018	RÉSULTATS D'ANALYSES					
Seuil réglementaire								
Arrêté du 21 juillet 2015	Récépissé du 24 juin 2004		RÉSULTATS D'ANALYSES		RÉSULTATS D'ANALYSES			
	Valeur	η	Amont	η	Amont	η		
Qmoyen m ³ /j	33		9	9	11	5		
MES mg/l	50%	22	490	16	96,7%	68	83,0%	
DBO ₅ mg/l	35	60%	340	16	95,3%	400	83,8%	
DCO mg/l	200	60%	908	86	90,5%	1128	168	85,1%
NTK mg/l			135	18,8	86,1%	123	17,6	85,7%
NGL mg/l						18		
NH ₄ mg/l						7,5		
NO ₂ mg/l						1,7		
NO ₃ mg/l								
Test NH ₄ mg/l				10				
Test NO ₃ mg/l				10				
Pt mg/l			13,2	9,9	25,0%	12,4	6,5	47,6%
Limpidité cm								
pH			8,3	8,2		8,5	9	

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercuré Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0,8
7 principaux PCB	5,0
Fluoranthène	2,5
Benzo(b)fluoranthène	2,0
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les filtres)

Plan d'épandage:

Non réalisée

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Station	COULONGES LES SABLONS	Exploitant	Régie
Maître d'ouvrage	SABLONS SUR HUISNE	Maitre d'œuvre	BAIE
Milieu récepteur	L'Huisne	Constructeur	VOISIN
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2015
Masse d'eau	L'Huisne depuis Boissy-Maugis jusqu'à la Ferté Bernard		
Type de station	PHRG	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Capacité nominale EH	150	Code SANDRE	611250101
Type de réseau	Séparatif		



DEBIT COLLECTE:

Nominal	22,5 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	4,1 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	2,6 m ³ /j	Débit annuel	1 480	m ³
Maxi mensuel	6,1 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	204	kWh
Consommation moyenne :	0,56	kWh/j

Observations :

⇨ Le réseau: La station est équipée d'un Sofrel permettant d'enregistrer les données de fonctionnement des postes et du débitmètre. Cependant, la connexion à distance ne fonctionne plus. La collectivité a pris contact avec le constructeur de la station. L'entreprise Voisin est intervenue, ne réglant le problème que temporairement. Cette panne peut être liée à l'arrêt progressif de ce type de communication par les opérateurs de télécommunication.

Le réseau étant neuf, il n'est pas impacté par les précipitations.

Actuellement, 43 habitations sont raccordées sur les 45 prévues.

⇨ La station: Lors de la visite l'effluent traité était de bonne qualité, puisqu'il ne subsistait plus d'ammonium en sortie.

La station est bien suivie et bien entretenue.

QUALITE DU REJET

Date de la visite	09/03/2017	28/05/2018
Déclarant	SATESE	SATESE
Seuil réglementaire	Visite d'assistance	Visite d'assistance
Arrêté du 21 juillet 2015	--	--
	Valeur	η
Paramètres	Valeur	η
Qmoyen m ³ /j		
MES mg/l	50%	
DBO ₅ mg/l	35	
DCO mg/l	200	
NTK mg/l		
NGL mg/l		
NH ₄ mg/l		
NO ₂ mg/l		
NO ₃ mg/l		
Test NH ₄ mg/l	10	0
Test NO ₃ mg/l	250	250
Pt mg/l		
Limpidité cm		
pH	7,3	6,9

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0,8
7 principaux PCB	5,0
Fluoranthène	2,5
Benzo(b)fluoranthène	2,0
Benzo(a)pyrène	2,0

Plan d'épandage :

Non réalisée

Production de matières sèches :

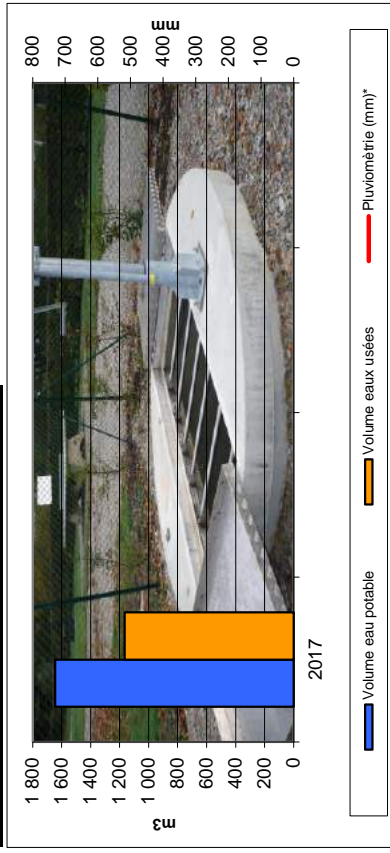
Volume :	--	m ³
Annuelle :	--	Tonnes
Journalière :	--	kg
Soit :	--	g/j/EH

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

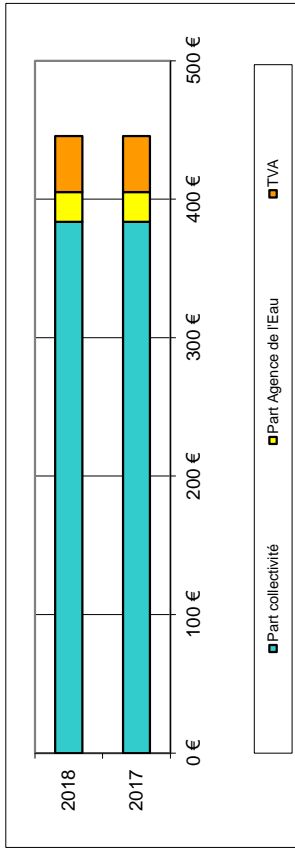
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2017
Volume eau potable	1 645
Volume eaux usées	1 166
Pluviométrie (mm)*	709



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	80,00 €	80,00 €	0,0%
Part variable HT	2,53 €	2,53 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	383,60 €	383,60 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10% depuis 2014)	40,5 €	40,5 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	445,72 €	445,72 €	0,0%
Coût au m³ TTC	3,71 €	3,71 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Données de Sablons sur Huisne (Condeau, Condé et Coulonges les Sablons)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1421	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,77	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	7,33	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,013	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Conformément à la réglementation, la collectivité réalise le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les indicateurs 2017 ont été saisis dans la base SISPEA.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée.



Effluents collectés en 2018 par la station de COULONGES LES SABLONS



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Préaux du Perche.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x

 Bonne qualité

x

 Qualité passable

x

 Mauvaise Qualité

-- = pas de test

Station	COURCERAULT	Exploitant	Régie
Maître d'ouvrage	COUR MAUGUIS SUR HUISNE	Maître d'œuvre	SAFEGE
Milieu récepteur	Ruisseau du Merdereau	Constructeur	VOISIN
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2008
Masse d'eau	L'Huisne depuis Mauves sur Huisne jusqu'à Boissy Maugis		
Type de station	PHRG	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Capacité nominale	EH 190	Code SANDRE	0461128S0003
Type de réseau	Séparatif		



DEBIT COLLECTE:

Nominal	28,5 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	7,2 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	6,2 m ³ /j	Débit annuel	2 643	m ³
Maxi mensuel	8,5 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : kWh
 Consommation moyenne : non concerné kWh/j

Observations :

⇨ Le réseau : Le débit collecté est estimé à partir de la chasse en entrée. L'exploitation des données ne met pas en évidence d'impact des précipitations, ni du niveau de la nappe sur le débit collecté.
 Il est à nouveau conseillé de prévoir le curage préventif du réseau (1/3 par an), ainsi que des postes de relevage.
 ⇨ La station : La station donne de bons résultats, avec un traitement complet de la pollution ammoniacale.
 Depuis 2016, l'exploitant n'utilise que 2 des 3 filtres du 1^{er} étage. Cela permet d'améliorer le développement des roseaux, il est donc conseillé de maintenir cette pratique. Le 3^{ème} filtre a été utilisé pour limiter la pousse des mauvaises herbes.
 La station est bien entretenue et bien suivie.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		13/12/2017		19/06/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Visite d'assistance		Visite d'assistance	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	Aval	η	Aval
Qmoyen m ³ /j					
MES mg/l					
DBO ₅ mg/l	35	60%			
DCO mg/l	200	60%			
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l			2	0,5	
Test NO ₃ mg/l			500	250	
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH			8,08		6,48

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

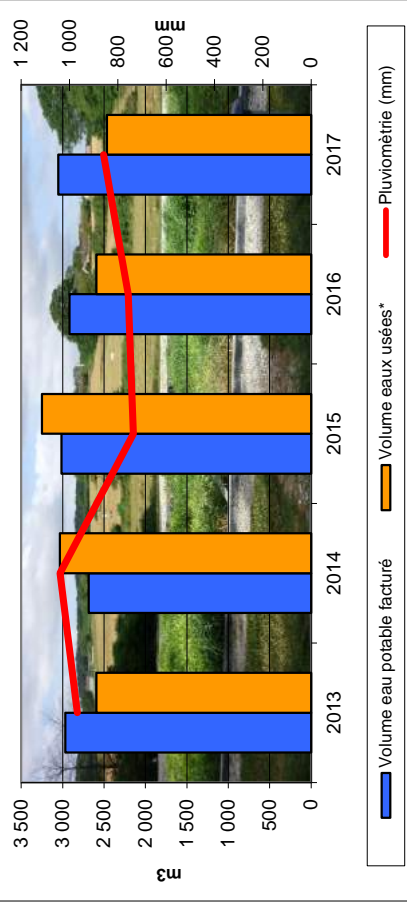
Plan d'épandage: --

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g//EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées					
m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable facturé	2 970	2 686	3 016	2 916	3 053
Volume eaux usées*	2 594	3 034	3 251	2 592	2 465
Pluviométrie (mm)	968	1039	736	757	859

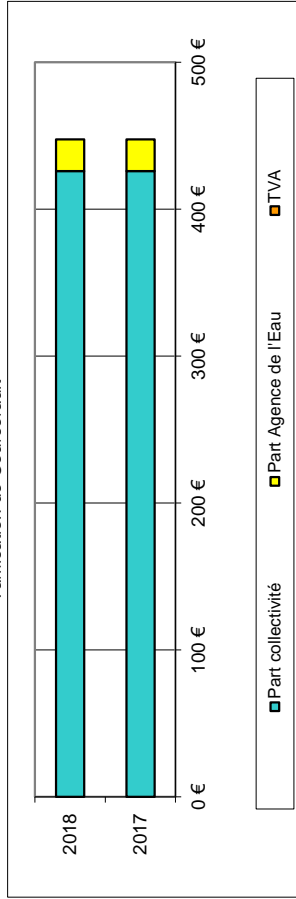


*estimation du volume d'eaux usées via les compteurs de chasse d'eau une possible incertitude

Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	150,00 €	150,00 €	0,0%
Part variable HT	2,30 €	2,30 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	426,00 €	426,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	Pas assujetti		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	447,60 €	447,60 €	0,0%
Coût au m³ TTC	3,73 €	3,73 €	0,0%

Tarifification de Courcerault



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017			
Données de la commune de Cour Maugis (Boissy Maugis + Courcerault)			
Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	391	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,18	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Au vu des courbes des volumes d'eau potable et d'eaux usées, le réseau d'assainissement ne semble pas collecter des eaux claires parasites (la mesure des volumes d'eaux usées est une estimation d'où une possible incertitude).

Le règlement d'assainissement a été adopté le 04 octobre 2007.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

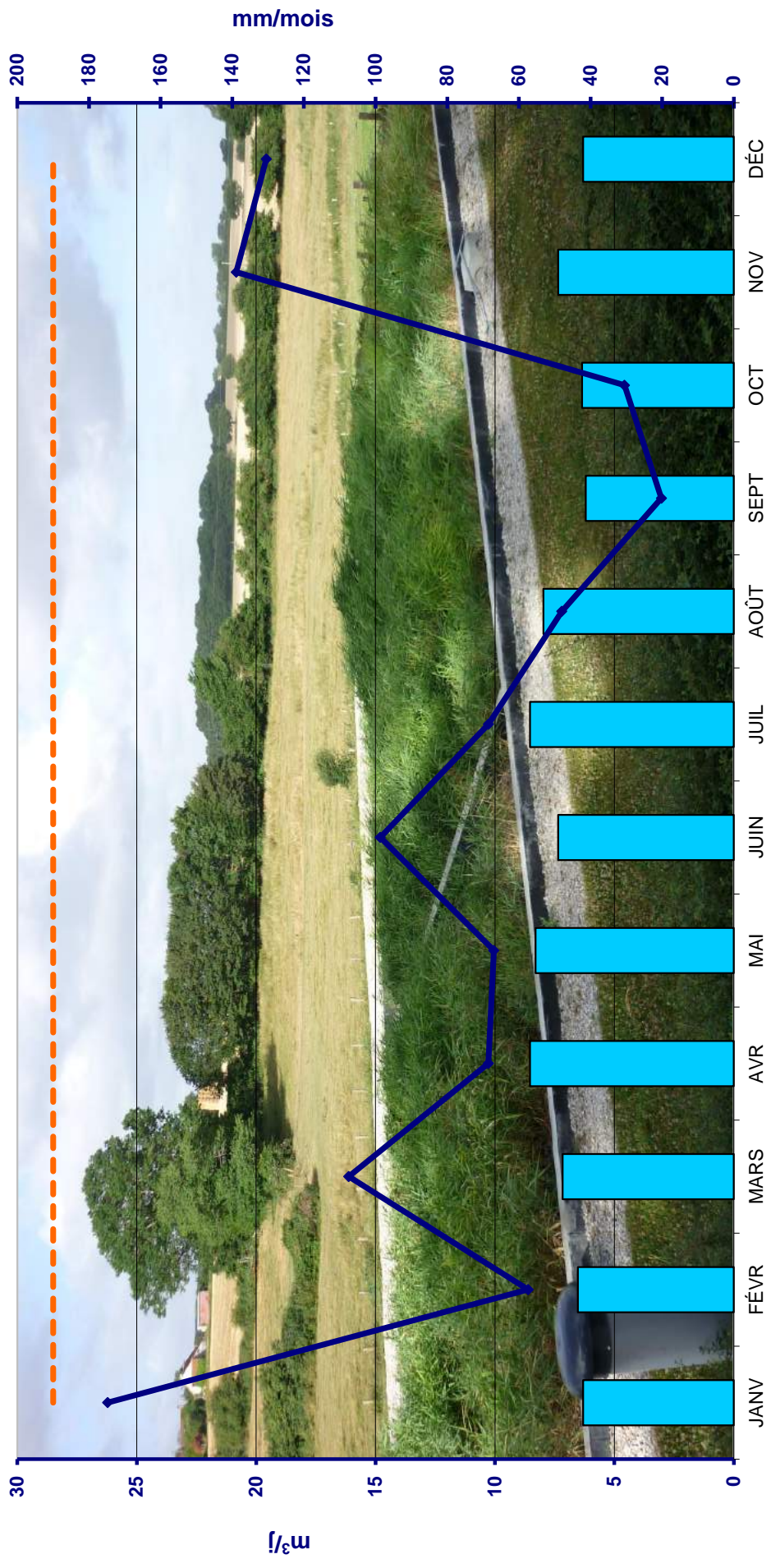
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le prix de l'assainissement n'a pas évolué.



Effluents collectés en 2018 par la station de Courcerault



■ Débitestimé (compteurs de bâchées) - - - Débit Nominal —●— Pluviométrie

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Longny au Perche
 Le débit est estimé grâce au compteur de bâchées d'où une incertitude des valeurs



QUALITE DU REJET

Date de la visite		20/02/2018		27/06/2018		
Déclarant		EDN		EDN		
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses		
Arrêté du 21 juillet 2015	Valeur	η	Aval		Aval	
			η	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	46,5		32	20	20	
MES mg/l	50	50%	280	13	190	94,7%
DBO ₅ mg/l	30	60%	170	9	150	94,7%
DCO mg/l	200	60%	630	66	508	89,5%
NTK mg/l	10		59	4,6	60	92,2%
NGL mg/l			84,9	49,1	60,6	42,2%
NH ₄ mg/l			37,5	0,9	35,8	97,6%
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l			11	9,9	10	10,0%
Limpidité cm						
pH			8,2	7,7	8,1	7,8

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	Réalisé par l'exploitant	
Cadmium Cd	10		
Chrome Cr	1000		
Cuivre Cu	1000		
Mercure Hg	10		
Nickel Ni	200		
Plomb Pb	800		
Sélénium Se			
Zinc Zn	3000		
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000		
7 principaux PCB	0,8		
Fluoranthène	5,0		
Benzo(b)fluoranthène	2,5		
Benzo(a)pyrène	2,0		

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	46,5 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	25 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	21 m ³ /j	Débit annuel		8 999 m ³
Maxi mensuel	36 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	7 501 kWh
Consommation moyenne :	20,55 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Le débit est mesuré en entrée de station via le poste de relevage et le débitmètre électromagnétique. Cependant, les valeurs ne correspondent pas uniquement au débit collecté, puisque le poste collecte également les retours en tête (flottants du décanteur lamellaire), le débit est donc surestimé. Cependant, malgré cela la capacité nominale de la station n'est pas dépassée. Les précipitations ne semblent pas avoir d'impact sur le débit.

⇒ La station : Les 2 bilans effectués par l'exploitant mettent en évidence un bon traitement des différentes pollutions. Sur la totalité des disques, seul le 1^{er} est bien colonisé par les bactéries, s'expliquant par la faible charge polluante collectée.

Les décanteurs-digesteurs sont vidés 1 fois par an (40 m³). Cependant, il serait utile de le faire tous les 9 mois.

La station est bien entretenue.

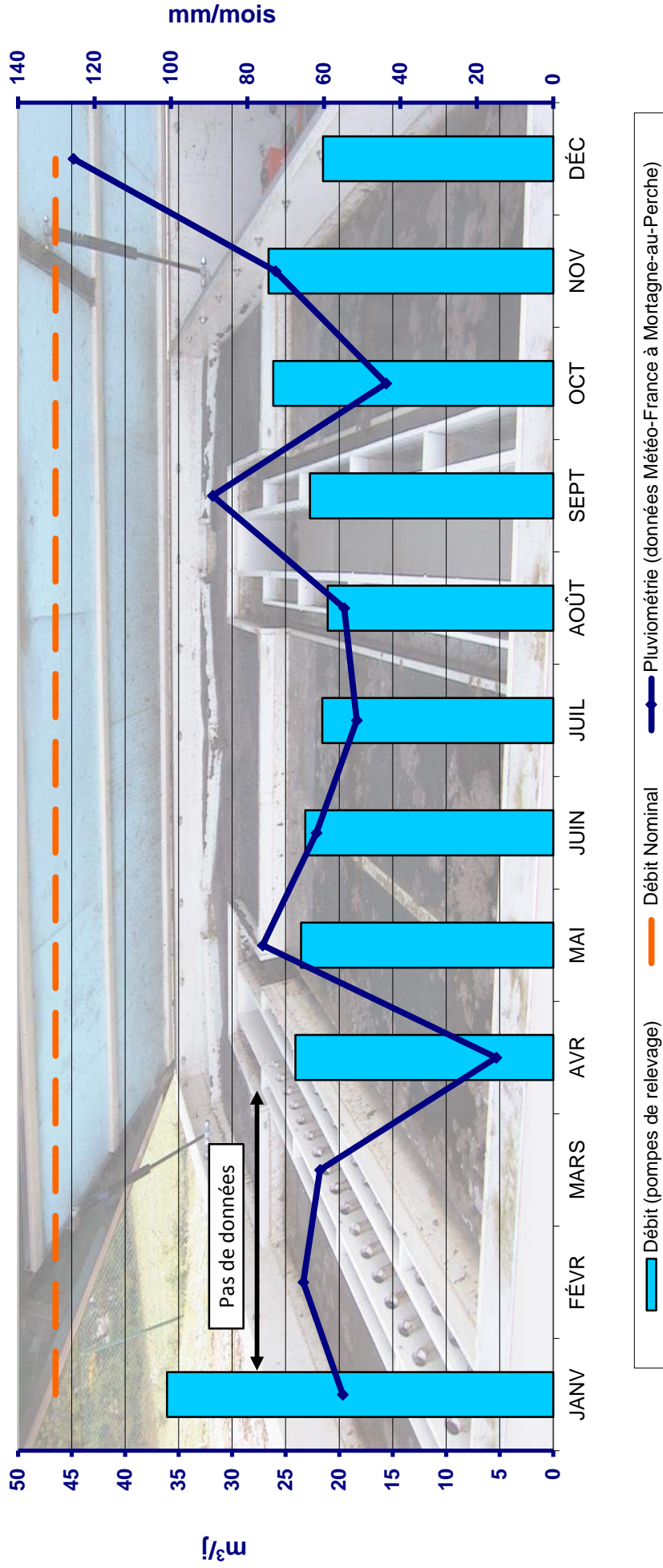
Plan d'épandage:

--

Production de matières sèches:

Volume : 40 m³
 Annuelle : 1,2 Tonnes
 Journalière : 3,3 kg
 Soit : 10,6 g/j/EH

Effluents collectés en 2018 par la station de COURGEON



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	1	--	--	--	--	1	--	1	--	--	1	--
Nitrates	1	--	--	--	--	1	--	1	--	--	1	--

x = nombre de tests

-- = pas de test

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité



DEBIT COLLECTE:	
Nominal	33 m ³ /j
Moyen mensuel	18 m ³ /j
Mini mensuel	13 m ³ /j
Maxi mensuel	29 m ³ /j
Mini journalier	--
Maxi journalier	--
Débit annuel	6 586

QUALITE DU REJET			
Date de la visite	21/10/2017	25/09/2018	
Déclarant	EDN	SATESE	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses	Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Amont	η	Aval
	Valeur	η	η
Paramètres	Valeur	η	η
Qmoyen m ³ /j	33		
MES mg/l	50%		
DBO ₅ mg/l	35	99,9%	
DCO mg/l	200	99,8%	
NTK mg/l		99,4%	
NGL mg/l	20	98,6%	
NH ₄ mg/l	171	63,4%	
NO ₂ mg/l	77,8	99,6%	
NO ₃ mg/l			
Test NH ₄ mg/l			1
Test NO ₃ mg/l			250
Pt mg/l	28	67,9%	
Limpidité cm			
pH	7,2		6,7

CONSUMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	-- kWh
Consommation moyenne :	-- kWh/h/j

Observations :

⇒ Le réseau : Le débit collecté par la station est évalué à partir des compteurs de chasse, la mesure n'est donc pas très précise. D'après les données transmises par Eaux de Normandie, les précipitations ne semblent pas impacter le débit entrant, contrairement au niveau de la nappe. En effet, la courbe suit la même tendance, puisque le débit moyen est plus important en hiver qu'en été. Cependant, cela ne semble pas impacter le traitement de la station et le débit nominal n'est pas dépassé.

⇒ La station : Les tests de terrain réalisés ont mis en évidence un traitement complet de l'ammonium.

Les roseaux sont bien développés au 1^{er} étage, en revanche pour le 2nd étage le constat est mitigé. Les roseaux sont correctement développés sur le casier, qui a été curé en 2017. En revanche, l'autre casier est envahi de mauvaises herbes. L'exploitant a prévu de curer ce casier et de replanter des roseaux, mais cela n'était pas encore réalisé fin septembre.

Il est rappelé que les lits plantés de roseaux nécessitent un désherbage manuel régulier pour limiter le développement des mauvaises herbes, qui peuvent étouffer les roseaux.

Les bordures plastiques délimitant les différents casiers se dégradent. Il est conseillé de prendre contact avec le constructeur (Voisin) pour résoudre cela dès que possible, pour éviter tout ruissellement d'effluent en dehors des casiers.

QUALITE DES BOUES			
Paramètres	Seuil*		
Cadmium Cd	10		
Chrome Cr	1000		
Cuivre Cu	1000		
Mercurie Hg	10		
Nickel Ni	200		
Plomb Pb	800		
Sélénium Se			
Zinc Zn	3000		
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000		
7 principaux PCB	0,8		
Fluoranthène	5,0		
Benzo(b)fluoranthène	2,5		
Benzo(a)pyrène	2,0		

η : rendement d'élimination

 respect du seuil non respect du seuil

Plan d'épandage:

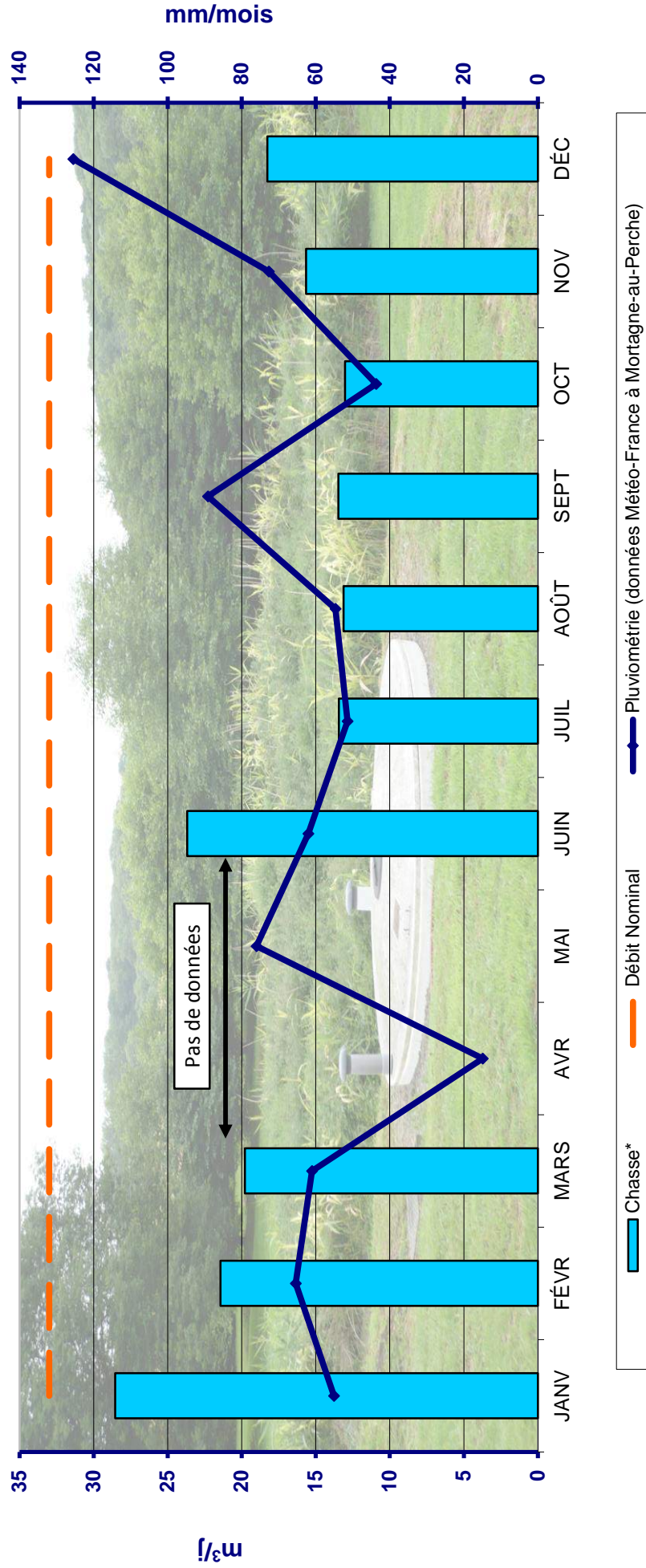
--

Production de matières sèches:

Volume : m³
 Annuelle : Tonnes
 Journalière : kg
 Soit : g/j/EH

Réalisé par l'exploitant

Effluents collectés en 2018 par la station de COURGEOUT



* Le débit est estimé grâce au compteur des chasses d'où une incertitude des valeurs,

Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

-- = pas de test

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

Station Maître d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	COURTOMER CDC Vallée de la Haute Sarthe Rivière La Guerne Loire Bretagne La Sarthe et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Hoëne	Exploitant Maître d'œuvre Constructeur Année de construction	CDC Vallée de la Haute Sarthe D.D.A.F SABLA 1988	Type de station Niveau de traitement Capacité nominale EH Code SANDRE Type de réseau	BAAP R. du 04/08/87 et A. du 21/07/15 700 0461133S0001 Séparatif
---	--	---	--	--	---



QUALITE DU REJET		10-11/04/2017		08-09/10/2018	
Date de la visite		SATESE		SATESE	
Déclarant		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Seuil réglementaire		η		η	
Arrêté du 21 juillet 2015		Récupéré du 04 août 1987		Récupéré du 04 août 1987	
Paramètres	Valeur	η	Amont	Aval	η
Qmoyen m ³ /j	105		33	33	
MES mg/l	50%		410	4,4	98,9%
DBO ₅ mg/l	35	60%	360	4	98,9%
DCO mg/l	200	60%	1096	52	95,3%
NTK mg/l	30		119	15,6	86,9%
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l				17	
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					0,5
Test NO ₃ mg/l				0	0
Pt mg/l			15,2	7	53,9%
Limpidité cm			> 100		100
pH			8,5	8,2	8,6
η : rendement d'élimination			respect du seuil	non respect du seuil	

DEBIT COLLECTE:	
Nominal	105 m ³ /j
Moyen mensuel	95,5 m ³ /j
Mini mensuel	74,7 m ³ /j
Maxi mensuel	120,8 m ³ /j
Mini journalier	46,5 m ³ /j
Maxi journalier	333,2 m ³ /j
Débit annuel	39 565 m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle:	-- kWh
Consommation moyenne:	-- kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : D'après les données, la station collecte des eaux claires parasites. Une étude diagnostic du réseau réalisé en 2015 avait permis d'identifier les différents travaux à effectuer, et les classer par priorité. Par ailleurs, un schéma directeur d'assainissement est en cours sur la CdC de la Vallée de la Haute Sarthe qui permettra d'inclure ces préconisations dans une programmation global.

Le fonctionnement du poste d'entrée a été fiabilisé grâce à l'installation du SOFREL et d'une poire de niveau très haut.

Comme déjà conseillé, il serait souhaitable de mettre en place un extracteur statique sur le poste de relevage « Route d'Alençon ». Celui-ci permettrait une meilleure ventilation, sans laisser le couvercle entre-ouvert.

⇒ La station : Le rejet de la station respecte les seuils de qualité exigés et est bien exploité.

Comme déjà rappelé les années passées et par l'étude diagnostic de 2015, il est recommandé le remplacement du panier dégrilleur, de la cloison en inox du dégraisseur, la mise en place d'un bouchon pour les flottants du clarificateur et d'une lame déversante normalisée dans le canal de rejet.



QUALITE DES BOUES		16/07/18	
Paramètres	Seuil*	16/01/18	16/07/18
Cadmium Cd	10	0,89	0,89
Chrome Cr	1000	17,3	16,9
Cuivre Cu	1000	239	296
Mercurure Hg	10	< 0,24	0,30
Nickel Ni	200	15,9	16,0
Plomb Pb	800	23,4	26,1
Sélénium Se		< 4,82	< 5,09
Zinc Zn	3000	603	809
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	875	1 138
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage:
Récupéré de déclaration du 06/07/2017

Production de matières sèches:
Volume: 441 m³
Annuelle: 6,2 Tonnes

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population accordée ou non à proximité du réseau)	habitants	480	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,05	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	10	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	6,1	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0506	P207.0

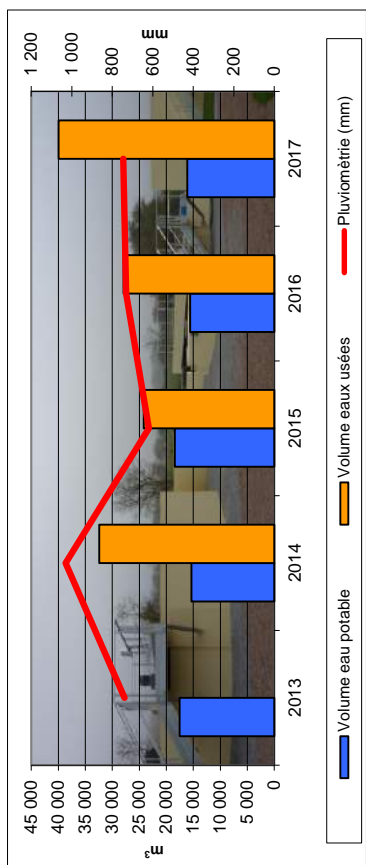
* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La Communauté de communes a adopté un règlement d'assainissement en date du 20/06/2013. Il serait souhaitable de l'uniformiser sur la totalité du territoire.
 Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).
 A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA, pour l'année 2017, a été effectuée par le SATESE, en date du 22 novembre 2018. Le RPQS a été approuvé par délibération du 11 décembre 2018. Sa mise en ligne date du 14 décembre 2018.
 La tarification de l'assainissement a augmenté de 9,4% suite à la hausse de la part fixe revenant à la collectivité.

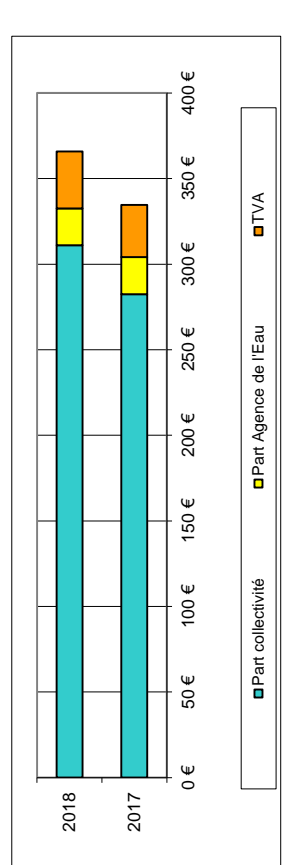
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	17 533	15 333	18 451	15 570	16 095
Volume eaux usées	?	32 434	24 187	27 905	39 985
Pluviométrie (mm)	739	1 030	620	732	746

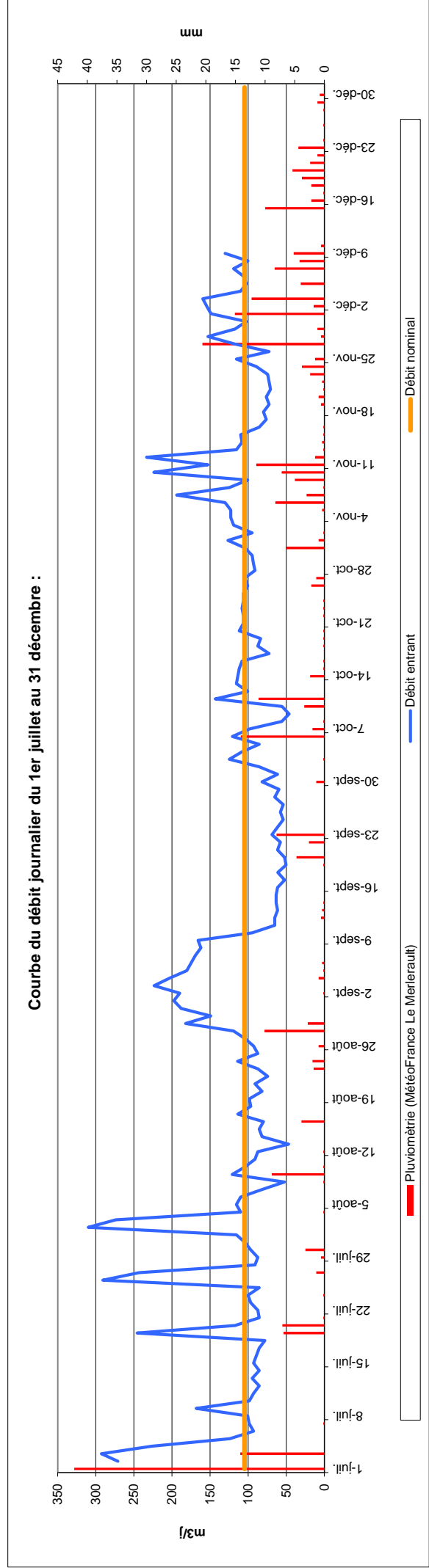
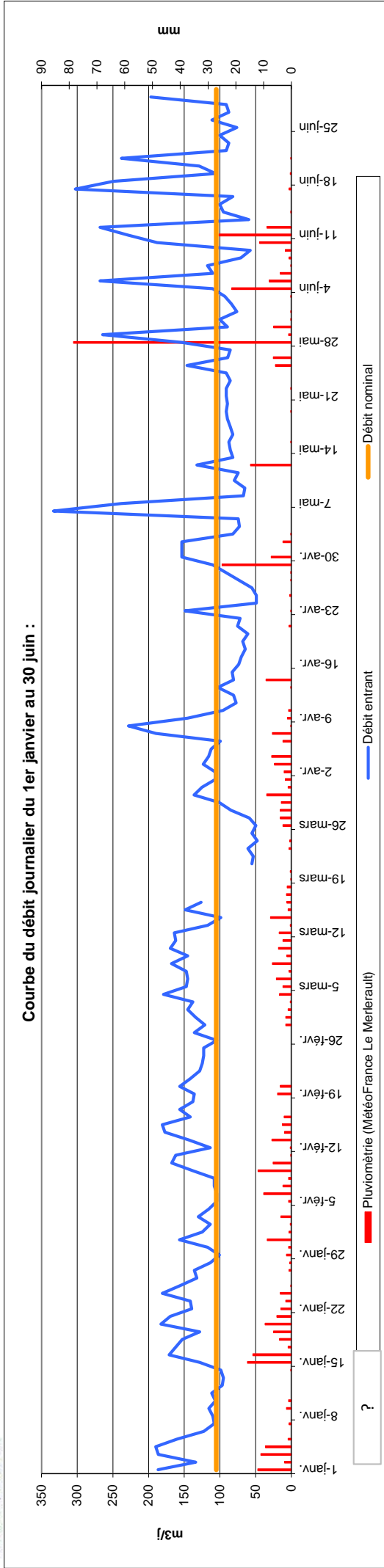


Prix de l'assainissement

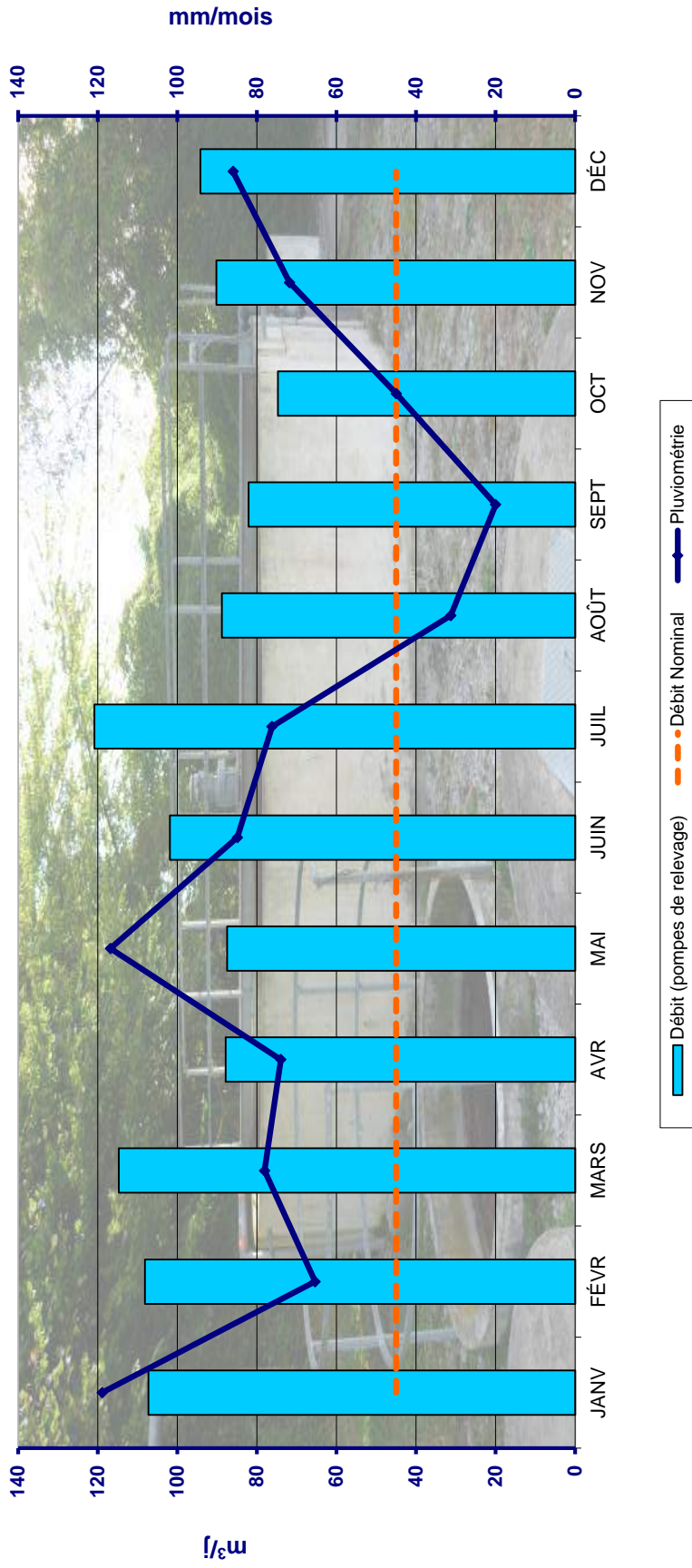
Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	90,50 €	119,00 €	31,5%
Part variable HT	1,60 €	1,60 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	282,50 €	311,00 €	10,1%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	30,41 €	33,26 €	9,4%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	334,51 €	365,86 €	9,4%
Coût au m³ TTC	2,79 €	3,05 €	9,4%



Débit journalier 2018 de la station de COURTOMER (données SOFREL) :



Effluents collectés en 2018 par la station de COURTOMER



Synthèse des tests réalisés : La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France Le Merlerault

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	20	20	22	20	18	21	22	20	20	21	21	19
Nitrates	20	20	22	20	18	21	22	20	20	21	21	19

x= nombre de tests

-- = pas de test

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

2018

COURTOMER

La Sarthe et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Hoëne



QUALITE DU REJET			
Date de la visite	28-29/06/2017		
Déclarant	SATESE		
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		
Arrêté du 21 juillet 2015	Amont	Aval	η
Paramètres	Valeur	η	
Qmoyen m ³ /j	150		
MES mg/l	50%		
DBO ₅ mg/l	35	907	104
DCO mg/l	200	590	164
NTK mg/l		1512	29
NGL mg/l		112	198
NH ₄ mg/l			18,3
NO ₂ mg/l			83,7%
NO ₃ mg/l			
Test NH ₄ mg/l			
Test NO ₃ mg/l			
Pt mg/l		15,3	9,4
Limpidité cm			38,6%
pH		8,3	7,8

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES			
Paramètres	Seuil*	05/07/17	10/01/18
Cadmium Cd	10	1,26	1,46
Chrome Cr	1000	47,6	30,3
Cuivre Cu	1000	604	573
Mercurie Hg	10	0,51	0,35
Nickel Ni	200	34,3	29,7
Plomb Pb	800	35,6	37,0
Sélénium Se		< 5,21	< 4,72
Zinc Zn	3000	885	834
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1571	1467
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:	
Nominal	150 m ³ /j
Moyen mensuel	177,4 m ³ /j
Mini mensuel	73,5 m ³ /j
Maxi mensuel	463,9 m ³ /j
Debit annuel	64 756 m ³

CONSOMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	27 565 kWh
Consommation moyenne :	75,5 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Pour l'année 2018, les débits calculés à l'aide des relevés de l'exploitant dépassent le débit nominal de la station lors des mois pluvieux et en période de nappes hautes.

Les travaux de réhabilitation du réseau se sont terminés en 2018, à savoir :

- remplacement de 810 m de canalisation par ouverture de tranchée et 40 branchements particuliers ;
- réhabilitation de 280 m de canalisation par gainage ;
- création de 12 boîtes de branchement ;
- remplacement du poste de relevage de « La Reinière ».

⇒ La station : Le bilan 24h réalisé en 2018 montre que le rejet respecte l'arrêté national du 21 juillet 2015. Cependant, la qualité est moyenne car il subsistait des nitrates en sortie.

De plus, il est observé depuis plusieurs années des difficultés pour le traitement de l'azote.

En 2018, la station a subi de nombreux dysfonctionnements, ce qui compliquent l'exploitation de la station d'épuration : panne du motoréducteur, bouchages et débordements, casse des fixations de la turbine.

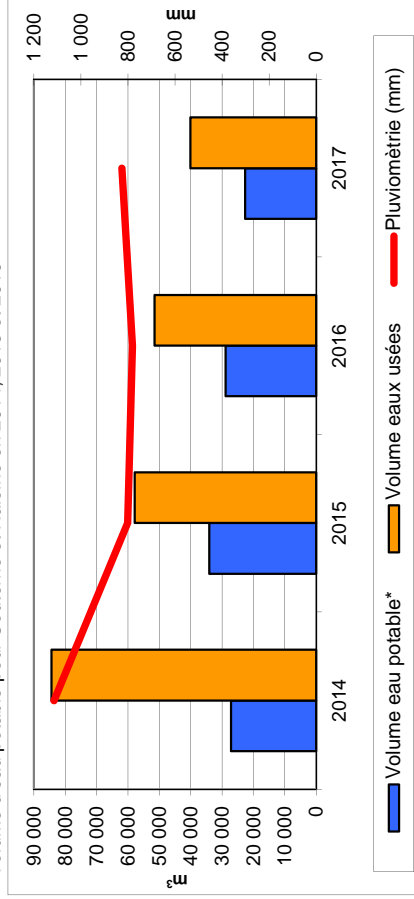
Pour rappel, il a été conseillé de remplacer le panier dégrilleur par un nouveau avec un entrefer plus petit. Il permettrait de retenir plus de déchets, et ainsi éviter les bouchages réguliers au niveau des pompes de relevage et de la recirculation.

Enfin, un projet de construction d'une nouvelle station est en cours. Le bureau d'études SOGETI a été retenu comme maître d'œuvre. Le choix du terrain est toujours en cours de réflexion.

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

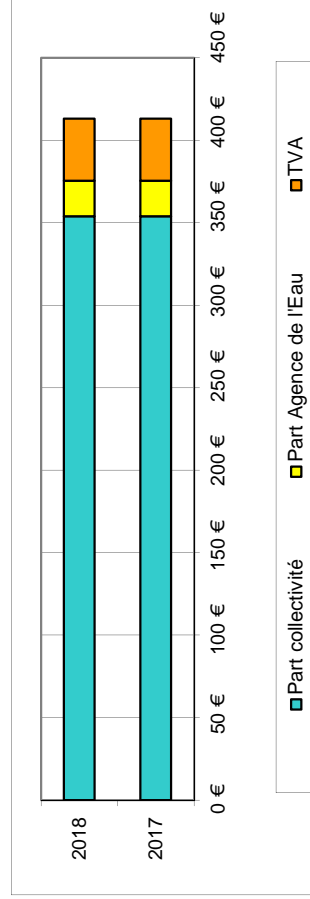
m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable*	27 168	34 105	28 902	22 649
Volume eaux usées	84 398	57 912	51 585	40 159
Pluviométrie (mm)	1 114	802	781	826

* Volume d'eau potable pour Couterne et Halaïne en 2014, 2015 et 2016



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	90,00 €	90,00 €	0,0%
Part variable HT	2,20 €	2,20 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	354,00 €	354,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	37,6 €	37,6 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	413,16 €	413,16 €	0,0%
Coût au m³ TTC	3,44 €	3,44 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	958	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,44	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	80	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	3,33	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0326	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 7 janvier 2000.

La mise en place d'un règlement de service de la commune nouvelle pour l'ensemble du nouveau service d'assainissement collectif doit être envisagée.

Il est constaté une différence entre le volume d'eau potable facturé et les volumes d'eaux usées collectés par la station. Cela est dû à la collecte importante d'eaux claires parasites.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

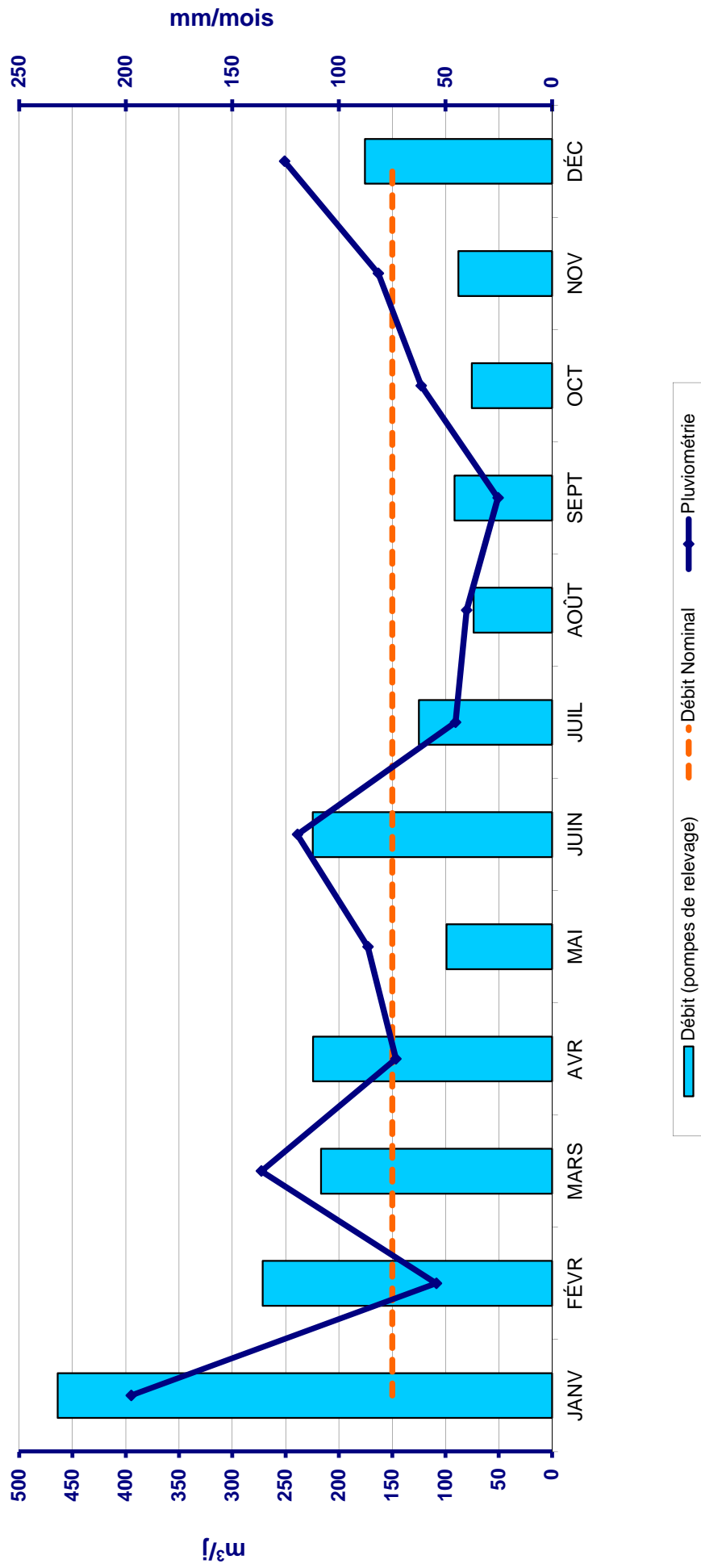
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée.



Effluents collectés en 2018 par la station de COUTERNE



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Bagnolles de l'Orne

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	2	3	4	4	3	4	7	7	3	4
Nitrates	--	--	2	3	4	4	3	4	7	6	3	4
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

■ Bonne qualité

■ Qualité passable

■ Mauvaise Qualité

-- = pas de test

Station CROUTTES	Exploitant Régie SOGETI	Type de station DBIO
Maître d'ouvrage CROUTTES	Maître d'œuvre SOGETI	Niveau de traitement Arrêté du 21/07/15
Milieu récepteur Ruisseau de Crouttes	Constructeur MSE	Capacité nominale EH 150
Agence de l'eau Seine	Année de construction 2007	Code SANDRE 036113901000
Masse d'eau La Vie de sa source au confluent de la Dives (exclu)		Type de réseau Séparatif



QUALITE DU REJET

Date de la visite		21/11/2017		13/11/2018	
Declarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval	Amont	Aval
Paramètres	Valeur	η	η	η	η
Qmoyen m³/l	22,5				
MES mg/l	50%				
DBO₅ mg/l	35				
DCO mg/l	200				
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH₄ mg/l					
NO₂ mg/l					
NO₃ mg/l					
Test NH₄ mg/l			3		3
Test NO₃ mg/l			100		100
Pt mg/l			10,3		11,7
T°C			7,9		7,8
pH					

η : rendement d'élimination ██████████ respect du seuil ██████████ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	26/02/14
Cadmium Cd	10	1,39
Chrome Cr	1000	85,4
Cuivre Cu	1000	495
Mercurie Hg	10	1,2
Nickel Ni	200	38,6
Plomb Pb	800	55
Sélénium Se		5,12
Zinc Zn	3000	1072
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1691
7 principaux PCB	0,8	0,091
Fluoranthène	5,0	0,307
Benzo(b)fluoranthène	2,5	0,272
Benzo(a)pyrène	2,0	0,143

Plan d'épandage:

Non réalisée

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit: -- g/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	22,5 m³/j	Maxi journalier	--	m³/j
Moyen mensuel	7,0 m³/j	Débit annuel	2 571	m³
Mini mensuel	5,1 m³/j			
Maxi mensuel	10,8 m³/j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : kWh
 Consommation moyenne : kWh/j
non relevées

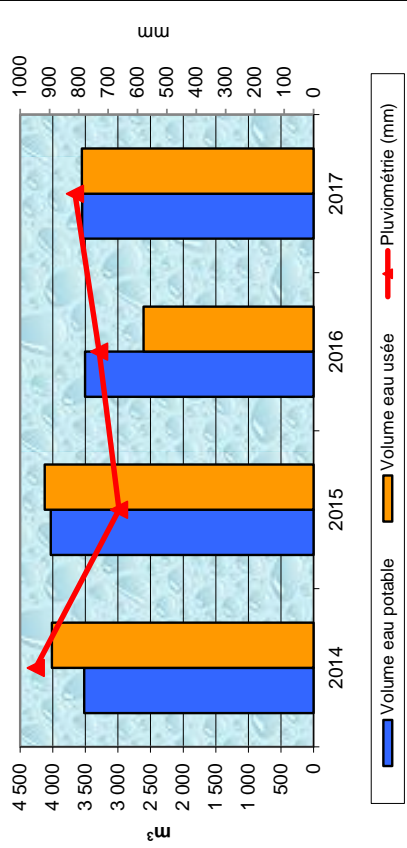
Observations:

- ⇨ Le réseau : Le débit moyen mensuel (estimé) pour l'année est de 7 m³/j, ce qui représente 31 % du débit nominal de la station.
- ⇨ La station : Les résultats des tests réalisés lors de la visite sont satisfaisants.
 Néanmoins, un nettoyage hebdomadaire (et non mensuel) du décanteur lamellaire est à envisager afin de limiter les départs de boues en sortie de station.
 Le remplacement des paliers (préconisation constructeur de 8 ans) est également à programmer.
 Enfin, le curage des lits de séchage 1 et 2 est à programmer à court terme.



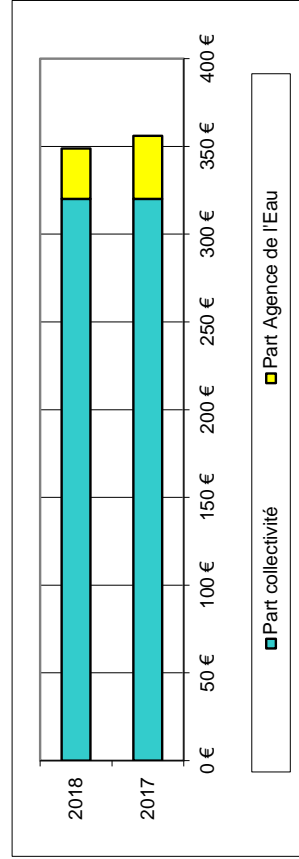
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	3 520	4 030	3 504	3 551
Volume eau usée	4 015	4 124	2 607	3 553
Pluviométrie (mm)	947	663	731	813



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	128,00 €	128,00 €	0,0%
Part variable HT	1,60 €	1,60 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	320,00 €	320,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	Pas assujetti		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	356,00 €	348,80 €	-2,0%
Coût au m³ TTC	2,97 €	2,91 €	-2,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	106	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	95,74	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,91	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	1,17	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement date de juin 2007.

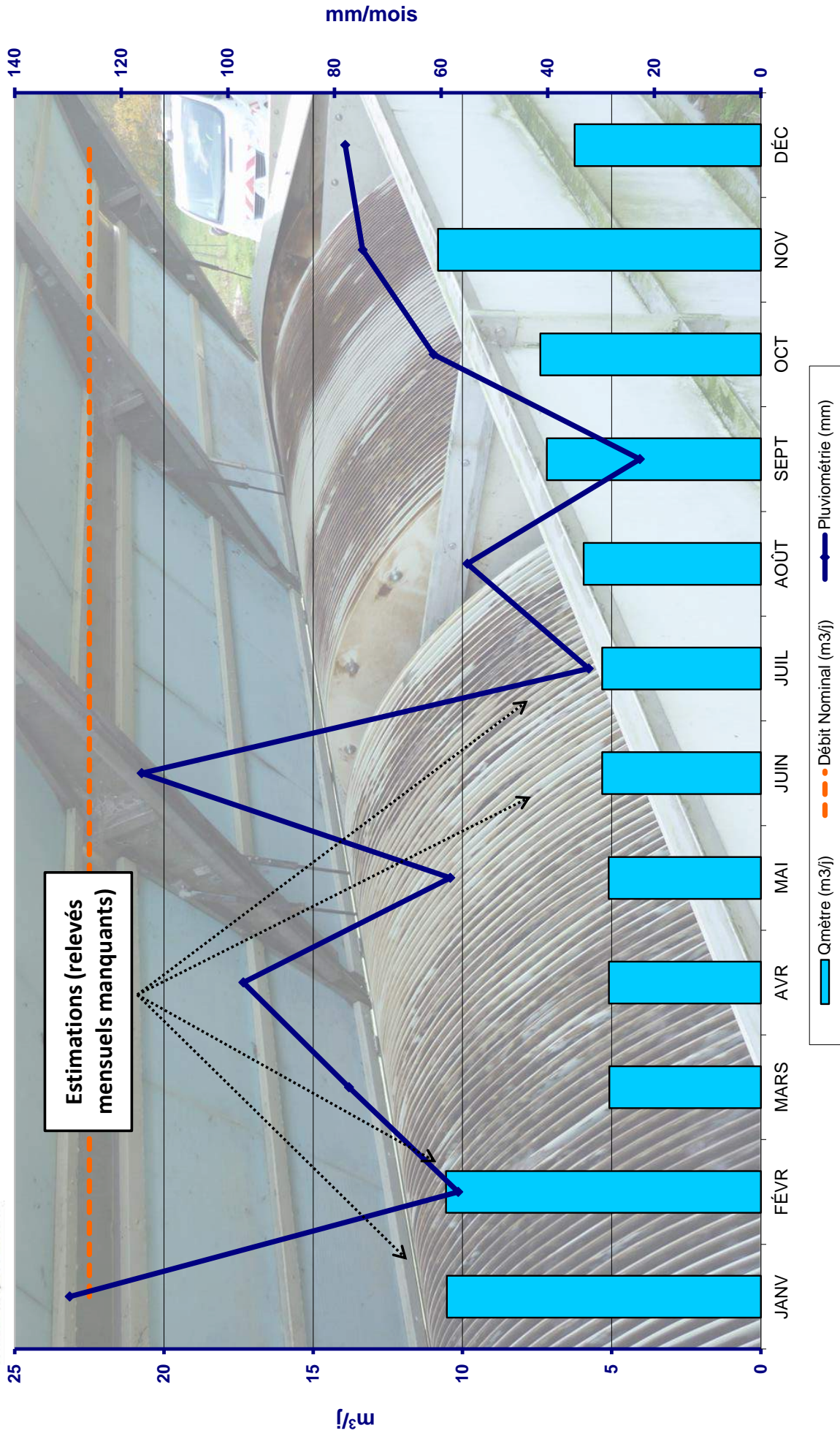
Une nouvelle fois, les différences observées entre les volumes d'eau potable et les volumes d'eaux usées semblent indiquer que le réseau ne collecte pas ou peu d'eaux claires parasites.

Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le RPQS a été approuvé par délibération en date du 31 juillet 2018.

La saisie des indicateurs 2017 dans la base SISPEA avait été effectuée, par le SATTEMA, en date du 11 juillet 2018.



Effluents collectés en 2018 par la station de CROUTTES



La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Ticheville

Station CRULAI	Exploitant Maître d'œuvre D.D.E	Régie D.D.E
Maître d'ouvrage CDC DES PAYS DE L'AIGLE	Constructeur TPAM	
Milieu récepteur L'iton	Année de construction 1989	
Agence de l'eau Seine Normandie		
Masse d'eau L'iton de sa source à sa perte karstique		
Type de station LNAT	Niveau de traitement A. du 21/07/15 et R. du 08/12/88	
Capacité nominale EH 500	Code SANDRE 0461405S0001	
Type de réseau Pseudo Séparatif		



QUALITE DU REJET

Date de la visite		20/05/2016		24/10/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Récupéré du 08 juillet 1985	Amont	Aval	Amont	Aval
Valeur	η	η		η	
Qmoyen m ³ /j	75	Prélèvement ponctuel		Prélèvement ponctuel	
MES mg/l	50%	293	94	300	47
DBO ₅ filtré mg/l	35	430	11	210	23
DCO filtré mg/l	200	916	97	636	157
NTK mg/l	40	108	30,3	97,4	37,9
NGL mg/l			30,3		
NH ₄ mg/l			19,2		36
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					1
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l			0		
Pt mg/l		11,3	5,5	9,96	7,64
Limpidité cm					23,3%
pH		8,3	8,6	8,2	8,5

η : rendement d'élimination

■ respect du seuil

■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUTES

Paramètres	Seuil*	Bassin 1		Bassin 2	
		Bassin 1	Bassin 2	Bassin 1	Bassin 2
Cadmium Cd	10	1,6	0,46	0,32	
Chrome Cr	1000	46,6	62,5	60	
Cuivre Cu	1000	560	217	176	
Mercurie Hg	10	0,77	0,24	0,24	
Nickel Ni	200	24,5	23,6	21,7	
Plomb Pb	800	62	37,8	34,1	
Sélénium Se					
Zinc Zn	3000	1690	532	415	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	2320	835	673	
7 principaux PCB	0,8	<0,07	<0,07	<0,07	
Fluoranthène	5,0	0,342	0,097	<0,05	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	0,097	<0,05	<0,05	
Benzo(a)pyrène	2,0	<0,05	<0,05	<0,05	

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

2018

CRULAI

DEBIT COLLECTE :

Nominal	75 m ³ /j		
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	-- m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	-- m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j		

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	non relevé	kWh
Consommation moyenne :		kWh/j

Observations :

⇨ Le réseau : Les données du débitmètre à ultrasons, présent en entrée de station, sont toujours inexploitable. Aucune mesure de débit n'est alors possible.

⇨ La station : Les seuils de qualité exigés par la réglementation sont atteints. Néanmoins, l'élimination de la pollution azotée est médiocre.

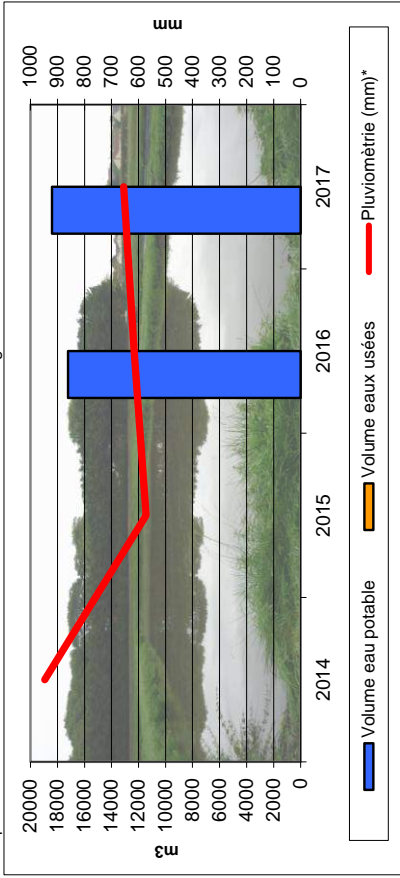


L'iton de sa source à sa perte karstique

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

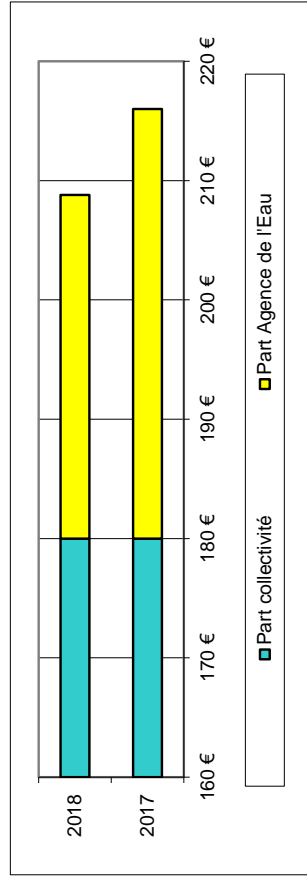
m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	AUCUNE DONNEES	AUCUNE DONNEES	17 217	18 405
Volume eaux usées	AUCUNE DONNEES			
Pluviométrie (mm)*	947	572	616	655

* La pluviométrie est celle relevée sur la station MétéoFrance de L'Aigle



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	60,00 €	60,00 €	0,0%
Part variable HT	1,00 €	1,00 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	180,00 €	180,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % en 2014)			
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	216,00 €	208,80 €	-3,3%
Coût au m³ TTC	1,80 €	1,74 €	-3,3%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	492	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,74	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	30	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	132,3	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0054	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté en 1990. Ce dernier est à revoir dans le cadre de la prise de compétence de la CdC des Pays de L'Aigle.

A compter du 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 doit être approuvé par délibération et la saisie des indicateurs doit être effectuée sur le site de l'Observatoire des Services d'Eau et d'Assainissement.

La tarification de l'assainissement a diminué de 3,3% suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.

Une harmonisation du règlement de service et de la tarification doit être engagée par la CDC des Pays de L'Aigle, compétente depuis le 1^{er} janvier 2018.



Station Maître d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	DANCE PERCHE EN NOCE La Chèvre Loire Bretagne	Exploitant Maître d'œuvre Constructeur Année de construction	Régie Direction Départementale de l'Équipement VOISIN 2002	Type de station Niveau de traitement Capacité nominale EH Code SANDRE Type de réseau	LNAT Arrêté du 21/07/2015 200 0461144S0001 Séparatif
---	--	---	---	--	---



QUALITE DU REJET

Date de la visite	04/04/2017		28/03/2018	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Visite d'assistance		Visite d'assistance	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval	η
Paramètres	Valeur	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j				
MES mg/l	50%			
DBO ₅ mg/l	35			
DCO mg/l	200			
NTK mg/l				
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l		30		10
Test NO ₃ mg/l		0		0
Pt mg/l				
Limpidité cm				
pH		8,3		9,15

DEBIT COLLECTE:

Nominal	30 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	kWh
Consommation moyenne :	non relevé kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Les effluents arrivent gravitairement à la station. Elle est équipée d'un canal de mesure, mais pas de débitmètre, ce qui ne se justifie pas vu la capacité de la station. Il n'est donc pas possible de déterminer si le réseau collecte des eaux parasites ou non. Il est recommandé de prévoir un curage annuel d'une partie du réseau. Les travaux d'extension des réseaux d'assainissement sont en cours. Ils permettront de desservir les secteurs de La Gare, La Vassonnerie, l'Orient et le Pré Vignon, soit 20 habitations supplémentaires, pour un montant de 173 926 € HT.

⇒ La station : Les tests de terrain ont mis en évidence un effluent traité de qualité correcte.

Les berges sont fortement dégradées par l'activité des ragondins. Il est important de maintenir le piégeage de façon continue, afin de limiter leur développement et de préserver les digues. A terme, il sera nécessaire de prévoir à nouveau un reprofilage des digues, afin qu'elles retrouvent leur structure et leur étanchéité.

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	
Cadmium Cd	10	Pas d'évacuation de boues (stockage dans les lagunes)
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercurie Hg	10	
Nickel Ni	200	
Piomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Plan d'épandage:

Non réalisée

Production de matières sèches:

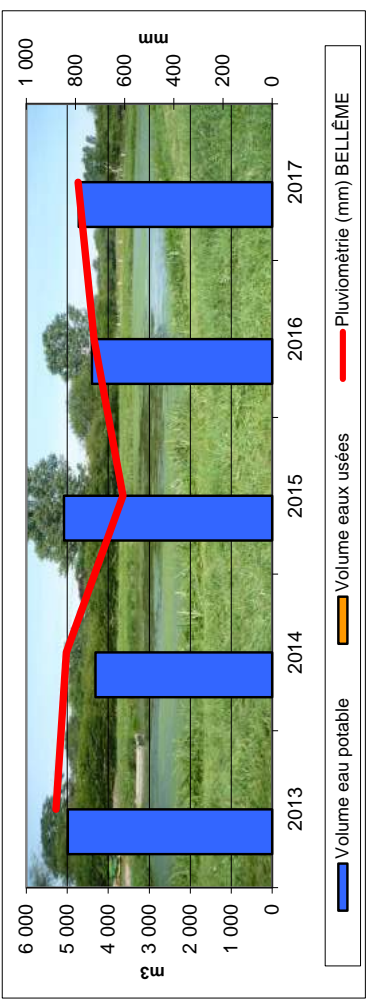
Volume :	--	m ³
Annuelle :	--	Tonnes
Journalière :	--	kg
Soit :	--	g/j/EH

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

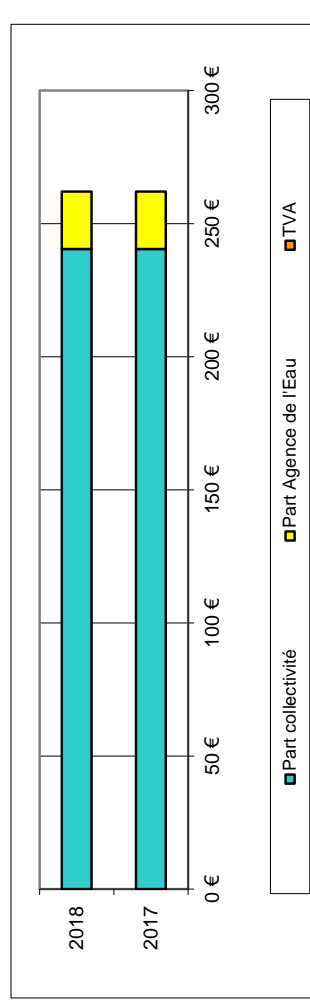
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	4 988	4 309	5 085	4 396	4 723
Volume eaux usées	Pas de mesure de débit				
Pluviométrie (mm) BELLÈME	879	837	607	725	790



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	14,48 €	14,48 €	0,0%
Part variable HT	1,8827 €	1,8827 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	240,40 €	240,40 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	262,00 €	262,00 €	0,0%
Coût au m³ TTC	2,18 €	2,18 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Données de Perche en Nocé

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1288	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,91	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	3	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, la commune nouvelle de Perche en Nocé a adopté le 19 décembre 2018 le règlement d'assainissement. Ce dernier annule et remplace celui adopté par les communes déléguées.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée.



Station :	DOMFRONT	Exploitant :	VEOLIA EAU	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	Domfront Tinchebray	Maître d'Œuvre :	Direction Départementale Equipement	Niveau de traitement :	arrêté du 14/12/04
Milieu récepteur :	La Varenne	Constructeur :	MSE	Capacité nominale EH :	7 000
Bassin versant :	Mayenne	Année de construction :	2006	Raccordés :	1 700
Agence de l'Eau :	Loire Bretagne	Type de réseau :	Séparatif	Débit max :	1 600 m ³ /jour

Charge : la moyenne des résultats de charges entrantes des dernières années figure dans le tableau ci-après.

Le débit moyen traité par la station d'épuration est de 837 m³/j (contre 587 m³/j en 2017) soit 52 % de la capacité hydraulique.

Le débit maximum a atteint 3 662 m³/j soit 229 % du débit nominal le 4 janvier avec 40 mm de pluie en 2 jours.

Le débit moyen de la station a été multiplié par plus de 4 lors de l'évènement pluvieux du 4 janvier.

Cette donnée indique que le réseau d'assainissement collecte d'importantes quantités d'eaux de pluie (34 dépassements du débit nominal en 2018).

Cet apport d'eaux parasites peut avoir comme conséquence une perturbation du traitement biologique avec des départs de boues au milieu naturel.

Il serait donc intéressant d'identifier l'origine de ces infiltrations.

Par ailleurs pour 2018, et pour la 1ère fois, il est à noter 3 déversements d'eau brute au point A2 (poste amont step) soit 138 m³.

Ainsi, un diagnostic permanent (installation de sondes de mesures en continu aux emplacements caractéristiques du réseau) sur plusieurs années permettrait d'identifier les actions prioritaires de réhabilitation et de les hiérarchiser (subventionnable par l'Agence de l'eau Loire Bretagne).

Pour mémoire, d'après l'article 17 de l'arrêté du 21 juillet 2015 et son annexe 1, le by-pass de l'écrêteur de débit, considéré comme le point A5 réglementairement, doit être équipé d'un système de mesure de débit avec enregistrement en continu.

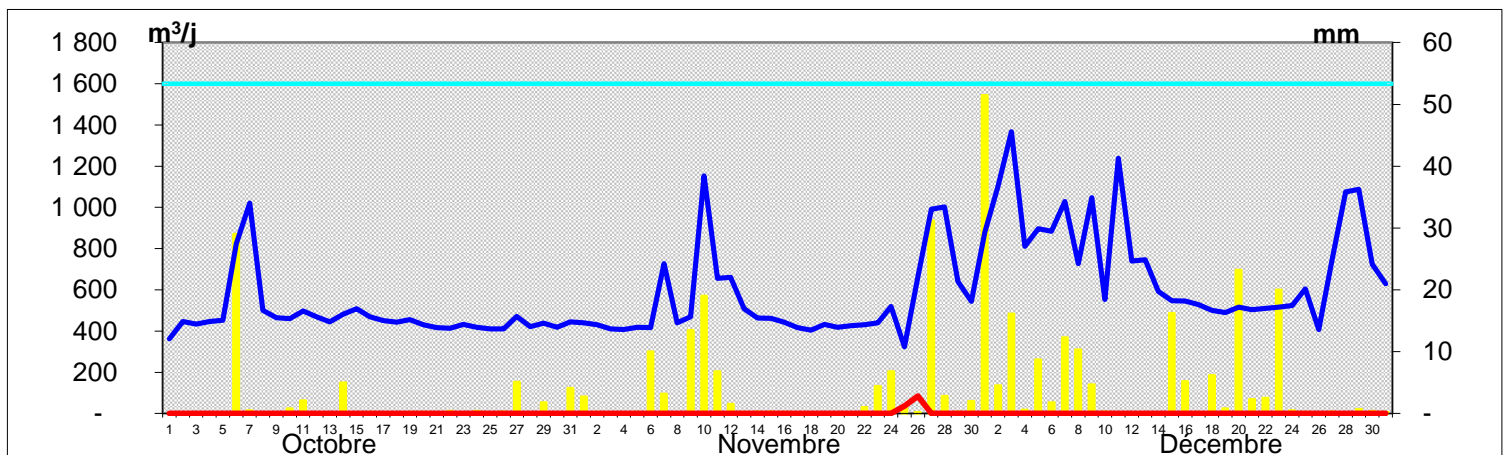
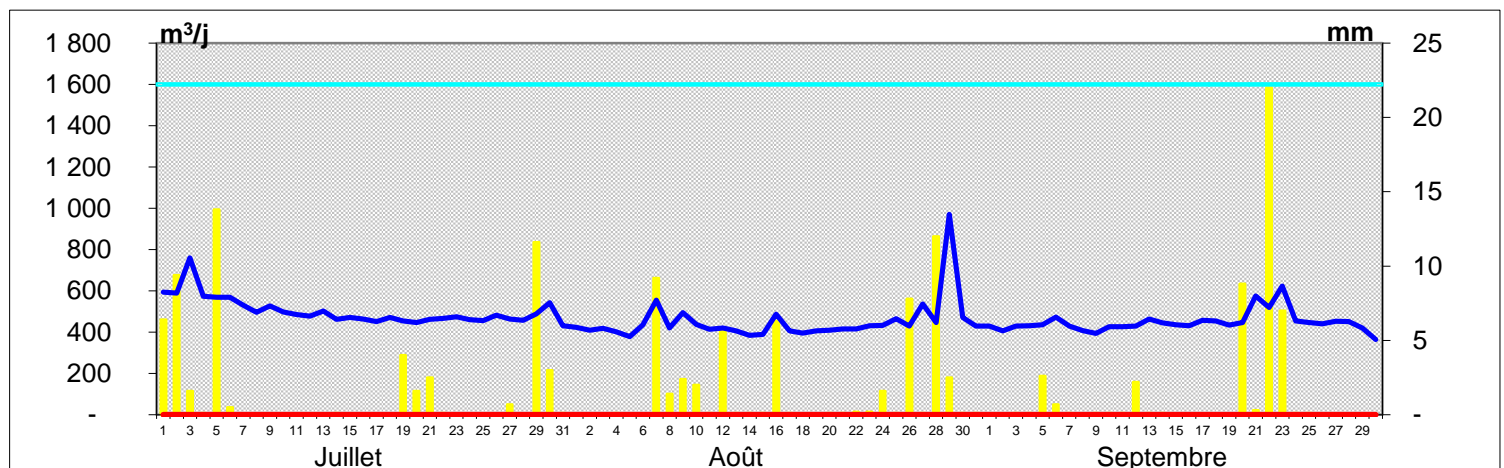
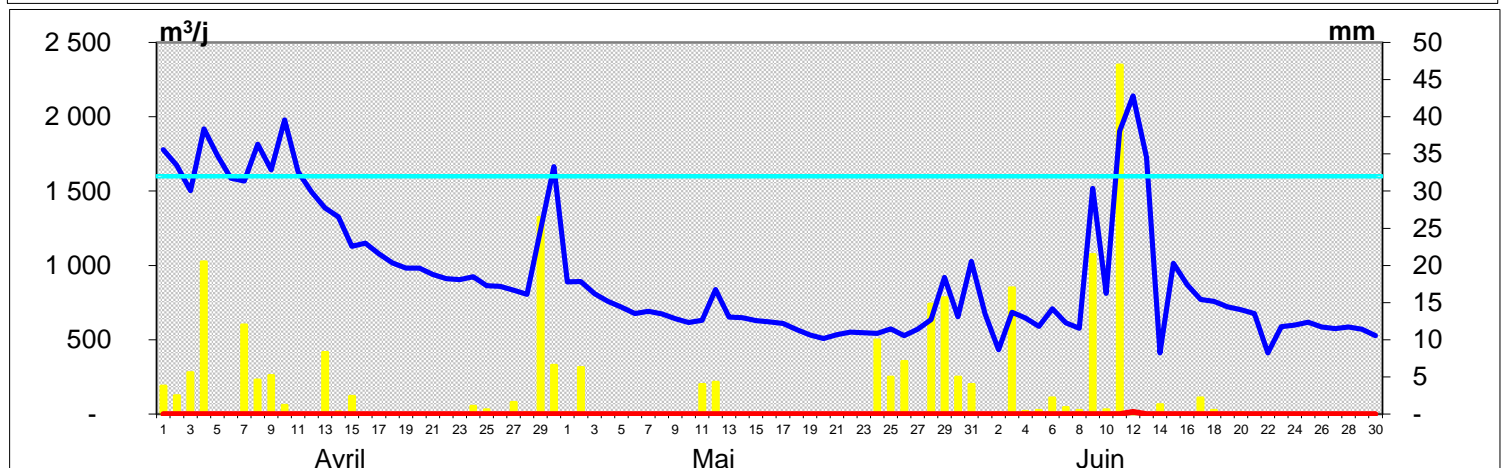
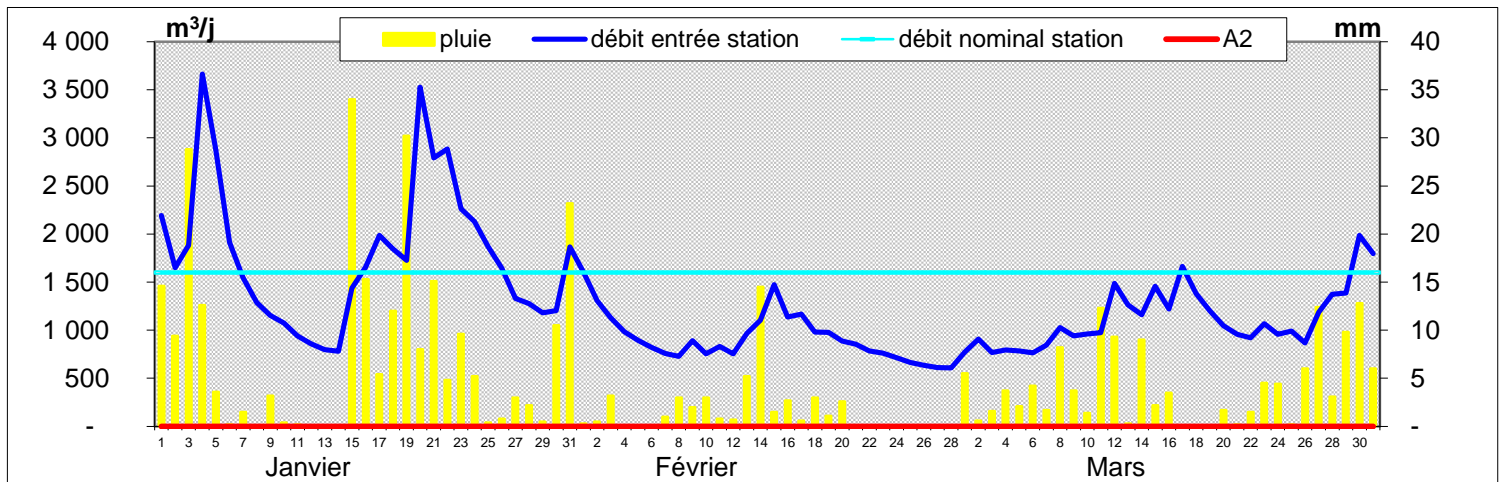
Enfin, l'assistant à maîtrise d'ouvrage, Ecovoirie, est chargé de la consultation pour la mise en place du diagnostic du réseau d'assainissement et du renouvellement d'autorisation des rejets de la station d'épuration dont l'échéance est le 15 décembre 2019.

Boues : 61,2 tonnes de matières sèches ont été épandues.



SATESE

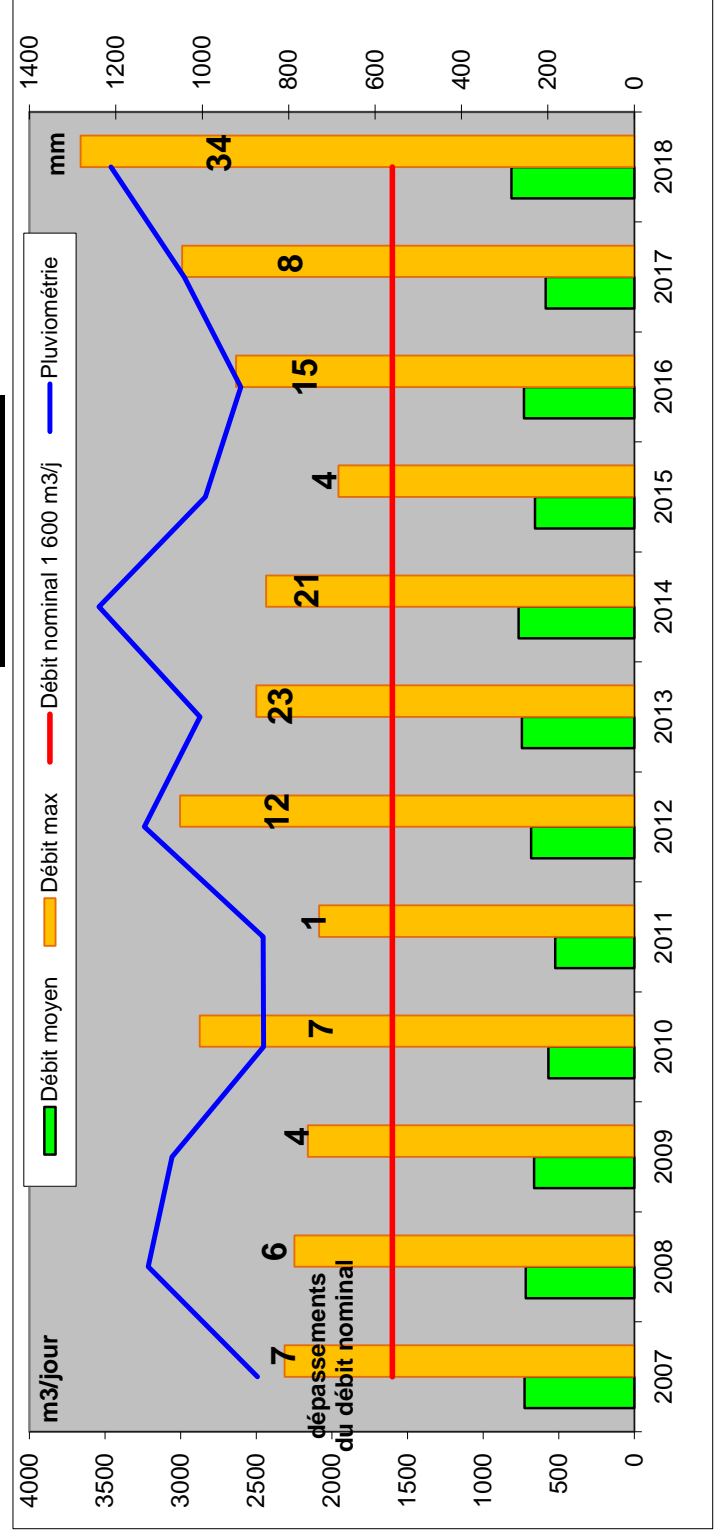
2018	DOMFRONT	Mayenne	Domfront Tinchebray Interco	04 61 145 S 0003
------	----------	---------	-----------------------------	------------------



DOMFRONT 2007-2018 (7 000 EH)

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy	Q max	Volume	Pluvio	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2007	170	116	334	35	5	725	2312	264 625	872	7
2008	179	116	332	39	5	718	2247	262 788	1125	6
2009	168	134	365	33	5	662	2159	241 630	1070	4
2010	159	106	306	33	4	569	2874	207 685	858	7
2011	149	108	298	36	4,2	523	2085	190 895	859	1
2012	164	134	331	40	5,8	682	3003	249 612	1134	12
2013	159	118	313	32	3,6	744	2500	271 560	1005	23
2014	242	147	445	38	4,6	766	2434	279 590	1239	21
2015	159	106	320	31	4	657	1957	239 805	993	4
2016	158	94	319	35	4,2	730	2634	267 180	911	15
2017	214	116	353	34	4,5	587	2990	214 255	1042	8
2018	211	117	353	41	4,7	813	3662	296 745	1211	34
Moyenne en kg/j	178	118	339	36	4,6	681	3662	296 745	1211	142
Charge en EH	2538	1961	2826	2372	1138	681	3662			dépassements
						Moyenne	MAX			

A N N E E





DEBIT COLLECTE:

Nominal	37,5	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	--	m ³ /j		--	m ³
Maxi mensuel	--	m ³ /j		--	m ³

CONSUMMATION ENERGÉTIQUE

Consommation annuelle : **non relevé** kWh
 Consommation moyenne : kWh/j

Observations :

L'effluent traité respecte les performances épuratoires requises par l'arrêté du 21 juillet 2015.

Malgré la réhabilitation du système d'aspersion, le rejet zéro ne fonctionnait pas correctement lors du bilan du mois d'avril.

Le phénomène de remontées de bâches a été résolu.

Comme indiqué depuis le bilan annuel 2016, la vidange des premiers bassins est à prévoir. A cet effet, une bathymétrie doit être réalisée en amont pour estimer le volume de boues à épandre et pour déterminer leur innocuité. Ensuite, l'élaboration du plan d'épandage pourra être envisagée.

QUALITE DU REJET

Date de la visite	24-25/10/2017		23-24/04/2018	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont	Aval	η
Paramètres	Valeur	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	37,5		22,5	22,5
MES mg/l	50%		150	320
DBO ₅ mg/l*	35	60%	360	7
DCO mg/l*	200	60%	824	124
NTK mg/l			110	32,6
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l				
Test NO ₃ mg/l				
Pt mg/l			11,2	10,2
Limpidité cm				
pH				

* échantillon filtré sur le prélèvement de sortie
 η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	
Cadmium Cd	10	
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercure Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se	3000	
Zinc Zn	4000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0,8	
7 principaux PCB	5,0	
Fluoranthène	2,5	
Benzo(b)fluoranthène	2,0	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Pas d'évacuation de boues (stockage dans les lagunes)

Plan d'épandage:
Non réalisée

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/l/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Station	DURCET	Exploitant	Flers Agglo (régie)	Type de station	FS
Maître d'ouvrage	FLERS AGGLO	Maitre d'œuvre	Direction Département de l'Equipement	Niveau de traitement	A du 21/07/2015
Milieu récepteur	Infiltration	Constructeur	EPARCO	Capacité nominale EH	125
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	1998	Code SANDRE	036114801000
Masse d'eau	La Rouvre de sa source au confluent de l'Orne			Type de réseau	Séparatif



QUALITE DU REJET

Date de la visite	01/12/2015		22/03/2017	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Visite d'assistance		Visite d'assistance	
Arrêté du 21 juillet 2015	Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	18,75			
MES mg/l	50%			
DBO ₅ mg/l	35			
DCO mg/l	200			
NTK mg/l				
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l			0-10	30
Test NO ₃ mg/l			250	100
Pt mg/l				
Limpidité cm				
pH				6

DEBIT COLLECTE:

Nominal	18,75 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	-- m ³ /j			
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	kWh
Consommation moyenne :	non relevé kWh/j

Observations :

Les relevés mensuels de l'exploitant n'ayant pas été transmis au SATESE, aucune estimation du débit entrant n'a pu être réalisée.

Lors de la visite d'assistance technique de septembre 2018, la station ne rejetait pas d'effluents. En effet, la totalité des eaux traitées s'infiltrait dans le sol par le filtre à sable.

Cependant, il a été observé que le désherbage manuel des filtres à sable n'était pas réalisé correctement. Il a été conseillé d'augmenter le nombre de passages de l'entreprise en charge de cette tâche.

Pour rappel, il est également conseillé de remplacer les barres de guidage du poste de la station d'épuration. En effet, celle-ci sont corrodées.

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	
Cadmium Cd	10	Evacuation vers une autre station
Chromé Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercuré Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume :	52 m ³
Annuelle :	1,30 Tonnes
Journalière :	3,6 kg
Soit :	28 g/l/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Station	ECHALOU	Exploitant	FLERS AGGLO (régie)	Type de station	PHRG	
Maître d'ouvrage	FLERS AGGLO	Maître d'œuvre	SOGETI	Niveau de traitement	A du 21/07/15 et R du 18/06/04	
Milieu récepteur	La Foucaudière	Constructeur	SOGEA	Capacité nominale EH	320	
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2006	Code SANDRE	0461149S0001	
Masse d'eau	La Varenne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Egrenne	Type de réseau				Séparatif



QUALITE DU REJET

Date de la visite		26-27/09/2017		18-19/04/2018				
Déclarant		SATESE		SATESE				
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses				
Arrêté du 21 juillet 2015	Valeur	η	Aval		Aval			
			η	η	η	η		
Qmoyen m ³ /j	48	22	16	29	24			
MES mg/l	22	750	29	96,1%	450	35	92,2%	
DBO ₅ mg/l	35	370	10	97,3%	320	32	90,0%	
DCO mg/l	200	1064	94	91,2%	808	117	85,5%	
NTK mg/l	8	147	16	89,1%	105	30,3	71,1%	
NGL mg/l			67			132		
NH ₄ mg/l			17,5			29		
NO ₂ mg/l								
NO ₃ mg/l			225			102		
Test NH ₄ mg/l								
Test NO ₃ mg/l								
Pt mg/l			14,1	8,2	41,8%	11,1	9,8	11,7%
Limpidité cm								
pH			8,5	6,7		8,1	7,4	

η : rendement d'élimination

■ respect du seuil

■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chromes Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les filtres)

Plan d'épandage:

Non réalisée

Production de matières sèches:

Volume: -- m³
 Annuelle: -- Tonnes
 Journalière: -- kg
 Soit: -- g/j/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	48	m ³ /j	
Moyen mensuel	--	m ³ /j	Maxi journalier -- m ³ /j
Mini mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel -- m ³
Maxi mensuel	--	m ³ /j	

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle: **non relevé** kWh
 Consommation moyenne: kWh/j

Observations:

Un bilan 24h a été réalisé par le SATESE en avril 2018, cependant celui-ci ne respectait aucun paramètre du récépissé de déclaration. Par contre, l'arrêté national est respecté.

Pour rappel, il est observé depuis plusieurs années que la lagune de finition dégrade l'effluent traité.

Les échelles d'accès au bassin de régulation sont cassées. Il convient de prévoir leurs remplacements pour des raisons de sécurité.

De plus, il a été observé un écoulement continu dans la chasse intermédiaire et le câble du compteur a été coupé. Il a été conseillé de remédier à ces dysfonctionnements.

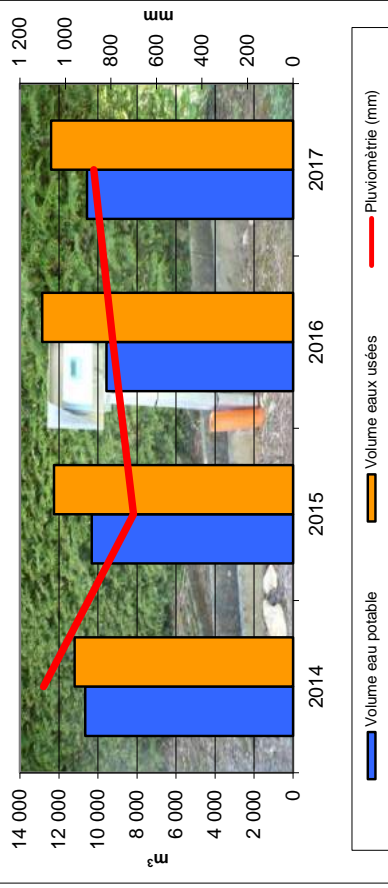
Pour rappel, les barres de guidage du poste principal sont fortement corrodées et nécessitent d'être remplacées.



* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

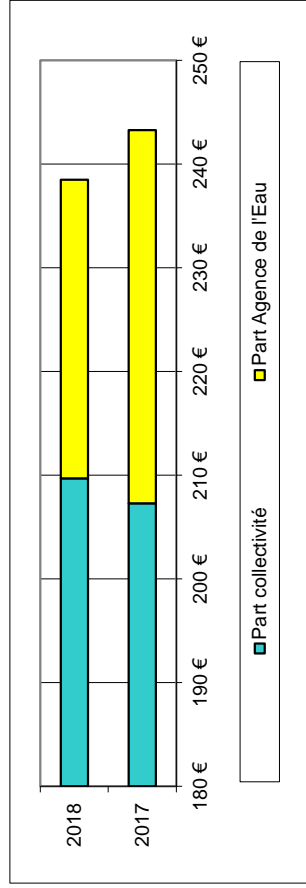
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	10 651	10 313	9 559	10 562
Volume eaux usées	11 191	12 251	12 850	12 406
Pluviométrie (mm)	1 096	701	792	875



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	77,68 €	77,68 €	0,0%
Part variable HT	1,08 €	1,10 €	1,9%
Part revenant à la collectivité HT	207,28 €	209,68 €	1,2%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % en 2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	243,28 €	238,48 €	-2,0%
Coût au m³ TTC	2,03 €	1,99 €	-2,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	420	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	97,22	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,99	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	1,26	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0428	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 20 janvier 2012.

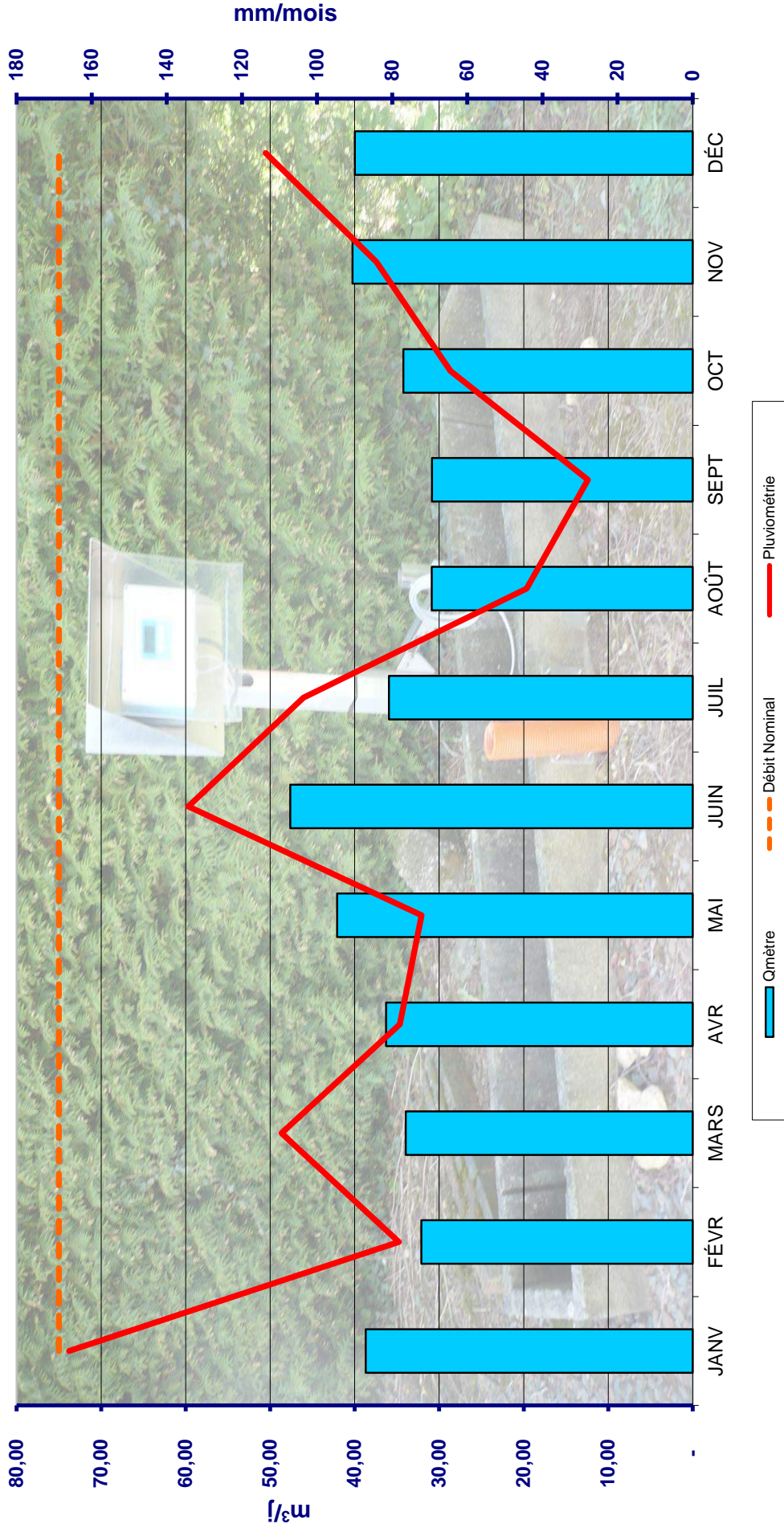
Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été réalisé. De plus, la saisie SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La baisse du prix de l'assainissement est due à la diminution de la redevance modernisation des réseaux. Cependant, la part variable prélevée par la commune a augmenté.



Effluents collectés en 2018 par la station de ECHAUFFOUR



Synthèse des tests réalisés : La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour St Evroult Notre Dame du Bois

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	5	3	4	3	5	4	4	4	5	4	---	4
Nitrates	5	4	4	3	5	4	4	4	5	4	---	4
Phosphore	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

x = nombre de tests

-' = pas de test

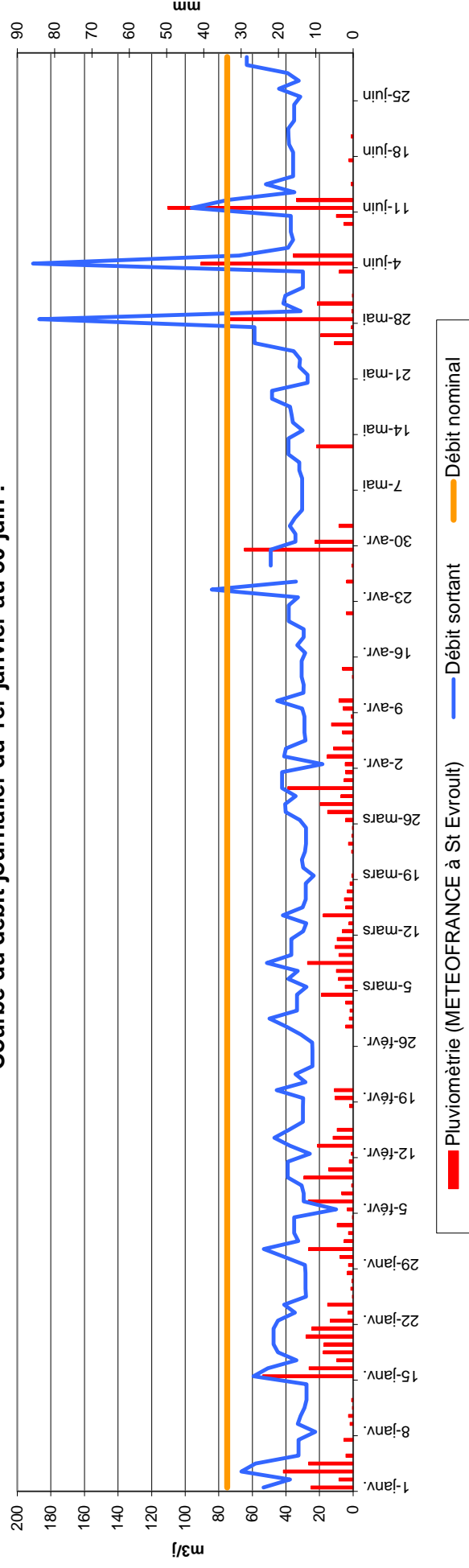
x Bonne qualité

x Qualité passable

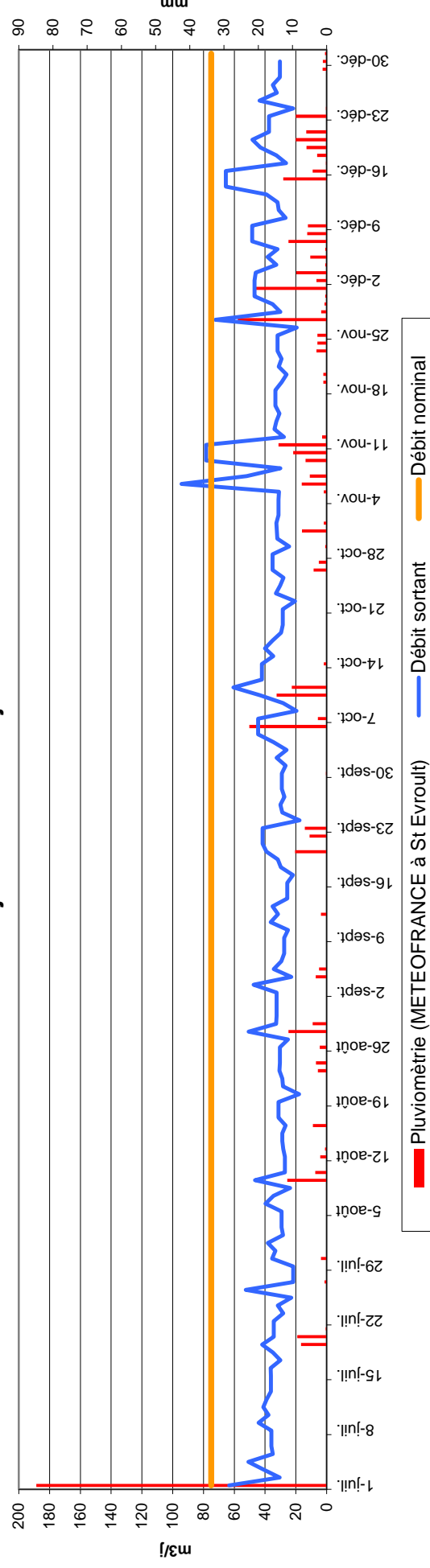
x Mauvaise Qualité

Débit journalier 2018 de la station d'ECHAUFFOUR:

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Station :	ECOUCHE	Exploitant :	VEOLIA EAU	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	Argentan Intercom	Maître d'Œuvre :	SAZE	Niveau de traitement :	récépissé 31/01/2012
Milieu récepteur :	L'Udon	Constructeur :	SAUR	Capacité nominale EH :	2 500
Bassin versant :	Orne	Année de construction :	2013 (mise en eau : mars)	Raccordés :	1 500
Agence de l'Eau :	Seine-Normandie	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal :	375 m ³ /jour

Un tableau de synthèse ci-joint présente les données des charges polluantes et les débits reçus par la station depuis 2006.

Les résultats analytiques des bilans 24 h réglementaires ont répondu aux performances minimales de l'arrêté du 21 juillet 2015 ainsi qu'à celles du récépissé de déclaration.

D'un point de vue organique, la station est chargée à 40 % de sa capacité (moyenne de 2006 à 2018).

La moyenne des débits reçus par la station en 2018 est de 389 m³/j (contre 167 m³/j en 2017) soit 104 % de la capacité nominale de la station.

Le débit nominal a été dépassé un jour sur trois en 2018.

Le débit maximum de 1 989 m³/jour a été relevé le 5 janvier (14 mm de pluie en 2 jours) et a dépassé plus de **5 fois le débit nominal**.

17 déversements (4 136 m³ de by-passés) vers le milieu naturel ont été déclarés par l'exploitant.

Les courbes ci-jointes indiquent un fort impact de la pluviométrie sur les débits collectés par le réseau d'eaux usées.

Un schéma directeur est en cours sur le territoire et des campagnes de mesures sont prévues dans ce cadre.

Boues : 600 m³ ont été épandus soit 34,2 tonnes de matières sèches



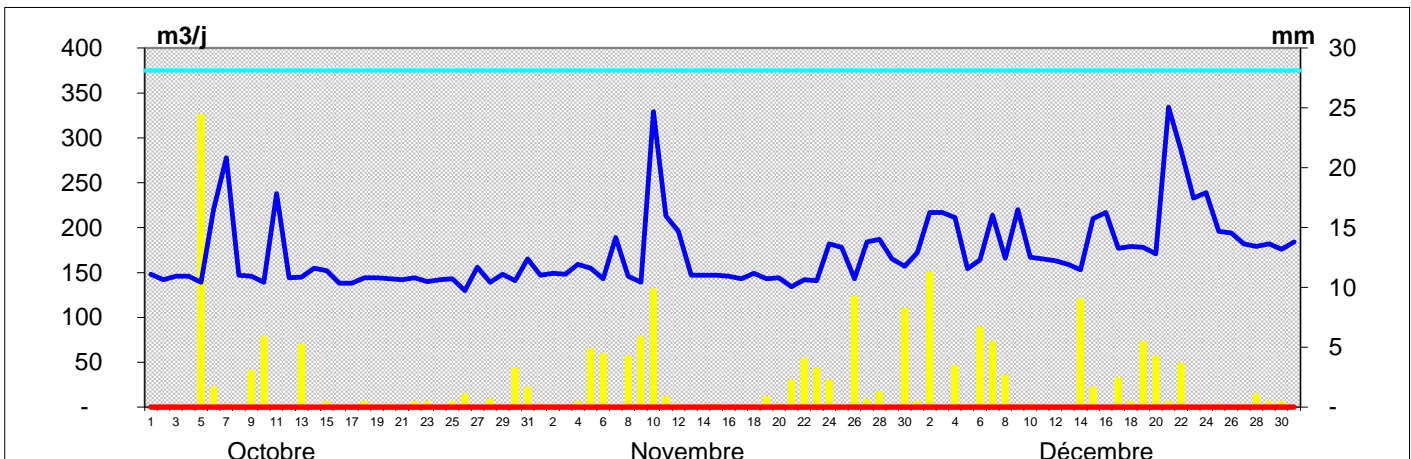
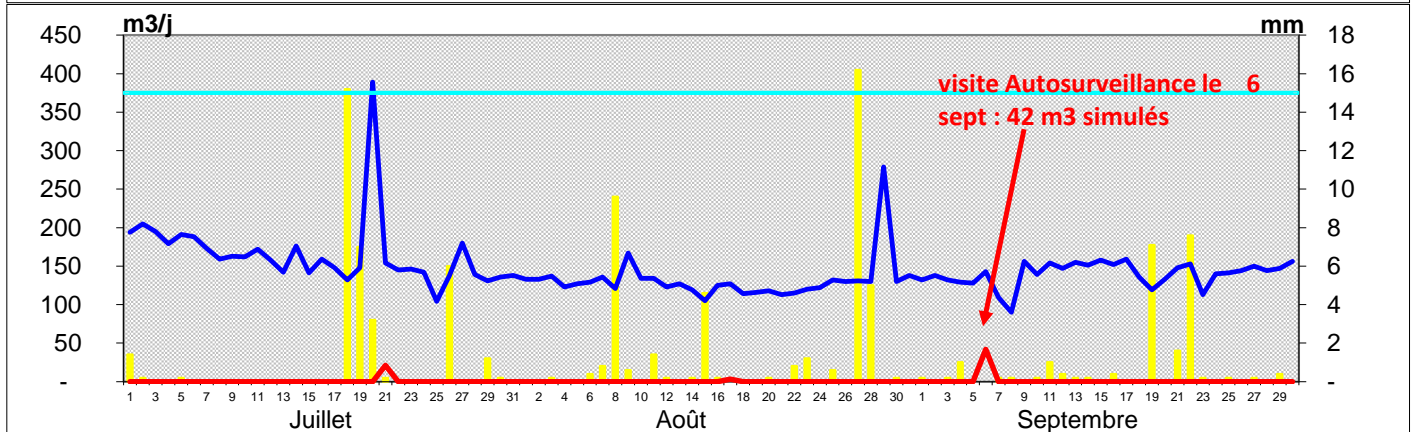
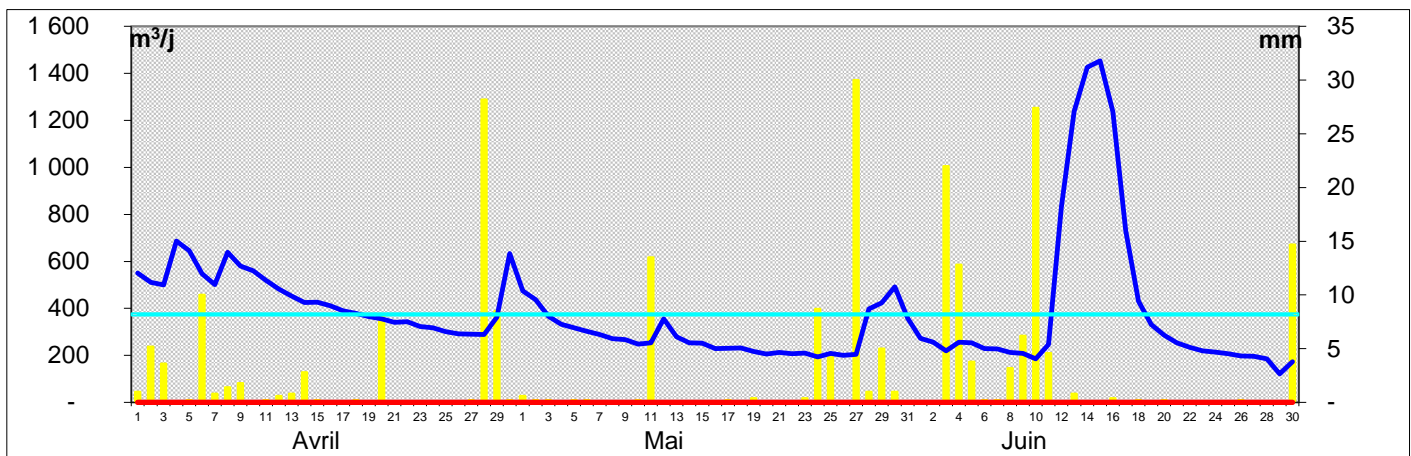
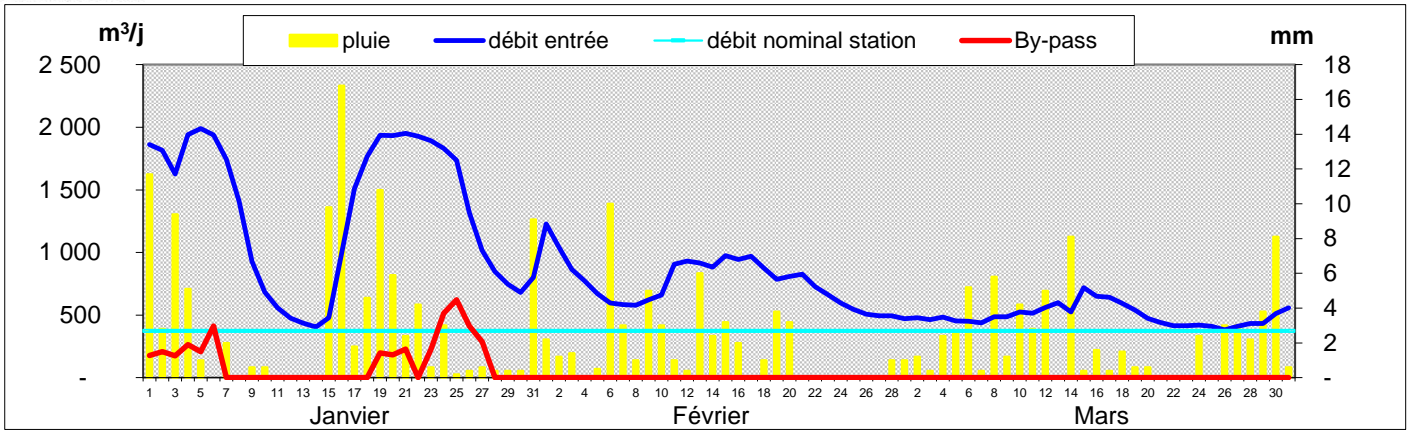
SATESE

2018	ECOUCHE	Orne	Argentan Intercom	03 61 473 01 000
------	---------	------	-------------------	------------------



STATION D'EPURATION DE
ANNEE 2018
Débit journalier et pluviométrie

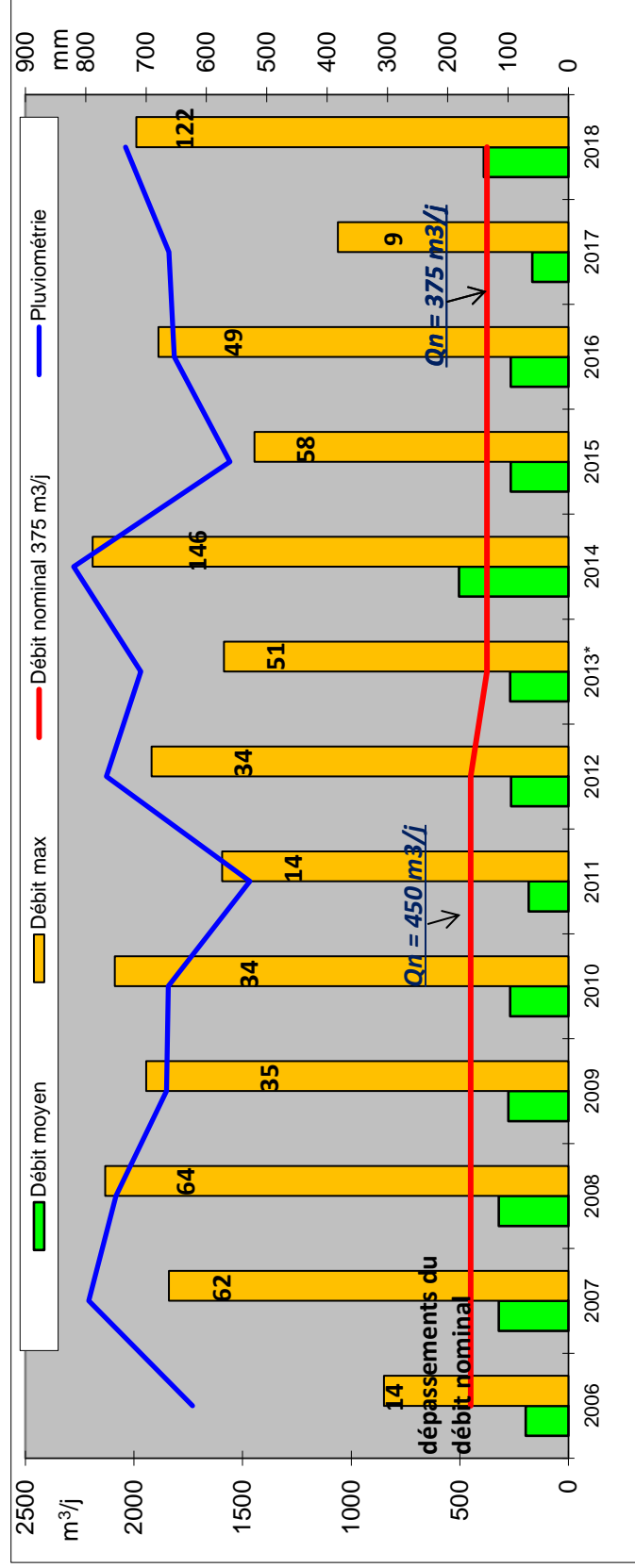
ECOUCHE



ECOUCHE 2006 - 2018 (2 500 EH mise en eau en 2013)

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy	Q max	Q by-pass	Volume	Pluvio	Nb by-pass	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2006	63	59	142	10		197	849		71 905	623		14
2007	85	72	188			321	1 840		117 165	795		62
2008	86	57	161	13	2	320	2 133		116 800	750		64
2009	86	75	197	21	2	277	1 944		101 105	666		35
2010	63	63	151	16	2	268	2 088		97 820	663		34
2011	68	51	138	15	4	183	1 594		66 795	528		14
2012	68	56	144	16	3,4	264	1 919		96 360	766		34
2013*	70	58	162	13	1,5	268	1 586		97 820	709		51
2014	67	53	158	16	2,2	504	2 191		183 960	820		146
2015	74	63	172	22	2,9	265	1 446	2 272	98 997	561	11	58
2016	65	52	146	17	2,2	266	1 887	537	97 627	653	5	49
2017	75	57	177	19	2,6	167	1 062	0	60 955	662	0	9
2018	77	55	159	20	2,4	389	1 989	4 178	146 163	734	17	122
Moyenne en kg/j	73	59	161	17	2,5							
Charge en EH	1 041	988	1 343	1 100	618							
						284	2191					692
						Moyenne	MAX					dépassements

* nouvelle station



Station	ESSAY	CdC des Sources de l'Orne	Exploitant	CdC des Sources de l'Orne	BAAP	Type de station
Maître d'ouvrage	CDC des Sources de l'Orne	La Vézonne	Maître d'œuvre	Direction Départementale Agriculture et Forêt	Récupéré 12/02/99 et A. 21/07/	Niveau de traitement
Milieu récepteur	La Vézonne	Loire Bretagne	Constructeur	AEIC	650	Capacité nominale EH
Agence de l'eau	Loire Bretagne	La Vézonne et des affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe	Année de construction	1999	0461156S0001	Code SANDRE
Masse d'eau	La Vézonne et des affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe				Séparatif	Type de réseau

DEBIT COLLECTE:

Nominal	98 m ³ /j	Mini journalier	41 m ³ /j
Moyen mensuel	58,8 m ³ /j	Maxi journalier	384 m ³ /j
Mini mensuel	41,3 m ³ /j		
Maxi mensuel	78,5 m ³ /j		
Débit annuel	21 514 m ³		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	--	kWh	sans compter les
Consommation moyenne:	--	kWh/j	postes de relevage

Observations :

⇒ Le réseau : D'après la courbe de débit ci-après, le réseau semble collecter que peu d'eaux claires parasites.

Il est à noter l'absence de mesures de débit pour le second semestre. Les pompes de relevage devront être étalonnées afin de pouvoir exploiter les relevés.

L'armoie électrique du poste du réseau est à sécuriser.

⇒ La station : Les seuils de qualité sont respectés et la station est bien exploitée.

La station est exploitée en régie depuis le 1^{er} juillet 2018.



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		08-09/05/2017		04/06/2018	
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	98		35	35	59	59
MES mg/l	30		464	9,8	59	14
DBO ₅ mg/l	35		320	3	290	3
DCO mg/l	200		896	27	664	28
NTK mg/l			107	3,2	106	2,4
NH ₄ mg/l			111,2	1,8	90,8	1,2
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l			9,4	5,3	8,3	5,8
Pt mg/l						
Limpidité cm			8,1	8	7,9	7,9
pH						

η : rendement d'élimination
 * volume estimé par rapport au nombre de bûchées

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	09/07/2018	10/12/2018
Cadmium Cd	10	1,1	0,8
Chrome Cr	1000	27,7	21,0
Cuivre Cu	1000	360	270
Mercure Hg	10	0,68	0,62
Nickel Ni	200	26,9	19,5
Plomb Pb	800	25,6	19
Sélénium Se			
Zinc Zn	3000	926	663
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1340	974
7 principaux PCB	0,8		
Fluoranthène	5,0		
Benzo(b)fluoranthène	2,5		
Benzo(a)pyrène	2,0		

Production de matières sèches:

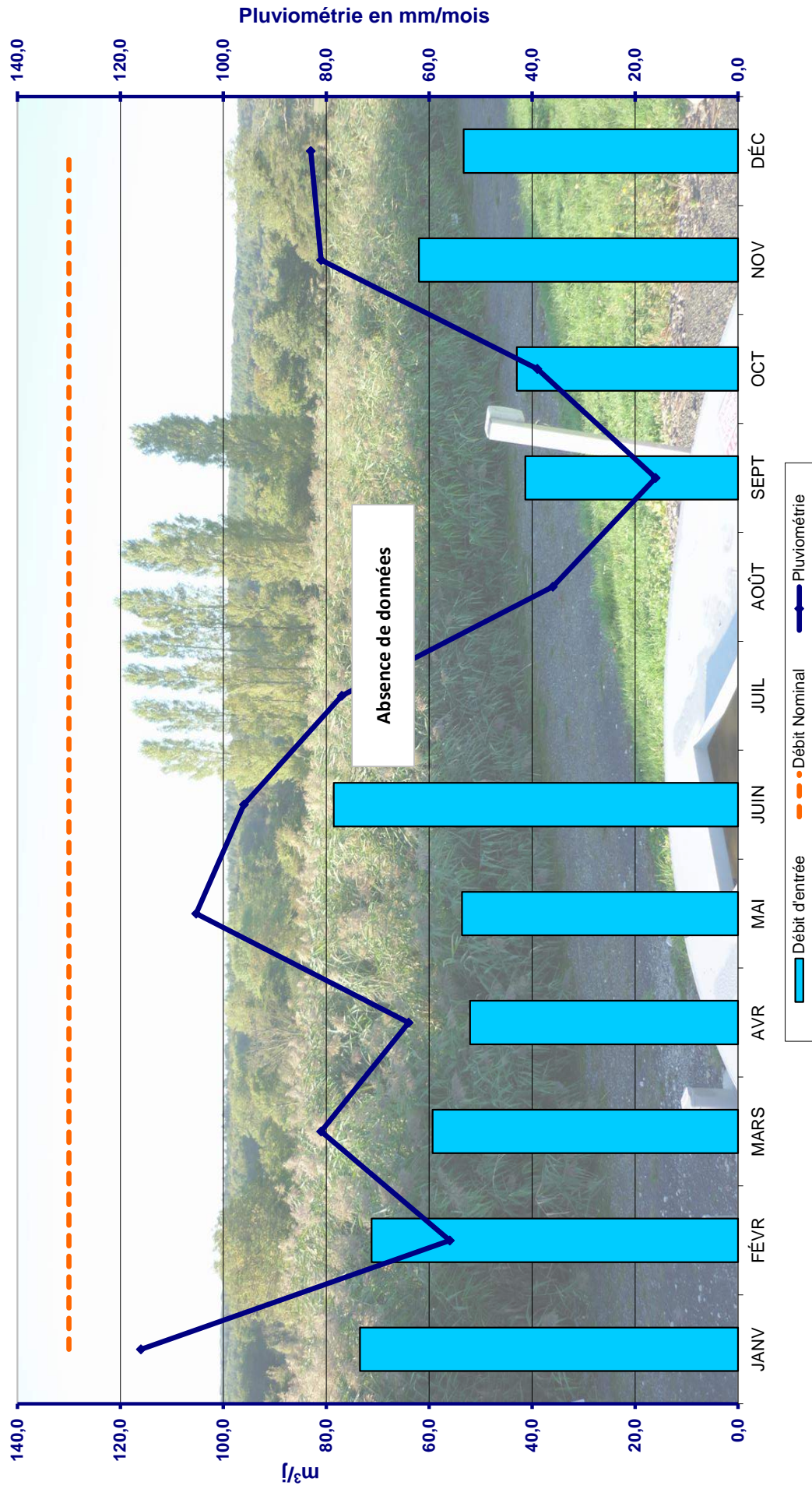
Volume : 220 m³ Tonnes
 Annuelle : 12,16 Tonnes

Plan d'épandage:

07/11/2005

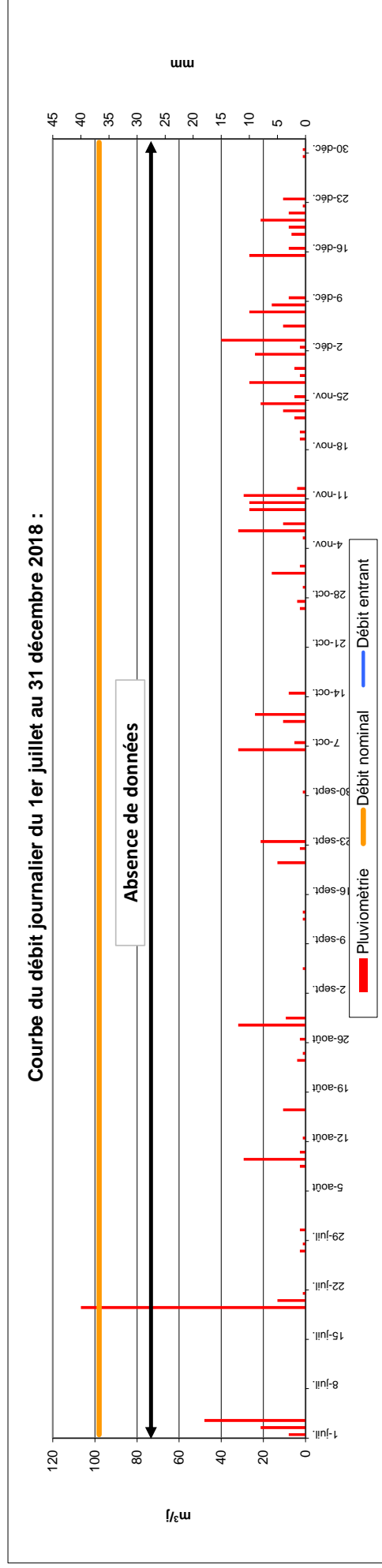
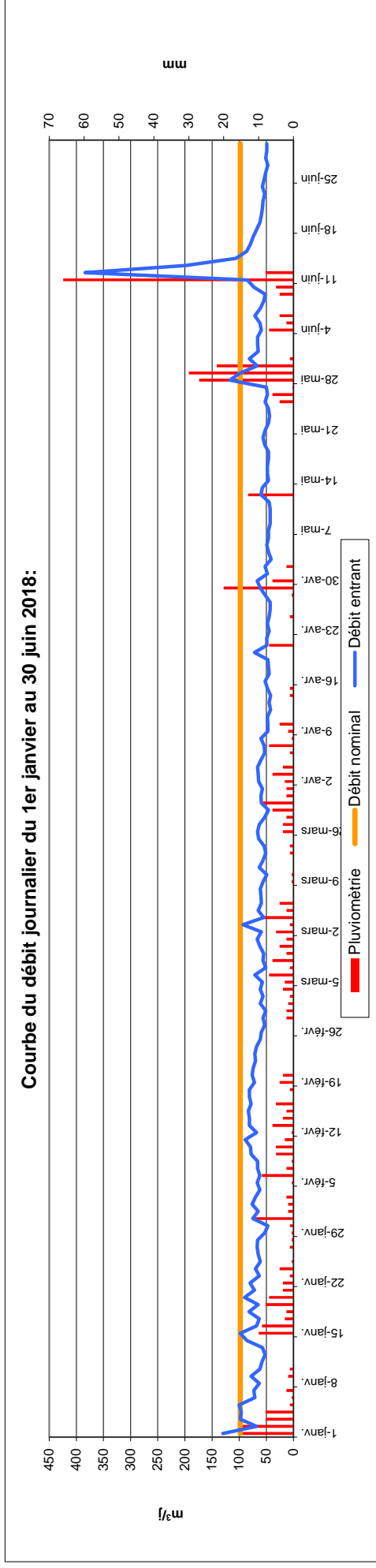
* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Effluents collectés en 2018 par la station de ESSAY



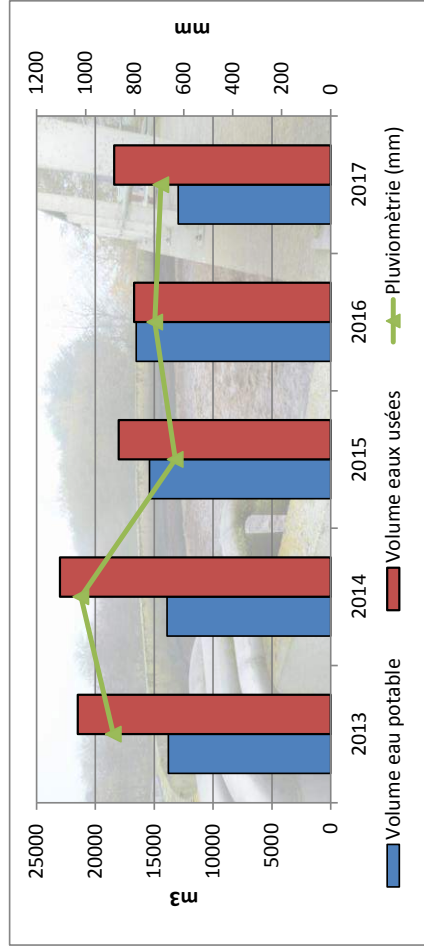
La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Sées

Débit journalier 2018 de la station d'ESSAY :



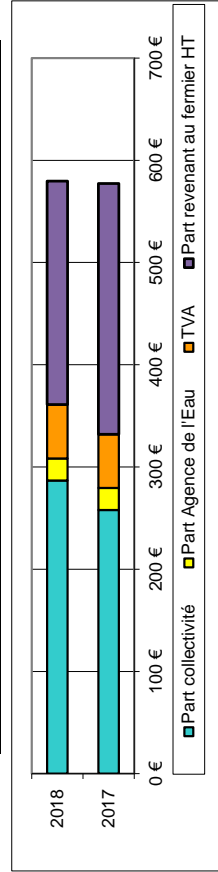
Pluviométrie Météofrance de Sées (Juin Pervenchère)

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées					
m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	13 798	13 922	15 414	16 540	12 963
Volume eaux usées	21 494	23 015	18 027	16 714	18 409
Pluviométrie (mm)	887	1 019	634	718	693



Prix de l'assainissement

	Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Collectivité	Part fixe HT	52,14 €	81,09 €	55,5%
	Part variable HT	1,71 €	1,71 €	0,0%
Fermier	Part revenant à la collectivité	257,78 €	286,73 €	11,2%
	Part fixe HT	57,90 €	29,26 €	-49,5%
Taxe	Part revenant au fermier HT	1,56 €	1,58 €	1,0%
	Redevance modernisation des réseaux	245,34 €	218,62 €	-10,9%
	TVA (10% depuis 2014)	21,60 €	21,60 €	0,0%
	Montant d'une facture de 120m ³	52,47 €	52,70 €	--
	Coût au m³ TTC	4,81 €	4,83 €	0,4%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	389	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	94	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,81	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	72	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	5,3	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la station est exploitée en régie par la communauté de communes des Sources de l'Orne.

Un règlement d'assainissement, commun à toutes les communes de la Communauté de communes des Sources de l'Orne, a été adopté le 23 octobre 2014.

Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 26 octobre 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 26 octobre 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 31 octobre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 20 novembre 2018.

Il n'y a pas eu d'augmentation de la tarification mais un changement du mode de gestion au 1^{er} juillet 2018, modifiant les conditions de la facturation.





DEBIT COLLECTE:

Nominal	75 m ³ /j		
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	-- m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	-- m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	kWh
Consommation moyenne:	non relevé kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Le délégataire cure 20% du réseau par an. En 2018, 770 ml ont été curés les 21 et 22 mars.

⇒ La station : Lors du bilan 24h réalisé en juin par la SAUR, le réceptionné de déclaration était respecté.

Pour rappel, il est conseillé de réparer la cloison de séparation du clarificateur. En effet, celle-ci évite les départs de flottants vers le rejet.

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		SAUR		SAUR	
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	75		19	19	20	20
MES mg/l	50%		328	4,8	155	4,4
DBO ₅ mg/l	35	60%	360	3	190	3
DCO mg/l	200	60%	874	34	533	25
NTK mg/l			104	3	59,2	3
NGL mg/l			104,3	4,8	59,2	5,26
NH ₄ mg/l			76,8	0,8	44,4	0,78
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l					0,03	0,23
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l			11,3	3,8	7,3	5,4
Limpidité cm						
pH			7,7	8,1	7,5	8,1

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	06/02/17	26/01/2002
Cadmium Cd	10	0,67	
Chrome Cr	1000	15,10	
Cuivre Cu	1000	366	
Mercurie Hg	10	0,20	
Nickel Ni	200	16,3	
Plomb Pb	800	80,9	
Sélénium Se		2,05	
Zinc Zn	3000	519	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	917	
7 principaux PCB	0,8	--	
Fluoranthène	5,0	--	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	
Benzo(a)pyrène	2,0	--	

Plan d'épandage:

Récupéré du 26/01/2002

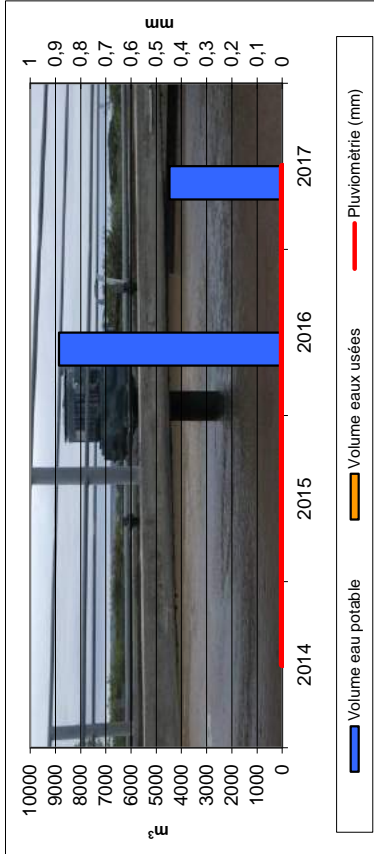
Production de matières sèches:

Volume:	88 m ³
Annuelle:	1,94 Tonnes
Journalière:	5,3 kg
Soit:	11 g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

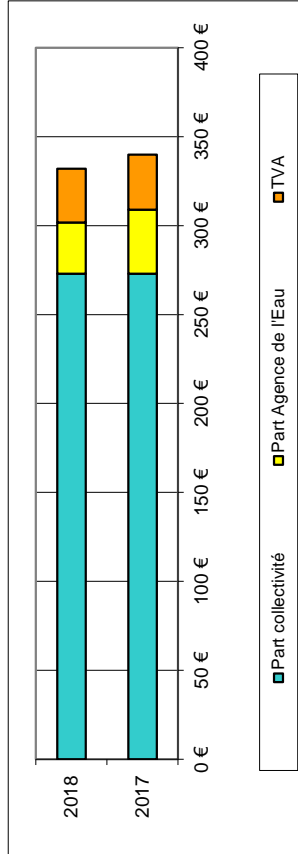
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	--	--	8 862	4 475
Volume eaux usées	--	--	--	--
Pluviométrie (mm)	--	--	--	--



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	157,05 €	157,05 €	0,0%
Part variable HT	0,9658 €	0,9658 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	272,95 €	272,95 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-25,0%
TVA (10 % en 2014)	30,89 €	30,17 €	-2,4%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	339,84 €	331,92 €	-2,4%
Coût au m³ TTC	2,83 €	2,77 €	-2,39%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	236	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,77	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	10	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	2,16	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

*épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La commune d'Exmes avait un règlement d'assainissement datant du 6 décembre 2012. Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité. Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a diminué de 2,4 % suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.





QUALITE DU REJET

Date de la visite	09/10/2018			
Déclarant	09/10/2018			
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval	η
Paramètres	Valeur	η		
Qmoyen m ³ /j	13,5			
MES mg/l	50%			
DBO ₅ mg/l	35			
DCO mg/l	200			
NTK mg/l				
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l				
Test NO ₃ mg/l				
Pt mg/l				
Limpidité cm				
pH				

Pas de rejet lors de la visite

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	
Cadmium Cd	10	
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercuré Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Plan d'épandage:

--

Production de matières sèches:

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/j/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	13,5	m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	0,9	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	0,6	m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Maxi mensuel	1,8	m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	18	kWh
Consommation moyenne :	0,05	kWh/hj

Observations :

⇒ Le réseau : Le réseau compte 15 boîtes de branchements. Après plus de 3 ans de fonctionnement, il y a toujours très peu d'usagers raccordés.

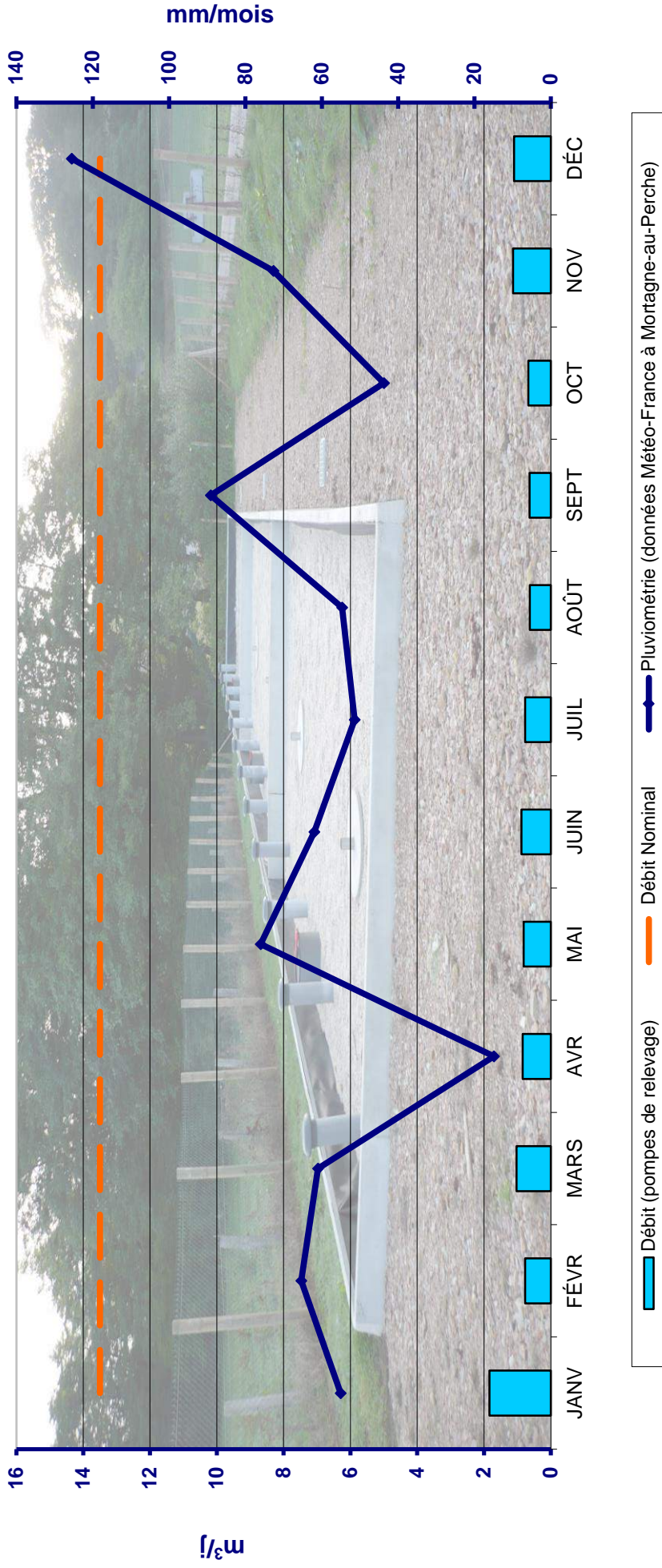
Le poste de la station ne démarre qu'une à deux fois par semaine. Les risques de formation d'H₂S sont importants.

⇒ La station : Lors de la visite, il n'y avait pas de rejet, en raison du faible débit collecté. Il est difficile de se prononcer sur le fonctionnement, mais avec si peu d'effluent, les bactéries épuratrices ne doivent pas être très développées. Cependant, en l'absence de rejet, l'impact sur le milieu est nul.

Les roseaux ne seront pas implantés, car ils ne supporteraient pas un stress hydrique important.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Effluents collectés en 2018 par la station de FEINGS



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

-- = pas de test

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

Station :	LA FERRIERE AUX ETANGS	Exploitant :	Régie	Type de station :	BAAP
Maître d'ouvrage :	FLERS Agglo	Maître d'Œuvre :	DDE	Niveau de traitement :	23/09/1996
Milieu récepteur :	La Mousse	Constructeur :	SABLA	Capacité nominale EH :	2 400
Bassin versant :	Mayenne	Année de construction :	1997	Raccordés :	1 000
Agence de l'Eau :	Loire Bretagne	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal :	360 m ³ /jour

OBSERVATIONS:

Un tableau de synthèse ci-joint présente les données des charges polluantes et les débits reçus par la station depuis 2006.

Du point de vue organique, la station est chargée à 39 % de sa capacité.

Le débit moyen annuel reçu par cette station est de 375 m³/j et représente 104 % du débit nominal.

On observe un débit maximum de 2 457 m³/j soit 655 % du débit nominal (le 1er février avec 29 mm de pluie en 2 jours) lié aux eaux claires parasites collectées par le réseau. A cette date, 2 307 m³ ont été by-passés.

Au cours de l'année, 128 925 m³ ont été by-passés vers le milieu naturel (représentant **141 jours de by-pass**).

Une étude générale du système d'assainissement à l'échelle de l'agglomération est en cours de réalisation par le bureau d'études G2C.

Cette étude permettra de déterminer les priorités de travaux de réhabilitation des réseaux.

Cependant, l'exploitant avait remarqué la présence d'écrevisses et des poissons vivants dans le dégrilleur en entrée de la station. Des investigations ont été menées au premier trimestre 2018 et ont permis de déceler (en partie) l'origine des eaux claires parasites (collecte d'eau de la forêt).

Les résultats analytiques des bilans 24 heures indiquent quelques non-conformités dans la tolérance de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Boues :

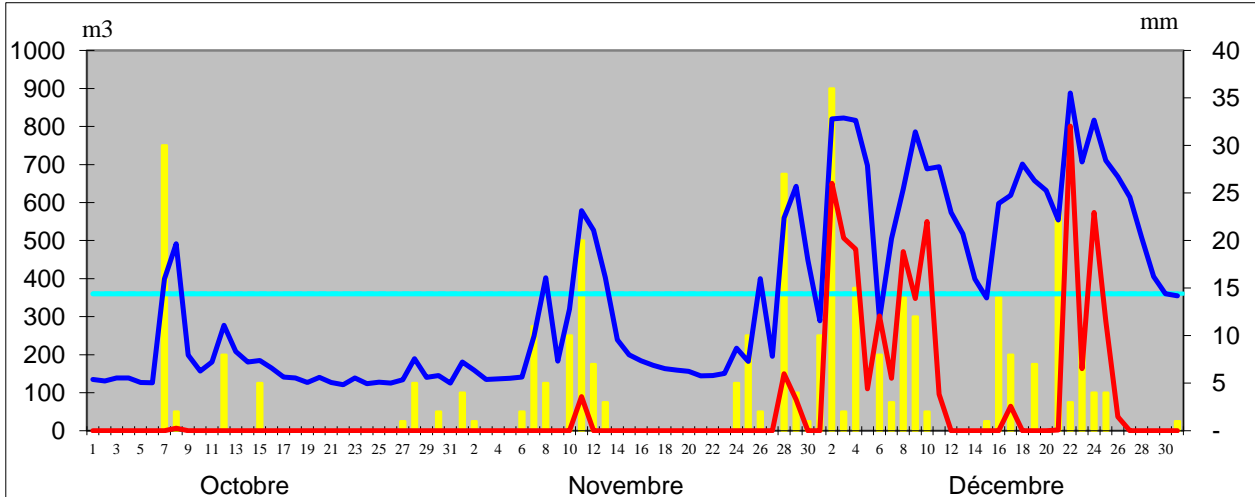
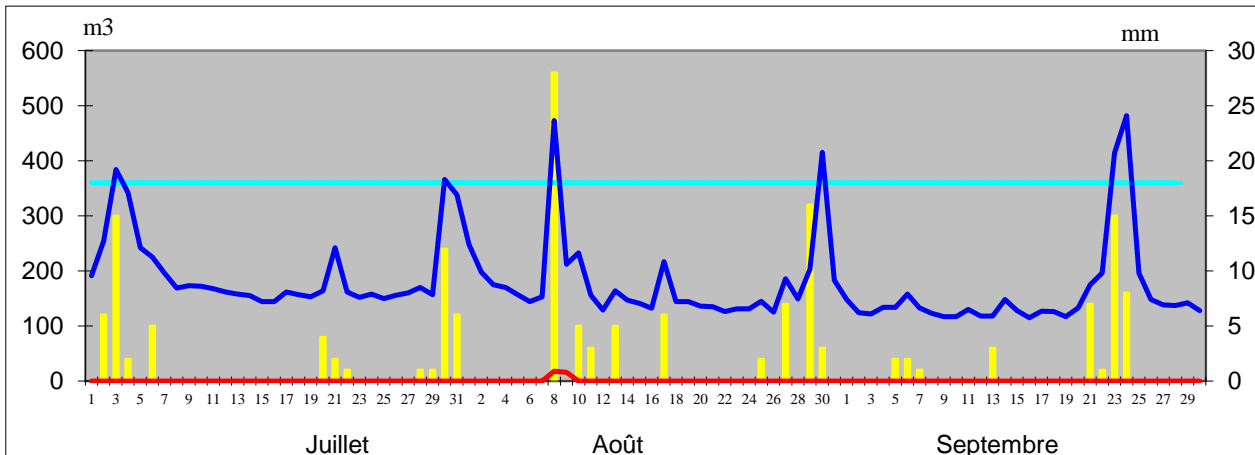
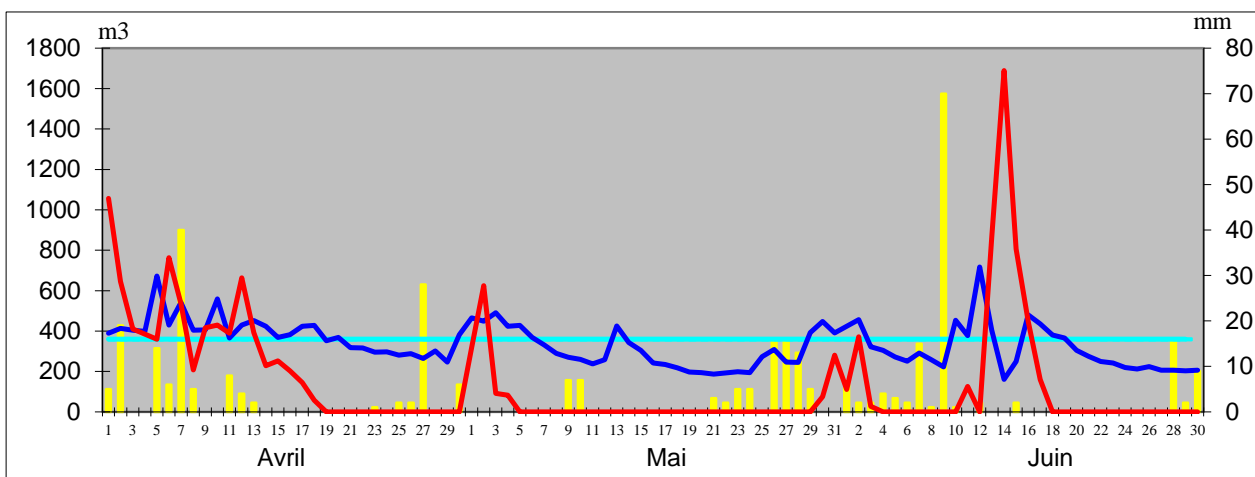
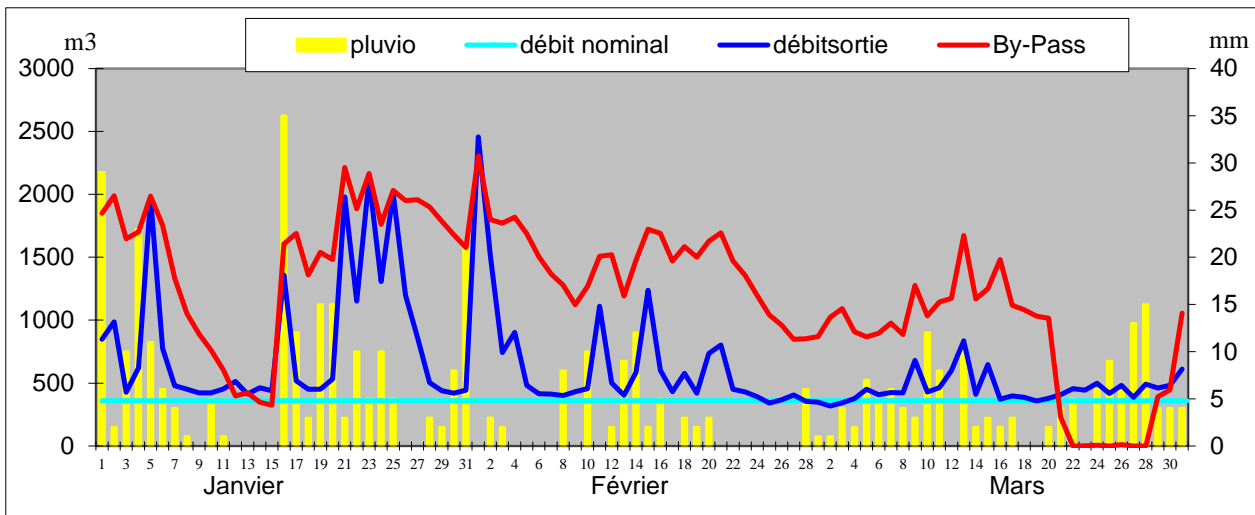
10,04 tonnes de matières sèches ont été épandues (soit 294 m³).



SATESE

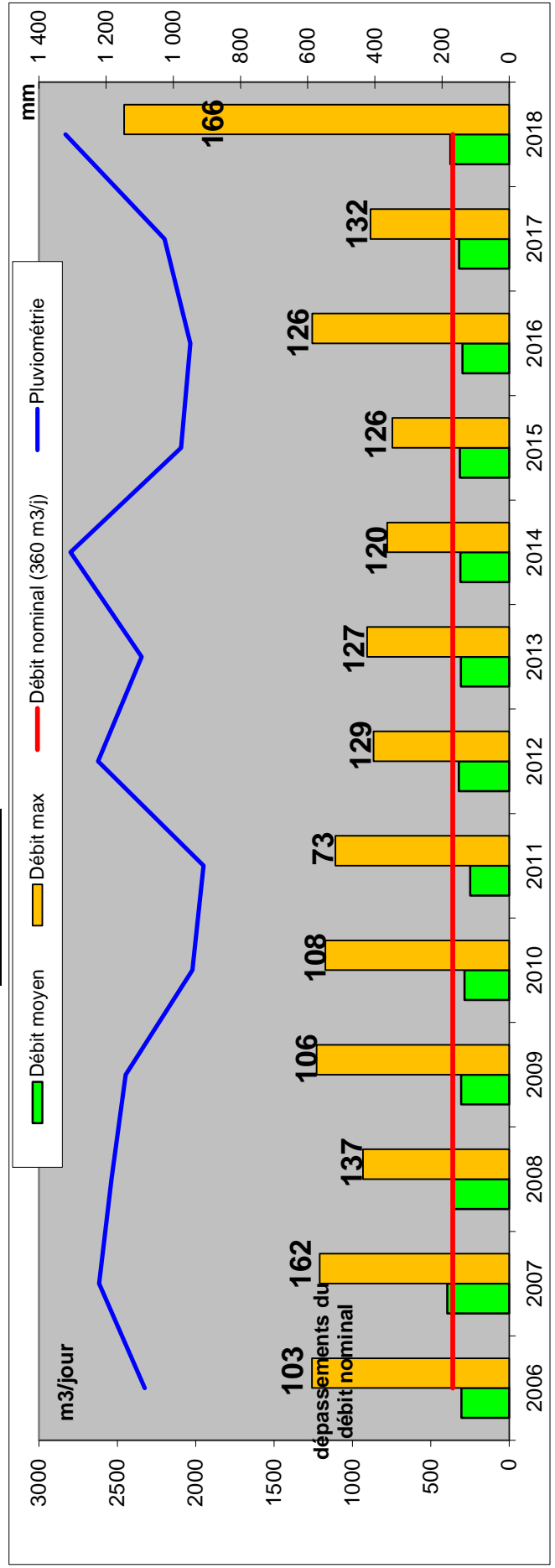
2018	LA FERRIERE AUX ETANGS	Mayenne	FLERS Agglo	04 61 163 S0001
-------------	-------------------------------	----------------	--------------------	------------------------

COURBES DE DEBITS



LA FERRIERE AUX ETANGS 2006 - 2018

	Boues Evacuées													Nombre de dépassements du débit nominal (jours)		
	Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Q moy	Q max	Volume	by-pass (m ³)	Total	% by-passé	Nb de by-pass	Pluivio		TMS	
A	2006	110	79	194	19	304	1 258	110 960	5 139	116 099	4,4%	24	1 085		103	
N	2007	89	81	186	23	396	1 209	144 540	19 006	163 546	11,6%	47	1 221		162	
N	2008	76	65	181	19	356	932	130 296	9 181	139 477	6,6%	27	1 184	26,7	137	
E	2009	70	52	160	14	306	1 229	111 690	18 714	130 404	14,4%	56	1 142	16,6	106	
E	2010	70	59	154	16	285	1 173	104 025	15 877	119 902	13,2%	62	943	16,2	108	
	2011	62	46	132	12,3	249	1 108	90 885	9 604	100 489	9,6%	47	910	21,4	73	
	2012	65	61	138	14,8	321	865	117 486	38 784	156 270	24,8%	89	1 224	18,9	129	
	2013	57	77	129	16,5	308	906	112 420	39 421	151 841	26,0%	93	1 094	18,6	127	
	2014	68	108	154	23	312	779	113 880	56 775	170 655	33,3%	117	1 306	13,6	120	
	2015	92	79	173	22,4	314	745	114 610	16 453	131 063	12,6%	77	977	18,1	126	
	2016	53	66	119	21,5	299	1257	109 434	22 088	131 522	16,8%	86	949	16,0	126	
	2017	42	57	104	12,6	319	885	116 435	32 870	149 305	22,0%	84	1026	14,0	132	
	2018	41	56	91	17,1	375	2457	136 875	128 925	265 800	48,5%	141	1321		166	
	Moyenne en kg/j	69	68	147	18					950					1615	
	Charge en EH	984	1136	1228	1186	319	2457									MAX



Station	FERRIERE LA VERRERIE	Exploitant	Régie
Maître d'ouvrage	CDC Vallée de la Haute Sarthe	Maître d'œuvre	D.D.A.F.
Milieu récepteur	La Guerne	Constructeur	SOGETI
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2009
Masse d'eau	La Sarthe et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Hoëne		
Type de station	PHRG	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Code SANDRE	0461166S0001	Capacité nominale EH	145
Type de réseau	Séparatif	Code SANDRE	0461166S0001



SATESE

DEBIT COLLECTE:

Nominal	21,75 m ³ /j	
Moyen mensuel	5,5 m ³ /j	
Mini mensuel	4,4 m ³ /j	Débit annuel 1 995 m ³
Maxi mensuel	7,0 m ³ /j	

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	0 kWh
Consommation moyenne:	0 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau :

La totalité des effluents arrive à la station de façon gravitaire. Une estimation des volumes transitant au sein de la station est effectuée via la chasse d'entrée.

Les débits reçus sont très faibles. En effet, d'après les relevés, la station reçoit en moyenne 5,5 m³/j soit 25% de sa capacité nominale.

⇒ La station :

D'après les tests de terrain, la station donne de bons résultats. En effet, il ne subsiste que peu d'ammoniaque dans le rejet

Il convient d'être vigilant quant au désherbage manuel des massifs.

Comme déjà indiqué, les bordures des filtres du second étage ont été décalées lors de l'entretien du terrain. Il convient de les replacer.



QUALITE DU REJET

Date de la visite		10/04/2017		23/04/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	Aval	η	Aval
Qmoyen m ³ /j	21,75				
MES mg/l	50%				
DBO ₅ mg/l	35				
DCO mg/l	200				
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l			0		2
Test NO ₃ mg/l			500		250
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH			7,1		7,2

η : rendement d'élimination

■ respect du seuil

■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

Non réalisé

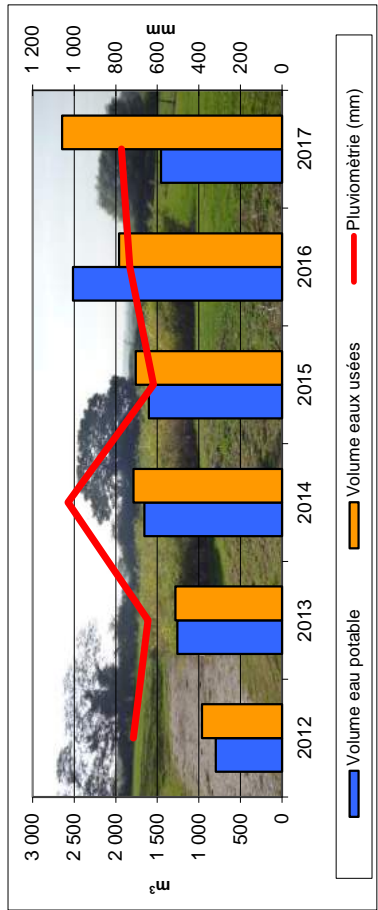
Production de matières sèches:

Volume: -- m³
Annuelle: -- Tonnes

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

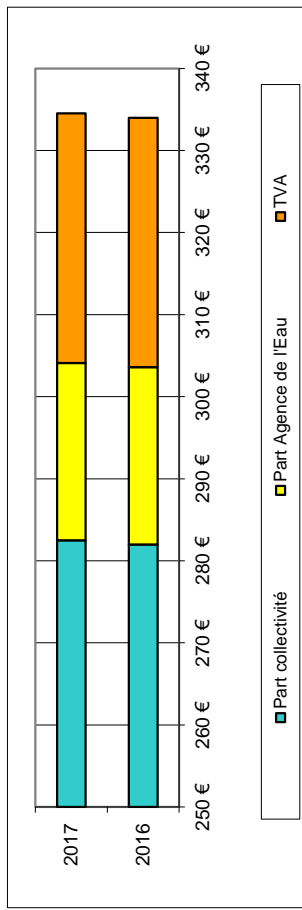
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	797	1 261	1 654	1 601	2 515	1 457
Volume eaux usées	962	1 282	1 787	1 760	1 959	2 646
Pluviométrie (mm)	716	645	1 029	619	732	772



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	91,00 €	119,00 €	30,8%
Part variable HT	1,60 €	1,60 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	283,00 €	311,00 €	9,9%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	30,46 €	33,26 €	9,2%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	335,06 €	365,86 €	9,2%
Coût au m³ TTC	2,79 €	3,05 €	9,2%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	47	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,05	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	10	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation de boues	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La Communauté de communes a adopté un règlement d'assainissement en date du 20/06/2013. Il serait souhaitable de l'uniformiser sur la totalité du territoire.

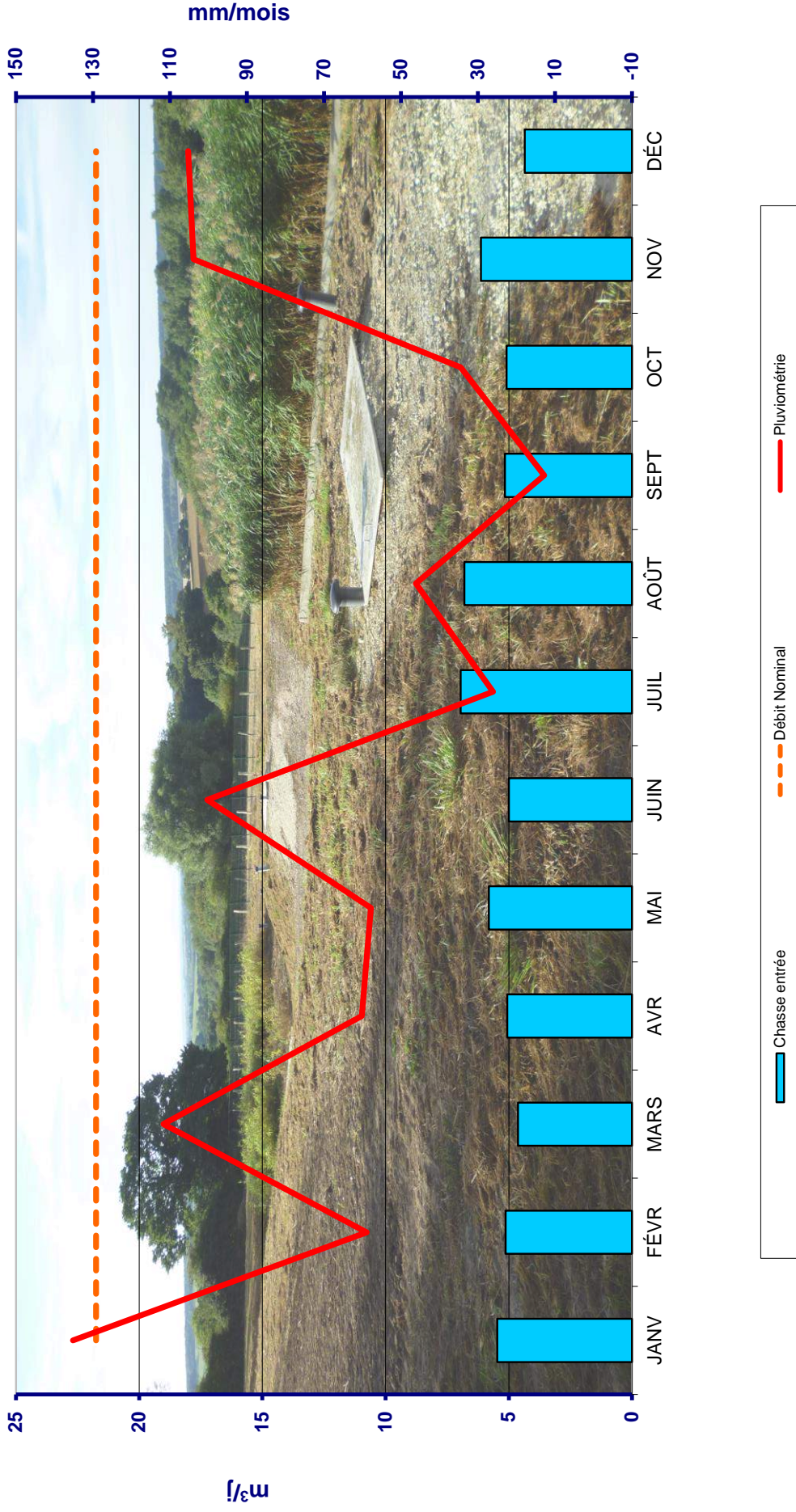
Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA, pour l'année 2017, a été effectuée par le SATESE, en date du 22 novembre 2018. Le RPQS a été approuvé par délibération du 11 décembre 2018. Sa mise en ligne date du 14 décembre 2018.

La tarification de l'assainissement a augmenté de 9,2% suite à la hausse de la part fixe revenant à la collectivité.



Effluents collectés en 2018 par la station de FERRIERE LA VERRERIE



La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Mortagne au Perche.
 Le débit est estimé grâce au compteur des pompes d'où une incertitude des valeurs

Station **LA FERTE-FRESNEL** Exploitant **CDC DES PAYS DE L'AIGLE**
 Maître d'ouvrage **CDC DES PAYS DE L'AIGLE** Maître d'œuvre **DDE**
 Milieu récepteur **Fossé vers Charentonne** Constructeur **SABLA**
 Agence de l'eau **Seine Normandie** Année de construction **1993**
 Masse d'eau **La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (exclu)**

Type de station **BAAP**
 Niveau de traitement **Récépissé du 10/02/94 et Arrêté 21/07/2015**
 Capacité nominale EH **1 000**
 Code SANDRE **036116702000**
 Type de réseau **Séparatif**



QUALITE DU REJET

Date de la visite		07-08/03/2017		26/27/03/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Récépissé du 10/02/1994	Amont	Aval	Amont	Aval
Valeur	η	Valeur	η	Valeur	η
Qmoyen m ³ /j		182	186	100	99
MES mg/l	50%	50	12	76,0%	11
DBO ₅ mg/l	60%	71	5	93,0%	6
DCO mg/l	60%	192	35	81,8%	40
NTK mg/l		29,9	16,5	44,8%	25,6
NGL mg/l			16,5		59,3%
NH ₄ mg/l			19		32
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l			0		
Pt mg/l		3,2	7,2	-125,0%	9,6
Limpidité cm		7,9	7,8		7,8
pH					7,9

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	28/06/17	26/06/18
Cadmium Cd	10	1,17	1,20
Chrome Cr	1000	34,6	33,1
Cuivre Cu	1000	453	402
Mercurie Hg	10	0,37	0,39
Nickel Ni	200	22,6	21,1
Plomb Pb	800	24,9	28,3
Sélénium Se		< 4,76	< 5,15
Zinc Zn	3000	724	787
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 234	1 243
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage:

Récépissé de déclaration en date du 10 avril 2003

Production de matières sèches:

données MESE 2018
 Volume : ? m³
 Annuelle : ? Tonnes
 Journalière : ? kg
 Soit : ? g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal 150 m³/j Mini journalier () -- m³/j
 Moyen mensuel 154,9 m³/j Maxi journalier () -- m³/j
 Mini mensuel 73 m³/j Débit annuel 56 539 m³
 Maxi mensuel 323,5 m³/j

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : 28 266 kWh
 Consommation moyenne : 77,44 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Le débit moyen mensuel sur l'année est de 154,9 m³/j, soit 103 % du débit nominal. On observe essentiellement des dépassements du débit nominal durant les mois d'hiver (nappes hautes).
 Suite au schéma directeur d'assainissement, la CDC des Pays de L'Aigle doit engager une phase de travaux de réhabilitation.

⇒ La station : Comme l'an dernier, la qualité du rejet ne répond pas à la réglementation pour le paramètre NTK.
 Cette mauvaise élimination de la pollution azotée pourrait s'expliquer par l'usure de la turbine entraînant une mauvaise qualité d'aération.
 Pour ce faire, la CDC envisage le remplacement de cette dernière à court terme.



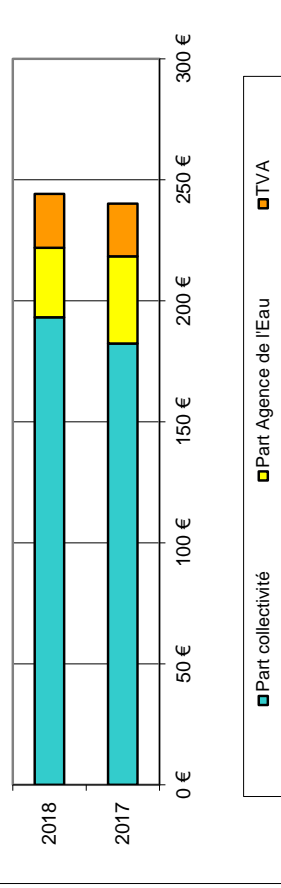
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	21 567	23 933	21 862	25 332
Volume eaux usées	44 423	24 738	36 252	37 380
Pluviométrie (mm)	960	695	664	835



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	59,95 €	63,55 €	6,0%
Part variable HT	1,02 €	1,08 €	5,9%
Part revenant à la collectivité HT	182,35 €	193,15 €	5,9%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	21,84 €	22,20 €	1,6%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	240,19 €	244,15 €	1,6%
Coût au m³ TTC	2,00 €	2,03 €	1,6%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	607	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,03	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	6,28	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0114	P207.0

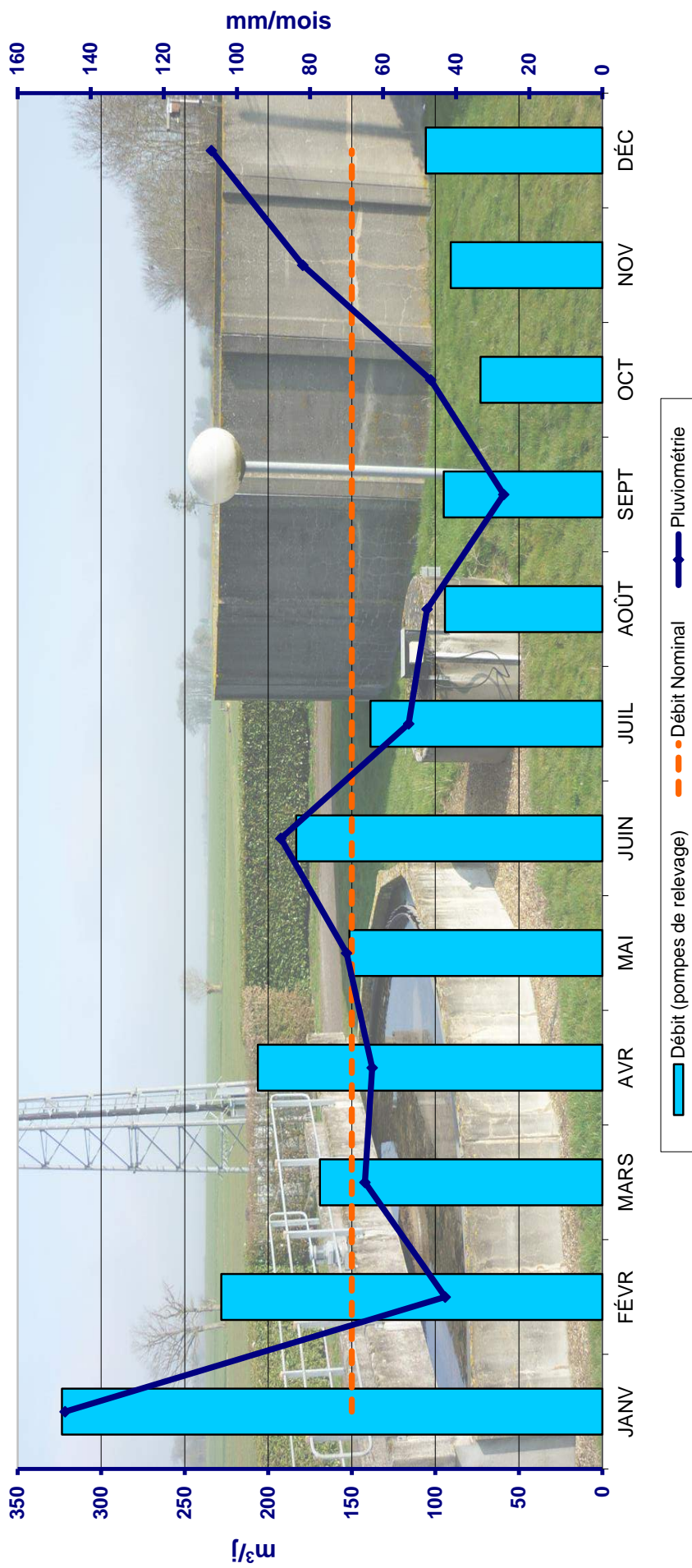
* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement de service date de 1992. Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dès lors, la saisie des indicateurs 2017, sous SISPEA, a été effectuée par le SATESE en date du 18 mai 2018. Le RPQS a été approuvé par délibération de la CDC puis mis en ligne. Une harmonisation du règlement de service et de la tarification doit être engagée par la CDC des Pays de L'Aigle, compétente depuis le 1^{er} janvier 2018.



Effluents collectés en 2018 par la station de LA FERTE-FRESNEL



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie est celle relevée sur le site de la station

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	8	8	9	9	8	7	8	9	9	9	9	8
Nitrates	8	8	9	9	8	7	8	9	9	9	9	8

x = nombre de tests

--- = pas de test

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

Station :	LA FERTE MACE	Exploitant :	VEOLIA EAU	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	FLERS Agglo	Maître d'œuvre :	OTV	Niveau de traitement :	Arrêté du 04/06/2018
Milieu récepteur :	La Maure	Constructeur :	OTV	Capacité nominale EH :	11 500
Bassin versant :	Mayenne	Année de construction :	1998	Raccordés :	6260
Agence de l'Eau :	Loire Bretagne	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal tps sec NB / tps pluie NH :	1 000 - 3 700 m ³ /jour

OBSERVATIONS:

Le débit moyen journalier de 1 832 m³/j a représenté 50 % du débit nominal temps de pluie nappe haute de la station.

La charge organique moyenne a représenté 22 % de la capacité nominale.

Le débit maximum de 7 954 m³/j a été relevé le 4 janvier avec 34 mm de pluie en 2 jours et a représenté 2 fois la capacité hydraulique nominale de la station temps de pluie nappe haute (3 700 m³/j). Au cours de l'année 2018, le débit nominal (3700) a été dépassé 28 fois.

De plus, une synthèse de 2006 à 2018, ci-jointe, a été réalisée sur les charges polluantes reçues et les charges hydrauliques collectées.

Les données ainsi que les courbes de cette synthèse informent sur le fait que le débit collecté varie fortement en fonction de la pluviométrie.

Un diagnostic du réseau permettrait d'identifier les travaux d'amélioration à réaliser.

En effet, un diagnostic permanent (installation de sondes de mesures en continu aux emplacements caractéristiques du réseau) sur plusieurs années permettrait d'identifier les actions prioritaires de réhabilitation et de les hiérarchiser (subventionnable par l'Agence de l'eau Loire Bretagne).

Par ailleurs, 1 non conformité en Pt a été relevée.

A compter du 1er janvier 2019, l'exploitation de cette station se fera en régie par un agent de Flers Agglo.

Boues :

118,7 tonnes de matières sèches ont été épandues.

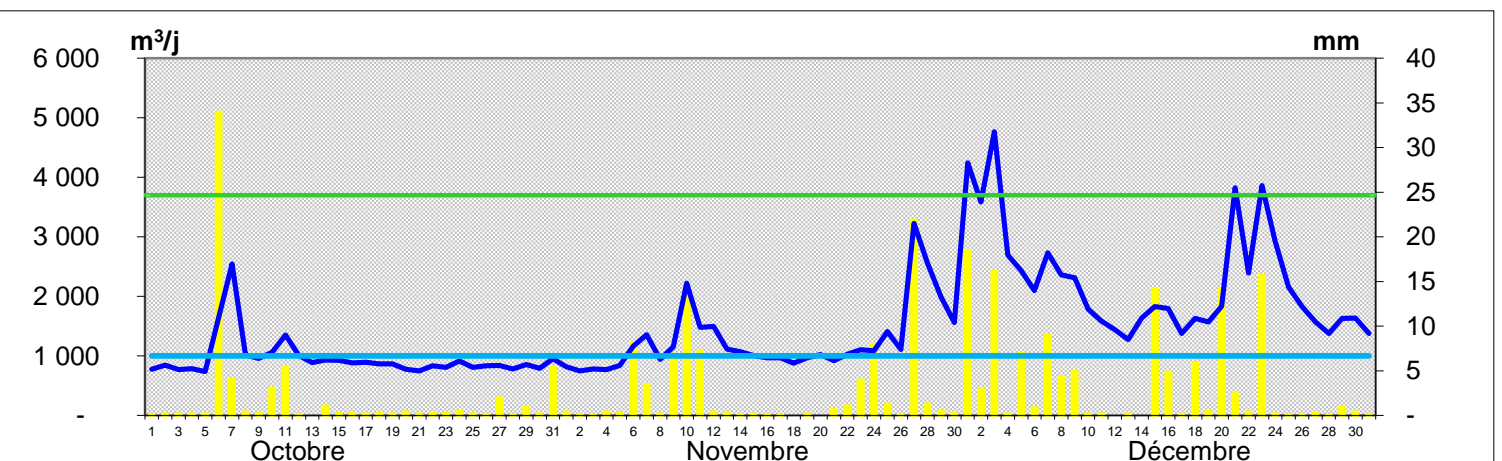
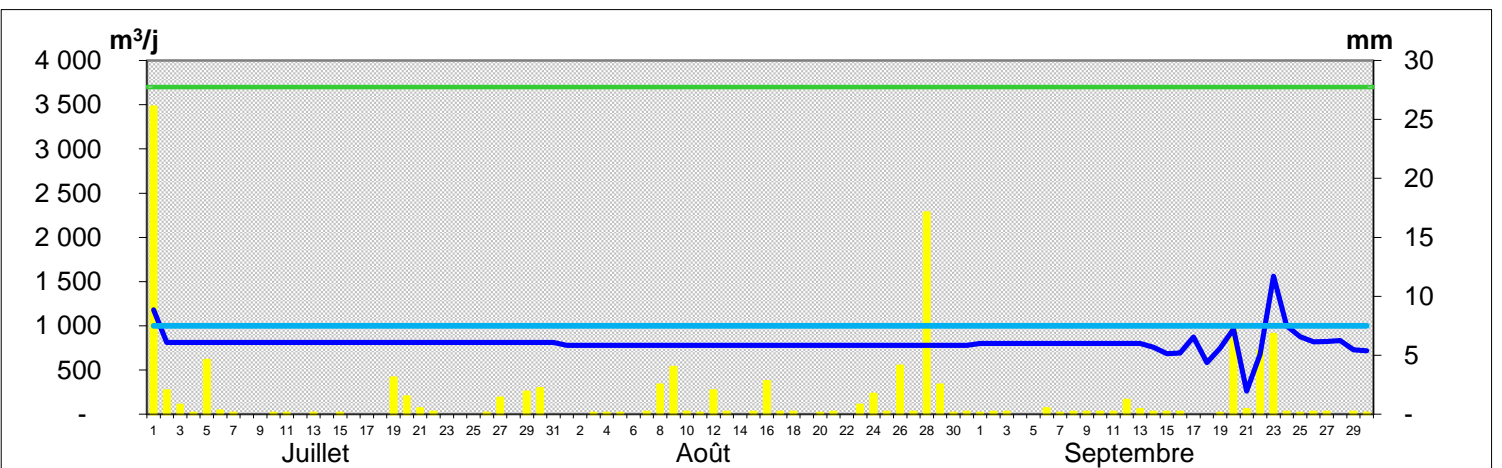
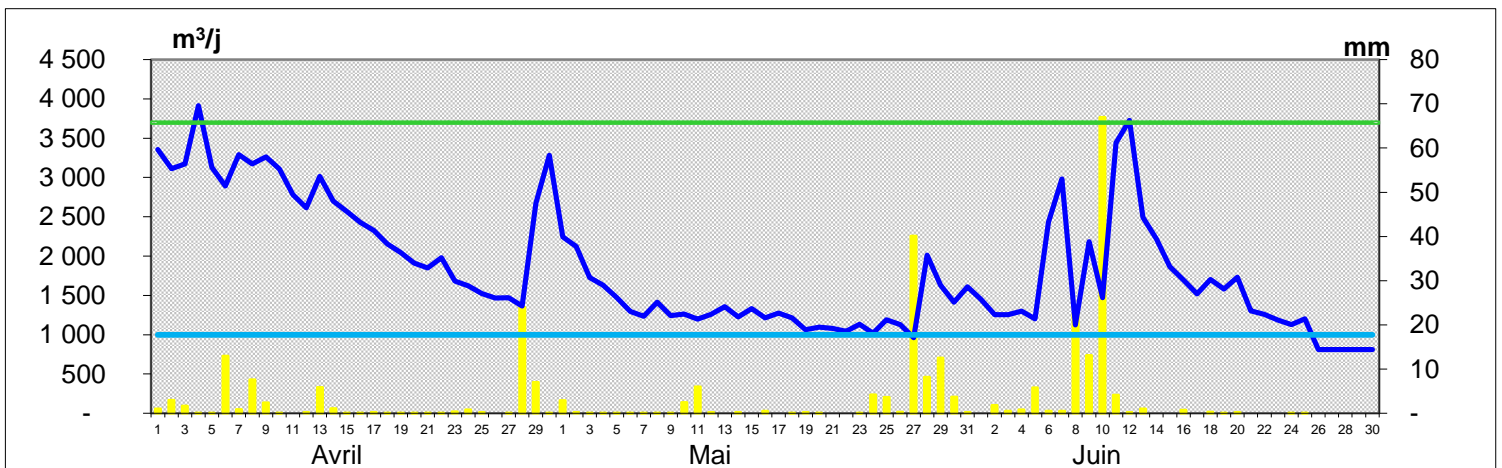
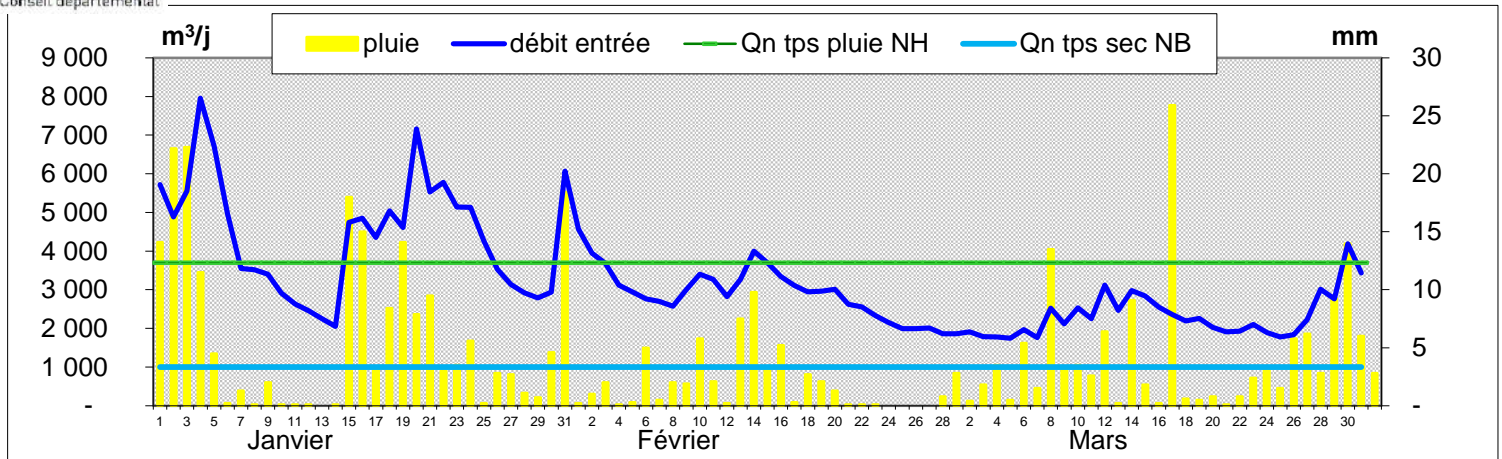


SATESE

2018	LA FERTE MACE	Mayenne	FLERS Agglo	04 61 168 S 0003
------	---------------	---------	-------------	------------------

date	Débit		Pluvio mm	Effluent ENTREE station								Effluent SORTIE station								Rendements en %										
	Entrée m ³	Sortie m ³		MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT mg/l	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NGL mg/l	PT mg/l	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NGL mg/l	PT mg/l	MES	DBO ₅	DCO	NGL	PT						
Normes arrêté préfectoral 04/06/18																														
Normes arrêté 21/07/15																														
mar 09 janv	3 403	3 547	2,0	140	476														4,4	16	15	53	0,2	0,7	97%	95%				
dim 28 janv	2 923	3 067	1,1	87	254	81	237	233	681	25	73	29,1	85	3,0	9	4,0	12	4	4,0	12	4	12	13,5	0,2	0,6	95%	93%	85%	93%	
mar 13 févr	3 266	3 325	7,5	550	1796			556	1816							4,2	14	19	63				1,7	5,7	99%	97%				
lun 19 févr	2 960	3 008	2,1	270	799	180	533	491	1453	54	160	54,7	162	5,2	15	4,0	12	5	4,0	12	5	15	12	0,2	0,6	99%	97%	98%	93%	
mer 14 mars	2981	3136	9,1	89	265	33	98	143	426	29	86	30,1	90	4,8	14	4,0	13	3	4,0	13	3	9	13	4,1	3,9	12,2	1,4	4,4	96%	91%
mar 27 mars	2229	2345	6,2	51	114			110	245							4,0	9						1,4	3,3	92%		87%			
mar 03 avr	3 174	3 185	3,0	41	130	70	222	268	851	30	95	30,6	97	4,9	16	4,0	13	4	4,0	13	4	13	10	3,2	2,8	8,9	1,1	3,5	90%	94%
jeu 19 avr	2 045	2 057	0,1	32	65			71	145							4,0	8						1,2	2,5	88%		85%			
dim 13 mai	1 356	1 361	0,2	50	68	27	37	121	164	44	60	45,4	62	5,9	8	11,0	15	3	4	15	3	4	32	44	12,4	16,9	5,5	7,5	78%	88,9%
sam 02 juin	1 256	1 256	0,0	42	53			72	90							6,9	9						17	21			0,8	1,0	84%	76%
mar 12 juin	3 726	3 726	4,1	49	183			85	317							4,0	15						10	37			0,4	1,5	92%	88%
lun 18 juin	1 702	1 702	0,0	25	43	7	12	68	116	50	85	52,0	89	6,0	10	4,0	7	3	5	10	17	2,8	4,8	0,4	0,7	84%	57,1%	85%	95%	
mer 04 juil	810	957	0,1	270	219			559	453							4,6	4						22	21			0,5	0,5	98%	96%
mar 24 juil	810	957	0,0	340	275	210	170	674	546	74	60	74,6	60	8,8	7	4,0	4	3	3	22	21	6,0	5,7	0,5	0,5	99%	98,6%	97%	92%	
lun 06 août	779	1 045	0,0	310	241			738	575							4,0	4						22	23			0,3	0,3	98,7%	97%
mer 29 août	779	1 045	2,5	87	68	110	86	279	217	48	37	48,6	38	5,2	4	4,0	4	3	3	22	23	4,0	4,2	0,9	0,9	95,4%	97,3%	92%	92%	
ven 07 sept	800	800	0,1	250	200			709	567							4,0	3						16	13			1,5	1,2	98,4%	98%
mar 18 sept	583	796	0,0	300	175			691	403							6,5	5						20	16			0,5	0,4	97,8%	97%
mar 25 sept	878	865	0,1	140	123	140	123	432	379	70	61	70,6	62	9,4	8	4,0	3	3	3	18	16	3,8	3,3	0,8	0,7	97%	97,9%	96%	95%	
mer 24 oct	915	944	0,5	200	183			430	393							4,0	4						15	14			0,4	0,4	98%	97%
dim 11 nov	1 482	1 548	7,2	91	135	82	122	325	482	55	82	55,6	82	5,6	8	4,0	6	3	5	19	29	4,3	6,7	0,4	0,6	95,6%	96%	94%	92%	
sam 17 nov	969	1 000	0,1	310	300			609	590							4,8	5						28	28			0,4	0,4	98,5%	95%
jeu 06 déc	2 101	2 124	0,9	63	132			147	309							4,0	8						13	28			0,2	0,4	94%	91%
mer 19 déc	1 571	1 563	0,5	59	93	38	60	153	240	33	52	33,6	53	5,6	9	5,1	8	3	5	15	23	5,6	8,8	0,3	0,5	91%	92%	90%	83%	
moyenne	1812	1890		160	266	89	154	343	517	47	77	48	80	6	10	5	8	3	7	17	29	5	9	0,88	1,6	94%	91%	94%	89%	
mini	583	796		25	43	7	12	68	90	25	37	29	38	3	4	4,0	3,2	3,0	2,6	10,0	12,8	2,8	3,3	0,2	0,3	78%	57%	74%	73%	
maxi	3726	3726		550	1796	210	533	738	1816	74	160	75	162	9	16	11	16	5	15	32	63	12	17	5,5	7,5	99,2%	98,6%	98%	95%	
Nb analyses réalisées				24	24	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	24	24	11	11	24	24	11	11	24	24	11	11	24	24	
Nb analyses à réaliser				24	24	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	24	24	12	12	24	24	12	12	12	12	12	12	12	12
Nb de non conformités																	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nb de non conformités tolérées																	3	3	2	2	3	3	2	2	3	3	3	3	3	3

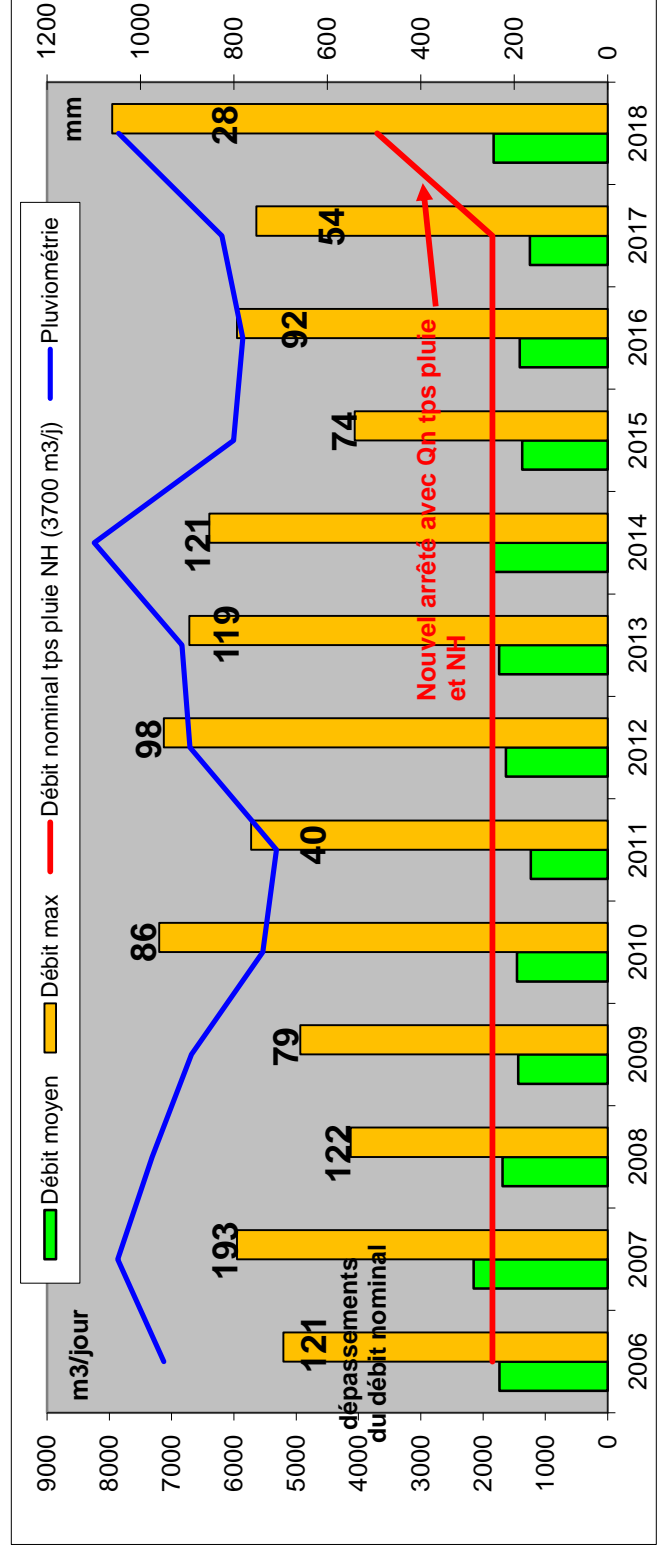
Validation	17 septembre 2018
Respect du calendrier	oui
Alternance des jours	CAE Rennes
Laboratoire	
Remarques	3403 dépassement du débit nominal (1 850 m ³ /j)



LA FERTE MACÉ 2006 - 2018

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy	Q max	Volume	Boues Evacuées		Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
									TMS	Pluvio	
2006	389	372	791	109	15	1737	5204	634 005		950	121
2007	502	343	984	102	15	2152	5953	785 480		1049	193
2008	380	288	807	141	12	1686	4128	617 076		975	122
2009	428	368	849	80	10	1436	4937	524 140		891	79
2010	470	318	886	72	10	1457	7201	531 805		738	86
2011	436	305	828	77	9	1232	5726	449 680		709	40
2012	403	276	820	76	10	1632	7128	597 312	132	894	98
2013	382	251	731	73	9	1742	6716	635 830	117	911	119
2014	386	297	804	88	11	1865	6394	680 725	121	1099	121
2015	346	231	776	71	10	1370	4062	500 050	81	801	74
2016	243	158	531	58	8	1414	5950	517 524	79,9	781	92
2017	304	231	605	64	8	1249	5640	455 885	112,0	826	54
2018	266	154	517	77	10	1832	7954	668 680	118,7	1047	28
Moyenne en kg/j	380	276	764	84	11	1600 Moyenne	7954 MAX				1227
Charge en EH	5423	4605	6365	5579	2635						dépassements

A N N E E



Station :	FLERS "LE LANDIS"	Exploitant :	Régie	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	FLERS Agglo	Maître d'Œuvre :	BOURGOIS	Niveau de traitement :	arrêté 09/08/2006
Milieu récepteur :	La Vère	Constructeur :	DEGREMONT	Capacité nominale EH :	60 000
Bassin versant :	Orne	Année de construction :	1999	Raccordés :	35 000
Agence de l'Eau :	Seine Normandie	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal :	9 150 m ³ /jour

OBSERVATIONS:

La moyenne des résultats de charges des dernières années, figure dans le tableau ci-après.

Le débit moyen en entrée de station est de 4 163 m³/jour (contre 3 531 m³/jour en 2017) soit 45% la capacité hydraulique nominale.

Le débit maximum en entrée de station a atteint 11 740 m³/jour (contre 7 944 m³/jour en 2017), soit 128 % du débit nominal, le 5 janvier avec 22 mm de pluie en 2 jours. Le débit nominal a été dépassé 5 fois au cours de l'année.

Les données de débit indiquent que le réseau d'assainissement collecte des eaux claires parasites pouvant perturber le fonctionnement de la station d'épuration.

3 dépassements de la charge organique nominale ont été observés en entrée de station.

Pour mémoire, le Maître d'ouvrage a délégué, au bureau d'études G2C Environnement, la mission de réaliser une étude générale du système d'assainissement sur tout le territoire de la communauté d'agglomération.

Cette étude qui a débuté au cours de l'année 2014 a pour objectifs de contribuer à la mise en place d'un diagnostic permanent et construire, caler et utiliser un modèle hydraulique du réseau.

2 dysfonctionnements majeurs ont été déclarés au format SANDRE :

la casse d'un motoréducteur de la flottation des boues entraînant un arrêt de la production de boues du 2 mars au 16 mai,

suite à un orage, panne d'un surpresseur du 26 au 27 mai.

Boues : 814 tonnes de matières sèches ont été épandues.



SATESE

2018	FLERS	Orne	FLERS Agglo	.036107002000
-------------	--------------	-------------	--------------------	----------------------



* moyenne jour ** moyenne annuelle

date	débit entrée m ³	débit sortie m ³	pluie mm	Effluent ENTREE station							Effluent SORTIE station							Rendements en %			
				MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NGL mg/l	NTK kg/j	PT kg/j	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/j	MES	DBO ₅	DCO	NGL	PT	
Arrêté préfectoral 04/09/2018	9150	9150		4200	3600	7200	900	240	15*	50*	10**	1**									
Arrêté du 21/07/15									35	125	15	2	90%	80%	75%	70%	80%				
01/01/2018	9 318	8 588	20,0	522		1938		3,0	5,8	26,3		0,2	1,7	90%		88%		94%			
04/01/2018	10 970	10 502	13,6	2062	2743	405	346	4,7	5,8	13,1	1,1	5,3	0,2	2,1	97%	97%	85%	96%			
08/01/2018	7 127	7 697	0,0	1411		278	1981	6,4	3,6	16,3		0,1	0,8	98,0%		94%		98%			
10/01/2018	6 541	6 613	0,6	1740	3271	644	334	6,8	5,0	20,9	3,2	5,2	0,3	2,0	98%	98%	90%	96%			
22/01/2018	9 544	8 817	6,0	1136		502	4791	3,6	2,4	18,1		0,1	0,9	98%	97%	97%		97%			
25/01/2018	8 454	8 450	0,0	2452	840	1020	57,2	6,1	4,6	31,5	2,1	5,3	0,2	1,7	98%	97%	91%	97%			
30/01/2018	5 975	6 180	0,2	992		591	3531	4,7	1,4	27,2		0,2	1,2	99%	95%			96%			
01/02/2018	7 316	8 351	4,4	129	300	2195	48,4	6,0	3,2	10	22	6,6	0,2	1,7	97%	96%	86%	96%			
05/02/2018	5 452	5 781	0,0	736	1963	522	2846	7,2	2,6	25,3	3,1	7,4	0,2	1,2	98%	96%	88%	97%			
08/02/2018	5 071	5 245	0,2	776		700	3550	7,0	1,0	22,4			0,1	0,5	99%	97%		99%			
12/02/2018	4 977	5 154	0,2	707		779	3877	7,3	1,8	10,6			0,2	1,0	99%			97%			
13/02/2018	5 715	6 012	7,2	1480	240	618	3532	5,8	3,3	18,2	1,5	9	0,2	1,2	99%	98%	86%	96%			
15/02/2018	5 571	5 746	2,2	282	480	2674	60,3	6,1	2,1	20,1	2,0	7,2	0,1	0,6	99%	99%	88%	98%			
19/02/2018	4 931	5 168	0,8	1040		601	2964	9,8	12,6	23,1			0,3	1,6	94%			97%			
20/02/2018	4 937	5 223	2,2	366	1807	963	4754	8,2	15,4	28,7			0,4	2,1	96%			95%			
22/02/2018	4 667	4 890	0,0	1288	600	928	4331	8,3	1,6	25,6	3,1	5,6	0,3	1,5	99%	98%	91%	96%			
26/02/2018	4 226	4 549	0,0	1319		797	3368	9,2	2,2	25,5			0,3	1,4	99%			96%			
28/02/2018	4 188	4 438	0,0	695	700	1025	4293	8,1	4,6	33,9	2,5	5,6	0,6	2,7	97%	96%	91%	92%			
01/03/2018	4 260	4 532	1,0	912		1190	5069	8,3	9,2	31,5			0,4	1,8	95%			95%			
03/03/2018	3 843	4 189	1,8	260	480	834	3205	10,8	14,2	45,9	28,5	119	1,1	4,6	94%	96%	64%	89%			
12/03/2018	5 401	5 681	9,0	2484		250	1350	6,9	63,3	187,0			2,8	15,9	86%		21%	57%			
14/03/2018	4 497	4 728	3,2	2284		942	4236	7,1	30,5	78,7			2,0	9,5	94%		91%	70%			
15/03/2018	5 338	5 580	7,6	1473	500	840	4484	7,8	10,8	51,2	30,2	169	0,8	4,5	96%	94%	61%	89%			
19/03/2018	4 418	4 583	1,0	1096		772	3411	9,0	4,0	27,8			0,3	1,4	98%			97%			
21/03/2018	4 326	4 450	0,0	382	1653	1014	4387	8,6	1,6	23,5	105		0,1	0,4	99,6%			99%			
22/03/2018	4 368	4 587	0,0	1813	600	836	3652	9,4	10,8	40,2	184	4,1	0,4	1,8	97%	96%	84%	96%			
27/03/2018	4 465	4 757	4,6	2500		1019	4550	7,7	128,0	33,3			0,4	1,9	76%		97%	94%			
29/03/2018	5 313	5 564	7,2	1875	640	842	4474	8,5	9,3	36,5	203	156	0,4	2,2	97%	95%	65%	95%			
04/04/2018	5 992	6 259	9,6	2822	600	1055	6322	5,0	12,4	36,0	225	147	0,4	2,5	97%	95%	60%	92%			
05/04/2018	5 563	6 361	0,6	1602		820	4562	7,2	7,4	45,9	292		0,8	5,1	97%		94%	87%			
10/04/2018	6 278	6 483	3,8	1293		695	4363	6,9	17,2	43,9	285		1,1	7,1	91%		93%	84%			
11/04/2018	5 732	5 929	0,2	1215	560	732	4196	6,7	18,4	42,7	253	205	1,0	5,9	91%	94%	12%	85%			



** moyenne annuelle

* moyenne jour

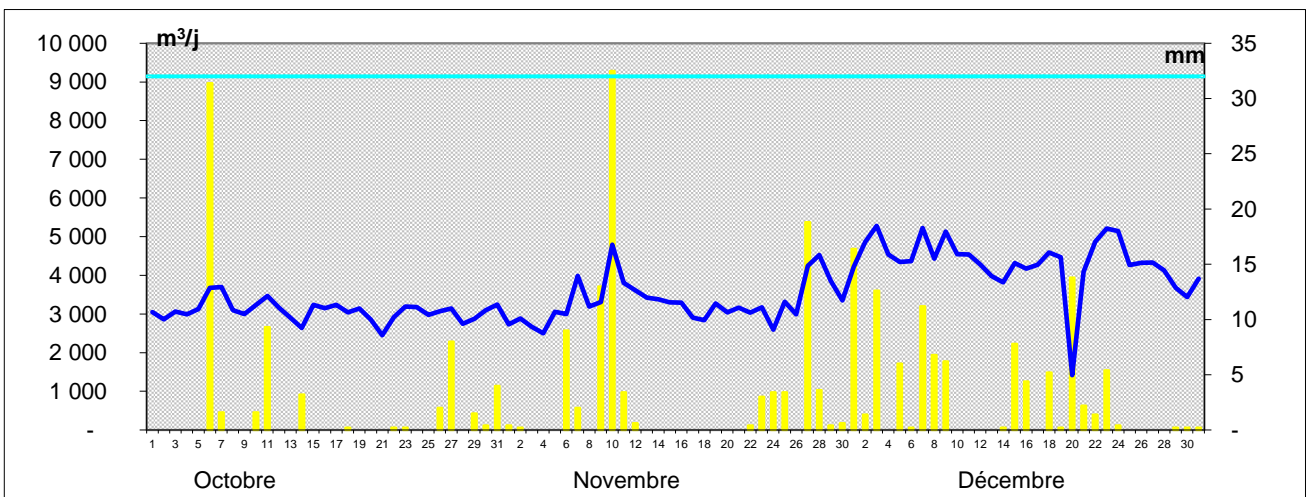
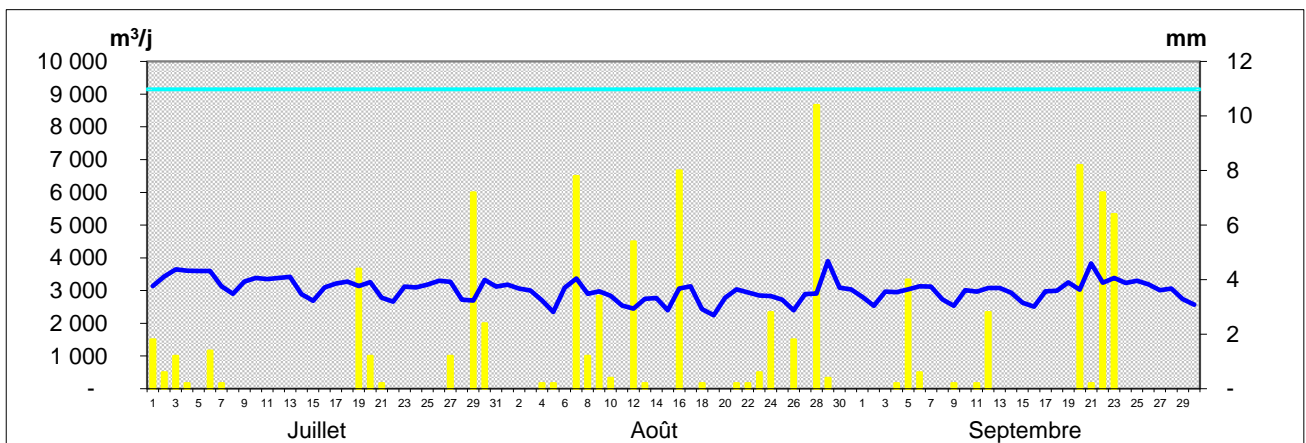
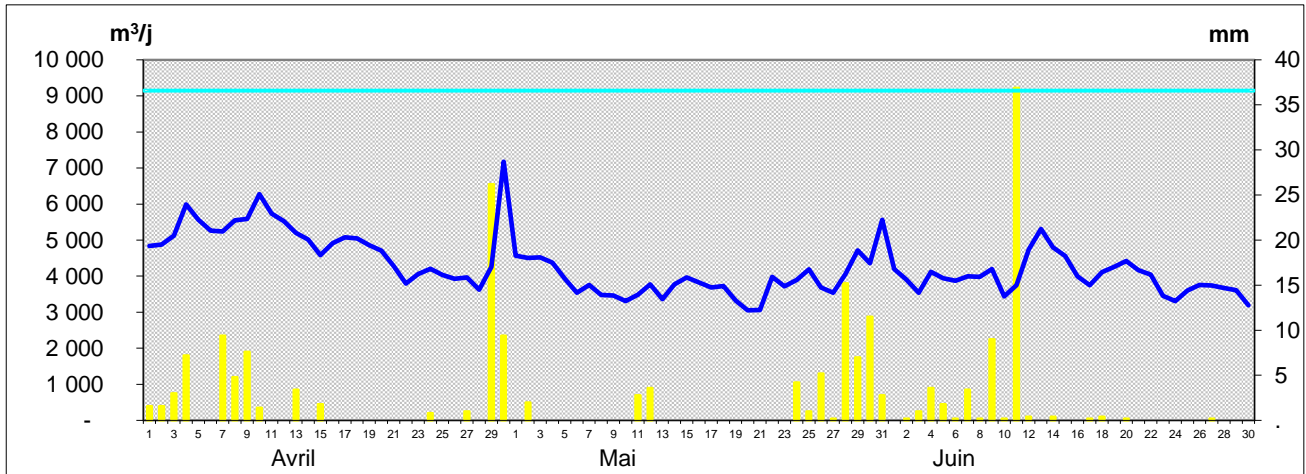
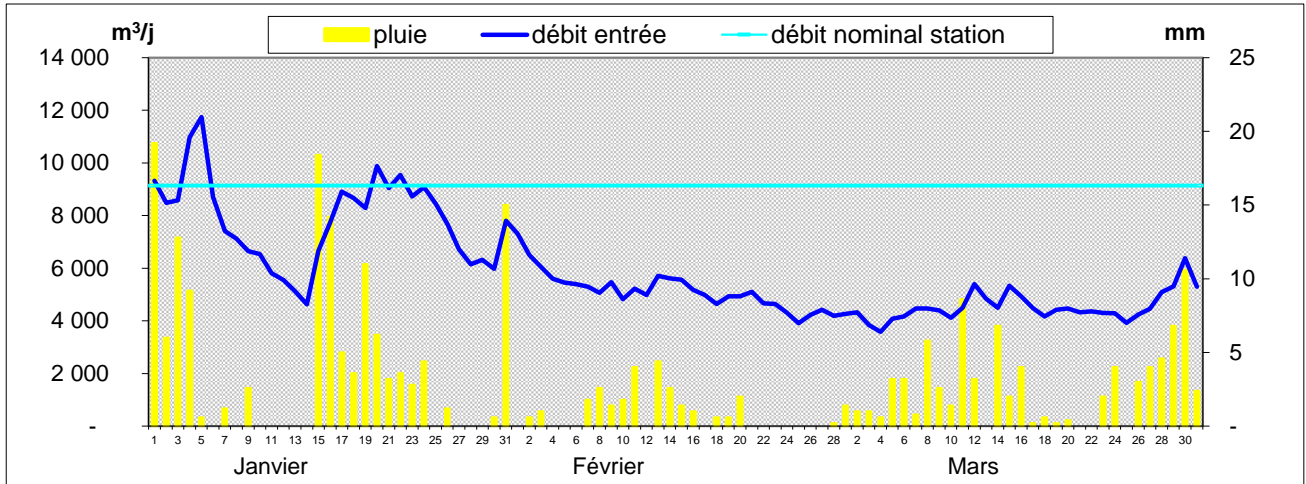
date	débit entrée m ³	débit sortie m ³	pluie mm	Effluent ENTREE station										Effluent SORTIE station										Rendements en %						
				MES mg/l	MES kg/j	DBO ₅ mg/l	DBO ₅ kg/j	DCO mg/l	DCO kg/j	NGL mg/l	NTK mg/l	PT mg/l	PT kg/j	MES mg/l	MES kg/j	DBO ₅ mg/l	DBO ₅ kg/j	DCO mg/l	DCO kg/j	NGL mg/l	NTK mg/l	PT mg/l	PT kg/j	MES	DBO ₅	DCO	NGL	PT		
Arrêté préfectoral 04/09/2018	9150	9150		4200	4200	3600	3600	7200	900	240	15*	50*	10**	1**																
Arrêté du 21/07/15																														
17/04/2018	5 074	5 336	0,0	1294	1294	4384	4384	864	7,6	39	19,3	103	103	43,5	232															
18/04/2018	5 048	5 323	0,2	1524	1524	3029	3029	901	45,48	55,1	278	8,1	41	21,2	113	19,0	101	39,5	210	40,5	216	41,0	218	1,6	8,5	97%	97%	97%	26%	79%
23/04/2018	4 061	4 390	0,0	1527	1527	800	800	1075	43,66	75,1	305	9,4	38	23,0	101	46,0	202	63,2	277	60,2	264	62,0	272	2,1	9,2	94%	94%	94%	18%	76%
26/04/2018	3 923	4 291	0,2	1361	1361	1201	1201	4712	9,8	38	30,4	130	130	80,0	343									2,9	12,4	93%	93%	93%		68%
03/05/2018	4 524	4 785	0,2	383	1733	2488	1104	4994	53,5	52,8	239	9,9	45	32,8	157	70	335	88,0	421	80	384	81,2	389	1,2	5,7	87%	87%	87%	-52%	87%
10/05/2018	3 312	3 518	0,0	350	1159	2053	839	2779	63,0	62,2	206	10,6	35	28,4	100	41	144	58,2	205	42	146	43,0	151	1,7	6,0	93%	93%	93%	32%	83%
13/05/2018	3 361	3 555	0,0	446	1499	580	1949	808	27,16	70,4	237	9,1	31	18,8	67	25	89	43,0	153	43	151	44,0	156	0,9	3,2	96%	96%	96%	38%	90%
16/05/2018	3 822	3 781	0,0	458	1750	2288	943	3480	68,6	68,1	260	8,5	32	24,5	93			52,2	197	51	193	52,5	199	1,7	6,4	95%	95%	95%	23%	80%
17/05/2018	3 690	3 438	0,0	402	1483	620	2288	943	9,3	34	41,1	141	141	60	206	60	206	67,2	231				2,0	6,9	90%	90%	90%		80%	
21/05/2018	3 064	2 010	0,0	332	1017	776	2378	776	9,0	28	26,8	54	54	56,1	113			56,1	113				1,4	2,8	93%	93%	93%		90%	
23/05/2018	3 719	4 026	0,0	493	1833	600	2231	1157	9,7	36	39,2	158	158	24	97	24	97	29,8	120	31	123	33,3	134	0,7	2,8	91%	96%	97%	53%	92%
24/05/2018	3 893	4 199	28,4	100	389	1102	4290	1102	7,7	30	9,0	38	38	60,3	253			60,3	253				0,9	3,8	90%	95%	95%		87%	
28/05/2018	4 061	4 381	0,2	362	1470	907	3683	907	9,2	37	47,0	206	206	71,9	315			71,9	315				2,8	12,3	92%	92%	92%		67%	
29/05/2018	4 714	5 118	22,6	452	2131	951	4483	951	10,2	48	48,2	247	247	82,0	420			82,0	420				1,6	8,2	91%	91%	91%		83%	
30/05/2018	4 359	4 702	3,4	353	1539	320	1395	843	7,3	32	52,0	245	245	19	89	19	89	113,0	531	39	184	42,5	200	3,0	14,1	87%	94%	87%	30%	56%
05/06/2018	3 945	4 358	2,8	296	1168	1025	4044	1025	10,2	40	48,5	211	211	32,0	139			32,0	139				1,2	5,2	97%	97%	97%		88%	
07/06/2018	3 994	4 467	3,8	302	1206	1312	5240	1312	11,2	45	30,2	135	135	18	80	18	80	37,5	168	188	43,9	196	1,1	4,9	90%	97%	97%	35%	90%	
13/06/2018	5 309	5 760	0,2	329	1747	739	3923	739	7,0	37	24,4	141	141	42,6	245			42,6	245				0,8	4,6	93%	94%	94%		89%	
15/06/2018	4 560	4 992	0,0	181	825	200	912	332	6,4	29	6,6	33	33	22,1	110	10	50	22,1	110	4,1	20	10,3	51	0,3	1,5	96%	95%	93%	83%	95%
18/06/2018	4 111	4 736	0,4	185	761	605	2487	605	9,2	38	20,8	99	99	37,0	175			37,0	175				0,4	1,9	89%	94%	94%		96%	
20/06/2018	4 420	4 992	0,0	358	1582	620	2740	950	10,1	45	22,8	114	114	43,2	216	20	100	43,2	216	6,1	30	7,3	36	0,3	1,5	94%	97%	95%	88%	97%
23/06/2018	3 453	3 968	0,0	360	1243	560	1934	961	9,3	32	18,2	72	72	34,3	136	20	79	34,3	136	6,1	24	7,1	28	0,7	2,8	95%	96%	96%	90%	92%
25/06/2018	3 602	4 096	0,0	306	1102	1409	5075	1409	12,0	43	20,8	85	85	42,6	174			42,6	174				0,7	2,9	93%	97%	97%		94%	
28/06/2018	3 674	4 352	0,0	455	1672	820	3013	1005	8,1	30	16,2	71	71	40,5	176	12	52	40,5	176	2,1	9	3,4	15	0,7	3,0	96%	99%	96%	96%	91%
04/07/2018	3 607	4 096	0,0	580	2 092	1159	4181	1159	11,5	41	5,6	23	23	29,6	121			29,6	121				0,4	1,6	99%	97%	97%		97%	
05/07/2018	3 596	3 968	0,0	620	2 230	780	2805	1051	10,9	39	6,4	25	25	30,2	120	12	48	30,2	120	6,3	25	7,2	29	0,5	2,0	99,0%	98,3%	97%	90%	95%
10/07/2018	3 386	3 840	0,0	335	1 134	1010	3420	1010	10,8	37	7,1	27	27	31,2	120			31,2	120				0,2	0,8	98%	96%	96%		98%	
12/07/2018	3 381	3 712	0,0	447	1 511	960	3246	1216	11,5	39	3,0	11	11	25,4	94	13	48	25,4	94	3,1	12	4,0	15	0,3	1,1	98%	98,5%	98%	93%	97%
16/07/2018	3 093	3 456	0,0	530	1 639	1360	4206	1360	9,9	31	9,4	32	32	36,0	124			36,0	124				0,4	1,4	98%	97%	97%		95%	
24/07/2018	3 093	3 328	0,0	682	2 109	1111	3436	1111	53,4	165	7,2	24	24	36,6	122			36,6	122				0,5	1,7	99%	96%	96%		99%	
26/07/2018	3 300	2 944	0,0	376	1 241	1134	3742	1134	11,4	38	6,8	20	20	33	97	33	97	39,7	117	9,1	27	10,1	30	0,5	1,5	98%	96,8%	97%	82%	96%
30/07/2018	3 321	3 328	3,8	404	1 342	660	2192	1214	9,4	31	3,6	12	12	23,6	79	15	50	23,6	79	4,1	14	5,3	18	0,3	1,0	99%	98%	98%	91%	97%



** moyenne annuelle

* moyenne jour

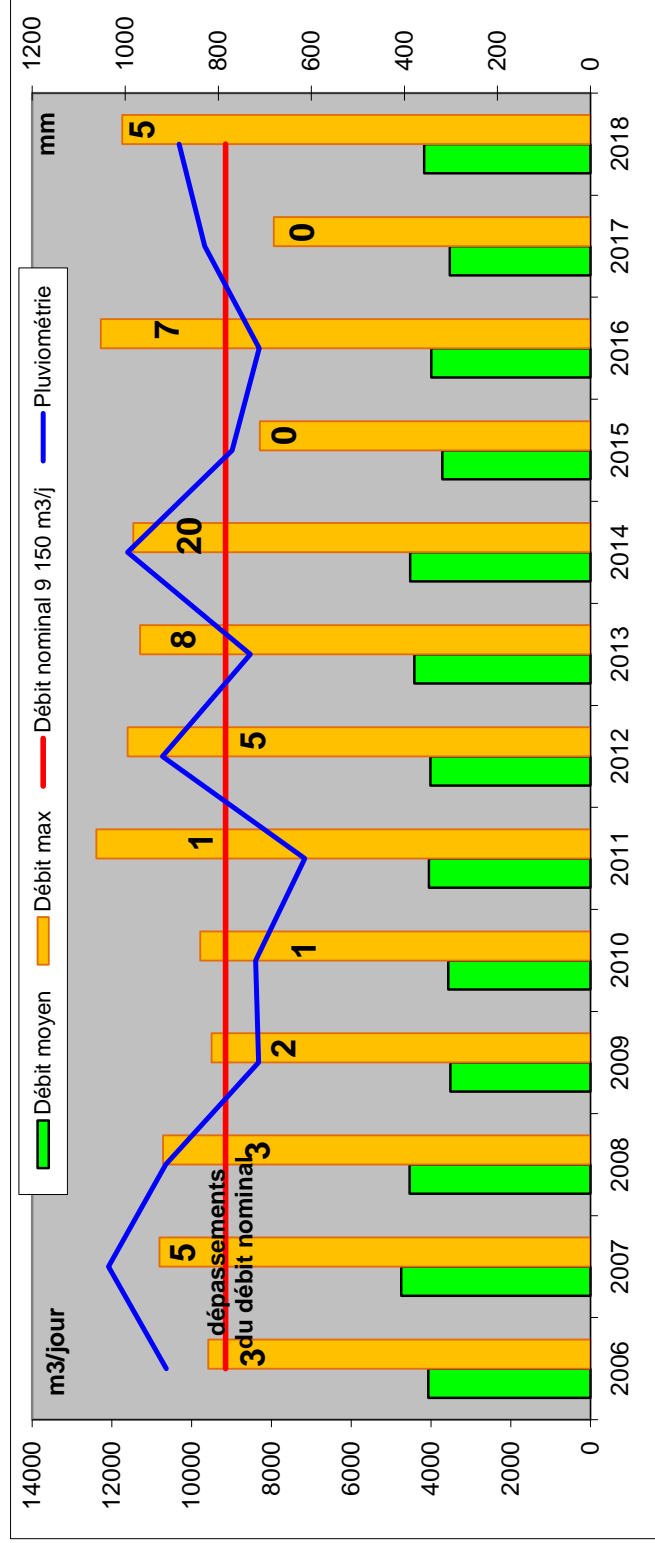
date	débit entrée m ³	débit sortie m ³	pluie mm	Effluent ENTREE station							Effluent SORTIE station							Rendements en %			
				MES mg/l	DBO ₅ kg/j	DCO mg/l	NGL mg/l	NTK kg/j	PT mg/l	MES mg/l	DBO ₅ kg/j	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL kg/j	PT mg/l	MES	DBO ₅	DCO	NGL	PT	
Arrêté préfectoral 04/09/2018	9150	9150		4200	3600	7200	900	240	15*	50*	10**	1**									
Arrêté du 21/07/15									35	125	15	2	90%	80%	75%	70%	80%				
01/08/2018	3 183	3 200	0,0	412	1311	1188	3781	10,2	2,60	8	27,5	88	0,3	1,0	99%	98%	98%	97%			
06/08/2018	3 086	3 200	0,0	498	1537	1058	3265	63,8	63	195	10,1	31	7,40	24	98,5%	98%	97%	91%			
09/08/2018	2 972	3 072	5,0	430	1278	1079	3207	10,6	7,60	23	18,5	57	0,8	2,5	98,2%	98%	98%	92%			
13/08/2018	2 749	2 816	0,2	472	1298	1378	3788	69,3	191	11,5	32	6,60	19	12	99%	98%	98%	96%			
19/08/2018	2 245	2 304	0,0	416	934	1131	2539	12,0	5,20	12	22,7	52	0,6	1,4	98,7%	98%	98%	95%			
22/08/2018	2 943	3 072	0,0	542	1595	1388	4085	70,3	207	11,4	34	6,00	18	13	99%	98%	98%	93%			
27/08/2018	2 888	2 944	0,8	700	2022	1760	5083	12,1	35	4,40	13	30,2	89	0,6	1,8	99,4%	98%	98%	95%		
29/08/2018	3 896	4 096	9,8	529	2061	1520	5922	61,3	236	13,2	51	5,20	21	12	99,0%	97%	97%	85%			
03/09/2018	2 971	3 072	0,0	440	1307	955	2837	10,7	3,8	12	27,6	85	0,6	1,8	99%	97%	97%	94%			
05/09/2018	3 032	3 328	2,0	507	1537	1482	4493	11,7	3,6	12	15	27,7	92	8,2	27	98%	98%	98%	84%		
11/09/2018	2 968	3 072	0,0	480	1425	1522	4517	12,7	38	9,2	28	47,4	146	16,9	52	98%	99%	97%	81%		
15/09/2018	2 830	2 816	0,2	371	976	1300	3419	13,4	35	4,2	18	35,8	101	17,1	48	99%	99%	98%	77%		
18/09/2018	2 993	3 072	0,0	306	916	1210	3622	11,8	3,6	8	40,2	123	0,4	1,2	99%	97%	97%	97%			
19/09/2018	3 244	3 328	0,0	371	1204	1330	4315	10,9	3,6	9	33	37,3	124	6,3	21	99%	97%	97%	89%		
25/09/2018	3 303	3 200	0,0	466	1539	1190	3931	9,8	2,4	8	32,7	105	0,2	0,6	99,5%	97%	97%	98%			
27/09/2018	3 013	3 072	0,0	525	1582	1357	4089	10,1	2,6	8	49	38,4	118	4,1	13	99%	98%	97%	88%		
01/10/2018	3 048	3 072	0,0	585	1783	1469	4478	12,1	2,8	9	18,9	58	0,2	0,6	99,5%	99%	99%	98%			
02/10/2018	2 864	2 944	0,0	424	1214	1210	3465	10,8	3,1	9	15,2	45	0,2	0,6	99%	99%	99%	98%			
03/10/2018	3 066	3 072	0,0	359	1101	927	2842	11,5	1,8	6	7	17,7	54	2,1	6	99%	99%	98%	94%		
10/10/2018	3 230	3 200	0,4	405	1308	1356	4380	10,3	2,6	8	12	27,2	87	6,2	20	99%	98%	98%	87%		
15/10/2018	3 235	3 328	0,2	679	2197	1417	4584	10,5	12,0	40	50,7	169	1,0	3,3	98%	96%	96%	90%			
18/10/2018	3 044	3 072	0,0	360	1096	1619	4928	11,6	5,3	16	17	46,1	142	20,1	62	97%	97%	97%	66%		
22/10/2018	2 917	3 072	0,6	458	1336	1474	4300	13,9	41	5,0	17	39,4	121	20,1	62	99%	99%	97%	75%		
30/10/2018	3 102	3 200	1,6	530	1644	1289	3998	12,4	3,8	12	31,6	101	0,2	0,6	99%	97%	97%	98%			
01/11/2018	2 728	2 816	2,4	458	1249	1220	3328	11,7	3,0	8	23	26,6	75	1,2	3	99%	98%	98%	95%		
06/11/2018	2 997	3 200	0,6	558	1672	1517	4546	12,8	6,6	21	32,8	105	0,2	0,6	99%	98%	98%	98%			
08/11/2018	3 189	3 328	0,2	598	1907	1400	4465	12,0	1,4	5	14	34,0	113	2,1	7	100%	99%	97%	93%		
12/11/2018	3 613	3 840	2,4	474	1713	1248	4509	12,1	3,4	13	27,2	104	0,3	1,2	99%	98%	98%	97%			
15/11/2018	3 302	3 456	0,2	418	1380	1433	4732	12,0	12,1	42	29,1	101	0,2	0,7	97%	98%	98%	98%			
16/11/2018	3 294	3 328	0,2	200	659	1367	4503	10,5	1,6	5	11	35,4	118	4,6	15	99%	99%	97%	91%		
21/11/2018	3 160	3 200	0,2	446	1409	1251	3953	10,2	0,9	3	9	31,6	101	1,2	4	99,8%	99%	97%	95%		
26/11/2018	2 988	2 688	0,0	446	1333	1018	3042	10,0	3,4	9	22,0	59	0,2	0,5	99%	98%	98%	98%			



FLERS 2006 - 2018 (60 000 EH)

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy	Q max	Volume	Pluvio	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2006	1195	2969	4027	334	54	4069	9586	1 485 185	912	3
2007	1287	3017	4711	321	68	4744	10812	1 731 560	1036	5
2008	1442	3001	4240	343	66	4537	10719	1 656 005	913	3
2009	1177	2718	4226	267	39	3515	9503	1 282 975	713	2
2010	1133	2745	4030	282	47	3565	9784	1 301 225	720	1
2011	1422	3279	5104	378	58	4052	12390	1 478 980	614	1
2012	1222	2849	4154	328	34	4014	11604	1 465 110	920	5
2013	1415	2890	4484	350	35	4418	11292	1 612 570	731	8
2014	1365	2495	4271	341	36	4519	11462	1 649 435	995	20
2015	1467	2386	3939	335	35	3718	8293	1 357 070	770	0
2016	1422	2160	3846	314	37	3991	12283	1 456 715	712	7
2017	1395	2261	4007	263	36	3531	7944	1 288 815	829	0
2018	1424	2519	3949	265	38	4168	11740	1 521 320	884	5
Moyenne en kg/j	1336	2715	4230	317	45					
Charge en EH	19 084	45 242	35 249	21 133	11 208					
						4065	12390			60
						Moyenne	MAX			dépassements

A
N
N
E
E



Station Maitre d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	FORET-AUVRAY PUTANGES LE LAC Infiltration Seine Normande	Exploitant Maitre d'œuvre Constructeur Année de construction	Régie DDE Entreprise LOISEL 1995
Type de station Niveau de traitement Capacité nominale EH Code SANDRE Type de réseau	FSVND Arrêté du 21/07/2015 120 036117401000 Séparatif		

DEBIT COLLECTE:

Nominal	18 m ³ /j
Moyen	-- m ³ /j
Débit annuel	-- m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	0 kWh
Consommation moyenne :	0 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau :
La totalité des effluents arrive gravitairement sur la station. Il est recommandé de prévoir un curage préventif de celui-ci.

⇒ La station :
Les effluents traités sont infiltrés dans le sol, il est de ce fait impossible d'apprécier les résultats de la station.

Les corniches de l'ouvrage contenant l'auget ont été reprises ainsi qu'un bout de l'auget avec un remplacement par des pièces en inox. Par ailleurs, les vannes de rotation ont été changées.

Il a été recommandé de prévoir l'installation de caillebotis sur les regards de répartition afin d'optimiser la ventilation des ouvrages.

La vidange des fosses est effectuée régulièrement.



QUALITE DU REJET

Date de la visite	25/04/2017	13/09/2018
Déclarant	SATESE	SATESE
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Résultats d'analyses	
Paramètres	Valeur	η
Qmoyen m ³ /l	18	
MES mg/l	50%	
DBO ₅ mg/l	35	
DCO mg/l	200	
NTK mg/l		
NGL mg/l		
NH ₄ mg/l		
NO ₂ mg/l		
NO ₃ mg/l		
Test NH ₄ mg/l		
Test NO ₃ mg/l		
Pt mg/l		
Limpidité cm		
pH		

Pas de rejet au milieu superficiel

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Evacuation par un vidangeur spécialisé

Plan d'épandage:

--

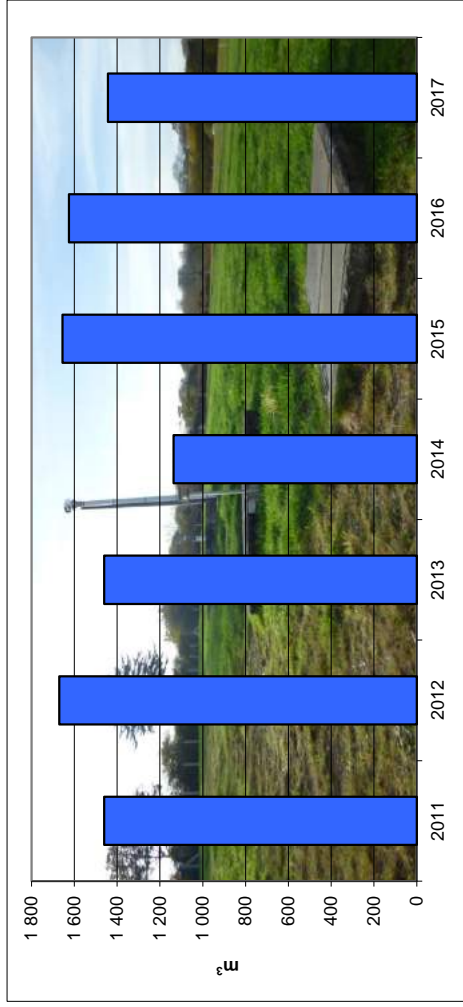
Production de matières sèches:

Volume: 30 m³

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

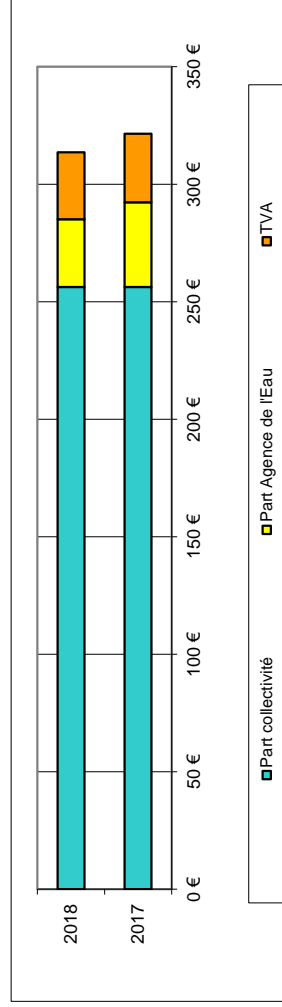
Evolution des volumes d'eau potable facturés aux usagers AC

m ³	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	1 461	1 671	1 461	1 137	1 655	1 625	1 443



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	76,23 €	76,23 €	0,0%
Part variable HT	1,50 €	1,50 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	256,23 €	256,23 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	29,2 €	28,5 €	-2,5%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	321,45 €	313,53 €	-2,5%
Coût au m³ TTC	2,68 €	2,61 €	-2,5%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	85	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³ au 1 ^{er} janvier N+1	€/m ³	2,61	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	Pas d'analyse de boues	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 29 novembre 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 02 août 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 19 novembre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 29 novembre 2018.

Le prix de l'assainissement a diminué de 2,5 % suite à la baisse de la taxe de l'agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte.



Station	FROMNTEL	Exploitant	Régie avec prestation de service	Type de station	DBIO
Maître d'ouvrage	SIA de FROMNTEL	Maître d'œuvre	Direction Départementale Equipement	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	L'Orne	Constructeur	MSE	Capacité nominale EH	150
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2010	Code SANDRE	036117901000
Masse d'eau	L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)			Type de réseau	Séparatif
					SATESE

DEBIT COLLECTE:

Paramètres	Date de la visite		27-28/02/2017		10-11/04/2018			
	Valeur	η	Amont	Aval	η	Amont	Aval	η
Qmoyen m ³ /j	22,5		15,9	15,9		27	31	
MES mg/l	50%		360	29	91,9%	140	14	90,0%
DBO ₅ mg/l	35	60%	130	25	80,8%	86	19	77,9%
DCO mg/l	200	60%	425	103	75,8%	191	70	63,4%
NTK mg/l			58	10	82,8%	30	3,6	88,0%
NGL mg/l								
NH ₄ mg/l			43,4	5,3		23	1	
NO ₂ mg/l								
NO ₃ mg/l								
Test NH ₄ mg/l								
Test NO ₃ mg/l								
Pt mg/l			8,8	12	-36,4%	2,9	2,8	3,4%
Limpidité cm								
pH			8,1	6		7,7	7,1	

η : rendement d'élimination

 respect du seuil

 non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Evacuation vers une autre station d'épuration (pas d'analyse)

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage:

Récépié 03/12/2002

Production de matières sèches:

Volume: ? m³
Annuelle: -- Tonnes



Observations :

⇒ Le réseau :

Le débit mesuré lors du bilan 24h semble important. Le poste possède un SOFREL qui pourrait permettre l'étude des arrivées d'eau afin d'en avoir une meilleure connaissance. Il est souhaitable d'exploiter ces données.

⇒ La station :

Les seuils de qualité exigés sont respectés. La station donne de bons résultats.

2018

FROMNTEL

L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	64	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	5,82	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	Pas d'analyse de boues	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 08 juillet 2010.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

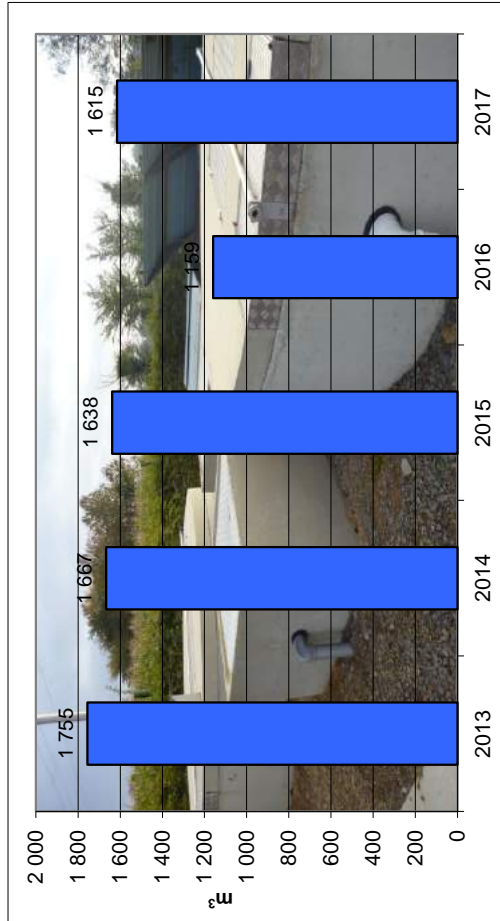
A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 26 avril 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 26 avril 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil syndical en date du 29 mai 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 25 novembre 2018.

Le prix de l'assainissement a diminué de 1 % suite à la baisse de la taxe de l'agence de l'eau : Modernisation des réseaux de collecte.



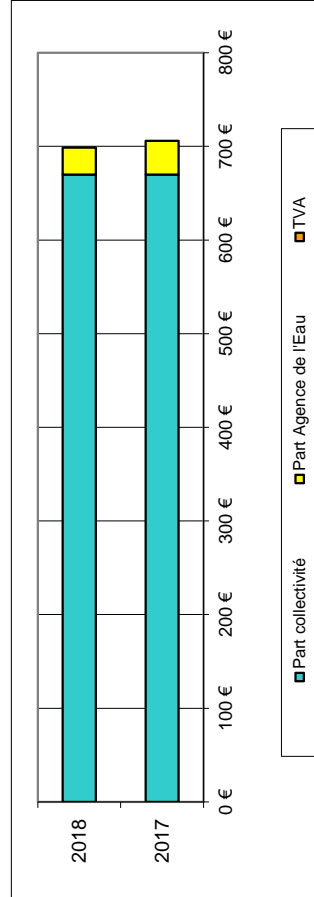
Evolution des volumes d'eau potable facturé aux usagers AC

m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable facturé	1 755	1 667	1 638	1 638	1 615



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	250,00 €	250,00 €	0,0%
Part variable HT	3,50 €	3,50 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	670,00 €	670,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10% depuis 01/01/2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	706,00 €	698,80 €	-1,0%
Coût au m³ TTC	5,88 €	5,82 €	-1,0%



Station :	GACE	Exploitant :	SAUR	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	Commune	Maître d'Œuvre :	Direction Départementale Equipement	Niveau de traitement :	déclaration 16/04/2015
Milieu récepteur :	La Touques	Constructeur :	ODA	Capacité nominale EH :	9 000
Bassin versant :	Touques	Année de construction :	1973 (réhab JOUSSE : 2017)	Raccordés :	6 000
Agence de l'Eau :	Seine Normandie	Type de réseau :	Mixte	Débit nominal tps sec / pluie :	1 125 - 1 859 m ³ /jour

Un tableau de synthèse ci-joint présente les données des charges polluantes et les débits reçus par la station depuis 2006.

Les travaux de réhabilitation de la station ont eu lieu en 2017.

Les données analytiques ci-jointes des bilans 24 h indiquent que les performances minimales du récépissé de déclaration du 16/04/15 ont été respectées.

Le débit moyen des effluents (entrée) sur l'année est de 1 195 m³/j (contre 896 m³/j en 2017) soit 106 % de sa capacité (temps sec) suite à la réhabilitation.
Le débit entrant maximum est de 2 588 m³/j, soit 139% du débit nominal temps de pluie de 1 859 m³/j, le 23 janvier avec 12 mm de pluie.

Le débit nominal a été dépassé 33 fois en 2018 et l'exploitant a déclaré au format SANDRE, 7 602 m³ d'eaux brutes déversés en tête de station.

Au vu des à-coups hydrauliques, le traitement biologique des eaux usées pourrait être fiabilisé en réduisant l'intrusion d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement.

Par ailleurs, les traces de mise en charge observées dans le canal de sortie ont pour conséquence une surestimation du débit de sortie par rapport à l'entrée. En effet, à ce sujet, l'écart moyen observé pour l'année 2018 a atteint 10%.

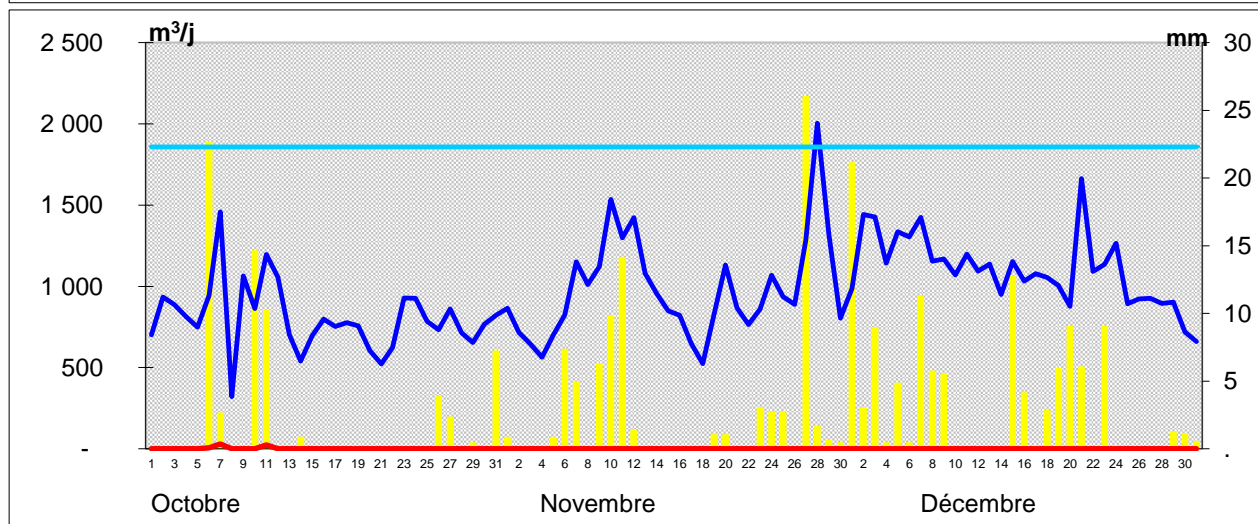
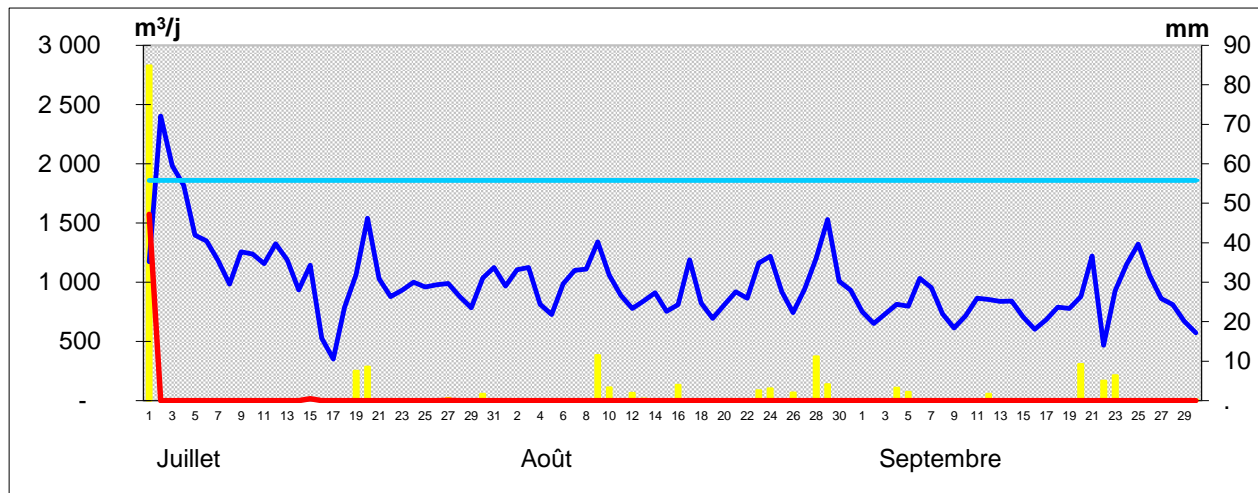
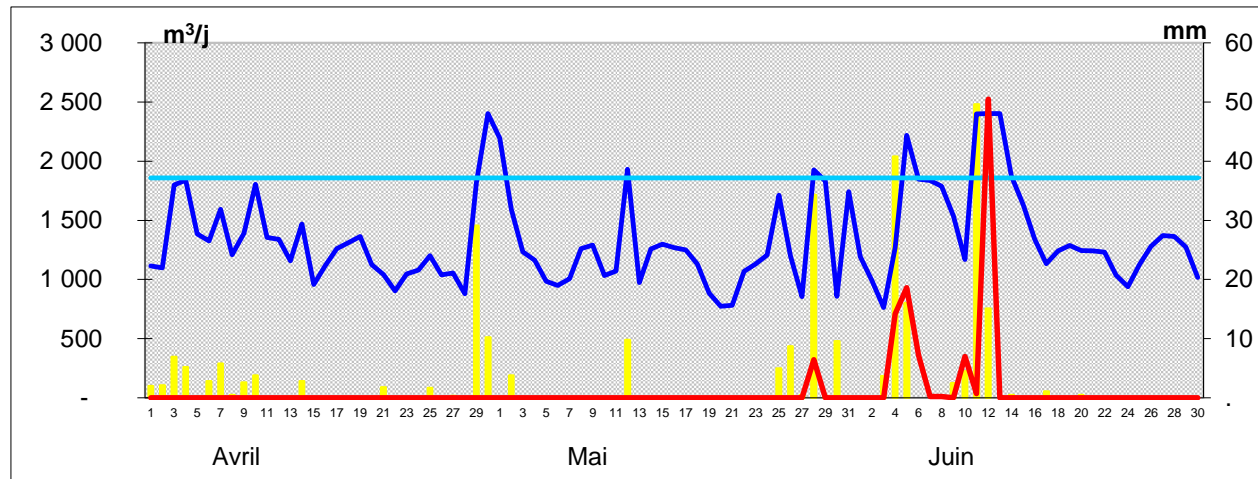
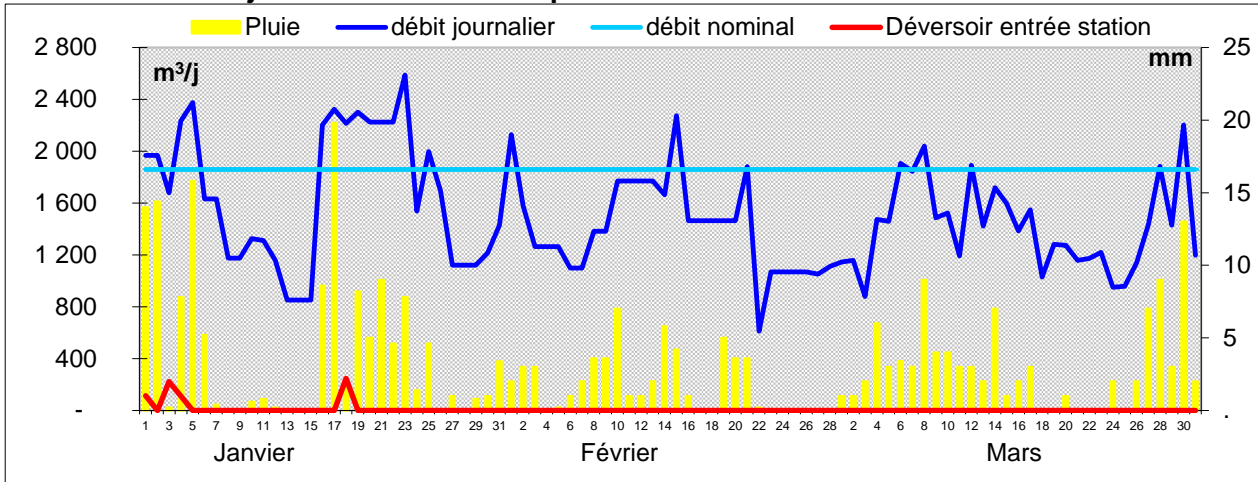
Boues : 32,657 tonnes de matières sèches (hors chaux) ont été épandues (553 m³).



SATESE

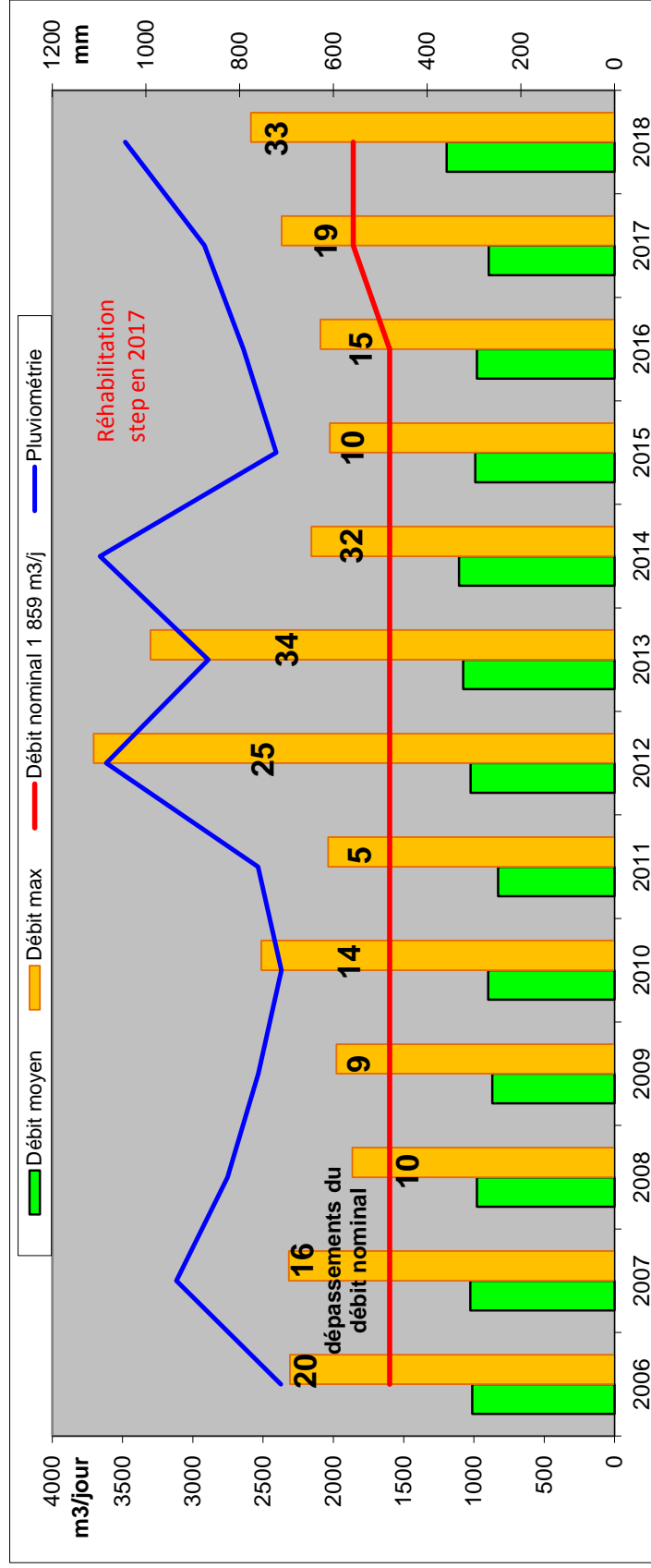
2018	GACE	Touques	Commune	03 61 181 01 000
------	------	---------	---------	------------------

Débit journalier d'entrée et pluviométrie



GACE 2006 - 2018 (9 000 EH)

	Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy	Q max	Volume	A2 déversoir en tête de station	Pluvio	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
A	2006	413	558	1157	45	8,7	1012	2310	369 380		712	20
N	2007	282	410	870	36	7	1027	2317	374 855		935	16
N	2008	304	443	942	43	6	979	1866	358 314		826	10
E	2009	277	395	777	42	6	870	1979	317 550		760	9
E	2010	214	274	591	33	4	898	2512	327 770		711	14
	2011	209	302	627	34	5	828	2037	302 220		761	5
	2012	207	274	641	27	4	1024	3706	374 784		1085	25
	2013	305	328	718	28	4	1076	3301	392 740		867	34
	2014	202	344	632	31	4,7	1106	2157	403 690		1098	32
	2015	202	269	534	29	4,2	991	2025	361 715		722	10
	2016	222	175	445	28	3,5	979	2092	358 314		792	15
	2017	259	212	593	46	7	896	2368	327 040		875	19
	2018	241	218	495	27	3,2	1195	2588	436 175	7 602	1044	33
	Moyenne en kg/j	257	323	694	35	5,2	991	3706				242
	Charge en EH	3 667	5 387	5 783	2 303	1 294	991	Moyenne				
								3706				
								MAX				



Station	GAPREE	Exploitant	Régie	Type de station	PHRG
Maître d'ouvrage	CDC Vallée de la Haute Sarthe	Maitre d'œuvre	D.D.A.F.	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Le Don	Constructeur	Eco Assainissement	Capacité nominale	EH 125
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2009	Code SANDRE	036118301000
Masse d'eau	L'Orne de sa source au confluent de l'Ure (inclus)			Type de réseau	Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	18,7 m ³ /j	
Moyen mensuel	10,4 m ³ /j	
Mini mensuel	8,6 m ³ /j	Débit annuel
Maxi mensuel	14,3 m ³ /j	3 803 m ³

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	0 kWh
Consommation moyenne :	0 kWh/j

Observations :

⇨ **Le réseau :**
 Comme déjà souligné, l'entretien du poste est dangereux et difficile, du fait de l'absence de barre de guidage pour le panier dégrilleur. Par ailleurs, actuellement la potence n'est pas adaptée au relevage des pompes et du dégrilleur et, elle est inutilisée.

D'après les relevés, la station reçoit 10,4 m³/j en moyenne soit 56 % de sa capacité nominale.

⇨ **La station :**
 D'après les tests de terrain, la station donne de bons résultats. En effet, il ne subsiste que peu d'ammoniaque dans le rejet.

Par ailleurs, l'infiltration complète de l'effluent a lieu en entrée de la zone de rejet végétalisée. Il n'y a donc pas de rejet vers le milieu superficiel.



QUALITE DU REJET

Date de la visite		11/04/2017		24/04/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval	Amont	Aval
Paramètres	Valeur	η	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	18,7				
MES mg/l	50%				
DBO ₅ mg/l	35				
DCO mg/l	200				
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l		1		0	
Test NO ₃ mg/l		500		500	
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH			6,9		6,9

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

--

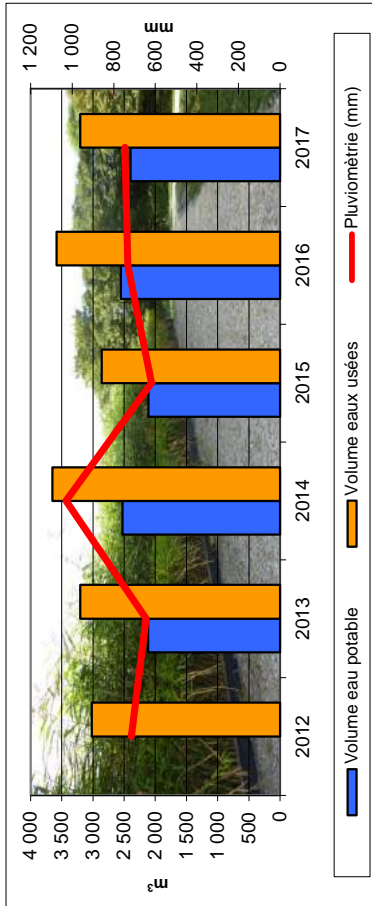
Production de matières sèches:

Volume: -- m³
 Annuelle: -- Tonnes

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

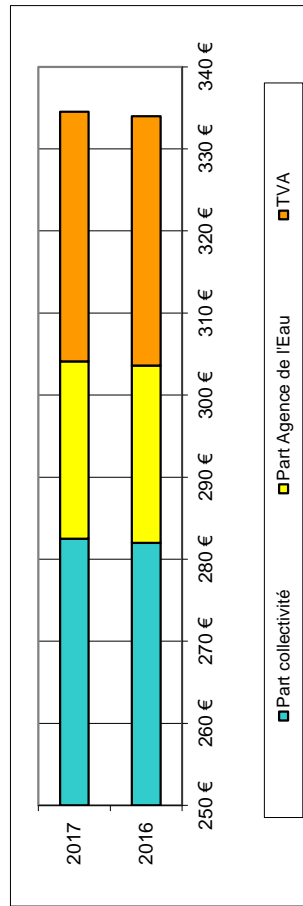
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	-	2 113	2 525	2 112	2 553	2 395
Volume eaux usées	3 016	3 205	3 647	2 857	3 583	3 204
Pluviométrie (mm)	716	645	1 029	619	732	746



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	91,00 €	119,00 €	30,8%
Part variable HT	1,60 €	1,60 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	283,00 €	311,00 €	9,9%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	31,90 €	33,98 €	6,5%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	350,90 €	373,78 €	6,5%
Coût au m³ TTC	2,92 €	3,11 €	6,5%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	54	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,11	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	10	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation de boues	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	0,294	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,294	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La Communauté de communes a adopté un règlement d'assainissement en date du 20/06/2013. Il serait souhaitable de l'uniformiser sur la totalité du territoire.

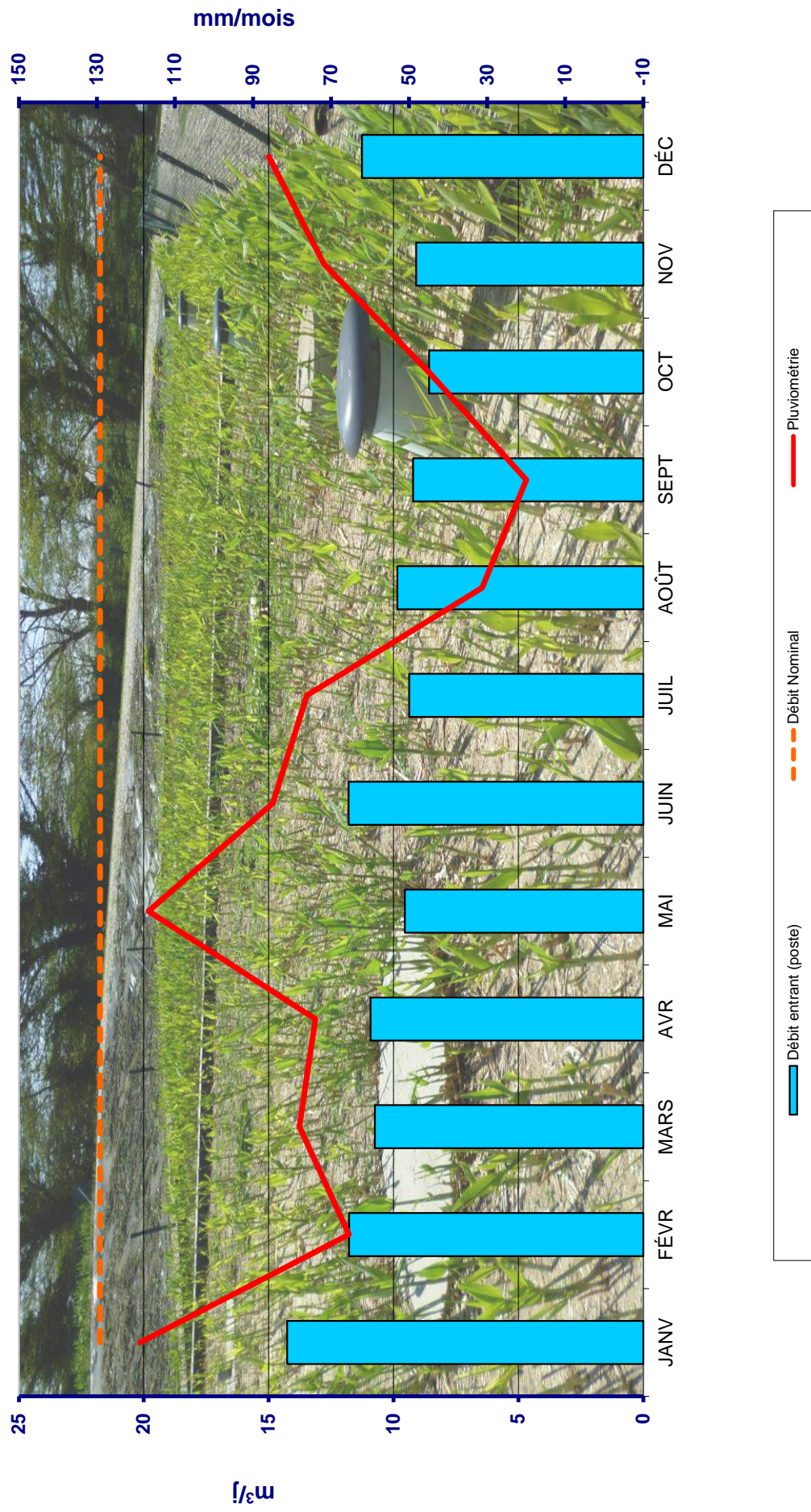
Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA, pour l'année 2018, a été effectuée par le SATESE, en date du 22 novembre 2018. Le RPQS a été approuvé par délibération du 11 décembre 2018. Sa mise en ligne date du 14 décembre 2018.

Le prix de l'assainissement a augmenté de 6,5% suite à la hausse de la part fixe revenant à la collectivité.



Effluents collectés en 2018 par la station de GAPREE



La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Le Merlerault.

Station **GAUVILLE** Exploitant **REGIE**
 Maître d'ouvrage **CDC DES PAYS DE L'AIGLE** Maître d'œuvre **D.D.E**
 Milieu récepteur **Ruisseau du Val Coullé** Constructeur **USF**
 Agence de l'eau **Seine-Normandie** Année de construction **1999**
 Masse d'eau **La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (exclu)**

Type de station **LNAT**
 Niveau de traitement **Arrêté du 21/07/2015**
 Capacité nominale EH **300**
 Code SANDRE **036118401000**
 Type de réseau **Séparatif**



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		19-20/09/2016		10-11/04/2018	
	Valeur	η	Aval	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j			37		52	34
MES mg/l			750	97,9%	1700	130
DBO ₅ mg/l	35	60%	310	98,4%	550	59
DCO mg/l	200	60%	960	91,8%	2335	191
NTK mg/l			113	69,1%	120	32,9
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l					39	23
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						2,3
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l			13	7,4	18,6	5,5
Limpidité cm						
pH			8,4	8,1	8,5	8,7

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	Production de matières sèches:
Cadmium Cd	10	Pas d'évacuation de boues (stockage dans les lagunes)
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercure Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Plan d'épandage:

Non réalisé

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/l/EH

DEBIT COLLECTE :

Nominal 45 m³/j Mini journalier -- m³/j
 Moyen mensuel **94,19** m³/j Maxi journalier -- m³/j
 Mini mensuel 25,28 m³/j Débit annuel 34 379 m³
 Maxi mensuel **272,88** m³/j

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : 1 003 kWh (754 kWh en 2017)
 Consommation moyenne : 2,74 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Les forts débits observés en janvier et décembre sont à priori dus à des dysfonctionnements de pompes, induisant des temps de fonctionnement élevés qui ne sont pas forcément liés au débit arrivant à la station (ex d'une pompe qui tourne dans le vide). Cette situation doit être corrigée et surveillée.

⇒ La station : La qualité du rejet répond aux exigences réglementaires. Néanmoins, cette dernière reste médiocre avec une faible élimination de la pollution azotée sous sa forme ammoniacale. La station arrive à saturation en terme de charge organique.

Rappel des derniers bilans :

Dates :	Réalisé par :	Charge reçue :	Nombre d'EH :	Débit reçu :	Pluviométrie :
11-12/10/2005	SATESE	10 kg de DBO ₅	185	25 m ³ /j	faible
04-05/05/2006	SATESE	10,7 kg de DBO ₅	198	22 m ³ /j	0 mm
10-11/10/2007	SATESE	7,8 kg de DBO ₅	145	52 m ³ /j	0,2 mm
02-03/11/2009	SATTEMA	11 kg de DBO ₅	203	25 m ³ /j	0 mm
04-05/10/2011	SATTEMA	17,9 kg de DBO ₅	298	26 m ³ /j	0 mm
17-18/04/2013	SATTEMA	39,5* kg de DBO ₅	658*	57 m ³ /j	0 mm
24-25/02/2014	SATTEMA	8,7 kg de DBO ₅	145	51 m ³ /j	2 mm
19-20/09/2016	SATESE	11,5 kg de DBO ₅	192	37 m ³ /j	0 mm
10-11/04/2018	SATESE	28,6 kg de DBO ₅	476	52 m ³ /j	0,4 mm
Moyenne		13,28 kg de DBO₅	221	38,5 m³/j	

* valeurs non représentatives du fonctionnement normal de la station (non prises en compte dans la moyenne). Problèmes rencontrés au niveau du tuyau de prélèvement

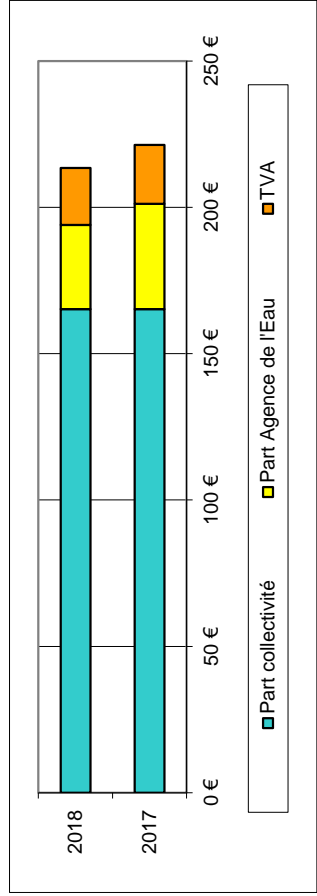
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	7 532	8 854	7 842	8 147
Volume eaux usées	33 582	20 201	24 105	17 583
Pluviométrie (mm)	990	699	700	829



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	66,096 €	66,100 €	0,0%
Part variable HT	0,8262 €	0,8262 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	165,24 €	165,24 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	20,12 €	19,40 €	-3,6%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	221,36 €	213,45 €	-3,6%
Coût au m³ TTC	1,84 €	1,78 €	-3,6%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population rattachée ou non à proximité du réseau)	habitants	248	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,78	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Non concerné	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La différence très importante entre le volume d'eau potable consommé et le volume d'eaux usées arrivant à la station corrobore la présence significative d'eaux claires parasites.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être approuvé par délibération du Conseil communautaire puis mis en ligne.

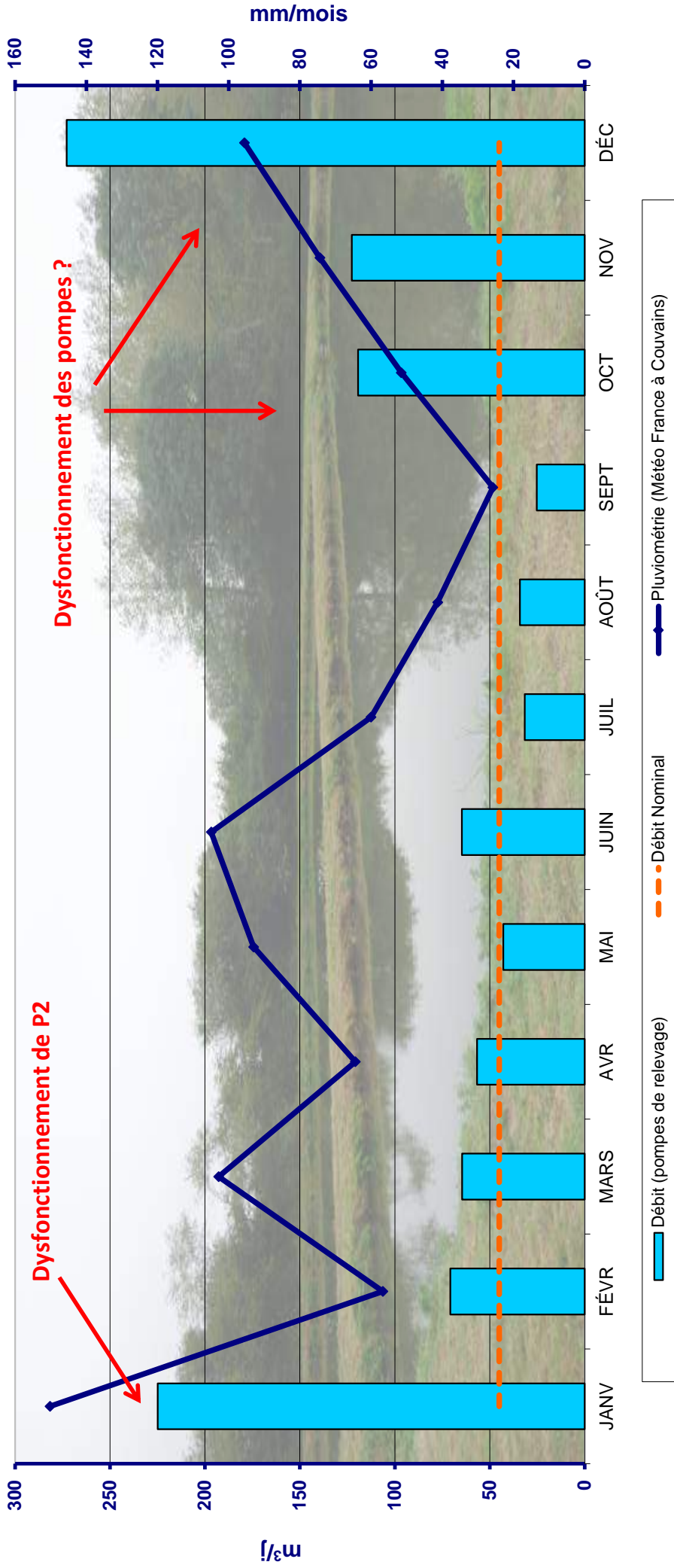
La saisie des indicateurs 2017, dans la base SISPEA, a été effectuée par le SATTEMA, en date du 18 mai 2018.

La diminution de la tarification de l'assainissement est due à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.

Une harmonisation du règlement de service et de la tarification doit être engagée par la CDC des Pays de L'Aigle, compétente depuis le 1^{er} janvier 2018.



Effluents collectés en 2018 par la station de GAUVILLE



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

-- = pas de test

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

Station Maître d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	GENESLAY RIVES D'ANDAINÉ Ruisseau du Moulin Guérin Loire Bretagne La Mayenne depuis la confluence de l'Aisne jusqu'à la retenue de St Fraimbault de Prières	Exploitant Maître d'œuvre Constructeur Année de construction	DDAF Voisin 2004	Commune (régie)	PHRG Arrêté 21/07/2015
Type de station	Niveau de traitement	Capacité nominale EH	Code SANDRE	Type de réseau	Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	30 m ³ /j
Moyen mensuel	16,3 m ³ /j
Mini mensuel	5,7 m ³ /j
Maxi mensuel	26,0 m ³ /j
Débit annuel	5 962 m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	1 106 kWh
Consommation moyenne:	3,03 kWh/j

Observations :

Un bilan 24h a été réalisé en septembre 2018. Le rejet respectait l'arrêté national, cependant le traitement de l'ammoniac n'est pas complet. Le pH acide de l'effluent de sortie pourrait en être à l'origine.

Il est conseillé d'effectuer un désherbage manuel complet des filtres au moment du fauchage. Les fanes de roseaux peuvent être laissées sur les lits une fois broyées. Ce paillage pourrait éviter la repousse des mauvaises herbes.

Les compteurs de chasse ont été remplacés en octobre 2018.

Une mesure des boues présentes dans les filtres du 1^{er} étage sera réalisée par le SATESE en 2019, avant la repousse des roseaux. Cela permettra de déterminer la nécessité ou non de curer les lits.



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		28/11/2017		26-27/09/2018	
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	30				5,5	5,5
MES mg/l	50%				300	7,2
DBO ₅ mg/l	35				310	9
DCO mg/l	200				876	80
NTK mg/l					119	24,8
NGL mg/l						129,8
NH ₄ mg/l						31
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						465
Test NH ₄ mg/l				20		
Test NO ₃ mg/l				250		
Pt mg/l					11,6	15,1
Limpidité cm						
pH				3,9	7,9	3,2

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation (stockage sur les filtres plantés)

Plan d'épandage:

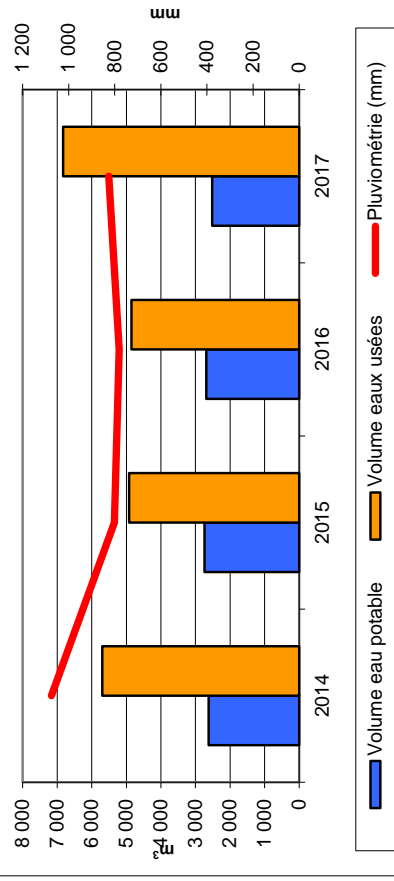
Production de matières sèches:

Volume :	--	m ³
Annuelle :	--	Tonnes
Journalière :	--	kg
Soit :	--	g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

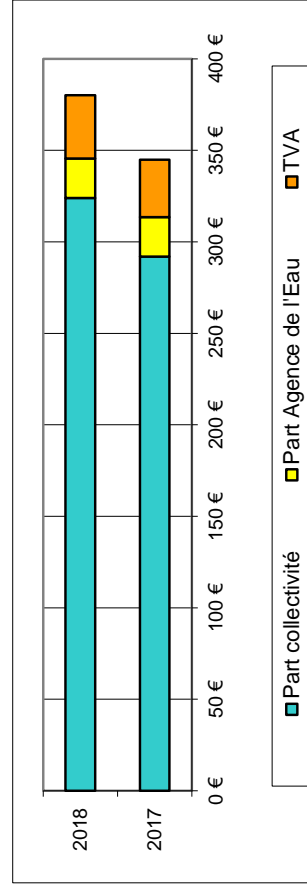
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	2 619	2 736	2 689	2 517
Volume eaux usées	5 697	4 920	4 853	6 831
Pluviométrie (mm)	1 075	802	781	826



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	100,00 €	90,00 €	-10,0%
Part variable HT	1,600 €	1,950 €	21,9%
Part revenant à la collectivité HT	292,00 €	324,00 €	11,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	31,36 €	34,56 €	10,2%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	344,96 €	380,16 €	10,2%
Coût au m³ TTC	2,87 €	3,17 €	10,2%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	106	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	82,5	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³ (N+1)	€/m ³	3,17	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	100	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 20 avril 2005.

Il est constaté une différence entre le volume d'eau potable facturé et le volume d'eau usée collecté par la station. Cela peut être due à des dysfonctionnements au niveau du poste.

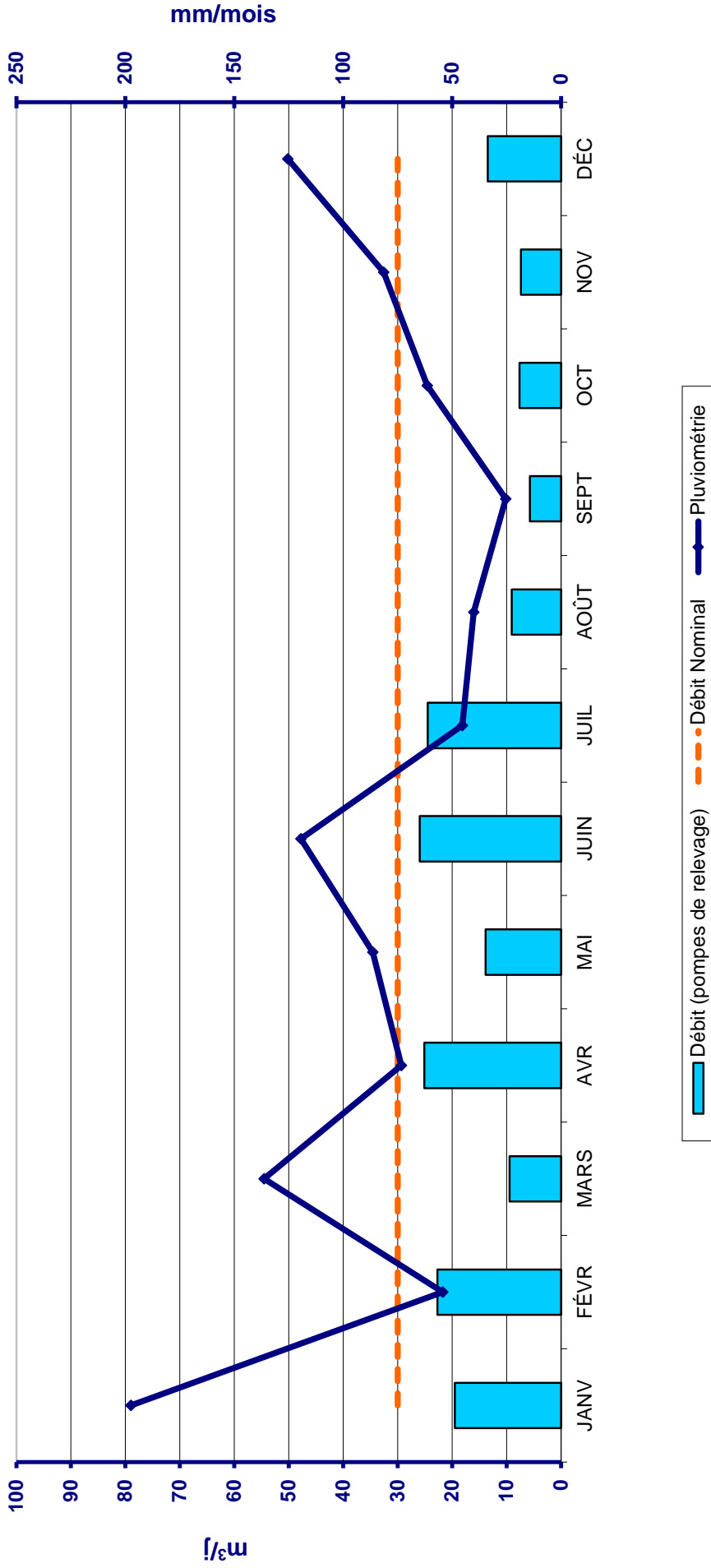
Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

L'augmentation du prix de l'assainissement de 10,2 % est due à l'augmentation de la part variable. Cependant, la part fixe a diminué.



Effluents collectés en 2018 par la station de GENESLAY



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle de Météo France à Bagnolles de l'Orne.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

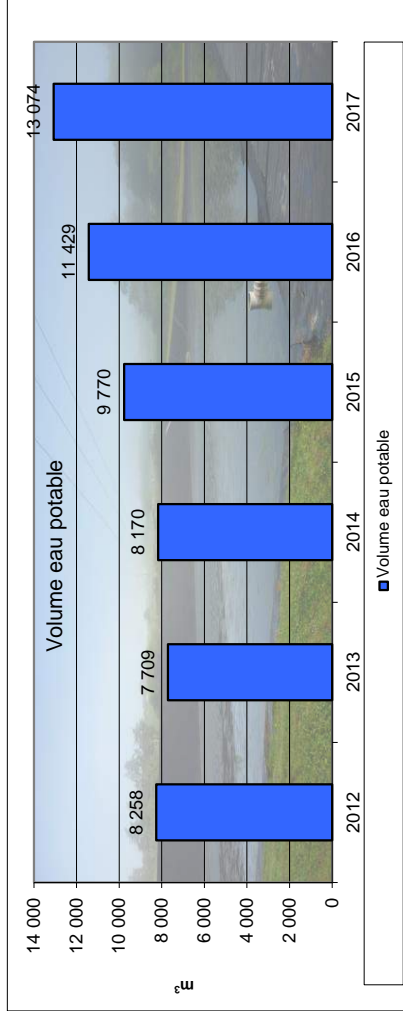
x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

-- = pas de test

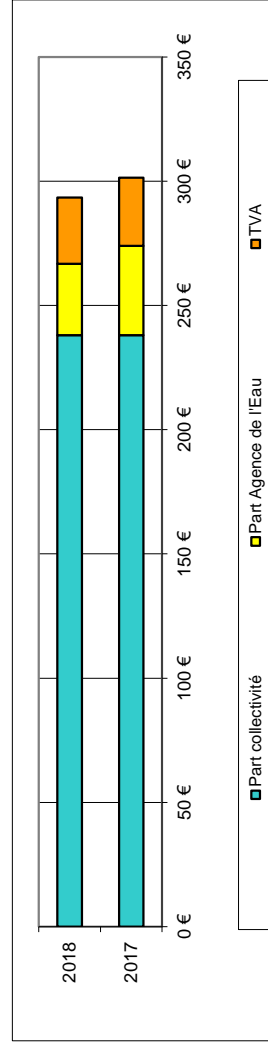
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	8 258	7 709	8 170	9 770	11 429	13 074
Volume eaux usées	Pas de mesure					



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	70,00 €	70,00 €	0,0%
Part variable HT	1,40 €	1,40 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	238,00 €	238,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	27,40 €	26,68 €	-2,6%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	301,40 €	293,48 €	-2,6%
Coût au m³ TTC	2,51 €	2,45 €	-2,6%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	209	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³ au 1er janvier N+1	€/m ³	2,45	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	10	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation de boues	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	0	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 13 mai 2005.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 14 août 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 14 août 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 09 octobre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 18 janvier 2019.

Le prix de l'assainissement a diminué de 2,6 % suite à la baisse de la taxe agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte.





QUALITE DU REJET			
Date de la visite	14-15/03/2017	03-04/04/2018	
Déclarant	SATESE	SATESE	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		
Arrêté du 21 juillet 2015	Récepté de 15/01/1981	Résultats d'analyses	
Valeur	Amont	Aval	η

Paramètres	Valeur	Amont	Aval	η	Amont	Aval	η
Qmoyen m ³ /j	90	44	44		61	61	
MES mg/l	50%	444	76	82,9%	500	130	74,0%
DBO ₅ mg/l	35	390	24	93,8%	370	55	85,1%
DCO mg/l	200	1300	127	90,2%	930	175	81,2%
NTK mg/l	40	111	51,2	53,9%	83	44,2	46,7%
NGL mg/l							
NH ₄ mg/l			54			38	
NO ₂ mg/l							
NO ₃ mg/l						5,3	
Test NH ₄ mg/l							
Test NO ₃ mg/l							
Pt mg/l		13,1	6,7	48,9%	20,2	5,5	72,8%
Limpidité cm							
pH		8,5	8,4		8,3	7,9	

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES	
Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0.8
Fluoranthène	5.0
Benzo(b)fluoranthène	2.5
Benzo(a)pyrène	2.0

Plan d'épandage:

Production de matières sèches:

Pas d'évacuation de boues (stockage dans les lagunes)

Volume : -- m³ Tonnes
 Annuelle : -- kg
 Journalière : -- g/j/EH
 Soit : --

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:	
Nominal	90 m ³ /j Mini journalier -- m ³ /j
Moyen mensuel	54 m ³ /j Maxi journalier -- m ³ /j
Mini mensuel	29 m ³ /j Débit annuel 19 837 m ³
Maxi mensuel	79 m ³ /j

CONSUMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	5 774 kWh
Consommation moyenne :	15,82 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : La présence d'eaux claires parasites est toujours observée en périodes pluvieuses et de nappes hautes. Une étude diagnostic, à l'échelle communautaire, est à programmer. Enfin, l'affichage du débitmètre électromagnétique en entrée de station ne fonctionne plus depuis le mois de mai 2018. Son remplacement est à prévoir.

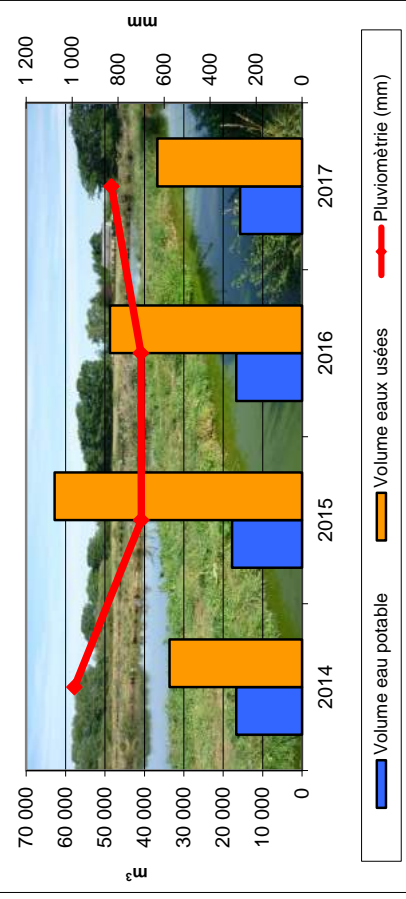
⇒ La station : La qualité du rejet est mauvaise. Aucun des paramètres ne respectent les seuils réglementaires. La réhabilitation de la station est à envisager à moyen terme.

Rappel des derniers bilans :

Dates	Réalisé par	Charge reçue	Nombre d'EH	Débit reçu	Pluviométrie
10-11/10/2007	SATESE	23 kg DBO ₅ /j	426	68 m ³ /j	0,2 mm
30/06-01/07/2008	SATESE	23,2 kg DBO ₅ /j	430	54 m ³ /j	0 mm
18-19/10/2010	SATTEMA	24,7 kg DBO ₅ /j	412	103 m ³ /j	6 mm
10-11/10/2011	SATTEMA	19,7 kg DBO ₅ /j	328	68 m ³ /j	0 mm
24-25/06/2013	SATTEMA	20 kg DBO ₅ /j	333	77 m ³ /j	0 mm
23-24/04/2014	SATTEMA	26,1 kg DBO ₅ /j	435	87 m ³ /j	0 mm
28-29/04/2015	SATESE	18,4 kg DBO ₅ /j	306	46 m ³ /j	0 mm
14-15/09/2016	SATESE	21,3 kg DBO ₅ /j	355	125 m ³ /j	25,8 mm
14-15/03/2017	SATESE	17,2 DBO ₅ /j	286	44 m ³ /j	0 mm
03-04/04/2018	SATESE	22,6 DBO ₅ /j	376	61 m ³ /j	5 mm
			Moyenne*	21,6 kg DBO₅/j	73 m³/j

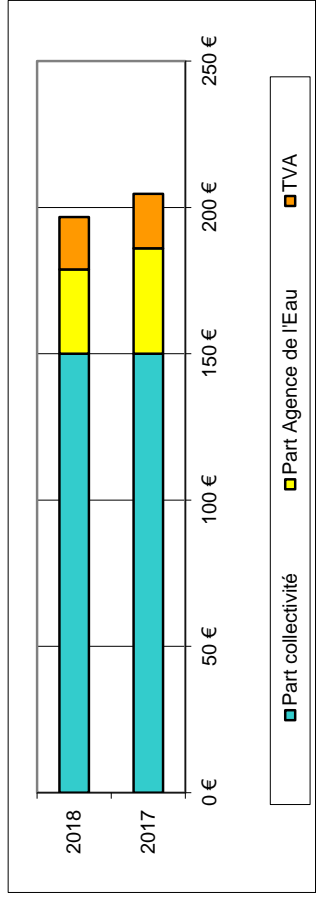
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	16 724	17 785	16 691	15 735
Volume eaux usées	33 590	62 810	48 744	36 729
Pluviométrie (mm)	990	699	700	829



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	60,00 €	60,00 €	0,0%
Part variable HT	0,75 €	0,75 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	150,00 €	150,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	18,60 €	17,88 €	-3,9%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	204,60 €	196,68 €	-3,9%
Coût au m³ TTC	1,71 €	1,64 €	-3,9%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	422	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	2	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,64	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Non concerné	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

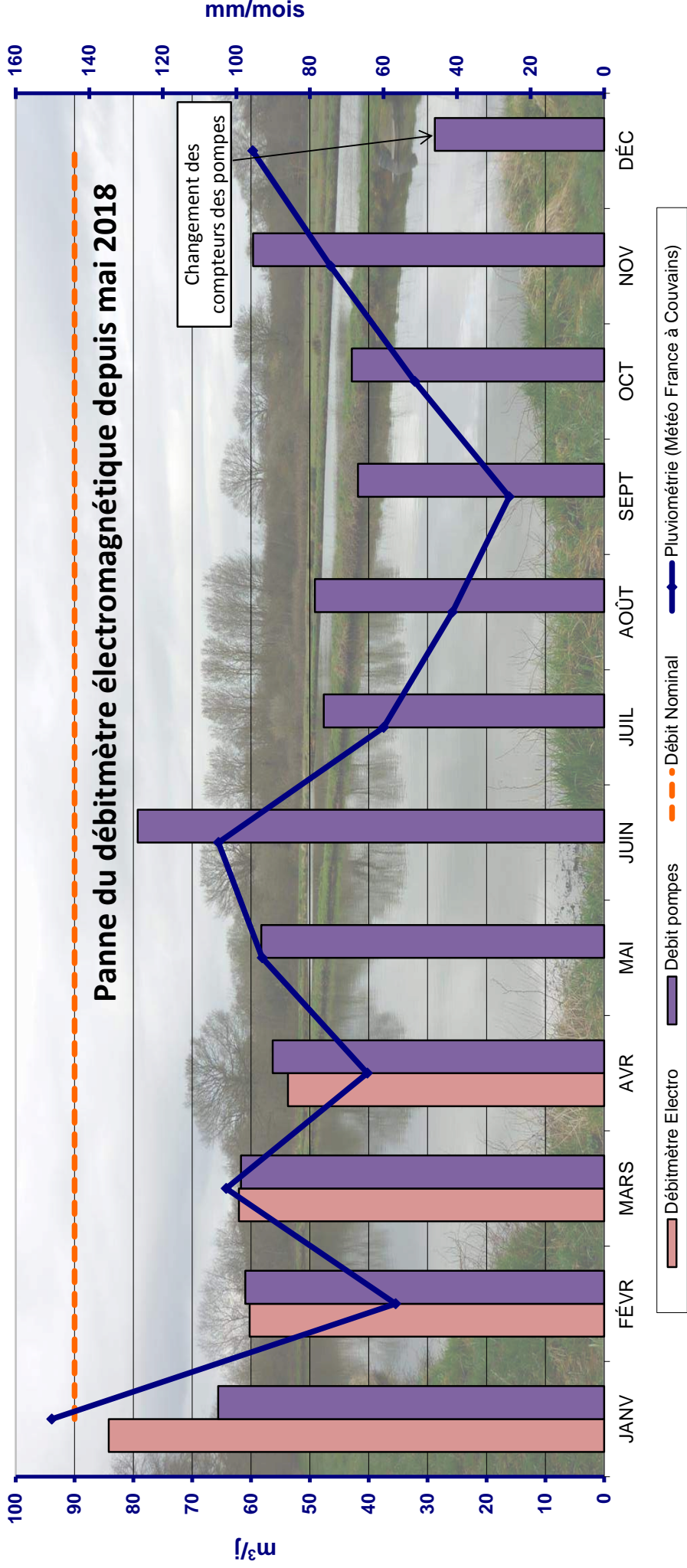
* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté en date du 09 juillet 2013. Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). La saisie des indicateurs 2017 dans la base SISPEA a été effectuée par le SATESE, en date du 18 mai 2018. La tarification de l'assainissement a diminué de 3,9 % suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux. Une harmonisation du règlement de service et de la tarification doit être engagée par la CDC des Pays de L'Aigle, compétente depuis le 1^{er} janvier 2018.



Effluents collectés en 2018 par la station de GLOS-LA-FERRIERE



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

-- = pas de test

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

Station	GOULET	Exploitant	Eaux de Normandie (Affermage)	Type de station	LNAT	
Maître d'ouvrage	ARGENTAN Intercom	Maître d'œuvre	BETAM	Niveau de traitement	A. du 21/07/15 et R. du 18/08/04	
Milieu récepteur	L'Orne	Constructeur	S.E.R.T.P	Capacité nominale EH	400	
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2004	Code SANDRE	036119401001	
Masse d'eau	L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)	Type de réseau				Séparatif



Date de la visite		29-30/11/2017		30/10/2018	
Déclarant		EXPLOITANT		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Visite d'assistance	
Arrêté du 21 juillet 2015		Récépissé du 18 août 2004		Aval	
Paramètres	Valeur	η	Aval	η	Aval
Qmoyen m ³ /j	61		Pas de débit		
MES mg/l	100	50%	81	49,4%	
DBO ₅ mg/l			34	92,4%	
DBO ₅ filtré mg/l	35	60%			
DCO mg/l			632	61,7%	
DCO filtré mg/l	200	60%			
NTK mg/l	40		72	75,0%	
NH ₄ mg/l			68,5	1,55	
NO ₃ mg/l			1	28,6	
Test NH ₄ mg/l					0
Test NO ₃ mg/l					0
Pt mg/l			9,19	8,46	7,9%
Limpidité cm					
pH			7,7	7,7	8,2

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage dans les lagunes)

Plan d'épandage:

--

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Journalière : -- kg
 Annuelle : -- Tonnes
 Soit : -- g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	61	m ³ /j
Moyen mensuel	--	m ³ /j
Mini mensuel	--	m ³ /j
Maxi mensuel	--	m ³ /j
		Débit annuel
		-- m ³

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/h/j

Observations :

⇒ Le réseau : Il est conseillé de réaliser le curage du poste de relevage annuellement, afin d'une part, d'éviter d'éventuels dysfonctionnements et d'autre part, de garantir la longévité des ouvrages.

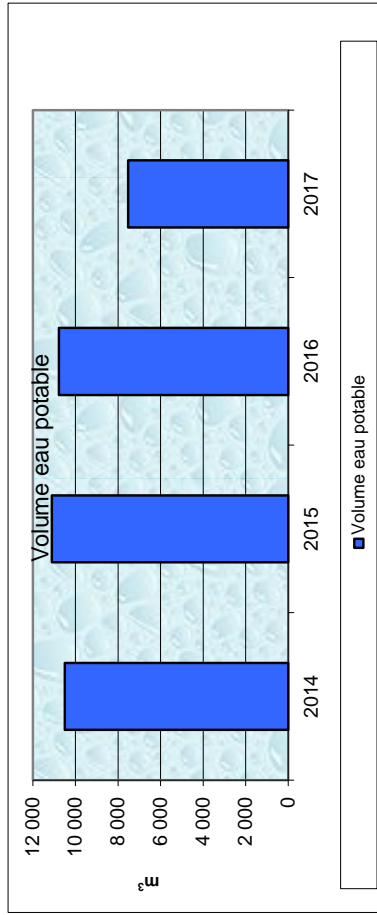
⇒ La station : Les tests de terrain réalisés par le SATESE durant la visite d'octobre montrent que la station traite correctement la pollution azotée.

Les canaux de mesure étant surdimensionnés par rapport au débit transitant dans la station, les mesures de débits réalisées ne sont pas exploitables. Dans ce cas, il est conseillé de remplacer le bilan 24h tous les deux ans par un prélèvement ponctuel tous les ans comme le propose l'arrêté du 21 juillet 2015.

Au vu de l'âge de la station, il est recommandé de réaliser une bathymétrie afin d'estimer le taux de remplissage de boues dans les lagunes. Elle permettra également de planifier le curage d'une ou plusieurs lagunes.

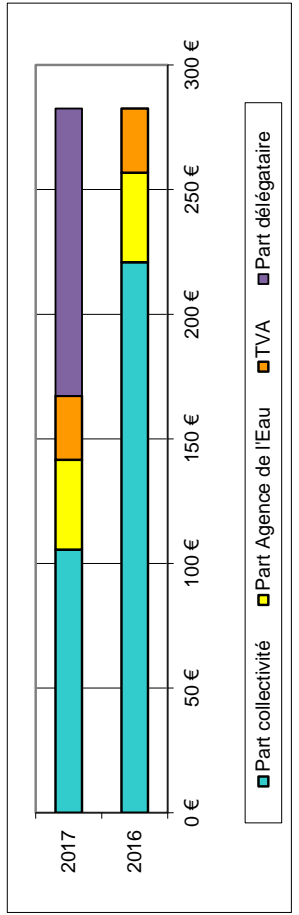
* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées					
m ³	2014	2015	2016	2017	2018
Volume eau potable	10 506	11 104	10 774	7 525	
Volume eaux usées	Pas de mesure possible				
Pluviométrie (mm)	--	--	--	--	--



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT collectivité	35,00 €	35,00 €	0,0%
Part variable HT collectivité	0,588 €	0,588 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT pour 120 m ³	105,56 €	105,56 €	0,0%
Part fixe HT délégataire	25,00 €	25,49 €	2,0%
Part variable HT délégataire	0,752 €	0,767 €	2,0%
Part revenant au délégataire HT pour 120 m ³	115,24 €	117,53 €	2,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	25,68 €	25,19 €	-1,9%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	282,48 €	277,08 €	-1,9%
Coût au m³ TTC	2,35 €	2,31 €	-1,9%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017				
Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature	
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	340	D201.1	
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	99,22	P201.1	
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0	
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,31	D204.0	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	10	P202.2	
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3	
Quantité de boues évacuées	T de MS	0	D203.0	
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0	

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La mise en place d'un règlement de service communautaire pour l'ensemble du nouveau service d'assainissement collectif doit être envisagée.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a diminué de 1,9 % suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux. Cependant, les parts fixe et variable du délégataire ont augmenté.



Station	LE GRAIS	Exploitant	FLERS AGGLO (régie)	Type de station	DBIO
Maître d'ouvrage	Fiers Agglo	Maître d'œuvre	Direction Départementale	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	La Rouvrette	Constructeur	NEVE ENVIRONNEMENT	Capacité nominale EH	150
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2002	Code SANDRE	036119501000
Masse d'eau	La Rouvrette de sa source au confluent de l'Orne			Type de réseau	Séparatif



SATESE

QUALITE DU REJET

Date de la visite		06/03/2017		19/09/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont		Aval	
	Valeur	η	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	19				
MES mg/l	50%				
DBO ₅ mg/l	35				
DCO mg/l	200				
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l		60		60	
Test NO ₃ mg/l		0		25	
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH		8,1		7,8	

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0.8
Fluoranthène	5.0
Benzo(b)fluoranthène	2.5
Benzo(a)pyrène	2.0

Plan d'épandage:

Récépissé 03/12/2002

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : 0,3 Tonnes
 Journalière : 0,82 kg
 Soit : 5,5 g/j/EH

Evacuation vers une autre STEP

DEBIT COLLECTE:

Nominal	19	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	--	m ³ /j			
Maxi mensuel	--	m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

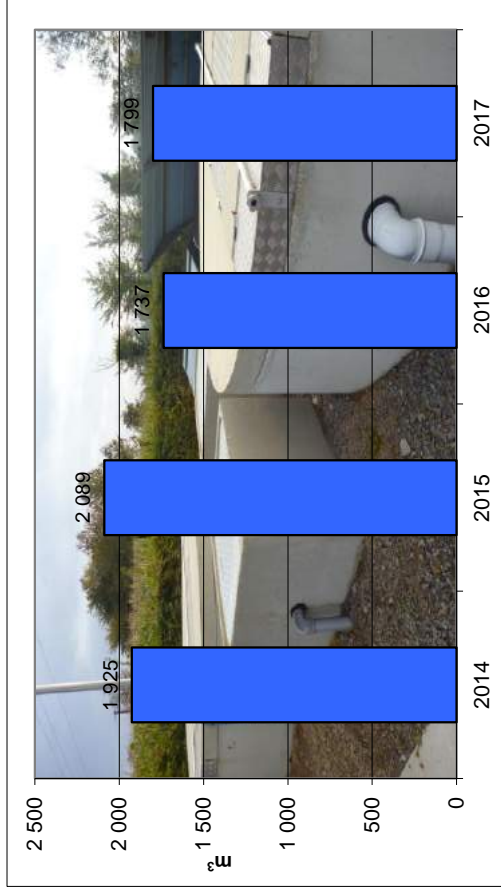
Consommation annuelle: kWh
 Consommation moyenne: kWh/j
non relevé

Observations :
 Lors de la visite réalisée en septembre, les tests de terrain montraient un mauvais traitement de l'effluent traité. En effet, il subsistait une quantité importante d'ammoniaque en sortie.
 Pour rappel, les eaux traitées transitent par un fossé avant de rejoindre le cours d'eau « La Rouvrette ». Celui-ci complète probablement l'épuration.
 Le stockeur à boues est vidangé tous les six mois.
 Pour finir, le constructeur préconise le remplacement de la graisse des paliers tous les 6 mois. Il convient de suivre ses recommandations afin de préserver la durée de vie de la station d'épuration.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

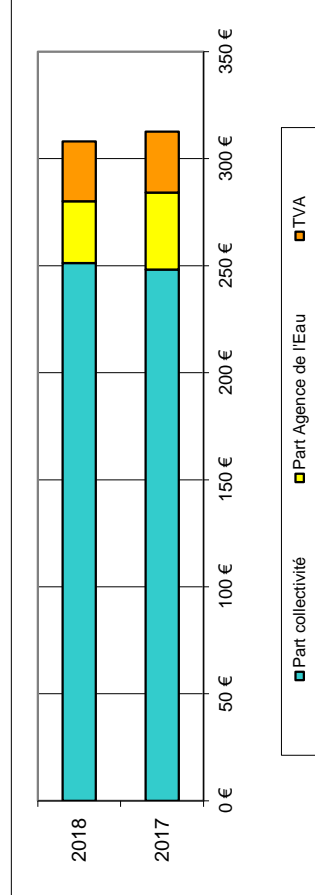
Evolution des volumes d'eau potable facturé aux usagers AC

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable facturé	1 925	2 089	1 737	1 799



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	68,18 €	68,86 €	1,0%
Part variable HT	1,50 €	1,52 €	1,3%
Part revenant à la collectivité HT	248,18 €	251,26 €	1,2%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10% depuis 01/01/2014)	28,4	28,0	-1,4%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	312,60 €	308,07 €	-1,4%
Coût au m³ TTC	2,60 €	2,57 €	-1,4%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	68	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,57	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	m ³	20	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0,0195	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La commune du Grais avait un règlement d'assainissement datant du 8 mars 2012. Cependant, suite au transfert de compétence de l'assainissement à Flers Agglo depuis le 1^{er} janvier 2017, il convient d'établir un nouveau règlement unique à tout le territoire.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017. Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a diminué de 1,4 % suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux. Cependant, les parts fixe et variable revenant à la collectivité a augmenté.



DEBIT COLLECTE:

Nominal	7,5	m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	--	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Maxi mensuel	--	m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :		kWh
Consommation moyenne :	---	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Les volumes traités sont mesurés avec le débitmètre ultrason positionné en sortie de station. Les relevés de compteurs ne sont pas transmis au SATESE. Il n'est donc pas possible d'analyser le fonctionnement du système de collecte.

⇒ La station : Lors de la visite, l'effluent traité était de bonne qualité, puisqu'il ne subsistait presque plus d'ammonium en sortie de station.

Il est rappelé que le décanteur-digester doit être vidangé au moins 1 fois par an.

Il a été constaté un manque d'entretien du décanteur lamellaire, ouvrage permettant la séparation entre l'effluent traité et les boues. En effet, le décanteur était très chargé en boues, entraînant des départ de MES vers le milieu (accumulation importante de matières dans le canal de rejet). Il est rappelé que le décanteur doit être nettoyé 2 fois par semaine. Pour cela, il faut mettre la pompe à boues en manuelle, afin de faire baisser le niveau d'eau et nettoyer l'ouvrage au jet d'eau.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		20/06/2017		28/06/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval	Amont	Aval
Paramètres	Valeur	η		η	
Qmoyen m ³ /j		7,5			
MES mg/l	50%				
DBO ₅ mg/l	35				
DCO mg/l	200				
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l			1		3
Test NO ₃ mg/l			100-250		50
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH			7,2		7,6

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Evacuation vers une autre station (pas d'analyse)

Plan d'épandage:
Non réalisée

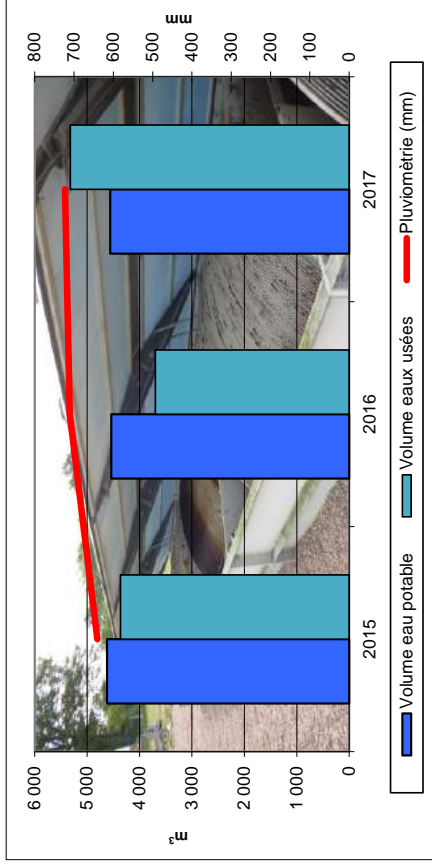
Production de matières sèches:

Volume :	--	m ³
Annuelle :	--	Tonnes
Journalière :	--	kg
Soit :	--	g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

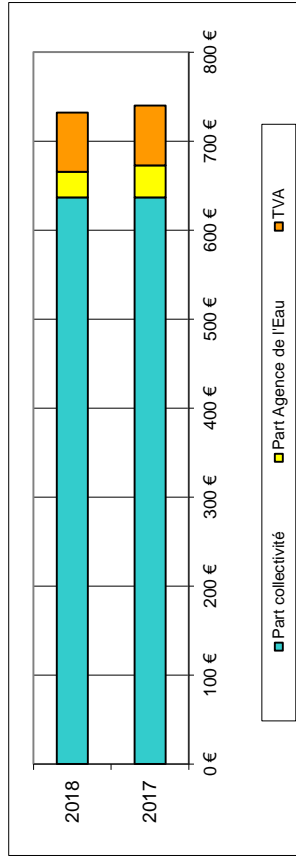
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2015	2016	2017
Volume eau potable	4 617	4 538	4 561
Volume eaux usées	4 364	3 698	5 322
Pluviométrie (mm)	641	711	723



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	178,50 €	178,50 €	0,0%
Part variable HT	3,82 €	3,82 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	636,90 €	636,90 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-25,0%
TVA (7 puis 10 % en 2014)	67,3 €	66,6 €	-1,1%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	740,19 €	732,27 €	-1,1%
Coût au m³ TTC	6,17 €	6,10 €	-1,1%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	182	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversement x TTC au m ³ sur 120 m ³ au 1 ^{er} janvier	arrêtés €/m ³	0 6,1	D202.0 D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation de boues	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 13 juin 2014.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 18 septembre 2018, par le SATSE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 18 septembre 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 26 novembre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 10 décembre 2018.

Le prix de l'assainissement a baissé de 1,1 % suite à une diminution de la taxe de l'agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte.

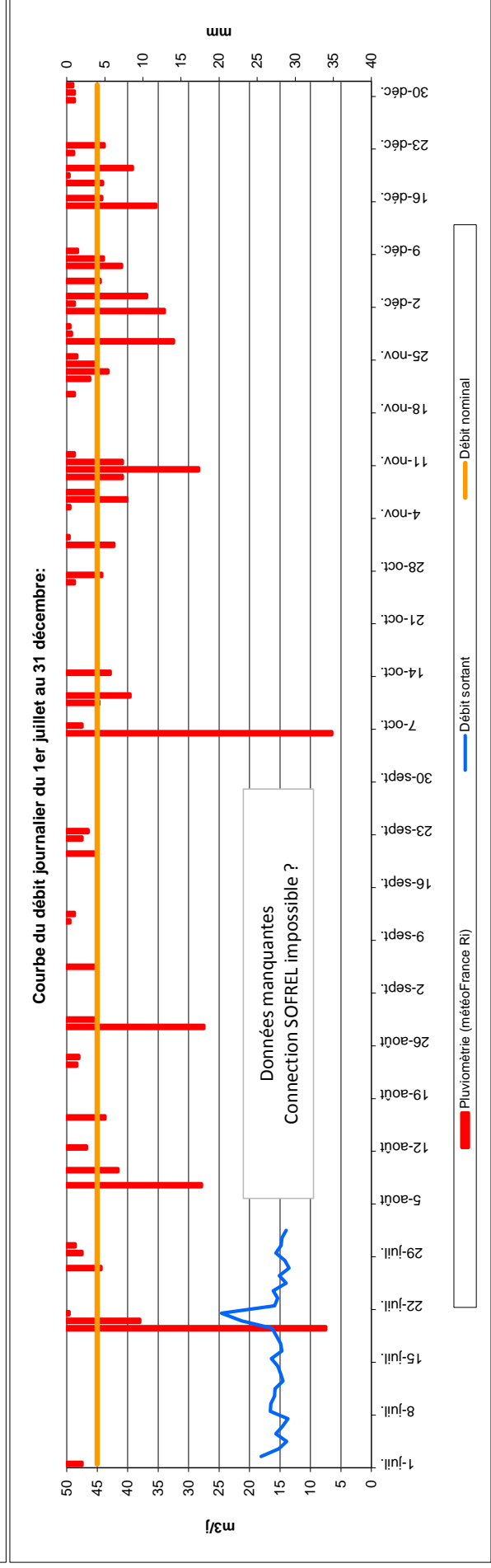
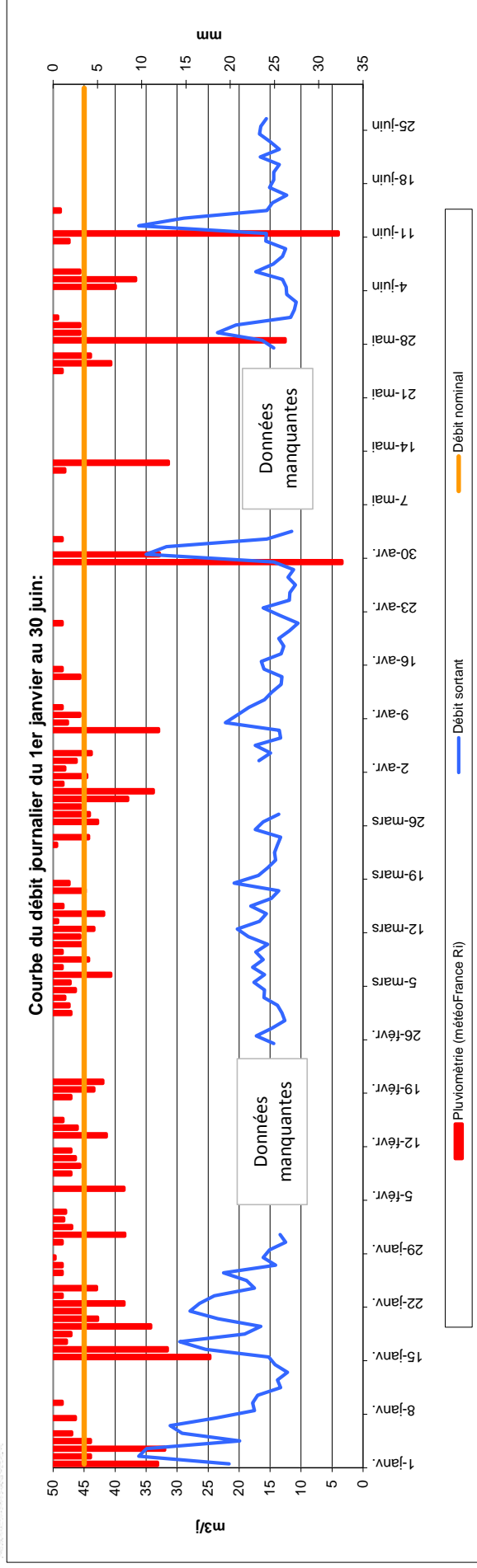


Effluents collectés en 2018 par la station d'HABLOVILLE



Débit journalier 2018 de la station d'Habloville :

Données enregistrées par le SOFREL.



Station	HALEINE	Exploitant	STGS (prestation de service)	DBIO
Maître d'ouvrage	RIVES D'ANDAINE	Maître d'œuvre	SOGETI	Niveau de traitement A. du 21/07/15 et R. du 08/02/01
Milieu récepteur	La Mayenne	Constructeur	MSE-SABLA	Capacité nominale EH 220
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction 2001		Code SANDRE 0461200S0002
Masse d'eau	La Mayenne depuis la confluence de l'Aisne jusqu'à la retenue de St Fraimbault de Prières			Type de réseau Séparatif



SATESE

QUALITE DU REJET

Date de la visite	21-22/09/2015		21-22/06/2017	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses			
Arrêté du 21 juillet 2015	Récepissé du 8 février 2001	Résultats d'analyses		
Valeur	η	Amont	Aval	η
Qmoyen m ³ /j	33	12	12	6
MES mg/l	50%	263	17	93,5%
DBO ₅ mg/l	35	110	6	94,5%
DCO mg/l	200	304	98	67,8%
NTK mg/l	40	54	4,1	92,4%
NGL mg/l				19,1
NH ₄ mg/l				0,44
NO ₂ mg/l				67
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l			0	
Test NO ₃ mg/l			100	
Pt mg/l		13,8	14,3	-3,6%
Limpidité cm				14,2
pH		8,5	7,7	8,9

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	06/02/17	10/01/18
Cadmium Cd	10	1,32	1,19
Chrome Cr	1000	29,8	40,7
Cuivre Cu	1000	543	503
Mercure Hg	10	0,85	0,36
Nickel Ni	200	23,8	28,3
Plomb Pb	800	43,3	35,4
Sélénium Se		< 5,02	< 4,83
Zinc Zn	3000	944	879
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1541	1451
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	33 m ³ /j
Moyen mensuel	21,1 m ³ /j
Mini mensuel	13,0 m ³ /j
Maxi mensuel	39,2 m ³ /j
Maxi journalier	--
Débit annuel	7 688 m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	kWh
Consommation moyenne :	non relevé kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Comme les années précédentes, les mesures de débit montrent des pics de débit lors des périodes pluvieuses. Le réseau collecte donc des eaux claires parasites pouvant entraîner des dépassements de la capacité hydraulique de la station. Il convient de déterminer l'origine de ces eaux parasites.

⇒ La station : Lors de la visite de novembre 2018, les tests de terrain montraient que la station donnait de bons résultats.

Pour rappel, le constructeur de la station, MSE, préconise le remplacement de l'ensemble des paliers tous les 8 ans, soit dès maintenant. Attention, un mauvais respect des consignes de remplacement peut détériorer l'arbre principal des disques. Il est donc conseillé de lancer dès maintenant les démarches de remplacement.

Le débitmètre électromagnétique installé en sortie de station a été remplacé. Il s'agit d'un modèle ENDRESS+HAUSER FMU90.

Un projet de raccordement à la future station d'épuration de Couterne est en réflexion.

2018

HALEINE

La Mayenne depuis la confluence de l'Aisne jusqu'à la retenue de St Fraimbault de Prières

Plan d'épandage:

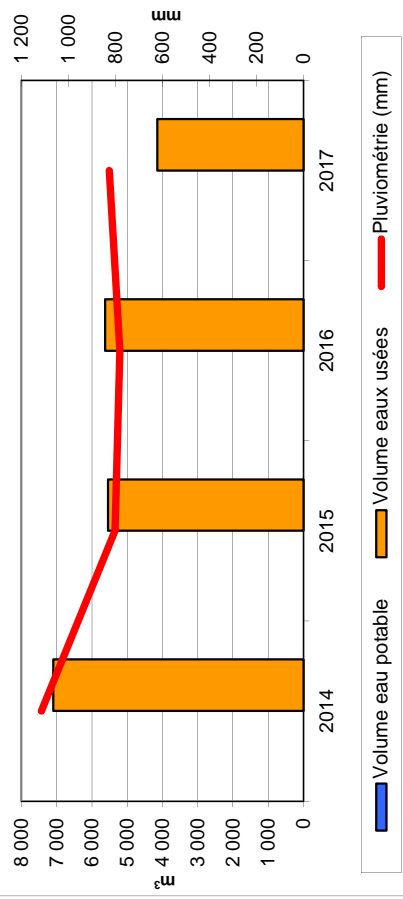
Récépissé 03/12/2002

Production de matières sèches:

Volume: 65 m³
 Annuelle: 1,57 Tonnes
 Journalière: 4,3 kg
 Soit: 20 g/IEH

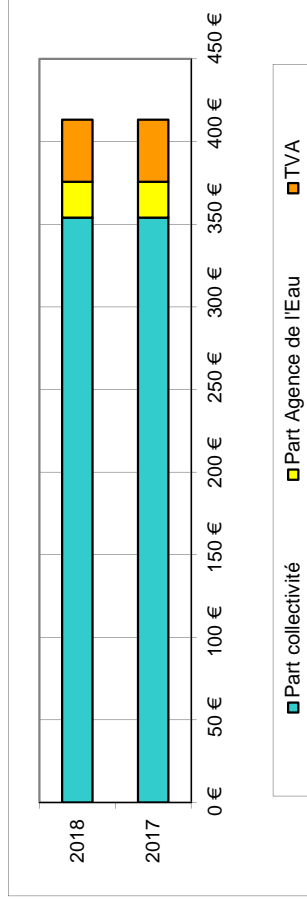
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	--	--	--	--
Volume eaux usées	7 092	5 545	5 624	4 143
Pluviométrie (mm)	1 114	802	781	826



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	90,00 €	90,00 €	0,0%
Part variable HT	2,20 €	2,20 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	354,00 €	354,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (5,5 puis 7 % en 2012)	37,6 €	37,6 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	413,16 €	413,16 €	0,0%
Coût au m³ TTC	3,44 €	3,44 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	219	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,44	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	80	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	4,68	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0272	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 7 janvier 2000.
La mise en place d'un règlement de service de la commune nouvelle pour l'ensemble du nouveau service d'assainissement collectif doit être envisagée.

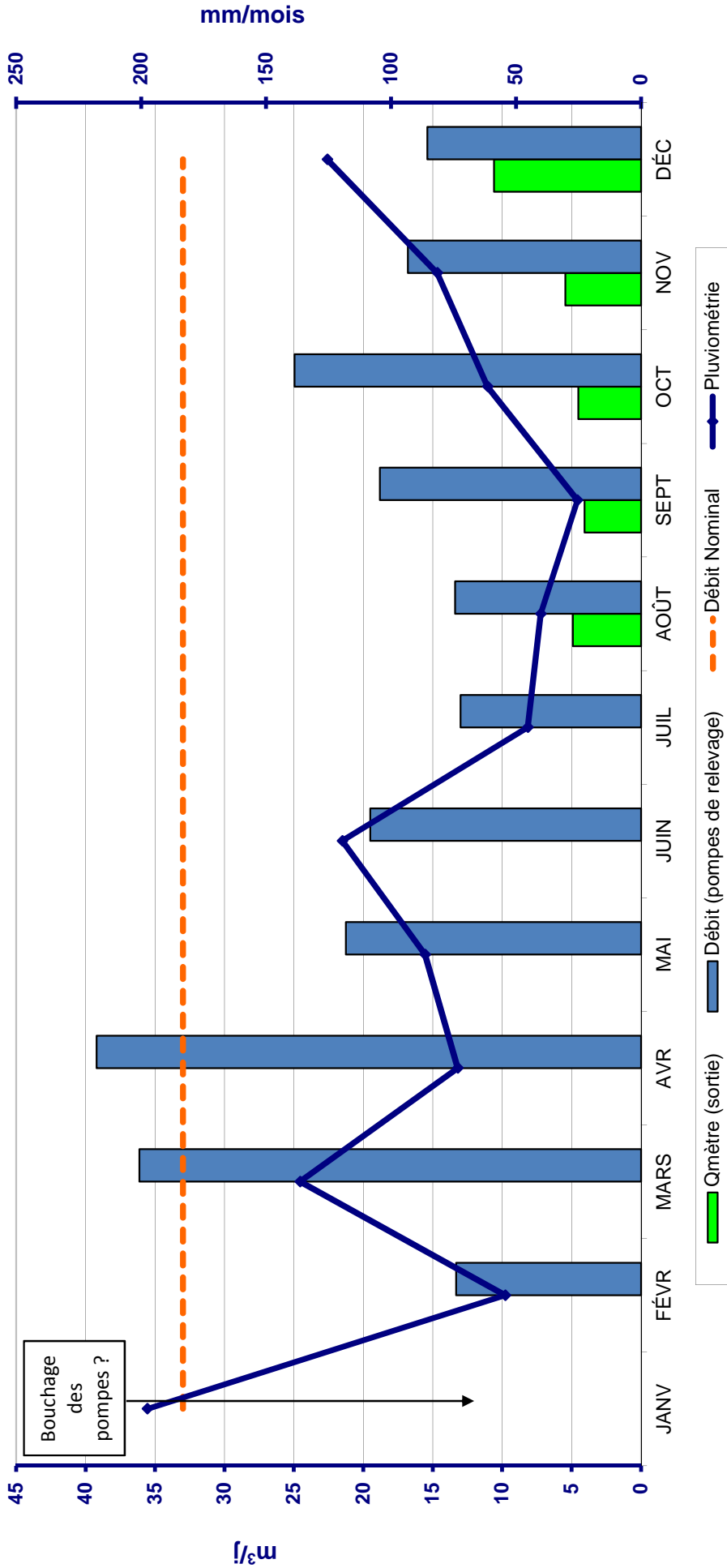
Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).



Débit de sortie en 2018 - Station d'épuration d'HALEINE



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de MétéoFrance pour Bagnolles-de-l'Orne

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	2	--	3	2	--	3	3	4	4	3	3	3
Nitrates	2	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x= nombre de tests

Bonne qualité

Qualité passable

Mauvaise Qualité

-- = pas de test

Station	LA HAUTE CHAPELLE	Exploitant	Véolia
Maître d'ouvrage	DOMFRONT TINCHEBRAY Interco	Maitre d'œuvre	D.D.E
Milieu récepteur	Ruisseau de la Giganière	Constructeur	VOISIN
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2003
Masse d'eau	L'Egrenne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Varenne		
Type de station	PHRG	Niveau de traitement	A du 21/07/15 et R du 11/10/02
Capacité nominale	EH 100	Code SANDRE	0461201S0001
Type de réseau	Séparatif		



QUALITE DU REJET

Date de la visite	12/09/2017		28/05/2018
Déclarant	VEOLIA		SATESE
Seuil réglementaire	Visite d'assistance		Résultats d'analyse
Arrêté du 21 juillet 2015	--		Amont
Paramètres	Valeur	η	η
Qmoyen m ³ /j	15		
MES mg/l	50%	8	8
DBO ₅ mg/l*	35	37	4
DCO mg/l*	200	45	3
NTK mg/l		137	26
NGL mg/l		20	5,6
NH ₄ mg/l		20	57,7
NO ₂ mg/l		16	7
NO ₃ mg/l			
Test NH ₄ mg/l			10
Test NO ₃ mg/l			250
Pt mg/l		2,4	15
Limpidité cm			
pH		7,2	3,5

η : rendement d'élimination

 respect du seuil

 non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	15 m ³ /j	Maxi journalier	--
Moyen mensuel*	13,5 m ³ /j	Débit annuel*	4 924 m ³
Mini mensuel*	2,5 m ³ /j		
Maxi mensuel*	42,0 m ³ /j		

* débits estimés avec de possibles incertitudes

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : **non relevé** kWh
 Consommation moyenne : kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Les valeurs de débit 2018 sont estimées par rapport aux nombres de chasses. Le débit moyen mensuel s'échelonne de 2,5 m³/j (soit 16 % du débit nominal pour 44 mm de pluie) à 42 m³/j (soit 280 % du débit nominal pour 255 mm de pluie). Les valeurs sont donc à prendre avec des réserves. Il pourrait également être suspecté la présence d'eaux claires parasites.

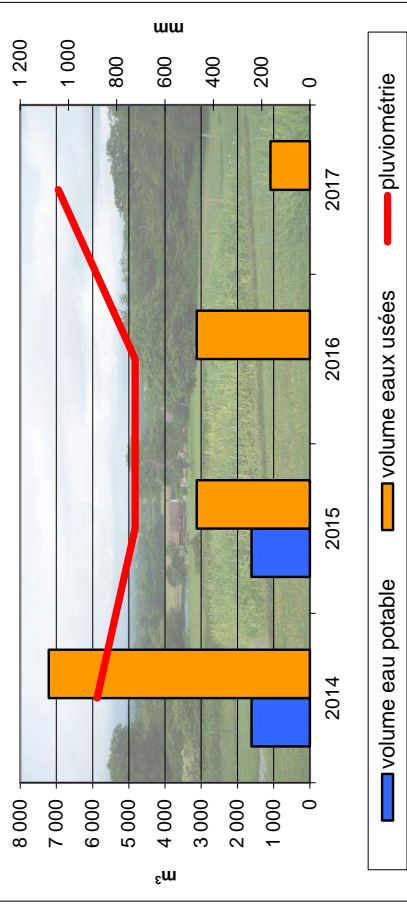
⇒ La station : Les résultats des tests laissent présager une bonne élimination de la pollution azotée sous sa forme ammoniacale. Néanmoins, une attention particulière doit être portée sur le pH acide rencontré en sortie de station. Cette situation se rencontre particulièrement sur ce type station, en présence d'une eau de distribution agressive (TH < 6°F).



* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

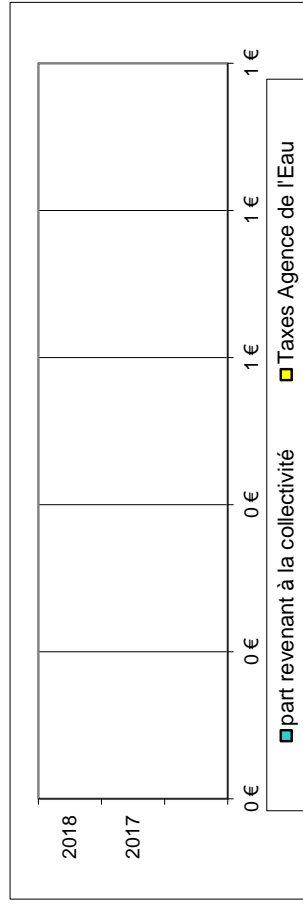
m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	1 379	1 613	1 612	?	?
Volume eaux usées*	3 650	7 209	3 128	3 128	1 089
Pluviométrie (mm)	795	882	724	724	1 042



*Estimation via les compteurs de bâchées d'où une possible incertitude

Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT			
Part variable HT			
Part revenant à la collectivité HT			
Redevance modernisation des réseaux			
TVA (10 % depuis 2014)			
Montant d'une facture de 120m ³ TTC			
Coût au m³ TTC			



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	A déterminer	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	A déterminer	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	A déterminer	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	A déterminer	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	A déterminer	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	A déterminer	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	A déterminer	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter /les boues

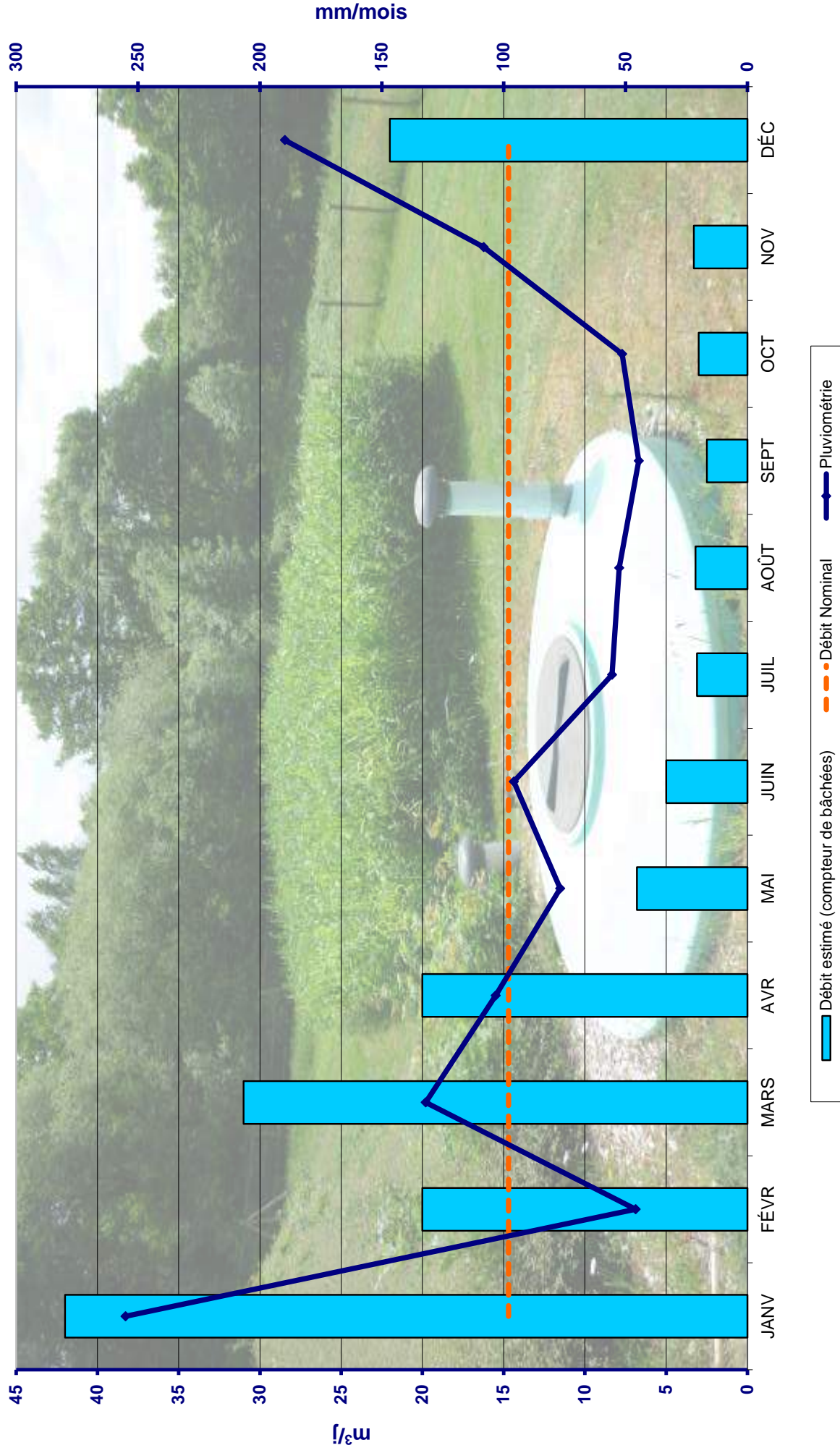
Observations :

Un règlement d'assainissement obligatoire depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (article 57) a été adopté le 5 décembre 2012 par la commune. Une harmonisation de ce dernier ainsi que de la tarification devra être envisagée par la CDC.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2017 (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour la commune de Domfront-en-Poiraie, sans faire apparaître les données pour la station de la Haute-Chapelle. Ce dernier a été approuvé par délibération de la CDC en date du 11 octobre 2018.

Effluents collectés en 2018 par la station de LA HAUTE CHAPELLE Estimation des débits entrants à partir des compteurs de chasse (données VEOLIA)



La pluviométrie indiquée est celle des relevés de la station Météo France de Saint-Bomer-les-Forges
Le débit indiqué est estimé par Veolia via les compteurs de baches d'où une possible incertitude

Station	HAUTERIVE	Exploitant	Régie
Maître d'ouvrage	Cdc Vallée de la Haute Sarthe	Maitre d'oeuvre	Direction Départementale Agriculture et Forêt
Milieu récepteur	La Sarthe	Constructeur	VOISIN
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2007
Masse d'eau	La Sarthe depuis la confluence de l'Hoëne jusqu'à Alençon		
Type de station	PHRG	Niveau de traitement	A-du 03/02/06 et du 21/07/15
Capacité nominale	EH 340	Code SANDRE	0461202S0001
Type de réseau	Séparatif	Type de réseau	Séparatif

QUALITE DU REJET

Date de la visite	08/09/2016		24-25/09/2018	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	--		--	
Paramètres	Valeur	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /l	51		27,8	28,5
MES mg/l	50%	50%	190	5
DBO ₅ mg/l	35	60%	170	4
DCO mg/l	200	60%	474	65
NTK mg/l	10		81,9	10,5
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				11
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				279
Test NH ₄ mg/l				
Test NO ₃ mg/l				
Pt mg/l			8,7	12,9
Limpidité cm				
pH			8,3	6

η : rendement d'élimination

■ respect du seuil

■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues
(stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
Annuelle : -- Tonnes

DEBIT COLLECTE:

Nominal	51 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	51,1 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	24,3 m ³ /j	Débit annuel	18 669	m ³
Maxi mensuel	112,5 m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	--	kWh
Consommation moyenne:	--	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Le débit en entrée de station est assez élevé, dépassant, notamment en début d'année, le débit nominal. Néanmoins, il semble que de nombreux dysfonctionnements du poste d'entrée soient aussi à l'origine des pics de débit.

Notons, qu'il n'est plus possible d'interroger la télégestion de la station ce qui ne permet pas l'exploitation totale et précise des données de l'année.

⇒ La station : Comme les années passées, lors du bilan 24h, un léger dépassement du paramètre NTK a été mesuré.

Cette station a subi de nombreux dysfonctionnements depuis quelques années (absence de rotation, arrivée d'eaux claires suite à une fuite, gelée tardive des roseaux...), ce qui explique probablement ces résultats.

Malgré ces différents dysfonctionnements, la station semble fonctionner correctement avec une bonne infiltration...

Il convient de rester très vigilant concernant l'exploitation : désherbage manuel régulier des massifs, bonne rotation des filtres, réparation des pompes et/ou poires en dysfonctionnement...

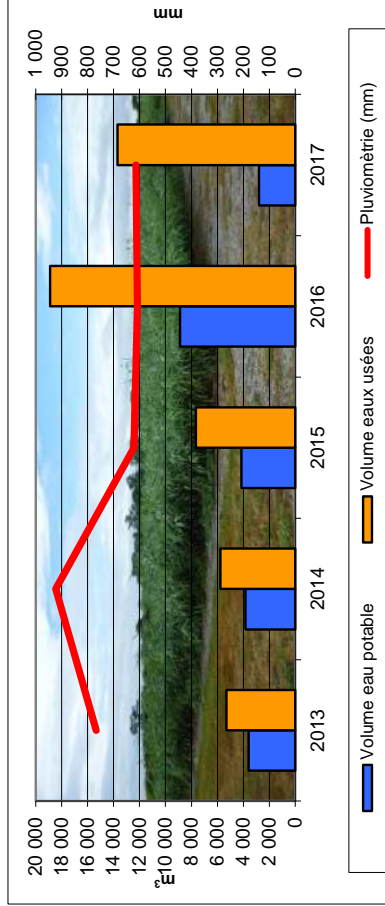


* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

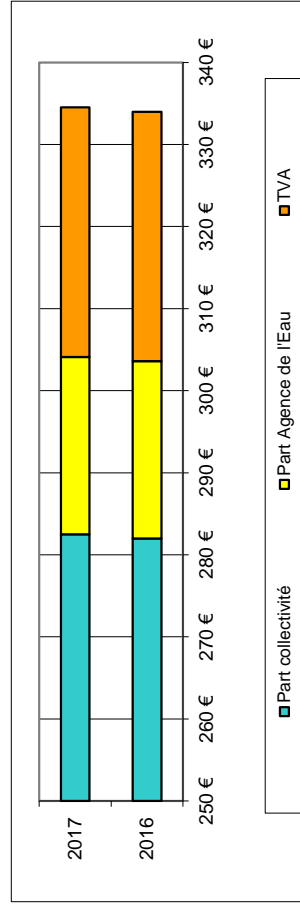
m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	3 599	3 843	4 144*	8 884	2 797
Volume eaux usées	5 293	5 767	7 648	18 902	13 699
Pluviométrie (mm)	767	923	622	608	614

* volume d'eau potable non comptabilisant pas la commune du Ménil Brout



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	91,00 €	119,00 €	30,8%
Part variable HT	1,60 €	1,60 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	283,00 €	311,00 €	9,9%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	30,46 €	33,26 €	9,2%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	335,06 €	365,86 €	9,2%
Coût au m³ TTC	2,79 €	3,05 €	9,2%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	335	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,05	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	10	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation de boues	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	0	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

On observe une hausse du volume d'eaux usées traitées. Cela est dû au raccordement de plusieurs hameaux d'Hauteville et du Ménil-Brout fin 2014. La Communauté de communes a adopté un règlement d'assainissement en date du 20/06/2013. Il serait souhaitable de l'uniformiser sur la totalité du territoire.

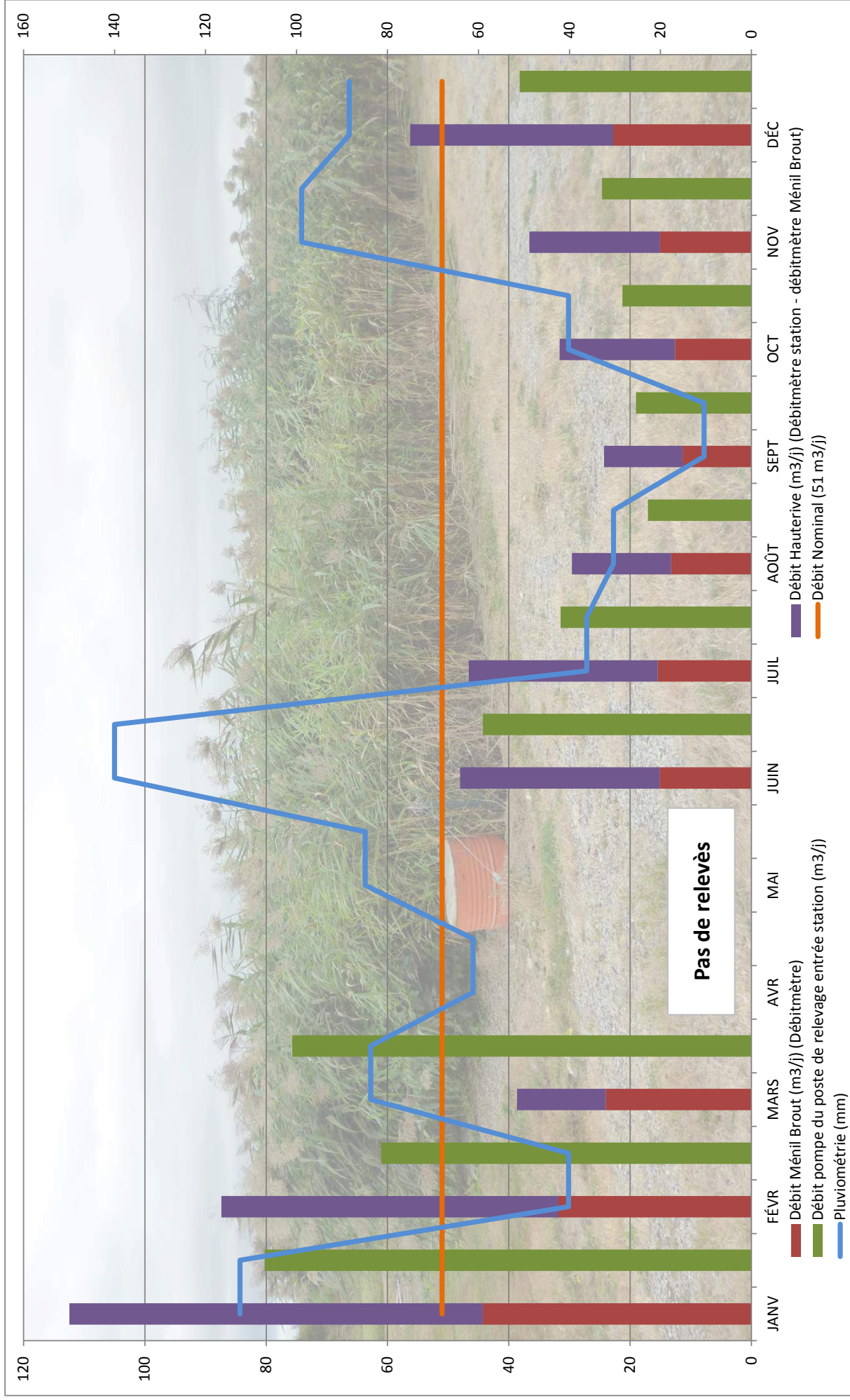
Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA, pour l'année 2017, a été effectuée par le SATESE, en date du 22 novembre 2018. Le RPQS a été approuvé par délibération du 11 décembre 2018. Sa mise en ligne date du 14 décembre 2018.

Le prix de l'assainissement a augmenté de 9,2 % suite à la hausse de la part fixe revenant à la collectivité.



Effluents collectés en 2018 de la station de Hauteurive et réseau de Ménil Brout, moyenne mensuelle



Station	HEUGON	Exploitant	Régie
Maître d'ouvrage	CDC DES PAYS DE L'AIGLE	Maitre d'oeuvre	SA2E
Milieu récepteur	La Guieul	Constructeur	VOISIN
Agence de l'eau	Seine Normandise	Année de construction	2014
Masse d'eau	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (exclu)		
Type de station	PHRG	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Capacité nominale EH	160	Code SANDRE	036120501000
Type de réseau	Séparatif		



QUALITE DU REJET

Date de la visite	02/05/2016		20-21/03/2017	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Valeur	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /l				
MES mg/l	50%		3,9	2,9
DBO ₅ mg/l	60%		274	7
DCO mg/l	60%		250	3
NTK mg/l			742	42
NGL mg/l			112	3,1
NH ₄ mg/l				59,1
NO ₂ mg/l				0,55
NO ₃ mg/l				248
Test NH ₄ mg/l			0	
Test NO ₃ mg/l			250	
Pt mg/l			9,6	7,8
Limpidité cm				
pH			8,4	7,7

η : rendement d'élimination

■ respect du seuil

■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

NON CONCERNE

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume : m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	24 m ³ /j	Mini journalier	2,04 m ³ /j
Moyen mensuel	4,4 m ³ /j	Maxi journalier	196,13 m ³ /j
Mini mensuel	3,1 m ³ /j	Débit annuel	1 608 m ³
Maxi mensuel	14,4 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : kWh
 Consommation moyenne : kWh/j
non relevé

Observations :

⇒ Le réseau : Le débit moyen mensuel sur l'année a été de 4,4 m³/j soit 18 % du débit nominal de la station. Les inondations du mois de juin ont entraîné des dysfonctionnements des deux pompes et donc des temps de fonctionnement anormalement hauts.

⇒ La station : Les résultats des tests terrain semblent indiquer une bonne nitrification.

Comme l'an dernier, une attention particulière doit être portée sur le désherbage manuel des lits qui doit être régulièrement envisagé afin d'éviter la prolifération d'espèces invasives, nuisibles au développement des roseaux et donc au bon fonctionnement de la station.



2018

HEUGON

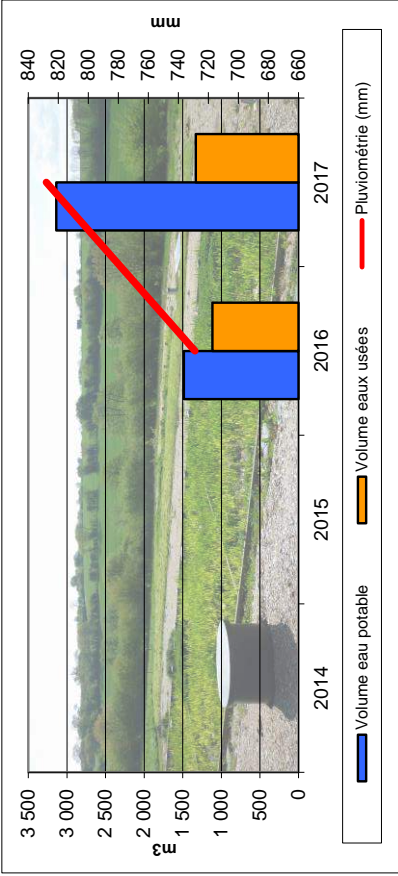
La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (exclu)

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

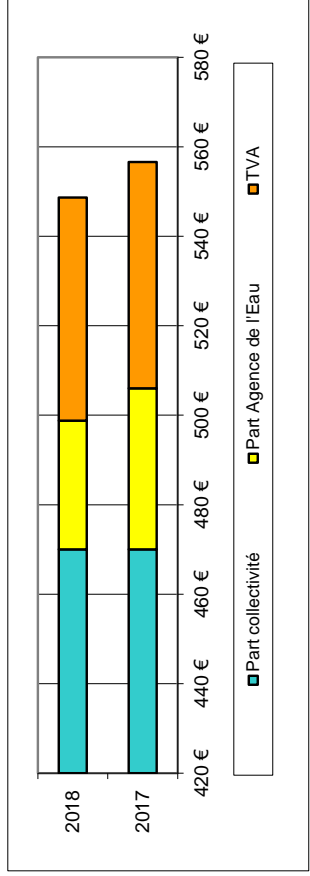
m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable			1 486	3 139
Volume eaux usées			1 116	1 330
Pluviométrie (mm)			729	828

Non concerné



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	110,00 €	110,00 €	0%
Part variable HT	3,00 €	3,00 €	0%
Part revenant à la collectivité HT	470,00 €	470,00 €	0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-25%
TVA (10 % depuis 2014)	50,6 €	49,9 €	-1%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	556,60 €	548,68 €	-1%
Coût au m³ TTC	4,64 €	4,57 €	-1,4%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS*) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1 639	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,03	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	100	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	6,28	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

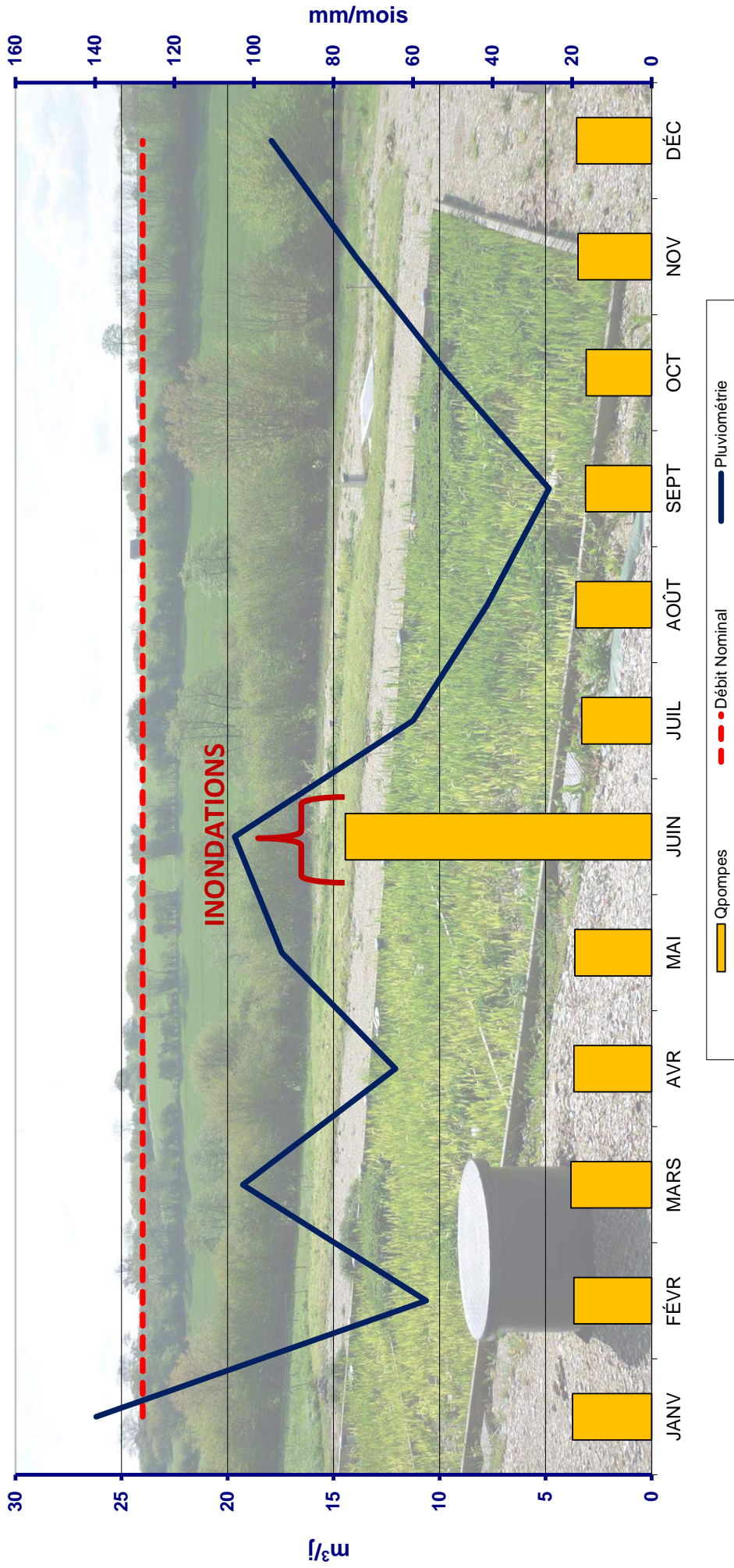
* RPQS 2017 La Ferté-en-Ouche

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 09 juillet 2015. Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).
 La saisie SISPEA a été réalisée, par le SATESE, en date du 18 mai 2018.
 Le RPQS a été approuvé par délibération du conseil communautaire et mis en ligne.
 Une harmonisation du règlement de service et de la tarification doit être engagée par la CDC des Pays de L'Aigle, compétente depuis le 1^{er} janvier 2018.



Effluents collectés en 2018 par la station de HEUGON



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Couvains

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x (vert) = Bonne qualité

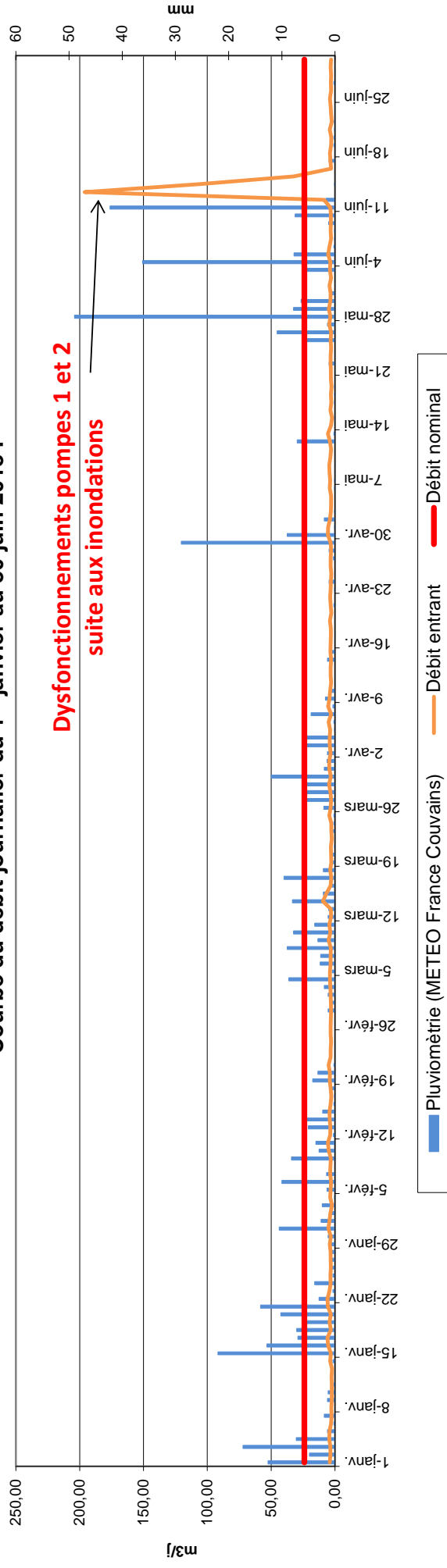
x (jaune) = Qualité passable

x (orange) = Mauvaise Qualité

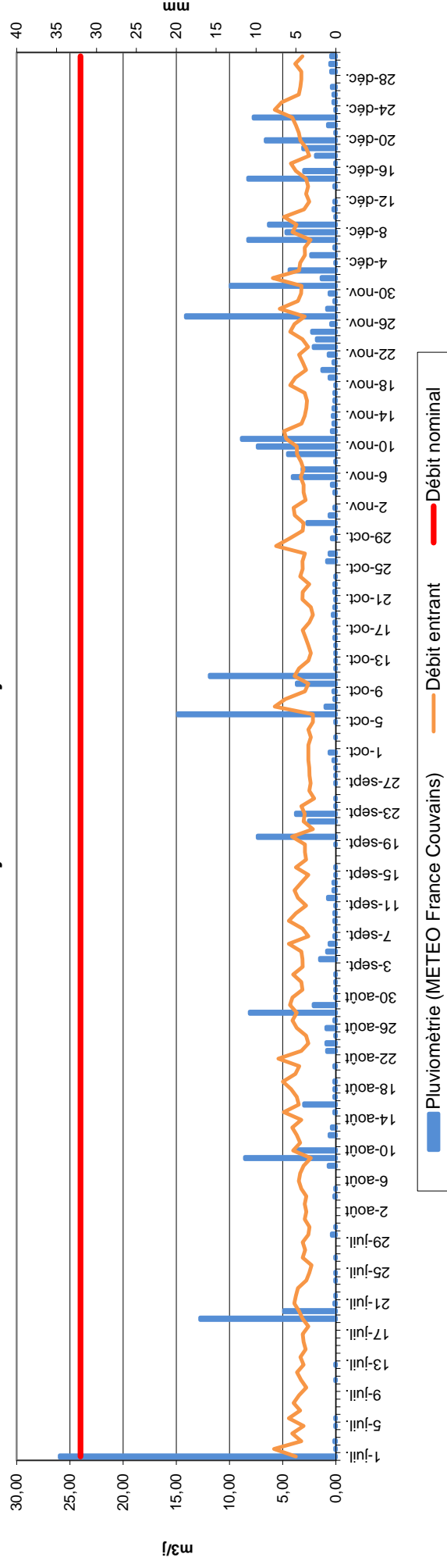
-- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de HEUGON :

Courbe du débit journalier du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 :



Courbe du débit journalier du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 :



Station	L'HOMME CHAMONDOT Bourg	Exploitant	Régie
Maître d'ouvrage	CDC des Hauts du Perche	Maître d'œuvre	SOGETI
Milieu récepteur	La Jambée	Constructeur	SOGEA
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2006
Masse d'eau	La Commeauche et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Huisne		
Type de station	LBFC	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Capacité nominale	EH 100	Code SANDRE	0461206S0001
Type de réseau	Séparatif		



DEBIT COLLECTE:

Nominal	15 m ³ /j	Mini journalier	4.653	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	70	m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	4 321	m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : kWh
 Consommation moyenne : non concerné kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : La station est équipée d'un SOFREL, qui enregistre les données de fonctionnement des pompes. L'exploitation des données de la pompe des effluents traités met en évidence l'augmentation du débit en période de nappe haute, laissant supposer que le réseau draine des eaux de nappe. Les forts épisodes pluvieux entraînent également une augmentation du débit. Une inspection des regards et des boîtes de branchements en période de nappe haute permettrait sans doute de localiser les zones concernées.

Remarque : Le débit de la pompe n'a pas été mesuré depuis plusieurs années. Il est donc possible qu'il soit plus faible, faussant les valeurs. Il sera nécessaire de le vérifier lors de la prochaine visite.

⇒ La station : La qualité du rejet est meilleure, même s'il reste encore un peu d'ammonium en sortie.

Cela peut s'expliquer en partie par le fait que l'effluent n'est pas réparti sur la totalité du lit bactérien. Un nettoyage des buses permettrait peut-être d'y remédier.

Lors de la visite, le taux de boues dans le décanteur était de 79 %. Il est rappelé que ce dernier doit être vidangé lorsque le taux de boues atteint 80 %.

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		09/11/2017		10/04/2018	
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j						
MES mg/l						
DBO ₅ mg/l	35	50%				
DCO mg/l	200	60%				
NTK mg/l						
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l						
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l			0	15		
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l			250	50		
Pt mg/l						
Limpidité cm						
pH			7,1	6,7		

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chromes Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0,8
7 principaux PCB	5,0
Fluoranthène	2,5
Benzo(b)fluoranthène	2,0
Benzo(a)pyrène	

Plan d'épandage:

--

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/j/EH

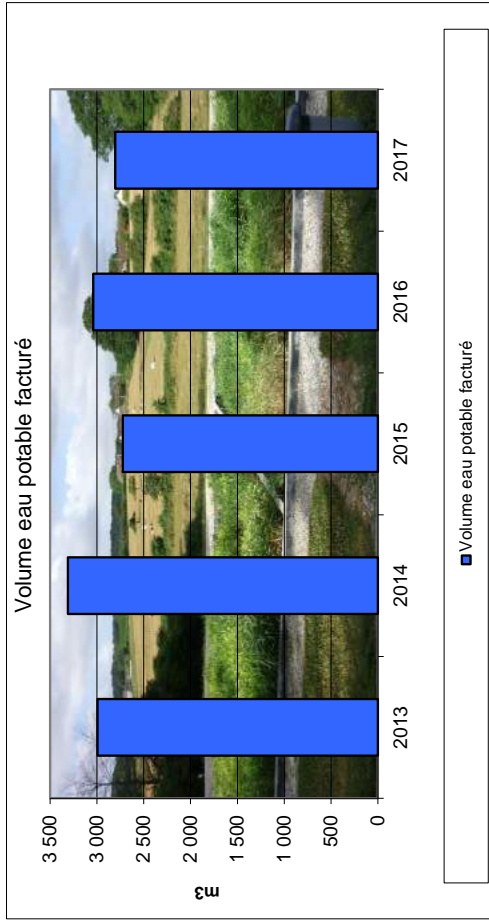
Vidange réalisée par un vidangeur spécialisé, avec traitement des boues vers une autre station d'épuration

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

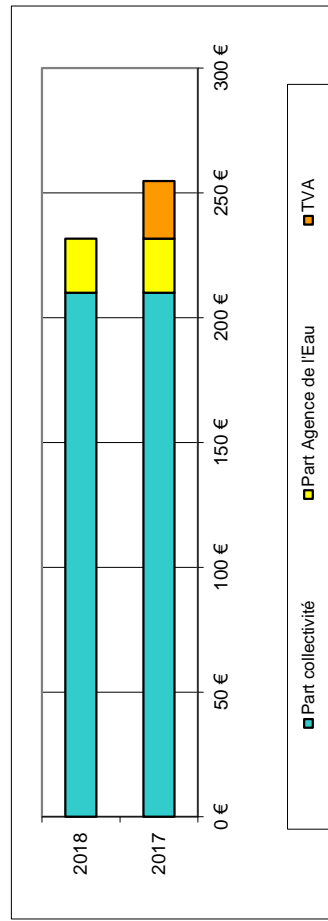
Valeur pour la commune de L'Home Chamondot (deux stations)

m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable facturé	2 993	3 310	2 722	3 040	2 805



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	84,00 €	84,00 €	0,0%
Part variable HT	1,05 €	1,05 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	210,00 €	210,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	23,2 €	23,2 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	254,76 €	254,76 €	0,0%
Coût au m³ TTC	2,12 €	2,12 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Valeur pour la commune de L'Home Chamondot (deux stations)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	106	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,12	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	5 m ³	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

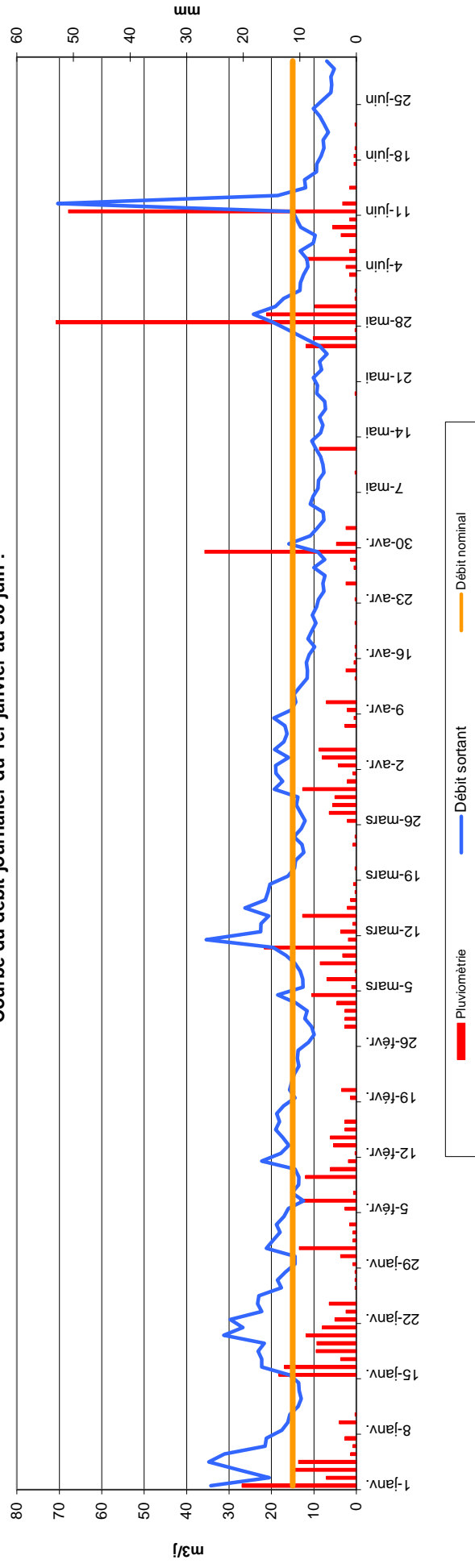
Suite au transfert de la compétence assainissement à la CdC en 2018, un règlement de service communautaire devra être mis en place. De plus, une harmonisation des tarifs sera à prévoir.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif ainsi que la saisie des indicateurs dans la base SISPEA ont été réalisés pour l'année 2017.

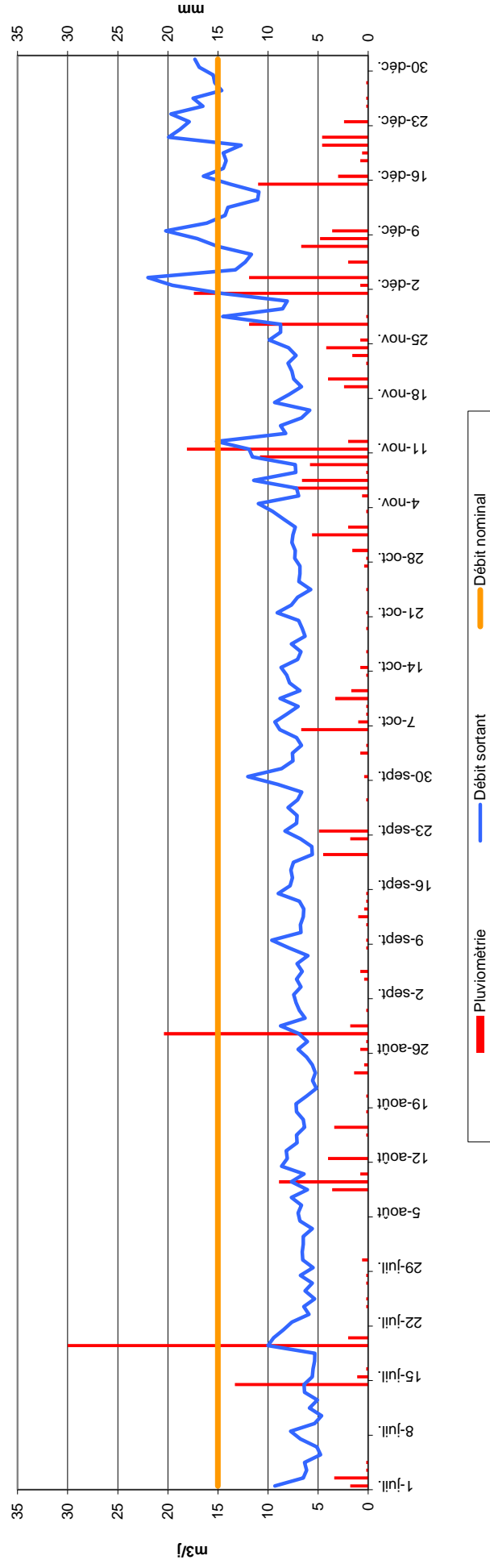


Débit journalier 2018 de la station de L'Home Chamondot "Le Bourg" :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Station	L'HOMME CHAMONDOT Mont Huchet	Exploitant	Régie
Maître d'ouvrage	CDC des Hauts du Perche	Maître d'œuvre	SOGETI
Milieu récepteur	Zone de dispersion	Constructeur	SOGEA
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2006
Masse d'eau	La Commeauche et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Huisne		
Type de station	LBFC	Arrêté du	21/07/2015
Niveau de traitement	Arrêté du	21/07/2015	
Capacité nominale	EH	50	
Code SANDRE	0461206S0002		
Type de réseau	Séparatif		



DEBIT COLLECTE:

Nominal	7,5 m ³ /j	Mini journalier	0	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	81,498	m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	2 898	m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : kWh
 Consommation moyenne : non concerné kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : La station est équipée d'un SOFREL, qui enregistre les données de fonctionnement des pompes. L'exploitation des données confirme l'impact des précipitations sur le débit, traduisant la collecte d'eaux parasites météoriques.
 Remarque : Le débit de la pompe n'a pas été mesuré depuis plusieurs années. Il est donc possible qu'il soit plus faible, faussant les valeurs. Il sera nécessaire de le vérifier lors de la prochaine visite.
 ⇒ La station : A l'instar de la station du Bourg, le rejet s'est amélioré, même s'il subsiste encore de l'ammonium, qui pourrait également s'expliquer par une répartition insuffisante de l'effluent sur le filtre. Les buses seront donc à nettoyer.

Lors de la visite, le taux de boues dans le décanteur était de 79 %. Il est rappelé que ce dernier doit être vidangé lorsque le taux de boues atteint 80 %.

La zone de finition doit être nettoyée, afin de rendre accessible la canalisation de rejet.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		09/11/2017		10/04/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Visite d'assistance		Visite d'assistance	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval	Amont	Aval
Paramètres	Valeur	η		η	η
Gmoyen m ³ /j	7,5				
MES mg/l	50%				
DBO ₅ mg/l	35				
DCO mg/l	200				
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l		15		15	
Test NO ₃ mg/l		250		50	
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH			7,2		7,1

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Plan d'épandage :

--

Production de matières sèches :

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g//EH

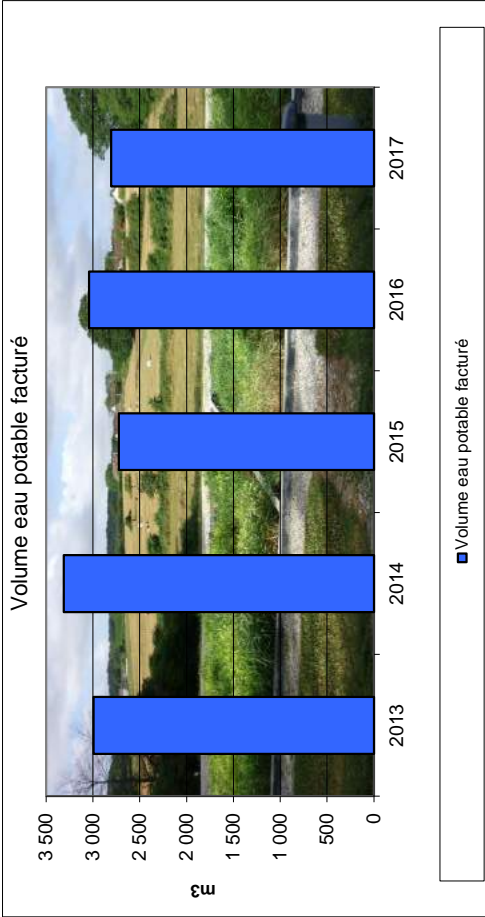
Vidange réalisée par un vidangeur spécialisé, avec traitement des boues vers une autre station d'épuration

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

Valeur pour la commune de L'Home Chamondot (deux stations)

m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable facturé	2 993	3 310	2 722	3 040	2 805



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Valeur pour la commune de L'Home Chamondot (deux stations)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	106	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,12	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	5 m³	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

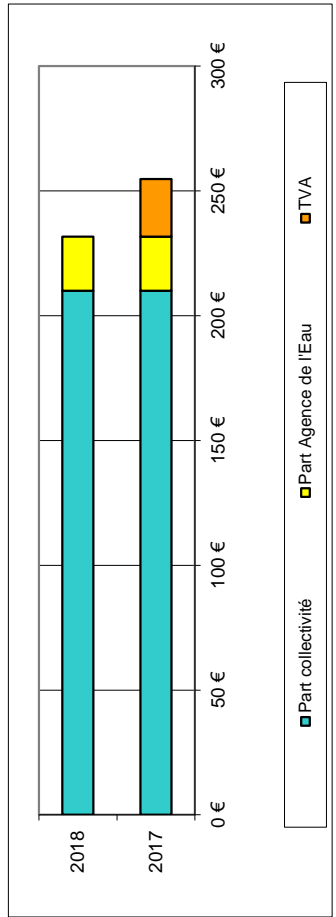
Suite au transfert de la compétence assainissement à la CdC en 2018, un règlement de service communautaire devra être mis en place. De plus, une harmonisation des tarifs sera à prévoir.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif ainsi que la saisie des indicateurs dans la base SISPEA ont été réalisés pour l'année 2017.



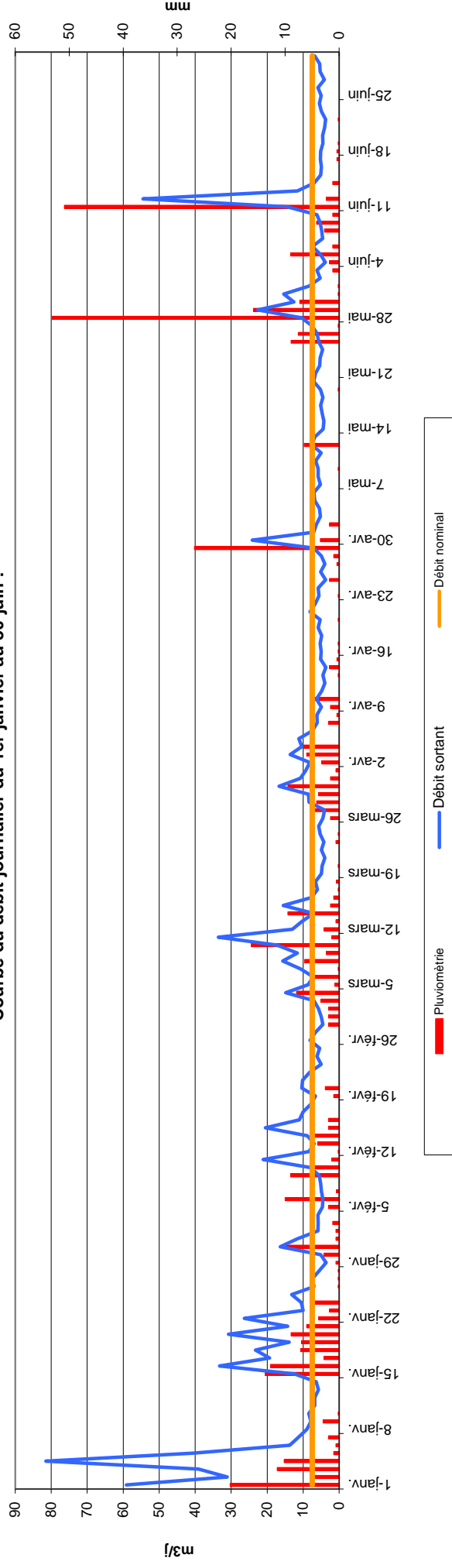
Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	84,00 €	84,00 €	0,0%
Part variable HT	1,05 €	1,05 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	210,00 €	210,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	23,2 €	23,2 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	254,76 €	254,76 €	0,0%
Coût au m³ TTC	2,12 €	2,12 €	0,0%

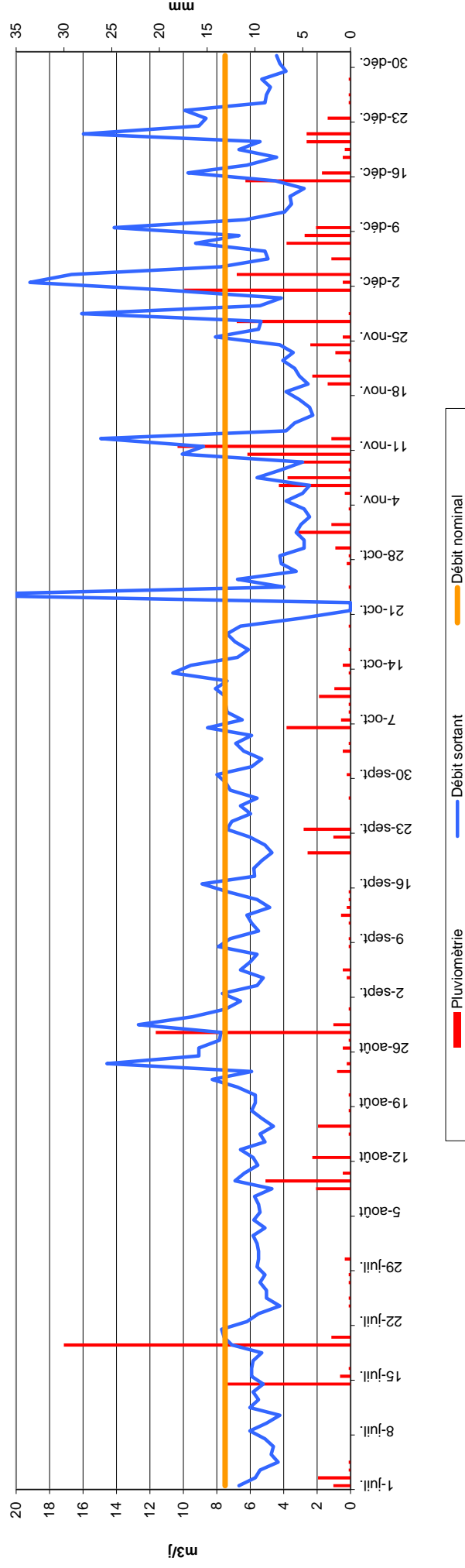


Débit journalier 2018 de la station de L'Home Chamondot "Mont Huchet" :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :





QUALITE DU REJET

Date de la visite		19/04/2016		23/05/2017	
Déclarant		Exploitant		Exploitant	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Arrêté du 08/03/83		Arrêté du 08/03/83	
Valeur	η	Valeur	η	Valeur	η
Qmoyen m ³ /j		120		120	
MES mg/l	50%	30		30	
DBO ₅ mg/l	35	30		30	
DCO mg/l	200	90		90	
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH					

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chromes Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0.8
Fluoranthène	5.0
Benzo(b)fluoranthène	2.5
Benzo(a)pyrène	2.0

Réalisation des analyses par le prestataire

Plan d'épandage:

12 janvier 2004

Production de matières sèches:

Volume : m³
Annuelle : Tonnes

DEBIT COLLECTE:

Nominal	120 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : kWh
Consommation moyenne : kWh/j

Observations :

Le contrat de prestation de service de la SAUR a pris fin en juillet. Un nouveau contrat a été signé avec VEOLIA (1^{er} octobre 2018).

⇨ Le réseau: Les relevés mensuels n'ont pas été transmis au SATESE. VEOLIA a communiqué les index mensuels du poste pour le dernier trimestre. Il n'est donc pas possible de se prononcer sur l'état du réseau.

⇨ La station: Lors de la visite du SATESE, l'effluent traité était de bonne qualité, puisque le traitement de l'azote était satisfaisant.

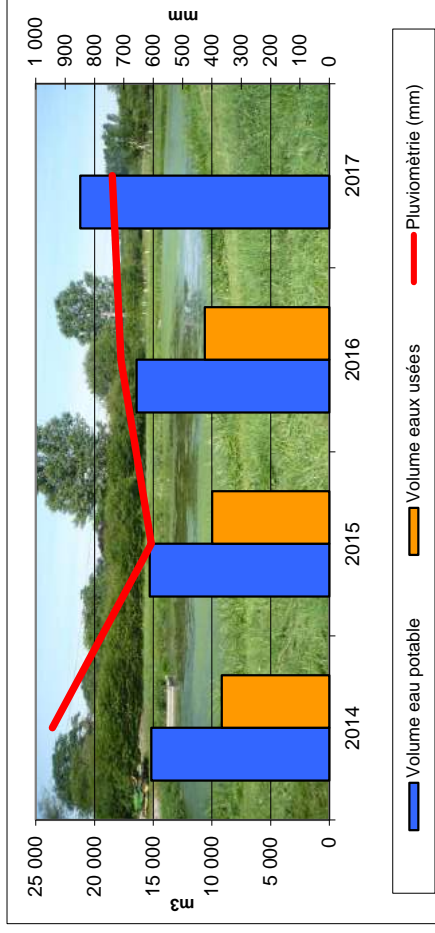
En revanche, le poids de boues était trop important, 5,4 g/l au lieu des 3 à 4 g/l recommandés. Il a donc été conseillé d'extraire 2 fois par semaine, afin de réduire cette concentration et de maintenir une valeur stable.

Il n'y a pas de résultat pour le bilan 24 heures effectué par la SAUR, car les échantillons ont été « perdus ».

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

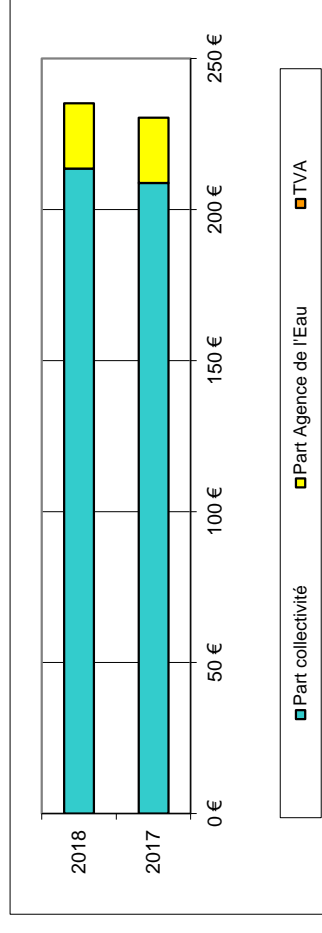
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	15 165	15 308	16 414	21 204
Volume eaux usées	9 160	9 974	10 603	?
Pluviométrie (mm)	943	607	710	739,2



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	87,00 €	85,00 €	-2,3%
Part variable HT	1,0150 €	1,0718 €	5,6%
Part revenant à la collectivité HT	208,80 €	213,62 €	2,3%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	-	-	-
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	230,40 €	235,22 €	2,1%
Coût au m³ TTC	1,92 €	1,96 €	2,1%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	397	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,96	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	7,9	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

*épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Il est rappelé qu'un règlement d'assainissement est obligatoire depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (article 57). Il est donc conseillé de le mettre en place.


Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a été modifiée, afin de respecter l'arrêté du 6 août 2007, qui impose que la part fixe ne dépasse pas 40 % d'une facture de 120 m³.



Station Maître d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	IRAI CDC DES PAYS DE L'AIGLE L'Avre Seine Normandie L'Avre de sa source au confluent du ruisseau du Buternay (exclu)	Exploitant Maître d'œuvre Constructeur Année de construction	Régie ARTELIA SAUR 2017	Type de station Niveau de traitement Capacité nominale EH Code SANDRE Type de réseau	PHRG A du 21/07/15 et R du 09/09/2016 250 036120801000 Séparatif	 SATESE
---	--	---	----------------------------------	--	--	--

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		η	08/12/2015		η	16/11/2017	
	Valeur	η		SATESE	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	SATESE
Qmoyen m ³ /j			37,5					
MES mg/l			50%					
DBO ₅ mg/l	35		60%					
DCO mg/l	200		60%					
NTK mg/l			20					
NGL mg/l								
NH ₄ mg/l								
NO ₂ mg/l								
NO ₃ mg/l								
Test NH ₄ mg/l						60		
Test NO ₃ mg/l						250		
Pt mg/l								
Limpidité cm								
pH						7,5		

η : rendement d'élimination

 respect du seuil

 non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Plan d'épandage:

Récépissé 03/12/2002

Production de matières sèches:

Volume : m³
Annuelle : -- Tonnes
Journalière : -- kg
Soit : -- g/j/EH

Evacuation vers une autre station d'épuration (pas d'analyse)

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	37,5 m ³ /j		
Moyen mensuel	NR m ³ /j	Maxi journalier	-- m ³ /j
Mini mensuel	NR m ³ /j	Débit annuel	NR m ³
Maxi mensuel	NR m ³ /j		

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : **non relevé** kWh
Consommation moyenne : kWh/hj

Observations :

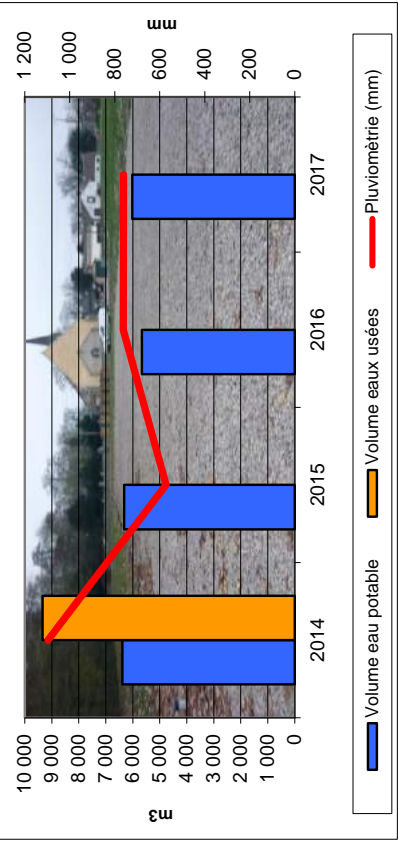
⇒ Le réseau : Aucune information sur les débits n'a été communiquée pour 2018. Le diagnostic initial du réseau préconisait quelques travaux d'optimisation pour lutter contre les intrusions d'eaux claires, comme par exemple :

- Localisation des branchements drainants (80)
- Contrôles de conformité des branchements EU et EP (80)

⇒ La station : La nouvelle station d'épuration a été mise en service en juillet 2018. Cette dernière, d'une capacité de 250 EH, est de type lits plantés de roseaux. Il serait opportun que les données SOFREL soient communiquées au SATTEMA pour une meilleure exploitation des données.

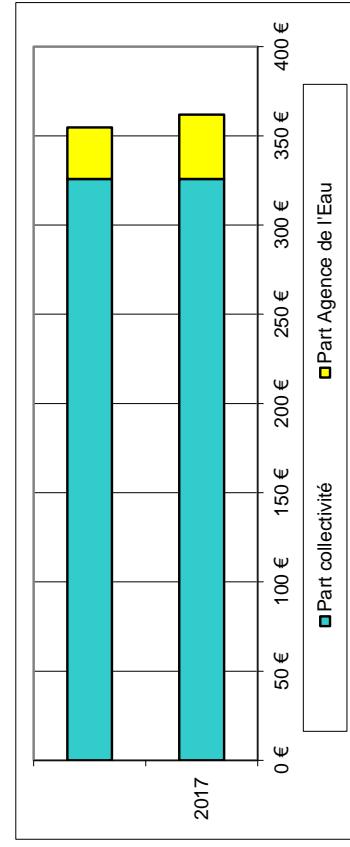
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	6 381	6 319	5 667	6 021
Volume eaux usées	9 338	--	--	--
Pluviométrie (mm)	1 097	572	762	761



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	76,22 €	76,22 €	0,0%
Part variable HT	2,08 €	2,08 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	325,82 €	325,82 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	Pas assujetti		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	361,82 €	354,62 €	-2,0%
Coût au m³ TTC	3,02 €	2,96 €	-2,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	196	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,96	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'information	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Un règlement d'assainissement est obligatoire depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (article 57). Un document commun à l'ensemble de la CdC est en cours de réflexion.
 Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été approuvé. De plus, la saisie SISPEA avait été effectuée le 25 juin 2018 par le SATTEMA.
 Une harmonisation du règlement de service et de la tarification doit être engagée par la CDC des Pays de L'Aigle, compétente depuis le 1^{er} janvier 2018



Station	JOUE DU BOIS	Exploitant	Régie	Type de station	DBIO
Maître d'ouvrage	JOUE DU BOIS	Maître d'œuvre	DDAF	Niveau de traitement	A. du 21/07/15 et R. du 30/06/06
Milieu récepteur	Infiltration	Constructeur	TTA (concepteur NEVE Environnement)	Capacité nominale EH	400
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2004	Code SANDRE	0461209S0001
Masses d'eau	L'Udon de sa source au confluent de l'Orne (exclu)			Type de réseau	Séparatif



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		26/03/2018		19/04/2018	
	Valeur	η	SATESE		SATESE	
Qmoyen m ³ /j			Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
MES mg/l	30		Aval	η	Amont	Aval
DBO5 mg/l	35	50%				
DCO mg/l	200	60%				
NTK mg/l		60%				
NGL mg/l						
NH4 mg/l						
NO2 mg/l						
NO3 mg/l						
Test NH4 mg/l			7		1	
Test NO3 mg/l			50		50	
Pt mg/l						
Limpidité cm						
pH			7,7			

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	05/02/18	28/06/18
Cadmium Cd	10	0,51	0,79
Chrome Cr	1000	12,6	22,5
Cuivre Cu	1000	213	315
Mercuré Hg	10	< 0,23	< 0,25
Nickel Ni	200	10,7	17,5
Plomb Pb	800	13,2	18,70
Sélénium Se		< 4,69	< 4,91
Zinc Zn	3000	495	785
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	731	1 140
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

Plan d'épandage:

19 mai 2016

Production de matières sèches:

Volume: 72 m³
Annuelle: 2,16 Tonnes

DEBIT COLLECTE:

Nominal	30	m ³ /j	
Moyen mensuel	13,2	m ³ /j	
Mini mensuel	4,9	m ³ /j	4 826 m ³
Maxi mensuel	24,6	m ³ /j	

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	--	kWh
Consommation moyenne:	--	kWh/j

Observations :

⇒ **Le réseau :** Un curage préventif des postes est réalisé annuellement. Dans un même temps, il est préconisé de réaliser un curage d'une partie du réseau. La station a reçu en moyenne 13,2 m³/j soit 44 % de son débit nominal. L'exploitation des relevés ne montre pas de dépassement du débit nominal.

⇒ **La station :** D'après les tests de terrain, la station donne de bons résultats. Il apparaît que l'ajout d'un filtre horizontal planté en sortie de station permet, à l'heure actuelle, de respecter les seuils de qualité exigés et améliore le traitement.

Il a été indiqué de rester vigilant concernant l'entretien de ce filtre : désherbage manuel, nettoyage des regards, observation de l'écoulement... L'armoie électrique de la station devait être changé pour 2018.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	90	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,13	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	16,7	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

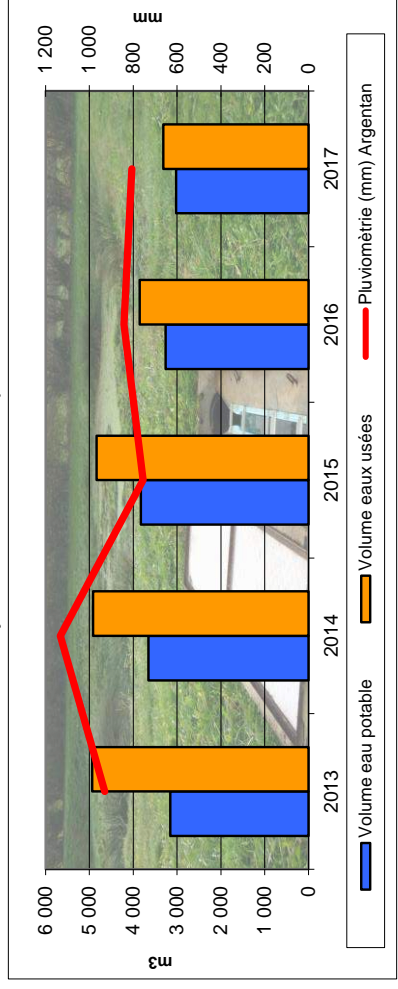
Le règlement d'assainissement a été approuvé en date du 10 décembre 2013.
 La saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée en date du 21 juin 2018, par le SATESE. Le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 22 juin 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 03 juillet 2018.
 L'augmentation du prix de l'assainissement est due à la hausse de la part communale (+1,7%).



Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

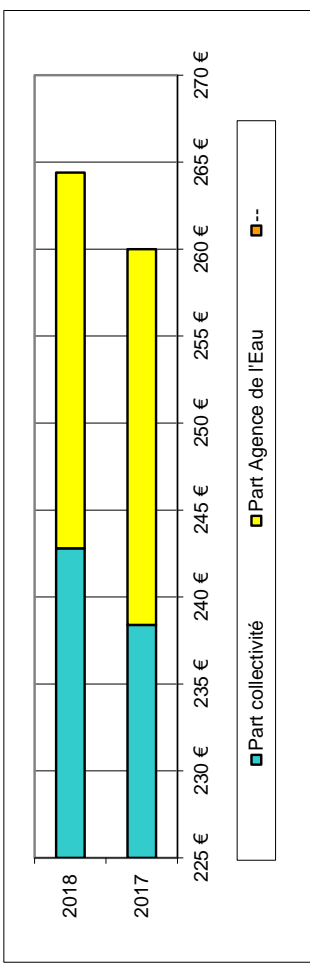
m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	3 152	3 655	3 828	3 261	3 023
Volume eaux usées	4 937	4 916*	4 836	3 856	3 311
Pluviométrie (mm) Argentan	930	1 133	755	842	807

*sans le mois de février 2014 = dysfonctionnement du poste

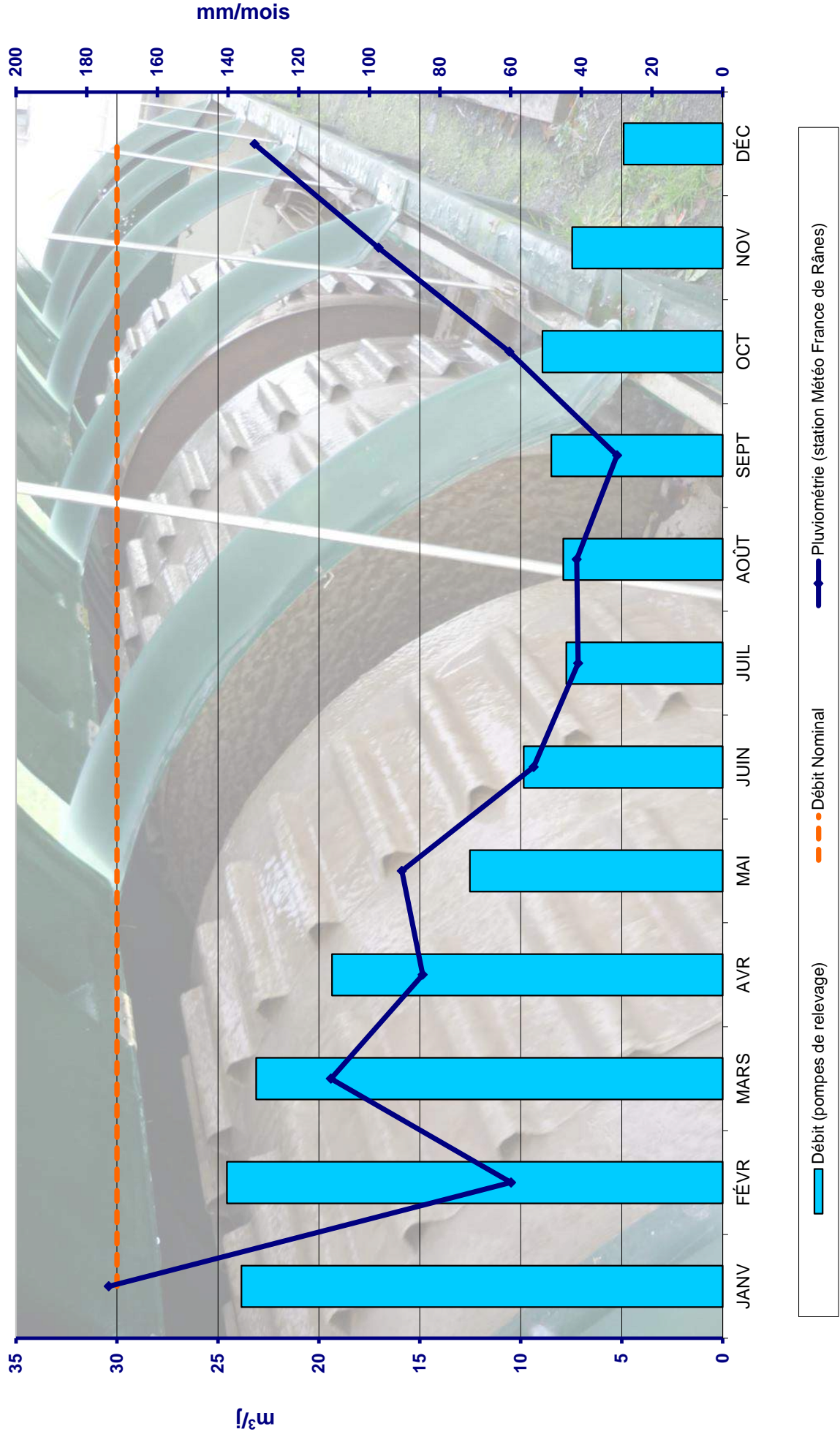


Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	92,00 €	94,00 €	2,2%
Part variable HT	1,22 €	1,24 €	1,6%
Part revenant à la collectivité HT	238,40 €	242,80 €	1,8%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10% depuis 2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	260,00 €	264,40 €	1,7%
Coût au m³ TTC	2,17 €	2,20 €	1,7%



Effluents collectés en 2018 par la station de JOUE-DU-BOIS





QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		20-21/03/2017		21-22/03/2018	
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m³/j	150		88,5	88,5	102	87
MES mg/l	30	50%	217	4,4	300	2
DBO ₅ mg/l	35	60%	150	3	250	3
DCO mg/l	90	60%	546	23	582	18
NTK mg/l	10		60,6	1,3	73,8	2
NGL mg/l	20		1,3		7,6	
NH ₄ mg/l						
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						25
Test NH ₄ mg/l				0		0
Test NO ₃ mg/l				0		
Pt mg/l			6,6	2,7	7	2,7
Limpidité cm			8,2	7,8	8,1	7,8
pH						

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	27/06/17	02/07/18
Cadmium Cd	10	0,83	1,11
Chrome Cr	1000	22,1	26,0
Cuivre Cu	1000	352,0	252,0
Mercurie Hg	10	0,23	0,68
Nickel Ni	200	16,1	31,9
Plomb Pb	800	19,7	21,4
Sélénium Se		< 4,69	< 5,28
Zinc Zn	3000	666,0	618,0
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1056,0	928,0
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	150 m³/j	Mini journalier	19	m³/j
Moyen mensuel	115,0 m³/j	Maxi journalier	251	m³/j
Mini mensuel	55,6 m³/j	Débit annuel	41 981	m³
Maxi mensuel	249,1 m³/j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	26 346	kWh
Consommation moyenne :	72	kWh/j

Observations :

Le réseau : D'après le temps de marche des pompes, le débit nominal de la station a été dépassé 89 fois en 2018. Le débit maximum est de 424 m³ le 18 janvier 2018, soit 283% du débit nominal.

Le poste de relevage « Zone Artisanale » a été réhabilité par l'entreprise AEIC fin 2018. Les canalisations de refoulement ont été repris, la pompe n°1 a été remplacée ainsi que l'armoie électrique.

Le diagnostic réseau, réalisé par le bureau d'études SCE, est quasiment terminé. La campagne de nappe haute a bien été réalisée en début d'année 2018.

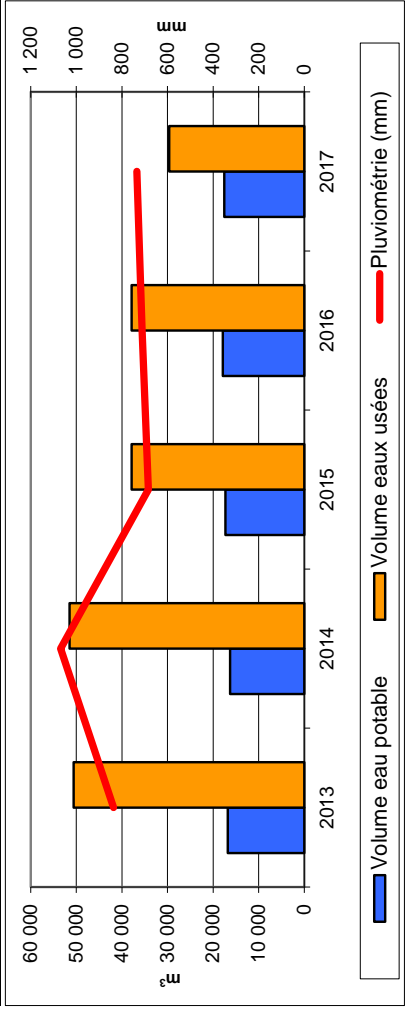
Au vu des nombreuses anomalies observées sur certains tronçons de la Rue Louis Esparre (RD 976), une réhabilitation du collecteur sur 313 ml est à prévoir. Celle-ci est classée en priorité 1.

⇒ La station : Les résultats obtenus lors du bilan 24h montre que la station traite correctement les effluents, et respecte le récépissé de déclaration. Il subsistait cependant des nitrates dans le rejet.

Suite à l'étude de faisabilité réalisée par SCE pour mettre en place un traitement du phosphore, des travaux sont prévus en 2019 à cet effet.

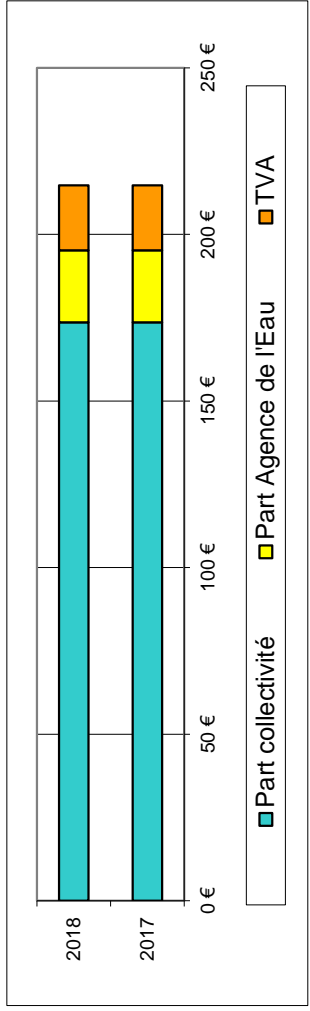
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	16 802	16 269	17 278	17 895	17 542
Volume eaux usées	50 562	51 467	37 847	37 859	29 650
Pluviométrie (mm)	837	1 069	684	711	734



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	20,00 €	20,00 €	0,0%
Part variable HT	1,28 €	1,28 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	173,60 €	173,60 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % au 01/01/14)	19,52 €	19,52 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	214,72 €	214,72 €	0,0%
Coût au m³ TTC	1,79 €	1,79 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	425	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	99,6	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³ (N+1)	€/m ³	1,81	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	9,52	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,028	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La commune déléguée de Juvigny sous Andaine avait un règlement d'assainissement datant du 21 décembre 2010. La compétence « assainissement » ayant été transférée au 1^{er} janvier 2016 à Juvigny Val d'Andaine, il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de la commune nouvelle.

Il est constaté une différence entre le volume d'eau potable facturé et les volumes d'eaux usées collectés par la station. Cela est dû à la collecte importante d'eaux claires parasites.

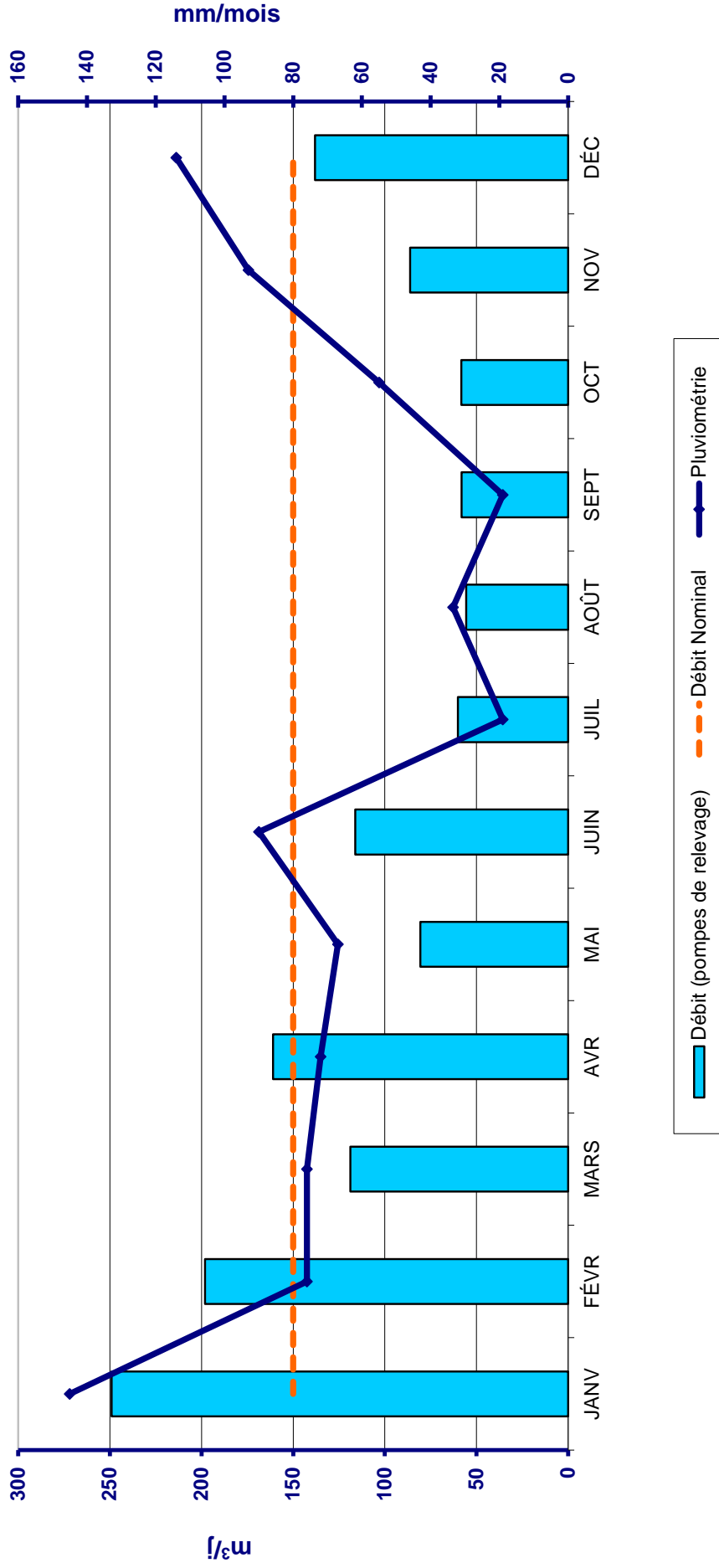
Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été rédigé.

Il est rappelé que désormais ce RPQS doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du CGCT).

La saisie des indicateurs 2017 dans la base SISPEA a été réalisée.



Effluents collectés en 2018 par la station de JUVIGNY SOUS ANDAINE



Synthèse des tests réalisés : La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de la station d'épuration

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacale	1	1	4	5	2	2	5	2	2	2	2	2
Nitrates	1	1	4	5	2	2	5	2	2	2	2	2
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x

 Bonne qualité

x

 Qualité passable

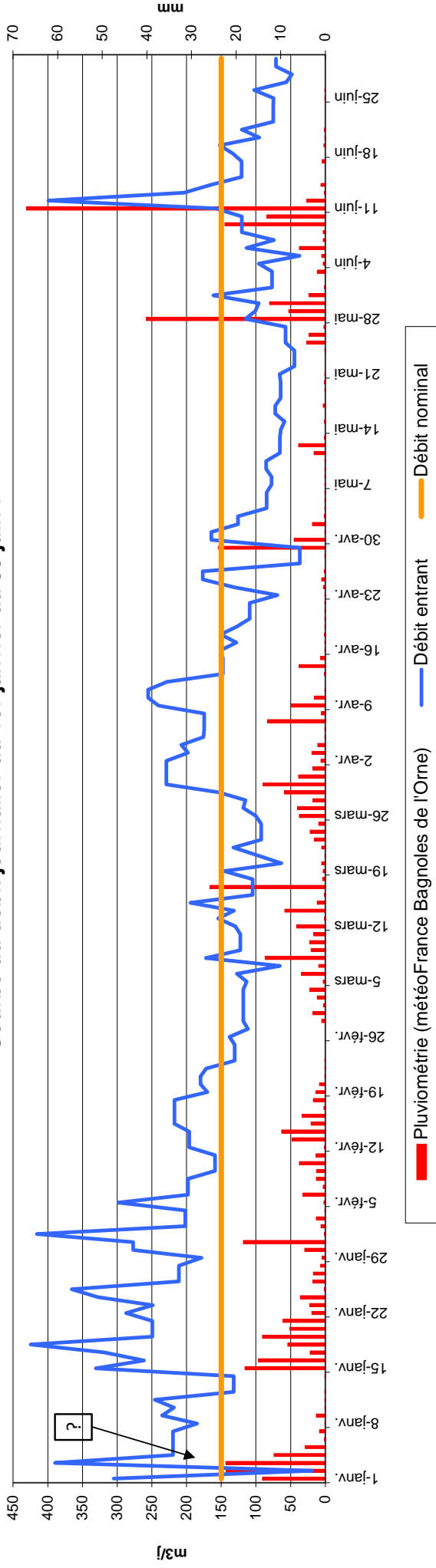
x

 Mauvaise Qualité

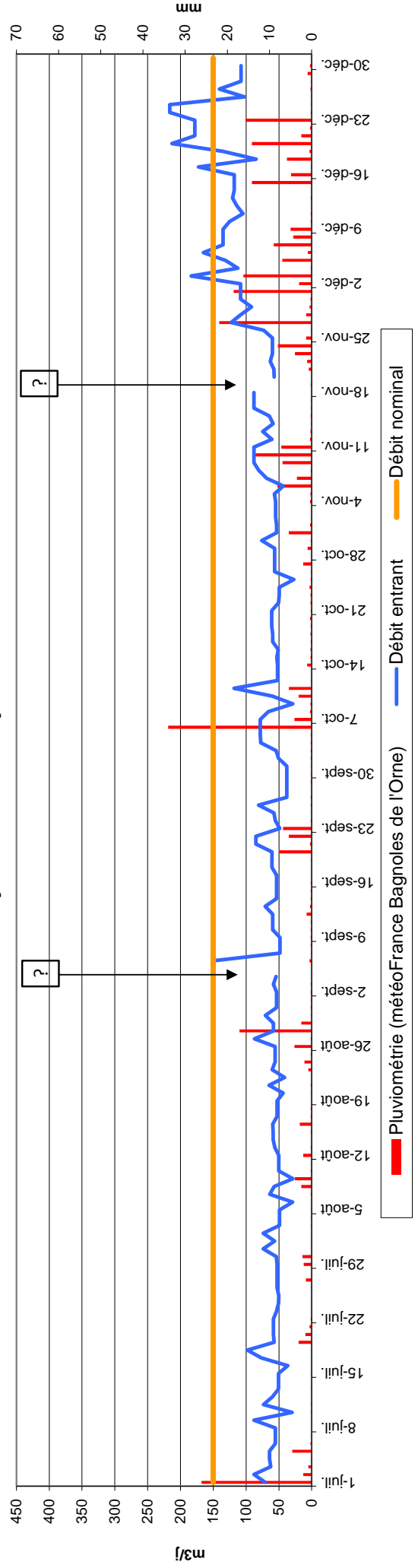
-- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de Juvigny sous Andaine :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Station :	L'AIGLE La Chevrolière	Exploitant :	AQUALTER	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	CDC des Pays de L'Aigle	Maître d'Œuvre :	SETEGUE	Niveau de traitement :	arrêté 07/07/99
Milieu récepteur :	La Risle	Constructeur :	Ternois Epuration	Capacité nominale EH :	20 750
Bassin versant :	La Risle	Année de construction :	2002	Raccordés :	10 000 EH
Agence de l'Eau :	Seine Normandie	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal tps sec / tps pluie :	3 000 - 4 625 m ³ /jour

Un tableau de synthèse ci-joint présente les données des charges polluantes et les débits reçus par la station depuis 2006.

Le débit moyen de l'année est de 2 350 m³/j soit 78% du débit nominal temps sec.

Le débit maximal a atteint 7 418 m³/j soit 160 % de la charge hydraulique nominale en temps de pluie de 4 625 m³/j (le 12 juin avec 53 mm de pluie en 2 jours).

7 dépassements du débit nominal en temps de pluie (4 625 m³/j) ont été observés et 2 235 m³ ont été by-passés le 12 juin.

Ainsi, comme les années passées, les courbes de débit et de pluviométrie jointes laissent apparaître une nette concordance entre la pluviométrie et le débit traité.

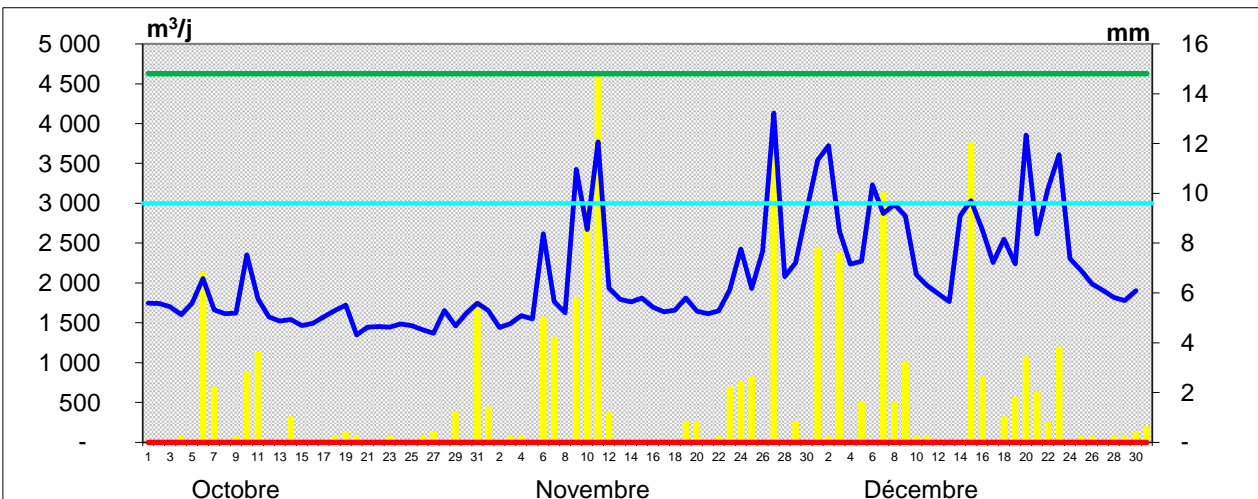
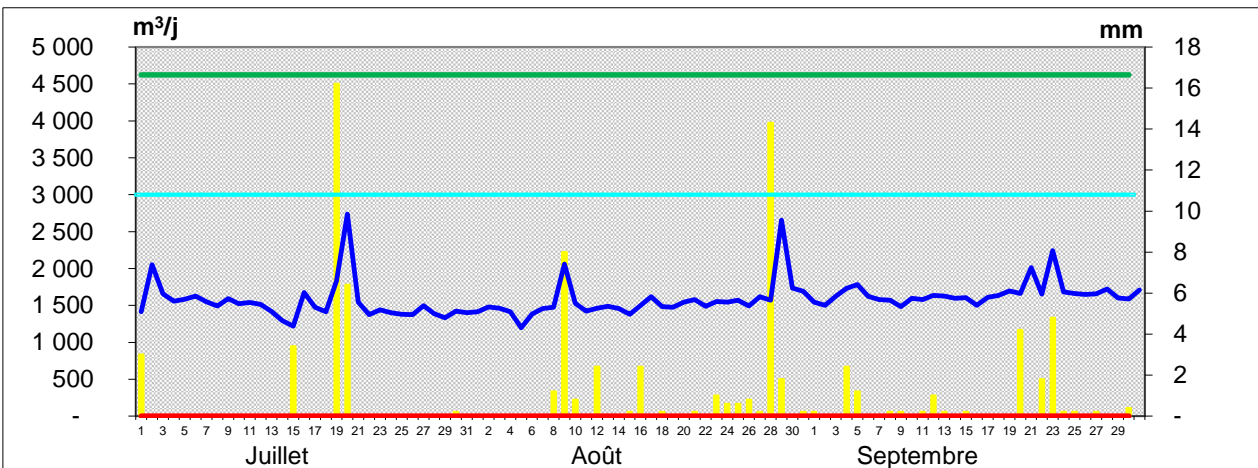
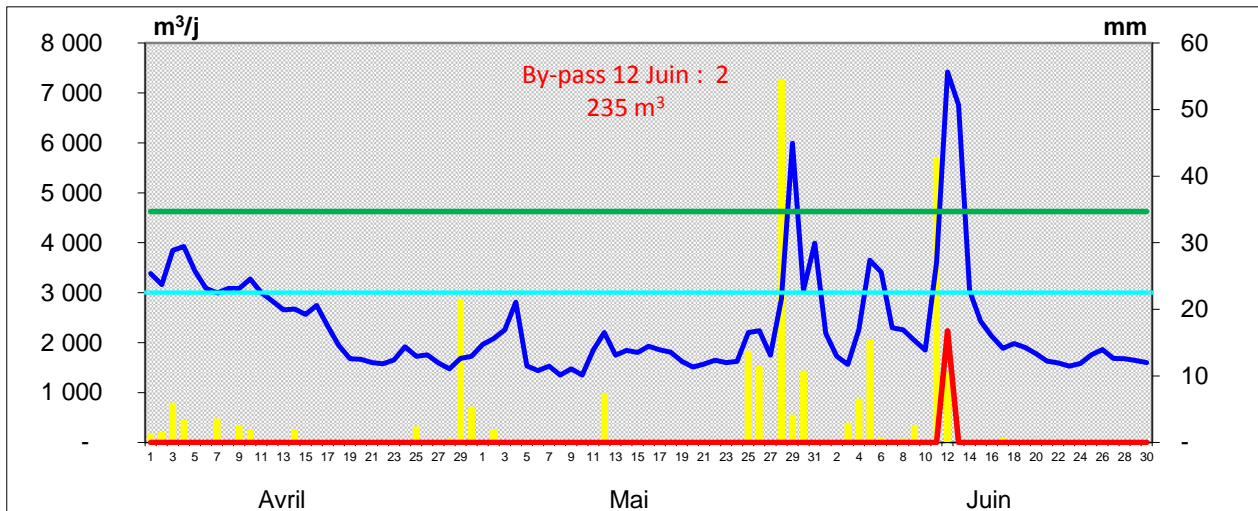
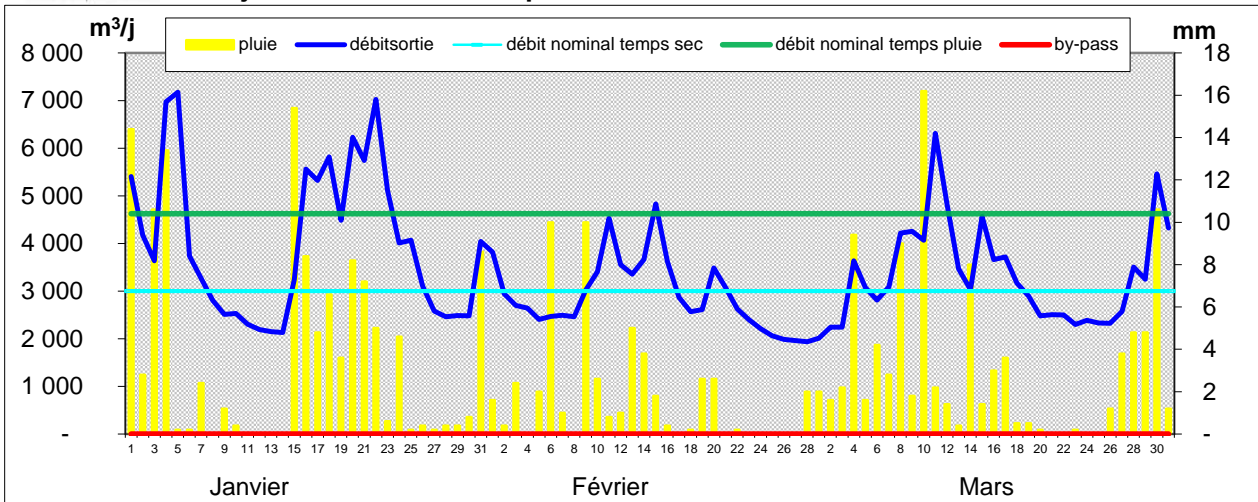
L'origine des eaux claires parasites pourrait être recherchée par la mise en œuvre d'un diagnostic permanent (installation de sondes de mesures en continu aux emplacements caractéristiques du réseau) sur plusieurs années.

Ce diagnostic permanent permettrait d'identifier les actions prioritaires de réhabilitation et de les hiérarchiser.

A ce sujet, le diagnostic permanent était indiqué dans le schéma directeur de 2002.

Concernant les performances épuratoires, une seule non conformité est à relever en Pt.

Pour mémoire, suite à une panne électrotechnique, aucun débit d'eau brute n' a pu être relevé entre le 5 et 28 mai 2018.

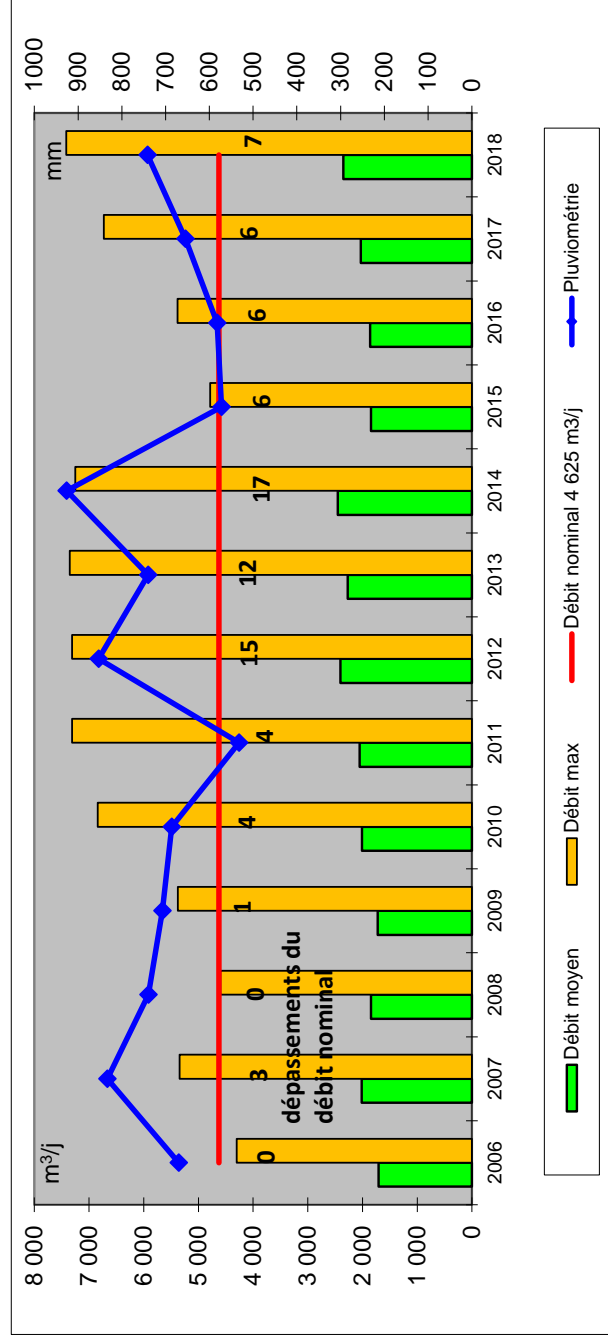


SIVU de l'Aigle 2006-2018 (20 750 EH)



A
N
N
E
E

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	Q moy Sortie	Q max Sortie	Volume by-pass	Total	Pluvio	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2006	535	714	1 472	1 707	4 300	0	623 055	670	0
2007	696	675	1 679	2 014	5 343	0	735 110	833	3
2008	629	541	1 557	1 843	4 598	0	672 695	739	0
2009	641	491	1 498	1 724	5 377	0	629 260	707	1
2010	747	538	1 522	2 009	6 842	0	733 285	686	4
2011	855	635	1 596	2 053	7 310	440	749 785	532	4
2012	686	605	1 302	2 402	7 310	1 240	880 372	853	15
2013	797	667	1 585	2 270	7 353	0	828 550	740	12
2014	777	650	1 522	2 454	7 253	0	895 710	926	17
2015	729	554	1 543	1 842	4 784	0	672 330	572	6
2016	639	509	1 184	1 863	5 382	402	680 397	582	6
2017	623	440	1 278	2 031	6 731	142	741 457	655	6
2018	1045	635	1 667	2 350	7 418	2 235	859 985	741	7
Moyenne en kg/j	723	589	1493						
Charge en EH	9 640	9 813	12 980	2043	7418				81
				Moyenne	MAX				dépassements



Station	LALEU	Exploitant	VEOLIA
Maître d'ouvrage	CDC Vallée de la Haute Sarthe	Maître d'œuvre	SOGETI
Milieu récepteur	Ruisseau de Laleu	Constructeur	MSE-SABLA
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2002
Masse d'eau	La Sarthe depuis la confluence de l'Hoëne jusqu'à Alençon		
Type de station	DBIO	Type de réseau	Séparatif
Niveau de traitement	A du 21/07/15 et R du 08/10/01		
Capacité nominale	EH 220		
Code SANDRE	0461215S0001		



DEBIT COLLECTE:

Nominal	33 m ³ /j	Mini journalier	17	m ³ /j
Moyen mensuel	19,6 m ³ /j	Maxi journalier	189	m ³ /j
Mini mensuel	12,0 m ³ /j	Débit annuel	7 145	m ³
Maxi mensuel	41,3 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	--	kWh
Consommation moyenne:	--	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : D'après une estimation des volumes entrant, la station reçoit environ 19,6 m³/j soit 59 % de sa capacité hydraulique. Une mesure fiable des débits transitant sur la station reste difficile compte tenu des retours en tête des colatures des lits de séchage plantés de roseaux et d'une partie des eaux brutes.

⇒ La station : Les seuils de qualité exigés sont respectés.

Lors de la visite, la totalité des ouvrages n'a pu être observée. En effet, les vérins des disques biologiques dysfonctionnaient. Il est conseillé de les changer, afin de pouvoir avoir accès à la batterie de biodisques.

Comme recommandé, le regard de répartition a été réparé en juin 2018.

Il a été conseillé de solliciter en priorité les lits de séchage plantés de roseaux 1, 3 et 4, moins remplis, afin d'optimiser le stockage des boues et de retarder le curage. Il faudra néanmoins prévoir cette action dans les 5 ans à venir.



La Sarthe depuis la confluence de l'Hoëne jusqu'à Alençon

QUALITE DU REJET

Date de la visite		18-19/09/2017		18-19/09/2018	
Déclarant		EXPLOITANT		EXPLOITANT	
Seuil réglementaire		Resultats d'analyses		Resultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Récépissé du 08 octobre 01			
Paramètres	Valeur	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	33	27	27	29	29
MES mg/l	50%	190	4	97,9%	46
DBO ₅ mg/l	35	62	4	93,5%	12
DCO mg/l	200	246	58	76,4%	83
NTK mg/l	40	49	13	73,5%	81
NGL mg/l		70	28	60,0%	
NH ₄ mg/l		46,1	14,1	69,4%	78
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l		93	66,5		
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l		12	10	16,7%	9,8
Limpidité cm					
pH		7,6	8		8,4

η : rendement d'élimination ██████████ respect du seuil ██████████ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

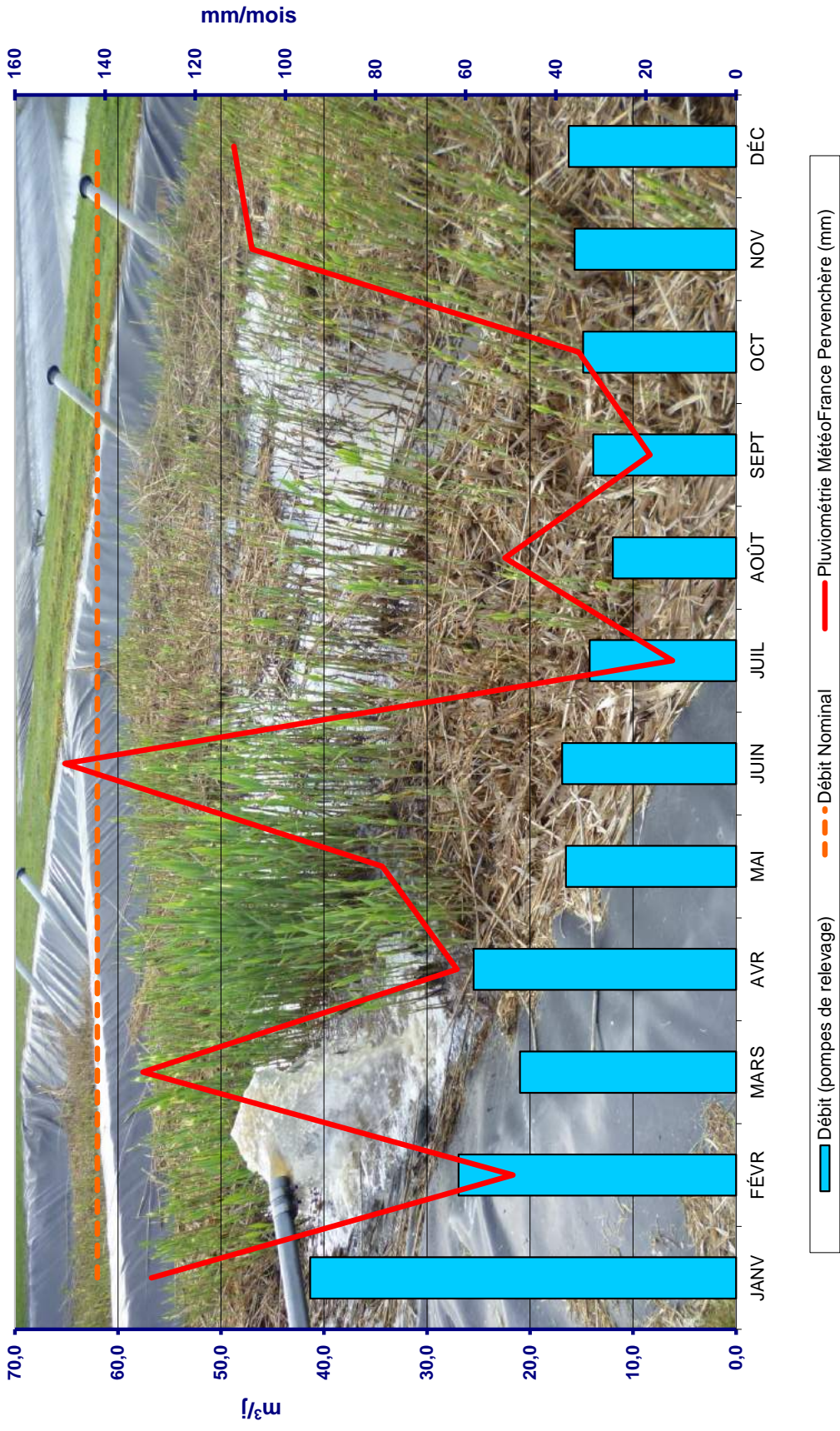
Non réalisé

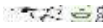
Production de matières sèches:

Volume: -- m³
Annuelle: -- Tonnes

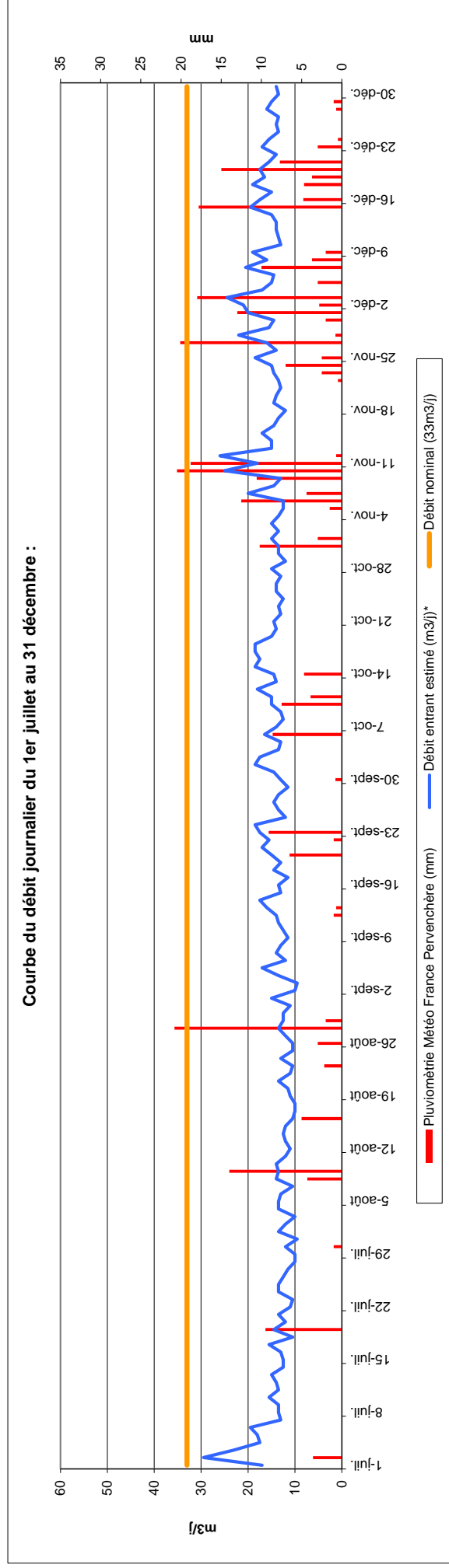
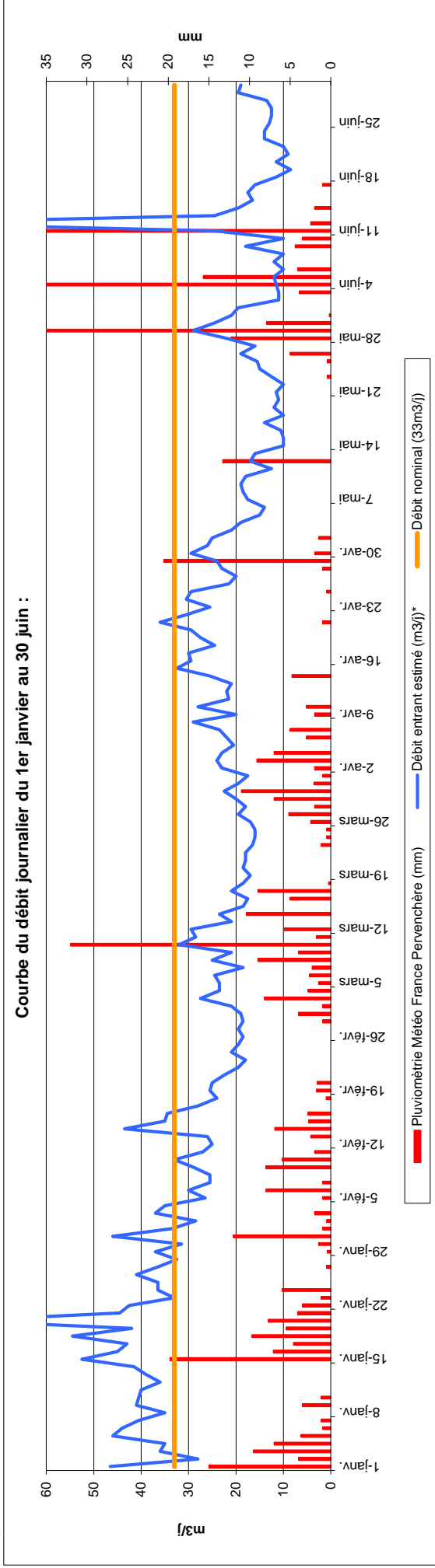
* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Effluents collectés en 2018 par la station de LALEU





Débit journalier 2018 de la station de LALEU :



*Estimation du fait d'un retour d'effluent déjà pompé dans le poste de relevage. Il est estimé 50 % de retour de le poste.

2018

LALEU

La Sarthe depuis la confluence de l'Hoëne jusqu'à Alençon

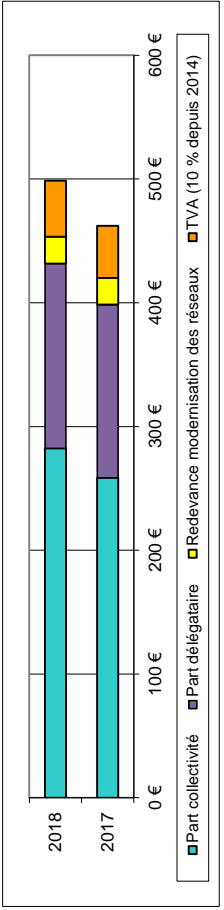
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2015	2016	2017
Volume eau potable	--	4 104	5 016
Volume eaux usées	7 166	4 811	6 770
Pluviométrie (mm)	628	699	688



Prix de l'assainissement

	2017	2018	Evolution
Au 1^{er} janvier			
Part fixe HT	87,00 €	100,00 €	14,9%
Part variable HT	1,43 €	1,52 €	6,3%
Part revenant à la collectivité HT	258,60 €	282,40 €	9,2%
Part fixe HT	23,90 €	27,00 €	13,0%
Part variable HT	0,9667 €	1,0198 €	5,5%
Part revenant au délégataire HT	139,90 €	149,38 €	6,8%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	42,01 €	45,34 €	7,9%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	462,11 €	498,71 €	7,9%
Coût au m³ TTC	3,85 €	4,16 €	7,9%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	118	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,05	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	10	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation de boues	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	0	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La Communauté de communes a adopté un règlement d'assainissement en date du 20/06/2013. Il serait souhaitable de l'uniformiser sur la totalité du territoire.

Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA, pour l'année 2017, a été effectuée par le SATESE, en date du 22 novembre 2018. Le RPQS a été approuvé par délibération du 11 décembre 2018. Sa mise en ligne date du 14 décembre 2018.

Le prix de l'assainissement a augmenté de 7,9 % suite à la hausse des la parts revenant au délégataire et à la collectivité.





SATESE

QUALITE DU REJET

Date de la visite		13/06/2017		24/04/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	Amont	η	Aval
Qmoyen m ³ /j	18,75	η			
MES mg/l	50%				
DBO ₅ filtré mg/l	35				
DCO filtré mg/l	200				
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l			7	1	
Test NO ₃ mg/l			250	250	
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH			6,9		6,01

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

QUALITE DES BOUTES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0.8
Fluoranthène	5.0
Benzo(b)fluoranthène	2.5
Benzo(a)pyrène	2.0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les filtres)

Plan d'épandage:

Non réalisée

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	18,75 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	13,4 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	5,6 m ³ /j	Débit annuel	4 883	m ³
Maxi mensuel	25,0 m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : kWh
 Consommation moyenne : kWh/hj
non relevé

Observations :

⇨ Le réseau : Les relevés mensuels mettent en évidence l'impact des précipitations et du niveau des nappes sur le débit collecté par la station. En effet, il y a un rapport de 5 entre les mois de janvier et septembre. Une inspection des boîtes de branchements et des tampons, pourrait mettre en évidence ces infiltrations.

⇨ La station : Lors de la visite, l'effluent traité était de bonne qualité. En effet, la totalité de l'ammonium est transformée en nitrates, gage d'une bonne oxygénation des bactéries.

Il est important de limiter le développement des orties dans les casiers, en les arrachant manuellement.

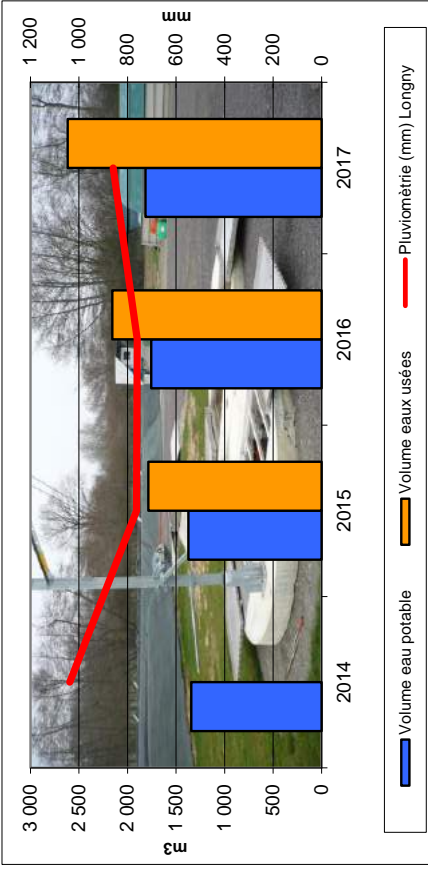
Il a été conseillé de revoir le ratissage du sable sur le 2nd étage, pour améliorer la répartition de l'effluent.

Une attention particulière est à porter sur le fonctionnement de l'électrovanne de la chasse intermédiaire. En effet, lors de la visite, le niveau d'eau atteignait le trop plein.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable facturés aux usagers AC

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	1 344	1 373	1 755	1 814
Volume eaux usées	?	1 786	2 158	2 617
Pluviométrie (mm) Longny	1 038	763	760	859



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Données pour Longny les Villages (service Régie)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	741	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,35	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	75	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	2,6	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,147	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

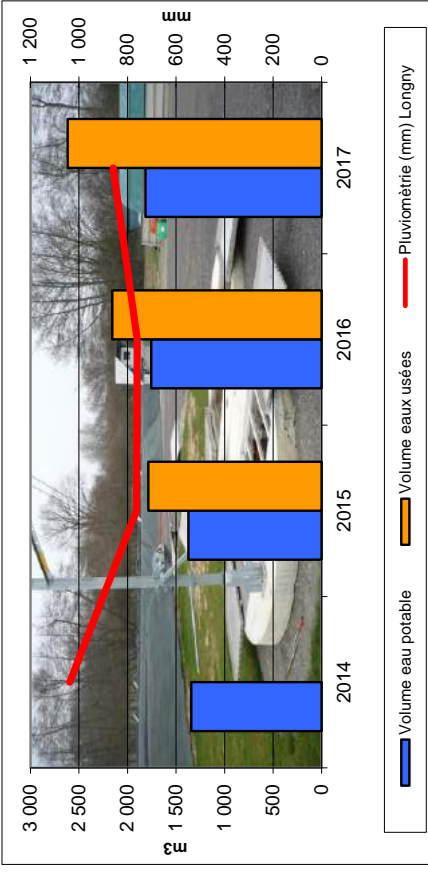
Suite au transfert de la compétence assainissement à la CdC, un règlement de service communautaire devra être mis en place. De plus, une harmonisation des tarifs sera à prévoir.
 Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été réalisé pour Longny les Villages.
 De plus, la saisie SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).



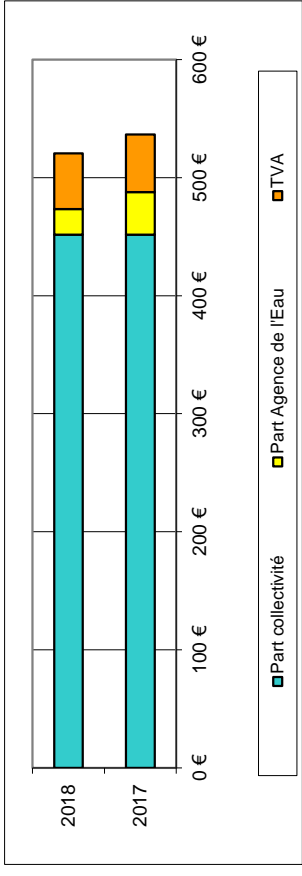
Evolution des volumes d'eau potable facturés aux usagers AC

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	1 344	1 373	1 755	1 814
Volume eaux usées	?	1 786	2 158	2 617
Pluviométrie (mm) Longny	1 038	763	760	859

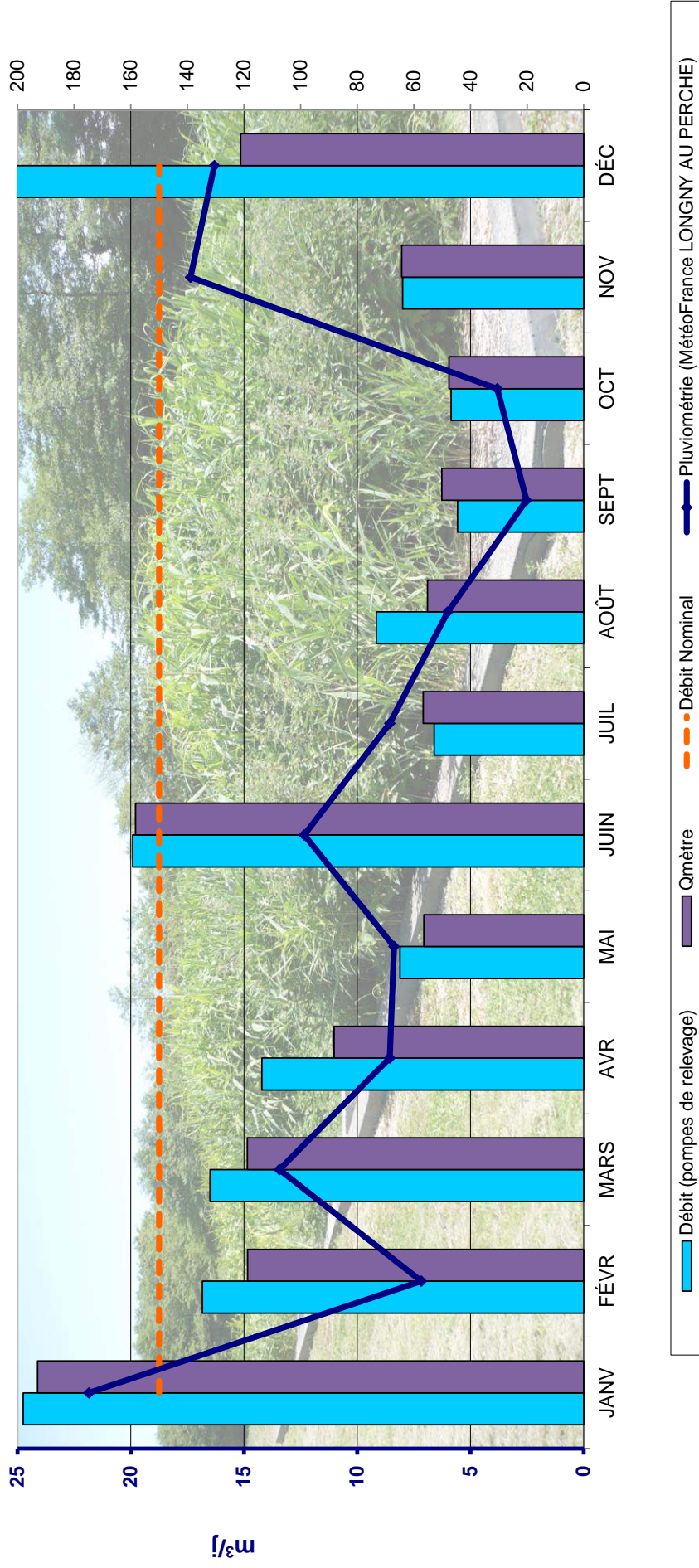


Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	177,48 €	177,48 €	0,0%
Part variable HT	2,29 €	2,29 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	451,68 €	451,68 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	21,60 €	-40,0%
TVA (10 % en 2014)	48,8 €	47,3 €	-3,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	536,45 €	520,61 €	-3,0%
Coût au m³ TTC	4,47 €	4,34 €	-3,0%



Effluents collectés en 2018 par la station de la Lande sur Eure



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

-- = pas de test

x

 Bonne qualité

x

 Qualité passable

x

 Mauvaise Qualité

2018

LA LANDE SUR EURE

L'Eure de sa source au confluent du ruisseau d'Houdouenne (inclus)

DEBIT COLLECTE:

Nominal	90	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen journalier	37,0	m ³ /j	Débit annuel	13353	m ³
Mini mensuel	--	m ³ /j			
Maxi mensuel	--	m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	---	kWh
Consommation moyenne :	---	kWh/h/j

Observations :

⇨ Le réseau : Les données issues du débitmètre installé en sortie de station indiquent un débit moyen de 37 m³/j (soit 41% de la charge hydraulique nominale). La courbe de débit journalier ci-jointe montre que le réseau collecte des eaux claires parasites pouvant être néfastes au bon fonctionnement de la station.

⇨ La station : Les bilans 24h réalisés par l'exploitant en 2018 témoignent d'un bon traitement de la pollution azotée et carbonée.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		20-21/02/2018		6-7/09/2018		
Déclarant		FLERS AGGLO		FLERS AGGLO		
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses		
Arrêté du 21 juillet 2015	Valeur	η	Aval		Aval	
			η	η	η	η
Qmoyen m ³ /l	90		49	49	9	9
MES mg/l	50%		332	15,4	879	3,6
DBO ₅ mg/l	35		400	6	420	12
DCO mg/l	200		751	66	689	34,2
NTK mg/l			101	9	103	2,7
NGL mg/l			104	38,5	105	33
NH ₄ mg/l						
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l			11,2	2,7	11,2	3,9
Limpidité cm						
pH						

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Réalisé par FLERS AGGLO

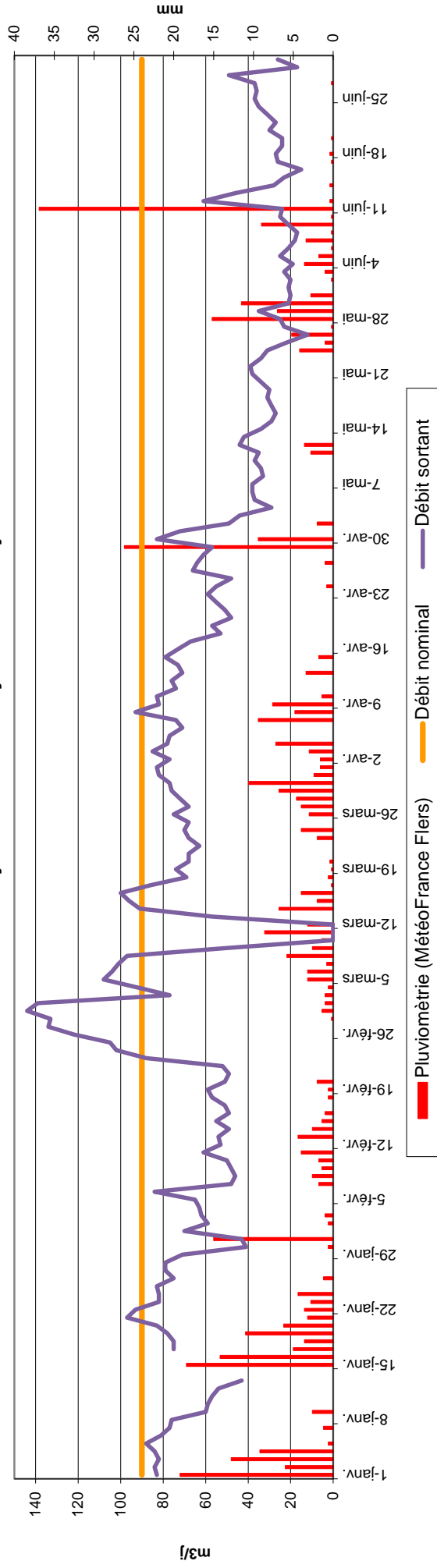
Plan d'épandage:
Récupéré du 08 août 2001

Production de matières sèches:
Volume : m³
Annuelle : 0,3 Tonnes
Journalière : kg
Soit : -- g/j/EH

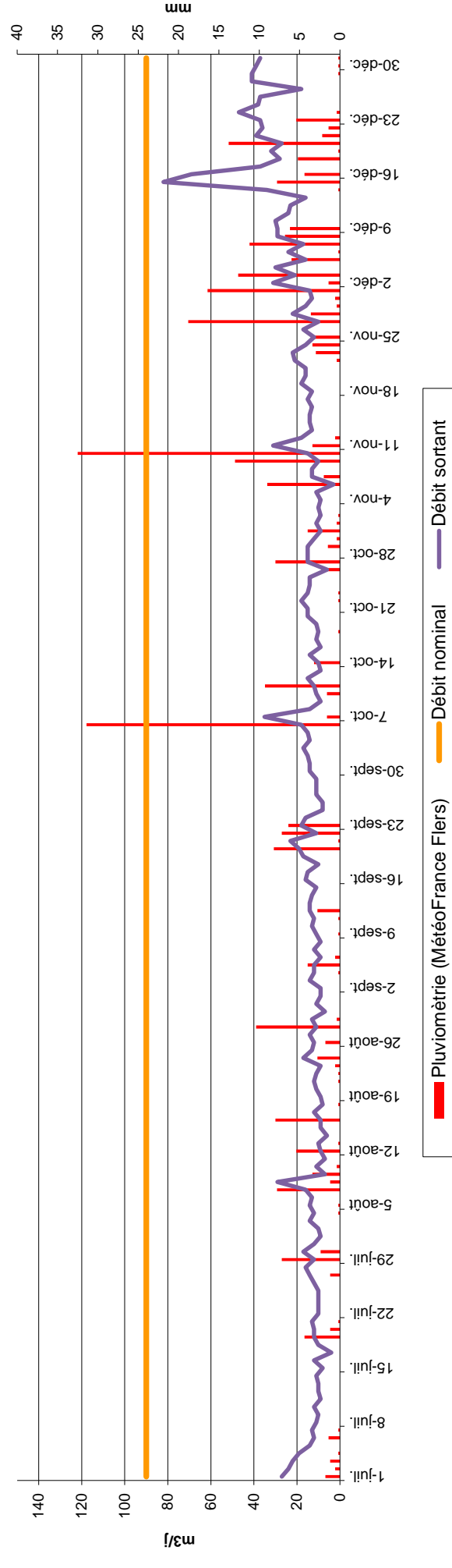
* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Débit journalier 2018 de la station de LANDIGOU :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Station	LARCHAMP Bourg	Exploitant	Eaux de Normandie	Type de station	PHRG	
Maître d'ouvrage	DOMFRONT TINCHEBRAY Interco	Maître d'œuvre	SAFEGE	Niveau de traitement	A du 21/07/2015 et R du 07/11/05	
Milieu récepteur	La Halouze	Constructeur	VOISIN	Capacité nominale EH	250	
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2007	Code SANDRE	0461223S0001	
Masse d'eau	La Varenne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Egrenne	Type de réseau				Séparatif



QUALITE DU REJET

Date de la visite		16-17/09/2015		11-12/06/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Récépissé du 07 nov 2005	Amont	Aval	Amont	Aval
Valeur	η	Valeur	η	Valeur	η
Qmoyen m ³ /j	37,5	9	9	22,5	22,5
MES mg/l	50%	30	4	250	5,2
DBO ₅ mg/l*	60%	35	3	360	3
DCO mg/l*	60%	200	52	900	69
NTK mg/l		40	18	131	21,2
NGL mg/l					83,8%
NH ₄ mg/l			21		27
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l			323		222
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l			11,9	15	12,9
Limpidité cm			8	3,4	8,1
pH					3,5

* échantillon filtré pour l'eau traitée

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	37,5 m ³ /j
Moyen mensuel	9,9 m ³ /j
Mini mensuel	9,3 m ³ /j
Maxi mensuel	11,9 m ³ /j
Débit annuel	3 627 m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	NC	kWh
Consommation moyenne:	NC	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Les débits estimés par Eaux de Normandie, pour l'année 2018, indiquent un débit moyen mensuel de 9,9 m³/j (soit 26 % du débit nominal de la station). D'après la courbe de débit, il n'y aurait pas d'influence des précipitations sur le débit arrivant à la station.

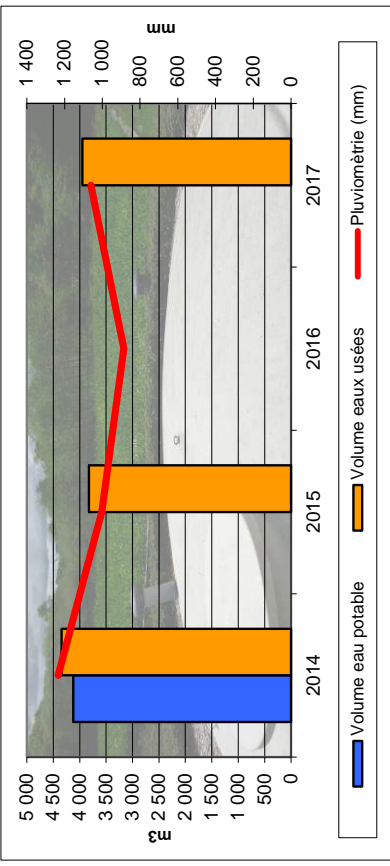
⇒ La station : La qualité du rejet répond aux exigences réglementaires.
 Attention toutefois au pH acide rencontré une nouvelle fois sur l'effluent de sortie.
 Pour ce faire, il serait opportun de s'intéresser à la qualité de l'eau de distribution, plutôt agressive, qui aurait un impact sur le pH observé.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	4 123	NC	NC	NC
Volume eaux usées	4 343	3 823	NC	3 947
Pluviométrie (mm)	1 234	1 003	886	1 060

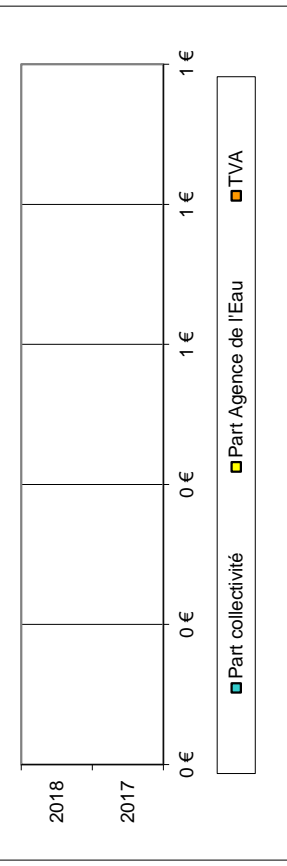
Les volumes d'eaux usées sont ceux du Bourg + Vieux Fourneaux



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	NC	NC	
Part variable HT	NC	NC	
Part revenant à la collectivité HT	NC	NC	
Redevance modernisation des réseaux	NC	NC	
TVA (10 % depuis 2014)	NC	NC	
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	NC	NC	
Coût au m³ TTC	NC	NC	

NC : Non communiqué



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données**	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	2 651	D201.0
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	4	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,06	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Non disponible	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0002	P207.0

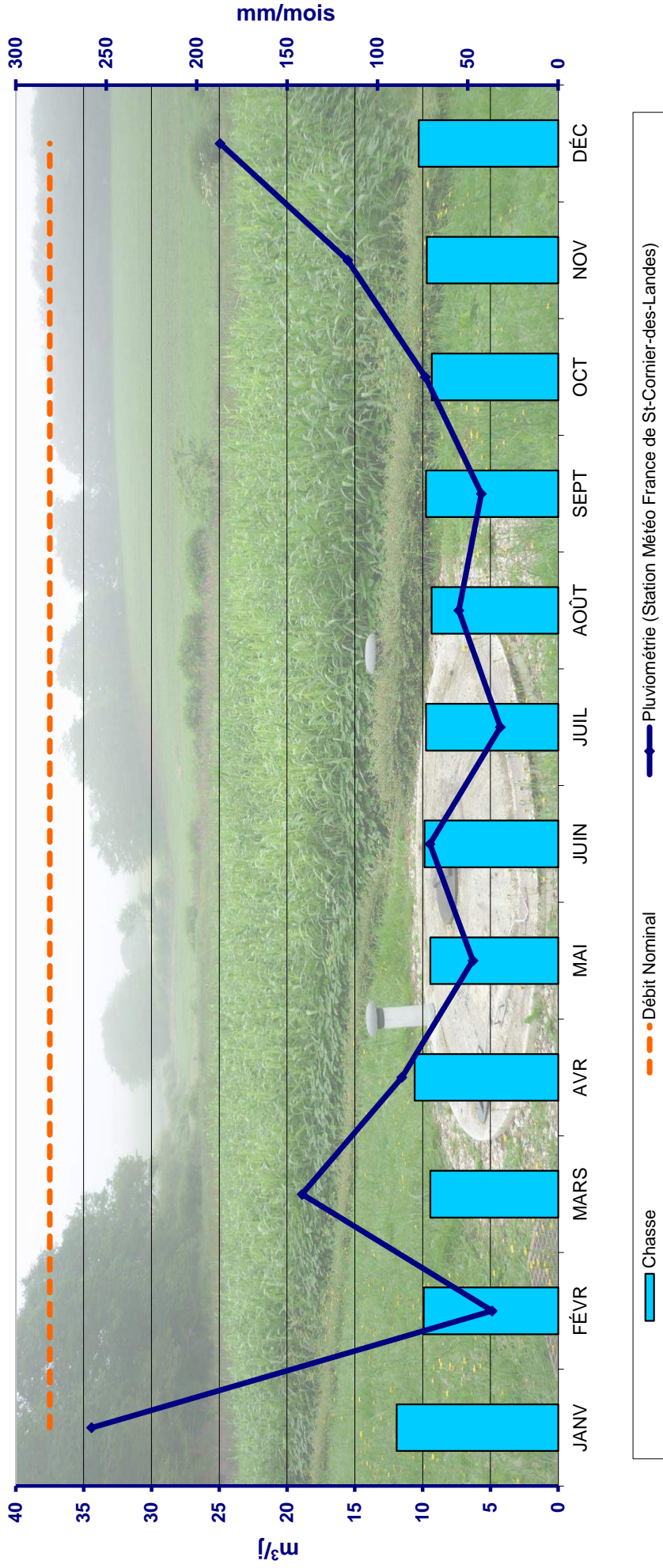
* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues
 ** Données de Tinchebray Bocage

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 05 décembre 2011. Une harmonisation de ce dernier ainsi que de la tarification devra être envisagée par la CDC.
 Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).
 Le RPQS 2017 a été approuvé par délibération de la CDC Domfront Tinchebray Interco en date du 11 octobre 2018.



Effluents collectés en 2018 par la station de LARCHAMP (Bourg) Données mensuelles estimées (Eaux de Normandie)



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacale	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

-- = pas de test

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

Station	LARCHAMP Les Vieux Fourneaux	Exploitant	Eaux de Normandie	Type de station	FSL
Maître d'ouvrage	DOMFRONT TINCHEBRAY Interco	Maitre d'œuvre	SAFEGE	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	La Halouze	Constructeur	VOISIN	Capacité nominale EH	60
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2007	Code SANDRE	0461223S0002
Masse d'eau	La Varenne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Egrenne			Type de réseau	Séparatif



QUALITE DU REJET

Date de la visite	23/05/2016		11/06/2018	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval	η
Paramètres	Valeur	η		
Qmoyen m³/l	9			
MES mg/l	50%			
DBO ₅ mg/l	35			
DCO mg/l	200			
NTK mg/l				
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l		30		20
Test NO ₃ mg/l		100		175
Pt mg/l				
Limpidité cm				
pH		6,6		6,9

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues
(stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume: -- m³
Annuelle: -- Tonnes
Journalière: -- kg
Soit: -- g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal 9 m³/j
Moyen mensuel 5,0 m³/j
Mini mensuel 1,5 m³/j
Maxi mensuel **17,7** m³/j
Débit annuel 1 815 m³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : NC kWh
Consommation moyenne : NC kWh/j

Observations :

⇨ **Le réseau** : Les débits estimés par Eaux de Normandie, pour l'année 2018, indiquent un débit moyen mensuel de 5 m³/j (soit 55 % du débit nominal de la station).
Par ailleurs, le débit moyen maximum de 17,7 m³/j a été observé en janvier (soit 196 % du débit nominal de la station pour 258 mm de précipitations).
La présence d'eaux claires parasites, plutôt d'origine météorologique, est à envisager.

⇨ **La station** : Les résultats des tests bandelettes laissent présager un bon fonctionnement du lit planté, avec une bonne nitrification. Il faudra néanmoins veiller à limiter la colonisation d'espèces invasives.

2018

LARCHAMP Les Vieux Fourneaux

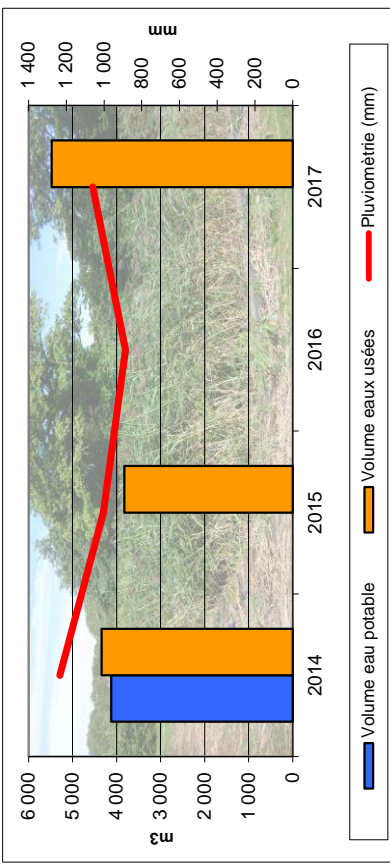
La Varenne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Egrenne

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	4 123	NC	NC	NC
Volume eaux usées	4 343	3 823	NC	5 475
Pluviométrie (mm)	1 234	1 003	886	1 060

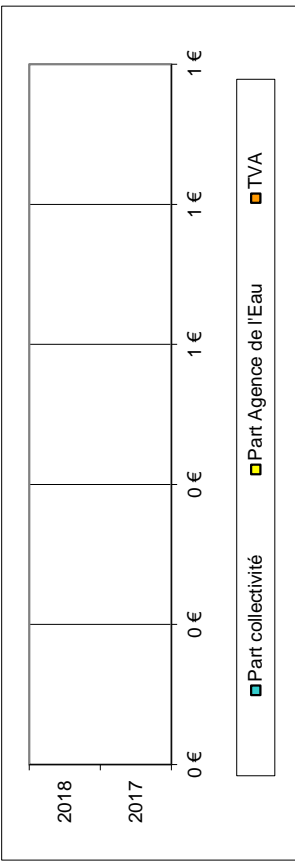
Les volumes d'eaux usées sont ceux du Bourg + Vieux Fourneaux



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	NC	NC	
Part variable HT	NC	NC	
Part revenant à la collectivité HT	NC	NC	
Redevance modernisation des réseaux	NC	NC	
TVA (10 % depuis 2014)	NC	NC	
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	NC	NC	
Coût au m³ TTC	NC	NC	

NC : Non communiqué



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données**	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	2 651	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	4	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,06	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Non disponible	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0002	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues
 **Données de Tinchebray Bocage

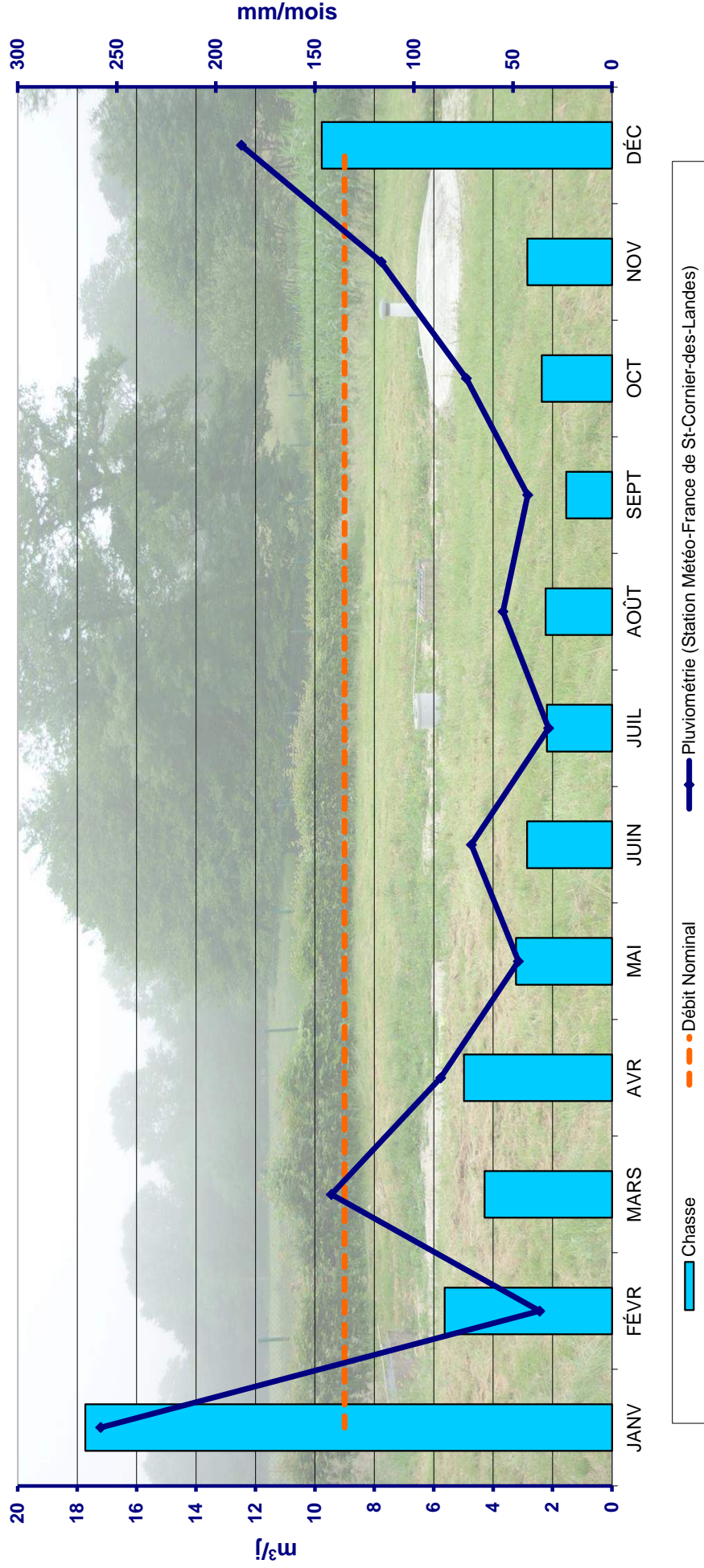
Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 05 décembre 2011. Une harmonisation de ce dernier ainsi que de la tarification devra être envisagée par la CDC.

Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).
 Le RPQS 2017 a été approuvé par délibération de la CDC en date du 11 octobre 2018. La saisie SISPEA a également été réalisée.



Effluents collectés en 2018 par la station de LARCHAMP (Les Vieux Fourneaux) Données mensuelles estimées (Eaux de Normandie)



Le débit est estimé en fonction du nombre de bûchée, d'où certainement quelques incertitudes

Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

-- = pas de test

 Bonne qualité

 Qualité passable

 Mauvaise Qualité



QUALITE DU REJET

Date de la visite	09/11/2017		14/11/2018	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Récepissé du 04 avril 2002	Amont	Aval	η
Valeur η	Valeur η	Amont	Aval	η
Qmoyen m ³ /j	33			
MES mg/l	50%			
DBO ₅ mg/l	35			
DCO mg/l	200			
NTK mg/l	10			
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l		30 (2)		
Test NO ₃ mg/l		50 (250)		0
Pt mg/l				50 (250)
Limpidité cm				
pH		8,7		8,4

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	
Cadmium Cd	10	
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercurie Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Réalisé par l'exploitant

Plan d'épandage: --

Production de matières sèches:

Volume : m³
 Annuelle : Tonnes
 Journalière : kg
 Soit : g/j/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	33 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	3 785	kWh
Consommation moyenne:	10,37	kWh/h/j

Observations :

⇒ Le réseau : Les effluents arrivent gravitairement à la station et le canal de rejet n'est pas équipé d'un débitmètre. Il n'est donc pas possible d'évaluer la présence ou non d'eaux parasites.

⇒ La station : Lors de la visite, l'effluent traité était de bonne qualité. Il est rappelé que dans la majeure partie des cas, la lagune de finition dégrade la qualité de l'effluent sur l'ensemble des paramètres, hormis les nitrates.

Une attention particulière est à portée sur la vidange des décanteurs-digesteurs (DD), qui doit être effectuée au moins une fois par an. Lors de la mesure, le taux de boues atteignait 96 %, alors qu'il est préconisé de le faire avant d'atteindre 80 %. La vidange était programmée les jours suivants la visite, mais l'intervalle entre chaque opération semble trop important. Il est recommandé de le faire tous les 9 mois.

Station :	LONGNY au PERCHE	Exploitant :	EAUX DE NORMANDIE	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	CDC des Hauts du Perche	Maître d'Œuvre :	Direction Départementale Equipement	Niveau de traitement:	Arrêté 17/07/2000
Milieu récepteur :	La Jambée	Constructeur :	SADE	Capacité nominale :	2 050 EH
Bassin versant :	Huisne	Année de construction :	2002	Raccordés:	1 400 EH
Agence de l'Eau :	Loire-Bretagne	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal:	415 m ³ /jour

OBSERVATIONS:

Une synthèse des données de charges entrantes et des débits figure dans le tableau ci-après.

Le débit moyen de l'année est de 317 m³/j (soit 76 % de la capacité hydraulique de la station).

Le débit journalier maximal a atteint **763 m³/j (soit 184 % du débit nominal de 415 m³/j)** le 13 juin avec 63 mm de pluie en 2 jours.

Comme les années passées, les courbes de débit et de pluviométrie jointes laissent apparaître une nette concordance entre la pluviométrie et le débit démontrant ainsi la présence d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement (le débit nominal a été dépassé 33 jours).

Malgré les résultats conformes aux différents arrêtés (préfectoral et ministériel), le traitement biologique de la station pourrait être fiabilisé en diminuant l'apport d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.

Ainsi, un diagnostic du système d'assainissement permettrait d'identifier les dysfonctionnements et de hiérarchiser les travaux à réaliser (programme d'actions). Ce même diagnostic, permettant une meilleure connaissance patrimoniale, est rendu obligatoire selon l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Enfin, l'arrêté d'autorisation de rejets du 17 juillet 2000 est caduc depuis le 17 juillet 2015.

Boues :

18,94 tonnes de matières sèches ont été épandues (soit 576 m³).



SATESE

2018

LONGNY AU PERCHE

Huisne

CDC DES HAUTS DU PERCHE

.036123002000

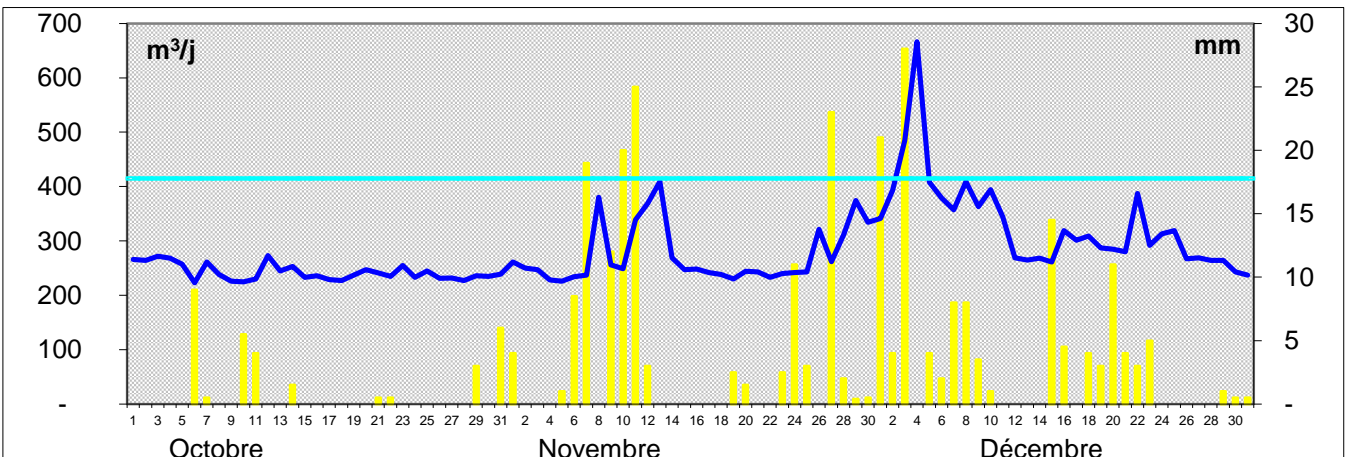
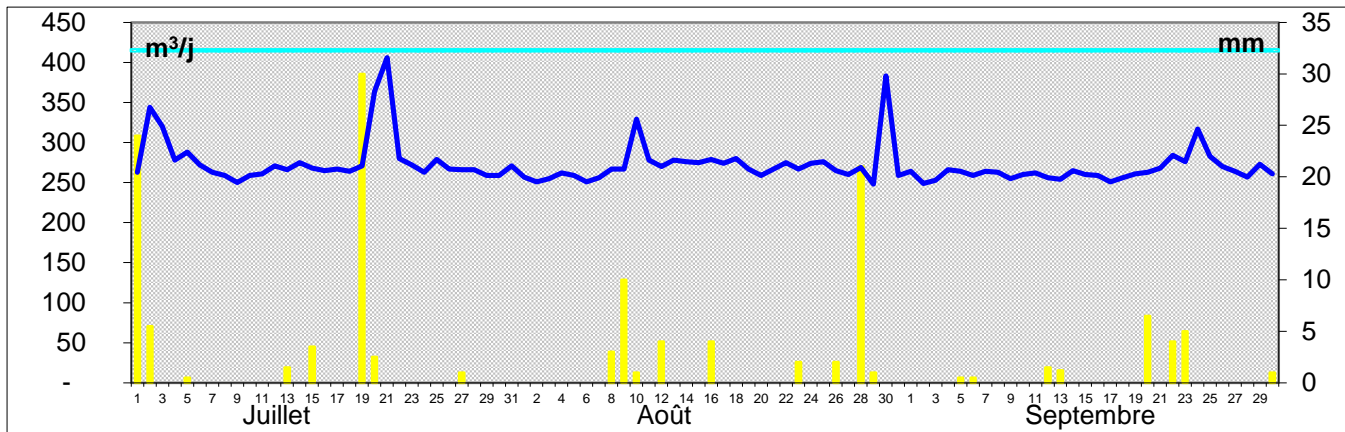
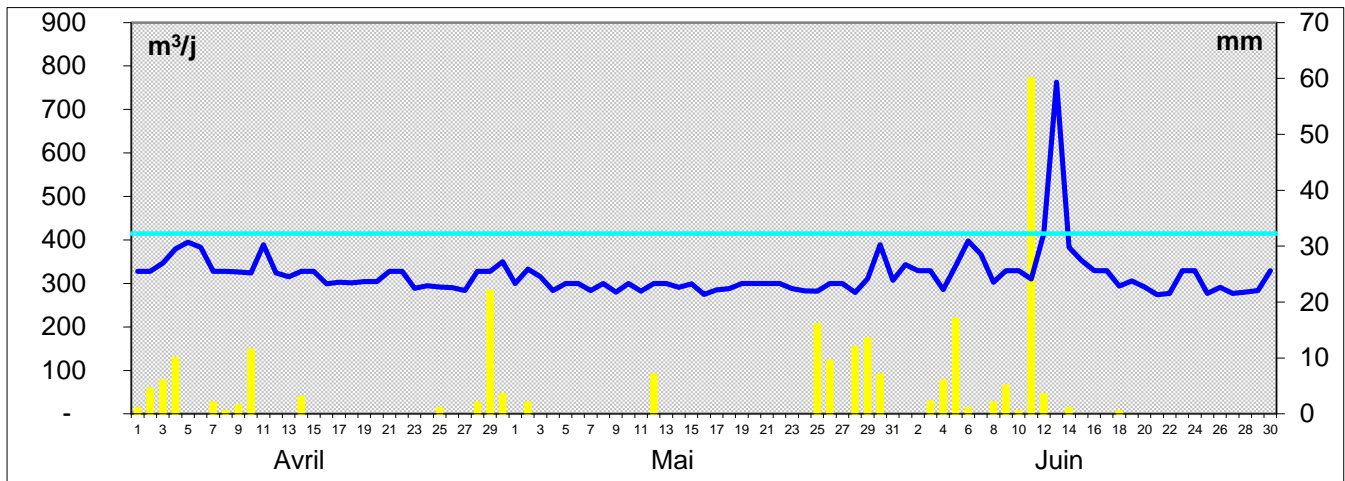
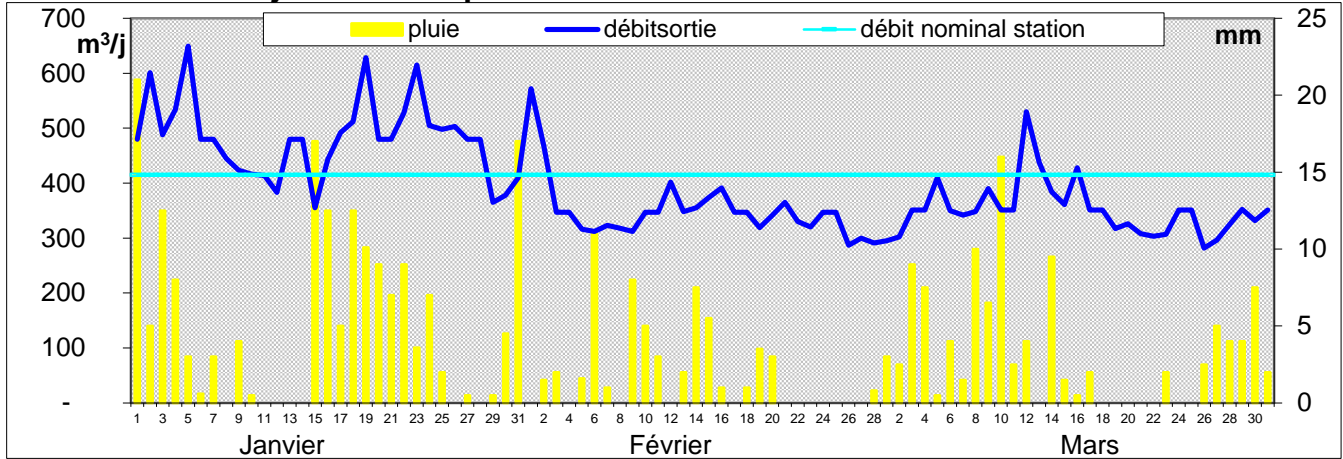
STATION D'EPURATION DE **LONGNY AU PERCHE**
 RESULTATS D'AUTOSURVEILLANCE **ANNEE 2018**

date	débit m ³	pluie mm	Effluent ENTREE station										Effluent SORTIE station										Rendements en %											
			MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT mg/l	MES kg/j	DBO ₅ kg/j	DCO kg/j	NTK kg/j	NGL kg/j	PT kg/j	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT mg/l	MES	DBO ₅	DCO	NTK	PT									
Normes (arrêté du 17/07/2000)			154,1	123	250,8	30					8	30	10,6	25	8,9	90	31,9	10	3,5	20	7,1	2	0,71	90%	80%	75%								
Normes (arrêté du 21/07/2015)												35	25	25	125																			
mar 16 janv	443	10	180	120	53	226	100	26,6	2,8	1,2	2,0	0,9	3	1,3	12	5	1,7	0,8	4,9	2,2	0,40	0,2	98,9%	98%	95%	93%	86%							
jeu 08 févr	318	0	260	83	180	57	454	144			2,0	0,6	3	1,0	19	6							99,2%	98%	96%									
ven 23 mars	307	0	3400	1044	300	92	959	294			2,0	0,6	3	0,9	17	5							99,9%	99%	98%									
mer 18 avr	301	0	230	69	200	60	456	137	49,0	15	4,7	1,4	2,0	0,6	3	0,9	16	5	1	0,3	3,1	0,9	0,30	99,1%	99%	96%	98%	94%						
dim 27 mai	300	0	170	51	150	45	430	129			2,0	0,6	3	0,9	18	5							98,8%	98%	96%									
lun 04 juin	286	4	290	83	190	54	648	185	46,0	13	5,4	1,5	4,0	1,1	3	0,9	14	4	1,5	0,4	3,8	1,1	0,40	98,6%	98%	98%	97%	93%						
mar 10 juil	259	0	250	65	250	65	504	131	50,0	13	5,3	1,4	2,0	0,5	3	0,8	16	4	1,9	0,5	4,2	1,1	0,50	99,2%	99%	97%	96%	91%						
sam 20 oct	248	0	180	45	170	42	447	111			2,0	0,5	3	0,7	19	5							98,9%	98%	96%									
lun 12 nov	369	48	360	133	180	66	436	161	46,0	17	5,00	1,8	2,0	0,7	3	1,1	19	7	1,2	0,4	4,2	1,5	0,40	99,4%	98%	96%	97%	92%						
sam 24 nov	242	0	120	29	140	34	325	79			2,0	0,5	3	0,7	19	5							98,3%	98%	94%									
dim 09 déc	363	0	120	44	94	34	234	85			2,0	0,7	3	1,1	13	5							98,3%	97%	94%									
jeu 20 déc	285	4	120	34	100	29	289	82			2,0	0,6	3	0,9	17	5							98,3%	97%	94%									
moyenne	310	6	473	147	173	53	451	137	43	14	4,6	1,5	2,2	0,7	3,0	0,9	16,6	5,1	1,5	0,5	4,0	1,4	0,4	99%	98%	96%	96%	91%						
mini	242	0	120	29	94	29	226	79	26	12	2,8	1,2	2,0	0,5	3,0	0,7	12,0	4,0	1,0	0,3	3,1	0,9	0,3	98%	97%	94%	93%	86%						
maxi	443	48	3400	1044	300	92	959	294	50	17	5,4	1,8	4,0	1,1	3,0	1,3	19,0	7,0	1,9	0,8	4,9	2,2	0,5	99,9%	99,0%	98,2%	98%	94%						
	Nb analyses réalisées		12	12	12	12	12	12	5	5	5	5	12	12	12	12	12	12	5	5	5	5	5	5	99,0%	98,2%	98,2%	98%	94%					
	Nb analyses à réaliser		12	12	12	12	12	12	4	4	4	4	12	12	12	12	12	12	4	4	4	4	4	4	99,0%	98,2%	98,2%	98%	94%					
	Nb de non conformités												0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Nb de non conformités tolérées												2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Validation	réalisée le 04/10/18	
Respect du calendrier		
Alternance des jours		
Laboratoire	L.E. Lab'Eau (au Peco sur Seine 78)	
Boues	Estimation du volume à partir du nombre de citernes évacuées, mesure de la matière sèche à chaque évacuation	
Remarques	1044 dépassement de la capacité nominale de la station en MES	



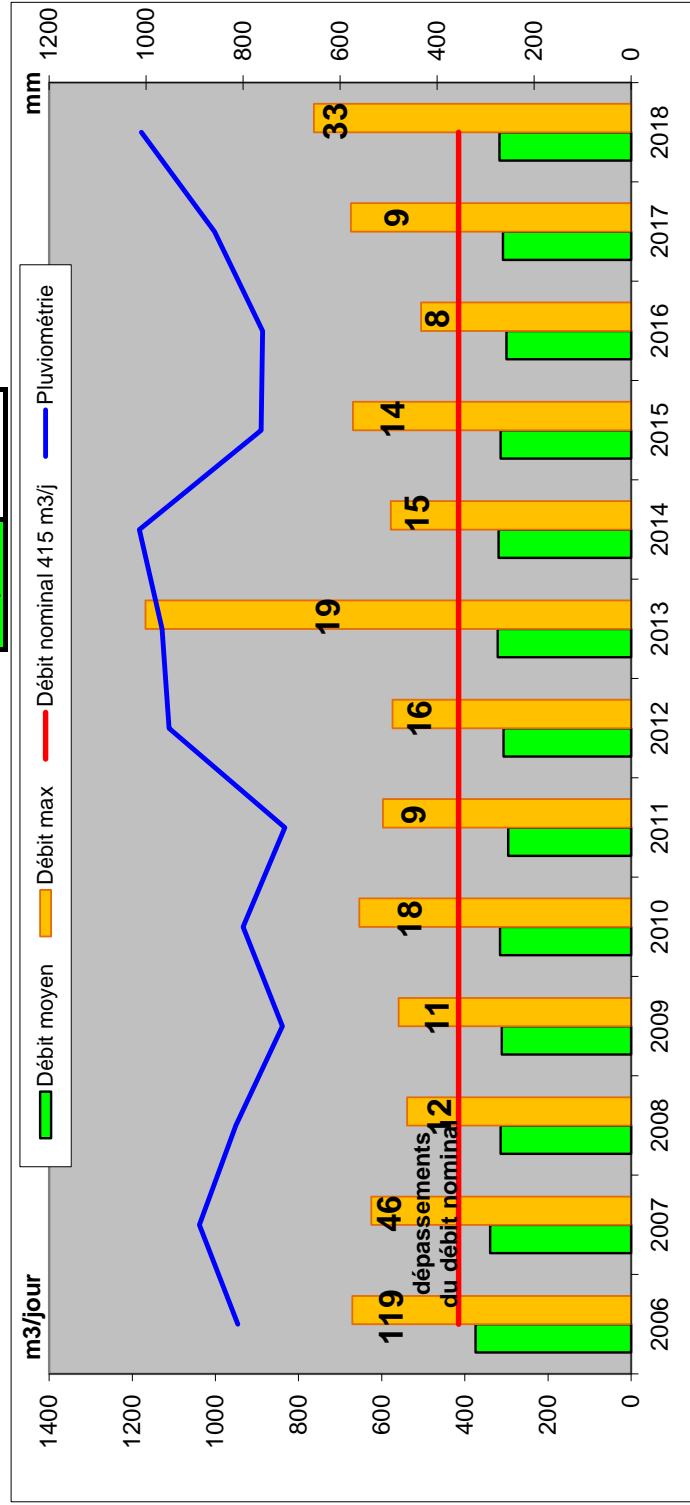
Débit journalier et pluviométrie



LONGNY AU PERCHE 2006 - 2018 (2 050 EH)

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy	Q max	Volume	Pluvio	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2006	135	102	273	16	2,2	374	671	136 510	811	119
2007	124	98	228	19	2,6	339	625	123 735	890	46
2008	126	90	232	17	2,1	314	539	114 924	815	12
2009	151	99	259	17	3,6	311	559	113 515	719	11
2010	73	55	142	14	2	315	654	114 975	800	18
2011	91	54	131	13	1,4	296	597	108 040	714	9
2012	133	58	145	15	1,7	307	574	112 362	953	16
2013	158	72	221	16	2,2	321	1168	117 165	967	19
2014	199	88	278	18	2,2	319	578	116 435	1014	15
2015	340	89	318	19	1,9	314	669	114 610	763	14
2016	103	60	178	17	1,7	300	505	109 800	760	8
2017	84	58	146	13	1,4	308	674	112 420	859	9
2018	147	53	137	14	1,5	317	763	115 705	1010	33
Moyenne en kg/j	143	75	207	16	2,0					
Charge en EH	2048	1251	1723	1067	510	318 Moyenne	1168 MAX			329 dépassements

A
N
N
E
E





QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	90		172	172	101	101
MES mg/l	50%		276	68	600	39
DBO ₅ mg/l	35	60%	120	54	300	24
DCO mg/l	200	60%	352	179	826	130
NTK mg/l			39,1	45,6	76,5	24,7
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l			34,6	44,8		23
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						4,4
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l				0		
Pt mg/l			3,9	5,2	8	4,4
Limpidité cm						
pH			8,1	7,9	8,2	8

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	28/07/10
Cadmium Cd	10	1,3
Chrome Cr	1000	50,9
Cuivre Cu	1000	147,8
Mercuré Hg	10	< 2,0
Nickel Ni	200	31,2
Plomb Pb	800	21,0
Sélénium Se		< 5
Zinc Zn	3000	487,2
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	717,1
7 principaux PCB	0,8	0,265
Fluoranthène	5,0	0,197
Benzo(b)fluoranthène	2,5	0,120
Benzo(a)pyrène	2,0	0,052

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage:

Production de matières sèches:

Volume : m³
 Annuelle : Tonnes
 Journalière : kg
 Soit : g/j/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	90 m ³ /j	Moyen journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	181 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	52 m ³ /j	Débit annuel	66 001	m ³
Maxi mensuel	484 m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	8 439 kWh	(5 683 kWh en 2017)
Consommation moyenne :	23,12 kWh/h/j	

Observations :

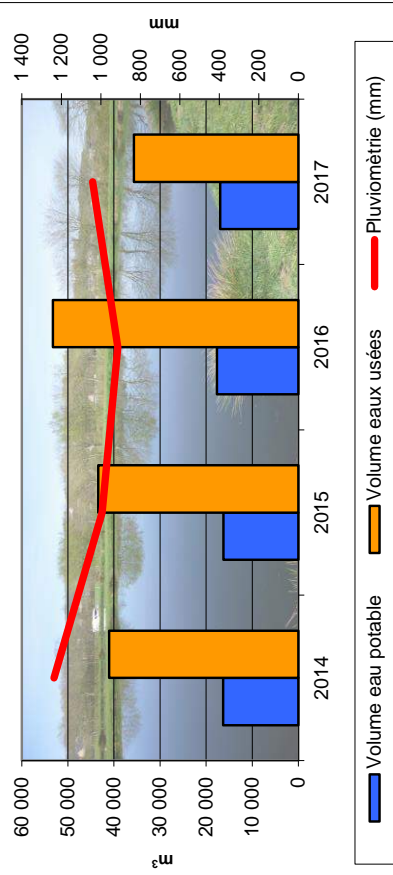
Le réseau : Le débit moyen mensuel pour l'année est de 181 m³/j soit 201 % du débit nominal. Le maximum mensuel a atteint 484 m³/j soit 537 % du débit nominal de la station, pour 255 mm de pluie.
 La présence d'eaux claires parasites, mise en évidence depuis plusieurs années est indéniable.

La station : Suite au rapport de manquement administratif de la Police de l'Eau, la CDC de Domfront-Tinchebray Interco doit présenter un projet définitif de nouvelle station avant le 31 mars 2019. Par ailleurs, les travaux devront avoir commencé pour le 15 octobre 2019.



Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

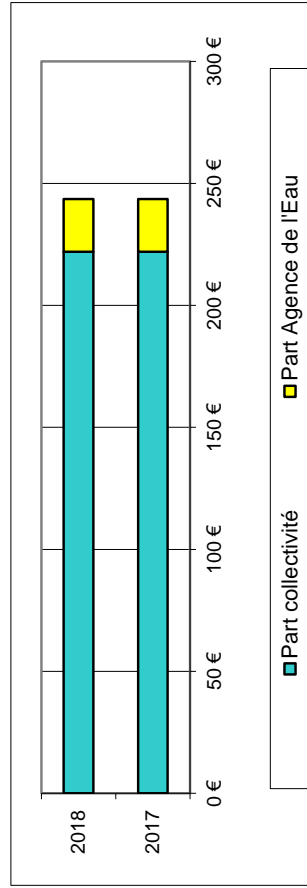
m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	16 320	16 233	17 670	16 971
Volume eaux usées	41 081	43 442	53 254	35 664
Pluviométrie (mm)	1 237	993	914	1 042



Pluviométrie de St Bomer-Les Forges

Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	54,00 €	54,00 €	0,0%
Part variable HT	1,40 €	1,40 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	222,00 €	222,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	Non assujettis		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	243,60 €	243,60 €	0,0%
Coût au m³ TTC	2,03 €	2,03 €	0,00 €



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	630	D201.1
Taux de desserte (nb abonnements desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	1	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³ (N+1)	€/m ³	2,03	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	100	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0178	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

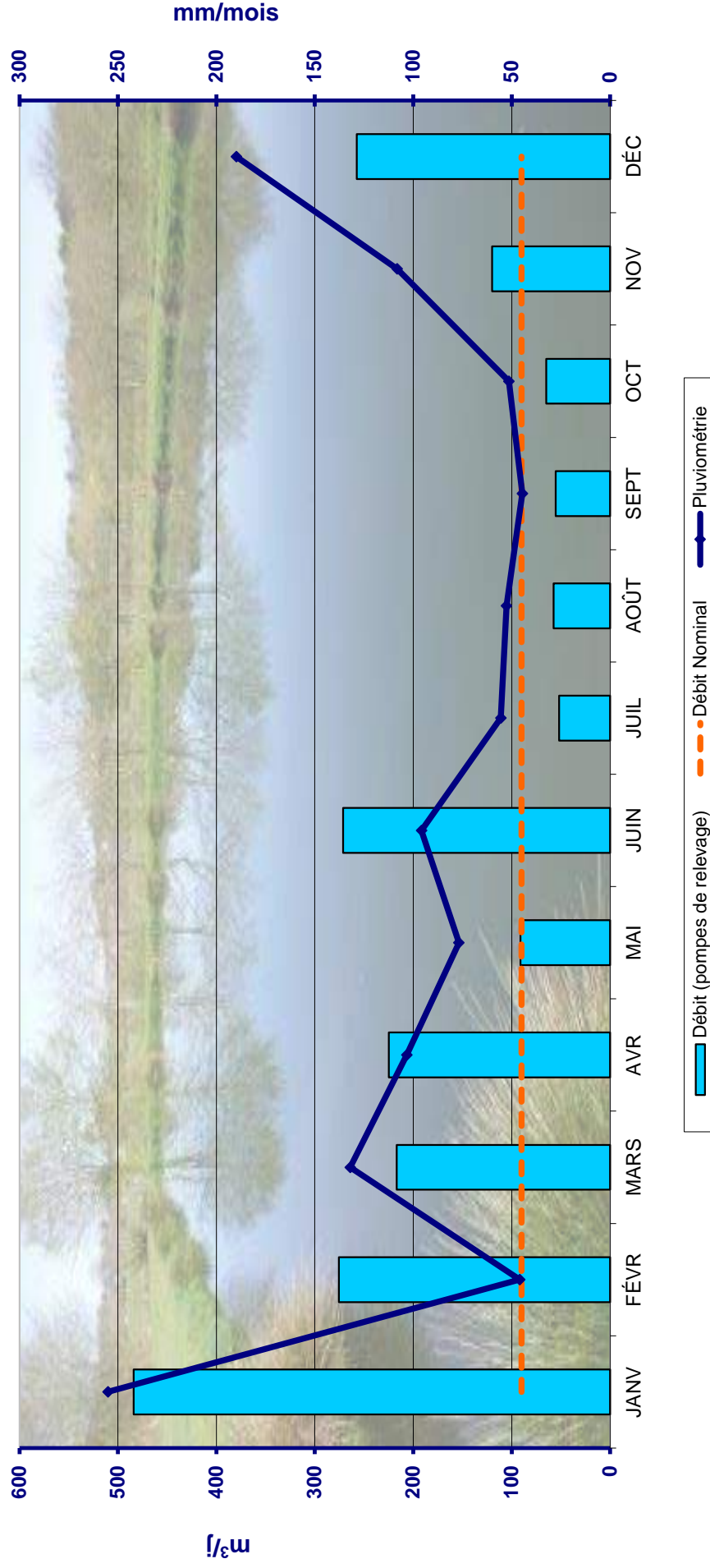
Le règlement d'assainissement a été adopté le 26 juillet 2011. Cependant, suite au transfert de compétence de l'assainissement à la communauté de communes de Domfront Tinchebray Interco depuis le 1^{er} janvier 2017, il conviendra d'établir un nouveau règlement de service pour le territoire.

Il est toujours constaté une différence entre le volume d'eau potable facturé et les volumes d'eaux usées collectés par la station. Cela est dû à la collecte importante d'eaux claires parasites.

Le Rapport 2017 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été approuvé par délibération du 11 octobre 2018. De plus, ce rapport a bien été déposé en ligne sur le site de l'Observatoire des Services d'Eau et d'Assainissement.

La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée. Une harmonisation de la tarification sur le territoire de la CDC est à envisager.

Effluents collectés en 2018 par la station de LONLAY L'ABBAYE



Synthèse des tests réalisés : La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de la station Météo France de St Bomer Les Forges

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

-- = pas de test

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

Station	LOUGE SUR MAIRE	Exploitant	Eaux de Normandie (Affermage)	Type de station	BAAP
Maître d'ouvrage	ARGENTAN Intercom	Maître d'œuvre	DDAF	Niveau de traitement	Arrêtés 29/05/1991 et 21/07/2015
Milieu récepteur	La Maire	Constructeur	AEIC	Capacité nominale EH	200
Agence de l'eau	Seine Normande	Année de construction	1992	Code SANDRE	036123701000
Masse d'eau	L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)			Type de réseau	Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	40	m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	37,8	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	17,1	m ³ /j	Débit annuel	13 803	m ³
Maxi mensuel	97,6	m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	9 698	kWh
Consommation moyenne :	26,57	kWh/j

Observations :

- ⇒ Le réseau : Une fois de plus, on observe des variations de débit en fonction de la pluviométrie, ce qui montre la collecte d'eaux claires parasites par le réseau. Afin d'en déterminer l'origine, des investigations complémentaires pourraient être réalisées. Il serait intéressant de les inscrire dans le programme de travaux pluriannuels d'Argentan Intercom.
 - ⇒ La station : Lors de la visite, la station donnait des résultats moyens car il subsistait des nitrates dans le rejet. Le jour même, l'exploitant a diminué le temps de fonctionnement de turbine.
- Le poids de boues était un peu élevé dans le bassin d'aération, ce qui pourrait provoquer des départs de boues en cas d'à-coups hydrauliques.
- Pour rappel, les fissures au niveau du dégraisseur ont été réparées.

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		11-12/10/17		30/10/2018	
	Valeur	η	Aval	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	40		33		33	
MES mg/l	50%		300	98,8%	3,7	
DBO ₅ mg/l	35		290	99,2%	2,2	
DCO mg/l	200		692	93,5%	45	
NTK mg/l	10		82,8	97,6%	2	
NGL mg/l			83,5	89,7%	8,6	
NH ₄ mg/l			62,4	99,4%	0,4	
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l						1
Test NO ₃ mg/l						50
Pt mg/l	4		19,8	45,5%	10,8	
Limpidité cm						70
pH			8,2			7,9

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	29/06/17	09/09/17
Cadmium Cd	10	1,28	1,34
Chrome Cr	1000	18,1	18,6
Cuivre Cu	1000	686	711
Mercuré Hg	10	0,43	0
Nickel Ni	200	21,6	23
Plomb Pb	800	28,5	26,4
Sélénium Se		--	--
Zinc Zn	3000	1 024	1 044
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 750	1 798
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

Plan d'épandage:

Récépissé de déclaration du 22 octobre 2001

Production de matières sèches:

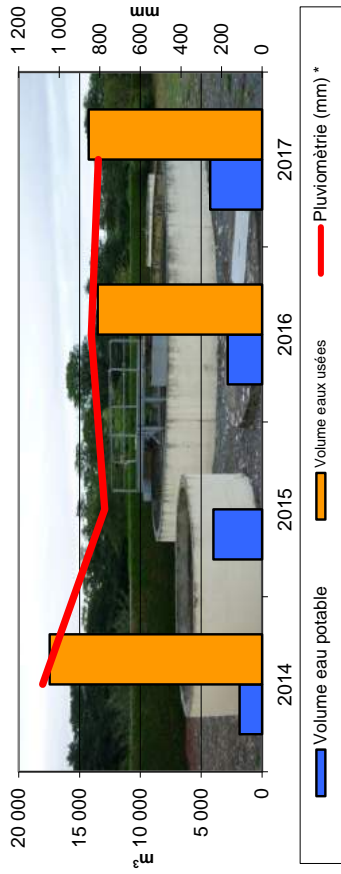
Volume : 40 m³
 Annuelle : 0,6 Tonnes
 Journalière : 1,64 kg
 Soit : 8 g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

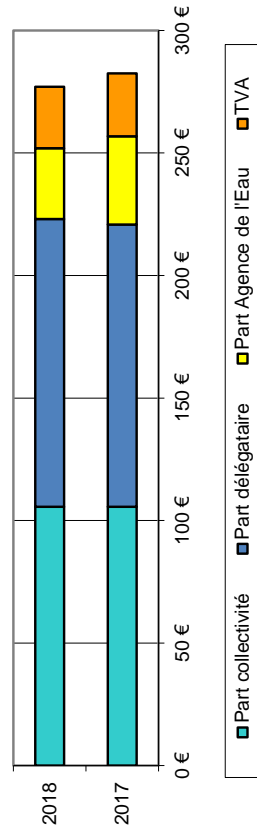
* Pluviométrie de la station METEO France du Merlerault

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	1 835	4 001	2 839	4 258
Volume eaux usées	17 453	--	13 497	14 241
Pluviométrie (mm) *	1 082	776	842	807



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT collectivité	35,00 €	35,00 €	0,0%
Part variable HT collectivité	0,588 €	0,588 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT pour 120 m ³	105,56 €	105,56 €	0,0%
Part fixe HT délégataire	25,00 €	25,49 €	2,0%
Part variable HT délégataire	0,752 €	0,767 €	2,0%
Part revenant au délégataire HT pour 120 m ³	115,24 €	117,53 €	2,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	25,68 €	25,19 €	-1,9%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	282,48 €	277,08 €	-1,9%
Coût au m³ TTC	2,35 €	2,31 €	-1,9%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	140	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,31	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	10	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	0,85	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Un règlement d'assainissement commun à Rânes, Lougé-sur-Maire, Vieux-Pont, Boucé et Goulet a été adopté le 27 novembre 2013.
La mise en place d'un règlement de service communautaire pour l'ensemble du nouveau service d'assainissement collectif doit être envisagée.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a diminué de 1,9 % suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux. Cependant, les parts fixe et variable du délégataire ont augmenté.



Effluents collectés en 2018 par la station de LOUGE SUR MAIRE



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France à Rânes

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

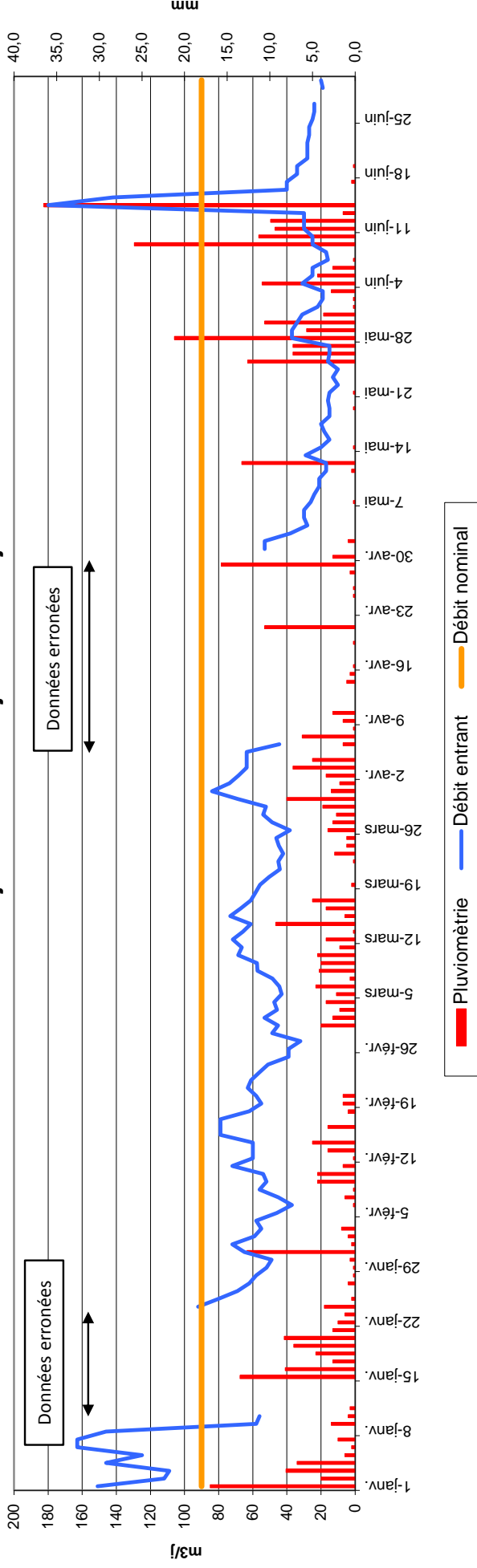
x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

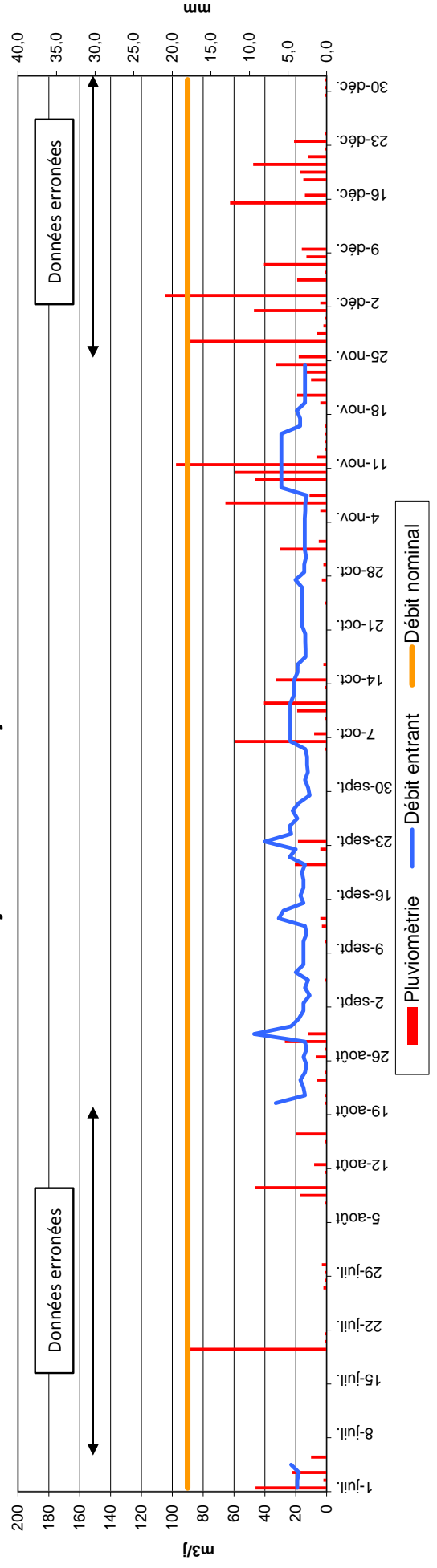
-- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de LOUGE SUR MAIRE :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



QUALITE DU REJET:

DEBIT COLLECTE:

Date de la visite		15/05/2017		09-10/07/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Réceptissé du 03 juillet 2001		Réceptissé du 03 juillet 2001	
Paramètres	Valeur	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	28,5			14,9	
MES mg/l	30			270	6
DBO ₅ mg/l	35			210	3
DCO mg/l	200			570	15
NTK mg/l	20			65,2	1,3
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l			0		0
Test NO ₃ mg/l			250		250
Pt mg/l				6,6	6,1
Limpidité cm				8,6	7,4
pH					

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	Plan d'épandage:
Cadmium Cd	10	--
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercurie Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Pas d'évacuation de boues

Volume : -- m³ Tonnes
Annuelle : --

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Observations:

⇒ Le réseau : D'après les relevés de compteurs, le débit moyen entrant est de 14,1 m³/j soit 49 % du débit nominal de la station. Il n'apparaît pas de lien important entre la pluviométrie et les débits d'entrée.

⇒ La station : D'après les résultats du bilan 24h réalisé en juillet, la station donne de bons résultats. Par ailleurs, cette station est très bien suivie.

Le canal de rejet était en charge ne permettant pas la réalisation d'une mesure de débit en sortie de station.

En effet, quelques semaines avant le bilan 24h des évènements pluvieux intenses ont eu lieu, créant des embâcles dans le ruisseau où a lieu le rejet. Il est conseillé de se rapprocher du propriétaire du terrain afin de prévoir son entretien.

Les hauteurs de boues mesurées en mars 2018 dans les filtres du premier étage ont montré qu'il sera nécessaire de prévoir le curage des massifs d'ici 5 ans afin de faciliter l'évacuation de l'effluent par les bouches d'alimentation.



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	72	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,21	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation de boues	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	0	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La Communauté de communes des Sources de l'Orne a approuvé son règlement de service de l'assainissement collectif en date du 23 octobre 2014.

Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

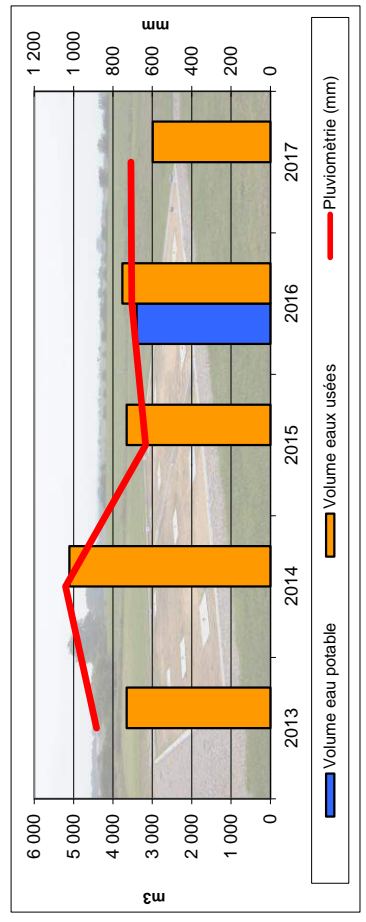
La saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée en date du 26 octobre 2018, par le SATESE. Le RPQS a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 31 octobre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 20 novembre 2018.

La tarification de l'assainissement a augmenté de 2 % suite à la hausse de la part variable revenant à la collectivité. Cependant, la redevance modernisation des réseaux a diminué.



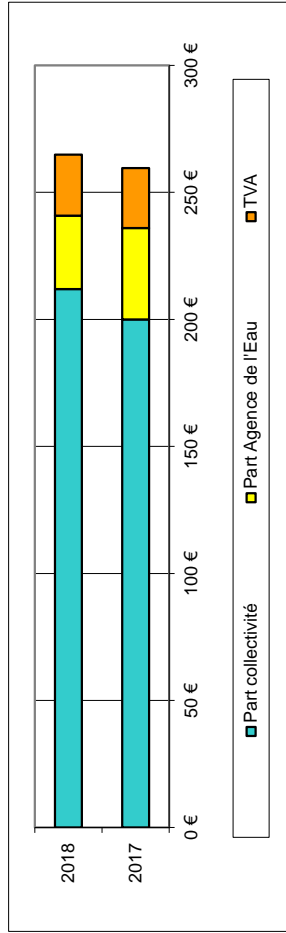
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	-	-	-	3 400	-
Volume eaux usées	3 650	5 110	3 650	3 760	2 992
Pluviométrie (mm)	883	1 041	634	705	709

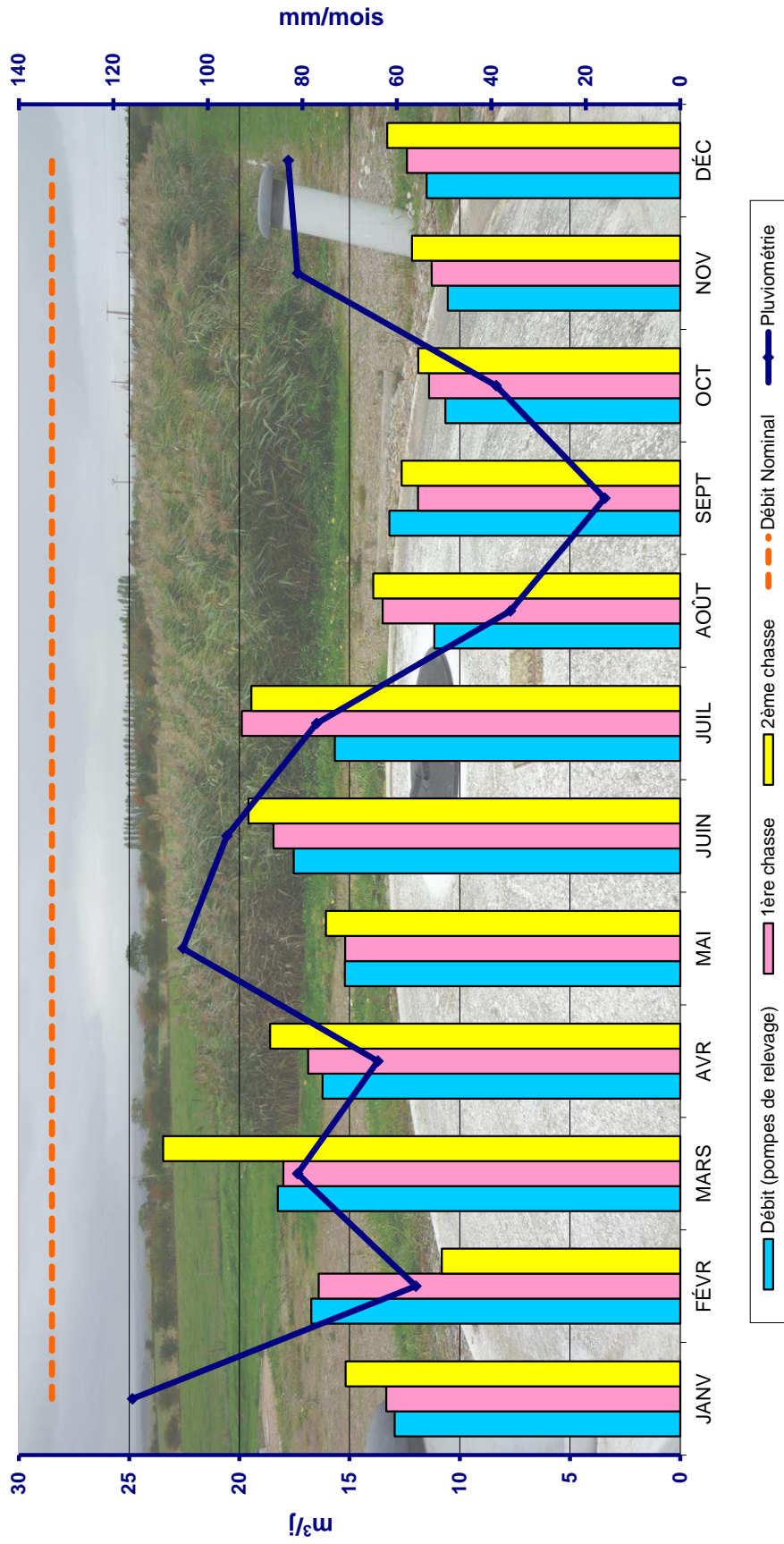


Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	80,00 €	80,00 €	0,00%
Part variable HT	1,00 €	1,10 €	10,00%
Part revenant à la collectivité HT	200,00 €	212,00 €	6,00%
Redevance modernisation	36,00 €	28,80 €	-20,00%
TVA (10 % depuis 2014)	23,60 €	24,08 €	2,03%
Montant d'une facture de	259,60 €	264,88 €	2,03%
Coût au m³ TTC	2,16 €	2,21 €	2,03%



Effluents collectés en 2018 par la station de MACE (BOURG)



La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour la commune de Sées

Ammoniaque	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	4	4	3	5	3	4	1	1	4	3	4	3
x= nombre de tests			x			x			x			
			Bonne qualité			Qualité passable			Mauvaise Qualité			

--' = pas de test

2018	MACE (Bourg)	La Thouane de sa source au confluent de l'Orne (exclu)
------	--------------	--

Station	MACE (Surdon)	Exploitant	CDC des Sources de l'Orne	Type de station	BAAP
Maître d'ouvrage	CDC des Sources de l'Orne	Maître d'œuvre	Direction Départementale Equipement	Niveau de traitement	Arrêtés du 09/06/1987 et 21/07/2015
Milieu récepteur	Le Chardonnet	Constructeur	AEIC	Capacité nominale EH	300
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	1993	Code SANDRE	036110101000
Masses d'eau	La Thouane de sa source au confluent de l'Orne (exclu)			Type de réseau	Séparatif



QUALITE DU REJET									
Date de la visite		15-16/05/2017		09/07/2018					
Déclarant		SATESE		SATESE					
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses					
Arrêté du 21 juillet 2015	Récupéré du 09 juin 1987								
Valeur	η	Valeur	η	Amont	Aval	η	Amont	Aval	η
Qmoyen m ³ /j		45		22,0	22,8				
MES mg/l	50%	30		156	4,9	96,9%			
DBO ₅ mg/l	60%	30		200	3	98,5%			
DCO mg/l	60%	90		518	28	94,6%			
NTK mg/l		40		79,7	7	91,2%			
NGL mg/l									
NH ₄ mg/l									
NO ₂ mg/l									
NO ₃ mg/l									
Test NH ₄ mg/l									10
Test NO ₃ mg/l									10
Pt mg/l				7,7	4,2	45,5%			
Limpidité cm									
pH				8,5	7,9				7,7

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES			
Paramètres	Seuil*	16/01/18	05/07/18
Cadmium Cd	10	1,00	0,89
Chrome Cr	1000	22,2	19,5
Cuivre Cu	1000	269	305
Mercurie Hg	10	0,79	0,56
Nickel Ni	200	19,3	19,5
Plomb Pb	800	35,7	29,4
Sélénium Se		< 5,03	< 4,93
Zinc Zn	3000	856	931
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 167	1 275
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage:

Récupéré de déclaration du 1^{er} octobre 2008

Production de matières sèches:

Volume : 77 m³
Annuelle : 1,37 Tonnes

DEBIT COLLECTE:	
Nominal	45 m ³ /j
Moyen mensuel	36,4 m ³ /j
Mini mensuel	10,9 m ³ /j
Maxi mensuel	82,0 m ³ /j
Débit annuel	13 270 m ³

CONSOMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	-- kWh
Consommation moyenne :	-- kWh/j

Observations :

⇨ Le réseau :

Le débit moyen collecté est de 36,4 m³/j soit 81 % du débit nominal. Il est observé une augmentation du débit entrant à la station, en période de nappes hautes.

Cependant, il est à noter des dysfonctionnements du poste de relevage qui ont entraîné une surestimation des débits collectés.

⇨ La station :

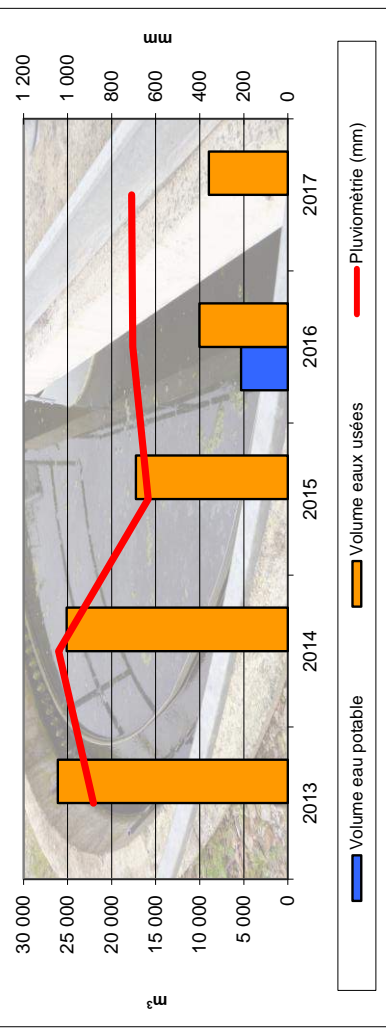
D'après les tests de terrain, la station donne des résultats convenables.

Il convient de rester vigilant sur le poids de boues afin de fiabiliser et d'optimiser le fonctionnement de la station.



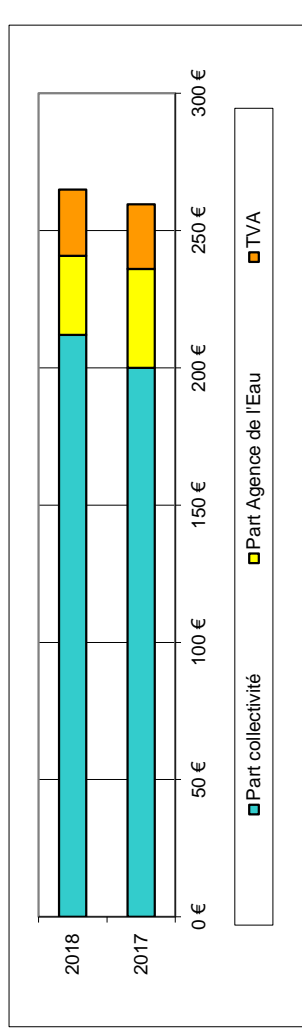
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	-	-	-	5 315	-
Volume eaux usées	26 119	25 123	17 251	10 037	8 975
Pluviométrie (mm)	883	1 041	634	705	709



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	80,00 €	80,00 €	0,0%
Part variable HT	1,00 €	1,10 €	10,0%
Part revenant à la collectivité HT	200,00 €	212,00 €	6,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	23,60 €	24,08 €	2,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	259,60 €	264,88 €	2,0%
Coût au m³ TTC	2,16 €	2,21 €	2,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	139	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,21	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	1,46	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0244	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La communauté de communes des Sources de l'Orne a approuvé son règlement de service de l'assainissement collectif en date du 23 octobre 2014.

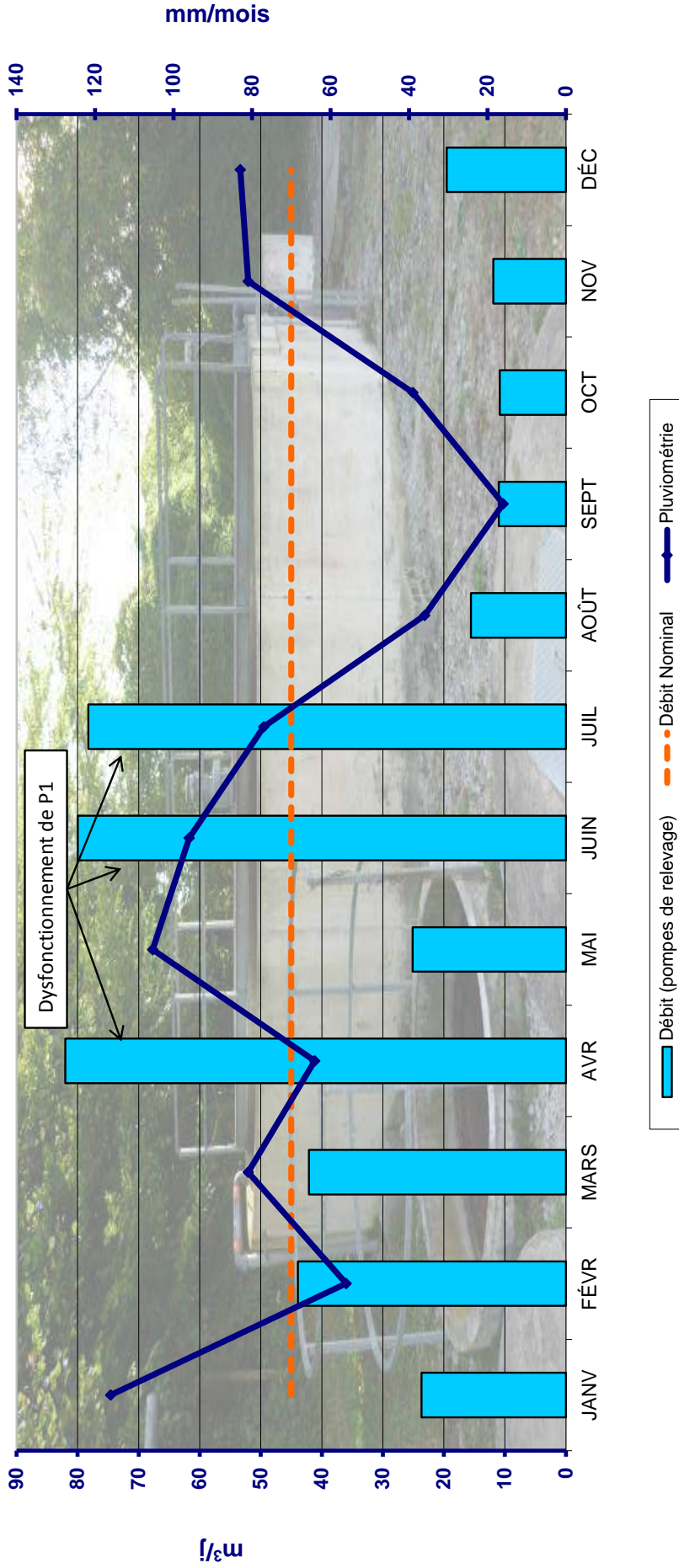
Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée en date du 26 octobre 2018, par le SATESE. Le RPQS a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 31 octobre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 20 novembre 2018.

La tarification de l'assainissement a augmenté de 2% suite à la hausse de la part variable revenant à la collectivité.



Effluents collectés en 2018 par la station de MACE (SURDON)



Synthèse des tests réalisés : La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour la commune de Sées

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	4	4	3	5	3	3	4	5	5	3	4	3
Nitrates	4	4	3	5	3	3	3	5	5	3	4	3

x = nombre de tests

x = Bonne qualité

x = Qualité passable

x = Mauvaise Qualité

-- = pas de test

Station	LA MADELEINE BOUVET	Exploitant	Régie
Maître d'ouvrage	LA MADELEINE BOUVET	Maitre d'œuvre	Direction Départementale de l'Equipement
Milieu récepteur	Ruisseau de la Madeleine	Constructeur	VOISIN
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	1994
Masse d'eau	La Corbionne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Huisne	La Corbionne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Huisne	
Type de station	FS	Type de réseau	Séparatif
Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015	Code SANDRE	0461241S0001
Capacité nominale EH	250	Type de station	FS
Code SANDRE	0461241S0001	Arrêté du 21/07/2015	
Type de réseau	Séparatif	Code SANDRE 0461241S0001	



QUALITE DU REJET

Date de la visite	03/08/2017		05/06/2018	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyse		Résultats d'analyse	
Arrêté du 21 juillet 2015	Amont	Aval	Amont	Aval
η	η	η	η	η
Valeur	Valeur	η	Prélèvement ponctuel	Prélèvement ponctuel
Qmoyen m³/j	50%		740	420
MES mg/l	60%		370	280
DBO ₅ mg/l	60%		990	624
DCO mg/l			178	60,5
NTK mg/l			88,7	18,6
NGL mg/l			8,5	32,1
NH ₄ mg/l				23
NO ₂ mg/l				60
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l				
Test NO ₃ mg/l				
Pt mg/l			15,7	7,8
Limpidité cm				6,3
pH			8,8	6,5
				8,02
				6,56

η : rendement d'élimination

 respect du seuil

 non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	27/06/17	16/07/18
Cadmium Cd	10	0,73	1,06
Chrome Cr	1000	23,8	34,2
Cuivre Cu	1000	154	235
Mercurie Hg	10	< 0,23	0,6
Nickel Ni	200	11,7	17,6
Plomb Pb	800	17,4	29,4
Sélénium Se		< 4,59	< 4,91
Zinc Zn	3000	647	839
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	837	1126
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	37,5 m³/j	Maxi journalier	--	m³/j
Moyen mensuel	-- m³/j	Débit annuel	--	m³
Mini mensuel	-- m³/j			
Maxi mensuel	-- m³/j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	kWh
Consommation moyenne :	non relevé kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : En l'absence de mesure de débit, il est difficile de se prononcer sur l'état du réseau.
Un diagnostic du réseau, effectué par l'entreprise GINGER, avait mis en évidence une casse au niveau de la place.

⇒ La station : Les prélèvements effectués lors de la visite ont mis en évidence un effluent conforme à la réglementation.
Cependant, les filtres sont colmatés et le traitement de l'azote se dégrade, puisque la concentration d'ammonium a été multipliée par 2 entre 2017 et 2018.

L'exploitant est obligé d'alterner les filtres tous les 3 jours au lieu de toutes les semaines.

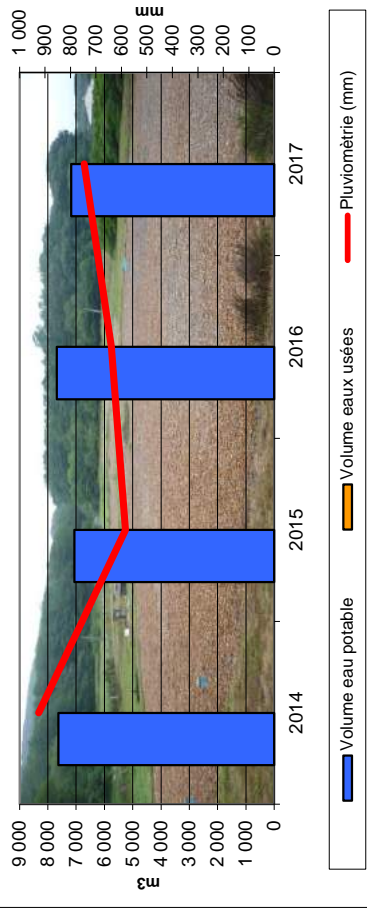
La collectivité a sollicité Orne Métropole, afin d'effectuer un chiffrage pour le renouvellement de la station. Une présentation des différentes filières possibles a été effectuée.

Les analyses de sable réalisées sont conformes. Après consultation de la DDT, les sables pourraient rester sur place, étant donné que la nouvelle station sera construite sur le même site.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne conditionne l'attribution des aides à la réalisation d'un diagnostic du réseau. Une proposition a été faite à la collectivité en ce sens.

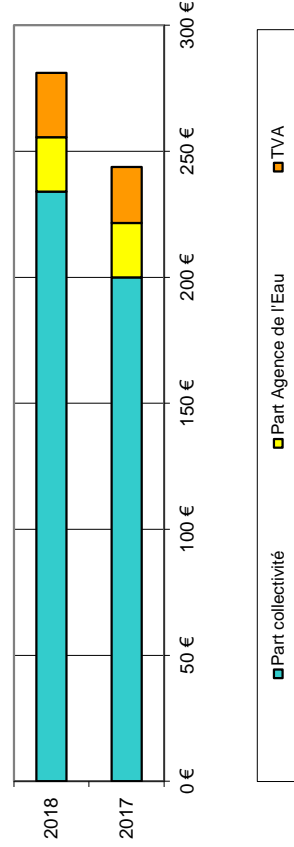
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	7 624	7 067	7 680	7 170
Volume eaux usées	--	--	--	--
Pluviométrie (mm)	925	584	639	747



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	80,00 €	90,00 €	11,1%
Part variable HT	1,00 €	1,20 €	16,7%
Part revenant à la collectivité HT	200,00 €	234,00 €	14,5%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % en 2014)	22,2 €	25,6 €	13,3%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	243,76 €	281,16 €	13,3%
Coût au m³ TTC	2,03 €	2,34 €	13,30%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	210	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,34	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	70	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	2,2	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0023	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 17 juin 2005.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a été modifiée, en prévision des travaux de renouvellement de la station.



Station	LE MAGE	Exploitant	Régie
Maître d'ouvrage	CdC des Hauts du Perche	Maître d'œuvre	DDAF
Milieu récepteur	Ruisseau de la Fermée	Constructeur	ZUNINO
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	1988
Masse d'eau	La Corbionne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Huisne		
Type de station	LNAT	Niveau de traitement	A. du 21/07/2015 et R. 10/07/1987
Capacité nominale EH	260	Code SANDRE	0461242S0001
Type de réseau	Séparatif	Conseil départemental L'ORNE SATESE	

DEBIT COLLECTE:

Nominal	52 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	kWh
Consommation moyenne :	kWh/h/j

Observations :

⇒ Le réseau : Il n'y a pas de mesure de débit continu, il est donc difficile de déterminer si le réseau collecte des eaux parasites. Les différents bilans 24 heures laissent suspecter le raccordement de gouttières au réseau d'assainissement ou le drainage d'eaux de ressuyage. Cependant, cela n'impacte pas le fonctionnement de la station, car elle ne fonctionne qu'à 30 % de sa capacité hydraulique en temps normal.

⇒ La station : Lors de la visite, l'effluent traité était de bonne qualité. En effet, le traitement de l'azote était quasiment complet, puisqu'il subsistait moins de 10 mg/l d'ammonium.

Le curage de la lagune sera effectué en 2019. Dans un premier temps, la SAUR a effectué la bathymétrie en novembre 2018 et la Chambre d'Agriculture se chargera de réaliser le plan d'épandage, si les boues sont conformes à la réglementation.

Lors du curage, il sera prévu la reprise des digues, qui ont été abimées par les ragondins. Un piégeage continu doit être maintenu.

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		24-25/03/2014		13-14/03/2017	
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	52		24,5	24,5	16	16
MES mg/l	50%		133	77	258	5,8
DBO ₅ mg/l	35	60%	170	21	170	4
DCO mg/l	200	60%	376	84	592	26
NTK mg/l	30		44,1	15,8	69,1	13,7
NGL mg/l				15,8		13,7
NH ₄ mg/l						19,2
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						0
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l			4,8	1,8	7,8	2,3
Pt mg/l						70,5%
Limpidité cm			8,4	8,2	8,6	8,1
pH						

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

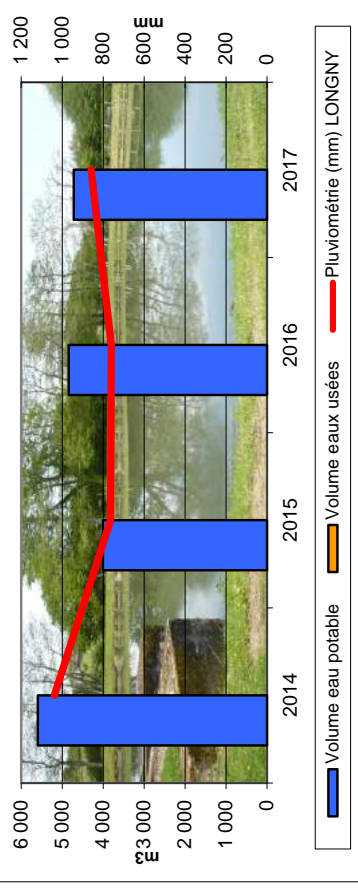
QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	Plan d'épandage:
Cadmium Cd	10	Non réalisée
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercurie Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	Production de matières sèches: Volume : -- m ³ Annuelle : -- Tonnes Journalière : -- kg Soit : -- g/l/EH
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	
Pas d'évacuation de boues (stockage dans les lagunes)		

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

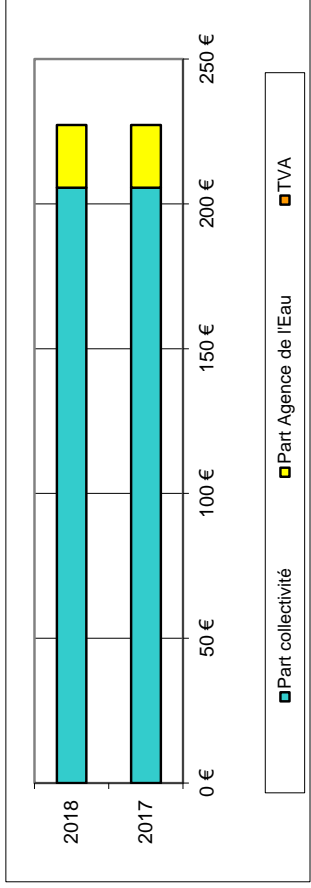
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	5 592	4 007	4 836	4 718
Volume eaux usées	--	--	--	--
Pluviométrie (mm) LONGNY	1 038	763	760	859



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	82,00 €	82,00 €	0,0%
Part variable HT	1,03 €	1,03 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	205,60 €	205,60 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % en 2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	227,20 €	227,20 €	0,0%
Coût au m³ TTC	1,89 €	1,89 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	196	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,89	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	75	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,1847	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

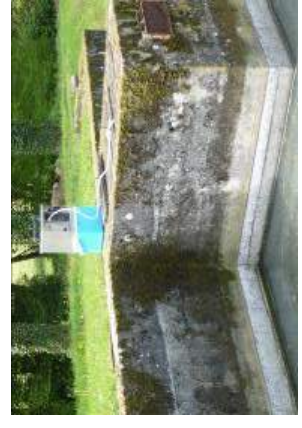
Observations :

Suite au transfert de la compétence assainissement à la CdC, un règlement de service communautaire devra être mis en place. De plus, une harmonisation des tarifs sera à prévoir.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).



Station	MAGNY LE DESERT - BOURG	Exploitant	VEOLIA	Type de station	PHRG
Maître d'ouvrage	MAGNY LE DESERT	Maître d'œuvre	Direction Départementale Agriculture et Forêt	Niveau de traitement	Arrêté 22/06/07 et du 22/04/02
Milieu récepteur	La Boëterie	Constructeur	Ent. VOISIN	Capacité nominale EH	200
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2002	Code SANDRE	0461243S0003
Masse d'eau	La Gourbe et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Mayenne			Type de réseau	Séparatif



Date de la visite		14-15/03/2017		23-24/07/2018	
Déclarant		Exploitant		Exploitant	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Valeur	η	Valeur	η	Valeur	η
Qmoyen m ³ /j		10	10	18	18
MES mg/l	50%	30	50%	12	92,0%
DBO ₅ mg/l	35	25	60%	3	98,1%
DCO mg/l	200	90	60%	38	90,3%
NTK mg/l		20		11	81,0%
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l				42,9	11
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l				7,9	13
Limpidité cm					
pH				7,5	6,1

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

DEBIT COLLECTE:

Nominal	30 m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j
Maxi mensuel	-- m ³ /j
Consommation annuelle:	-- kWh
Consommation moyenne:	-- kWh/j
Débit annuel	-- m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	-- kWh
Consommation moyenne:	-- kWh/j

Observations :

⇒ La station :

Lors du bilan 24h de juillet, les seuils de qualité exigés par le récépissé de déclaration du 22 avril 2002 et par l'arrêté du 21 juillet 2015 étaient respectés.

La station donne de bons résultats. Il est à noter un pH en sortie de la station très faible qui est dû à la qualité de l'eau potable mais qui ne semble pas porter atteinte au performance de la station.

Afin de fiabiliser le traitement, il a été conseillé de changer la chasse intermédiaire qui dysfonctionne régulièrement.

Il serait souhaitable d'évaluer le taux de remplissage des filtres afin de pouvoir envisager le curage des massifs dans les années à venir. Il convient de prévoir d'ores et déjà ce coût important.

QUALITE DES BOUES

Le curage des filtres du premier étage est préconisé au bout de 10 ans de fonctionnement.

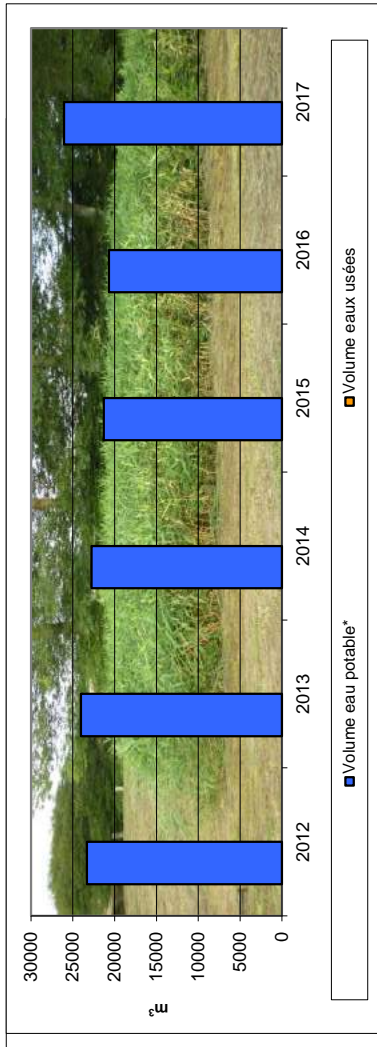


2018

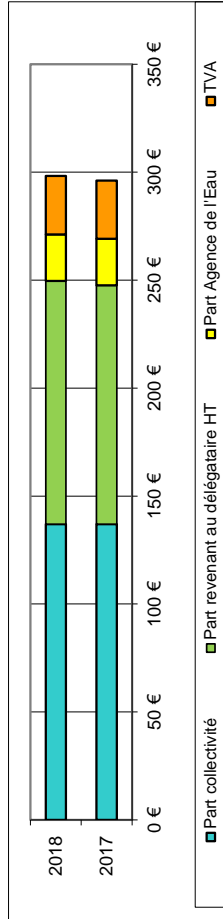
MAGNY LE DESERT - BOURG

La Gourbe et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Mayenne

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées						
*données pour les deux stations de Magny le Desert						
m ³	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable*	23 320	24 019	22 754	21 315	20 689	26 039
Volume eaux usées	Pas de données					



Prix de l'assainissement				
	Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part communale	Part fixe HT	53,00 €	53,00 €	0,0%
	Part variable HT	0,70 €	0,70 €	0,0%
	Part revenant à la collectivité HT	137,00 €	137,00 €	0,0%
Part délégataire	Part fixe HT	25,44 €	25,90 €	1,8%
	Part variable HT	0,7098 €	0,7225 €	1,8%
	Part revenant au délégataire HT	110,62 €	112,60 €	1,8%
Redevance et taxe	Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
	TVA (10% en 2014)	26,9 €	27,1 €	0,7%
	Montant d'une facture de 120m ³ TTC	296,14 €	298,32 €	0,7%
	Coût au m³ TTC	2,47 €	2,49 €	0,7%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017			
*données pour les deux stations de Magny le Desert			
Indicateurs obligatoires	Unité	Données*	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	695	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	1	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,49	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	87	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	251,6	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0022	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 04 janvier 2019, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 31 juillet 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 04 janvier 2019.

L'augmentation du prix de l'assainissement de 0,7 % est due à la hausse de la part délégataire.



DEBIT COLLECTE:

Nominal	88,13 m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j
Maxi mensuel	-- m ³ /j
Débit annuel	-- m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	-- kWh
Consommation moyenne :	-- kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau :
Il convient d'être vigilant au bon raccordement des usagers et sur les infiltrations d'eaux claires parasites, afin d'optimiser la capacité hydraulique de la station.
En effet, le débit nominal de la station a été dépassé lors des deux bilans 24h.

⇒ La station :
Le jour des bilans, les seuils de qualité exigés étaient respectés.

Comme déjà souligné, les dernières années, la station est toujours en surcharge organique et hydraulique.
Il convient d'engager une réflexion quant au devenir de cette station.

Le curage des 3 lagunes a été réalisé en août 2017, ce qui permet plus de souplesse dans le fonctionnement de la station.



QUALITE DU REJET

Date de la visite	14/03/2018		18/09/2018	
Déclarant	Exploitant		Exploitant	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Valeur	η	Amont	Aval
Révisé le 04 février 1992	Révisé le 04 février 1992	η	Amont	Aval

Paramètres	Valeur	η	Amont	Aval	η
Qmoyen m ³ /j	75		110	100	87
MES mg/l	50%		330	52	84,2%
DBO ₅ mg/l	35	60%	160	3	98,1%
DCO mg/l	200	60%	302	41	86,4%
NTK mg/l	40		34	23	32,4%
NGL mg/l			34	23,6	110
NH ₄ mg/l			21	18	14,3%
NO ₂ mg/l					10
NO ₃ mg/l					90,9%
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l			4,6	3,2	30,4%
Pt mg/l					13
Limpidité cm			8	8	8
pH					8

η : rendement d'élimination respect du seuil (non respect du seuil)

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Lagune 1	Lagune 2	Lagune 3
Cadmium Cd	10		
Chrome Cr	1000		
Cuivre Cu	1000		
Mercure Hg	10		
Nickel Ni	200		
Plomb Pb	800		
Sélénium Se			
Zinc Zn	3000		
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000		
7 principaux PCB	0,8		
Fluoranthène	5,0		
Benzo(b)fluoranthène	2,5		
Benzo(a)pyrène	2,0		

Plan d'épandage:
6 juillet 2017

Production de matières sèches:

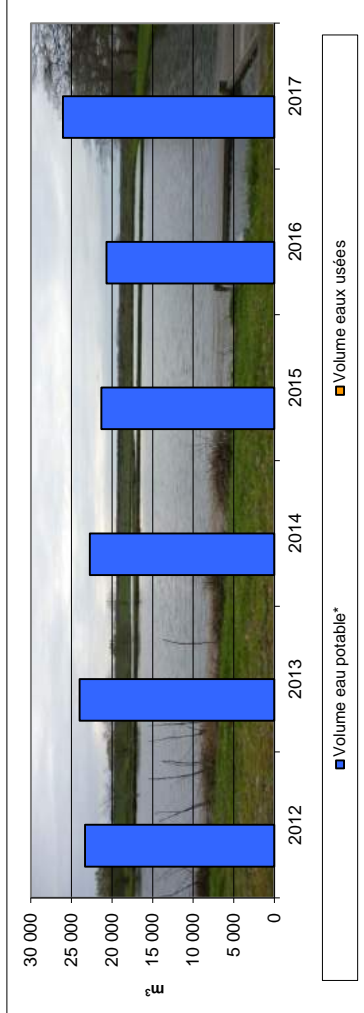
Curage en 2017 des 3 lagunes

Volume : -- m³
Annuelle : -- Tonnes

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

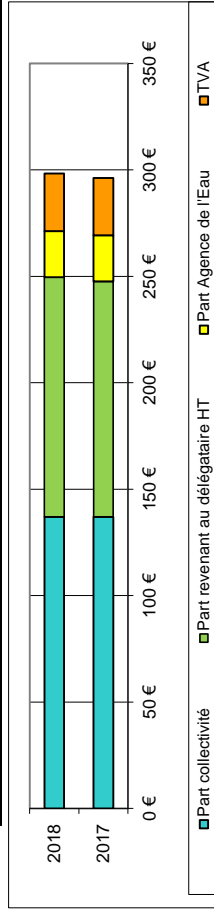
*données pour les deux stations de Magny le Desert

m ³	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable*	23 320	24 019	22 754	21 315	20 689	26 039
Volume eaux usées	Pas de données					



Prix de l'assainissement

	2017	2018	Evolution
Au 1^{er} janvier			
Part fixe HT	53,00 €	53,00 €	0,0%
Part variable HT	0,70 €	0,70 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	137,00 €	137,00 €	0,0%
Part fixe HT	25,44 €	25,90 €	1,8%
Part variable HT	0,7098 €	0,7225 €	1,8%
Part revenant au délégataire HT	110,62 €	112,60 €	1,8%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10% en 2014)	26,9 €	27,1 €	0,7%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	296,14 €	298,32 €	0,7%
Coût au m³ TTC	2,47 €	2,49 €	0,7%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

*données pour les deux stations de Magny le Desert

Indicateurs obligatoires	Unité	Données*	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	695	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	1	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,49	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	87	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	251,6	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0022	P207.0

* épandage et transport. l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues


Observations :

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 04 janvier 2019, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 31 juillet 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 04 janvier 2019.

L'augmentation du prix de l'assainissement de 0,7 % est due à la hausse de la part délégataire.



Station	MALE	Exploitant	VEOLIA
Maître d'ouvrage	VAL AU PERCHE	Maître d'œuvre	D.D.A.F.
Milieu récepteur	L'Huisne	Constructeur	VOISIN
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2003
Masse d'eau	L'Huisne depuis Boissy-Maugis jusqu'à la Ferté Bernard		
Type de station	PHRG	Type de réseau	Séparatif
Niveau de traitement	A. du 21/07/2015 et R. 28/01/2002		
Capacité nominale EH	400		
Code SANDRE	0461246S0001		
 SATESE			

DEBIT COLLECTE:

Nominal	25 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	NC	kWh
Consommation moyenne :		kWh/h

Observations :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la gestion de la station a été confié à VEOLIA.

⇒ Le réseau : Aucune donnée n'a été transmise par l'exploitant sur le temps de fonctionnement du poste de relevage. En effet, la télésurveillance n'a été mise en service qu'en décembre 2018 et VEOLIA n'a pas été en mesure de transmettre les relevés des compteurs effectués lors des passages sur le poste de relevage.

En l'absence de données, il n'est pas possible de statuer sur l'état du réseau.

Un diagnostic réseau est en cours sur la commune de Val au Perche par l'entreprise AEC. La campagne de nappe basse a été effectuée du 5 octobre au 13 décembre.

⇒ La station : Lors de la visite, l'effluent traité était de bonne qualité. En effet, la nitrification (transformation de l'ammonium en nitrates) était complète, traduisant un bon développement des bactéries épuratrices, ainsi qu'une bonne oxygénation du massif.


Une attention particulière est à porter sur l'entretien de la chasse en entrée de station. En effet, le fonctionnement de cette dernière était rendu impossible à cause de l'accumulation de graisses, qui bloquaient le déclenchement du mécanisme. Les filtres étaient donc alimentés en continu, empêchant une répartition de l'effluent sur la totalité du filtre. Afin de retrouver un fonctionnement normal, l'exploitant a dû intervenir avec un hydrocureur. Il est donc important de nettoyer hebdomadairement la chasse, afin de la maintenir fonctionnelle.

Les roseaux sont bien développés sur le 1^{er} étage. En revanche, le 2nd va nécessiter un désherbage manuel complet et certainement la réimplantation de roseaux. Au vu de la charge polluante collectée, seulement 2 des 3 casiers sont utilisés, le dernier a été bâché pour limiter l'entretien.

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		06-07/06/2017		11/10/2018	
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	60		21	17		
MES mg/l	50%		339	4,6	98,6%	
DBO ₅ mg/l	35	60%	270	3	98,9%	
DCO mg/l	200	60%	844	41	95,1%	
NTK mg/l			109	3,2	97,1%	
NGL mg/l				83,2		
NH ₄ mg/l						
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l				356		
Test NH ₄ mg/l				0		0,5
Test NO ₃ mg/l						250
Pt mg/l			11,4	10	12,3%	
Limpidité cm						
pH			8,4	7,1		6,4

η : rendement d'élimination

 respect du seuil

 non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

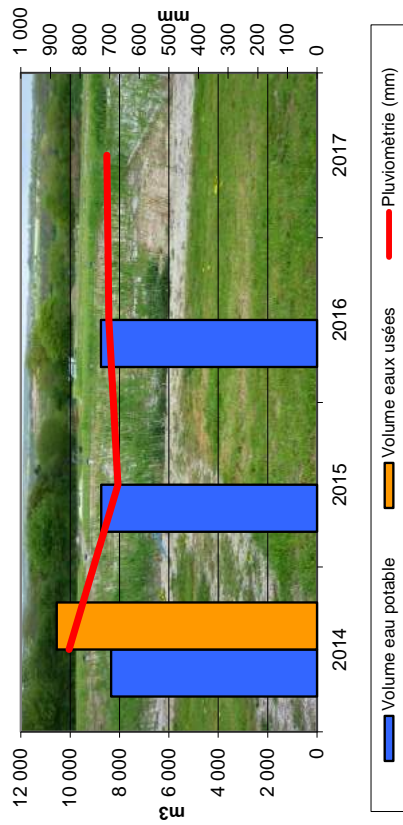
Paramètres	Seuil*	Plan d'épandage:
Cadmium Cd	10	Non réalisée
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	Production de matières sèches:
Mercure Hg	10	
Nickel Ni	200	Volume : -- m ³
Plomb Pb	800	Annuelle : -- Tonnes
Sélénium Se		Journalière : -- kg
Zinc Zn	3000	Soit : -- g/l/EH
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

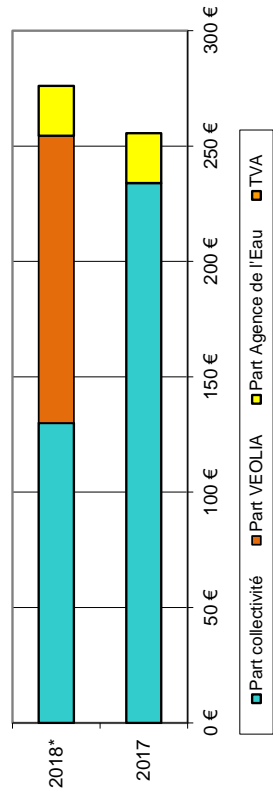
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	8 347	8 737	8 749	---
Volume eaux usées	10 549	---	---	---
Pluviométrie (mm)	837	672	703	709



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018*	Evolution
Part fixe commune HT	90,00 €	40,00 €	-55,6%
Part variable commune HT	1,20 €	0,75 €	-37,5%
Montant de la part communal HT	234,00 €	130,00 €	-44,4%
Part fixe VEOLIA HT	---	30,74 €	
Part variable VEOLIA HT	---	0,78 €	
Montant de la part VEOLIA HT	---	124,46 €	
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % en 2014)	Pas assujéti		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	255,60 €	276,06 €	8,0%
Coût au m³ TTC	2,13 €	2,30 €	8,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Données de VAL AU PERCHE (service régie)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	291	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,3	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Suite à la création de la commune de Val au Perche et de la délégation de l'exploitation de Mâle à VEOLIA, il serait nécessaire de revoir le règlement d'assainissement.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été réalisé. De plus, la saisie SISPEA a été effectuée.

A compter du 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a été modifiée suite à l'intégration de l'exploitation de Mâle au contrat du Theil sur Huisme.



Station	MANTILLY	Exploitant	Commune (régie)	Type de station	BAAP	
Maître d'ouvrage	MANTILLY	Maître d'œuvre	Direction Départementale Equipement	Niveau de traitement	Arrêté 21/07/2015	
Milieu récepteur	La Rue Bernard	Constructeur	Assainissement Normand	Capacité nominale EH	400	
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	1978	Code SANDRE	0461248S0001	
Masse d'eau	L'Egrenne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Varenne	Type de réseau				Séparatif



QUALITE DU REJET

Date de la visite		14-15/06/2017		29-30/08/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	Amont	Aval	η
Qmoyen m ³ /j	60		28	28	31,5
MES mg/l	50%		154	11	92,9%
DBO ₅ mg/l	35	60%	150	6	96,0%
DCO mg/l	200	60%	450	40	91,1%
NTK mg/l			62	17,9	71,1%
NGL mg/l				17,9	
NH ₄ mg/l				20	
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l				0	
Test NO ₃ mg/l			8,5	7,6	10,6%
Pt mg/l					
Limpidité cm			8	7,8	
pH					

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	27/06/17	02/07/18
Cadmium Cd	10	1,62	1,94
Chrome Cr	1000	66,8	68,9
Cuivre Cu	1000	421	376
Mercurie Hg	10	0,36	0,30
Nickel Ni	200	48,8	57,4
Plomb Pb	800	29,6	38,0
Sélénium Se		< 4,83	5,44
Zinc Zn	3000	952	1143
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1489	1645
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	60 m ³ /j	Mini journalier	18 m ³ /j
Moyen mensuel	62,1 m ³ /j	Maxi journalier	167 m ³ /j
Mini mensuel	27,0 m ³ /j	Débit annuel	63 m ³
Maxi mensuel	114,0 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	5 695 kWh
Consommation moyenne :	15,6 kWh/j

Observations :

⇨ Le réseau : En novembre 2017, une sonde a été installée par le SATESE dans le canal de rejet, afin de mesurer en continu le débit sortant de la station d'épuration.

Sur le graphique représentant le débit journalier en fonction de la pluviométrie, on observe des pics de débit lors des périodes pluvieuses.

De plus, un débit maximum de 167 m³ (soit 278% du débit nominal) a été mesuré le 21 janvier, lors d'une pluviométrie de 75 mm en 6 jours. Le débit nominal de la station a également été dépassé 110 fois, sans compter les périodes sans données.

Pour rappel, en période de nappe haute, la capacité hydraulique de la station est dépassée quasiment en continu.

⇨ La station : Un bilan 24h a été réalisé en août 2018. Le rejet respectait l'arrêté national, cependant l'effluent brut était faiblement concentré à cause d'une pluviométrie importante la veille.

De nombreux dysfonctionnements ont été observés à la station. Tout d'abord, l'axe de la turbine a été cassé en avril et a été réparé un mois plus tard.

Puis, des débordements importants d'eau brute ont été observés à plusieurs reprises, inondant l'enceinte de la station, laissant le sol boueux et plein de déchets. Ce phénomène ce produit en réalité à chaque pluviométrie importante.

Enfin, lors de ces pics de pluviométrie, des départs de boues vers le milieu naturel ont également été vus. Ce phénomène de lessivage, en plus de vider la station en bactéries épuratoires nécessaires à son bon fonctionnement, pollue le milieu naturel de façon importante, les boues étant un concentré de pollution.

Au vu des débits importants mesurés, des débordements répétés, de l'arrêté national du 21 juillet 2015 imposant un diagnostic du réseau, et de l'âge élevé de la station (40 ans), il devient nécessaire de lancer les démarches pour réaliser un diagnostic complet du réseau et de la station.
Le SATESE a rencontré Mr le Maire le 11 février 2019 pour l'alerter de cette problématique.

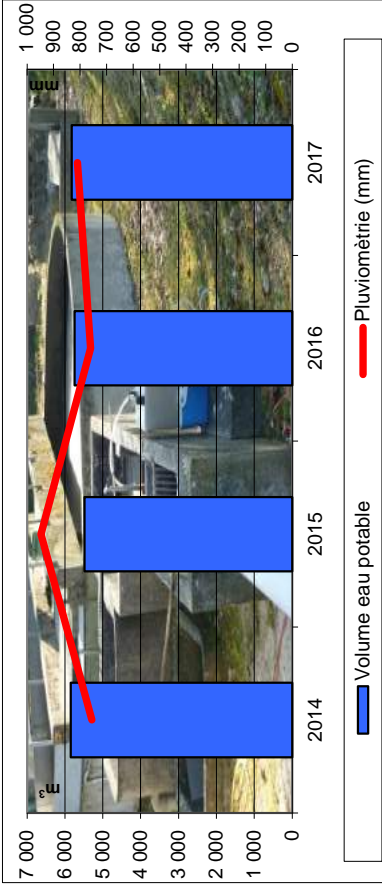
2018

MANTILLY

L'Egrenne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Varenne

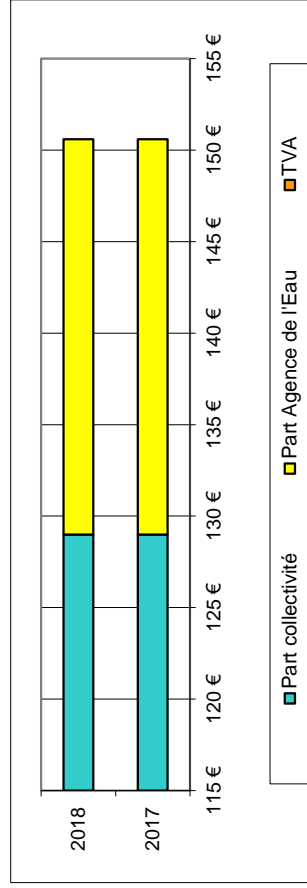
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	5 848	5 483	5 745	5 823
Volume eaux usées	Réseau gravitaire - Pas de mesure de débit			
Pluviométrie (mm)	756	947	760	810



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	51,00 €	51,00 €	0,0%
Part variable HT	0,65 €	0,65 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	129,00 €	129,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10% depuis 2014)	Non assujetti à la TVA		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	150,60 €	150,60 €	0,0%
Coût au m³ TTC	1,26 €	1,26 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	231	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	94,57	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³ (N+1)	€/m ³	1,26	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	1,69	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0411	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Conformément à l'article 57 de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et l'article L. 2224-12 du CGCT, la commune a adopté son règlement du service d'assainissement collectif, le 16 juillet 2015.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

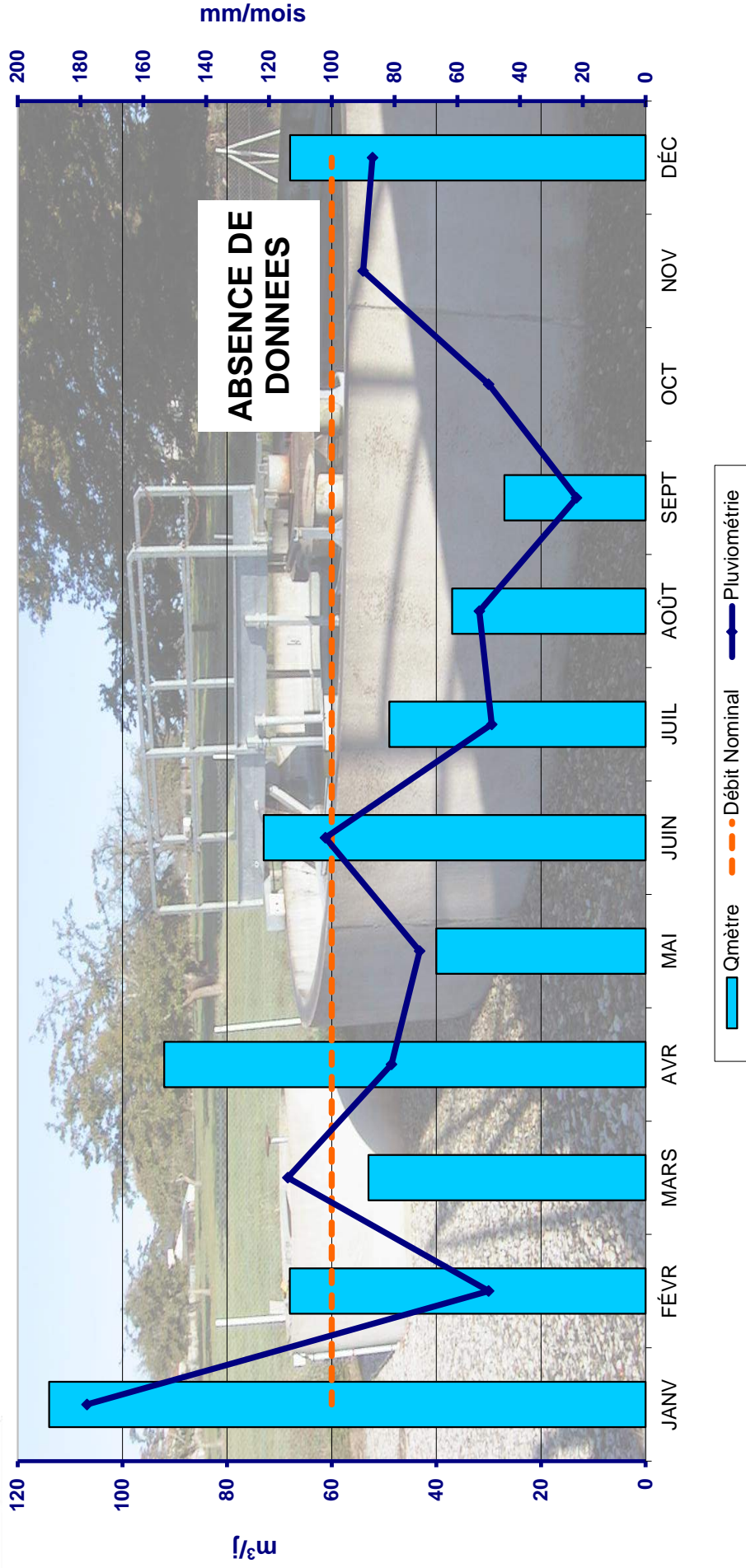
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas évolué.



Effluents collectés en 2018 par la station de MANTILLY



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	3	4	5	4	6	9	4	5	4	4	5	5
Nitrates	4	4	5	4	6	9	4	5	4	4	5	5
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

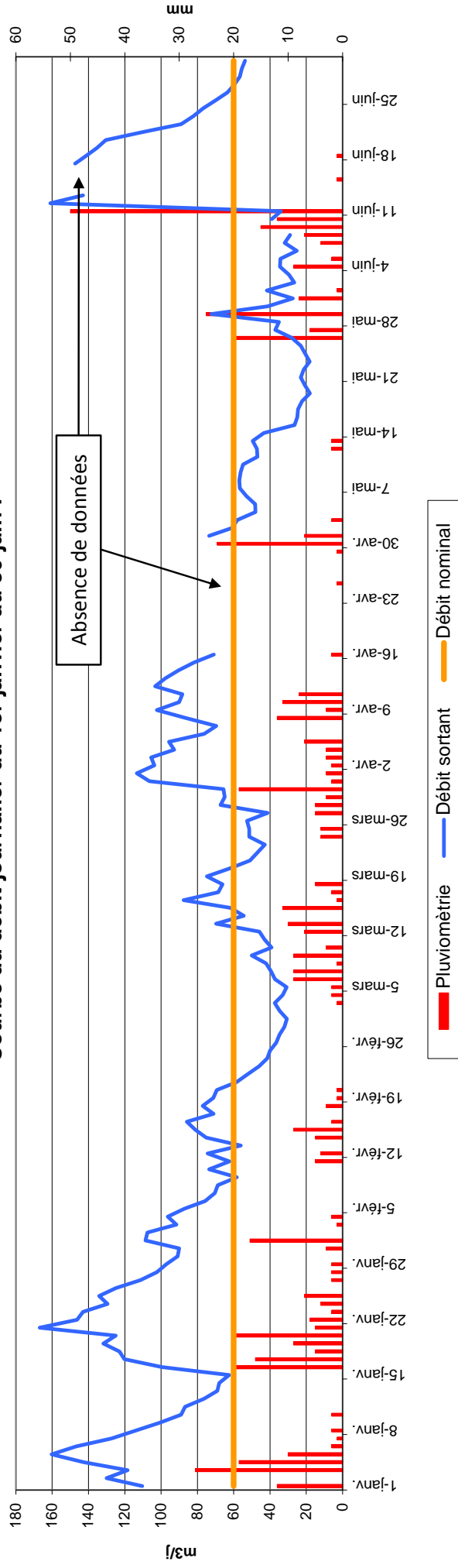
x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

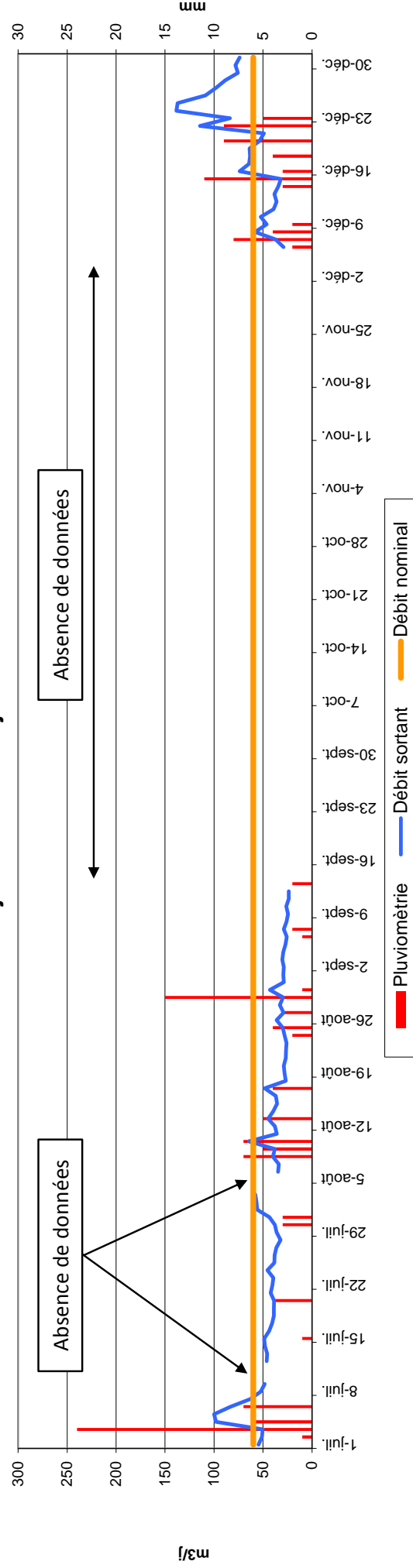
-- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de Mantilly :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :





QUALITE DU REJET

Paramètres	Valeur	Date de la visite		Valeur	η
		12/06/2017	10/04/2018		
Qmoyen m ³ /j		SATESE			
MES mg/l	50%	SATESE			
DBO ₅ mg/l	35	SATESE			
DCO mg/l	200	SATESE			
NTK mg/l		SATESE			
NGL mg/l		SATESE			
NH ₄ mg/l		SATESE			
NO ₂ mg/l		SATESE			
NO ₃ mg/l		SATESE			
Test NH ₄ mg/l		SATESE			
Test NO ₃ mg/l		SATESE			
Pt mg/l		SATESE			
Limpidité cm		SATESE			
pH		SATESE			

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	22/01/18	13/03/18
Cadmium Cd	10	2,23	
Chrome Cr	1000	29,0	
Cuivre Cu	1000	1137	945
Mercurie Hg	10	0,58	
Nickel Ni	200	24,2	
Plomb Pb	800	78,8	
Sélénium Se		< 4,82	
Zinc Zn	3000	1345	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	2535	
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	18 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	2 840 kWh
Consommation moyenne:	7,78 kWh/j

Observations:

⇒ Le réseau: Les effluents arrivent en gravitaire sur la station et il n'y a pas de débitmètre en sortie de station, ce qui ne se justifie pas au vu de la capacité de la station. Il est donc difficile de se prononcer sur l'état du réseau.

Un curage annuel d'une partie du réseau permettrait d'éviter d'éventuels dysfonctionnements et garantirait la longévité des ouvrages.

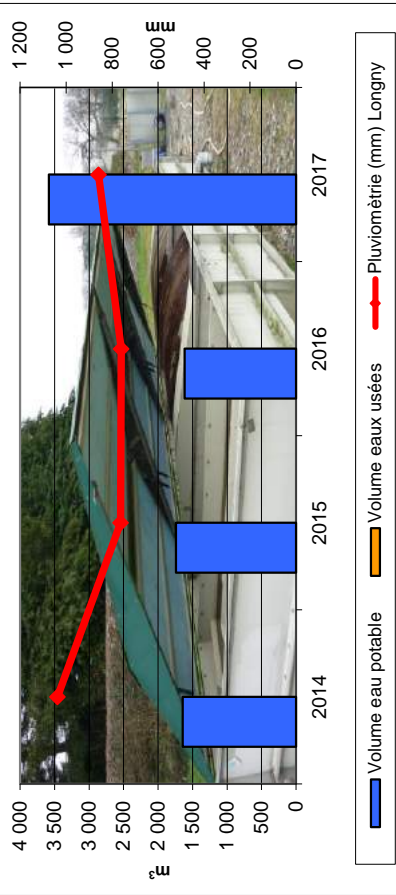
⇒ La station: Lors de la visite, l'effluent traité était de bonne qualité, puisque la quasi-totalité de l'ammonium était transformée en nitrates. Les véridins du capot n°1 des disques-biologiques sont à remplacer dès que possible. En effet, ils ne permettent plus de maintenir le capot ouvert, ce qui est dangereux pour le personnel exploitant. La station est bien suivie et bien entretenue.

Les boues ne sont pas conformes depuis 2013, en raison du dépassement de la concentration en cuivre. Seule la contre analyse du 13 mars 2018 était conforme, mais limitée. Ces résultats seront à confirmer lors des prochaines analyses. Pour mémoire, le cuivre provient de la corrosion des canalisations chez les particuliers, en raison de l'agressivité de l'eau potable. La station est vidangée annuellement et les boues sont retraitées via une filière adaptée, pour un coût moyen de 2 000 €/an. Ce qui représente presque 12 000 € depuis 2013. Il convient de trouver une solution durable, notamment en menant une réflexion sur la réhabilitation de la station d'eau potable.

Le projet de nouveau forage ne verra pas le jour, en raison d'un débit trop faible.

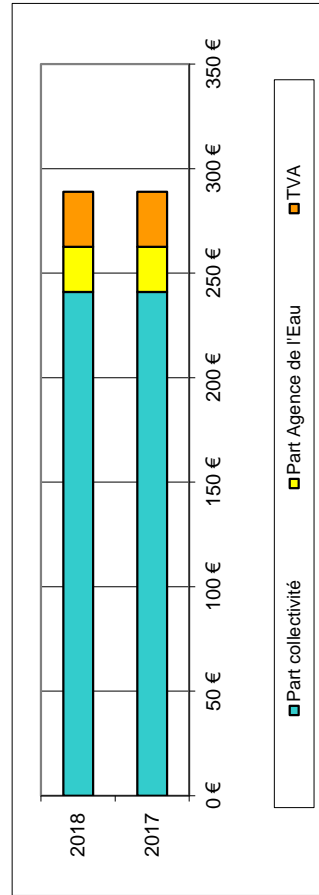
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	1 644	1 739	1 617	3 583
Volume eaux usées	--	--	--	--
Pluviométrie (mm) Longny	1 038	763	760	859



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	85,00 €	85,00 €	0,0%
Part variable HT	1,30 €	1,30 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	241,00 €	241,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	26,26 €	26,26 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	288,86 €	288,86 €	0,0%
Coût au m³ TTC	2,41 €	2,41 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Données pour Longny les Villages (Service Régie)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	741	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,35	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	75	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	2,6	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,147	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Suite au transfert de la compétence assainissement à la CdC, un règlement de service communautaire devra être mis en place. De plus, une harmonisation des tarifs sera à prévoir.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été réalisé pour Longny les Villages.

De plus, la saisie SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).





DEBIT COLLECTE:	
Nominal	170 m ³ /j
Moyen mensuel	56 m ³ /j
Mini mensuel	42 m ³ /j
Maxi mensuel	84 m ³ /j
Mini journalier	36 m ³ /j
Maxi journalier	410 m ³ /j
Débit annuel	20 480 m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	17 261 kWh
Consommation moyenne :	47 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : D'après les données fournies par Eaux de Normandie (exploitant de la station), la station a reçu entre 36 et 410 m³/j, soit respectivement 21 et 241 % de sa capacité nominale. Cette année, la station a traité 20 480 m³ (21 938 en 2017). La courbe du débit journalier montre l'impact des précipitations sur le débit collecté, laissant penser que des gouttières sont raccordées au réseau, mais dans une moindre mesure, car le débit nominal n'est que très rarement dépassé (3 fois dans l'année). Le débit moyen annuel est d'environ 55 m³/j.

⇒ La station : La station donne de très bons résultats. Les différentes pollutions sont bien éliminées. L'adaptation rapide des réglages permet de compenser les variations des besoins en oxygène.

Le poids de boues dans le bassin d'aération est bien géré.

La concentration de cuivre dans les boues est toujours élevée, environ 745 mg/kg MS d'après les analyses effectuées. Il est à nouveau recommandé de vérifier la qualité de l'eau potable, qui peut entraîner la corrosion des canalisations en cuivre.

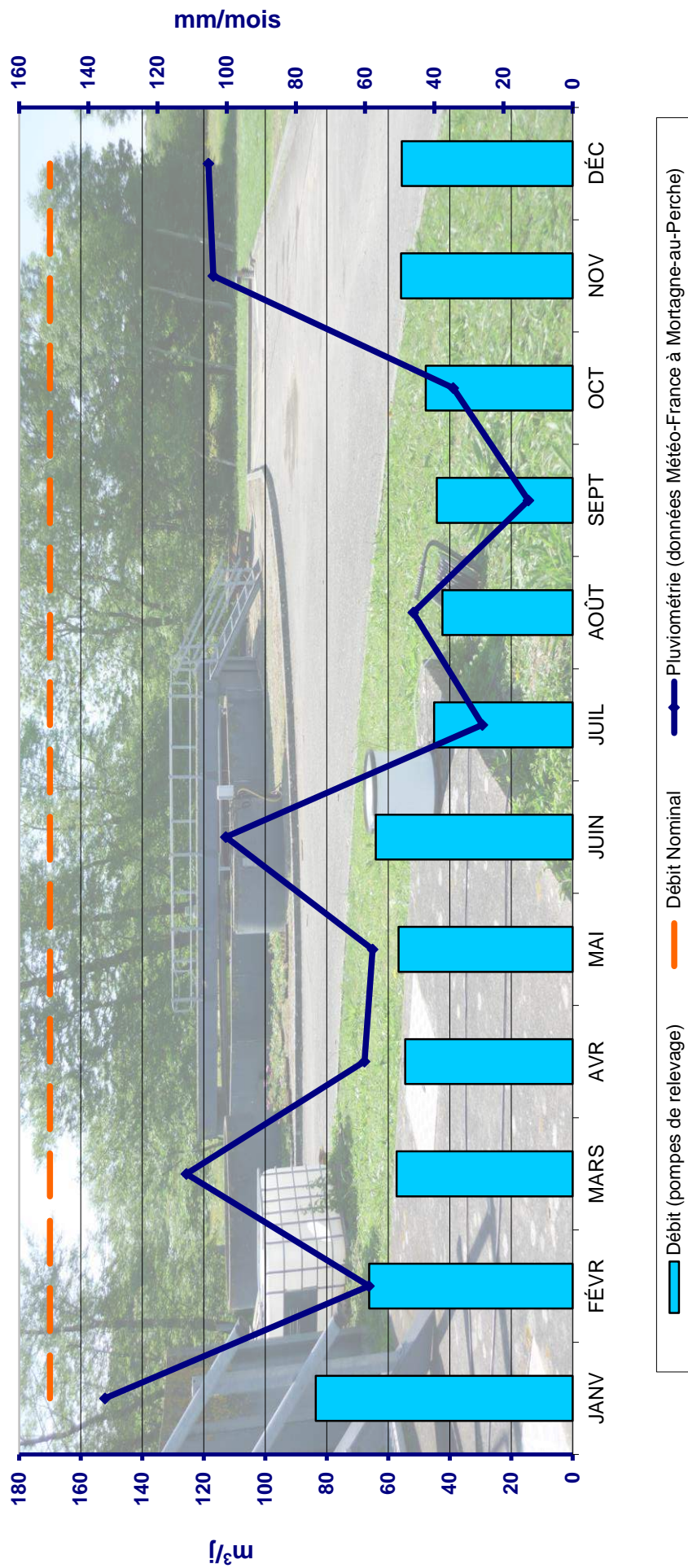
QUALITE DU REJET										
Date de la visite		07-08/09/2017		30/01/2018						
Déclarant		EDN		EDN		Résultats d'analyses				
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses				
Arrêté du 21 juillet 2015	Valeur	η	Aval	η	Amont	Aval	η	Amont	Aval	η
Qmoyen m ³ /j	170		41	41	58	58				
MES mg/l	50%		7,1	97,6%	450	2,5	99,4%			
DBO ₅ mg/l	60%		4	97,8%	240	3	98,8%			
DCO mg/l	60%		31	94,6%	794	36	95,5%			
NTK mg/l			3,3	97,0%	93	6,2	93,3%			
NGL mg/l			3,7	96,6%	93,6	7,9	91,6%			
NH ₄ mg/l			0,9	98,9%	57,1	3,3	94,2%			
NO ₂ mg/l										
NO ₃ mg/l			0,3	0,4						
Test NH ₄ mg/l										
Test NO ₃ mg/l										
Pt mg/l			10	5,8	42,0%	12	2,2	81,7%		
Limpidité cm										
pH			8	7,9		7,9	8,1			

QUALITE DES BOUES		
Paramètres	Seuil*	20/06/18
Cadmium Cd	10	1,10
Chrome Cr	1000	22,7
Cuivre Cu	1000	737,0
Mercurie Hg	10	0,56
Nickel Ni	200	22,4
Plomb Pb	800	40,6
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	964,0
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1750,0
7 principaux PCB	0,8	--
Fluoranthène	5,0	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--

Plan d'épandage: 1994
Production de matières sèches:
 Volume : 198 m³
 Annuelle : 3,7 Tonnes

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Effluents collectés en 2018 par la station de MAUVES-SUR-HUISNE



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	8	8	9	9	8	9	9	9	8	9	9	10
Nitrates	8	8	9	8	8	9	9	9	8	9	9	10

x = nombre de tests

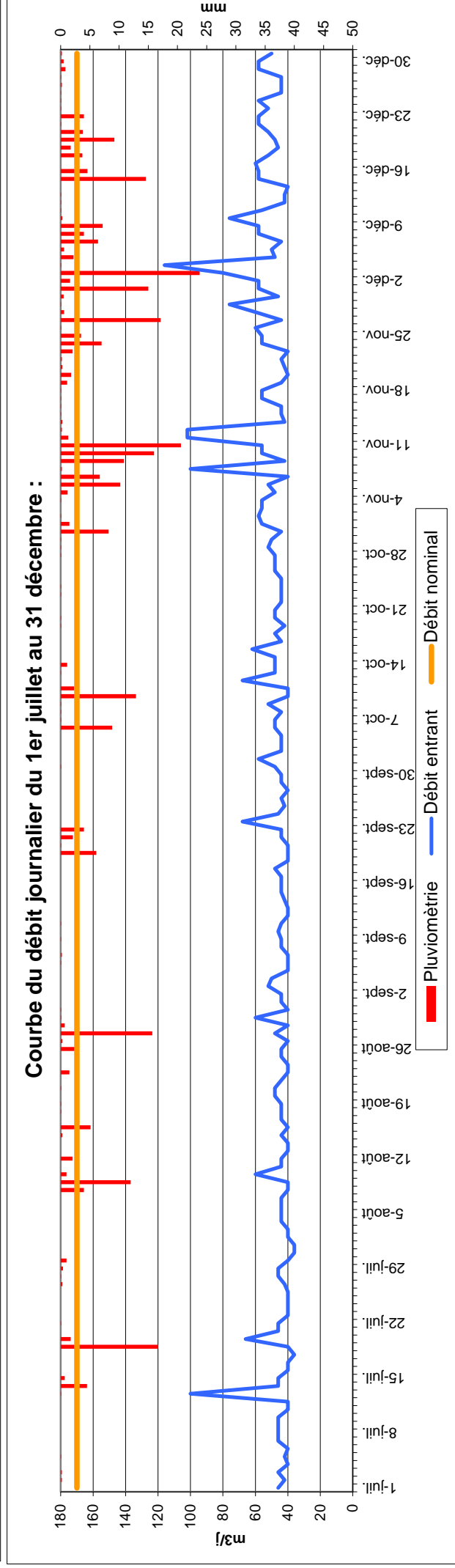
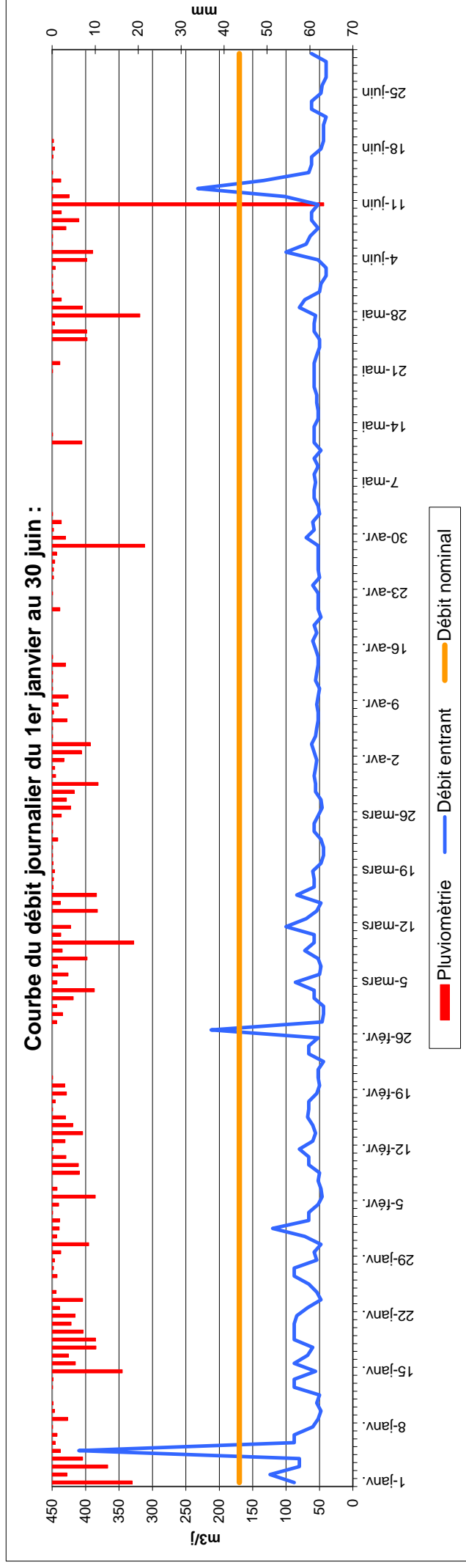
x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

-- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de Mauves sur Huisne (données EDN):



Station :	LE MÊLE SUR SARTHE		CFSP	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	CdC de la Vallée de la Haute Sarthe	Exploitant :	DDE	Niveau de traitement :	arrêté 30/03/2000
Milieu récepteur :	La Sarthe	Constructeur :	MSE	Capacité nominale EH :	2 500
Bassin versant :	Sarthe	Année de construction :	2002	Raccordés :	1 500
Agence de l'Eau :	Loire Bretagne	Type de réseau :	Pseudo Séparatif	Débit nominal temps sec / tps pluie :	470 - 1 500 m ³ /jour

OBSERVATIONS:

Une synthèse des données de charges entrantes et des débits figure dans le tableau ci-après.

La moyenne des débits reçus par la station en 2018 est de 443 m³/jour soit **94 % du débit nominal temps sec** (470 m³/jour).

Le débit maximal observé a atteint 2 890 m³/jour (le 12 juin avec 70 mm de pluie) soit **193 % du débit moyen admissible** en période pluvieuse (1 500 m³/j).

Le débit nominal temps de pluie a été dépassé 4 fois au cours de l'année. Aucun déversement en tête de station n'a été déclaré par l'exploitant.

De même, aucun by-pass au sein de la station n'a été relevé.

Comme les années passées, la courbe de débit et de pluviométrie ci-jointe met en avant l'étroite relation « pluie et augmentation du débit collecté ».

Le réseau est donc très sensible à l'infiltration d'eaux claires parasites.

Pour information, un schéma directeur d'assainissement est en cours sur le territoire de la communauté de communes. Le bureau d'études en charge de ce dossier est Altéreo.

La moyenne depuis 2006 des bilans pour le paramètre DBO5 indique que **la station est chargée à 61 % de sa capacité organique**. Concernant la charge hydraulique moyenne depuis 2006, **la station est surchargée à 102 % de sa capacité (temps sec)**.

Enfin, dans le cadre de l'arrêté du 21 juillet 2015, l'exploitant doit aménager le déversoir en tête de station (A2) et revoir le fonctionnement du point A5 (by-pass station).

Boues :

30,84 tonnes de matières sèches ont été épandues (soit 420 m³ et 19 % de siccité)



SATESE

2018

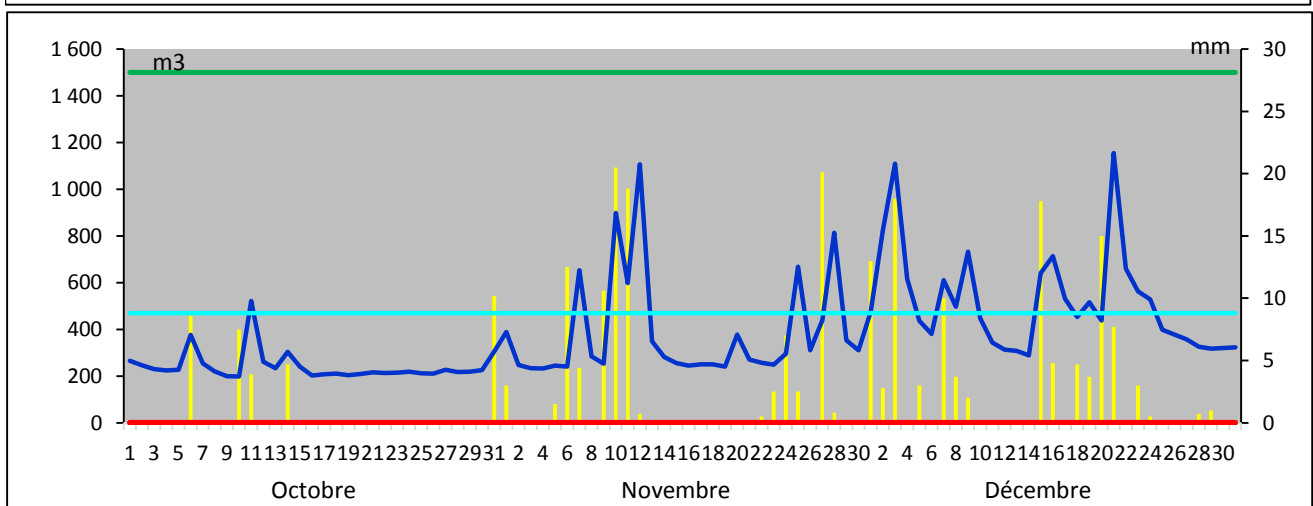
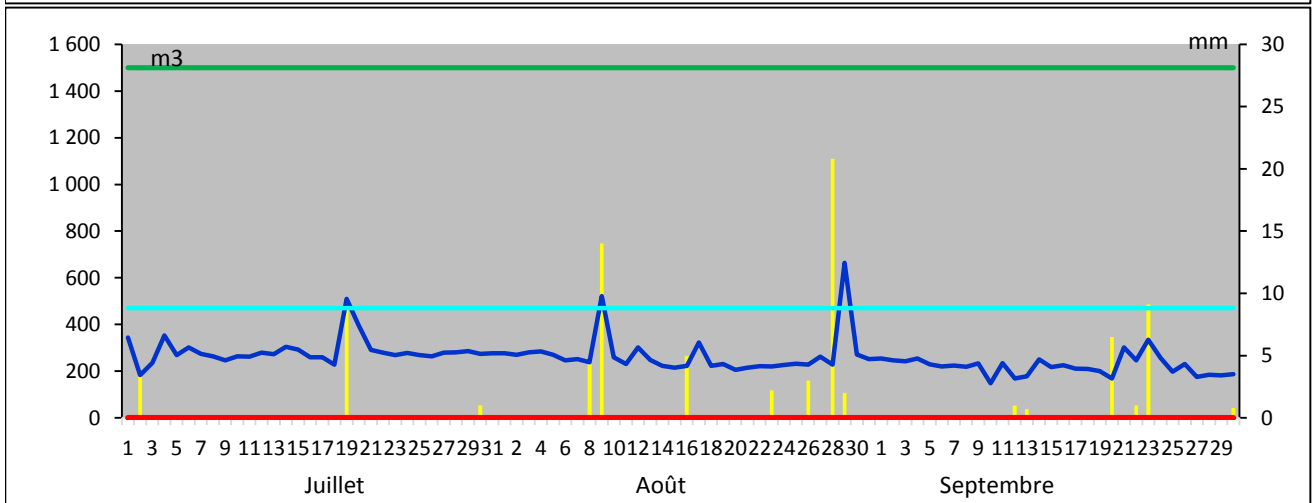
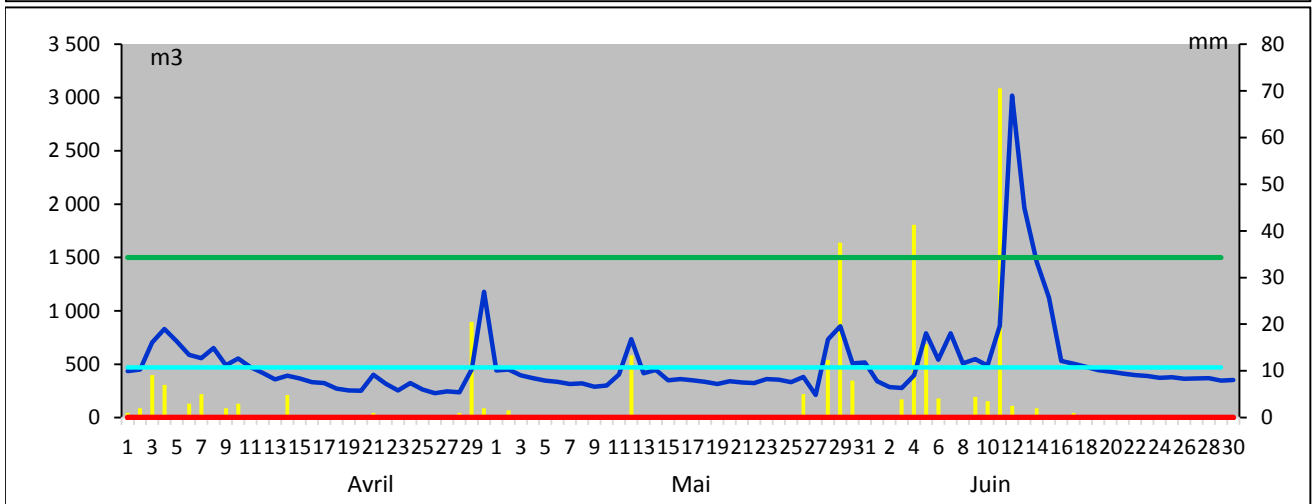
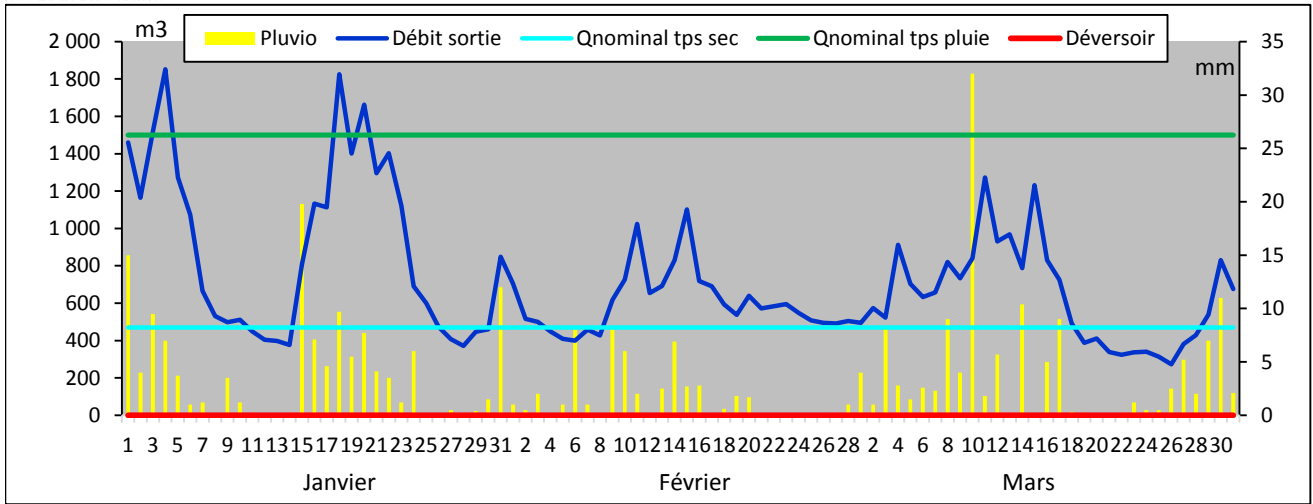
ST LEGER / LE MÊLE SUR S.

Sarthe

CdC de la Vallée de la Haute Sarthe

04 61 415 S 0001

Débit sortie et Pluviométrie

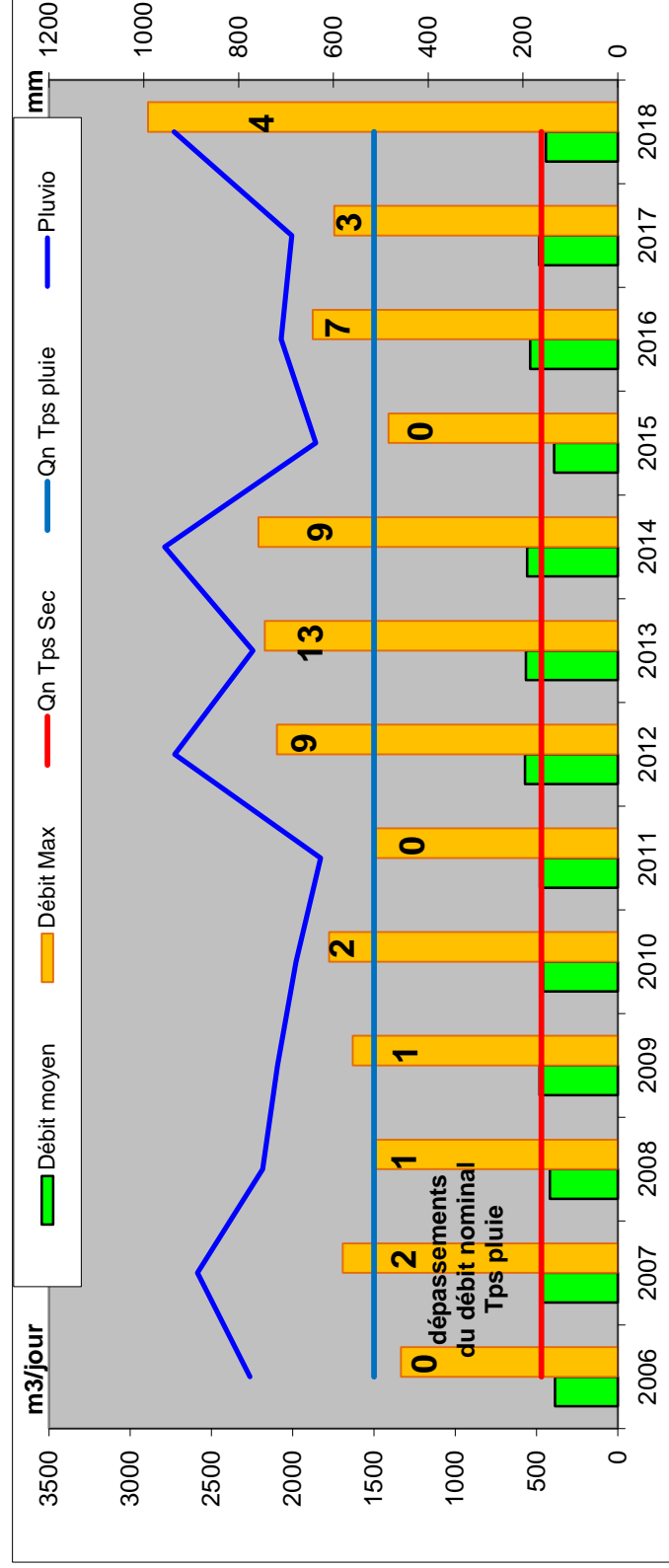


SAINT LEGER SUR SARTHE 2006 - 2018

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy	Q max	Volume	Déversoir	by-pass	Total	% non traité	Pluvio	Jours de dépassements du débit nominal temps pluie de 1500 m3/j	
2006	117	88	240	19	2	386	1335	140 890			140 890		776	0	
2007	136	93	241	19	2,7	466	1693	170 090			170 090		887	2	
2008	87	76	200	19	3	418	1509	152 988			152 988		749	1	
2009	170	117	292	27	3	482	1631	175 930			175 930		718	1	
2010	138	100	273	26	3	461	1777	168 265			168 265		679	2	
2011	132	102	268	30	3,3	480	1496	175 200			175 200		627	0	
2012	112	83	207	18	3,1	571	2098	208 986	4 526		213 512	2,12%	935	9	
2013	122	93	235	22	3	565	2173	206 225	5 551	394	212 170	2,80%	770	13	
2014	127	81	223	26	3,8	557	2212	203 305	0	0	203 305	0,00%	956	9	
2015	131	78	248	23	3,9	391	1410	142 715	0	0	142 715	0,00%	637	0	
2016	102	69	196	27	3,1	540	1878	197 640	0	0	197 640	0,00%	710	7	
2017	121	71	218	29	3,6	484	1745	176 660	0	0	176 660	0,00%	688	3	
2018	151	133	330	41	5	443	2890	161 695	0	0	161 695	0,00%	936	4	
Moyenne	127	91	244	25	3,3							0,82%		51	
Moy Charge en EH	1 809	1 518	2 033	1 672	817	480	2890								MAX

A
N
N
E
E

(données du Déversoir à partir de 2012)



Station Maitre d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	LE MENIL DE BRIOUZE Flers Agglo Les Roussières Seine Normandie	Exploitant Maitre d'œuvre Constructeur Année de construction	FLERS AGGLO (régie) Direction Départementale MSE SABLA 2002	Type de station Niveau de traitement Capacité nominale Code SANDRE Type de réseau	DBIO A du 21/07/15 et R du 28/01/02 EH 170 036126001000 Séparatif
La Rouvre de sa source au confluent de l'Orne					

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		SATESE		SATESE	
	Valeur	η	Amont	Aval	η	Amont
Qmoyen m ³ /j	25,5		19	19		16,5
MES mg/l	50%		247	11	95,5%	540
DBO ₅ mg/l	35	60%	210	5	97,6%	460
DCO mg/l	200	60%	622	57	90,8%	1132
NTK mg/l	10		74,6	8,3	88,9%	130
NGL mg/l						68,3
NH ₄ mg/l						4,9
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						270
Test NH ₄ mg/l						3
Test NO ₃ mg/l						100
Pt mg/l			8,1	6,3	22,2%	14,1
Limpidité cm						12
pH			8,5	6,7		8,9
						7,2

η : rendement d'élimination

■ respect du seuil

■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	11/01/18	17/07/18
Cadmium Cd	10	0,89	1,32
Chrome Cr	1000	21,0	29,3
Cuivre Cu	1000	477	523
Mercurie Hg	10	0,31	0,73
Nickel Ni	200	16,7	23,0
Plomb Pb	800	13,2	17,8
Sélénium Se		< 4,87	< 5,08
Zinc Zn	3000	715	777
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1230	1352
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

2018

LE MENIL DE BRIOUZE

La Rouvre de sa source au confluent de l'Orne

DEBIT COLLECTE:

Nominal	25,5 m ³ /j	
Moyen mensuel	38,7 m ³ /j	Maxi journalier
Mini mensuel	16,6 m ³ /j	Débit annuel
Maxi mensuel	97,8 m ³ /j	

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	kWh
Consommation moyenne :	non relevé kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Comme les années passées, les débits entrant estimés par les pompes de relevage montrent de grandes variations. En effet, on observe une augmentation du débit lors des périodes pluvieuses.

Comme les années passées, le réseau collecte des eaux claires parasites en quantité non négligeable. En effet, le débit nominal de la station est dépassé quasiment en continu de janvier à juin 2018. Il serait donc intéressant de réaliser des investigations afin de déterminer l'origine des eaux claires parasites.

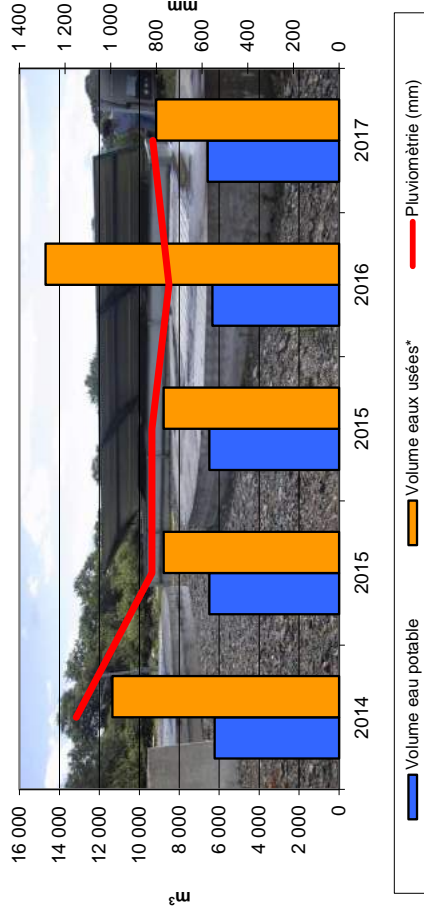
⇒ La station : Lors du bilan 24h de septembre 2018, la station donnait de bons résultats. En effet, il ne subsistait qu'une faible quantité d'ammoniaque dans le rejet. De plus, le récépissé de déclaration et l'arrêté national étaient respectés.

Il a été une nouvelle fois observé des déchets jonchant le sol de la station d'épuration. Pour rappel, il convient, dans un souci d'hygiène, de les stocker dans une poubelle et de les évacuer avec les déchets ménagers.

Pour rappel, les poires de niveau du poste de la station ont été remplacées, ainsi que les vérins d'un capot des biodisques.

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

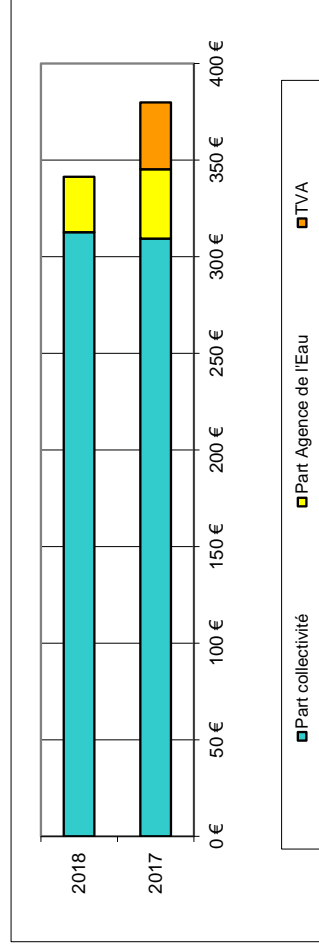
m ³	2014	2015	2015	2016	2017
Volume eau potable	6 226	6 491	6 491	6 341	6 579
Volume eaux usées*	11 344	8 774	8 774	14 691	9 163
Pluviométrie (mm)	1 151	819	819	745	816



*Débit sur-estimé pour 2010-2011-2012 et 2016, changement des pompes en 2013.

Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	90,91 €	91,82 €	1,0%
Part variable HT	1,82 €	1,84 €	1,1%
Part revenant à la collectivité HT	309,31 €	312,62 €	1,1%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10% depuis 2014)	34,5 €	34,1 €	-1,1%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	379,84 €	375,56 €	-1,1%
Coût au m³ TTC	3,17 €	3,13 €	-1,1%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	296	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,13	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	0	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	3,8	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0,0195	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La commune de Ménil-de-Briouze avait un règlement d'assainissement datant du 23 juin 2011. Cependant, suite au transfert de compétence de l'assainissement à Fiers Agglo depuis le 1^{er} janvier 2017, il convient d'établir un nouveau règlement unique à tout le territoire.

Une différence importante entre le volume d'eau usée arrivant à la station et le volume d'eau potable facturé aux usagers est observée, démontrant les arrivées d'eaux claires parasites sur la station d'épuration.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

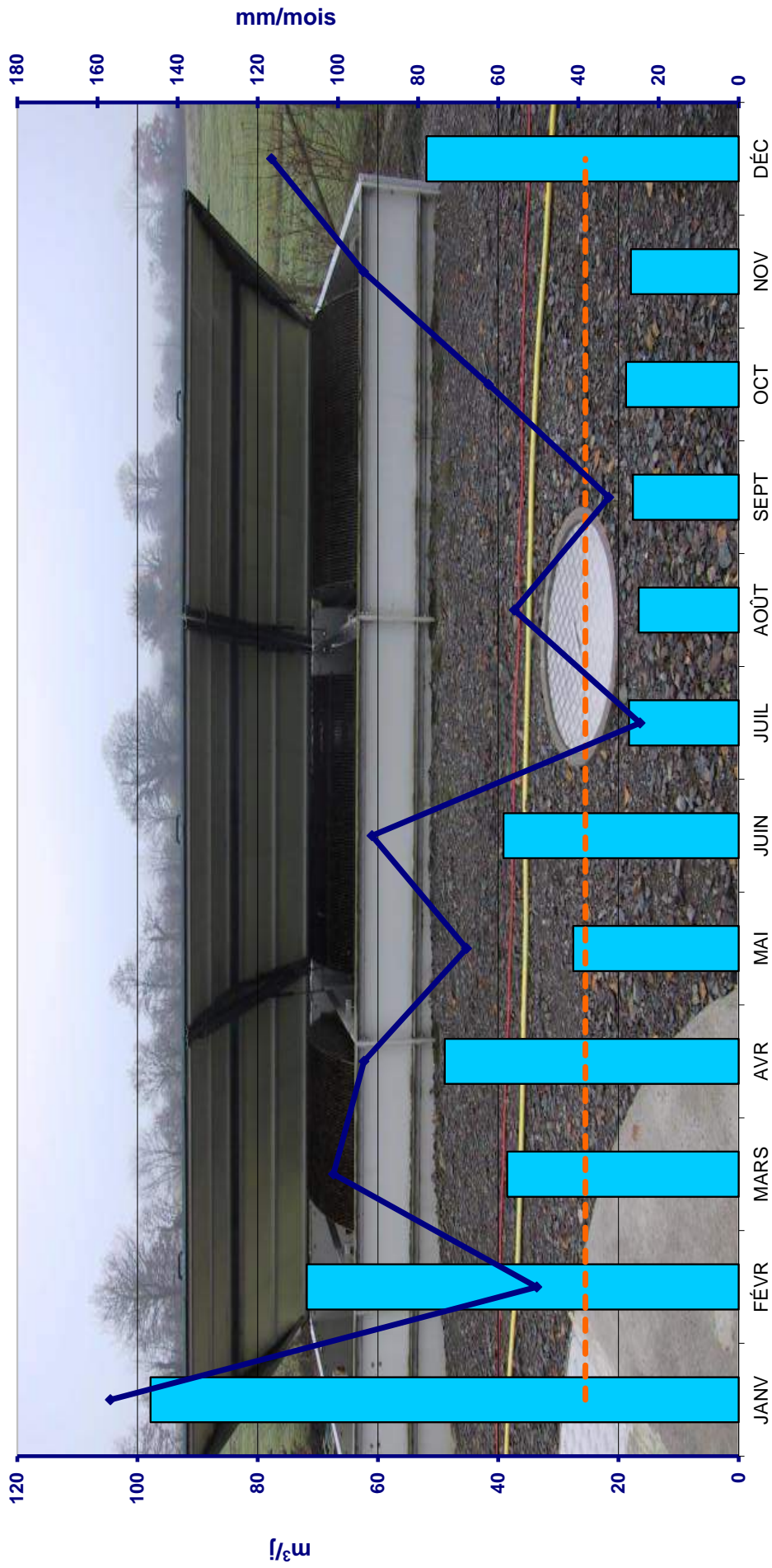
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a diminué de 1,1 % suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux. Cependant, les parts fixe et variable revenant à la collectivité ont augmenté.



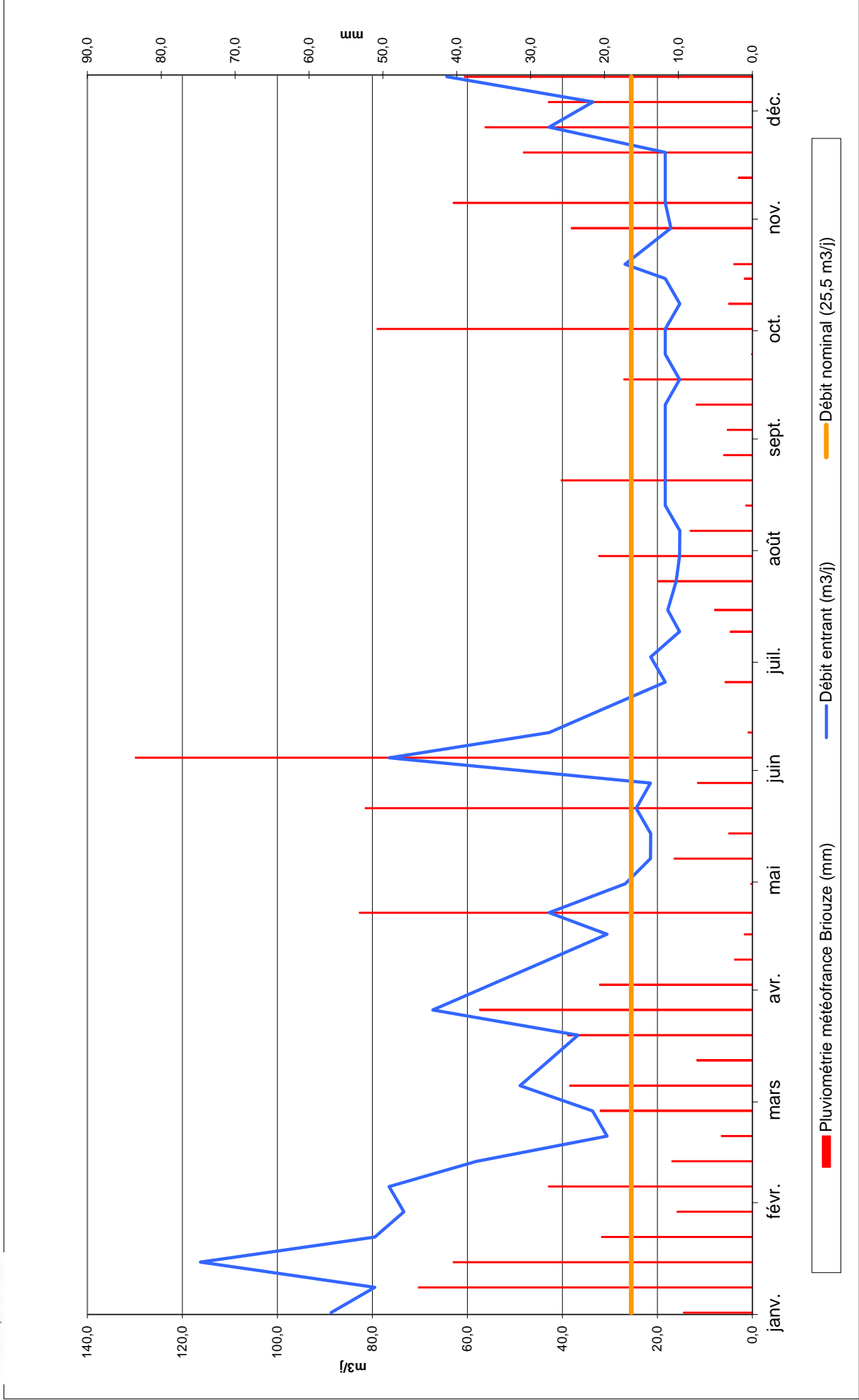
Effluents collectés en 2018 par la station du Menil de Briouze



■ Débit (pompes de relevage)
 - - - Débit Nominal
 —◆— Pluviométrie

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Briouze

Débit 2018 de la station de MENIL DE BRIOUZE:



Station	MENIL HERMEI	Exploitant	Régie	Type de station	DBIO
Maître d'ouvrage	MENIL HERMEI	Maitre d'oeuvre	Direction Département de l'Equipement	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/15
Milieu récepteur	L'Orne	Constructeur	MES-SABLA	Capacité nominale EH	175
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2003	Code SANDRE	036126701000
Masse d'eau	L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)			Type de réseau	Séparatif



QUALITE DU REJET

Date de la visite		31/07/2017		22/10/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Visite d'assistance		Visite d'assistance	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	26,25				
MES mg/l	50%				
DBO ₅ mg/l*	35				
DCO mg/l*	200				
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l			3		0,5
Test NO ₃ mg/l			500		500
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH					7,7

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

DEBIT COLLECTE:

Nominal	26,25 m ³ /j	
Moyen mensuel	-- m ³ /j	
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel
Maxi mensuel	-- m ³ /j	-- m ³

CONSOMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	-- kWh
Consommation moyenne :	-- kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Il est conseillé de réaliser un curage annuel du poste ainsi que d'une partie du réseau.

Comme déjà recommandé, il convient d'envisager la réhabilitation du regard en amont du poste qui présente une infiltration d'eaux claires.

⇒ La station : D'après les tests de terrain, la station donne des résultats satisfaisants.

Depuis l'installation d'une canalisation au niveau du centre du cône de décantation et d'autre part une exploitation rigoureuse des ouvrages (passage du jet pour « casser » les mousses, retrait régulier des déchets en entrée de station...) le fonctionnement du décanteur/digesteur en service est meilleur.

Comme déjà préconisé, l'installation d'un dégrilleur en entrée de station permettrait de fiabiliser le fonctionnement et d'éviter le colmatage des canalisations et des montées en charge...

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Plan d'épandage: Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume : -- m³

Annuelle : -- Tonnes

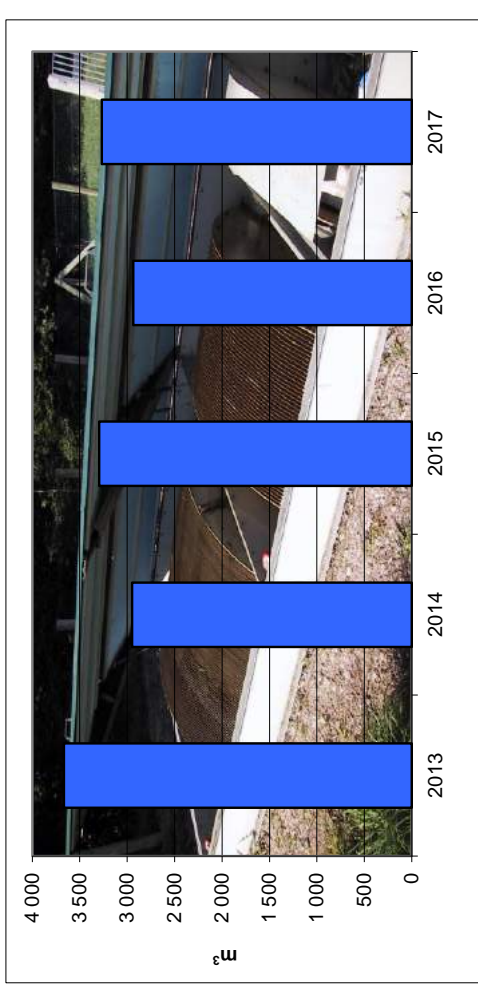
Evacuation vers une autre station d'épuration



* Seuils fixés par l'arrêté du 8 Janvier 1998 en mg/kg de MS

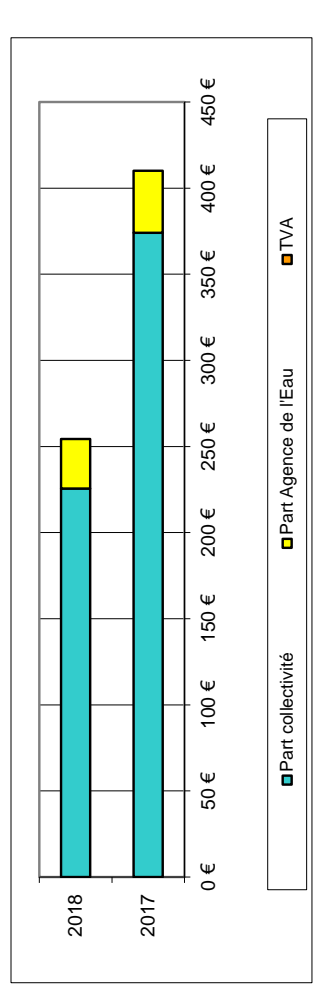
Evolution des volumes d'eau potable facturé aux usagers AC

m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	3 667	2 949	3 297	2 937	3 268



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	140,00 €	90,00 €	-35,7%
Part variable HT	1,95 €	1,13 €	-42,1%
Part revenant à la collectivité HT	374,00 €	225,60 €	-39,7%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	Pas assujetti		--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	410,00 €	254,40 €	-38,0%
Coût au m³ TTC	3,42 €	2,12 €	-38,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	143	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,12	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	0	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	Pas d'analyse de boues (48 m³)	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Un règlement d'assainissement est obligatoire depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (article 57). Une réunion de travail a été réalisée fin 2015. Pour rappel, il convient de le valider, puis de le transmettre aux usagers après passage au Conseil Municipal.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 08 novembre 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 05 novembre 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil communal en date du 12 octobre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 08 novembre 2018.

Le prix de l'assainissement a diminué de 38 % suite à la baisse des parts fixe et variable revenant à la collectivité, ainsi que la taxe redevance modernisation des réseaux.





QUALITE DU REJET

Date de la visite		07-08/06/2017		15-16/10/2018				
Déclarant		SATESE		SATESE				
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses				
Arrêté du 21 juillet 2015	Récépissé du 24 février 02		Amont	Aval	η	Amont	Aval	η
	Valeur	η						
Paramètres	Valeur	η	Amont	Aval	η	Amont	Aval	η
Qmoyen m ³ /j	41,5		11,4	11,4		10	10	
MES mg/l	50%		297	2	99,3%	370	2	99,5%
DBO ₅ mg/l	35	60%	450	3	99,3%	260	3	98,8%
DCO mg/l	200	60%	726	42	94,2%	816	43	94,7%
NTK mg/l	20		124	4,4	96,5%	112	7,6	93,2%
NGL mg/l							64	
NH ₄ mg/l								
NO ₂ mg/l								
NO ₃ mg/l								
Test NH ₄ mg/l				2			3	
Test NO ₃ mg/l				250			250	
Pt mg/l			9,8	13,4	-36,7%	9,51	15,7	-65,1%
Limpidité cm								
pH			> 5,5 et < 8,5	8,5	3,3	8,3	3,4	

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chromes Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume: -- m³
Annuelle: -- Tonnes
Journalière: -- kg
Soit: -- g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	41,5 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	-- m ³ /j			
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	-- kWh
Consommation moyenne :	-- kWh/j

Observations :

Les relevés mensuels de l'exploitant n'ayant pas été transmis au SATESE, aucune estimation du débit entrant n'a pu être réalisée.

Le bilan 24h réalisé en 2018 montre que la station respecte le récépissé de déclaration, hormis pour le paramètre pH. En effet, une fois de plus il a été mesuré une eau traitée acide (3,4 unité de pH).

A ce sujet, une nouvelle expérimentation ayant pour objectif d'augmenter le pH en sortie de station s'est déroulée en 2018. Des sacs de matériaux issus du laitier des hauts fourneaux ont été installés durant plusieurs mois dans la chasse intermédiaire. Cependant, les mesures hebdomadaires réalisées par l'exploitant n'ont montré aucune amélioration.

Par la suite, la société OPURE a réalisé une proposition technique et financière pour la neutralisation du pH sur cette station. Deux solutions ont été proposées à la collectivité :

- Une injection de réactif alcalin dans la chasse intermédiaire, nécessitant un raccordement électrique et l'achat de réactif ;
- L'installation d'un filtre à déphorite® en sortie de station, ce qui impliquerait l'achat d'une parcelle supplémentaire.

La collectivité est en cours de réflexion à ce sujet.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Station Maître d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	MENIL HUBERT SUR ORNE Rouvrou Fiers Agglo La Rouvre Seine Normandie La Rouvre de sa source au confluent de l'Orne	Exploitant Maître d'œuvre Constructeur Année de construction	Fiers Agglo (régie) SOGETI VOISIN 2010	Type de station Niveau de traitement Capacité nominale EH Code SANDRE Type de réseau	PHRG A du 21/07/15 et R du 04/09/08 330 036126902000 Séparatif
---	--	---	--	--	---



QUALITE DU REJET

Date de la visite	29-30/03/2017		15-16/10/2018	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Récupéré du 4 sept 2008	Amont	Aval	Aval
	Valeur	Amont	Aval	Aval
Paramètres	η	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	49,5	7,4	7,4	6,5
MES mg/l	50%	267	7,8	97,1%
DBO ₅ mg/l	35	260	5	98,1%
DCO mg/l	200	860	53	93,8%
NTK mg/l		127	9,5	92,5%
NGL mg/l				94,5%
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l			5	2
Test NO ₃ mg/l			250	500
Pt mg/l		13,1	12,1	7,6%
Limpidité cm				9,74
pH		> 6,5 et < 8,5	8,2	3,5
				7,9
				3,7

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume: -- m³
Annuelle: -- Tonnes
Journalière: -- kg
Soit: -- g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	49,5 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	-- m ³ /j			
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/hj

Observations :

Les relevés mensuels de l'exploitant n'ayant pas été transmis au SATESE, aucune estimation du débit entrant n'a pu être réalisée.

Lors du bilan 24h réalisé en octobre 2018, la station respectait le récépissé de déclaration et l'arrêté national.

On observe cependant que le pH de sortie est acide. A ce sujet, une proposition technique et financière pour une nouvelle expérimentation a été remise à la collectivité pour une autre station d'épuration.

Un relargage important du phosphore a également été mis en évidence.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	220		307	239	60	55
MES mg/l	50%		60	3	210	2
DBO ₅ mg/l	35		48	3	280	3
DCO mg/l	200		173	13	636	28
NTK mg/l	10		21,6	2,7	85,1	3,2
NGL mg/l	20		11,05			3,2
NH ₄ mg/l				1,7		1,7
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l				37		
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l	1,5		1,9	0,5	8,19	0,31
Limpidité cm				120		120
pH			8,1	8,6	8,2	9

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	25/01/17	16/01/18
Cadmium Cd	10	1,03	1,14
Chrome Cr	1000	59,5	41,7
Cuivre Cu	1000	300	284
Mercurure Hg	10	1,9	1,27
Nickel Ni	200	32,3	26,9
Plomb Pb	800	40,4	50,1
Sélénium Se		< 4,76	< 5,06
Zinc Zn	3000	923	973
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1315	1326
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	220 m ³ /j	Mini journalier	30	m ³ /j
Moyen mensuel	157,9 m ³ /j	Maxi journalier	393	m ³ /j
Mini mensuel	57,6 m ³ /j	Débit annuel	57 175	m ³
Maxi mensuel	320,7 m ³ /j	Volume by-passé	11 272	m ³

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	?	kWh
Consommation moyenne :	?	kWh/h/j

Observations :

→ Le réseau : En 2018, la station a traité 57 175 m³ auxquels s'ajoutent 11 272 m³ d'effluents bruts by-passés. Le débit journalier maximum a atteint 393 m³/j, soit 178 % du débit nominal de la station pour 48 mm de pluie cumulés sur 4 jours. Ceci met en évidence l'impact direct des précipitations sur le débit arrivant à la station.

Comme déjà évoqué, il serait donc opportun d'effectuer un diagnostic exhaustif du réseau, afin d'identifier l'origine des eaux parasites qui perturbent le fonctionnement de la station et qui engendrent des consommations électriques importantes ainsi qu'une usure prématurée des organes électromécaniques.

→ La station : Les bilans 24 h ont mis en évidence un effluent conforme à la réglementation en vigueur. Le débit nominal de la station a néanmoins été dépassé (+139 %) lors du bilan de mars.

En outre, les volumes by-passés vers la zone de finition ont augmentés notablement cette année (+752 %).

Une rehausse sur le coude de by-pass a été disposée, limitant les rejets à la rivière et favorisant les rejets vers la zone humide.

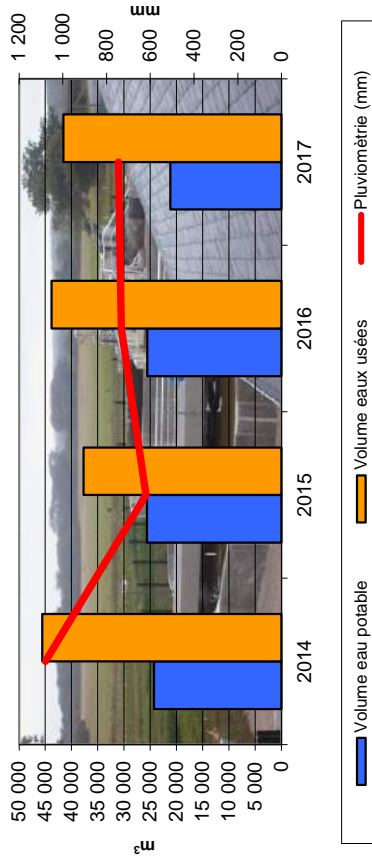
Rappel des derniers bilans :

Dates	Réalisé par :	Charge reçue :	Nombre d'EH	Débit reçu :	Conso électrique (24h)	Pluviométrie :
12-13/03/2014*	SATTEMA	38,1 kg DCO	317	254 m ³ /j	191 kWh	0 mm
8-9/04/2015	SATESE	18,2 kg DBO ₅	303	107 m ³ /j	132 kWh	0 mm
29-30/10/2015	SATESE	23,8 kg DBO ₅	397	72 m ³ /j	115 kWh	0 mm
14-15/03/2016	SATESE	17,8 kg DBO ₅	296	291 m ³ /j	171 kWh	0 mm
10-11/10/2016	SATESE	18,8 kg DBO ₅	313	57 m ³ /j	106 kWh	0 mm
03-04/07/2017	SATESE	13,3 kg DBO ₅	221	57 m ³ /j	---	0 mm
24-25/10/2017	SATESE	17,9 kg DBO ₅	298	64 m ³ /j	108 kWh	0 mm
06-07/03/2018	SATESE	14,7 kg DBO ₅	245	307 m ³ /j	190 kWh	4,4 mm
11-12/09/2018	SATESE	16,8 kg DBO ₅	280	60 m ³ /j	106 kWh	0 mm
Moyenne		19,9 kg DBO₅	297	141 m³/j		

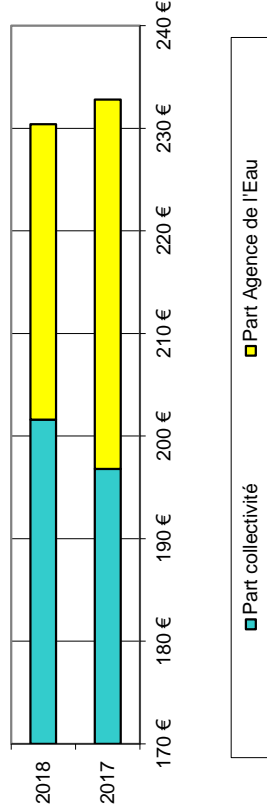
* by-pass d'une partie de l'effluent au niveau du bassin tampon.

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	24 314	25 653	25 574	21 159
Volume eaux usées	45 574	37 714	43 795	41 570
Pluviométrie (mm)	1 079	620	732	745

**Prix de l'assainissement**

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	64,80 €	66,00 €	1,9%
Part variable HT	1,10 €	1,13 €	2,7%
Part revenant à la collectivité HT	196,80 €	201,60 €	2,4%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % en 2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	232,80 €	230,40 €	-1,0%
Coût au m³ TTC	1,94 €	1,92 €	-1,0%

**Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017**

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	812	D201.0
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	96,98	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,98	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	8,42	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0216	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

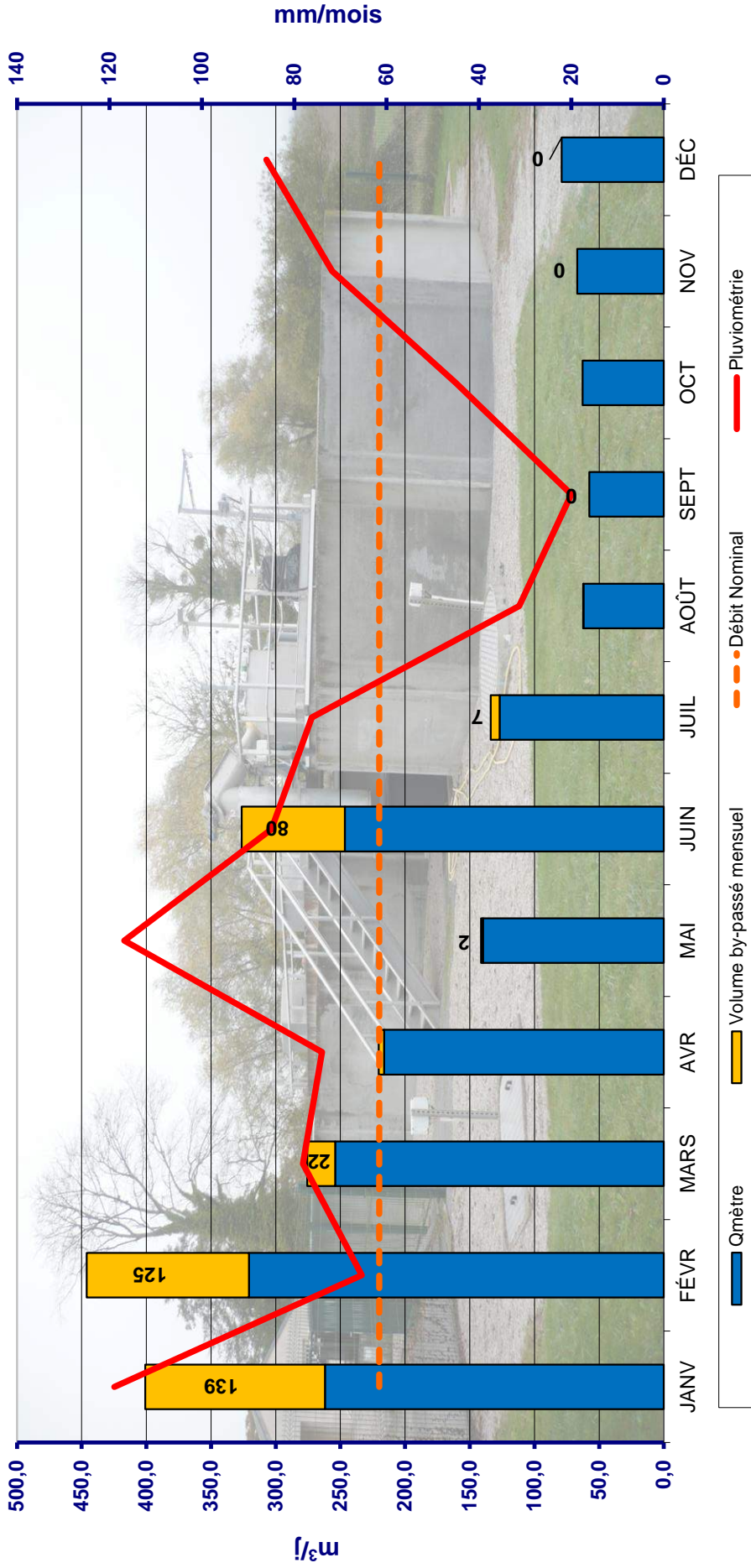
Conformément à la LEMA du 30 décembre 2006, **la collectivité doit mettre en place un règlement d'assainissement**, ce qui n'est toujours pas le cas. Une réflexion à l'échelle de la CDC pourrait être engagée dans le cadre des futurs transferts de compétences.

Il est une nouvelle fois constaté une différence entre le volume d'eau potable facturé et les volumes d'eaux usées collectés par la station. Cela met en évidence la collecte d'eaux claires parasites.

La saisie SISPEA a été réalisée le 19 mars 2018 par le SATESE. Le RPQS a été approuvé par délibération en date du 12 juillet 2018.



Effluents collectés en 2018 par la station du MERLERAULT



Synthèse des tests réalisés : La pluviométrie indiquée est celle du suivi METEO France du Merlerault.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	8	6	6	6	7	7	7	4	4	8	5	7
Nitrates	8	6	6	6	7	7	7	4	4	8	5	7
Phosphore	8	6	3	6	7	7	7	4	4	8	5	7

x = nombre de tests

--' = pas de test

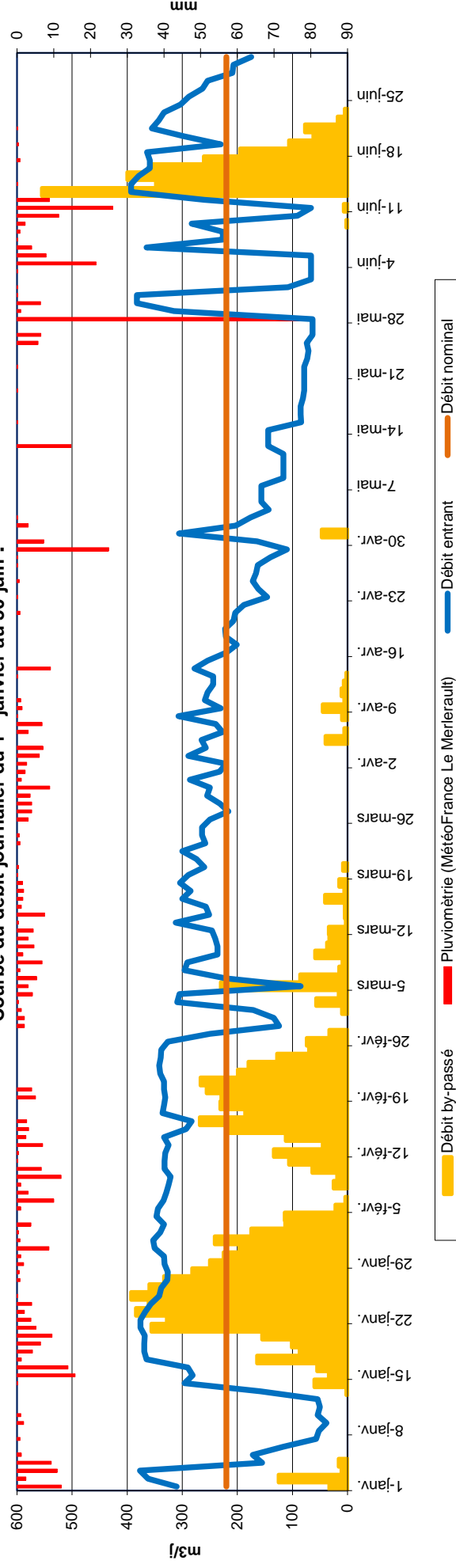
Bonne qualité

Qualité passable

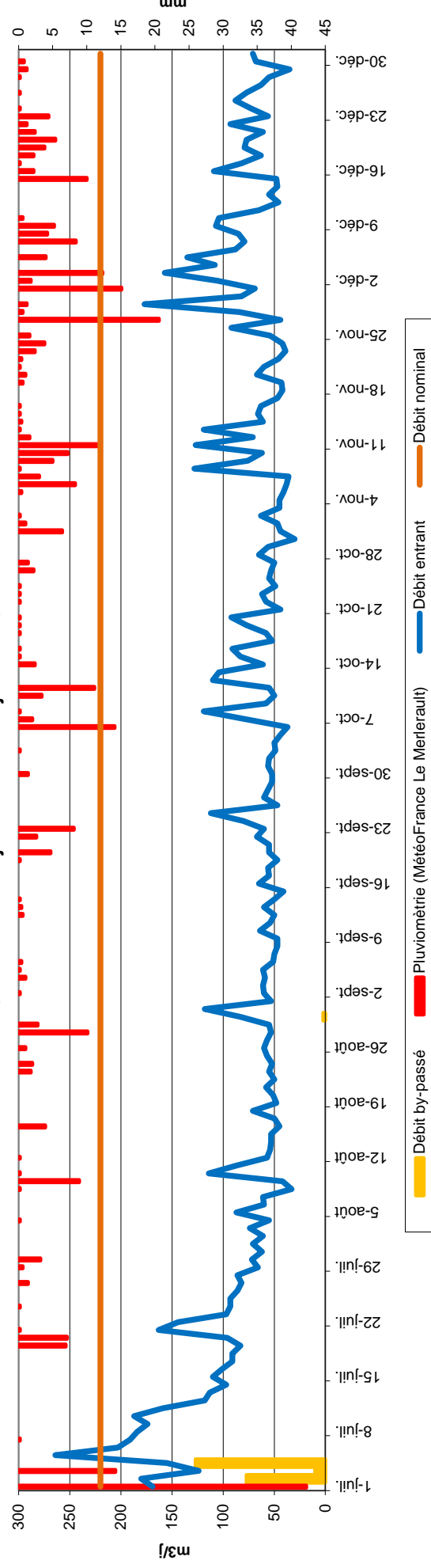
Mauvaise Qualité

Débit journalier 2018 de la station du MERLERAULT (SOFREL):

Courbe du débit journalier du 1^{er} janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1^{er} juillet au 31 décembre :



Station :	MESSEI	Exploitant :	Régie	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	FLERS Agglo	Maître d'Œuvre :	DDE	Niveau de traitement :	e NK2 NGL1 Pt1
Milieu récepteur :	Le Morin	Constructeur :	SOAF	Capacité nominale EH :	2 500
Bassin versant :	Mayenne	Année de construction :	1992	Raccordés :	1 150
Agence de l'Eau :	Loire Bretagne	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal :	375 m ³ /jour

OBSERVATIONS:

La moyenne des résultats de mesures de charges et de débits figure dans le tableau ci-après.

La station est chargée en moyenne à 53 % de sa capacité organique.

Le débit moyen annuel traité par cette station est de l'ordre de **306 m³/j** soit 82 % du débit nominal.

Le débit maximum reçu par la station est de 868 m³/j le 10 avril (17 mm en 2 jours) soit 3 fois le débit moyen.

De plus, des fluctuations importantes du débit en fonction de la pluviométrie et en périodes de nappes hautes ont été observées.

Tous ces éléments témoignent de l'infiltration d'eaux claires parasites collectées par le réseau (voir les courbes débit-pluviométrie jointes).

43 038 m³ ont été by-passés (28 % d'effluent déversé au milieu naturel) en 89 jours.

Une étude générale du système d'assainissement à l'échelle de l'agglomération est en cours de réalisation par le bureau d'études G2C.

Cette étude permettra de déterminer les priorités de travaux de réhabilitation des réseaux.

Des travaux de réhabilitation sont prévus dans les rues Charles de Gaulle et des sports.

Boues :

14,24 tonnes de matières sèches ont été épandues (soit 638 m³).



SATESE

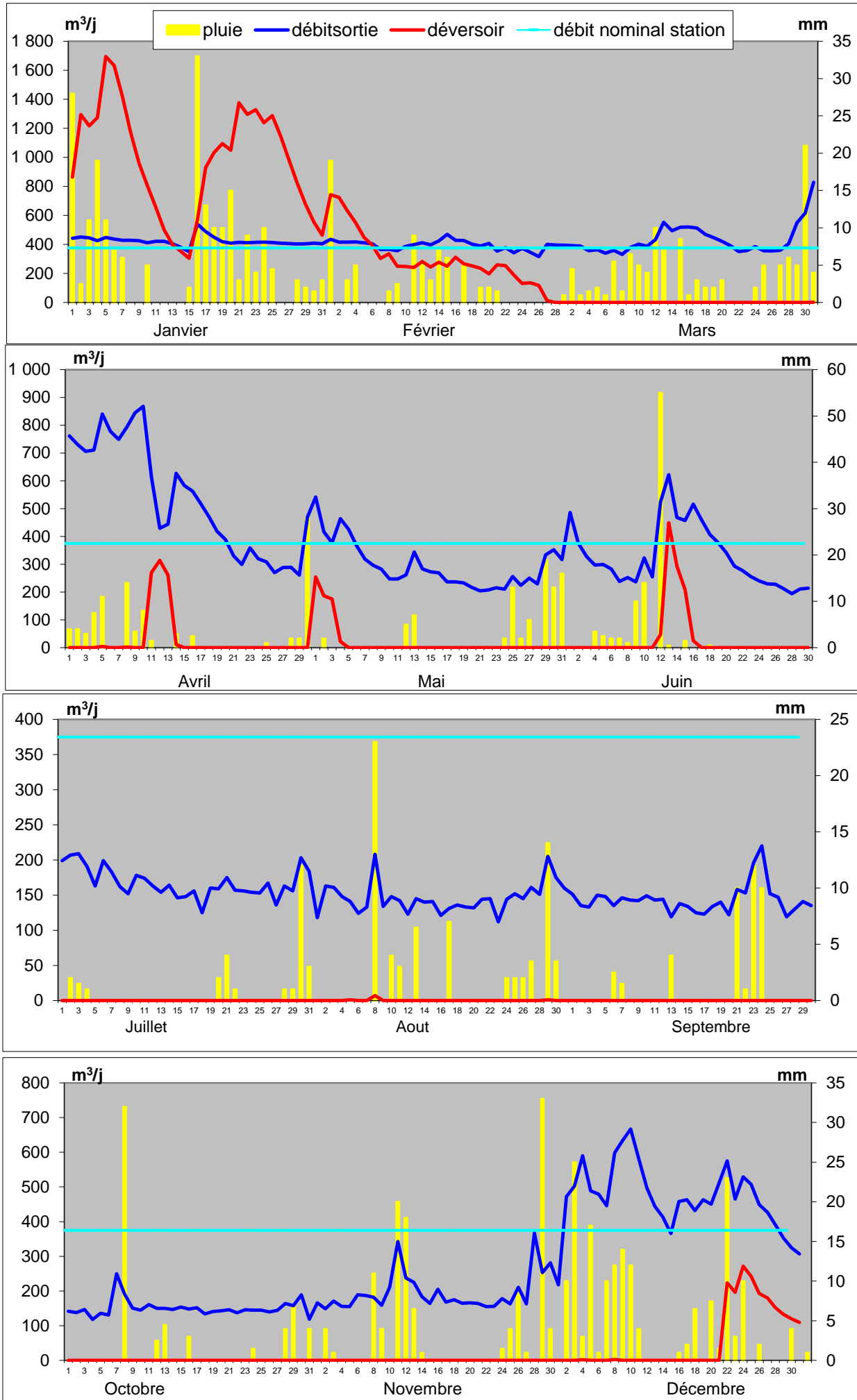
2018

MESSEI

Mayenne

FLERS Agglo

04 61 278 S 0002



Station	MONCEAUX AU PERCHE	Exploitant	Régie SOGETI
Maître d'ouvrage	CdC des Hauts du Perche	Maître d'œuvre	NEVE ENVIRONNEMENT
Milieu récepteur	La Chèvre	Constructeur	2003
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2003
Masse d'eau	La Commeauche et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Huisne		
Type de station	BAAP	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Capacité nominale	EH 75	Code SANDRE	0461280S0001
Type de réseau	Séparatif		



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		03/08/2017		24/04/2018	
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	11,25					
MES mg/l	50%					
DBO ₅ mg/l	35					
DCO mg/l	200					
NTK mg/l						
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l						
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l				60		5
Test NO ₃ mg/l				0		250
Pt mg/l						
Limpidité cm						
pH						6,8

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

DEBIT COLLECTE:

Nominal	11,25 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	non relevée	kWh
Consommation moyenne :		kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : En l'absence d'équipement spécifique, il est impossible de mesurer les débits transitant par la station. L'état du réseau n'est pas connu.
Il est recommandé de procéder au curage du réseau, 230 m, périodiquement.

⇒ La station : Les résultats des tests de terrain ont mis en évidence un traitement correct de la pollution, puisque la totalité de l'ammonium était transformée en nitrates. Ce système ne permet pas d'avoir un traitement fiable de la pollution, puisqu'il est très fréquent de mesurer plus de 60 mg/l d'ammonium en sortie.
Le contrôle annuel du constructeur (NEVE) a été effectué.
Une vidange complète de la station a été programmée en fin d'année. Il est rappelé que d'après le constructeur, le silo doit être vidangé tous les 3 mois et le bassin d'aération tous les 5 ans.

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	07/02/17	22/01/18
Cadmium Cd	10	2,78	2,57
Chrome Cr	1000	46,9	20,5
Cuivre Cu	1000	386	254
Mercurie Hg	10	0,64	0,42
Nickel Ni	200	27,70	16,10
Plomb Pb	800	58,00	29,40
Sélénium Se		4,89	4,88
Zinc Zn	3000	1159	698
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1620	989
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

Plan d'épandage:

Non réalisée

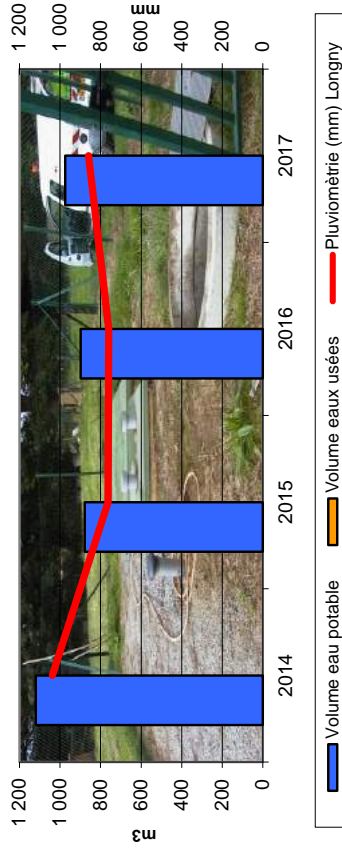
Production de matières sèches:

Volume : ? m³
Annuelle : -- Tonnes
Journalière : -- kg
Soit : -- g//EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

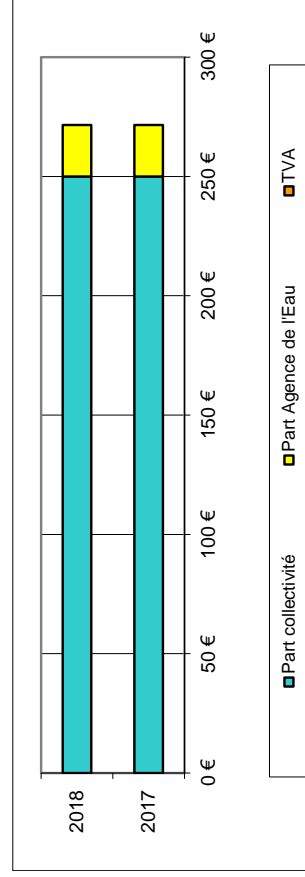
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	1 119	878	898	975
Volume eaux usées	--	--	--	--
Pluviométrie (mm) Longny	1 038	763	760	859



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	100,00 €	100,00 €	0,0%
Part variable HT	1,25 €	1,25 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	250,00 €	250,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % en 2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	271,60 €	271,60 €	0,0%
Coût au m³ TTC	2,26 €	2,26 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Données pour Longny les Villages (service Régie)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	741	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,35	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	75	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	2,6	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,147	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Suite au transfert de la compétence assainissement à la CdC, un règlement de service communautaire devra être mis en place. De plus, une harmonisation des tarifs sera à prévoir.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été réalisé pour Longny les Villages.

De plus, la saisie SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).





QUALITE DU REJET

Date de la visite		29-30/05/2017		03-04/05/2018	
Déclarant		SAUR		SAUR	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Valeur	η	Amont	Aval	η
Qmoyen m ³ /j	30		9,9	9,9	12,8
MES mg/l	50%		548	27	348
DBO ₅ mg/l	35	60%	500	28	480
DCO mg/l	200	60%	1006	116	975
NTK mg/l			79,6	15,2	108,0
NGL mg/l			80	21,2	108
NH ₄ mg/l			91,0	10,0	102,5
NO ₂ mg/l					4,86
NO ₃ mg/l			1,00	25	7,5
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l			8,0	8,6	11,0
Limpidité cm					8,6
pH			7,7	7,0	7,9

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'épandage annuel. Les analyses seront effectuées au moment où le curage des lits sera programmé

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	30 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	12,3 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	5,7 m ³ /j	Débit annuel	4 486	m ³
Maxi mensuel	26,9 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	NR	kWh
Consommation moyenne :	NR	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Le débit moyen mensuel pour l'année a été de 12,3 m³/j, soit 41 % du débit nominal. Les moyennes mensuelles ont varié de 5,7 m³/j soit 19 % du débit nominal (pour 32 mm de pluie) et 26,9 m³/j soit 89 % du débit nominal (pour 129 mm de pluie). L'influence des précipitations sur le débit est mise en évidence. Enfin, afin de garantir la longévité des ouvrages et d'éviter d'éventuels dysfonctionnements, il est recommandé de prévoir un curage annuel du poste de relevage, ainsi que d'une partie du réseau.

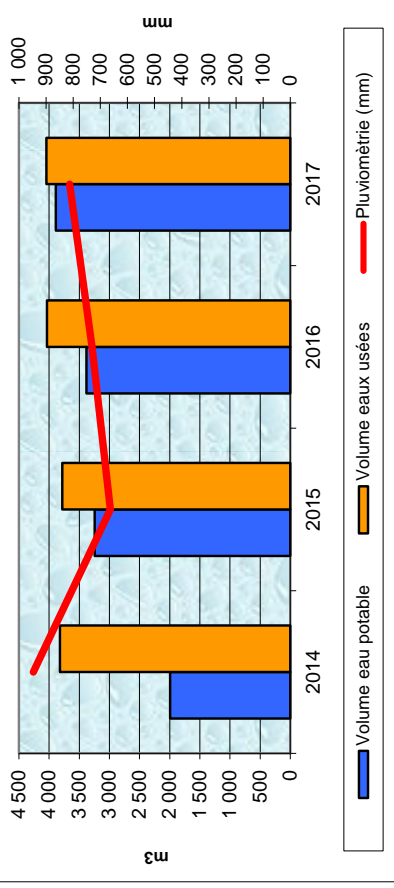
⇒ La station : Concernant la qualité du rejet, les exigences réglementaires sont respectées. Néanmoins, comme déjà évoqué, une attention particulière doit être portée sur la prolifération excessive de mauvaises herbes dans les lits de biophytes, qui peut nuire au bon fonctionnement de ces derniers.

Rappel des derniers bilans :

Dates :	Réalisé par :	Charge reçue :	Nombre d'EH :	Débit reçu :	Pluviométrie :
09-10/06/2014	SAUR	3,1 kg de DBO ₅	52	7,6 m ³ /j	0 mm
21-22/09/2015	SAUR	5,2 kg de DBO ₅	87	8,7 m ³ /j	0 mm
02-03/05/2016	SAUR	2,8 kg de DBO ₅	47	7,6 m ³ /j	1 mm
29-30/05/2017	SAUR	5 kg de DBO ₅	83	9,9 m ³ /j	0 mm
03-04/05/2018	SAUR	6,1 kg de DBO ₅	101	12,8 m ³ /j	0 mm

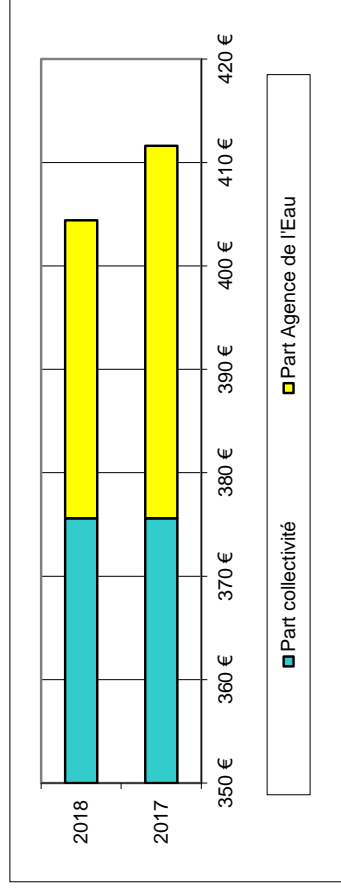
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	1 994	3 246	3 378	3 886
Volume eaux usées	3 818	3 781	4 037	4 045
Pluviométrie (mm)	947	663	731	813



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	120,00 €	120,00 €	0,0%
Part variable HT	2,13 €	2,13 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	375,60 €	375,60 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis le 1 ^{er} janv 2014)	Non assujeti		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	411,60 €	404,40 €	-1,7%
Coût au m³ TTC	3,43 €	3,37 €	-1,7%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	120	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,37	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	100	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Non concerné	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0074	P207.0

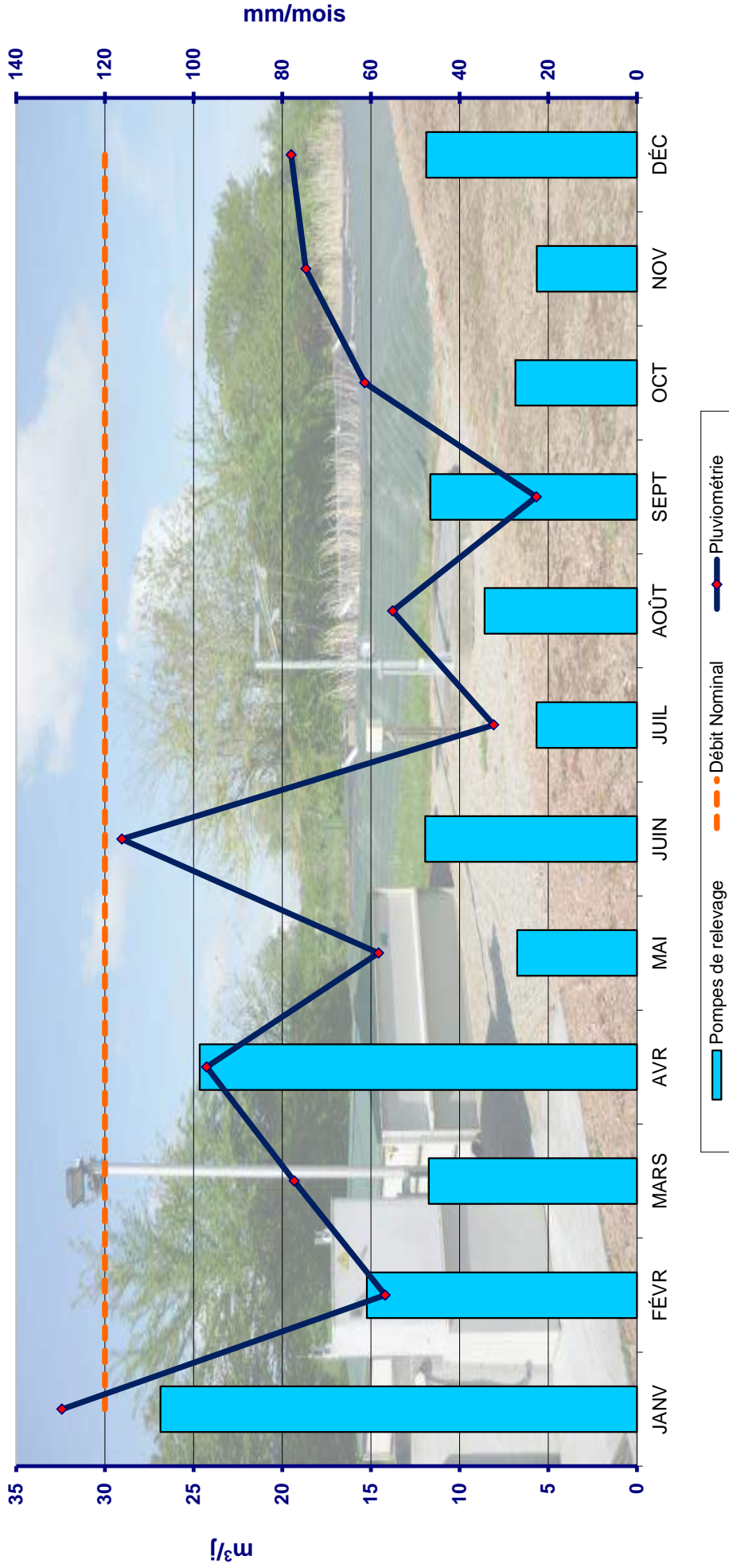
* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter/les boues

Observations :

Un règlement d'assainissement rendu obligatoire par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 a été adopté le 21 mai 2012. Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 doit être approuvé par délibération. De plus, la saisie SISPEA a été effectuée par le SATESE en date du 18 mai 2018. Enfin, le RPQS devra être déposé en ligne sur le site de l'observatoire de l'eau. Une harmonisation du règlement de service et de la tarification doit être engagée par la CDC des Pays de L'Aigle, compétente depuis le 1^{er} janvier 2018.



Effluents collectés en 2018 par la station de MONNAI (DONNEES SAUR)



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour la commune de TICHEVILLE.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

-- = pas de test



QUALITE DU REJET

Date de la visite		10-11/01/2018		17-18/07/2018	
Déclarant		FLERS Agglo		FLERS Agglo	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		η		η	
Paramètres	Valeur	η	Aval	η	Aval
Qmoyen m ³ /j	150		75	34	34
MES mg/l	50%		155	832	12,2
DBO ₅ mg/l	35	60%	125	1250	30
DCO mg/l	200	60%	345	3492	47
NTK mg/l			60,5	108	15,2
NGL mg/l			60,8	109	16,4
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l			5,1	1,3	74,5%
Limpidité cm					17,9
pH					0,1
					99,4%

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Réalisé par FLERS AGGLO

Plan d'épandage:
Récupéré du 08 août 2001

Production de matières sèches:

Volume : ? m³
Annuelle : 4,8 Tonnes
Journalière : -- kg
Soit : -- g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	150	m ³ /j	Maxi journalier	414	m ³ /j
Moyen mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel	26588	m ³
Mini mensuel	--	m ³ /j			
Maxi mensuel	--	m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	kWh
Consommation moyenne :	non relevé kWh/j

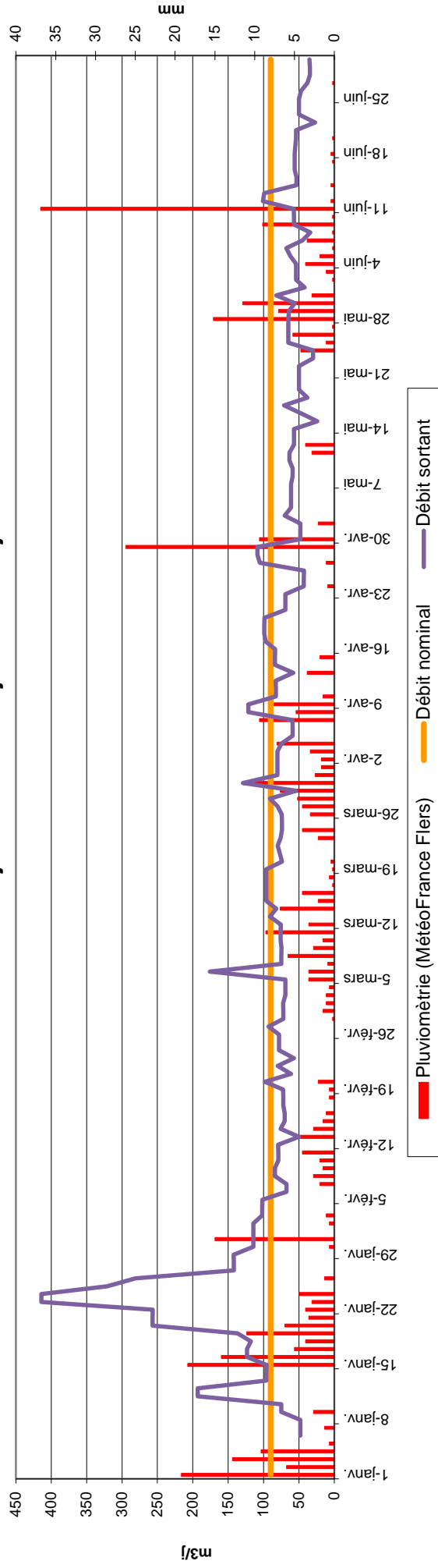
Observations :

⇒ Le réseau : Les données issues du débitmètre installé en sortie de station indiquent un débit moyen de 74 m³/j. La courbe de débit journalier ci-jointe montre que le réseau collecte des eaux claires parasites pouvant nuire au bon fonctionnement de la station.

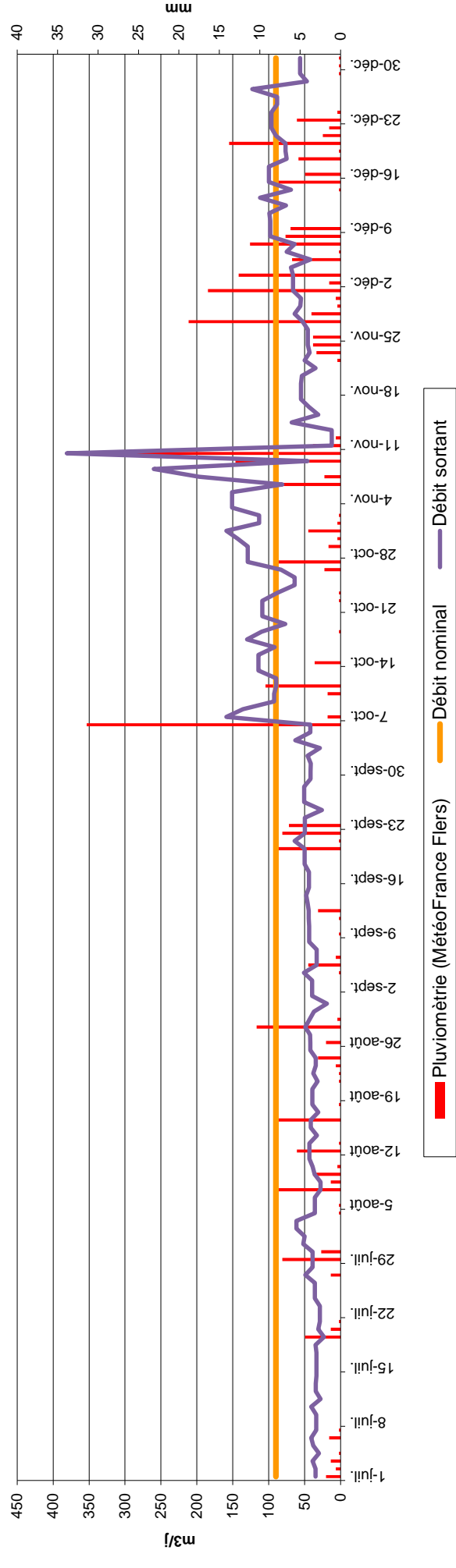
⇒ La station : Les bilans 24h réalisés en 2018 témoignent d'un bon traitement de la pollution azotée et carbonée. Au vue des concentrations élevées pour l'effluent d'entrée du bilan de juillet 2018, il est important de veiller à la bonne implantation de la canne d'aspiration du préleveur.

Débit journalier 2018 de la station de MONTILLY SUR NOIREAU :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :





QUALITE DU REJET				
Date de la visite		17/11/2017		
Déclarant		SATESE		
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		
Arrêté du 21 juillet 2015	Valeur	η	Résultats d'analyses	
			Amont	Aval
Révisé de déclaration du 30 juin 2006		Résultats d'analyses		
Valeur	η	Amont		η
		Amont	Aval	
Qmoyen m ³ /j	67,5			
MES mg/l	50%			
DBO ₅ mg/l	35	60%	25	
DCO mg/l	200	60%	125	
NTK mg/l	40			
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l				
Test NO ₃ mg/l				
Pt mg/l				
Limpidité cm				
pH				

QUALITE DES BOUES				
Paramètres	Seuil*	respect du seuil		non respect du seuil
		09/07/18	10/12/18	
Cadmium Cd	10	1,57	1,02	
Chrome Cr	1000	34,10	15,90	
Cuivre Cu	1000	532	178	
Mercurie Hg	10	0,93	0,40	
Nickel Ni	200	32,5	17,8	
Plomb Pb	800	36,0	20,9	
Sélénium Se				
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	2130	862	
7 principaux PCB	0,8			
Fluoranthène	5,0			
Benzo(b)fluoranthène	2,5			
Benzo(a)pyrène	2,0			

Plan d'épandage:
6 septembre 2010

Production de matières sèches:
Volume: 66 m³
Quantité: 1,1 TMS

DEBIT COLLECTE :	
Nominal	67,5 m ³ /j
Moyen mensuel	386 m ³ /j
Mini mensuel	259 m ³ /j
Maxi mensuel	458 m ³ /j
Débit annuel 140 890 m ³	

CONSOMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	-- kWh
Consommation moyenne :	-- kWh/j

Observations :
 Le réseau : Comme déjà remarqué en 2017, la mesure de débit réalisée en entrée de station semble surestimée ou non fiable (estimation via les compteurs horaires des pompes : dysfonctionnement de celles-ci ?).
 En effet, d'après les données fournies, le débit mensuel maximum est de 259 m³/j, soit 384 % du débit nominal.
 Il est à noter une absence de données pour le second semestre due au changement de prestataire.

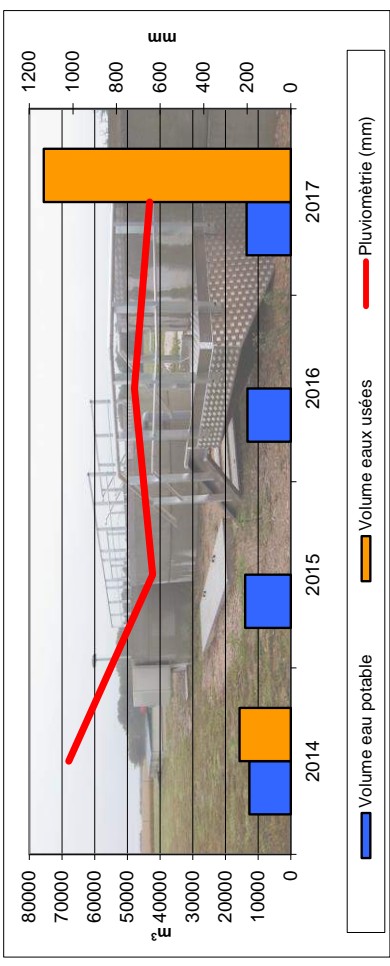
Des traces de corrosion ont été observées en entrée de station. Il a été conseillé d'installer un caillebotis sur le poste afin d'améliorer l'extraction de l'H₂S.

La station : D'après les résultats des tests de terrain, la pollution azotée ammoniacale est bien traitée. Néanmoins, il a été observé beaucoup de fines en sortie de station. Le canal de rejet est rempli de matières et doit de ce fait être nettoyé plusieurs fois par an.

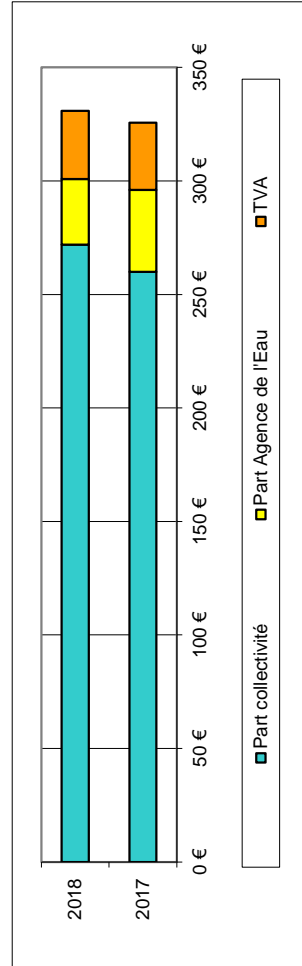
Le silo à boues ainsi qu'une partie des boues des décanteurs-digesteurs sont vidés tous les ans.
 Par ailleurs, il est observé un mauvais écoulement dans les fossés de finition. L'effluent traité ne s'écoule plus et remonte dans le canal de rejet. Par ailleurs, les fossés ne sont plus du tout visibles. Il convient de prévoir le curage des fossés.
 De nombreuses traces de ragondins ont été observées sur le site de la station. Il importe d'éviter leur présence (piégeage...) et de respecter des règles d'hygiène stricte.
 Il est rappelé que le constructeur préconise un changement des paliers tous les 8 ans (station mise en service en 2007). Il est donc préconisé de prévoir leur changement (8 paliers).

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées					
m ³	2014	2015	2016	2017	
Volume eau potable	12 627	13 930	13 308	13 508	
Volume eaux usées	15 695	--	--	75 585	
Pluviométrie (mm)	1 019	634	718	648	



Prix de l'assainissement			
Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	80,00 €	80,00 €	0,0%
Part variable HT	1,50 €	1,60 €	6,7%
Part revenant à la collectivité HT	260,00 €	272,00 €	4,6%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	29,60 €	30,08 €	1,6%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	325,60 €	330,88 €	1,6%
Coût au m³ TTC	2,71 €	2,76 €	1,6%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017				
RPQS commun à Almenèches, Chailloué, La Chapelle-Près-Sées, Macé, Montmerrei et Mortrée				
Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature	
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	359	D201.0	
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1	
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0	
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,76	D204.0	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2	
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3	
Quantité de boues évacuées	T de MS	1,8	D203.0	
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0	

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Les débits en entrée de station semble largement surestimés.

La Communauté de communes a adopté un règlement d'assainissement en date du 23 octobre 2014.

Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA, pour l'année 2017, a été effectuée par le SATESE, en date du 26 octobre 2018. Le RPQS a été approuvé par délibération du 31 octobre 2018. Sa mise en ligne date du 20 novembre 2018.



Effluents collectés en 2018 par la station de MONTMERRÉI (données exploitant)



La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France sur la commune de Sées

Station	MONTREUIL AU HOULME	Exploitant	Régie
Maître d'ouvrage	MONTREUIL AU HOULME	Maitre d'œuvre	Direction Département de l'Équipement
Milieu récepteur	Ruisseau du Gué Arnettes	Constructeur	SAUR
Agence de l'eau	Seine Normande	Année de construction	2009
Masse d'eau	La Maire de sa source au confluent de l'Orne (exclu)		
Type de station	PHRG	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Capacité nominale	EH 60	Code SANDRE	036129001000
Type de réseau	Séparatif		



DEBIT COLLECTE:

Nominal	9 m ³ /j		
Moyen mensuel	5,4 m ³ /j		
Mini mensuel	2,0 m ³ /j	Débit annuel	1 962 m ³
Maxi mensuel	17,8 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	--	kWh
Consommation moyenne:	--	kWh/hj

Observations:

⇒ Le réseau : Il est conseillé de prévoir un curage préventif du réseau et du poste de relevage.

Les pics de débit observés en juin et en décembre sont dus aux fortes pluies et à l'arrivée d'eaux claires parasites exceptionnelles. Il convient d'être vigilant au bon raccordement des usagers.

⇒ La station : Lors de la visite d'avril, les tests de terrain étaient satisfaisants.

Il convient de rester vigilant quant à l'entretien de la station, en effet, lors du bilan 24h quelques dysfonctionnements ont été observés :

- Ecoulement continu au niveau de la chasse intermédiaire ;
- Répartition non homogène des effluents due à l'écoulement continu mais aussi aux plaques anti-affouillement qui n'étaient pas de niveau.



QUALITE DU REJET

Date de la visite		03-04/07/2017		12/04/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Valeur	η	Valeur	η	Valeur	η
Qmoyen m ³ /j		9			
MES mg/l	50%	1,5	0,8		
DBO ₅ mg/l*	60%	170	5		
DCO mg/l*	60%	180	3		
NTK mg/l		488	39		
NGL mg/l		79,7	3,6		
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l		8,2	8,5		-3,7%
Limpidité cm					
pH		8,1	7,8		7,4

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage: Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume: -- m³

Annuelle: -- Tonnes

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

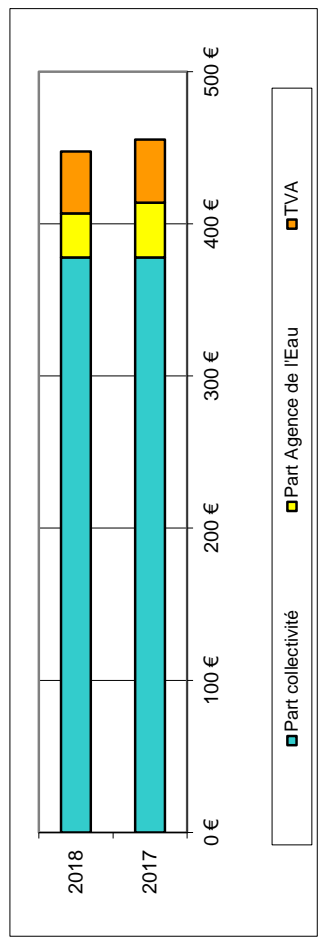
m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	567	531	740	765	845
Volume eaux usées	475	589	595	842	1 126
Pluviométrie (mm)	930	1 139	776	842	807



*pour 2012 et 2013 en l'absence de relevés, moyenne des deux années

Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	150,00 €	150,00 €	0,0%
Part variable HT	1,90 €	1,90 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	378,00 €	378,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	41,4 €	40,7 €	-1,7%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	455,40 €	447,48 €	-1,7%
Coût au m³ TTC	3,795 €	3,729 €	-1,7%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	27	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,729	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation de boues	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	0	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 19 novembre 2014.

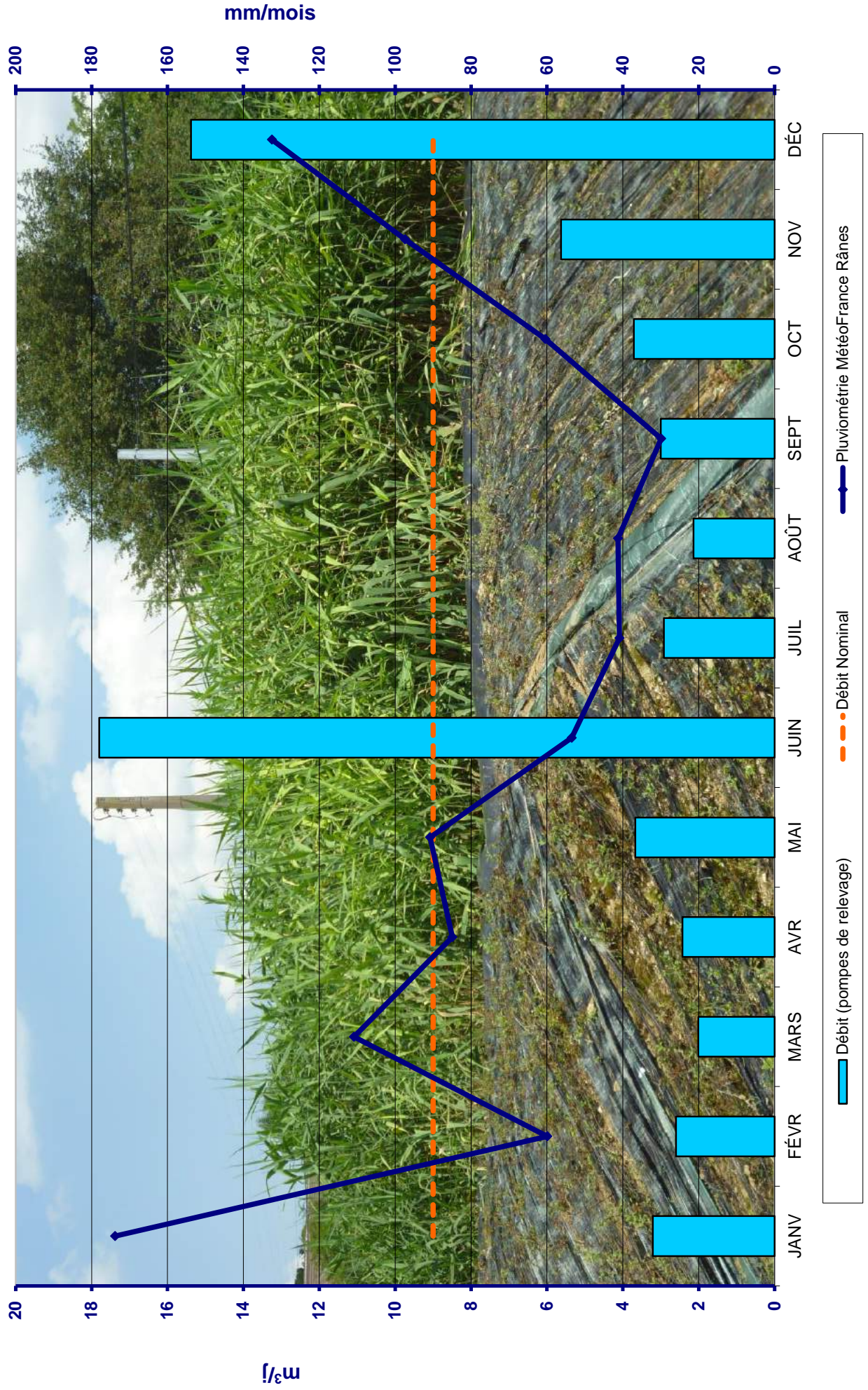
Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 30 mars 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 30 mars 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 29 novembre 2018.

Le prix de l'assainissement a baissé de 1,7 % suite à la diminution de la taxe agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte.



Effluents collectés en 2018 par la station de MONTREUIL AU HOULME



Station :	Saint Langis Lès Mortagne	Exploitant :	EAUX DE NORMANDIE	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	CDC du Pays de Mortagne-au-Perche	Maître d'Œuvre :	DDAF	Niveau de traitement :	arrêté 17/03/2006
Milieu récepteur :	Huisne	Constructeur :	MSE	Capacité nominale EH :	12 000
Bassin versant :	Huisne	Année de construction :	2011	Raccordés :	4 000
Agence de l'Eau :	Loire Bretagne	Type de réseau :	Séparatif et unitaire	Débit nominal temps sec / pluie :	2 000 - 4 000 m ³ /jour

OBSERVATIONS:

Une synthèse des données de charges entrantes et des débits figure dans le tableau ci-après.

Le débit moyen entrée de l'année est de 877 m³/j (soit 44% de la capacité hydraulique par temps sec).

Le débit maximum a atteint 3 222 m³/j (maximum atteint en entrée de station le 13 juin avec 67 mm de pluie en 2 jours).

Le débit entrant moyen a donc été multiplié par 3,7.

Malgré les résultats conformes aux différents arrêtés (préfectoral et ministériel), le traitement biologique de la station pourrait être fiabilisé en diminuant l'apport d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.

Ainsi, un diagnostic du système d'assainissement permettrait d'identifier les dysfonctionnements et de hiérarchiser les travaux à réaliser (programme d'actions). A ce sujet, une réflexion est en cours par le maître d'ouvrage.

Ce même diagnostic, permettant une meilleure connaissance patrimoniale, est rendu obligatoire selon l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Boues :

94,38 tonnes de matières sèches ont été évacuées (épandage et plate-forme de compostage de Terralys).

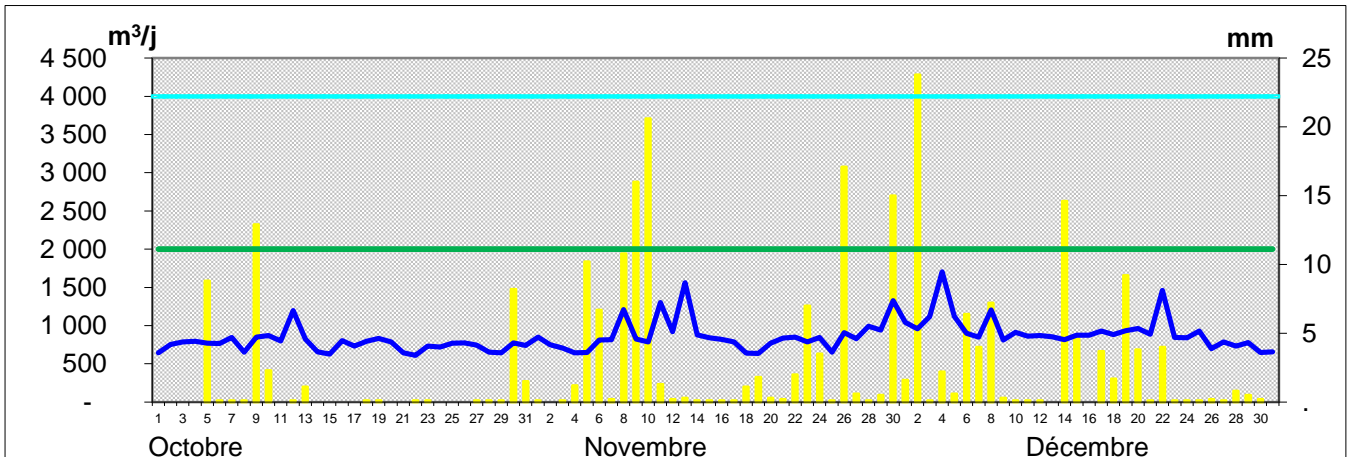
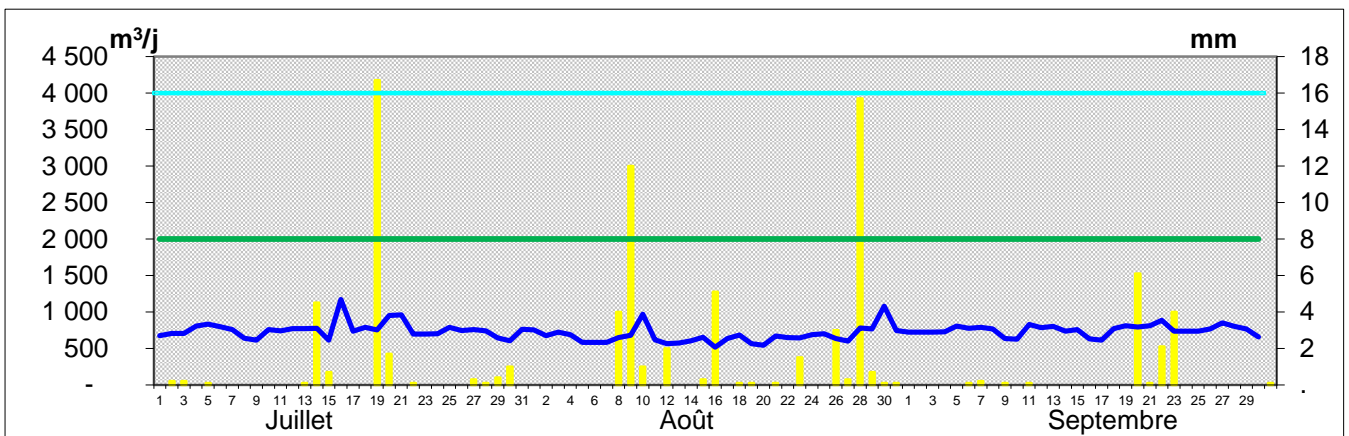
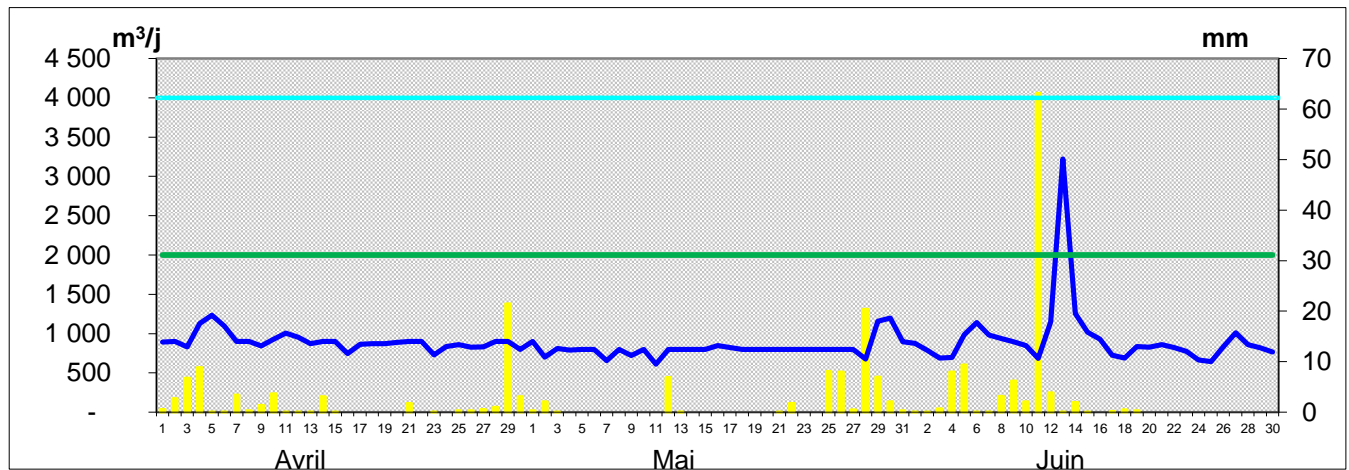
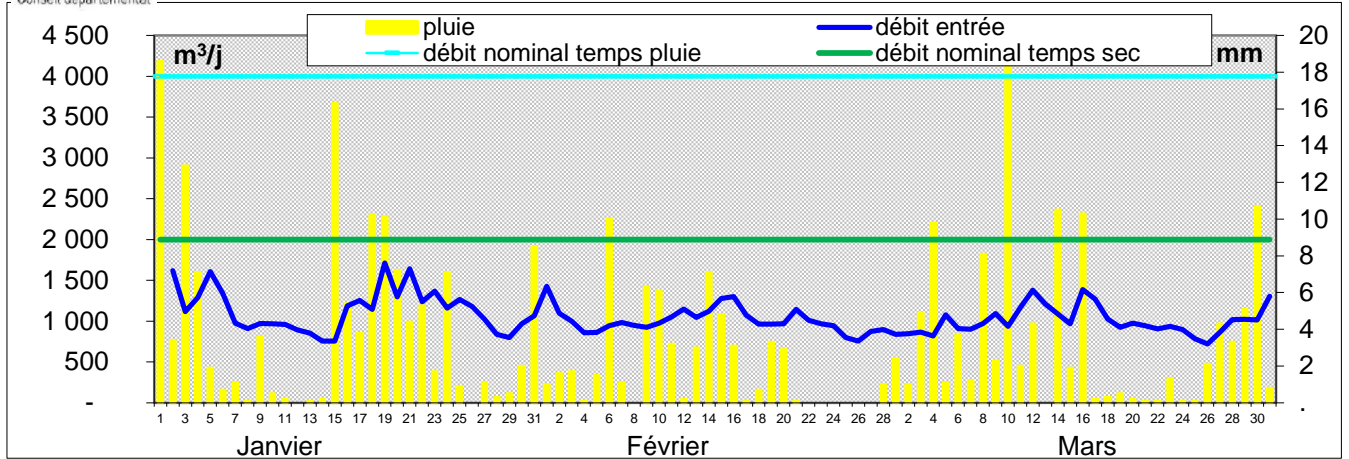


SATESE

2018	St Langis Lès Mortagne	Huisne	CDC DU PAYS DE MORTAGNE	0461414S0003
-------------	-------------------------------	---------------	--------------------------------	---------------------

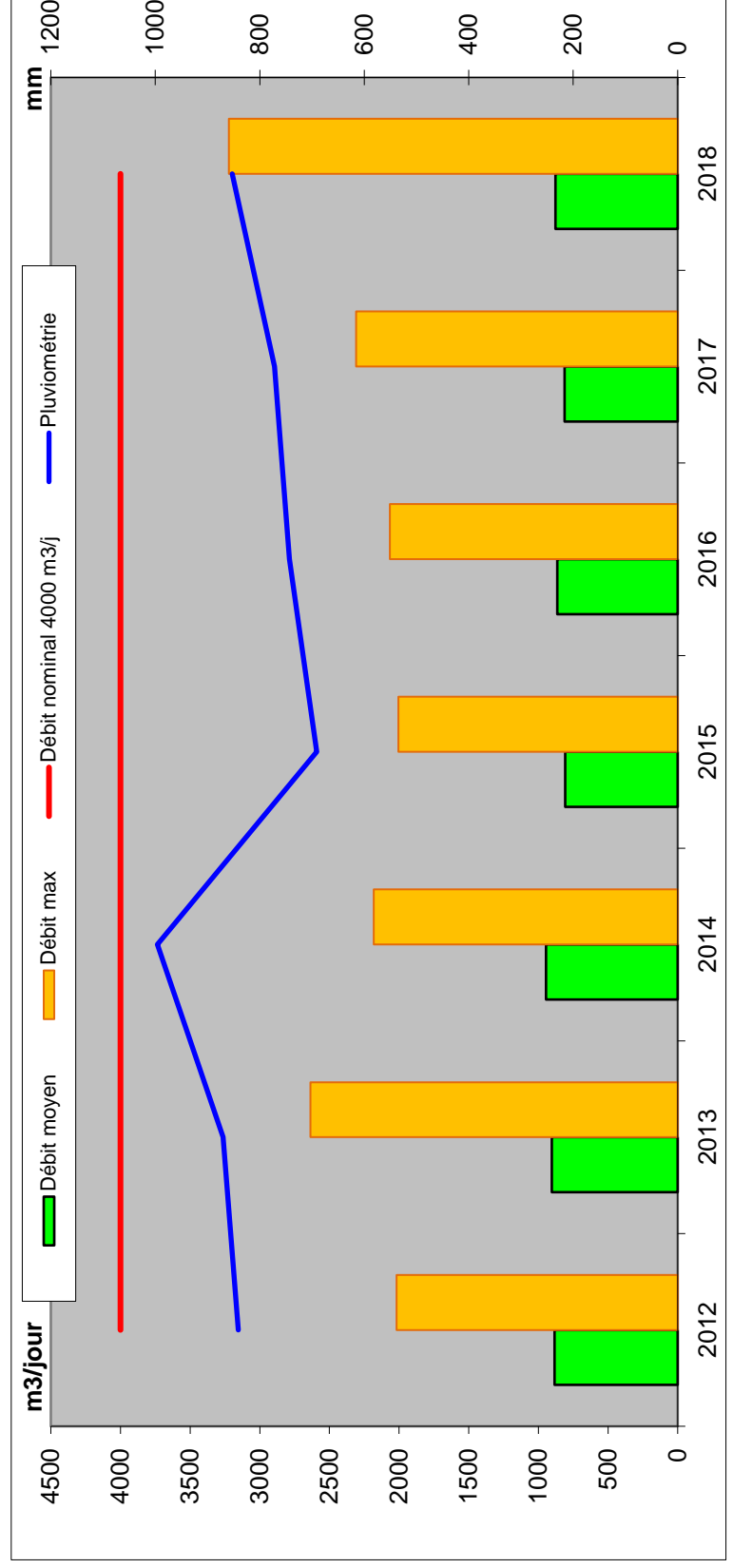


Courbes de débits et pluviométrie



MORTAGNE AU PERCHE 2012 - 2018 (12 000 EH)

Année	Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy (entrée)	Q max (entrée)	Volume	Pluvio	Nombre de dépassements du débit nominal temps pluie (jours)
2012		287	297	704	68	8,2	883	2017	323 178	841	0
2013		269	279	655	62	7,1	903	2637	329 595	870	0
2014		186	265	694	64	7,7	946	2182	345 290	996	0
2015		233	254	588	57	6,4	807	2004	294 555	691	0
2016		227	243	574	61	6,3	865	2065	316 590	743	0
2017		281	291	646	70	7,1	812	2309	296 380	772	0
2018		237	222	543	58	5,8	877	3222	320 105	853	0
Moyenne en kg/j		246	264	629	63	6,9					
Charge en EH		3071	4407	5243	4490	1736					
							870	3222			
							Moyenne	MAX			dépassements



Station	MORTREE	Exploitant	CdC SDO/prestation Eaux de Normandie	Type de station	DBIO
Maître d'ouvrage	CdC des Sources de l'Orne	Maître d'œuvre		Niveau de traitement	Arrêtés du 21/07/15 et R. 11/01/10
Milieu récepteur	La Thouanne	Constructeur		Capacité nominale EH	1200
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2011	Code SANDRE	036129402000
Masse d'eau	L'Orne de sa source au confluent de l'Orne (exclu)			Type de réseau	Séparatif
					SATESE

QUALITE DU REJET		DATE DE LA VISITE		NANTAISE DES EAUX		NANTAISE DES EAUX	
		22/01/2018		21/06/2018		21/06/2018	
Déclarant		RÉSULTATS D'ANALYSES		RÉSULTATS D'ANALYSES		RÉSULTATS D'ANALYSES	
Seuil réglementaire		RÉSULTATS D'ANALYSES		RÉSULTATS D'ANALYSES		RÉSULTATS D'ANALYSES	
Arrêté du 21 juillet 2015		RÉCÉPISSE DE DÉCLARATION DU 11 JANVIER 2010		RÉSULTATS D'ANALYSES		RÉSULTATS D'ANALYSES	
Valeur		Valeur		Valeur		Valeur	
Paramètres	η	η	η	η	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	180	479	479	291	291	291	291
MES mg/l	50%	22	4,4	200	3	3	98,5%
DBO ₅ mg/l	35	28	4	72	4	4	94,4%
DCO mg/l	200	81	25	227	25	25	89,0%
NTK mg/l	25	16	1,7	24	1,7	1,7	92,9%
NGL mg/l		20,5	14,1	24,2	23	23	5,0%
NH ₄ mg/l		11,6	0,4	14	0,5	0,5	96,4%
NO ₂ mg/l							
NO ₃ mg/l							
Test NH ₄ mg/l							
Test NO ₃ mg/l							
Pt mg/l	5	2,3	1,2	2,7	0,9	0,9	66,7%
Limpidité cm							
pH		7,6	8	7,7	8,1	8,1	

DEBIT COLLECTE :		CONSUMMATION ENERGETIQUE	
Nominal	180 m ³ /j	Mini journalier	0 m ³ /j
Moyen mensuel	#DIV/0! m ³ /j	Maxi journalier	662 m ³ /j
Mini mensuel	#DIV/0! m ³ /j	Débit annuel	68 245 m ³
Maxi mensuel	#DIV/0! m ³ /j		

Consummation annuelle: -- kWh
Consummation moyenne: -- kWh/j

Observations :
 ↳ Le réseau : Il apparaît une quantité importante d'arrivée en entrée de station par rapport aux données 2017.
 Aucune explication n'a été donnée à cette hausse. Il est indispensable d'avoir une mesure de débit fiable en entrée de station ainsi qu'une exploitation des données.
 Il est à noter une absence de données pour le second semestre due au changement de prestataire.
 Il est prévu la réhabilitation d'une partie des réseaux. Néanmoins, la rue principale restera en unitaire, compte tenu des travaux que cela représenteraient pour les usagers.
 En 2018, une extension du réseau a été réalisée sur le hameau Bonain.

↳ La station : Les seuils de qualité exigés sont respectés. Néanmoins le débit nominal était dépassé.
 Le développement bactérien sur les disques biologiques n'est pas optimal : une bande dépourvue du biofilm est présente sur tout le tour des disques. Cela est sans doute dû à l'apport de sable par le réseau unitaire. Il a été conseillé de vérifier la présence de sable et si besoin de prévoir le curage des batteries de disques biologiques, afin d'éviter ce phénomène qui risque de provoquer une détérioration prématurée des ouvrages.
 Il est essentiel d'être vigilant quant au mode de réalisation des prélèvements d'entrée.
 Un effet de siphonage a lieu sur 4 des 6 lits de séchage plantés de roseaux entraînant un écoulement continu et donc d'une part une surestimation des boues produites et d'autre part un retour en tête de station inutile (surconsommation électrique, apport d'eaux claires...). Il est envisagé l'installation d'une électrovanne pour régler ce dysfonctionnement.

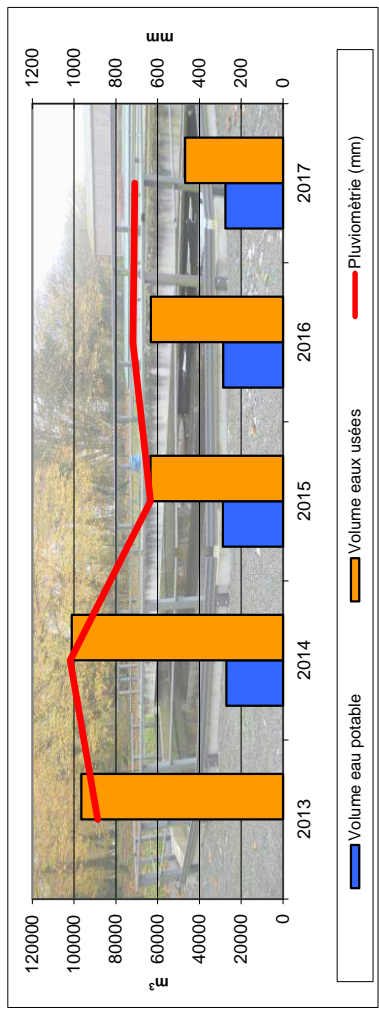
Plan d'épandage:
 --
Production de matières sèches:
 Quantité : -- TMS
 Volume: -- m³

QUALITE DES BOUES	
Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0,8
7 principaux PCB	5,0
Fluoranthène	2,5
Benzo(b)fluoranthène	2,0
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues

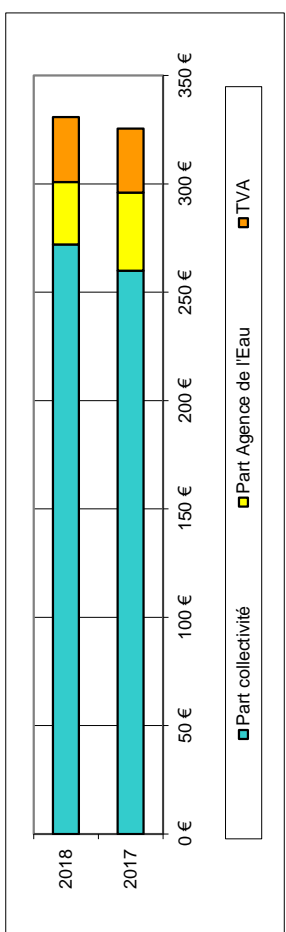
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable		27 126	28 859	28 706	27 501
Volume eaux usées	96 491	101 149	63 389	63 337	46 858
Pluviométrie (mm)	887	1 019	634	718	709



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	80,00 €	80,00 €	0,0%
Part variable HT	1,50 €	1,60 €	6,7%
Part revenant à la collectivité HT	260,00 €	272,00 €	4,6%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	29,60 €	30,08 €	1,6%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	325,60 €	330,88 €	1,6%
Coût au m³ TTC	2,71 €	2,76 €	1,6%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

RPQS commun à Almenèches, Chailloué, La Chapelle-Près-Sées, Macé, Montmerrei et Mortrée

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	748	D201.0
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,76	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	0	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,04	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Comme le montre la différence entre eaux usées collectées et eaux potables facturées, la station collecte de nombreuses eaux claires parasites.

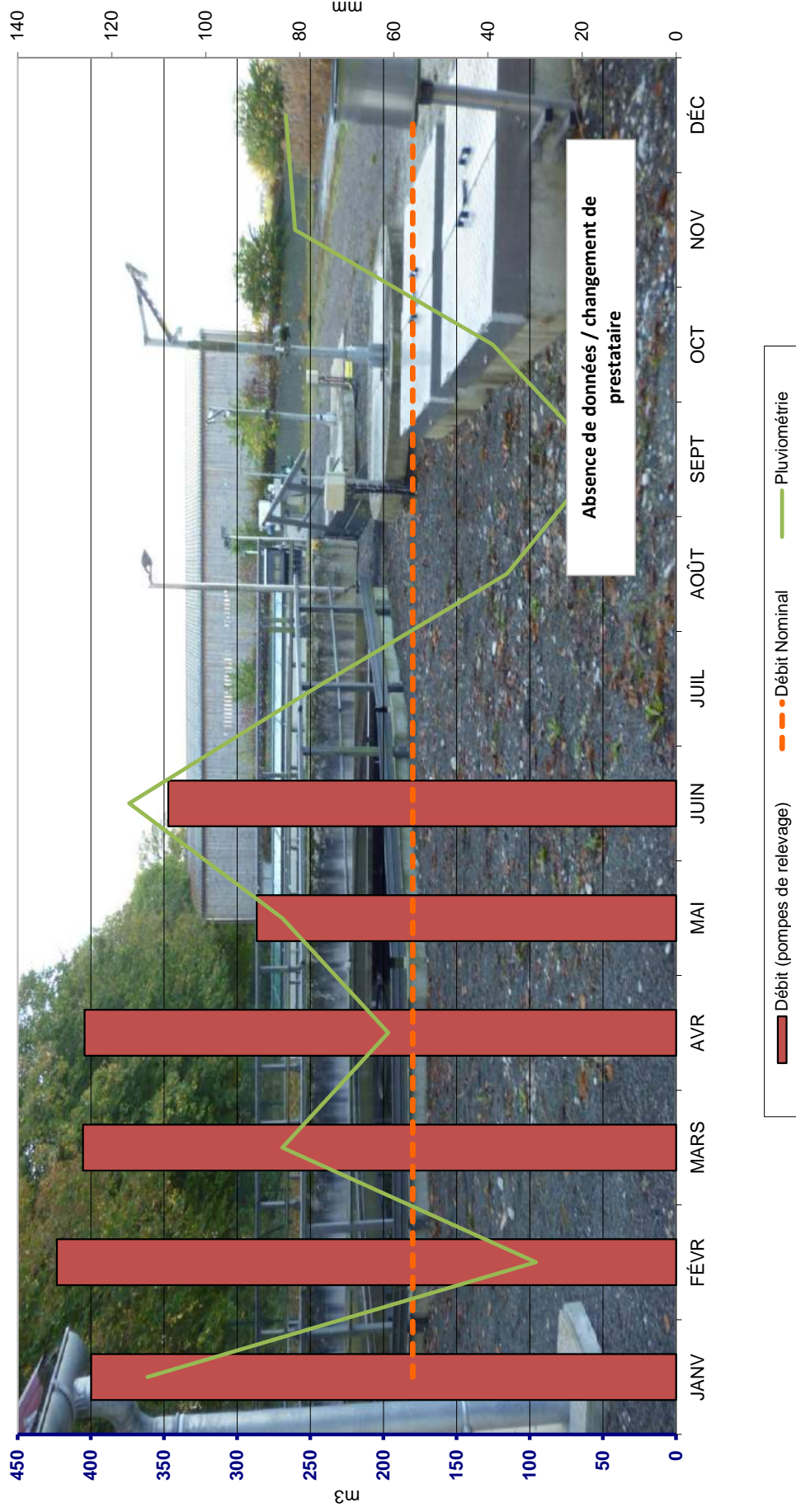
La Communauté de communes a adopté un règlement d'assainissement en date du 23 octobre 2014.

Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA, pour l'année 2017, a été effectuée par le SATESE, en date du 26 octobre 2018. Le RPQS a été approuvé par délibération du 31 octobre 2018. Sa mise en ligne date du 20 novembre 2018.

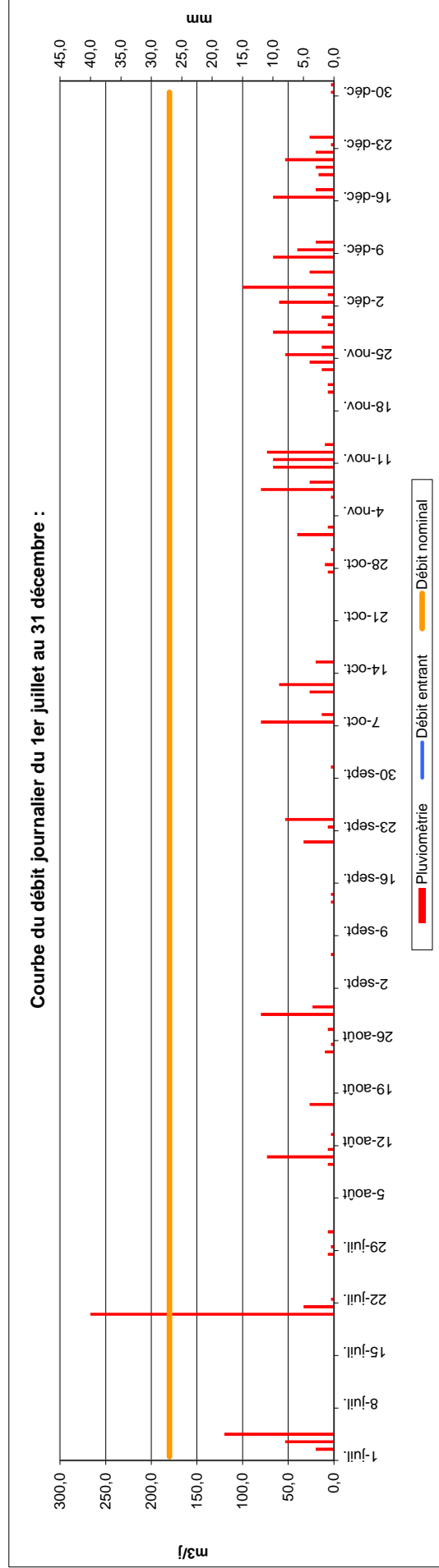
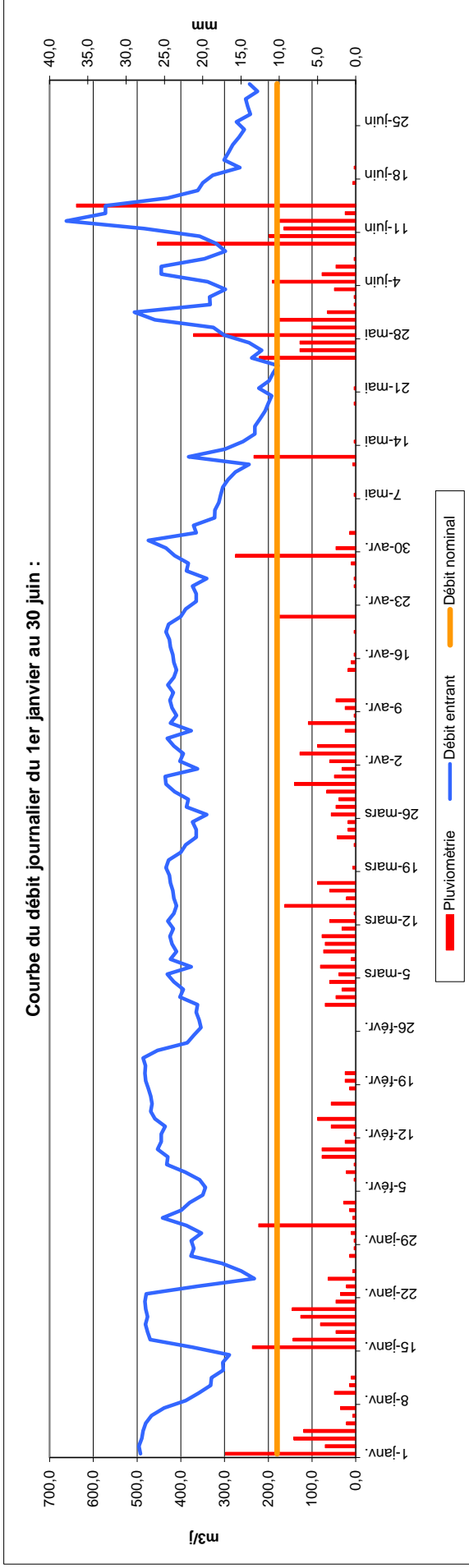


Effluents collectés en 2018 par la station de MORTREE (données exploitant)



La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France sur la commune de Sées

Débit journalier 2018 de la station de MORTREE (données exploitant) :



La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France sur la commune de Sées

MORTREE

L'Orne de sa source au confluent de l'Orne (exclu)

2018

Station	MOULICENT BOURG	Exploitant	Régie
Maitre d'ouvrage	CdC des Hauts du Perche	Maitre d'œuvre	SOGETI
Milieu récepteur	La Jambée	Constructeur	Inconnu
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2006
Masse d'eau	La Commeauche et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Huisne		

QUALITE DU REJET

Date de la visite	12/06/2017		10/04/2018	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Visite d'assistance		Visite d'assistance	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval	η
Paramètres	Valeur	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	18			
MES mg/l	50%			
DBO ₅ mg/l	35			
DCO mg/l	200			
NTK mg/l				
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l			0	0,5
Test NO ₃ mg/l			0	0
Pt mg/l				
Limpidité cm				
pH			10,5	10,4

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage dans les lagunes)

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume : -- m³ Tonnes
 Annuelle : -- kg
 Journalière : -- g/j/EH
 Soit : -- g/j/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	18 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle: kWh
 Consommation moyenne: kWh/h **non relevé**

Observations :

⇒ Le réseau : Compte tenu de l'arrivée gravitaire des effluents et de l'absence de mesure de débit en poste fixe, il n'est pas possible de suivre l'évolution du débit en fonction des précipitations et du niveau des nappes. Le SATESE ne peut pas effectuer de mesure ponctuelle, car le canal en entrée est inadapté et que son remplacement serait trop coûteux par rapport aux enjeux.
 Il est conseillé à la commune de procéder à un curage préventif d'un quart du réseau chaque année, afin d'éviter tout dysfonctionnement.
 En 2014, un lotissement de 5 parcelles a été créé, mais aucune parcelle n'a été vendue.

⇒ La station : Lors de la visite, le rejet vers le milieu était très faible. Les tests de terrain ont mis en évidence un bon traitement de la pollution, puisqu'il ne subsistait qu'une très faible concentration d'ammonium en sortie de station (0,5 mg/l).

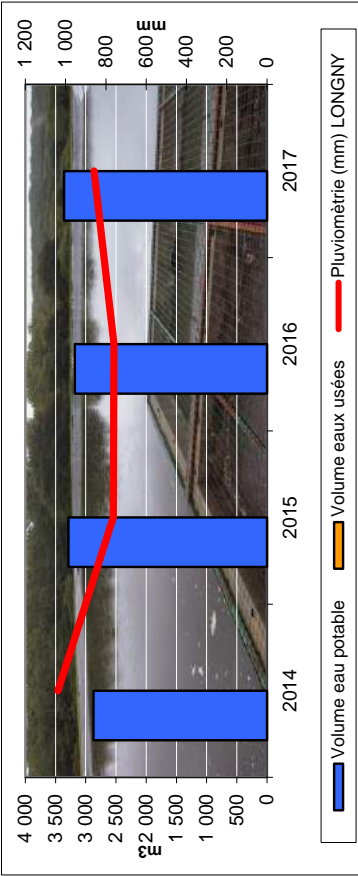
Le décanteur en entrée de station est vidangé annuellement.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

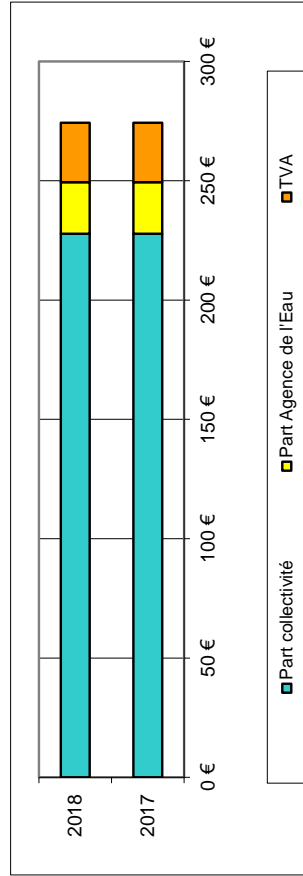
Données pour la commune de Moulicent (2 stations)

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	2 872	3 288	3 179	3 357
Volume eaux usées	---	---	---	---
Pluviométrie (mm) LONGNY	1 038	763	760	859



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	85,00 €	85,00 €	0,0%
Part variable HT	1,19 €	1,19 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	227,80 €	227,80 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % en 2014)	24,94 €	24,94 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	274,34 €	274,34 €	0,0%
Coût au m³ TTC	2,29 €	2,29 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Données pour Longny les Villages (service Régie)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	741	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,35	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	75	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	2,6	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,147	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Suite au transfert de la compétence assainissement à la CdC, un règlement de service communautaire devra être mis en place. De plus, une harmonisation des tarifs sera à prévoir.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été réalisé pour Longny les Villages.

De plus, la saisie SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).



Station	MOULICENT Les Epasses	Exploitant	Régie SOGETI
Maître d'ouvrage	CdC des Hauts du Perche	Maître d'œuvre	SOGETI
Milieu récepteur	La Commeauche	Constructeur	CSE
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2010
Masse d'eau	La Commeauche et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Huisne	Type de station	PHRG
		Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
		Capacité nominale EH	60
		Code SANDRE	0461296S0002
		Type de réseau	Séparatif
			SATESE

DEBIT COLLECTE:

Nominal	9 m ³ /j	Maxi journalier	0,0	m ³ /j
Moyen mensuel	5,4 m ³ /j	Maxi journalier	28,8	m ³ /j
Mini mensuel	2,1 m ³ /j	Débit annuel	1 979	m ³
Maxi mensuel	15,4 m ³ /j	By-pass annuel	169	m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : **non relevé** kWh
 Consommation moyenne : kWh/j

Observations :



⇒ Le réseau : Le poste de relevage reçoit, en plus des eaux usées, environ 50 % du volume d'eaux traitées, faussant les mesures. En se basant sur les données collectées par le SOFREL et en appliquant ce coefficient, il est possible d'estimer le débit d'eau arrivant à la station. En 2018, il aurait varié entre 1 et 29 m³/j. Comme précédemment, la courbe du débit journalier confirme l'impact des précipitations sur le débit pompé, traduisant la collecte d'eaux parasites. Il est à noter que, le débit met un certain temps à retrouver une valeur normale, laissant supposer que le réseau collecte des eaux de drainage. Il est conseillé de procéder à des contrôles, afin d'identifier les raccordements non conformes. Une inspection des boîtes de raccordements en période de nappe haute ou après un épisode pluvieux important permettrait de vérifier l'étanchéité des raccordements. Il est à noter que le poste de relevage de la station n'a pas fonctionné entre le 7 et le 13 novembre, entraînant le by-pass de 169 m³ d'effluents bruts.

⇒ La station : Les tests de terrain effectués lors de la visite ont mis en évidence un effluent d'assez bonne qualité, puisqu'il ne subsiste qu'une faible concentration d'ammonium en sortie de station.

Il est nécessaire de porter une attention particulière à l'entretien de la zone de finition, afin d'éviter que la végétation ne se développe de trop et qu'elle réduise le volume utile.

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		12/06/2017		10/04/2018	
	Valeur	η	Aval	Aval	Aval	η
Qmoyen m ³ /j						
MES mg/l						
DBO ₅ mg/l	35	50%				
DCO mg/l	200	60%				
NTK mg/l						
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l						
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l			5		6	
Test NO ₃ mg/l			250		250	
Pt mg/l						
Limpidité cm						
pH			7,1		6,9	

η : rendement d'élimination  respect du seuil  non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage: Non réalisée

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Station

MOULICENT Les Epasses

Règlement d'assainissement :

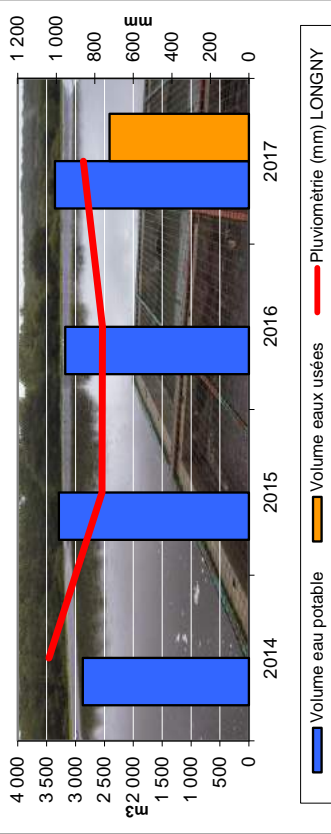
OUI

Rédaction du rapport sur la qualité du service : OUI RPQS approuvé : OUI
Saisie SISPEA : OUI RPQS mis en ligne : OUI

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

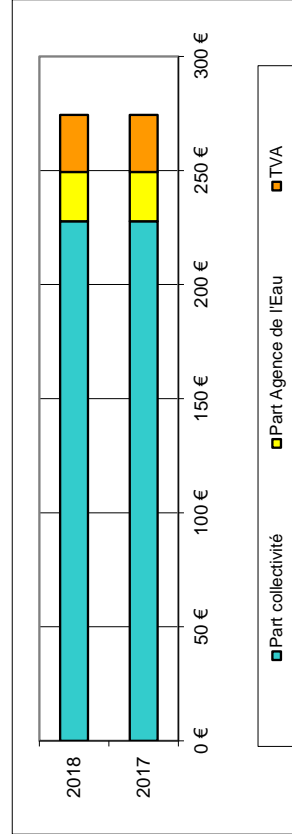
Données pour la commune de Moulicent (2 stations)

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	2 872	3 288	3 179	3 357
Volume eaux usées	--	--	--	2 409
Pluviométrie (mm) LONGNY	1 038	763	760	859



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	85,00 €	85,00 €	0,0%
Part variable HT	1,19 €	1,19 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	227,80 €	227,80 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % en 2014)	24,94 €	24,94 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	274,34 €	274,34 €	0,0%
Coût au m³ TTC	2,29 €	2,29 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Données pour Longny les Villages (service Régie)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	741	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,35	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	75	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	2,6	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,147	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Suite au transfert de la compétence assainissement à la CdC, un règlement de service communautaire devra être mis en place. De plus, une harmonisation des tarifs sera à prévoir.

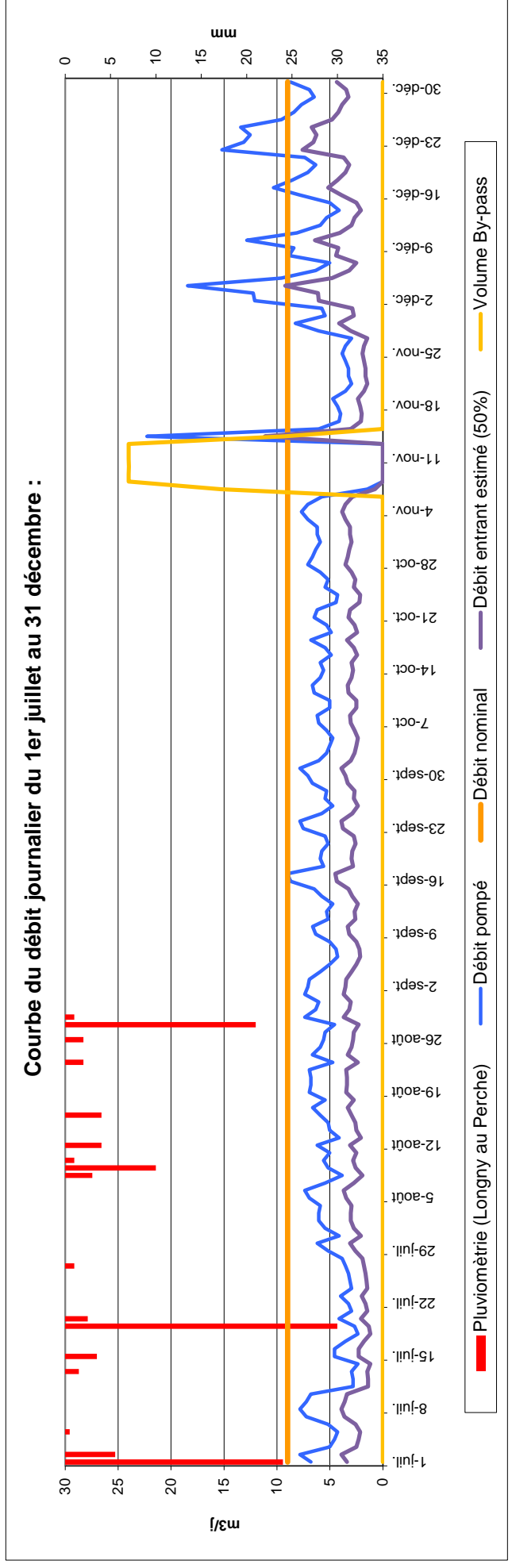
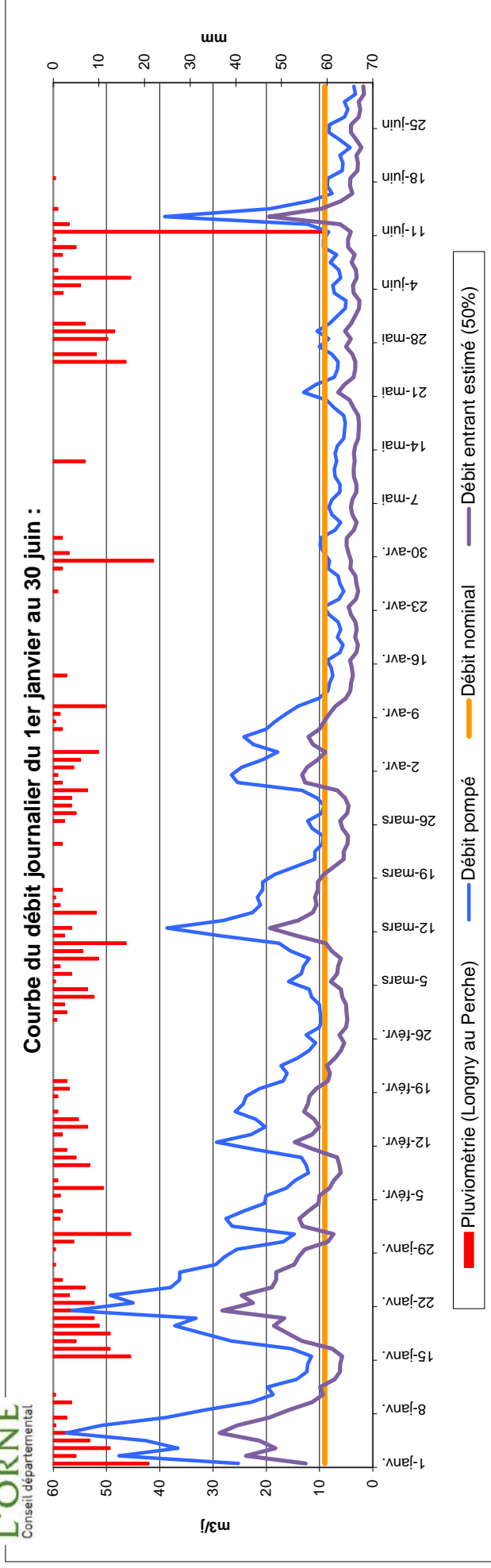
Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été réalisé.

De plus, la saisie SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).



Débit journalier 2018 de la station de Moulicent les Epasses:





QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		Récupéré du		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
	Valeur	η	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	134,2		134,2		111	120	34	50
MES mg/l	20	50%	20	89,1%	70	7,6	344	5,2
DBO ₅ mg/l	35	60%	25	97,3%	110	3	230	3
DCO mg/l	200	60%	90	94,7%	303	16	392	27
NTK mg/l	8		8	82,5%	26,3	4,6	70,3	9,9
NGL mg/l	13		13	71,3%	30	8,6	70,56	10,18
NH ₄ mg/l				82,4%	23,9	4,2	66	11
NO ₂ mg/l							0,23	0,23
NO ₃ mg/l								
Test NH ₄ mg/l								
Test NO ₃ mg/l								
Pt mg/l	1				2,6	0,3	7,8	0,3
Limpidité cm								
pH					8	7,8	7,8	7,6

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercuré Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation sur cette nouvelle station.

Lits de séchage plantés de roseaux

Plan d'épandage:
27 novembre 2014

Production de matières sèches:
Données SAUR
Volume : -- m³
Annuelle : 9,5 Tonnes
Journalière : 26,03 kg
Soit : 28,92 g/j/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	134,2 m ³ /j	Mini journalier	8 m ³ /j
Moyen mensuel	50,0 m ³ /j	Maxi journalier	267 m ³ /j
Mini mensuel	28,5 m ³ /j	Débit annuel A3	18 236 m ³
Maxi mensuel	110,0 m ³ /j	Débit annuel A4	36 021 m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	?	kWh
Consommation moyenne :	?	kWh/j

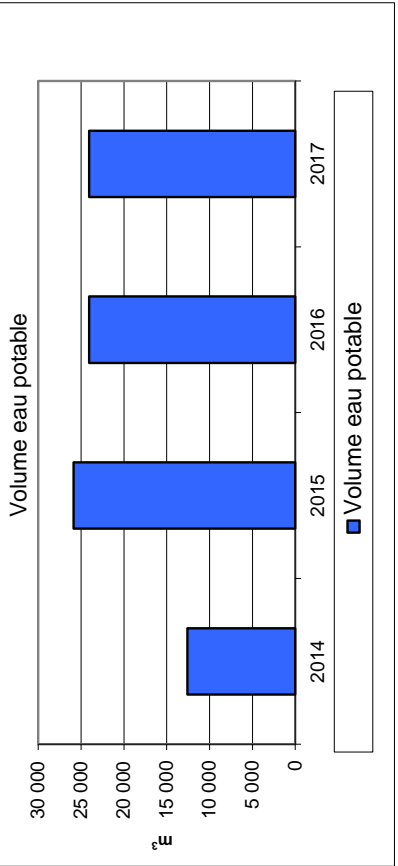
Observations :

⇒ Le réseau : Le débit moyen mensuel arrivant à la station a été de 50 m³/j soit 37 % du débit nominal. Par contre, le débit maxi journalier a atteint 267 m³/j, soit 199 % du débit nominal, pour 25 mm de pluie. Par ailleurs, lors du bilan de juin, des traces de montées en charge totale du poste en entrée ont pu être observées. La présence d'eaux claires parasites, d'origines météoriques, semble évidente.

⇒ La station : La qualité du réjet répond aux exigences réglementaires. Attention toutefois à la concentration en NTK (en limite du seuil fixé par le récépissé du 09/06/2015).

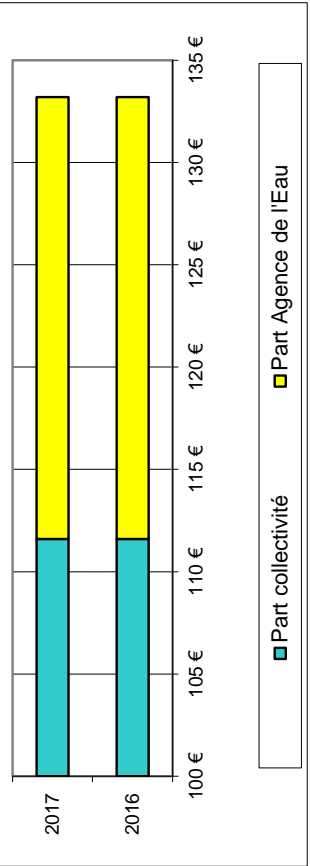
De plus, des valeurs incohérentes sur le débit de sortie sont régulièrement observées. Un problème d'hydraulique persiste entre la sortie du clarificateur et l'entrée du canal de rejet, faussant ainsi la lecture du débitmètre à ultrasons. Une solution doit être trouvée dans les meilleurs délais.

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées					
m ³	2014	2015	2016	2017	2017
Volume eau potable	12 596	25 883	24 045	24 056	24 056
Volume eaux usées	--	--	--	6 371	6 371
Pluviométrie (mm)	--	--	--	--	--



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	72,50 €	72,50 €	0,0%
Part variable HT	1,00 €	1,00 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	192,50 €	192,50 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	21,41 €	21,41 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	235,51 €	235,51 €	0,0%
Coût au m³ TTC	1,96 €	1,96 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017				
Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature	
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	825	D201.1	
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	91,21	P201.1	
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0	
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³ (N+1)	€/m ³	1,96	D204.0	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2	
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Non concerné	P206.3	
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0	
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0302	P207.0	

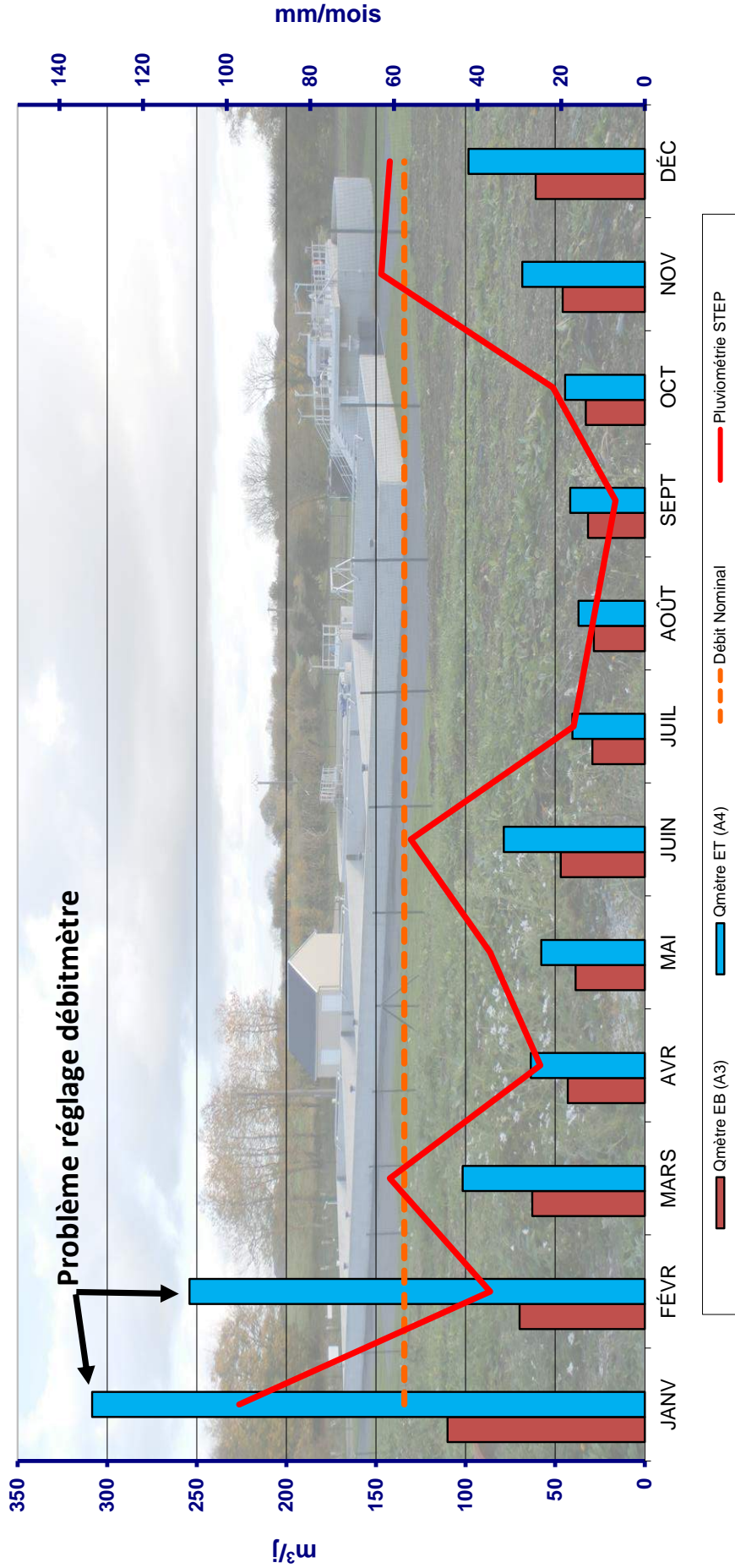
* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 20 décembre 1991. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015). Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été réalisé. De plus, la saisie SISPEA a également été effectuée. La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée. Une harmonisation du règlement de service et de la tarification doit être engagée par la CDC des Pays de L'Aigle, compétente depuis le 1^{er} janvier 2018.



Effluent collectés en 2018 par la station de Moulins-la-Marche (données SAUR)



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien relevé sur la station.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque												
Nitrates												
Phosphore												

x = nombre de tests

x Bonne qualité

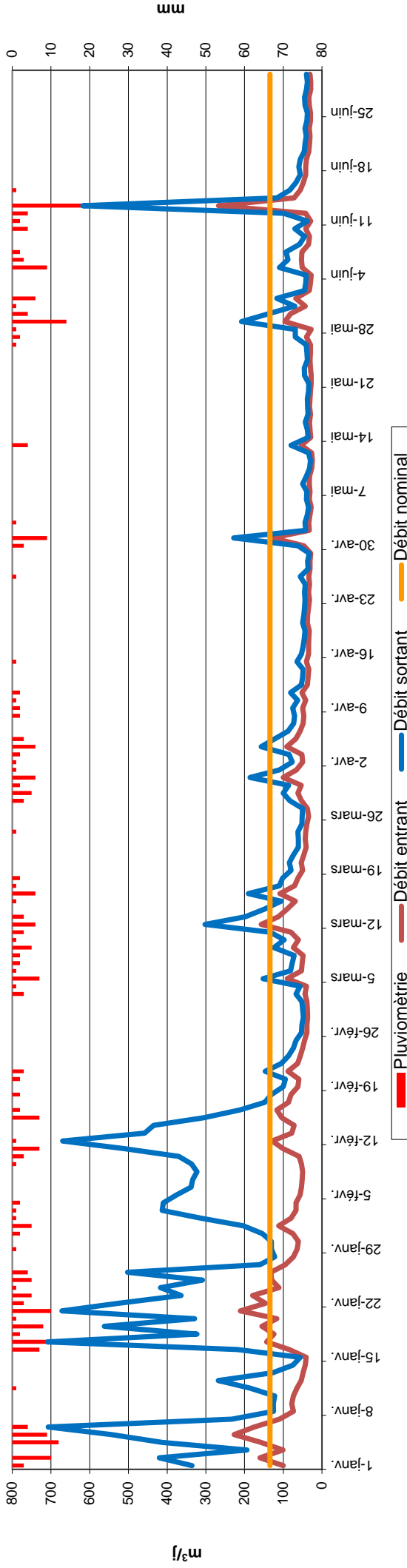
x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

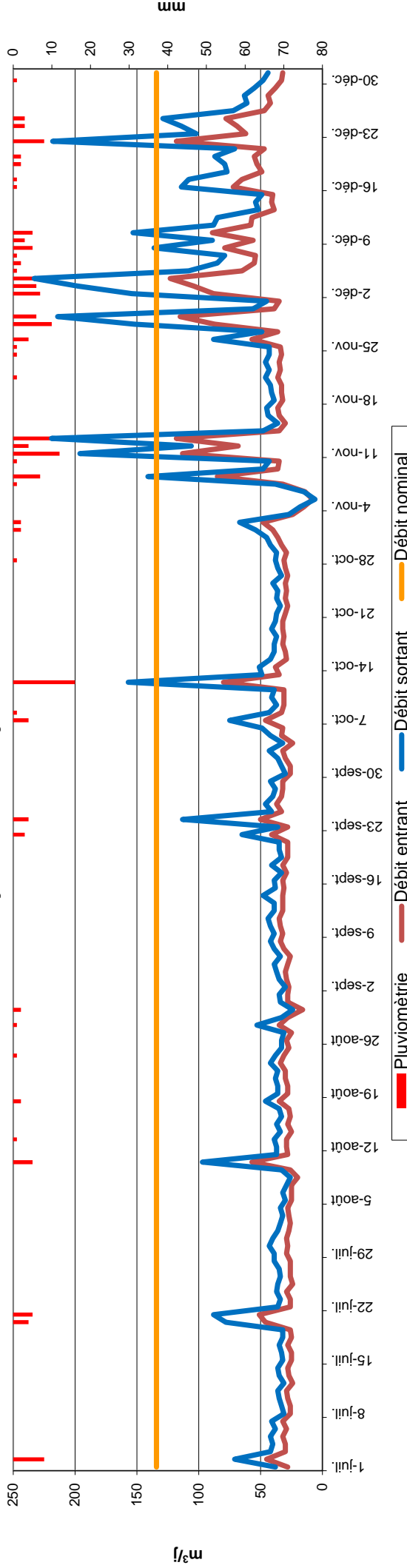
--- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de Moulins-la-Marche (SOFREL) - données SAUR :

Courbe du débit journalier du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 :



Courbe du débit journalier du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 :





DEBIT COLLECTE:

Nominal	47,5 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	20,5 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	16,0 m ³ /j	Débit annuel	7 499	m ³
Maxi mensuel	36,1 m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle: kWh
 Consommation moyenne: kWh/j
non relevée

Observations:

⇨ Le réseau: Les relevés mensuels ont mis en évidence un débit moyen bien en dessous du débit nominal. Le pic de débit en mai n'est pas lié aux précipitations, il peut s'expliquer soit par un dysfonctionnement du poste (poire de niveau), soit par l'occupation des résidences secondaires.
 Le poste de relevage demande une attention particulière, car il est assez sensible et les poires peuvent dysfonctionner régulièrement.
 La station, fonctionnant à moins de 50 % de sa capacité nominale, elle n'est pas perturbée par ces variations de débits.

⇨ La station: Le bilan 24 heures a mis en évidence un effluent traité de bonne qualité, avec un bon traitement de l'azote puisqu'il ne subsiste presque plus d'ammonium en sortie.

Le cône de sédimentation est vidangé annuellement.

La collectivité doit poursuivre le piégeage des ragondins, afin d'éviter toute dégradation des berges et des bâches.

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		SATESE		SATESE	
	19-20/10/2015	05-06/06/2018	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Seuil réglementaire						
Arrêté du 21 juillet 2015	Récépissé du 13 mars 2006		Aval		Aval	
	Valeur	η	η	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	47,5		22,6	20,7	20,7	
MES mg/l	120		575	210	270	110
DBO ₅ mg/l	35	60%	360	4	240	6
DCO mg/l	200	60%	816	88	648	101
NTK mg/l			124	24,7	80	16,4
NGL mg/l				24,7		16,4
NH ₄ mg/l				0,1		1,4
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l				0		
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l			11,4	5,2	8,5	5
Limpidité cm						
pH			8,3	8,9	8,35	8,68

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0,8
7 principaux PCB	5,0
Fluoranthène	2,5
Benzo(b)fluoranthène	2,0
Benzo(a)pyrène	

Pas d'évacuation de boues (stockage dans les lagunes)

Plan d'épandage:
Non réalisée

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/l/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Station

MOUTIERS AU PERCHE

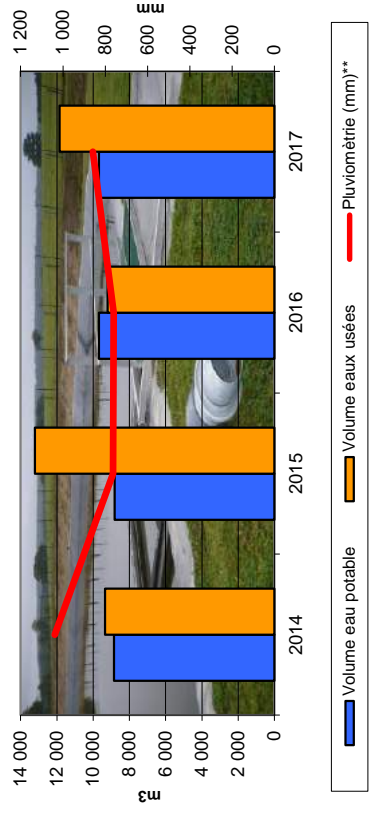
Règlement d'assainissement :

NON

Rédaction du rapport sur la qualité du service : OUI RPQS approuvé : OUI
Saisie SISPEA : OUI RPQS mis en ligne : OUI

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

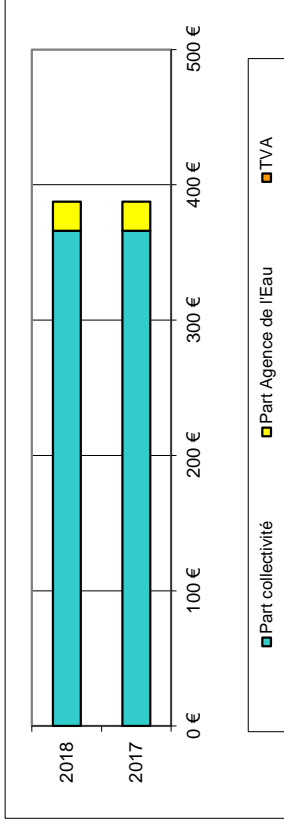
m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	8 844	8 812	9 677	9 672
Volume eaux usées	9 342	13 216	9 207	11 854
Pluviométrie (mm)**	1 038	763	760	859



** Pluviométrie METEO France Longny au Perche

Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	90,00 €	90,00 €	0,0%
Part variable HT	2,30 €	2,30 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	366,00 €	366,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10% depuis 2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	387,60 €	387,60 €	0,0%
Coût au m³ TTC	3,23 €	3,23 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	284	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,23	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0248	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement, rendu obligatoire par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, n'a pas été mis en place.

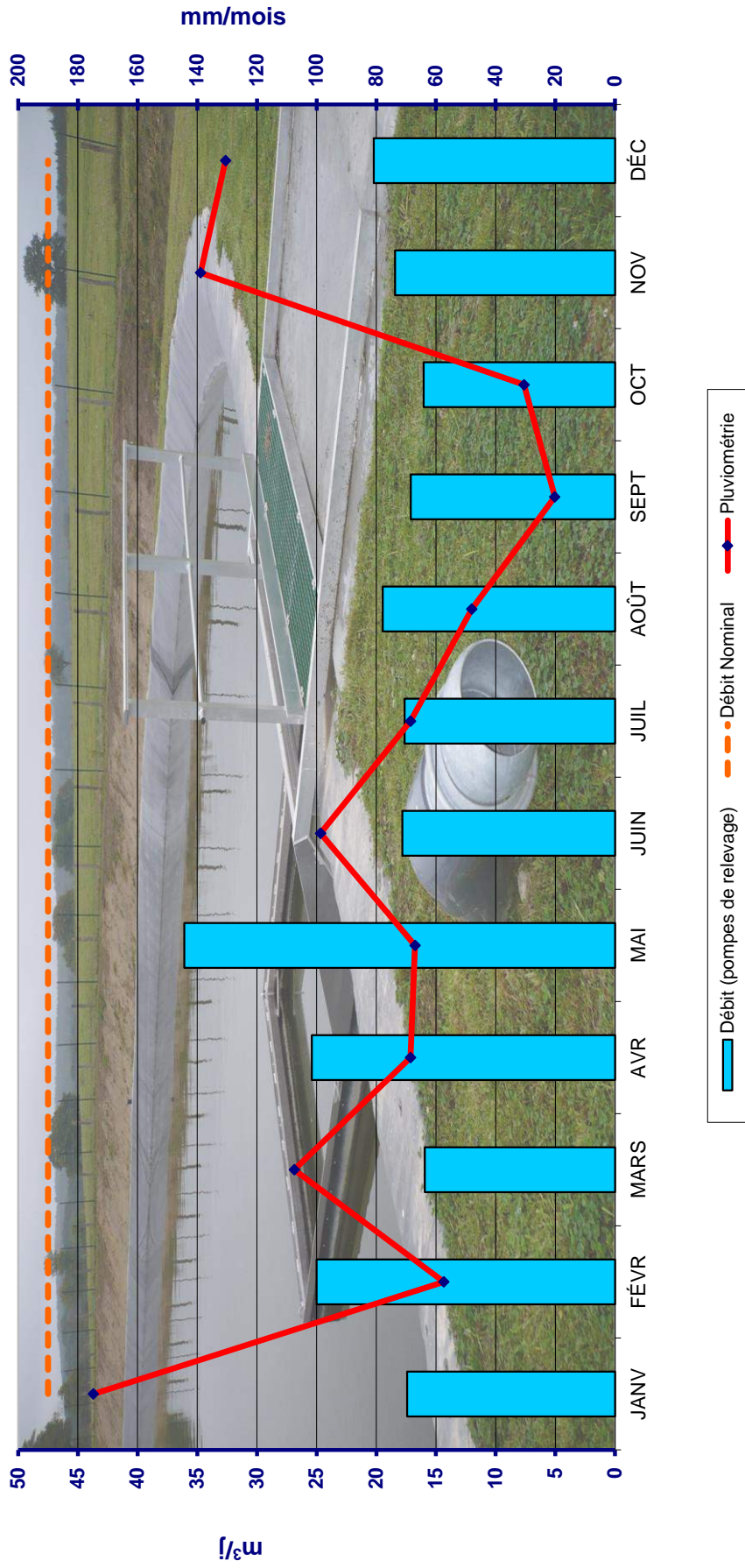
Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2016 a été réalisé. De plus, la saisie SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée.



Effluents collectés en 2018 par la station du MOUTIERS AU PERCHE



Synthèse des tests réalisés :

Pluviométrie mesurée par METEO France à Longny au Perche

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

-- = pas de test

2018

MOUTIERS AU PERCHE

La Corbionne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Huisne

Station	NECY	Exploitant	VEOLIA (prestation de service)	Type de station	DBIO
Maitre d'ouvrage	ARGENTAN Intercom	Maitre d'œuvre	Direction Départementale de l'Équipement	Niveau de traitement	A du 21/07/15 et R du 18/03/05
Milieu récepteur	La Filaine	Constructeur	MSE-SABLA	Capacité nominale EH	250
Agence de l'eau	Seine Normande	Année de construction	2006	Code SANDRE	036130301000
Masse d'eau	La Dives de sa source au confluent de l'Ante			Type de réseau	Séparatif



QUALITE DU REJET

Date de la visite		21-22/06/2016		27-28/03/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	37,5			25	15
MES mg/l	50%		99,0%	310	3,8
DBO ₅ mg/l	35		99,4%	230	3
DCO mg/l	200		97,0%	768	17
NTK mg/l			97,3%	78,3	1,9
NGL mg/l					19,7
NH ₄ mg/l					0,24
NO ₂ mg/l					79
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l	1		87,9%	8,2	1,3
Limpidité cm					
pH				8,7	7,4

η : rendement d'élimination

■ respect du seuil

■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation en 2018

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g//EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	37,5	m ³ /j
Moyen mensuel*	18	m ³ /j
Mini mensuel*	15	m ³ /j
Maxi mensuel*	21	m ³ /j
Maxi journalier*	66	m ³ /j
Débit annuel*	6 555	m ³
*Valeur du 01/07 au 31/12/2018		

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	5 920	kWh
Consommation moyenne:	16,22	kWh/h/j

Observations :

Lors du bilan 24h réalisé en mars, le récépissé de déclaration n'était pas respecté sur le paramètre phosphore. Il est conseillé d'augmenter légèrement l'injection de chlorure ferrique. L'arrêté national est cependant respecté.

Il a été observé que les filtres de finition plantés de roseaux débordaient, et les effluents ne semblaient plus s'infiltrer correctement.

Pour rappel, il est recommandé de réaliser un désherbage manuel complet et régulier des massifs. De plus, les roseaux doivent être fauchés tous les ans. Pour limiter ce phénomène, une rotation plus régulière des filtres pourrait être mise en place.

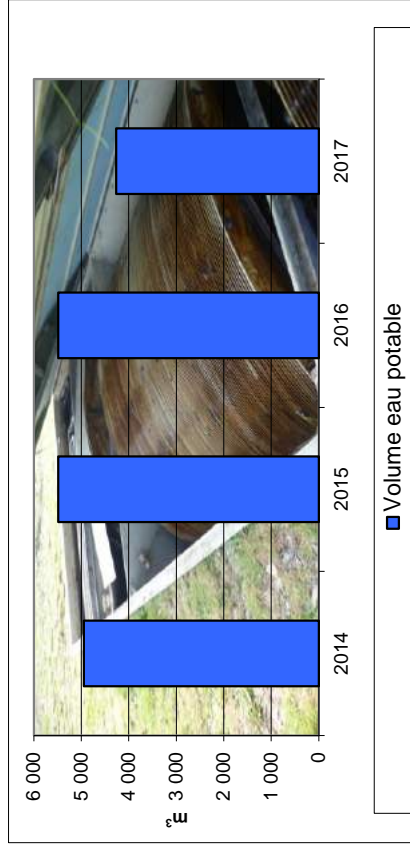
Si le problème persiste, il sera nécessaire de procéder au curage complet des filtres.

Depuis plusieurs années, beaucoup de fillasses se développent sur les disques biologiques, ce qui empêche la fixation de la zoogée. Il convient de réinstaller les paniers dégrilleurs dans les postes de relevage, afin de limiter ce phénomène.



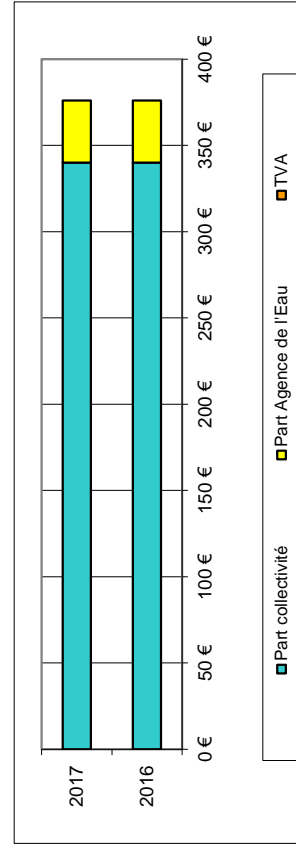
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	4 947	5 484	5 484	4 263
Volume eaux usées	--	--	--	--
Pluviométrie (mm)	--	--	--	--



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	63,00 €	63,00 €	0,0%
Part variable HT	3,18 €	3,18 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	444,60 €	444,60 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	48,06 €	47,34 €	-1,5%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	528,66 €	520,74 €	-1,5%
Coût au m³ TTC	4,41 €	4,34 €	-1,5%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	154	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,34	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	70	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation de boues	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	0	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité. Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom pour l'ensemble du nouveau territoire.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le prix de l'assainissement a diminué de 1,5% suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.



Effluents collectés en 2018 par la station de NECY



D'après les données fournies par l'exploitant VEOLIA EAU

Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

-- = pas de test

2018

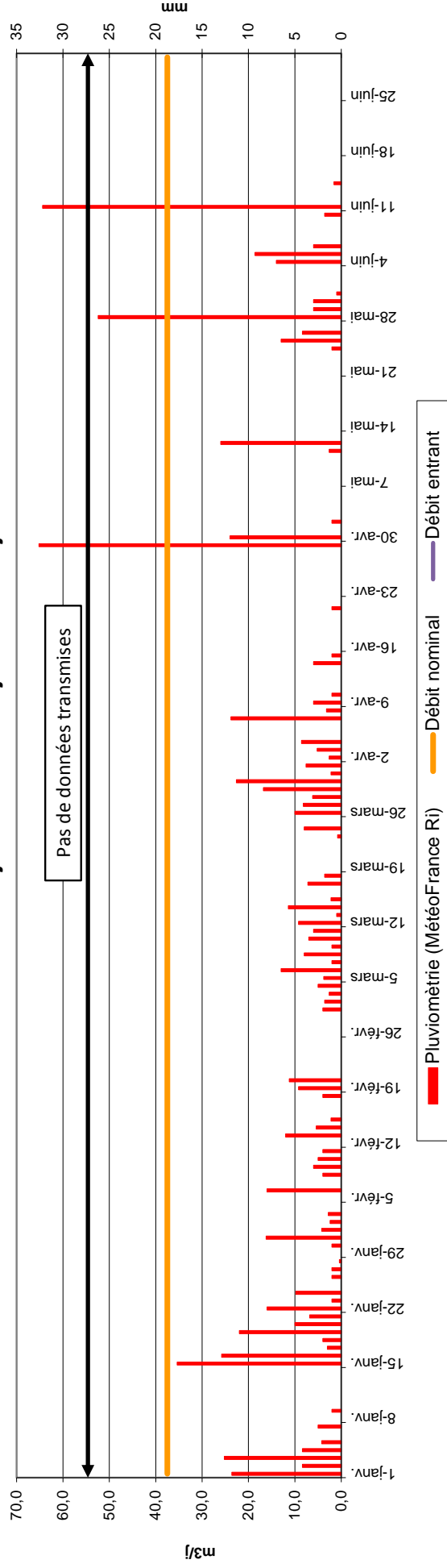
NECY

La Dives de sa source au confluent de l'Ante

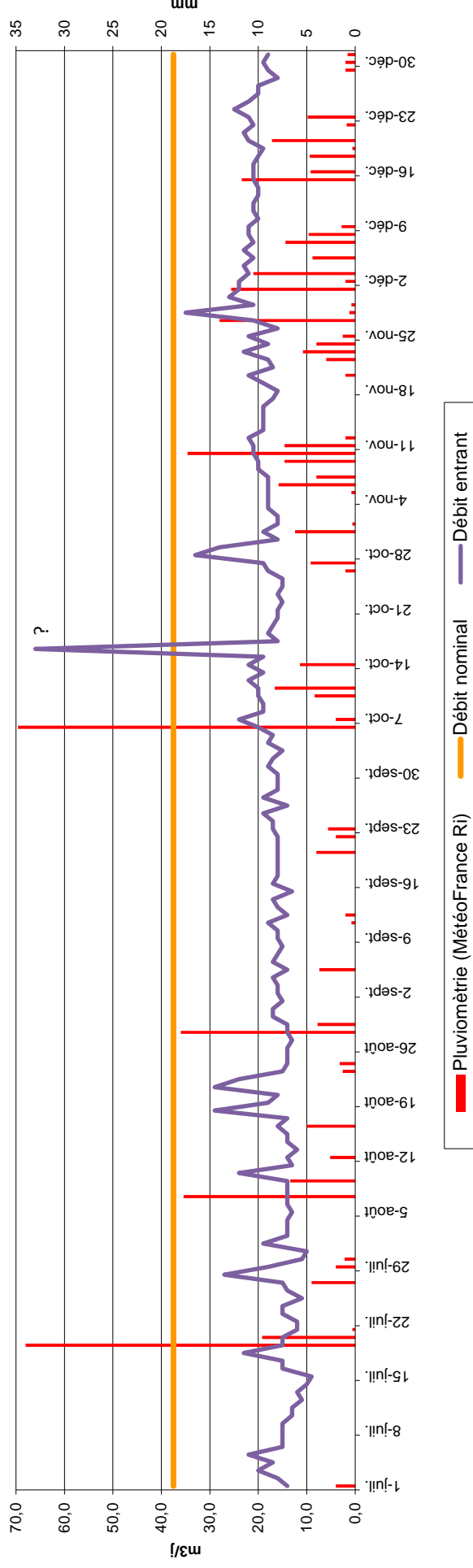
Débit journalier 2018 de la station de NECY :

D'après les données fournies par l'exploitant VEOLIA EAU

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Station	NEUILLY LE BISSON	Exploitant	Régie	Type de station	DBIO	
Maître d'ouvrage	CDC Vallée de la Haute Sarthe	Maître d'œuvre	Direction Départementale Agricolture et Forêt	Niveau de traitement	A du 21/07/2015 et R du 10/03/06	
Milieu récepteur	La Vézonne	Constructeur	MSE SABLA	Capacité nominale	EH 310	
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2005	Code SANDRE	0461304S0001	
Masse d'eau	La Vézonne et des affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe	Type de réseau				Séparatif



QUALITE DU REJET

Date de la visite		03-04/04/2017		25/09/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	Seuil	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	46,5	23			
MES mg/l	30	8,3	97,3%		
DBO ₅ mg/l	35	25	98,1%		
DCO mg/l	200	90	93,4%		
NTK mg/l		20	96,0%		
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l				0	
Test NO ₃ mg/l				100	
Pt mg/l		9,3	10,8%		
Limpidité cm		8,6			
pH		7,9			7,9

η : rendement d'élimination

■ respect du seuil

■ non respect du seuil

DEBIT COLLECTE:

Nominal	46,5 m ³ /j		
Moyen mensuel	26,0 m ³ /j		
Mini mensuel	22,6 m ³ /j	Débit annuel	9 488 m ³
Maxi mensuel	30,8 m ³ /j		

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Il est recommandé de prévoir un curage préventif du réseau et du poste une fois par an.

Il est important de réaliser un relevé hebdomadaire des compteurs pour un meilleur suivi de l'installation.

⇒ La station : Les seuils de qualité exigés sont respectés et la station donne de bons résultats.

La station est bien exploitée.



QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	17/01/18	03/07/18
Cadmium Cd	10	1,33	1,31
Chrome Cr	1000	124,0	60,6
Cuivre Cu	1000	236	318
Mercuré Hg	10	0,40	0,54
Nickel Ni	200	42,1	35,0
Plomb Pb	800	25,8	27,8
Sélénium Se			
Zinc Zn	3000	905	1077
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1307	1491
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage:

10 mars 2006

Production de matières sèches:

Volume: 80 m³
Annuelle: 1,52 Tonnes

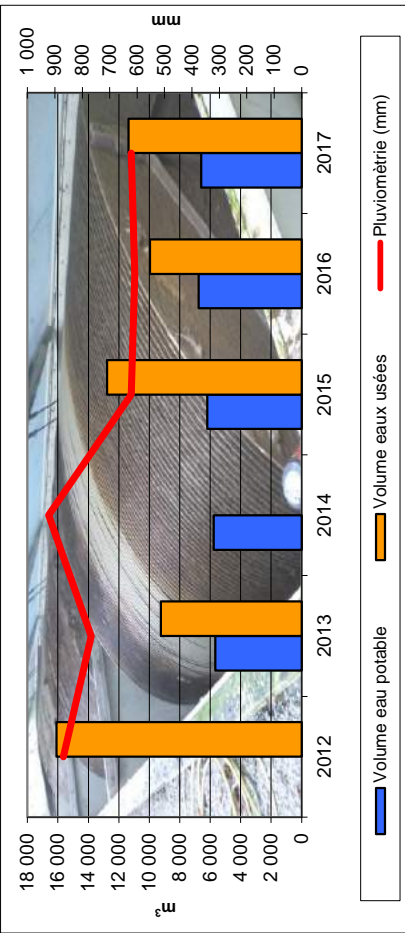
2018

NEUILLY LE BISSON

La Vézonne et des affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Sarthe

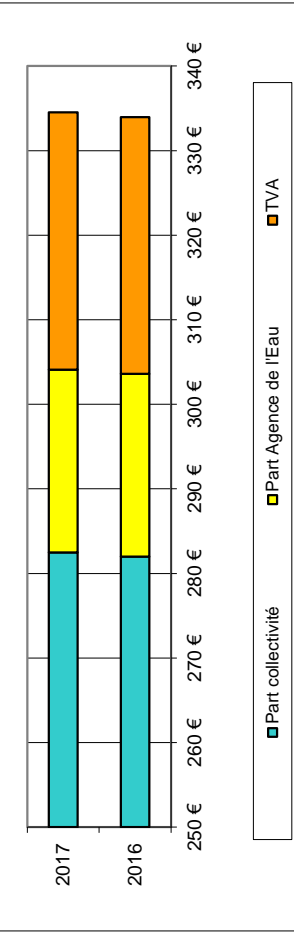
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées						
m ³	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	-	5 663	5 765	6 191	6 762	6 596
Volume eaux usées	16 090	9 230	23 408*	12 769	9 957	11 367
Pluviométrie (mm)	869	767	923	622	608	621

*dysfonctionnement du poste



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	90,50 €	119,00 €	31,5%
Part variable HT	1,60 €	1,60 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	282,50 €	311,00 €	10,1%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	30,41 €	33,26 €	9,4%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	334,51 €	365,86 €	9,4%
Coût au m³ TTC	2,79 €	3,05 €	9,4%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017			
Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	106	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,79	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	10	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	5,42	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

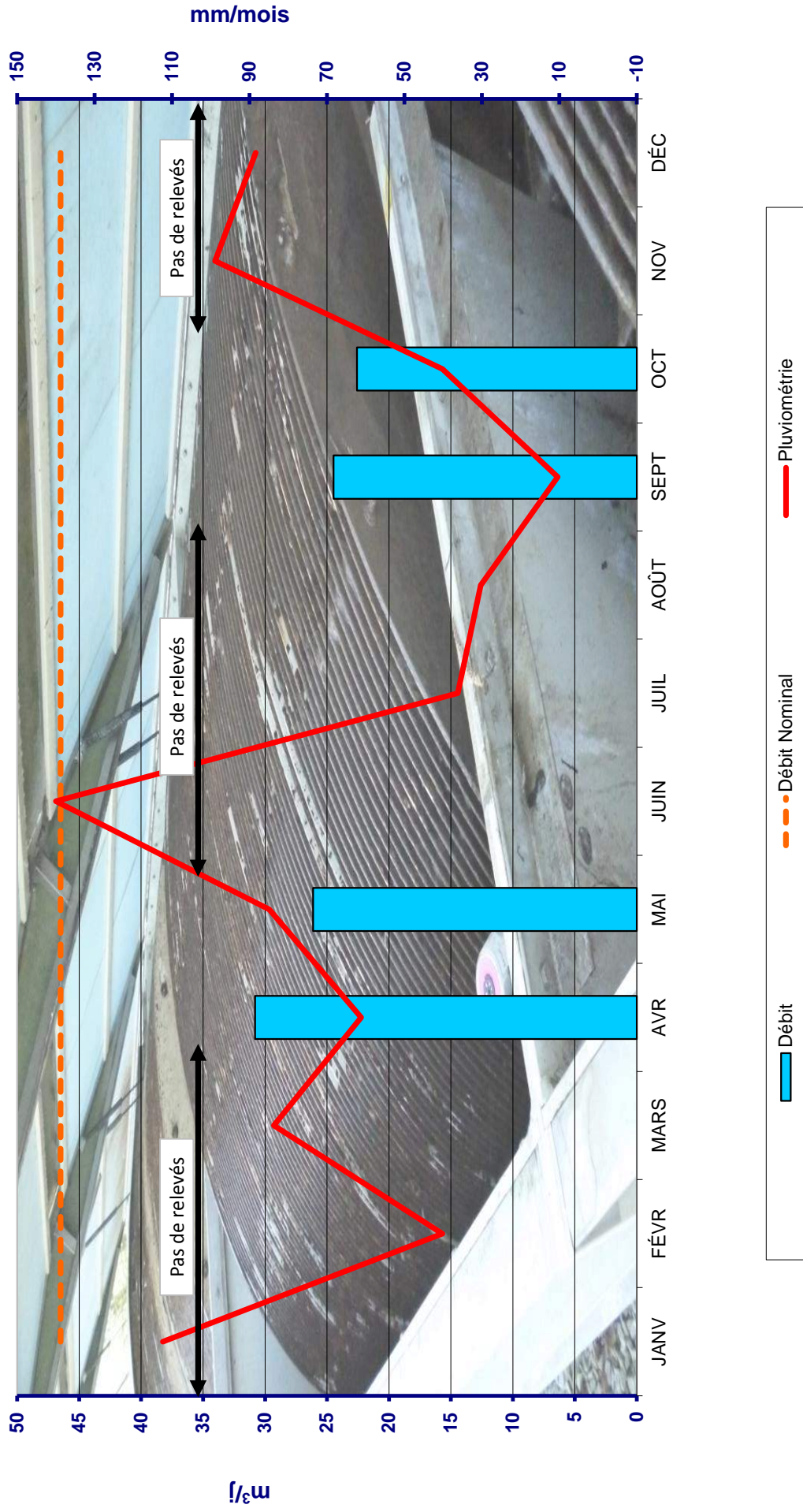
Depuis le 1er janvier 2016, le RPQS d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA, pour l'année 2017, a été effectuée par le SATESE, en date du 22 novembre 2018. Le RPQS a été approuvé par délibération du 11 décembre 2018. Sa mise en ligne date du 14 décembre 2018.

Le prix de l'assainissement a augmenté de 9,4% suite à la hausse de la part fixe revenant à la collectivité.



Effluents collectés en 2018 par la station de NEUILLY LE BISSON



La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Alençon.

Station	NEUILLY SUR EURE	Exploitant	Régie
Maître d'ouvrage	CdC des Hauts du Perche	Maître d'œuvre	Direction Départementale
Milieu récepteur	L'Eure	Constructeur	CSA
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	1991
Masse d'eau	L'Eure de sa source au confluent du ruisseau d'Houdouenne (inclus)		
Type de station	BAAP	Niveau de traitement	R. du 20/01/1992 et A. 21/07/2015
Capacité nominale	EH 400	Code SANDRE	036130501000
Type de réseau	Séparatif		



QUALITE DU REJET			
Date de la visite	08-09/07/2014	13-14/06/2017	
Déclarant	SATTEMA SATESE		
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		
Arrêté du 21 juillet 2015	Résultats d'analyses		
Arrêté du 20 janvier 1992	Résultats d'analyses		
Valeur	Amont	Aval	η
Qmoyen m ³ /j	47	34	30
MES mg/l	106	6,4	94,0%
DBO ₅ mg/l	140	6	95,7%
DCO mg/l	398	42	89,4%
NITK mg/l	65,1	7,6	88,3%
NGL mg/l		17,6	8,2
NH ₄ mg/l		5,6	6,2
NO ₂ mg/l			
NO ₃ mg/l		6,2	
Test NH ₄ mg/l			
Test NO ₃ mg/l		0	0
Pt mg/l	7,3	4,1	43,8%
Limpidité cm		60	10,3
pH	8,1	7,8	1,4

QUALITE DES BOUES			
Paramètres	Seuil*	24/08/17	16/07/18
Cadmium Cd	10	1,04	1,87
Chrome Cr	1000	25,0	41,8
Cuivre Cu	1000	324	527
Mercurie Hg	10	0,99	1,05
Nickel Ni	200	19,0	22,1
Plomb Pb	800	26,8	43,0
Sélénium Se		< 5,49	< 5,07
Zinc Zn	3000	934	1317
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1302	1908
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

η : rendement d'élimination

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:			
Nominal	60 m ³ /j	Mini journalier	19 m ³ /j
Moyen mensuel	101 m ³ /j	Maxi journalier	548 m ³ /j
Mini mensuel	48 m ³ /j	Débit annuel	40 038 m ³
Maxi mensuel	240 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE			
Consommation annuelle :	19226	kWh	
Consommation moyenne :	52,53	kWh/j	

Observations :

⇒ Le réseau : La mesure du débit se fait en entrée via le poste de relevage et en sortie avec le canal de mesure (débitmètre ultrason). Cependant, dans les 2 cas les données ne sont pas fiables. En effet, en l'absence de clapets anti-retours au niveau des pompes de relevage, les débits sont surestimés. Quant au débitmètre, les données manquent également de fiabilité, en raison des débordements réguliers (dépassement du débit nominal du canal) et des pannes de l'appareil.

De nombreux dépassements du débit nominal sont observés. Ils semblent liés aux précipitations, mais également au niveau de la nappe. Il serait nécessaire d'envisager un diagnostic du réseau.

Lors du bilan 24 heures, il a été conseillé de réduire le volume de marnage (67 cm et 1,35 m³) en abaissant la poire de niveau haut. Cela permettra de réduire les à-coups hydrauliques, limiter l'immersion du dégrilleur, réduire le temps de séjour de l'effluent dans le poste.

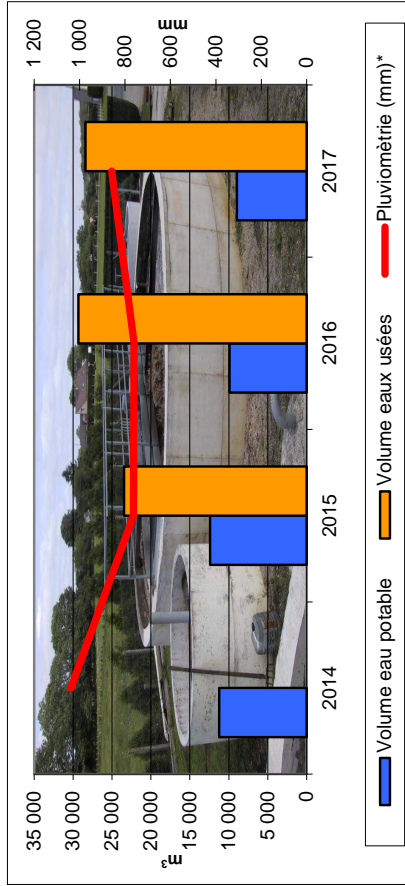
⇒ La station : Lors de la visite, l'effluent traité était de mauvaise qualité. En effet, il contenait une forte concentration d'ammonium, plus de 30 mg/l, liée à un poids de boues très important (15,3 g/l au lieu des 3 à 4 recommandés). L'aération a été augmentée de 45 minutes et une extraction de ¾ d'heure a été réalisée, afin de réduire le poids de boues.

Ces mauvais résultats peuvent s'expliquer par la réorganisation des services, suite au transfert de compétence entre Neuilly sur Eure et Longny les Villages. En effet, l'exploitant en charge de cette station n'a pas suivi de formation pour ce type de station. Il a été prévu de former l'ensemble du personnel exploitant de Longny les Villages aux différents types de stations.

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

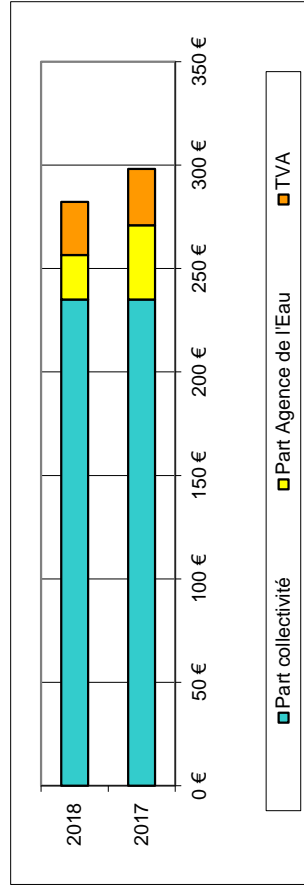
* Pluviométrie METEO FRANCE de Longny au Perche

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	11 249	12 397	9 919	8 954
Volume eaux usées	--	23 468	29 309	28 408
Pluviométrie (mm)*	1 038	763	760	859



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	91,00 €	91,00 €	0,0%
Part variable HT	1,20 €	1,20 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	235,00 €	235,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	21,60 €	-40,0%
TVA (10 % en 2014)	27,10 €	25,66 €	-5,3%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	298,10 €	282,26 €	-5,3%
Coût au m³ TTC	2,48 €	2,35 €	-5,3%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Données pour Longny les Villages (service Régie)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	741	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,35	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	75	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	2,6	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,147	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Suite au transfert de la compétence assainissement à la CdC, un règlement de service communautaire devra être mis en place. De plus, une harmonisation des tarifs sera à prévoir.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été réalisé. De plus, la saisie SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).



Effluents collectés en 2018 par la station de NEUILLY SUR EURE



Synthèse des tests réalisés : La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de METEO France à LONGNY AU PERCHE

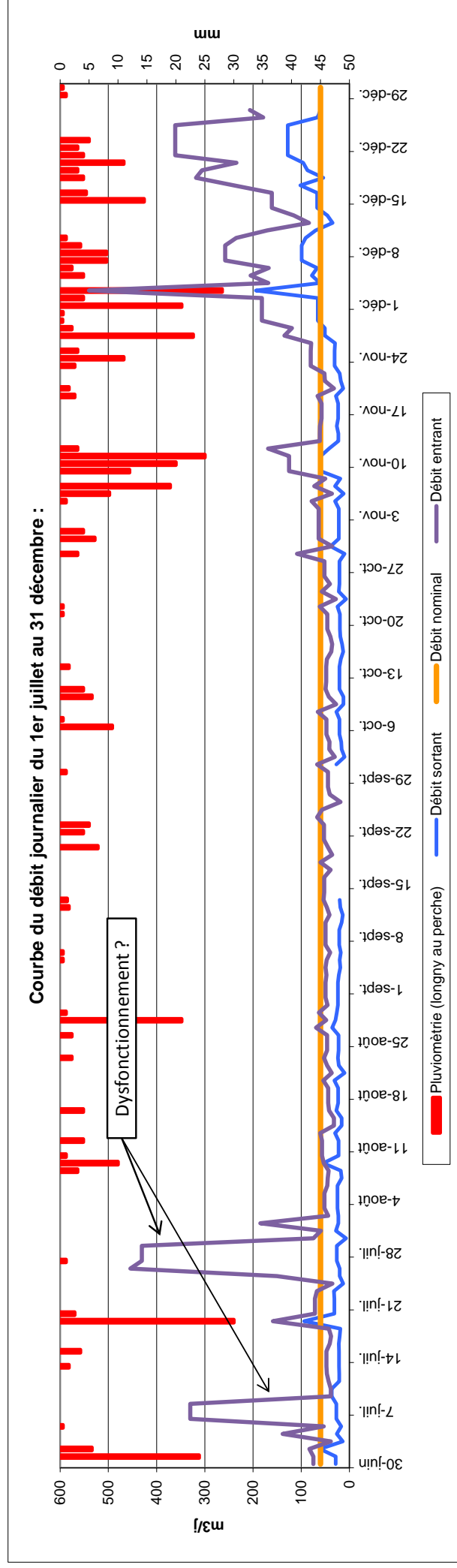
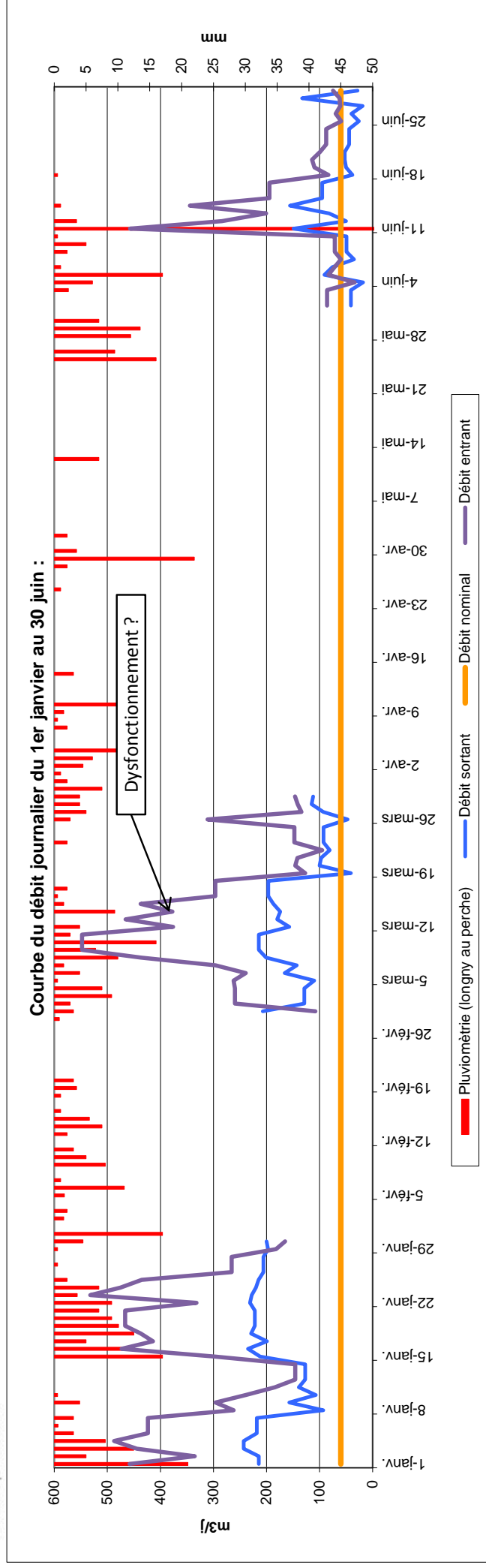
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	5		4			5	5	4	4	4	4	4
Nitrates	5		4			5	5	4	4	4	4	4
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests x = Bonne qualité x = Qualité passable x = Mauvaise Qualité

-- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de NEUJILLY SUR EURE:

Pluviométrie mesurée par METEO France à LONGNY AU PERCHE



Station	NEUVY AU HOULME	Exploitant	Régie	Type de station	DBIO
Maître d'ouvrage	NEUVY AU HOULME	Maitre d'œuvre	SOGETI	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	La Baize	Constructeur	AEIC	Capacité nominale EH	150
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2010	Code SANDRE	036130801000
Masse d'eau	La Baize de sa source au confluent de l'Orne			Type de réseau	Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	22,5 m ³ /j	
Moyen mensuel	-- m ³ /j	
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel
Maxi mensuel	-- m ³ /j	-- m ³

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	--	kWh
Consommation moyenne:	--	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau :
Le réseau est totalement gravitaire. Une inspection visuelle est réalisée annuellement par un adjoint de la commune, afin d'identifier d'éventuels dysfonctionnements et afin de prévoir une intervention si nécessaire.

⇒ La station :
D'après les tests de terrain, la station donne de bons résultats.
Il convient d'être vigilant quant à l'entretien de la station et de prévoir une vidange des ouvrages de décantation au minimum tous les ans.

Il a été constaté un affaissement sur l'avant des disques biologiques. Aux vus des affaissements qui ont déjà eu lieu il y a quelques années, à l'arrière des disques, il a été conseillé de le combler et de surveiller son état.



QUALITE DU REJET

Paramètres	11/09/2017		10/09/2018	
	Valeur	η	Aval	η
Qmoyen m ³ /j				
MES mg/l	22,5			
DBO ₅ mg/l*	35			
DCO mg/l*	200			
NTK mg/l				
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l			0	
Test NO ₃ mg/l			250	
Pt mg/l				
Limpidité cm			7,9	
pH				7,9

η : rendement d'élimination

■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Plan d'épandage: Non réalisé

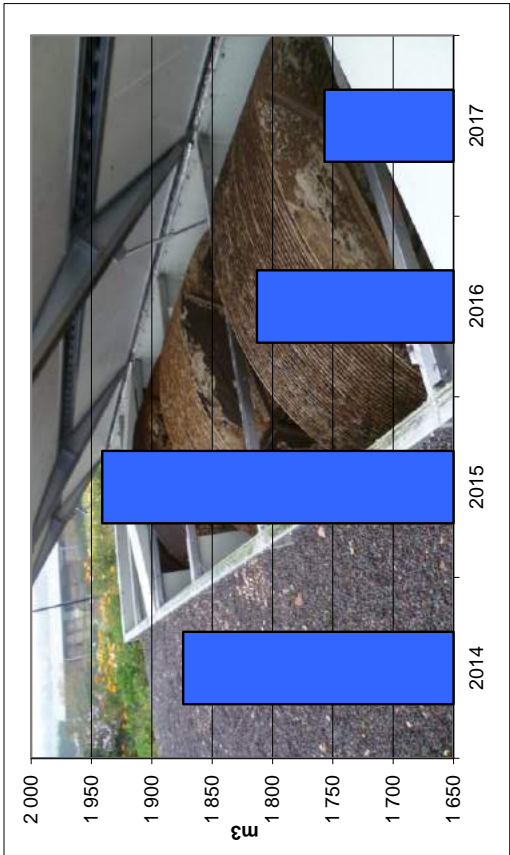
Production de matières sèches:
Volume: -- m³
Annuelle: -- Tonnes

Evacuation vers une autre station d'épuration (pas d'analyse)

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable facturé aux usagers AC

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	1 874	1 941	1 813	1 757



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	76	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	5,73	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	Pas d'analyse (14 m³)	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

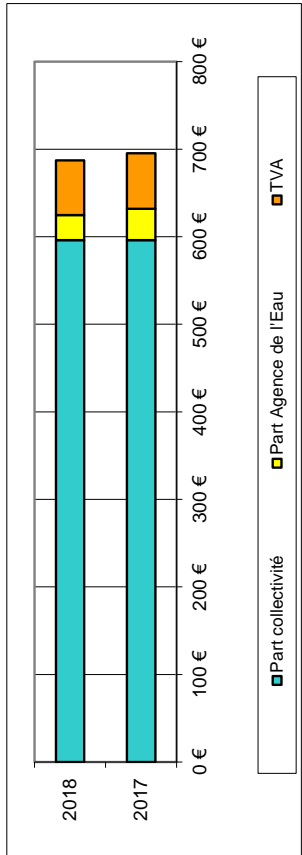
Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 09 décembre 2009.
 Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).
 A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 11 septembre 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 18 septembre 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 18 décembre 2018.

La tarification de l'assainissement a diminué de 1,1% suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.

Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	140,00 €	140,00 €	0,0%
Part variable HT	3,80 €	3,80 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	596,00 €	596,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (7% puis 10 % en 2014)	63,2 €	62,5 €	-1,1%
Montant d'une facture de 120 m ³ TTC	695,20 €	687,28 €	-1,1%
Coût au m³ TTC	5,79 €	5,73 €	-1,1%



Station	NOCE	Exploitant	Commune	Type de station	BAAP
Maître d'ouvrage	PERCHE-EN-NOCE	Maître d'œuvre	Direction Départementale Agriculture et Forêt	Niveau de traitement	Arrêtés du 21/07/2015
Milieu récepteur	L'Erre	Constructeur	SABLA	Capacité nominale EH	600
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	1986	Code SANDRE	0461309S0001
Masse d'eau	L'Huisne depuis Boissy-Maugis jusqu'à La Ferté Bernard			Type de réseau	Séparatif



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		04-05/04/2017		28-29/03/2018	
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	120		53	42	78	67
MES mg/l	50%		311	16	94,9%	290
DBO ₅ mg/l	35	60%	340	8	97,6%	230
DCO mg/l	200	60%	852	46	94,6%	640
NTK mg/l			101	43,5	56,9%	68,7
NGL mg/l				43,5		28,7
NH ₄ mg/l				52		35
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l				0		
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						0
Pt mg/l			10,3	4,5	56,3%	7,9
Limpidité cm						
pH			8,6	4,5		5,9

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	19/01/18	27/06/18	Plan d'épandage:
Cadmium Cd	10	1,37	1,56	13 septembre 2006
Chrome Cr	1000	43,5	53,0	
Cuivre Cu	1000	341	403	
Mercurie Hg	10	0,34	0,50	Production de matières sèches:
Nickel Ni	200	58	354	Volume : -- m ³
Plomb Pb	800	28,8	36,8	Annuelle : -- Tonnes
Sélénium Se		16,9	13,1	Journalière : -- kg
Zinc Zn	3000	1 207	1 366	Soit : -- g/l/EH
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 650	2 176	Evacuation vers une autre STEP
7 principaux PCB	0,8	--	--	
Fluoranthène	5,0	--	--	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--	
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--	

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	120 m ³ /j	Mini journalier	28	m ³ /j
Moyen mensuel	125,8 m ³ /j	Maxi journalier	563	m ³ /j
Mini mensuel	75,3 m ³ /j	Débit annuel	45 552	m ³
Maxi mensuel	177,8 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	kWh
Consommation moyenne :	Non relevée kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : L'exploitation des relevés mensuels met en évidence des variations du débit en fonction des précipitations. En 2018, le débit collecté a varié entre 28 et 523 m³/j. Cette dernière valeur est peut être liée à un dysfonctionnement du poste. Les précipitations impactent le débit collecté, il est donc conseillé de s'assurer que les usagers, dont les branchements ont été identifiés comme non-conformes, lors du diagnostic réseau, ont bien effectué les travaux nécessaires.

Il est important de fiabiliser le fonctionnement du poste de relevage, en vidant régulièrement le panier dégrilleur et en nettoyant les poires le plus souvent possible.

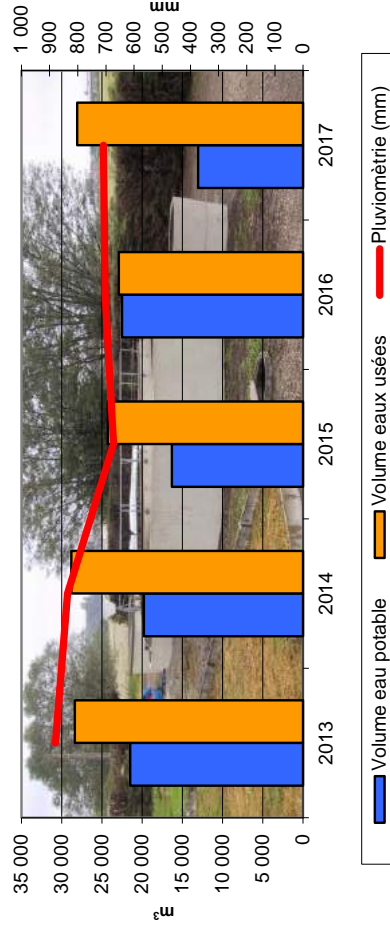
⇒ La station : Lors du bilan, les seuils de qualité exigés par l'arrêté du 21 juillet 2015 étaient respectés. Cependant, l'effluent traité était de qualité moyenne, puisqu'il subsistait une quantité importante d'ammonium en sortie de station. Cela s'explique par un poids de boues trop important, qui augmente les besoins en oxygène.

Il est rappelé que les extractions doivent être réalisées 2 fois par semaine. De plus, les tests de terrain doivent être effectués au moins une fois par semaine (pas de test en février, avril, juin et juillet). Ces derniers servent à adapter les réglages de l'aération en fonction des besoins. En présence d'ammonium, il faut augmenter l'aération et au contraire la réduire en présence de nitrates.

Une nouvelle non-conformité a été observée en juin sur le paramètre nickel. Les boues ne sont donc pas épanchées, elles ont été retraitées en station d'épuration. Ce dépassement du seuil sur le nickel est observé depuis 2017 et est confirmé par l'analyse de janvier 2019. Il va être nécessaire de procéder à des investigations, afin d'en déterminer l'origine. Il serait intéressant de contacter l'entreprise DPM, dont l'activité est le traitement de surface des métaux. La DREAL Normandie, qui suit cette entreprise devrait prochainement les rencontrer.

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

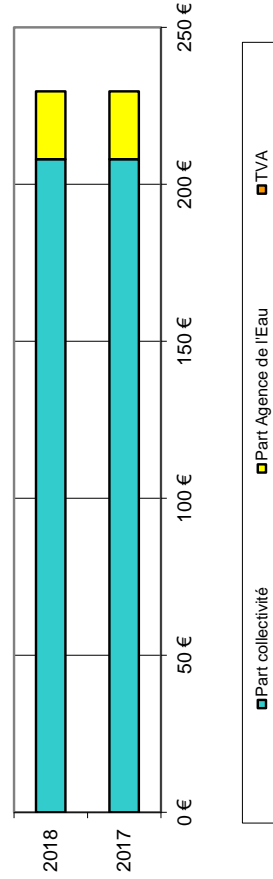
m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	21 501	19 795	16 288	22 507	13 041
Volume eaux usées	28 360	28 791	24 269	22 897	28 073
Pluviométrie (mm)	879	837	673	703	709



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	76,00 €	76,00 €	0,0%
Part variable HT	1,10 €	1,10 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	208,00 €	208,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	229,60 €	229,60 €	0,0%
Coût au m³ TTC	1,91 €	1,91 €	0,0%

Tarification en vigueur à Nocé.



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Les valeurs indiquées sont celles de PERCHE EN NOCE

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1288	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,91	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	3	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, la commune nouvelle de Perche en Nocé a adopté le 19 décembre 2018 le règlement d'assainissement. Ce dernier annule et remplace celui adopté par les communes déléguées.

Il est constaté une différence entre le volume d'eau potable facturé et les volumes d'eaux usées collectés par la station. Cela est dû à la collecte d'eaux claires parasites.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

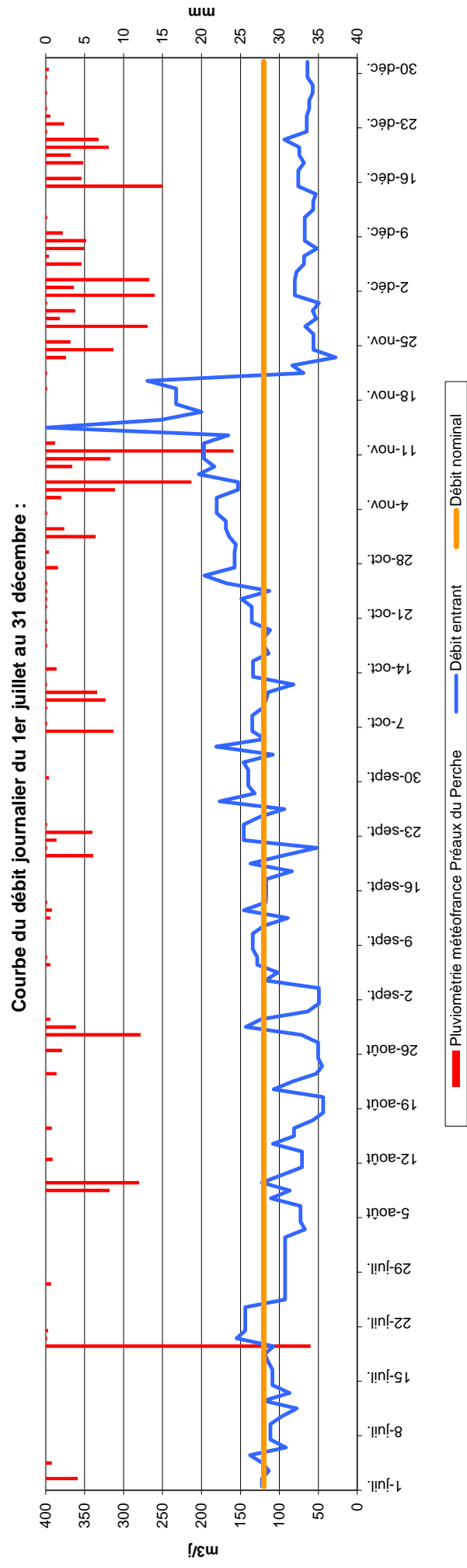
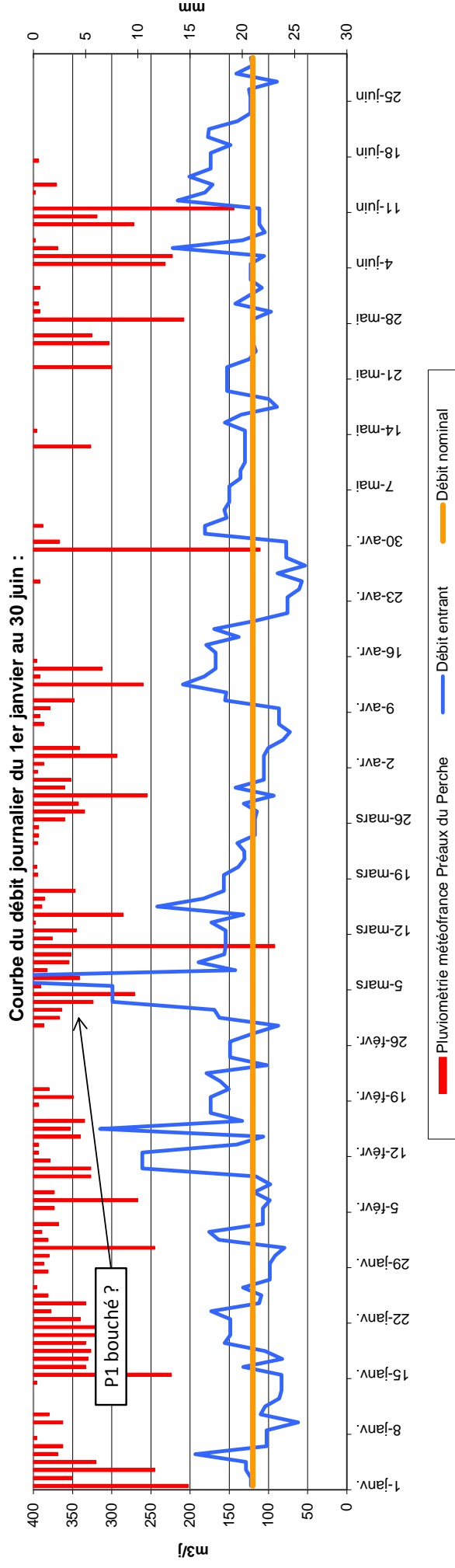
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée.



Débit journalier 2018 de la station de Nocé :





SATESE

QUALITE DU REJET

Date de la visite		03-04/05/2017		03-04/06/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Révisé du 07 avril 2014	Amont	Aval	η	Aval
Valeur	η	82	83		100
Qmoyen m ³ /j					149
MES mg/l		291	15	94,8%	170
DBO ₅ mg/l		35	7	96,5%	140
DCO mg/l		200	43	91,5%	396
NTK mg/l		200	4,3	92,2%	51,7
NGL mg/l		15			26,9
NH ₄ mg/l					0,14
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					0
Test NO ₃ mg/l			100		100
Pt mg/l		4	6,3	4,2	33,3%
Limpidité cm					4,7
pH			8,1	8,3	8,2
					8,4

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0.8
Fluoranthène	5.0
Benzo(b)fluoranthène	2.5
Benzo(a)pyrène	2.0

Plan d'épandage:

Récupéré de déclaration du 12 décembre 2001

Production de matières sèches:

Station de type disques biologiques avec un stockage des boues sur des lits plantés de roseaux. Il n'y a pas d'épandage à prévoir avant plusieurs années.

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/j/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	90	m ³ /j	Mini journalier	52	m ³ /j
Moyen mensuel	113,9	m ³ /j	Maxi journalier	274	m ³ /j
Mini mensuel	87,0	m ³ /j	Débit annuel	41 558	m ³
Maxi mensuel	174,3	m ³ /j	Débit by-passé	4 235,3	m ³

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	Non relevé	kWh
Consommation moyenne:		kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Le débit moyen mensuel sur l'année est de 113,9 m³/j soit 126 % du débit nominal de la station. Le débit maximal mensuel a atteint 174,3 m³/j, soit 193 % du débit nominal (pour 119 mm de pluie). Notons également que 4 235 m³ ont été by-passés au milieu naturel. Ces résultats mettent à nouveau en avant la présence d'eaux claires parasites et ce malgré les travaux déjà réalisés. La commune doit poursuivre ses investissements dans le renouvellement du réseau et inciter les particuliers à mettre en conformité leur branchement au réseau d'assainissement.

⇒ La station : La qualité du rejet répond aux exigences réglementaires, excepté pour le paramètre phosphore qui, une nouvelle fois, dépasse légèrement la norme du réceptionné.

Le jour du bilan, la cuve de chlorure ferrique était vide. Le traitement du phosphore ne pouvait donc avoir lieu. Le réapprovisionnement de la cuve doit être envisagé dans les meilleurs délais.

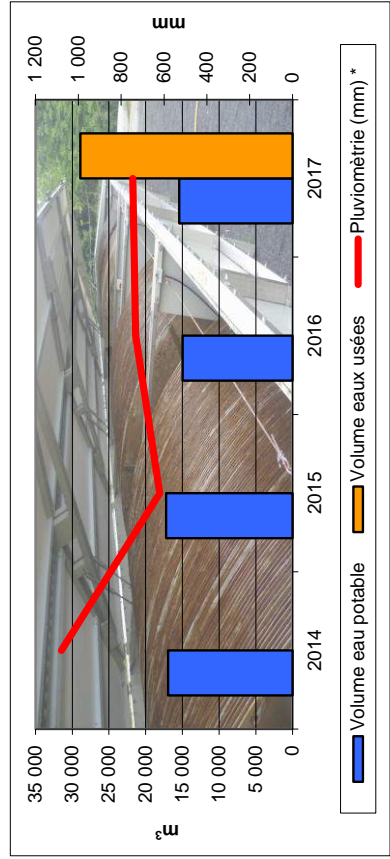
Le système de lavage automatique du tamis compacteur dysfonctionne régulièrement. Une attention particulière doit être portée sur ce matériel.

Une plateforme et une sortie impulsionnelle au niveau du tamis doivent être prévues afin de permettre de fiabiliser les prélèvements d'eaux brutes.

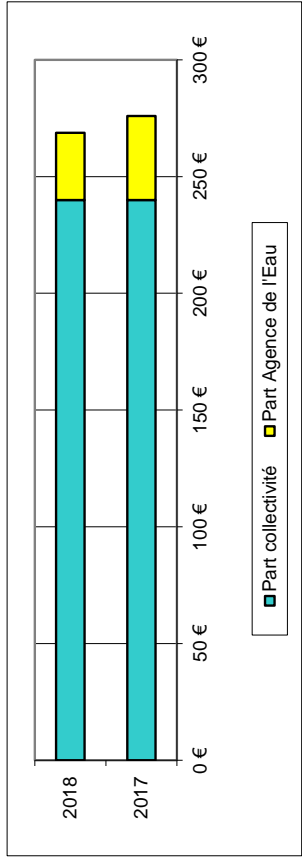
Enfin, il est rappelé la nécessité de relever au minimum deux fois par semaine l'ensemble des index des différents compteurs de la station et de procéder à des tests terrain pour le suivi de la qualité du rejet.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées					
m ³	2014	2015	2016	2017	
Volume eau potable	16 965	17 223	14 951	15 447	
Volume eaux usées	--	--	--	28 878	
Pluviométrie (mm) *	1 079	620	732	746	



Prix de l'assainissement				
Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution	
Part fixe HT	84,00 €	84,00 €	0,0%	
Part variable HT	1,30 €	1,30 €	0,0%	
Part revenant à la collectivité HT	240,00 €	240,00 €	0,0%	
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%	
TVA (10 % depuis 2014)	Non assujetti à la TVA			
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	276,00 €	268,80 €	-2,6%	
Coût au m³ TTC	2,30 €	2,24 €	-2,6%	



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017				
Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature	
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	NC	D201.1	
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	NC	P201.1	
Nombre d'autorisation de déversements	arrêts	NC	D202.0	
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	NC	D204.0	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	NC	P202.2	
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	NC	P206.3	
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0	
Montant des abandons de créances	€/m ³	NC	P207.0	

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 29 septembre 2014.

Le Rapport 2017 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif n'a pas été réalisé (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

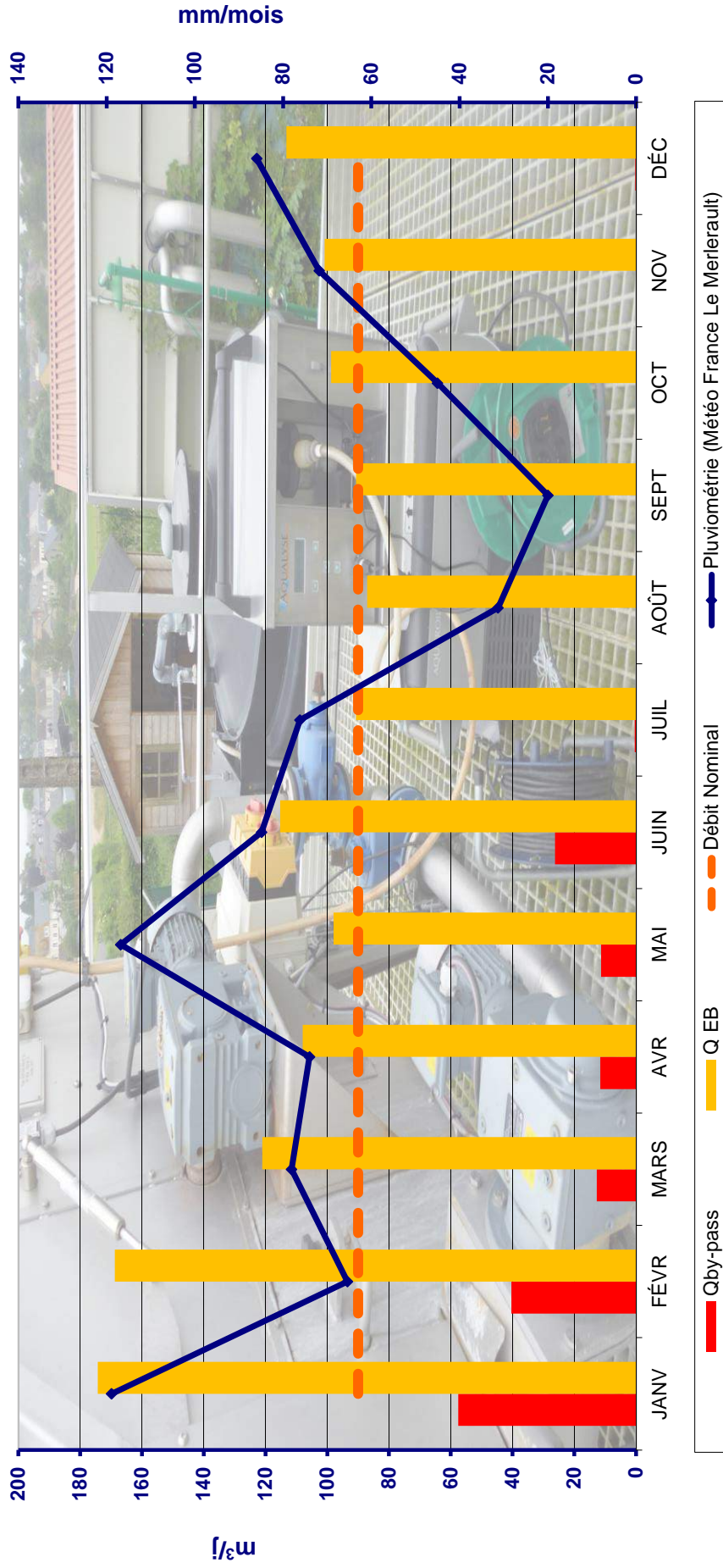
La saisie des indicateurs dans la base SISPEA n'a pas été effectuée.

A compter du 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a diminué de 2,6% suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.



Effluents collectés en 2018 par la station de NONANT-LE-PIN



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Le Merlerault

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

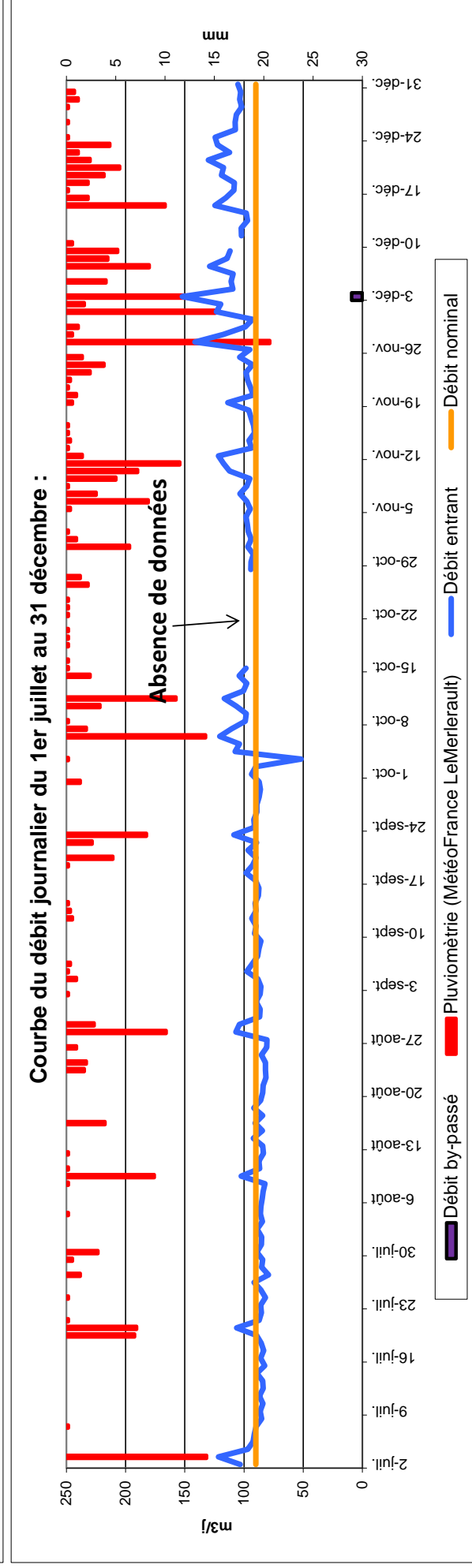
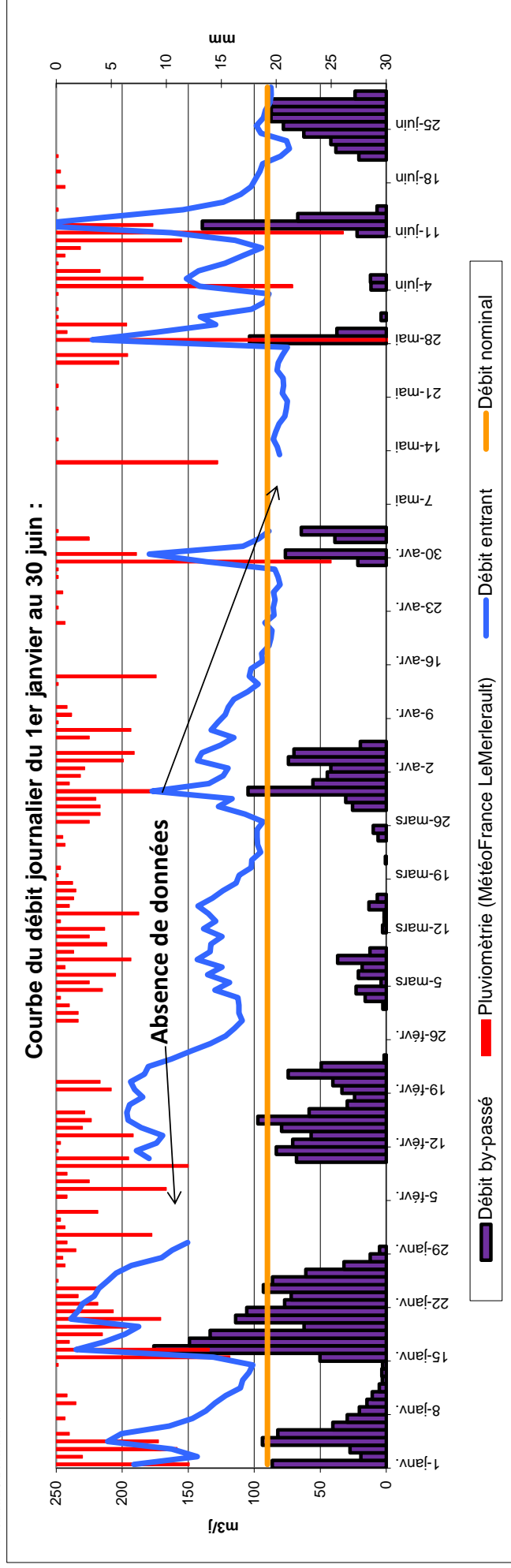
x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

-- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de NONANT-LE-PIN (SOFREL):



Station Maitre d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	OCCAGNES ARGENTAN Intercom L'Houay Seine Normandise L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)	Exploitant Maitre d'œuvre Constructeur Année de construction	VEOLIA (prestation de service) SOGETI AEIC 2009	Type de station Niveau de traitement Capacité nominale EH Code SANDRE Type de réseau	DBIO A du 21/07/15 et R du 16/09/08 950 036131401000 Séparatif
---	--	---	--	--	---



QUALITE DU REJET

Date de la visite	20-21/09/2017		04-05/04/2018	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Amont	Aval	Amont	Aval
η	η	η	η	η
Valeur	46	46	65	65
Qmoyen m ³ /j	142,5			
MES mg/l	50%	12	97,8%	31
DBO ₅ mg/l	35	8	97,9%	20
DCO mg/l	200	62	93,6%	87
NTK mg/l		105	96,7%	107
NGL mg/l		26,8		43,7
NH ₄ mg/l		0,28		11
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l		103		129
Test NH ₄ mg/l				
Test NO ₃ mg/l				
Pt mg/l		11,2	21,4%	15,9
L'impidité cm				10,8
pH		8,7		8,6
		8,3		8,1

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	18/04/17	18/04/17
Cadmium Cd	10	1,1	1,2
Chrome Cr	1000	23	24
Cuivre Cu	1000	370	420
Mercurie Hg	10	3,3	0,52
Nickel Ni	200	16	18
Plomb Pb	800	17	21
Sélénium Se		--	--
Zinc Zn	3000	790	850
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 200	1 310
7 principaux PCB	0,8	< 0,14	< 0,14
Fluoranthène	5,0	< 0,20	< 0,20
Benzo(b)fluoranthène	2,5	< 0,20	< 0,20
Benzo(a)pyrène	2,0	< 0,20	< 0,20

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	142,5	m ³ /j
Moyen mensuel	61,8	m ³ /j
Mini mensuel	52,9	m ³ /j
Maxi mensuel	74,6	m ³ /j
Maxi journalier	121	m ³ /j
Débit annuel	22 544	m ³

CONSOMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle:	28 079 kWh
Consommation moyenne:	76,93 kWh/j

Observations :

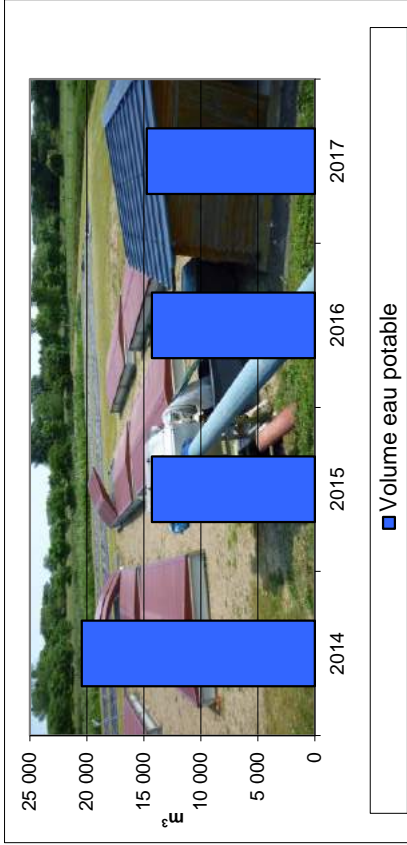
⇒ Le réseau: Les deux extensions de réseau ont été finalisées en 2018. Au total, 134 branchements supplémentaires ont été créés. La première dans le bourg de Moulins-sur-Orne, avec la création de 2 900 m de réseau gravitaire pour 104 branchements, et 780 m de refoulement pour 3 postes de relèvement. Un réseau de transfert, équipé d'un poste de refoulement de 280 EH, permet d'envoyer les effluents à la station par une canalisation de refoulement de 2 170 m. La seconde extension de 30 branchements collecte le hameau de « Cuy » situé sur la commune d'Occagnes. 800 m de réseau gravitaire ont été créés, ainsi qu'un poste de refoulement de 81 EH et une canalisation de refoulement de 805 m.

D'après les données transmises par VEOLIA, la station collecte des eaux claires parasites lors des périodes pluvieuses importantes. Cependant, le débit nominal n'a jamais été dépassé. A ce sujet, il a été observé des infiltrations d'eaux claires parasites dans le nouveau poste de relevage « Le Bafolet » par un fourreau électrique. Il a été conseillé de contacter l'installateur pour qu'il intervienne sur ce problème.

⇒ La station: Lors du bilan 24h réalisé en avril, la station respectait l'arrêté national et le récépissé de déclaration. Pour rappel, une panne a eu lieu une semaine avant le bilan, entraînant un arrêt prolongé des disques biologiques. Le regard d'arrivée et le tamis rotatif ont été rehaussés, cependant il n'y a pas eu de plateforme d'installée pour permettre la maintenance et le nettoyage du tamis. Il convient donc d'en prévoir une pour limiter les risques de chute. Deux batteries de deux disques biologiques sont à l'arrêt à cause d'un problème sur les paliers. Il a été conseillé de programmer une intervention rapidement.

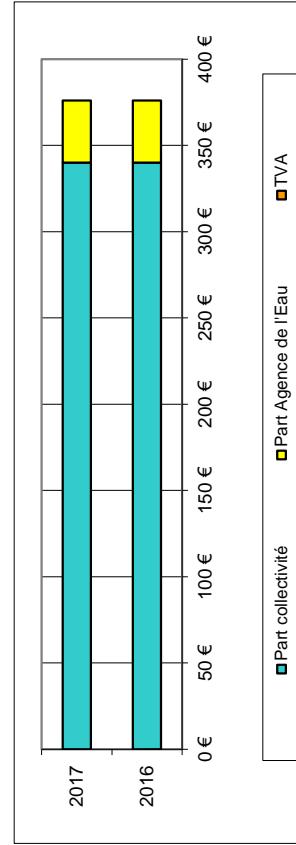
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	20 434	14 279	14 279	14 739
Volume eaux usées	--	--	--	--
Pluviométrie (mm)	--	--	--	--



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	63,00 €	63,00 €	0,0%
Part variable HT	3,18 €	3,18 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	444,60 €	444,60 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	48,06 €	47,34 €	-1,5%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	528,66 €	520,74 €	-1,5%
Coût au m³ TTC	4,41 €	4,34 €	-1,5%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	763	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,34	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	70	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	4,42	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité. Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom pour l'ensemble du nouveau territoire.

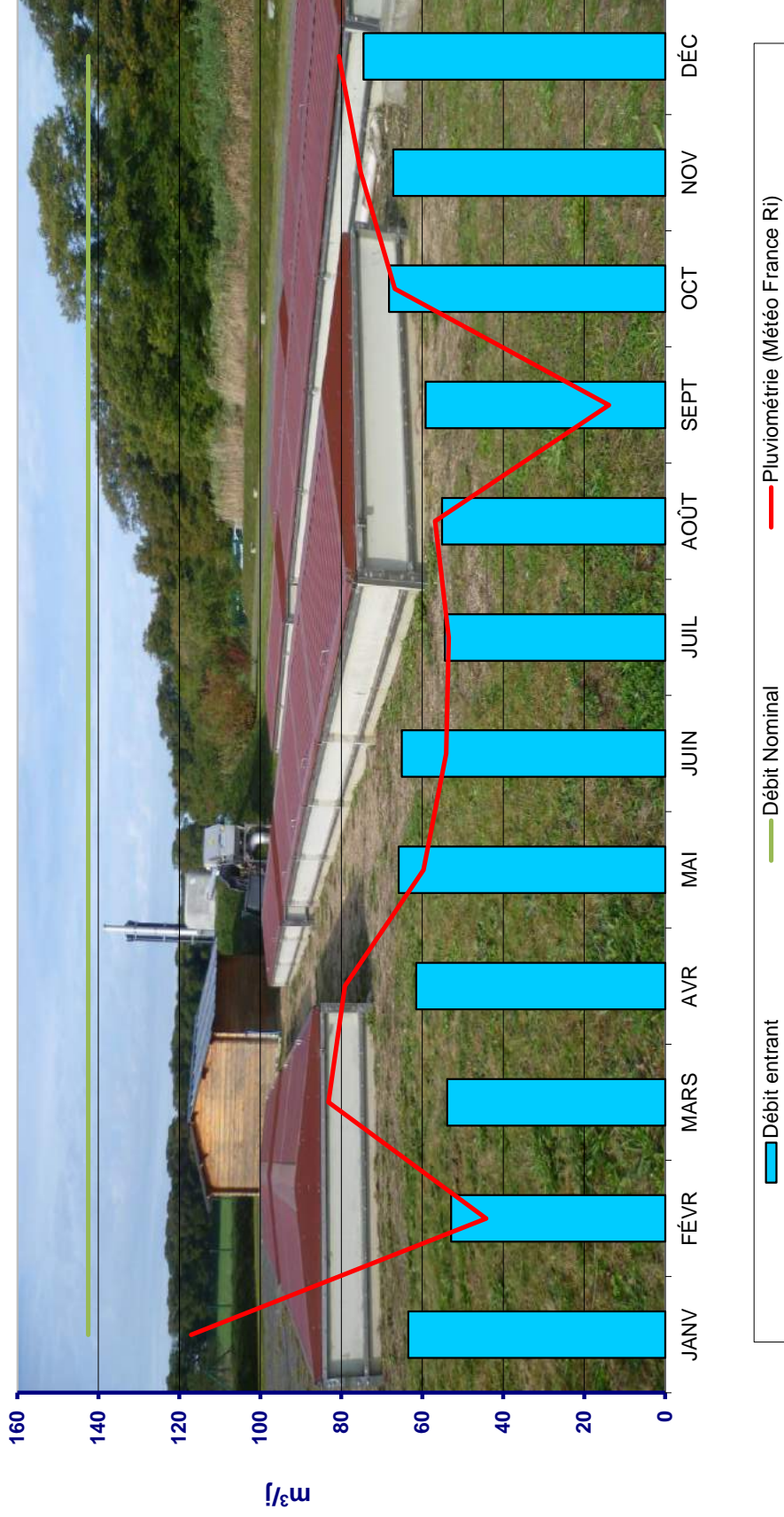
Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le prix de l'assainissement a diminué de 1,5% suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.



Effluents collectés en 2018 par la station d'OCCAGNES



D'après les données fournies par l'exploitant VEOLIA EAU

Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

Bonne qualité

Qualité passable

Mauvaise Qualité

-- = pas de test

2018

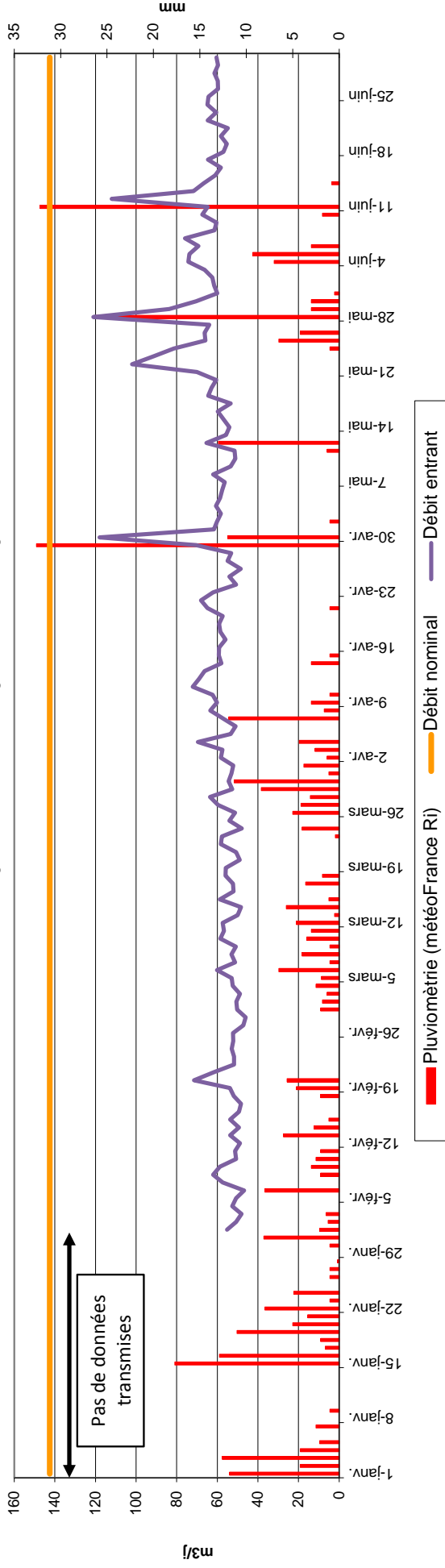
OCCAGNES

L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)

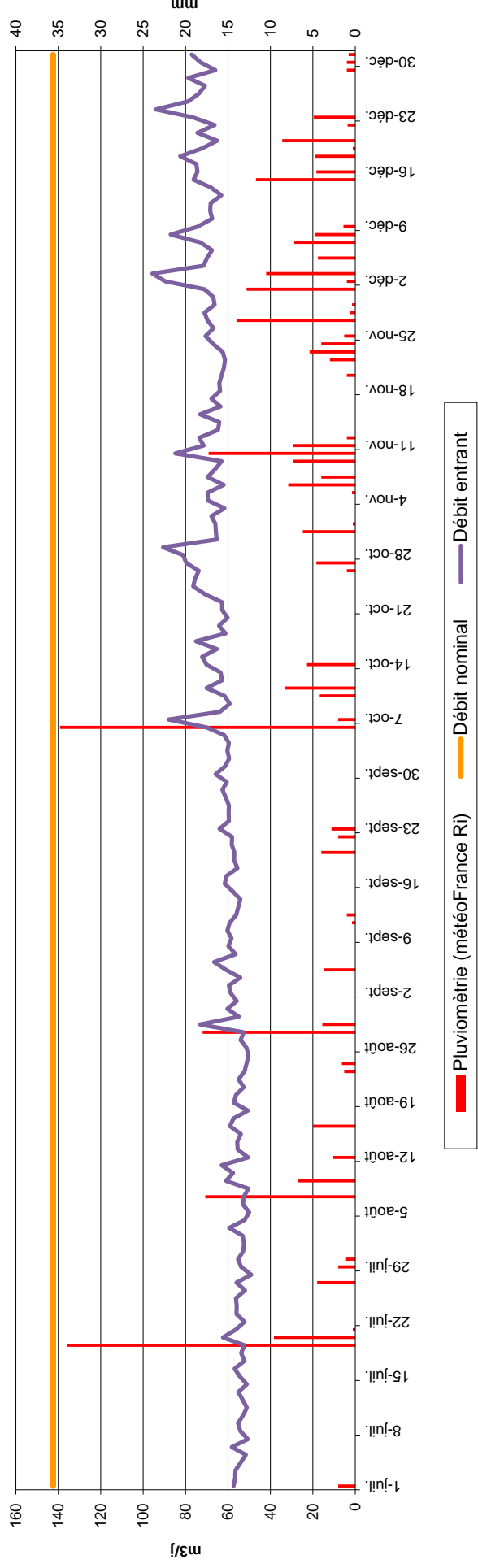
Débit journalier 2018 de la station d'OCCAGNES :

D'après les données fournies par l'exploitant VEOLIA EAU

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



QUALITE DU REJET

Date de la visite		05/10/2017		25/09/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	η	Amont	η
	Valeur	η			
Qmoyen m ³ /j					
MES mg/l	27				
	50%				
DBO ₅ mg/l	35				
	60%				
DCO mg/l	200				
	60%				
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l		30		5	
Test NO ₃ mg/l		250		25	
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH		7,7		7,6	

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercuré Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues
(stockage sur les filtres plantés de roseaux)

Plan d'épandage: Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume : -- m³

Annuelle : -- Tonnes

Journalière : -- kg

Soit : -- g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	27 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	7,9 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	5,4 m ³ /j	Débit annuel	2 881	m ³
Maxi mensuel	10,5 m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/j

Observations :

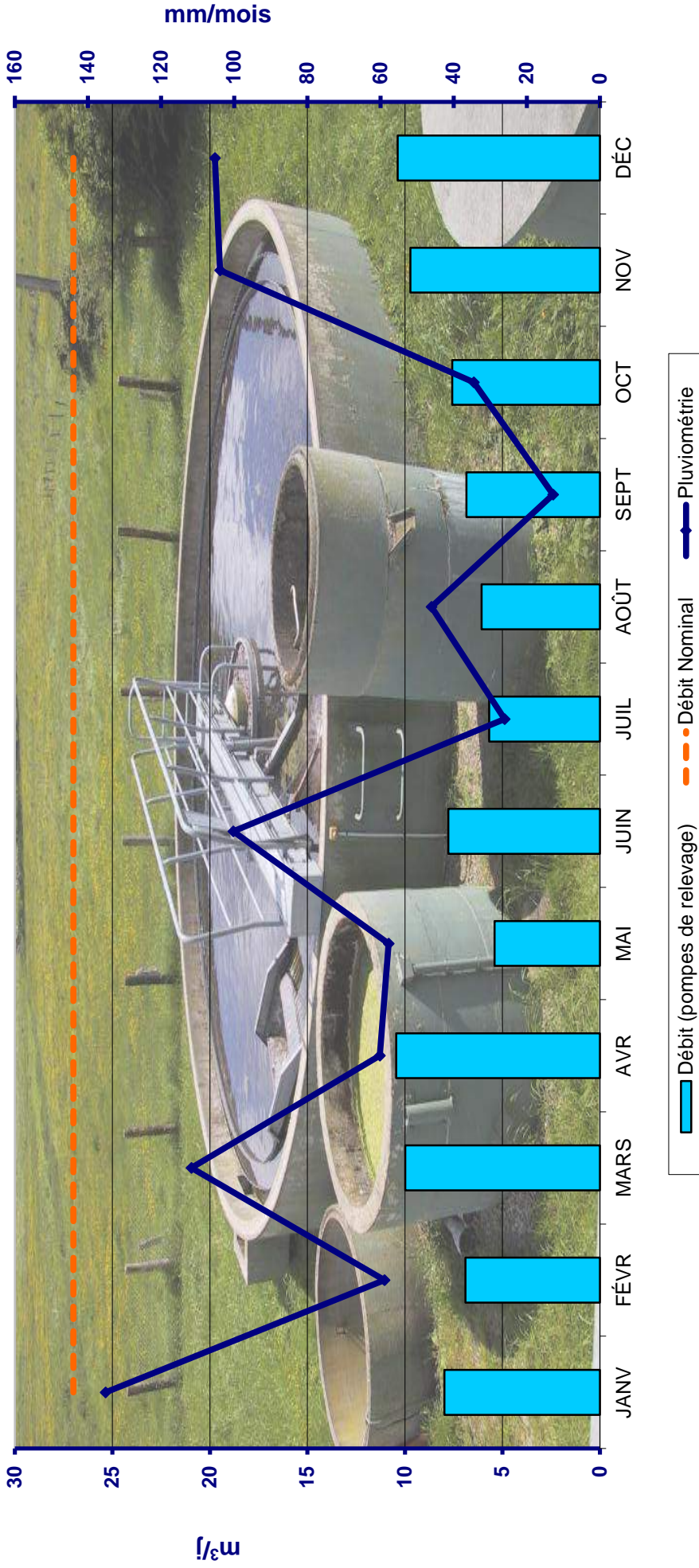
⇒ **Le réseau** : L'estimation du débit est réalisée à partir du compteur de la chasse d'entrée. Les données transmises par Eau de Normandie mettent en évidence un débit moyen très inférieur à la capacité nominale de la station (moyenne à 8 m³/j pour un nominal à 27 m³/j). Le réseau de la station étant neuf, il n'y a pas d'impact des précipitations ni du niveau des nappes.

⇒ **La station** : Comme le montre le tableau ci-contre, la qualité du rejet s'améliore, puisque la concentration d'ammonium est passée de 30 à 5 mg/l. Les bactéries épuratrices colonisent donc l'intégralité du massif.

La croissance des roseaux dans le 1^{er} étage est plus lente que dans le second, en raison des périodes sans alimentation plus longues (2 semaines au 1^{er} étage contre 1 au 2nd).
 Au vu de la faible charge polluante collectée, il a été évoqué la possibilité de n'utiliser que 2 des 3 casiers du 1^{er} étage, ce qui devrait permettre d'améliorer la croissance des roseaux. Le dernier casier devra être paillé pour limiter le développement des mauvaises herbes.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Effluents collectés en 2018 par la station de PARFONDEVAL



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi MétéoFrance de MORTAGNE AU PERCHE

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise qualité

-- = pas de test

Station	PASSAIS LA CONCEPTION	Exploitant	Commune (régie)	Type de station	BAAP
Maître d'ouvrage	PASSAIS VILLAGES	Maître d'œuvre	Direction Départementale Agriculture	Niveau de traitement	Arrêté 21/07/2015
Milieu récepteur	La Pisse	Constructeur	SABLA	Capacité nominale EH	1 000
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	1992	Code SANDRE	0461324S0001
Masse d'eau	La Varenne depuis la confluence de l'Egrenne jusqu'à la confluence de la retenue de St Fraimbault			Type de réseau	Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	200 m ³ /j	Mini journalier	32,5	m ³ /j
Moyen mensuel	93,6 m ³ /j	Maxi journalier	273	m ³ /j
Mini mensuel	65,6 m ³ /j	Débit annuel	34 161	m ³
Maxi mensuel	162,5 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	15 239	kWh
Consommation moyenne:	41,75	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Le débit maximum relevé est de 273 m³ le 11 juin 2018, suite à une pluviométrie de 51 mm (+25 mm la veille). De plus, 8 dépassements du débit nominal ont été mesurés.

On observe également des pics de débits dus à la pluviométrie et/ou la présence de nappe phréatique.

⇒ La station : Lors du bilan 24h réalisé en mai, le rejet respectait l'arrêté national du 21 juillet 2015.

Depuis plusieurs années, les tests de terrain réalisés par l'exploitant et les résultats des bilans 24h indiquent que la pollution ammoniacale n'est pas toujours bien éliminée. Dans le but de fiabiliser le traitement et de faciliter les réglages, il est recommandé de remplacez le doseur cyclique par une horloge 24h avec des taquets de 10 minutes.

Les fissures du silo ont été réparées après la vidange d'avril 2018.

Afin de respecter l'arrêté national du 21 juillet 2015 et dans le but de localiser les infiltrations d'eaux claires parasites, il est conseillé de réaliser un diagnostic complet du réseau et de la station. A ce sujet, le SATESE a rencontré Mr le Maire pour évoquer cette problématique le 29 janvier 2019.

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		η	17-18/05/2017		η	16-17/05/2018	
	Valeur	η		Amont	Aval		Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	200			77	83		78	
MES mg/l	50%			9,8	97,7%		5,4	97,5%
DBO ₅ mg/l	35	60%		7	98,0%		4	98,0%
DCO mg/l	200	60%		41	96,2%		30	94,6%
NTK mg/l				32,2	66,4%		7	90,1%
NGL mg/l							7	
NH ₄ mg/l				38			6,6	
NO ₂ mg/l								
NO ₃ mg/l								
Test NH ₄ mg/l								
Test NO ₃ mg/l				0			0	
Pt mg/l				3,9	63,9%		8,1	3,1
Limpidité cm								
pH				7,6			8,2	7,7

η : rendement d'élimination ██████████ respect du seuil ██████████ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	27/06/17	02/07/18
Cadmium Cd	10	0,88	0,85
Chrome Cr	1000	33,3	24,2
Cuivre Cu	1000	302,0	259,0
Mercurie Hg	10	0,68	0,73
Nickel Ni	200	23,8	31,8
Plomb Pb	800	23,5	19,9
Sélénium Se		< 4,65	< 4,86
Zinc Zn	3000	437	496
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	796	811
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

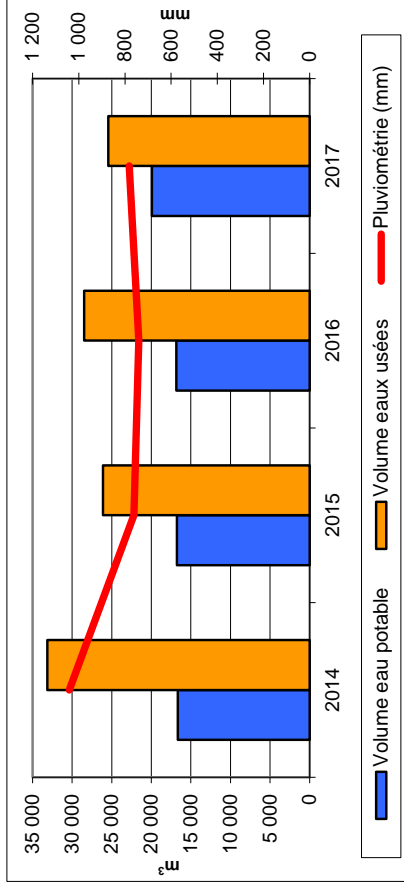
* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage:
révisé 07/09/2004

Production de matières sèches:
Volume : ? m³
Annuelle : ? Tonnes
Journalière : ? kg
Soit : ? g/j/EH

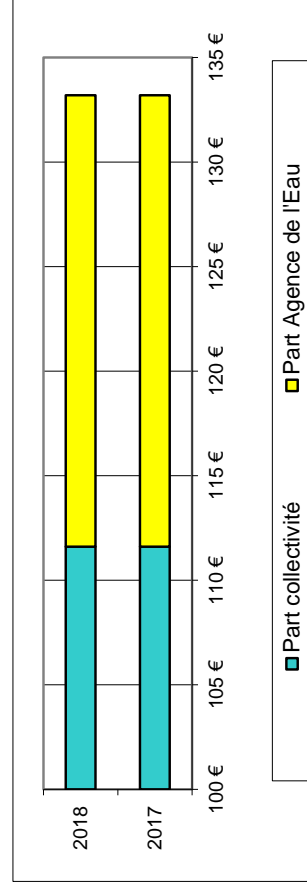
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	16 662	16 773	16 830	19 924
Volume eaux usées	33 134	26 101	28 481	25 430
Pluviométrie (mm)	1 041	761	740	782



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	42,00 €	42,00 €	0,0%
Part variable HT	0,58 €	0,58 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	111,60 €	111,60 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	Non assujéti à la TVA		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	133,20 €	133,20 €	0,0%
Coût au m³ TTC	1,11 €	1,11 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	595	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³ (N+1)	€/m ³	1,11	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	5,3	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Un règlement d'assainissement très succinct a été adopté en 1991, sa mise à jour est donc à prévoir.
Le SATESE se tient à la disposition de la collectivité pour établir son nouveau règlement.

Il est constaté une différence entre le volume d'eau potable facturé et le volume d'eau usée collecté par la station. Cela est dû à la collecte importante d'eaux claires parasites.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

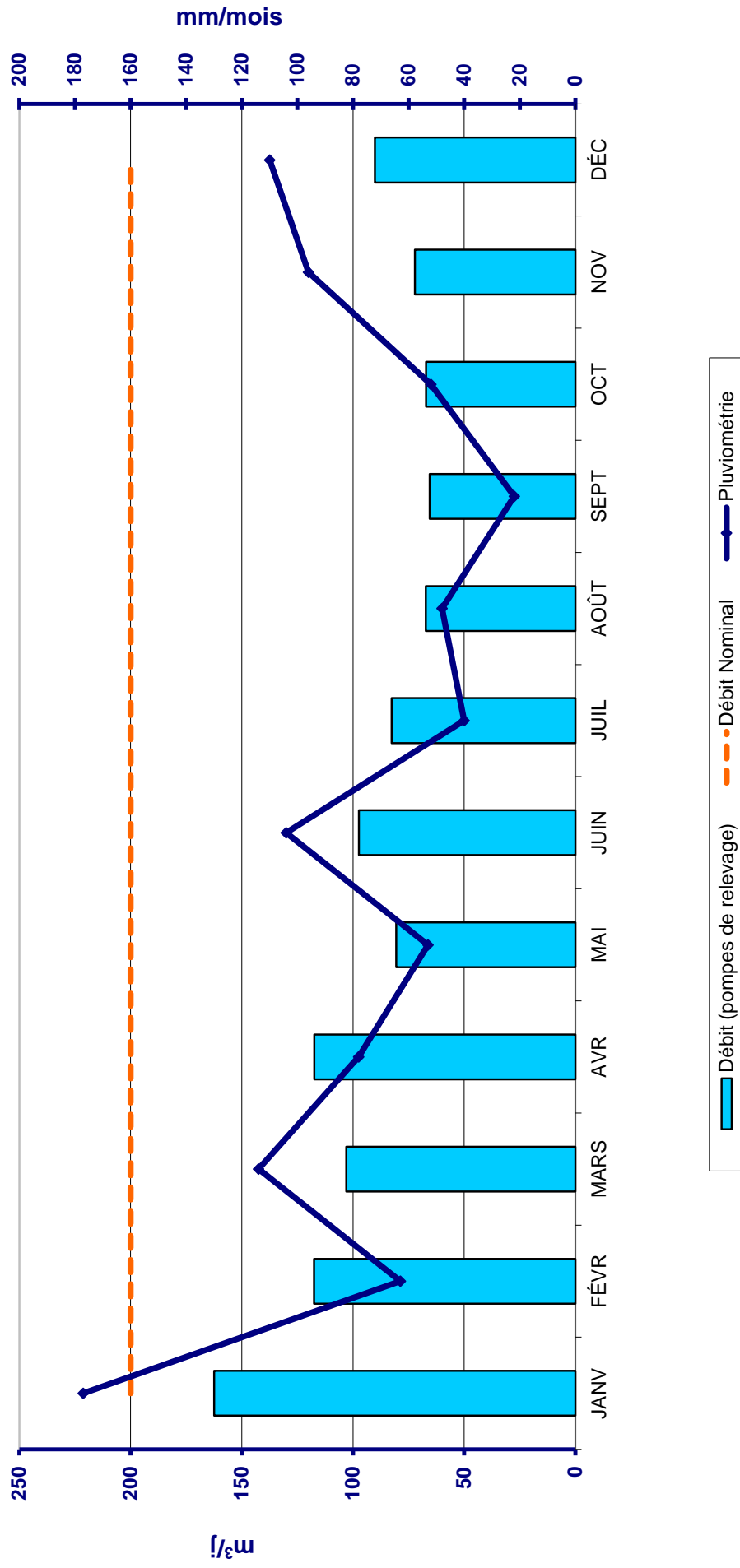
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas évolué.



Effluents collectés en 2018 par la station de PASSAIS LA CONCEPTION



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du relevé quotidien de la station d'épuration

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	4	4	4	3	5	5	4	4	4	4	4	4
Nitrates	4	4	4	3	5	5	4	4	4	4	4	4
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

 Bonne qualité

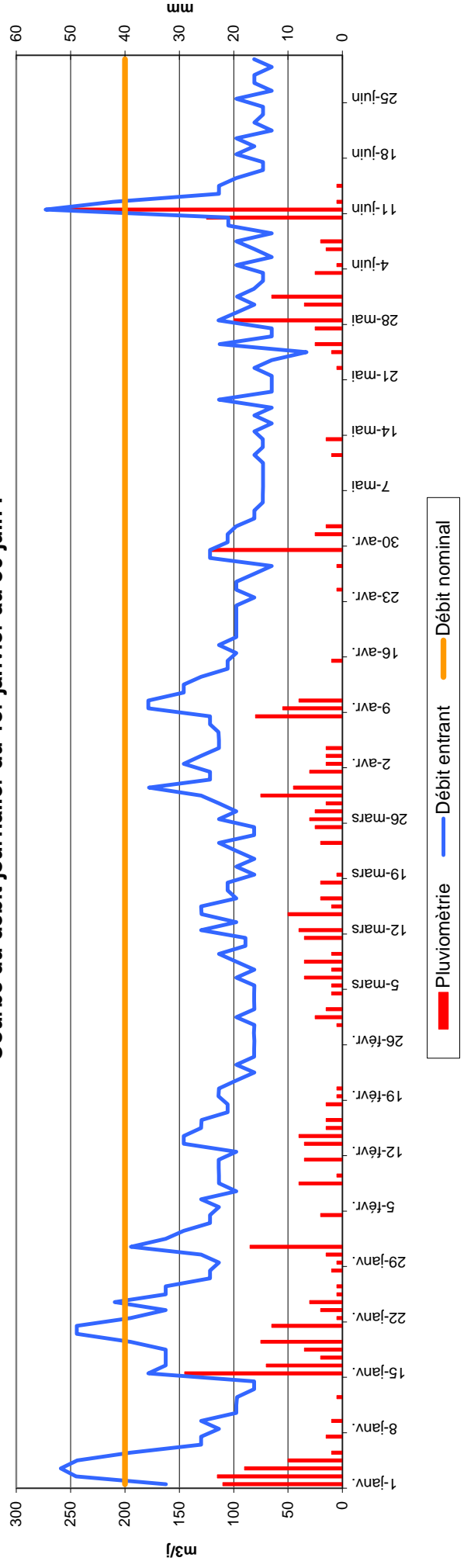
 Qualité passable

 Mauvaise Qualité

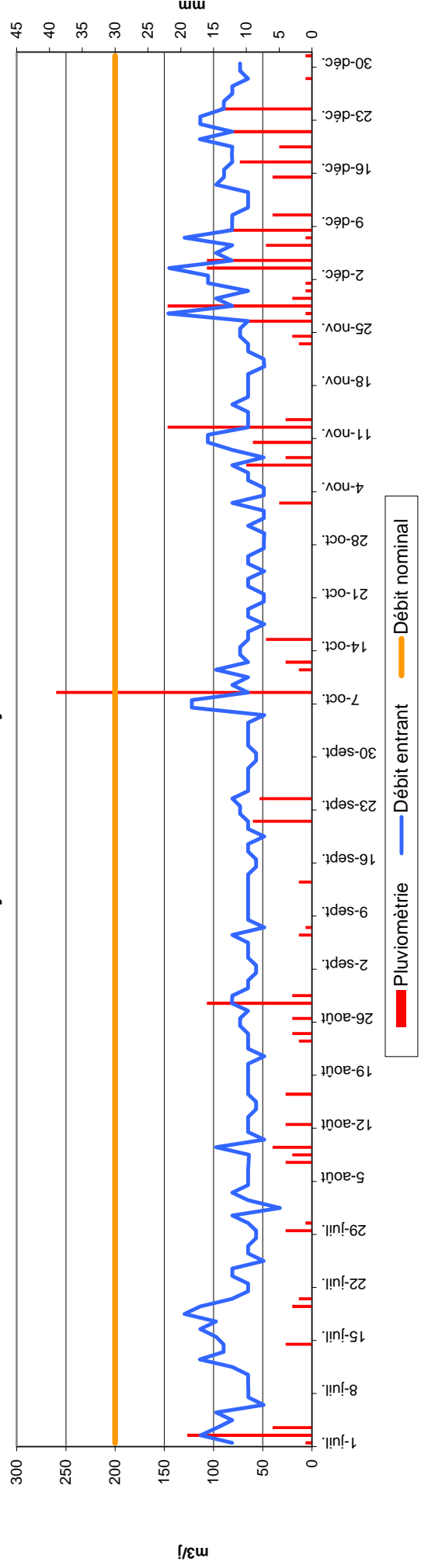
-- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de Passais la Conception:

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :

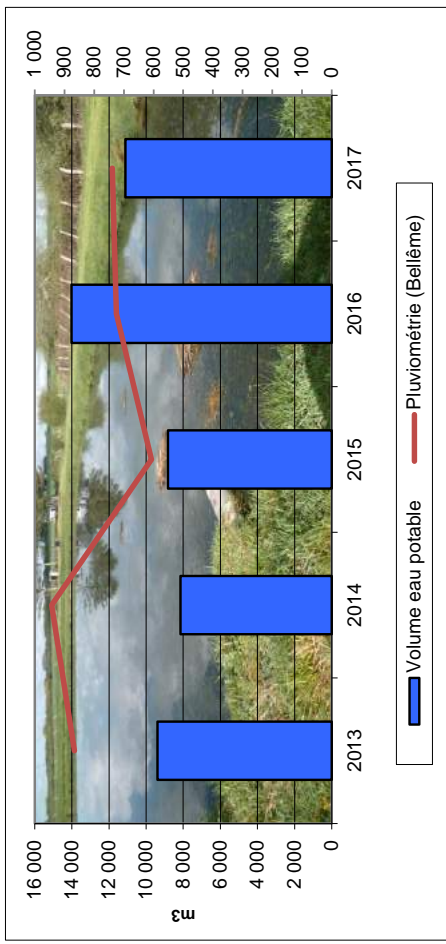


Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



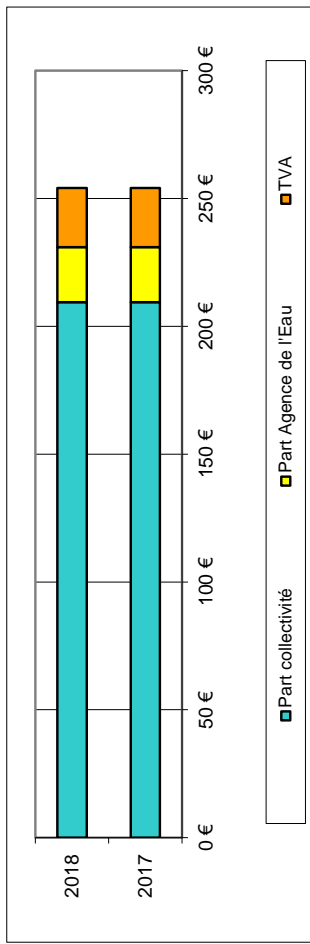
Evolution des volumes d'eau potable facturés

m3	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	9 382	8 143	8 821	14 015	11 110
Volume eau usée	--	--	--	--	--
Pluviométrie (Bellême)	866	943	607	725	739



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	146,00 €	146,00 €	0,0%
Part variable HT	0,5282 €	0,5282 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	209,38 €	209,38 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	23,10 €	23,10 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	254,08 €	254,08 €	0,0%
Coût au m³ TTC	2,12 €	2,12 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	241	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	93,2	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,12	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	10	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0936	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 14 mai 2009.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2017, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le prix de l'assainissement n'a pas été modifié. **Il est à noter que la commune était classée comme « commune touristique » jusqu'au 13 février 2017 (durée de 5 ans) lui permettant de déroger à la règle des 40 %. Cependant, l'arrêté n'est plus valable. La collectivité va donc revoir prochainement sa tarification.**



Station	PERROU	Exploitant	Commune (régie)	Type de station	BAAP	
Maître d'ouvrage	PERROU	Maître d'œuvre	Direction Départementale	Niveau de traitement	Arrêtés du 09/09/80 et 21/07/15	
Milieu récepteur	Ruisseau de Gérard	Constructeur	OUEST EPURE	Capacité nominale	EH 700	
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	1981	Code SANDRE	0461326S0001	
Masse d'eau	La Varenne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Egrenne	Type de réseau				Séparatif



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		24-25/04/2017		04-05/06/2018	
	Valeur	η	SATESE		SATESE	
Qmoyen m ³ /j	105		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
MES mg/l	50%		Aval	η	Amont	Aval
DBO ₅ mg/l	35	60%	21	21	42	42
DCO mg/l	200	60%	4,3	98,0%	95	4,4
NTK mg/l		60%	4	97,5%	110	3
NGL mg/l		60%	42	91,2%	340	32
NH ₄ mg/l			56,4	90,4%	40,1	5,2
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l			5,7	2	64,9%	4,3
Limpidité cm						3,9
pH			8,5	70		80
					8,3	7,6

η : rendement d'élimination

■ respect du seuil

■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	25/01/16	01/02/17
Cadmium Cd	10	0,55	1,15
Chrome Cr	1000	32,8	35,4
Cuivre Cu	1000	401	370
Mercuré Hg	10	0,57	0,48
Nickel Ni	200	17,3	26,3
Plomb Pb	800	10,9	14,8
Sélénium Se		< 4,89	< 4,86
Zinc Zn	3000	302	365
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	753	797
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	105	m ³ /j
Moyen mensuel	--	m ³ /j
Mini mensuel	--	m ³ /j
Maxi mensuel	--	m ³ /j
Débit annuel		m ³

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	kWh
Consommation moyenne :	Erreur de relevé kWh/hj

Observations :

⇒ Le réseau : Il a été observé que le réseau collecte des eaux claires parasites en quantité importante, notamment en période de nappe haute. Pour rappel, celle-ci représente un volume égal à la capacité nominale de la station d'épuration, soit environ 100 m³/j.

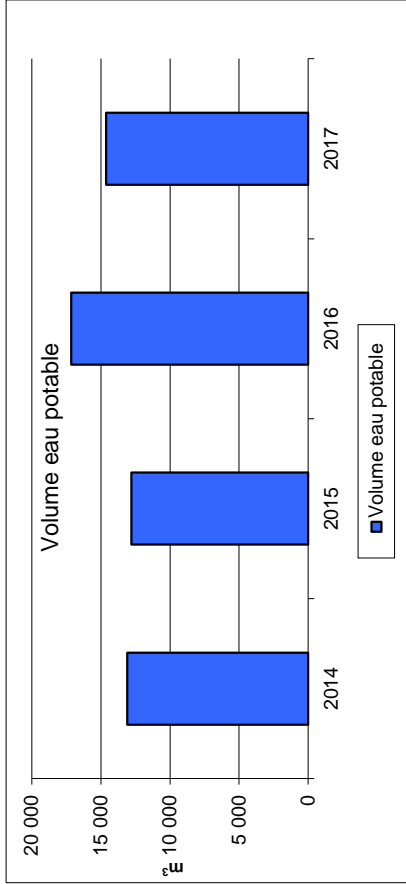
⇒ La station : Le bilan 24h réglementaire a été réalisé en 2018 par le SATESE en juin. Celui-ci respectait le récapitulé de déclaration et donnait de bons résultats.

Pour rappel, il convient d'engager un diagnostic complet du réseau et de la station d'épuration afin de prioriser les travaux à réaliser. En effet, les résultats de la mesure en continue, l'âge de la station (38 ans) et l'arrêté national du 21 juillet 2015 montrent sa nécessité.

De plus, ce diagnostic est nécessaire pour obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de l'Orne. Le coût total de cette prestation est estimé à environ 50 000 €.

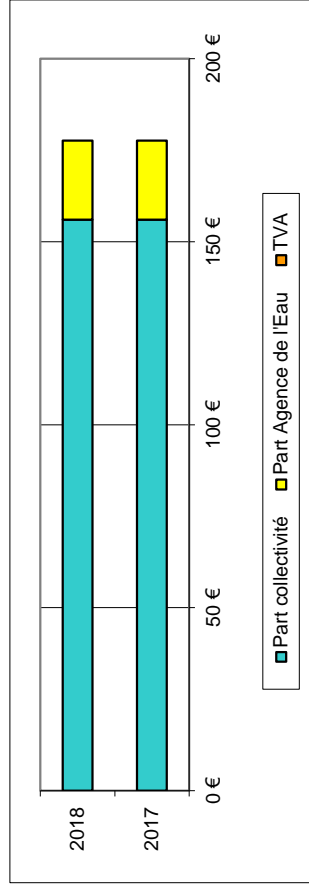
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	13 101	12 801	17 149	14 627
Volume eaux usées	Pas de donnée - réseau gravitaire			
Pluviométrie (mm)	--	--	--	--



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	0,00 €	0,00 €	0,0%
Part variable HT	1,30 €	1,30 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	156,00 €	156,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	Non assujettis à la TVA		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	177,60 €	177,60 €	0,0%
Coût au m³ TTC	1,48 €	1,48 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	298	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³ (N+1)	€/m ³	1,48	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	2,9	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,038	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

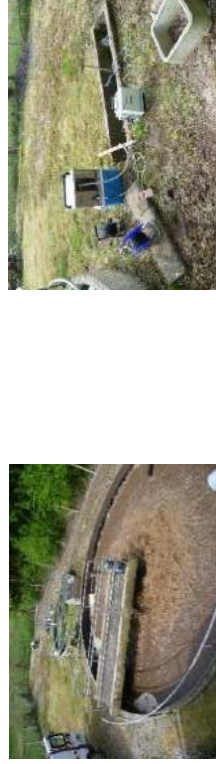
Conformément à l'article 57 de la loi sur l'Eau du 30 décembre 2006, un règlement d'assainissement doit être adopté par la collectivité. A cet effet, le SATESE a transmis un document de travail à la collectivité.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas évolué.





Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacale	4	4	3	4	4	5	2	2	3	5	4	5
Nitrates	4	4	3	4	4	5	2	2	3	5	4	4

x = nombre de tests

 Bonne qualité

 Qualité passable

 Mauvaise Qualité

-- = pas de test

DEBIT COLLECTE:	
Nominal	60 m ³ /j Mini journalier
Moyen mensuel	50 m ³ /j Maxi journalier
Mini mensuel	27 m ³ /j Débit annuel
Maxi mensuel	111 m ³ /j

CONSOMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle:	11 432 kWh
Consommation moyenne:	31 kWh/j

Observations :

⇒ **Le réseau :** Le débit est évalué à partir du temps de marche des pompes de relevage. Les données transmises par Eau de Normandie montrent un impact du niveau de la nappe. En effet, le débit moyen est plus important en hiver (nappe haute) qu'en été ou en automne (nappe basse). Le diagnostic qui a été effectué, il y a plusieurs années, a mis en évidence un manque d'étanchéité de l'ensemble du réseau, qui ne pourrait être réglé qu'en refaisant l'ensemble du linéaire. Des travaux ont été effectués sur la conduite principale amenant les effluents à la station, qui collectait un pourcentage important d'eaux claires. Il n'y a pas d'autres travaux de planifiés pour le moment, car le ratio gain en eaux claires/coût est beaucoup trop élevé.

⇒ **La station :** Le traitement de l'azote est régulièrement incomplet. En effet, il subsiste souvent une concentration importante d'ammonium ou de nitrates en sortie, comme le montre les résultats du bilan 24h ou les tests de terrain. L'exploitant modifie donc les réglages de l'aération en fonction des besoins.

D'après les relevés de l'exploitant, il n'y a pas eu d'évacuation des boues en 2018.

La mise en place d'un variateur sur le pont racleur du clarificateur, est prévue mais n'a pas encore été effectuée. Les pièces ont été livrées.

La toiture du local a été réhabilitée, suite à des infiltrations.

QUALITE DU REJET									
Paramètres	Date de la visite		27-28/09/2016		12/10/2017				
	Déclarant		VEOLIA		EDN		Résultats d'analyses		
	Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses				
Arrêté du 21 juillet 2015	Révisé du 15 janvier 2010	Amont		Aval		Amont		Aval	
Valeur	η	η		η		η		η	
Qmoyen m ³ /j	60	31	31	31	27	27	27	27	27
MES mg/l	50%	6300	9	99,9%	270	12	95,6%		
DBO ₅ mg/l	35	860	3	99,7%	170	10	94,1%		
DCO mg/l	200	2227	19	99,1%	514	57	88,9%		
NTK mg/l		170	1,8	98,9%	71	19			
NGL mg/l		171	29,1	83,0%	71,6	19,6			
NH ₄ mg/l		73	1,28	98,2%	45,4	13,5			
NO ₂ mg/l									
NO ₃ mg/l									
Test NH ₄ mg/l									
Test NO ₃ mg/l									
Pt mg/l	1,4	120	3,6	97,0%	13	0,7	94,6%		
Limpidité cm									
pH		7,3			7,8	7,8			

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

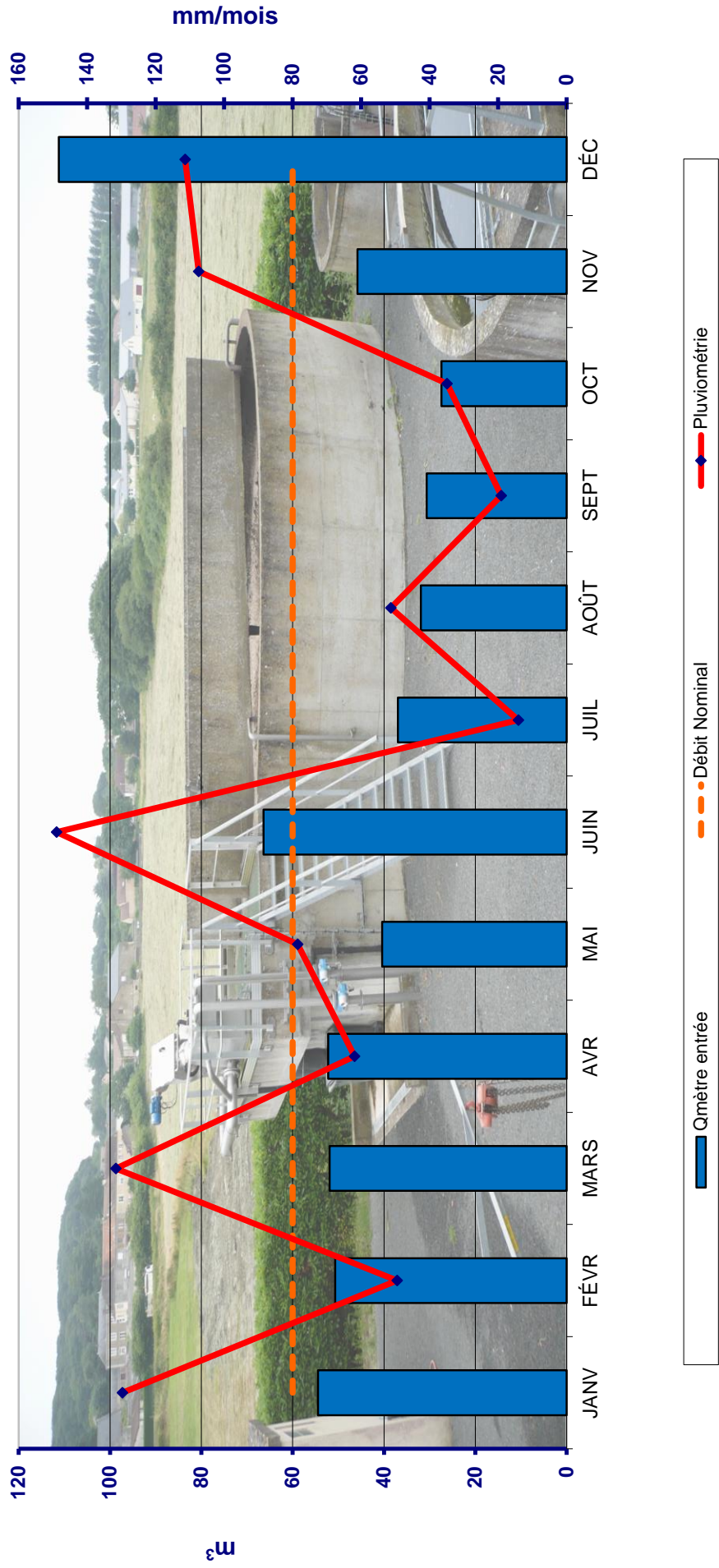
QUALITE DES BOUES									
Paramètres	Seuil*	01/02/17							
Cadmium Cd	10	1,58							
Chrome Cr	1000	39,6							
Cuivre Cu	1000	537,8							
Mercurie Hg	10	0,96							
Nickel Ni	200	28,1							
Plomb Pb	800	46,3							
Sélénium Se									
Zinc Zn	3000	1094,9							
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1700,4							
7 principaux PCB	0,8	--							
Fluoranthène	5,0	--							
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--							
Benzo(a)pyrène	2,0	--							

Plan d'épandage:
5 septembre 2002

Production de matières sèches:
Volume : 0 m³
Annuelle : 0 Tonnes

Effluents collectés en 2018 par la station de PERVENCHERES

Données fournies par Eaux de Normandie



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour PERVENCHERES

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	9	8	9	9	8	9	9	9	8	9	9	9
Nitrates	9	8	9	9	8	9	9	9	8	9	9	9
Phosphore	9	8	8	7	8	9	9	9	8	9	9	9

x = nombre de tests Bonne qualité x Mauvaise Qualité

-- = pas de test

QUALITE DU REJET					
Date de la visite		21/11/2017		19/09/2018	
Déclarant		EDN		EDN	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 08/09/1982	Amont	Aval	Amont	Aval
Valeur	Valeur	η	η	η	η
Paramètres					
Qmoyen m ³ /j		88,2	88,2	76	76
MES mg/l	50%	110	3,7	280	2,7
DBO ₅ mg/l	60%	140	3	270	3
DCO mg/l	60%	356	26	630	30
NTK mg/l		61	3,8	69	2,4
NGL mg/l		61,6	5,9	69,6	3,5
NH ₄ mg/l		36,7	0,8	47,8	0,8
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l				7,2	1,4
Limpidité cm					
pH		8	7,9	7,6	8

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES		
Paramètres	Seuil*	20/06/18
Cadmium Cd	10	0,71
Chrome Cr	1000	17,1
Cuivre Cu	1000	280,0
Mercuré Hg	10	0,4
Nickel Ni	200	14,1
Plomb Pb	800	16,3
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	444,0
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	755,0
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Plan d'épandage:
19 juillet 2010

Production de matières sèches:
Volume : 180 m³
Annuelle : 5,2 Tonnes

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:		
Nominal	100 m ³ /j	Mini journalier 74 m ³ /j
Moyen mensuel	107 m ³ /j	Maxi journalier 244 m ³ /j
Mini mensuel	84 m ³ /j	Débit annuel 39 010 m ³
Maxi mensuel	138 m ³ /j	

CONSOMMATION ENERGETIQUE		
Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/j

Observations :

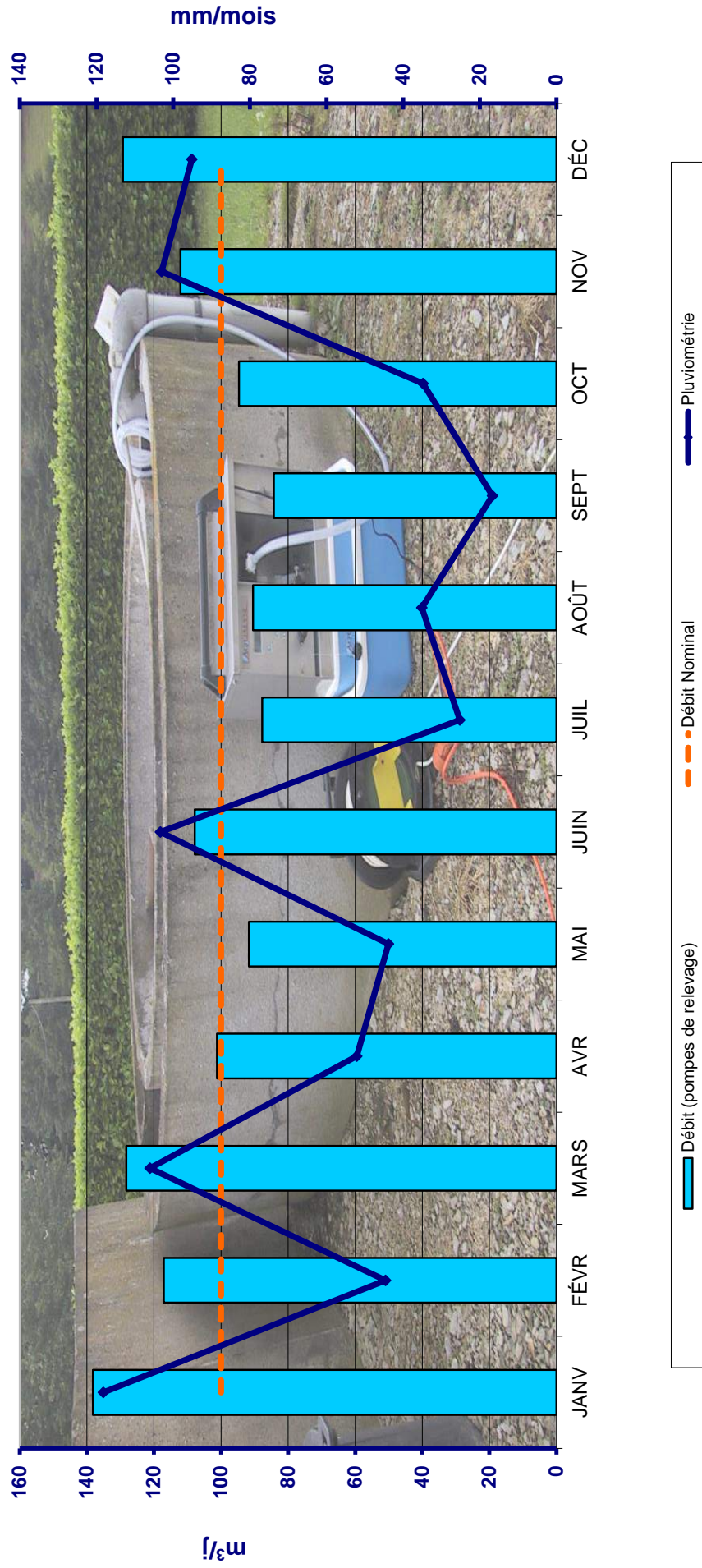
⇒ Le réseau : D'après les données fournies par Eaux de Normandie (exploitant de la station), la station a reçu entre 74 et 244 m³/j, soit respectivement 74 et 244 % de sa capacité nominale. Cette année, la station a traité 39 010 m³ (34 107 en 2017). La courbe du débit journalier montre l'impact des précipitations et du niveau de la nappe sur le débit collecté. En effet, on constate qu'en période de nappe basse le débit moyen est en dessous de la capacité nominale de la station, en revanche en nappe haute il est au-dessus. Le débit nominal a été dépassé 171 fois dans l'année (débit moyen de 105 m³/j pour un nominal à 100). Le réseau collecte donc des eaux parasites de nappes et de ruissellement.

⇒ La station : Globalement la station donne de bons résultats, même si ponctuellement, il subsiste de l'ammonium ou des nitrates en sortie. Cependant, les à-coups hydrauliques peuvent perturber le traitement, en diminuant le temps de séjour de la pollution dans la station et en perturbant la décantation dans le clarificateur.

Afin de limiter le vandalisme sur la station, un portail de 2 m de hauteur a été installé.

Cette station a 30 ans et le génie civil commence à se dégrader, en particulier le dégraisseur et le clarificateur. Il a été conseillé à la collectivité de prévoir un diagnostic complet du réseau et de la station.

Effluents collectés en 2018 par la station du PIN LA GARENNE



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi de METEOFRANCE à Bellême

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	9	8	9	9	8	9	9	9	8	8	9	9
Nitrates	9	8	9	8	8	9	9	9	8	8	9	9
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

-- = pas de test

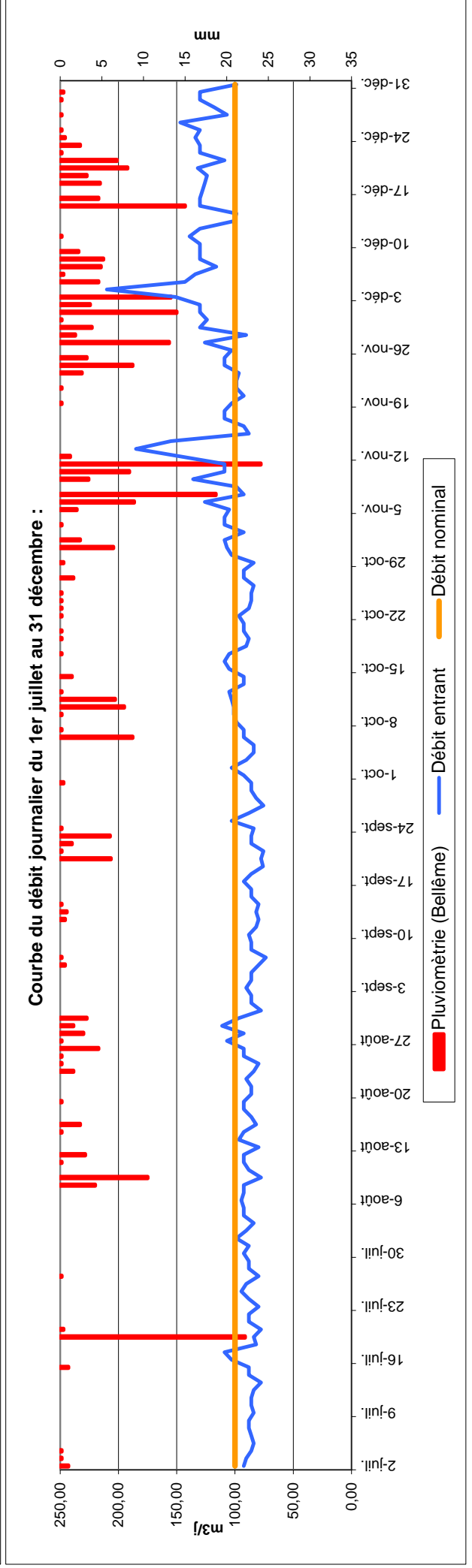
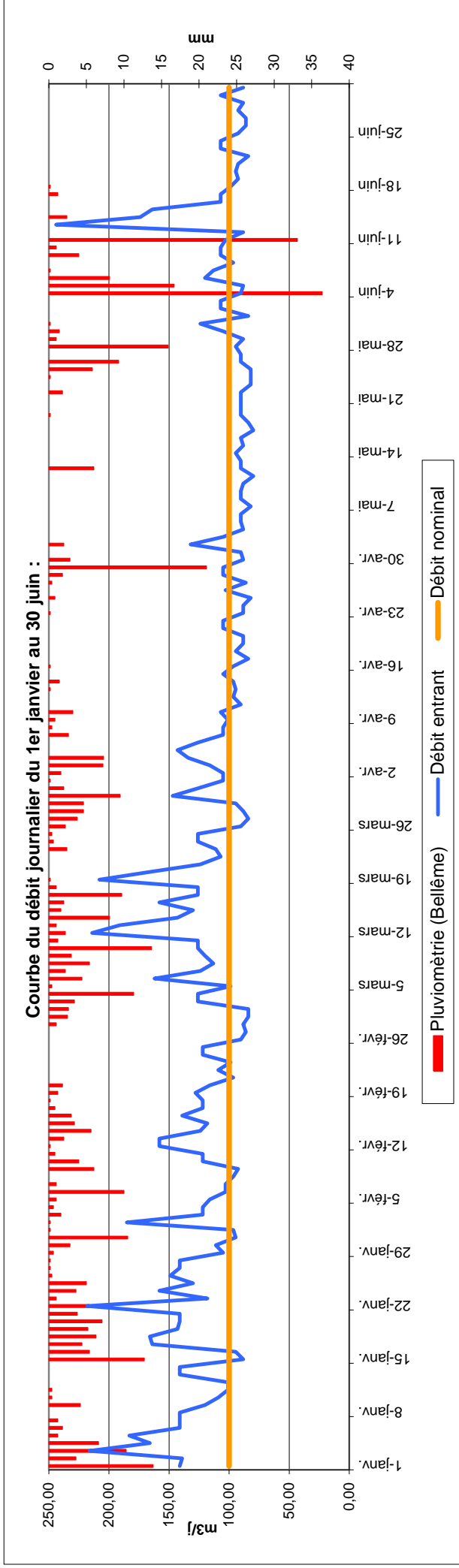
2018

LE PIN LA GARENNE

L'Huisne depuis Mauves sur Huisne jusqu'à Boissy Maugis

Débit journalier 2018 de la station du PIN LA GARENNE:

Données fournies par EAUX DE NORMANDIE.



Station PLANCHES	Exploitant SAUR (Prestation de service)	Type de station PHRG
Maître d'ouvrage PLANCHES	Maître d'œuvre SAZE	Niveau de traitement Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur La Risle	Constructeur ECO ASSAINISSEMENT	Capacité nominale EH 180
Agence de l'eau Seine Normandie	Année de construction 2013	Code SANDRE 036133001000
Masse d'eau La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (exclu)		Type de réseau Séparatif



SATESE

DEBIT COLLECTE:

Nominal	27 m ³ /j	Maxi journalier	64,96 m ³ /j
Moyen mensuel	7,4 m ³ /j	Débit annuel	2 714 m ³
Mini mensuel	6,2 m ³ /j		
Maxi mensuel	10,2 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	kWh
Consommation moyenne :	non relevé kWh/hj

Observations :

- ⇨ Le réseau : La courbe de débit journalier indique que la pluviométrie n'a pas de réelle influence sur le débit. On remarque cependant, certains pics de débit dus probablement à des bouchages ou des dysfonctionnements des pompes de relèvement. Un curage annuel préventif des postes de refoulement ainsi que d'une partie du réseau est programmé par la commune.
- ⇨ La station : Les résultats des tests de terrain mettent en avant une bonne élimination de la pollution azotée (sous forme ammoniacale). Une attention particulière doit être portée sur le désherbage manuel des lits, surtout pendant la période de repousse des roseaux.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		17-18/10/2017		26/09/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval	η	η
Paramètres	Valeur	η			
Qmoyen m ³ /j	27	η			
MES mg/l	50%	8,5	3		
DBO ₅ mg/l	60%	360	7,8	97,8%	
DCO mg/l	60%	400	7	98,3%	
NTK mg/l	60%	908	60	93,4%	
NGL mg/l		121	7,7	93,6%	
NH ₄ mg/l			87,6		
NO ₂ mg/l			6,5		
NO ₃ mg/l			354		
Test NH ₄ mg/l				30	0
Test NO ₃ mg/l				250	250
Pt mg/l		16,7	13,2	21,0%	
Limpidité cm					
pH		7,9	7,4	6,3%	8,2

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nicke I Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

Non réalisé

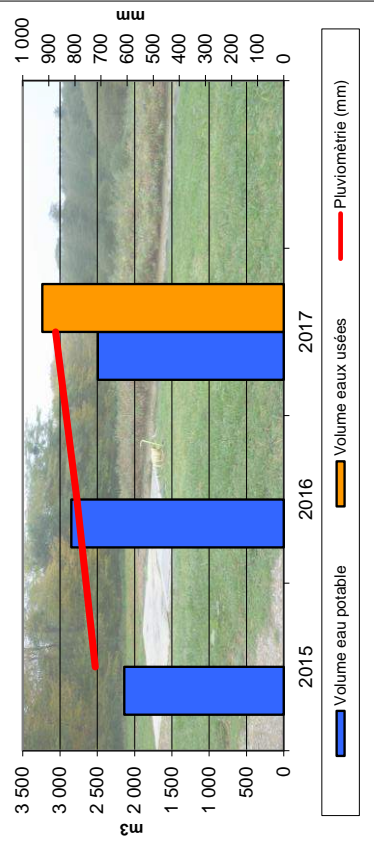
Production de matières sèches:

Volume :	--	m ³
Annuelle :	--	Tonnes
Journalière :	--	kg
Soit :	--	g/l/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

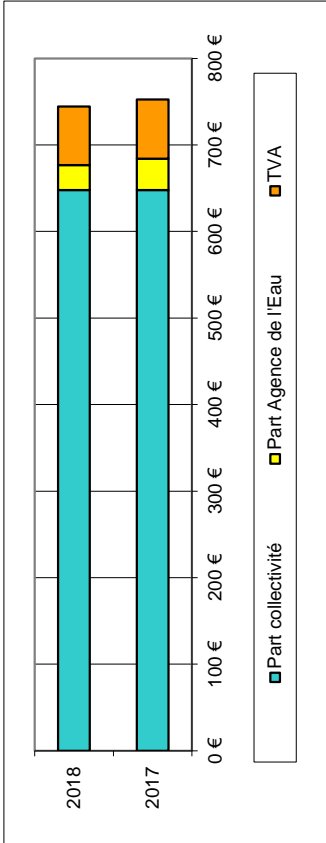
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2015	2016	2017
Volume eau potable	2 139	2 850	2 492
Volume eaux usées	--	--	3 237
Pluviométrie (mm)	722	792	874



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	240,00 €	240,00 €	0,0%
Part variable HT	3,40 €	3,40 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	648,00 €	648,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	68,40 €	67,68 €	-1,1%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	752,40 €	744,48 €	-1,1%
Coût au m³ TTC	6,27 €	6,20 €	-1,1%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	115	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	90,74	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	6,2	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'épandage	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	0	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

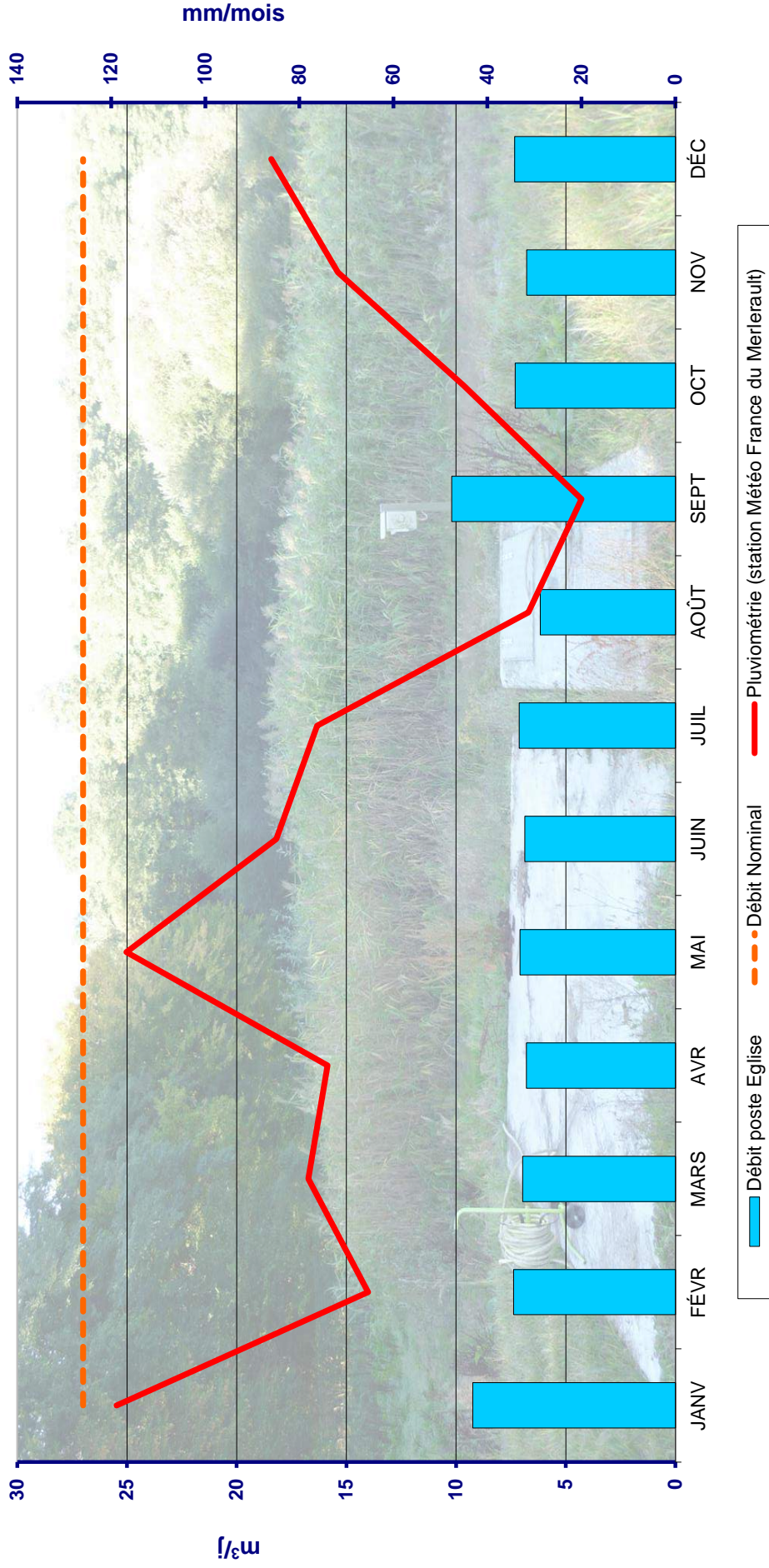
Le règlement d'assainissement a été adopté le 24 juillet 2014.

Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La saisie des indicateurs 2017 dans la base SISPEA a été effectuée, par le SATESE en date du 17 juillet 2018. Le RPQS a été approuvé par délibération en date du 20 juillet 2018.



Effluents transitant en 2018 par la station de PLANCHES



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

-- = pas de test

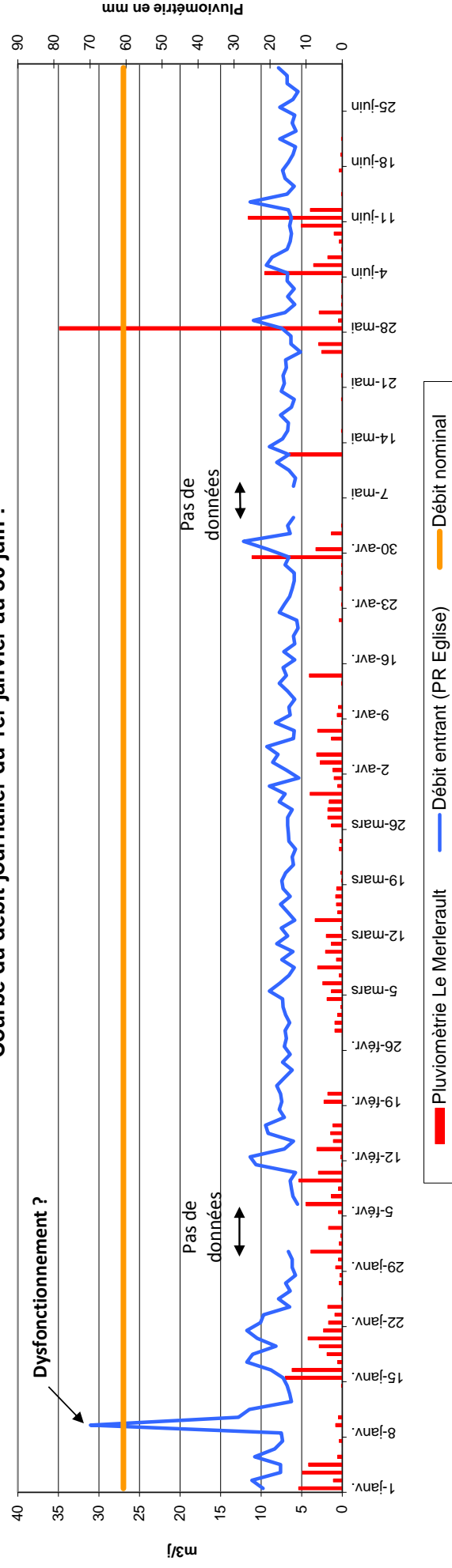
2018

PLANCHES

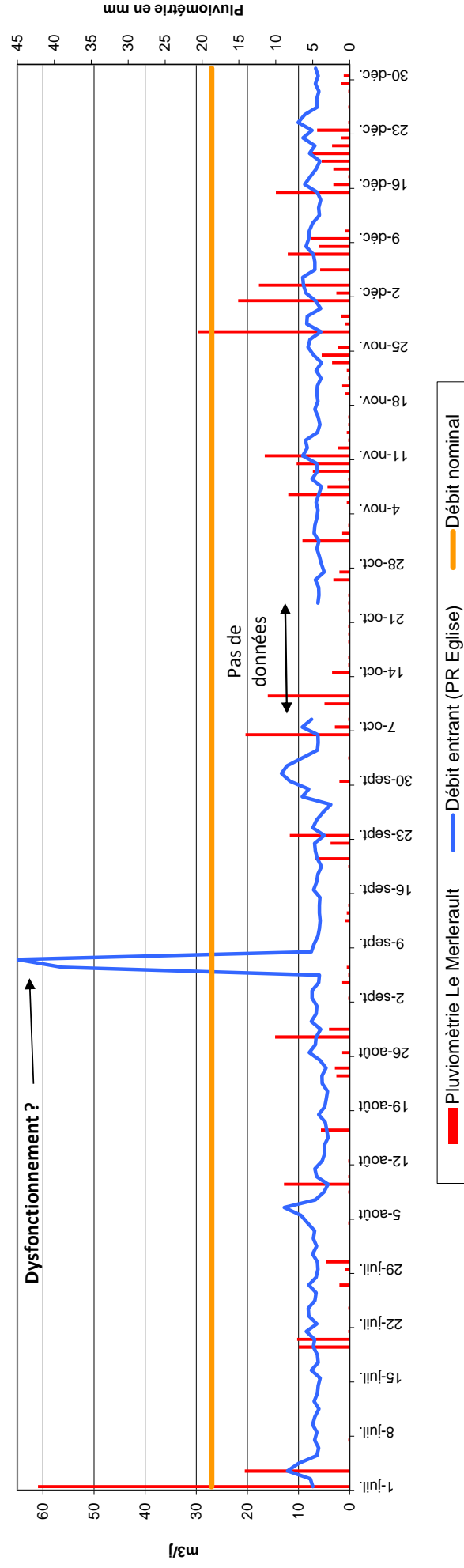
La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (exclu)

Débit journalier 2018 de la station de PLANCHES (données SOFREL) :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :





QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		Régie	
	Valeur	η	30-31/03/2016	09-10/10/2017
Qmoyen m ³ /j	69		SATESE	SATESE
MES mg/l	50%		Résultats d'analyses	Résultats d'analyses
DBO ₅ mg/l	35		η	η
DCO mg/l	200		Aval	Aval
NTK mg/l	40		13	10
NGL mg/l			957	2300
NH ₄ mg/l			5,2	99,5%
NO ₂ mg/l			5	99,1%
NO ₃ mg/l			1800	620
Test NH ₄ mg/l			71	96,1%
Test NO ₃ mg/l			3,9	97,4%
Pt mg/l	30		0,3	
Limpidité cm			128	
pH			8,2	8,2

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercuré Hg	10
Nickel Ni	200
Piomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
Annuelle : -- Tonnes

DEBIT COLLECTE:

	69 m ³ /j	Mini journalier	3,0 m ³ /j
Nominal	69 m ³ /j	Mini journalier	3,0 m ³ /j
Moyen mensuel	14,0 m ³ /j	Maxi journalier	136,4 m ³ /j
Mini mensuel	10,0 m ³ /j	Débit annuel	5 094 m ³
Maxi mensuel	23,7 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	NR kWh
Consommation moyenne :	NR kWh/j

Observations:

⇒ Le réseau : Le débit moyen mensuel arrivant à la station est de 14 m³/j soit 20 % du débit nominal de la station.
 Au vu de la courbe de débit journalier, il n'apparaît pas d'influence notable de la pluviométrie sur les débits arrivant à la station excepté pour des épisodes particuliers (inondations en juin par exemple).
 Un curage annuel des postes ainsi que d'une partie du réseau permettra de pérenniser les ouvrages.

⇒ La station : Les résultats des tests bandelettes mettent en évidence un fonctionnement correct de la station pour l'élimination de la pollution azotée.

Les refus de dégrillage ne doivent plus être déposés à la surface des lits de séchage.
 Enfin, il est recommandé de réaliser des tests bandelettes au minimum une fois par mois.

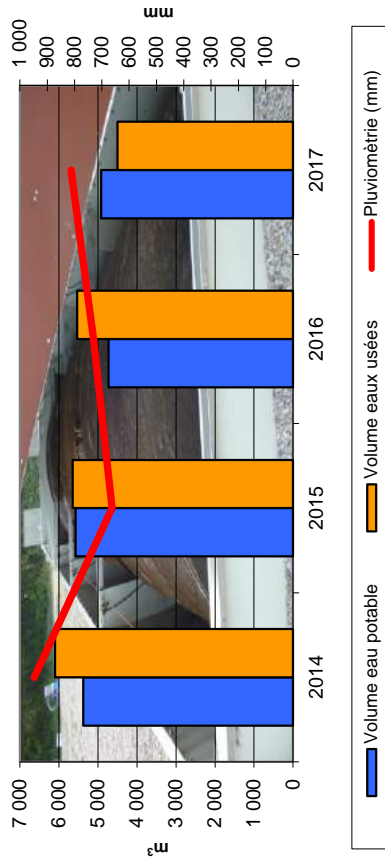
Rappel des derniers bilans :

Dates :	Réalisé par :	Charge reçue :	Nombre d'EH :	Débit reçu :	Pluviométrie :
18-19/12/2010	SATTEMA	4,3 kg de DBO ₅	72	12 m ³ /j	0 mm
14-15/11/2012	SATTEMA	6,9 kg de DBO ₅	116	17 m ³ /j	0 mm
21-22/10/2014	SATTEMA	6 kg de DBO ₅	100	15 m ³ /j	0 mm
30-31/03/2016	SATTEMA	7 kg de DBO ₅	116	13 m ³ /j	5,6 mm
09-10/10/2017	SATTEMA	5,6 kg de DBO ₅	93	9 m ³ /j	0 mm

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

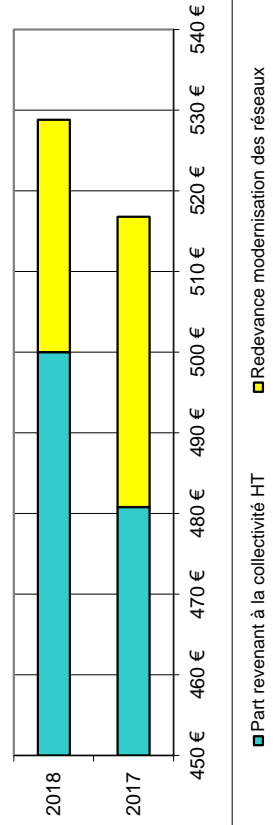
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	5 377	5 578	4 728	4 918
Volume eaux usées	6 098	5 645	5 530	4 500
Pluviométrie (mm)	947	663	731	813



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe Collectivité HT	200 €	200 €	0,0%
Part variable Collectivité HT	2,34 €	2,50 €	6,8%
Part revenant à la collectivité HT	480,80 €	500,00 €	4,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	Non assujettie		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	516,80 €	528,80 €	2,3%
Coût au m³ TTC	4,31 €	4,41 €	2,3%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	176	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,41	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	80	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,2253	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 16 juillet 2009.

Il est rappelé que désormais le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

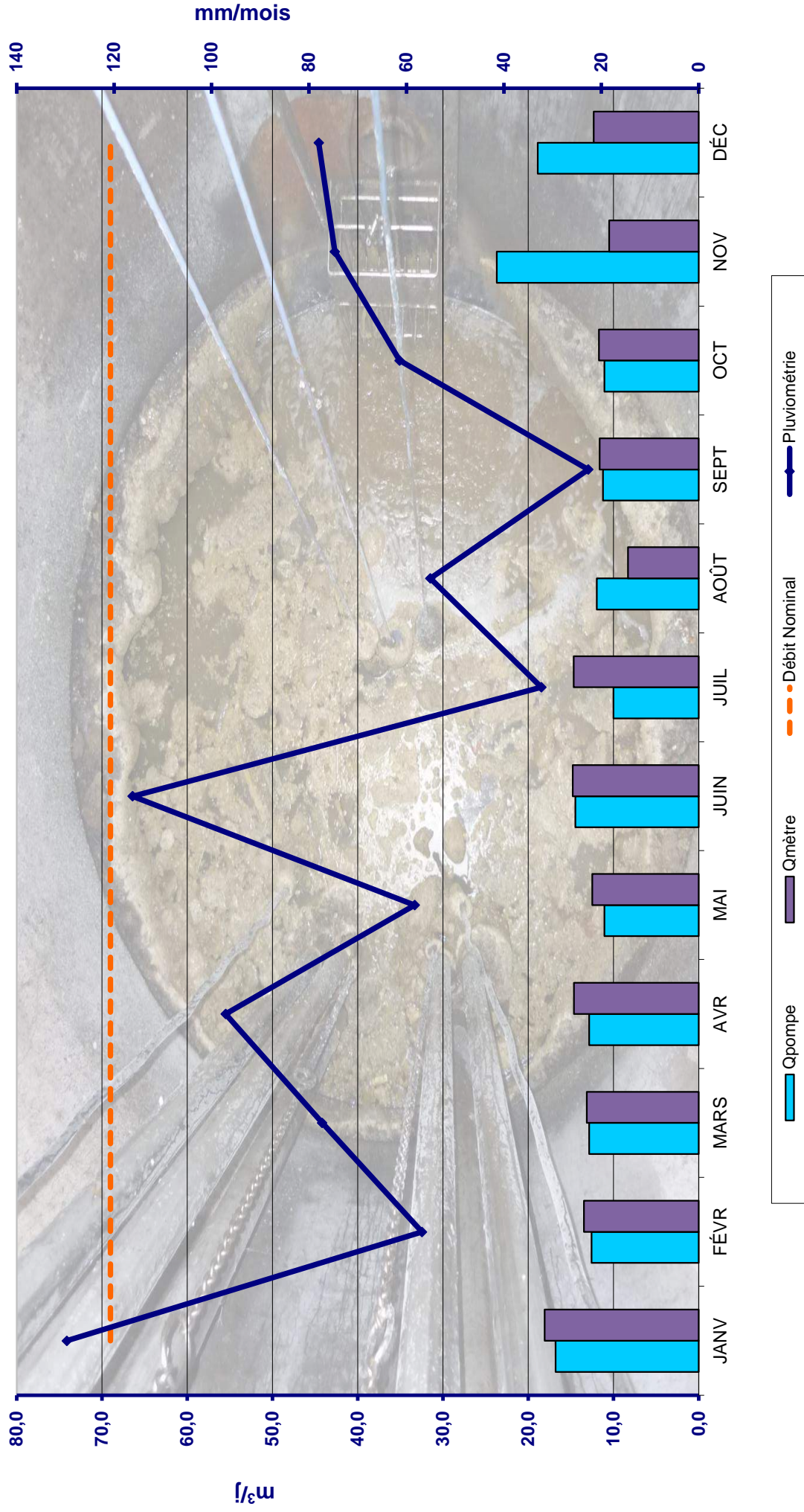
La saisie des indicateurs 2017 dans la base SISPEA a été effectuée, par le SATESE, en date du 25 juin 2018.

Le RPQS 2017 a été adopté par la commune en date du 27 septembre 2018.

La tarification a été modifiée afin de répondre aux obligations de l'arrêté du 6 août 2007.

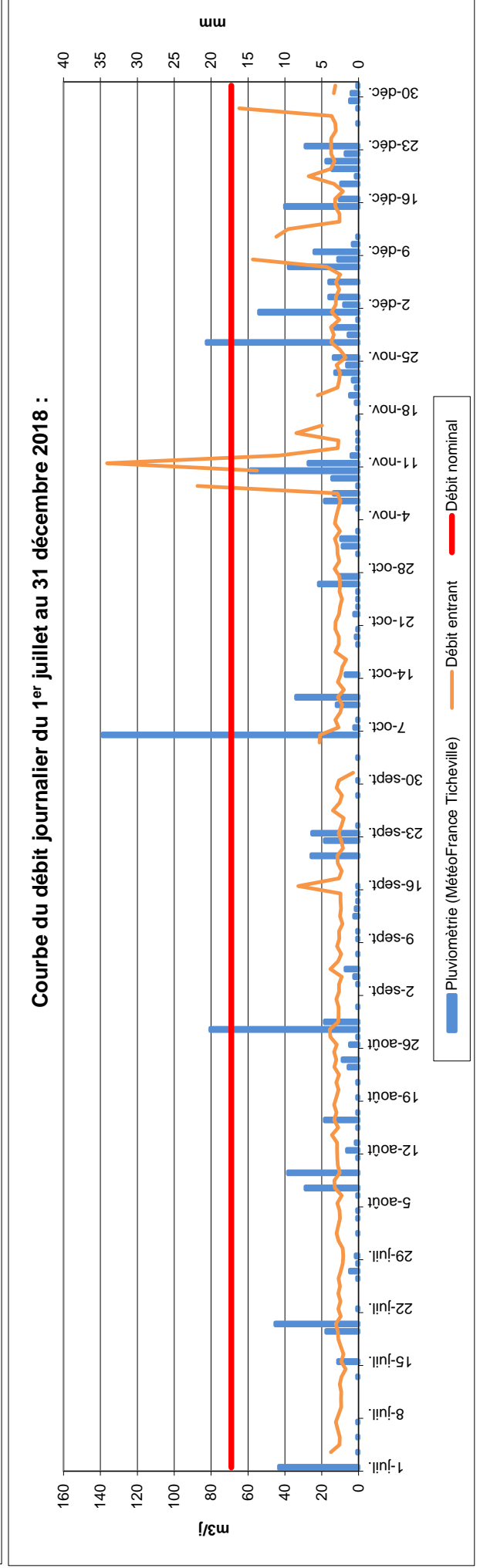
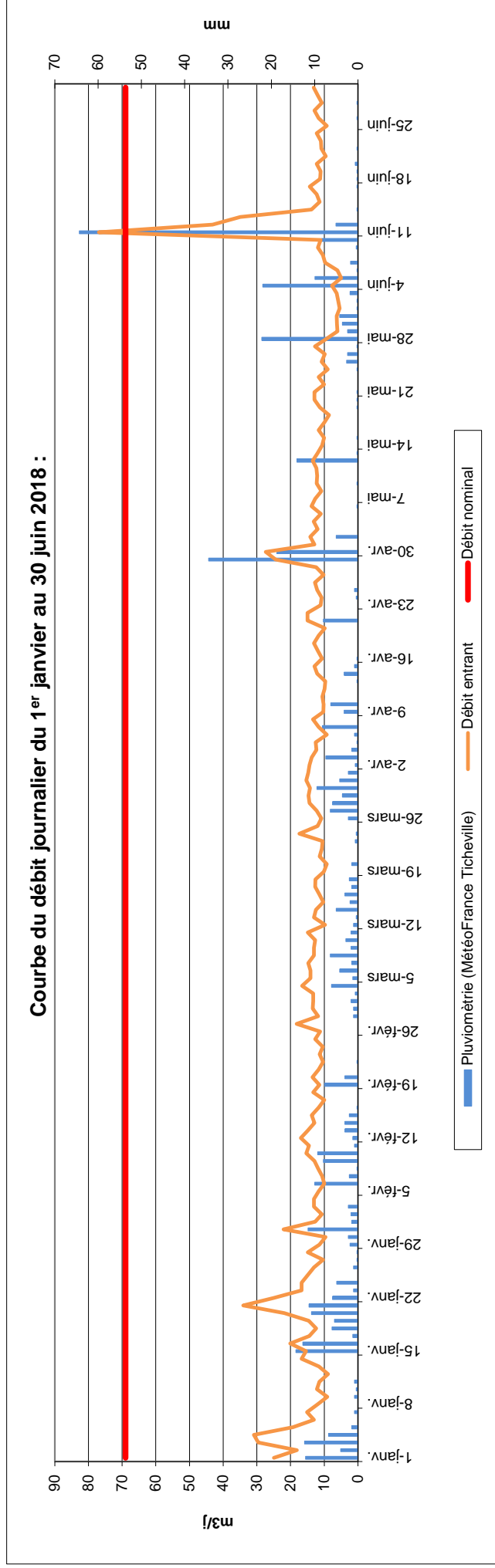


Effluents collectés en 2018 par la station de PONTCHARDON



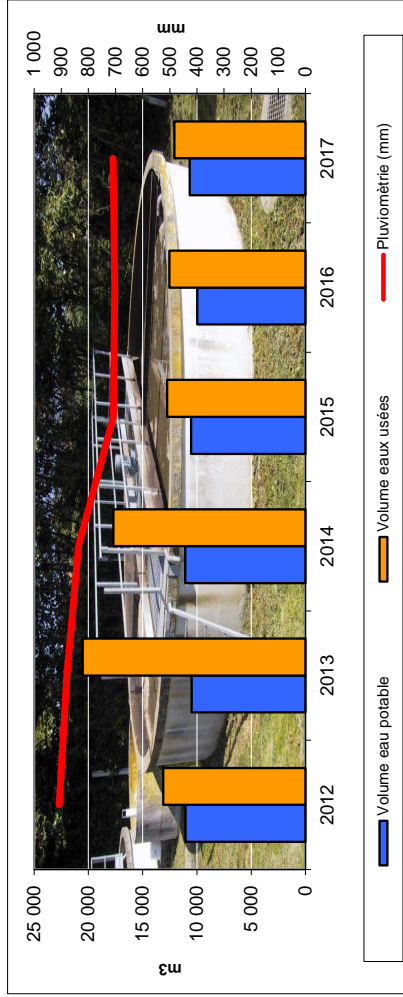
La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour la commune de Ticheville

Débit journalier 2018 de la station de PONTCHARDON :



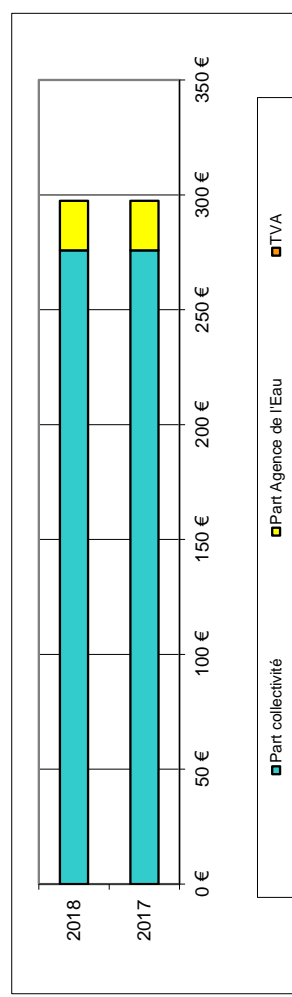
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	11 063	10 479	11 072	10 548	9 966	10 678
Volume eaux usées	13 108	20 522	17 702	12 734	12 544	12 077
Pluviométrie (mm)	908	879	837	708	703	709



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	83,86 €	83,86 €	0,0%
Part variable HT	1,60 €	1,60 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	275,86 €	275,86 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	Non assujetti à la TVA		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	297,46 €	297,46 €	0,0%
Coût au m³ TTC	2,48 €	2,48 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Les valeurs indiquées sont celles de PERCHE EN NOCE

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1288	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,91	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	3	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

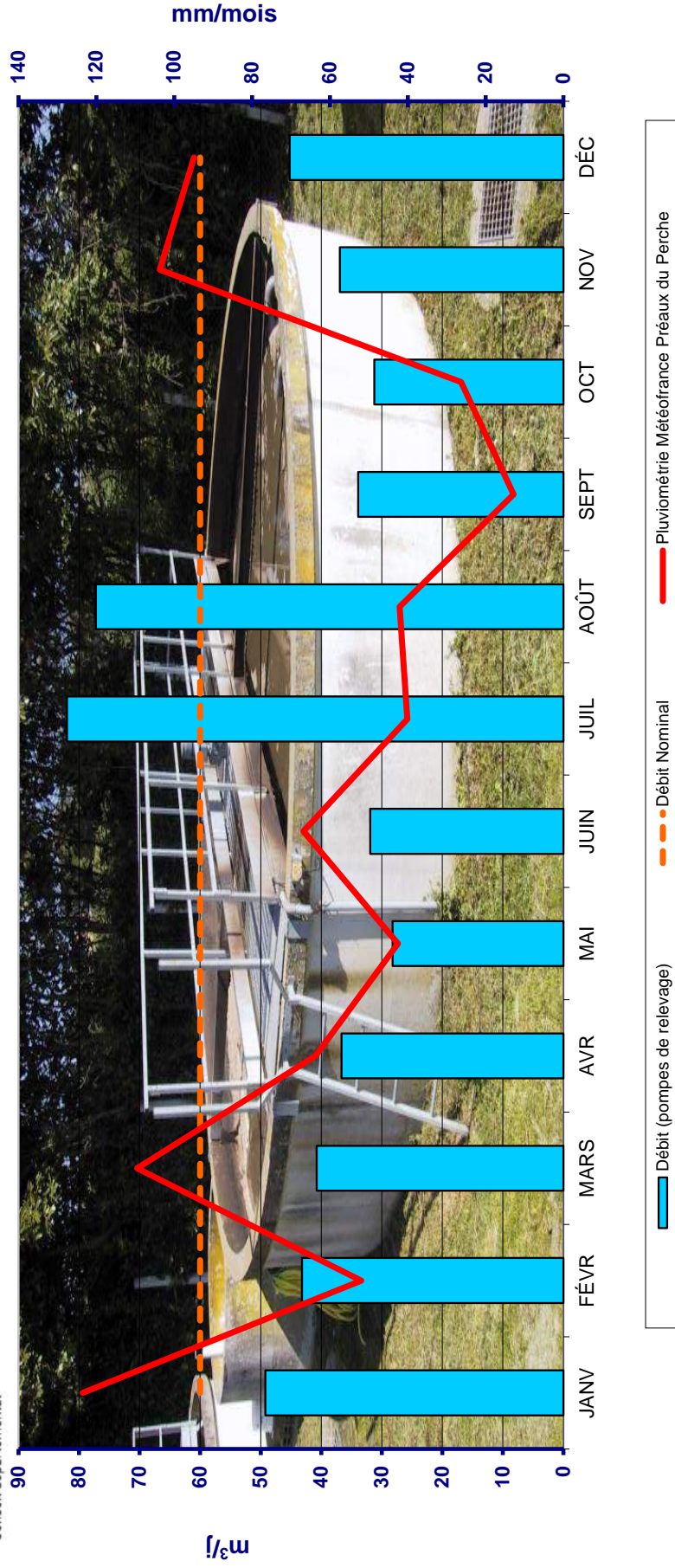
Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, la commune nouvelle de Perche en Nocé a adopté le 19 décembre 2018 le règlement d'assainissement. Ce dernier annule et remplace celui adopté par les communes déléguées.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif ainsi que la saisie des indicateurs dans la base SISPEA ont été réalisés pour l'année 2017.

La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée.



Effluents collectés en 2018 par la station de PREAUX DU PERCHE



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	2	1	3	2	2	2	1	2	2	2	3	0
Nitrates	2	1	3	2	2	2	1	2	2	2	3	0
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

-- = pas de test

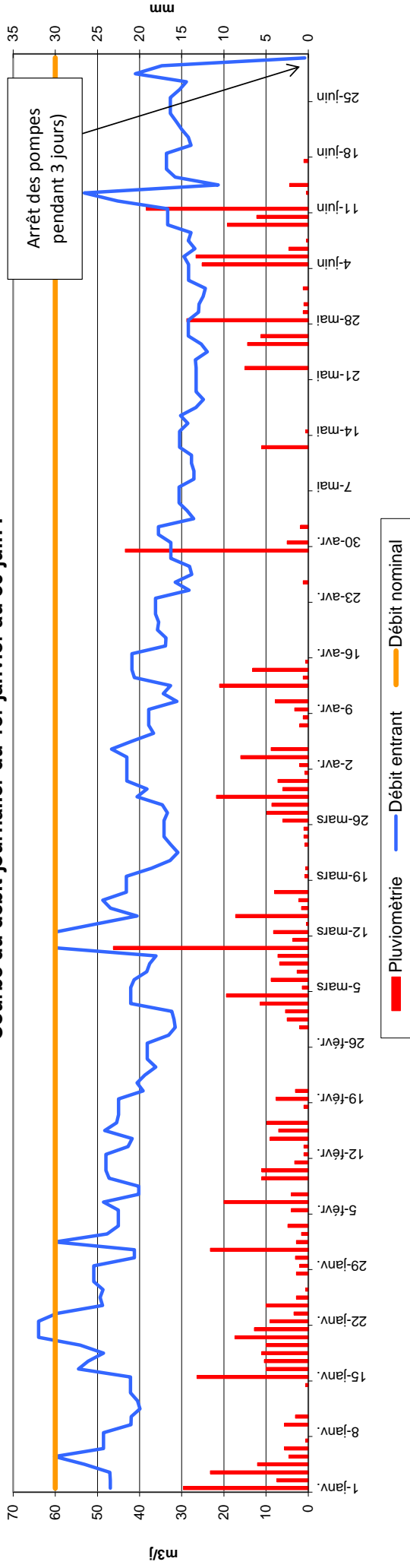
x Bonne qualité

x Qualité passable

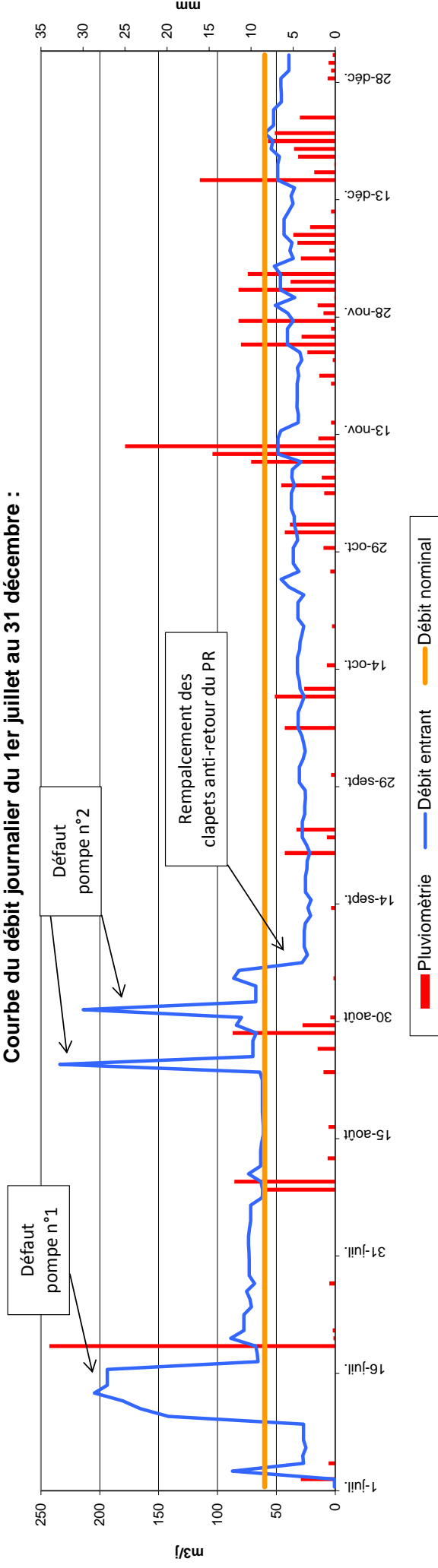
x Mauvaise Qualité

Débit journalier 2018 de la station de Préaux du Perche :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



QUALITE DU REJET

Date de la visite	08-09/04/2018		01-02/09/2018	
Déclarant	EXPLOITANT		EXPLOITANT	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Révisé 30 nov 1992	Amont	Aval	η
Valeur	η	Valeur	η	
Qmoyen m ³ /j	225	324	117	117
MES mg/l	50%	320	16	95,0%
DBO ₅ mg/l	35	170	4	97,6%
DCO mg/l	200	583	40	93,1%
NTK mg/l		43	5,5	87,2%
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l		26	3,8	85,4%
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l				
Test NO ₃ mg/l				
Pt mg/l		5,7	2,1	63,2%
Limpidité cm				
pH		7,3	7,5	

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	12/06/17
Cadmium Cd	10	1,00
Chrome Cr	1000	26,00
Cuivre Cu	1000	410,00
Mercure Hg	10	0,47
Nickel Ni	200	24,00
Plomb Pb	800	24,00
Sélénium Se		--
Zinc Zn	3000	790,00
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1250,00
7 principaux PCB	0,8	--
Fluoranthène	5,0	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage:

Révisé de déclaration du 5 septembre 2005

Production de matières sèches:

Annuelle : 13,65 Tonnes

DEBIT COLLECTE:

Nominal	225 m ³ /j	Mini journalier	45 m ³ /j
Moyen mensuel	210,6 m ³ /j	Maxi journalier	914 m ³ /j
Mini mensuel	114,9 m ³ /j	Débit annuel	76 776 m ³
Maxi mensuel	587,3 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/j

Observations :

⇨ Le réseau :

Pour 2018, le débit moyen mesuré est de 211 m³/j soit 94 % de la capacité hydraulique avec une pointe en janvier à 914 m³/j soit 406 % de la charge nominale.

Comme déjà souligné les années passées, le réseau de Putanges-Pont-Ecrepin collecte des eaux claires parasites.

Un diagnostic réseau est en cours, afin de mieux identifier les problématiques et ainsi pouvoir y remédier. L'assistant à maîtrise d'ouvrage est le bureau d'étude SA2E et le bureau d'étude en charge du diagnostic EF étude.

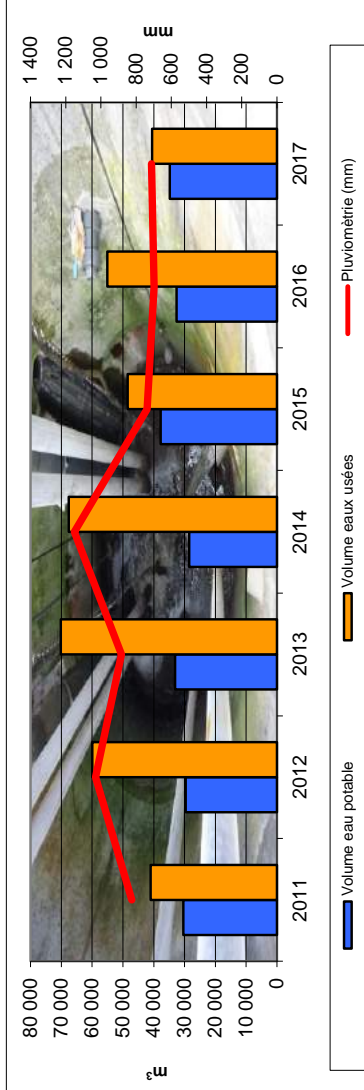
⇨ La station :

Les seuils de qualité le jour des bilans étaient respectés.



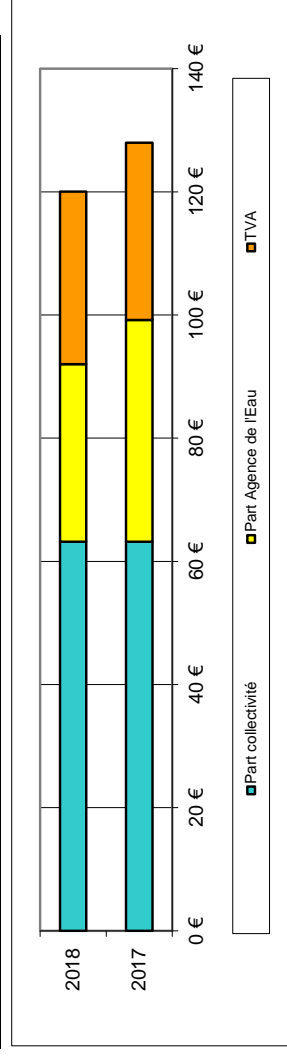
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	30 380	29 632	33 119	28 453	37 720	32 618	34 772
Volume eaux usées	41 014	59 967	70 217	67 625	48 473	55 086	40 540
Pluviométrie (mm)	824	1 031	884	1 151	738	698	713



Prix de l'assainissement

	Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part collective	Part fixe HT	22,40 €	22,40 €	0,0%
	Part variable HT	0,34 €	0,34 €	0,0%
	Total collectivité HT	63,20 €	63,20 €	0,0%
Part délégataire	Part fixe HT	30,62 €	30,62 €	0,0%
	Part variable HT	1,3162 €	1,3162 €	0,0%
	Total délégataire HT	188,56 €	188,56 €	0,0%
Taxe	Redevance AE	36,00 €	28,80 €	-20,0%
	TVA (10 %)	28,78 €	28,06 €	-2,5%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC		316,54 €	308,62 €	-2,5%
Coût au m³ TTC		2,64 €	2,57 €	-2,5%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	1 070	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
ombre d'autorisation de déversement	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,64	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	19,8	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0018	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La commune déléguée de Putanges-Pont-Ecrepin avait un règlement d'assainissement. Il convient d'uniformiser les règlements au niveau de la commune nouvelle.

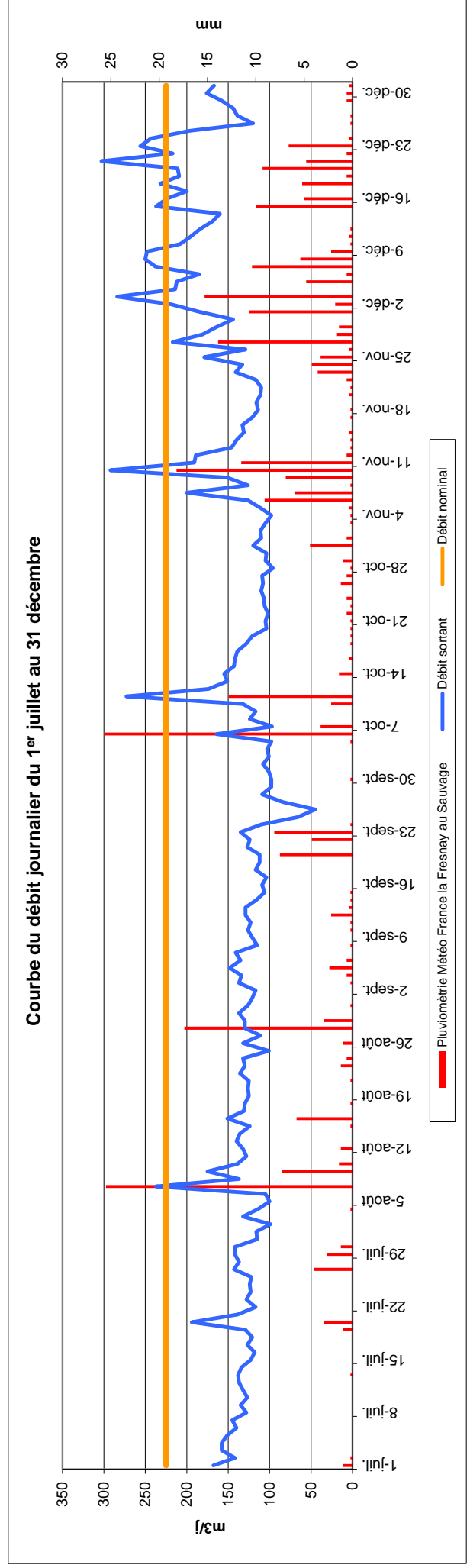
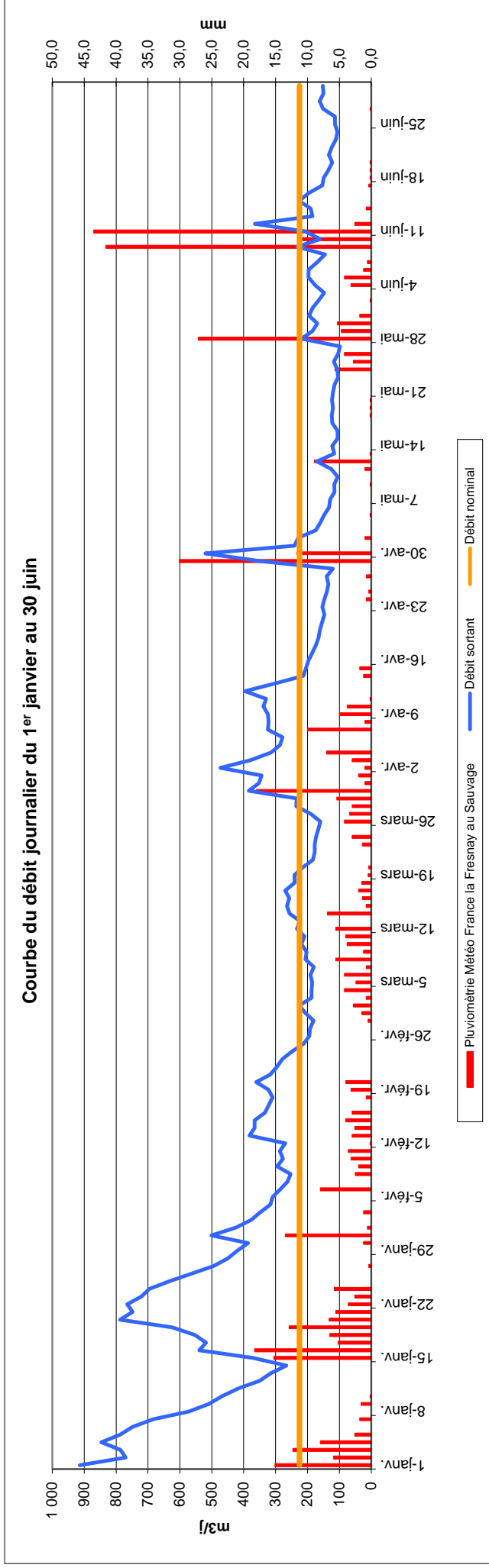
Il est constaté une différence entre le volume d'eau potable facturé et les volumes d'eaux usées collectés par la station. Cela s'explique par la collecte importante d'eaux claires parasites, dont l'origine doit être déterminée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 29 novembre 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 02 août 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 19 novembre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 29 novembre 2018.



Débit journalier 2018 de la station de PUTANGES PONT-ECREPIN :



Station	RABODANGES Le Bourg	Exploitant	Régie	Type de station	DBIO
Maître d'ouvrage	PUTANGES LE LAC	Maître d'œuvre	SOGETI	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	L'Orne	Constructeur	SOGEA	Capacité nominale	EH 180
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2007	Code SANDRE	036134001000
Masse d'eau	L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)			Type de réseau	Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	27 m ³ /j	Consommation annuelle :	?	kWh
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Consommation moyenne :	?	kWh/j
Mini mensuel	-- m ³ /j			
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	?	kWh
Consommation moyenne :	?	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Il est conseillé de réaliser un curage annuel des postes de relevage ainsi que d'une partie du réseau.

⇒ La station : La station d'épuration donne de bons résultats. En effet, il ne subsiste que peu d'ammoniaque dans le rejet.

La pompe de recirculation présente toujours un faux contact. Il convient de sécuriser le bon fonctionnement de cet organe.

La vidange de la fosse a été réalisée avril 2018.

Comme lors des dernières visites, les regards de répartition du filtre ne sont pas de niveau et ne permettent pas une répartition homogène de l'effluent.

Par ailleurs, il est recommandé d'effectuer un désherbage manuel du massif.

Notons que les organes du poste de la station sont corrodés et inexploitable. L'installation d'un caillbotis permettrait une meilleure ventilation de l'ouvrage.



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		25/04/2017		10/09/2018	
	Valeur	η	SATESE		SATESE	
Qmoyen m ³ /j			Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
MES mg/l	50%		Amont	η	Amont	Aval
DBO ₅ mg/l	35					
DCO mg/l	200					
NTK mg/l						
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l						
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l			0		0	
Test NO ₃ mg/l			500		100	
Pt mg/l						
Limpidité cm						
pH			9,3		9,3	

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0.8
7 principaux PCB	5.0
Fluoranthène	2.5
Benzo(b)fluoranthène	2.0

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Evacuation vers une autre station d'épuration (pas d'analyse)

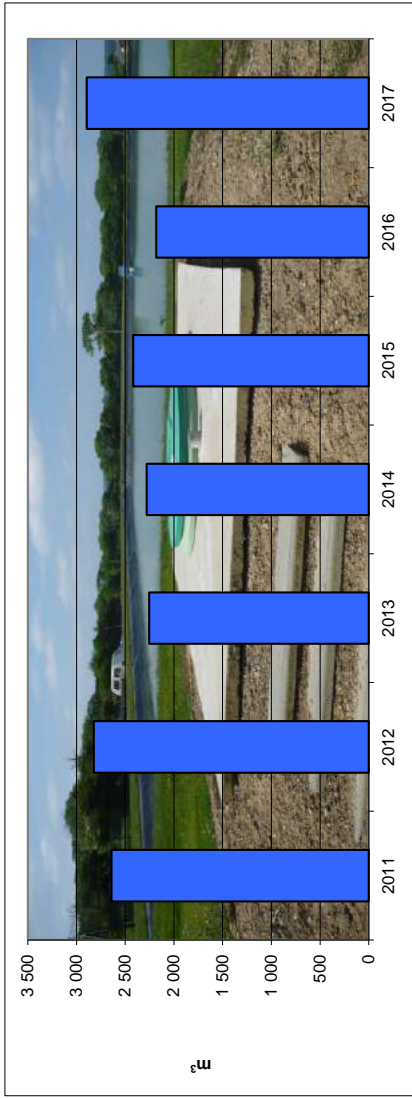
VOLUME: ? m³
Annuelle: -- Tonnes

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 Janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable facturés aux usagers AC

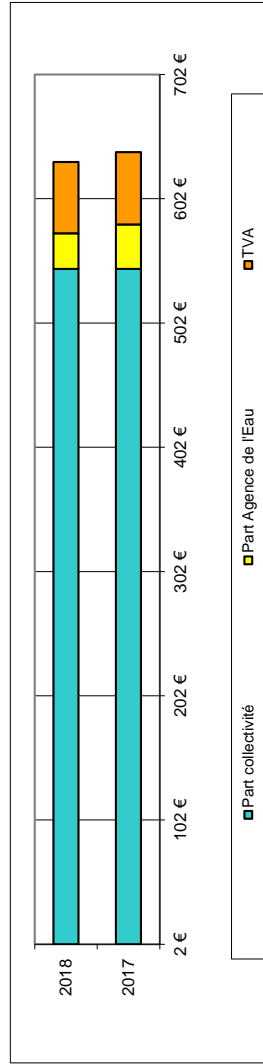
Valeurs pour la commune déléguée de Rabodanges (2 stations)

m ³	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	2 642	2 822	2 253	2 281	2 417	2 182	2 896



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	145,83 €	145,83 €	0,0%
Part variable HT	3,33 €	3,33 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	545,43 €	545,43 €	0,0%
Redevance modernisation des	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	58,14 €	57,42 €	---
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	639,57 €	631,65 €	-1,2%
Coût au m³ TTC	5,33 €	5,26 €	-1,2%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Valeurs pour la commune déléguée de Rabodanges (2 stations)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	76	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	5,33	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'analyse de boues	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport. l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La commune déléguée de Rabodanges avait un règlement d'assainissement. Il convient d'uniformiser les règlements au niveau de la commune nouvelle.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 29 novembre 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 02 août 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 19 novembre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 29 novembre 2018.

Le prix de l'assainissement a diminué de 1,2% suite à la baisse de la taxe agence de l'eau : Modernisation des réseaux de collecte.



Station Maître d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	RABODANGES Les Safrnières PUTANGES LE LAC RD21 Seine Normandie L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blancin (inclus)	Exploitant Maître d'œuvre Constructeur Année de construction	SOGETI AEIC 2007	Régie	DBIO Arrêté du 21/07/2015
				Type de station Niveau de traitement Capacité nominale EH 30 Code SANDRE Type de réseau	Arrêté du 21/07/2015 EH 30 036134002000 Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	4,5 m ³ /j	
Moyen mensuel	5,3 m ³ /j	
Mini mensuel	3,7 m ³ /j	Débit annuel 1 952 m ³
Maxi mensuel	7,9 m ³ /j	

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	2 241 kWh
Consommation moyenne :	6,1 kWh/j

Observations :

⇨ Le réseau :

Le débit moyen mensuel mesuré ne semble pas cohérent et fiable.

Il convient d'être vigilant concernant le fonctionnement du poste.

⇨ La station :

D'après les tests de terrain, la station donne de bons résultats et le rejet est très faible.

Il a été conseillé d'installer un T en entrée des décanteurs afin d'éviter un éventuel colmatage.



QUALITE DU REJET

Date de la visite		25/04/2017		10/09/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	4,5				
MES mg/l	50%				
DBO ₅ mg/l*	35				
DCO mg/l*	200				
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l			0,5	1	
Test NO ₃ mg/l			100	100	
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH			7,3	7,8	

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Evacuation vers une autre station d'épuration (pas d'analyse)

Plan d'épandage: Non réalisé

Production de matières sèches:

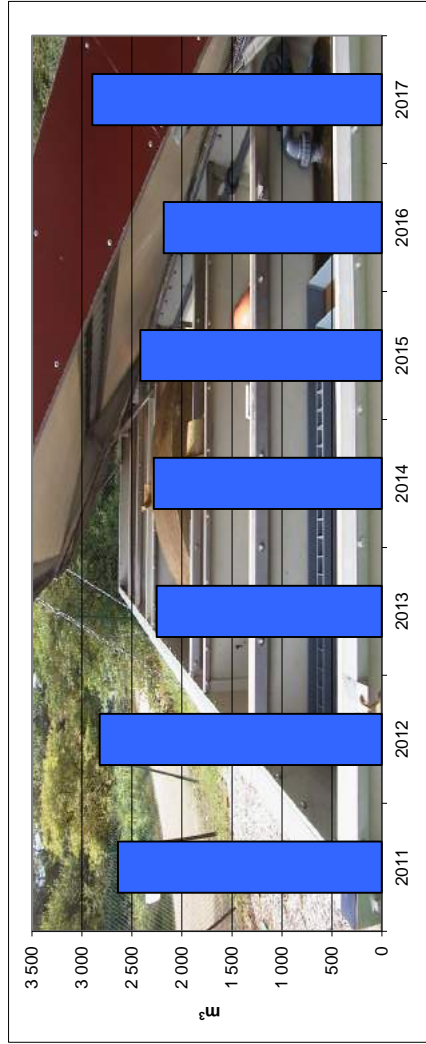
Volume: 28 m³ Tonnes
Annuelle: -- Tonnes

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable facturés aux usagers AC

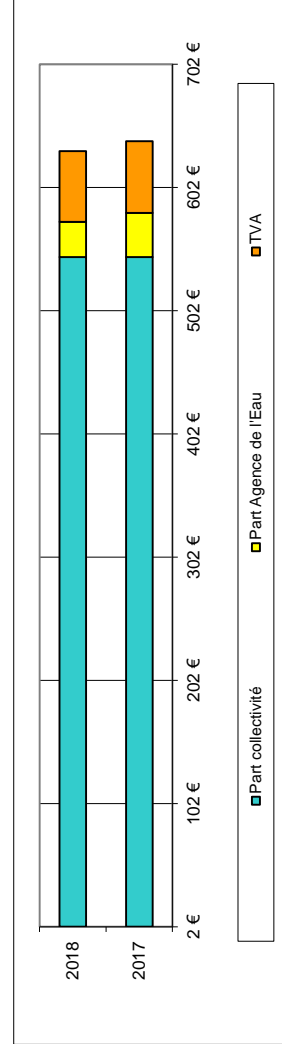
Valeurs pour la commune déléguée de Rabodanges (2 stations)

m ³	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	2 642	2 822	2 253	2 281	2 417	2 182	2 896



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	145,83 €	145,83 €	0,0%
Part variable HT	3,33 €	3,33 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	545,43 €	545,43 €	0,0%
Redevance modernisation des	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (5,5 puis 7 % en 2012)	58,14 €	57,42 €	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	639,57 €	631,65 €	-1,2%
Coût au m³ TTC	5,33 €	5,26 €	-1,2%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Valeurs pour la commune déléguée de Rabodanges (2 stations)

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	95	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	5,26	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'analyse de boues	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

*épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter/les boues

Observations :

La commune déléguée de Rabodanges avait un règlement d'assainissement. Il convient d'uniformiser les règlements au niveau de la commune nouvelle.

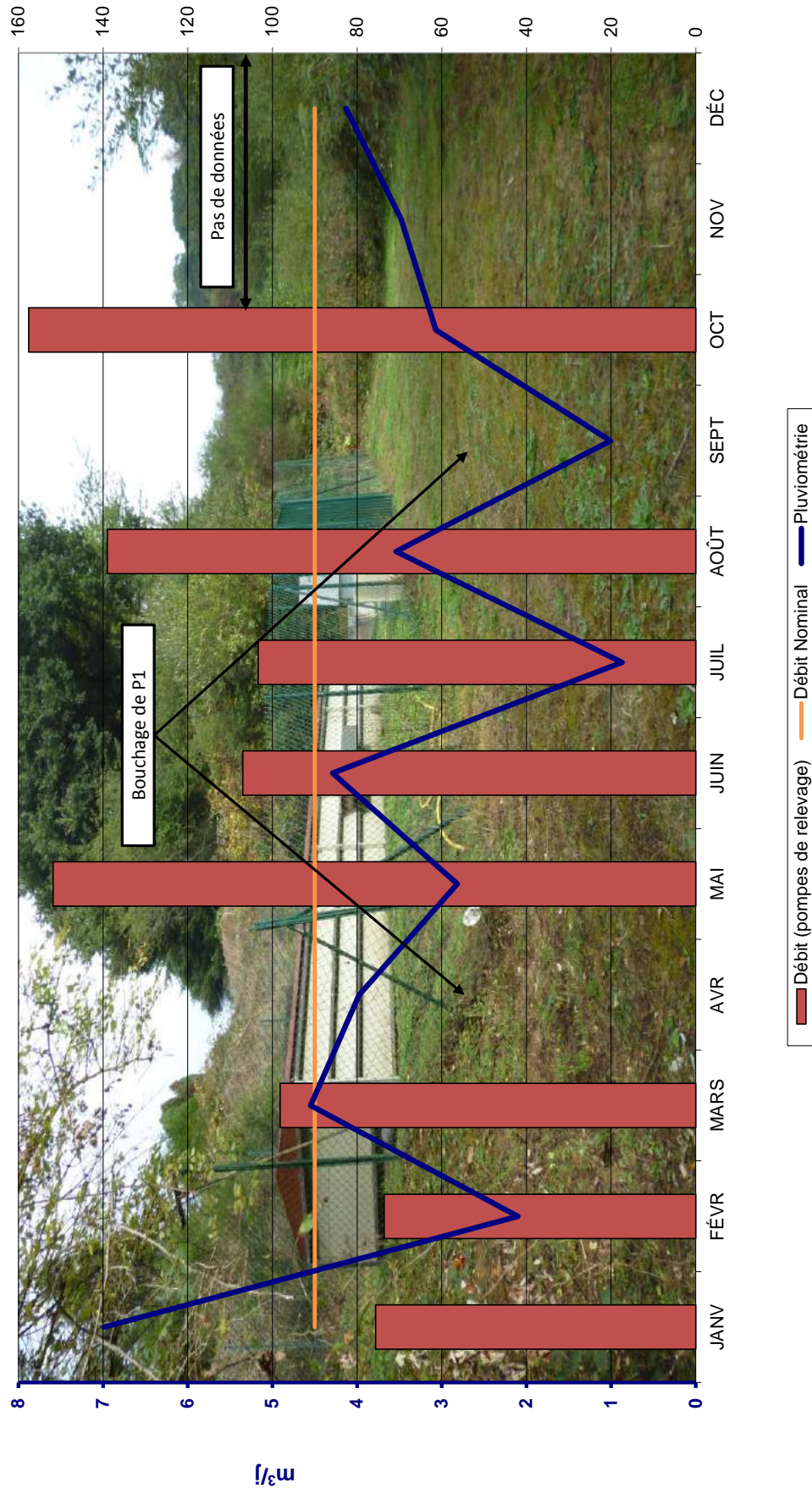
Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 29 novembre 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 02 août 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 19 novembre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 29 novembre 2018.

Le prix de l'assainissement a diminué de 1,2% suite à la baisse de la taxe de l'agence de l'eau Seine Normandie : Modernisation des réseaux de collecte.



Effluents collectés en 2018 par la station du Rabodanges - Les Safrnières



La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Bazouche au Houlime

Station	RANDONNAI	Exploitant	Eaux de Normandie	Type de station	BAAP
Maître d'ouvrage	CdC des Hauts du Perche	Maître d'œuvre	Direction Départementale Equipement	Niveau de traitement	A. du 21/07/2015 et R. du 27/06/2007
Milieu récepteur	l'Avre	Constructeur	CSA	Capacité nominale	EH 1100
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	1987	Code SANDRE	036134301000
Masse d'eau	L'Huisne depuis Boissy-Maugis jusqu'à La Ferté Bernard			Type de réseau	Séparatif



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		Exploitant		Résultats d'analyses		Aval	η	Aval	η
	Valeur	η	Exploitant	Résultats d'analyses	Amont	Aval				
Qmoyen m ³ /j	165		06/03/2018	12/09/2018						
MES mg/l	30	50%								
DBO ₅ mg/l	35	60%								
DCO mg/l	200	60%								
NTK mg/l	10									
NGL mg/l										
NH ₄ mg/l										
NO ₂ mg/l										
NO ₃ mg/l										
Test NH ₄ mg/l										
Test NO ₃ mg/l										
Pt mg/l										
Limpidité cm										
pH										

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	22/01/18	19/06/18
Cadmium Cd	10	0,80	1,0
Chrome Cr	1000	22,2	30,8
Cuivre Cu	1000	352,0	425,0
Mercuré Hg	10	0,38	0,5
Nickel Ni	200	18,1	23,0
Plomb Pb	800	22,7	25,5
Sélénium Se			
Zinc Zn	3000	607,0	759,0
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	999,0	1240,0
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	165 m ³ /j	Mini journalier	44 m ³ /j
Moyen mensuel	204 m ³ /j	Maxi journalier	600 m ³ /j
Mini mensuel	68 m ³ /j	Débit annuel	74 182 m ³
Maxi mensuel	443 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	30 897 kWh
Consommation moyenne :	85 kWh/hj

Observations :

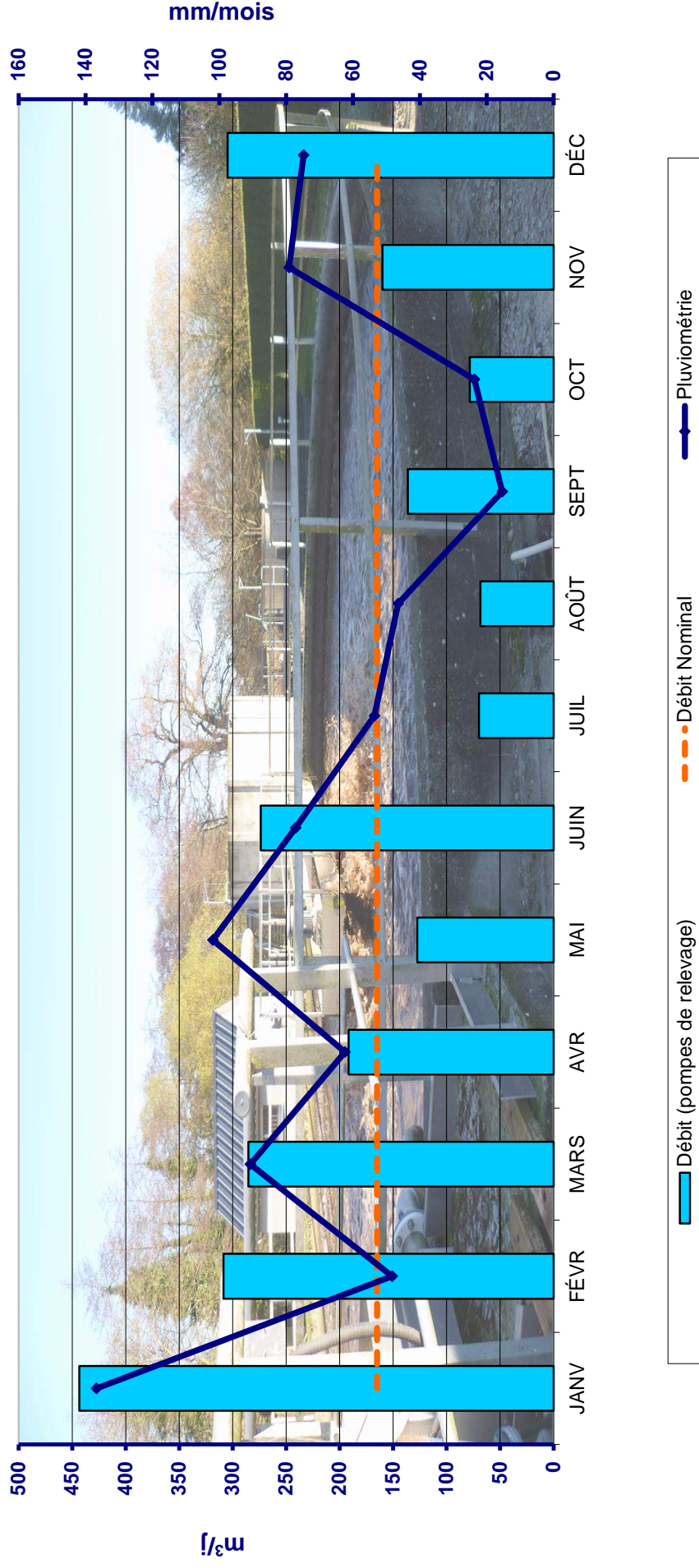
⇒ Le réseau : Les données fournies par Eaux de Normandie (EDN) permettent de réaliser une courbe du débit journalier. Cette dernière met en évidence des débits très élevés au 1^{er} trimestre (entre 1.7 et 2.7 fois le débit nominal).
 En 2018, la station a reçu entre 44 et 600 m³/j soit entre 27 et 363 % de son débit nominal. Ce dernier a été dépassé 152 fois contre 100 fois en 2017. Il est à noter que le débit peut passer de 74 m³/j à 590 m³/j en l'espace de quelques jours en fonction des précipitations, ce qui perturbe le fonctionnement de la station et peut entraîner des départs de boues vers le milieu naturel. De plus, cela augmente l'usure des pompes et la facture énergétique.

Il est à nouveau recommandé de lancer un diagnostic du réseau d'assainissement.

⇒ La station : Le traitement de la pollution azotée n'est pas suffisant, puisqu'il subsiste régulièrement des concentrations importantes d'ammonium ou de nitrates en sortie de station.

Compte tenu de l'âge avancé de la station, la collectivité va devoir prévoir le lancement des études nécessaires à son renouvellement.

Effluents collectés en 2018 par la station du RANDONNAI



Synthèse des tests réalisés :

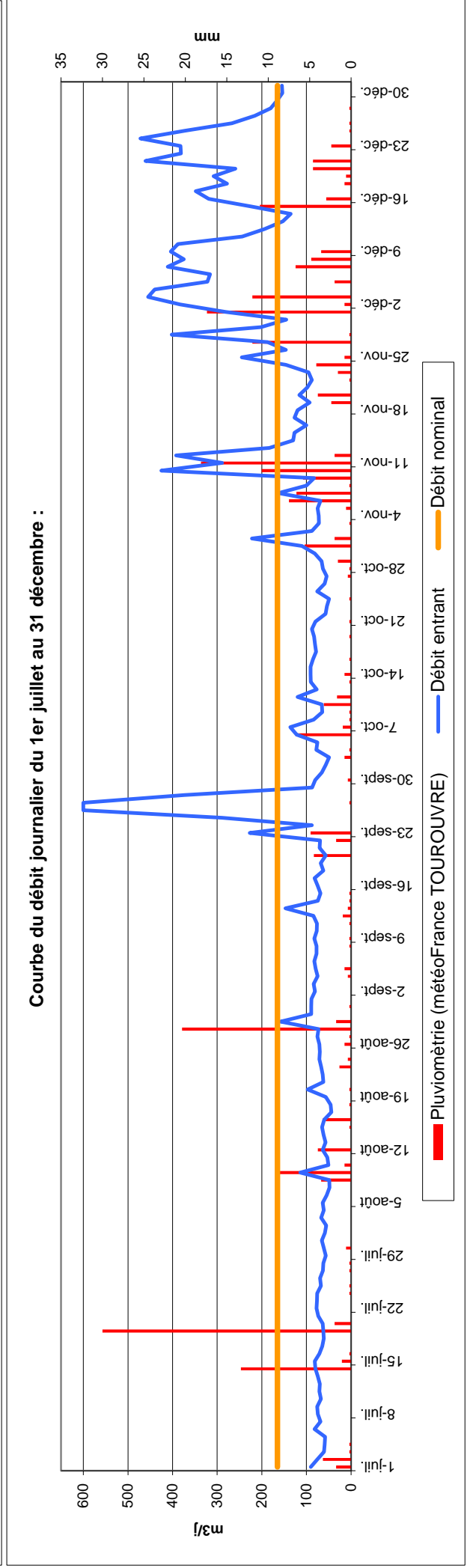
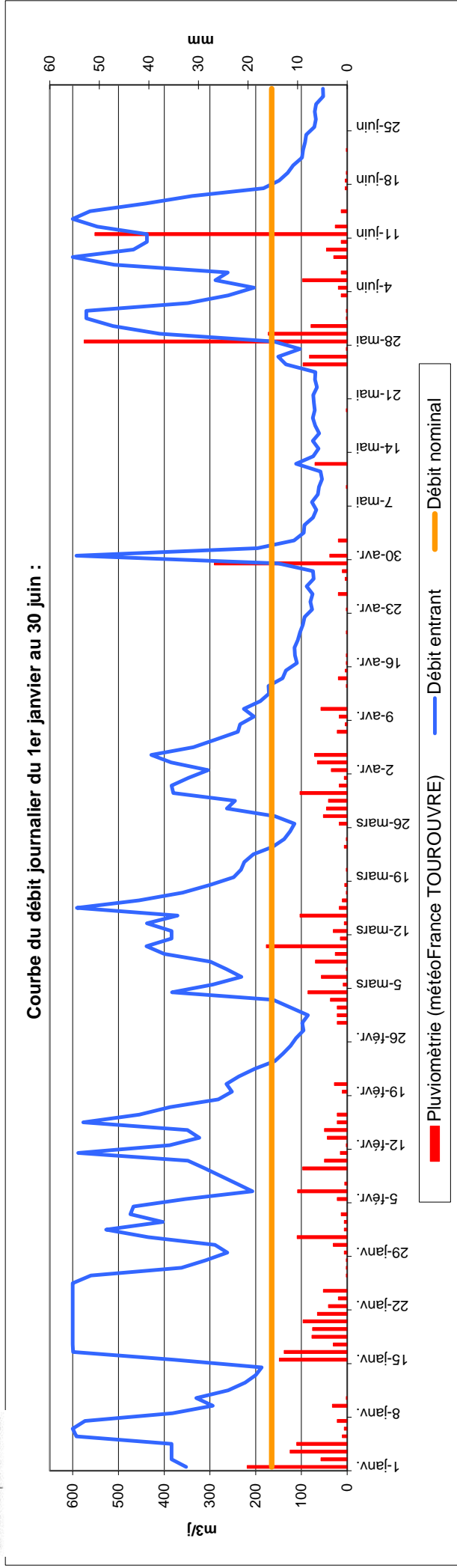
La pluviométrie indiquée est celle du suivi de METEOFRANCE à Tourouvre

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	8	8	9	9	8	9	8	10	8	9	9	9
Nitrates	8	8	9	9	8	9	8	10	8	8	9	9
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests
 -- = pas de test

Bonne qualité (x)
 Qualité passable (x)
 Mauvaise Qualité (x)

Débit journalier 2018 de la station de RANDONNAI :



Station	RANES	Exploitant	Eaux de Normandie (affermage)	Type de station	BAAP
Maître d'ouvrage	ARGENTAN Intercom	Maître d'œuvre	Direction Départementale de l'Agriculture	Niveau de traitement	A. du 21/07/15 et R. du 15/09/82
Milieu récepteur	La Ranette	Constructeur	STEREAU	Capacité nominale	EH 1 200
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	1984	Code SANDRE	036134401000
Masses d'eau	L'Udon de sa source au confluent de l'Orne (exclu)			Type de réseau	Séparatif et unitaire



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		15-16/01/2018		06-07/06/2018	
	Valeur	η	Aval	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	180		265		92	92
MES mg/l	50%		3,2	95,2%	1200	6
DBO ₅ mg/l	35	60%	3	97,3%	240	5
DCO mg/l	200	60%	26	90,1%	484	31
NTK mg/l			29	89,7%	57	5,8
NGL mg/l			31,4	75,0%	56,6	6,55
NH ₄ mg/l			20,5	93,5%	57	2,2
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l			2,02	4,4	1	3,1
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l			4,04	0,78	80,7%	6,33
Limpidité cm						
pH			7,4	7,7	7,7	8,1

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	13/03/17	29/06/17
Cadmium Cd	10	2,13	2,30
Chrome Cr	1000	10,0	17,2
Cuivre Cu	1000	329	476
Mercurie Hg	10	0,5	0,34
Nickel Ni	200	12,8	19,3
Plomb Pb	800	22,0	33,4
Sélénium Se		2,74	
Zinc Zn	3000	683	1 126
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 035	1 639
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage:

Récépissé 15 janvier 2007

Production de matières sèches:

Volume : 285 m³
 Annuelle : 11,26 Tonnes
 Journalière : 30,8 kg
 Soit : 26 g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	180 m ³ /j
Moyen mensuel	79,6 m ³ /j
Mini mensuel	32,6 m ³ /j
Maxi mensuel	206,0 m ³ /j
Débit annuel	29 054 m ³

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	94 750 kWh
Consommation moyenne :	259,59 kWh/j

Observations :

- ⇒ Le réseau : L'étude diagnostic du réseau et de la station réalisée par SOGETI est terminée. Une synthèse de travaux a été proposée en 7 actions pour un montant total de 1 305 150 € :
 - Travaux de reconstruction des réseaux et élimination des eaux claires parasites permanentes ;
 - Travaux d'élimination ou de gestion des apports d'origine pluviale ;
 - Action de fiabilisation des postes de refoulement ;
 - Travaux d'entretien des réseaux ;
 - Maitrise des flux de type industriel ;
 - Réhabilitation de la station d'épuration ;
 - Mise en œuvre d'un diagnostic permanent.

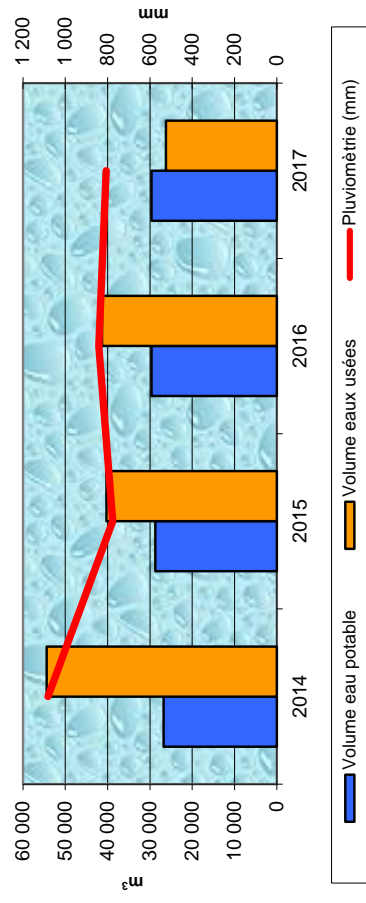
⇒ La station : Lors des deux bilans 24h réalisés par le délégataire, la qualité du rejet respectait l'arrêté national et le récépissé de déclaration. Il a cependant été mesuré un pic de débit à 265 m³ lors du bilan de janvier, soit 147% du débit nominal de la station.

Pour rappel, il convient de réaliser les prélèvements des bilans 24h en fonction du débit et pas en fonction du temps, comme le stipule l'arrêté national du 21 juillet 2015.

Enfin, la vétusté de la station devient importante, notamment au niveau du clarificateur. Il devient donc nécessaire de réhabiliter la station prochainement, ce qui permettrait de limiter également les impacts sur le cours d'eau « la Ranette ».
 Pour rappel, lors de l'étude diagnostic, SOGETI a estimé les travaux à environ 1 000 000 €.

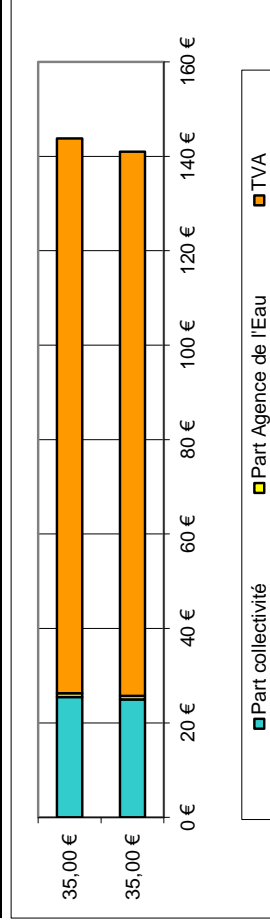
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	26 801	28 736	29 634	29 603
Volume eaux usées	54 411	40 299	41 301	26 214
Pluviométrie (mm)	1 082	776	842	807



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT collectivité	35,00 €	35,00 €	0,0%
Part variable HT collectivité	0,588 €	0,588 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT pour 120 m ³	105,56 €	105,56 €	0,0%
Part fixe HT délégataire	25,00 €	25,49 €	2,0%
Part variable HT délégataire	0,752 €	0,767 €	2,0%
Part revenant au délégataire HT pour 120 m ³	115,24 €	117,53 €	2,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	25,68 €	25,19 €	-1,9%
Montant d'une facture de 120 m ³ TTC	282,48 €	277,08 €	-1,9%
Coût au m³ TTC	2,35 €	2,31 €	-1,9%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

RPQS commun à Rânes, Lougé-sur-Maire et Vieux-Pont

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	623	D201.1
Taux de desserte (nb abonnements desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,31	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	10	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	7,34	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,00662	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Un règlement d'assainissement commun à Rânes, Lougé-sur-Maire, Vieux-Pont, Boucé et Goulet a été adopté le 27 novembre 2013.

La mise en place d'un règlement de service communautaire pour l'ensemble du nouveau service d'assainissement collectif doit être envisagée.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

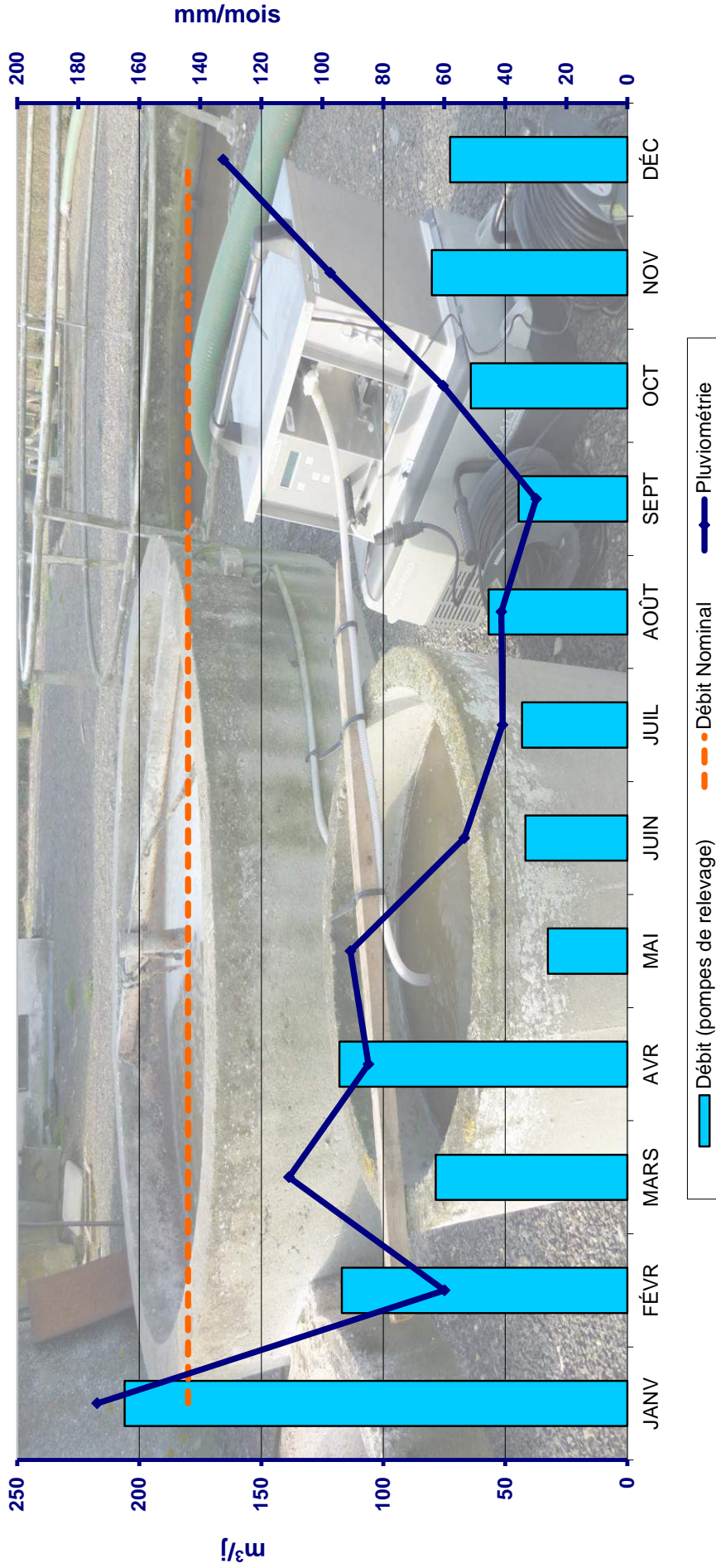
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a diminué de 1,9 % suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux. Cependant, les parts fixe et variable du délégataire ont augmenté.



Effluents collectés en 2018 par la station de RANES



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Rânes

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

-- = pas de test

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

QUALITE DU REJET

Date de la visite		12/04/2017		23/05/2018	
Déclarant		EXPLOITANT		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	35	10	10		
MES mg/l	120	160	6,5	95,9%	
DBO ₅ mg/l	35	188	4	97,9%	
DCO mg/l	200	375	47	87,5%	
NTK mg/l	40	51	20	60,8%	
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					30
Test NO ₃ mg/l					250
Pt mg/l					
Limpidité cm		8	7,5		
pH					7,3

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas de résultat d'analyse.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	35	m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	19,1	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	9,5	m ³ /j	Débit annuel	6 980	m ³
Maxi mensuel	55,8	m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : **NC** kWh
 Consommation moyenne : **NC** kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : La collectivité va mandater le cabinet Buffet, pour effectuer un diagnostic simplifié du réseau de Réveillon, avec passage caméra et contrôle de branchement.

⇒ La station : La qualité du rejet se dégrade. En effet, cette station était capable de traiter la totalité de l'ammonium, mais depuis que le filtre est à nouveau colmaté, l'effluent s'infiltré difficilement, les bactéries ne sont plus oxygénées et le traitement de l'azote est dégradé, entraînant le rejet d'ammonium (30 mg/l) dans le milieu naturel.

La collectivité envisage de renouveler cette station par des lits plantés de roseaux. Cependant, pour bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, il est nécessaire de faire une étude, afin de montrer que la station impacte la qualité du cours d'eau. Le cabinet Buffet sera également en charge de cette dernière.

40 m³ de boues ont été évacués en février 2018.

La pouzzolane a été nettoyée en juin.

Plan d'épandage :

Non réalisée

Production de matières sèches :

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/j/EH

Station	RONAI	Exploitant	Prestation de service (Véolia)	DBIO
Maître d'ouvrage	ARGENTAN Intercom	Maître d'œuvre	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Infiltration	Constructeur	Capacité nominale EH	350
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	Code SANDRE	036135201000
Masse d'eau	L'Orne du confluent de l'Ure au confluent du Gué Blandin (inclus)		Type de réseau	Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	52,5	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	--	m ³ /j			
Maxi mensuel	--	m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : kWh
 Consommation moyenne : kWh/j
non relevé

Observations:

⇨ Le réseau : Le réseau gravitaire hors branchement est de 3 400 m, dont 1 200 m pour le Bourg de Ronai et 2 200 m pour le hameau de Pierrefitte. Un seul poste de relevage permet le refoulement des effluents du bourg de Ronai vers la station d'épuration, via une conduite de 1 400 m.

⇨ La station : Lors de la visite de décembre, les tests de terrain ont montré que la station donnait de bons résultats. En effet, il ne subsistait quasiment plus d'ammoniaque dans le rejet.

L'exploitation de la station d'épuration et du réseau est exploitée par la société Véolia. La gestion des alarmes et l'entretien électromécanique sont également réalisés par ce même prestataire.

La mise en route de la 2^{ème} batterie de biodisques a eu lieu le 4 octobre 2017.

Par ailleurs, les roseaux implantés dans les lits de séchage des boues se sont développés. L'échelle d'accès aux lits de séchage est à remplacer.

Enfin, il a été observé que les espaces verts n'ont pas été entretenus depuis la construction de la station. Des mauvaises herbes se sont donc développées et ont envahi toute la station. Pour rappel, il est indispensable d'entretenir régulièrement les espaces verts et les abords des ouvrages, afin de permettre l'accès en toute circonstance. De plus, une fois la station entretenue, la présence de ragondins pourrait être moins prégnante.

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
	Valeur	η	Aval	η	Aval	η
Qmoyen m ³ /l	52,5					
MES mg/l	50%					
DBO ₅ mg/l	35					
DCO mg/l	200					
NTK mg/l						
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l						
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l			5		0,5	
Test NO ₃ mg/l			100		100	
Pt mg/l						
Limpidité cm						
pH			7,8		7,7	

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	Plan d'épandage:
Cadmium Cd	10	Non réalisé
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercurie Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

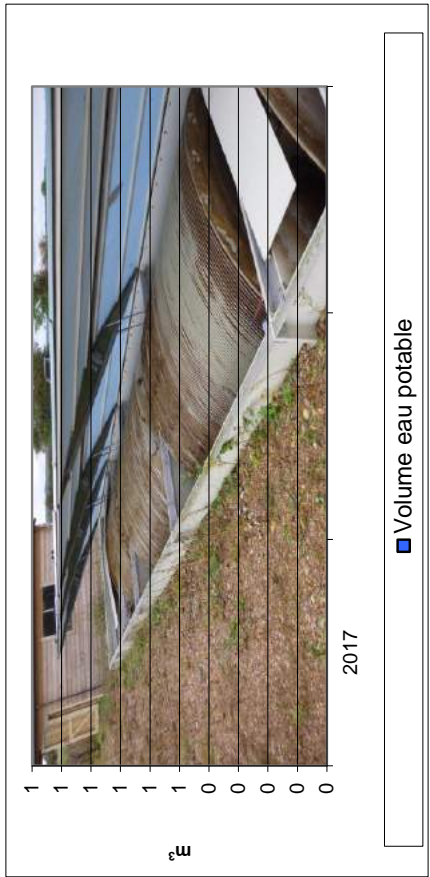
Production de matières sèches:

Volume : -- m³ Tonnes
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2017
Volume eau potable	Pas de données
Volume eaux usées	
Pluviométrie (mm)	--



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	Non connu	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	Non connu	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,34	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	70	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité. Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom pour l'ensemble du nouveau territoire.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

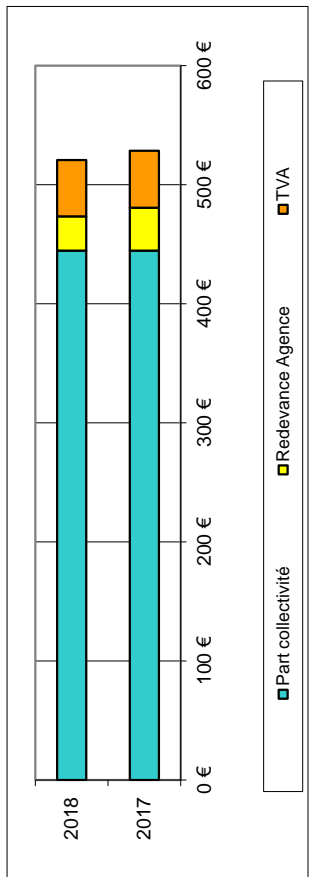
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	63,00 €	63,00 €	0,0%
Part variable HT	3,18 €	3,18 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	444,60 €	444,60 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-25,0%
TVA (10 % depuis 2014)	48,06 €	47,34 €	-1,5%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	528,66 €	520,74 €	-1,5%
Coût au m³ TTC	4,41 €	4,34 €	-1,5%



Station	ROUPERROUX	Exploitant	Regie
Maître d'ouvrage	ROUPERROUX	Maitre d'œuvre	SOGETI
Milieu récepteur	Ruisseau de la Gaelle	Constructeur	AEIC
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2008
Masse d'eau	Le Sarthon et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe		
Type de station	DBIO	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Capacité nominale	EH 110	Code SANDRE	0461357S0001
Type de réseau	Séparatif	SATESE	



QUALITE DU REJET

Date de la visite		13/03/2017		12/04/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Resultats d'analyses		Resultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval	η	Amont
Paramètres	Valeur	η	η	η	η
Qmoyen m³/j	16,5				
MES mg/l	50%				
DBO ₅ mg/l	35				
DCO mg/l	200				
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l			0,5		0
Test NO ₃ mg/l			500		100
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH					7,7

DEBIT COLLECTE:

Nominal	16,5 m³/j
Moyen mensuel	-- m³/j
Mini mensuel	-- m³/j
Maxi mensuel	-- m³/j
Débit annuel	-- m³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	-- kWh
Consommation moyenne :	-- kWh/j

Observations :

→ La station :
 D'après les tests de terrain, la station donne de bons résultats.
 La vidange des décanteurs est réalisée tous les 18 mois.
 La zoogée est bien implantée.



QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chromes Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Evacuation vers une autre station d'épuration (pas d'analyse)

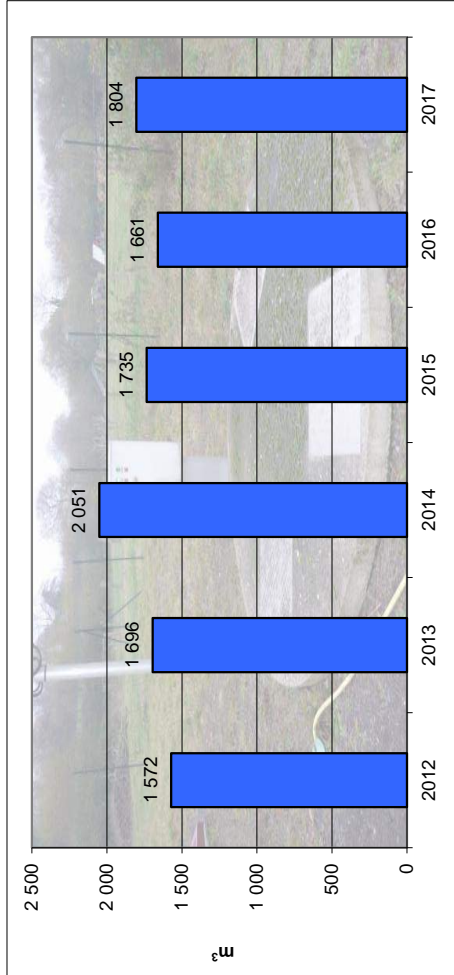
Plan d'épandage:
Non réalisé

Production de matières sèches:
 Volume : 20 m³
 Annuelle : -- Tonnes

* Seuil fixé par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

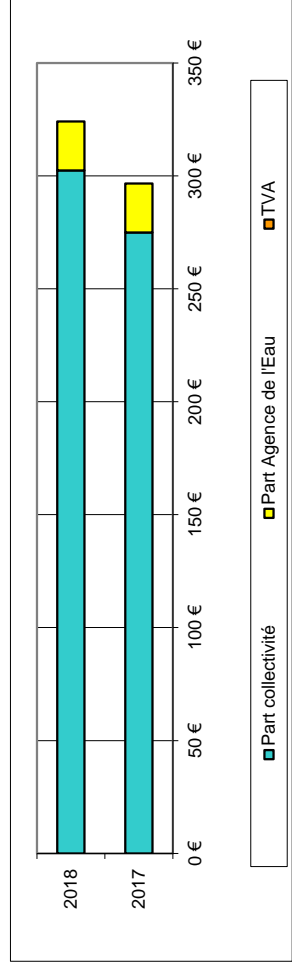
Evolution des volumes d'eau potable facturés aux usagers AC

m ³	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	1 572	1 696	2 051	1 735	1 661	1 804



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	110,00 €	121,00 €	10,0%
Part variable HT de 0 à 15 m ³	6,00 €	6,60 €	10,0%
Part variable HT de 16 à 30 m ³	2,00 €	2,20 €	10,0%
Part variable HT de 31 à 120 m ³	0,50 €	0,55 €	10,0%
Part revenant à la collectivité HT	275,00 €	302,50 €	10,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	--	--	
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	296,60 €	324,10 €	9,3%
Coût au m³ TTC	2,47 €	2,70 €	9,3%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	50	D201.1
Taux de desserte (nb abonnements desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,7	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	20 m ³ pas d'analyse	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 04 juillet 2008.

Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA, pour l'année 2017, a été effectuée par le SATESE, en date du 09 novembre 2018. Le RPQS a été approuvé par délibération du 17 décembre 2018. Sa mise en ligne date du 21 décembre 2018.

La tarification a augmenté de 9,3 % suite à une hausse de la part communale.



Station	SAINT AUBIN DE BONNEVAL	Exploitant	Regie
Maître d'ouvrage	SAINT AUBIN DE BONNEVAL	Maitre d'oeuvre	Direction Départementale
Milieu récepteur	Fossé RD 707	Constructeur	ECO ASSAINISSEMENT
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2009
Masse d'eau	La Touques de sa source au confluent de l'Orbiquet		
Type de station	PHRG	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Capacité nominale	EH 125	Code SANDRE	036136601000
Type de réseau	Séparatif		



DEBIT COLLECTE:

Nominal	18,75 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	4,7 m ³ /j	Débit annuel	1 722	m ³
Mini mensuel	2,3 m ³ /j			
Maxi mensuel	12,5 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	kWh
Consommation moyenne :	non relevé kWh/j

Observations :

⇨ Le réseau : Le débit moyen mensuel pour l'année est de 4,7 m³/j (soit 25 % du débit nominal de la station). La pluviométrie n'a a priori pas de réelle impact sur le débit entrant à la station.

⇨ La station : Les tests de terrain attestent d'une bonne élimination de la pollution azotée (sous sa forme ammoniacale). Néanmoins, la présence régulière de matières en suspension est observée sur l'effluent traité. Le compteur de bâchées de la chasse est à remplacer. Enfin, concernant l'entretien, il est rappelé la nécessité de désherber manuellement l'ensemble des lits afin de limiter la prolifération d'espèces invasives.



La Touques de sa source au confluent de l'Orbiquet

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		02/05/2017		10/09/2018	
	Valeur	η	Aval	η	Aval	η
Qmoyen m ³ /j	18,75					
MES mg/l	50%					
DBO ₅ mg/l	35					
DCO mg/l	200					
NTK mg/l						
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l						
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l			2		1	
Test NO ₃ mg/l			250		250	
Pt mg/l						
Limpidité cm						
pH			6,6		8,8	

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUTES

Paramètres	Seuil*	Plan d'épandage:
Cadmium Cd	10	Non réalisé
Chrom Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercur Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

PAS D'EVACUATION

Production de matières sèches:

Volume : -- m³

Annuelle : -- Tonnes

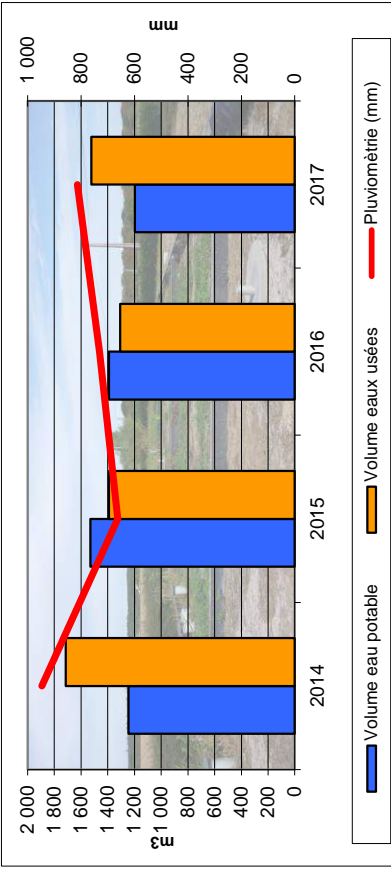
Journalière : -- kg

Soit : -- g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

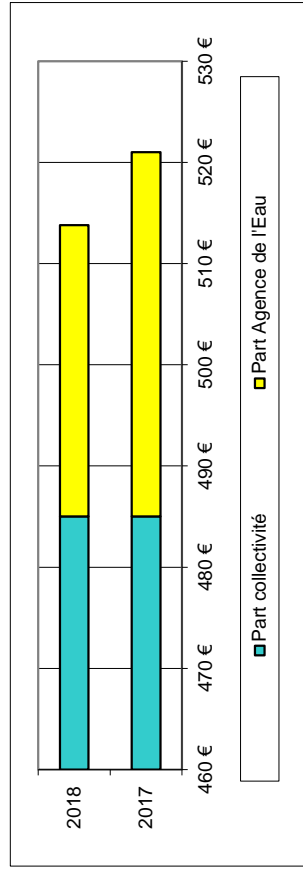
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	1 245	1 530	1 391	1 196
Volume eaux usées	1 715	1 391	1 306	1 524
Pluviométrie (mm)	947	663	731	813



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	191,00 €	191,00 €	0,0%
Part variable HT	2,45 €	2,45 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	485,00 €	485,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	Non assujéti		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	521,00 €	513,80 €	-1,4%
Coût au m³ TTC	4,34 €	4,28 €	-1,4%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	52	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	83,33	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,28	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	75	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Non concerné	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0293	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

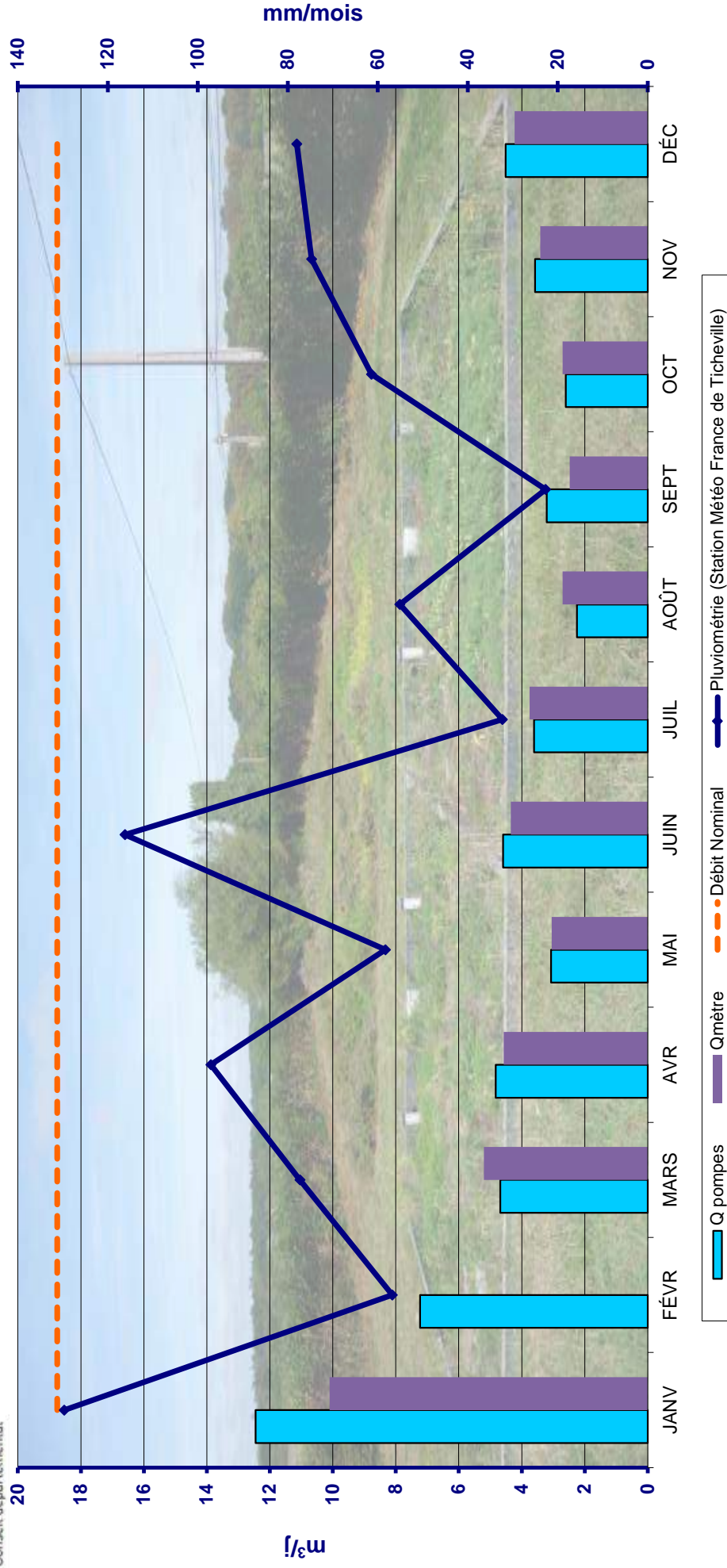
Un règlement d'assainissement a été adopté et transmis aux usagers.

Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dès lors, le RPQS 2017 a été approuvé par le conseil municipal en date du 17 juillet 2018 et mis en ligne sur le site de l'Observatoire des Services d'Eau et d'Assainissement le 1^{er} août 2018.

La saisie des indicateurs dans la base SISPEA avait été effectuée le 06 juin 2018 par le SATTEMA.



Effluents collectés en 2018 par la station de SAINT-AUBIN-DE-BONNEVAL



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

-- = pas de test

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité



DEBIT COLLECTE:

Nominal	75 m ³ /j
Moyen mensuel	56,6 m ³ /j
Mini mensuel	33,7 m ³ /j
Maxi mensuel	111,6 m³/j
CONSUMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	14 206 kWh
Consommation moyenne :	38,92 kWh/j

DEBIT COLLECTE:	
Nominal	75 m ³ /j
Moyen mensuel	56,6 m ³ /j
Mini mensuel	33,7 m ³ /j
Maxi mensuel	111,6 m³/j
CONSUMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle :	14 206 kWh
Consommation moyenne :	38,92 kWh/j

Observations :

⇨ Le réseau : Les débits moyens mensuels varient de 33 m³/j (soit 44 % du débit nominal pour 55 mm de pluie) à 111 m³/j (soit 148 % du débit nominal pour 255 mm de pluie).
 Un diagnostic permettrait de déterminer l'origine et les quantités de ces eaux claires parasites (de nappes et/ou météoriques) qui s'infiltrent dans le réseau.
 Un schéma directeur d'assainissement à l'échelle communautaire pourrait être opportun.
 Enfin, un entretien plus régulier des postes de relevage limiterait la présence de graisses autour des poires de niveau, pouvant nuire au fonctionnement de ces dernières.

⇨ La station : La qualité du rejet répond aux exigences réglementaires. Pour une optimisation de la gestion des boues, il serait souhaitable de réaliser deux extractions hebdomadaires..

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		05-06/05/2015		03-04/07/2018	
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j			60	60	45	45
MES mg/l		50%	324	13	250	16
DBO ₅ mg/l	35	60%	320	6	340	5
DCO mg/l	200	60%	864	47	804	57
NTK mg/l			87,4	8,3	127	17,4
NGL mg/l				8,3		
NH ₄ mg/l						17
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l				3		
Test NO ₃ mg/l				0		
Pt mg/l			9,5	3,7	61,1%	21,8
Limpidité cm				60		
pH			8,4	7,6	8,1	7,8

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	23/01/18	28/06/18
Cadmium Cd	10	1,42	1,32
Chrome Cr	1000	28,5	27,4
Cuivre Cu	1000	334	356
Mercuré Hg	10	0,65	0,61
Nickel Ni	200	33,6	25,5
Plomb Pb	800	20,2	25,5
Sélénium Se		< 4,71	< 5,05
Zinc Zn	3000	829	892
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 225	1 301
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage :

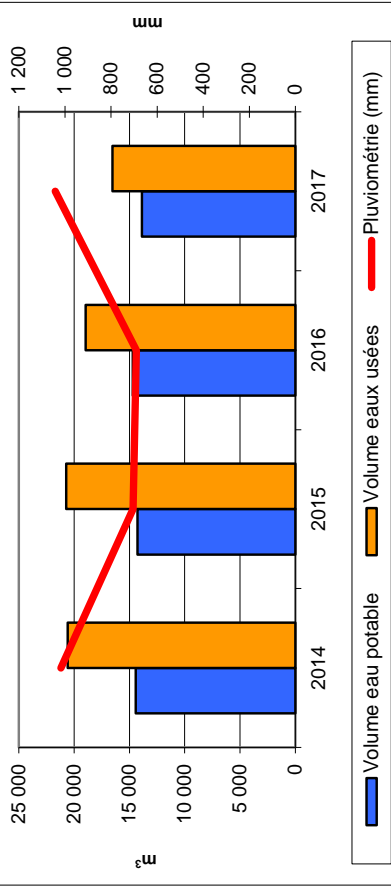
Récépissé du 8 octobre 2003

Production de matières sèches:

Volume : 239 m³
 Annuelle : 7,1 Tonnes
 Journalière : 19,45 kg
 Soit : 38,9 g/j/EH

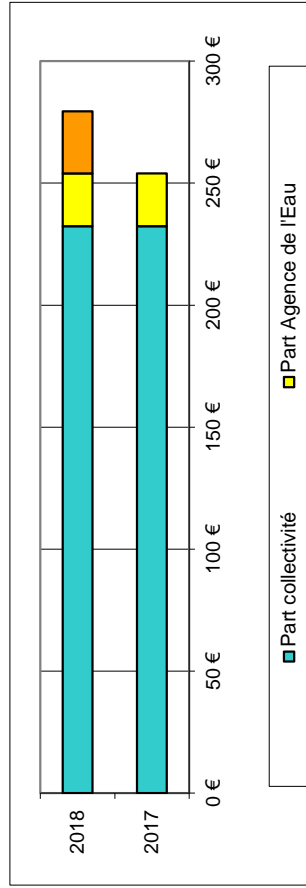
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	14 428	14 263	14 688	13 876
Volume eaux usées	20 574	20 708	18 966	16 524
Pluviométrie (mm)	1 017	704	690	1 042



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	92,00 €	92,00 €	0,0%
Part variable HT	1,17 €	1,17 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	232,40 €	232,40 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	--	25,40 €	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	254,00 €	279,40 €	10,0%
Coût au m³ TTC	2,12 €	2,33 €	10,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	562	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	99,15	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³ (N+1)	€/m ³	2,33	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	10,19	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0118	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 9 juin 2011. Une harmonisation de ce dernier ainsi que de la tarification devra être envisagée par la CDC.

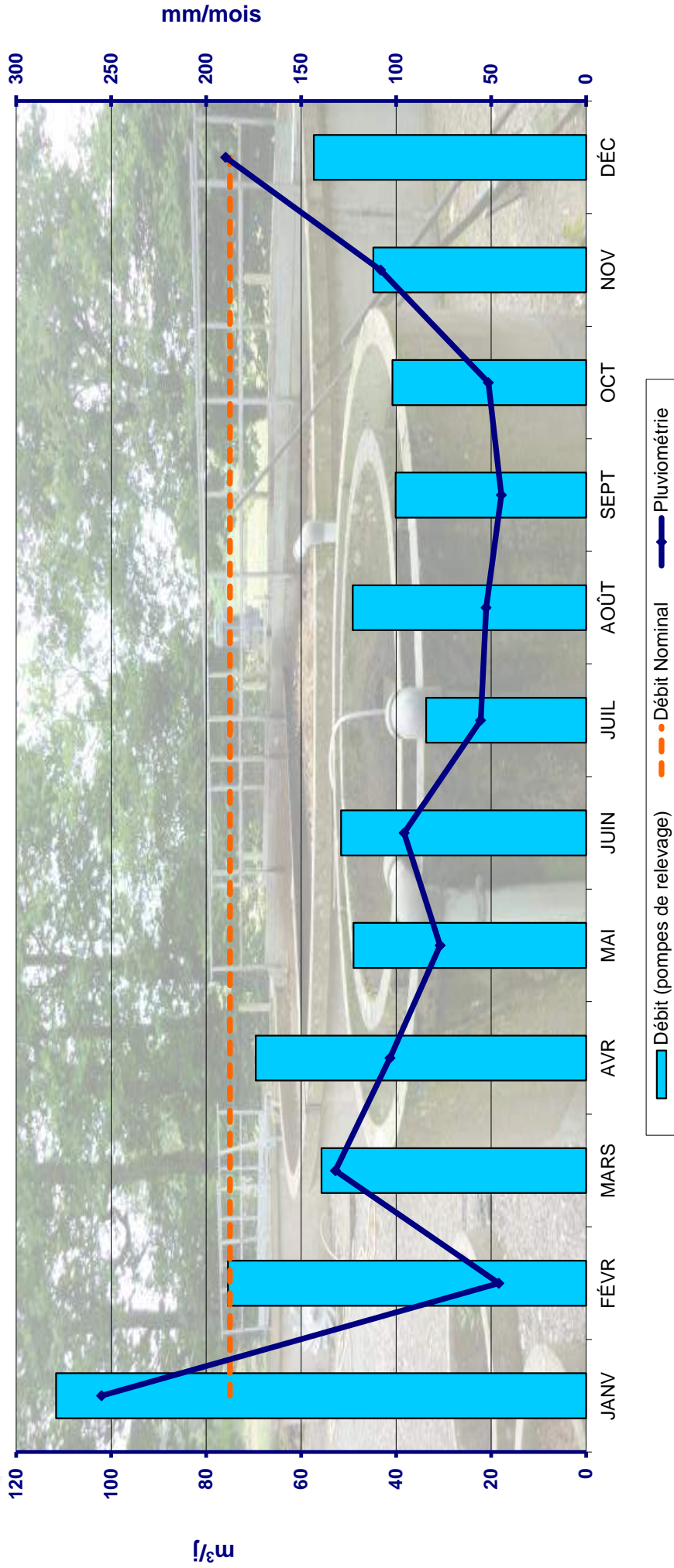
Il est une nouvelle fois constaté une différence entre le volume d'eau potable facturé et les volumes d'eaux usées collectés par la station signe de la présence d'eaux claires parasites.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, le RPQS 2017 a été approuvé par délibération de la CDC en date du 11 octobre 2018, puis mis en ligne.



Effluents collectés en 2018 par la station de SAINT -BOMER -LES- FORGES



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi Météo France sur Saint Bomer les Forges

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	4	5	4	4	4	4	4	4	4
Nitrates	--	--	--	4	5	4	4	4	4	4	4	4

x = nombre de tests

Bonne qualité

Qualité passable

Mauvaise Qualité

-- = pas de test



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	60		23	23	19	19
MES mg/l	50%		1060	5,2	550	7,5
DBO ₅ mg/l	35	60%	350	3	370	4
DCO mg/l	200	60%	800	42	1012	45
NTK mg/l	10		123	5,6	127	5,4
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l				4		3,5
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l				1		
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l			15,5	9,6	38,1%	13,5
Pt mg/l				65		4,6
Limpidité cm			7,8	7,6	8,3	8,8
pH						

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	08/01/15
Cadmium Cd	10	1,3
Chrome Cr	1000	25
Cuivre Cu	1000	340
Mercurure Hg	10	0,68
Nickel Ni	200	24
Plomb Pb	800	21
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	1 000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 390
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage:

Récépissé du 23 avril 2002

Production de matières sèches:

Volume : ? m³
 Annuelle : ? Tonnes
 Journalière : ? kg
 Soit : ? g/j/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	60	m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	--	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Maxi mensuel	--	m ³ /j	Arrivée en gravitaire, aucune mesure de débit possible		

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	9 490	kWh
Consommation moyenne:	26	kWh/j

Observations :

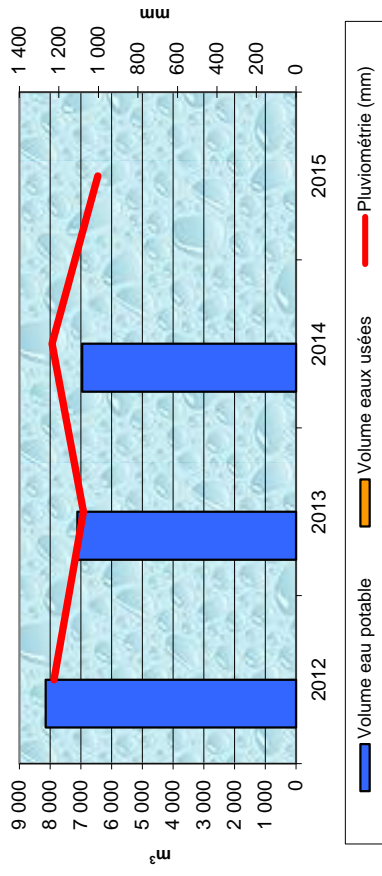
⇒ Le réseau : Comme déjà évoqué, un diagnostic exhaustif des réseaux, à l'échelle communautaire, doit être engagé. Par ailleurs, il est recommandé de prévoir un curage annuel d'une partie du réseau, afin d'une part, d'éviter d'éventuels dysfonctionnements, et d'autre part, de garantir la longévité des ouvrages.

⇒ La station : La qualité du rejet répond aux exigences réglementaires.

Néanmoins, une attention particulière doit être portée sur la gestion des boues afin d'en limiter les dépôts au milieu naturel en cas d'à-coups hydrauliques.

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

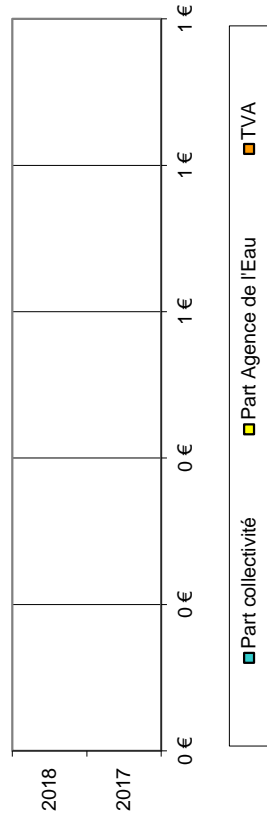
m ³	2012	2013	2014	2015
Volume eau potable	8 142	7 117	6 956	NC
Volume eaux usées				
Pluviométrie (mm)	1 225	1 075	1 234	1 003



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	NC	NC	
Part variable HT	NC	NC	
Part revenant à la collectivité HT	NC	NC	
Redevance modernisation des réseaux	NC	NC	
TVA (10 % depuis 2014)	NC	NC	
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	NC	NC	
Coût au m³ TTC	NC	NC	

NC : Non communiqué



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données**	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	2 651	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	4	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,06	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Non disponible	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0002	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

** Données de Tinchebray Bocage

Observations :

Une harmonisation du règlement de service ainsi que de la tarification devra être envisagée par la CDC de Domfront Tinchebray Interco.

Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le RPQS 2017 de Tinchebray Bocage a été approuvé par délibération de la CDC en date du 11 octobre 2018, puis mis en ligne.





QUALITE DU REJET

Date de la visite	16/11/2017		11/10/2018	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Visite d'assistance		Visite d'assistance	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	η	η	η
Paramètres	Valeur	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	22,5			
MES mg/l	50%			
DBO ₅ mg/l	35			
DCO mg/l	200			
NTK mg/l				
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l		1	1	
Test NO ₃ mg/l		250	250	
Pt mg/l				
Limpidité cm				
pH		7,4	7,8	

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercuré Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0,8
7 principaux PCB	5,0
Fluoranthène	2,5
Benzo(b)fluoranthène	2,0
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

Non réalisée

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	22,5 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	5,4 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	4,6 m ³ /j	Débit annuel	1 953	m ³
Maxi mensuel	6,3 m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : kWh
 Consommation moyenne : kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : L'exploitation du temps de marche du poste de relevage ne met pas en évidence d'impact significatif des précipitations sur le débit collecté, même pendant les fortes précipitations de janvier (123 mm), mars (109 mm) et novembre (104 mm). Le réseau ne semble pas collecter d'eaux parasites.
 Suite à la visite du 16 novembre 2017, la collectivité a mandaté une entreprise, afin de solutionner le problème lié au joint de la cuve du poste de refoulement.

⇒ La station : L'effluent traité est de très bonne qualité, puisque la totalité de l'ammonium est transformée en nitrates.

En 2017, l'exploitant était confronté à un développement important d'orties au 1^{er} étage. En janvier 2018, il a broyé les roseaux et a laissé le tout sur place, formant ainsi un paillage. Puis, au fur et à mesure que les orties poussaient, il les arrachait. Le résultat a été plus que probant, puisque lors de la visite en octobre, les roseaux étaient bien développés et il n'y avait plus d'orties.

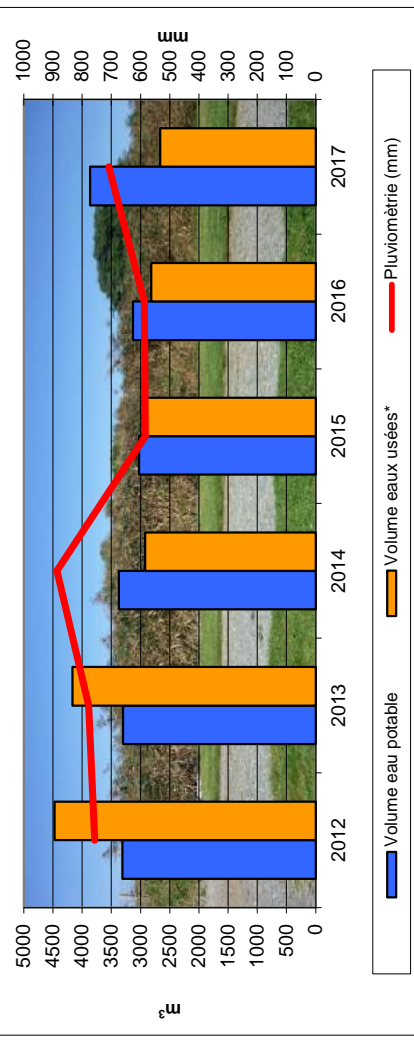
L'abri de jardin permettant de stocker le matériel d'entretien est très abîmé et risque de s'écrouler. Il serait nécessaire d'intervenir rapidement pour éviter tout risque pour l'agent.

La station est très bien suivie et très bien entretenue.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

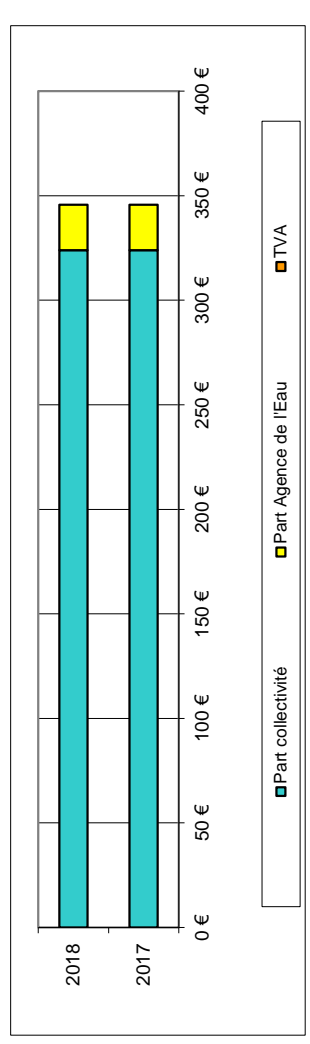
m ³	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	3310	3301	3369	3024	3130	3864
Volume eaux usées*	4473	4168	2923	2913	2819	2663
Pluviométrie (mm)	757	778	886	584	587	709



* le volume d'eaux usées entrant sur la station d'épuration est estimé via les compteurs de bâchées d'où une possible incertitude

Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	120,00 €	120,00 €	0,0%
Part variable HT	1,70 €	1,70 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	324,00 €	324,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % en 2014)	Non assujettis à la TVA		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	345,60 €	345,60 €	0,0%
Coût au m³ TTC	2,88 €	2,88 €	0,0%

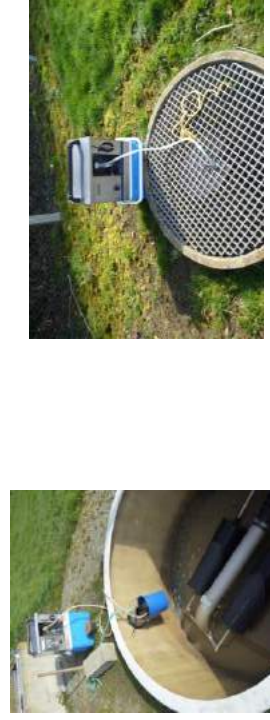


Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	66	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,88	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	0	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :
 Le règlement d'assainissement a été adopté le 29 mai 2006.
 Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.
 Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.
 Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).
 Le prix de l'assainissement n'a pas été modifié.



Effluents collectés en 2018 par la station de SAINT CYR LA ROSIERE



La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Préaux du Perche.

Station	ST-EVROULT-ND-DU-BOIS	Exploitant	Eaux de Normandie	Type de station	BAAP	
Maître d'ouvrage	CDC DES PAYS DE L'AGLE	Maître d'œuvre	D.D.A.F	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015	
Milieu récepteur	La Charentonne	Constructeur	TERNOIS EPURATION	Capacité nominale EH	400	
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	1978	Code SANDRE	036138601000	
Masse d'eau	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (exclu)				Type de réseau	Séparatif



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses		η
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval	
Qmoyen m ³ /j			125	84	32	21	
MES mg/l			94	3,1	490	6,6	98,7%
DBO ₅ mg/l	35	60%	96	3	560	3	99,5%
DCO mg/l	200	60%	238	25	1226	46	96,2%
NTK mg/l			38,1	4,5	138	5,7	95,9%
NGL mg/l							
NH ₄ mg/l				3,4		4,6	
NO ₂ mg/l							
NO ₃ mg/l				18			
Test NH ₄ mg/l							
Test NO ₃ mg/l			3,9	2	19,3	3,64	81,1%
Pt mg/l				100			
Limpidité cm			8,3	8	8,2	8,4	
pH							

η : rendement d'élimination ██████████ respect du seuil ██████████ non respect du seuil

DEBIT COLLECTE:

Nominal	60 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	114,7 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	38,4 m ³ /j	Débit annuel	41 866	m ³
Maxi mensuel	294,0 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	13 333 kWh	(12 888 kWh en 2017)
Consommation moyenne :	36,53 kWh/j	

Observations :

⇒ Le réseau : Une nouvelle fois, les débits observés sur l'année sont très élevés, surtout en période de nappes hautes (maxi mensuel de 294 m³/j en janvier, soit 490 % du débit nominal). Des travaux de réhabilitation du réseau ont été engagés courant du 2^{ème} semestre 2018. Des résultats devraient se faire sentir courant 2019.

⇒ La station : Lors du bilan, la qualité du rejet a répondu aux exigences réglementaires. Néanmoins, il est rappelé la nécessité de passer à deux extractions par semaine, au lieu d'une à l'heure actuelle, afin de limiter tout risque de départ de boues à la rivière. Cette station devra être réhabilitée à court terme.

Rappel des derniers bilans :

Dates	Réalisé par :	Charge reçue :	Nombre d'EH	Débit reçu :	Pluviométrie :
19-20/09/2000	SATESE	12 kg DBO ₅ /j	200	87 m ³ /j	6 mm
02-03/06/2003	SATESE	13 kg DBO ₅ /j	217	54 m ³ /j	0 mm
24-25/10/2005	SATESE	14,2 kg DBO ₅ /j	236	81 m ³ /j	0 mm
01-02/05/2006	SATESE	14,9 kg DBO ₅ /j	248	80 m ³ /j	? mm
01-02/10/2007	SATESE	15,5 kg DBO ₅ /j	258	112 m ³ /j	20 mm
01-02/09/2008	SATESE	21,1 kg DBO ₅ /j	352	45 m ³ /j	2,5 mm
06-07/10/2010	SATTEMA	11,3 kg DBO ₅ /j	189	69 m ³ /j	2 mm
17-18/10/2012	SATTEMA	13,8 kg DBO ₅ /j	230	125 m ³ /j	7 mm
14-15/05/2014	SATTEMA	12,8 kg DBO ₅ /j	213	85 m ³ /j	0 mm
07-08/03/2016	SATESE	12 kg DBO ₅ /j	200	125 m ³ /j	0 mm
18-19/09/2018	SATESE	17,9 kg DBO ₅ /j	298	32 m ³ /j	0 mm
		Moyenne*	14,4 kg DBO₅/j	81 m³/j	

Plan d'épandage:

Récapitulé de déclaration du 15 juillet 2002

Production de matières sèches:

données MESE 2018
 Volume : 94 m³
 Annuelle : 2,21 Tonnes
 Journalière : 6,1 kg
 Soit : 15 g/l/EH

QUALITE DES BOUES

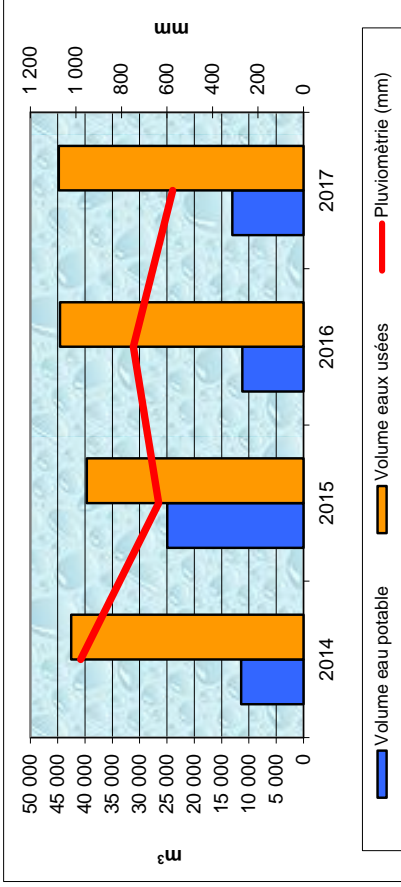
Paramètres	Seuil*	13/02/17	23/02/18
Cadmium Cd	10	1,03	0,93
Chrome Cr	1000	22,4	24,8
Cuivre Cu	1000	235	241
Mercuré Hg	10	0,28	0,29
Nickel Ni	200	20,1	14,8
Plomb Pb	800	25,0	32,8
Sélénium Se		< 4,79	< 4,89
Zinc Zn	3000	781	890
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 059	1 171
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

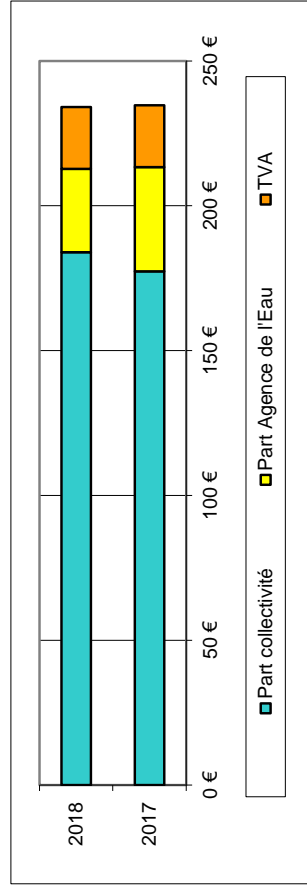
m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	11 395	24 973	11 209	13 063
Volume eaux usées	42 511	39 698	44 578	44 789
Pluviométrie (mm)	979	637	748	575

* le volume EP 2015 est élevé car pas de facturation pendant 18 mois



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	67,00 €	70,00 €	4,5%
Part variable HT	0,92 €	0,95 €	3,3%
Part revenant à la collectivité HT	177,40 €	184,00 €	3,7%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	21,34 €	21,28 €	-0,3%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	234,74 €	234,08 €	-0,3%
Coût au m³ TTC	1,96 €	1,95 €	-0,3%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	261	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,95	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	100	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	2,35	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0132	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

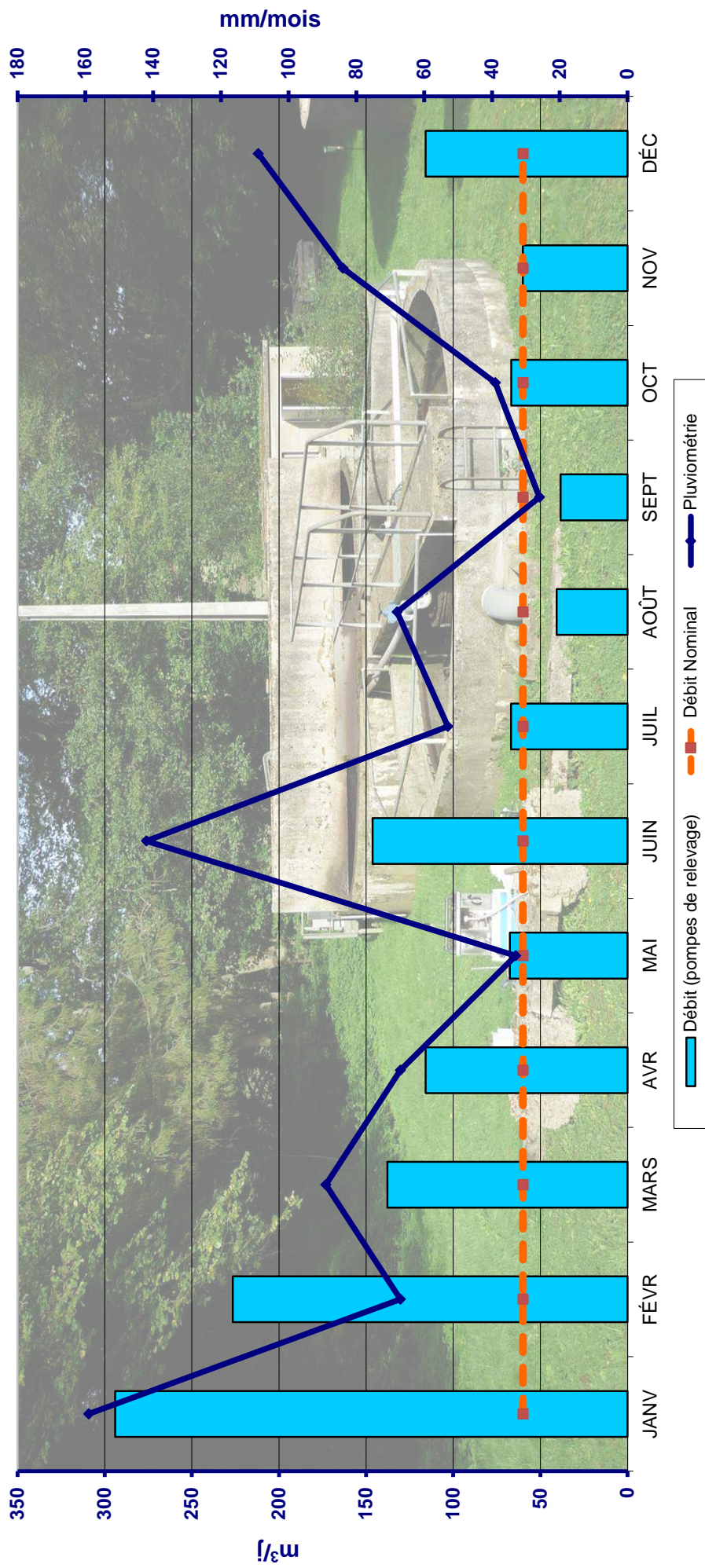
Observations :

La commune a approuvé son règlement de service en date du 23 mai 2014. La différence entre les volumes d'eau potable et d'eaux usées mettent très clairement en évidence la présence d'eaux parasites en très grande quantité. Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée par le SATESE en date du 05 juillet 2018. Le RPQS a été approuvé par le conseil communautaire. Ce dernier a également été mis en ligne. Une harmonisation du règlement de service et de la tarification doit être engagée par la CDC des Pays de L'Aigle, compétente depuis le 1^{er} janvier 2018.



Effluents collectés en 2018 par la station de SAINT-EVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS (données Eaux de Normandie)



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien sur la station (Eaux de Normandie)

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	9	8	9	9	8	9	8	10	9	9	9	9
Nitrates	9	8	9	9	8	9	8	10	9	8	9	9

x = nombre de tests

■ Bonne qualité

■ Qualité passable

■ Mauvaise Qualité

--- = pas de test

Station	SAINT FRAIMBAULT	Exploitant	Commune (régie)	BAAP
Maître d'ouvrage	SAINT FRAIMBAULT	Maître d'œuvre	Direction Départementale	Arrêté 21/07/2015
Milieu récepteur	La Pisse	Constructeur	SABLA	Niveau de traitement
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	1990	Capacité nominale EH
Agence de l'eau	La Varenne depuis la confluence de l'Egrenne jusqu'à la confluence de la retenue de Saint Fraimbault			Code SANDRE
Agence de l'eau				Type de réseau
Agence de l'eau				Séparatif
Agence de l'eau				0461387S0001
Agence de l'eau				SATESE



QUALITE DU REJET

Date de la visite	10-11/05/2017		23-24/05/2018	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	η		η	
Valeur	Amont	Aval	Amont	Aval
η	13	13	14	14
Qmoyen m ³ /j	90	90	90	90
MES mg/l	50%	4,5	96,5%	170
DBO ₅ mg/l	35	4	97,8%	300
DCO mg/l	200	41	90,2%	700
NTK mg/l		14,7	79,2%	117
NGL mg/l		14,7		10,4
NH ₄ mg/l		16		3
NO ₂ mg/l				25
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l				
Test NO ₃ mg/l		0		
Pt mg/l		7	35,7%	10,9
Limpidité cm		50		60
pH		8,7		8,5
		7,9		7

η : rendement d'élimination non respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	02/02/17	08/01/18
Cadmium Cd	10	0,80	0,80
Chrome Cr	1000	22,4	21,7
Cuivre Cu	1000	363	326
Mercuré Hg	10	0,49	0,38
Nickel Ni	200	30,6	27,4
Plomb Pb	800	20,8	19,1
Sélénium Se		< 5,05	< 5,01
Zinc Zn	3000	439	445
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	855	820
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage:

Récépissé du 17 février 2006

Production de matières sèches:

Volume : ? m³
 Annuelle : ? Tonnes
 Journalière : ? kg
 Soit : ? g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	90 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	12 344	kWh
Consommation moyenne :	34	kWh/hj

Observations :

⇒ Le réseau : Il a été observé lors des différents bilans 24h des variations de débit montrant que le réseau collecte des eaux claires parasites.

De ce fait, une étude diagnostic complète du réseau et de la station permettrait de prioriser les travaux de réhabilitation pour diminuer cet apport d'eaux parasites.

De plus, l'arrêté national du 21 juillet 2015 impose la réalisation de cette étude au minimum une fois tous les 10 ans. Le coût total de cette prestation est estimé à environ 45 000 €, subventionnable par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Orne.

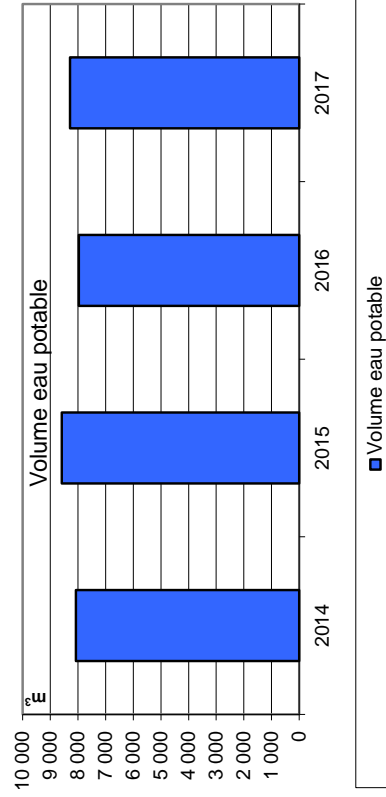
⇒ La station : Lors du bilan 24h réalisé par le SATESE en 2018, le rejet était de bonne qualité et respectait l'arrêté national.

Pour rappel, l'horloge programmant le fonctionnement de la turbine a été remplacée par une horloge hebdomadaire au lieu d'une journalière. Comme évoqué à plusieurs reprises, il est indispensable de la remplacer par une horloge 24h avec des taquets de 10 ou 15 minutes. Ainsi, les réglages du temps de fonctionnement de la turbine seront optimisés et fiabiliseront le traitement.

Enfin, une formation d'une journée a été réalisée, pour les deux nouveaux agents en charge de la station, le 21 novembre 2018. Celle-ci avait pour thème le fonctionnement, le suivi et l'entretien de la station d'épuration et du réseau.

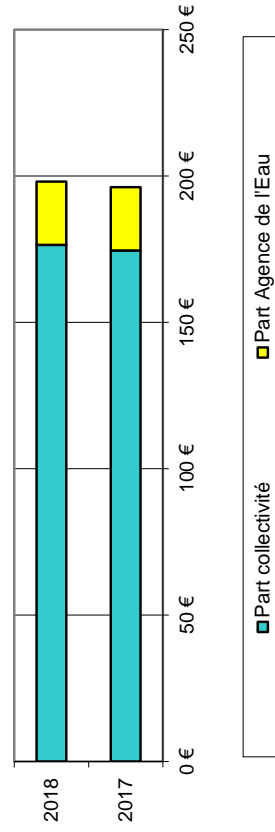
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	8 077	8 590	7 971	8 291
Volume eaux usées	Pas de données - réseau gravitaire			
Pluviométrie (mm)	--	--	--	--



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	68,98 €	69,67 €	1,0%
Part variable HT	0,88 €	0,89 €	1,1%
Part revenant à la collectivité HT	174,58 €	176,47 €	1,1%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	Non assujettis à la TVA		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	196,18 €	198,07 €	1,0%
Coût au m³ TTC	1,63 €	1,65 €	1,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	207	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	89,14	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,65	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	3,7	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 18 février 2011.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

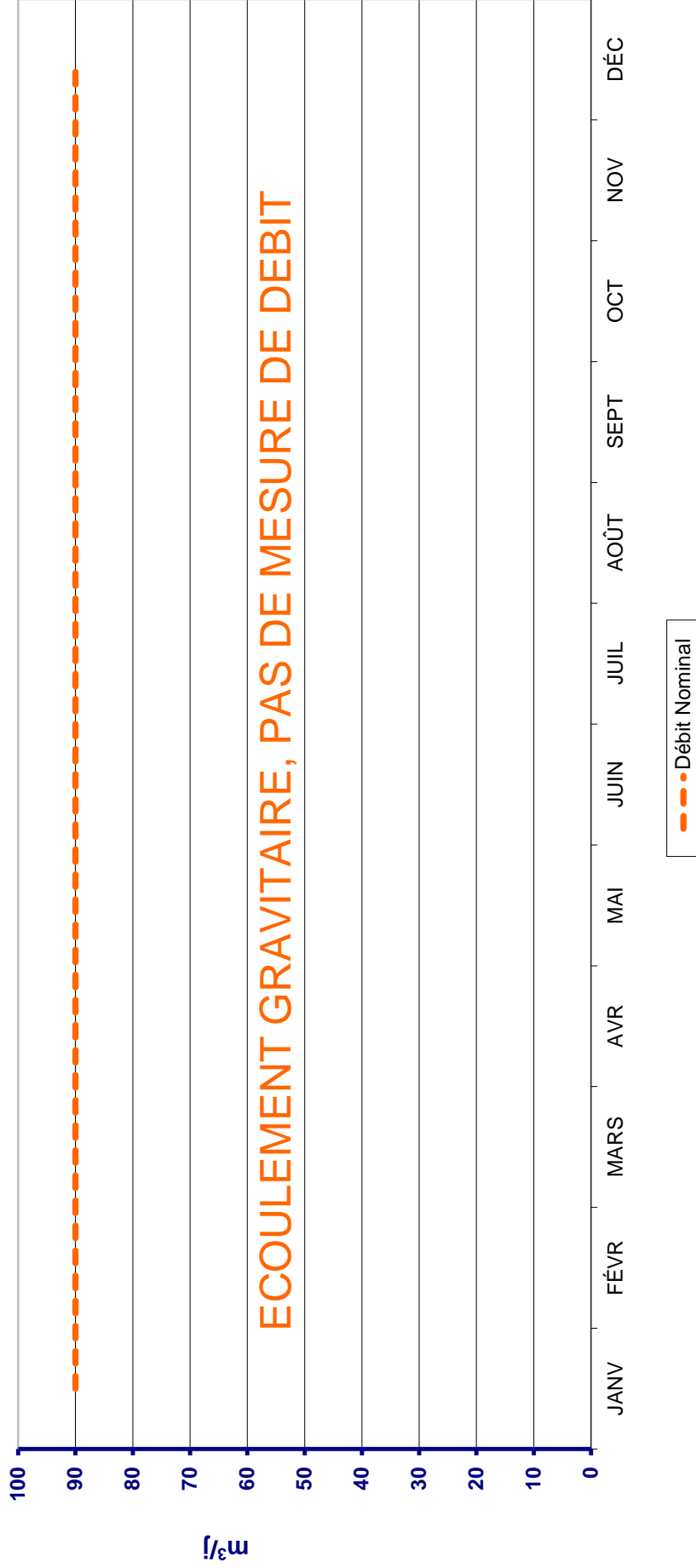
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a augmenté de 1 % suite à la hausse des parts fixe et variable revenant à la collectivité.



Effluents collectés en 2018 par la station de SAINT FRAIMBAULT



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	7	3	5	3	5	4	6	7	5	6	5	3
Nitrates	7	3	5	3	5	4	6	7	5	6	5	3
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

-- = pas de test

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité



QUALITE DU REJET

Paramètres	24/10/2017		04/06/2018	
	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j				
MES mg/l	50%			
DBO ₅ mg/l	35			
DCO mg/l	200			
NTK mg/l				
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l		0,5		0,5
Test NO ₃ mg/l		500		250
Pt mg/l				
Limpidité cm				
pH		8,2		6,5

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres (mg/kg)	Seuil*	27/01/16
Cadmium Cd	10	1,12
Chrome Cr	1000	31,70
Cuivre Cu	1000	206
Mercurie Hg	10	0,51
Nickel Ni	200	22,90
Plomb Pb	800	34,40
Sélénium Se		<3,38
Zinc Zn	3000	879
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1139,00
7 principaux PCB	0,8	<0,070
Fluoranthène	5,0	0,173
Benzo(b)fluoranthène	2,5	<0,050
Benzo(a)pyrène	2,0	<0,050

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	12	m ³ /j	
Moyen mensuel	--	m ³ /j	
Mini mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel -- m ³
Maxi mensuel	--	m ³ /j	

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : L'entretien du réseau et du poste est effectué par Eaux de Normandie, dans le cadre d'une prestation de service.

⇒ La station : Lors de la visite, les tests de terrain ont mis en évidence un effluent traité de bonne qualité. En effet, la totalité de l'ammonium était transformée en nitrates, gage d'une bonne oxygénation des bactéries.

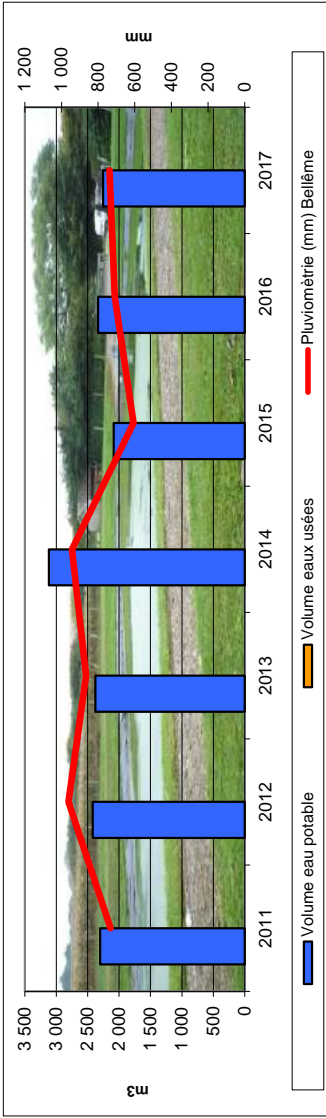
La présence d'un lagunage en amont des filtres plantés de roseaux entraîne des difficultés d'infiltration de l'effluent, à cause du développement des algues. En effet, ces dernières s'accroissent et peuvent colmater partiellement les filtres. L'exploitant effectue donc les rotations 2 fois par semaine.

Les clapets anti-retours du poste d'injection doivent être remplacés par Eaux de Normandie.

Enfin, il est nécessaire de réaliser un relevé des compteurs de la station et du poste de façon hebdomadaire et de transmettre ces informations tous les 3 mois au SATESE.

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

m ³	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	2 300	2 419	2 379	3 119	2 084	2 337	2 257
Volume eaux usées	--	--	--	--	--	--	--
Pluviométrie (mm) Bellême	733	962	866	943	607	710	739



Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	62	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,23	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	33,5	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport. l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 14 novembre 2003.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

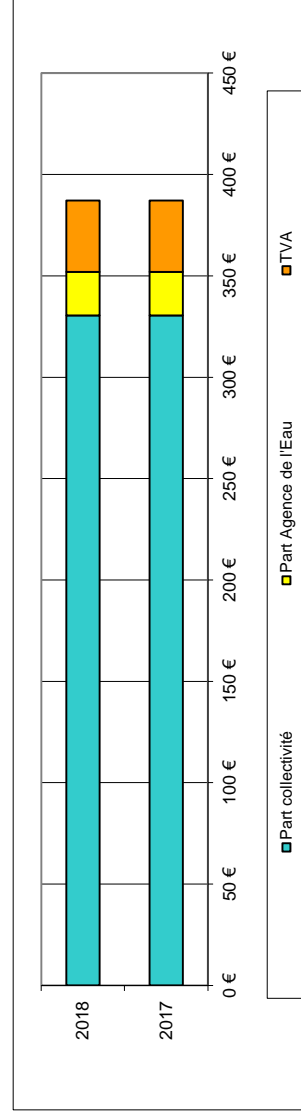
A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée par le SATESE. Le RPQS a également été effectué et validé par le conseil municipal.

Le prix de l'assainissement n'a pas été modifié.



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	130,02 €	130,02 €	0,0%
Part variable HT	1,67 €	1,67 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	330,42 €	330,42 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	35,2 €	35,2 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	387,22 €	387,22 €	0,0%
Coût au m³ TTC	3,23 €	3,23 €	0,0%



Station :	Saint Georges -La Poterie	Exploitant :	FLERS Agglo	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	FLERS Agglo	Maître d'Œuvre :	Direction Départementale Equipement	Niveau de traitement:	
Milieu récepteur :	La Vère	Constructeur :	OTV	Capacité nominale :	2 500 EH
Bassin versant :	Orne	Année de construction :	1998	Raccordés:	
Agence de l'Eau :	Seine Normandie	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal:	375 m ³ /jour

OBSERVATIONS:

Le débit moyen de l'année est de 94 m³/j (soit 25 % de la capacité hydraulique de la station).
 Les courbes de débit ci-jointes témoignent que les valeurs de débit ne sont pas toujours fiables. Il est nécessaire d'être vigilant sur l'équipement en place.
 La charge organique moyenne représente 53 % de la capacité nominale. En mai, la capacité organique a été dépassée de 12%.
 Pour mémoire, les concentrations élevées en entrée de station des bilans 24h confirment que la station d'épuration reçoit des effluents non domestiques.



SATESE

2018	Saint Georges -La Poterie	Orne	FLERS Agglo	.036139102000
-------------	----------------------------------	-------------	--------------------	----------------------

STATION D'EPURATION DE
RESULTATS D'AUTOSURVEILLANCE

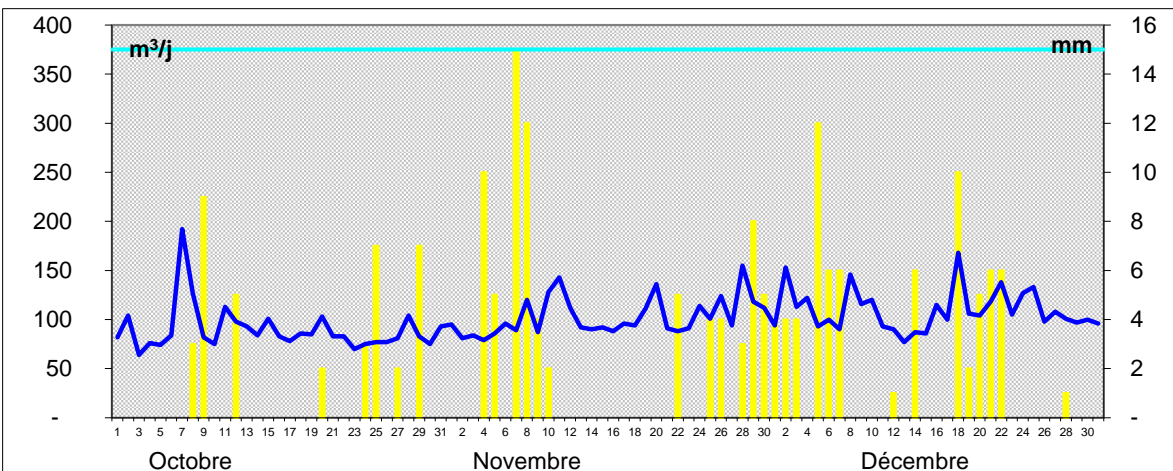
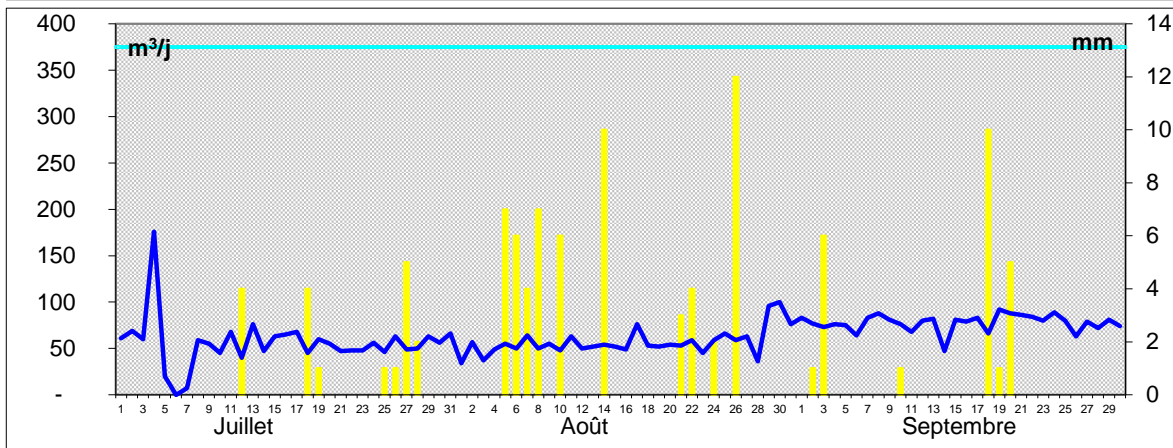
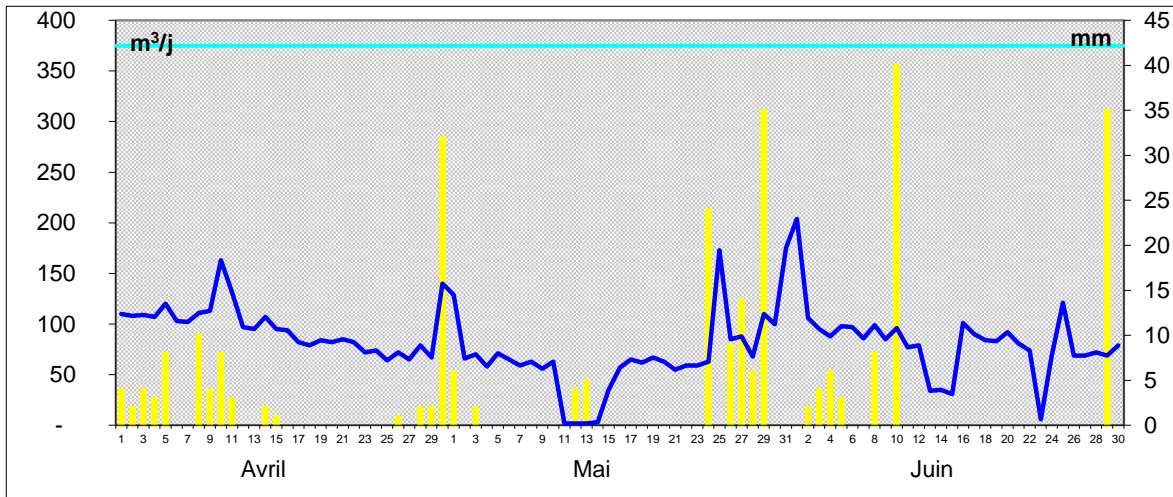
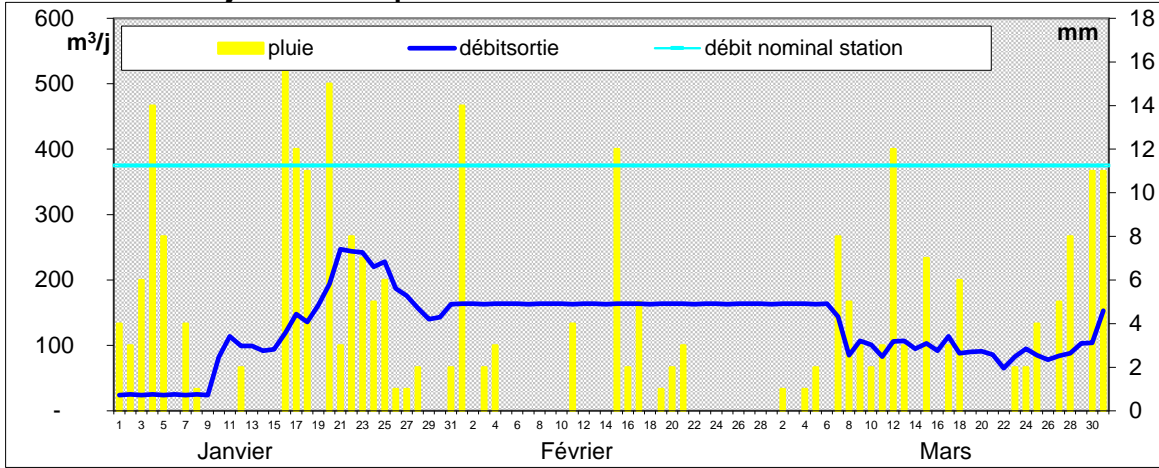
SAINT GEORGES DES GROSEILLERS (2 500 EH)

ANNEE 2018



date	débit m ³	pluie mm	Effluent ENTREE station						Effluent SORTIE station						Rendements en %																						
			MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT mg/l	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT mg/l	MES	DBO ₅	DCO	NTK	PT																		
Nominal	375		175	135	300																																
Normes (arrêté du 21/07/2015)																																					
lun 15 janv	94	0	563	420	39	694	65																														
mer 07 févr	163	0	4142	750	122	1036	169																														
ven 23 mars	83	2	788	800	66	951	79	86,9	7	88,5	7,2	0,6	11,1	0,9	18,0	1,5	36,6	3,0	9,8	0,8	11,3	0,9	1,0	0,1	98,6%	98%	96%	89%	86%								
mar 03 avr	109	4	342	380	41	1093	119				8,7	0,9	10,0	1,1	4,0	0,4	34,5	3,8				0,7	0,1	97,1%	99%	97%		92%									
jeu 24 mai	63	0	1975	2400	151	3020	190				17,8	1,1	12,8	0,8	28,0	1,8	55,3	3,5				4,2	0,3	99,4%	99%	98%		76%									
lun 25 juin	121	0	530	1050	127	1098	133	98,1	12	98,6	9,9	1,2	6,0	0,7	8,0	1,0	18,4	2,2	9,0	1,1	12,6	1,5	2,2	0,3	98,9%	99%	98%		91%	78%							
mar 10 juil	45	0	540	600	27	1430	64				14,8	0,7	3,0	0,1	22,0	1,0	26,2	1,2				4,5	0,2	99,4%	96%	98%		70%									
lun 06 août	50	0	1150	710	36	1770	89	135,0	7	135,0	14,0	0,7	4,0	0,2	3,0	0,2	27,0	1,4	4,8	0,2	6,2	0,3	13,0	0,7	99,7%	99,6%	98%		96%	7%							
lun 03 sept	73	0	700	540	39	1402	102				15,3	1,1	9,4	0,7	6,0	0,4	49,8	3,6				4,2	0,3	98,7%	99%	96%		73%									
dim 14 oct	84	0	765	700	59	1382	116	84,2	7	85,1	4,1	0,3	7,8	0,7	18,0	1,5	45,0	3,8	2,4	0,2	3,5	0,3	2,4	0,2	99,0%	97%	97%		97%	41%							
mar 13 nov	92	2	585	500	46	1429	131				13,0	1,2	8,8	0,8	8,0	0,7	52,2	4,8				3,4	0,3	98,5%	98%	96%		74%									
mer 12 déc	90	0	627	1050	95	1453	131				6,5	0,6	7,6	0,7	9,0	0,8	35,1	3,2				3,8	0,3	98,8%	99%	98%		42%									
moyenne	89	1	1059	825	71	1397	116	101	8	102	10,5	0,9	8,1	0,7	13,0	1,1	36,5	3,2	6,5	0,6	8,4	0,8	3,8	0,3	99%	98%	97%		93%	63%							
mini	45	0	342	380	27	694	64	84	7	85	4,1	0,3	3,0	0,1	3,0	0,2	18,4	1,2	2,4	0,2	3,5	0,3	0,7	0,1	97%	96%	96%		89%	7%							
maxi	163	4	4142	2400	151	3020	190	135	12	135	17,8	1,3	12,8	1,8	28,0	3,3	55,3	5,3	9,8	1,1	12,6	1,5	13,0	0,7	99,7%	99,6%	98,5%		97%	92%							
Nb analyses réalisées			12	12	12	12	12	4	4	4	12	4	12	12	12	12	12	12	4	4	4	4	12	4	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Nb analyses à réaliser			12	12	12	12	12	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	
Nb de non conformités			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nb de non conformités tolérées			2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

Validations	réalisées les 7 Mars et 27 juin 2018
Respect du calendrier	
Alternance des jours	
Laboratoire	
Boues	
Remarques	



Station	SAINT GERMAIN DE LA COUDRE	Exploitant	Régie
Maître d'ouvrage	SAINT GERMAIN DE LA COUDRE	Maître d'œuvre	BOUGOIS
Milieu récepteur	La Coudre	Constructeur	DESFEUX
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	1987
Masse d'eau	La Même et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Huisne		
Type de station	LNAT	Niveau de traitement	A du 21/07/2015 et R du 07/10/1986
Capacité nominale EH	440	Code SANDRE	0461394S0001
Type de réseau	Séparatif		



DEBIT COLLECTE:

Nominal	66 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	84,2 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	53,7 m ³ /j	Débit annuel	30 741	m ³
Maxi mensuel	317,4 m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	kWh
Consommation moyenne :	non relevé kWh/hj

Observations :

⇒ Le réseau : L'exploitation des données de fonctionnement du poste de relevage met en évidence un débit très élevé en juin, août et septembre, qui ne semble pas cohérent, même rapporté à la pluviométrie. Il est à nouveau mis en cause la fiabilité du poste de refoulement (pompe bouchée ou poire de niveau bloquée), ce qui arrive fréquemment à cause des quantités très élevées de graisses collectées par le réseau. Une attention particulière est à porter sur l'entretien de cet ouvrage.

La collectivité a effectué les travaux préconisés lors du diagnostic réseau, pour un montant total de 178 639,50 € HT.

⇒ La station : Les études de renouvellement de la station se poursuivent. Le dossier loi sur l'eau a été validé par la Police de l'Eau. La bathymétrie a été effectuée, ainsi que le plan d'épandage des boues de la lagune. Le curage s'est déroulé du 18 au 19 septembre, 1 814 m³ (130 TMS) ont été épanchés.

La construction de la station va débuter début 2019, par l'entreprise ERSE. Il s'agit d'une station mixte (lits plantés de roseaux et lagunage) d'une capacité de 600 EH.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		08-09/06/2016		20-21/03/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 07 octobre 1986	Amont	Aval	Amont	Aval
η	η	η	η	η	η
Valeur	66	72	72	66,5	66,5
Qmoyen m ³ /j		465	140	610	140
MES mg/l	50%	380	19	370	4
DBO ₅ mg/l	60%	976	125	994	66
DCO mg/l	60%	86,7	39,5	87,6	52,4
NTK mg/l			39,5		40,2%
NGL mg/l			25,6		43
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l			0		0
Pt mg/l		10,4	8,6	8,7	6,1
Limpidité cm					29,9%
pH		7,6	8,2	8,3	8,4

η : rendement d'élimination

 respect du seuil

 non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	
Cadmium Cd	10	--
Chrome Cr	1000	--
Cuivre Cu	1000	--
Mercuré Hg	10	--
Nickel Ni	200	--
Plomb Pb	800	--
Sélénium Se		--
Zinc Zn	3000	--
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	--
7 principaux PCB	0,8	--
Fluoranthène	5,0	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--

Plan d'épandage:

oui

Production de matières sèches:

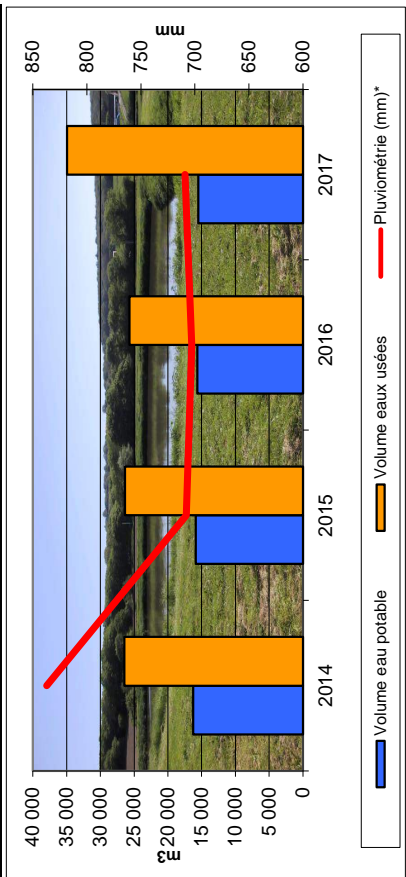
Volume :	1814 m ³
Annuelle :	130 Tonnes
Journalière :	-- kg
Soit :	-- g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

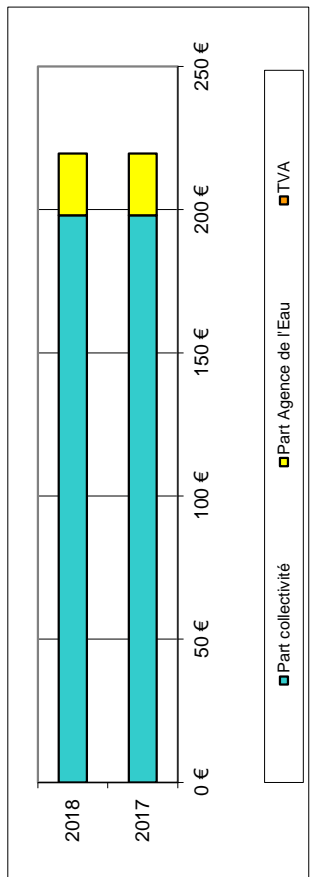
* données de la station METEO France de Piseaux du Perche

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	16 256	15 857	15 625	15 505
Volume eaux usées	26 462	26 337	25 697	34 912
Pluviométrie (mm)*	837	708	703	709



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	78,00 €	78,00 €	0,0%
Part variable HT	1,00 €	1,00 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	198,00 €	198,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	219,60 €	219,60 €	0,0%
Coût au m³ TTC	1,83 €	1,83 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

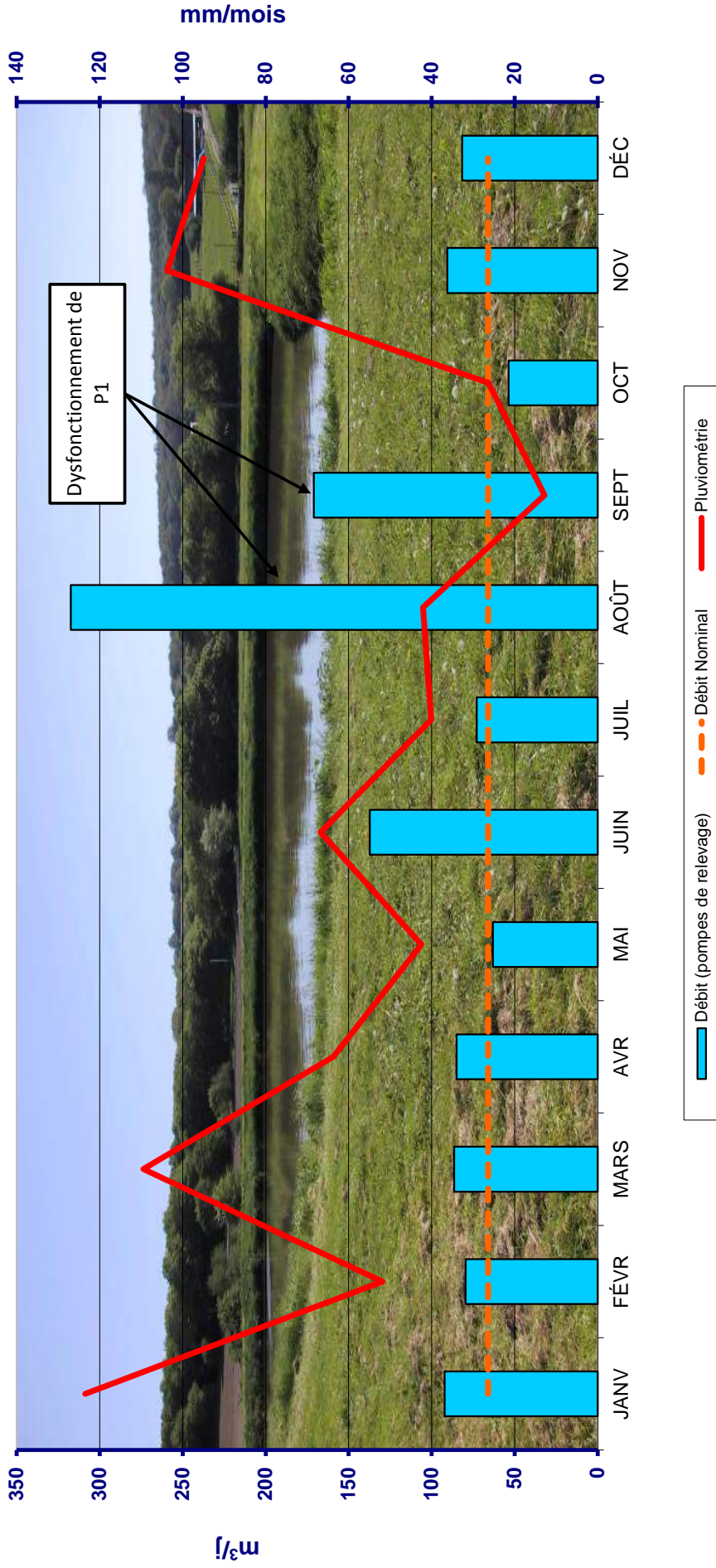
Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée au non à proximité du réseau)	habitants	536	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	95	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	1	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,83	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

A notre connaissance, la commune n'a toujours pas de règlement d'assainissement, rendu obligatoire par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006.
 Conformément à la réglementation, la collectivité réalise le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).
 Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).
 La saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée pour 2017.
 La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée.





Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Préaux du Perche.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

Bonne qualité

Qualité passable

Mauvaise Qualité

--' = pas de test

Station	SAINT HILAIRE DE BRIOUZE	Exploitant	Régie	Type de station	FC
Maître d'ouvrage	SAINT HILAIRE DE BRIOUZE	Maître d'œuvre	SAUNIER-TECHNA	Niveau de traitement	A du 21/07/15 et R du 13/03/03
Milieu récepteur	Fossé du Lavoir	Constructeur	EPARCO	Capacité nominale	EH 220
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2004	Code SANDRE	036140201000
Masses d'eau	La Rouvre de sa source au confluent de l'Orne			Type de réseau	Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	33 m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j
Maxi mensuel	-- m ³ /j
Débit annuel	-- m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	0 kWh
Consommation moyenne :	0 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Le curage du poste est réalisé annuellement dans le cadre d'une prestation de service. Il est conseillé de réaliser un curage préventif du réseau.

⇒ La station : Comme les années précédentes, le rejet ne respecte pas les seuils de qualité pour le paramètre azote (NTK). Les filtres compacts sont certainement colmatés en partie ce qui gêne l'échange d'oxygène dans les filtres.

Il importe de rester vigilant à l'exploitation de la station : changement de la pouzzolane, vidange des fosses, nettoyage du répartiteur des fosses, bon fonctionnement des augets et de leur compteur...

D'après les mesures du taux de remplissage des fosses, il convient de prévoir leur vidange.

Depuis 2011, l'étanchéité du canal d'entrée est défectueuse. Il est indispensable de refaire le joint du canal sous peine d'entraîner une infiltration d'eaux brutes dans le sol.



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
	Valeur	η	Amont	η	Amont	η
Qmoyen m ³ /j	33		6,2	6,2	12,2	
MES mg/l	40	50%	336	30	330	21
DBO ₅ mg/l	35	60%	270	28	270	14
DCO mg/l	200	60%	794	111	766	62
NTK mg/l	20		108	43,6	78,6	29,8
NGL mg/l				93,6		
NH ₄ mg/l				64		
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l				306		
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l			10,8	7,9	9,2	5
Limpidité cm						
pH			8,4	7,3	8,3	7,2

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0,8
7 principaux PCB	5,0
Fluoranthène	2,5
Benzo(b)fluoranthène	2,0
Benzo(a)pyrène	

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

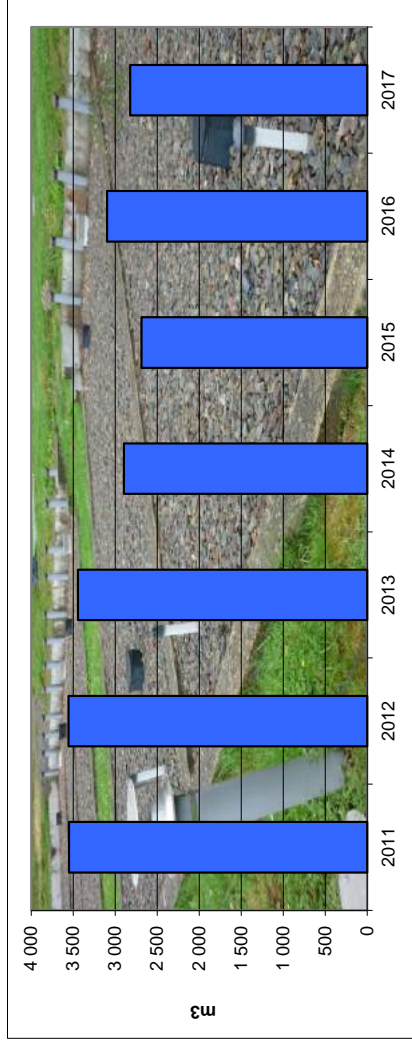
Plan d'épandage: Non réalisé

Production de matières sèches:
 Volume: -- m³
 Annuelle: -- Tonnes

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

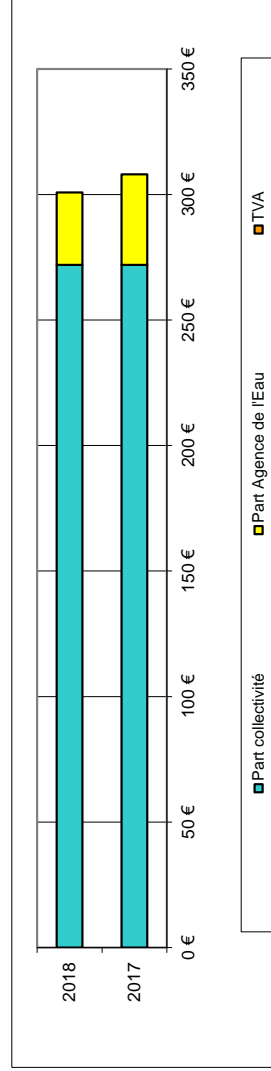
Evolution des volumes d'eau potable facturés aux usagers AC

m ³	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	3 551	3 556	3 443	2 897	2 688	3 098	2 821



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	80,00 €	80,00 €	0,0%
Part variable HT	1,60 €	1,60 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	272,00 €	272,00 €	0,0%
Redevance modernisation des TVA (10 % en 2014)	36,00 €	28,80 €	-20,0%
	Pas assujetti		--
Montant d'une facture de 120m³ TTC	308,00 €	300,80 €	-2,3%
	2,57 €	2,51 €	-2,3%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	94	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,57	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épannage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté et transmis aux usagers.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 06 avril 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 13 avril 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 17 mai 2018.

Le prix de l'assainissement a diminué de 2,3 % suite à la baisse de la redevance de l'agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte.





QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		EDN		Résultats d'analyses		η
	η	η	Aval	Aval	Amont	Aval	
Qmoyen m ³ /j	150	150	59	59	75,6	75,6	
MES mg/l	50%	80%	300	2	280	3,1	98,9%
DBO ₅ mg/l	35	25	290	3	215	26	87,9%
DCO mg/l	200	125	400	28	638	3	99,5%
NTK mg/l		80%	94	5,8	84	2,7	96,8%
NGL mg/l				8,4	84,6	4,8	
NH ₄ mg/l			83,6	0,9	48,3	2,1	
NO ₂ mg/l			1,3	11,5			
Test NH ₄ mg/l							
Test NO ₃ mg/l			10	5,9		8,5	5
Pt mg/l							
Limpidité cm			7,9	8	7,8	8,2	
pH							

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	29/01/18	20/06/18	Plan d'épandage:
Cadmium Cd	10	1,1	1,1	21 juillet 2017
Chrome Cr	1000	21,0	18,4	
Cuivre Cu	1000	917,0	741,0	Production de matières sèches:
Mercurure Hg	10	1,80	0,54	
Nickel Ni	200	20,5	19,4	Annuelle : 6,2 Tonnes
Plomb Pb	800	26,0	22,8	
Sélénium Se				
Zinc Zn	3000	958,0	1080,0	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1920,0	1860,0	
7 principaux PCB	0,8	<0,07	--	
Fluoranthène	5,0	0,221	--	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	0,129	--	
Benzo(a)pyrène	2,0	0,101	--	

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	150 m ³ /j	Mini journalier	48
Moyen mensuel	70 m ³ /j	Maxi journalier	210
Mini mensuel	56 m ³ /j	Débit annuel	25 695
Maxi mensuel	96 m ³ /j		

CONSOMMATION ENERGETIQUE

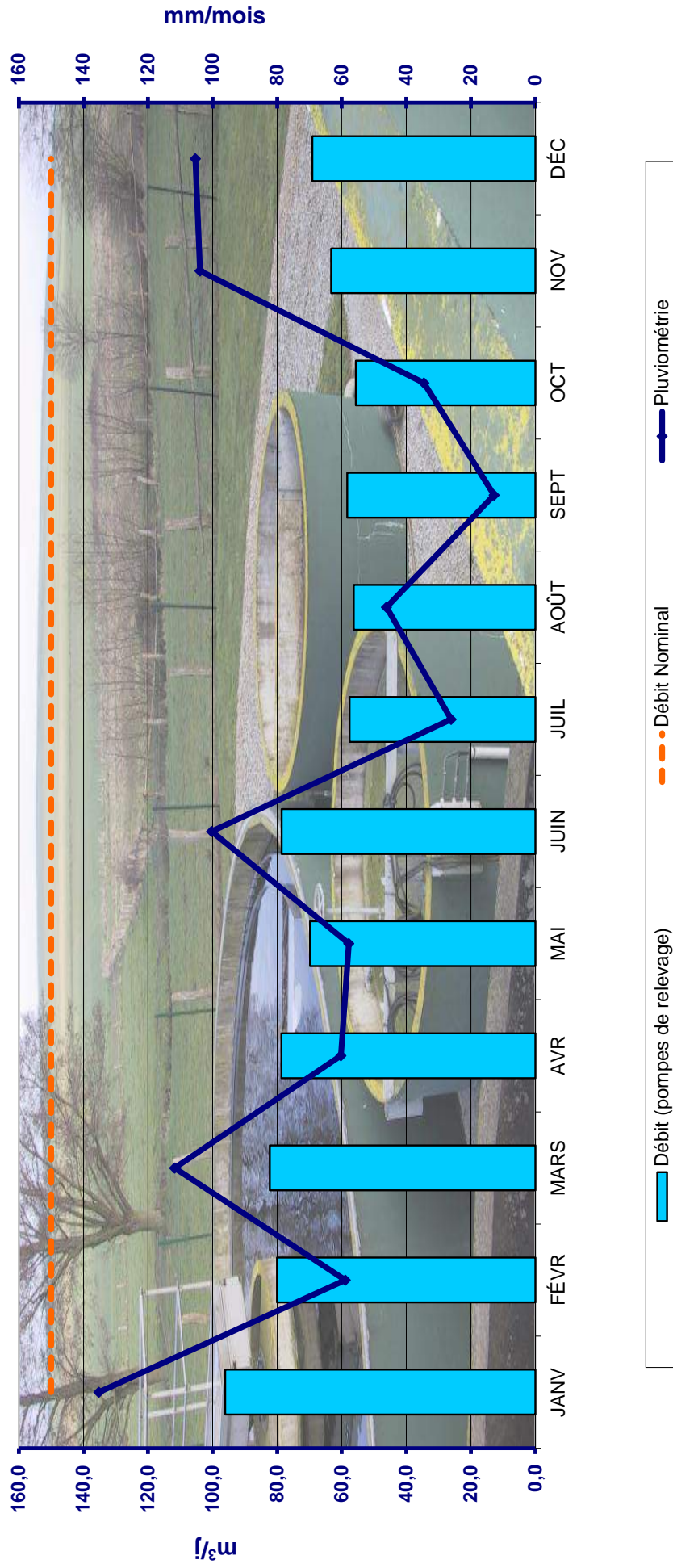
Consommation annuelle :	22 134 kWh
Consommation moyenne :	61 kWh/j

Observations :

↳ Le réseau : Les données fournies par Eaux de Normandie (EDN) permettent de réaliser une courbe du débit journalier et ainsi de visualiser l'impact des précipitations sur le débit. La station a collecté entre 48 et 210 m³/j soit 32 et 140 % de sa capacité nominale. Il est à noter que le débit nominal n'a été atteint que 3 fois dans l'année. En 2018, la station a collecté 25 695 m³ contre 23 761 m³ en 2017.
 La charge hydraulique moyenne de la station est de 70 m³/j, soit 47 % du débit nominal. Le réseau collecte des eaux météoriques, liées au raccordement de gouttières. Des contrôles de branchements permettraient de les identifier. Cependant, cela n'a pas d'impact sur le fonctionnement de la station, puisque ces dépassements sont peu fréquents.

↳ La station : La station donne de très bons résultats. Les différentes pollutions sont bien éliminées. Les modifications de l'aération, effectuées par l'exploitant, permettent de garantir un traitement optimal de l'azote. Les analyses de boues réalisées sont conformes à la réglementation, mais reste très élevées entre 741 et 917 mg/kg pour un seuil à 1 000 mg/kg.

Effluents collectés en 2018 par la station de SAINT HILAIRE LE CHATEL



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi METEOTRANCE de Mortagne au Perche.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	9	8	9	8	9	9	9	8	8	9	9	9
Nitrates	9	8	9	8	9	9	9	9	8	9	9	9
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

-- = pas de test

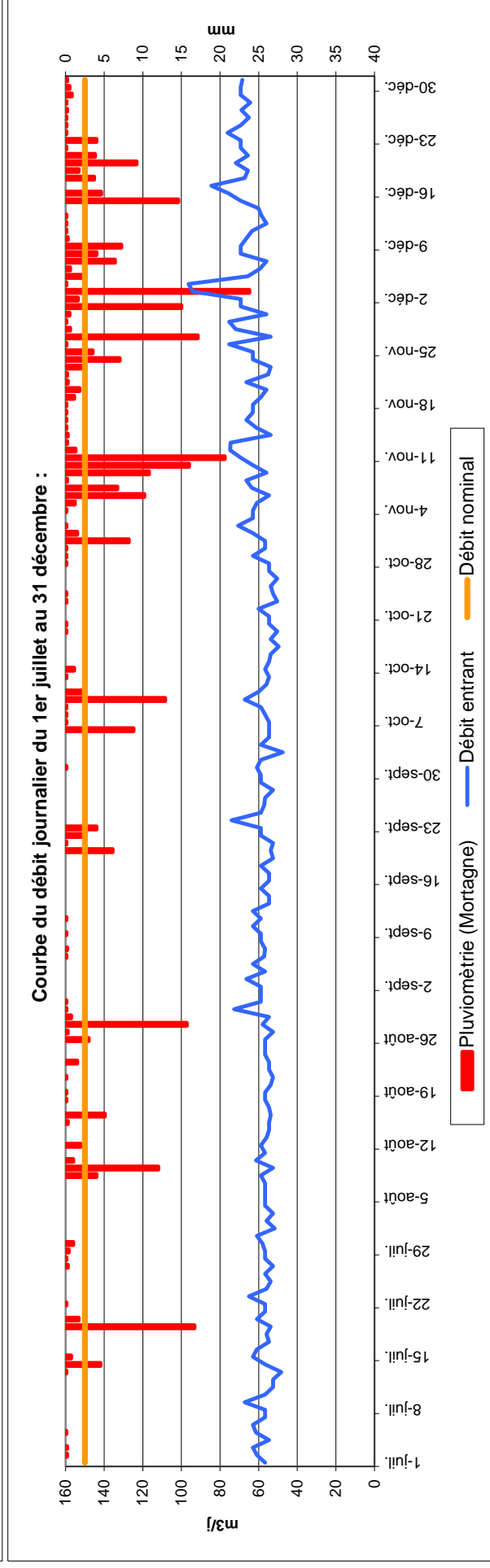
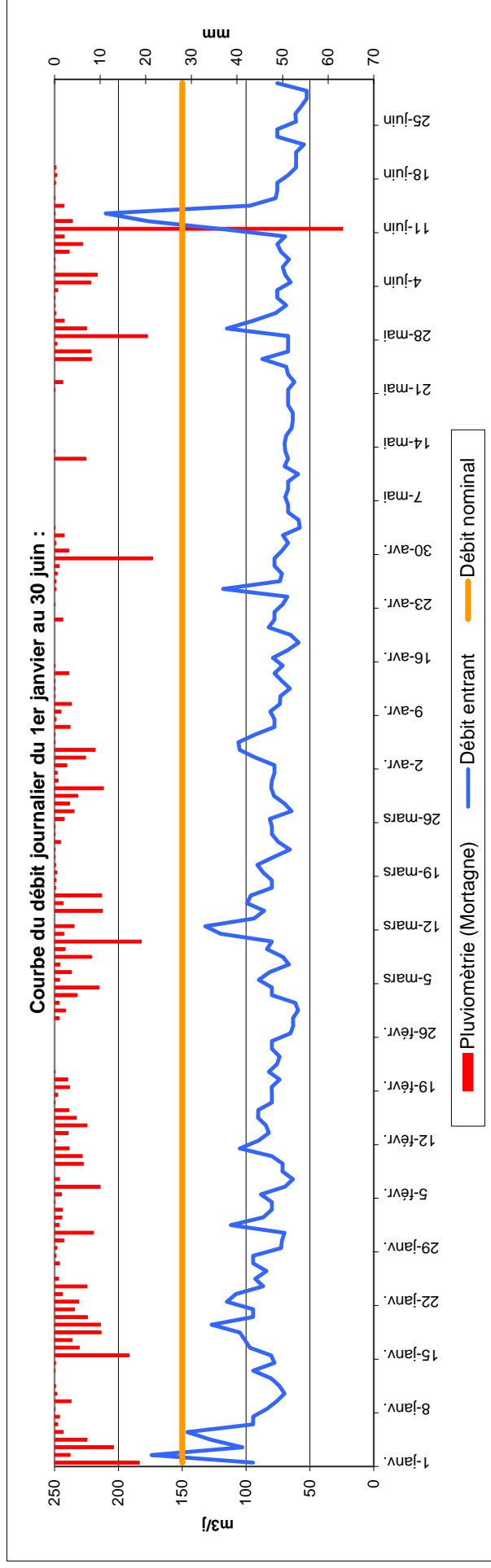
2018

SAINT HILAIRE LE CHATEL

L'Hoëne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe

Débit journalier 2018 de la station de SAINT HILAIRE LE CHATEL:

Données fournies par EAUX DE NORMANDIE



Station	SAINT HILAIRE SUR ERRE	Exploitant	Régie
Maître d'ouvrage	SAINT HILAIRE SUR ERRE	Maître d'œuvre	DDAF
Milieu récepteur	L'Erre	Constructeur	Inconnu
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	1986
Masse d'eau	L'Huisne depuis Boissy-Maugis jusqu'à La Ferté Bernard		
Type de station	LNAT		
Niveau de traitement	A du 21/07/15 et R du 08/07/85		
Capacité nominale EH	500		
Code SANDRE	0461405S0001		
Type de réseau	Pseudo Séparatif		



DEBIT COLLECTE:

Nominal	62 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	51,2 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	19,8 m ³ /j	Débit annuel	18 682	m ³
Maxi mensuel	134,9 m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	1456	kWh
Consommation moyenne :	3,99	kWh/hj

Observations :

⇒ Le réseau : L'exploitation des relevés mensuels met en évidence un débit moyen très élevé en août, probablement lié à un dysfonctionnement du poste de relevage (pompe bouchée ou poire de niveau bas défectueuse).
Le débit moyen mensuel est plus élevé en période de nappe haute, laissant suspecter la collecte d'eaux parasites. Cependant, le fonctionnement de la station n'est pas perturbé.

Depuis 2013, il est demandé de prévoir un système d'alternance sur les pompes de relevage, afin d'éviter qu'elles ne fonctionnent en même temps. Cela permettrait de limiter l'usure des pompes et de réduire la consommation énergétique.

⇒ La station : Lors de la visite, l'effluent traité était de bonne qualité, puisqu'il ne subsistait qu'une faible concentration d'ammonium en sortie. Cette station, largement dimensionnée, donne de bons résultats.

L'exploitant doit maintenir en place le piégeage des ragondins, pour limiter leur développement et préserver l'intégrité des digues.

La cloison siphonide du dégraisseur est à remplacer.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		25-26/04/2017		11/10/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Récépissé du 08 juillet 1985	Amont	Aval	Amont	Aval
η	η	η	η	η	η
Valeur	62	31	31		
Qmoyen m ³ /j		305	27		
MES mg/l	50%	200	3	91,1%	
DBO ₅ mg/l	35	200	3	98,5%	
DCO mg/l	200	544	61	88,8%	
NTK mg/l		95,2	35,2	63,0%	
NGL mg/l			35,2		
NH ₄ mg/l	40		36		
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					5
Test NO ₃ mg/l			0		10
Pt mg/l		9,1	6,6	27,5%	
Limpidité cm					
pH		8,4	8,3		7,84

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	
Cadmium Cd	10	
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercure Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Pas d'évacuation de boues (stockage dans les lagunes)

Plan d'épandage:
Non réalisée

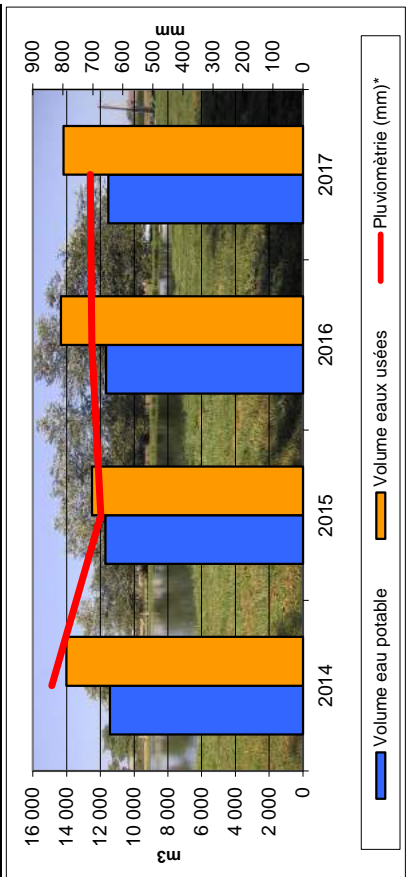
Production de matières sèches:
Volume : -- m³
Annuelle : -- Tonnes
Journalière : -- kg
Soit : -- g/l/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

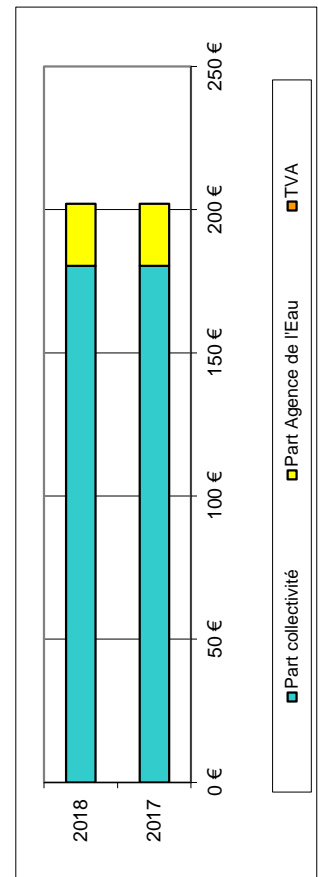
* Données METEORFRANCE pour Préaux du Perche

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	11 424	11 701	11 659	11 534
Volume eaux usées	14 016	12 499	14 336	14 190
Pluviométrie (mm)*	837	673	703	709



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	70,00 €	70,00 €	0,0%
Part variable HT	0,92 €	0,92 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	180,40 €	180,40 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	202,00 €	202,00 €	0,0%
Coût au m³ TTC	1,68 €	1,68 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée au non à proximité du réseau)	habitants	406	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201..1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,68	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Il est constaté une différence entre le volume d'eau potable facturé et les volumes d'eaux usées collectés par la station. Cela est dû à la collecte d'eaux claires parasites, liée aux précipitations.

Le règlement d'assainissement a été adopté le 19 novembre 1986 et nécessiterait d'être remis à jour.

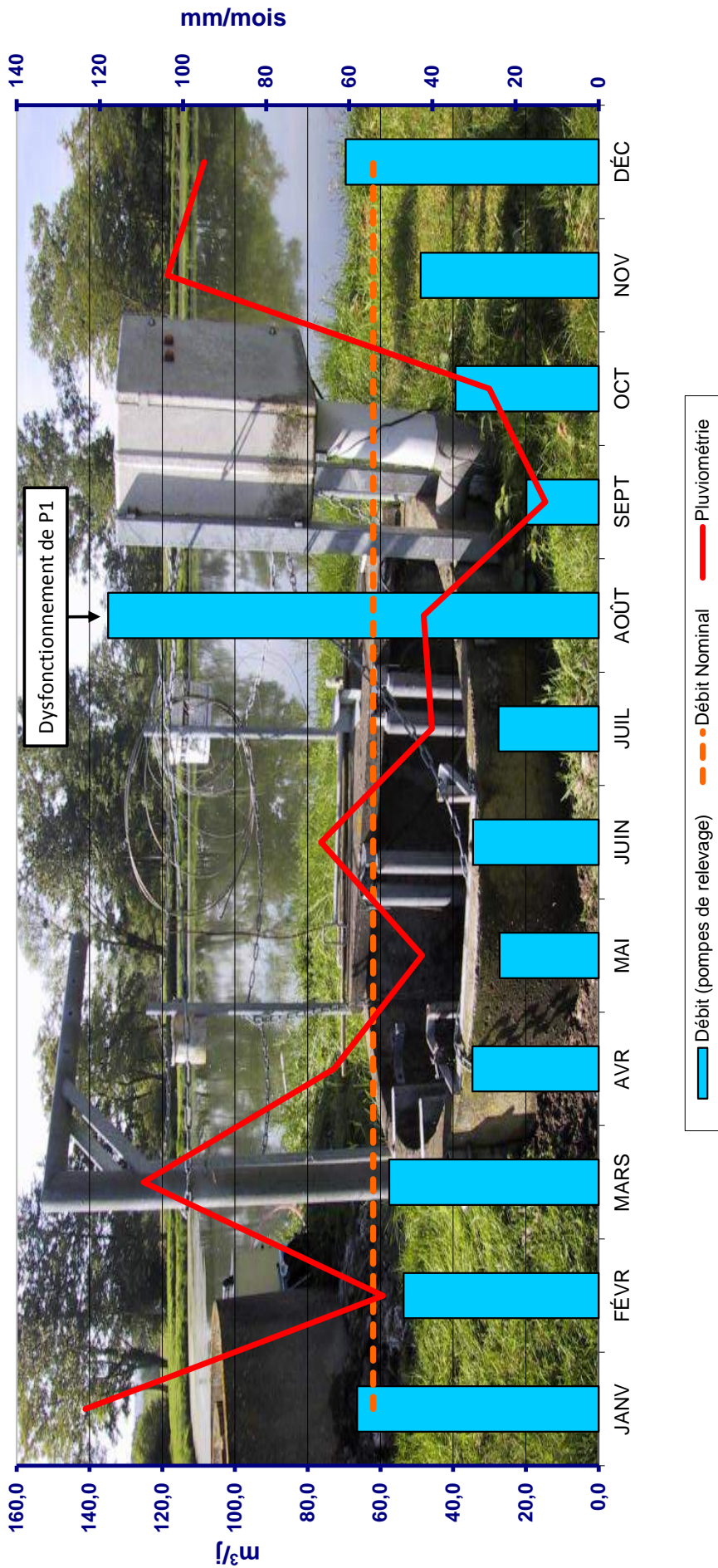
Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour 2017. La saisie des indicateurs dans la base SISPEA a également été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée.



Effluents collectés en 2018 par la station de SAINT HILAIRE SUR ERRE



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Préaux du Perche

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x

 Bonne qualité

x

 Qualité passable

x

 Mauvaise qualité

--' = pas de test

2018


SAINT HILAIRE SUR ERRE


L'Huisne depuis Boissy-Maugis jusqu'à La Ferté Bernard

QUALITE DU REJET

Date de la visite		09-10/03/2015		05-06/04/2017	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Valeur	η	Valeur	η	Valeur	η
Qmoyen m ³ /j		52,2		17,5	
MES mg/l	50%	45	80,0%	2098	21
DBO ₅ mg/l	60%	35	80,0%	840	7
DCO mg/l	60%	175	70,0%	2108	73
NTK mg/l		45		156	4,3
NGL mg/l		50		42	
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l				2,8	
NO ₃ mg/l				177	
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l		7		11,5	4,4
Limpidité cm					6,8
pH				8,7	7,6
					8,6
					7,8

η : rendement d'élimination

 respect du seuil

 non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	
Cadmium Cd	10	
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercurure Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Non communiqué

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	52,2 m ³ /j	Mini journalier	6	m ³ /j
Moyen mensuel	25,8 m ³ /j	Maxi journalier	120	m ³ /j
Mini mensuel	15,9 m ³ /j	Débit annuel	9 432	m ³
Maxi mensuel	50,4 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/j

Observations :

Le réseau : Les débits moyens mensuels sur l'année varient de 15,9 m³/j (soit 30 % du débit nominal pour 28 mm de pluie) et 50,4 m³/j (soit 96 % du débit nominal pour 166 mm de pluie).
Ces résultats corroborent à nouveau la présence d'eaux parasites en période pluvieuse essentiellement. Ces eaux peuvent provenir du mauvais raccordement de gouttières, expliquant l'impact direct des précipitations sur le débit. Elles proviennent également de 2 regards de visites non étanches situés en point bas, qui drainent des eaux de ruissellement lorsqu'il pleut beaucoup.

La station : Les résultats des tests bandelettes semblent indiquer une bonne élimination de la pollution azotée sous sa forme ammoniacale.
Le jour de la visite, il a été constaté une montée en charge des fossés de finition et du canal de rejet, due à un dépôt de boues dans les fossés.
Le débitmètre de sortie indique donc des valeurs erronées pour le mois de décembre.
Dès lors, le fossé de finition nécessite une nouvelle fois d'être curé, plus régulièrement.

Plan d'épandage:

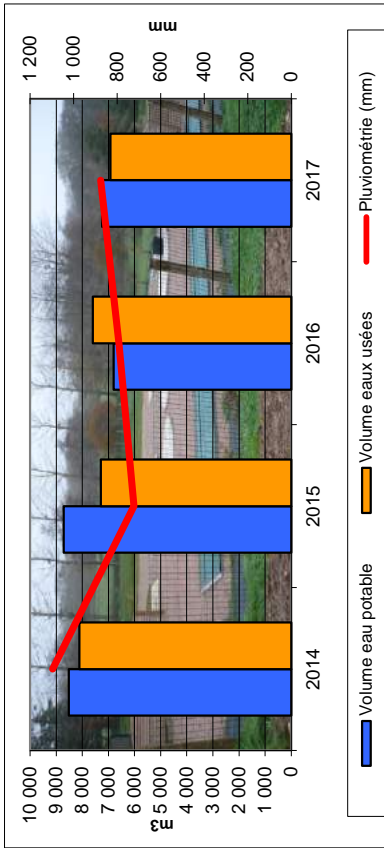
Récupéré du 22 octobre 2012

Production de matières sèches:

Volume : 55 m³
Annuelle : 1,65 Tonnes
Journalière : 4,5 kg
Soit : 13 g/l/EH

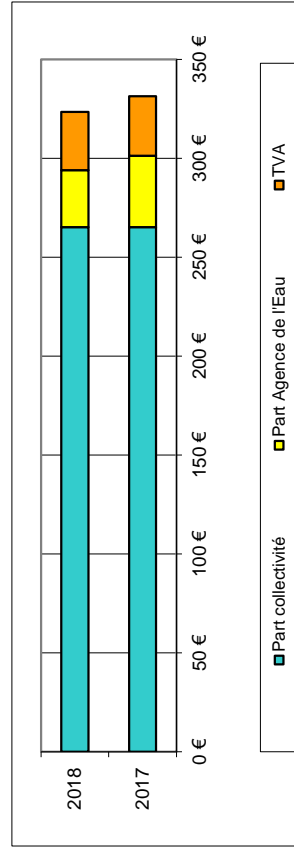
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	8 521	8 720	6 796	7 245
Volume eaux usées	8 119	7 290	7 599	6 923
Pluviométrie (mm)	1 096	722	792	875



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	94,79 €	94,79 €	0,0%
Part variable HT	1,42 €	1,42 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	265,19 €	265,19 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % en 2014)	30,1 €	29,4 €	-2,4%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	331,31 €	323,39 €	-2,4%
Coût au m³ TTC	2,76 €	2,69 €	-2,4%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	281	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,69	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	1,73	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 23 septembre 2011.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été réalisé. De plus, la saisie SISPEA a été effectuée.

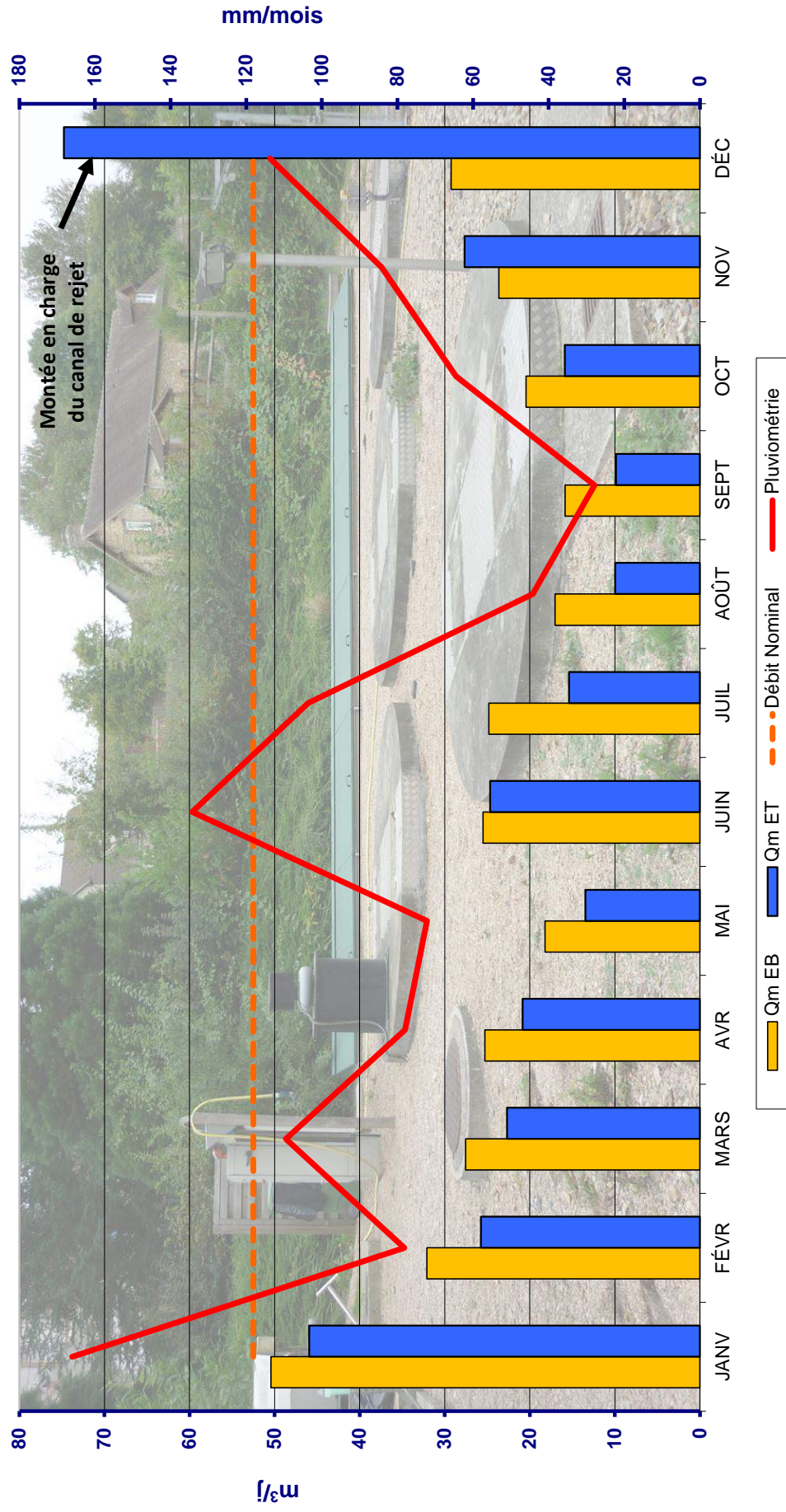
Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a diminué de 2,4% suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.

Une harmonisation du règlement de service et de la tarification doit être engagée par la CDC des Pays de L'Aigle, compétente depuis le 1^{er} janvier 2018.



Effluents collectés en 2018 par la station de SAINT HILAIRE SUR RILLE



Synthèse des tests réalisés : La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour St Evrount Notre Dame du Bois

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	4	4	5	4	4	5	4	4	5	4	6	5
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

■ Bonne qualité

■ Qualité passable

■ Mauvaise Qualité

-- = pas de test

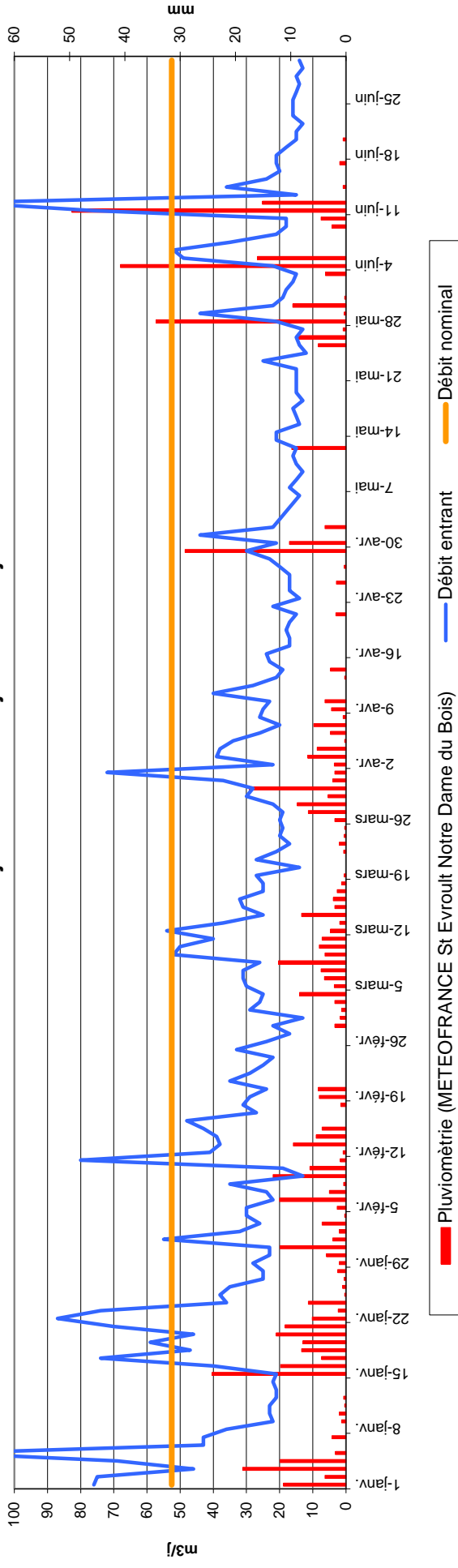
2018

SAINT HILAIRE SUR RILLE

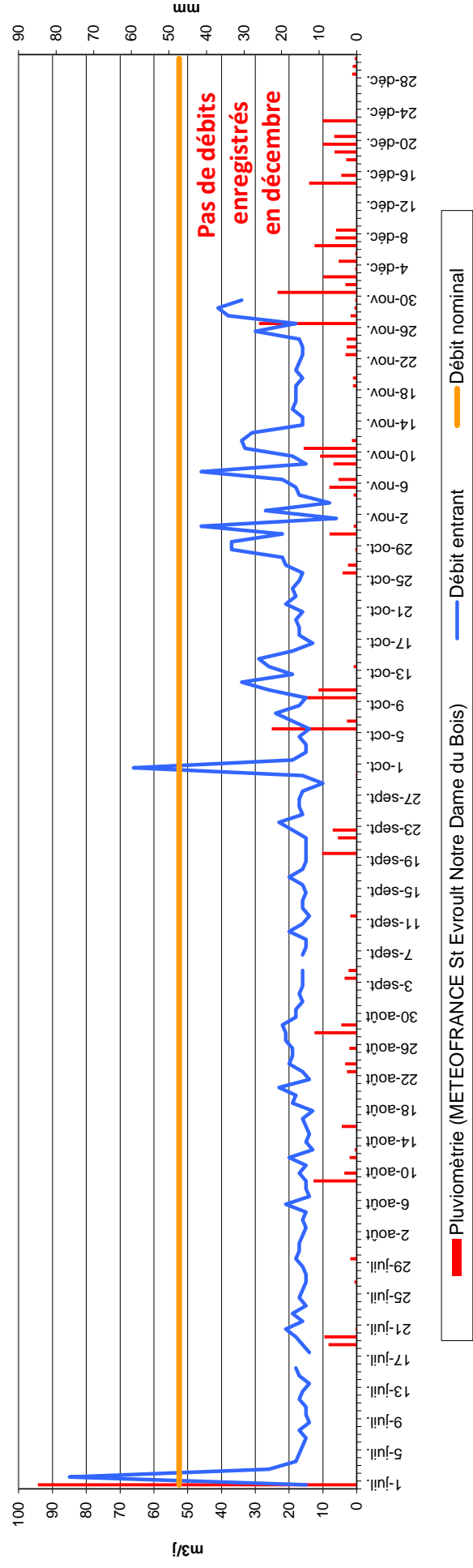
La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (exclu)

Débit journalier 2018 de la station de SAINT HILAIRE SUR RILLE :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :





QUALITE DU REJET

Date de la visite	05/10/2017		21/06/2018
Déclarant	SATESE		SATESE
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval
Paramètres	Valeur	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	η	η	η
MES mg/l	25,5		
DBO ₅ mg/l	50%		
DCO mg/l	35		
NTK mg/l	200		
NGL mg/l			
NH ₄ mg/l			
NO ₂ mg/l			
NO ₃ mg/l			
Test NH ₄ mg/l		0,5	10
Test NO ₃ mg/l		250	250
Pt mg/l			
Limpidité cm			
pH		7,1	6,9

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

DEBIT COLLECTE:

Nominal	200 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	8,7 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	6,4 m ³ /j	Débit annuel	3 169	m ³
Maxi mensuel	11,2 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : L'exploitation des relevés mensuels transmis par Eau de Normandie ne met pas en évidence d'impact particulier des précipitations ou du niveau de la nappe sur le débit collecté. Il est à noter que la mesure n'est pas très fiable, puisque basée sur les compteurs des chasses.

⇒ La station : La station donne de bons résultats, même si le rejet contenait une légère concentration d'ammonium en sortie, lors de la visite.

L'exploitant a prévu un nettoyage complet des casiers des 2 étages et une réimplantation de roseaux. En effet, les roseaux ont gelé en 2017 et ont eu du mal à se développer en 2018. Ils ont été étouffés par les mauvaises herbes.

Il est rappelé que ce type de station nécessite un désherbage manuel régulier pour limiter la prolifération des mauvaises herbes.

Au vu de la charge polluante collectée par la station, il est à nouveau conseillé de n'utiliser que 2 des 3 filtres du 1^{er} étage. Cela permettrait d'alimenter plus les 2 casiers en service et donc de favoriser le développement des roseaux, mais également de réduire l'entretien, puisqu'il y aura un casier à l'arrêt (il sera bâché ou paillé pour limiter le développement des mauvaises herbes).

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	
Cadmium Cd	10	
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercure Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

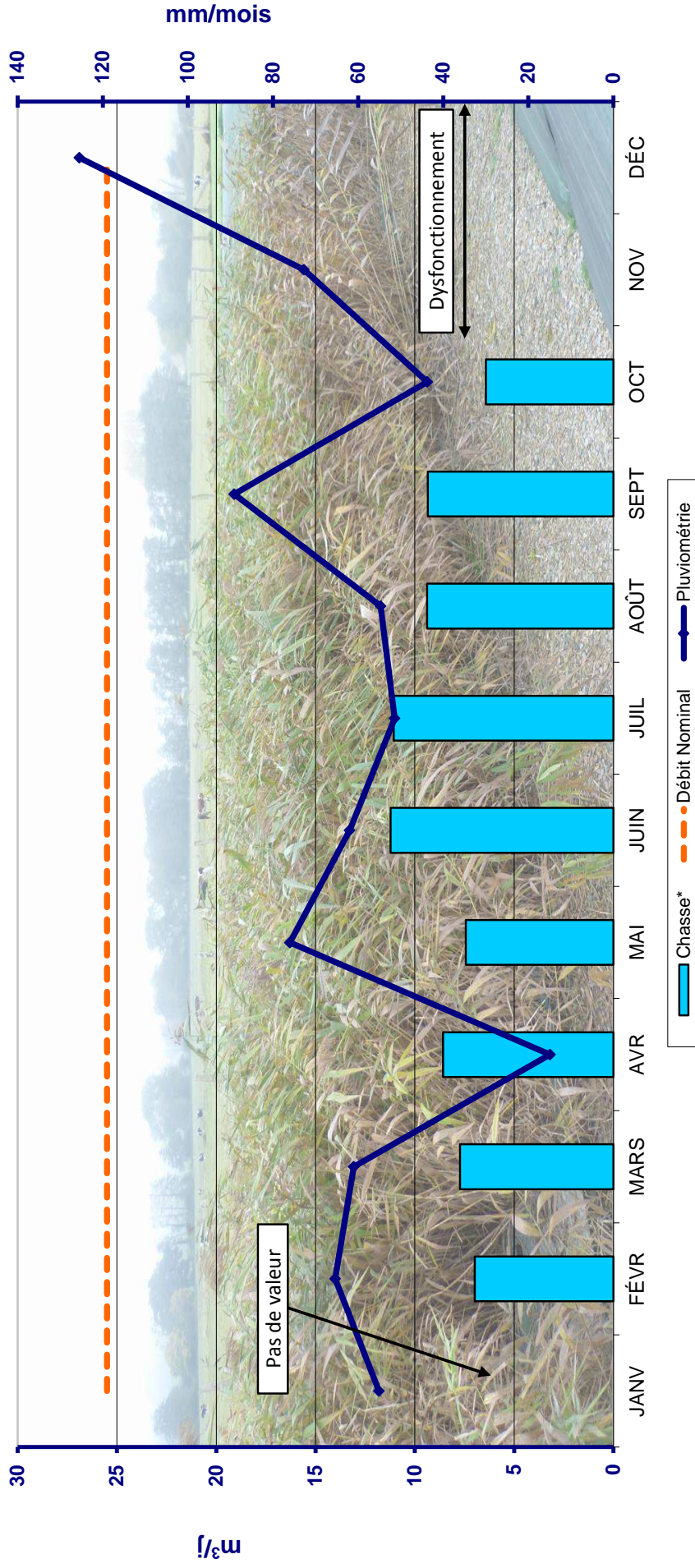
Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:
14 septembre 2004

Production de matières sèches:
Volume : -- m³
Annuelle : -- Tonnes
Journalière : -- kg
Soit : -- g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Effluents collectés en 2018 par la station de SAINT JOUIN DE BLAVOU



* Le débit est estimé grâce au compteur des chasses d'où une incertitude des valeurs.
 La pluviométrie indiquée est celle du suivi METEO France DE MORTAGNE AU PERCHE

Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

-- = pas de test

Bonne qualité

Qualité passable

Mauvaise Qualité

2018

SAINT JOUIN DE BLAVOU

L'Huisne et ses affluents depuis la source jusqu'à Mauves sur Huisne

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		26/09/2017		09/10/2018	
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	37					
MES mg/l	50%					
DBO ₅ mg/l	35					
DCO mg/l	200					
NTK mg/l						
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l						
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l			30		10	
Test NO ₃ mg/l			0		0	
Pt mg/l						
Limpidité cm						
pH			8,2		8,06	

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0,8
7 principaux PCB	5,0
Fluoranthène	2,5
Benzo(b)fluoranthène	2,0
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage dans les lagunes)

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	37	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	--	m ³ /j			
Maxi mensuel	--	m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : **NC** kWh
 Consommation moyenne : **NC** kWh/hj

Observations :

⇒ Le réseau : Les eaux usées arrivent gravitairement, il n'est donc pas possible de connaître les débits transitant par la station. La mise en place d'une mesure de débit en poste fixe (débitmètre + canal de mesure) serait trop onéreuse compte tenu de la capacité de la station.

⇒ La station : Lors de la visite, le rejet ne contenait qu'une faible concentration d'ammonium (10 mg/l), ce qui est tout à fait correct pour ce type de station.

La station a été mise en service en 2000 et n'a jamais été curée. Cette opération devient nécessaire, car des remontées de boues peuvent être observées dans le 1^{er} bassin. La marche à suivre est la suivante :

- Trouver un bureau d'études pouvant réaliser la bathymétrie et une analyse des boues ;
- Réaliser le plan d'épandage, si les boues sont conformes ;
- Consulter les entreprises pouvant réaliser le curage ;
- Lancer les travaux.

Le curage pourrait être prévu en 2020.

Plan d'épandage:

Non réalisée

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/j/EH

Station	SAINT MARS D'EGRENNE	Exploitant	Commune (régie)	Type de station	Disques Biologiques	
Maître d'ouvrage	SAINT MARS D'EGRENNE	Maître d'œuvre	SOGETI	Déclaration	A. 21/07/2015 et R. 13/05/2013	
Milieu récepteur	Ruisseau de la Rogerie	Constructeur	MSE	Capacité nominale	EH 400	
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2015	Code SANDRE	0461421S0002	
Masse d'eau	L'Egrenne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Varenne	L'Egrenne et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Varenne			Type de réseau	Séparatif



SATESE

QUALITE DU REJET

Date de la visite	23-24/03/2016		13-14/06/2018	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Valeur	η	Amont	Aval
Reçepissé du 13 mai 2013	Valeur	η	Amont	Aval
η	60		25	17
Qmoyen m ³ /j	50%		632	20
MES mg/l	60%		370	10
DBO ₅ mg/l	60%		1428	82
DCO mg/l	40		137	30,1
NTK mg/l			125	34,6
NGL mg/l				72,3%
NH ₄ mg/l				8,1
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				103
Test NH ₄ mg/l				
Test NO ₃ mg/l				
Pt mg/l	5		17,5	3,9
Limpidité cm				
pH			8,5	7,3
η : rendement d'élimination	respect du seuil	non respect du seuil		

DEBIT COLLECTE du 1er avril au 31 décembre 2015 :

Nominal	60 m ³ /j	Mini journalier	12 m ³ /j
Moyen	28 m ³ /j	Maxi journalier	175 m ³ /j
Minimum	22 m ³ /j	Débit annuel	10 283 m ³
Maximum	42 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	12 906 kWh
Consommation moyenne:	35,4 kWh/j

Observations :

⇨ Le réseau : Le débit mesuré par le débitmètre d'eau brute montre que le débit nominal de la station a été dépassé 9 fois en 2018. Le débit moyen est de 28 m³/j, avec un maximum de 175 m³ le 11 juin, lors d'une journée très pluvieuse (56 mm), soit 3 fois le débit nominal.

Pour rappel, il est conseillé de réaliser un curage annuel des postes de relevage, ainsi qu'une partie du réseau, afin d'éviter d'éventuels dysfonctionnements et de garantir la longévité des ouvrages.

⇨ La station : Le bilan 24h réalisé en juin 2018 montre que la station respectait le récépissé de déclaration. Cependant, le pH mesuré était faible, ce qui pourrait avoir un lien avec le traitement du phosphore. Lors de la visite du 5 décembre, la quantité d'injection de chlorure ferrique a été revue.

Des travaux ont été réalisés en novembre, par le constructeur de la station, l'entreprise MSE, pour pallier aux nuisances olfactives dues à la lagune de décantation.

Les colatures sont donc dorénavant dirigées vers un regard installé juste avant les disques biologiques. De plus, les eaux usées en sortie du dégrilleur sont également dirigées vers ce regard.

Ainsi, la lagune a donc bien été shuntée. Cependant il n'y a pas de trop plein permettant à la lagune d'être utilisée comme bassin d'orage en automatique. Par contre, un trop plein a été installé en entrée des disques biologiques, au niveau de la relève des eaux usées par des godets et qui se dirige vers la canalisation d'eaux traitées.

Des vannes ont été installées à différents endroits pour permettre d'alimenter et de vidanger cette lagune en manuel. En revanche, il n'y a pas eu de nouveaux godets d'installés. Ceux-ci permettraient d'augmenter le débit d'alimentation des biodisques.

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation (stockage sur les lits plants de roseaux)

Plan d'épandage:

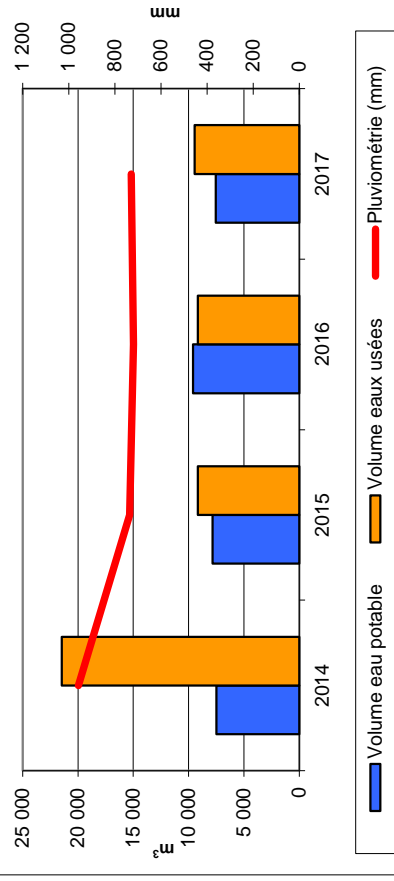
Production de matières sèches:

Volume:	-- m ³
Annuelle:	-- Tonnes
Journalière:	-- kg
Soit:	-- g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

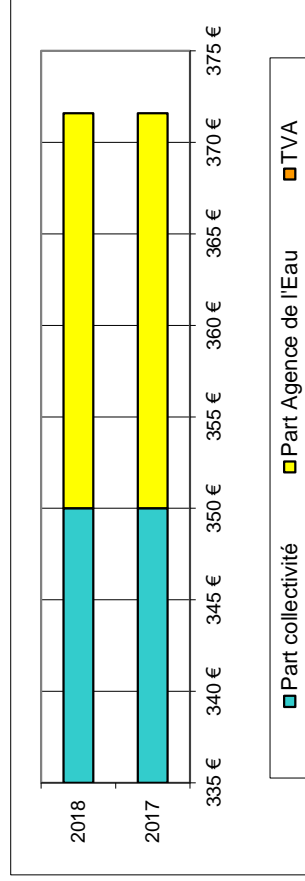
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	7 480	7 825	9 595	7 551
Volume eaux usées	21 462	9 150	9 150	9 458
Pluviométrie (mm)	958	735	719	729



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	140,00 €	140,00 €	0,0%
Part variable HT	1,75 €	1,75 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	350,00 €	350,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux TVA (10 % depuis 2014)	21,60 €	21,60 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	371,60 €	371,60 €	0,0%
Coût au m³ TTC	3,10 €	3,10 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	?	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,10	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 4 septembre 2012.

Le Rapport 2017 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé et délibéré (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

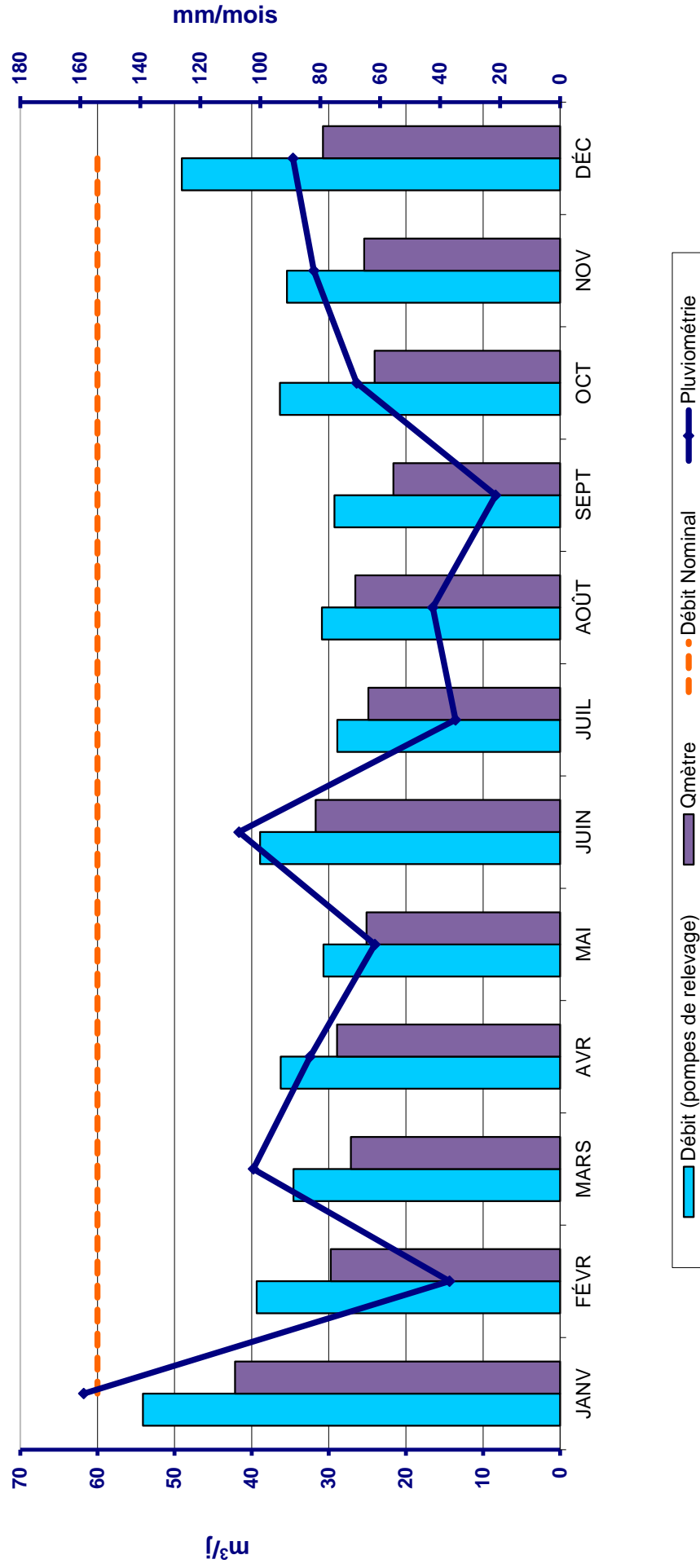
De plus, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été réalisée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée.



Effluents collectés en 2018 par la station de SAINT MARS D'EGRENNE



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de la station MétéoFrance de Saint Fraimbault

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	4	3	5	3	3	3	4	5	1	1	--	1
Nitrates	4	3	5	3	3	3	4	5	1	1	--	--
PO4*	4	2	5	3	3	3	4	5	1	1	--	4

x = nombre de tests

x Bonne qualité

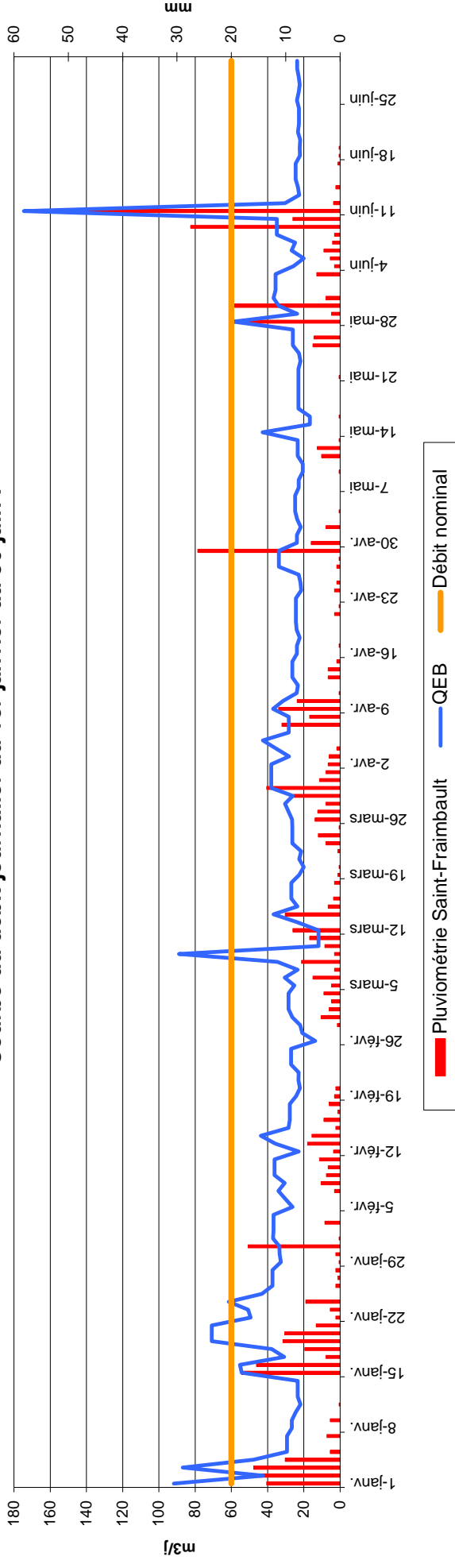
x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

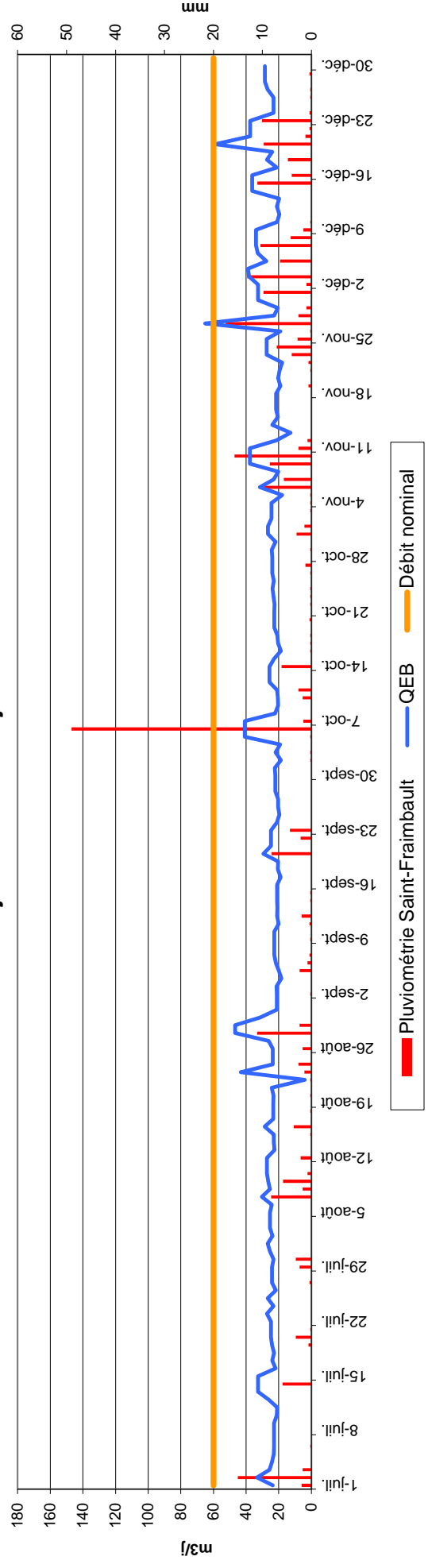
-- = pas de test


Débit journalier 2018 de la station de SAINT MARS D'EGRENNE

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Station Maître d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	ST-MARTIN-D'ECUBLEI CDC DES PAYS DE L'AIGLE La Risle Seine-Normandie La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (exclu)	Exploitant Maître d'œuvre Constructeur Année de construction	AQUALTER D.D.E AEIC 1991	Type de station Niveau de traitement Capacité nominale EH Code SANDRE Type de réseau	BAAP Arrêté du 21/07/2015 500 036142301000 Séparatif	
---	---	---	-----------------------------------	--	--	---

QUALITE DU REJET									
Date de la visite		13-14/06/2017		15-16/10/2018		SATESE			
Déclarant		SATESE		SATESE		SATESE			
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses			
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	Valeur	η	Amont	Aval	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	75		46	46	52	52		52	52
MES mg/l	50%		1498	13	99,1%	840	6	99,3%	6
DBO ₅ mg/l	35	60%	500	3	99,4%	260	3	98,8%	3
DCO mg/l	200	60%	2000	48	97,6%	852	45	94,7%	45
NTK mg/l			131	6,7		132	21,7		21,7
NGL mg/l				8,1					
NH ₄ mg/l				4,7			25		25
NO ₂ mg/l									
NO ₃ mg/l				6,4					
Test NH ₄ mg/l									
Test NO ₃ mg/l									
Pt mg/l			13,6	4,7	65,4%	12,2	3,71	69,6%	3,71
Limpidité cm									
pH			8,4	8		8,5	8,3		8,3

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES			
Paramètres	Seuil*	22/02/18	26/06/18
Cadmium Cd	10	1,05	1,48
Chrome Cr	1000	27,6	36,2
Cuivre Cu	1000	469	573
Mercuré Hg	10	0,37	0,45
Nickel Ni	200	15,6	26,0
Plomb Pb	800	26,4	36,5
Sélénium Se		< 4,60	< 5,32
Zinc Zn	3000	860	1060
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 372	1695
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

Plan d'épandage:
Récépissé de déclaration
du 18 juillet 2016

Production de matières sèches:
Volume : m³
Annuelle : Tonnes
Journalière : kg
Soit : g//EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:			
Nominal	75 m ³ /j	Mini journalier	24 m ³ /j
Moyen mensuel	64 m ³ /j	Maxi journalier	653*
Mini mensuel	36 m ³ /j	Débit annuel	23 531 m ³
Maxi mensuel	129 m ³ /j		

* débit exceptionnel causé par les inondations de juin

CONSOMMATION ENERGETIQUE			
Consommation annuelle :		Pas de relevés	kWh
Consommation moyenne :			kWh/j

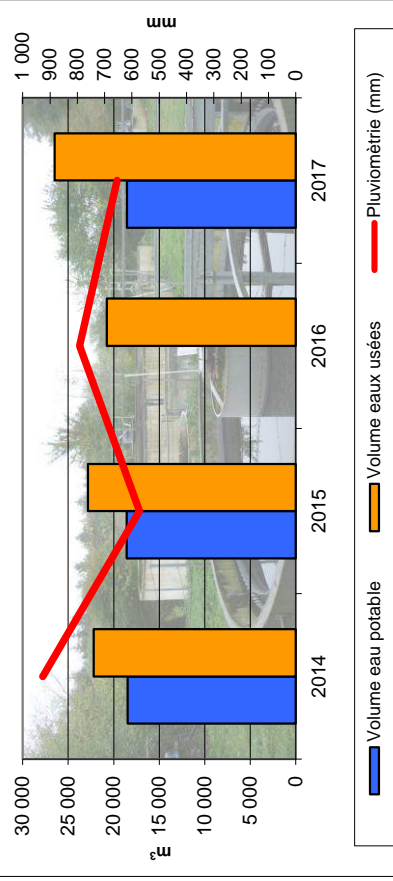
Observations :

⇒ Le réseau : Les débits journaliers s'échelonnent de 24 m³/j (soit 32% du débit nominal de la station pour 0 mm de pluie) à 653* m³/j (soit 870 % du débit nominal de la station pour 53 mm de pluie, cumulés sur 2 jours).
La présence d'eaux claires parasites n'est plus à démontrer. La réalisation d'un diagnostic exhaustif du réseau permettrait d'identifier et de quantifier précisément les quantités d'eaux parasites afin d'envisager des travaux de réhabilitation.

⇒ La station : Les seuils de qualité sur le rejet sont respectés. Comme déjà évoqué, il serait opportun de réaliser les tests terrain (NH₄, NO₃, décantation et limpidité) au moins 2 fois par semaine. Enfin, les réglages de l'aération doivent être anticipés et adaptés afin de limiter la présence d'azote sous forme ammoniacale en sortie de station.

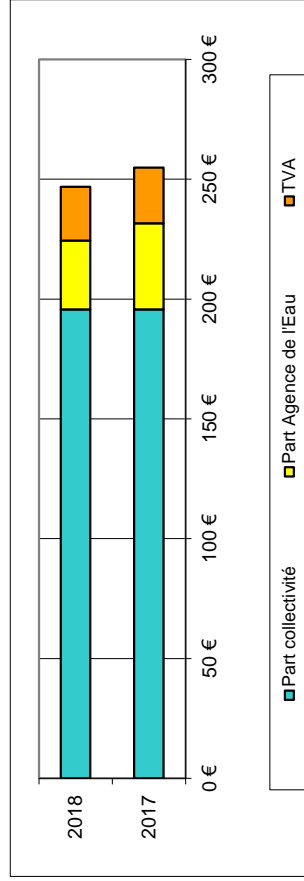
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	18 480	18 582	--	18 552
Volume eaux usées	22 213	22 824	20 773	26 503
Pluviométrie (mm)	926	572	792	655



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	60,00 €	60,00 €	0,0%
Part variable HT	1,13 €	1,13 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	195,60 €	195,60 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	23,16 €	22,44 €	-3,1%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	254,76 €	246,84 €	-3,1%
Coût au m³ TTC	2,12 €	2,06 €	-3,1%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	471	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,06	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas de données	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	0	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 15 mars 2000.

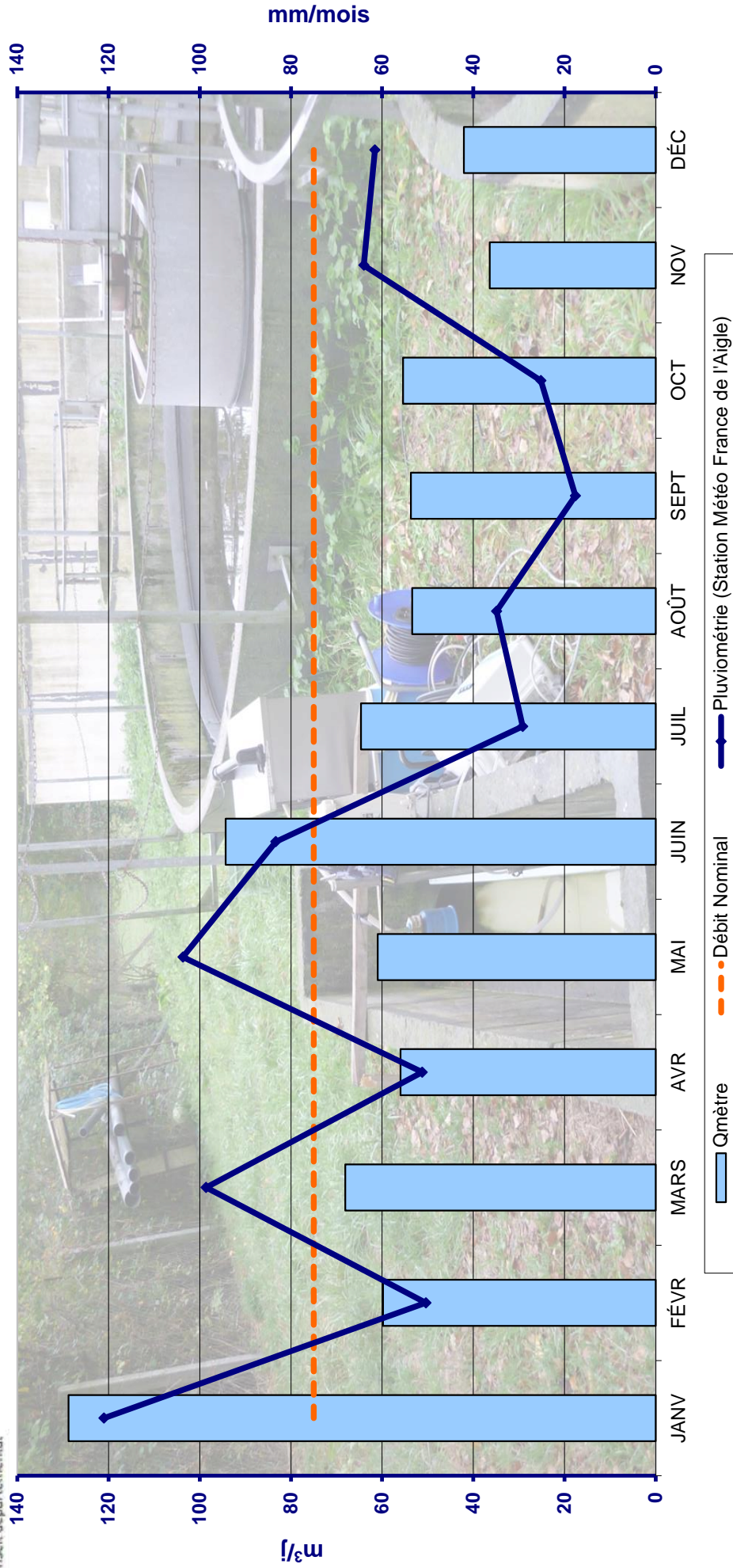
Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a diminué de 3,1% suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.

Une harmonisation du règlement de service et de la tarification doit être engagée par la CDC des Pays de L'Aigle, compétente depuis le 1^{er} janvier 2018.



Effluents collectés en 2018 par la station de ST-MARTIN-D'ECUBLEI



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	2	3	4	3	2	4	4	9	4	4	4	2
Nitrates	2	3	4	3	2	4	4	9	4	4	4	2

x = nombre de tests

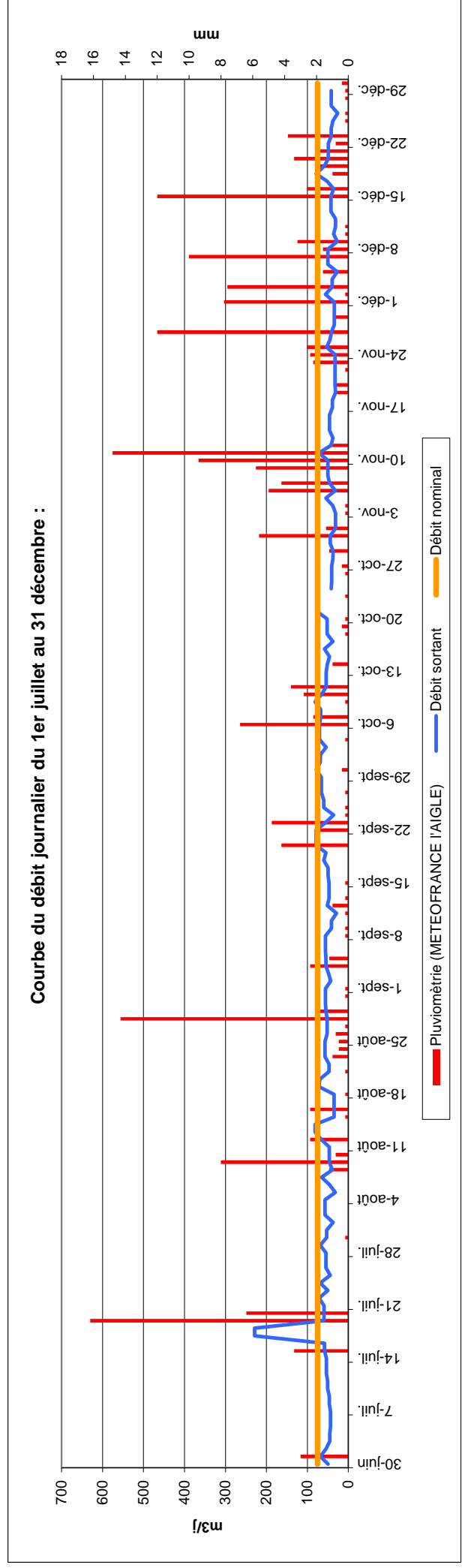
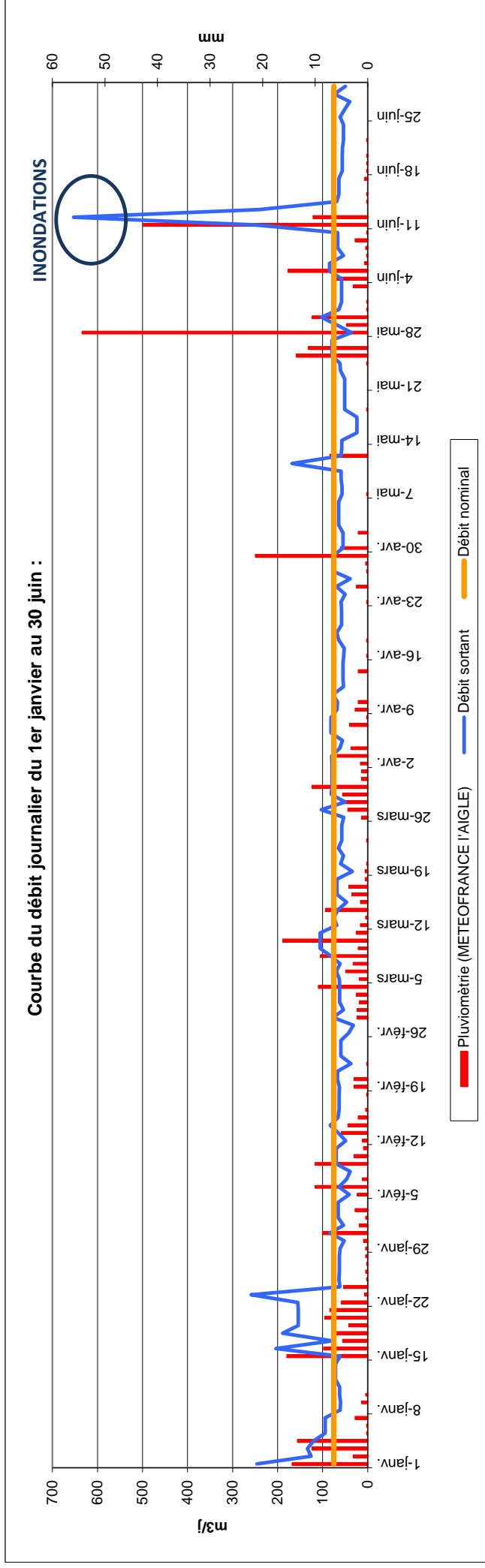
-- = pas de test

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

Débit journalier 2018 de la station de SAINT MARTIN D'ECUBLEI :



Station **SAINT MAURICE LES CHARENCEY** Exploitant **EAUX DE NORMANDIE**
 Maître d'ouvrage **CdC des Hauts du Perche** Maître d'œuvre **D.D.A.F.**
 Milieu récepteur **Ruisseau de la Poterie** Constructeur **SOAF**
 Agence de l'eau **Seine Normandie** Année de construction **1977**
 Masse d'eau **L'Avre de sa source au confluent du ruisseau de Buternay (exclu)**

Type de station **BAAP**
 Niveau de traitement **Arrêté du 21/07/2015**
 Capacité nominale EH **450**
 Code SANDRE **036142901000**
 Type de réseau **Séparatif**



SATESE

QUALITE DU REJET

Date de la visite		04/04/2017		14/11/2018	
Déclarant		EDN		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Valeur	η	Valeur	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j		70			
MES mg/l	50%			37,8	37,8
DBO ₅ mg/l	60%			300	14
DCO mg/l	60%			360	13
NTK mg/l				801	84
NGL mg/l				120	25
NH ₄ mg/l				121	29,6
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					2
Test NO ₃ mg/l					0
Pt mg/l				11	8,6
Limpidité cm					90
pH				7,9	7,9

η : rendement d'élimination

■ respect du seuil

■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	23/01/18	13/06/18
Cadmium Cd	10	1,10	1,40
Chrome Cr	1000	20,4	24,2
Cuivre Cu	1000	253	290
Mercuré Hg	10	0,48	0,53
Nickel Ni	200	17,9	20,1
Plomb Pb	800	35,6	38,4
Sélénium Se			
Zinc Zn	3000	907	1050
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1200	1380
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	70 m ³ /j	Mini journalier	17	m ³ /j
Moyen mensuel	77 m ³ /j	Maxi journalier	477	m ³ /j
Mini mensuel	40 m ³ /j	Débit annuel	28 195	m ³
Maxi mensuel	200 m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	17 695	kWh
Consommation moyenne :	48,5	kWh/h/j

Observations :

⇒ Le réseau: Les données fournies par Eaux de Normandie (EDN) permettent de réaliser une courbe du débit journalier. Elle confirme à nouveau l'impact des précipitations sur le débit arrivant à la station. Le réseau collecte des eaux météoriques et de drainage. Il est à nouveau conseillé de réaliser des contrôles de branchements pour identifier les mauvais raccordements.

La station a reçu entre 17 et 477 m³/j soit entre 24 et 681 % de son débit nominal. Ce dernier a été dépassé 77 fois en 2018 contre 34 fois en 2017. De tels pics de débit perturbent le traitement de la pollution et peuvent entraîner des départs de boues vers le milieu récepteur.

⇒ La station: Lors de la visite l'effluent traité était de bonne qualité. Cependant, l'exploitation des données d'EDN met en évidence des difficultés pour éliminer correctement l'azote, notamment les nitrates. En effet, durant une bonne partie de l'année le rejet contient plus de 50 mg/l de nitrates, avec des pics à 250. Il est important d'adapter les réglages de l'aération en conséquence, afin de maintenir cette concentration le plus proche de zéro. La présence de nitrates est générée par un excès d'aération, entraînant une surconsommation énergétique.

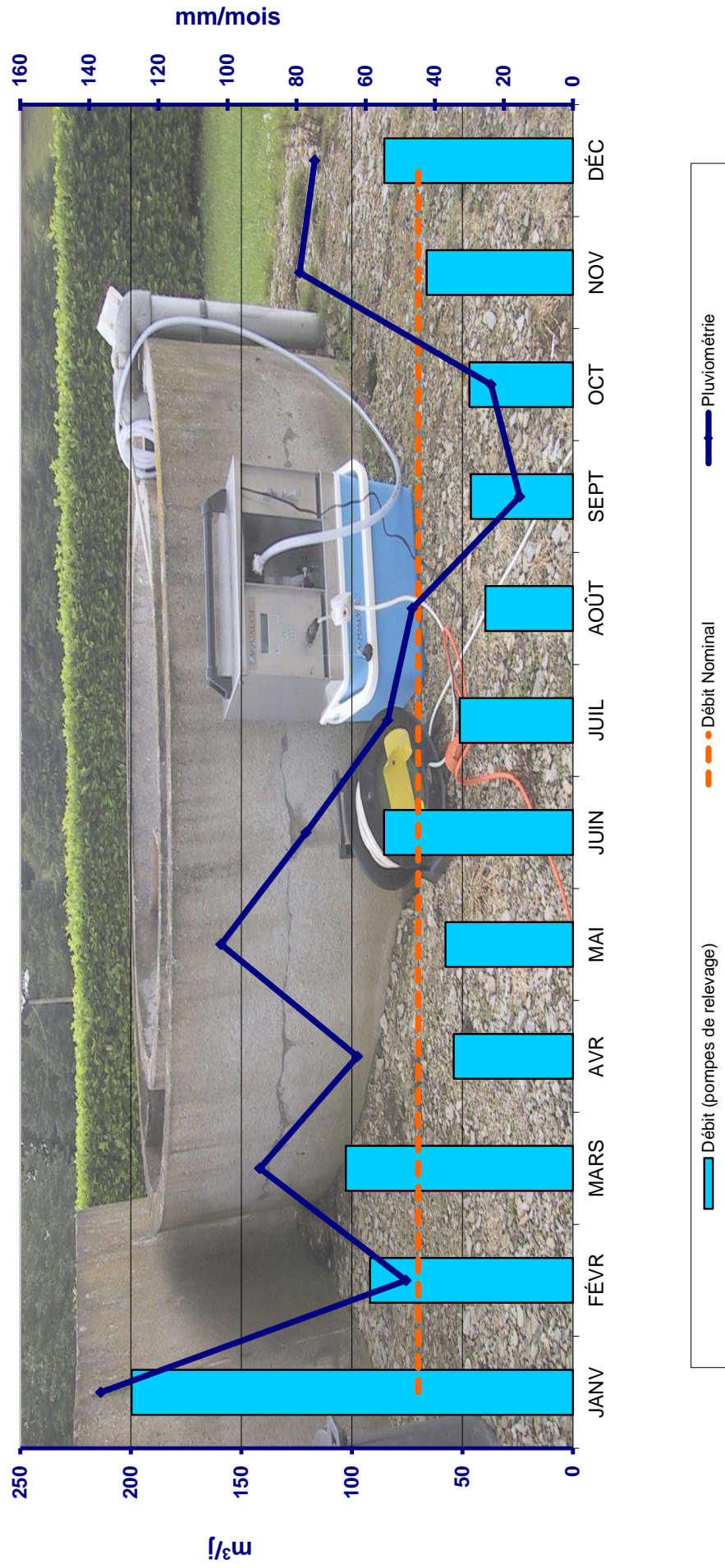
Cette station a 40 ans et le génie civil commence à se dégrader, en particulier le dégraisseur et le clarificateur. Il a été conseillé à la collectivité de prévoir un diagnostic complet du réseau et de la station.

2018

SAINT MAURICE LES CHARENCEY

L'Avre de sa source au confluent du ruisseau de Buternay (exclu)

Effluents collectés en 2018 par la station de SAINT MAURICE LES CHARENCEY



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi de METEOTRANCE à Tourouvre

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	14	7	9	10	8	9	8	10	7	9	9	9
Nitrates	14	7	9	10	8	9	8	10	7	9	9	9
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

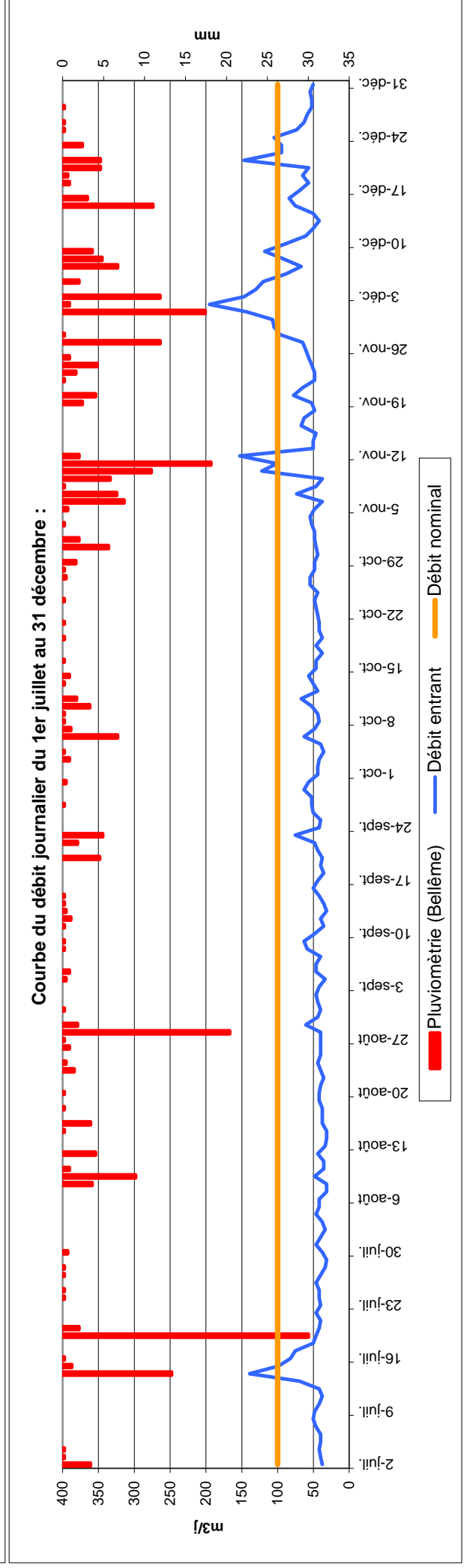
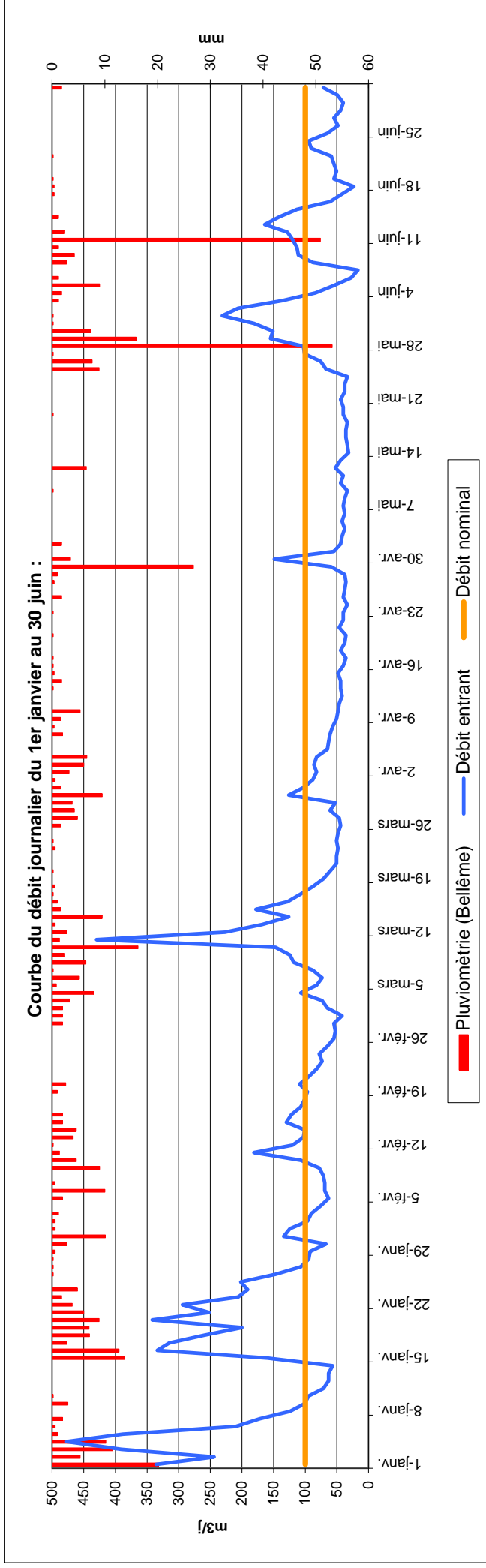
x = nombre de tests
 -- = pas de test

Bonne qualité
 Mauvaise Qualité

Qualité passable

Débit journalier 2018 de la station de SAINT MAURICE LES CHARENCEY :

Données fournies par EAUX DE NORMANDIE.



Station	SAINT PIERRE LA RIVIERE	Exploitant	VEOLIA (prestation de service)	Type de station	PHRG
Maître d'ouvrage	ARGENTAN INTERCOM	Maître d'œuvre	SEEN	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	La Vie	Constructeur	ECO ASSAINISSEMENT	Capacité nominale EH	100
Agence de l'eau	Seine Normande	Année de construction	2011	Code SANDRE	036144901000
Masse d'eau	La Vie de sa source au confluent de la Dives (exclu)			Type de réseau	Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	15 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	-- m ³ /j			
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	kWh
Consommation moyenne:	non relevé kWh/j

Observations :

⇒ **Le réseau :** Pour l'année 2018, l'exploitant n'a pas fourni de relevés mensuels. Il n'y a donc pas d'estimation de débit transitant par la station.

⇒ **La station :** Le jour de la visite, la station donnait de bons résultats car il ne subsistait qu'une faible concentration d'ammoniaque dans le rejet.

Début 2018, des plants de roseaux ont été replantés sur le 1^{er} et le 2^e étage. Cependant, ceux du 2^e étage ne se sont pas développés correctement. De plus, des mauvaises herbes ont envahi les espaces non colonisés par les roseaux. Il est donc indispensable de réaliser un désherbage manuel régulier des filtres, notamment lors de la repousse des roseaux.

Une fois de plus, il a été observé des roseaux de couleurs jaunes. Au vu des faibles charges entrantes, les roseaux souffrent probablement d'un stress hydrique.

Pour rappel, depuis le 1^{er} juillet 2017, la station d'épuration et le réseau de collecte sont exploités par la société Veolia Eau, via un contrat de prestation de service.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		25/09/2017		30/05/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
η	η	η	η	η	η
Valeur	15				
Qmoyen m ³ /j					
MES mg/l	50%				
DBO ₅ mg/l	35				
DCO mg/l	200				
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l		5		3	
Test NO ₃ mg/l		500		250	
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH		6,9		6,8	

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	Plan d'épandage:
Cadmium Cd	10	Non réalisée
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercuré Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0.8	
Fluoranthène	5.0	
Benzo(b)fluoranthène	2.5	
Benzo(a)pyrène	2.0	

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les filtres)

sèches:

Volume: -- m³

Annuelle: -- Tonnes

Journalière: -- kg

Soit: -- g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

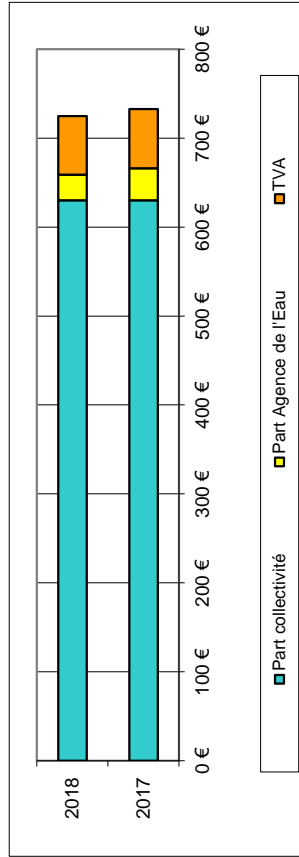
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	1151	1191	1281	?
Volume eaux usées	1007	2143	2385	?
Pluviométrie (mm)	1 005	678	719	809



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	180,00 €	180,00 €	0,0%
Part variable HT	3,75 €	3,75 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	630,00 €	630,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-25,0%
TVA (10 % en 2014)	66,60 €	65,88 €	-1,1%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	732,60 €	724,68 €	-1,1%
Coût au m³ TTC	6,11 €	6,04 €	-1,1%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	48	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	6,04	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation de boues	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La Syndicat du Marché de Survie avait un règlement d'assainissement datant du 6 décembre 2012. Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité.

Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a diminué de 1,1 % suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.



Station	SAINT SAUVEUR DE CARROUGES	Exploitant	SOGETI	Régie avec prestation de service	DBIO
Maître d'ouvrage	SAINT SAUVEUR DE CARROUGES	Maitre d'œuvre	SOGETI	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Ruisseau de Coupigny	Constructeur	AEIC	Capacité nominale	EH 195
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2009	Code SANDRE	036145301000
Masse d'eau	L'Udon de sa source au confluent de l'Orne (exclu)			Type de réseau	Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	29,3 m ³ /j	Débit annuel	3 537 m ³
Moyen mensuel	9,7 m ³ /j		
Mini mensuel	5,6 m ³ /j		
Maxi mensuel	24,8 m ³ /j		

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	-- kWh
Consommation moyenne:	-- kWh/j

Observations :

⇨ Le réseau :

Il est recommandé la réalisation d'un curage du poste ainsi que d'une partie du réseau annuellement.

La station reçoit en moyenne 9,7 m³/j soit environ 33 % de sa charge hydraulique.

⇨ La station :

Les seuils de qualité sont respectés.
La station donne de bons résultats.

Il convient de rester vigilant sur la réalisation d'une vidange annuelle des décanteurs.



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses		η
	Valeur	η	Amont	Aval	Amont	Aval	
Qmoyen m ³ /j	29,3		11	11	6	6	
MES mg/l	50%		100	11	89,0%	490	29
DBO ₅ mg/l*	35	60%	120	4	96,7%	360	5
DCO mg/l*	200	60%	323	49	84,8%	812	73
NTK mg/l			50	3,8	92,4%	120	16
NGL mg/l							
NH ₄ mg/l			39,9	1,8		90,8	13
NO ₂ mg/l							
NO ₃ mg/l							
Test NH ₄ mg/l							
Test NO ₃ mg/l							
Pt mg/l			6,2	7,6	-22,6%	16	16
Limpidité cm			8	4		8	4
pH							

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Evacuation vers une autre station d'épuration (pas d'analyse)

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume: 18 m³
Annuelle: -- Tonnes

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	80	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,41	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	Pas d'analyse de boues	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 29 janvier 2010.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 09 octobre 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 12 octobre 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 07 décembre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 08 janvier 2019.

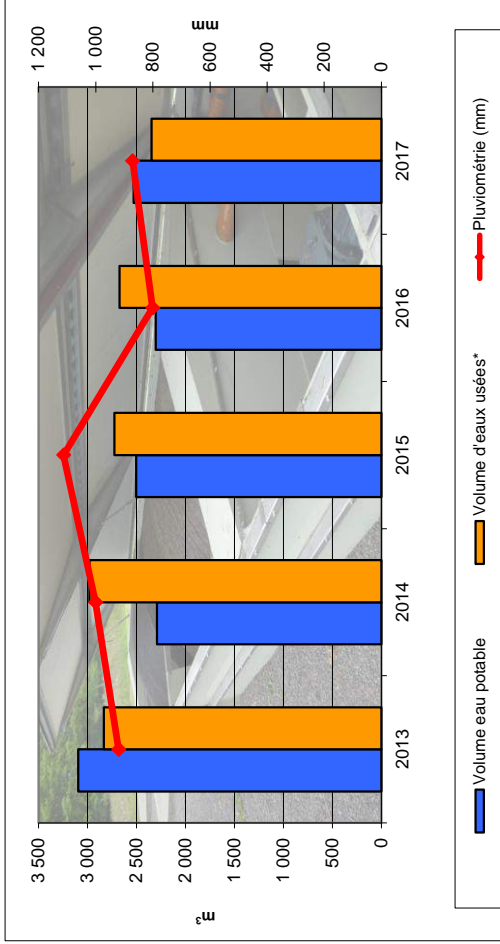
Le prix de l'assainissement a diminué de 1,3 % suite à une baisse de la taxe de l'Agence de l'Eau : modernisation des réseaux de collecte.



L'Udon de sa source au confluent de l'Orne (exclu)

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

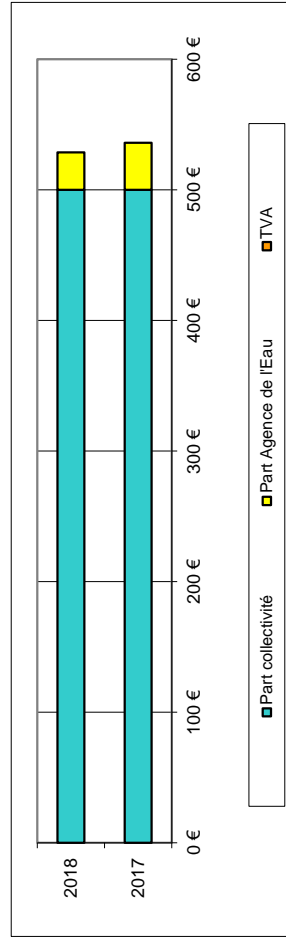
m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	3 097	2 291	2 504	2 304	2 530
Volume d'eaux usées*	2 833	2 980	2 727	2 674	2 346
Pluviométrie (mm)	920	1 001	1 113	801	871



* Valeur 2013 sous estimée dysfonctionnement du débitmètre

Prix de l'assainissement

	2017	2018	Evolution
Au 1^{er} janvier			
Part fixe HT	200,00 €	200,00 €	0,0%
Part variable HT	2,50 €	2,50 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	500,00 €	500,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux TVA (10 % depuis 2014)	36,00 €	28,80 €	
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	536,00 €	528,80 €	-1,3%
Coût au m³ TTC	4,47 €	4,41 €	-1,3%



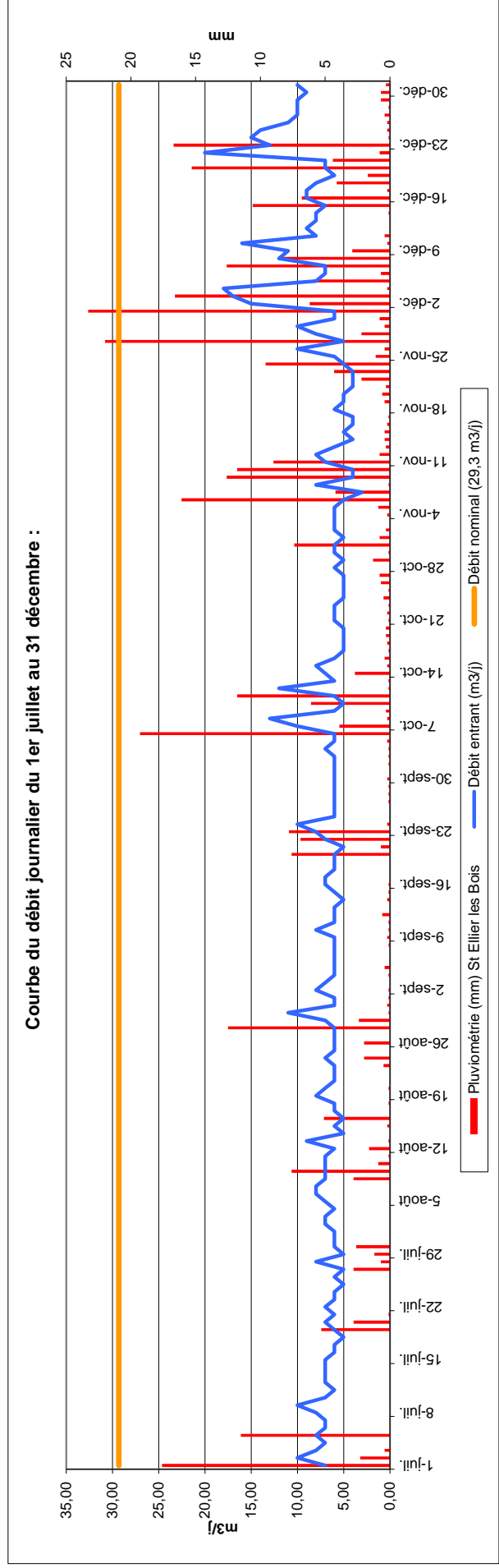
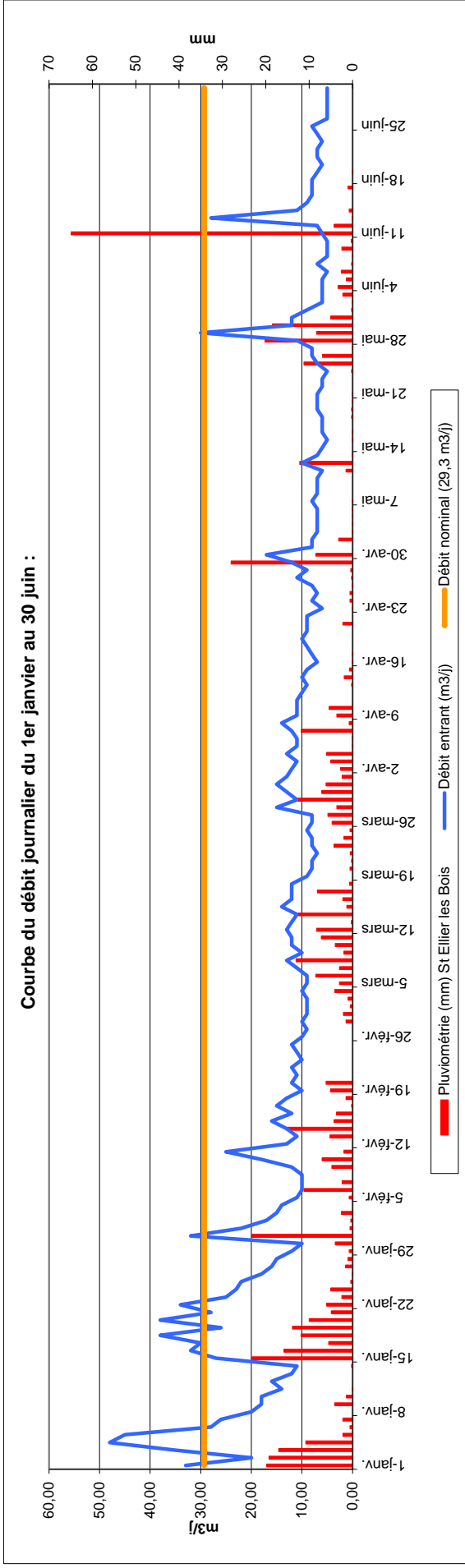
2018 SAINT SAUVEUR DE CARROUGES

Effluents collectés en 2018 par la station de SAINT SAUVEUR DE CARROUGES



La pluviométrie indiquée est celle du suivi Météo France de Saint Ellier Les Bois

Débit journalier 2018 de la station de SAINT SAUVEUR DE CARROUGES :



Station	ST VICTOR DE RENO	Exploitant	Commune
Maître d'ouvrage	Cdc des Hauts du Perche	Maître d'œuvre	D.D.E.
Milieu récepteur	Fossé puis ruisseau d'Argenson	Constructeur	EPARCO
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	1998
Masse d'eau	La Commeauche et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Huisne		
Type de station	FS	Niveau de traitement	Arrêtés du 21/07/15
Capacité nominale	EH 150	Code SANDRE	036145801000
Type de réseau	Séparatif		



DEBIT COLLECTE:

Nominal	22,5	m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	31	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	9	m ³ /j	Débit annuel	11 385	m ³
Maxi mensuel	88	m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	Non relevé	kWh
Consommation moyenne :		kWh/j

Observations :

⇒ Réseau : L'exploitation des relevés mensuels met en évidence un pic de débit en avril et mai, qui s'explique par un dysfonctionnement du poste de relevage. En effet, lors de la visite d'avril, le poste de relevage montait en charge, en raison d'un problème avec les poires de niveau. Il fallait attendre le niveau très haut pour que les pompes démarrent et il a fallu secouer la poire de niveau bas, pour que la pompe s'arrête. Il a donc été demandé de remplacer les poires de niveau haut et bas.

Une attention particulière doit être portée sur le suivi du poste et des poires, afin de ne pas user prématurément les pompes.

La collectivité a prévu l'installation de barres anti-chute sur le poste.

⇒ Station : Lors de la visite, le traitement de l'ammonium était complet. L'effluent traité était de bonne qualité.

La fosse toutes eaux a été vidangée fin 2017.

La station est bien entretenue.

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		24/04/2018	
	Valeur	η	Aval	η
Qmoyen m ³ /j	22,5			
MES mg/l	50%			
DBO ₅ mg/l	35			
DCO mg/l	200			
NTK mg/l				
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l			5	0
Test NO ₃ mg/l			100	250
Pt mg/l				
Limpidité cm				
pH			6,2	7,09

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	Plan d'épandage:
Cadmium Cd	10	Non réalisé
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercurie Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Evacuation vers une autre STEP (pas d'analyse)

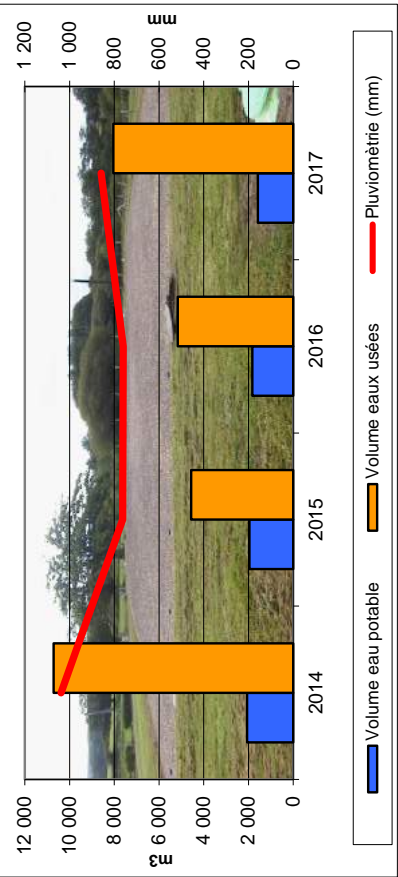
Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

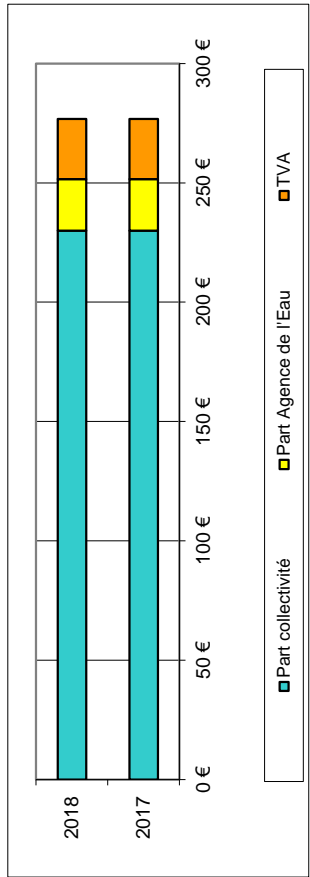
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	2 067	1 963	1 821	1 583
Volume eaux usées	10 707	4 565	5 157	8 039
Pluviométrie (mm)	1 038	763	760	859



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	92,00 €	92,00 €	0,0%
Part variable HT	1,15 €	1,15 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	230,00 €	230,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % en 2014)	25,2 €	25,2 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	276,76 €	276,76 €	0,0%
Coût au m³ TTC	2,31 €	2,31 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	741	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,35	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	75	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	2,6	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,147	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Suite au transfert de la compétence assainissement à la CdC, un règlement de service communautaire devra être mis en place. De plus, une harmonisation des tarifs sera à prévoir.

Conformément à la réglementation (article 2224-5 du Code des Collectivités Territoriales), la collectivité a réalisé le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2017. La saisie des indicateurs dans la base SISPEA a également été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).



Effluents collectés en 2018 par la station de SAINT VICTOR DE RENO



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi météorologique quotidien de Météo France pour Longny au Perche

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque		4	4	5	1	1	1	1	1	1	1	1
Nitrate		4	4	5	1	1	1	1	1	1	1	1
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x

 Bonne qualité

x

 Qualité passable

x

 Mauvaise Qualité

-- = pas de test

2018

SAINT VICTOR DE RENO

La Commeauche et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Huisne



QUALITE DU REJET

Date de la visite		13-14/03/2018		25-26/09/2018		
Déclarant		SATESE		SATESE		
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses		
Arrêté du 21 juillet 2015		Réglementaire		Réglementaire		
Paramètres	Valeur	η	Aval	η	Aval	
Qmoyen m ³ /j	300		345	415	196	259
MES mg/l	50%	30	90	78	220	120
DBO ₅ mg/l	60%	25	90	15	83,3%	120
DCO mg/l	60%	90	266	48	82,0%	340
NTK mg/l		30	39,5	6,8	82,8%	40,7
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l				3,5		0,25
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l				32		
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l			3,8	2,6	31,6%	4
Pt mg/l	9					
Limpidité cm			8,1	8,5		8,2
pH						8,8

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0,8
7 principaux PCB	5,0
Fluoranthène	2,5
Benzo(b)fluoranthène	2,0
Benzo(a)pyrène	

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

Non réalisé pour le moment

Production de matières sèches:

Volume: -- m³
 Annuelle: -- Tonnes
 Journalière: -- kg
 Soit: -- g/j/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	300 m ³ /j	Mini journalier	90 m ³ /j
Moyen mensuel	268,1 m ³ /j	Maxi journalier	762 m ³ /j
Mini mensuel	193,2 m ³ /j	Débit annuel	97 847 m ³
Maxi mensuel	398,9 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	NC kWh
Consommation moyenne :	NC kWh/h/j

Observations :

⇒ Le réseau : L'exploitation des données 2018 (voir les courbes ci-jointes) met une nouvelle fois en évidence une variation importante du débit journalier, entre 90 m³/j (soit 30 % du débit nominal) et 762 m³/j (soit 254 % du débit nominal). La collecte d'eaux claires parasites est indéniable. Un diagnostic exhaustif du réseau permettrait d'identifier précisément l'origine de ces eaux parasites et de prioriser les travaux de réhabilitation.

⇒ La station : Les seuils réglementaires ont été dépassés lors des deux bilans 24 heures. Les résultats ne sont pas satisfaisants.

Une solution doit être trouvée rapidement pour traiter les différents dysfonctionnements observés sur les pompes de lavage et sur les « filters ».

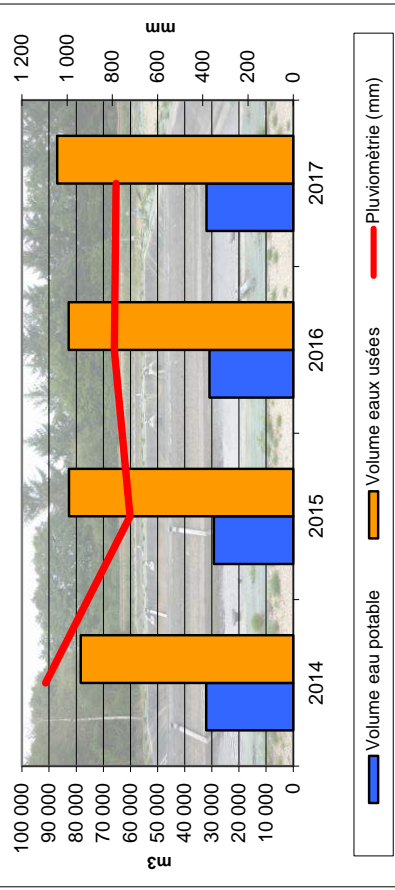
Enfin, l'arrivée d'eaux claires en grande quantité engendre des temps de fonctionnement de pompes importants, induisant des consommations électriques trop élevées.

Dates	Réalisé par	Charge reçue	Nombre d'EH	Débit reçu	Pluviométrie
19-20/06/2013	SATTEMA	46,5 kg de DBO ₅	775	96 m ³ /j	21 mm
09-10/10/2013	SATTEMA	5 kg de DBO ₅ **	83	105 m ³ /j**	0 mm
03-04/06/2014	SATTEMA	32,3 kg de DBO ₅	538	215 m ³ /j	6.8 mm
02-03/11/2015	SATESE	38,6 kg de DBO ₅	643	184 m ³ /j	0.4 mm
11-12/05/2016	SATESE	26,3 kg de DBO ₅	438	188 m ³ /j	pluie la veille
12-13/10/2016	SATESE	16,3 kg de DBO ₅	272	192 m ³ /j	0 mm
03-04/04/2017	SATESE	14,1 kg de DBO ₅	235	193 m ³ /j	0 mm
03-04/10/2017	SATESE	22,6 kg de DBO ₅	376	205 m ³ /j	0 mm
13-14/03/2018	SATESE	31,1 kg de DBO ₅	518	345 m ³ /j	0 mm
25-26/09/2018	SATESE	23,5 kg de DBO ₅	391	196 m ³ /j	0 mm
Moyenne***			427	215 m³/j	

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

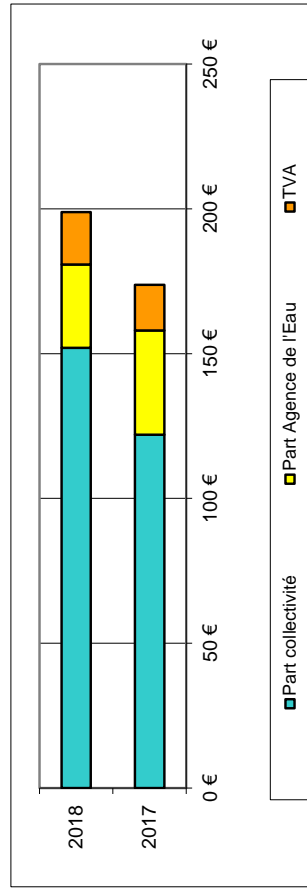
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	32 083	29 227	30 905	31 958
Volume eaux usées	78 360	82 689	82 721	87 055
Pluviométrie (mm)	1 095	722	792	783



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	46,00 €	52,00 €	13,0%
Part variable HT	0,633 €	0,633 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	122,00 €	152,00 €	24,6%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	15,80 €	18,08 €	14,4%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	173,80 €	198,88 €	14,4%
Coût au m³ TTC	1,45 €	1,66 €	14,4%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	710	D201.0
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	98,76	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,66	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	35	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Non concerné	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0049	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La commune n'a toujours pas de règlement d'assainissement rendu obligatoire par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006. Ce document est nécessaire pour prétendre aux aides de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental.

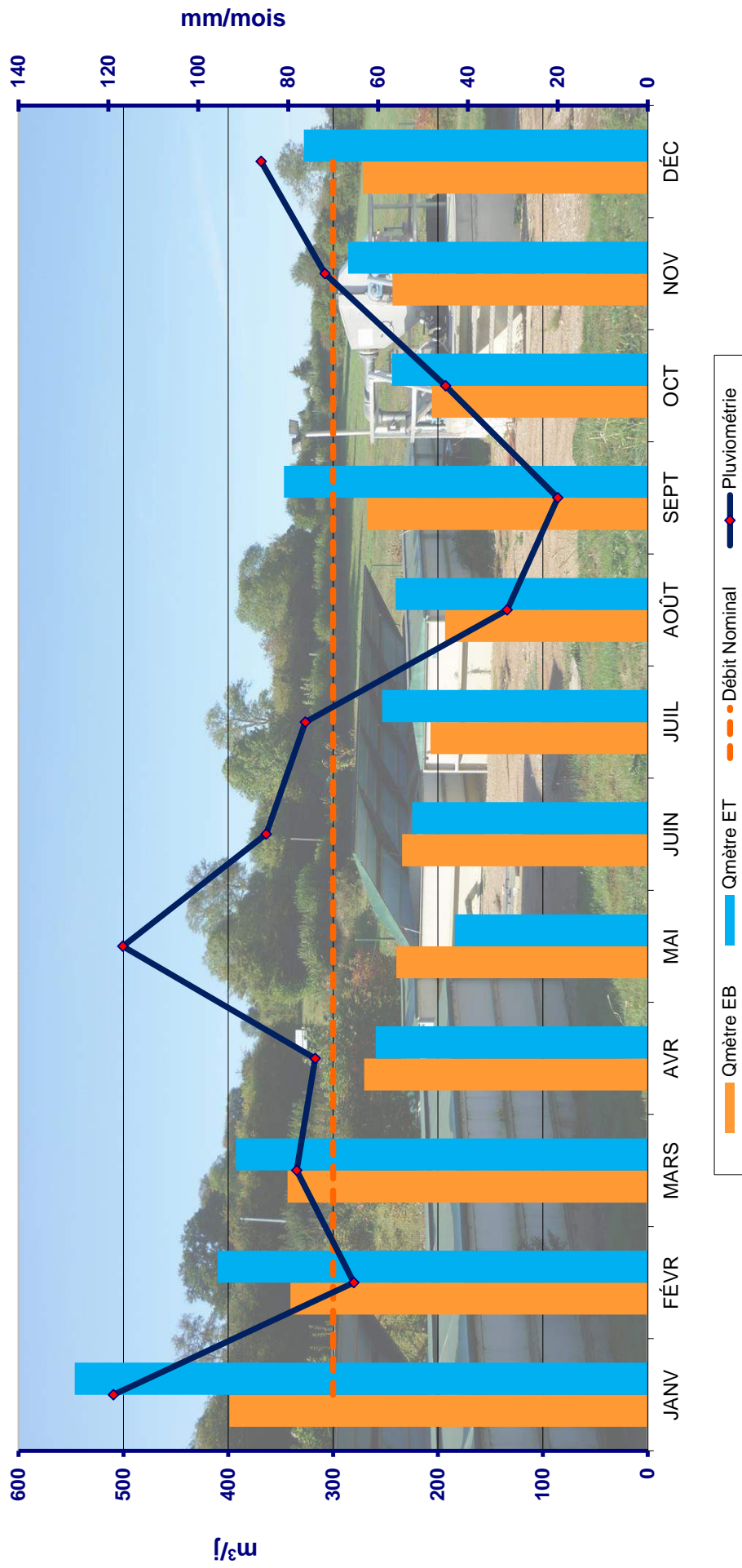
La différence entre le volume d'eau potable consommé et le volume d'eaux usées arrivant à la station, met à nouveau en exergue la présence d'eaux claires parasites en très grande quantité.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2017 a été approuvé en date du 11 décembre 2018.

La tarification de l'assainissement a augmenté de 14,4% suite à la hausse de la part fixe et de la part variable revenant à la collectivité.



Effluents collectés en 2018 par la station de STE GAOUBERGE SAINTE COLOMBE (données fournies par la SAUR)



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Le Merlerault.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque												
Nitrates												
Phosphore												

x = nombre de tests

■ Bonne qualité

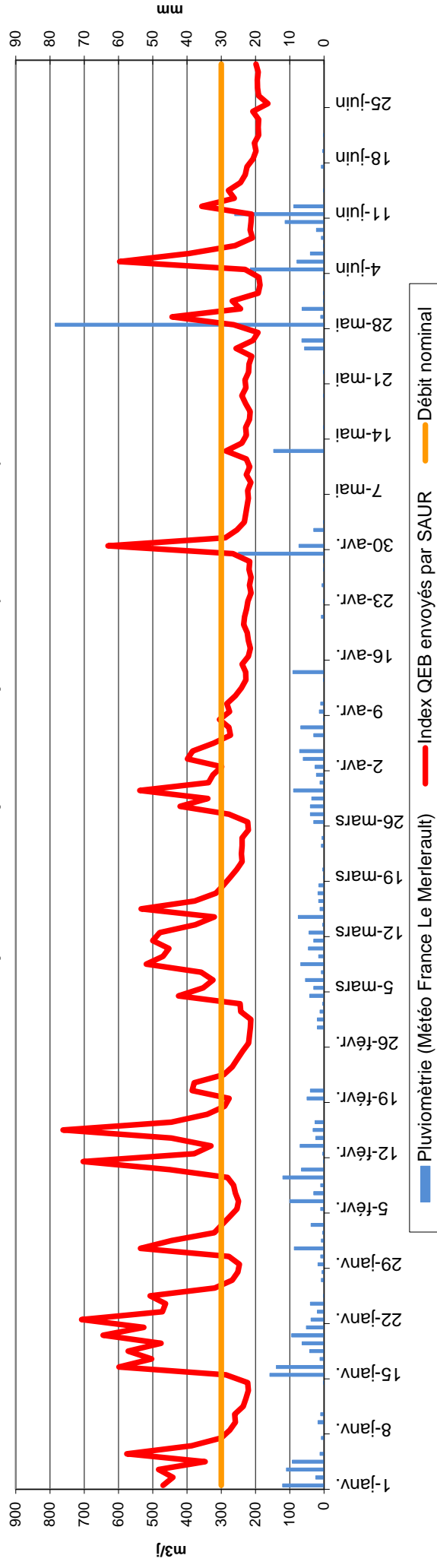
■ Qualité passable

■ Mauvaise Qualité

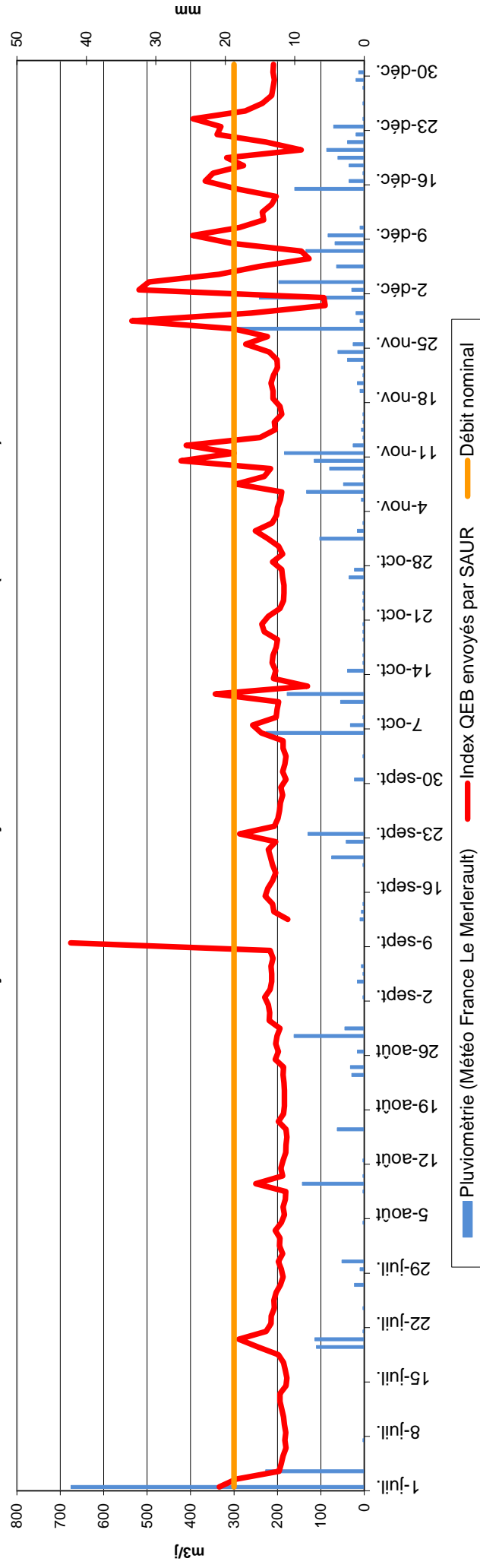
--- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de SAINTE GAUBURGE SAINTE COLOMBE :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin 2018 (données SAUR) :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre 2018 (données SAUR) :



Station	SAINTE HONORINE LA GUILLAUME	Exploitant	Régie
Maître d'ouvrage	SAINTE HONORINE LA GUILLAUME	Maître d'œuvre	Direction Départementale de l'Équipement
Milieu récepteur	La Coulondre	Constructeur	VOISIN
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2002
Masse d'eau	La Rouvre de sa source au confluent de l'Orne	Type de station	PHRG
		Niveau de traitement	A du 21/07/15 et R du 22/07/02
		Capacité nominale EH	150
		Code SANDRE	036140801000
		Type de réseau	Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	23 m ³ /j		
Moyen mensuel	8,5 m ³ /j		
Mini mensuel	4,7 m ³ /j	Débit annuel	3 091 m ³
Maxi mensuel	15,1 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/j

Observations :

- ⇒ Le réseau : Comme les années passées, plusieurs problématiques sont à noter au niveau du poste réseau :
 - Il n'y a plus de compteurs horaires pour le fonctionnement des pompes ce qui ne permet plus d'apprécier leur fonctionnement.
 - Plusieurs mauvais réglages du poste entraînent une usure prématurée des pompes et une durée de vie moindre. Il est conseillé de revoir le fonctionnement du poste.
 - Un dégrilleur de fortune est installé depuis plusieurs années. L'idéal serait d'installer un dégrilleur avec des barres de guidage permettant son retrait et sa remise en place de façon sécurisée.
 - ⇒ La station : D'après les tests de terrain, la station donne de bons résultats. Il convient de rester vigilant quant au désherbage manuel des massifs et à l'accessibilité des ouvrages.
- Concernant la gestion des boues sur les massifs du premier étage, il est rappelé que leur évacuation doit faire l'objet d'une filière spécialisée comme par exemple l'épandage sur terre agricole. Par ailleurs, en amont de cette opération, il doit être effectué une étude préalable avec la réalisation d'une estimation des volumes à évacuer et d'un plan d'épandage.

QUALITE DU REJET

Date de la visite	27/04/2017		13/09/2018	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Récépissé du 22 juillet 2002	Amont	Aval	η
Paramètres	Valeur	η		
Qmoyen m ³ /j	23			
MES mg/l	50%			
DBO ₅ mg/l	35			
DCO mg/l	200			
NTK mg/l	20			
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l		7	1	
Test NO ₃ mg/l		500	500	
Pt mg/l				
Limpidité cm				
pH		6,2		5,7

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	
Cadmium Cd	10	
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercurie Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se	3000	
Zinc Zn	4000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0,8	
7 principaux PCB	5,0	
Fluoranthène	2,5	
Benzo(b)fluoranthène	2,0	
Benzo(a)pyrène		

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage : Non réalisé

Production de matières sèches :

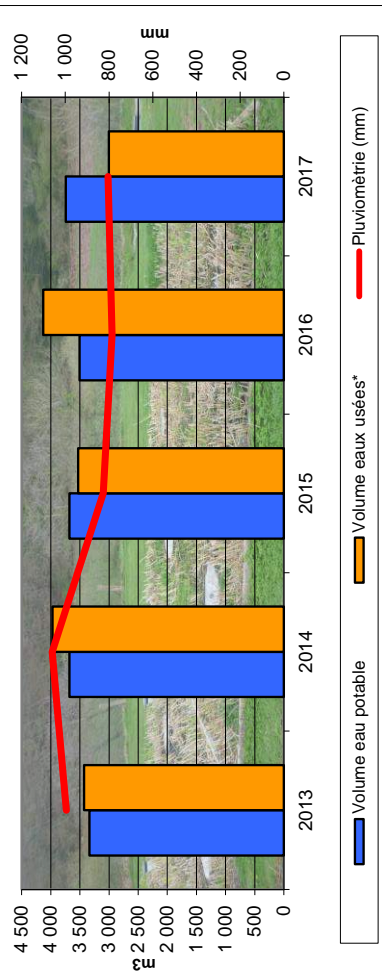
Volume : -- m³

Annuelle : -- Tonnes

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

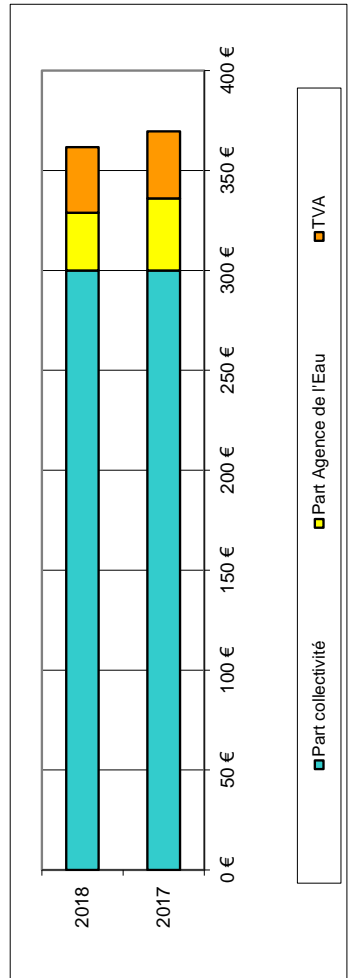
m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	3 334	3 680	3 680	3 503	3 742
Volume eaux usées*	3 427	3 967	3 528	4 131	3 003
Pluviométrie (mm)	996	1 060	827	786	805



* estimation via les compteurs de chasse

Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	120,00 €	120,00 €	0,0%
Part variable HT	1,50 €	1,50 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	300,00 €	300,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	33,60 €	32,88 €	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	369,60 €	361,68 €	-2,1%
Coût au m³ TTC	3,08 €	3,01 €	-2,1%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	137	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,01	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0802	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 24 mai 2012.

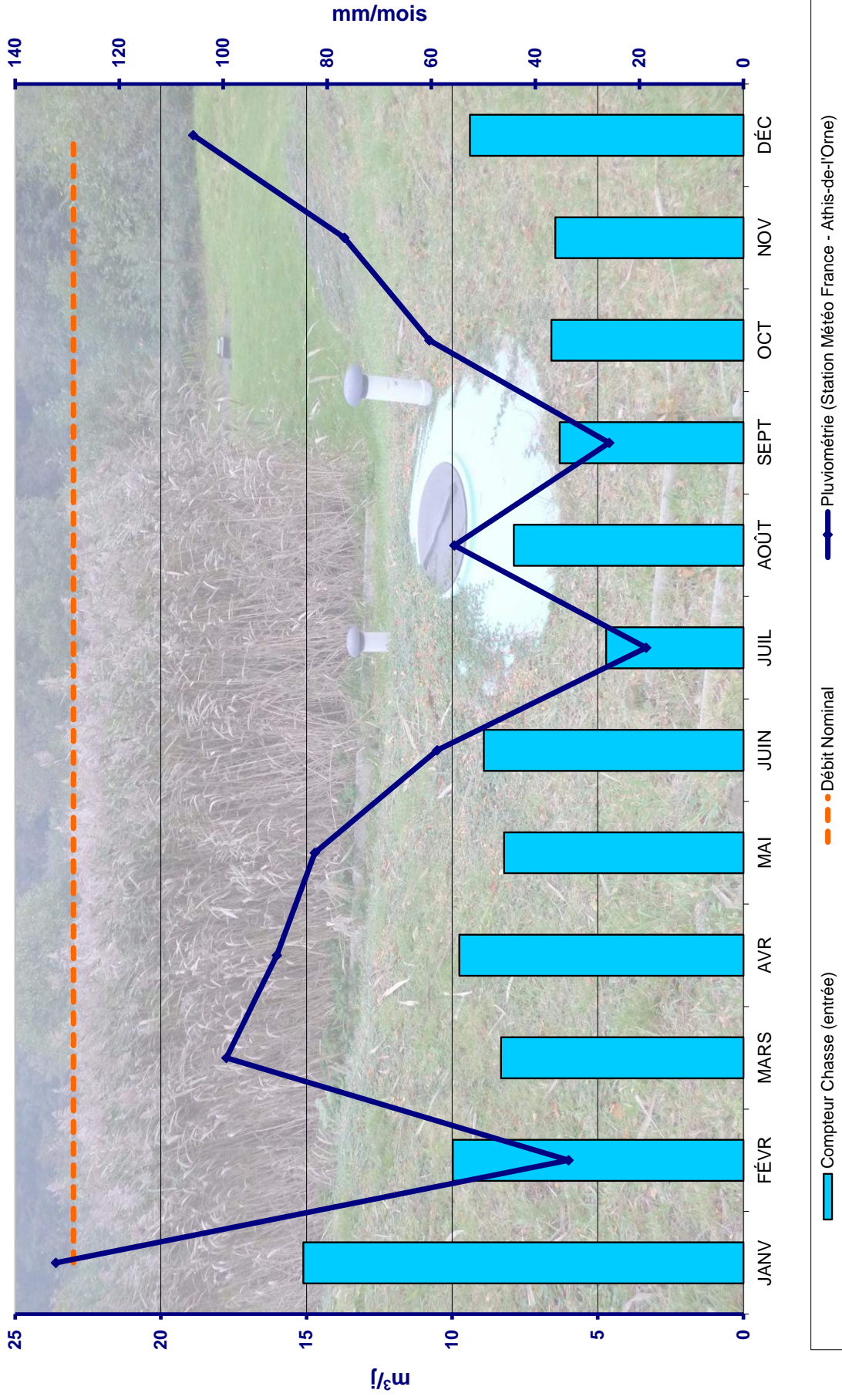
Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 07 juin 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 07 juin 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 05 juillet 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 30 juillet 2018.

Le prix de l'assainissement a diminué de 2,1 % suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.



Effluents collectés en 2018 par la station de SAINTE HONORINE LA GUILLAUME



Station	SAINTE MARGUERITE DE CARROUGES	Exploitant	Régie	Type de station	PHRG
Maître d'ouvrage	SAINTE MARGUERITE DE CARROUGES	Maître d'œuvre	SOGETI	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Milieu récepteur	Ruisseau du Bois Landry	Constructeur	VOISIN	Capacité nominale EH	150
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2007	Code SANDRE	036141901000
Masse d'eau	L'Udon de sa source au confluent de l'Orne (exclu)			Type de réseau	Séparatif



DEBIT COLLECTE:

Nominal	30 m ³ /j
Moyen mensuel	12,8 m ³ /j
Mini mensuel	5,0 m ³ /j
Maxi mensuel	19,1 m ³ /j
Débit annuel	4 658 m ³

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Le débit moyen annuel est de 12,8 m³/j soit 43 % de la capacité hydraulique de la station.

On observe un effet de la pluviométrie sur la quantité d'effluent arrivant sur la station. Néanmoins, le débit nominal de la station n'est pas dépassé.

⇒ La station : En l'absence d'accessibilité, les tests de terrain en sortie de station ont été réalisés sur l'effluent stagnant dans la zone de rejet végétalisée. D'après ces tests, la station donne des résultats satisfaisants. En effet, il ne subsiste qu'une faible quantité d'ammoniaque.

Les services de l'Etat (Police de l'eau) ont été informés de la volonté de la commune de modifier la zone de sortie. En effet, la zone de rejet végétalisée (ZRV) était très difficilement exploitable par l'agent communal.

Par ailleurs, l'effluent traité montait en charge dans la canalisation de sortie. Celle-ci menaçait d'être colmatée par les matières de la zone de rejet végétalisée qui s'y accumulaient.

Par courrier, en date du 20 avril 2018 la police de l'eau a répondu favorablement à la demande de la commune.

Cette réalisation a eu lieu au deuxième semestre 2018.



QUALITE DU REJET

Date de la visite	07/03/2017		22/05/2018
Déclarant	SATESE		SATESE
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval
Paramètres	Valeur	η	η
Qmoyen m ³ /j	30		
MES mg/l		50%	
DBO ₅ mg/l	35	60%	
DCO mg/l	200	60%	
NTK mg/l			
NGL mg/l			
NH ₄ mg/l			
NO ₂ mg/l			
NO ₃ mg/l			
Test NH ₄ mg/l		1	0,5
Test NO ₃ mg/l		500	500
Pt mg/l			
Limpidité cm			
pH		4,5	3,5

η : rendement d'élimination

■ respect du seuil

■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
Annuelle : -- Tonnes

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

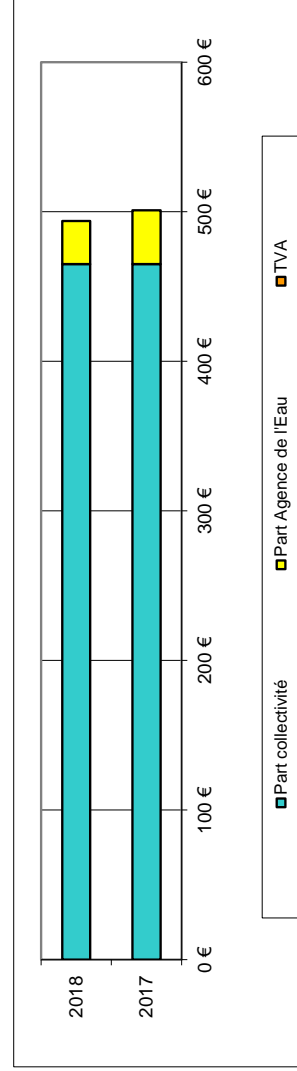
m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	1 957	1 798	1 930	2 315	2 076
Volume eaux usées*	1 886	1 416	2 260	3 301	3 237
Pluviométrie (mm)	920	1 133	776	842	807



* estimation via les compteurs de bâchées

Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	165,00 €	165,00 €	0,0%
Part variable HT	2,50 €	2,50 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	465,00 €	465,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux TVA (10% en 2014)	36,00 €	28,80 €	-20,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	501,00 €	493,80 €	-1,4%
Coût au m³ TTC	4,18 €	4,12 €	-1,4%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	65	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,12	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 19 octobre 2006.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 29 novembre 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 30 novembre 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 05 décembre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 03 janvier 2019.

La tarification de l'assainissement a diminué de 1,4 % suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.



Effluents collectés en 2018 par la station de Sainte Marguerite-de-Carrouges



La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Ranes

DEBIT COLLECTE:

Nominal	22,5 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	-- m ³ /j			
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	kWh
Consommation moyenne :	non relevé kWh/j

Observations :

Les relevés mensuels de l'exploitant n'ayant pas été transmis au SATESE, aucune estimation du débit entrant n'a pu être réalisée.

Un bilan 24h a été réalisé par le SATESE en septembre 2018. Celui-ci respectait l'arrêté national du 21 juillet 2015, cependant la qualité du rejet était médiocre car il subsistait une quantité importante d'ammoniaque.

Une vanne a été installée dans le poste combiné recirculation/eau traitée. Celle-ci reste ouverte en permanence, ce qui permet d'éviter la mise en charge de la canalisation et les dépôts de matière.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		22-23/03/2017		05-06/09/2018				
Déclarant		SATESE		SATESE				
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses				
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval	η	Amont	Aval	η	
Paramètres	Valeur	η						
Qmoyen m ³ /j	22,5		7,4	7,4	5	5		
MES mg/l	50%		672	33	95,1%	350	25	92,9%
DBO ₅ mg/l	35		530	24	95,5%	290	35	87,9%
DCO mg/l	200		1744	134	92,3%	760	137	82,0%
NTK mg/l			150	23,4	84,4%	98	20,5	79,1%
NGL mg/l							53,7	
NH ₄ mg/l				24			17	
NO ₂ mg/l								
NO ₃ mg/l				172			142	
Test NH ₄ mg/l								
Test NO ₃ mg/l								
Pt mg/l			16,9	11,2	33,7%	11	11	0,0%
Limpidité cm								
pH			8,7	7,7		8,3	7,5	

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Evacuation vers une autre station d'épuration (pas d'analyse)

Plan d'épandage :
Non réalisé

Production de matières sèches:
Volume : -- m³
Annuelle : 0,6 Tonnes
Journalière : 1,6 kg
Soit : 16 g//EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Station	STE-SCOLASSE / SARTHE	Exploitant	Véolia Eau
Maître d'ouvrage	CDC Vallée de la Haute Sarthe	Maître d'œuvre	Direction Départementale Equipement
Milieu récepteur	Le Touvois	Constructeur	CGEE ALSTHOM
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	1976
Masses d'eau	La Sarthe depuis la confluence de l'Hoëne jusqu'à Alençon		
Type de station	BAAP		
Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015		
Capacité nominale EH	500		
Code SANDRE	0461454S0001		
Type de réseau	Séparatif		



DEBIT COLLECTE:

Nominal	75 m ³ /j
Moyen mensuel	84,0 m ³ /j
Mini mensuel	32,0 m ³ /j
Maxi mensuel	170,0 m ³ /j
Débit annuel	30 744 m ³

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	-- kWh
Consommation moyenne:	-- kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Comme déjà souligné les années précédentes, des eaux claires parasites sont présent en entrée de station. Afin de prioriser les actions de la Communauté de Communes, un schéma directeur a été lancé en 2018 dans le domaine de l'eau et de l'assainissement permettant d'inclure ces problématiques dans un programme global.

⇒ La station : Lors du bilan 24 heures, les seuils de qualité exigés par l'arrêté du 21 juillet 2015 étaient atteints. Depuis plusieurs années, la station semble avoir atteint sa charge hydraulique maximum en période de nappes hautes avec des arrivées d'eaux claires récurrentes. De plus, des fissures apparaissent dans le génie civil rendant la station dangereuse et vétuste. Il est essentiel de mener une réflexion globale sur un nouveau projet.



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		EXPLOITANT		EXPLOITANT	
	23-24/10/2017		04-05/12/2018		EXPLOITANT	
	Déclarant		RÉSULTATS D'ANALYSES		RÉSULTATS D'ANALYSES	
Seuil réglementaire		RÉSULTATS D'ANALYSES		RÉSULTATS D'ANALYSES		
Arrêté du 21 juillet 2015	η	Valeur	η	Aval	η	Aval
Qmoyen m ³ /j	75	66,5	66,5	38	38	38
MES mg/l	50%	230	4,1	98,2%	110	18
DBO ₅ mg/l	35	140	3	97,9%	170	5
DCO mg/l	200	508	16	96,9%	388	45
NTK mg/l		62	8,8	85,8%	71	7,4
NGL mg/l		62,6	11,7	81,3%		
NH ₄ mg/l		79,4	9,2	88,4%	57	4,6
NO ₂ mgN/l		0,06	0,63			
NO ₃ mg/l		0,5	10,2			
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l		5,2	2,8	46,2%	6,1	2,8
Limpidité cm						
pH		7,8	8		7,9	8,2

η : rendement d'élimination / respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

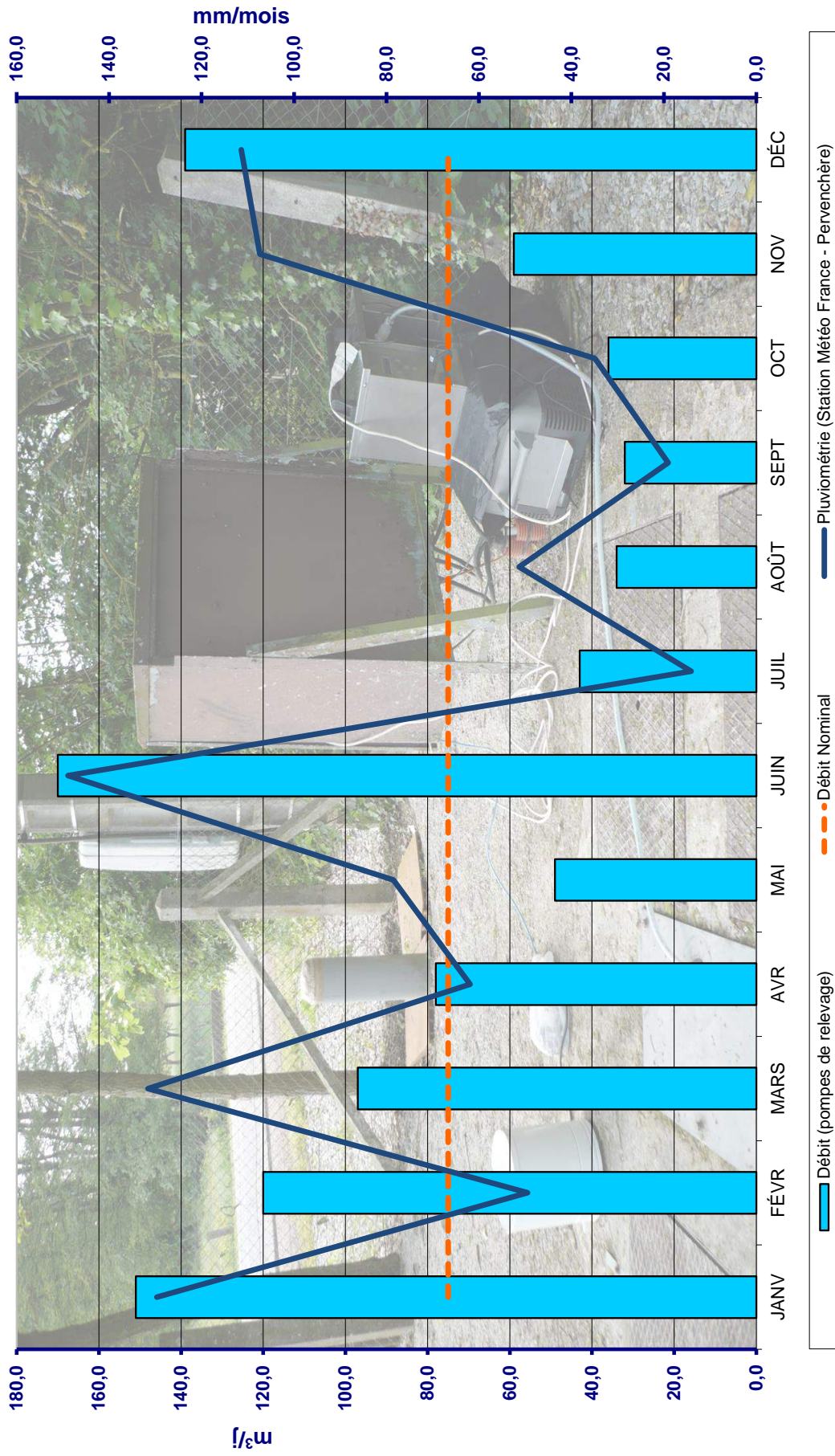
Paramètres	Seuil*	05/06/18	28/06/18
Cadmium Cd	10	1,10	1,30
Chrome Cr	1000	18,5	25,5
Cuivre Cu	1000	433	551
Mercure Hg	10	0,38	0,38
Nickel Ni	200	18,3	23,6
Plomb Pb	800	21,0	26,3
Zinc	3000	695	925
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1160	1530
7 principaux PCB	0,8		
Fluoranthène	5,0		
Benzo(b)fluoranthène	2,5		
Benzo(a)pyrène	2,0		

Plan d'épandage:
Récépissé de déclaration du 6 juillet 2017

Production de matières sèches:
Volume : 144 m³
Annuelle : 4,46 TMS

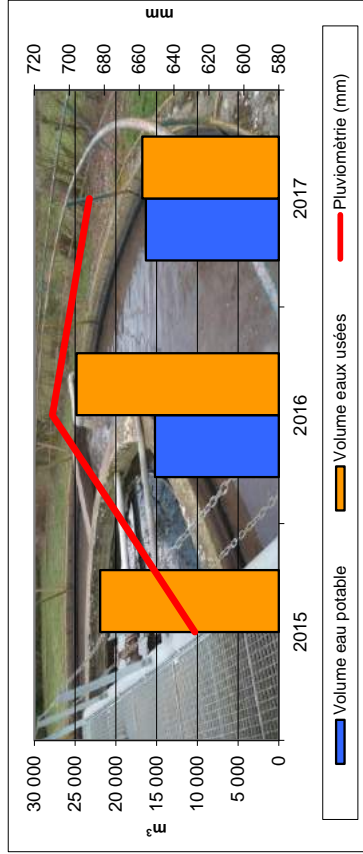
* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Effluents collectés en 2018 par la station de SAINTE-SCOLASSE-SUR-SARTHE



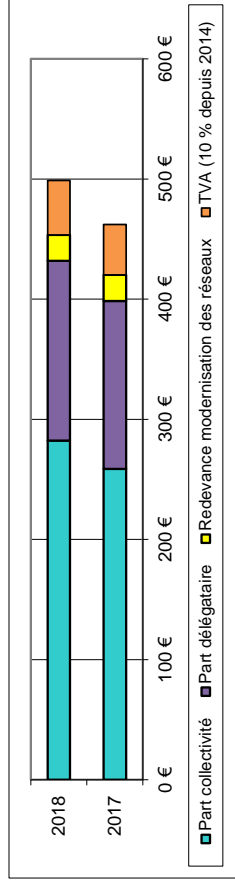
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2015	2016	2017
Volume eau potable	--	15 187	16 316
Volume eaux usées	21 930	24 834	16 755
Pluviométrie (mm)	628	710	688



Prix de l'assainissement

	Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part collectivité	Part fixe HT	87,00 €	100,00 €	14,9%
	Part variable HT	1,43 €	1,52 €	6,3%
	Part revenant à la collectivité HT	258,60 €	282,40 €	9,2%
Part délégataire	Part fixe HT	23,90 €	27,00 €	13,0%
	Part variable HT	0,9667 €	1,0198 €	5,5%
	Part revenant au délégataire HT	139,90 €	149,38 €	6,8%
Taxe	Redevance modernisation	21,60 €	21,60 €	0,0%
	TVA (10 % depuis 2014)	42,01 €	45,34 €	7,9%
	Montant d'une facture de 120m ³ TTC	462,11 €	498,71 €	7,9%
	Coût au m³ TTC	3,85 €	4,16 €	7,9%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	360	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	4,16	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	70	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	3,2	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

La Communauté de communes a adopté un règlement d'assainissement en date du 20/06/2013. Il serait souhaitable de l'uniformiser sur la totalité du territoire.

Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA, pour l'année 2017, a été effectuée par le SATESE, en date du 22 novembre 2018. Le RPQS a été approuvé par délibération du 11 décembre 2018. Sa mise en ligne date du 14 décembre 2018.

Le prix de l'assainissement a augmenté de 7,9 % suite à la hausse des parts revenant au délégataire et à la collectivité.



Station	SAIRES LA VERRERIE	Exploitant	FLERS AGGLO (Régie)	DBIO
Maître d'ouvrage	Fiers Agglo	Maître d'œuvre	SOGETI	Type de station
Milieu récepteur	Zone d'infiltration	Constructeur	MSE	Niveau de traitement
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2009	Capacité nominale
Masse d'eau	La Varenne et ses affluents depuis la confluence avec l'Egrenne	jusqu'à la confluence avec l'Egrenne		Code SANDRE
				Type de réseau
				Séparatif
				SATESE



DEBIT COLLECTE:

Nominal	33 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	-- m ³ /j			
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle:	non relevé kWh
Consommation moyenne:	kWh/j

Observations :

Les bilans 24h réalisés depuis plusieurs années par le SATESE montrent que la station respecte le récépissé de déclaration du 10 mai 2007 ainsi que l'arrêt national du 21 juillet 2015.

Le rejet est de bonne qualité, et la station est bien suivie et bien entretenue.

Au vu de la corrosion des supports des barres de guidage du poste de relevage « l'Etang », il est recommandé de les remplacer.

Pour mémoire, le constructeur préconise de réaliser un nettoyage hebdomadaire du décanteur lamellaire.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		29-30/08/2017		02-03/05/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Récépiqué du 10 mai 2007		Récépiqué du 10 mai 2007	
Paramètres	Valeur	η	Aval	η	Aval
Qmoyen m ³ /j	33		11,3	6,9	9
MES mg/l	50%		380	13	96,6%
DBO ₅ mg/l	35		420	8	98,1%
DCO mg/l	200		1020	92	91,0%
NTK mg/l	40		119	5,3	95,5%
NGL mg/l					35,8
NH ₄ mg/l					0,66
NO ₂ mg/l					132
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l				1	
Test NO ₃ mg/l				100	
Pt mg/l			13,1	14,9	-13,7%
Limpidité cm					13,2
pH			8,6	7,3	8,3
					7,4

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercuré Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Evacuation vers une autre STEP

Plan d'épandage:

Récépiqué 03/12/2002

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : 1,7 Tonnes
 Journalière : 4,7 kg
 Soit : 1,0 g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

QUALITE DU REJET

Date de la visite	23-24/04/2018		10-11/09/2018	
	EXPLOITANT (SAUR)		EXPLOITANT (SAUR)	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Aval	η	Aval	η
Paramètres	Amont	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	83	91	80	76
MES mg/l	516	22	832	2
DBO ₅ mg/l	35	60%	320	7
DCO mg/l	200	60%	750	53
NTK mg/l	10	60%	75	23,6
NGL mg/l	75	68,5%	85	3
NH ₄ mg/l	75	67,9%	85	3,39
NO ₂ mg/l	55,1	63,9%	78	2,9
NO ₃ mg/l	0,23	0,23	0,23	0,36
Test NH ₄ mg/l				
Test NO ₃ mg/l				
Pt mg/l	8,5	6,3	25,9%	12,5
Limpidité cm				5,8
pH	7,9	7,9	7,5	

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercuré Hg	10
Nickel Ni	200
Piomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Plan d'épandage:
Récépissé de déclaration du 17 septembre 2001

Production de matières sèches:
Données MESE 2018
Volume : 386 m³
Annuelle : 6,6 Tonnes
Journalière : 18,03 kg
Soit : 15,03 g/j/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	180 m ³ /j	Mini journalier	51 m ³ /j
Moyen mensuel	115,8 m ³ /j	Maxi journalier	659 m ³ /j
Mini mensuel	71,0 m ³ /j	Débit annuel	42 195 m ³
Maxi mensuel	282,4 m ³ /j		

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	- kWh
Consommation moyenne :	- kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : En 2018, le débit moyen mensuel a varié entre 71 m³/j soit 39 % du débit nominal (pour 32 mm de pluie) et 282,4 m³/j soit 156 % du débit nominal (pour 129 mm de pluie).
De plus, le débit maxi journalier a atteint 659 m³/j, soit 366 % du débit nominal après 68 mm de précipitations cumulés sur une semaine.

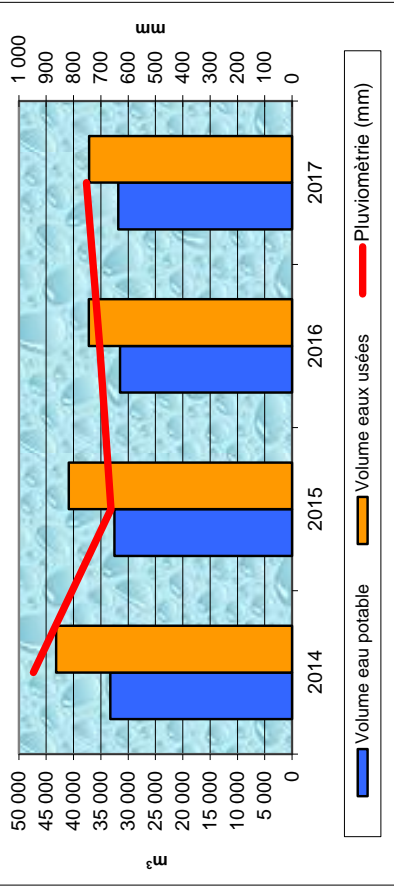
Par ailleurs 40 jours de dépassement du débit nominal de la station, ont été observés sur l'année (28 en 2017). Comme déjà évoqué à plusieurs reprises, la présence d'eaux claires parasites est indéniable. Un diagnostic exhaustif du réseau d'assainissement s'avère donc nécessaire, à court terme.

⇒ La station : La qualité du rejet répond aux exigences réglementaires, excepté pour le bilan d'avril où la concentration en NTK a été dépassée.
Des travaux sont envisagés à court terme pour l'amélioration du fonctionnement de la station, à savoir :

- Fermeture du local de la table d'égouttage
- Fermeture du silo à boues
- Mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur le point A2 (by-pass d'entrée)
- Rehausse du clifford

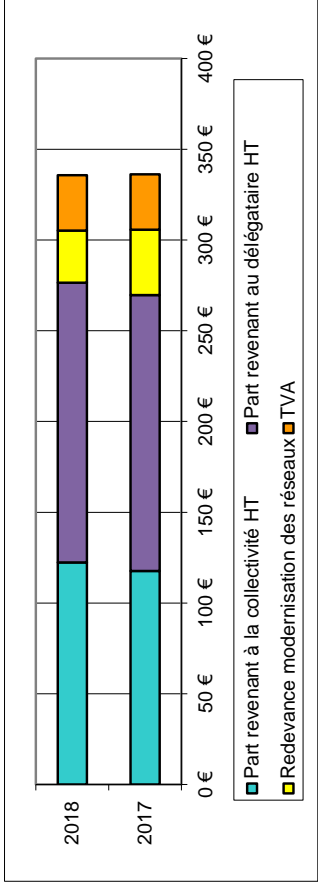
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	33 288	32 503	31 480	31 796
Volume eaux usées	43 195	40 872	37 225	37 176
Pluviométrie (mm)	947	663	704	753



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe Collectivité HT	21,66 €	21,66 €	0,0%
Part variable Collectivité HT	0,7995 €	0,8395 €	5,0%
Part fixe Délégitaire HT	66,93 €	67,81 €	1,3%
Part variable Délégitaire HT	0,7093 €	0,7186 €	1,3%
Part revenant à la collectivité HT	117,60 €	122,40 €	4,1%
Part revenant au délégataire HT	152,05 €	154,04 €	1,3%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	30,56 €	30,52 €	-0,1%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	336,21 €	335,77 €	-0,1%
Coût au m³ TTC	2,80 €	2,80 €	-0,1%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	642	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	98,83	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,80	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	75	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	14,65	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0016	P207.0

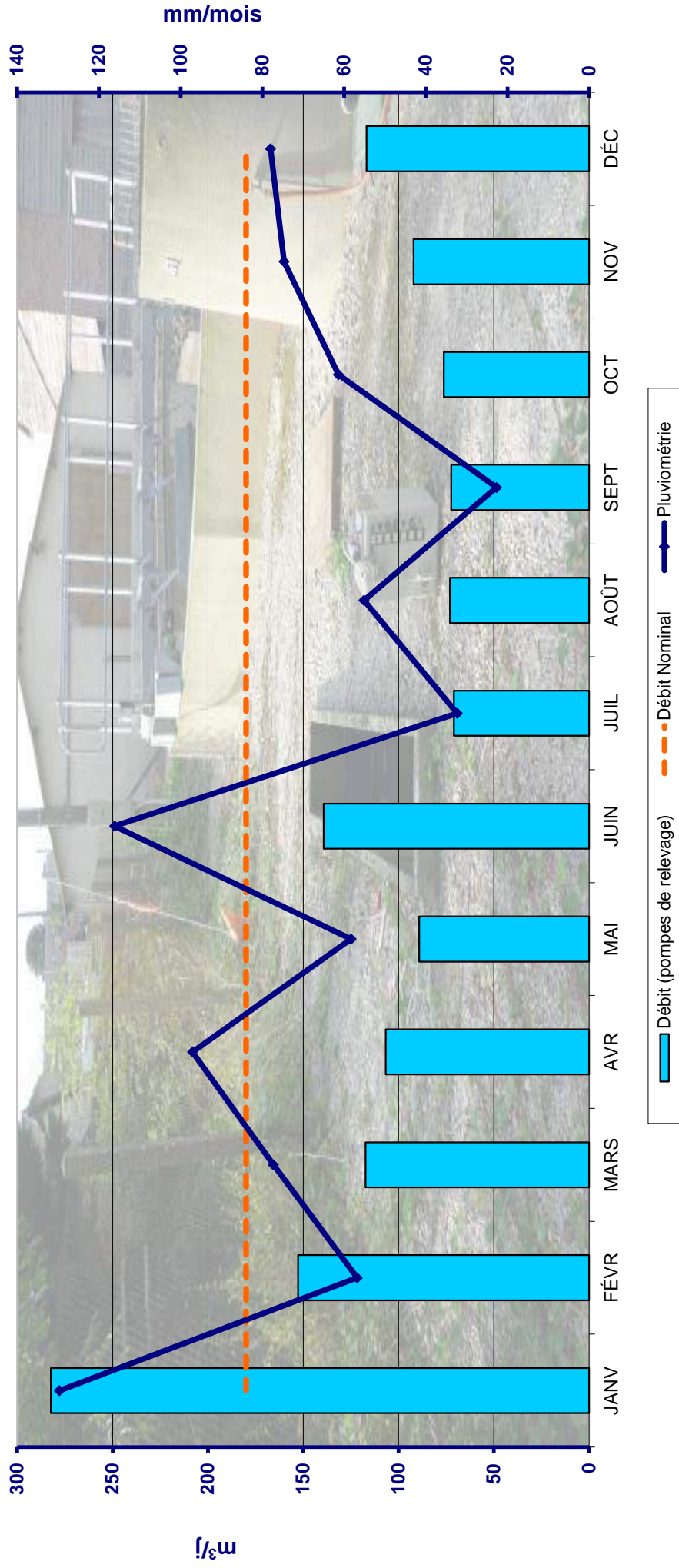
* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 27 septembre 2010.
 Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). La commune a approuvé le RPQS 2017, par délibération en date du 04 juillet 2018. Le RPQS 2017 est disponible en ligne sur le site de l'Observatoire de l'Eau depuis le 10 juillet 2018.
 La saisie des indicateurs 2017 dans la base SISPEA avait été effectuée en date du 29 juin 2018, par le SATESE.



Effluents collectés en 2018 (moyennes mensuelles) par la station du SAP (données SAUR)



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien Météo France sur la commune de Ticheville

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque												
Nitrates												

Pas d'information de la SAUR

x = nombre de tests

-- = pas de test

x

 Bonne qualité

x

 Qualité passable

x

 Mauvaise Qualité

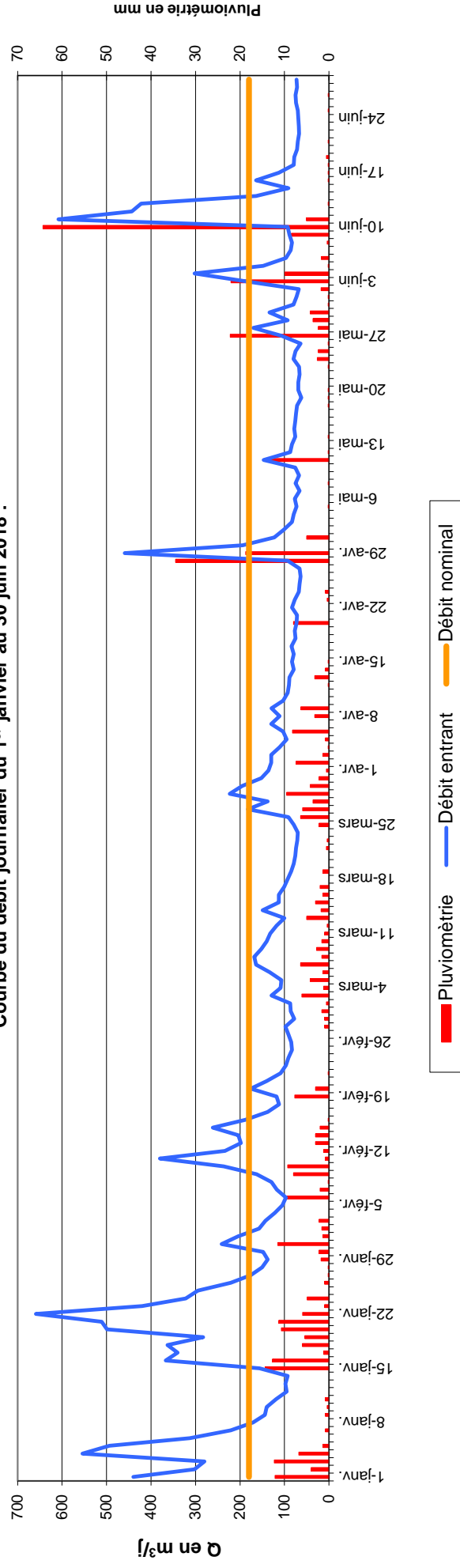
2018

LE SAP

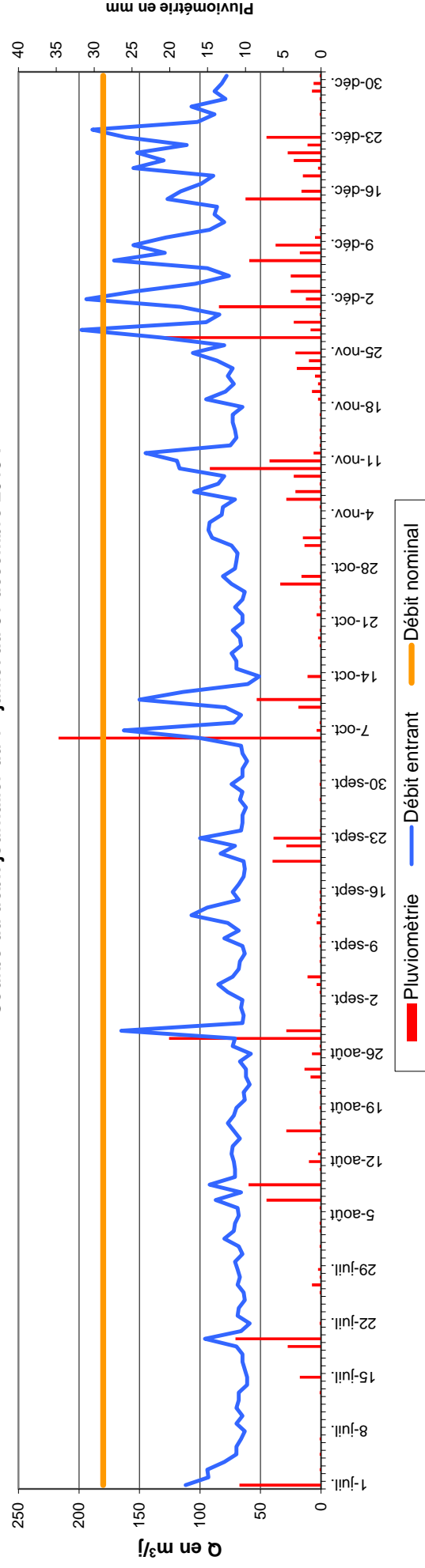
La Touques de sa source au confluent de l'Orbiquet

Débit journalier 2018 de la station du SAP (données SAUR) :

Courbe du débit journalier du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 :



Courbe du débit journalier du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 :





SATESE

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		06-07/03/2017		11-12/07/2018	
	Valeur	η	SATESE		SATESE	
Qmoyen m ³ /j	105		92	92	45	42
MES mg/l	30	50%	312	3,5	360	2,8
DBO ₅ mg/l	25	60%	200	3	310	4
DCO mg/l	90	60%	614	27	820	35
NTK mg/l	10		68,9	3,1	123	4
NGL mg/l	20		3,1		4	
NH ₄ mg/l						2,7
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l				0		
Test NO ₃ mg/l				0		0
Pt mg/l			9,6	2,6	17	8,5
Limpidité cm						
pH			8,4	7,8	8,5	8

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	01/02/17	28/06/18
Cadmium Cd	10	1,07	1,01
Chrome Cr	1000	19,8	18,8
Cuivre Cu	1000	484	447
Mercurie Hg	10	1,14	1,31
Nickel Ni	200	20,4	19,5
Plomb Pb	800	16,6	15,3
Sélénium Se		< 4,99	< 5,37
Zinc Zn	3000	594	649
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1118	1134
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	105 m ³ /j
Moyen mensuel	61,9 m ³ /j
Mini mensuel	39,3 m ³ /j
Maxi mensuel	121,0 m ³ /j
Min journalier	24 m ³ /j
Maxi journalier	227 m ³
Débit annuel	22 608

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	23 740 kWh
Consommation moyenne:	65,0 kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau: Le graphique du débit d'eaux usées arrivant à la station en fonction de la pluviométrie, montre des pics de débit lors de périodes pluvieuses. En effet, on observe 41 dépassements du débit nominal de la station en 2018, ainsi qu'une variation de 39 à 121 m³/j.

⇒ La station: Le bilan 24h réalisé en juillet donne de bons résultats, et respecte le récapissé de déclaration du 16 janvier 2002. Il convient cependant de réaliser régulièrement des tests de décantation et d'augmenter le nombre d'extraction si besoin.

Depuis plusieurs années, il convient de retirer la végétation aux abords de la lagune de finition.

Les roulements de roues du pont racleur ont été remplacés en juillet. Il serait intéressant de remplacer la vanne du poste de recirculation qui est cassée.

Plan d'épandage:

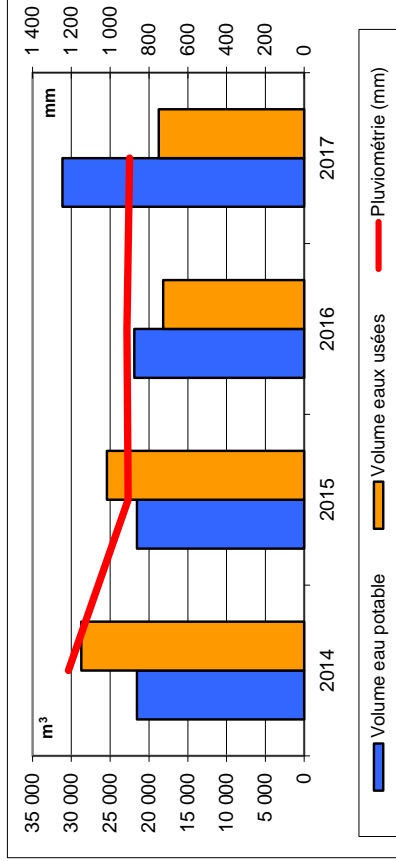
récapissé 16/02/2002

Production de matières sèches:

Volume : 283 m³
 Annuelle : 3,69 Tonnes
 Journalière : 10,1 kg
 Soit : 14 g/j/EH

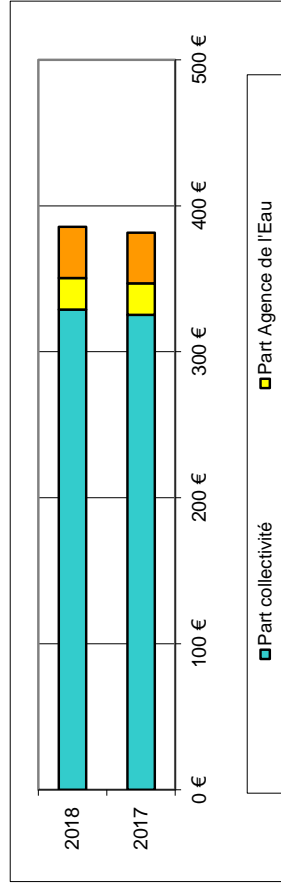
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	21 568	21 546	21 878	31 168
Volume eaux usées	28 707	25 416	18 181	18 731
Pluviométrie (mm)	1 215	908	913	900



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	123,64 €	124,88 €	1,0%
Part variable HT	1,68 €	1,70 €	1,2%
Part revenant à la collectivité HT	325,24 €	328,88 €	1,1%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10% depuis 01/01/2014)	34,7 €	35,0 €	1,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	381,52 €	385,53 €	1,0%
Coût au m³ TTC	3,18 €	3,21 €	1,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	841	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³ (N+1)	€/m ³	3,21	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	65	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	10,15	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0195	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement, obligatoire depuis la loi sur l'Eau du 30 décembre 2006, a été adopté le 10 juillet 2012. Cependant, suite au transfert de compétence de l'assainissement à Fliers Agglo depuis le 1^{er} janvier 2017, il convient d'établir un nouveau règlement unique à tout le territoire.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

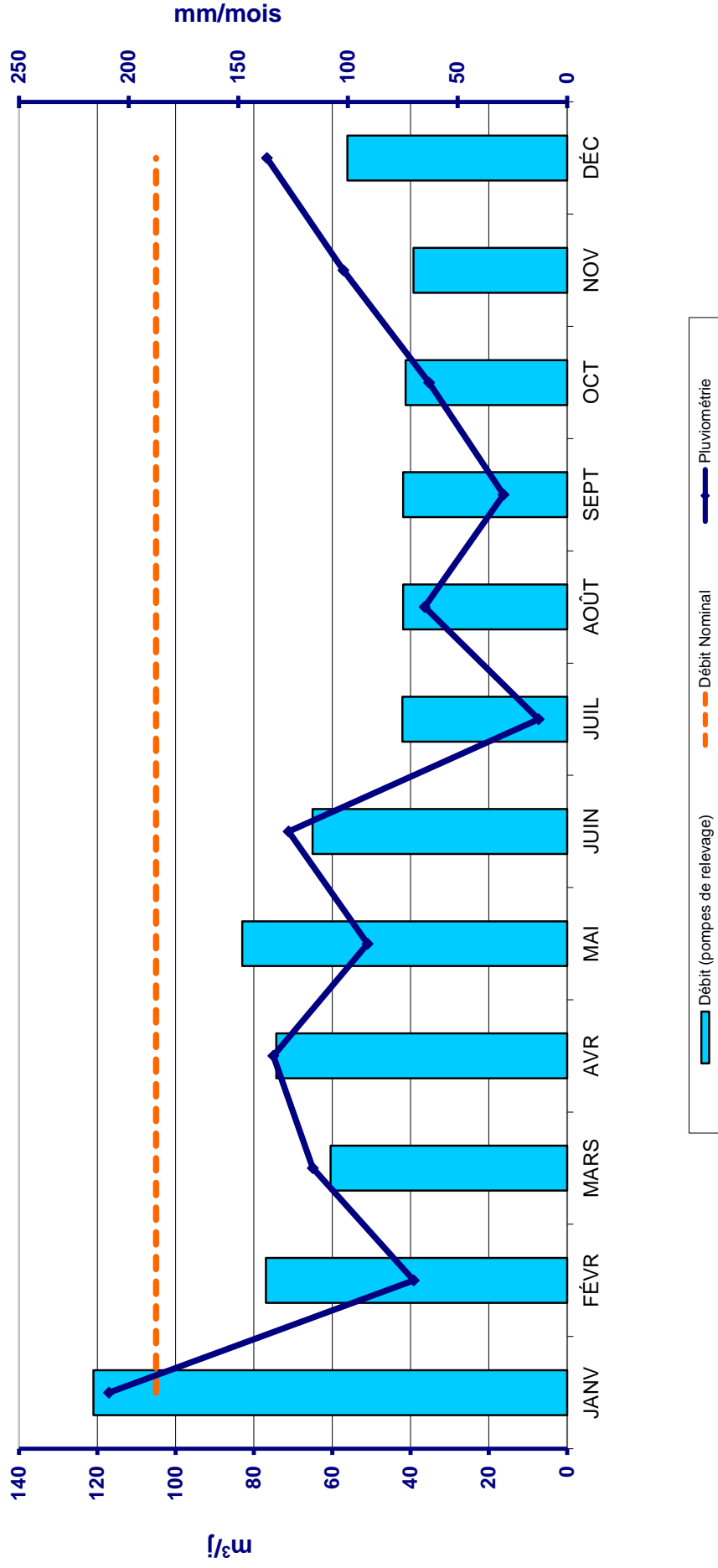
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a augmenté de 1% suite à la hausse des parts fixe et variable revenant à la collectivité.



Effluents collectés en 2018 par la station de LA SAUVAGERE



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de la station d'épuration de La Sauvagère

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	4	4	4	4	5	3	3	2	4	4	4	4
Nitrates	4	4	4	4	5	3	3	2	4	4	4	4
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

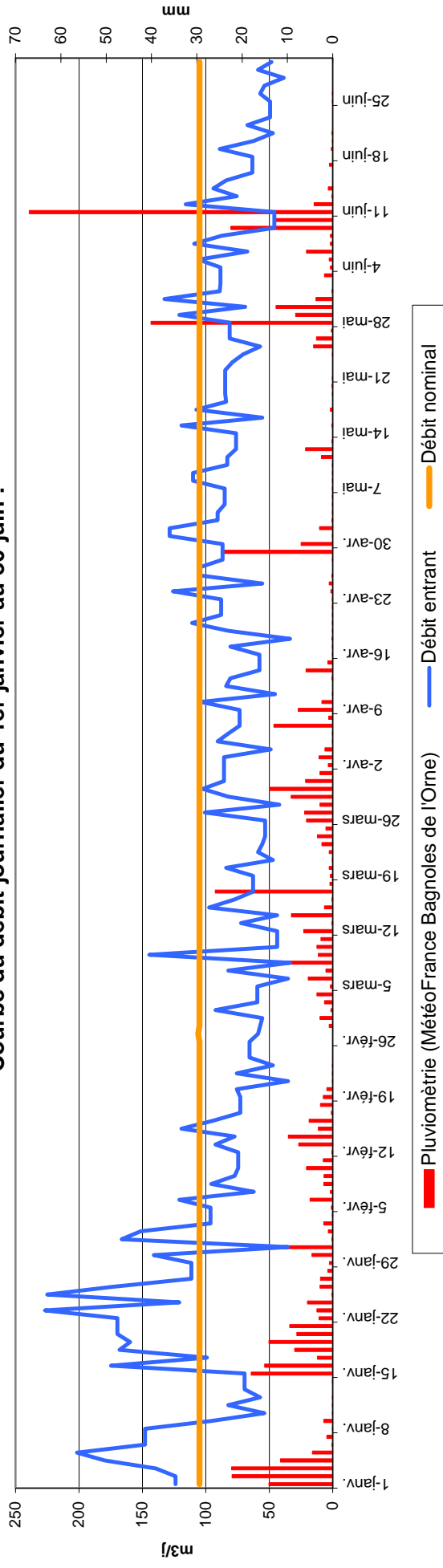
x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

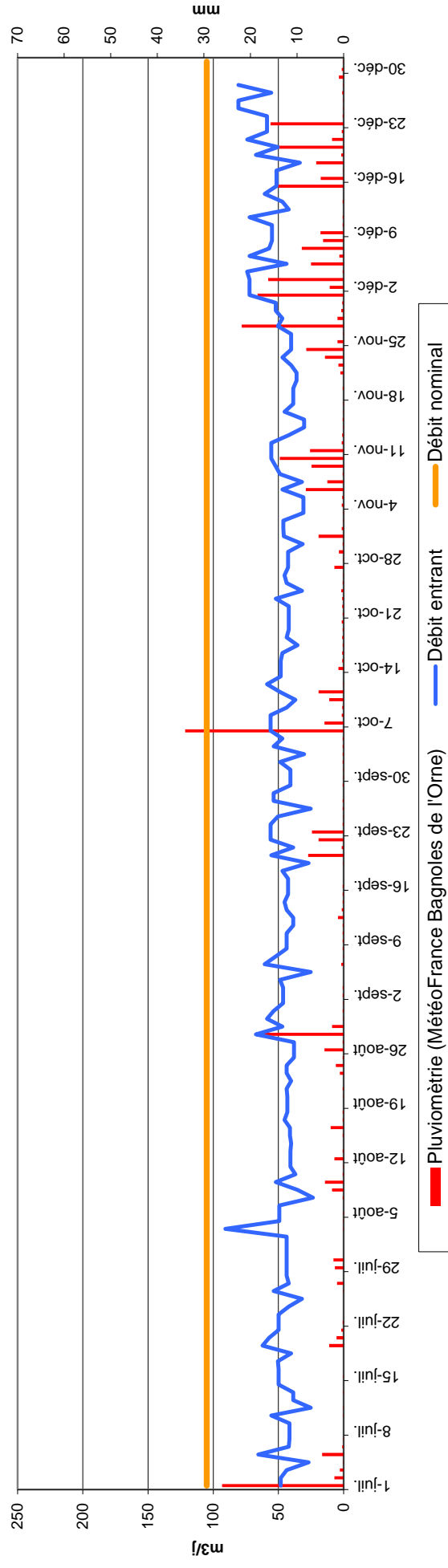
-- = pas de test

Débit journalier 2018 de la station de LA SAUVAGERE :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Station :	SEES	Exploitant :	Nantaise des Eaux	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	CdC des Sources de l'Orne	Maître d'Œuvre :	SOGREAH	Niveau de traitement :	Arrêté 22/06/2005
Milieu récepteur :	L'Orne	Constructeur :	STEREAU	Capacité nominale EH :	8 450
Bassin versant :	Orne	Année de construction :	2005	Raccordés :	3 700
Agence de l'Eau :	Seine Normandie	Type de réseau :	Séparatif	Débit moyen tps sec nappe haute :	1 032 m³/jour

Un tableau de synthèse ci-joint présente les données des charges polluantes et les débits reçus par la station depuis 2006.

Le débit moyen journalier en entrée est de 769 m³/j soit 75 % du débit temps sec de nappe haute (1 032 m³/j).

Le débit maximum de 3 054 m³/j a été relevé le 12 juin (66 mm) et représente 3 fois le débit moyen de temps sec en nappe haute.

Le débit nominal par temps sec en nappe haute a été dépassé 32 fois en 2018.

Le déversoir (point A2) en amont de la station situé sur l'ancien site a relevé 607 m³ de by-pass (49 déversements).

Les courbes de "débit-pluviométrie" jointes indiquent que le réseau collecte des eaux claires parasites.

La situation des eaux claires parasites est toujours la même. Le réseau collecte des eaux claires parasites en grande quantité.

Il conviendrait de prendre rapidement des mesures pour diminuer ces volumes.

Ainsi, dans un premier temps le contrôle exhaustif des branchements pourrait être envisagé.

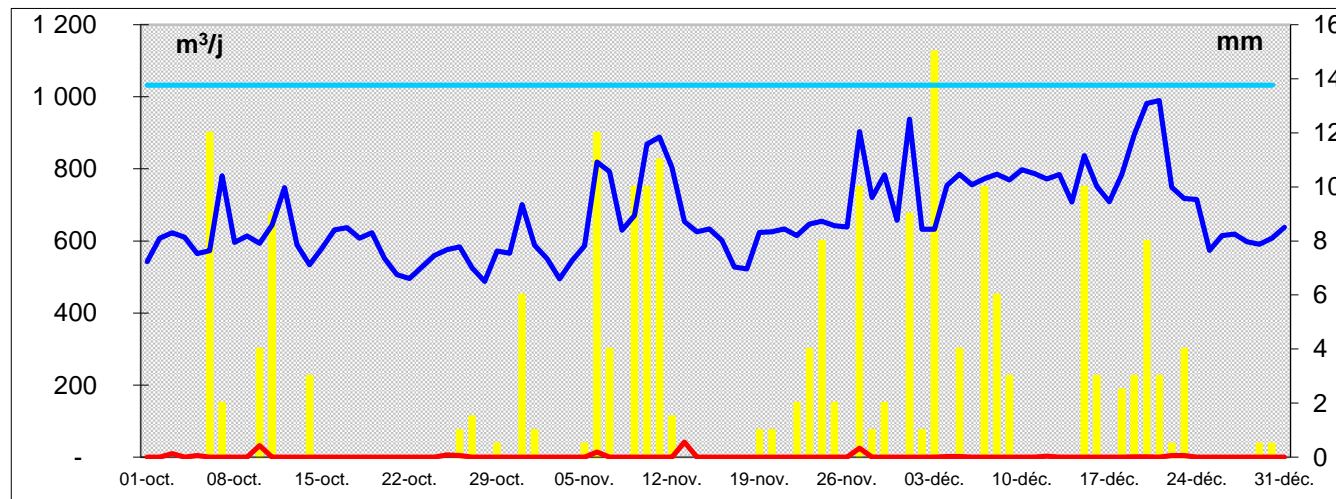
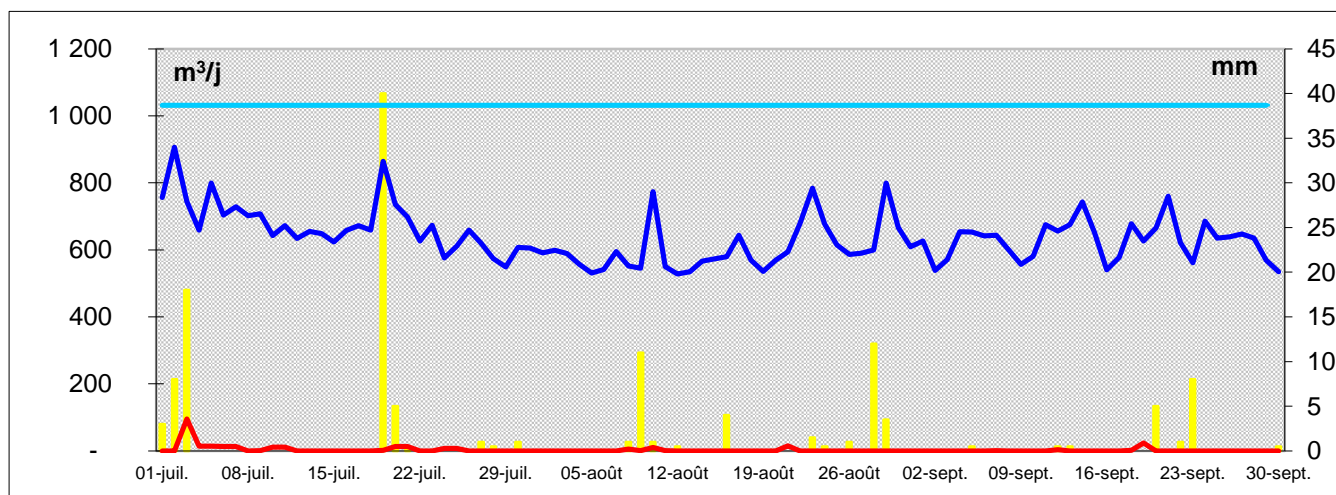
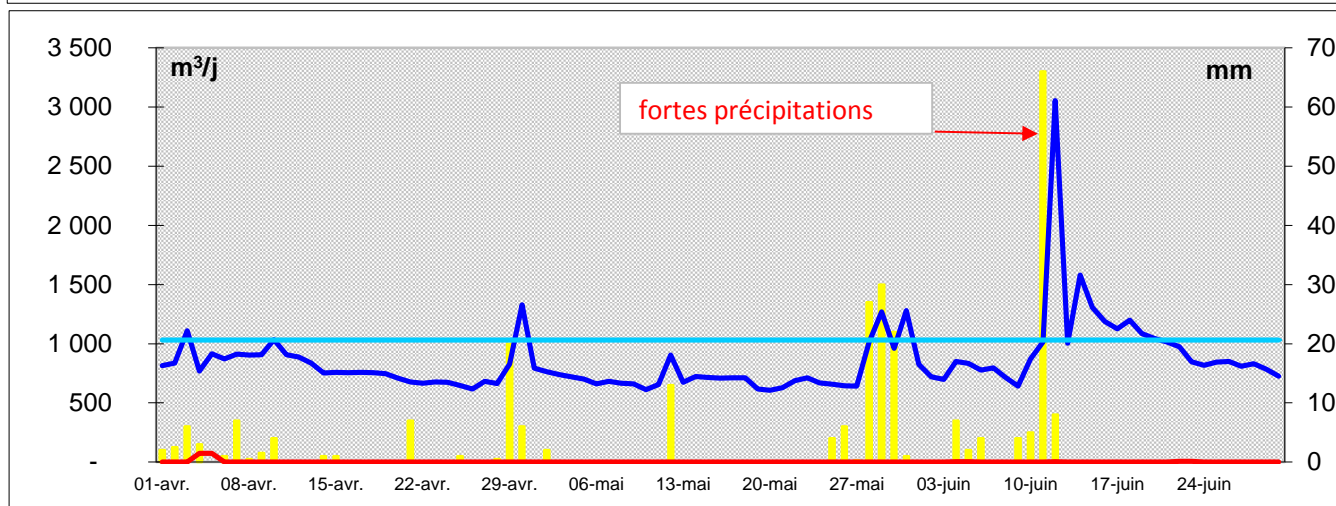
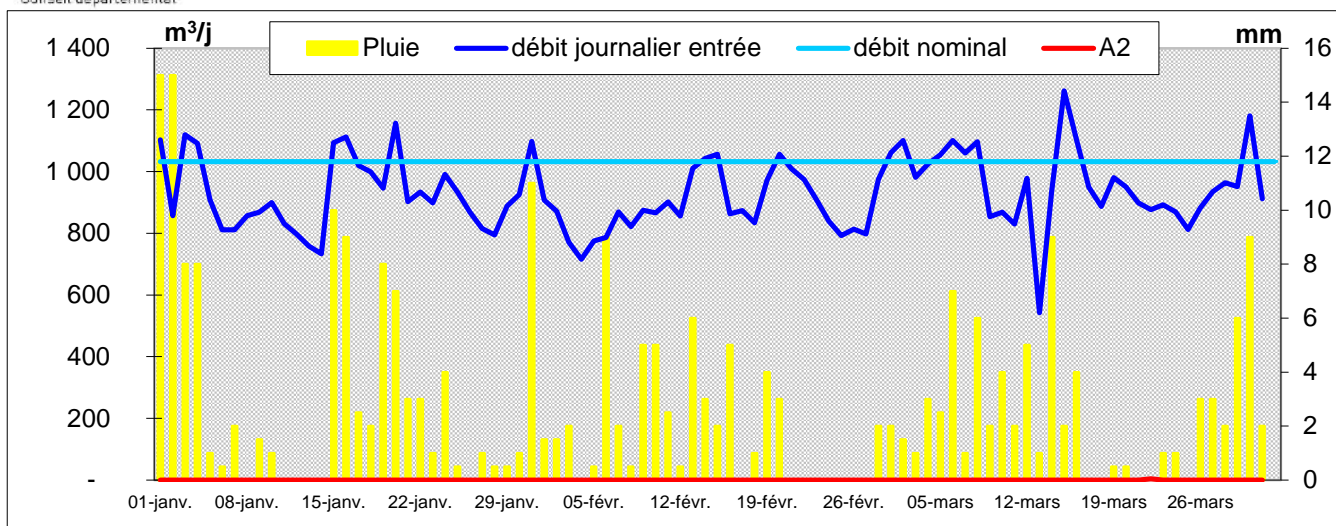
De plus, un diagnostic permanent (installation de sondes de mesures en continu aux emplacements caractéristiques du réseau) sur plusieurs années permettrait d'identifier les actions prioritaires de réhabilitation et de les hiérarchiser.

Boues : Pas d'évacuation de boues (stockage).



SATESE

2018	SEES	Orne	CdC des Sources de l'Orne	.036146402000
-------------	-------------	-------------	----------------------------------	----------------------

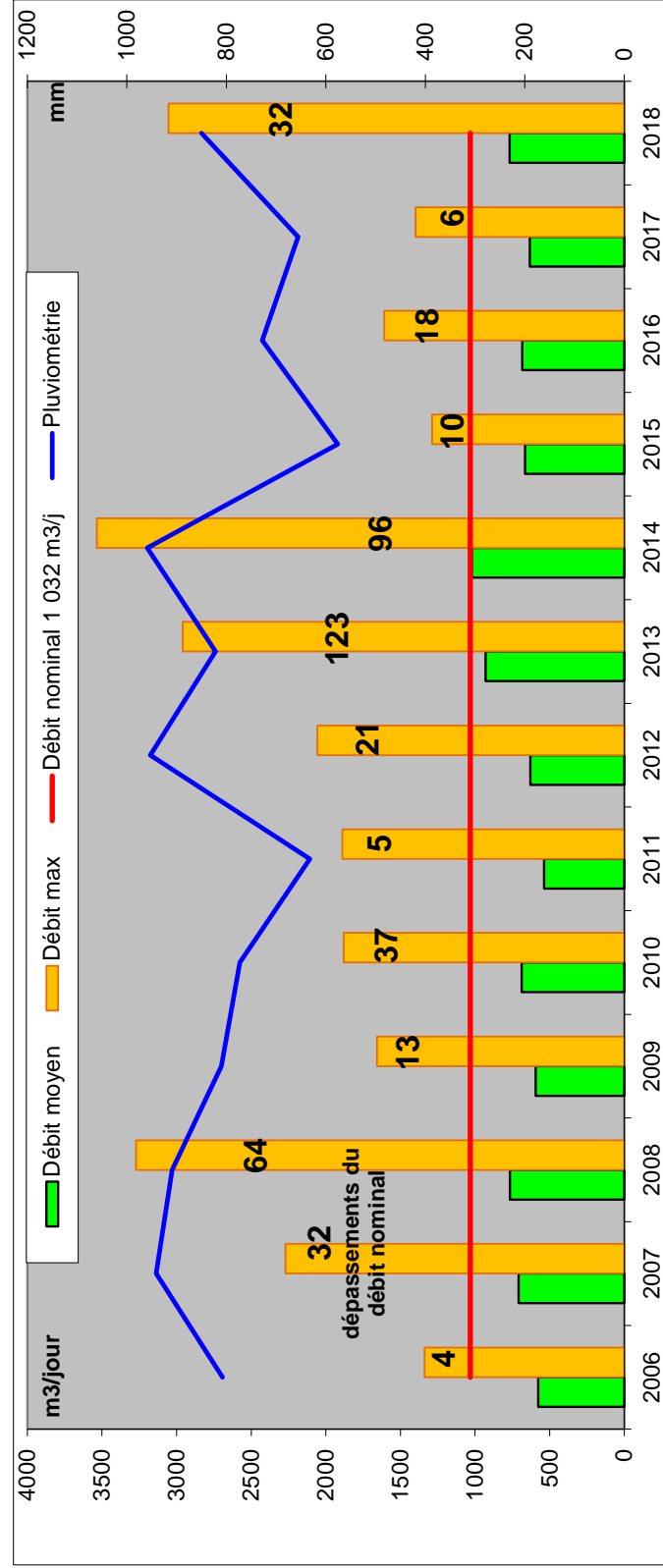


Sées 2006 - 2018 (8 450 EH)

Début du transfert vers la nouvelle station le 13 avril 2006 : données 2006 des Charges et Débits à partir du 2 mai.

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy	Q max	Volume	Pluvio	A2 : Q by passé	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2006	199	153	441	36	4,2	577	1338	210 605	808		4
2007	235	199	517	61	6,4	708	2271	258 420	941		32
2008	235	220	504	51	5,7	766	3272	280 356	909	4211	64
2009	245	189	521	52	4,8	593	1657	216 445	810	2603	13
2010	286	232	562	52	5,8	687	1880	250 755	773	73	37
2011	203	221	502	46	5,4	538	1890	196 370	632	307	5
2012	211	201	483	45	5,6	630	2056	230 580	953	29	21
2013	253	198	554	49	6,6	930	2958	339 450	822	1387	123
2014	204	185	478	47	5,8	1021	3534	372 665	959	0	96
2015	214	176	421	44	4,8	665	1288	242 725	576	0	10
2016	213	186	411	40	4,6	683	1609	249 978	728	110	18
2017	132	166	390	40	6,3	634	1399	231 410	656	192	6
2018	191	163	413	47	5,3	769	3054	280 685	850	607	32
Moyenne en kg/j	217	191	477	47	5					9519	461
Charge en EH	3 100	3 191	3 972	3 128	1 371					somme	dépassements
						708	3534				
						Moyenne	MAX				

A
N
N
E
E



Station	SEGRIE FONTAINE Bourg	Exploitant	Flers Agglo (régie)	Type de station	FSL
Maître d'ouvrage	Flers Agglo	Maître d'œuvre	Direction Départementale de l'Équipement	Niveau de traitement	A du 21/07/15 et R du 10/02/94
Milieu récepteur	Fossé	Constructeur	VOISIN	Capacité nominale	EH 250
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	1997	Code SANDRE	036146501000
Masse d'eau	La Rouvre de sa source au confluent de l'Orne			Type de réseau	Séparatif



QUALITE DU REJET

Date de la visite		29/03/2017		15/10/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Resultats d'analyses		Resultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Récépiéssé du 10 février 94			
Valeur	η	Valeur	η	Amont	Aval
		38			
Qmoyen m ³ /j					
MES mg/l	50%				
DBO ₅ mg/l	60%	30			
DCO mg/l	60%	90			
NTK mg/l		10			
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l			5		5
Test NO ₃ mg/l			250		250
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH				4,25	3,9

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercuré Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Evacuation vers une autre station d'épuration (pas d'analyse)

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume: -- m³
 Annuelle: 1,9 Tonnes
 Journalière: 5,21 kg
 Soit: 20,8 g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	38 m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j
Maxi mensuel	-- m ³ /j
Maxi journalier	-- m ³ /j
Débit annuel	-- m ³

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle: kWh
 Consommation moyenne: kWh/j **non relevé**

Observations:

⇒ Le réseau: Les relevés mensuels de l'exploitant n'ayant pas été transmis au SATESE, aucune estimation du débit entrant n'a pu être réalisée.

⇒ La station: D'après les tests de terrain réalisés lors de la visite d'octobre 2018, la station donne de bons résultats. En effet, il ne subsiste qu'une faible quantité d'ammoniaque dans le rejet. On observe cependant que le pH de sortie est acide. A ce sujet, une proposition technique et financière pour une nouvelle expérimentation a été remise à la collectivité pour une autre station d'épuration.

Les roseaux se sont moins bien développés que les années précédentes alors que les orties ont envahi une partie des filtres. Il a été conseillé de réaliser le désherbage des massifs plus régulièrement, notamment lors de la repousse des roseaux.

Afin de permettre d'accéder facilement aux ouvrages, l'entretien des espaces verts doit être réalisé plus régulièrement.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Station Maître d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	SEGRIE FONTAINE La Bagotière Fliers Agglo Fossé Seine Normandie La Rouvre de sa source au confluent de l'Orne	Exploitant Maître d'œuvre Constructeur Année de construction	Fliers Agglo (régie) Direction Départementale de l'Équipement VOISIN 1997	Type de station Niveau de traitement Capacité nominale Code SANDRE Type de réseau	FSL Arrêté du 21/07/2015 EH 50 036146502000 Séparatif
---	--	---	---	---	--



DEBIT COLLECTE:

Nominal	7,5 m ³ /j		
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	-- m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	-- m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j		

CONSOMMATION ENERGETIQUE	
Consommation annuelle:	kWh
Consommation moyenne:	non relevé kWh/j

Observations :
Les relevés mensuels de l'exploitant n'ayant pas été transmis au SATESE, aucune estimation du débit entrant n'a pu être réalisée.
D'après les tests de terrain réalisés lors de la visite d'octobre, la station donne des résultats satisfaisants. En effet, il ne subsiste qu'une faible concentration d'ammoniaque dans le rejet.
On observe cependant que le pH de sortie est acide. A ce sujet, une proposition technique et financière pour une nouvelle expérimentation a été remise par le constructeur à la collectivité pour une autre station d'épuration.
Les roseaux se sont développés correctement. De plus, l'entretien est satisfaisant.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		29/03/2016		15/10/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Resultats d'analyses		Resultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	Aval	η	Aval
Qmoyen m ³ /j	7,5				
MES mg/l		50%			
DBO ₅ mg/l	35	60%			
DCO mg/l	200	60%			
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l			30		10
Test NH ₄ mg/l			250		250
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH			6,2		3,9

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercuré Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Evacuation vers une autre station d'épuration (pas d'analyse)

Plan d'épandage:
Non réalisé

Production de matières sèches:
Volume: -- m³
Annuelle: 0,3 Tonnes
Journalière: 0,82 kg
Soit: 16,4 g/j/EH

Station	SEPT FORGES	Exploitant	Commune (régie)	Type de station	BAAP
Maître d'ouvrage	JUVIGNY VAL D'ANDAIN	Maître d'œuvre	Direction Départementale Agriculture et Forêt	Niveau de traitement	A. 21/07/2015 et R. du 19/12/1989
Milieu récepteur	Ruisseau puis la Mayenne	Constructeur	SABLA	Capacité nominale	EH 250
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	1990	Code SANDRE	0461387S0001
Masse d'eau	La Mayenne depuis la confluence de l'Aisne jusqu'à la retenue de St Fraimbault de Prière			Type de réseau	Séparatif



SATESE

QUALITE DU REJET

Date de la visite		17/06/2015		26-27/04/2017	
Déclarant		VEOLIA		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Récupéré du 19 déc 1989		Récupéré du 19 déc 1989	
Valeur	η	Aval	η	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j		9	9	8	8
MES mg/l	50%	190	5,4	437	6
DBO ₅ mg/l	60%	320	3	510	4
DCO mg/l	60%	740	46	1140	54
NTK mg/l		110	16	168	6,7
NGL mg/l		110	17,1	6,7	6,7
NH ₄ mg/l			19,2	4,8	
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					0
Pt mg/l		15	7,2	16,1	7,6
Limpidité cm					50
pH		7,6	7,8	8,9	8,1

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	26/04/18	25/09/18
Cadmium Cd	10	0,99	1,06
Chrome Cr	1000	19,5	31,0
Cuivre Cu	1000	432	386
Mercurie Hg	10	0,57	0,58
Nickel Ni	200	22,2	28,1
Plomb Pb	800	23,7	29,5
Sélénium Se		< 4,81	< 4,65
Zinc Zn	3000	771	827
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1245	1272
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Plan d'épandage:

Révisé le 18 novembre 2003

Production de matières sèches:

Volume : 40 m³
 Annuelle : 0,55 Tonnes
 Journalière : 1,5 kg
 Soit : 6 g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	37,5 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle:	6 336	kWh
Consommation moyenne:	17	kWh/hj

Observations :

⇒ Le réseau : L'effluent arrivant de façon gravitaire, il n'y a pas de mesure ni d'estimation du débit transitant par la station.

Pour rappel, l'arrêté national du 21 juillet 2015 exige un diagnostic complet du système d'assainissement tous les 10 ans, ce qui permettrait d'avoir une meilleure connaissance des arrivées. La station n'ayant jamais fait l'objet de cette prestation, il serait intéressant d'en réaliser un pour déterminer des éventuelles eaux claires parasites.

Le plan du réseau a été mis à jour par le bureau d'études SCE lors du diagnostic réseau à Juvigny sous Andaine.

⇒ La station : Lors de la visite réalisée par le SATESE en mars, la station donnait des bons résultats car il ne subsistait qu'une faible concentration d'ammoniaque dans le rejet.

Cependant, les tests de terrain hebdomadaires réalisés par l'exploitant montrent une grande disparité entre eux, car de l'ammoniaque ou des nitrates apparaissent régulièrement. Le traitement ne semble pas fiabilisé, obligeant l'exploitant à modifier régulièrement le temps de marche de la turbine (environ 2 fois par mois).

Enfin, l'agriculteur épandant les boues de la station a pris sa retraite en 2018, et son successeur n'a pas souhaité continuer. Une mise à jour du plan d'épandage est donc nécessaire. La commune a choisi la Chambre d'Agriculture pour réaliser cette prestation d'un montant de 3 065,71 € TTC.

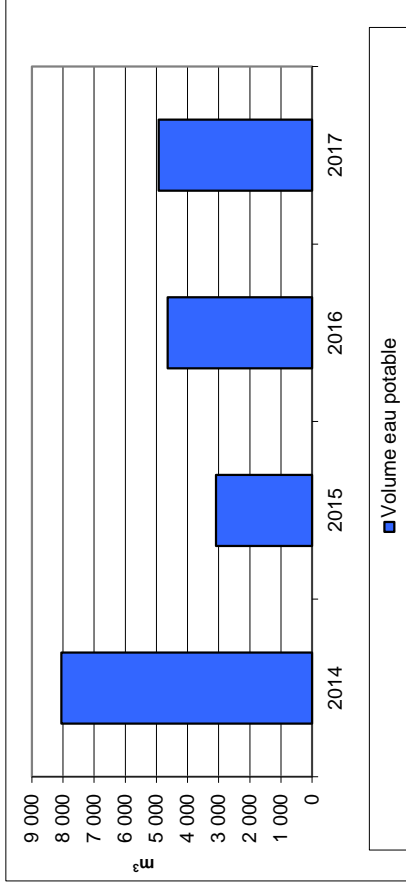
2018

SEPT FORGES

La Mayenne depuis la confluence de l'Aisne jusqu'à la retenue de St Fraimbault de Prière

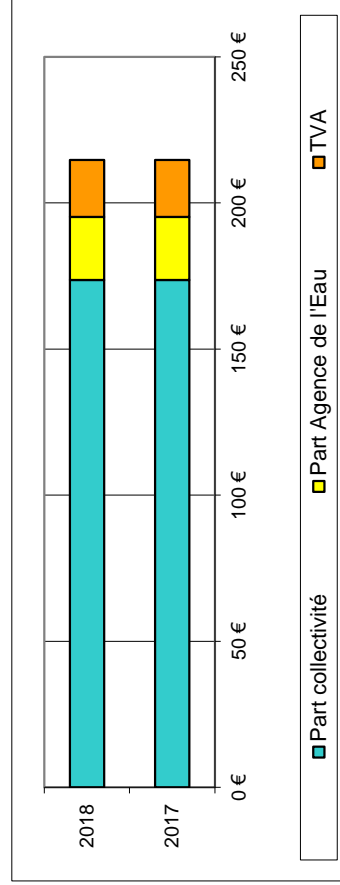
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	8 055	3 085	4 637	4 932
Volume eaux usées	Pas de données - réseau gravitaire			
Pluviométrie (mm)	--	--	--	--



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	20,00 €	20,00 €	0,0%
Part variable HT	1,28 €	1,28 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	173,60 €	173,60 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	19,52 €	19,52 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	214,72 €	214,72 €	0,0%
Coût au m³ TTC	1,79 €	1,79 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPOQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	151	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	90,48	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	1,79	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	65	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	1,98	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter/les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 18 février 2011. Cependant, suite au transfert de compétence de l'assainissement à Juvigny Val d'Andaine, un nouveau règlement est en cours de rédaction.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPOQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

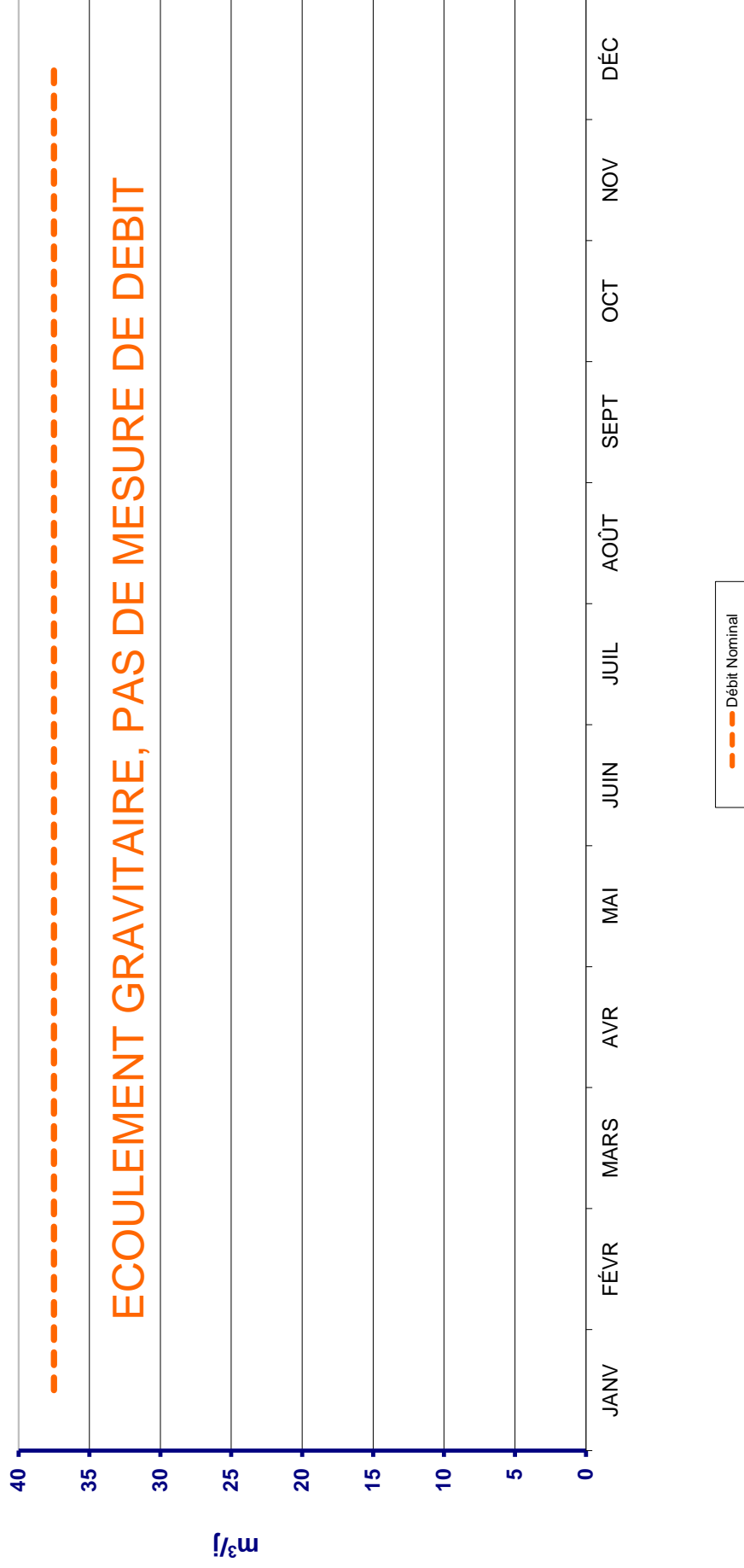
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPOQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas été modifiée.



Effluents collectés en 2018 par la station de SEPT FORGES



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniac	4	4	5	4	5	4	4	5	4	4	3	5
Nitrates	4	4	5	4	5	4	4	5	4	4	3	5
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

-- = pas de test



DEBIT COLLECTE:

Nominal	75	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	--	m ³ /j			
Maxi mensuel	--	m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : **non relevé** kWh
 Consommation moyenne : kWh/hj

Observations :

L'appel d'offre pour la construction de la nouvelle station a permis de retenir la société Opure pour un montant de 399 540 € HT.

Pour mémoire, il s'agit d'une station de type lits plantés de roseaux d'une capacité de 600 EH.

Une réunion préparatoire a eu lieu le 6 février 2019. Les travaux devraient débuter en avril. La station pourrait être terminée en août.

Le montant du marché inclus le curage de la lagune. Il reste à effectuer la bathymétrie et le plan d'épandage.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		09/11/2017		14/10/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	Amont	η	Aval
Qmoyen m ³ /l	75				
MES mg/l	50%				
DBO ₅ mg/l	35				
DCO mg/l	200				
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l			60		50
Test NO ₃ mg/l			0		0
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH					8,1

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	Plan d'épandage:
Cadmium Cd	10	Non réalisée
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	Production de matières sèches:
Mercuré Hg	10	
Nickel Ni	200	Volume : -- m ³
Plomb Pb	800	Annuelle : -- Tonnes
Sélénium Se		Journalière : -- kg
Zinc Zn	3000	Soit : -- g/l/EH
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les filtres)

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Station	SURE	Exploitant	Régie
Maître d'ouvrage	SURE	Maître d'œuvre	SOGETI
Milieu récepteur	L'Orne Saonoise	Constructeur	VOISIN
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2007
Masse d'eau	L'Orne Saonoise et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	jusqu'à sa confluence avec la Sarthe	
Type de station	PHRG	Niveau de traitement	A du 21/07/15 et R du 01/09/05
Capacité nominale	EH 250	Code SANDRE	0461394S0001
Type de réseau	Séparatif		



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		SATESE		08/10/2018	
	Declarant	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses		
	Seuil réglementaire	SATESE		SATESE		
	Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 01 septembre 2005		SATESE		
	Valeur	η	Amont	Aval	η	
Qmoyen m³/j	37,5	η	14,3	14,3		
MES mg/l	50%		460	2	99,6%	
DBO ₅ mg/l	35		310	3	99,0%	
DCO mg/l	200		1040	27	97,4%	
NTK mg/l			101	2,1	97,9%	
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l						
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l					0	
Test NO ₃ mg/l					500	
Pt mg/l			11	9,8	10,9%	
Limpidité cm						
pH			8,5	7,2	7,3	

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercure Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	3000
Zinc Zn	4000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	0,8
7 principaux PCB	5,0
Fluoranthène	2,5
Benzo(b)fluoranthène	2,0
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage dans les lagunes)

Plan d'épandage:
Non réalisée

Production de matières sèches:
Volume : -- m³
Annuelle : -- Tonnes

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	37,5 m³/j
Moyen mensuel	21,0 m³/j
Mini mensuel	6,8 m³/j
Maxi mensuel	40,2 m³/j
Débit annuel	7 672 m³

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/hj

Observations :

- ⇒ Le réseau : En moyenne, la station a reçu 21 m³/j soit environ 56 % de la capacité de la station.
 - ⇒ La station : Lors de la visite, les résultats étaient bons.
- Il convient de rester vigilant concernant l'entretien de la station et notamment le désherbage manuel des filtres. En effet, actuellement beaucoup de mauvaises herbes sont présentes, étouffant les roseaux.

Par ailleurs, il est recommandé de conserver un bon état de fonctionnement des équipements de la station : débitmètre, compteurs de chasses...

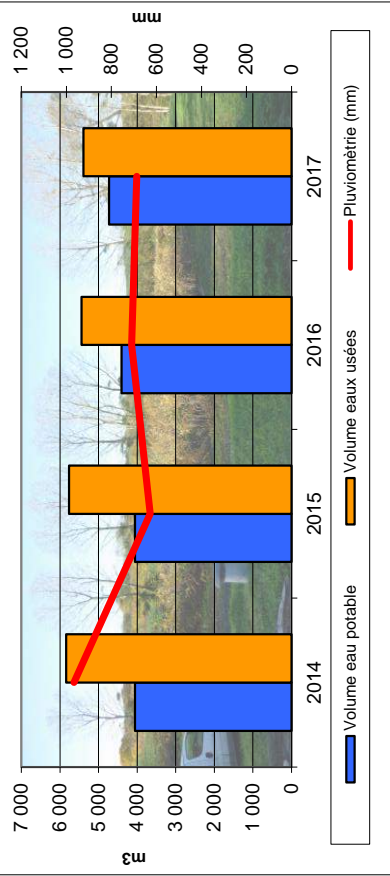
Il est prévu le curage du bassin tampon de sortie pour 2019 avec stockage des boues sur les filtres plantés du premier étage.

Il convient de rester vigilant à la présence de ragondins dans la station notamment avec le respect de règles d'hygiène strictes.



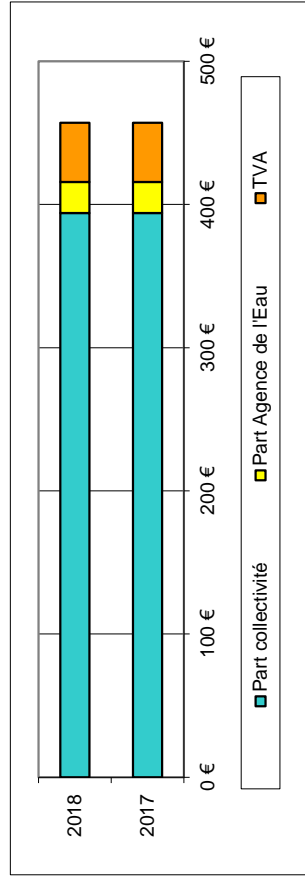
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	4 052	4 053	4 403	4 729
Volume eaux usées	5 840	5 767	5 442	5 388
Pluviométrie (mm)	966	628	710	688



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	124 €	124 €	0,0%
Part variable HT	2,25 €	2,25 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	394,00 €	394,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	41,56 €	41,56 €	0,0%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	457,16 €	457,16 €	0,0%
Coût au m³ TTC	3,81 €	3,81 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	137	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,81	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	15	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté en 2007.

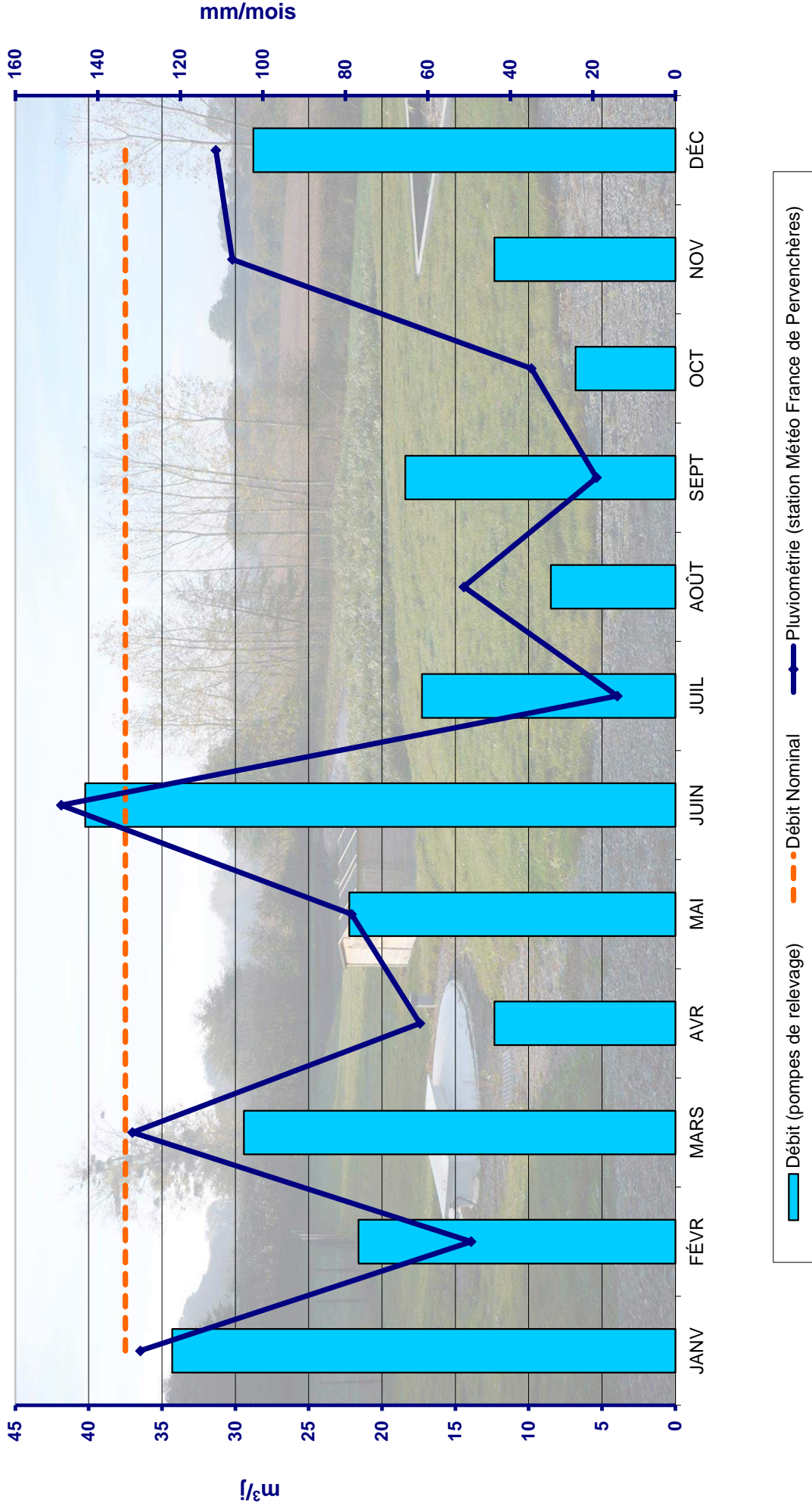
Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif devra être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée le 19 novembre 2018, par le SATESE. Une proposition de RPQS a été envoyée en date du 19 novembre 2018. Enfin, le RPQS a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2018. Ce dernier est disponible en ligne depuis le 18 décembre 2018.

Le prix de l'assainissement n'a pas subi d'évolution.



Effluents collectés en 2018 par la station de SURE



Station :	LE THEIL SUR HUISNE	Exploitant :	VEOLIA EAU	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	VAL AU PERCHE	Maître d'Œuvre :	SOGETI	Niveau de traitement :	Arrêté du 10/09/2009
Milieu récepteur :	L'Huisne	Constructeur :	MSE	Capacité nominale EH :	3 500
Bassin versant :	Huisne	Année de construction :	2011	Raccordés :	1 700
Agence de l'Eau :	Loire Bretagne	Type de réseau :	Séparatif et unitaire	Débit nominal :	600 m ³ /jour

OBSERVATIONS :

Un tableau de synthèse ci-joint présente les données des charges polluantes et les débits reçus par la station depuis 2012.

Le débit moyen de l'année est de 249 m³/j soit 42 % de la charge hydraulique nominale.

Le débit journalier maximal a atteint **805 m³/j soit 134 %** de la charge hydraulique nominale de 600 m³/j (le 5 janvier avec 18 mm de pluie en 2 jours).

De plus au cours de l'année 2018, le débit nominal de la station a été dépassé 12 fois et 198 m³ ont été by-passés (soit 9 déversements) au niveau du déversoir d'entrée.

Ainsi, comme les années passées, les courbes de débit et de pluviométrie jointes laissent apparaître une nette concordance entre la pluviométrie et le débit démontrant l'intrusion d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement.

A ce sujet, le bureau d'études AEC effectue un diagnostic du système d'assainissement pour identifier les actions prioritaires de réhabilitation et les hiérarchiser. Le démarrage de cette étude a eu lieu en avril 2018.

Boues : 36,3 tonnes de matières sèches ont été épandues (605 m³).



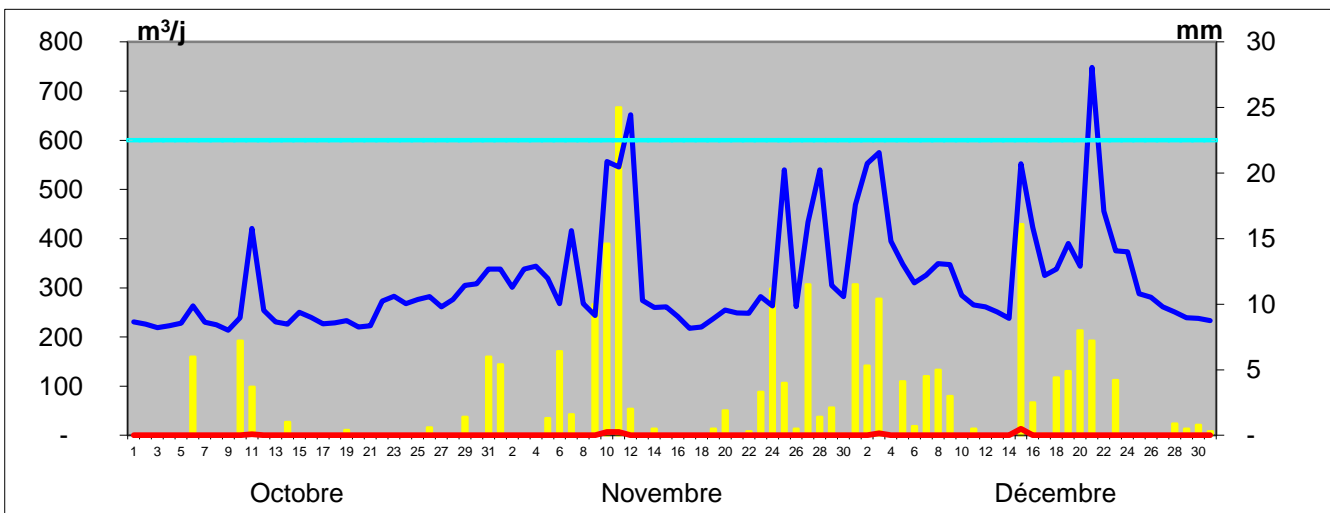
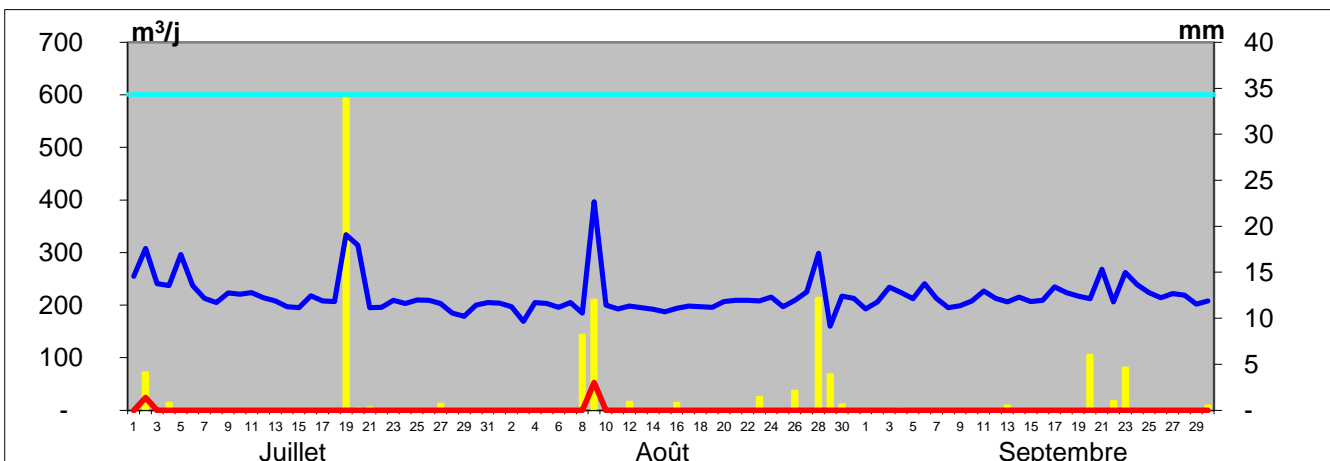
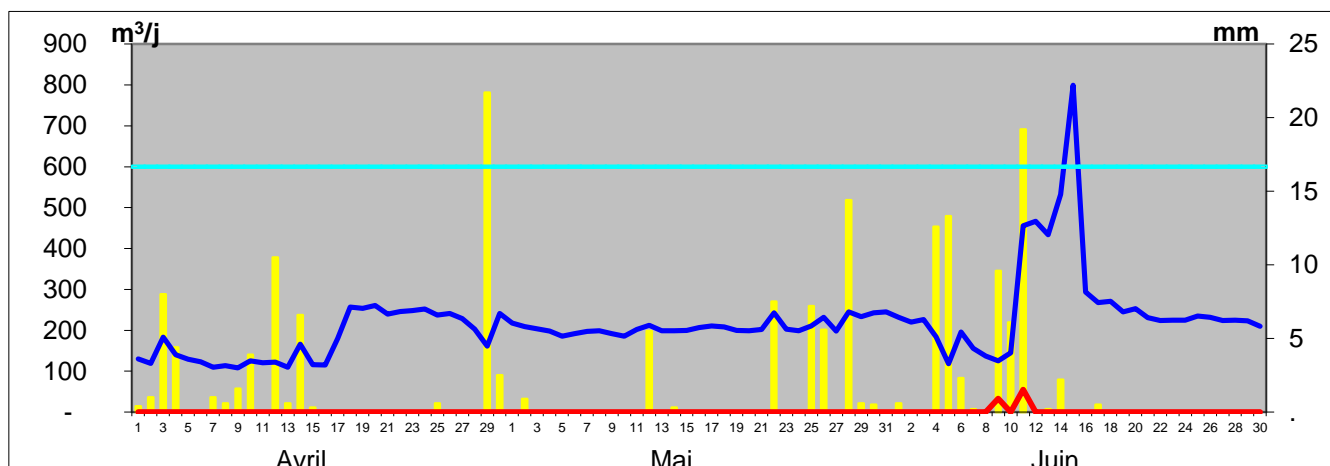
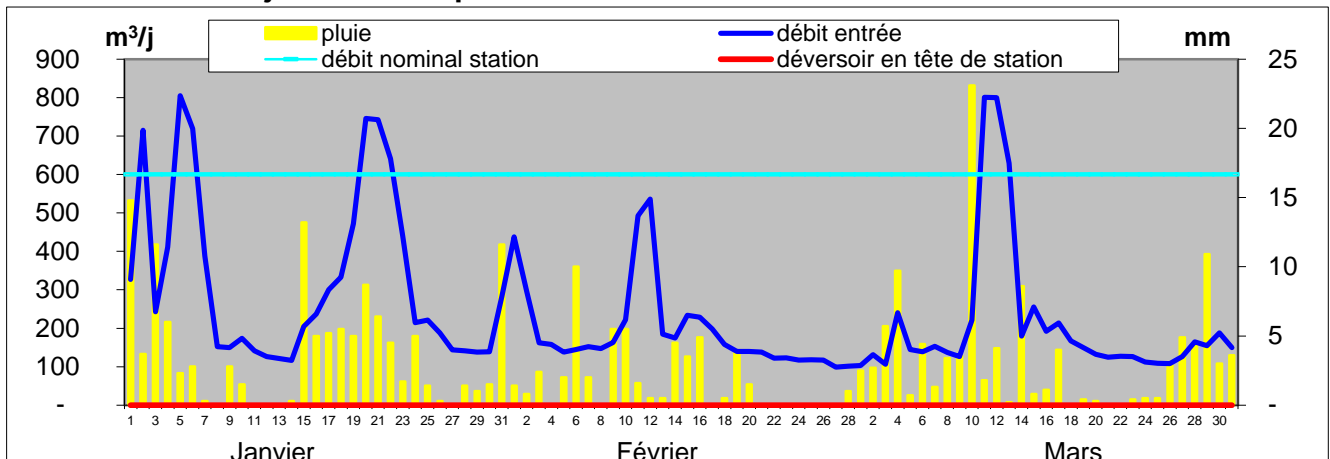
SATESE

2018	LE THEIL SUR HUISNE	Huisne	VAL AU PERCHE	04 61 484 S 0002
-------------	----------------------------	---------------	----------------------	-------------------------



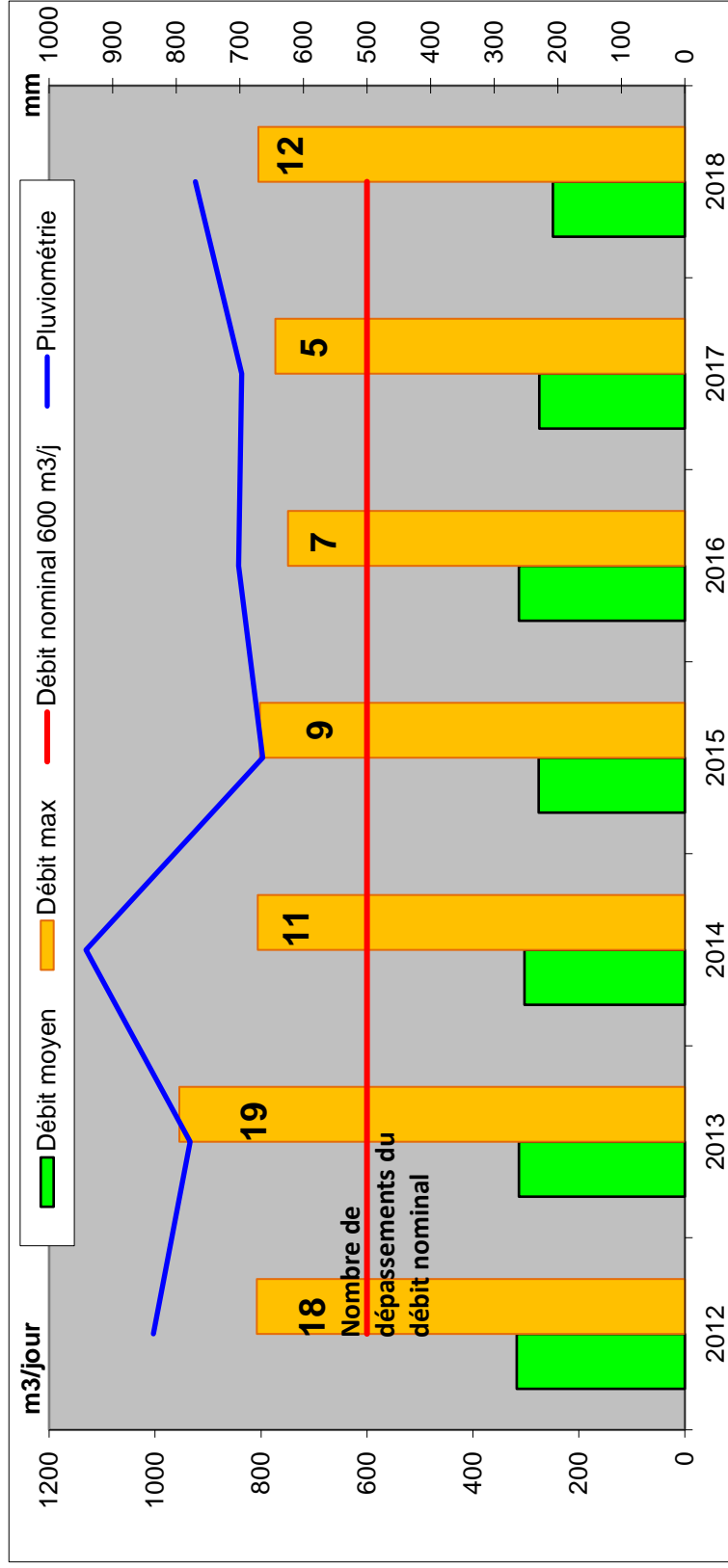
ANNEE 2018

Débit journalier et pluviométrie



LE THEIL SUR HUISNE 2012 - 2018 (3 500 EH)

Année	Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy (entrée)	Q max (entrée)	Volume	Volume by-passé DO	Pluvio	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2012		114	96	224	28	2,9	317	808	116 022	---	836	18
2013		93	76	197	26	2,7	313	954	114 245	1 859	778	19
2014		116	88	236	25	3,2	303	806	110 595	1 833	942	11
2015		120	92	261	25	3,5	276	802	100 740	445	664	9
2016		290	148	426	32	3,5	313	749	114 558	113	702	7
2017		144	83	255	28	3,7	275	773	100 375	312	697	5
2018		111	75	210	23	2,7	249	805	90 885	198	770	12
Moyenne en kg/j		141	94	258	27	3,2						
Charge en EH		1176	1567	2154	1781	793	292	954				81
							Moyenne	MAX				dépassements



Station	TICHEVILLE	Exploitant	TICHEVILLE	Commune	DBIO	Type de station	DBIO
Maître d'ouvrage	TICHEVILLE	Maître d'œuvre	La Touques	D.D.E	Arrêtés du 11/05/2009 et 21/07/2015	Niveau de traitement	Arrêtés du 11/05/2009 et 21/07/2015
Milieu récepteur	La Touques	Constructeur	Seine-Normandie	MSE	2010	Capacité nominale EH	240
Agence de l'eau	La Touques de sa source au confluent de l'Orbiquet	Année de construction	La Touques de sa source au confluent de l'Orbiquet	2010	Code SANDRE	036148501000	036148501000
Masse d'eau	La Touques de sa source au confluent de l'Orbiquet				Type de réseau	Séparatif	Séparatif



QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		10-11/06/2015		15-16/03/2017	
	Déclarant		SATESE		SATESE	
Arrêté du 21 juillet 2015	Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
	Valeur	η	Amont	Aval	η	η
Qmoyen m³/j	34,5		15	15	8	8
MES mg/l	50%		453	73	294	75
DBO ₅ mg/l	35	60%	300	48	350	17
DCO mg/l	200	60%	708	100	1488	148
NTK mg/l	35		101	6,9	141	8,2
NGL mg/l						
NH ₄ mg/l						
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l	10		10	8,8	12,9	12
Limpidité cm			8,4	7,9	8,6	6,9
pH						

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

DEBIT COLLECTE:

Nominal	69	m³/j	Mini journalier	3	m³/j
Moyen mensuel	12,5	m³/j	Maxi journalier	42	m³/j
Mini mensuel	6,8	m³/j	Débit annuel	4 548	m³
Maxi mensuel	21,7	m³/j			

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	Non relevé	kWh
Consommation moyenne :		kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Le débit moyen mensuel sortant de la station est de 12,5 m³/j soit 18 % du débit nominal de la station. La validation du débitmètre à ultrasons, en sortie de station, a été opérée par le SATTEMA, lors de la visite du 13/11/2018. Par ailleurs, il est recommandé d'assurer un curage annuel des postes ainsi que d'une partie du réseau afin de pérenniser les ouvrages.

⇒ La station : Les résultats des tests bandelettes semblent indiquer que la station élimine bien la pollution azotée. Néanmoins, de nombreuses matières en suspension sont présentes sur l'effluent de sortie, suite à la panne de la pompe de lavage du tambour filtrant. Ce problème est récurrent sur ce type de station. Une réunion sur site avec le constructeur MSE est à envisager dans les meilleurs délais. Enfin, la végétation présente tout autour de la station engendre de nombreuses chutes de feuilles pouvant perturber le fonctionnement de certains ouvrages (biodisques lors du nettoyage, canal de rejet...).



QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	06/07/17	15/01/18
Cadmium Cd	10	1,74	1,92
Chrome Cr	1000	37	41
Cuivre Cu	1000	498	473
Mercurure Hg	10	0,65	0,51
Nickel Ni	200	23,3	22,5
Plomb Pb	800	47,0	49,8
Sélénium Se		< 5,12	< 5,11
Zinc Zn	3000	1 279	1 292
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 838	1 829
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

Plan d'épandage:

?

Production de matières sèches:

Volume : ? m³
 Annuelle : ? Tonnes
 Journalière : ? kg
 Soit : ? g/l/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

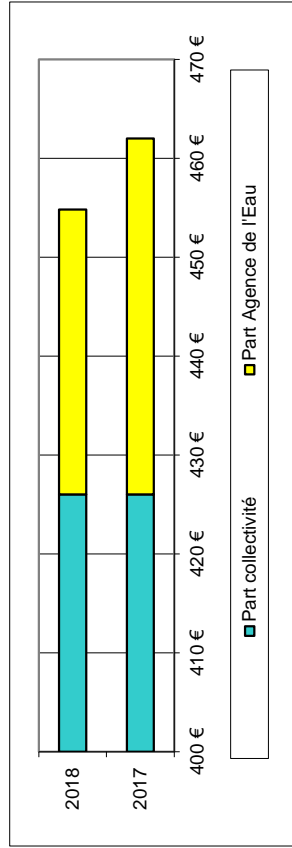
m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	3 444	4 309	5 113	4 489
Volume eaux usées	2 138 *	2 132 *	5 117	5 331
Pluviométrie (mm)	947	663	731	813

* volumes EU sous estimés (mauvais étalonnage du débitmètre)



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	170,25 €	170,25 €	0,00%
Part variable HT	2,74-2,33-1,93	2,74-2,33-1,93	0,00%
Part revenant à la collectivité HT	426,00 €	426,00 €	0,00%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-25,00%
TVA (10 % depuis 2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	462,00 €	454,80 €	-1,58%
Coût au m³ TTC	3,85 €	3,79 €	-1,58%

Part variable : 2,74 € jusqu'à 15 m³, 2,33 € de 16 à 45 m³ puis 1,93 €.

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	163	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	82,67	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,79	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :Le règlement d'assainissement a été adopté le 1^{er} avril 2011.

Le prix de l'assainissement n'a pas subi d'évolution.

Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

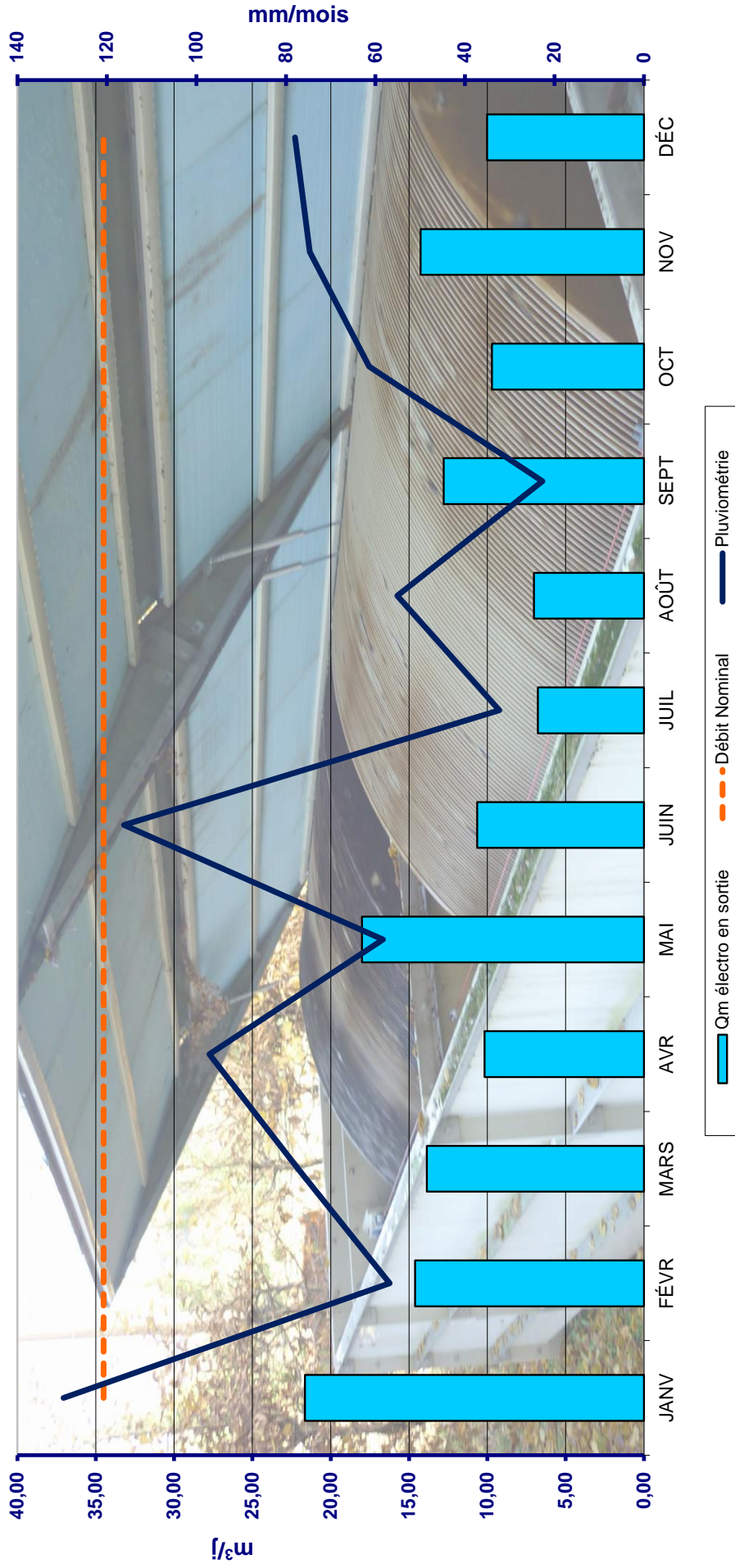
La commune a approuvé son RPQS 2017, par délibération en date du 04 septembre 2018. La mise en ligne a été réalisée en date du 20 septembre 2018.

La saisie des indicateurs 2017 dans la base SISPEA avait été effectuée le 09 juillet 2018, par le SATESE.

La tarification de l'assainissement a diminué suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.



Moyennes mensuelles collectées en sortie de la station de TICHEVILLE en 2018



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Ticheville.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

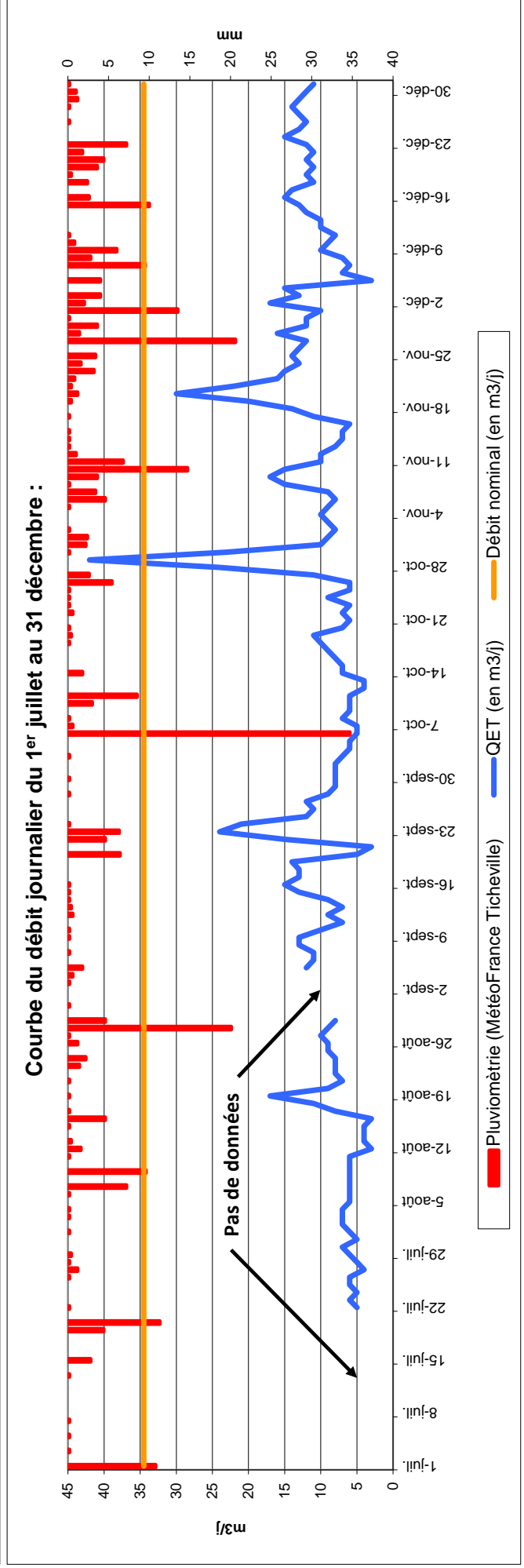
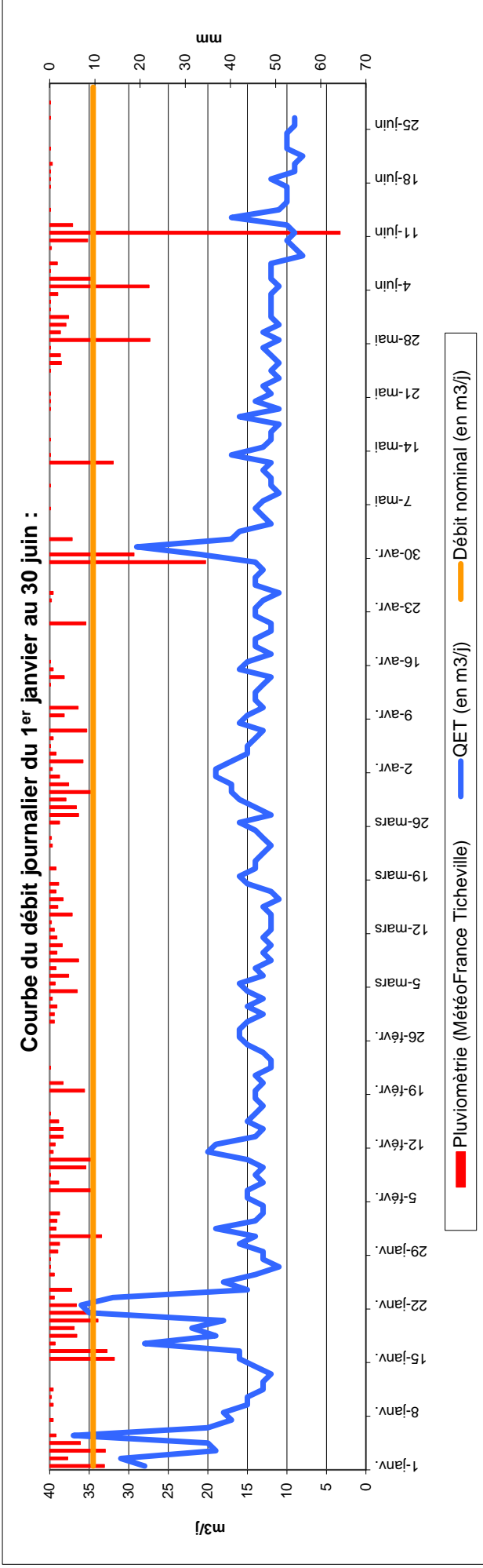
-- = pas de test

2018

TICHEVILLE

La Touques de sa source au confluent de l'Orbiquet

Débit journalier 2018 de la station de TICHEVILLE (données SOFREL):



Station :	TINCHEBRAY "La Plurière"	Exploitant :	Nantaise des Eaux (au 1er février 2016)	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	DOMFRONT-TINCHEBRAY Interco	Maître d'Œuvre :	Direction Départementale Agriculture	Niveau de traitement :	arrêté 21/07/2015
Milieu récepteur :	Le Troître	Constructeur :	SABLA	Capacité nominale EH :	5 500
Bassin versant :	Orne	Année de construction :	1993	Raccordés :	2 100
Agence de l'Eau :	Seine Normandie	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal :	1 100 m ³ /jour

Un tableau de synthèse ci-joint présente les données des charges polluantes et les débits reçus par la station depuis 2006.

Le débit moyen de l'année est de 291 m³/j soit 26 % du débit nominal de la station.

Le débit maximal de l'année a atteint 962 m³/j le 4 janvier (47 mm de pluie en 2 jours) soit 87 % de la capacité hydraulique nominale de la station qui est de 1 100 m³/j.

Ainsi, en période pluvieuse et de nappes hautes, le débit moyen de la station peut être multiplié par 3 (voire 4 en 2016).

Ces données indiquent que le réseau d'assainissement collecte des eaux claires parasites en grande quantité.

Dans le but de réduire la collecte d'eaux claires parasites, il serait intéressant qu'un diagnostic du réseau soit réalisé (obligation réglementaire de l'arrêté du 21 juillet 2015).

Les concentrations d'eau brute sont **anormalement élevées**. L'exploitant doit veiller à la localisation de l'aspiration et à son entretien.

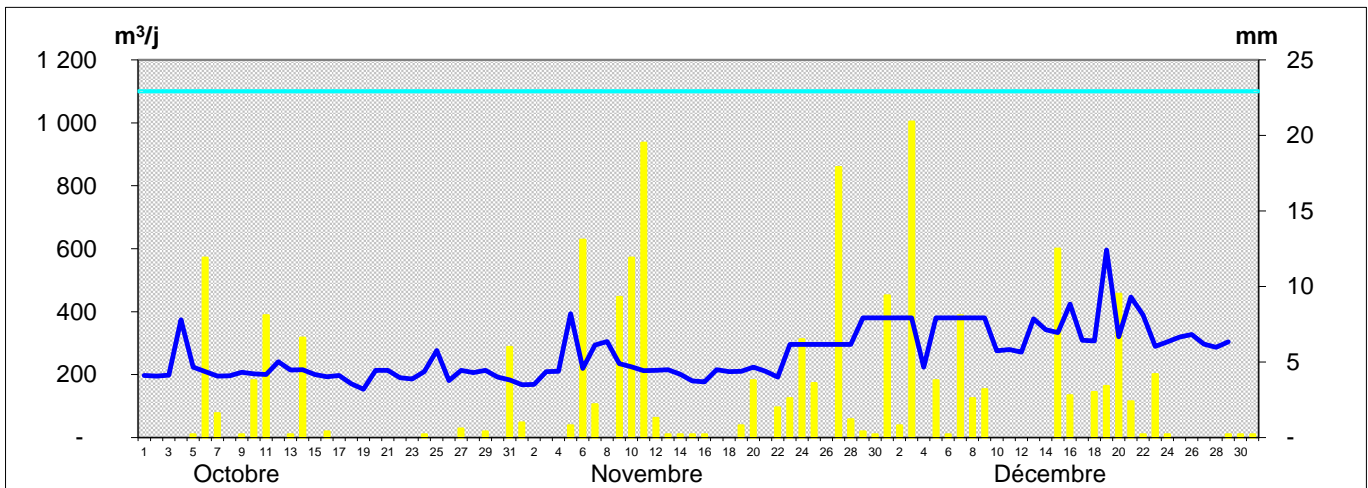
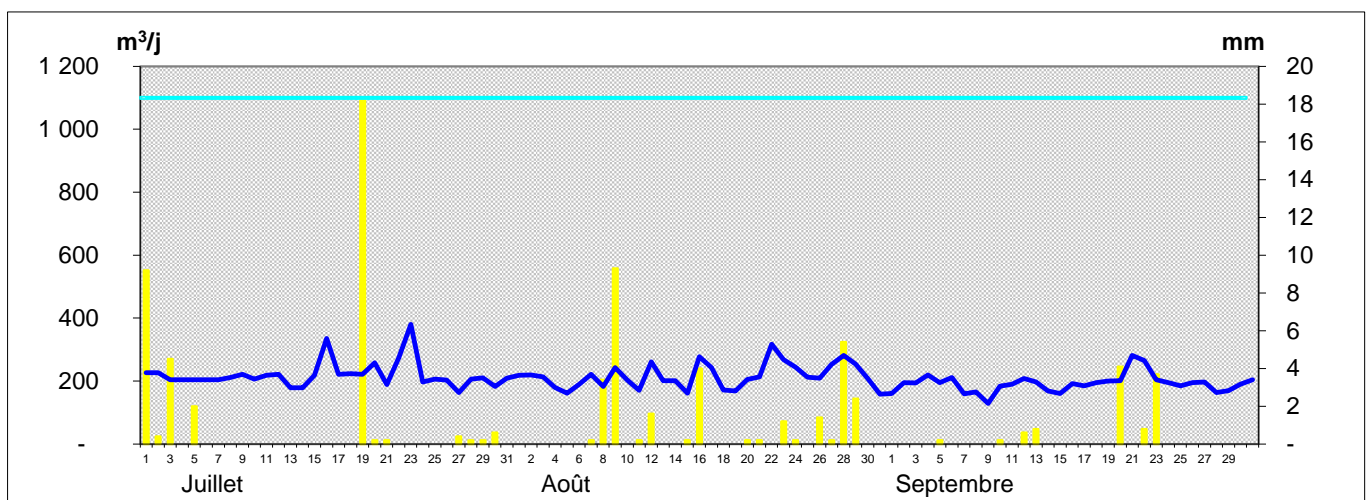
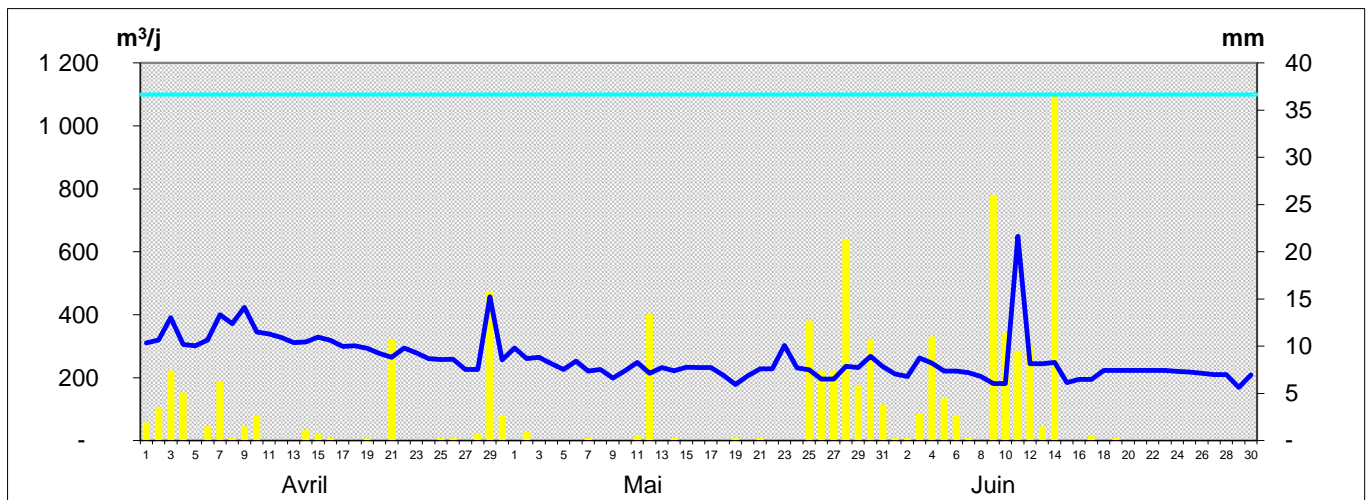
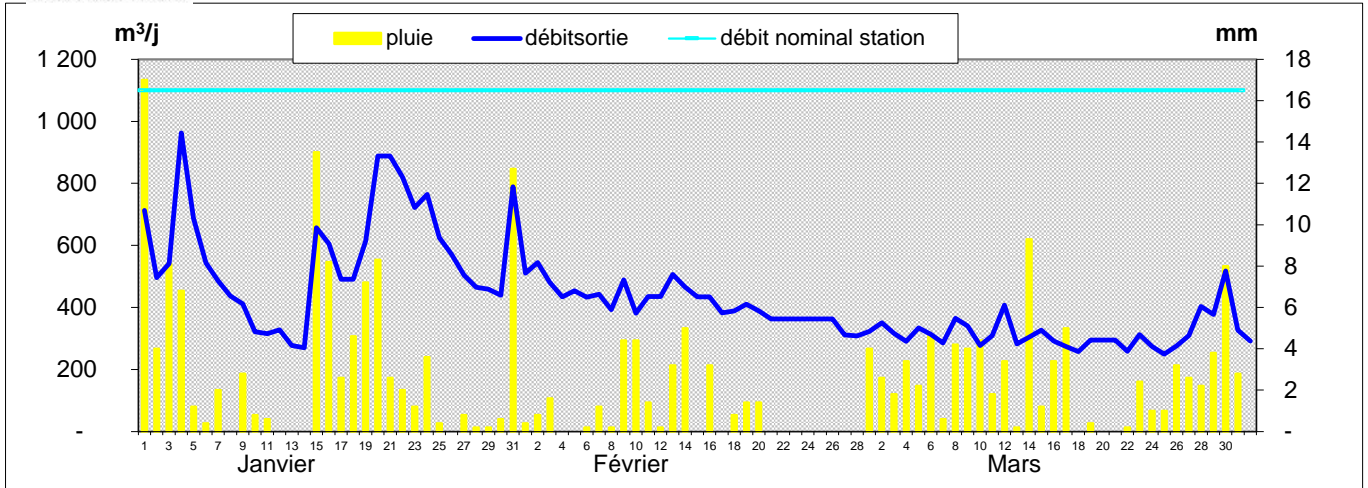
Boues :

41,75 tonnes de matières sèches ont été épandues (703 m³).



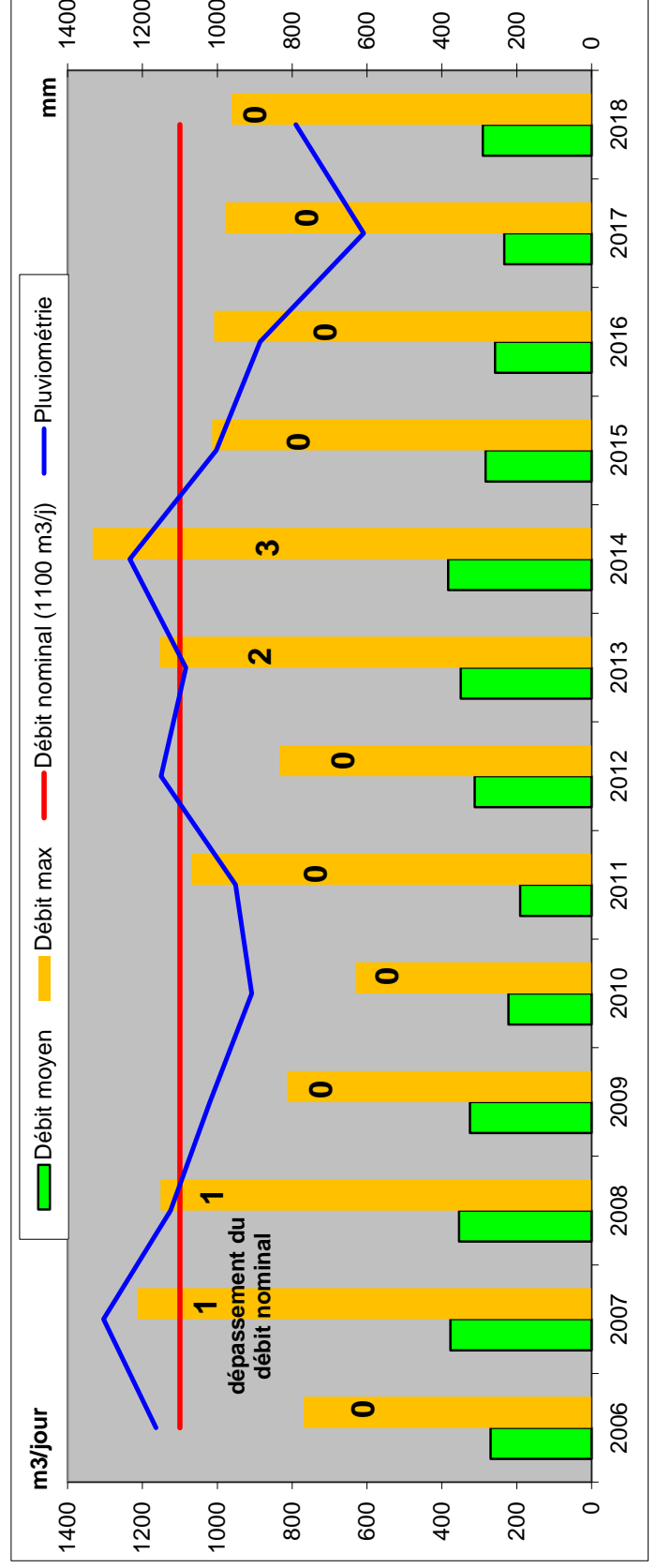
SATESE

2018	TINCHEBRAY	Orne	Domfront Tinchebray Interco	03 61 486 03 000
-------------	-------------------	-------------	------------------------------------	-------------------------



TINCHEBRAY 2006 - 2018

	Boues Evacuées													Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
	Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy	Q max	Volume	TMS	Pluvio			
A	2006	150	156	303	20	2,8	270	769	98 550		1164		0	
N	2007	134	123	314	25	3,1	377	1214	137 605		1304		1	
N	2008	152	148	341	22	3,3	354	1152	129 564		1125		1	
E	2009	143	141	338	28	4	325	813	118 625		1020		0	
E	2010	124	123	278	20	2,6	222	629	81 030		908		0	
	2011	109	101	238	17	2,1	191	1070	69 715		951		0	
	2012	198	225	454	23	3,1	312	834	114 192	62	1150		0	
	2013	141	177	398	25	3,2	350	1154	127 750	57	1084		2	
	2014	172	217	515	26	3,5	383	1333	139 795	61	1234		3	
	2015	139	177	440	26	3,9	283	1014	103 295	57,5	1003		0	
	2016	165	125	343	39	5,8	258	1009	94 428	44,6	886		0	
	2017	154	169	428	20	2,9	233	978	85 045	46,4	609		0	
	2018	150	165	371	23	2,8	291	962	106 215	7,6	790		0	
	Moyenne en kg/j	149	157	366	24	3,3								
	Charge en EH	2122	2624	3052	1610	829								
			5 500 EH											
							296	1333					MAX	
							Moyenne						dépassements	



Station TORCHAMP	Exploitant SOGETI	Commune (régie) SOGETI	DBIO
Maître d'ouvrage TORCHAMP	Maître d'œuvre MSE		A. du 21/07/15 et R. du 13/09/09
Milieu récepteur La Varenne	Constructeur MSE		260
Agence de l'eau Loire Bretagne	Année de construction 2009		Code SANDRE 0461487S0001
Masse d'eau La Varenne et ses affluents depuis la confluence jusqu'à la confluence avec l'Egrenne			Type de station Séparatif
			Type de réseau



SATESE

QUALITE DU REJET

Date de la visite		19-20/05/2015		31/05-01/06/2017	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Seuil réglementaire	Amont	Aval	Amont	Aval
η	η	η	η	η	η
Valeur	η	Valeur	η	Valeur	η
Qmoyen m ³ /j	39	22	22	13,5	22
MES mg/l	50%	380	15	456	385
DBO ₅ mg/l	60%	240	3	320	86
DCO mg/l	60%	636	27	912	526
NTK mg/l		83,5	11,2	83,6	32,3
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l			5		
Test NO ₃ mg/l			250		
Pt mg/l		9,7	7,2	9,3	11,3
Limpidité cm					-21,5%
pH		8,7	3,6	8,8	7,3

η : rendement d'élimination

■ respect du seuil

■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	02/02/17	08/01/18
Cadmium Cd	10	2,45	3,57
Chrome Cr	1000	71,7	60,7
Cuivre Cu	1000	311	443
Mercurie Hg	10	0,31	0,29
Nickel Ni	200	144	196
Ploomb Pb	800	28,4	31,1
Sélénium Se		< 4,72	< 5,03
Zinc Zn	3000	943	2 005
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 470	2 705
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

TORCHAMP

2018

DEBIT COLLECTE:

Nominal	39 m ³ /j	Mini journalier	4	m ³ /j
Moyen mensuel	29,6 m ³ /j	Maxi journalier	175	m ³ /j
Mini mensuel	10,0 m ³ /j	Débit annuel	10 647	m ³
Maxi mensuel	29,6 m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/j

Observations :

Le réseau : Depuis de nombreuses années, le débit entrant à la station d'épuration est important en périodes pluvieuses. En effet, on observe un pic de débit à 175 m³ le 20 janvier, lors d'une période pluvieuse importante.

La station : Lors du dernier bilan 24h en 2017, la station ne respectait pas le récépissé de déclaration et l'arrêté national. En effet, les paramètres MES, DBO₅, DCO et NTK étaient tous largement dépassés.

Lors de la visite de 2018, les tests de terrain semblaient donner de bons résultats. En effet, il ne subsistait qu'une faible concentration d'ammoniaque dans le rejet.

La toile du tambour filtrant a été remplacée en octobre 2018. Pour rappel, celle-ci était trouée, ce qui dégradait le rejet de la station d'épuration.

Par ailleurs, les trappes de répartition sont très corrodées. Il est recommandé de prévoir de les réhausser ou de mettre en place une ventilation permettant d'apporter l'aération nécessaire aux ouvrages.

Enfin, il a été conseillé de réinstaller le panier dégrilleur dans les meilleurs délais. En effet, il permet de retenir les plus gros déchets, pouvant perturber le traitement des effluents et user prématurément les pompes.

Pour finir, le constructeur préconise le remplacement de l'ensemble des paliers de l'arbre des disques biologiques tous les 8 ans, soit en 2017. Il est conseillé de lancer les démarches pour leurs remplacements dès maintenant.

La Varenne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Egrenne

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	74	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis / nb de raccordables)	%	83,64	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	3,31	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	3,33	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0,0177	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 18 septembre 2010.

Le Rapport 2017 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé et délibéré (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

De plus, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été réalisée.

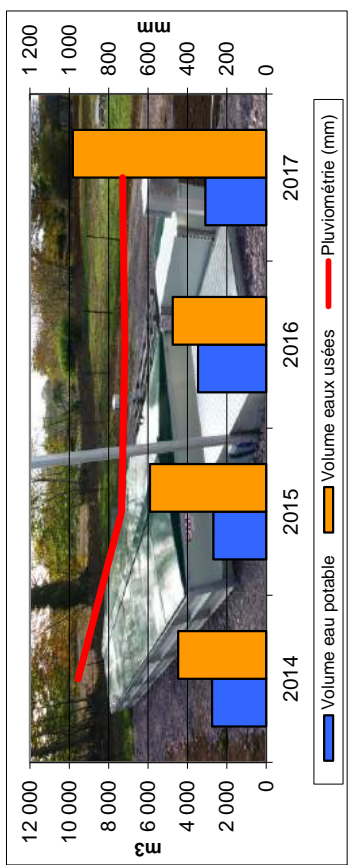
Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas évolué.



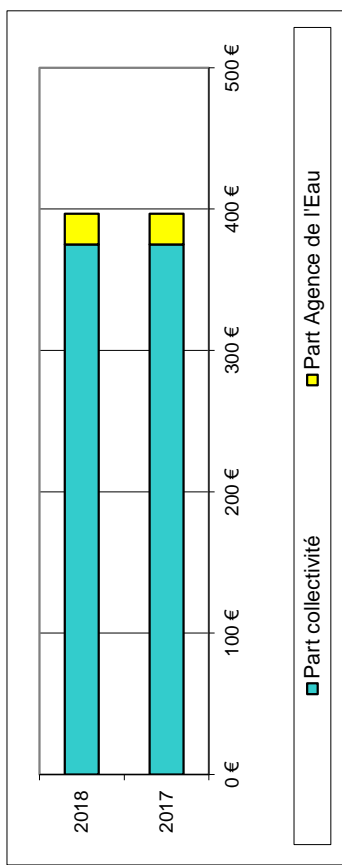
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	2 756	2 684	3 474	3 098
Volume eaux usées	4 480	5 913	4 755	9 829
Pluviométrie (mm)	956	735	719	729

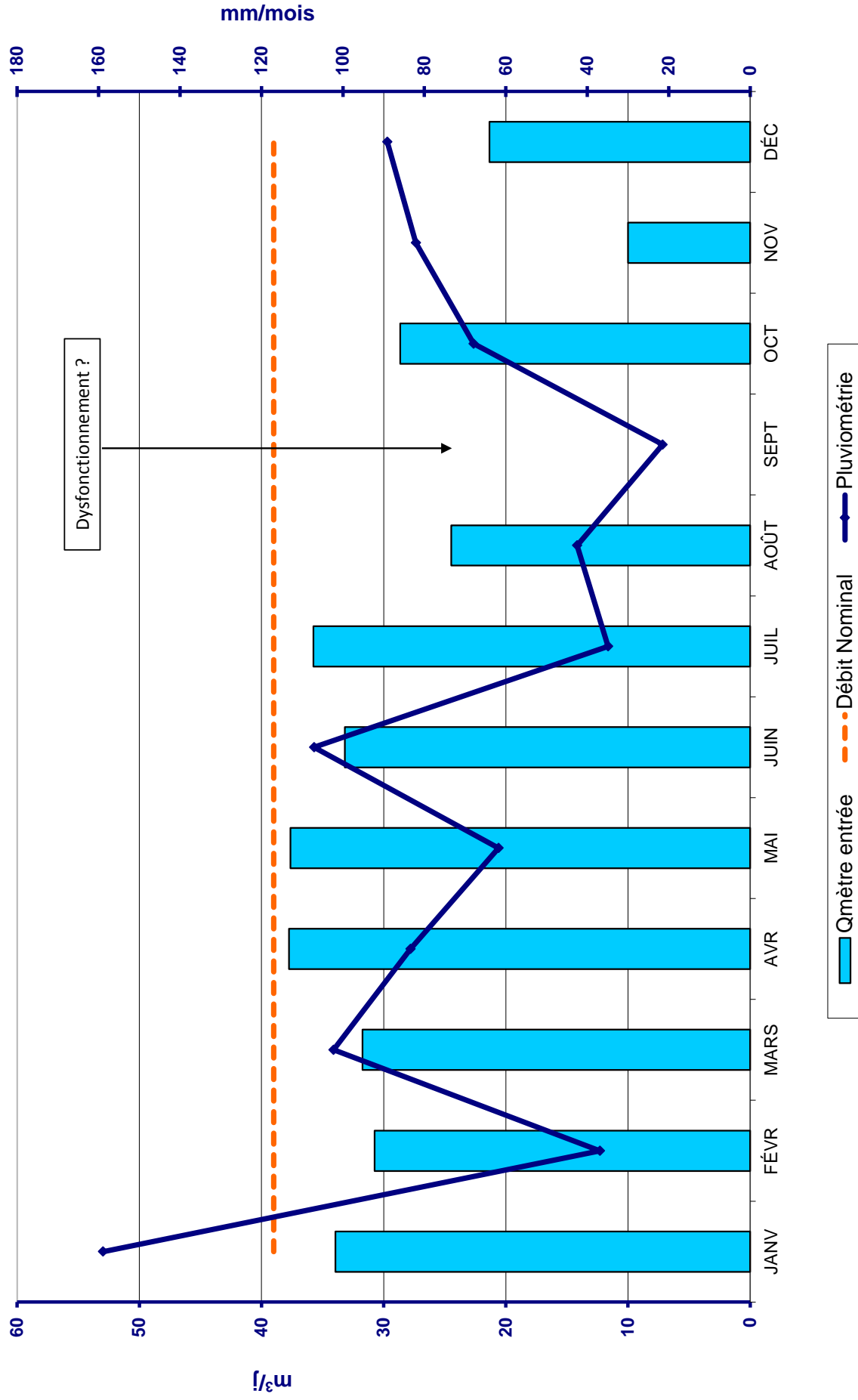


Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	150,00 €	150,00 €	0,0%
Part variable HT	1,875 €	1,875 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	375,00 €	375,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	Non assujéti		
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	396,60 €	396,60 €	0,0%
Coût au m³ TTC	3,31 €	3,31 €	0,0%



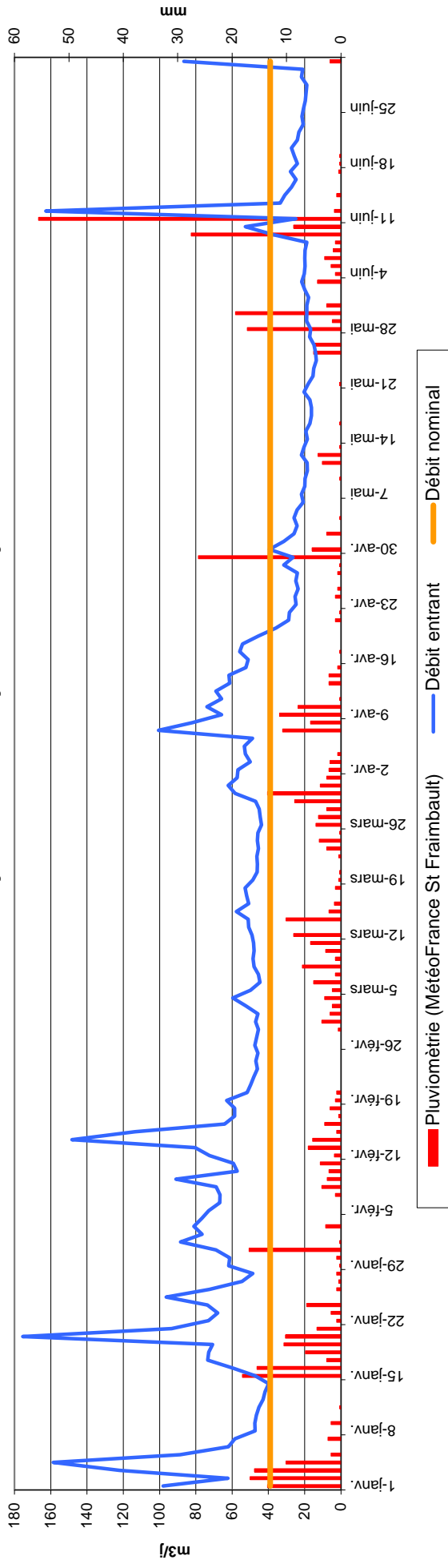
Effluents collectés en 2018 par la station de TORCHAMP



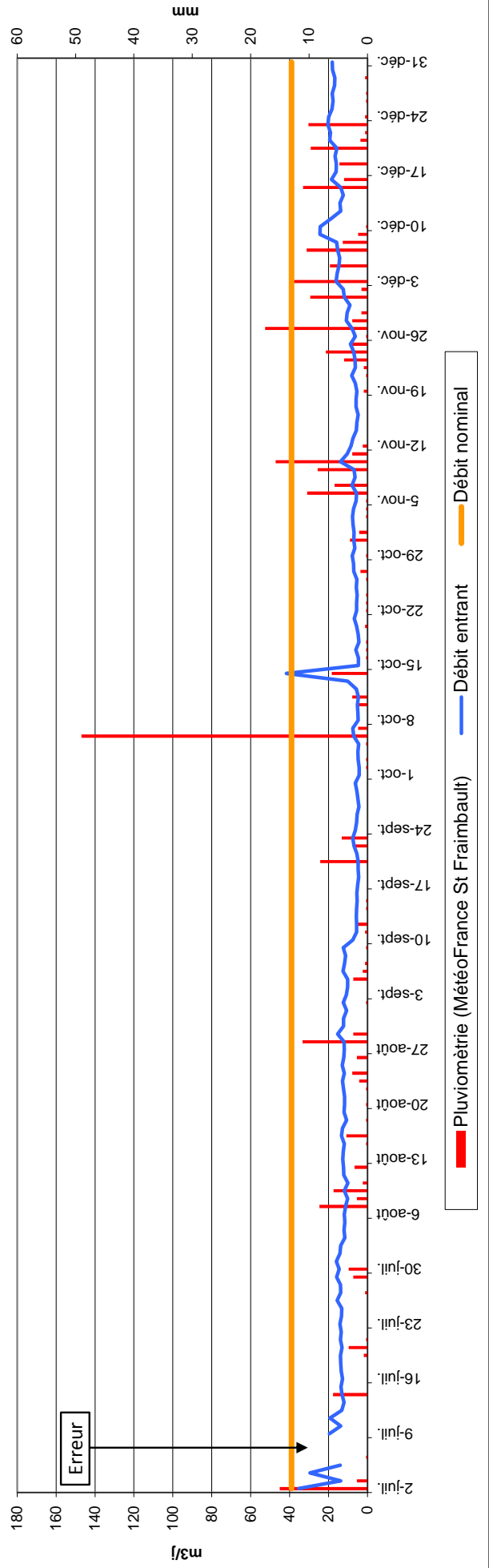
La pluviométrie indiquée est celle de la station Météo France de St Fraimbault

Débit journalier 2018 de la station de Torchamp :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :





QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		19-20/03/2018		25-26/09/2018	
	Déclarant		EDN		EDN	
	Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
	Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 21 décembre 2018	Amont	Aval	Amont	Aval
Qmoyen m ³ /j	Valeur	η	185	185	114	114
MES mg/l	30	50%	280	2,6	320	2
DBO ₅ mg/l	35	60%	180	3	350	3
DCO mg/l	200	60%	572	28	792	24
NTK mg/l	15		70	2,7	100	1,8
NGL mg/l			70,6	14,7	101	5,2
NH ₄ mg/l			66,56	1,15	89,5	0,38
NO ₂ mg/l						
NO ₃ mg/l						
Test NH ₄ mg/l						
Test NO ₃ mg/l						
Pt mg/l			6,7	2,3	10	4
Limpidité cm						
pH			7,7	7,6	7,7	8

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	29/01/18	20/06/18
Cadmium Cd	10	1,2	1,3
Chrome Cr	1000	30,4	27,6
Cuivre Cu	1000	498,0	428,0
Mercurie Hg	10	0,8	0,6
Nickel Ni	200	27,3	24,2
Plomb Pb	800	39,6	30,0
Sélénium Se			
Zinc Zn	3000	1160,0	964,0
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1720,0	1440,0
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

DEBIT COLLECTE:

Nominal	300 m ³ /j	Mini journalier	103	m ³ /j
Moyen mensuel	220 m ³ /j	Maxi journalier	1171	m ³ /j
Mini mensuel	126 m ³ /j	Débit annuel	79 966	m ³
Maxi mensuel	474 m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	57 670	kWh
Consommation moyenne :	158	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Les données fournies par Eaux de Normandie (EDN) permettent de réaliser une courbe du débit journalier. Comme précédemment, il en ressort que le réseau collecte des eaux parasites, pouvant entraîner des dépassements du débit nominal. En effet, en 2018, la station a reçu entre 103 et 1 171 m³/j soit entre 34 et 390 % de son débit nominal.
De telles variations ont un impact sur la qualité du traitement et la décantation des boues.
Il est donc, à nouveau, recommandé de prévoir un diagnostic complet du réseau, qui au vu du linéaire du réseau, peut être estimé à environ 150 000 € HT. Cette étude a pour but d'identifier l'origine des eaux parasites et de fournir un programme pluriannuel de travaux. La collectivité peut espérer des subventions de 50 % de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 20 % du Conseil départemental de l'Orne.

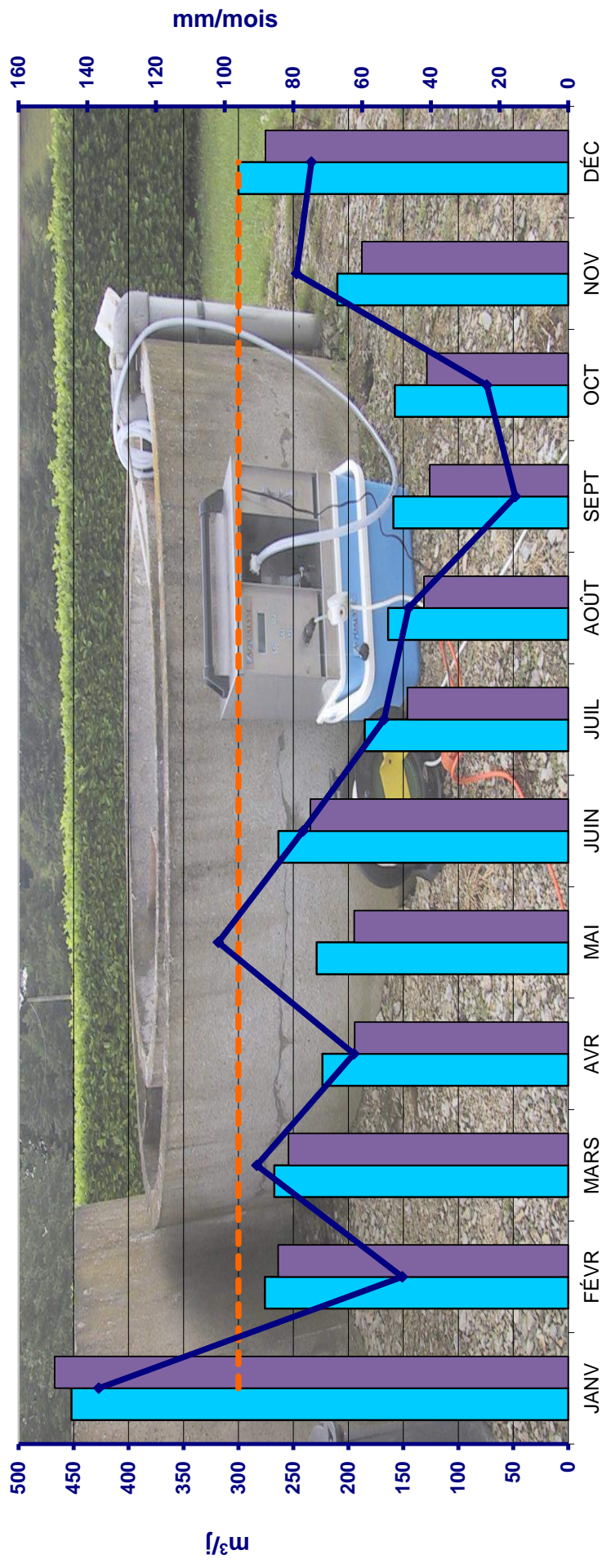
⇒ La station : La station donne de bons résultats et est bien entretenue.

Une validation d'autosurveillance a été effectuée. Il en ressort que :

- Le préleveur est bien asservi au débit ;
- Le débitmètre était correctement paramétré et respectait les critères d'acceptabilités.
- La totalisation des volumes au niveau du débitmètre et de la supervision étaient bons ;
- L'étanchéité du déversoir n'est pas suffisante.

Par arrêté préfectoral du 21 décembre 2018, la capacité de la station a été revue et passe de 114 à 90 kg DBO₅/j. La station n'est donc plus soumise à l'autosurveillance.

Effluents collectés en 2018 par la station de TOUROUVRE



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi de METEOFRANCE à Tourouvre

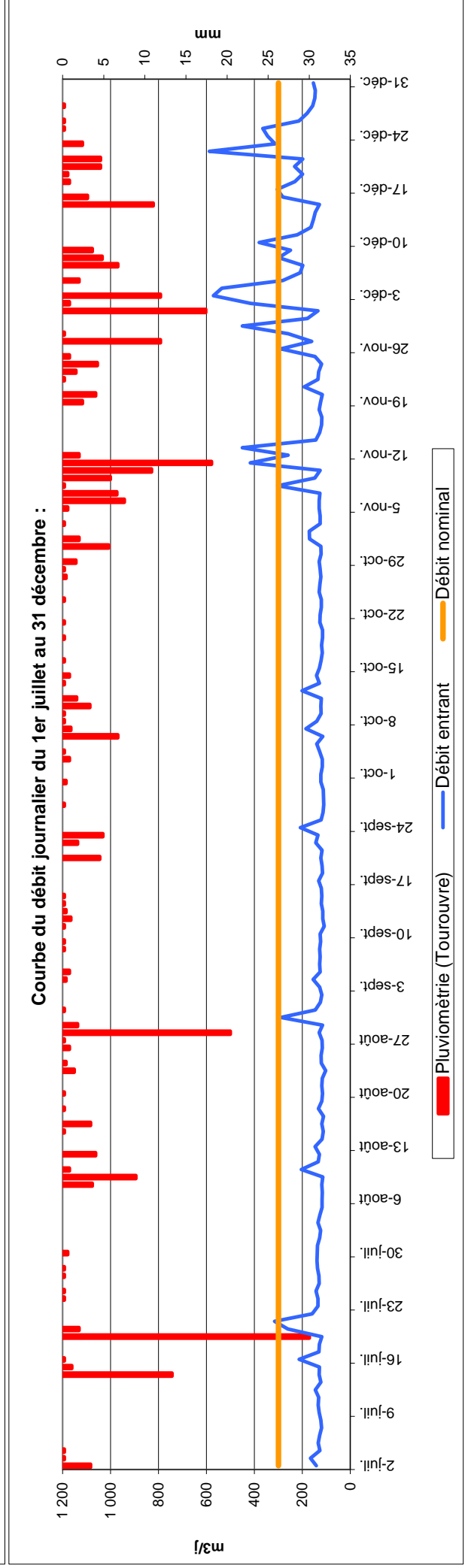
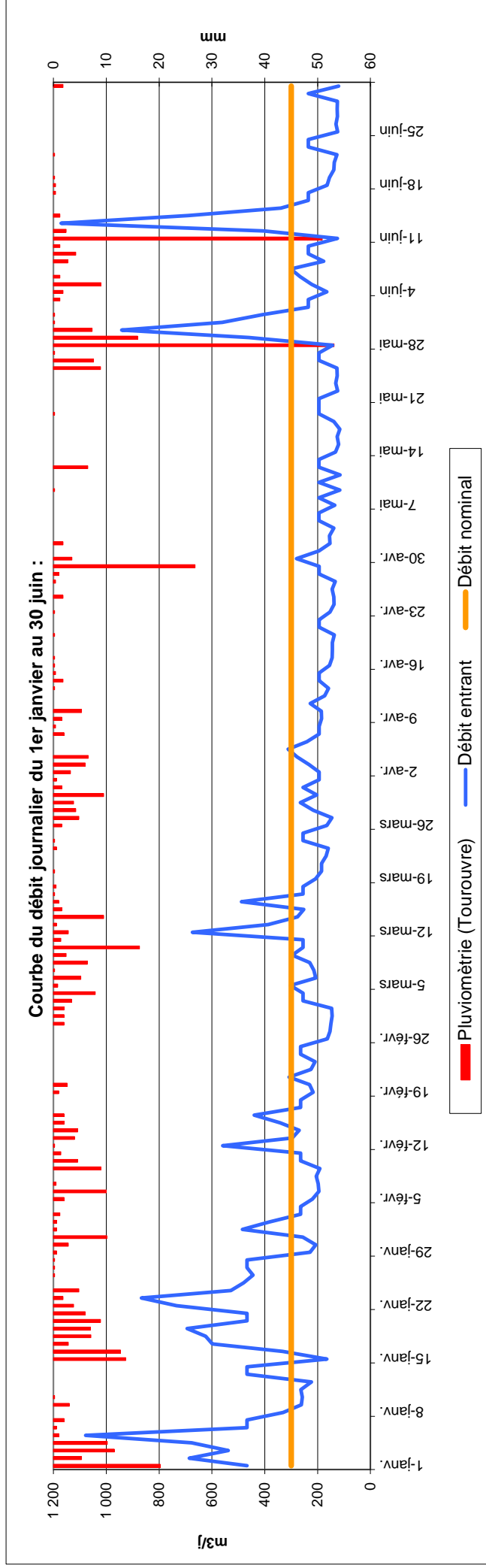
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	9	8	10	9	8	9	9	9	8	9	9	9
Nitrates	9	8	10	9	8	9	9	9	8	9	9	9
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x= nombre de tests
 --' = pas de test

Qualité passable
 Mauvaise Qualité

Débit journalier 2018 de la station de TOUROUVRE:

Données fournies par EAUX DE NORMANDIE.



Station :	TRUN	Exploitant :	SAUR	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	Argentan Intercom	Maître d'Œuvre :	SOGETI	Niveau de traitement :	déclaration 18/02/2011
Milieu récepteur :	La Dives	Constructeur :	SAUR	Capacité nominale EH :	2 370
Bassin versant :	Dives	Année de construction :	2013	Raccordés :	1 300
Agence de l'Eau :	Seine - Normandie	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal :	284,4 m ³ /jour

OBSERVATIONS :

Un tableau de synthèse ci-joint présente les données des charges polluantes et les débits reçus par la station depuis 2006.

Le débit moyen 2018 en entrée de station s'élève à 434 m³/j (75 % du débit nominal) soit 2 fois plus qu'en 2017.

Le débit maximal collecté en 2018 est de 1 012 m³/jour (le 13 juin avec 46 mm de pluie) soit **356 % du débit nominal**.

Le débit d'entrée (284,4 m³/j selon le récépissé de déclaration) a été dépassé 282 fois au cours de l'année 2018.

Ces données témoignent d'infiltrations d'eaux claires parasites.

Dans l'optique de réduire l'infiltration d'eaux claires dans les réseaux et de fiabiliser le traitement biologique, un diagnostic est prévu dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la Cdc.

La **charge organique** moyenne (2006- 2018) de pollution entrante (DBO5) représente **38 % de la capacité épuratoire de la station**.

La **charge hydraulique** moyenne (2006- 2018) représente **109 % de la capacité nominale de la station**.

Le silo contenant 100 m³ de boues polluées (suite à une pollution aux hydrocarbures en 2014) a été vidé le 4 septembre sur un site de méthanisation dans l'Eure.

Boues : 23,94 tonnes de matières sèches ont été épandues (soit 630 m³).

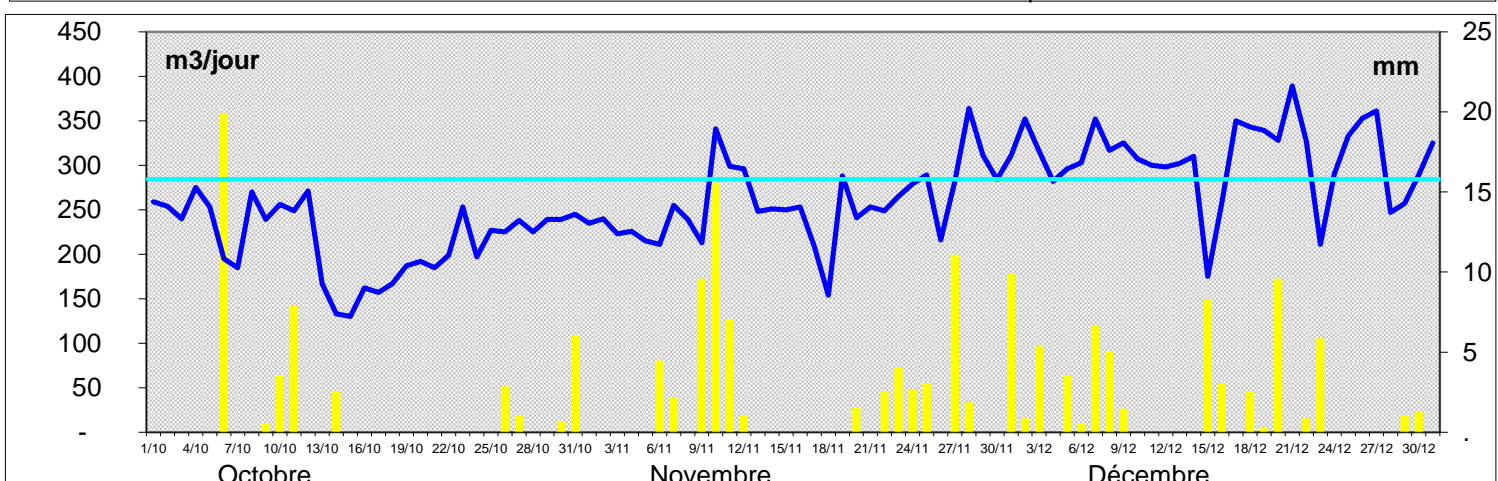
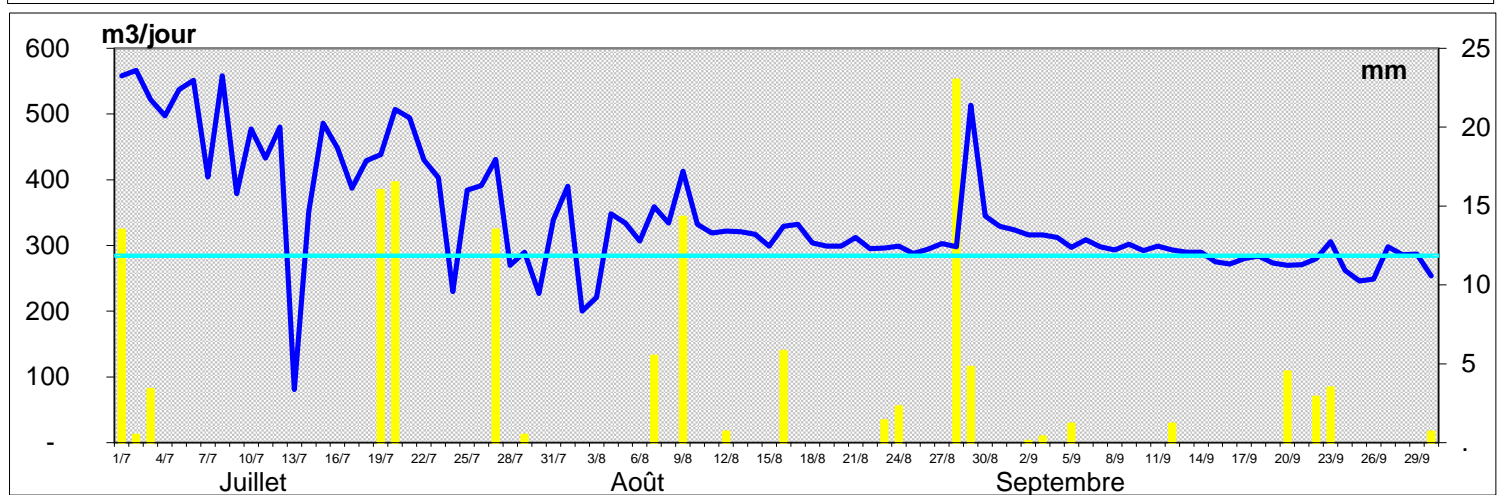
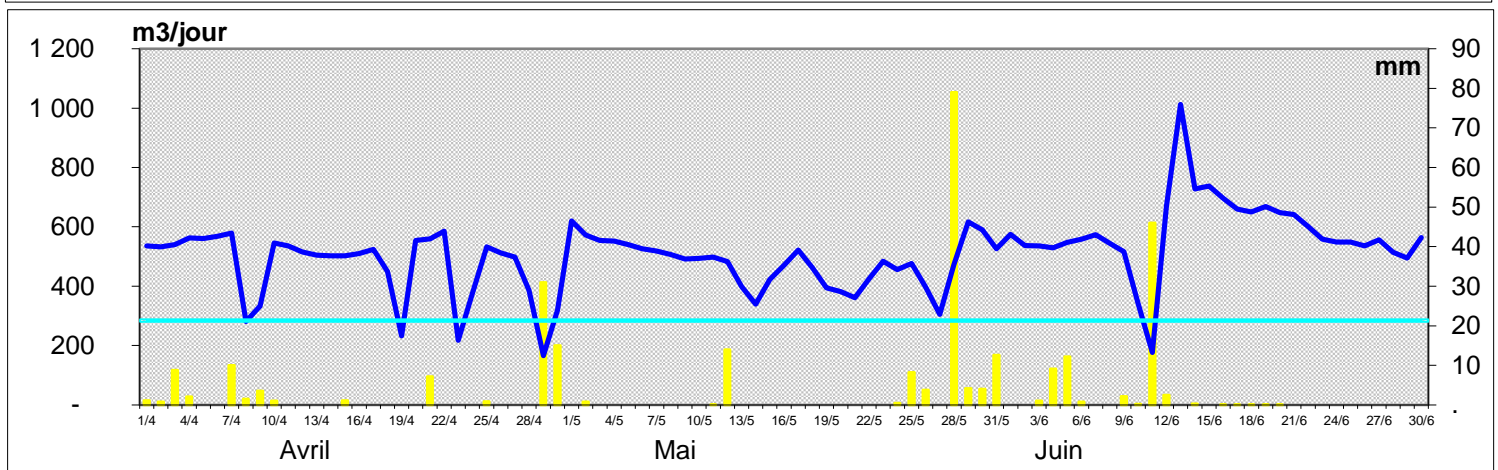
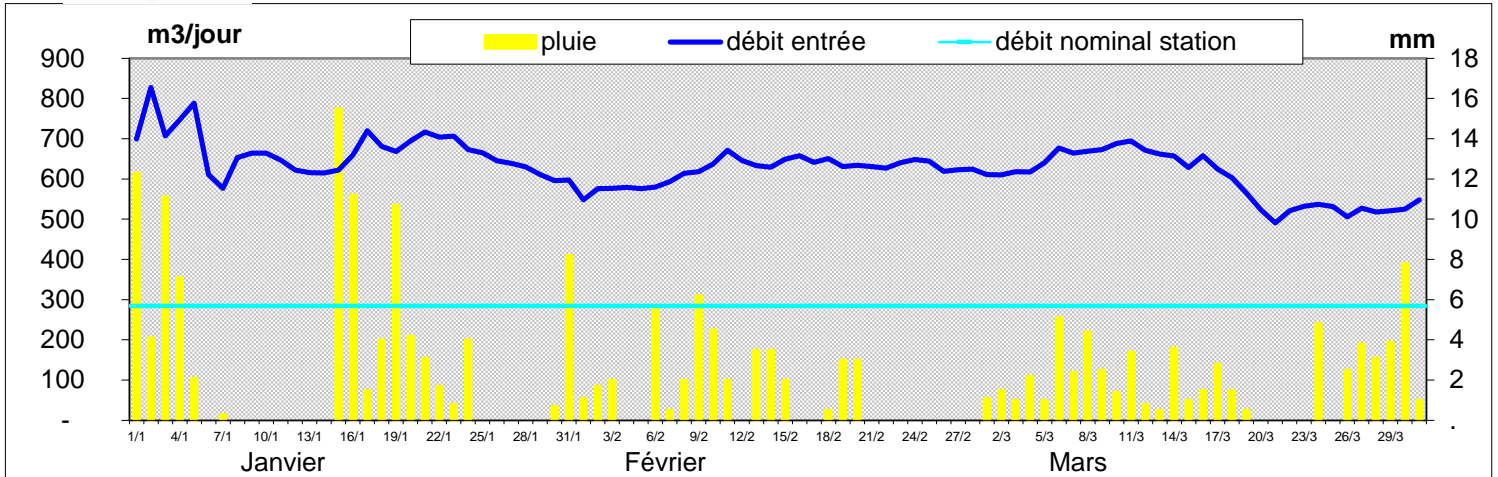


SATESE

2018	TRUN	Dives	Argentan Intercom	03 61 494 02 000
-------------	-------------	--------------	--------------------------	-------------------------



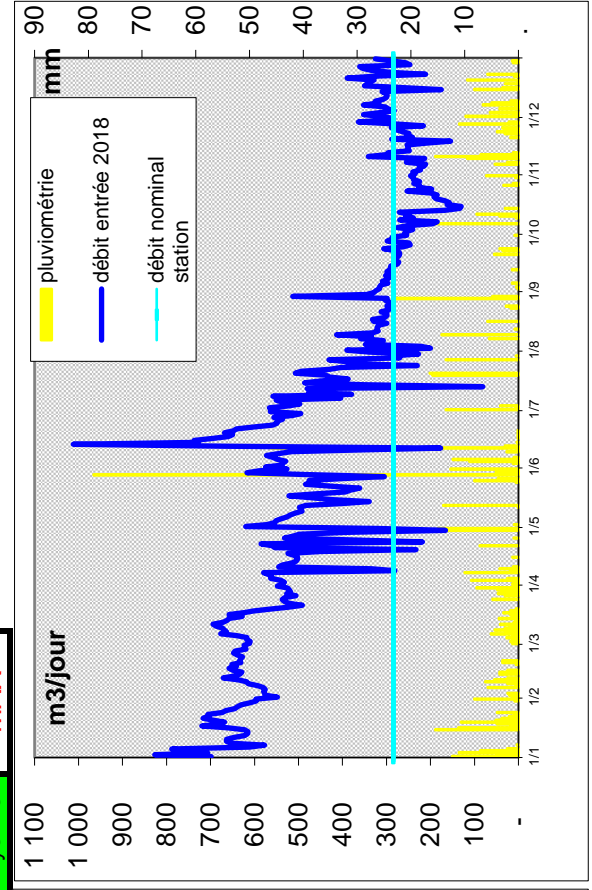
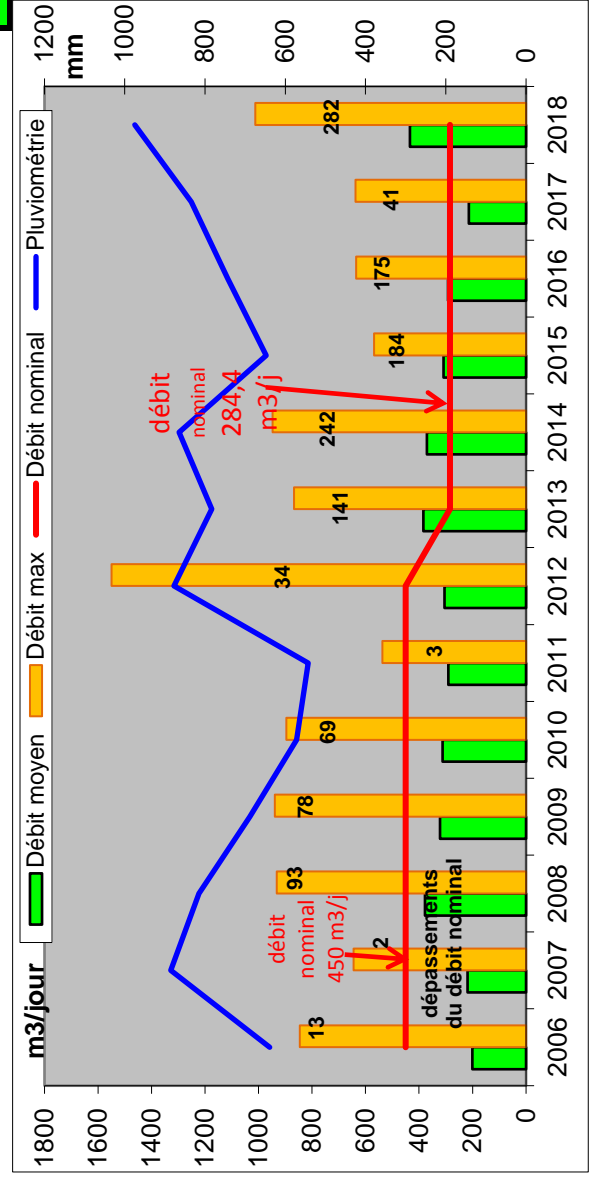
STATION D'EPURATION DE TRUN
ANNEE 2018
Débit entrée journalier et pluviométrie



TRUN 2006 - 2018 (2 370 EH nouvelle station en 2013)

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy entrée	Q max	Volume	Pluvio	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2006	64	52	132	12	1,8	201	846	73 365	639	13
2007	72	70	168	14	1,9	219	645	79 935	885	2
2008	77	59	159	14	1,7	378	932	138 348	815	93
2009	91	59	173	17,6	1,7	322	939	117 530	688	78
2010	55	44	110	12,8	1,6	312	896	113 880	572	69
2011	70	59	137	16	1,6	290	537	105 850	543	3
2012	65	42	137	18,6	2,1	305	1550	111 630	877	34
2013	79	44	133	14,5	1,6	384	867	140 160	783	141
2014	87	56	153	13,8	1,7	371	948	135 415	865	242
2015	91	54	160	15,2	1,8	309	568	112 785	648	184
2016	94	60	151	17,4	1,9	292	635	106 872	743	175
2017	58	47	126	15,2	1,7	214	638	78 110	834	41
2018	113	61	162	15,6	2,6	434	1012	158 410	975	282
Moyenne en kg/j	78	54	146	15,1	1,8	310	1550	158 410	743	1357
Charge en EH	1 116	906	1 219	1 009	456	Moyenne	MAX			dépassements

A N N E E





QUALITE DU REJET

Date de la visite		30-31/05/2016		02-03/05/2018	
Déclarant		SATTEMA		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015		Amont		Aval	
Paramètres	Valeur	η	Amont	η	Aval
Qmoyen m ³ /j	60		38		24,7
MES mg/l	30	50%	368	98,7%	600
DBO ₅ mg/l	25	60%	210	98,1%	450
DCO mg/l	90	60%	610	90,5%	1116
NTK mg/l	30		78,5	96,1%	123
NGl mg/l			36		39
NH ₄ mg/l			0,3		0
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l			146		161
Test NH ₄ mg/l					
Test NO ₃ mg/l					
Pt mg/l	10		8,3	1,2%	13,8
Limpidité cm					
pH			8,72		8,17

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercurie Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Il n'y a pas d'analyse de boues car la station est équipée de lits plantés de roseaux.

Plan d'épandage:

A réaliser avant le curage.

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : -- Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	60 m ³ /j	Mini journalier	17 m ³ /j
Moyen mensuel	29 m ³ /j	Maxi journalier	90 m ³ /j
Mini mensuel	21 m ³ /j	Débit annuel	10 492 m ³
Maxi mensuel	47 m ³ /j		

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	20 633 kWh
Consommation moyenne :	56,53 kWh/j

Observations :

⇒ Réseau: L'exploitation des relevés mensuels met clairement en évidence l'impact des précipitations sur le débit collecté. En effet, le débit a varié entre 17 et 90 m³/j soit respectivement 28 et 150 % de la capacité nominale de la station. Cette dernière a été dépassée 5 fois dans l'année. Il est à nouveau conseillé de contrôler les branchements, afin d'identifier les gouttières ou les grilles raccordées au réseau. Ensuite, un courrier d'information devra être envoyé aux usagers concernés, afin de leur demander de se mettre en conformité.

Il est à noter que les filtres plantés de roseaux, servant au stockage des boues, sont en partie responsable de l'augmentation du débit en période pluvieuse, car la surface importante (324 m²) draine des eaux de pluies. En effet, en période sèche le poste collecte environ 10 m³/j, mais il peut atteindre jusqu'à 65 m³/j en période pluvieuse, accentuant les à-coups hydrauliques en entrée de station.

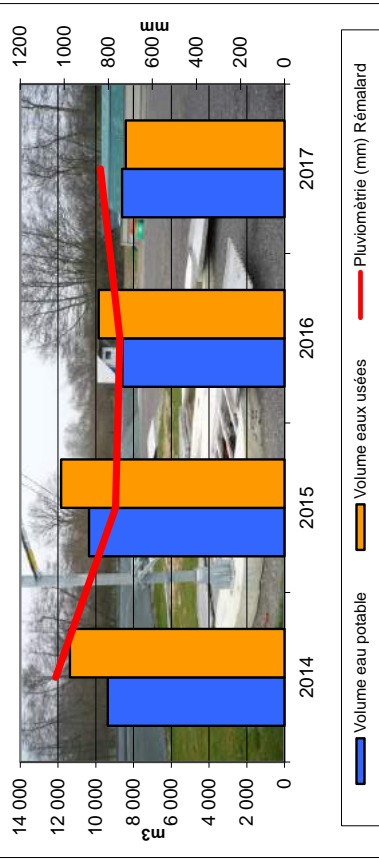
⇒ Station: Lors du bilan 24 heures, l'effluent traité était de bonne qualité, puisque la totalité de l'ammonium était éliminée. Il est à noter que la concentration en phosphore était dépassée de seulement 0,7 mg/l, ce qui s'explique par le fait que la déphosphatation n'est pas en service. La station a été mise en service il y a environ 8 ans, le curage sera certainement à prévoir en 2021-2022. Pour cela, il faudra au préalable, effectuer une bathymétrie, afin d'estimer le volume de boues à évacuer et effectuer un prélèvement pour s'assurer qu'elles sont conformes à la réglementation. Si tel est le cas, un plan d'épandage devra être réalisé avant le curage. Le SATESE reste à la disposition de la collectivité pour l'assister dans cette opération.

Il convient de prévoir d'ores et déjà le coût du curage des lits de séchage plantés de roseaux, environ 15 000 à 20 000 € HT (études et curage), dans le budget assainissement.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

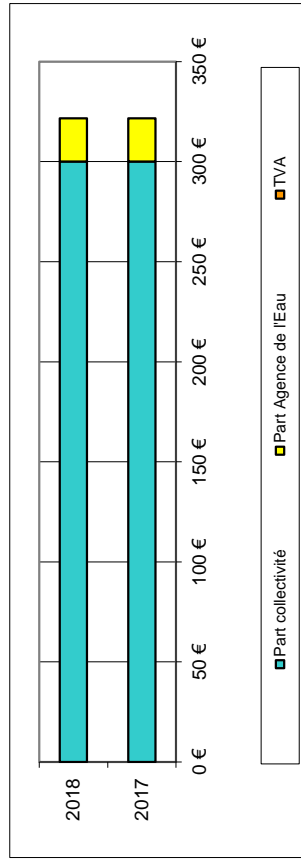
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	9 367	10 364	8 600	8 615
Volume eaux usées	11 371	11 840	9 847	8 409
Pluviométrie (mm) Rémalard	1039	768	748	836



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	120,00 €	120,00 €	0,0%
Part variable HT	1,50 €	1,50 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	300,00 €	300,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	21,60 €	21,60 €	0,0%
TVA (10 % depuis 2014)	--	--	--
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	321,60 €	321,60 €	0,0%
Coût au m³ TTC	2,68 €	2,68 €	0,0%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	192	D201.1
Taux de desserte (nb abonnements desservis / nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,68	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	90	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation de boues	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 16 juillet 2009.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

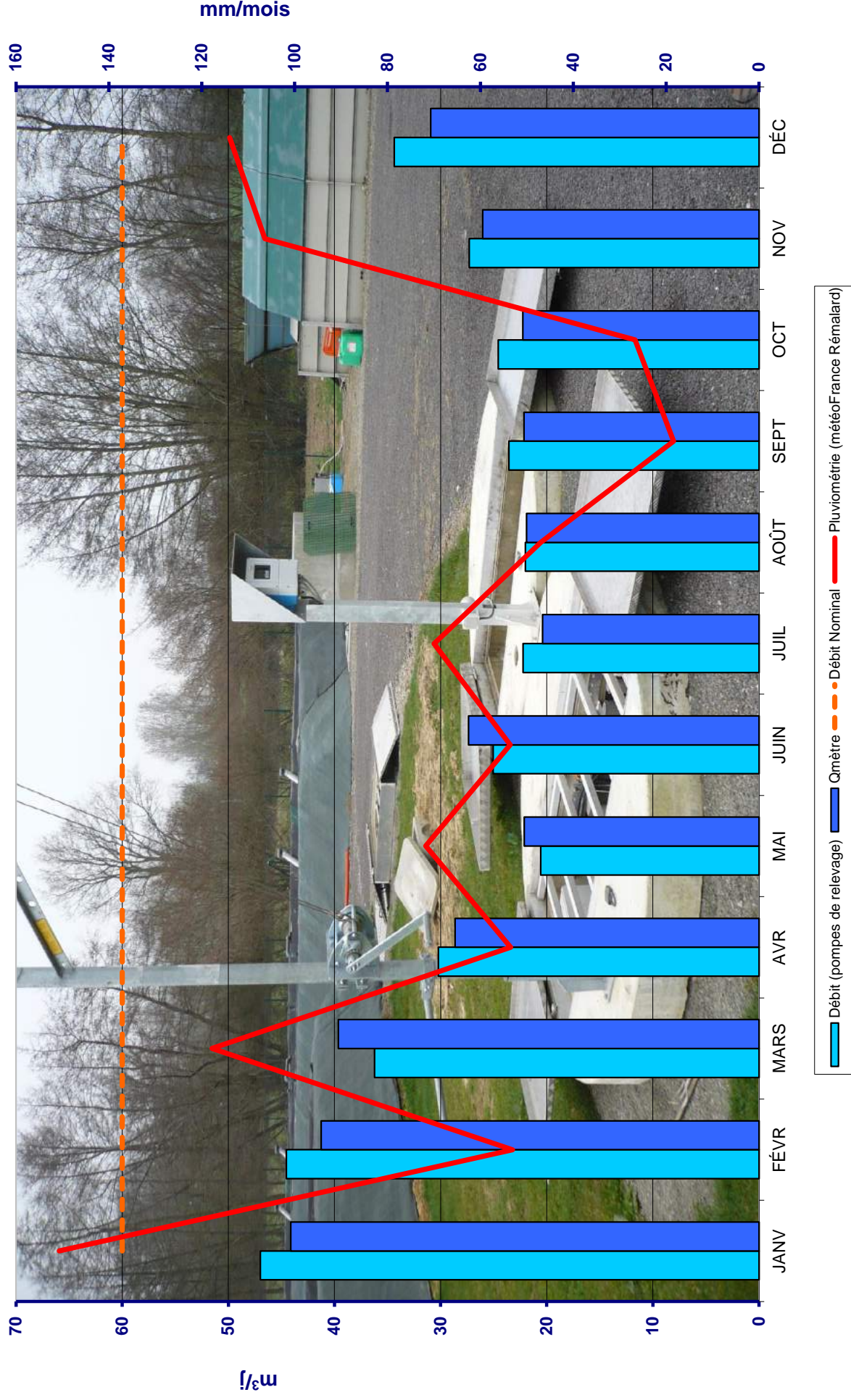
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement n'a pas évolué.

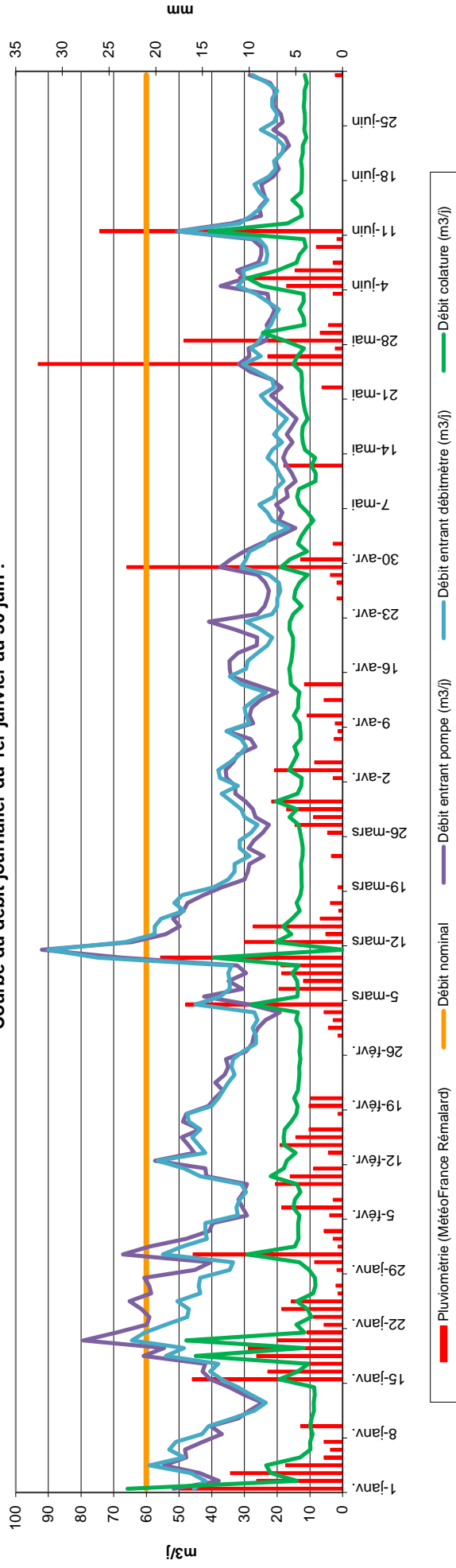


Effluents collectés en 2018 par la station de VERRIERES

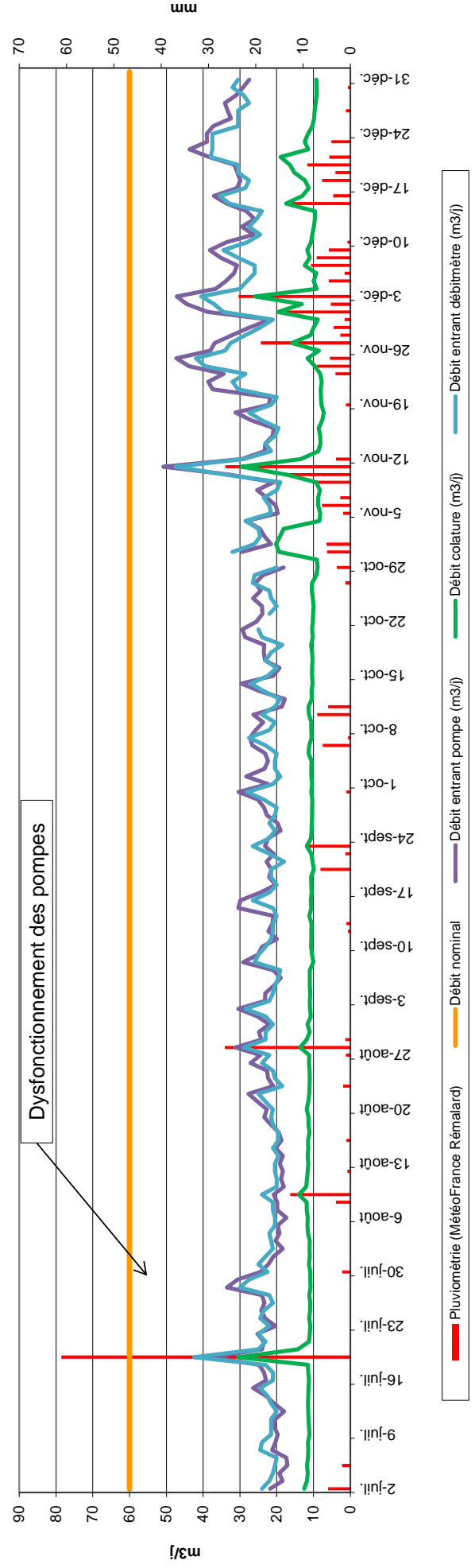


Débit journalier 2018 de la station de VERRIERES :

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :



Station Maître d'ouvrage Milieu récepteur Agence de l'eau Masse d'eau	VIEUX PONT ARGENTAN INTERCOM L'Udon Seine Normandie	Exploitant Maître d'œuvre Constructeur Année de construction	Eaux de Normandie (affermage) Direction Départementale de l'Équipement VOISIN 2003	Type de station Niveau de traitement Capacité nominale EH Code SANDRE Type de réseau	PHRG Arrêté du 21/07/2015 170 036150301000 Séparatif
L'Udon de sa source au confluent de l'Orne (exclu)					

DEBIT COLLECTE:

Nominal	25,5 m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	20,9 m ³ /j	Débit annuel*	7 629	m ³
Mini mensuel	2,7 m ³ /j			
Maxi mensuel	72,5 m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	kWh
Consommation moyenne :	non relevé kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : D'après les données mensuelles fournies par l'exploitant, on observe une grande variation de la charge hydraulique entrante à la station. En effet, on observe un débit moyen de 72.5 m³/j en janvier contre 2,7 m³/j en juin.

Il est donc conseillé de réaliser des investigations pour connaître l'origine de ces eaux claires parasites.

⇒ La station : Les tests de terrain réalisés lors de la visite d'assistance technique d'octobre 2018 montrent que la station donne de bons résultats. En effet, il ne subsiste qu'une faible concentration d'ammoniaque dans le rejet.

En revanche, le pH mesuré en sortie est faible depuis plusieurs années. Une réflexion avec le constructeur est en cours sur une autre station d'épuration du même type dans le département.

Il a été observé une quantité importante de mauvaises herbes dans les filtres du 1^{er} étage. Il convient donc d'être vigilant sur le désherbage manuel des filtres plantés de roseaux. En effet, les mauvaises herbes risquent d'envahir les filtres, et ainsi empêcher les roseaux de se développer correctement.

QUALITE DU REJET

Paramètres	Date de la visite		30/10/2018	
	Valeur	η	Aval	Aval
Qmoyen m ³ /j	25,5			
MES mg/l	50%			
DBO ₅ mg/l	35			
DCO mg/l	200			
NTK mg/l				
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l			20	2
Test NO ₃ mg/l			100	250
Pt mg/l				
Limpidité cm				
pH			6,2	4

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*
Cadmium Cd	10
Chrome Cr	1000
Cuivre Cu	1000
Mercuré Hg	10
Nickel Ni	200
Plomb Pb	800
Sélénium Se	
Zinc Zn	3000
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000
7 principaux PCB	0,8
Fluoranthène	5,0
Benzo(b)fluoranthène	2,5
Benzo(a)pyrène	2,0

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

Plan d'épandage:

Non réalisé

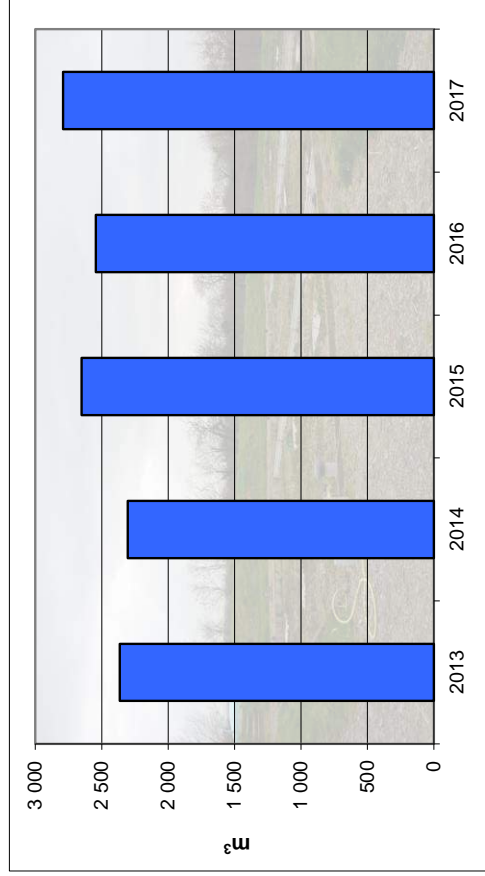
Production de matières sèches:

Volume:	--	m ³
Annuelle:	--	Tonnes
Journalière:	--	kg
Soit:	--	g/l/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

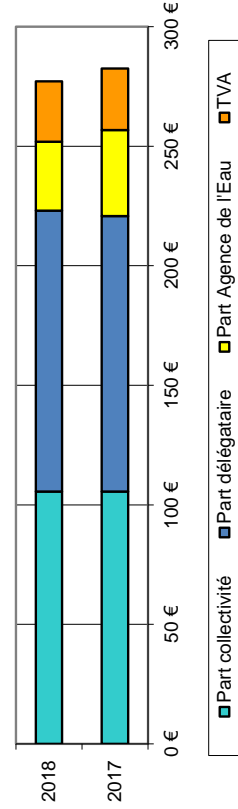
Evolution des volumes d'eau potable facturés aux usagers AC

m ³	2013	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	2 364	2 304	2 652	2 544	2 791



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT collectivité	35,00 €	35,00 €	0,0%
Part variable HT collectivité	0,588 €	0,588 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT pour 120 m ³	105,56 €	105,56 €	0,0%
Part fixe HT délégataire	25,00 €	25,49 €	2,0%
Part variable HT délégataire	0,752 €	0,767 €	2,0%
Part revenant au délégataire HT pour 120 m ³	115,24 €	117,53 €	2,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	25,68 €	25,19 €	-1,9%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	282,48 €	277,08 €	-1,9%
Coût au m³ TTC	2,35 €	2,31 €	-1,9%



2018

VIEUX PONT

L'Udon de sa source au confluent de l'Orne (exclu)

Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

RPQS commun à Rânes, Lougé-sur-Maire et Vieux-Pont

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	140	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,31	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	10	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Un règlement d'assainissement commun à Rânes, Lougé-sur-Maire, Vieux-Pont, Boucé et Goulet a été adopté le 27 novembre 2013.
La mise en place d'un règlement de service communautaire pour l'ensemble du nouveau service d'assainissement collectif doit être envisagée.

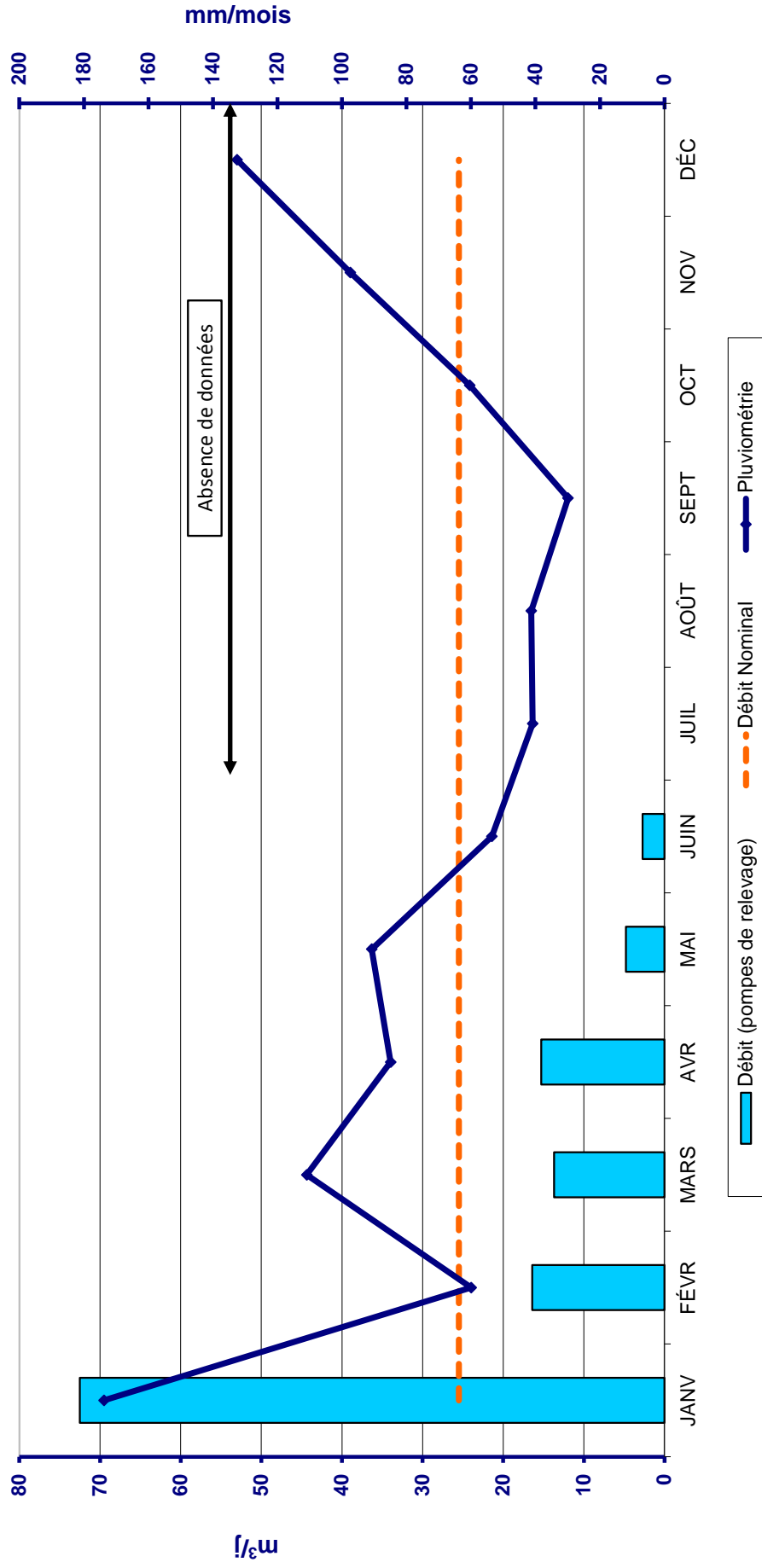
Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

La tarification de l'assainissement a diminué de 1,9 % suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux. Cependant, les parts fixe et variable du délégataire ont augmenté.



Effluents collectés en 2018 par la station de VIEUX PONT



Synthèse des tests réalisés :

La pluviométrie indiquée est celle du suivi quotidien de Météo France pour Rânes

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x (green) Bonne qualité

x (yellow) Qualité passable

x (orange) Mauvaise Qualité

-- = pas de test

DEBIT COLLECTE:

Nominal	45 m ³ /j		
Moyen mensuel*	17,8 m ³ /j	Maxi journalier	--
Mini mensuel*	6,5 m ³ /j	Débit annuel*	6 490 m ³
Maxi mensuel*	49,1 m³/j		

*Ces débits manquant de fiabilité, compte tenu de l'impression des relevés mensuels)

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : **non relevé** kWh

Consommation moyenne : kWh/j

Observations:

⇒ Le réseau : Comme chaque année, les débits indiqués manquent de fiabilité (relevés des temps de fonctionnement du poste intermédiaire en sortie de fosses toutes eaux).

Un diagnostic exhaustif du réseau doit être envisagé à court terme par la CDC.

⇒ La station : Une nouvelle fois, il a été observé une mauvaise élimination de la pollution azotée, avec une présence importante d'ammonium sur l'effluent traité. De plus, la concentration réglementaire en DBO₅ a été dépassée (atteignant quasiment la concentration réhibitoire de 70 mg/l).

Comme déjà évoqué à plusieurs reprises, la mauvaise nitrification est certainement due à un colmatage plus ou moins important des filtres à sable.

Dès lors, la vidange régulière des fosses toutes eaux doit impérativement être envisagée afin de limiter tout départ de boues dans les filtres. Enfin, le remplacement du filtre à sable est à envisager à court terme.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		21/03/2017		04/05/2018				
Déclarant		SATESE		SATESE				
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses				
Arrêté du 21 juillet 2015	Valeur	η	Amont		Aval			
			η	η	η	η		
Qmoyen m ³ /j	45							
MES mg/l	50%		484	39	91,9%	620	8,4	98,6%
DBO ₅ mg/l	35	60%	250	30	88,0%	430	69	84,0%
DCO mg/l	200	60%	804	111	86,2%	1084	156	85,6%
NTK mg/l			129	58,4	54,7%	252	74,9	70,3%
NGL mg/l				60,4				
NH ₄ mg/l				70			92	
NO ₂ mg/l								
NO ₃ mg/l				8,7			7,3	
Test NH ₄ mg/l								
Test NO ₃ mg/l								
Pt mg/l			10,7	10,9	-1,9%	15,5	10,1	34,8%
Limpidité cm								
pH			8,7	7,2		8,6	7	

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	26/01/17	22/02/18
Cadmium Cd	10	1,16	0,67
Chrome Cr	1000	29,5	19,6
Cuivre Cu	1000	339	165
Mercurie Hg	10	0,43	< 0,26
Nickel Ni	200	17,3	< 10,4
Plomb Pb	800	28,5	20,8
Sélénium Se		< 4,57	< 5,19
Zinc Zn	3000	882	610
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	1 267	795
7 principaux PCB	0,8	--	--
Fluoranthène	5,0	--	--
Benzo(b)fluoranthène	2,5	--	--
Benzo(a)pyrène	2,0	--	--

Plan d'épandage:

Non soumis

Production de matières sèches:

Volume : -- m³

Annuelle : -- Tonnes

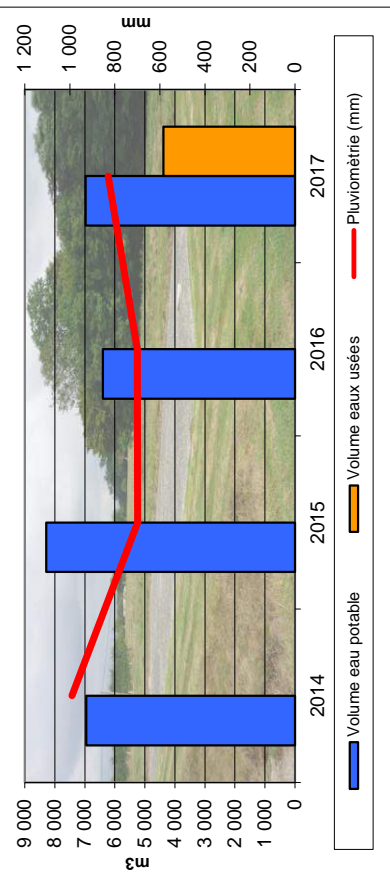
Journalière : -- kg

Soit : -- g/l/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

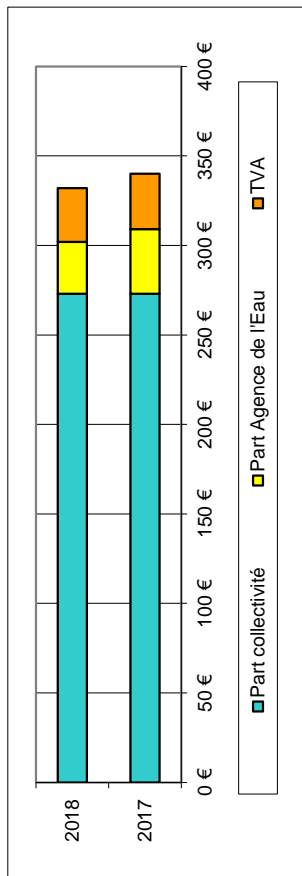
Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	6 955	8 291	6 396	6 973
Volume eaux usées		NR		4 382
Pluviométrie (mm)	990	699	700	829



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	99,09 €	99,09 €	0,0%
Part variable HT	1,45 €	1,45 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	273,09 €	273,09 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	30,91 €	30,19 €	-2,3%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	340,00 €	332,08 €	-2,3%
Coût au m³ TTC	2,83 €	2,77 €	-2,3%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	179	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,83	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	10	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	4,48	D203.0
Montant des abandons de créances	€/m ³	0	P207.0

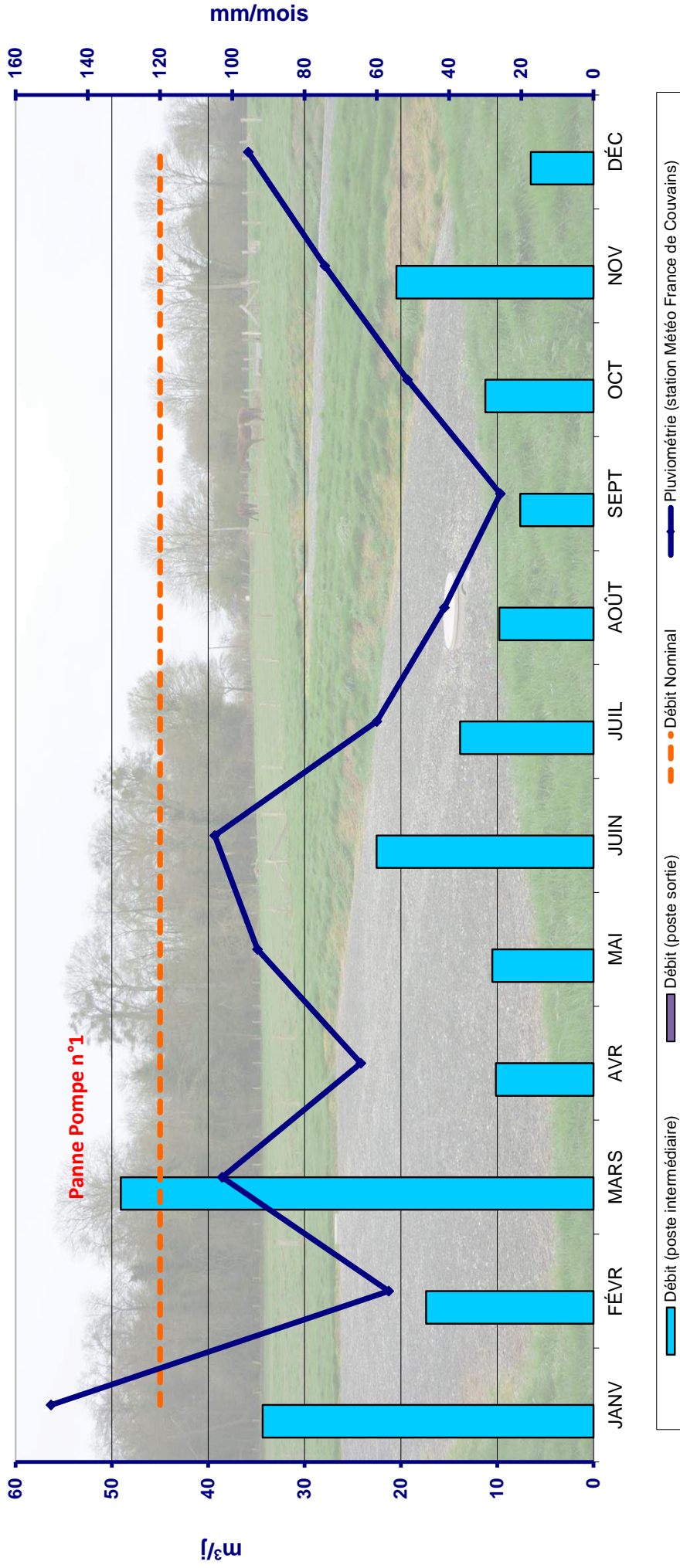
* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Le règlement d'assainissement a été adopté le 03 septembre 2012. Il est rappelé que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). A cet effet, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée, par le SATESE, en date du 18 mai 2018. Le RPQS a été approuvé par délibération du conseil communautaire. La tarification de l'assainissement a diminué suite à la baisse de la redevance modernisation de réseaux. Une harmonisation du règlement de service et de la tarification doit être engagée par la CDC des Pays de L'Aigle, compétente depuis le 1^{er} janvier 2018.



Effluents transitant en 2018 par la station de VILLERS-EN-OUICHE



Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrate	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

-- = pas de test

2018

VILLERS EN OUICHE

La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (exclu)

Station	VILLIERS SOUS MORTAGNE	Exploitant	Eaux de Normandie
Maître d'ouvrage	CDC du Pays de Mortagne-au-Perche	Maître d'œuvre	Direction Départementale de l'Équipement
Milieu récepteur	La Chippe	Constructeur	VOISIN
Agence de l'eau	Loire Bretagne	Année de construction	2011
Masse d'eau	L'Huisne depuis Mauves sur Huisne jusqu'à Boissy Maugis		
Type de station	PHRG	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/2015
Capacité nominale	EH 125	Code SANDRE	0461507S0001
Type de réseau	Séparatif		



QUALITE DU REJET

Date de la visite	22/03/2017		09/10/2018	
Déclarant	SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire	Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval	η
Paramètres	Valeur η	Amont	Aval	η
Qmoyen m ³ /j	18,8			
MES mg/l	50%			
DBO ₅ mg/l	35			
DCO mg/l	200			
NTK mg/l				
NGL mg/l				
NH ₄ mg/l				
NO ₂ mg/l				
NO ₃ mg/l				
Test NH ₄ mg/l		20		10
Test NO ₃ mg/l		250		250
Pt mg/l				
Limpidité cm				
pH		7		6,87

η : rendement d'élimination respect du seuil non respect du seuil

DEBIT COLLECTE:

Nominal	18,8 m ³ /j	Mini journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	-- m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Mini mensuel	-- m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Maxi mensuel	-- m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	--	kWh
Consommation moyenne :	--	kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : L'exploitation des relevés mensuels transmis par Eaux de Normandie met en évidence des variations de débits, qui semblent suivre le niveau des nappes. Cependant, le débit moyen mensuel ne dépasse pas la capacité nominale de station. De plus, ce type de station n'est pas trop sensible aux à-coups hydrauliques.

⇒ La station : Comme d'habitude cette station donne de bons résultats, d'après les tests de terrain réalisés.

Les roseaux sont très bien développés.

La station est bien suivie et bien entretenue.

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	
Cadmium Cd	10	
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercure Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Plan d'épandage:

14 septembre 2004

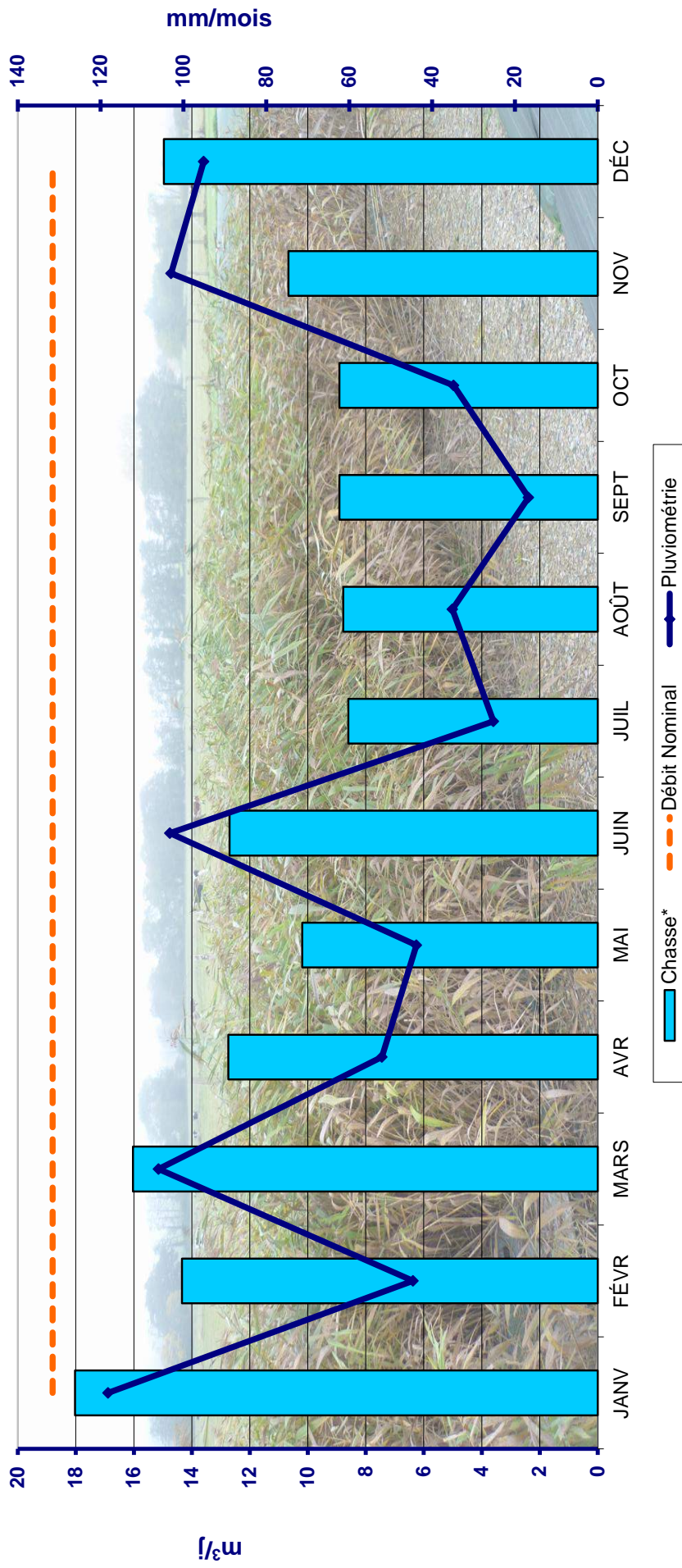
Production de matières sèches:

Volume :	--	m ³
Annuelle :	--	Tonnes
Journalière :	--	kg
Soit :	--	g/j/EH

Pas d'évacuation de boues (stockage sur les lits plantés de roseaux)

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Effluents collectés en 2018 par la station de VILLIERS SOUS MORTAGNE



* Le débit est estimé grâce au compteur de la chasse d'où une incertitude des valeurs.

Synthèse des tests réalisés : La pluviométrie indiquée est celle du suivi METEO France de MORTAGNE AU PERCHE

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1	--	--
Phosphore	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

-- = pas de test

Station :	VIMOUTIERS	Exploitant :	SAUR	Type de station:	BAAP
Maître d'ouvrage :	Commune	Maître d'Œuvre :	SAFEGE	Niveau de traitement :	déclaration 26/05/2011
Milieu récepteur :	La Vie	Constructeur :	JOUSSE	Capacité nominale EH :	5 400
Bassin versant :	Dives	Année de réhabilitation :	2012	Raccordés :	5 000
Agence de l'Eau :	Seine Normandie	Type de réseau :	Séparatif	Débit nominal temps sec:	1 090 m ³ /jour

Un tableau de synthèse ci-joint présente les données des charges polluantes et les débits reçus par la station depuis 2006.

Débit :

Le débit moyen annuel reçu par cette station est de l'ordre de 909 m³/j en entrée (soit 83 % du débit nominal temps sec).

Un débit maximal de 2 659 m³/j (soit 227 % du débit nominal par temps de pluie) a été observé le 7 mars (avec 22 mm de pluie), dû aux eaux claires parasites collectées par le réseau.

88 dépassements du débit nominal ont été relevés au cours de l'année.

De plus, 7 230 m³ ont été by-passés (8 déversements) directement vers le milieu naturel via le déversoir en entrée de station.

Un diagnostic du réseau d'assainissement a débuté en 2018 et il est réalisé par le bureau d'études AEC (réunion de démarrage le 17 avril 2018).

Charges entrantes :

Aucun dépassement de la capacité organique de la station n'a été observé.

La charge polluante entrante a représenté en moyenne annuelle 35 % pour la DBO5 et 56 % pour la DCO.

Autosurveillance : après 2 années où des écarts importants de débits entre l'entrée et la sortie ont été observés, l'écart moyen annuel relevé est désormais de 5 %.

Traitement :

Les performances minimales de la station ont toutes été respectées malgré un problème de surpresseur. En effet, depuis le 15 décembre 2017, un surpresseur de secours a été installé avec une rampe d'aération provisoire.

Boues : 84 tonnes de matières sèches ont été épandues (1 377 m³)



SATESE

2018

VIMOUTIERS

Dives

Commune

03 61 508 01 000

STATION D'EPURATION DE **VIMOUTIERS**
RESULTATS D'AUTOSURVEILLANCE **ANNEE 2018**

date (date 1 ^{er} jour)	débit m ³ entrée	m ³ sortie	Déversoir en tête m ³	pluie mm	Effluent ENTREE station										Effluent SORTIE station										Rendements en %																									
					MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NGL mg/l	NTK mg/l	PT kg/j	MES mg/l	DBO ₅ mg/l	DCO mg/l	NTK mg/l	NGL mg/l	PT kg/j	MES %	DBO ₅ %	DCO %	NTK %	NGL %	PT %																												
Normes déclaration du 26/06/2011																				486	324	81	21,6	35	28,35	25	20,25	125	101,3	15	12,2	2	1,62	90%	70%	75%	70%	80%												
Normes (arrêté du 21/07/2015)																									35	25	125						90%	80%	75%															
Valeurs réductrices																									85	50	250																							
lun 08 janv	1 049	1 107	0	0,0	112	56	152	159	24,1	23,8	25,0	2,2	2	9	10	3	3	30	33	9,0	10	13,3	15	0,6	0,7	92%	94,3%	79%	60%	45%	71%																			
jeu 08 févr	1 244	1 244	0	0,0	400	180	433	539						3,4	4	3	4	16	20							99%	98,3%	96%																						
mer 11 avr	744	744	0	0,0	115	100	442	486						3,6	4	3	3	30	33							97%	97%	93%																						
mar 15 mai	658	658	0	0,0	226	168	442	329	31,5	31,5	23,4	3,4	3	10	7	3	2	24	18	3,0	2	4,2	3	0,5	0,4	96%	98,1%	95%	90%	87%	85%																			
mar 22 mai	850	776	0	0,0	244	161	452	297						2	1	3	2	17	11							99%	98,6%	96%																						
dim 17 juin	649	567	0	0,0	328	279	450	450						3,8	3	3	2	17	13							99%	98,4%	97%																						
lun 09 juil	706	669	0	0,0	222	144	442	497						4,4	2	3	2	14	8							98%	97,6%	95%																						
mar 07 août	574	539	0	0,0	176	101	312	179						4,8	3	3	2	19	13							99,5%	98,6%	97%																						
mer 05 sept	1 015	1 052	0	0,0	324	329	44	619	22,9	22,9	23,2	2,5	3	2	1,1	3	1,6	15	8							98,9%	98,3%	95%																						
mer 07 oct	598	605	0	0	620	371	210	254						6	6	3	3	24	25	3,0	3	9,5	10	0,6	0,6	98,1%	92,9%	96%	86%	59%	75%																			
jeu 08 nov	896	827	0	0	122	109	72	363	40,8	40,8	36,6	4,8	4	8	5	3	2	25	15							98,7%	98,6%	94%																						
mar 18 déc	840	824	0	0	220	142	429	361	30	30	27	3,2	2,9	4	3	2	19	16	3,0	2	4,2	3	0,2	0,2	0,2	97,0%	96,2%	96%	93%	90%	96%																			
moyenne	574	539	0	0	112	101	44	45	23	23	23	2,2	2,3	5	4,3	3,0	2,5	21	18	4,5	4,5	7,8	7,8	0,5	0,5	98%	97%	94%	83%	70%	82%																			
mini	1244	1244	0	0	844	596	704	619	41	41	37	4,8	4,3	10,0	10,0	3,0	3,7	30	33	9,0	10,0	13,3	14,7	0,6	0,7	99,5%	98,6%	97%	93%	90%	96%																			
maxi	Nb analyses réalisées		12	12	12	12	12	12	4	4	4	4	4	12	12	12	12	12	12	4	4	4	4	4	4																									
Nb analyses à réaliser																						4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4						
Nb de non conformités																						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Nb de non conformités tolérées																						2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

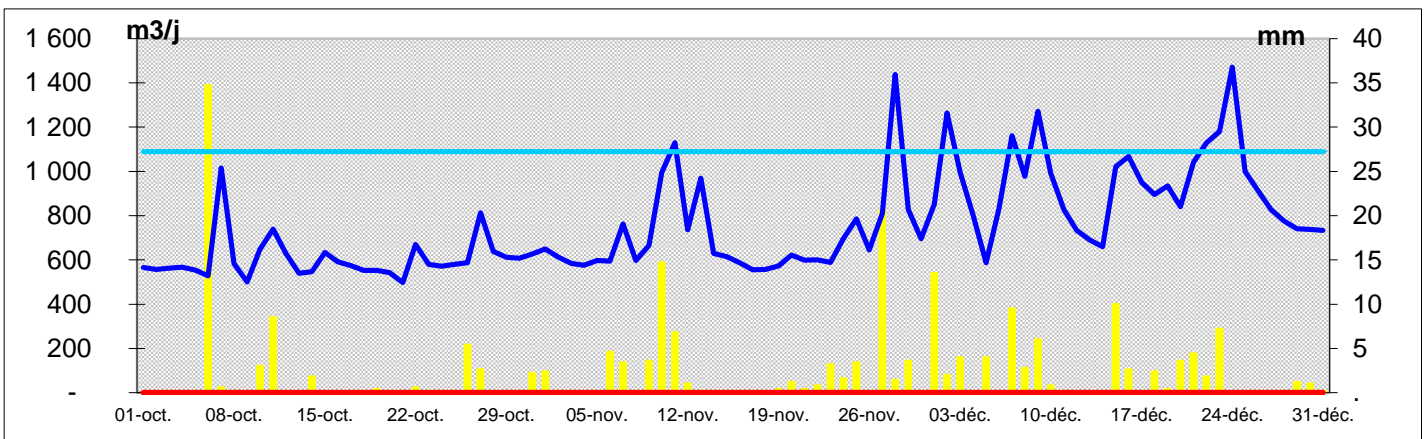
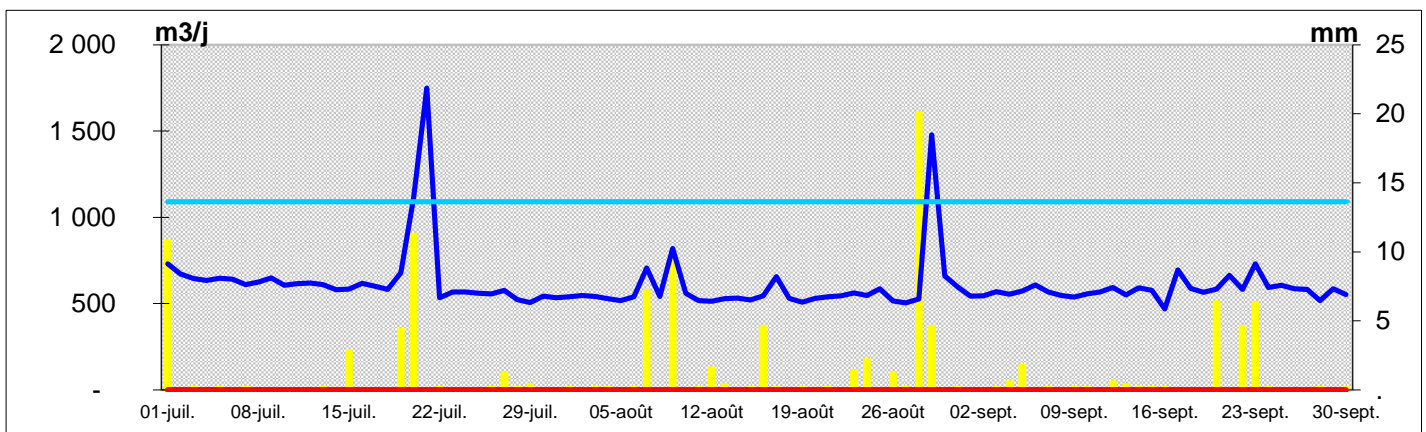
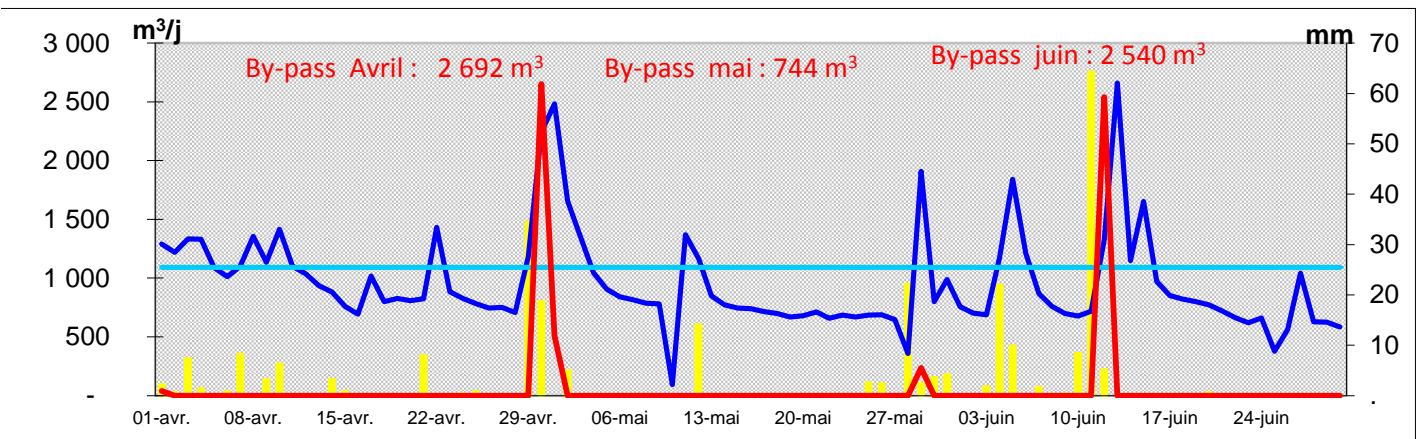
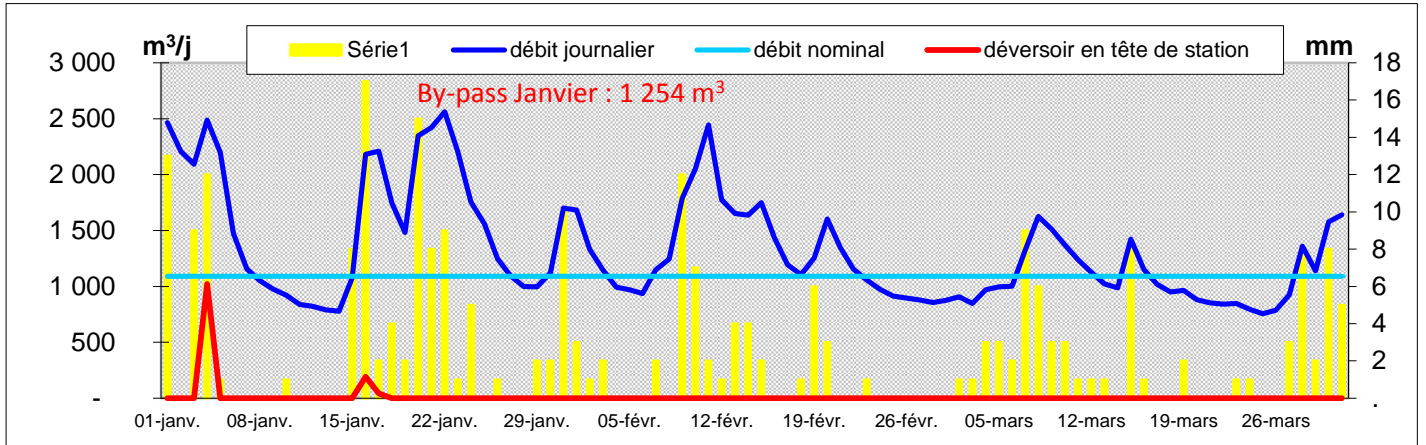
Validation :	jeudi 24 mai 2018
Respect du calendrier :	
Alternance des jours :	lundi, mardi, mercredi, jeudi et dimanche
Laboratoire :	CARSO Lyon, accrédité COFRAC
Remarque :	



STATION D'EPURATION DE ANNEE 2018

VIMOUTIERS

Débit journalier d'entrée et pluviométrie



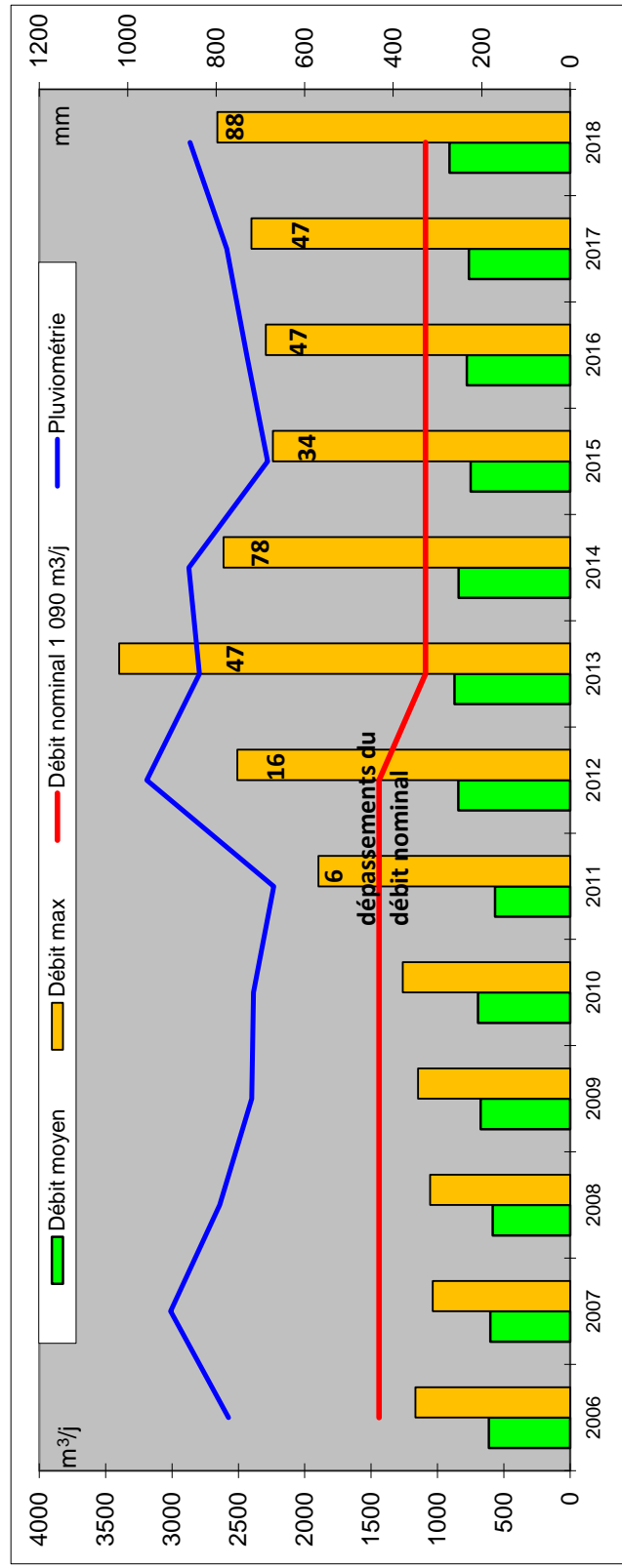
VIMOUTIERS 2006 - 2018 (5 400 EH mise en eau le 7 janvier 2013)

Paramètre en kg/j	MES	DBO5	DCO	NTK	Pt	Q moy entrée (m ³ /j)	Q max (m ³ /j)	Volume traité(m ³)	by-pass (m ³)	Total	Pluvio (mm)	Nombre de dépassements du débit nominal (jours)
2006	297	255	647	42	6	613	1 167	223 745	0	223 745	772	0
2007	256	194	494	53	7	602	1 036	219 730	0	219 730	903	0
2008	256	203	442	40	5	584	1 056	213 160	0	213 160	792	0
2009	310	266	664	48	5	674	1 147	246 010	0	246 010	720	0
2010	242	245	578	44	6	695	1 261	253 675	0	253 675	716	0
2011	217	191	448	38	4	565	1 897	206 225	0	206 225	670	6
2012	190	213	478	39	4	842	2 507	307 330	0	307 330	957	16
2013	187	191	434	40	5	872	3 399	318 280	0	318 280	838	47
2014	214	161	430	43	4,9	841	2 612	306 965	2 186	309 151	862	78
2015	203	137	323	43	3,2	750	2 240	273 750	835	274 585	684	34
2016	184	144	363	35	3,8	779	2 292	284 335	3 710	288 045	731	47
2017	160	103	277	30	3,4	762	2 402	278 130	5 534	283 664	776	47
2018	250	113	361	27	2,9	909	2 659	331 785	7 230	339 015	860	88
Moyenne en kg/j	228	186	457	40	4,6	730	3399					363
Charge en EH	2 535	3 097	3 807	2 677	1 158							dépassements

A
N
N
E
E

730
Moyenne
MAX

nouvelle station en 2013





DEBIT COLLECTE:

Nominal	67,5	m ³ /j	
Moyen mensuel	39,9	m ³ /j	Maxi journalier
Mini mensuel	23,0	m ³ /j	Débit annuel
Maxi mensuel	66,1	m ³ /j	

CONSUMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle :	9600	kWh
Consommation moyenne :	26,3	kWh/j

Observations :

⇨ Le réseau : Les postes de relevage sont curés tous les ans. Il serait également intéressant de curer une partie du réseau chaque année.

⇨ La station : Lors de la visite de la station en avril, la station donnait de bons résultats. En effet, d'après les tests de terrain, il ne subsistait qu'une faible concentration d'ammoniaque dans le rejet.

Pour rappel, le panier dégrilleur du poste de la station a été retiré par l'exploitant. Ce dernier devrait être repositionné pour éviter une usure prématurée des pompes et améliorer le traitement.

Le canal de rejet est en permanence en charge à cause du manque d'écoulement dans les fossés de finition, ce qui ne permet pas de mesurer le débit en sortie. Pour rappel, il est nécessaire de curer au minimum le premier fossé.

Enfin, le constructeur préconise le remplacement de l'ensemble des paliers des disques biologiques tous les 8 ans. La station n'ayant jamais subi cette opération, il serait intéressant de réaliser cette prestation dès maintenant.

Pour rappel, depuis 3 ans le disque de la batterie n°2 est à l'arrêt. Il convient de procéder à sa réparation dans les meilleurs délais.

QUALITE DU REJET

Date de la visite		05-06/09/2017		04/04/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	Révisé du 03 février 2006	Amont	Aval	η	Aval
Valeur	η	Valeur	η		η
Qmoyen m ³ /j		67,5	19		
MES mg/l	50%	30	6,5	99,6%	
DBO ₅ mg/l	60%	25	3	99,5%	
DCO mg/l	60%	200	52	97,8%	
NTK mg/l		40	3,9	97,5%	
NGL mg/l			16		
NH ₄ mg/l			1,3		
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l			54		
Test NH ₄ mg/l					3
Test NO ₃ mg/l					100
Pt mg/l			22,8	53,9%	
Limpidité cm			8,3		
pH					

η : rendement d'élimination ■ respect du seuil ■ non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	Réalisées par l'exploitant
Cadmium Cd	10	
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercurie Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

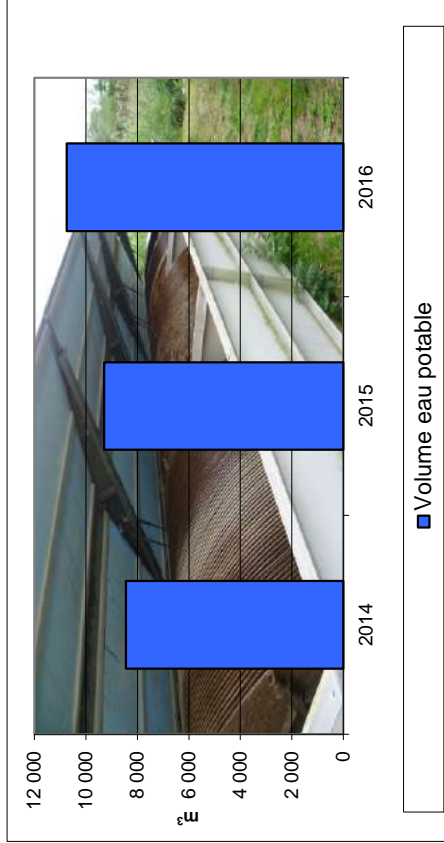
Volume :	--	m ³
Annuelle :	1	Tonnes
Journalière :	2,7	kg
Soit :	6	g/l/EH

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

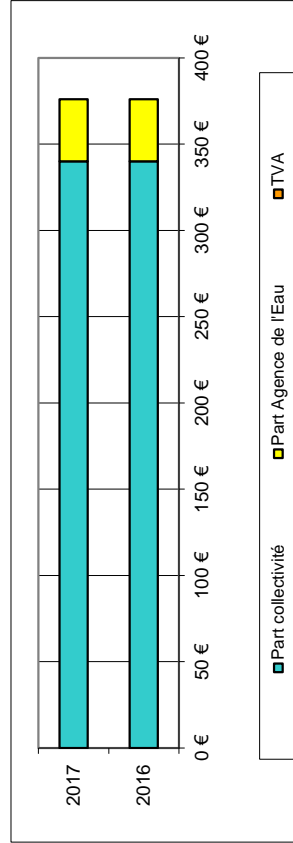
Données pour les 2 stations de Virgny

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	8 445	9 292	10 746	9 011
Volume eaux usées	--	--	--	--
Pluviométrie (mm)	--	--	--	--



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	68,00 €	68,00 €	0,0%
Part variable HT	1,30 €	1,30 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	224,00 €	224,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	26,00 €	25,28 €	-2,8%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	286,00 €	278,08 €	-2,8%
Coût au m³ TTC	2,38 €	2,32 €	-2,8%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Données pour les 2 stations de Virgny

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	269	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,32	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	70	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	100	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS	1,56	D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité. Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom pour l'ensemble du nouveau territoire.

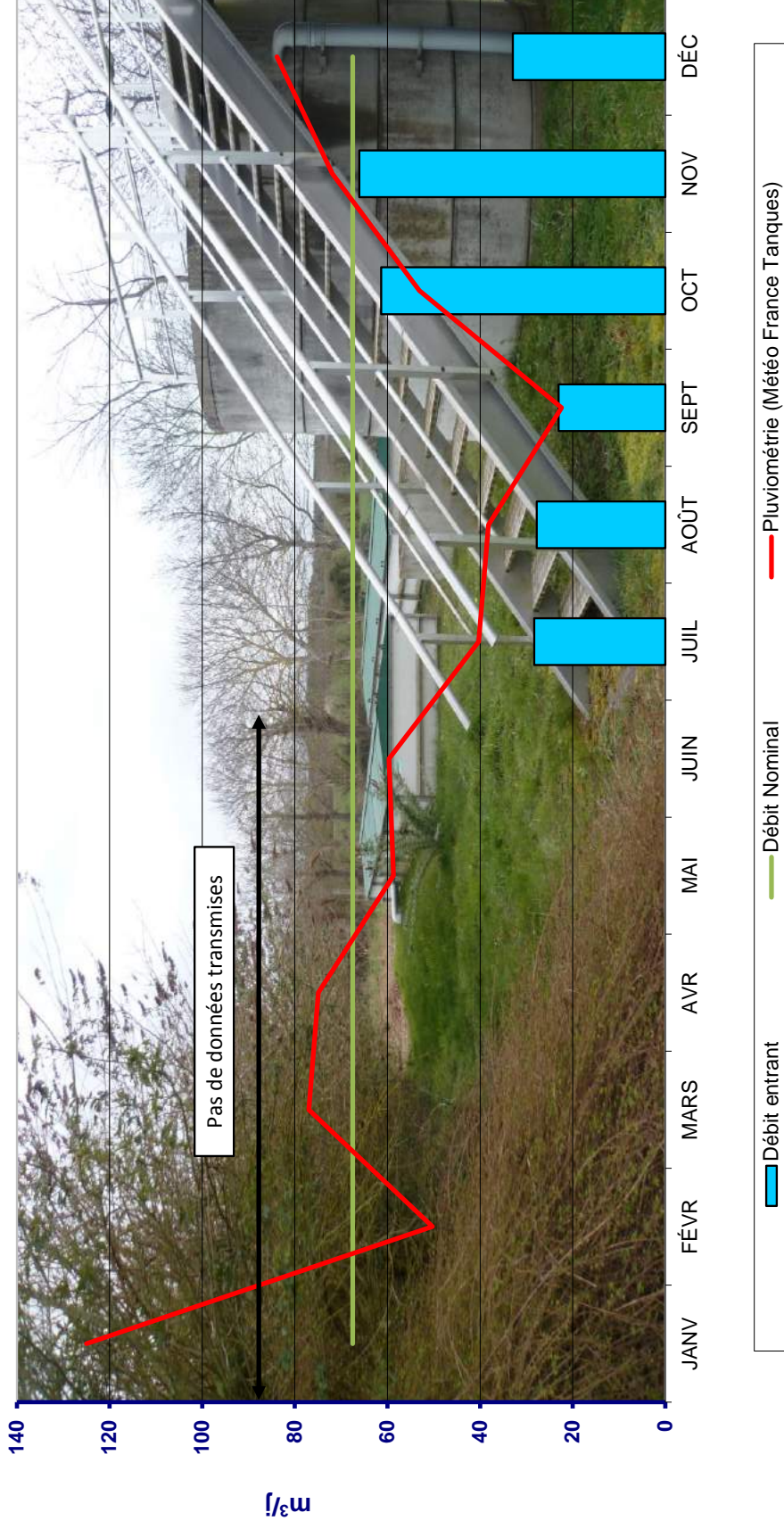
Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le prix de l'assainissement a diminué de 2,8% suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.



Effluents collectés en 2018 par la station de VRIGNY Bourg



D'après les données fournies par l'exploitant VEOLIA EAU

Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniaque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

-- = pas de test

2018

VRIGNY Bourg

La Baize de sa source au confluent de l'Orne

Station	VRIGNY Petite Rivière	Exploitant	VEOLIA (prestation de service)	Type de station	FSL
Maître d'ouvrage	ARGENTAN Intercom	Maître d'œuvre	SAFEGE	Niveau de traitement	Arrêté du 21/07/15
Milieu récepteur	La Baize	Constructeur	VOISIN	Capacité nominale EH	45
Agence de l'eau	Seine Normandie	Année de construction	2006	Code SANDRE	036151102000
Masse d'eau	La Baize de sa source au confluent de l'Orne			Type de réseau	Séparatif



QUALITE DU REJET

Date de la visite		05/09/2017		04/04/2018	
Déclarant		SATESE		SATESE	
Seuil réglementaire		Résultats d'analyses		Résultats d'analyses	
Arrêté du 21 juillet 2015	--	Amont	Aval	Amont	Aval
Paramètres	Valeur	η	η	η	η
Qmoyen m ³ /j	6,75				
MES mg/l	50%				
DBO ₅ mg/l	35				
DCO mg/l	200				
NTK mg/l					
NGL mg/l					
NH ₄ mg/l					
NO ₂ mg/l					
NO ₃ mg/l					
Test NH ₄ mg/l			60		60
Test NO ₃ mg/l			250		250
Pt mg/l					
Limpidité cm					
pH			7		7,23

η : rendement d'élimination

respect du seuil

non respect du seuil

QUALITE DES BOUES

Paramètres	Seuil*	
Cadmium Cd	10	Pas d'évacuation en 2017
Chrome Cr	1000	
Cuivre Cu	1000	
Mercure Hg	10	
Nickel Ni	200	
Plomb Pb	800	
Sélénium Se		
Zinc Zn	3000	
Σ (Cr+Cu+Ni+Zn)	4000	
7 principaux PCB	0,8	
Fluoranthène	5,0	
Benzo(b)fluoranthène	2,5	
Benzo(a)pyrène	2,0	

Plan d'épandage:

Non réalisé

Production de matières sèches:

Volume : -- m³
 Annuelle : 0,5 Tonnes
 Journalière : -- kg
 Soit : -- g/l/EH

DEBIT COLLECTE:

Nominal	6,75	m ³ /j	Maxi journalier	--	m ³ /j
Moyen mensuel	--	m ³ /j	Débit annuel	--	m ³
Mini mensuel	--	m ³ /j			
Maxi mensuel	--	m ³ /j			

CONSOMMATION ENERGETIQUE

Consommation annuelle : kWh
 Consommation moyenne : **non relevé** kWh/j

Observations :

⇒ Le réseau : Pour rappel, il est une nouvelle fois recommandé de réinstaller le panier dégrilleur dans le poste de relevage de la station. Ce dernier devrait être repositionné pour éviter une usure prématurée des pompes et améliorer le traitement.

⇒ La station : Les tests de terrain réalisés lors de la visite de la station donnent des mauvais résultats. En effet, il subsiste une quantité importante d'ammoniaque dans le rejet, ainsi que la présence de nitrites.

Afin d'améliorer le traitement, il a été conseillé de diminuer le marnage de la bâchée intermédiaire, tout comme celui du poste de relevage, dans le but de diminuer la septicité de l'effluent. En effet, le débit entrant étant très faible, le temps de séjour dans les ouvrages est important, ce qui crée la septicité.

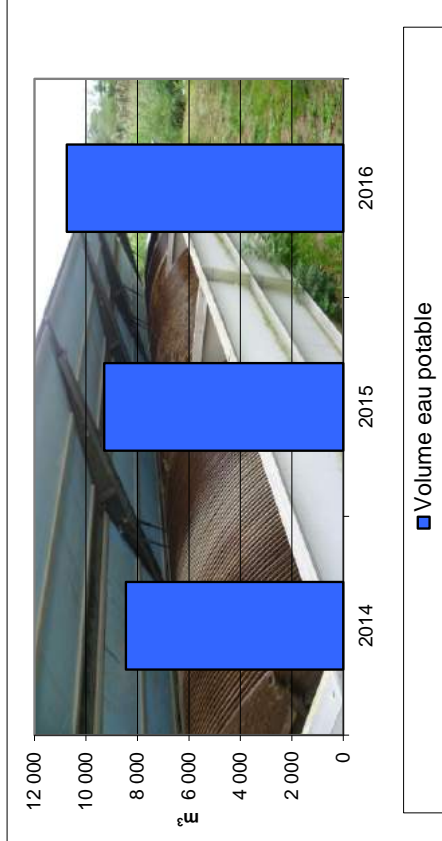
Enfin, une vidange de la fosse a également été recommandée.

* Seuils fixés par l'arrêté du 8 janvier 1998 en mg/kg de MS

Evolution des volumes d'eau potable et d'eaux usées

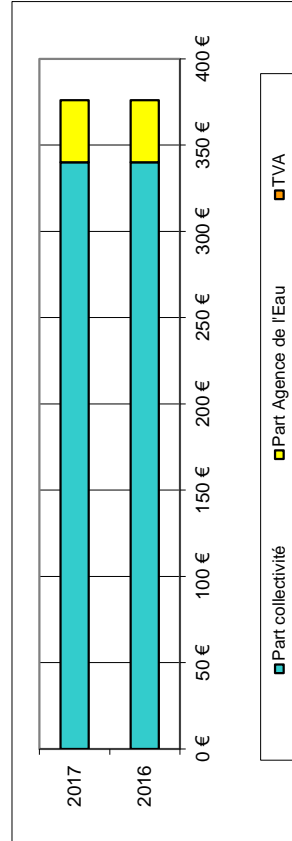
Données pour les 2 stations de Vrigny

m ³	2014	2015	2016	2017
Volume eau potable	8 445	9 292	10 746	9 011
Volume eaux usées	--	--	--	--
Pluviométrie (mm)	--	--	--	--



Prix de l'assainissement

Au 1 ^{er} janvier	2017	2018	Evolution
Part fixe HT	68,00 €	68,00 €	0,0%
Part variable HT	1,30 €	1,30 €	0,0%
Part revenant à la collectivité HT	224,00 €	224,00 €	0,0%
Redevance modernisation des réseaux	36,00 €	28,80 €	-20,0%
TVA (10 % depuis 2014)	26,00 €	25,28 €	-2,8%
Montant d'une facture de 120m ³ TTC	286,00 €	278,08 €	-2,8%
Coût au m³ TTC	2,38 €	2,32 €	-2,8%



Rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) année 2017

Données pour les 2 stations de Vrigny

Indicateurs obligatoires	Unité	Données	Nomenclature
Nombre d'habitant desservi (population raccordée ou non à proximité du réseau)	habitants	269	D201.1
Taux de desserte (nb abonnés desservis /nb de raccordables)	%	100	P201.1
Nombre d'autorisation de déversements	arrêtés	0	D202.0
Prix TTC au m ³ sur 120 m ³	€/m ³	2,32	D204.0
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	points	70	P202.2
Taux de boues évacuées conforme à la réglementation*	%	Pas d'évacuation	P206.3
Quantité de boues évacuées	T de MS		D203.0
Montant des abandons de créances et/ou versements à des fonds de solidarité	€/m ³	0	P207.0

* épandage et transport: l'agriculteur doit être déclaré à la préfecture pour transporter les boues

Observations :

Il convient d'uniformiser les règlements d'assainissement au niveau de l'intercommunalité. Pour rappel, la compétence « assainissement » a été transférée au 1^{er} janvier 2017 à Argentan Intercom pour l'ensemble du nouveau territoire.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif a été réalisé pour l'année 2017.

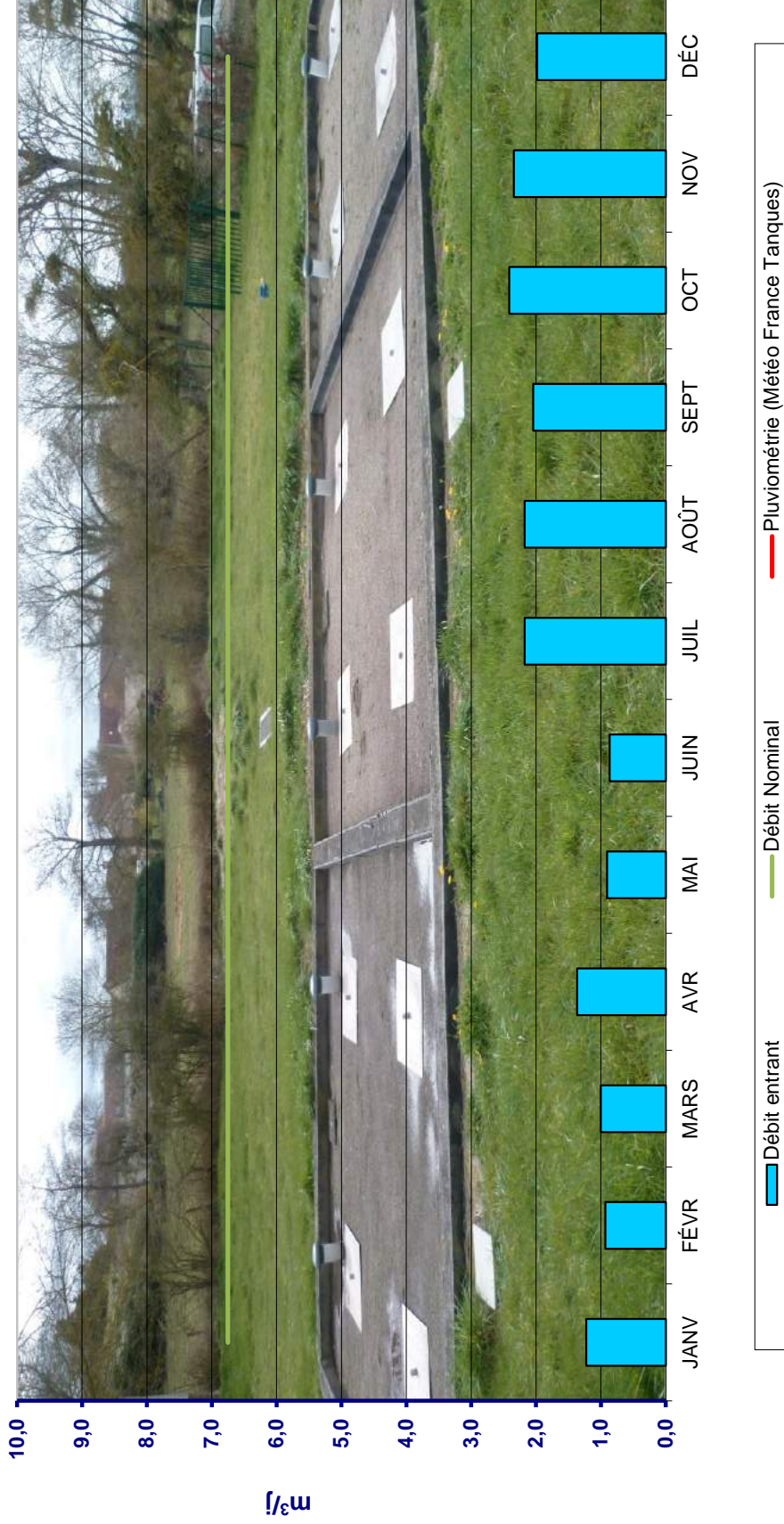
Par ailleurs, la saisie des indicateurs dans la base SISPEA a été effectuée.

Depuis le 1er janvier 2016, le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif doit être réalisé annuellement au plus tard le 30 septembre de l'année N+1 (décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015).

Le prix de l'assainissement a diminué de 2,8% suite à la baisse de la redevance modernisation des réseaux.



Effluents collectés en 2018 par la station de VRIGNY Petite Rivière



D'après les données fournies par l'exploitant VEOLIA EAU

Synthèse des tests réalisés :

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Ammoniacque	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nitrates	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

x = nombre de tests

x Bonne qualité

x Qualité passable

x Mauvaise Qualité

-- = pas de test

2018

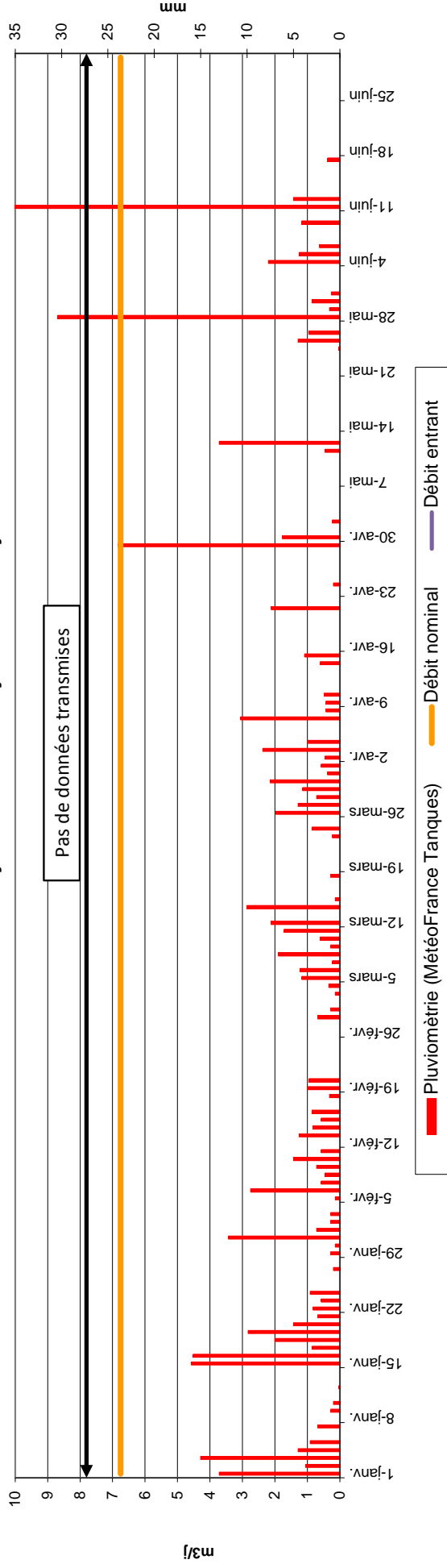
VRIGNY Petite Rivière

La Baize de sa source au confluent de l'Orne

Débit journalier 2018 de la station de VRIGNY Petite Rivière :

D'après les données fournies par l'exploitant VEOLIA EAU

Courbe du débit journalier du 1er janvier au 30 juin :



Courbe du débit journalier du 1er juillet au 31 décembre :

